Valenciennes Métropole

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
des 35 communes de
Valenciennes Métropole

1.1

Diagnostic

2014-2020
VERS UNE COOPÉRATION RENFORCÉE

VERDI Designer de territoires

MÉDIATERRE conseil

Basset & Macagno
AVOCATS ASSOCIES

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE RÉGION NORD-PAS DE CALAIS

Valenciennes Métropole

Version Approbation

Mars 2021

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal des 35 communes de Valenciennes Métropole

Diagnostic sociodémographique

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du : 11 mars 2021

Le Président,

Le président :

Laurent DEGALLAIX

2014-2020 VERS UNE COOPÉRATION RENFORCÉE

VERDI Designer de territoires

MEDIATERRE CONSEIL

Basset & Macagno AVOCATS ASSOCIÉS

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE RÉGION NORD-PAS DE CALAIS

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2

CE QUE DIT LE SCOT 3

CE QUE DIT LE PROJET D'AGGLOMERATION 3

ANALYSE 5

1. Une intercommunalité marquée par la présence d'une centralité forte mais des attractivités qui tendent à s'inverser 5
2. Des évolutions impactées par le solde migratoire 10
3. Un phénomène de vieillissement de la population 13
4. Un phénomène de décohabitation qui se concentre au sein des communes les plus peuplées 20

SYNTHESE 24

ENJEUX 25

CE QUE DIT LE SCOT

- Atteindre une croissance de +3,5 % de la population sur le territoire à l'horizon 2030.
- Conforter les centres-villes et villages existants par le maintien et le développement de la population dans ces centralités.
- Déterminer une armature urbaine pour re-polariser le développement résidentiel.
- Favoriser une augmentation du poids relatif des pôles urbains les mieux desservis par les transports en commun structurants.
- Stabiliser la population et rétablir une dynamique sur les communes urbaines structurantes,
- Permettre un développement raisonné des communes rurales et périurbaines.

CE QUE DIT LE PROJET D'AGGLOMERATION

- Améliorer l'attractivité des centre-bourg en y développant une politique ambitieuse.

L'analyse démographique de Valenciennes Métropole s'appuie sur la base des différents territoires mis en évidence dans le Plan Local de l'Habitat. Alors que les PLH 1 et 2 avaient fait ressortir 4 territoires, le troisième PLH, pour la période 2016 – 2021, a déterminé 5 secteurs de territorialisation différents à l'échelle de l'intercommunalité. Cette nouvelle territorialisation reposant sur celle du SCoT a ainsi distingué :

- Valenciennes,
- L'Agglomération centrale,
- Le pôle d'agglomération du Pays de Condé,
- Le secteur est,
- Le secteur rural.

Cartographie des secteurs de la CAVM du PLH

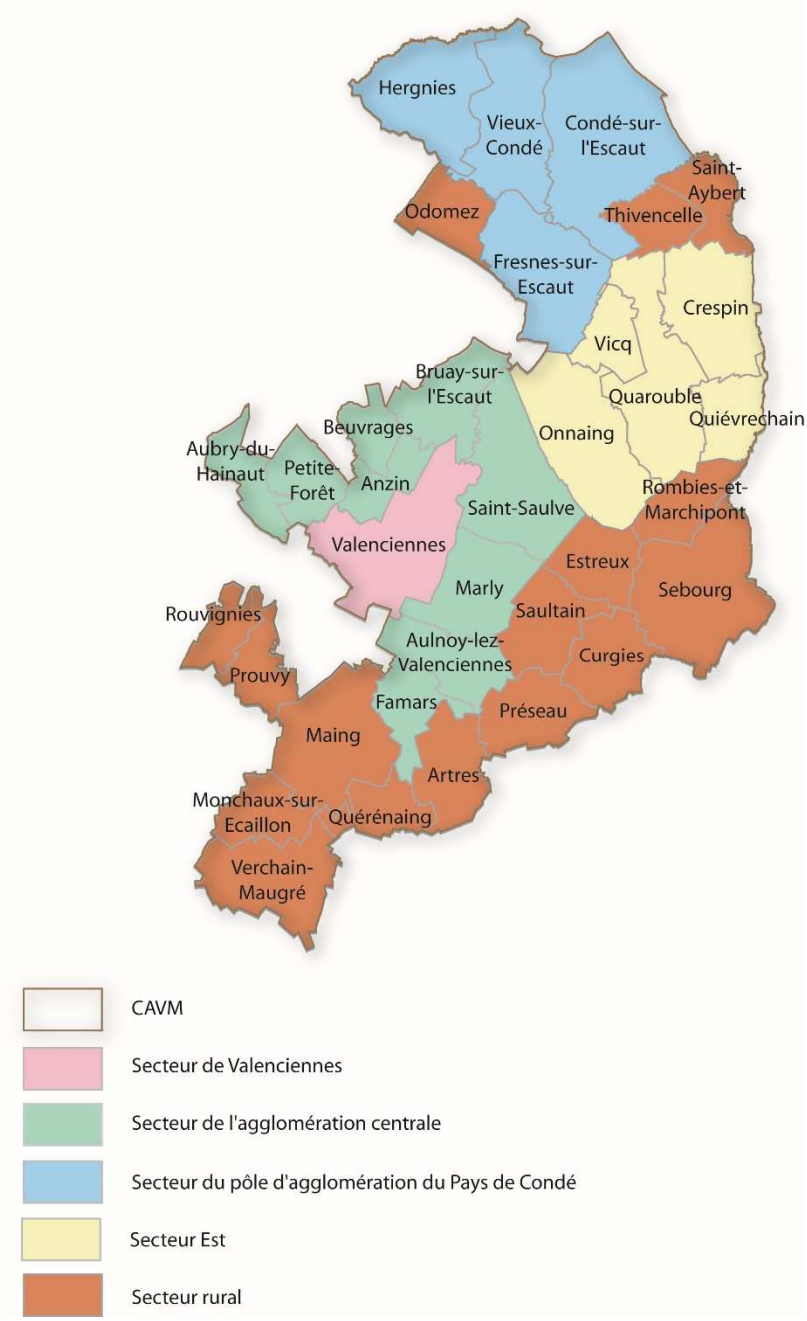

ANALYSE

Les données utilisées afin de réaliser l'analyse correspondent aux données INSEE 1999-2013.

1. Une intercommunalité marquée par la présence d'une centralité forte mais des attractivités qui tendent à s'inverser.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole compte en 2013 **190 459 habitants**. Avec plus de 40 000 habitants. Valenciennes apparait comme le pôle principal de l'intercommunalité (Cf. carte page suivante). On retrouve ensuite 5 communes de plus de 10 000 habitants (Anzin, Bruay-sur-Escaut, Saint-Saulve, Marly et Vieux-Condé) dont 4 sont des communes limitrophes à la ville centre.

La répartition de la population que l'on observe aujourd'hui sur le territoire **reflète les bassins de vie historiques du territoire** : Valenciennes (42 851 hab.), Vieux-Condé (9 877 hab.), Condé-sur-Escaut (9 741 hab.) et dans une moindre mesure Quiévrechain (6 317 hab.). Elle traduit donc un **phénomène de périurbanisation** apparut avant les années 2000.

Globalement, on constate sur le territoire de la CAVM une diminution constante de la population depuis 1999 et qui tend à s'intensifier depuis 2008 (-0.10% entre 1999 et 2008 ; -0.60% entre 2008 et 2013). En effet, celle-ci est passée de 191 819 en 1999 à 190 458 habitants en 2013 soit **une diminution de 0,7 %** *(cf. tableau Evolution de la population sur les territoires de référence entre 1999 et 2013 en page 7).*

Sur la CAVM, 18 communes sur les 35 ont perdu de la population. Cependant, la baisse est observée principalement sur trois communes : Vieux-Condé (-903 habitants), Anzin (-803 habitants) et Marly (-552 habitants).

Les derniers chiffres de l'INSEE montrent des inversions de mouvements démographiques sur la CAVM. En effet, si le territoire a connu un phénomène de périurbanisation sur les communes de la première couronne, on constate que ces dernières ont maintenant tendance depuis 1999 à perdre de la population.

A contrario, certaines communes rurales comme Saultain, Thivencelle ou encore Sebourg voient leurs populations augmenter avec respectivement (+11.38%, +7.98%, +6.18%). Cette augmentation traduit donc l'attractivité de ces communes et la pression foncière pouvant s'opérer sur ces dernières.

Répartition et évolution de la population (2008-2013)

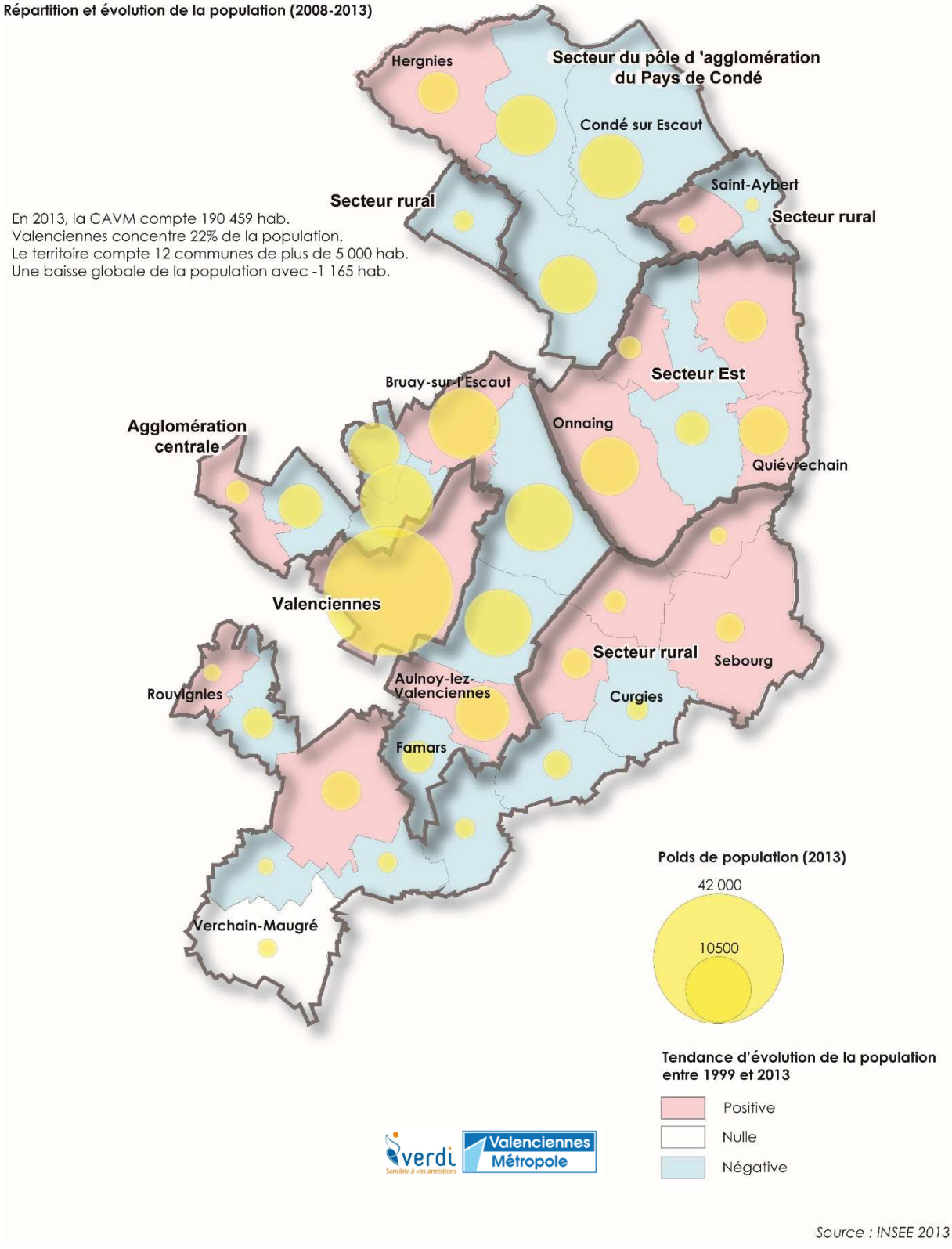

En 2013, la CAVM compte 190 459 hab.
Valenciennes concentre 22% de la population.
Le territoire compte 12 communes de plus de 5 000 hab.
Une baisse globale de la population avec -1 165 hab.

Source : INSEE 2013

A noter que si l'on procède à la comparaison avec les intercommunalités voisines, on constate que ces dernières ont subi une évolution différente comme le montre le tableau suivant.

Evolution de la population sur les territoires de référence entre 1999 et 2013

	1999	2008	2013	Evolution de la population entre 1999 et 2013 (%)
CA Valenciennes Métropole	191 819	191 624	190 459	-0,7
CA de la Porte du Hainaut	156 254	156 561	158 170	1,3
CC du Pays Solesmois	14 734	14 822	14 906	1,2
CC du Pays de Mormal	46 361	47 627	48 374	4,3
Département	2 555 020	2 564 959	2 595 536	1,6
Région	3 996 588	4 024 490	4 060 741	1,6

Bien que les territoires ne représentent pas le même poids de population, on observe que la CAVM est le seul territoire à perdre de la population. Chaque territoire voisin est ainsi marqué par une dynamique positive en termes de croissance démographique. Pour exemple, la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut a connu une augmentation de 1.3 % de sa population. Ceci peut s'expliquer en partie par le caractère plus urbanisé de l'agglomération valenciennoise.

L'analyse des densités fait apparaitre des typologies de communes différentes. On observe notamment des densités très importantes (supérieures à 2 000 hab. /km²) sur Valenciennes, Anzin et Beuvrages. Puis une densité, qui, bien que moins élevée que les trois communes précitées, reste relativement importante. Les communes concernées se répartissent globalement le long de la ligne 2 du Tramway.

Bien que l'on identifie 23 communes rurales sur le territoire, seules quatre communes (Saint-Aybert, Verchain-Maugré, Monchaux-sur-Ecaillon et Sebourg) sont en dessous du seuil de 150 hab. /km² (densité moyenne des communes rurales en France d'après « le Rapport de mission ruralité en Europe » - 2006).

Densité de population en 2013

La densité moyenne à l'échelle de la CAVM est de 720.6 hab./km².

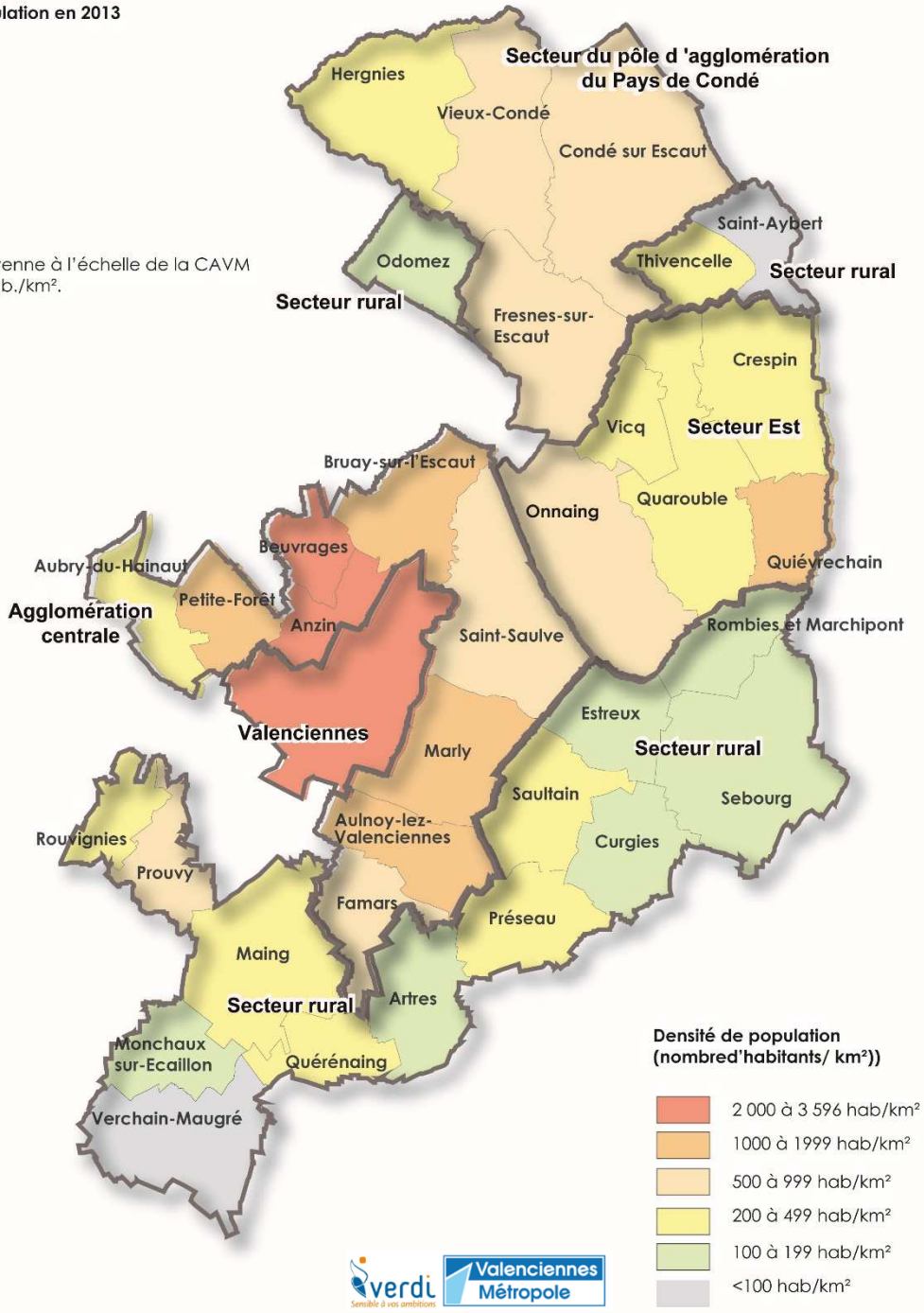

Source : INSEE 2013

Répartition par secteur du PLH :

Répartition de la population sur les secteurs de la CAVM en 2013

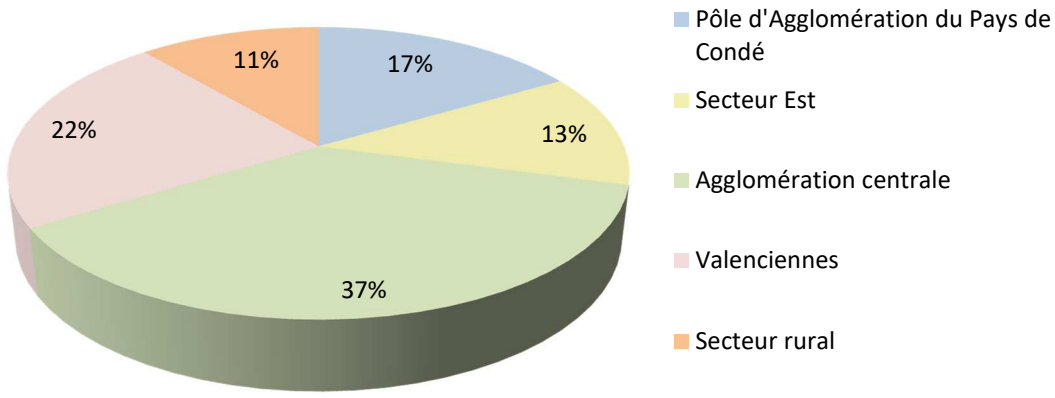

L'analyse par secteur du PLH retranscrit les tendances observées précédemment.

En 2013, les secteurs « Valenciennes » et « Agglomération centrale » regroupant Valenciennes et sa première couronne représentent 59% de la population totale de la CAVM.

L'agglomération centrale compte, en 2013, 70 529 habitants répartis sur 9 communes. Il s'agit du secteur du PLH comportant la population la plus importante avec 37 % de la population de l'intercommunalité. Ce poids démographique important est notamment dû à la proximité de la ville centre, à la présence d'équipements et de services et à la présence de transports en commun. En effet, quelle que soit la commune de résidence de ce secteur l'accessibilité est aisée en transports en commun.

Les populations sont ensuite réparties sur les secteurs Est et le Pôle d'Agglomération du Pays de Condé. On compte notamment 5 communes dotées d'une population comprise entre 5 000 et 10 000 habitants : Condé-sur-l'Escaut, Vieux-Condé, Fresnes-sur-Escaut, Onnaing et Quiévrechain. Ces deux secteurs représentent 30 % de la population de la CAVM soit 55 621 habitants. Enfin, dans le secteur rural, une grande majorité des communes est caractérisée par une population beaucoup moins importante. Celle-ci ne dépasse qu'occasionnellement les 5 000 habitants. Sur les 16 communes du secteur rural, 9 ont une démographie inférieure à 1 000 habitants en 2013. Ce secteur ne représente que 11 % de la population.

Evolution de la population par secteur de la CAVM.

	Population 2008	Population 2013	Evolution 2008-2013 (valeur absolue)	Evolution 2008-2013 en %
Valenciennes	42 656	42 851	+195	+0,5 %
Agglomération centrale	72 082	70 529	-1 553	-2.15 %
Pôle d'Agglomération du Pays de Condé	32 448	31 590	-858	-2,6 %
Secteur Est	23 391	24 031	+640	+2,7 %

Secteur rural	21 047	21 458	+411	+1.95%

En ce qui concerne les évolutions de population, le Pôle d'Agglomération du Pays de Condé et l'Agglomération centrale connaissent une diminution de la population avec respectivement -2.6% soit -858 habitants et -2.15 % soit -1 553 habitants.

Les secteurs **les plus dynamiques sont le secteur Est et le secteur rural**. Ils sont marqués par une évolution respective de +2.7 % et +1.95 %.

Ceci démontre notamment l'importance des 23 communes rurales dans le paysage intercommunal non seulement en termes de superficie (elles concernent 38.3% du territoire) mais également en termes de poids de population. Elles représentent en effet plus de 20 000 habitants. Cette importance est renforcée par l'attrait dont elles font l'objet (cf. partie « Enjeux »).

L'augmentation de la population du secteur Est est portée par la deuxième plus importante évolution de la CAVM avec +9,6 % entre 2008 et 2013 pour Quiévrechain soit + 551 habitants.

La ville-centre continue d'être attractive pour la population en raison notamment de la concentration important d'équipements (**+0.5%** de population entre 2008 et 2013).

Il convient cependant de nuancer les grandes tendances observées à l'échelle des secteurs.

En effet, il est possible de noter des disparités au sein de certains secteurs :

- Le secteur rural est porté en terme d'évolution démographique par les communes au contact de l'agglomération centrale ou du secteur Est
- Hergnies et Quarouble sont les seules communes ayant une tendance d'évolution de la population opposée à celle de leur secteur.

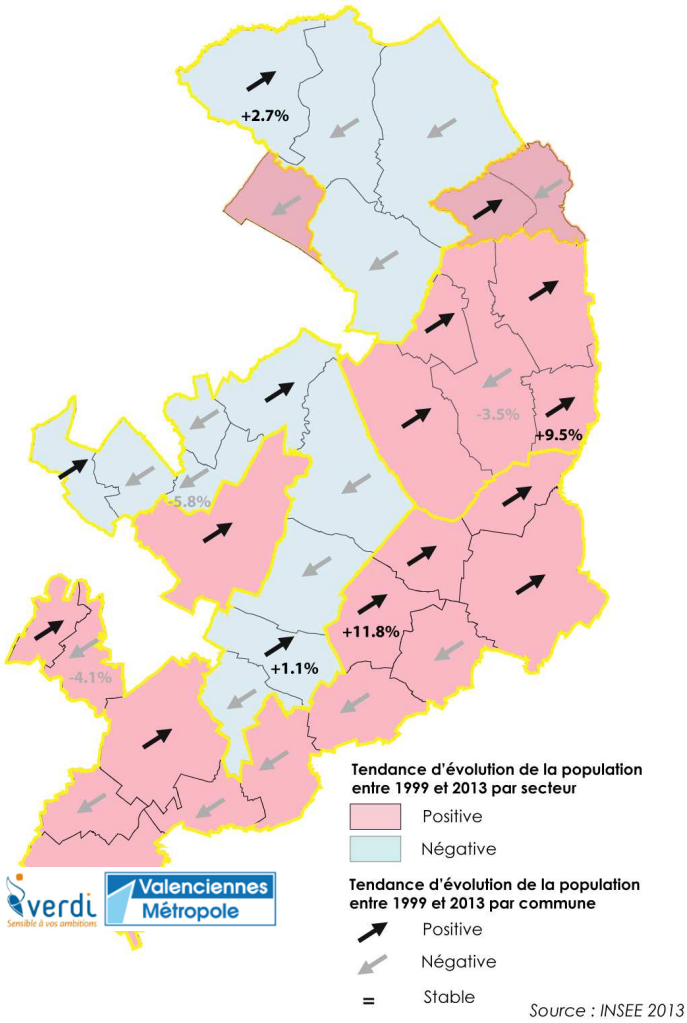

Source : INSEE 2013

2. Des évolutions impactées par le solde migratoire

Les effets combinés du solde migratoire (différence entre les arrivées et les départs) et du solde naturel (différence entre les naissances et les décès) permettent de comprendre quels sont les facteurs qui influent sur les évolutions de la population.

La CA de Valenciennes Métropole est marquée par **un solde naturel positif et un solde migratoire négatif** entre 2008 et 2013. Bien que le solde naturel soit évalué à 0,5, il ne **permet pas de compenser la perte de population** causée par le solde migratoire très négatif : -0,6.
La carte ci-après représente la variation annuelle de la population entre 2008 et 2013 par commune.
L'analyse des chiffres de l'INSEE indique que **les variations de la population sont principalement la conséquence directe du solde migratoire** et cela peu importe si la variation annuelle est négative ou positive.

En effet, on se rend compte que le solde naturel oscille entre -0.3 et 0.8 avec une moyenne de 0.4 (Monchaux-sur-Ecaillon étant la seule commune ayant un solde naturel négatif).

Le solde migratoire va quant à lui osciller entre -2 et +1.8 avec une moyenne de -0.3.
Ainsi, une commune comme Vieux-Condé ayant une variation annuelle de -1.7 connait un solde migratoire fortement déficitaire avec -2. Parallèlement, Saultain qui connait une variation annuelle de sa population de 2.2 a un solde migratoire largement positif avec 1.8.

Si l'on compare ce constat sur l'intercommunalité avec les autres territoires de référence, les situations sont diamétralement opposées.
En effet, alors que le solde migratoire entraîne une perte de la population sur la CAVM, les évolutions des autres intercommunalités limitrophes sont portées soit :

- par un solde naturel supérieur au solde migratoire (déficitaire ou non). C'est notamment le cas pour la CC du Pays de Mormal et la CA de la Porte du Hainaut.
- Soit par un solde migratoire positif et supérieur au solde naturel comme il est possible de l'observer sur la CC du Pays Solesmois. On peut d'ailleurs imaginer que **les sorties du territoire de l'agglomération participent au solde migratoire positif de cette intercommunalité (le Pays Solesmois commence à bénéficier du dynamisme démographique des communes rurales au sud de Valenciennes : phénomènes croisés de la péri-urbanisation, et de la proximité d'axes de circulation).**

Les soldes naturels et migratoires des différentes intercommunalités entre 2008 et 2013

	CA Valenciennes Métropole	CA de la Porte du Hainaut	CC du Pays Solesmois	CC du Pays de Mormal
Solde naturel	0,5	0,4	0	0,2
Solde migratoire	-0,6	-0,2	0,1	0,1

Variation annuelle de la population entre 2008 et 2013

L'ensemble des variations négatives est imputable à un solde migratoire négatif

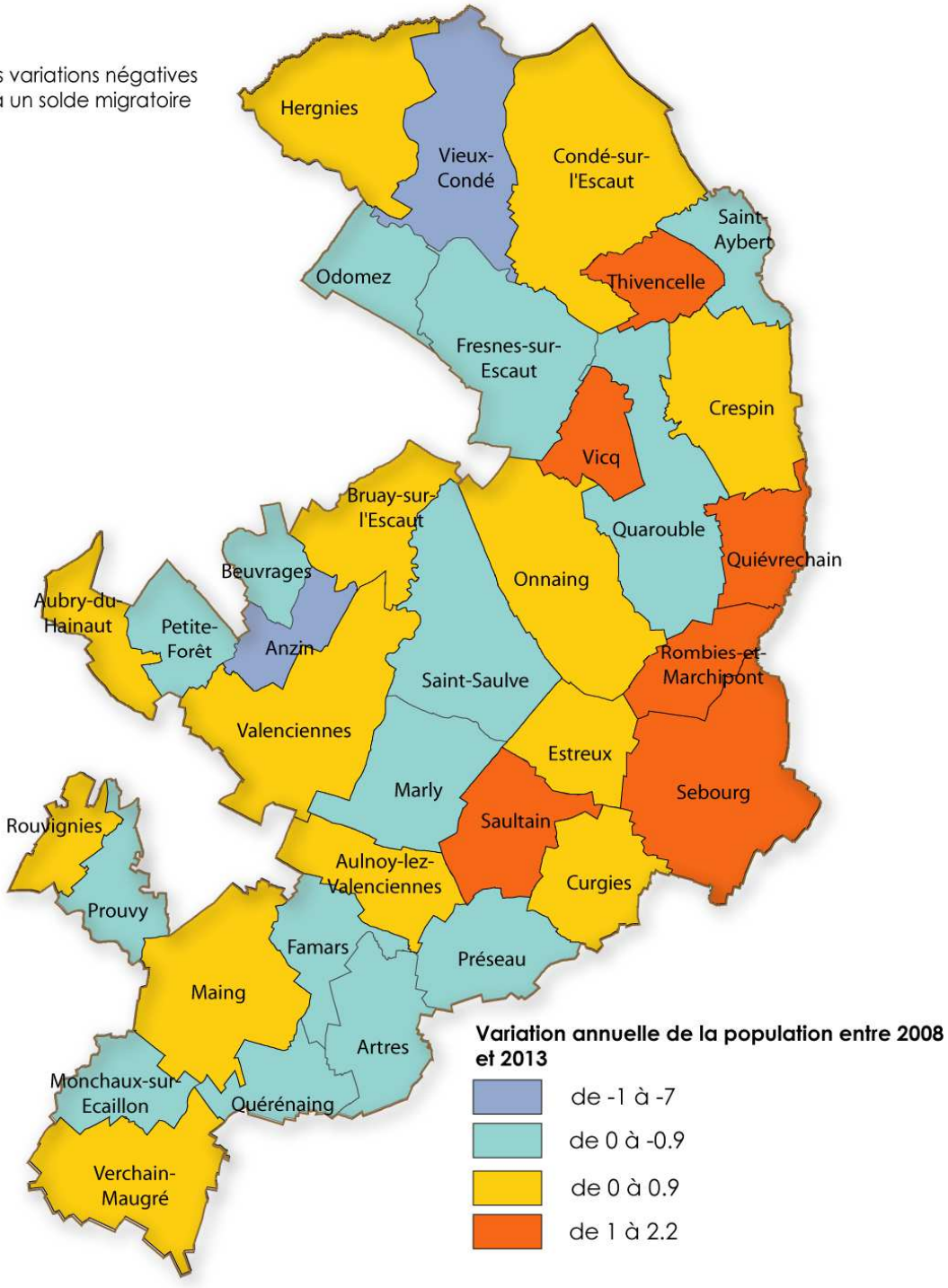

Source : INSEE 2013

3. Un phénomène de vieillissement de la population

Le graphique ci-dessous permet de mettre en évidence deux phénomènes marquant sur le territoire.

Population par grandes tranches d'âges à l'échelle de la CAVM

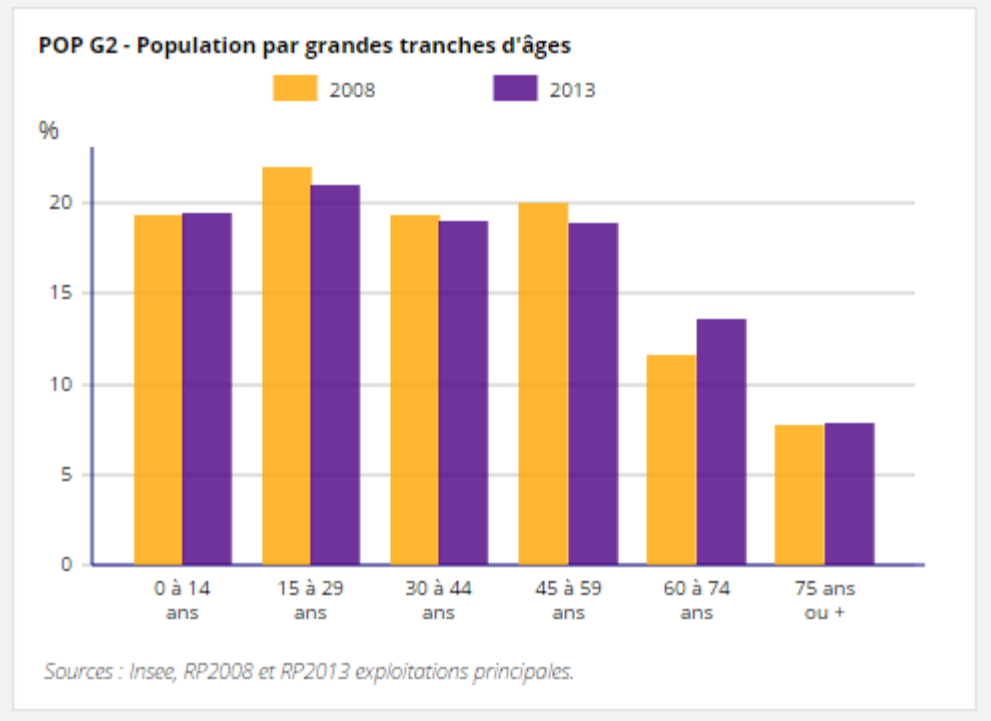

Tout d'abord, il est possible de constater **un phénomène de vieillissement de la population** à l'échelle de l'intercommunalité. La part des 60 ans et plus est en nette augmentation entre 2008 et 2013 (spécifiquement les 60-74 ans).

Ainsi, pendant cette période, la part des plus de 60 ans passe de 19.3 % à 21.5 % soit une augmentation de 2.2 points. Cela représente une augmentation non négligeable de + 4 353 personnes âgées de plus de 60 ans sur le territoire (cf. partie « Enjeux »).

Deuxièmement, on constate également une légère augmentation de la part des 0-14 ans passant de 19.4 % en 2008 à 19.5 % en 2013. En réalité, ce phénomène que l'on pourrait qualifier de rajeunissement de la population est relatif. En effet, en valeur absolue la population d'individus ayant entre 0 et 14 ans reste stable sur le territoire entre 2008 et 2013 avec 37 382 individus. La population totale diminuant, la part de la tranche d'âge est plus importante.

C'est ce qu'il est possible d'observer lors de l'analyse de l'indice de jeunesse.

*L'indicateur pris en compte pour analyser la structure par âge de la population est **l'indice de jeunesse**. Il s'agit d'un ratio qui se calcule en divisant la population des moins de 20 ans par celle des plus de 60 ans.*

Indice de jeunesse = population de moins de 20 ans / population de plus de 60 ans

Plus l'indice est élevé, plus la population est jeune. Plus il est bas, plus la population est âgée.
Exemple : Si l'indice jeunesse est de 2, cela signifie qu'il y a en moyenne 2 personnes âgées de moins de 20 ans pour 1 personne âgée de plus de 60 ans.

Evolution de l'indice de jeunesse entre 2008 et 2013 pour la CAVM et les territoires de référence

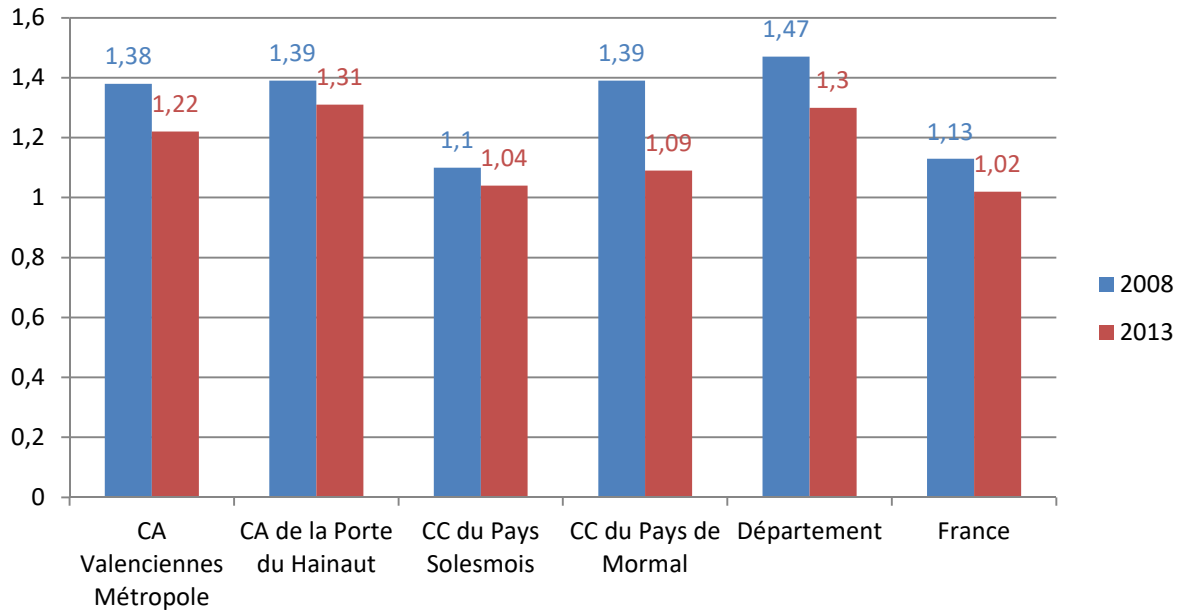

L'indice de jeunesse prenant en compte la classe d'âge des moins de 20 ans, montre qu'en réalité **le territoire perd sa population la plus jeune**. Entre 2008 et 2013 les moins de 20 ans passent de 51 088 individus à 49 782 individus.

Par conséquent, l'indice de jeunesse est passé de 1,38 à 1,22 entre 2008 et 2013.

Si l'on compare l'indice de jeunesse de la CAVM avec les autres territoires de référence, on remarque qu'il est moins élevé que celui de la CA de la Porte du Hainaut (1,31) et celui du Département (1,3). Il reste cependant plus important que celui de la CC du Pays Solesmois (1,04), de la CC du Pays de Mormal (1,09) ainsi que celui national : 1,02.

L'évolution de l'indice de jeunesse entre 2008 et 2013

A l'échelle de l'intercommunalité, l'indice de jeunesse en 2013 est de 1,2 et connait une diminution depuis 2008.

L'indice de jeunesse correspond à la part de la population âgée de moins de 20 ans sur la part des personnes âgées de 60 ans et plus.

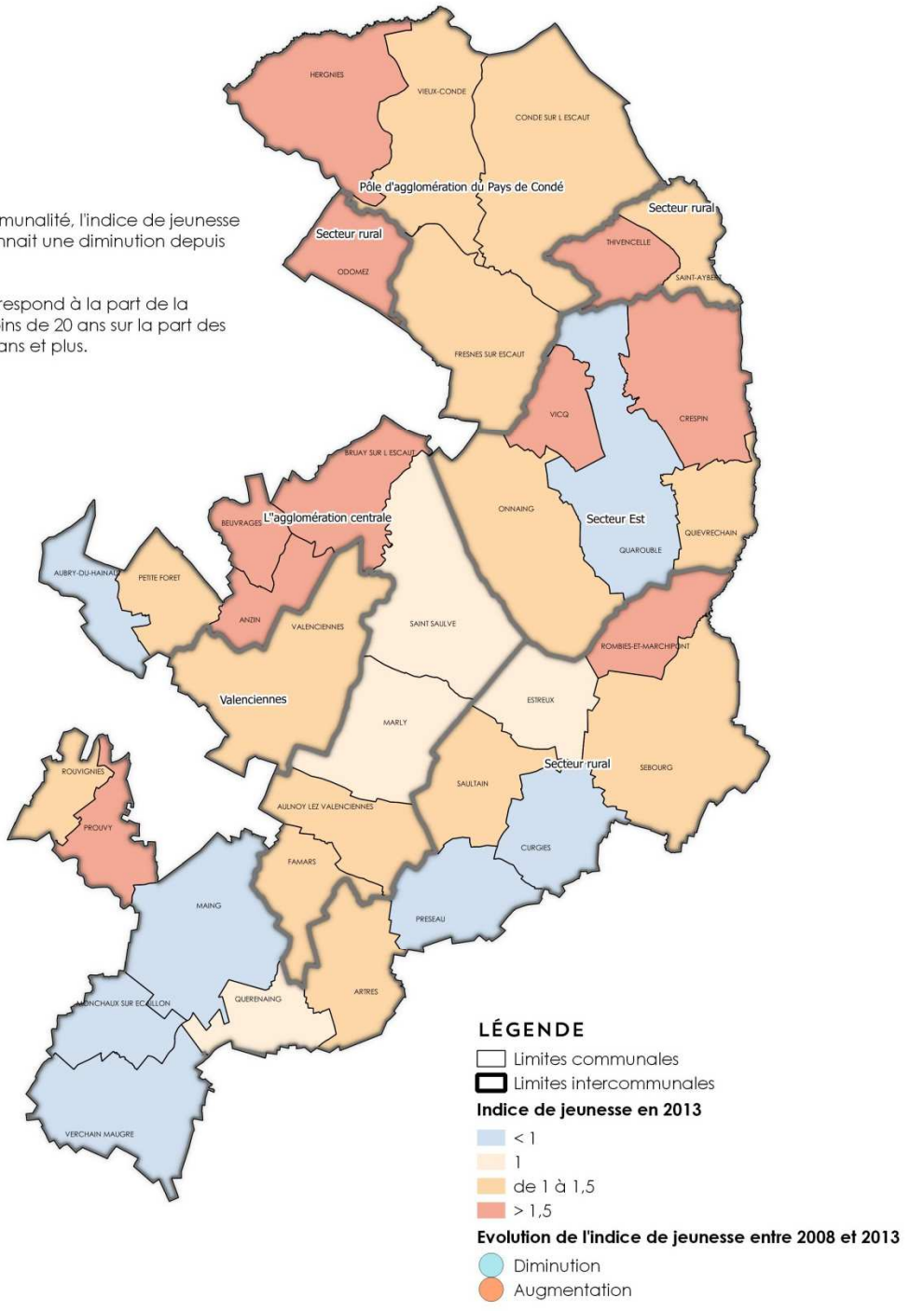

0 1 2 km

Sources : Cadastre 2015, Insee 2013

Si l'on analyse maintenant la répartition de la population par tranches d'âges à l'échelle communale on observe une **importante disparité** entre les communes situées au Nord du territoire intercommunal et celles au Sud. En effet, alors qu'au Sud la majorité des communes a une part de personnes de moins de 20 ans inférieure à 25 %, on enregistre des **taux beaucoup plus importants au Nord**. Ainsi, mise à part Quarouble (23,5 %), toutes les communes se trouvant au Nord de Saint-Saulve, Estreux et Curgies ont une part de population de moins de 20 ans comprise entre 25 et 30 %. Cette population représente d'ailleurs **27,2 % du pôle d'agglomération du Pays de Condé et 28,1 % du secteur Est**. On retrouve également un **taux élevé de population « jeune »** au niveau de Bruay-sur-l'Escaut et sur les communes de la couronne Nord de Valenciennes. Cette classe d'âge constitue **26.8 % de la population de l'agglomération centrale**. Bruay-sur-l'Escaut est ainsi la commune qui compte proportionnellement le plus de moins de 20 ans sur l'ensemble du territoire intercommunal avec 30,9 % de sa population. Cette population représente 29,8 % de la population beuvrageoise, 26,8% des anzinois et 28,4% de la population de Petite-Forêt.

Au niveau du **secteur rural,** où **24.7 %** de la population à moins de 20 ans**,** dix communes ont un taux supérieur à 25 % pour cette classe d'âge avec notamment des pics à 30,8 % à Thivencelle et 29,4 % à Odomez, deux communes situées au Nord du territoire. En revanche, c'est à Monchaux-sur-Ecaillon (au sud du territoire de la CAVM) que l'on enregistre la proportion de moins de vingt ans la moins importante de l'intercommunalité avec seulement 19 ,6 % de la population. Enfin, la commune de **Valenciennes** est le secteur identifié au PLH où les **moins de 20 ans** sont les **moins nombreux** par rapport à l'ensemble de la population. Ils ne constituent que **23,5** % de la population communale.

Les communes où l'on enregistre la **plus grande part de plus de 60 ans se trouvent en majeure partie au sein du secteur rural**. En effet dans ce secteur, ils représentant 22.3 % de la population. Sur les six communes accueillant plus de 25 % de plus de 60 ans, trois sont situés dans ce secteur : Curgies (25,1 %), Maing (25 %), Verchain-Maugré (28,6 %). Ces différentes communes sont principalement localisées au Sud du territoire intercommunal. Dans les autres secteurs identifiés au PLH, cette population est moins importante : 22,2 % pour le pôle d'agglomération du Pays de Condé, 21,2 % pour le secteur Est, 21.7 % pour l'agglomération centrale et 20,3 % pour Valenciennes.

Au vu du peu de commerces, équipements et services présents sur ces 3 communes, ainsi qu'au regard du nombre important de personnes âgées, l'un des enjeux futurs sera d'adapter l'offre en équipement aux modifications de la population notamment par rapport au phénomène de vieillissement (en adaptant et développant les établissements médicaux et paramédicaux et en multipliant les services de santé à domicile).

Part des personnes de 20 ans et - en 2013 et évolution des personnes de 20 ans et - entre 2008 et 2013

26,1% des habitants de la CAVM sont âgés de moins de 20 ans en 2013.
Entre 2008 et 2013, la CAVM perd 1 307 habitants de moins de 20 ans, soit une diminution de 2,56 %.

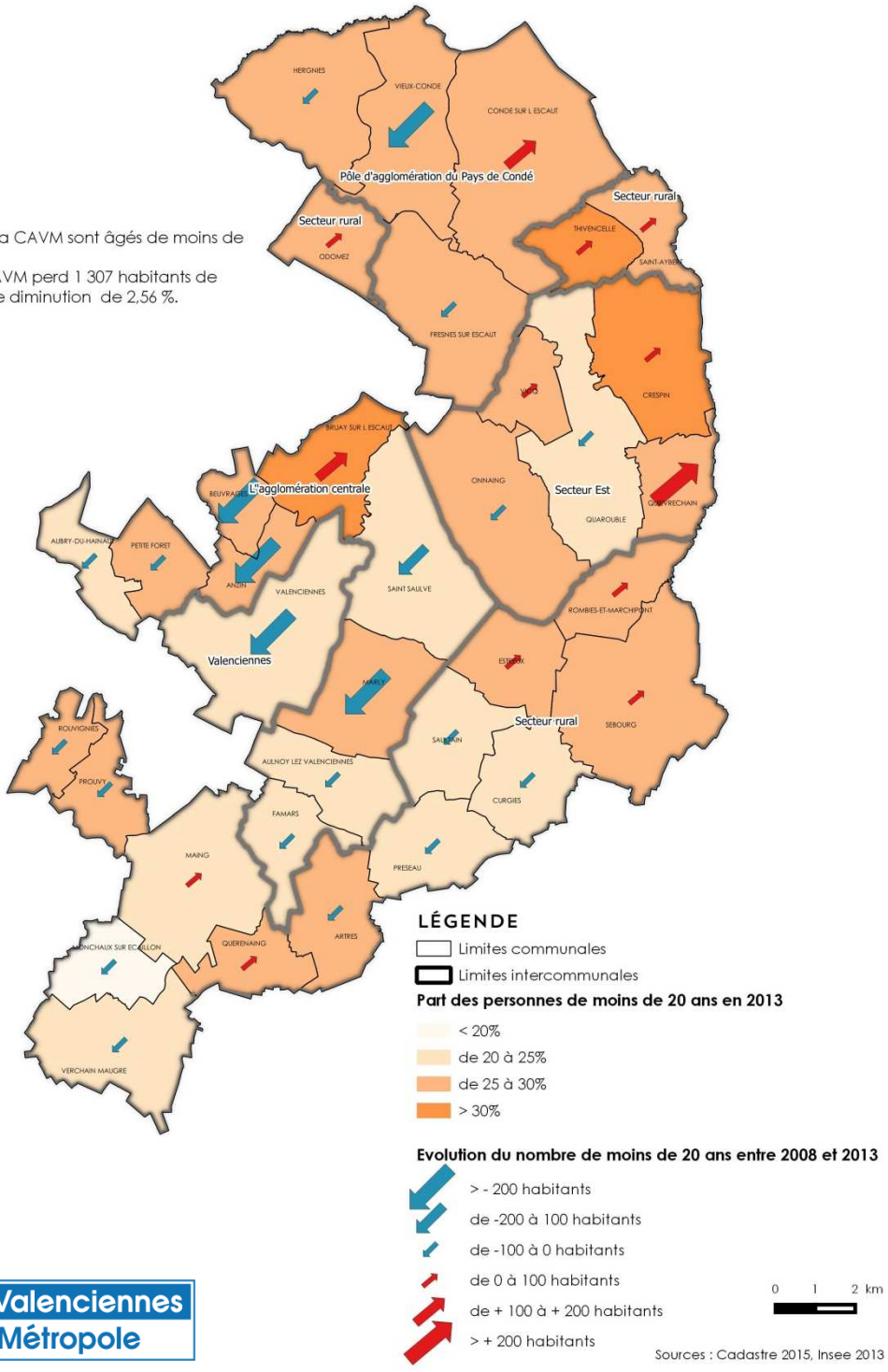

Part des personnes de 60 ans et + et évolution des personnes âgées de 60 ans et + entre 2008 et 2013

21,5% des habitants de la CAVM sont âgés de 60 ans et plus en 2013.
Entre 2008 et 2013, 3 986 personnes supplémentaires sont âgées d'au moins 60 ans, soit une augmentation de 10,8 %.

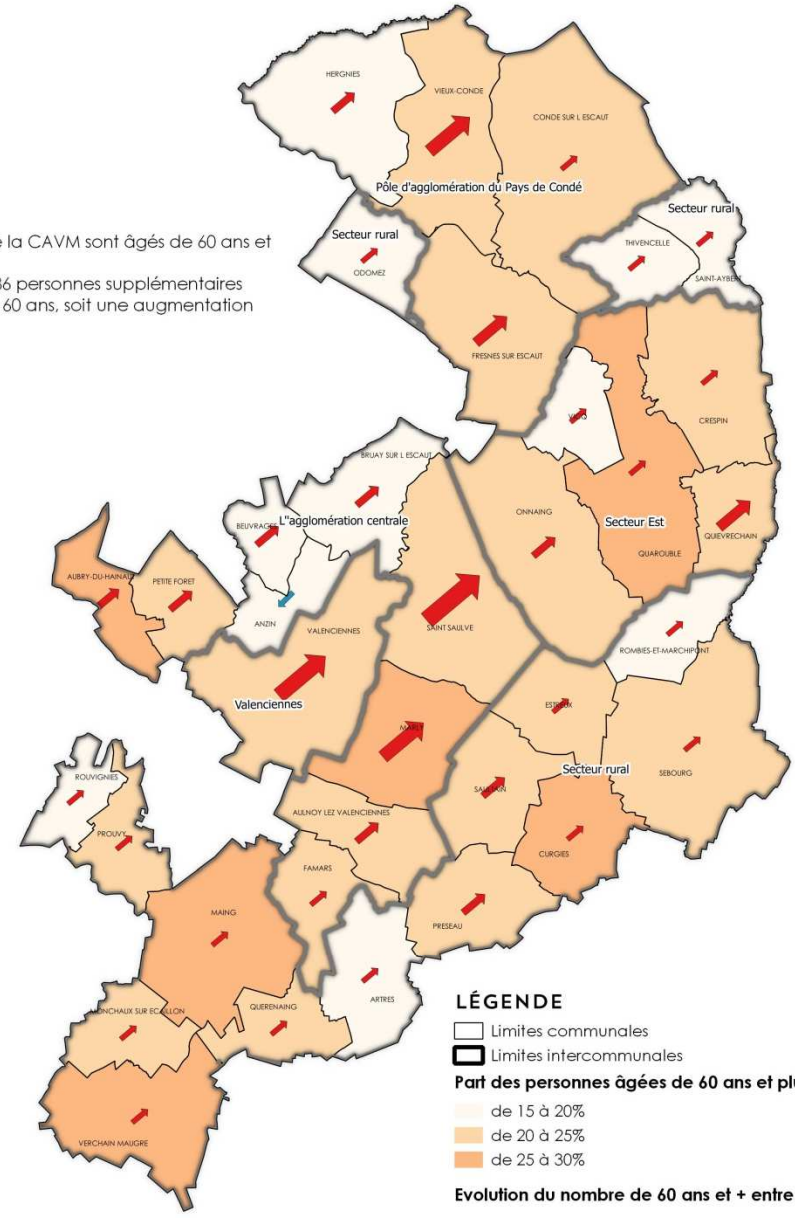

LÉGENDE

- Limites communales
- Limites intercommunales

Part des personnes âgées de 60 ans et plus en 2013

- de 15 à 20%
- de 20 à 25%
- de 25 à 30%

Evolution du nombre de 60 ans et + entre 2008 et 2013

- de - 50 à 0 personnes
- de 0 à 100 personnes
- de 100 à 200 personnes
- de 200 à 300 personnes
- de 300 à 400 personnes
- de 400 à 500 personnes
- < à 500 personnes

0 1 2 k

Sources : Cadastre 2015, Insee 2

Cette répartition peut s'expliquer au travers de deux indicateurs.

Tout d'abord on retrouve **une corrélation avec le prix du foncier** que l'on observe sur les communes.

Ainsi, le **Nord du territoire intercommunal est marqué par un prix du foncier moins élevé**. Pour Crespin et Thivencelle, deux des trois communes accueillant le plus de moins de 20 ans, le prix du foncier est fixé aux alentours de 1 100 - 1 300 €/m² (*Source : meilleursagents.com*).

On retrouve un **coût également faible au niveau des communes de l'ancien bassin minier** telles que Conde-sur-l'Escaut, Fresnes-sur-Escaut etc., communes où le taux de moins de 20 ans est compris entre 25 et 30 %. Au contraire dans les communes ayant une part importante de plus de 60 ans, le prix du foncier est souvent de l'ordre de 1500 - 1600 €/m² : 1 624 €/m² à Monchaux-sur-Ecaillon, 1 688 €/m² pour Curgies, 1 551 €/m² à Quarouble.

Ce constat est renforcé lorsque le parc en logements se trouve **diversifié en termes de modes d'accession mais également de typologies de logement**s présents sur le marché de l'immobilier.

Un jeune ménage privilégiera une commune disposant d'un prix du foncier moins important pour une première acquisition.

En termes d'évolution de la classe d'âge jeune, une commune se distingue, il s'agit de Quiévrechain + 15,9 % (+200 habitants) entre 2008 et 2013. Cela illustre la **dynamique particulière* qu'a connu le secteur Est** sur la période. En effet, c'est le seul secteur marqué par une **dynamique positive** de ses moins de vingt ans avec+ 4,05 %.

Evolution des moins de 20 ans par secteur entre 2008 et 2013

	Moins de 20 ans en 2008	Moins de 20 ans en 2013	Evolution entre 2008 et 2013 (%)
Valenciennes	10484	10075	-3.90
Agglomération centrale	16715	16082	-3.78
Pôle d'agglomération du Pays de Condé	8826	8588	-2.69
Secteur Est	6489	6752	+4.05
Secteur Est	6489	6752	+4.05

*Cette commune a connu entre 2008 et 2013 la réalisation de plusieurs opérations de logements de typologies variées (du T2 au T5). Cela a permis de répondre aux besoins des jeunes ménages : recherche d'un cadre de vie péri-urbain associé à la recherche de logements moins coûteux et moins grand qu'un logement pavillonnaire.

4. Un phénomène de décohabitation qui se concentre au sein des communes les plus peuplées

En 2013, la CAVM compte 80 732 ménages. Ce nombre est en augmentation de 3.2% par rapport à 2008. **L'intercommunalité a ainsi accueilli plus de 2 526 nouveaux ménages sur son territoire**.

Cependant, certaines communes connaissent une évolution différente. C'est par exemple le cas pour les communes de Vieux-Condé (-2.5%), Famars (-3%), Artres (-1.2%), Odomez (-0.3%), Prouvy (-0.8%), Saint-Aybert (-4.7%) où l'on constate une diminution du nombre de ménages.

Pour la majorité des communes ayant une évolution importante du nombre de ménages (supérieure à 5%), on observe que cette dernière n'est pas due uniquement au phénomène de décohabitation mais bien à l'arrivée de nouveaux ménages sur le territoire. Les communes ayant une évolution supérieure à 5% ont majoritairement connu un solde migratoire positif qui a contribué à une augmentation positive de la population.

Comme dit précédemment, la structuration de la population de l'agglomération est également sujette aux phénomènes de décohabitation traduisant les tendances lourdes de la société, à savoir l'augmentation du nombre de familles monoparentales, le vieillissement de la population, l'éclatement familial, etc.

En 2013, le territoire comptait 34,7 % de ménages d'une personne (27 986). En termes d'évolution, les ménages d'une personne ont augmenté de 10,7 % entre 2008 et 2013 sur l'intercommunalité.

Evolution du nombre de ménages entre 2008 et 2013

Une augmentation moyenne de 3.2 % des ménages à l'échelle de la CAVM

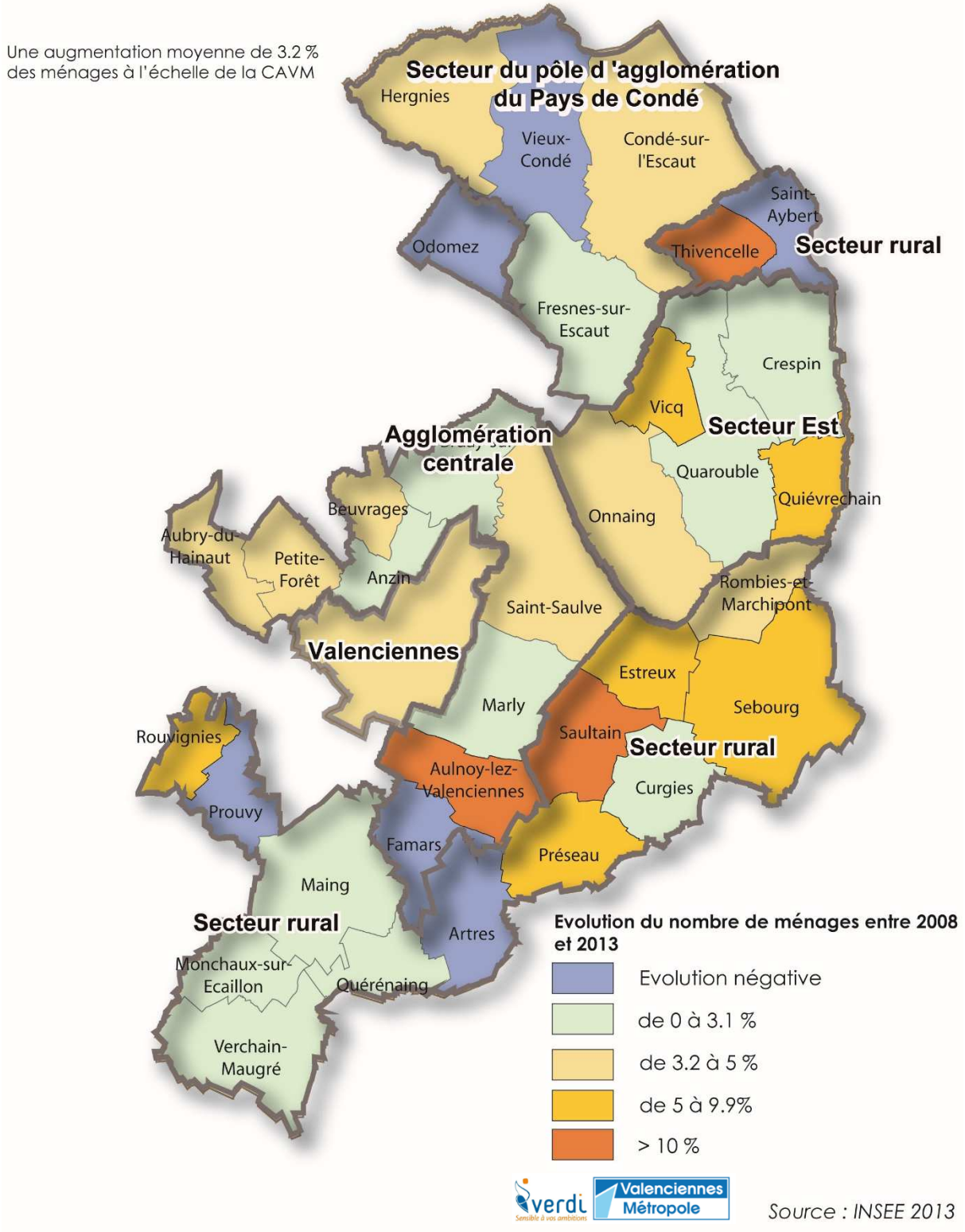

Cette répartition n'est cependant pas homogène sur le territoire.

Les communes accueillant une part plus importante de ménages d'une personne sont les communes les plus urbaines où l'on retrouve l'offre la plus importante en logements. Ainsi, c'est au niveau de Valenciennes et de l'agglomération centrale que l'on retrouve les plus fortes proportions de ménages d'une personne. A Valenciennes, ils représentent 48,7 % des ménages et au sein de la première couronne 32,6 %. Dans ce deuxième secteur, c'est à Aulnoy-lez-Valenciennes (41,8 %) et Famars (40,2 %) qu'ils sont les plus présents. En effet, ces deux communes accueillent l'université de Valenciennes et de nombreux logements étudiants.

Au niveau du Pays de Condé, on enregistre les taux les plus importants pour les ménages d'une personne dans les deux communes les plus urbaines puisqu'ils représentent plus de 30 % des ménages de Condé-sur-l'Escaut et Vieux-Condé. Au sein de ce secteur 29 % des ménages ne sont composés que d'une personne. Enfin, pour les secteurs Est et rural ce type de ménage ne représente qu'un quart des ménages. Sur le territoire rural, 6 communes ont un taux de ménages d'une personne compris entre 10 et 20 %.

Sur une grande majorité de communes, ce type de ménage a donc augmenté. Alors que ces augmentations sont souvent comprises entre 0 et 25 %, elle est de 31,4 % à Estreux et 42,4 % à Saultain. Cependant c'est la commune de Rouvignies qui est marquée par la plus forte augmentation relative sur la période 2008 /2013 avec + 93, 2 % (+ 34 ménages). Au niveau des secteurs du PLH, l'évolution des ménages d'une personne est comprise entre + 8,2 % (Valenciennes) et +13,3 % pour le Pays de Condé.

Sur les 35 communes que forme la CAVM, seulement 7 communes ont connu une évolution négative sur la période. Même si ces régressions restent faibles pour Famars, Maing, Prouvy et Verchain-Maugré (de l'ordre de -10 à 0 %), elles sont beaucoup plus importantes pour Curgies et Saint-Aybert. Ces deux communes ont subi une diminution respective de -25,4% et 39.4 % de ménages d'une personne.

Les modifications de la structuration de la population sont d'autant plus importantes que certaines communes comme Vieux-Condé voient à la fois le nombre de ménages global diminuer et le nombre de ménages d'une personne augmenter.

Sur cette commune la part des ménages d'une personne au sein du nombre total de ménages passe donc de 26 % en 2008 à plus de 32 % en 2013.

Part des ménages d'une personne en 2013 et évolution des ménages d'une personne entre 2008 et 2013

En 2013, 34,7 % des ménages sont composés d'une personne. Entre 2008 et 2013, le nombre de ces ménages a augmenté de 10,7 %.

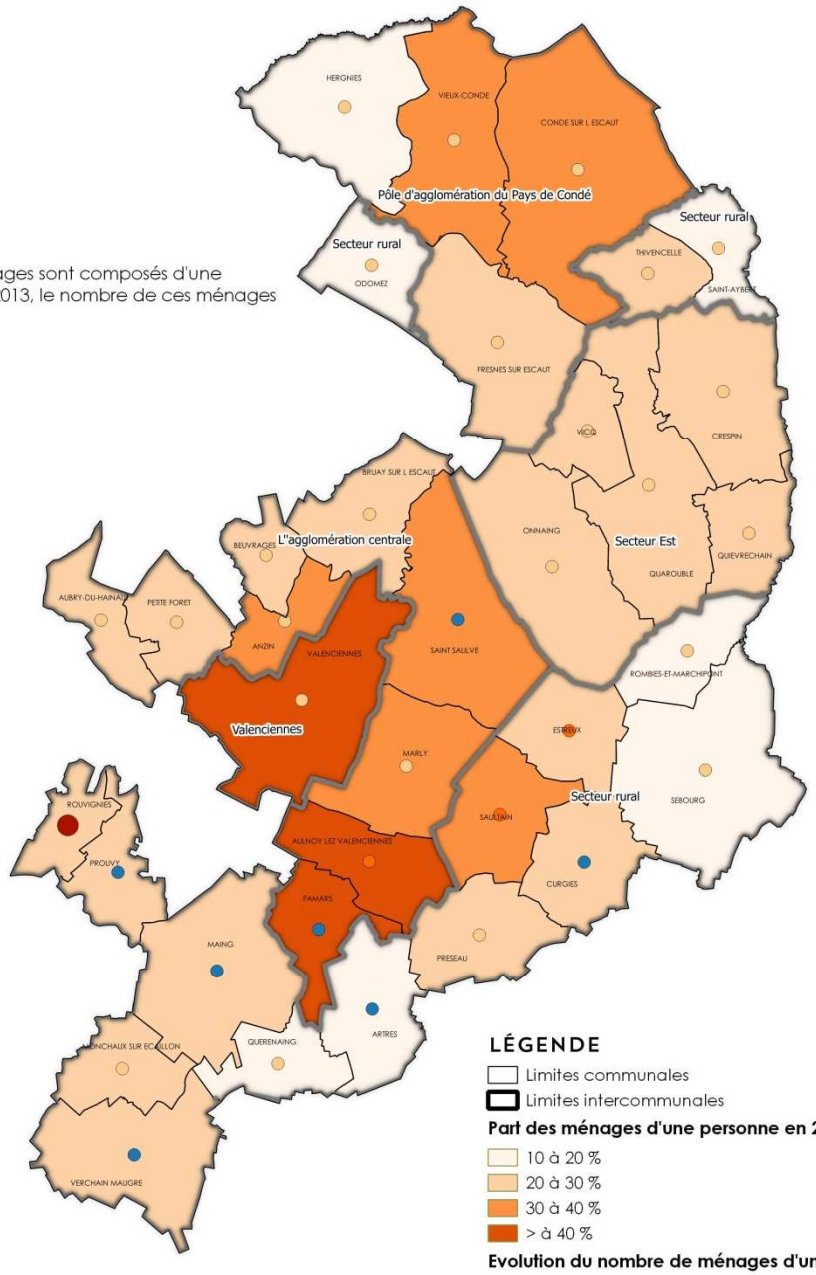

LÉGENDE

- Limites communales
- Limites intercommunales

Part des ménages d'une personne en 2013

- 10 à 20 %
- 20 à 30 %
- 30 à 40 %
- > à 40 %

Evolution du nombre de ménages d'une personne entre 2008 et 2013

- < à 0 %
- 0 à 25 %
- 25 à 50 %
- > à 50 %

0 1 2 km

Sources : Cadastre 2015, Données INSEE

SYNTHESE

ATOUTS

> Un positionnement stratégique au coeur du Département et à proximité de la Belgique avec des générateurs d'emplois conséquents.

> En comparaison des territoires voisins, un bassin de vie peuplé indispensable au maintien de l'emploi sur le secteur.

> Une part des moins de 30 ans qui baisse (passant de 41,4% de la population à 40,5% entre 2008 et 2013) mais qui reste majoritaire.

> Un solde naturel positif.

FAIBLESSES

> Une population qui diminue avec un solde migratoire déficitaire.

> Un phénomène de vieillissement de la population généralisé.

> Une croissance de la population qui présente des disparités territoriales

OPPORTUNITÉS

> L'arrivée de familles pour maintenir une mixité intergénérationnelle

MENACES

> Une accentuation du vieillissement de la population.

> Une spécialisation des territoires en termes d'âge de la population.

> Un renforcement du déficit migratoire.

> Des jeunes ménages qui s'éloignent des centralités.

> Un phénomène de décohabitation important.

ENJEUX

➔ **Retrouver un nouvel essor démographique en s'appuyant sur les polarités définies par le SCOT afin que la croissance démographique soit équilibrée.**

➔ **Adapter l'offre en équipement aux modifications de la population notamment par rapport au phénomène de vieillissement (en adaptant et développant les établissements médicaux et paramédicaux et en multipliant les services de santé à domicile) et à la présence des jeunes ménages dans les communes rurales (offre en équipement scolaire, péri-scolaire, et de loisirs).**

➔ **Identifier et spatialiser les nouveaux besoins en logements répondant aux phénomènes de décohabitation.**

➔ **Accompagner la restructuration des centre-bourgs des communes rurales dans une politique d'habitat globale à l'échelle de l'agglomération.**

Valenciennes Métropole

Version Approbation
Mars 2021

PLUi
Plan Local d'Urbanisme intercommunal
des 35 communes de
Valenciennes Métropole

Diagnostic habitat

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du : 11 mars 2021

Le président :

Le Président,

Laurent DEGALLAIX

2014-2020
VERS UNE COOPÉRATION RENFORCÉE

VERDI Designer de territoires

Basset & Macagno
AVOCATS ASSOCIÉS

AGRICULTURES & TERRITOIRES

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2
CE QUE DIT LE SCOT 3
CE QUE DIT LE PROJET D'AGGLOMERATION 5
CE QUE DIT LE PLH 6
ANALYSE 9
1. Un parc de logements globalement en hausse… 9
2. ….mais marqué par une forte hausse de la vacance 11
3. Une dynamique de construction globalement en chute depuis 2010 13
4. Un prix du foncier et des biens immobiliers contrastés 16
5. Une stratégie de renouvellement urbain structurée et des actions concrètes engagées 20
6. Un parc de logement dégradé au nord du territoire 27
7. Une occupation locataire principalement sur les secteurs urbains 29
8. Un parc social dans les communes urbaines et cités minières 31
9. Un parc de logements collectifs en augmentation 34
10. Des petits logements dans les villes et des grands logements en milieu rural 35
11. Des ménages de plus en plus réduits 37
SYNTHESE 37
ENJEUX 39

CE QUE DIT LE SCOT

- **Un objectif de <u>27 000 logements à l'horizon 2030</u>, soit 1 600 logements par an** de 2014 à 2030 pour répondre aux besoins des nouveaux habitants de la CAVM et de la CAPH.

- **Favoriser la production de logements en priorité en renouvellement urbain (45 % d'ici à 2030)**, en réutilisant le foncier disponible afin de bénéficier de la desserte en transport en commun existante, de la présence de services structurants etc. Les objectifs de production de logements sont ainsi de :
    - **<u>900 logements en moyenne par an pour la CAVM</u>,**
    - 700 logements en moyenne par an pour la CAPH et la CCRVS.

- Des objectifs de production de logements définis en cohérence avec l'armature urbaine du Valenciennois, avec **<u>une moyenne de 30 logements/ha sur l'ensemble du territoire</u>** :

    - Ville centre de Valenciennes : 65 logements/ha,
    - Communes de la couronne du pôle central : 35 logements/ha,
    - Pôle secondaire de Denain : 45 logements/ha,
    - Pôles d'équilibre de Saint-Amand-les-Eaux et Pays de Condé : 30 logements/ha,
    - Autres communes périurbaines : 25 logements/ha,
    - Communes des secteurs ruraux : 18 logements/ha.

- **Développer les logements aidés et proposer une offre variée en typologie de logement** sur l'ensemble des communes, dans un souci de mixité sociale.

- **Lutter contre la vacance des logements en identifiant les secteurs prioritaires** où celle-ci est importante, et **définir des objectifs chiffrés et des moyens à mettre en œuvre**.

- Mobiliser l'ensemble des outils disponibles afin de développer la réhabilitation et la rénovation thermique du parc de logements dégradés, qu'il soit public ou privé.

- Préserver le caractère patrimonial des cités minières lors de leur réhabilitation en adaptant le règlement des zones U.

- **<u>Développer la mixité des fonctions urbaines</u>** et intégrer les préoccupations environnementales lors de l'élaboration des projets d'habitat.

- **<u>Urbaniser en priorité dans les secteurs DIVAT</u>** en appliquant les densités minimum recherchées :

DIVAT situé dans la commune de	Pour tous les projets (habitat, équipements, commerces, mixte...) : Ratio minimum de construction au sein du DIVAT *Ex : 0,5 m² de plancher minimum par m² de superficie de l'unité foncière*	Pour les projets d'habitat (en plus de ce ratio) : Nombre minimum de logements par hectare
Anzin	0,5	36
Aulnoy	0,5	36
Bruay-sur-l'Escaut	0,3	26
Condé-sur-l'Escaut	0,4	31
Crespin	0,3	26
Denain	0,6	46
Escautpont	0,3	26
Famars	0,3	26
Fresnes-sur-Escaut	0,4	31
Hérin	0,3	26
La Sentinelle	0,5	36
Maing	0,3	26
Marly	0,5	36
Onnaing	0,3	26
Quarouble	0,3	26
Quiévrechain	0,3	26
Saint-Amand-les-Eaux	0,4	31
Saint-Saulve	0,5	36
Trith-Saint-Léger	0,5	36
Valenciennes	0,9	66
Vieux-Condé	0,4	31

Source : SCOT du Valenciennois

CE QUE DIT LE PROJET D'AGGLOMERATION

- Un projet de rénovation urbaine au triple enjeu :
  - **Développer la qualité de vie** des habitants,
  - **Favoriser la mobilité et l'accès à l'emploi**,
  - **Améliorer l'attractivité du territoire** en attirant de nouvelles populations et en favorisant la mixité sociale et fonctionnelle.

- Continuer la mise en œuvre des PNRU 1 sur l'ensemble des sites identifiés par l'ANRU. Un objectif comprenant 149 démolitions, 348 constructions en diversification et 96 réhabilitations de logements reste à accomplir (source : PLH).

- **Répondre aux objectifs définis dans le cadre du PNRQAD 2012 – 2019** :
  - Construire **305 logements**,
  - **Proposer 60 % de logements locatifs sociaux** et **40 % de logements en accession** à la propriété,
  - Aménager de nouveaux équipements et espaces publics,
  - Définir une nouvelle offre commerciale.

- Mettre en œuvre le NPNRU 2015-2025 sur les 4 nouveaux quartiers retenus.

- Prolonger et renforcer la politique de renouvellement urbain en agissant sur les quartiers d'habitat social, les cités minières dégradées, en développant les projets d'habitat à proximité des transports en commun tels que le tramway et en engageant des opérations de rénovation urbaine dans les communes rurales.

- Agir en matière de rénovation énergétique sur le parc de logement afin de réduire l'habitat indigne et lutter contre la précarité énergétique que ce soit dans le parc social ou privé.

- Reconquérir le parc de logements vacants et développer les outils, dans les documents d'urbanisme, pour limiter cette vacance (droit de préemption, veille immobilière…)

- Développer l'accès au logement pour tous en proposant une offre diversifiée et adaptée aux différentes populations, tout en permettant aux ménages modestes une certaine fluidification du parcours résidentiel.

- Développer les outils et la coopération entre Valenciennes Métropole et les communes pour mener une réflexion partagée et cohérente en terme de politique de l'habitat sur le territoire.

Le Projet d'Agglomération fixe aussi des objectifs à atteindre en fonctions des 5 secteurs identifiés :

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DES LOGEMENTS PAR SECTEUR

VILLE-CENTRE ET COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION CENTRALE (EXCEPTÉ AUBRY-DU-HAINAUT ET FAMARS) ET DU PÔLE D'AGGLOMÉRATION DE CONDÉ (EXCEPTÉ HERGNIES)

- Taux de logements conventionnés largement au-dessus des objectifs légaux
- Rééquilibrage infra-communal de l'offre avec une production sur les quartiers des villes peu pourvus et développement d'opérations en accession sociale sur les quartiers prioritaires pour favoriser la mixité sociale

COMMUNES DU SECTEUR EST

- Desserrement du cœur urbain de l'Agglomération / accès au logement en accession ou au foncier particulièrement onéreux et inadapté aux capacités d'une grande partie des ménages
- Production de logements locatifs conventionnés et développement de leur caractère urbain

COMMUNES RURALES

- Prédominance du statut de propriétaire occupant
- Développement du statut locatif pour favoriser une meilleure dynamique démographique plus indépendante de la construction neuve et permettre aux jeunes ménages de s'installer

3 COMMUNES (PETITE-FORÊT, HERGNIES ET MAING) SONT SOUMISES À RATTRAPAGE

- Compléter les moyens mis à disposition des communes pour accélérer, encourager et encadrer la production de logements par une action incitative de développement du conventionnement privé sur le parc existant

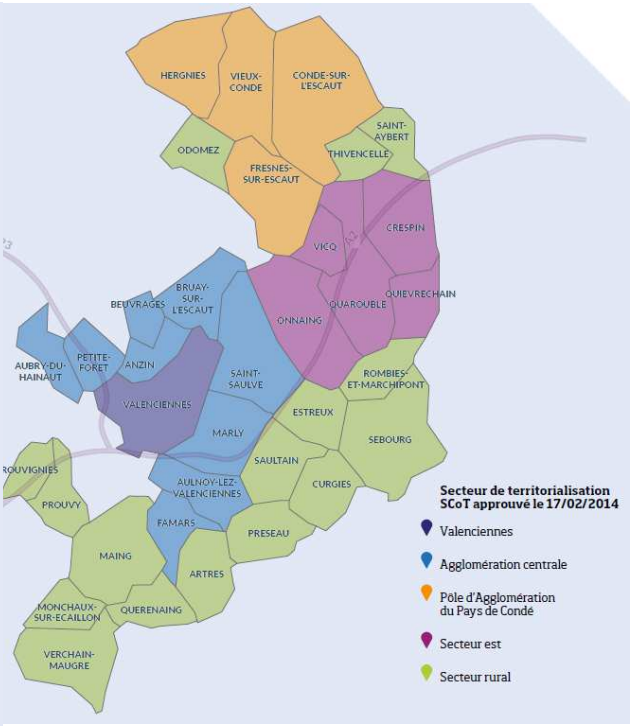

CE QUE DIT LE PLH

Le PLH 2016 – 2021 fixe la production à 5 280 logements pour 2021, soit **880 logements par an dont 270 en locatifs sociaux**. Il s'agit également de **remettre sur le marché 360 logements vacants** sur la durée du PLH et proposer 140 logements abordables par an.

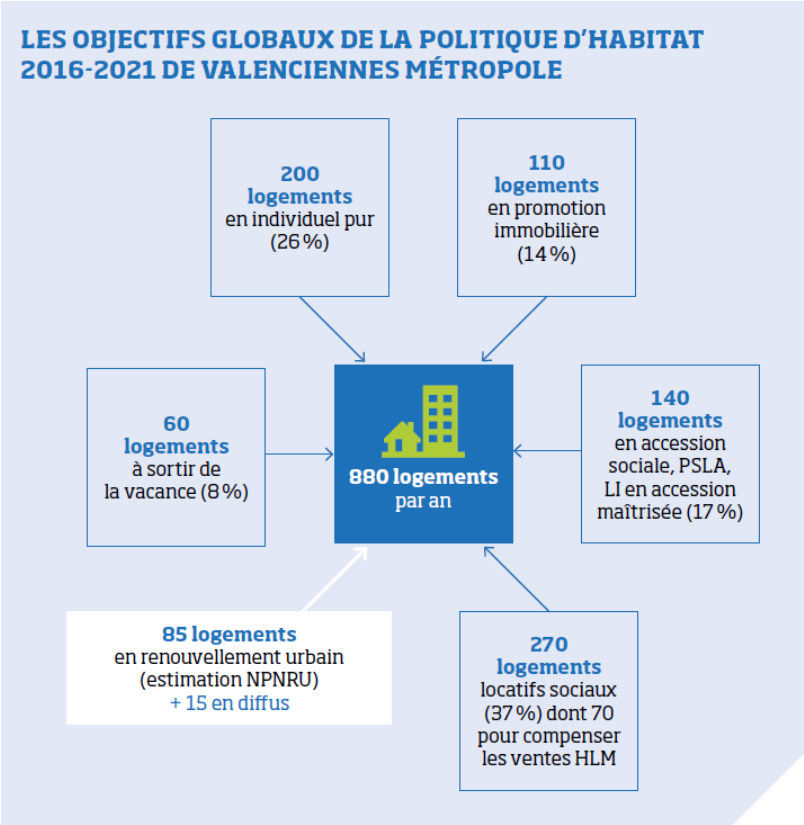

Pour atteindre ces objectifs, 5 axes de développement majeurs sont déclinés en 24 actions :

Axe 1 – AMELIORER LA QUALITE DU PARC ET DU CADRE DE VIE
O 1-1 : Agir sur le parc locatif social
O 1-2 Poursuivre la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique dans le parc privé
O1-3 : Améliorer l'habitat locatif privé
O1-4 : Agir contre le phénomène de la vacance
O 1-5 : Lutter contre les copropriétés dégradées
AXE 2 – DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS AFIN DE FACILITER ET D'ORGANISER LES PARCOURS RESIDENTIELS DANS L'AGGLOMERATION
O 2-1 : Maintenir et rééquilibrer l'offre en logements locatifs sociaux

O 2-2 : Développer une offre adaptée au contexte local
AXE 3 – POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT MAIS DE FAÇON MAITRISEE ET ORGANISER LE DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL
O 3-1 : Privilégier le renouvellement et le développement dans le tissu urbain existant
O 3-2 : Travailler sur les formes urbaines et les densités
O 3-3 : Poursuivre et amplifier la politique foncière intercommunale
O 3-4 : Accompagner les communes pour une mobilisation cohérente des outils au sein du territoire
O 3-5 : Développer des pratiques raisonnées et innovantes
AXE 4 – GARANTIR L'ACCES ET LE MAINTIEN AU LOGEMENT POUR TOUS
O 4-1 : Répondre à la problématique des personnes âgées / handicapées
O 4-2 : Permettre le maintien des jeunes sur le territoire
O 4-3 : Poursuivre la politique d'accueil des voyageurs et répondre à l'enjeu de sédentarisation de certaines familles
O 4-4 : Fluidifier les parcours résidentiels des ménages les plus modestes ?
O 4-5 : Soutenir la mise en œuvre d'une politique de peuplement du parc social partagée à l'échelle de Valenciennes Métropole
AXE 5 – FAIRE VIVRE LE PLH ET S'ENGAGER ENSEMBLE DANS LA REALISATION DE SES OBJECTIFS
O 5-1 : Renforcer le partenariat avec les communes, les bailleurs sociaux et les acteurs de l'habitat
O 5-2 : Repenser les modalités d'animation et d'évaluation du PLH
O 5-3 : Repenser les modalités de diffusion de l'information à destination des ménages et acteurs

L'analyse démographique de Valenciennes Métropole s'appuie sur la base des différents territoires mis en évidence dans le Plan Local de l'Habitat. Alors que les PLH1 et 2 avaient fait ressortir quatre territoires, le troisième PLH, pour la période 2016 – 2021, a déterminé cinq secteurs de territorialisation différents à l'échelle de l'intercommunalité. Cette nouvelle territorialisation reposant sur celle du SCOT a ainsi distingué :

- Valenciennes,
- L'agglomération centrale,
- Le pôle d'agglomération du Pays de Condé,
- Le secteur Est,
- Le secteur rural.

ANALYSE

L'analyse est basée sur les données INSEE (recensements de 2008 et 2013), sur les données ministérielles pour les constructions (base Sit@del pour les constructions entre 2005 et 2014), ainsi que sur les données issues de l'Observatoire de Valenciennes Métropole et du Projet d'Agglomération 2020.

L'analyse statistique s'établi selon la typologie suivante (typologie qui recoupe les secteurs inscrits au sein du SCOT et du PLH) :

- Valenciennes,
- L'agglomération centrale *(Aubry-du-Hainaut, Petite-Forêt, Anzin, Beuvrages, Bruay-sur-L'Escaut, Saint-Saulve, Marly, Aulnoy-lez-Valenciennes et Famars).*
- Le pôle d'Agglomération du Pays de Condé *(Hergnies, Vieux-Condé, Fresnes-sur-Escaut, Condé sur l'Escaut),*
- Le secteur Est *(Vicq, Crespin, Quarouble, Quiévrechain et Onnaing).*
- Le secteur rural *(Rombies et Marchipont, Estreux, Sebourg, Saultain, Curgies, Préseau, Artres, Quérénaing, Maing, Prouvy, Rouvignies, Monchaux-sur-Ecaillon et Verchain-Maugre).*

1. Un parc de logements globalement en hausse…

Au sein de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, **le parc de logements a connu une croissance de 6% (soit 4 621 logements supplémentaires) entre 2008 (84 217 logements) et 2013 (88 838 logements)**. Bien que le nombre de logements à l'échelle intercommunale ait augmenté sur la période, des secteurs ont connu des évolutions plus dynamiques encore : l'augmentation du parc de logement s'est faite principalement selon un axe central reliant Aubry-du-Hainaut à Quiévrechain, et dans les communes autour de Valenciennes, soutenues principalement par des dispositifs de renouvellement urbain (ANRU, démolition-reconstruction, …).

Evolution du parc de logements entre 2008 et 2013

	2008	2013	Evolution
Parc de logement global	84 217	88 838	*+6%*
dont			
Résidences principales	78 207	80 712	*+3%*
Résidences secondaires	596	566	*- 5%*
Logements vacants	5 414	7 560	*+ 39%*

A l'échelle des secteurs du PLH, on constate une augmentation générale, mais plus ou moins forte suivant les territoires :

Evolution du parc de logements par secteur

	Valenciennes	**Agglomération centrale**	**Pôle d'agglomération du Pays de Condé**	**Secteur Est**	**Secteur rural**
Evolution du parc de logement entre 2008 et 2013	+6,4%	+5,1%	+3,7%	+5,7%	+6,8%

Valenciennes et le secteur rural connaissent la plus forte augmentation de leur parc de logements, qui est supérieure à la moyenne constatée de la CAVM. **On note donc une attractivité encore soutenue de la commune-centre, avec un phénomène de périurbanisation qui s'intensifie, les communes rurales devenant de plus en plus attractives.**

En comparaison de l'arrondissement de Valenciennes (82 communes), et de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (18 communes), cette croissance est plus forte. Ces territoires affichent respectivement une hausse de 3,2% et 3,5%.

A une échelle plus fine, on note, entre 2008 et 2013, le dynamisme et **l'attractivité de certaines communes, expliquée en partie par la proximité avec l'agglomération centrale ou encore la proximité d'infrastructures de transports structurants, etc… :**

- Saultain (998 logements en 2013) a connu un accroissement de son parc de logements de + 20,8 %, soit 172 logements supplémentaires.
- Estreux (409 logements en 2013) a connu un accroissement de son parc de logements de + 11,1%, soit 41 logements supplémentaires.
- Rouvignies (281 logements en 2013) a connu un accroissement de son parc de logements de + 11,8%, soit 30 logements supplémentaires.
- Thivencelle (281 logements en 2013) a connu un accroissement de son parc de logements de + 12,6% soit 37 logements supplémentaires.
- Aulnoy-lez-Valenciennes (3 342 logements en 2013) a connu un accroissement de son parc de logements de + 12 % soit 357 logements supplémentaires.
- Quiévrechain (2629 logements en 2013) a connu un accroissement de son parc de logements de + 11,6 % soit 274 logements supplémentaires.

Quantitativement, les communes de la couronne Nord de Valenciennes et de l'ancien arc minier ont une augmentation moins importante de leur parc de logements. **Ce sont souvent les communes où se concentre la majorité des projets de renouvellement urbain** mis en place sur le territoire, au travers des projets ANRU, PNRQAD, réhabilitation des cités minières, ... C'est notamment le cas à Anzin, Beuvrages, Bruay-sur-l'Escaut, Fresnes-sur-Escaut, Onnaing, Vieux-Condé.

2. ….mais marquée par une forte hausse de la vacance

Il est important d'identifier le potentiel de logements vacants au sein du territoire intercommunal. En effet**, l'existence d'un parc de logements vacants est indispensable pour assurer une fluidité du marché et permettre aux habitants d'un territoire donné de changer de logement en fonction de leurs besoins** (naissance, départ des enfants…). On considère qu'un taux situé aux alentours de **6 %** du parc immobilier permet d'assurer une bonne rotation de la population dans le parc de logements sauf si celui-ci comporte un trop grand nombre de logements indignes *(cf. partie 6 : Un parc de logement dégradé au nord du territoire).*

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, **la vacance est de 8,5 %** en 2013 (soit 7 560 logements vacants). **Entre 2008 et 2013 le phénomène de vacance s'intensifie et prend de l'ampleur, puisque le nombre de logements vacants a augmenté de 39,6 %** ce qui représente 2 146 logements vacants supplémentaires (7 560 logements vacants en 2013).

A l'échelle des cinq secteurs mis en évidence dans le PLH, chaque entité a un taux de vacance supérieur à 6%. **On a donc un phénomène de vacance généralisé** :

- Les trois secteurs que sont l'agglomération centrale, le secteur Est et le secteur rural ont un taux inférieur à la moyenne intercommunale compris entre 7 et 8 %,
- le Pôle d'Agglomération du Pays de Condé a un taux de 8,6 %,
- **le pôle de Valenciennes a un taux de 10,8 %.**

Concernant l'évolution de la vacance par secteur, **l'ensemble des secteurs est aussi touché par l'augmentation du parc vacant** entre 2008 et 2013 :

- La vacance sur le secteur rural a augmenté de +39,6 %,
- La vacance sur le pôle de Valenciennes, le pôle de l'Agglomération Centrale et le Pays de Condé a augmenté de près de +36 %,
- La vacance sur le secteur Est est de +24,1 %.

A l'échelle des communes, des tendances se dégagent davantage. Des communes ont un taux de logements vacants important. Par exemple **Verchain-Maugré possède un taux de vacance de 12,1 % (53 logements), Valenciennes de 10,8 % (2 629 logements), Condé-sur-l'Escaut de 10,2 % (448 logements) et Anzin de 10 % (611 logements**). A l'inverse certaines communes possèdent une vacance faible pouvant être le signe d'un marché tendu. C'est le cas notamment à Rombies-et-Marchipont (3,4 % soit 10 logements), Petite-Forêt (4,2 % soit 82 logements) ou encore Aulnoy-lez-Valenciennes (4,5 % soit 151 logements vacants).

La vacance du parc de logements est à mettre en parallèle avec sa vétusté, liée à un parc de logements vieillissant (34% des résidences principales de 2011 ont été construites avant 1945). Aussi, le nombre de logements inoccupés est à mettre en perspective avec les opérations menées dans le cadre de l'ANRU, et qui visent ainsi à les diminuer.

Sur l'ensemble du territoire, une réflexion est à mener pour déterminer les leviers d'actions pour un meilleur rééquilibrage et une amélioration de la fluidité des parcours résidentiels.

Entre 2008 et 2013, seulement quatre des trente-cinq communes de la CAVM ont connu une **baisse de leur nombre de logements vacants** :

- Vicq (-1 logement vacant)
- Sebourg (-1 logement vacant)
- Monchaux-sur-Ecaillon (-2 logements vacants)
- Beuvrages (-43 logements vacants)

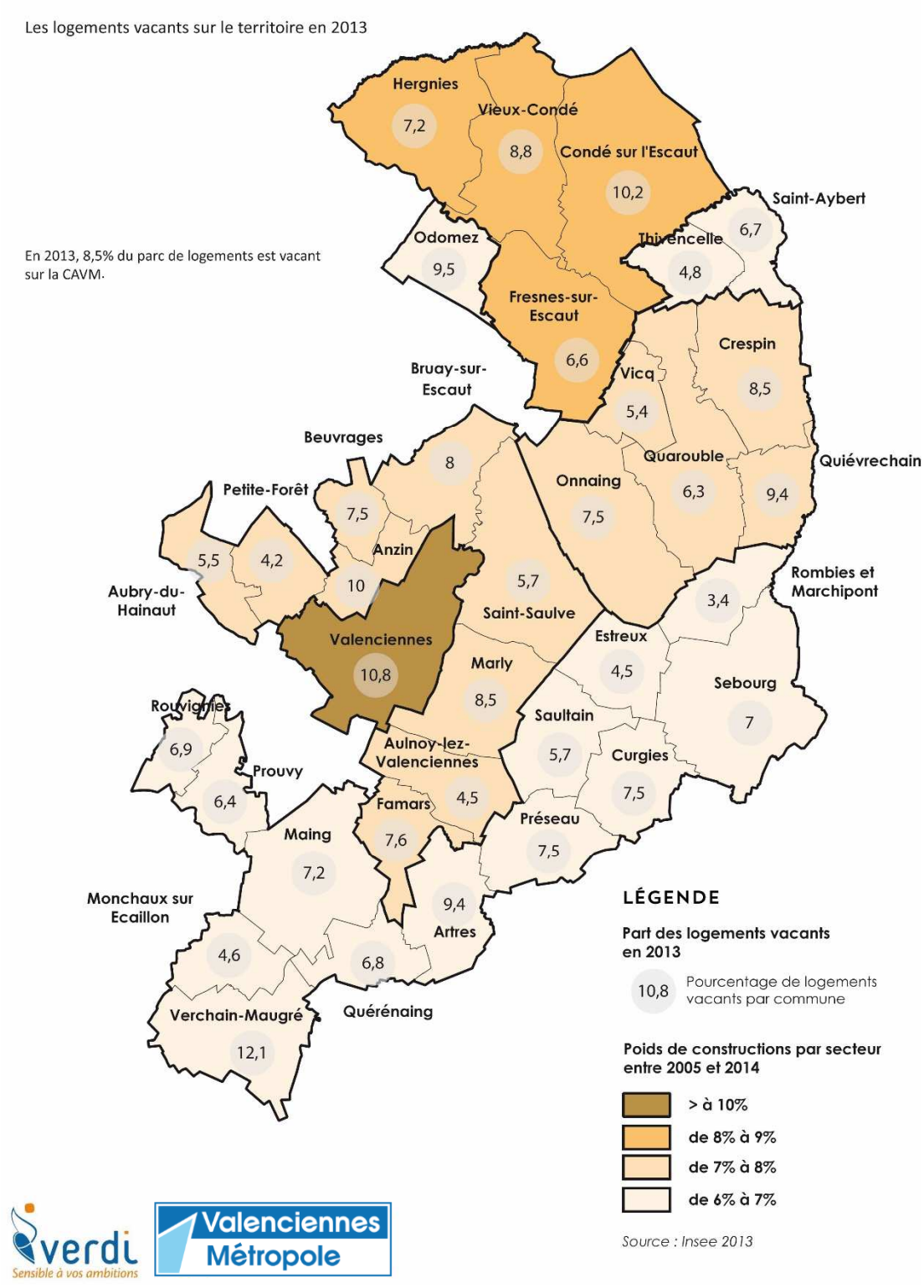

3. Une dynamique de construction globalement en chute depuis 2010

L'évolution du parc de logements est liée à plusieurs phénomènes : le renouvellement naturel du parc qui permet l'arrivée de nouveaux logements; les opérations de démolition-reconstruction dans le cadre de l'ANRU et du NPNRU par exemple ; la construction de nouveaux logements, …

Concernant la construction de nouveaux logements, l'analyse est basée sur les logements réalisés enregistrés auprès du Ministère du Développement Durable pour la période 2005-2016 (données Sit@del). Ainsi, les grandes tendances de constructions sur les 10 dernières années peuvent être connues.

Répartition annuelle des constructions

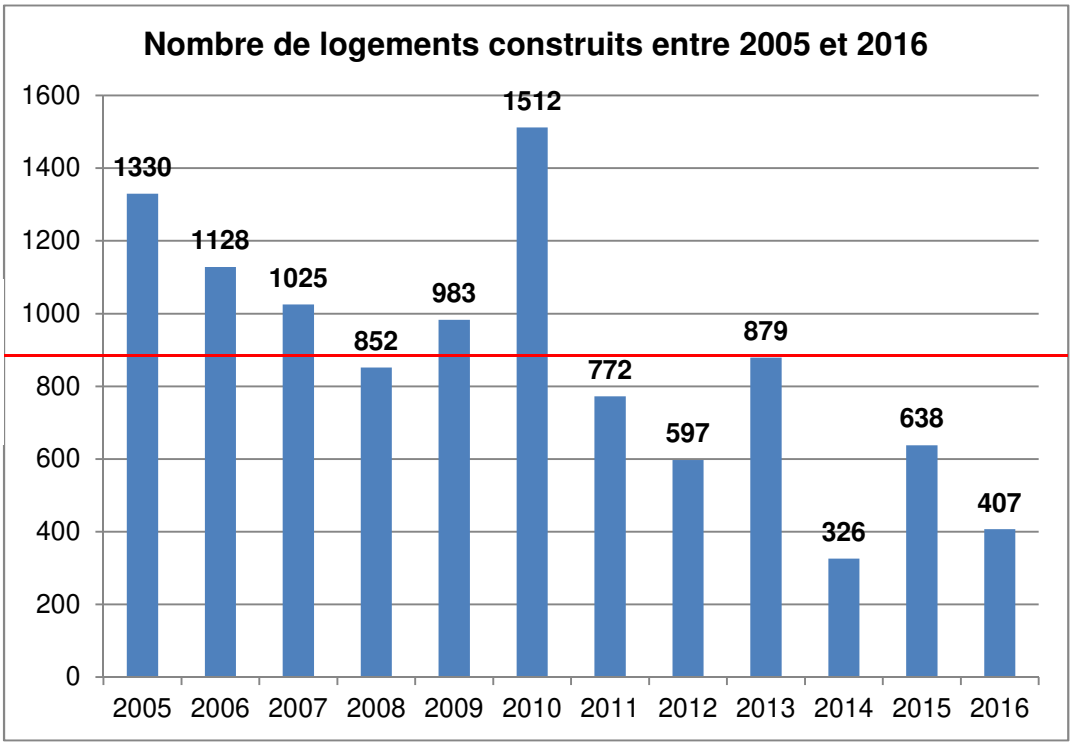

870
Moyenne annuelle sur la période

A l'échelle de l'intercommunalité sur la dernière décennie, 10 449 logements ont été construits (**soit une moyenne de 870 logement par an**). **Mise en perspective par rapport aux objectifs du SCoT, du PLH et du projet d'agglomération, la dynamique engagée correspond aux objectifs fixés.**

Globalement, 2010 est l'année où le plus de logements ont été construits : 1 512 logements ont été commencés. Ainsi, près des ¾ des opérations cette année-là ont eu lieu sur Valenciennes et la couronne agglomérée. A l'inverse, l'année 2014 a connu une dynamique beaucoup moins soutenue puisque 326 logements ont été commencés.

En termes de répartition des constructions nouvelles par secteur, les secteurs de Valenciennes et de l'agglomération centrale ont été les plus productifs, ce sont d'ailleurs ces secteurs qui ont connu l'évolution positive de leur population la plus forte :

Répartition des nouvelles constructions par secteur entre 2005 et 2016

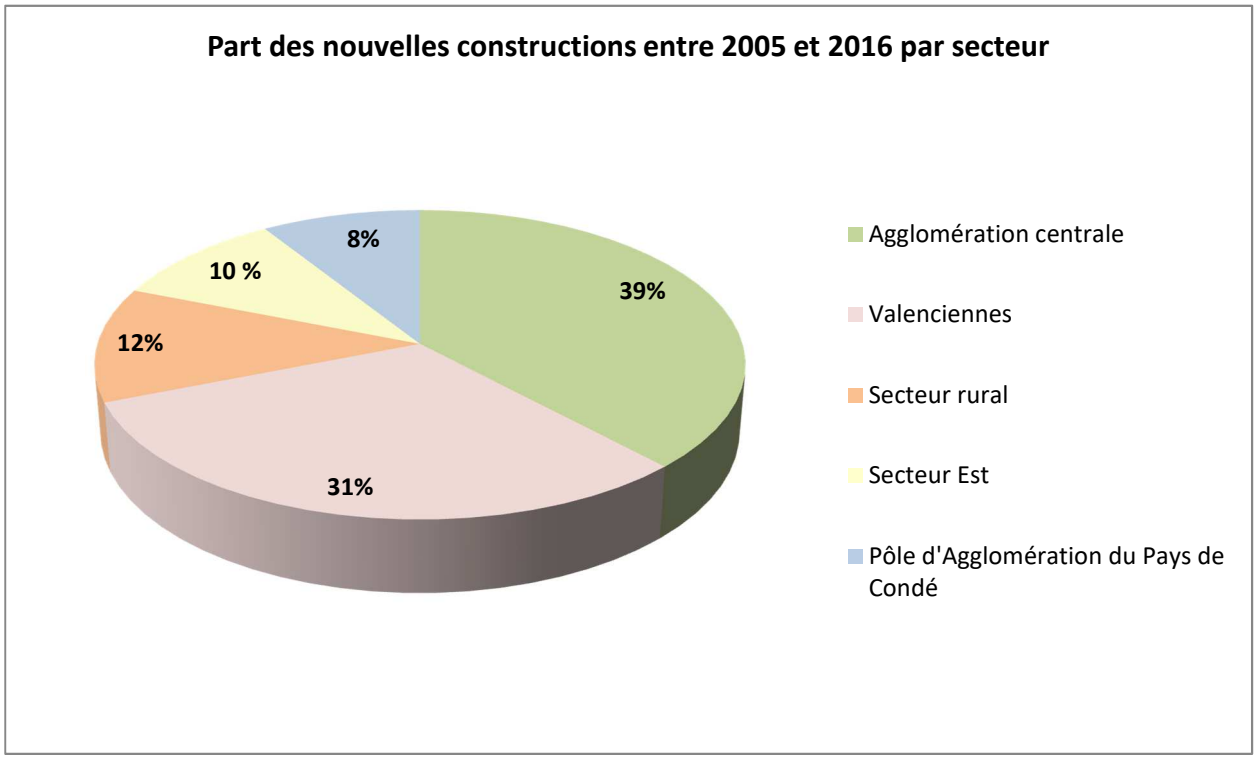

A l'échelle des communes, on note des tendances de constructions plus importantes autour de l'agglomération centrale et selon l'axe Aubry-du-Hainaut-Quiévrechain. Cette répartition s'explique par les infrastructures de transports développées, permettant de rejoindre les pôles locaux et régionaux facilement. Ce sont aussi ces communes qui ont connu des variations de populations positives sur la période (Saultain, Rombies et Marchipont, Sebourg, …).

Le nombre de logements construits entre 2005 et 2016

Entre 2005 et 2016, 10 449 logements par an en moyenne ont été construits

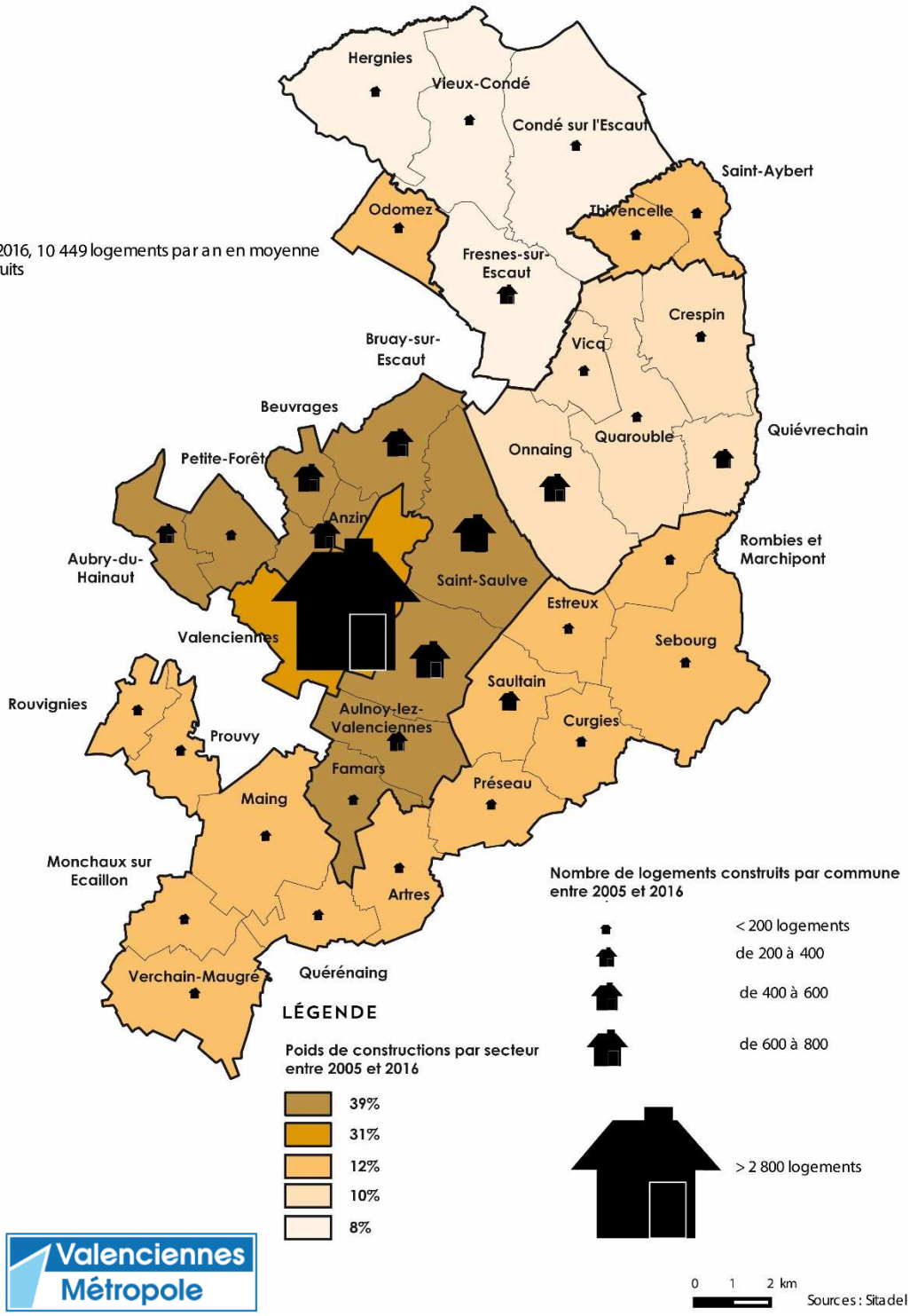

4. Un prix du foncier et des biens immobiliers contrastés

Les données ci-dessous sont extraites d'une publication actualisée de l'Observatoire de Valenciennes Métropole. En effet, la première publication affichait des données datant de la période 2006-2010. Cette étude mise à jour se base sur des statistiques plus récentes (2006-2014).
La synthèse des résultats de l'exploitation d'une source de données accessible aux collectivités territoriales, transmise par l'administration fiscale, appelée « Demandes de Valeurs Foncières » (DVF).
Les informations restituées regroupent les ventes immobilières publiées dans les Conservations des Hypothèques intervenues sur le territoire de Valenciennes Métropole sur une période de 9 ans (2006 à 2014).
La restitution des données est territorialisée selon la typologie définit dans le SCOT/PLH :

- Valenciennes,
- L'agglomération centrale,
- Le pôle d'agglomération du Pays de Condé,
- Le secteur Est,
- Le secteur rural.

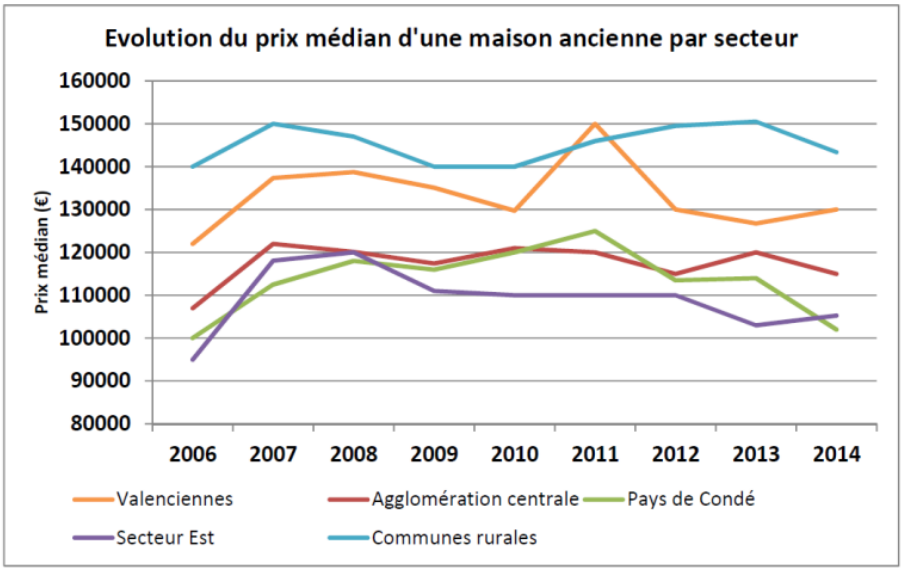

Source : d'après les données DVF, DGFiP, 2006 à 2014
Traitement : Valenciennes Métropole

Le prix du foncier varie suivant la localisation sur le territoire. Le prix médian d'une maison ancienne est évalué à 117 000 € en 2014 contre 110 000 € en 2006, à l'échelle intercommunale. Des variations sont à observer pour chaque territoire :

- *« Ce prix reste stable depuis 2007 dans l'agglomération centrale, autour de 120 000 €.*
- *A Valenciennes, une hausse brutale du prix médian s'est produite en 2011 (150 000 €) mais elle a été de courte durée, puisque les prix sont retombés aux alentours des 130 000 € ensuite.*
- *Le secteur Est a connu la hausse la plus importante des prix (+11% entre 2006 et 2014).*
- *Les communes rurales connaissent peu de fluctuations des prix (amplitude de 10 000 €). C'est dans ces communes qu'ils sont les plus élevés (plus de 140 000 € en 2014) ».*

Sur le marché des maisons neuves, le prix médian était de 168 000 € en 2010. Celui-ci n'avait quasiment pas évolué depuis 2006. En revanche, depuis 2010, on assiste à une chute du prix médian (163 500 € en 2014).

« Le collectif neuf apparaît en revanche en pleine récession. Comptant un peu moins d'une centaine de transactions en 2012 et 2013, alors qu'on en enregistrait 6 à 7 fois plus en 2006 et 2010, ce secteur connaît à nouveau une baisse record en 2014, avec 25 transactions seulement ».

Au-delà des prix de vente des biens immobiliers, on note également à l'échelle de la CAVM des disparités en termes d'acquisition de foncier constructible. Ainsi, suivant le secteur dans lesquels ils se trouvent, les terrains à bâtir connaissent des **variations de tailles et de prix**.

En 2014, Les surfaces vendues de terrain à bâtir pour l'habitat, qui oscillaient entre 14 et 20 ha/an, entre 2010 et 2013 diminuent subitement en 2014 (environ 7 ha), les surfaces vendues de terrain à lotir suivent la même dynamique : -90% sur la période 2006-2014.

Pour ce qui est de la surface médiane d'un terrain à bâtir, celle-ci a globalement diminué, sauf dans le pays de Condé où elle a augmenté de près de 15% (800 m² en 2014).

Le secteur Est et les communes rurales enregistrent logiquement les plus fortes chutes : *« Sur la période 2006-2014, la taille médiane d'un terrain vendu a baissé de 40% dans les communes rurales (650 m² en 2014) et a été divisée par deux dans le secteur Est (550 m² en 2014) ».*

Si le prix médian par m² a augmenté de près de 25% entre 2006 et 2014, passant de 77 à 95€. L'évolution globale n'est pas la même selon les secteurs :

Prix médian du terrain à bâtir (hors zone à vocation économique) en 2014 et évolution 2006-2014 par secteur SCOT

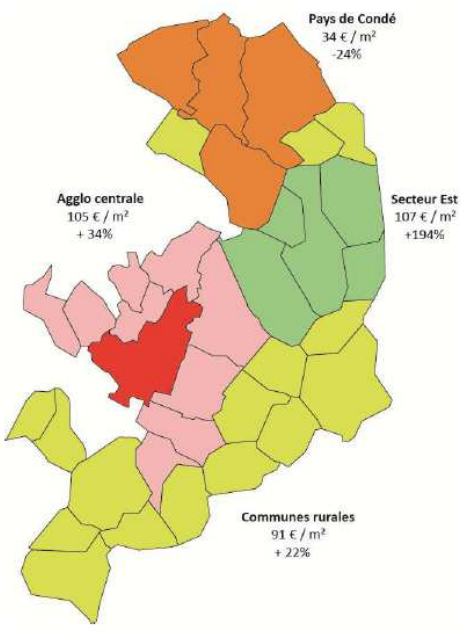

Source : d'après les données DVF, DGFiP, 2006 à 2014
Traitement : Valenciennes Métropole

« Baisse de 40% du nombre de transactions entre 2006 et 2014 corrélée à une chute similaire du volume financier ».

Sur la période 2006-2014 on note une diminution du nombre de transactions enregistrées, passant de 3 600 transactions en 2006 à 2 100 en 2014. <u>Cette donnée est signe d'un marché tendu, en dépression,</u> à l'image des tendances observées sur l'ensemble des territoires. On note néanmoins un pic des transactions en 2010 à mettre en lien avec le nombre de logements construits cette même année.

Evolution du nombre de transactions foncières et immobilières entre 2006 et 2014

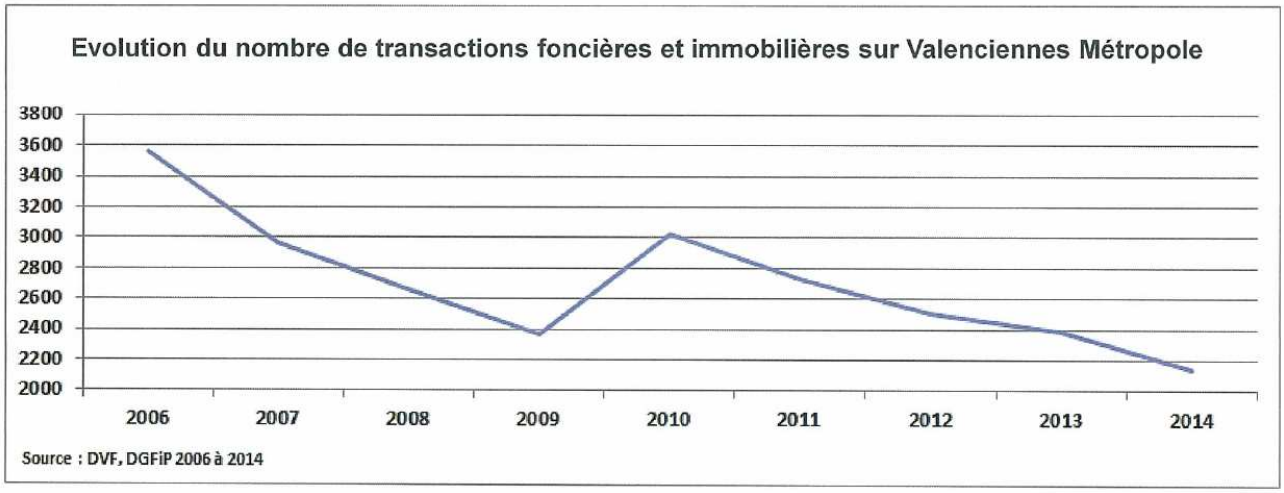

La carte suivante retranscrit le prix moyen des transactions immobilières par m² et par commune au 1e décembre 2016. Elle permet de confirmer l'attractivité des communes comme Sebourg, Estreux, ou Saint-Saulve liée aux atouts du cadre de vie : infrastructures routières, paysages, … O**n note une séparation Nord/Sud, avec un territoire Nord où le prix du m²** est aujourd'hui moins élevé que celui de la frange sud et de la couronne de Valenciennes.

PRIX DE L'IMMOBILIER (€/M²) AU 1E DÉCEMBRE 2016 (ANCIEN, NEUF, ...)

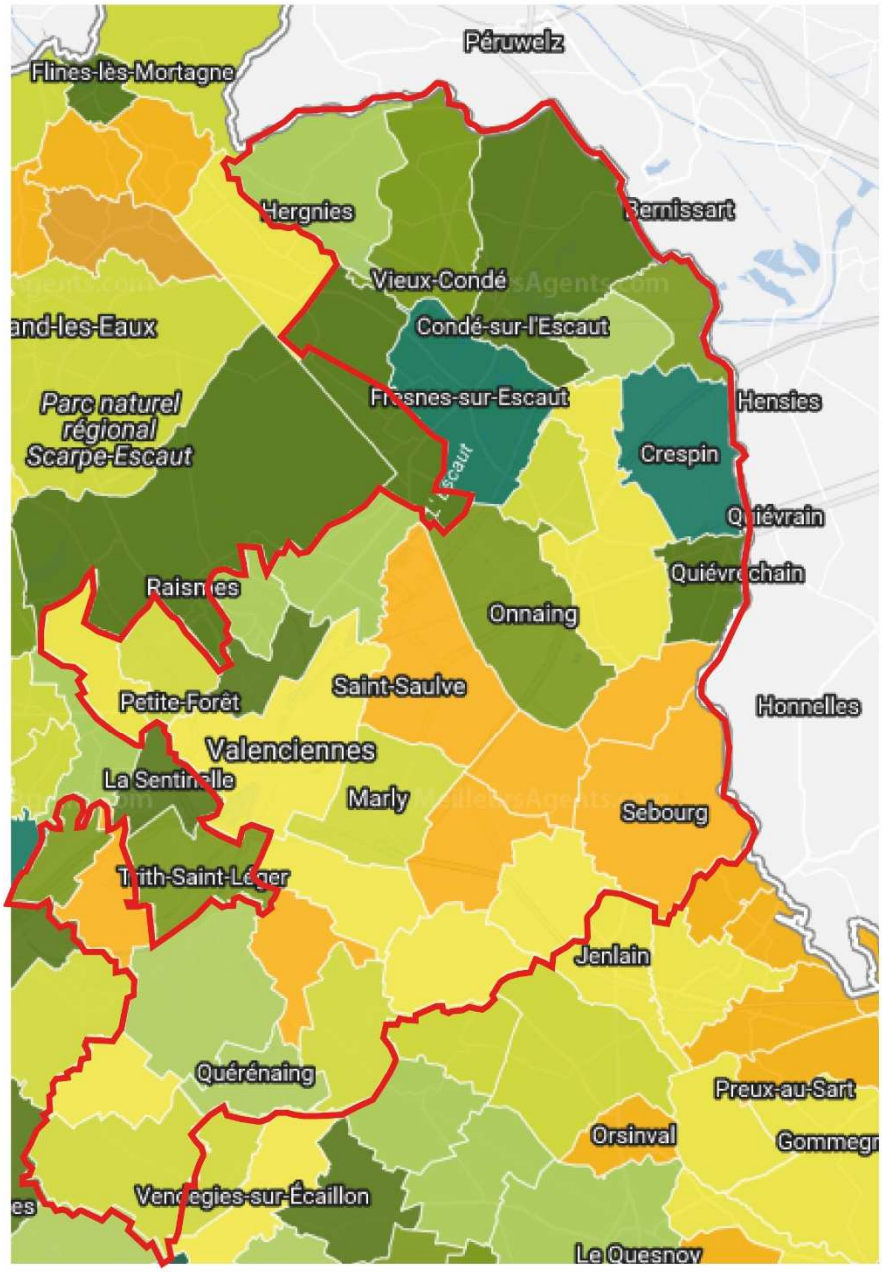

Légende

< 1 046€	de 1 308€ à 1 401€	de 1 796€ à 2 093€
de 1 049 € à 1 146€	de 1 401€ à 1 517€	de 2 093€ à 2 256€
de 1 146€ à 1 228€	de 1 517€ à 1 611€	de 2 256€ à 2 444€
de 1 228€ à 1 308€	de 1 611€ à 1 796€	> 2 444€

Source : meilleursagents.com

5. Une stratégie de renouvellement urbain structurée et des actions concrètes engagées

Le parc de logements de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole est composé pour 1/3 de logements construits avant 1946 (32,1% exactement, source INSEE 2014). Ce taux est en dessous de la moyenne française et dans la moyenne départementale (respectivement 35,1% et 32,8%). Cette question de l'ancienneté des logements s'applique aussi bien au parc social qu'au parc privé. Diverses interventions ont donc été mises en place afin d'améliorer la vie dans certains quartiers dans le cadre de projets de renouvellement urbain.

En coordination avec l'ANRU, entre 2005 et 2015 a été mis en œuvre le **Programme National de Renouvellement Urbain** (PNRU) visant à développer les quartiers d'habitat social les plus en difficulté. **Cela a permis une intervention sur six secteurs situés au niveau du corridor minier, Anzin, Beuvrages, Marly et Valenciennes.**

Au niveau des quartiers d'habitat privé dégradé, un **Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés** (PNRQAD) a été mis en place depuis 2012, jusqu'en 2019**. L'objectif étant d'intervenir sur les centres anciens dégradés des communes d'Anzin, Fresnes-sur-Escaut, Condé-sur-l'Escaut, Vieux-Condé et Valenciennes**. A terme ce programme a vocation à développer **305 logements dont 60 % de logements locatifs sociaux et 40 % de logements en accession à la propriété**.

Chiffres clés du PNRQAD à l'horizon 2019

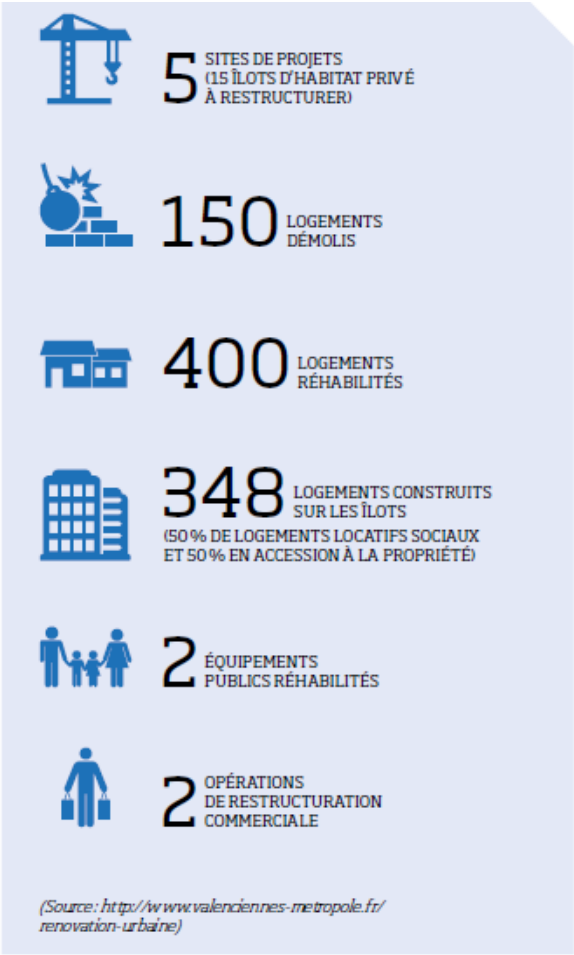

Après réalisation de l'ANRU à Beuvrages (gauche) et Chasse Royale (droite), Source: ANRU et Valenciennes Métropole

Aujourd'hui, afin de poursuivre la rénovation urbaine des quartiers non traités dans les programmes précédents, Valenciennes Métropole souhaite développer **sa stratégie autour de quatre axes** :

- Poursuivre la requalification des quartiers d'habitat social et privés peu ou pas concernés par le PRNRU1 notamment dans le cadre du NPNRU: Chanteclerc – Le Coq à Condé-sur-Escaut, La Briquette à Marly, Chasse Royale à Valenciennes et le Faubourg de Lille / Bleuse Borne à Anzin et Valenciennes (au global)
- Réhabiliter les cités minières et ouvrières les plus prioritaires : 10 cités minières identifiées dont 3 pour lesquelles la phase opérationnelle est lancée dès 2016 (Mont de la Veine à Anzin, Hardy/Ballanger à Fresnes, Chabaud-Latour/Acacias à Condé-sur-Escaut).
- Densifier des sites à enjeux autour des principaux axes de transport en commun (DIVAT).
- Requalifier les centre-bourgs des communes rurales : 10 premiers sites prioritaires identifiés.

Exemples de sites de renouvellement urbain

Programmes de Rénovation Urbaine engagés dès 2003

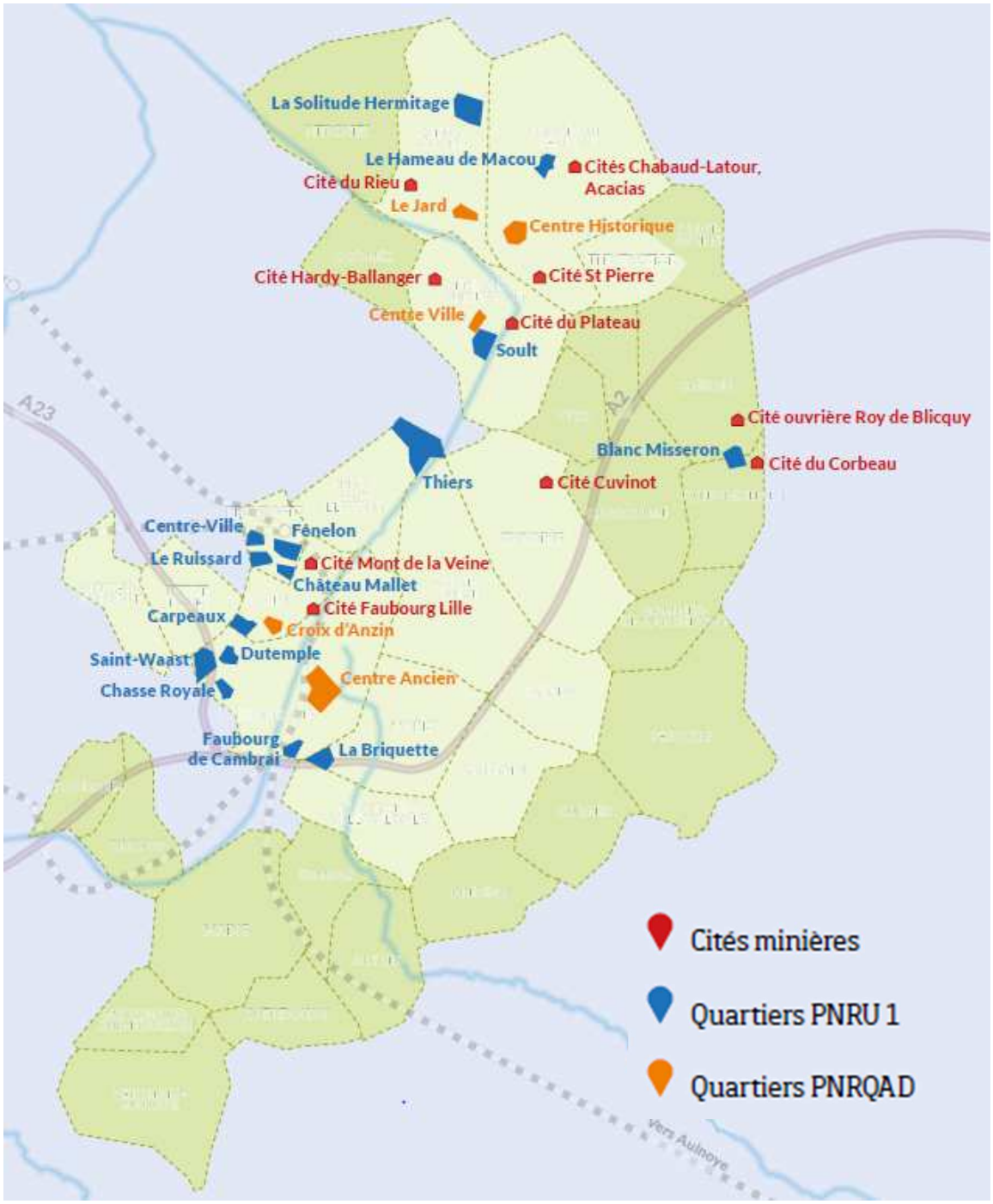

Source: CAVM - projet d'agglomération 2020

Par ailleurs, au regard de la requalification du parc existant, notamment privé, de lutte contre l'habitat indigne (8% de parc privé potentiellement indigne) et de résorption de la vacance des logements (13% du parc de résidence principale), **le Programme Local de l'Habitat 2016-2021 de Valenciennes Métropole a inscrit la réhabilitation du parc existant comme sa première priorité** ainsi que la diversification des produits logements au service d'une politique de peuplement équilibrée.

Le dispositif « Action Cœur de Ville » mis en place en 2019 sur la ville de Valenciennes avec le partenariat de l'Etat, s'inscrit dans le prolongement de **l'action communautaire conduite sur l'habitat ancien** (OPAH RU, Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés) et vise à poursuivre la dynamique de requalification engagée.

Des îlots ont été identifiés sur lesquels la CAVM intervient avec la ville, l'EPF (Etablissement Public Foncier) et des bailleurs, afin de poursuivre la politique engagée en termes de lutte contre l'habitat indigne et la vacance des logements, tout en renforçant l'attractivité résidentielle de la ville.

Ainsi, un îlot a été identifié à Valenciennes (rue Hon-Hon / rue du Rempart) afin d'y développer le "projet phare" du dispositif. Sur cet îlot, la CAVM a souhaité adopter un périmètre de prise en considération du projet d'aménagement de manière à permettre de surseoir à statuer aux demandes d'autorisation d'urbanisme. Celui-ci rentrera en vigueur à compter du 14 janvier. Conformément à l'art. R151-52 13° du Code de l'Urbanisme, ce périmètre figure en annexe du PLUi.

Concernant le renouvellement urbain, l'une des pistes retenues par Valenciennes Métropole est la mise en place d'une stratégie de densification autour des axes de transports en commun. **Aujourd'hui, les transports en commun déployés ou en cours de déploiement permettent de réfléchir à cette stratégie : 8 communes sont desservies pas les lignes de tram.**

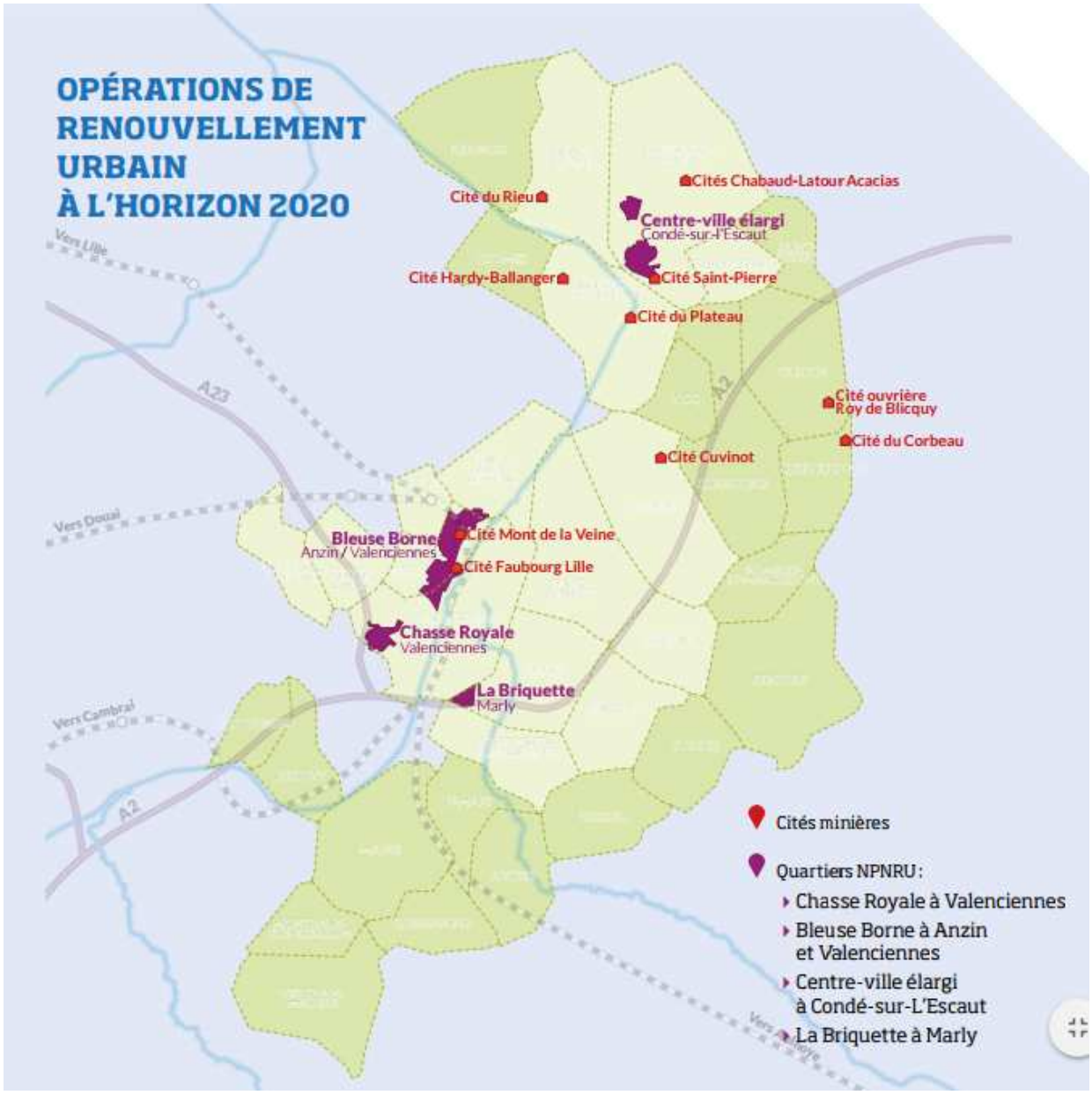

Source: CAVM - projet d'agglomération 2020

Localisation des enjeux urbains par rapport aux axes de transport

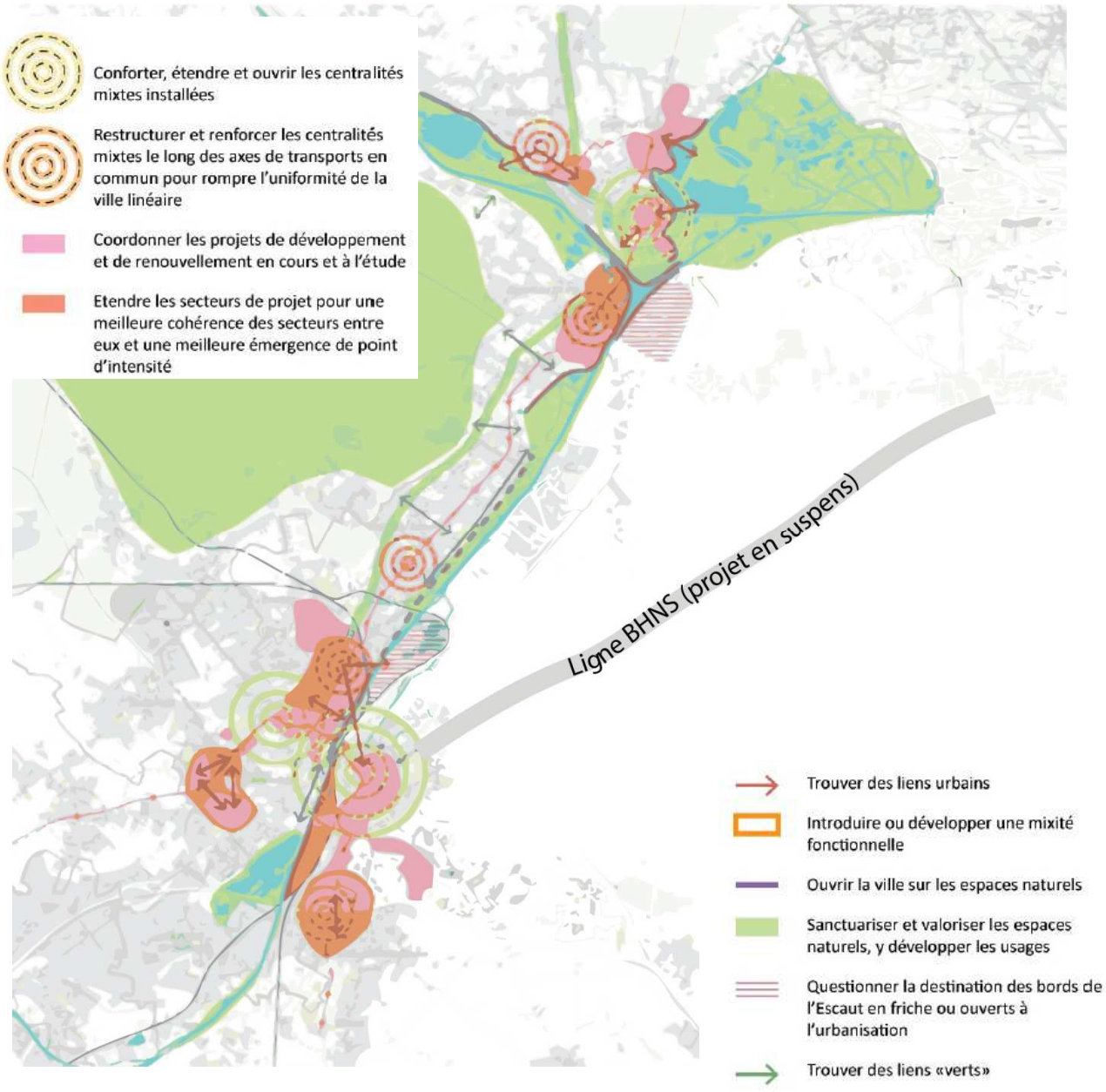

Source : Etude DIVAT CAVM

Ainsi, le renouvellement urbain favorise la reconquête du foncier au sein de l'enveloppe urbaine et limite la consommation de foncier en extension. Pour synthétiser, les différents axes de renouvellement urbain déployés par la CAVM pour répondre aux objectifs du PLUi sont les suivants :

- **Axe 1 lié aux programmes NPNRU/PNRQAD favorisant la reconstitution de l'offre en logements sociaux et la mixité résidentielle ;**
- **Axe 2 lié à la requalification des cités ouvrières prenant en compte le patrimoine minier bâti ;**
- **Axe 3 lié au développement autour des secteurs DIVAT limitant l'émission des gaz à effet de serre en favorisant le transport alternatif à la voiture individuelle ;**
- **Axe 4 à propos de la redynamisation des centres bourgs**

Localisation des 10 sites prioritaires issus de l'étude de définition d'une stratégie de restructuration des centres bourgs des communes rurales

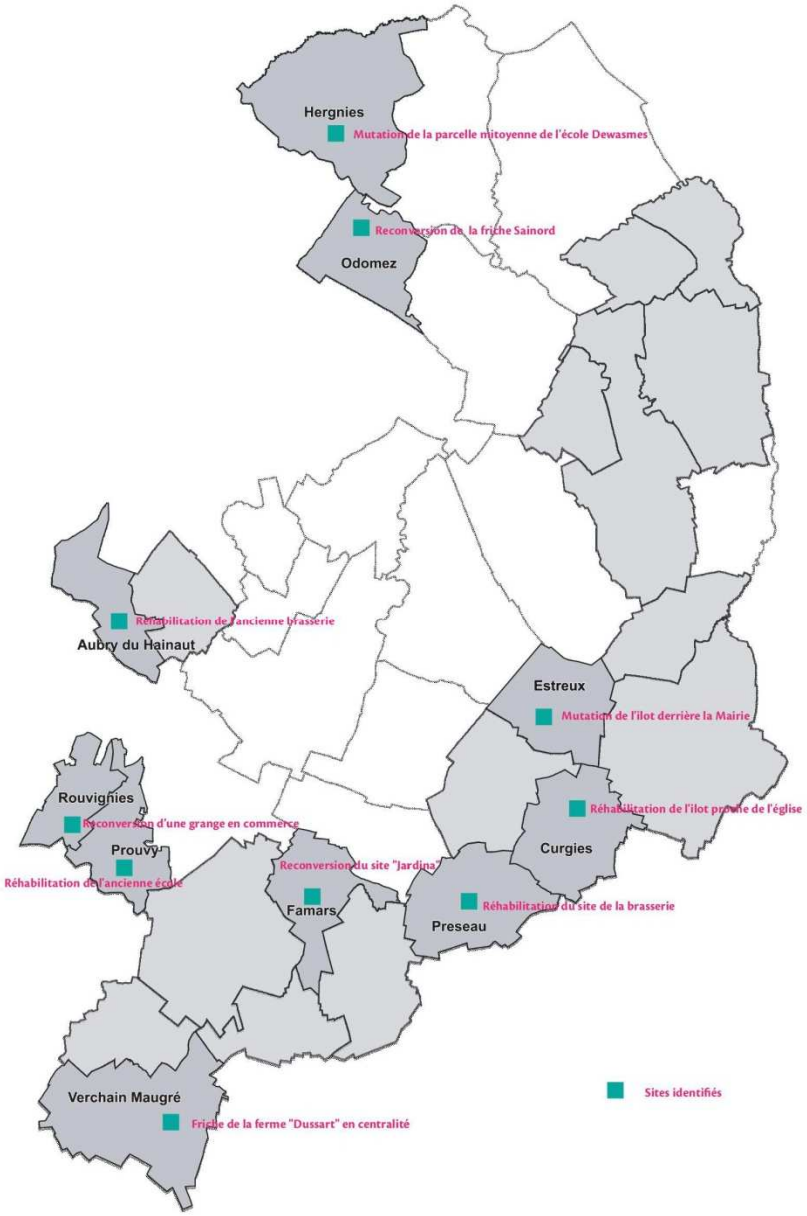

Source : CAVM

6. Un parc de logement dégradé au nord du territoire

Les données ci-dessous sont extraites d'une publication de l'Observatoire de Valenciennes Métropole parue en avril 2013 (dernière parution en date).

Aux grands chantiers de renouvellement urbains engagés s'ajoutent également des actions ponctuelles pour **lutter contre la précarité du parc de logements**. Ainsi, entre 2006 et 2012, 3 033 logements avaient déjà été subventionnés pour leur réhabilitation grâce à des aides de l'Agence nationale de l'Habitat (AnaH), la CAVM et du département. Ces réhabilitations ont pour objectif de **lutter contre l'habitat « inconfortable »**, c'est-à-dire les logements n'ayant ni baignoire ni douche et/ou absence de chauffage central. Alors qu'en 1999, près de 18 % des logements de certaines communes n'avaient ni baignoire ni douche, cette proportion avait diminué jusque 1,7 % en 2009. Il restait également encore 24,5 % de résidences principales n'ayant pas de chauffage central. Ces logements insalubres étaient principalement situés dans **l'ancien corridor minier et au niveau des communes rurales.**

Logements jugés indécents ou soumis à une interdiction d'habiter dans les communes au 05/04/2012, Source: l'Observatoire de Valenciennes Métropole

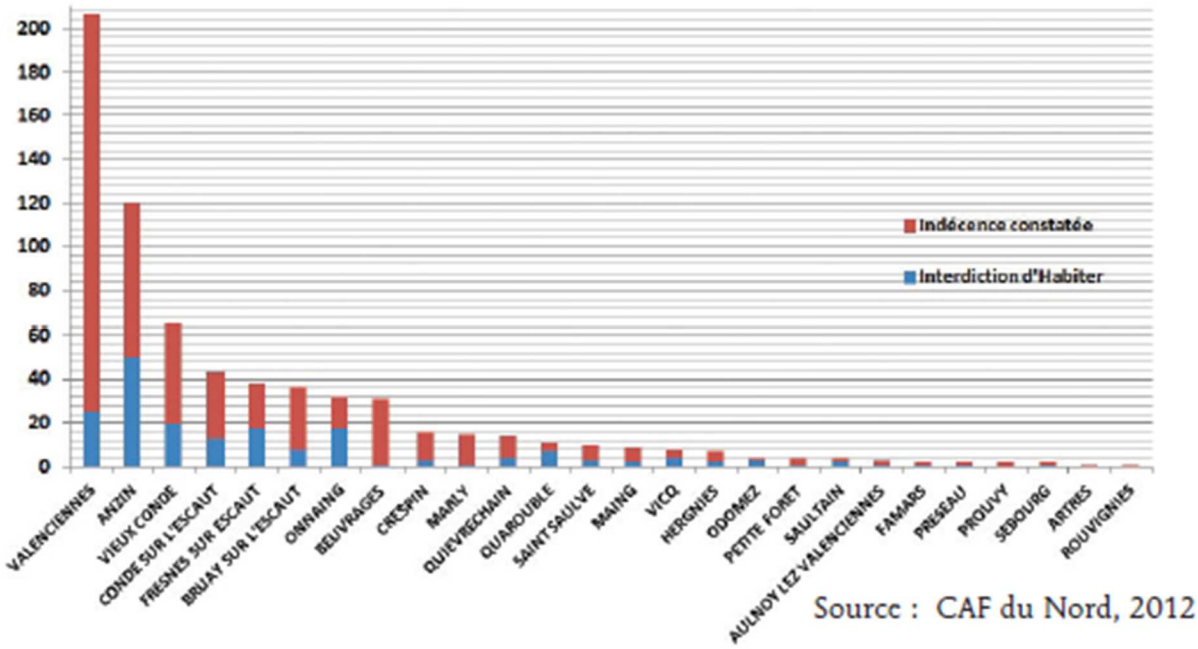

Les communes les plus marquées par les logements « inconfortables » ont fait l'objet de plusieurs **Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat** (OPAH) afin de renforcer les contrôles de logements indécents. En effet, selon la CAF, il restait encore près de 800 logements non-conformes aux règles de décence sur l'intercommunalité en 2012. En 2012, l'intercommunalité comptait encore 122 arrêtés préfectoraux d'insalubrité.

A l'heure actuelle, malgré l'ensemble des travaux réalisés, le parc de logements privés présente encore **de nombreux dysfonctionnement**. En effet, près d'un logement sur dix fait encore partie du **parc privé potentiellement indigne** (PPPI). Cela représente approximativement 17 300 personnes. Le territoire dénombre également **191 copropriétés fragiles**.

Enfin il existe une frontière Nord / Sud concernant la problématique de l'habitat indigne. En effet, celui-ci est aujourd'hui principalement identifié sur l'ancien corridor minier et le secteur est, malgré les opérations de renouvellement urbain engagées sur les cités minières et les reprises des cités minières par les bailleurs sociaux. En effet, plus de 65% des logements de ces deux secteurs ont été construits avant 1974 (première réglementation thermique), et nécessite d'importants travaux de réhabilitation.

Localisation du parc privé potentiellement indigne en 2011

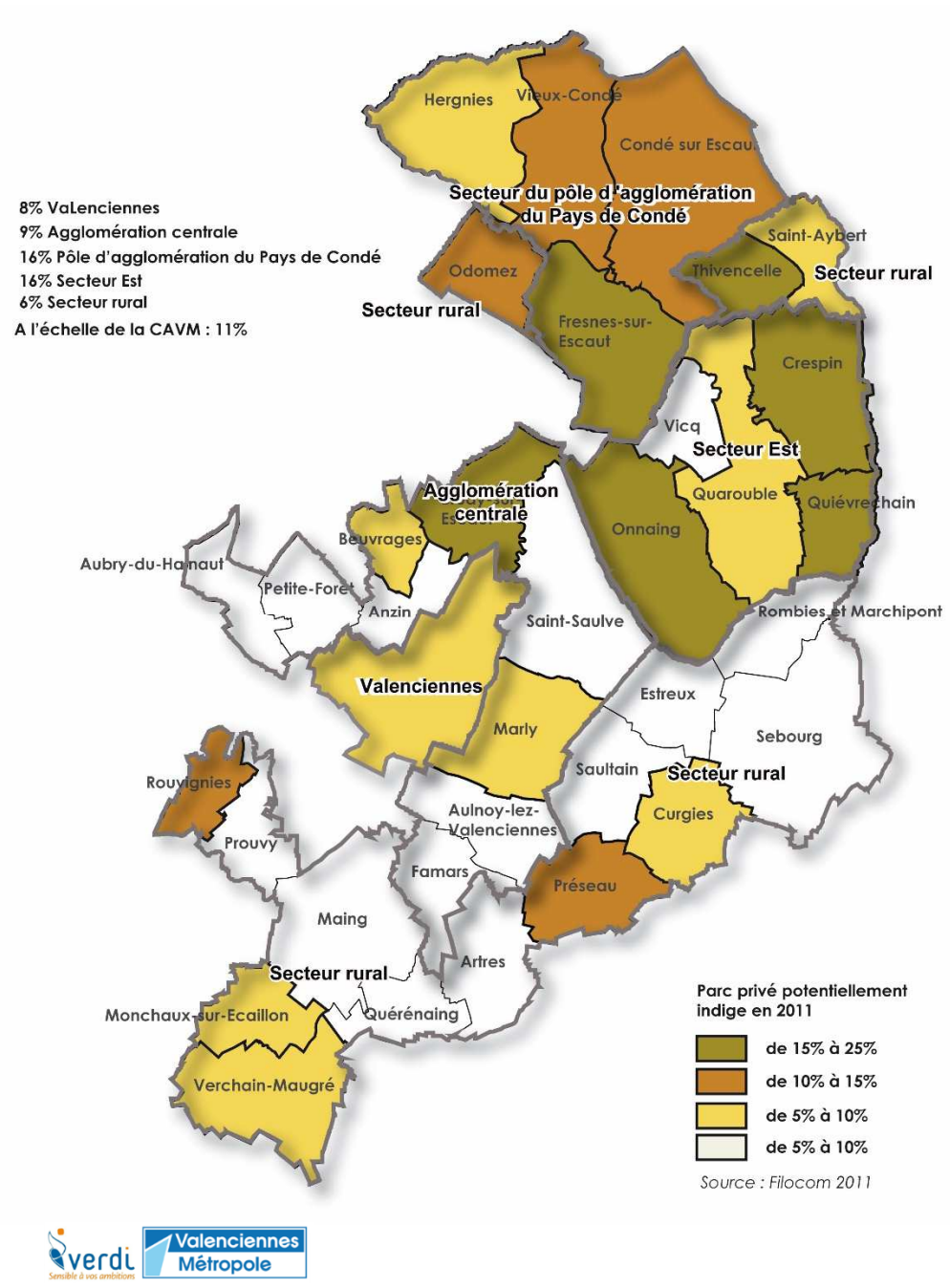

7. Une occupation locataire principalement sur les secteurs urbains

En 2013, **47,5 % des ménages de la CAVM sont locataires**. Du point de vue de la répartition des locataires et des propriétaires, on note un **contraste important** entre les communes urbaines et rurales. Les communes les **plus urbaines** sont caractérisées par une **prédominance des locataires** alors que ce sont les propriétaires qui sont majoritaires dans les communes plus rurales. L'occupation locataire est plus développée selon un axe Sud-Ouest / Nord-Est qui va de Rouvignies à Condé-sur-Escaut.

Part des locataires, dont les locataires HLM, en 2013

En 2013, pour la CAVM, 47,5 % des ménages sont locataires, dont 21,8 % sont locataires HLM.

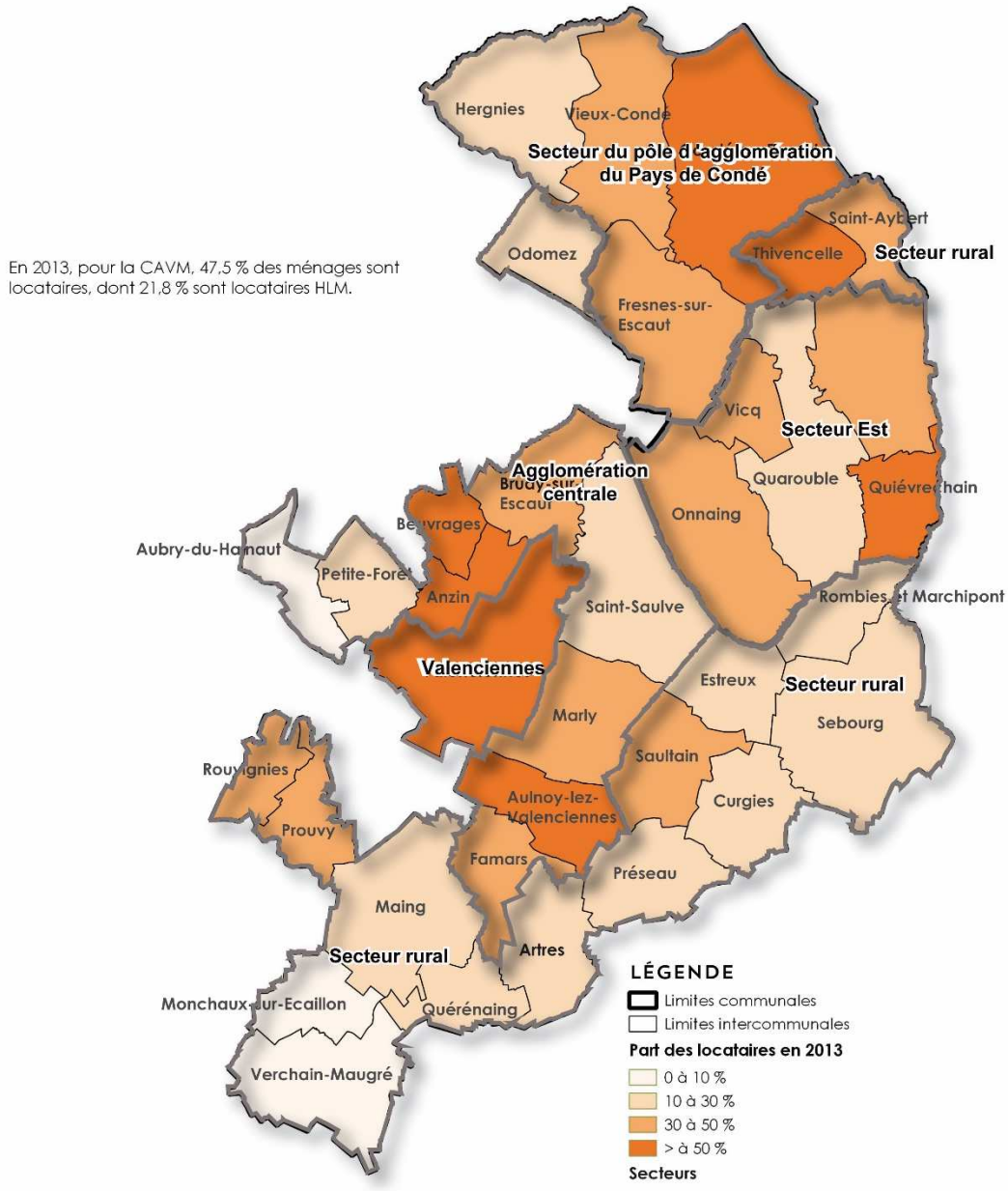

En effet, **les secteurs du PLH identifiés les plus urbains ont les taux de locataires plus important que les secteurs ruraux.**

Part des locataires par secteurs

Secteur	Occupation locataire en 2013 :
Valenciennes	64,3%
Agglomération centrale	45,8%
Pôle d'Agglo du Pays de Condé	44,1%
Secteur Est	41,5%
Secteur rural	22,4%

A titre d'exemple il y a ainsi 60,9 % de locataires à Condé-sur-l'Escaut, 55,9 % à Anzin, 52,7 % Quiévrechain, 52,3 % à Beuvrages et 51,9 % à Aulnoy-lez-Valenciennes, 45% à Onnaing.

On retrouve moins de locataires sur le secteur rural : 29,7 % des ménages sont locataires. Pour trois communes, le taux de locataires est inférieur à 10%:

- 7,6 % de ménages locataires à Verchain-Maugré,
- 8,2% de ménages locataires à Monchaux-sur-Ecaillon,
- 9,1% de ménages locataires à Aubry-du Hainaut.

Ce faible taux sur les communes s'explique par une faible diversification du parc. En effet, peu de logements locatifs sont disponibles sur ces communes. Un des enjeux du PLUi sera de renforcer la diversité du parc sur des zones stratégiques.

Concernant l'occupation des **propriétaires**, elle représente ainsi **70 % des logements du secteur rural et 34 % pour Valenciennes**. Au niveau du secteur rural, dans deux communes, l'occupation propriétaire représente jusque 9 logements sur 10 à Verchain-Maugré (90,3%) et Monchaux-sur-Ecaillon (90%).

La composition des ménages peut être un élément pour expliquer la répartition des statuts d'occupation (locataire/propriétaire). La ville est principalement marquée par une population jeune (ménage composé d'une personne ou petit ménage) souvent locataire. De plus, les populations les plus jeunes sont caractérisées par une mobilité plus importante. Il y a donc un **fort turn-over** au niveau des habitations (à proximité de l'université, à Aulnoy-lez-Valenciennes, Valenciennes…). Le foncier étant rare sur les communes urbaines et le prix de l'immobilier plus élevé, les ménages souhaitant devenir propriétaire trouve plus facilement des biens à acquérir sur les secteurs hors de Valenciennes.

Par ailleurs, l'agglomération de Valenciennes ne dispose pas d'autant d'avantages fiscaux liés à la loi Pinel que l'agglomération Lilloise. Cette loi fiscale incitative à l'investissement immobilier permet de stimuler la construction de logements dans les agglomérations où le déséquilibre entre l'offre et la demande est marqué. Au-delà de bénéficier aux futurs locataires, la mise en œuvre de cette mesure assure les investisseurs de louer leur bien immobilier, en raison du manque de logements en zone tendue.

8. Un parc social dans les communes urbaines et cités minières

Le développement de logements sociaux sur le territoire est encadré par **l'article 55 de la loi Solidarité Renouvellement Urbain** (SRU). En effet, si une commune compte plus de 3 500 habitants et fait partie d'une agglomération de plus de 50 000 habitants (au sens de l'INSEE) dont la ville-centre dépasse les 15 000 habitants, alors elle est soumise à un objectif de 20 % de logements sociaux. Cela signifie que toutes les communes de plus de 3 500 habitants de la CAVM ont pour obligation d'avoir au moins 20% de logements sociaux sur leur territoire.

Au niveau des secteurs, la **répartition des logements locatifs sociaux est relativement hétérogène.** Le parc social est davantage présent sur les pôles urbains : 24% sur l'agglomération centrale, 20% à Valenciennes, que sur le pôle rural où seulement 7% des logements sont des logements sociaux.

Part des logements sociaux par secteurs en 2013

Secteur	% de logement social
Agglomération centrale	24%
Pôle d'Agglo du Pays de Condé	23%
Valenciennes	20%
Secteur Est	17%
Secteur rural	7%

Le territoire intercommunal peut donc être décomposé en trois ensembles :

- Valenciennes et sa première couronne où l'on retrouve de nombreux logements aidés,
- Les villes du corridor minier (Pôle d'agglo du Vieux-Condé et Agglomération centrale) et ses communes mitoyennes (secteur Est) qui concentrent un parc social HLM et minier important,
- Les communes rurales moins dotées en logement aidé.

Concernant l'article 55 de la Loi SRU, 3 communes ont aujourd'hui un objectif de rattrapage du taux de 20% : Hergnies, Maing et Petite-Forêt. Un travail de rééquilibrage de l'offre de logements sociaux est donc nécessaire puisque plus de 6 000 foyers sont en attente d'une attribution de logement social. Il est donc primordial de **développer une offre diversifiée et adaptée aux différentes populations.**

Quantitativement, le parc de logements sociaux est concentré sur Valenciennes, Anzin, Condé-sur-l'Escaut, Marly, Saint-Saulve, Bruay-sur-l'Escaut et Vieux-Condé (12 459 logements sur les 17 608 recensés par l'INSEE en 2013).

Comparativement au parc de logement total de chaque commune, la part des logements sociaux est plus élevé principalement sur les communes de l'ancien arc industriel et minier : Par exemple Condé-sur-l'Escaut compte 39,5 % de locataires du parc social et Beuvrages 34,6%. En effet, les communes ayant eu une histoire minière possèdent encore aujourd'hui une quantité importante de logements miniers. Les logements sociaux sont ainsi présents sous de nombreuses formes, dont les cités minières qui ont été reprises par les bailleurs sociaux. **Les 60 cités minières que compte la**

Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole représentent aujourd'hui 4 500 logements soit 20 % du parc social.

Des opérations de diversification de l'offre ont eu lieu ces dernières années, notamment sur les communes rurales, en y développant des offres en accession à la propriété. Néanmoins, certaines de ces opérations n'ont pas eu le succès escompté sur les communes rurales (Monchaux-sur-Ecaillon, Artres, …).

Part des logements sociaux par commune en 2015

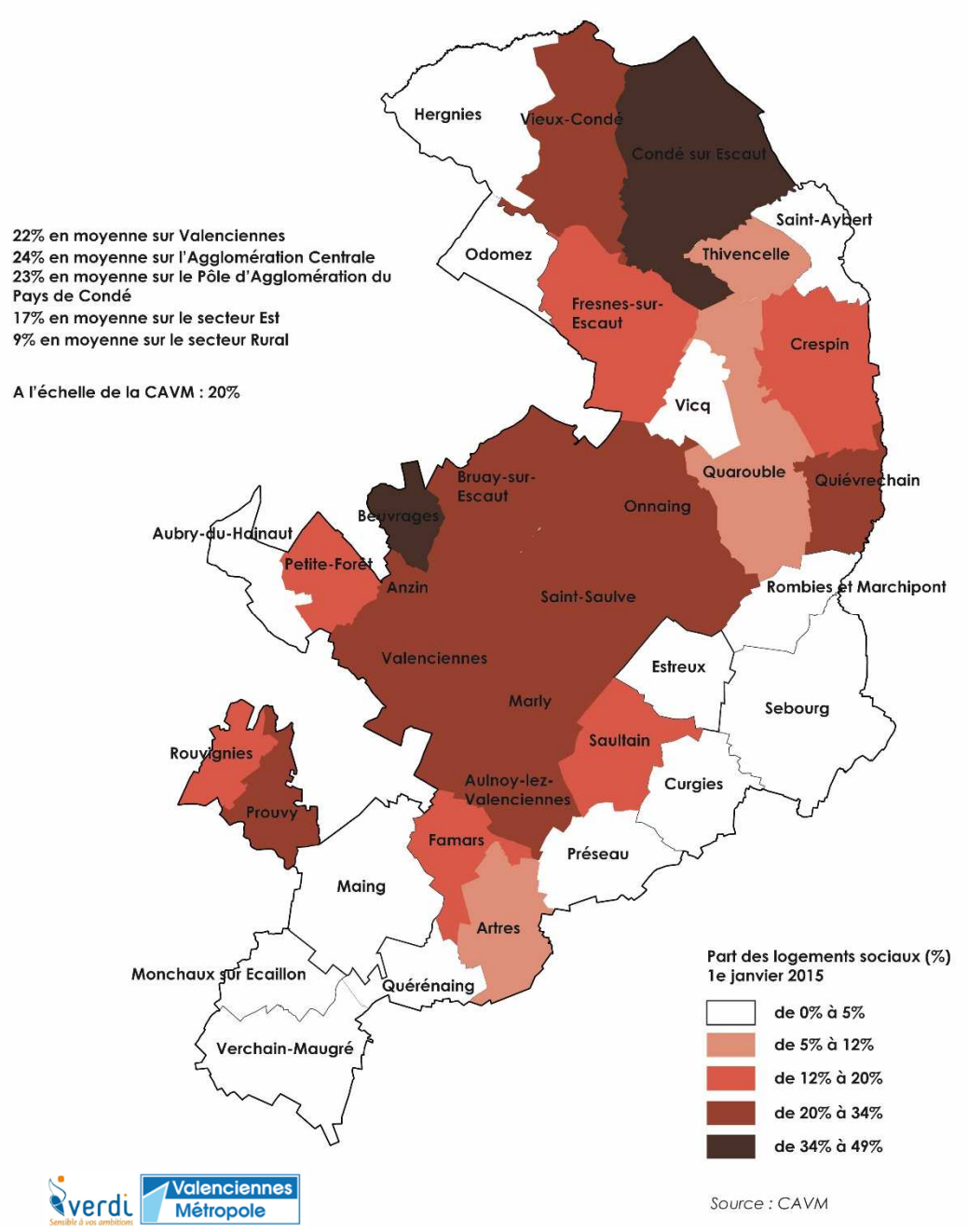

Les données ci-dessous sont extraites d'une publication de l'Observatoire de Valenciennes Métropole parue en juin 2011 (dernière parution en date).

Le parc de logement social est en grande partie occupé par les personnes âgées notamment la partie Nord. En 2009, les titulaires de bail de 65 ans ou plus, représentaient plus de 25 % des locataires d'un logement social dans 5 communes. Ces dernières étaient toutes situées au Nord du territoire (Condé-sur-l'Escaut, Crespin, Fresnes-sur-Escaut, Quiévrechain et Vieux-Condé). L'adaptation des logements est l'une des difficultés rencontrées.

Selon les chiffres de l'Observatoire de l'Habitat de Valenciennes Métropole, en 2009, plus de **75 % des demandeurs et des ménages** disposant d'un logement social étaient considérés comme **les plus modestes,** c'est-à-dire qu'ils étaient **éligibles au dispositif PLAI**, le Prêt Locatif Aidé d'Intégration, qui est le dispositif réservé aux personnes en grande précarité. On a donc une **tendance de précarité**, qui se traduit fortement dans 5 communes : Condé-sur-l'Escaut, Petite-Forêt, Beuvrages, Crespin et Quiévrechain (plus de 30% des ménages touchant au moins une allocation du minimum social, c'est-à-dire RMI, Minimum Vieillesse, Allocation Adulte Handicapé etc…)

Les ménages répondant à l'enquête sur l'Occupation du Parc Social (OPS) 2009 bénéficiant des minimas sociaux, Source: l'Observatoire de Valenciennes Métropole

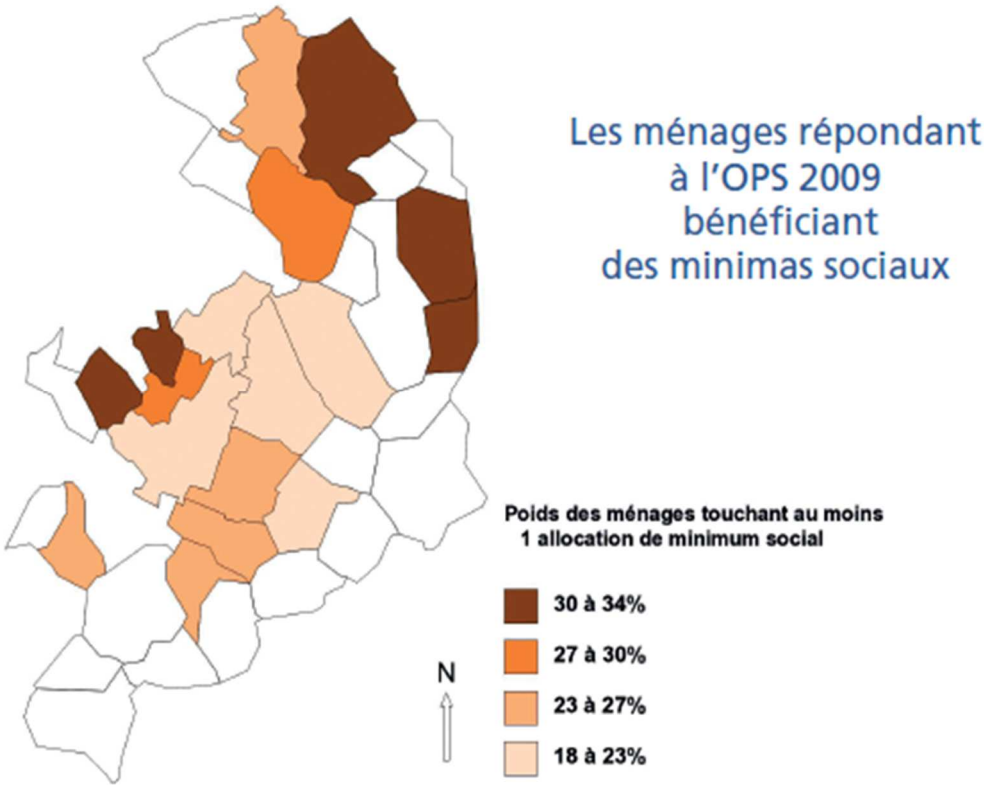

9. Un parc de logements collectifs en augmentation

Un des constats à l'échelle du SCoT est une inversion des tendances en termes de typologies de constructions neuves *(« le changement majeur dans la construction neuve est dû à l'inversion de la répartition entre constructions individuelles et constructions en collectifs. L'impact sur l'aménagement du territoire est réel, notamment sur la densité des constructions et l'utilisation du foncier dans les communes* »)

En 2013, 70% des logements sont des maisons, 30% sont des appartements. On note un léger renversement des tendances entre 2008 et 2013, puisque le taux de logements collectifs augmente légèrement en 2013. Ainsi, les choix faits sur le territoire ont permis de développer davantage de logements collectifs par rapport aux logements individuels :

Répartition et évolution des logements par typologie

	2008	2013	évolution
Maisons	60 467 unités	62 161 unités	***+ 1695***
%	*72%*	*70%*	
Appartements	22 987 unités	25 835 unités	***+ 2 850***
%	*28%*	*30%*	

A l'échelle des secteurs, l'évolution du nombre de logements collectifs est plus marquée sur celui de Valenciennes (+1 400 appartements). Sur le secteur rural, on remarque une augmentation assez faible du nombre d'appartements : + 120 unités entre 2008 et 2013. Le nombre d'appartements a particulièrement augmenté sur les communes suivantes entre 2008 et 2013 :

- Valenciennes : +1500 appartements
- Aulnoy-lez-Valenciennes : + 301 appartements
- Anzin : + 271 appartements
- Condé sur Escaut : + 223 appartements
- Quiévrechain : + 183 appartements

En prenant uniquement en compte les logements construits sur la période 2005-2016, 48% d'entre eux sont des logements collectifs. Sur les constructions des 10 dernières années, on note une répartition spatiale des typologies :

- 69.2 % des logements construits entre 2005 et 2016 à Valenciennes sont collectifs.
- 66,4% des logements construits sur la même période dans le secteur rural sont des logements individuels.

Part des logements collectifs construits entre 2005 et 2016

Secteur	% des logements collectifs construits entre 2005 et 2016 :
Valenciennes	69,2%
Secteur Est	42.1%
Agglomération centrale	41,3%
Pôle d'Agglo du Pays de Condé	40,2%
Secteur rural	15,5%

10. Des petits logements dans les villes et des grands logements en milieu rural

A l'échelle de la CAVM, 28,3 % des logements sont de petite taille (T1, T2, T3) en 2013 principalement localisés au sein des communes urbaines : Valenciennes et sa première couronne. En effet, ils représentent dans le secteur de Valenciennes, 47 % des logements et 26 % du parc de logements de l'agglomération centrale. Les taux sont moins élevés pour les secteurs : 20 % pour le Pays de Condé, 17 % pour le secteur Est et 13 % pour le secteur rural.

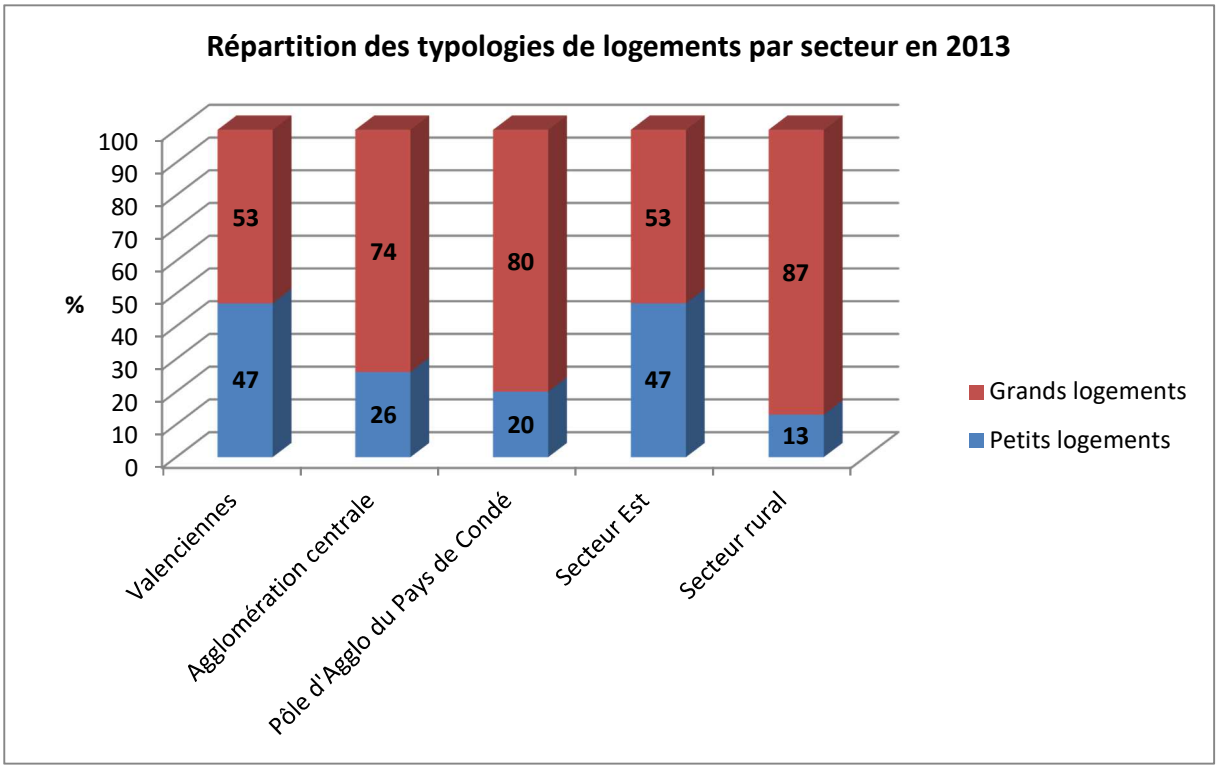

A l'échelle des communes, en dehors de Valenciennes, les plus petites typologies de logements sont à :

- Aulnoy-lez-Valenciennes où 36,5 % du parc est composé de T1/T2/T3
- Famars où 34,3 % du parc est composé de T1/T2/T3
- Saint-Saulve où 30,1 % du parc est composé de T1/T2/T3

A l'inverse, dans de nombreuses communes rurales, les grands logements c'est à dire les T4 et plus sont majoritaires. **Ainsi, dans 14 communes (Aubry-du-Hainaut, Curgies, Estreux, Hergnies, Monchaux-sur-Ecaillon, Odomez, Petite-Forêt, Préseau, Prouvy, Quarouble, Rombies-et-Marchipont, Saint-Aybert, Sebourg et Thivencelle), ces grands logements représentent 4/5e des logements**. Cette question de la taille importante des logements **rend difficile l'installation des jeunes ménages sur ces territoires**.

Part des petits logements (T1, T2 et T3) dans le parc d'habitations

28,3 % du parc de logements de la CAVM est composé de petits logements.

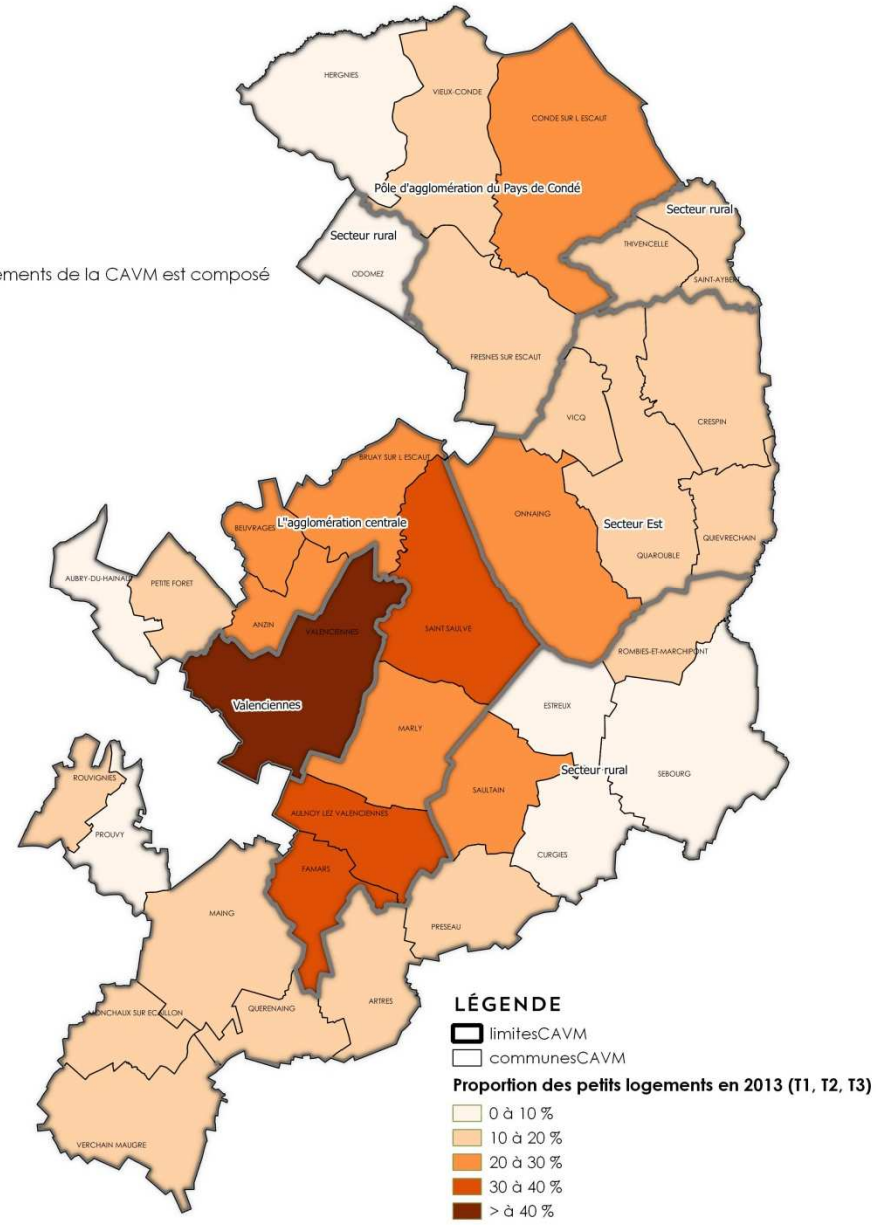

0 1 2 km

Sources : Cadastre 2015, Insee 2013

11. Des ménages de plus en plus réduits

Les phénomènes sociétaux (vieillissement de la population, célibat, familles monoparentales, …) et les nouveaux modes de cohabitation (décohabitation, ...) ont un effet direct sur la taille des ménages et sur les besoins en logements. En effet, pour un même nombre d'habitants, un plus grand nombre de logements est nécessaire pour maintenir la population sur le territoire (cf. Démographie).

A l'échelle de l'intercommunalité on note une diminution de la taille des ménages au cours de la période intercensitaire. En effet, en 2008, les ménages de la CAVM sont composés de 2,4 personnes par ménage. En 2013, les ménages sont composés de 2,3 personnes. Les structures familiales sont donc de plus en plus resserrées. Le phénomène est généralisé à l'ensemble des secteurs. Sur Valenciennes, on compte aujourd'hui moins de 2 personnes par ménage, ce qui peut à terme avoir une incidence sur le renouvellement des générations.

Taille des ménages par secteur en 2008 et 2013

Secteur	Taille des ménages en 2008	Taille des ménages en 2013
Valenciennes	2	1,93
Agglomération centrale	2,49	2,38
Pôle d'Agglo du Pays de Condé	2,60	2,50
Secteur Est	2,59	2,54
Secteur rural	2,58	2,51

Certaines communes ont cependant vu la taille de leurs ménages augmenter sur la même période. Ces communes sont situées sur des secteurs plus ruraux, où les familles ont pu plus facilement s'installer : Artres, Curgies, Famars, Maing, Rombies-et-Marchipont et Saint-Aybert.

Autre composante de la structure des ménages : l'évolution du nombre de personnes vivant seules. **Les ménages composés d'une seule personne sont en augmentation pour la même période.** En effet, on compte 2 703 personnes seules supplémentaires entre 2008 (25 583 ménages d'une personne) et 2013 (27 986 ménages d'une personne**). En 2013, <u>les ménages composés d'une personne représentent 35% des ménages</u> à l'échelle du territoire intercommunal.**

A l'échelle des 5 secteurs identifiés, la part des personnes vivant seules est plus importante sur les territoires urbains que sur les territoires ruraux qui accueillent davantage de famille :

Part des ménages d'une personne par secteur en 2013

Secteur	% de ménages d'une personne en 2013
Valenciennes	48,7%
Agglomération centrale	32,3%
Pôle d'Agglo du Pays de Condé	29%
Secteur Est	27,2%
Secteur rural	23,8%

SYNTHESE

ATOUTS

> Une hausse du nombre de logements

> De nombreux projets de renouvellement urbain initiés ou à venir sur les quartiers dégradés

FAIBLESSES

> Une spécialisation des typologies sur certains territoires pouvant limiter l'installation de nouveaux ménages

> Un parc social faiblement développé sur les communes rurales

> Un risque de précarité énergétique accentué au vu des problématiques liées au PPPI, à l'ancienneté des constructions, ...

OPPORTUNITÉS

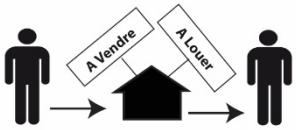

> Des opérations de diversification des typologies pour une meilleure rotation des ménages (taille des logements, mode d'accession, ...)

> Des projets de renouvellement urbain comme support du développement d'une offre de logements diversifiée et adaptée à tous types de publics

MENACES

> Une accentuation du manque de diversification du parc de logements

> Un accroissement de l'étalement urbain suite au phénomène de périurbanisation

> Une augmentation du nombre de logements vacants

> Une poursuite de la chute des transactions foncières et immobilières

> De moins en moins de constructions

ENJEUX

➔ **Décliner les objectifs du PLH 2016 – 2021 et affiner la territorialisation du PLH en prenant en compte les spécificités locales, à l'horizon 2030.**

➔ **S'inscrire dans une stratégie d'action et de développement :**

- **1. Mener des actions prioritaires sur le logement vacant**
- **2. Prioriser les actions en faveur du renouvellement urbain**
- **3. Seulement si les actions de reconquête de logements vacants et de renouvellement urbain n'ont pas permis de répondre aux besoins en logements, réfléchir aux secteurs stratégiques de développement en extension**

➔ **Définir une stratégie foncière « habitat » respectant les objectifs du SCOT, en privilégiant le renouvellement urbain et en assurant un développement urbain cohérent et maîtrisé, et en mobilisant les outils adaptés (reconquérir les friches et tissus dégradés, valoriser le potentiel foncier au sein de la trame urbaine, mettre en place un compte foncier communal, …)**

➔ **Densifier des sites à enjeux autour des principaux axes de transports en commun, notamment dans les secteurs DIVAT**

➔ **Développer une stratégie foncière partagée avec les acteurs du secteur, notamment l'Etablissement Public Foncier**

➔ **Promouvoir un modèle de développement résidentiel durable adapté au territoire : qualité urbaine et architecturale, mixité, transition énergétique et écologique, organisation des mobilités, services innovants…**

➔ **Faire émerger de nouvelles formes d'habiter, en incitant au développement de projets d'habitat groupé participatif par exemple.**

Valenciennes Métropole

Version Approbation
Mars 2021

PLUi
Plan Local d'Urbanisme intercommunal
des 35 communes de
Valenciennes Métropole

Diagnostic économique

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du : 11 mars 2021

Le président :

Le Président,

Laurent DEGALLAIX

2014-2020
VERS UNE COOPÉRATION RENFORCÉE

VERDI Designer de territoires

MEDIATERRE Conseil

Basset & Macagno
AVOCATS ASSOCIÉS

AGRICULTURES & TERRITOIRES

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2
CE QUE DIT LE SCOT 3
CE QUE DIT LE PROJET D'AGGLOMERATION 4
ANALYSE 6
1. Le développement économique du territoire 6
a. Une économie dynamique 6
b. Un rayonnement de Valenciennes Métropole grâce aux filières d'excellence 8
c. De nombreuses zones d'activités et un gisement foncier important 13
d. Le secteur commercial comme pilier de l'économie locale 16
e. L'essor de l'économie touristique 20
2. Les grandes dynamiques socio-économiques 22
a. Une économie en reconversion grâce aux filières tertiaires et des services 22
b. Un nombre d'emplois en diminution 24
c. Des emplois tournés vers le secteur tertiaire 26
d. Une hausse du chômage 32
e. Une territorialisation de la hausse du niveau de qualification 36
SYNTHESE 38
ENJEUX 39

CE QUE DIT LE SCOT

- Créer 20 0000 emplois supplémentaires sur le territoire du SCoT.

- Développer l'activité économique en zone urbaine, en favorisant le commerce de proximité et en évitant la mono fonctionnalité (identifier le foncier disponible ou mutable susceptible d'accueillir de nouvelles activités dans l'enveloppe urbaine, sous réserve que les activités soient compatibles avec l'habitat).

- Densifier les zones d'activités existantes et optimiser l'utilisation de l'espace (mutualisation des stationnements, adaptation de la taille des parcelles, prise en compte du PDU, accueil de services comme des crèches, …).

- Développer une nouvelle offre s'appuyant sur les zones existantes pour répondre aux besoins de création d'emplois : la création de 218 ha maximum en extension des zones économiques est établie sur le secteur de la CAVM à l'horizon 2030.

- Développer l'utilisation de la voie d'eau pour l'activité économique en s'appuyant sur une multimodalité rail-route-voie d'eau, en implantant les activités le long de l'Escaut.

- Prendre en compte les mesures nécessaires pour garantir le respect des milieux urbains et naturels dans lesquels sont implantés ou vont s'implanter les activités à vocation touristique.

- Equilibrer et dynamiser l'armature commerciale du Valenciennois.

- Faire du pôle central une polarité commerciale majeure à l'échelle de la région.

- Répondre aux besoins des habitants par la mise en place d'une structure commerciale cohérente, et faire émerger des projets durables.

- Accompagner la mise en œuvre des objectifs d'aménagement des ZACOM identifiées.

Le développement s'appuie préférentiellement sur les zones d'activités économiques existantes ou les zones urbanisées.

Secteurs	Zones	Surface (ha) maximale en extension des zones d'activités économiques à l'horizon 2030
Secteur CAVM	Zone du Technopôle	15
	Parc d'activités de l'aérodrome - Zone Ouest	12
	Zone portuaire Prouvy-Rouvignies	8
	Site Bombardier - extension	55
	Parc d'activités de la Vallée de l'Escaut (PAVE3)	80
	Pays de Condé	14
	Zone d'activités de Vicq	4
	Zone d'activités de Marly	26
	Zone d'activités de Quarouble	10
Sous total CAVM		224

CE QUE DIT LE PROJET D'AGGLOMERATION

- **Conforter la stratégie d'excellence économique au service de la compétitivité du territoire fondée sur un appui au développement de trois filières d'excellence :**
  - Les mobilités innovantes et durables (secteurs ferroviaire et automobile)
  - La logistique durable
  - Les créations numériques et les urbanités digitales

- Renforcer les secteurs à potentiels prioritaires comme la Green Tech, l'économie sociale et solidaire, les services à la population, …

- Soutenir le réseau développé de constructeurs dans les filières ferroviaire et automobile en valorisant le Technopôle Transalley et les zones industrielles.

- S'appuyer sur le premier pôle de formation aux métiers de la création numérique : le Parc des Rives Créatives de l'Escaut, les Serres Numériques ou encore la fibre optique sont des aménagements qui y répondent.

- **Favoriser l'ouverture et le maillage de l'Agglomération par des transports multimodaux**, notamment en améliorant la desserte du pôle de développement économique de Petite-Forêt, qui regroupe fonctions commerciales, industrielles, logistiques, la réouverture de la liaison ferrée Valenciennes-Mons, la réalisation du Canal Seine-Nord Europe...

- **Veiller à la prise en compte des opportunités de développement des réseaux de communication,** via le contournement nord de valenciennes, la plateforme multimodale sur le port fluvial de Bruay-Saint-Saulve, réouverture du canal Condé-Pommeroeul, …

- Diversifier les activités, encourager et soutenir les entreprises en soutenant l'artisanat, en apportant son soutien à la création d'entreprise, en encourageant le développement de services à la personne, …

- Soutenir l'enseignement supérieur et la recherche développement.

- Mener une politique volontariste en faveur de la formation, de l'insertion et de l'emploi.

- Soutenir le commerce de proximité en milieu rural.

- Faciliter l'attractivité et la compétitivité du territoire en déployant le très haut débit.

Stratégie de développement économique
Source : Projet d'Agglomération 2023

ANALYSE

1. Le développement économique du territoire

a. Une économie dynamique

« *L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique...*
L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. » (Source : INSEE)

Au 1er janvier 2016, le nombre d'établissements au sein de la CAVM s'élève à 7 871. Le territoire est **plus dynamique** que les intercommunalités limitrophes: 5 666 établissements pour la CAPH, 1 997 pour la CCPM et 515 pour la CCPS. Ainsi, la CAVM s'inscrit comme un pôle dynamique au regard de ses voisins nommés.

A l'échelle de l'arrondissement (CAVM + CAPH), le nombre d'établissements de la CAVM représente près de 60% de l'offre. A l'échelle du département (123 689 établissements), la CAVM constitue 6,4% de l'offre.

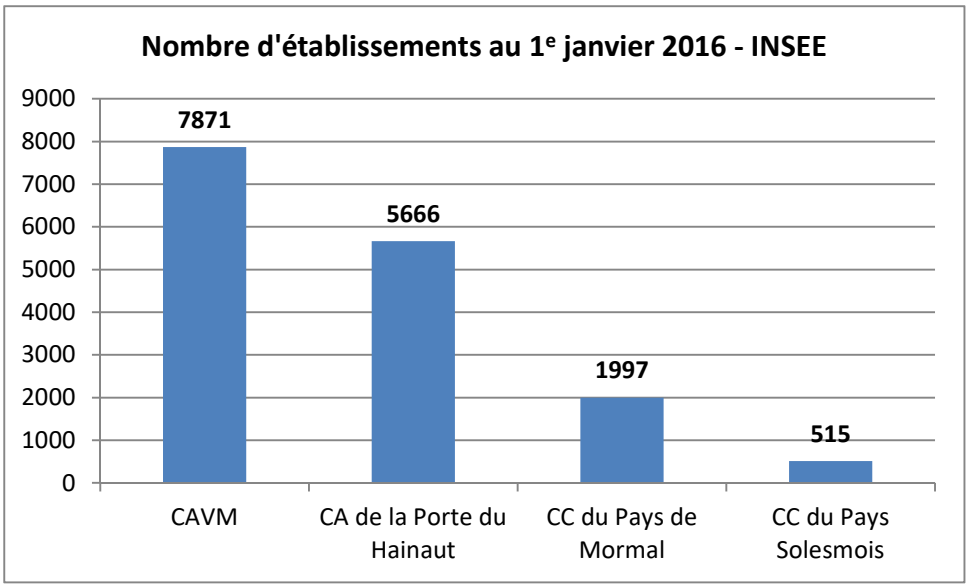

Ce dynamisme important du territoire de Valenciennes Métropole se traduit également par la **création d'établissements** durant l'année 2016. En 2016, 909 établissements ont été créés sur le territoire de la CAVM. Parmi les intercommunalités étudiées, seule la CAPH est plus dynamique avec la création de 1046 nouveaux établissements.

Cependant, même si ces créations restent nombreuses, il est important de signaler que depuis 2012, la création d'entreprises* **diminue** constamment sur la CAVM, à l'inverse de la CAPH.

*A ce sujet, les données sur les fermetures d'entreprises n'existent qu'à l'échelle départementale.

Evolution des créations d'établissements par an (Insee - 2012-2016)

	2012	2013	2014	2015	2016
CAVM	1 102	1 041	1 059	952	909
CAPH	nc	nc	803	775	1046
CCPM	nc	nc	261	218	212
CCPS	74	58	60	48	41
Nord	16 318	16 134	16 363	15 341	16 551

b. Un rayonnement de Valenciennes Métropole grâce aux filières d'excellence

Afin de s'affirmer comme pôle territorial, la CAVM souhaite conforter sa position de territoire d'excellence économique à l'échelle régionale et européenne en renforçant son appui au développement des 3 filières motrices qui contribuent à son rayonnement :

- *Les mobilités innovantes et durables ;*
- *La logistique durable ;*
- *La création numérique et les urbanités digitales.*

❖ ***Les mobilités innovantes et durables :***

A ce jour, le secteur des mobilités innovantes et durables forme une véritable filière d'excellence qui dispose sur le territoire de l'ensemble des facteurs nécessaires : présence de grands groupes et entreprises, de PME qualifiées, de structures assurant le lien entre acteurs privés et publics, d'un potentiel de formation du plus bas au plus haut niveau, de recherche et d'une capacité à transférer la Recherche et Développement de la sphère publique vers les entreprises privées. Ces mobilités innovantes se concentrent actuellement sur 2 filières : le **ferroviaire et l'automobile**.

La filière ferroviaire représente aujourd'hui sur le territoire valenciennois 120 experts européens et 5 000 salariés rassemblés autour d'un pôle de compétitivité i-Trans concentrant 2 constructeurs nationaux (Alstom et Bombardier) et de grands opérateurs comme l'AIF ou l'IRT Railenium (l'Institut Européen de Recherche Technologique pour l'infrastructure ferroviaire).

La filière automobile s'appuie sur le campus innovant de l'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis ainsi que le technopôle Transalley de Famars mitoyen pour combiner laboratoires de recherche performants et formation d'excellence**. L'automobile représente 33 % de l'emploi industriel de Valenciennes Métropole concentré sur 2 constructeurs nationaux** (PSA et Toyota) et plus de 100 équipementiers et sous-traitants.

Localisation des pôles industriels automobiles et ferroviaires (source SCOT du Valenciennois)

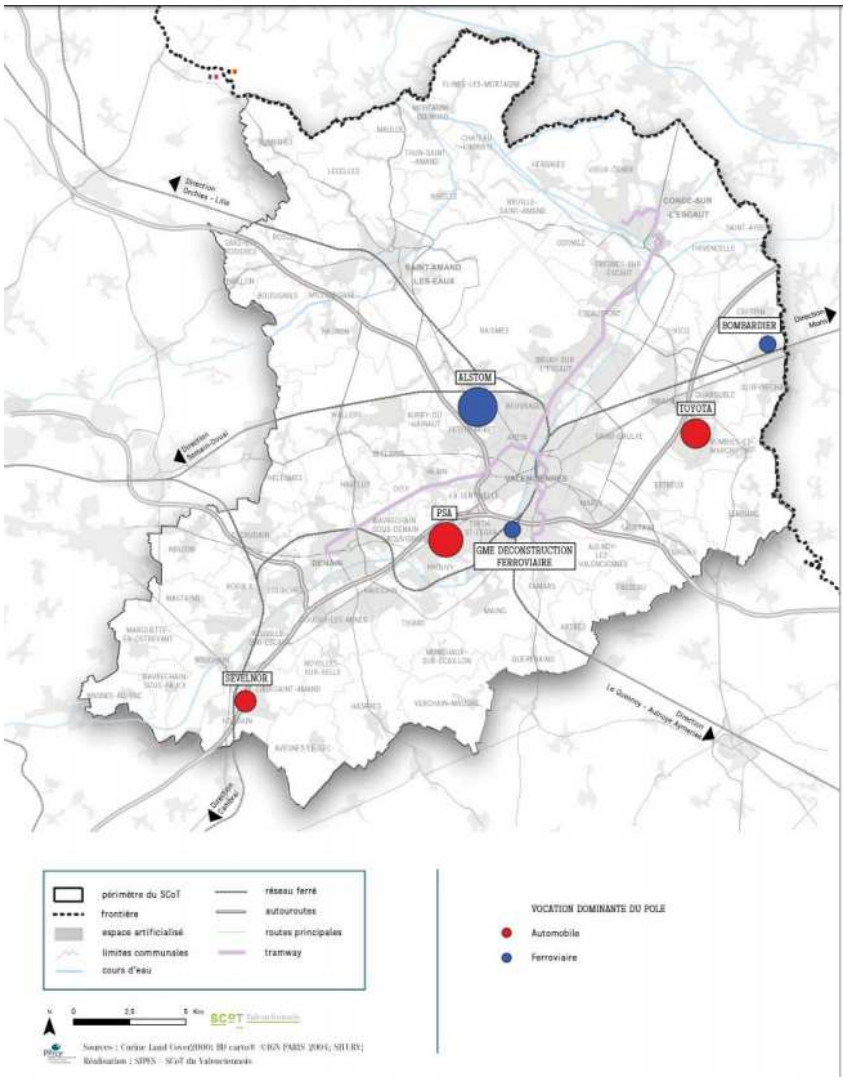

Localisation d'iTrans

L'enjeu est aujourd'hui de faire reconnaître le Valenciennois comme pôle d'excellence aux niveaux régional et international en matière de **mobilité**. Cependant ce secteur d'activités subit les fluctuations de la consommation et des finances publiques : achats de voitures, trains, rames de métro.

❖ ***La logistique durable :***

Du fait de sa situation géographique, le valenciennois se situe **au cœur des réseaux de communication du nord de l'Europe**. Le territoire offre donc des **opportunités de stockage foncières et immobilières** importantes, à proximité de grands axes de passage routiers (autoroutes A1 et A2), fluviaux (l'Escaut, le futur Canal Seine-Nord-Europe) et ferrés.

De grands groupes ont ainsi déjà fait du valenciennois leur centre logistique pour la France et l'Europe, à l'image de Michelin, Oxylane ou encore Mercedes. Afin de renforcer la filière logistique durable, l**a stratégie de Valenciennes Métropole est de continuer à développer les équipements permettant l'utilisation des modes de transport durables et de réserver des terrains pour accueillir des projets de logistique à forte création d'emplois. On peut citer par l'exemple l'**extension de la plateforme multimodale sur le port fluvial de Bruay-Saint-Saulve, ou encore la réouverture du canal Condé-Pommeroeul, mais aussi : la liaison A2-A23, le contournement Nord de Valenciennes, la connexion du parc de l'aérodrome au port de Prouvy-Rouvignies, la réouverture de la ligne ferrée Mons-Valenciennes, ….

Les sites logistiques de la vallée de l'Escaut

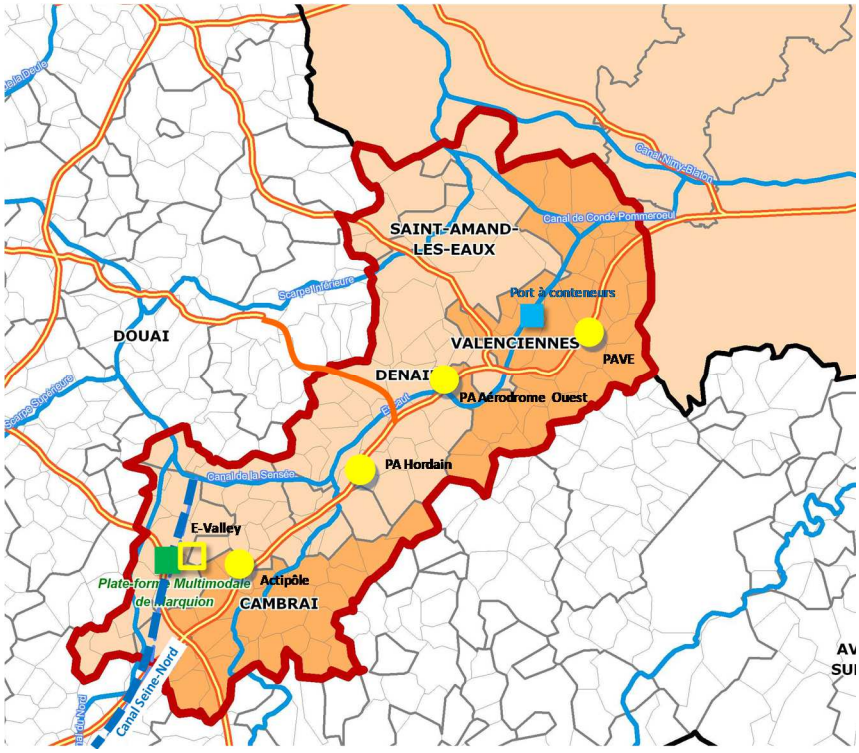

Dans le but de développer la filière logistique durable, un port à conteneurs ultra-performant a été aménagé le long de l'Escaut à Bruay-sur-l'Escaut-Saint Saulve. En effet, avec l'ouverture du canal Seine-Nord Europe, l'Escaut représente aujourd'hui un levier de développement important pour l'économie valenciennoise. Dans ce cadre du projet « Docks-Seine-Nord-Europe », différents sites ont été identifiés :

- **Une activité conteneurisée de Valenciennes à Fresnes,**
- **Un site dédié aux activités industrielles et aux colis lourds en bord à canal à Rouvignies,**

L'objectif est d'atteindre les 80 000 conteneurs traités par an à l'horizon 2026. Après un an d'activité, les très bons résultats enregistrés sur le site **Bruay-sur-l'Escaut-Saint-Saulve** (taux de remplissage de 82 %) permettent d'envisager une deuxième phase d'aménagement pour accentuer le trafic (extension de 15 000 m² souhaitée par la CCI).

Le développement de la logistique est un pilier du développement de cette filière d'excellence. Le transport des marchandises en ville correspond de 9 à 15% du trafic routier, et est responsable d'1/3 des émissions de gaz à effet de serre. Aussi, le prix du dernier kilomètre peut représenter jusqu'à 20% du coût total de la marchandise. Il y a donc un réel enjeu, à la fois économique et écologique, à l'intégrer afin de réfléchir aux meilleurs moyens de dessertes des marchandises en zone urbaine. L'organisation de la logistique est liée à l'organisation du stationnement, à l'aménagement des voiries, au développement des infrastructures ferroviaires ou fluviales, … Il peut être aménagé des Centres de Distribution Urbaine (CDU) ou des Espaces de Logistique Urbain (ELU) pour organiser la filière.

Schéma de logistique

❖ ***<u>La création numérique et les urbanités digitales:</u>***

Le troisième secteur économique prioritaire est la création numérique et l'urbanité digitale. Avec le développement du *<u>Parc des Rives Créatives de l'Escaut et de la Serre numérique</u>*, la CAVM offre un potentiel de formation de très haut niveau reconnu à l'international. En effet**, le territoire accueille le premier pôle français de formation aux métiers de la création numérique grâce à des écoles de renommée mondiale**. Ce point fort a constitué le point d'ancrage du développement de la filière sur le territoire. En outre, la politique de prospection et d'accueil assure aujourd'hui la présence d'un ensemble de PME et de start-up. La CAVM est même devenue un des 3 territoires portant le pôle d'excellence régional « image ».

Les serres numériques du Parc des Rives Créatives de l'Escaut

Source : CAVM

L'aménagement des Rives Créatives sur le site de l'ancienne usine Vallourec (Anzin et Valenciennes) permet le développement d'un éco quartier multifonctionnel qui mêle habitat, commerce, formation et activités économiques. Ce projet du Parc des Rives Créatives de l'Escaut a été primé « Excellence territoriale par le FEDER ».

Plan masse des Rives Créatives de l'Escaut

Source : CAVM

❖ ***Les services à la personne et l'Economie Sociale et Solidaire:***

Au-delà de ses 3 filières d'excellence, Valenciennes Métropole cherche à structurer deux autres axes de développement : **les services à la personne et l'Economie Sociale et Solidaire** (ESS). La filière des **services à la personne est devenue un secteur en pleine expansion qui représente une source d'emplois et de croissance économique considérable**. Depuis 2005, Valenciennes Métropole cherche donc à soutenir le développement de ce secteur en incitant à la création et au développement des entreprises, associations et organismes dédiés.

Enfin, l'ESS constitue un fort **levier de développement et de diversification économique**. Inscrite comme ambition à l'échelle régionale, l'intercommunalité souhaite diffuser et promouvoir les valeurs et pratiques de cette forme d'économie en aidant le secteur à se structurer et à se professionnaliser ainsi qu'en soutenant la création, le développement et la pérennisation d'activités.

c. De nombreuses zones d'activités et un gisement foncier important

Afin de contribuer au développement de la filière économique et des pôles d'excellence, Valenciennes Métropole a engagé une politique d'aménagement d'équipements structurants et modernes pour l'accueil des entreprises. En effet, pour permettre la compétitivité et l'innovation au sein de son territoire, elle met à disposition des acteurs économiques de multiples possibilités foncières pour attirer petites et grandes entreprises. Pour conforter la stratégie au service de la compétitivité du territoire, plusieurs sites sont identifiés :

- **4 parcs d'activités ou sites industriels développés** : site Alstom, zone d'activité de l'aérodrome Ouest, parc d'activités de la Vallée de l'Escaut (Toyota), site Bombarbier ;
- **2 équipements portuaires à la position stratégique** : port de Bruay-Saint-Saulve, port de Prouvy Rouvignies ;
- **2 parcs technologiques en plein essor** : le technopôle Transalley et le parc des Rives Créatives de l'Escaut ;
- **3 équipements à la fonction métropolitaine** qui appuient le développement des filières d'excellence : l'université, le centre d'expositions et de congrés, le siège de l'Agence ferroviaire européenne.

Pour la filière des transports, le technopôle Transalley a pour objectif de conforter et d'amplifier la dynamique économique du territoire par le renforcement de son potentiel d'innovation, la valorisation de ses domaines technologiques et l'ancrage du pôle de compétitivité mondiale I-Trans. Aménagé dès 2011 ce technopôle d'environ 80 000 m² de surface constructible se situe à Famars, dans le prolongement du campus universitaire du Mont-Houy. Il accueille un hôtel d'entreprises, des surfaces mixtes bureaux/ateliers et une disponibilité foncière permettant l'implantation d'immeubles de grandes capacités. Afin d'accroitre son attractivité é et compléter les équipements du technopôle, Valenciennes Métropole s'est engagée dans une étude pour la création d'une piste d'essai et de démonstration en lien avec l'institut des Transports Durables. Pour poursuivre le développement du site, le SIMOUV et le département du Nord mènent une étude pour améliorer l'accessibilité du site par l'intermédiaire des transports en commun, des modes doux et de nouvelles voies de circulation.

Afin de conforter l'attractivité du territoire, des interventions sont menées sur les zones d'activités existantes. De nouveaux terrains à destination de l'activité économique sont aménagés. Pour permettre l'installation des entreprises de grandes tailles une zone d'activité de 40 ha (PAVE 2) en extension du Parc d'Activités de la Vallée de l'Escaut (PAVE 1) est aménagée. Ce site a vocation à accueillir des activités industrielles et de services tertiaires tout en profitant des équipements spécifiques du PAVE 1. L'extension des zones d'activités s'est également accompagnée par l'agrandissement du Parc d'activités de l'aérodrome Ouest sur 35 ha. Cet aménagement datant de 2012 possède aujourd'hui un taux de remplissage de 75 %.

En outre, **17 autres zones d'activités sont réparties sur l'ensemble du territoire intercommunal, celles-ci représentant au total plus de 1 000 ha** parmi lesquels subsistent :

- 64 hectares de surfaces commercialisables dans les parcs d'activités aménagés par Valenciennes Métropole, **dont un seul lot de plus de 10 ha ;**

- 60 hectares de potentiel foncier disponible dans les zones d'activités non aménagées par Valenciennes Métropole ;
- 80 hectares de potentiel foncier diffus situés dans les zones urbaines à vocation économique hors zones d'activité.

Au sein du SCoT, la surface d'extension totale pour le développement des zones d'activités est estimée à 224 ha maximum, et répartie ainsi :

- Extension Parc d'Activités de la Vallée de l'Escaut : 80 ha ;
- Bombardier-Transavenir : 55 ha ;
- Marly Dix-Muids : 26 ha ;
- Technopôle : 15 ha ;
- Sites Pays de Condé : 14 ha pour les deux ;
- PA Aérodrome Ouest : 12 ha (en cours de commercialisation) ;
- ZA Quarouble : 10 ha ;
- Zone portuaire Prouvy-Rouvignies : 8 ha ;
- ZA Vicq : 4 ha.

Enfin, il est important de noter que l'Aéroport Nungesser Valenciennes – Denain forme une véritable opportunité de développement pour l'économie valenciennoise. Il est aujourd'hui le deuxième aéroport régional avec 20 000 mouvements commerciaux et d'affaires par an. L'objectif est aujourd'hui de consolider et développer ces mouvements et d'augmenter les activités de loisirs. Avec l'implantation d'activités industrielles complémentaires à la maintenance, l'enjeu est également d'aménager des commerces et services utiles à la métropole et aux zones d'activités.

L'utilisation de la ressource foncière est primordiale. Aujourd'hui, de nombreuses zones de développement à vocation économique sont présentes sur l'ensemble de l'intercommunalité. **Néanmoins, si cette superficie est conséquente (80 ha), elle est morcelée et ce sont finalement de nombreuses petites zones de développement. Il n'y a pas aujourd'hui une grande superficie d'un seul tenant mobilisable.**

Localisation des zones d'activités et du potentiel foncier économique existant sur la CAVM en 2016

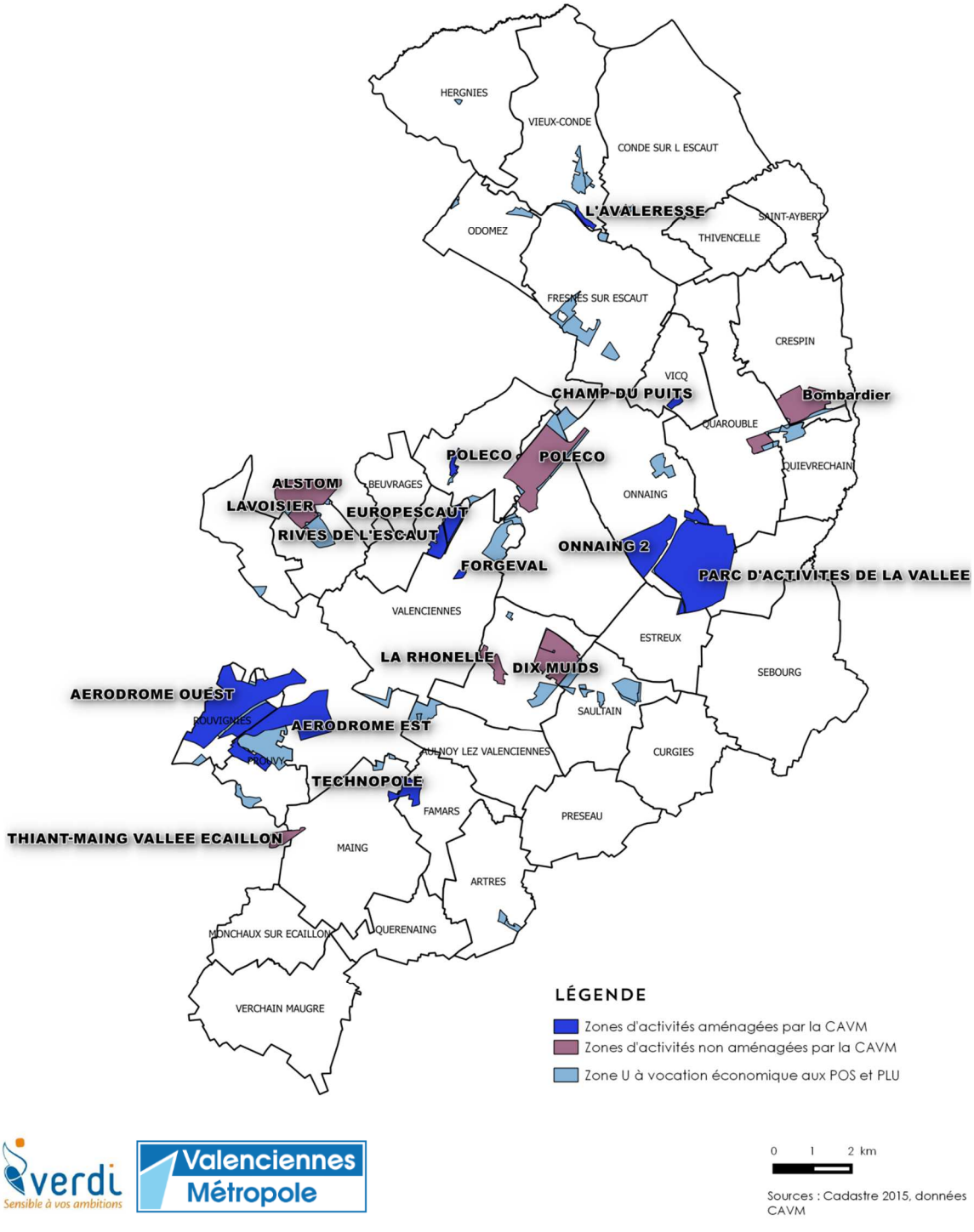

Source : Valenciennes Métropole

d. Le secteur commercial comme pilier de l'économie locale

Bien que la quasi-totalité des communes dispose d'un équipement commercial, les principaux pôles commerciaux sont concentrés autour de Valenciennes.

Le secteur commercial représente un chiffre d'affaire important pour l'agglomération de Valenciennes : 1 315 361 673€ en 2015. Celui-ci est porté en majorité par les pôles commerciaux qui représentent 64% du chiffre d'affaire global (838 418 468€ de chiffre d'affaires en 2015) et **le centre commercial Auchan Petite-Forêt représente 27% du CA. En 2015, les seuls supermarchés et hypermarchés portent la moitié du chiffre d'affaires global. Il est également important de souligner que malgré l'importance de ces structures, le poids des petits commerces est encore important sur le territoire puisqu'ils représentent 22% du CA dans le même temps.**

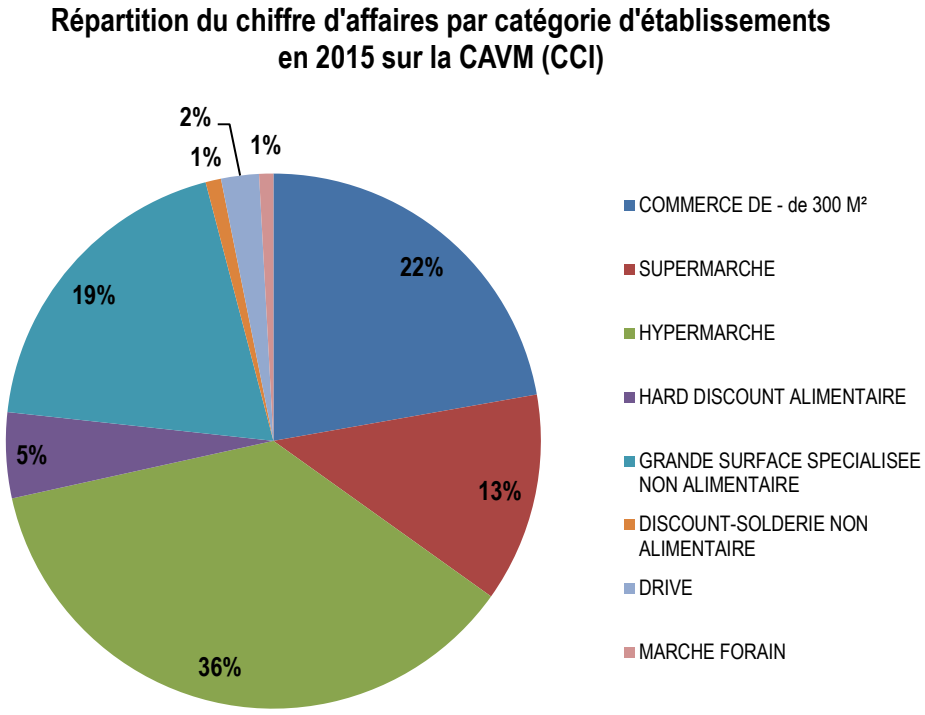

Malgré le fait que le secteur soit dynamique, on constate une diminution du nombre d'établissements commerciaux entre 2010 et 2015 passsant de 1 755 établissements en 2010 à 1 588 établissements en 2015 (-167 établissements). Concernant l'activité commerciale, on remarque que ¼ des établissements ont une activité tournée vers les services commerciaux : réparation, optique, …

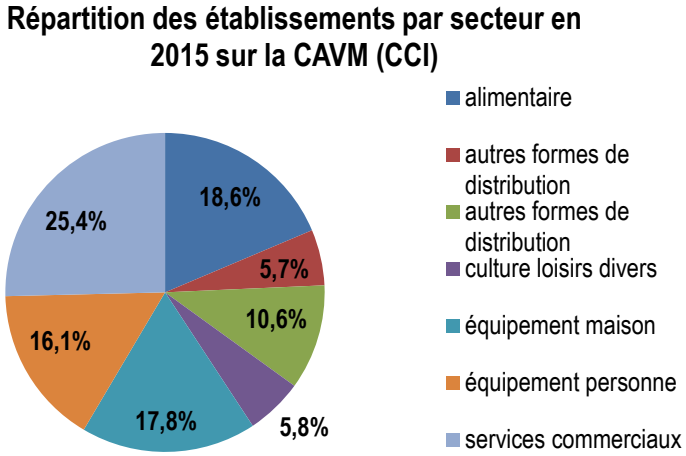

Enfin, une majorité des établissements sont des petites structures resserrées : 76% comptent moins de 5 employés.

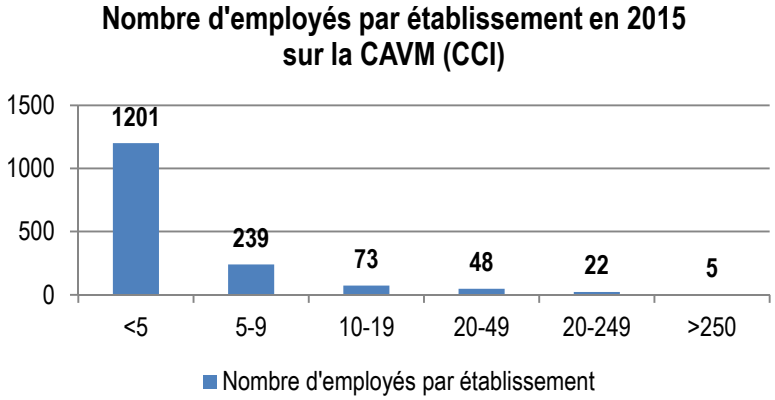

Le commerce de centre-ville est encore aujourd'hui bien présent sur le territoire. En 2015, les commerces du centre-ville de Valenciennes représentent 15% du chiffre d'affaires, faisant de Valenciennes centre un véritable cœur commercial. Aussi, les centres villes des pôles relais (Anzin, Bruay-sur-Escaut, Condé sur Escaut, Quiévrechain et Saint Saulve), totalisent un chiffre d'affaires de 77 367 234€ en 2015 et 192 commerces, ce qui représente 6% du Chiffres d'affaires total.

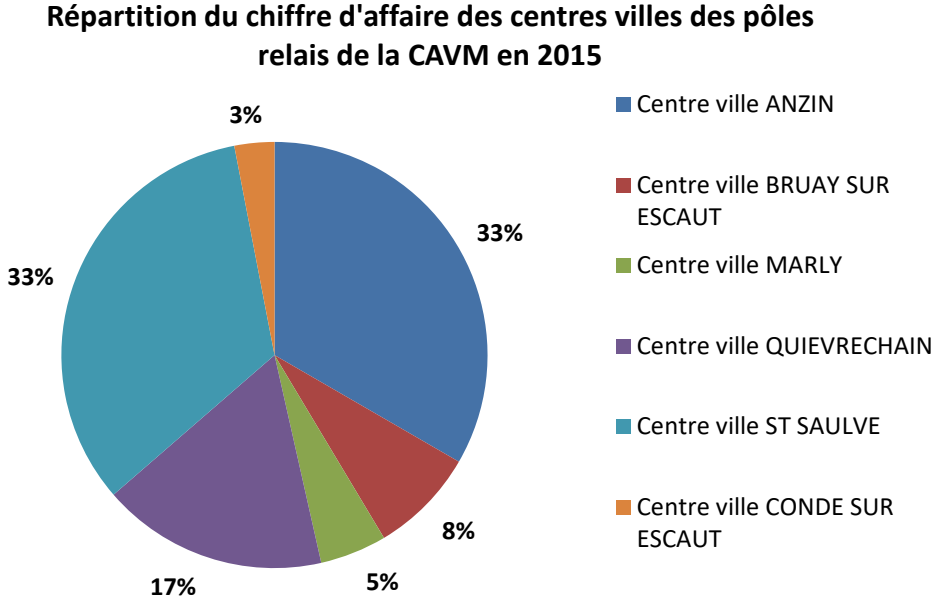

A l'échelle de la CAVM, 4/5^{e} des consommateurs sont issus du territoire, ce qui signifie que l'évasion commerciale est aujourd'hui limitée. Le territoire s'inscrit donc comme un important pôle commercial, aussi bien pour les habitants que pour les territoires voisins, puisque 10% des consommateurs proviennent de Belgique.

Au regard des emprises foncières, l'ensemble des zones commerciales du territoire représente une superficie équivalente à celle de la zone de Petite-Forêt. Aujourd'hui, plus de la moitié des emprises foncières est liée aux supermarchés et hypermarchés. Le développement récent des magasins discount a un impact aussi dans la répartition des emprises foncières puisqu'il représente 23,1% de la superficie totale.

Répartition des emprises foncières des zones commerciales (CAVM) en 2015

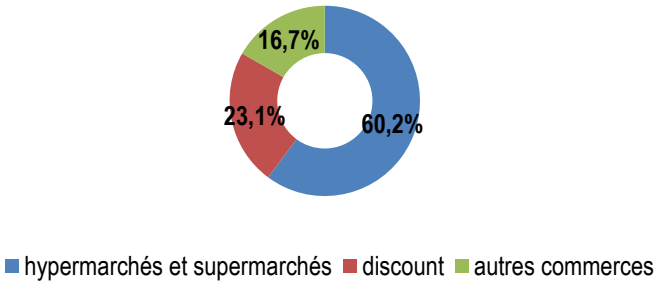

Localisation des polarités commerciales

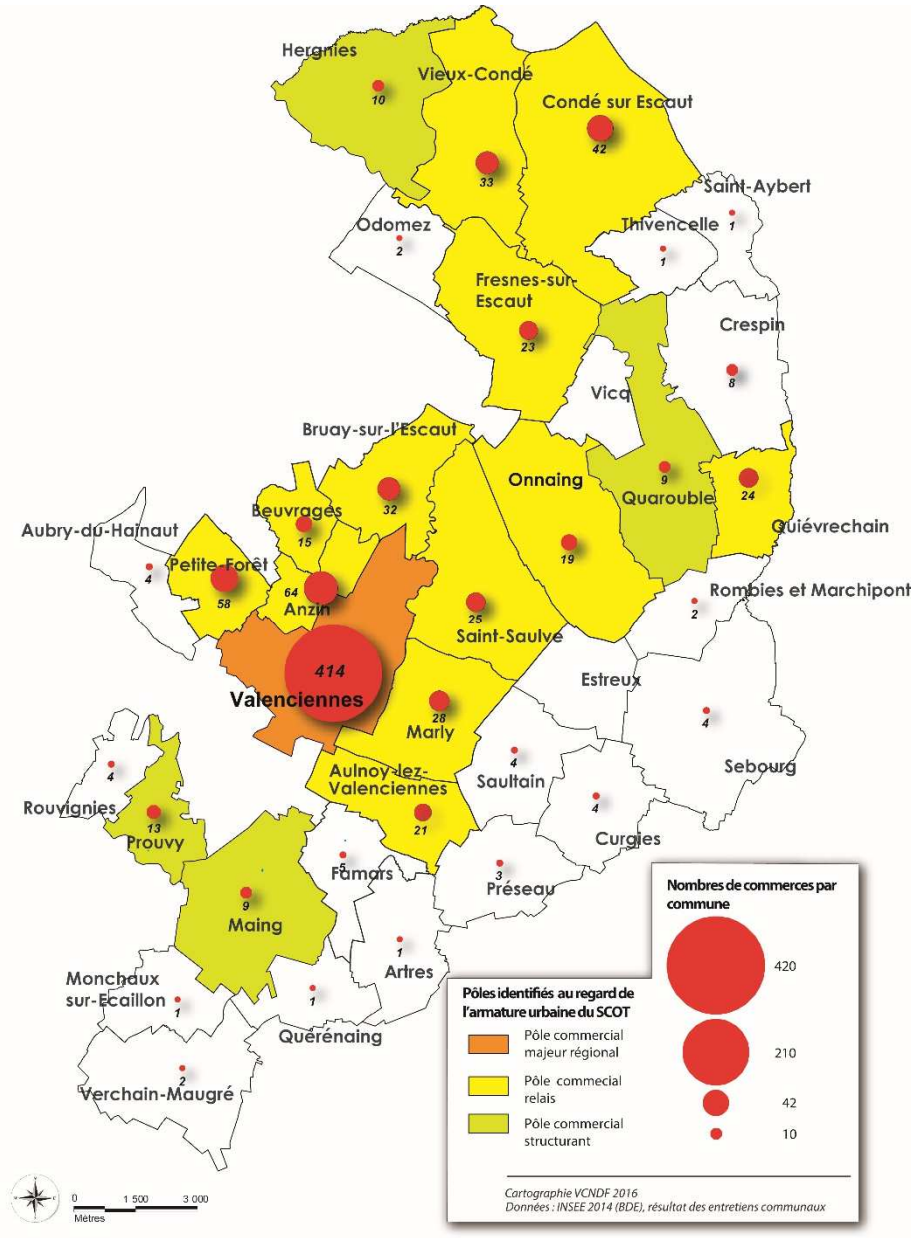

e. L'essor de l'économie touristique

En s'appuyant sur son dynamisme local et son patrimoine architectural et naturel remarquable, Valenciennes Tourisme et Congrès (l'Office de tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole) cherche **à promouvoir le territoire comme destination touristique** de premier ordre. Le tourisme apparait en effet comme levier de développement économique et d'amélioration de l'image du territoire. Trois axes de développement ont ainsi été identifiés :

- Le **tourisme d'affaire** par l'intermédiaire du Centre d'expositions et de congrès ;
- Le **tourisme fluvial** avec le port de plaisance Val Escaut ;
- Le **tourisme patrimonial** qui s'appuie sur la richesse culturelle valenciennoise et la labélisation UNESCO du patrimoine minier.

Le territoire est aujourd'hui considéré comme une destination de tourisme d'affaires puisqu'en 2015, 80 % des flux touristiques du territoire sont liés au tourisme d'affaire. Avec la construction du Centre d'Expositions et de Congrès, le territoire s'est doté d'un lieu adapté permettant d'organiser des évènements sur le territoire mais également d'attirer des manifestations nationales voire internationales. Avec ce grand équipement, 5 à 10 millions d'euros de recettes et 8 000 nuitées hôtelières sont attendues par an.

Valenciennes est également une destination fluviale, grâce à l'aménagement du port de plaisance « Valescaut ». Afin de profiter de sa situation stratégique au cœur du réseau fluvial, l'intercommunalité a aménagé cet équipement qui lui permet de capter une partie des flux de plaisanciers. Cet éco-port, d'une capacité de 64 emplacements, a vocation à intégrer le réseau des ports franco-belge à l'échelle du Hainaut pour permettre le développement d'une offre et de parcours cohérents.

Enfin, le classement du Bassin Minier à l'UNESCO au titre de paysage culturel évolutif pour devenir une destination patrimoniale bénéficie à la CAVM puisque 34 biens situés sur le territoire bénéficient de ce label (notoriété internationale de cette labélisation). Outre le patrimoine culturel relatif à l'extraction minière, le valenciennois peut s'appuyer sur différents équipements qui lui confèrent une **excellence culturelle** : le Musée des Beaux-Arts rénové, le Phénix, le Boulon, …. Ainsi que sur son patrimoine naturel : site de Chabaud Latour, Site d'Amaury, Etang du Vignoble et son futur circuit de découverte cyclable (boucle Un'Esacut).

A l'image de ce qui se fait dans d'autres grandes villes telles que Lyon ou Amsterdam, **Valenciennes Tourisme et Congrès a défini une marque touristique : l'Etincelle Créative**. Celle-ci a vocation à faire connaître le territoire auprès des touristes à travers une image unique et cohérente qui permet de faire connaître aux habitants du potentiel touristique de leur territoire.

Cette attractivité touristique grandissante s'appuie sur une offre importante d'hébergements touristiques. On dénombre à l'échelle de l'intercommunalité, en 2016 : 21 hôtels (1 161 chambres), 1 camping (18 emplacements), des gîtes de France et chambres d'hôtes, et une résidence de tourisme (158 places). Cette offre se répartit de façon **équilibrée** puisque 56 % des hébergements sont situés sur les communes rurales qui ont une capacité de 639 chambres (hôtels + gîtes + chambres d'hôtes, 101 places en hébergement de groupes et 18 emplacements de camping

(données Insee et office du tourisme). Les **hébergements touristiques « insolites »** (cabanes dans les arbres, roulottes…) qui permettrait de diversifier l'offre et d'accroître le potentiel touristique du territoire sont aujourd'hui absents.

2. Les grandes dynamiques socio-économiques

a. Une économie en reconversion grâce aux filières tertiaires et des services

Concernant la répartition des établissements par secteur, le secteur tertiaire est le plus important sur la CAVM. **En effet, les services aux entreprises ou aux particuliers, ainsi que les commerces, les transports, la restauration, etc… rassemblent au 31 décembre 2015 plus de 80% des établissements** de Valenciennes Métropole (83%), loin devant l'industrie (7 %) et la construction (10 %).

Si l'on compare avec les territoires voisins, les services aux entreprises sont moins présents sur la CAPH, la CCPS et la CCPM (respectivement 77,2%, 75,8% et 78%), intercommunalités plus marquées par le secteur de la construction (respectivement 13,8%, 17% et 14%).
Le taux sur le département est sensiblement supérieur (83,6%). Celui à l'échelle régionale est, lui, inférieur (81,4%).

Au regard des catégories de services, la CAVM présente un pourcentage plus élevé que tout autres territoires de comparaison (34% sur la CAVM, entre 30,4% et 32,5% sur les Communautés de Communes citées plus haut ainsi que le département et la région Hauts-de-France).

Répartition des établissements par secteur d'activités au 31 décembre 2015 sur la CAVM (Insee)

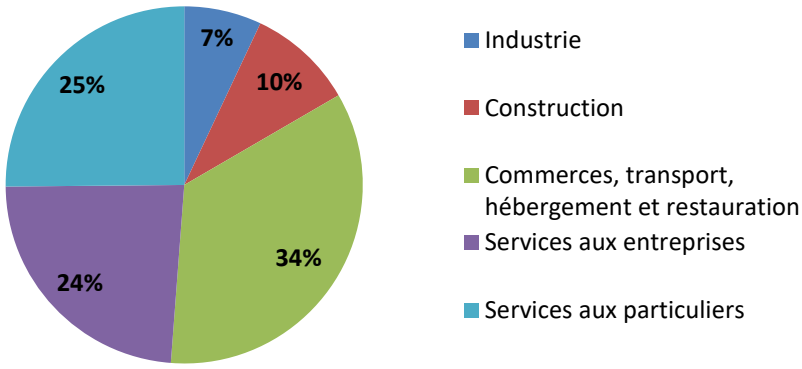

L'explosion du secteur tertiaire se traduit également par la création des entreprises en 2015. En effet, plus de 80% des établissements créés en 2015 sont des établissements du secteur tertiaire. Le développement de ce secteur va aussi bénéficier de l'augmentation des services à la personne liée entre autres au vieillissement de la population.

Part des établissements créés par secteur d'activité en 2016 sur la CAVM (Insee)

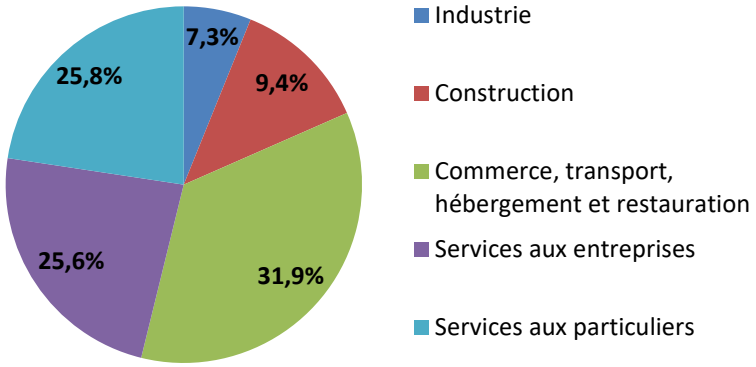

Cette tendance ne remet pas en cause la répartition actuelle par secteur d'activités. A noter toutefois que la part d'établissements créés dans le secteur « Commerce, transport, hébergement et restauration » (31,9%) est en dessous de sa part globale au 31 décembre 2015 (34%), et ce au bénéfice des services aux entreprises (25,6%).

Sur cette statistique, la CAVM suit la tendance observée sur la région Hauts-de-France et le département (dominance des services et plus particulièrement ceux liés au secteur « Commerce, transport, hébergement et restauration ».

Vis-à-vis des Communautés de Communes voisines, la différence est marquée. En effet, la CAPH présente une part des établissements crées forte sur le secteur de l'industrie (29,1%), même si le secteur « Commerce, transport, hébergement et restauration » reste premier avec 34,5% des créations.

Sur la CCPS, si les services restent majoritaires avec 70% des établissements créent, c'est le secteur des services aux particuliers qui domine avec 30,6%. L'industrie et la construction sont plus présentes avec 16,3% et 14,3%.

La CCPM semble suivre la dynamique de la CAVM.

b. Un nombre d'emplois en diminution

En 2013, le nombre d'emploi s'élève à 79 665 sur la CAVM, ce qui représente 2 069 emplois de moins qu'en 2008 (-2,5%).

L'indice de concentration du taux d'emploi *est le rapport entre le nombre d'emplois sur une zone et la population active occupée des 15-64 ans de cette même zone. Un taux de concentration de l'emploi égal à 1 indique qu'il y a autant d'emplois que d'actifs occupés sur le territoire.*

Comparaison des taux d'emploi de Valenciennes Métropole avec les territoires de référence en 2013 (Insee).

	CAVM	CAPH	CCPM	CCPS	NPDC
Indice de concentration du Taux d'emploi moyen des 15-64 ans	**1,21***	**0,78**	**0,54**	**0,52**	**0,94**

Lecture : cela signifie qu'on dénombre en moyenne 121 emplois pour 100 actifs dans cette zone.

Le Valenciennois est le deuxième bassin d'emploi de la région Nord-Pas-de-Calais. Valenciennes Métropole dispose d'un indice de taux d'emploi largement supérieur aux territoires limitrophes et à la région Nord-Pas-de-Calais. L'agglomération valenciennoise, faisant figure de pôle économique régional du fait de son poids démographique, de son passé industriel et de ses infrastructures, capte aujourd'hui les actifs des territoires limitrophes. En effet, on remarque que pour la CA de la Porte du Hainaut, la CC du Pays de Mormal ou encore la CC du Pays Solesmois, les indices d'emploi moyen sont bien inférieurs à 1. Aussi, sur la CCPM et la CCPS, il existe même deux fois plus d'actifs que d'emplois sur le territoire. De nombreuses migrations pendulaires sont donc à enregistrer entre le valenciennois et les territoires limitrophes, territoires à vocation principalement résidentielle.

Comparaison des taux d'emploi des secteurs de la CAVM en 2013 (Insee)

	Valenciennes	Agglomération centrale	Pôle d'Agglomération du Pays de Condé	Secteur Est	Secteur rural
Indice de concentration du Taux d'emploi moyen des 15-64 ans	**2,15**	**0,97**	**0,57**	**1,39**	**0,83**

Globalement, l'indice de concentration du taux d'emploi est plus élevé le long d'une bande centrale du territoire, de Petite-Forêt à Crespin. A l'échelle de secteurs territoriaux, l'indice de concentration du taux d'emploi est principalement porté par deux secteurs : Valenciennes et le Secteur Est grâce à Crespin (Bombardier) et Onnaing. Sur l'Agglomération centrale, le taux proche de 1 est principalement lié à un indice fort sur Petite-Forêt, Anzin, Saint Saulve et Marly. A l'inverse, l'indice est moins fort sur le secteur rural et celui du Pôle d'Agglomération du Pays de Condé. Sur ces secteurs, on trouve un indice inférieur à 0,5 (ce qui équivaut à 1 emploi pour 2 actifs) sur plusieurs communes : Sebourg, Odomez, Maing, Hergnies, Fresnes, Condé sur Escaut, …

Taux d'emplois en 2013

En 2013, le taux d'emploi de l'intercommunalité est de 1.21.

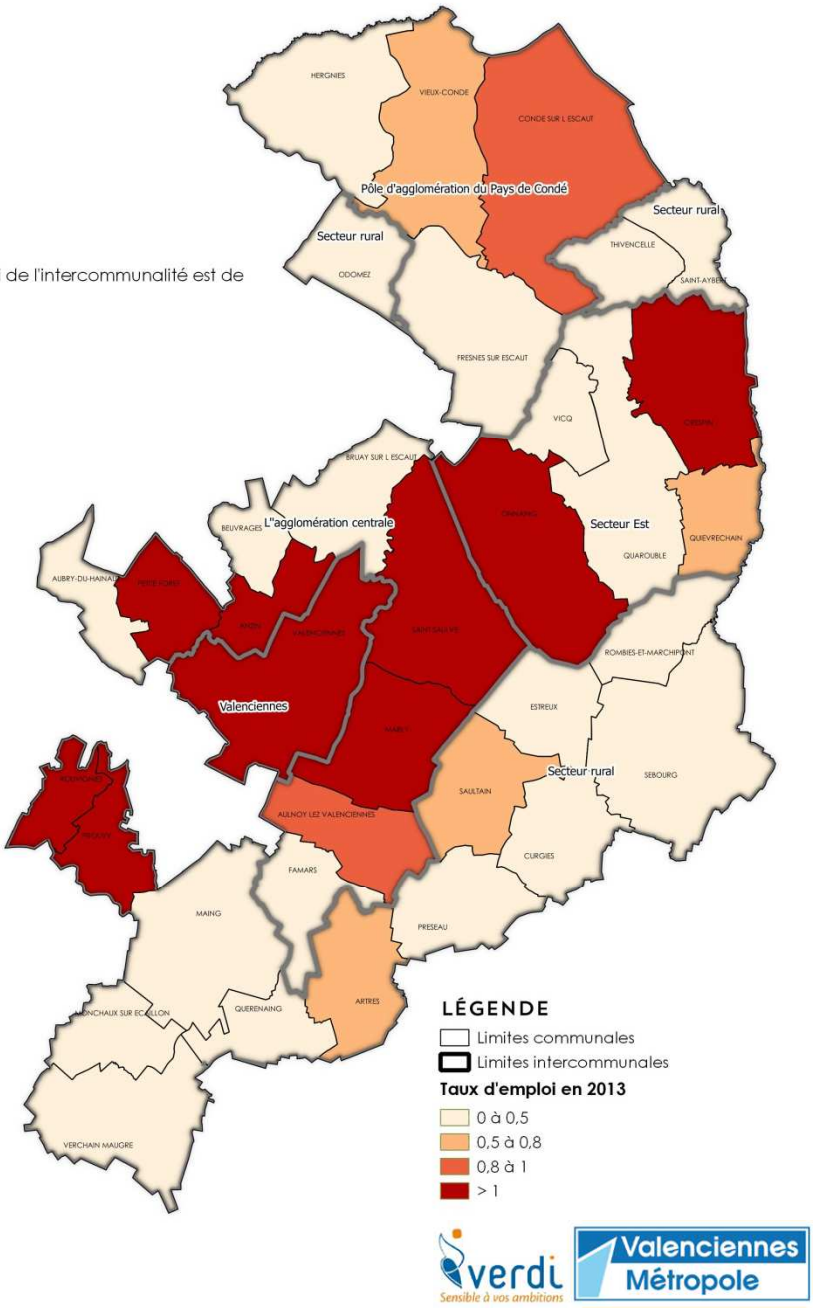

c. Des emplois tournés vers le secteur tertiaire

Le territoire de la CAVM est marqué par un poids fort du secteur de l'industrie : 20 % des emplois sont industriels en 2013 contre 14 % à l'échelle régionale et 18% à l'échelle départementale. En effet, afin d'enrayer la grave **crise de croissance** qui a fait suite au **déclin de l'activité minière et de la sidérurgie**, l'industrie automobile s'est développée dès la fin des années 1990 sur le territoire ce qui a permis au valenciennois de devenir très rapidement un **territoire stratégique** de la filière automobile dans la région. Dans le même temps, l'industrie ferroviaire croit très fortement également.

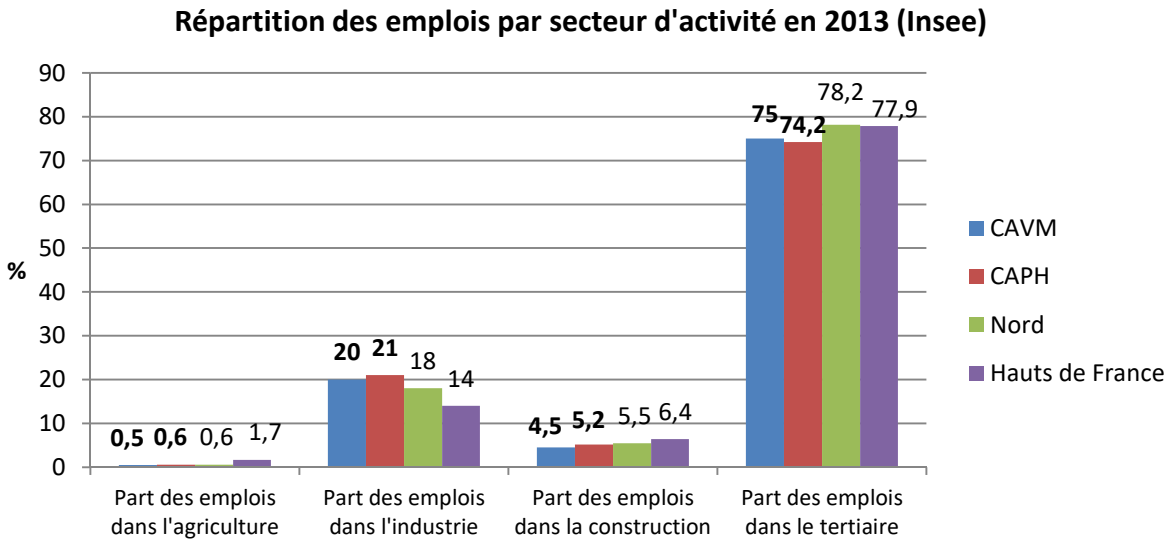

Entre 2008 et 2013, l'évolution des secteurs d'activités en termes d'emplois illustre le **phénomène de tertiarisation de l'économie valenciennoise**. A l'image de l'activité économique de la France, la part des emplois de l'industrie et de la construction diminue alors qu'elle augmente pour le secteur tertiaire de 1,6 point. La part de l'**agriculture** connait également une **évolution positive**, cependant celle-ci reste plus mesurée : + 0,1 point de pourcentage.

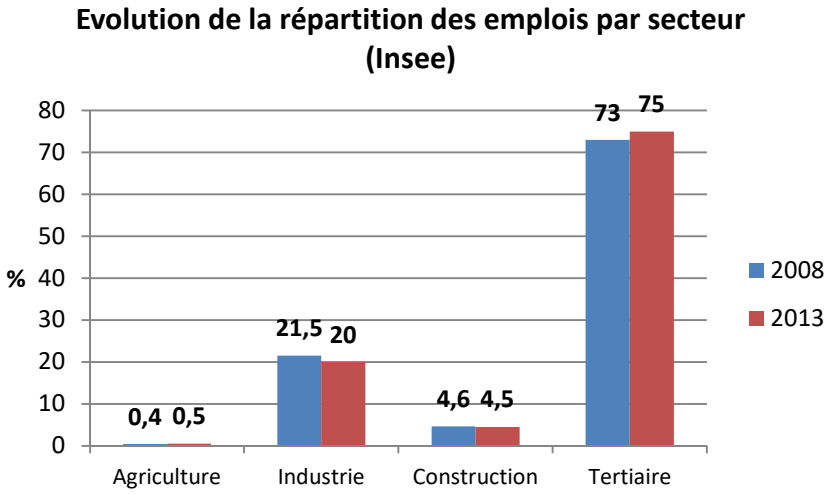

On remarque une modification de la répartition des emplois par CSP. A l'image de la population active, les CSP « employés » et « ouvriers » reculent. Cette diminution s'accompagne d'une évolution positive de + 2,6 points des catégories socioprofessionnelles « artisans, commerçants, chefs d'entreprises », « cadres et professions intellectuelles supérieures » et « professions intermédiaires » sur la même période. **Cette évolution de la répartition des emplois illustre encore une fois le phénomène de tertiarisation de l'économie du territoire.**

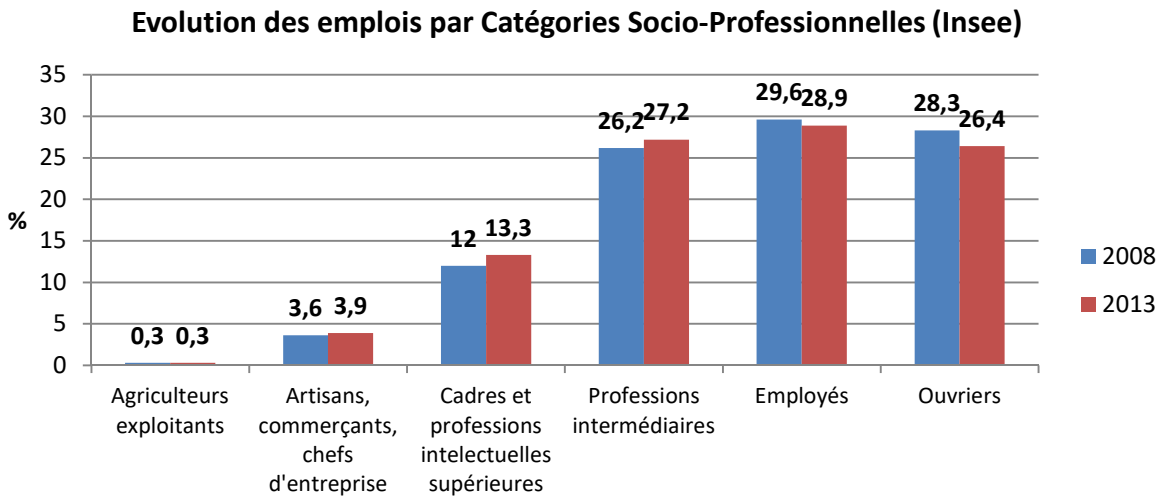

La répartition des emplois par secteur d'activités témoigne de la vocation industrielle du territoire. La part des emplois industriels est beaucoup plus importante en 2013 sur la CAVM et la CAPH qu'au niveau de la région, de la France et des Communautés de Communes du Pays de Mormal et de Solesmes. Bien que les établissements tertiaires soient majoritaires, on note quand même une **importance de l'industrie** au niveau des emplois. En 2013, 20 % des emplois de la CAVM sont des emplois industriels. Cela est largement **supérieur** à la part de l'emploi industriel dans la région qui est évaluée à 14 %. Cette proportion importante s'explique par la présence de grosses entreprises comme Bombardier ou encore Toyota qui génèrent des milliers d'emplois au sein d'un seul établissement. En effet, pour enrayer la grave crise de croissance du territoire qui a fait suite au déclin de l'activité minière et de la sidérurgie, l'**industrie automobile et ferroviaire** s'est développée dès les années 1990.

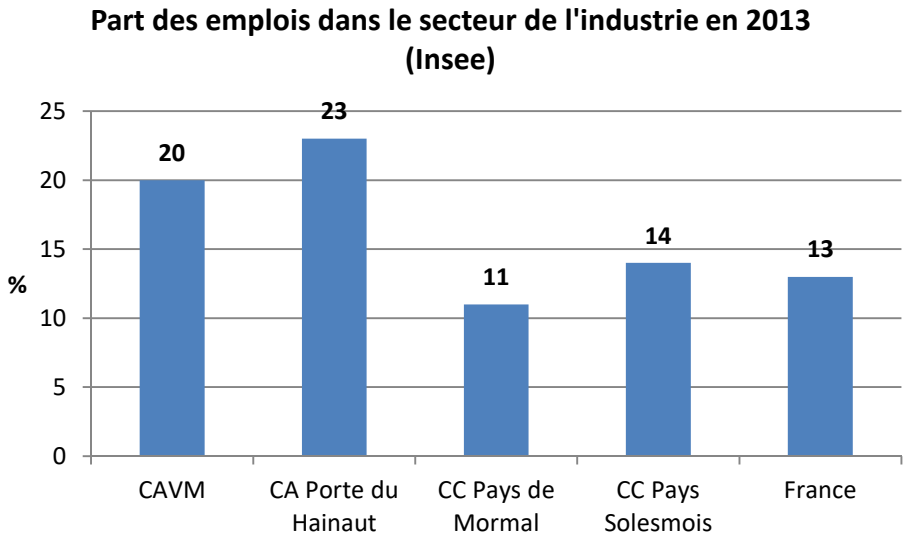

Concernant la répartition spatiale des emplois, on remarque que globalement les emplois agricoles sont situés sur la frange sud/sud-est. Les emplois tertiaires sont principalement autour de Valenciennes et sur la frange nord.

Emplois du secteur agricole en 2013

En 2013, le secteur agricole représente 0,5 % des emplois de la CAVM.

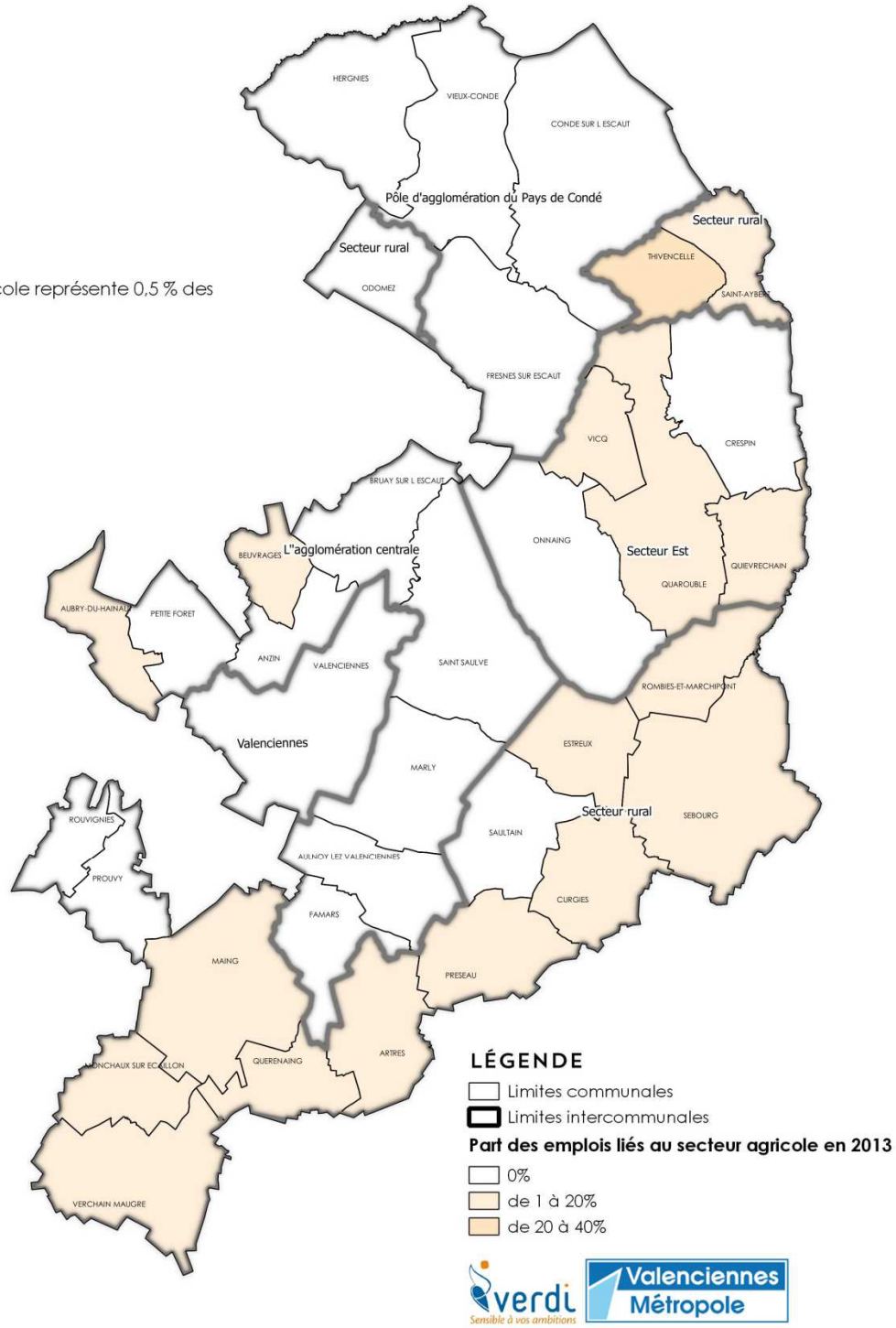

Emplois du secteur de la construction en 2013

En 2013, le secteur de la construction représente 4,5 % des emplois de la CAVM.

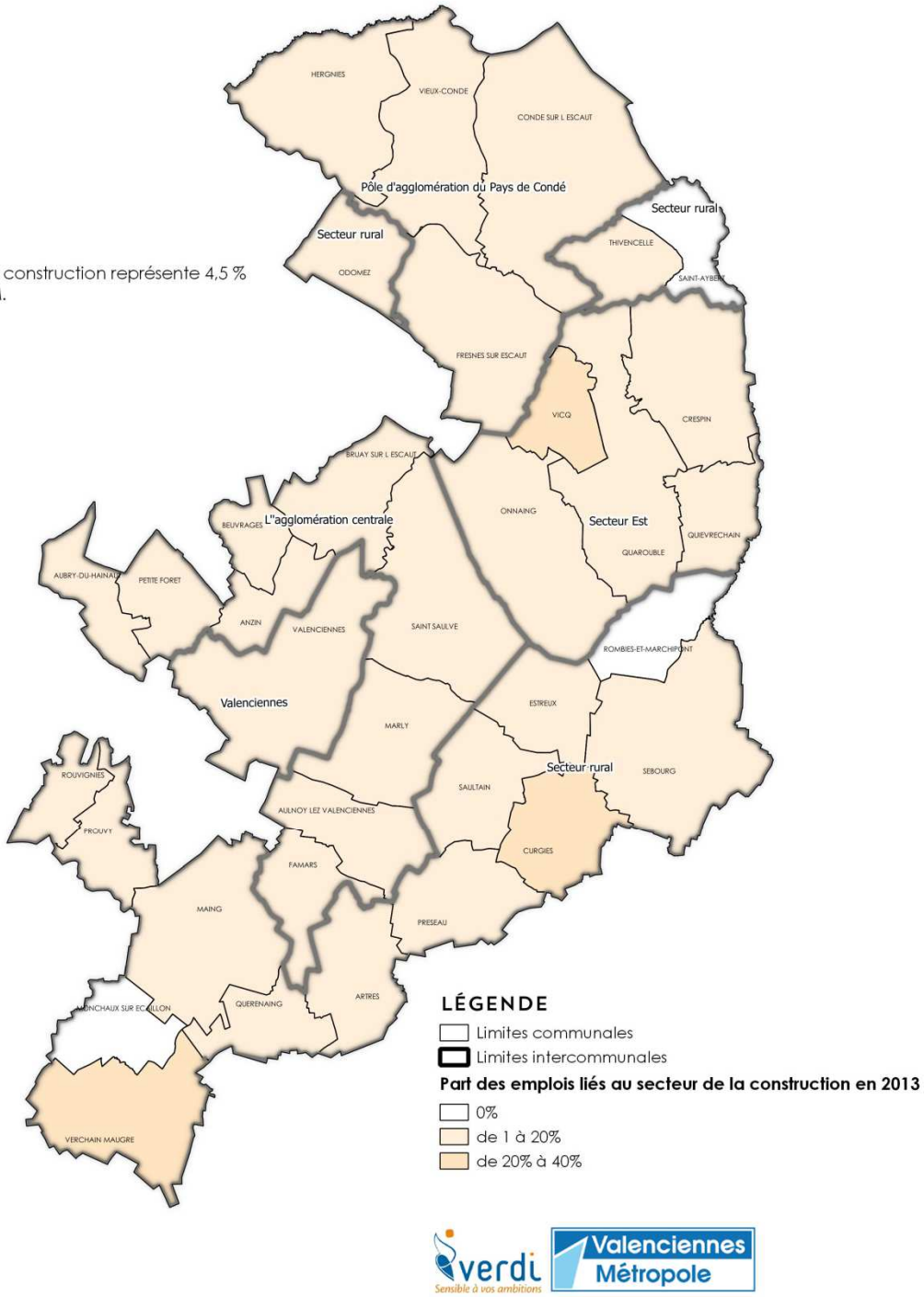

Emplois du secteur de l'industrie en 2013

En 2013, le secteur industriel représente 20 % des emplois de la CAVM.

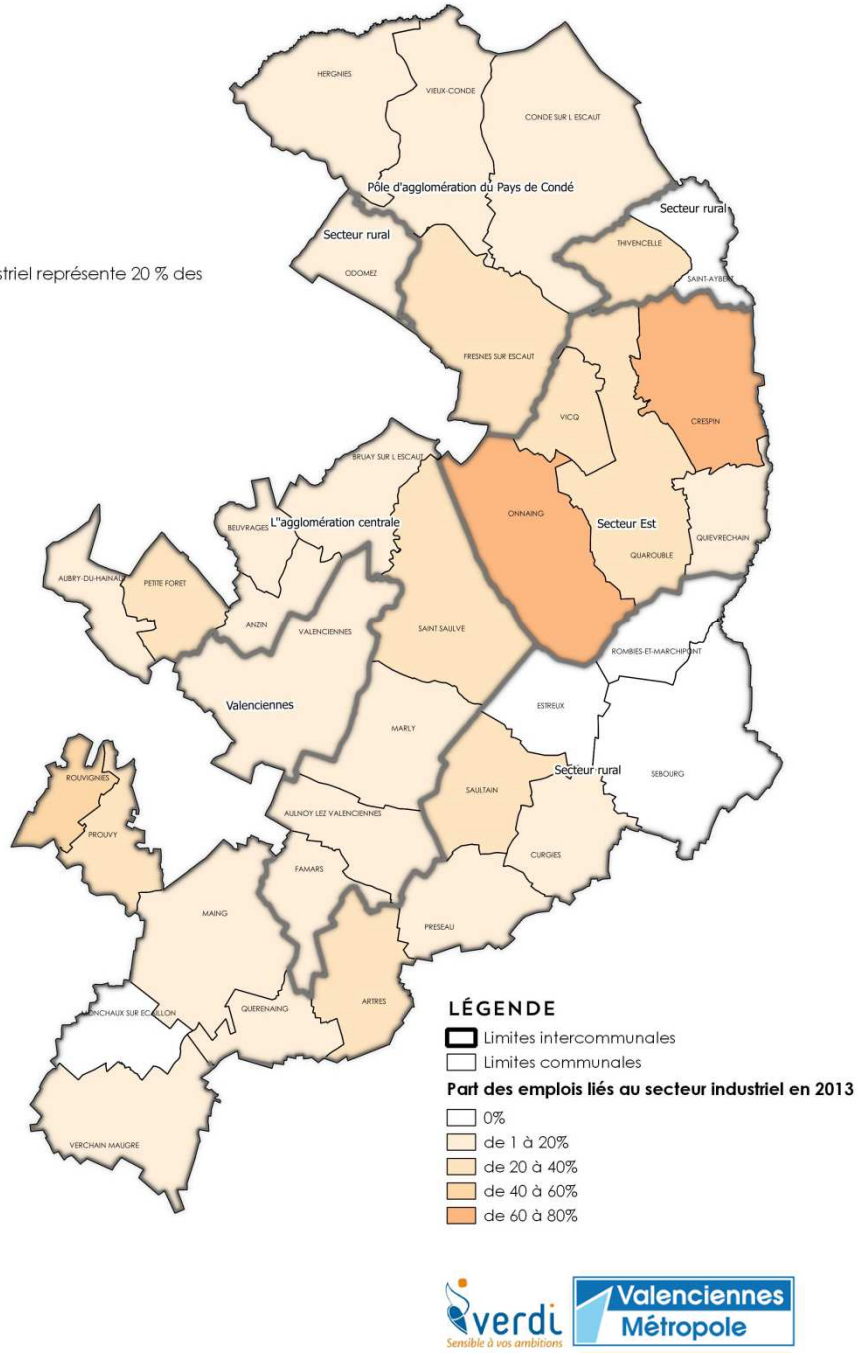

Emplois du secteur tertiaire en 2013

En 2013, le secteurtertiaire représente 75 % des emplois de la CAVM.

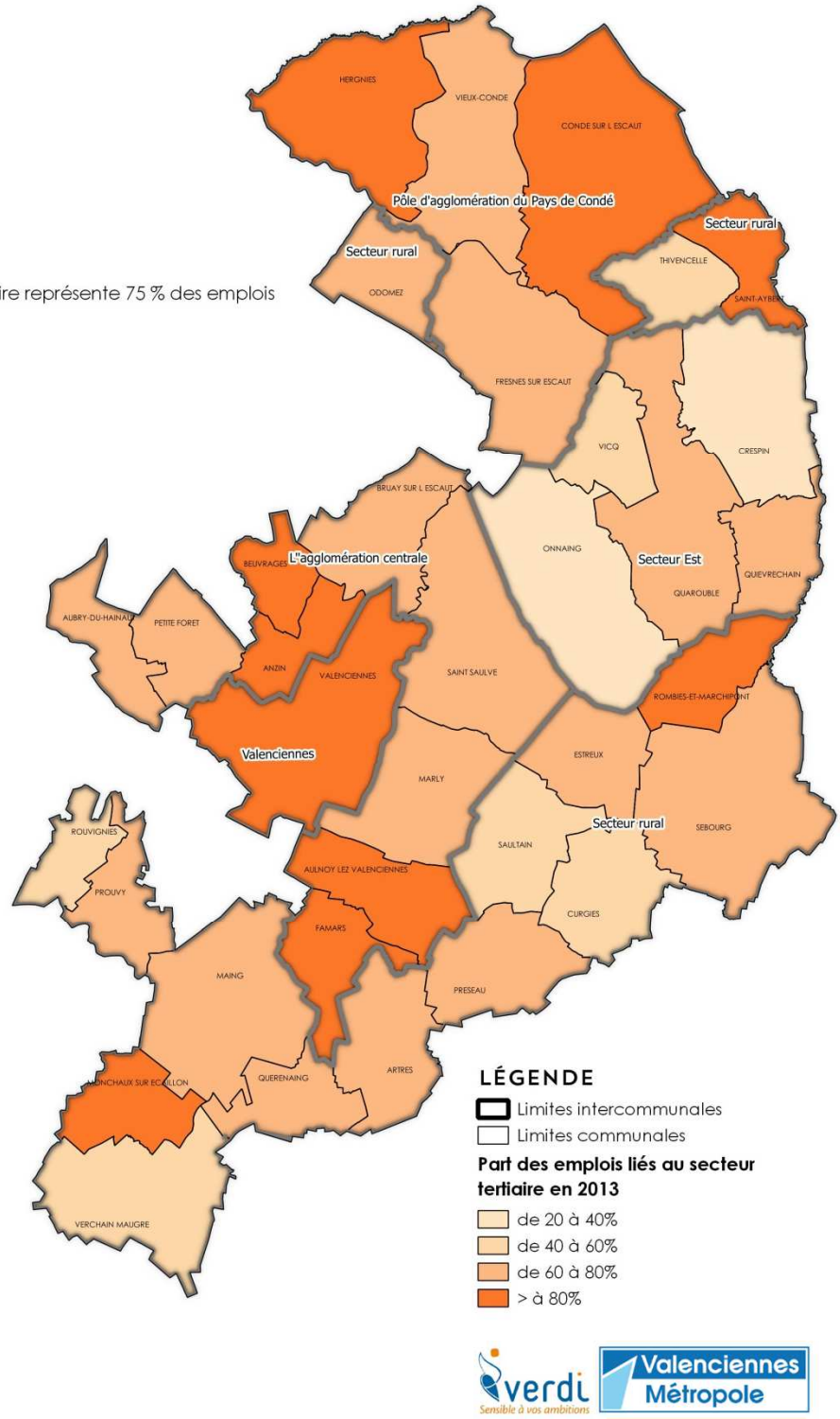

d. Une hausse du chômage

La population active *(ensemble des personnes en âge de travailler qui sont disponibles sur le marché du travail, qu'elles aient un emploi ou qu'elles soient au chômage)* **est majoritaire sur la CAVM puisqu'elle représente 66,9 % de la population totale.** Cette part est légèrement inférieure à celle du bassin d'emploi de valenciennes (67,3 %), du Nord (69.5%). Parmi la population active de la CAVM, plus de 53 % sont des actifs ayant un emploi. Le territoire est donc plutôt dynamique en termes de population active puisque celle-ci a évolué positivement de 1,2 %, entre 2008 et 2013.

La population et l'emploi sur le valenciennois en 2013 (Insee)

	CAVM	Nord
Population active	82 759	1 690 618
Part de la population active	*66,9 %*	*69.5%*
Actifs ayant un emploi	66 000	1 183 433
Part des actifs ayant un emploi	*53,3 %*	*57.5%*
Nombre d'emplois	79 665	981 564

Cependant, bien que la population active se soit accrue, il est important de signaler que de moins en moins d'actifs sont occupés. En effet, alors qu'ils étaient 67 651 en 2008, ils ne sont plus que 66 000 en 2013. On observe donc une évolution négative de -2,4 % en termes d'actifs occupés. **Cela est à mettre en lien avec l'évolution du chômage sur la même période qui a largement augmenté sur l'ensemble du territoire: 2 681 chômeurs supplémentaires (+19%).**

Evolution de la population active entre 2008 et 2013 (Insee)

	2008	2013	Evolution 2008-2013
Actifs occupés	67 651	66 000	-2,4 %
Chômeurs	14 078	16 759	+19 %
Population active	81 729	82 702	+1,2 %

En comparaison avec les intercommunalités voisines, la CAVM est fortement touchée par la problématique du chômage. **En effet, le taux de chômage est de 20,3 %, ce qui est largement supérieur aux territoires limitrophes et à celui de la Région Nord-Pas-de-Calais.** Un enjeu important pour Valenciennes Métropole est donc de veiller à développer des activités et des emplois à destination de sa population ou d'agir sur la formation afin d'avoir une population qualifiée pour les emplois présents sur le territoire.

Globalement l'évolution du taux de chômage est généralisée à l'ensemble des communes (hormis certaines communes du secteur rural comme Rombies-et-Marchipont, Artres, St Aybert ou Préseau). Le territoire sud (Sebourg, …) est moins touché par le chômage que la moitié nord de la

CAMV. Cela peut en partie être expliqué par le fait qu'on trouve la population la plus qualifiée sur ce territoire sud (45% de la population dispose d'un diplôme de l'enseignement supérieur).

Comparaison du taux de chômage de la CAVM avec les territoires voisins en 2013 (Insee)

	Taux de chômage
Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole	20,3 %
Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut	13,6 %
Communauté de Communes du Pays de Mormal	13 %
Communauté de Communes du Pays Solesmois	15,1 %
Nord	17,2 %
Région Hauts-de-France	16,5%

Part des chômeurs au sein des actifs et évolution du nombre de chômeurs entre 2008 et 2013

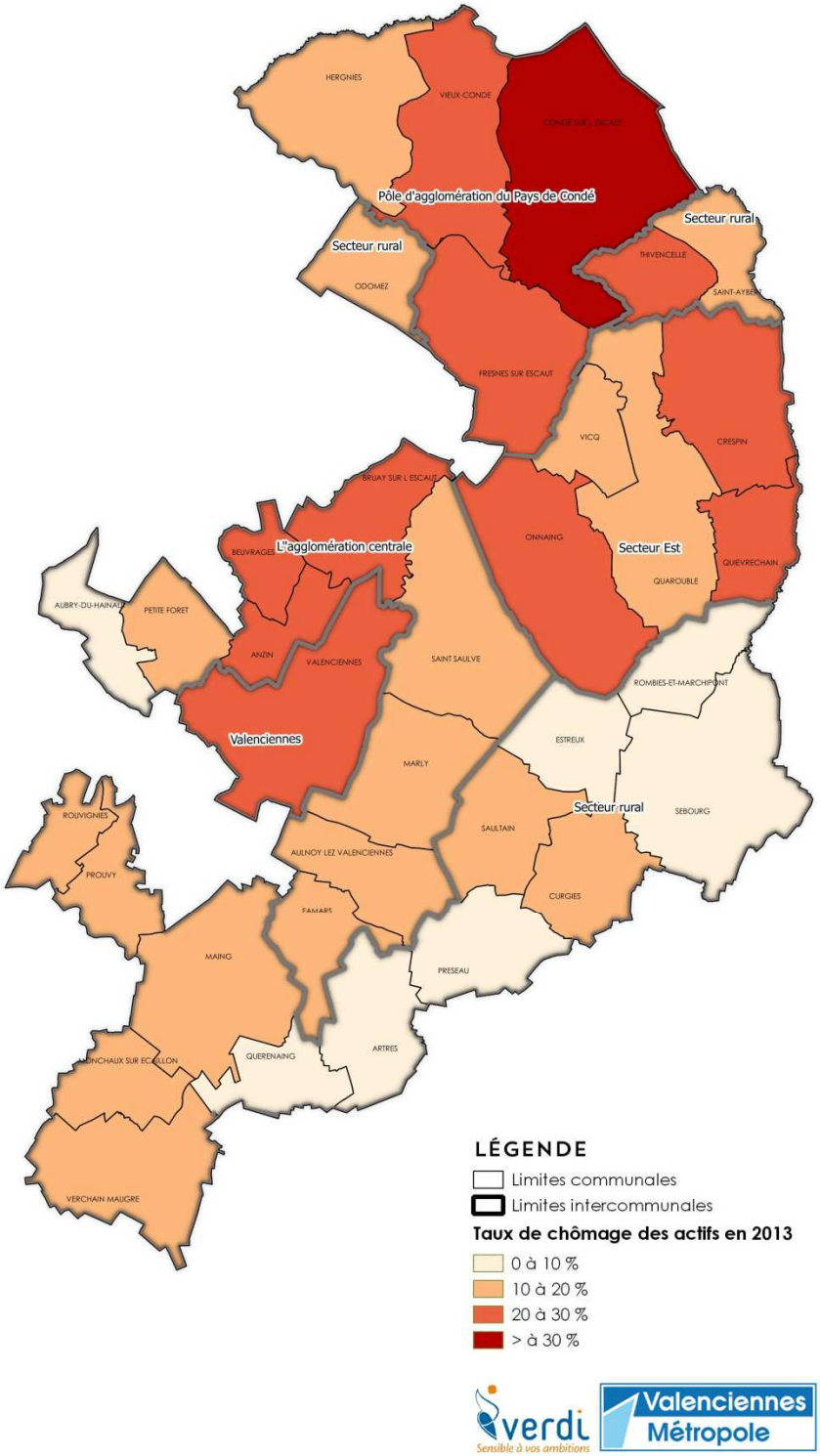

En 2013, à l'échelle de l'intercommunalité, 20,3 % des actifs sont au chômage. Ce qui représente une augmentation de 19 % par rapport à 2008.

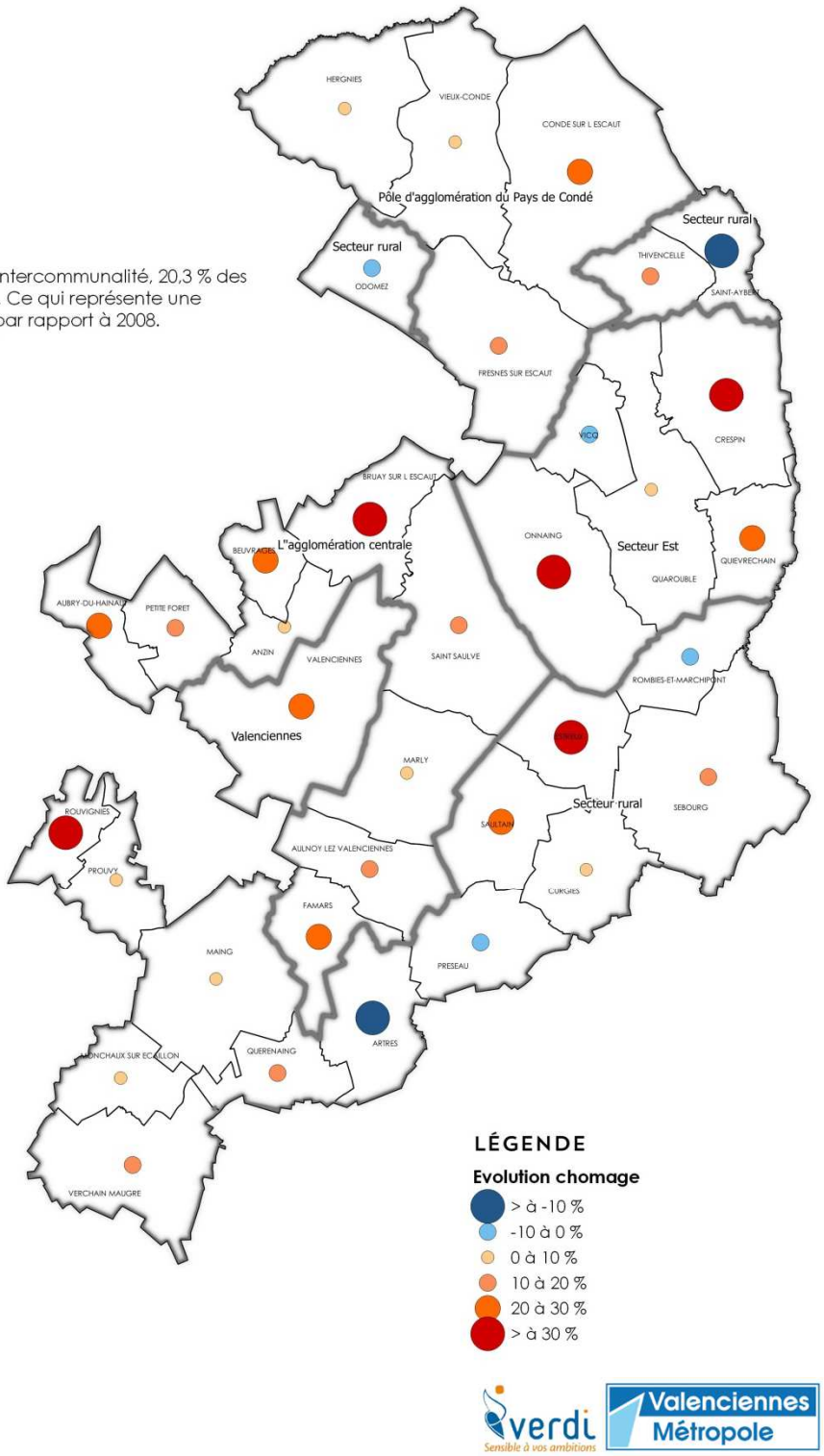

e. Une territorialisation de la hausse du niveau de qualification

Entre 2008 et 2013, on remarque une tendance globale de hausse du niveau de qualification des habitants. En effet, sur la période, la part des personnes les moins qualifiée (sans diplôme) diminue de 4 points alors que dans le même temps, la part des personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur augmente de 3,5 points.

Le département observe les mêmes tendances : la part des « aucun diplôme… » est en baisse mais reste majoritaire à 35,2%. Les titulaires d'un CAP ou d'un BEP se place aussi en seconde position mais marque une stabilisation entre 2008 et 2013 (de 27,2 à 26,5%). Les autres catégories suivent mais voient leur part augmenter (22,3% pour les titulaires d'un enseignement supérieur et 16,8% pour les titulaires d'un Bac général, technologique, professionnel). En conclusion, la CAVM est dans la moyenne départementale.

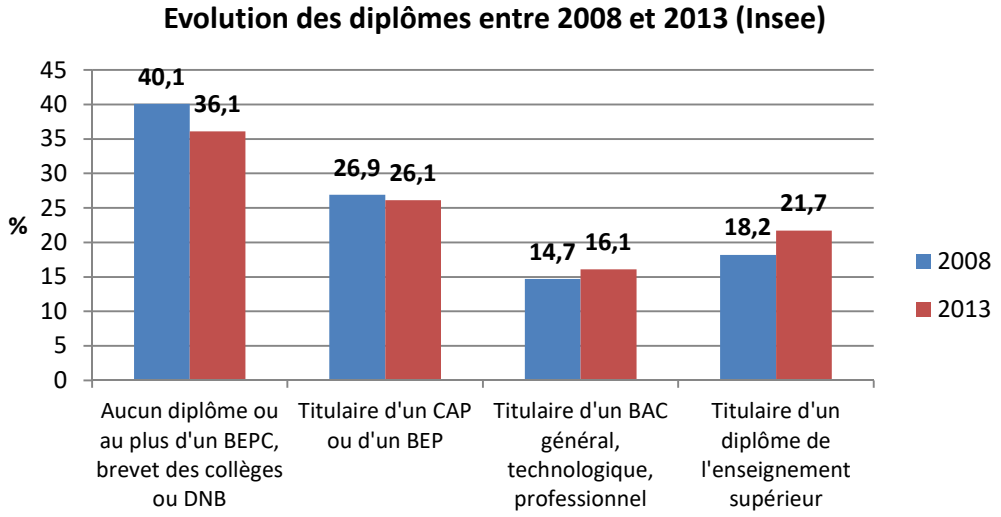

En comparaison avec le département, le niveau de qualification tend à se rapprocher des taux du Nord. En 2013, la part de personnes sans diplôme est plus importante sur la CAVM, seulement de 0,6 points. En revanche, la part des personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur est plus importante de 3,3 points sur le département.

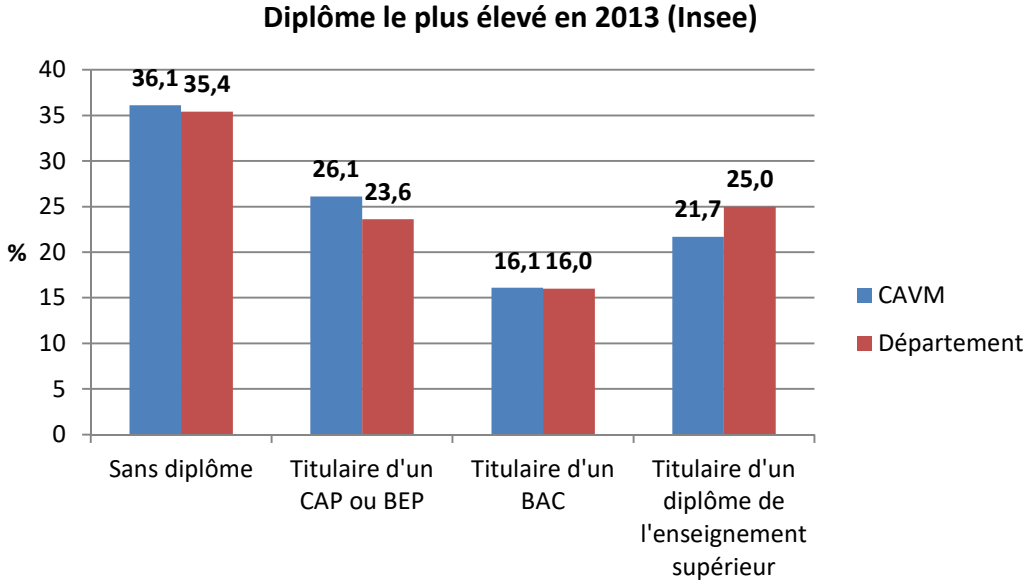

A l'échelle des secteurs du territoire, on remarque des différences de qualification des habitants. **En effet, on trouve davantage de personnes sans diplôme au nord du territoire (45% des habitants du secteur du Pôle d'Agglomération du Pays de Condé n'ont pas de diplôme) que sur le reste des secteurs. A l'inverse, les personnes les plus diplômées se situent sur le secteur Rural (28%) et Valenciennes (31%)**

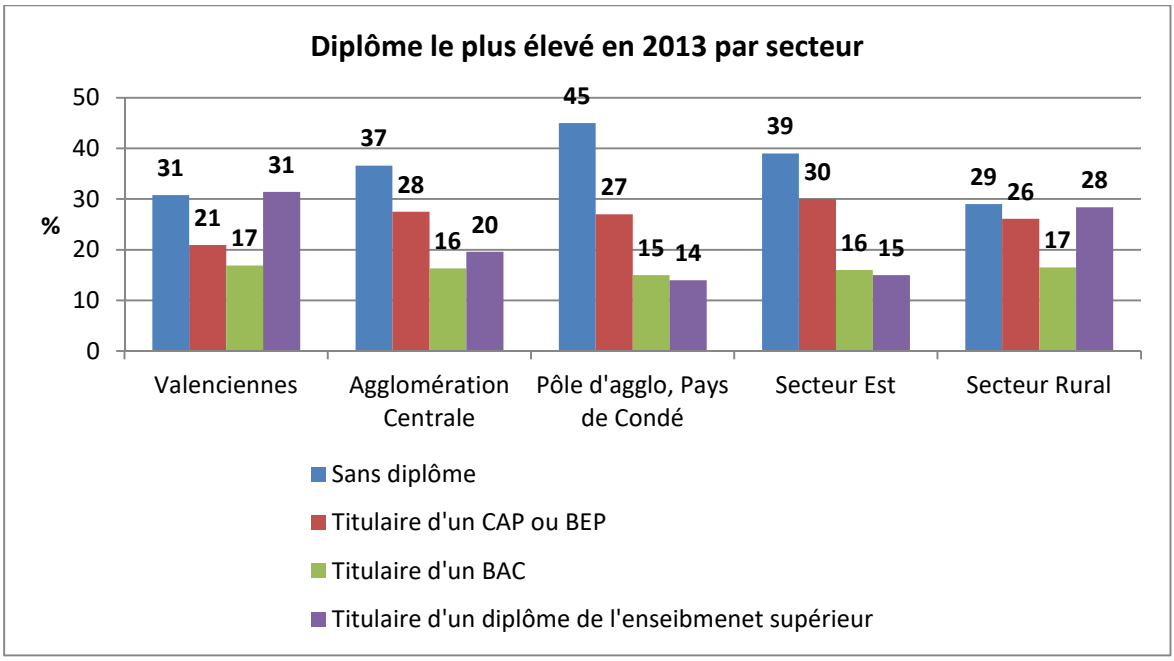

Cette hausse générale des qualifications au sein de la population de l'intercommunalité a un impact sur la population active. En effet, au sein de cette population on peut observer une diminution du taux de Catégories Socio-Professionnelles « employés » et « ouvriers » entre 2008 et 2013. Elles sont ainsi passées respectivement de 29,8 et 30,7 % à 29 et 28,7 %. En revanche, les Catégories Socio-Professionnelles « artisans, commerçants, chefs d'entreprise », « cadres et professions intellectuelles supérieures » et « professions intermédiaires » ont augmenté sur la période. Dans le même temps, seule la Catégorie Socio-Professionnelles « agriculteurs exploitants » n'a pas subi d'évolution. Elle est restée **stable** à 0,3 %.

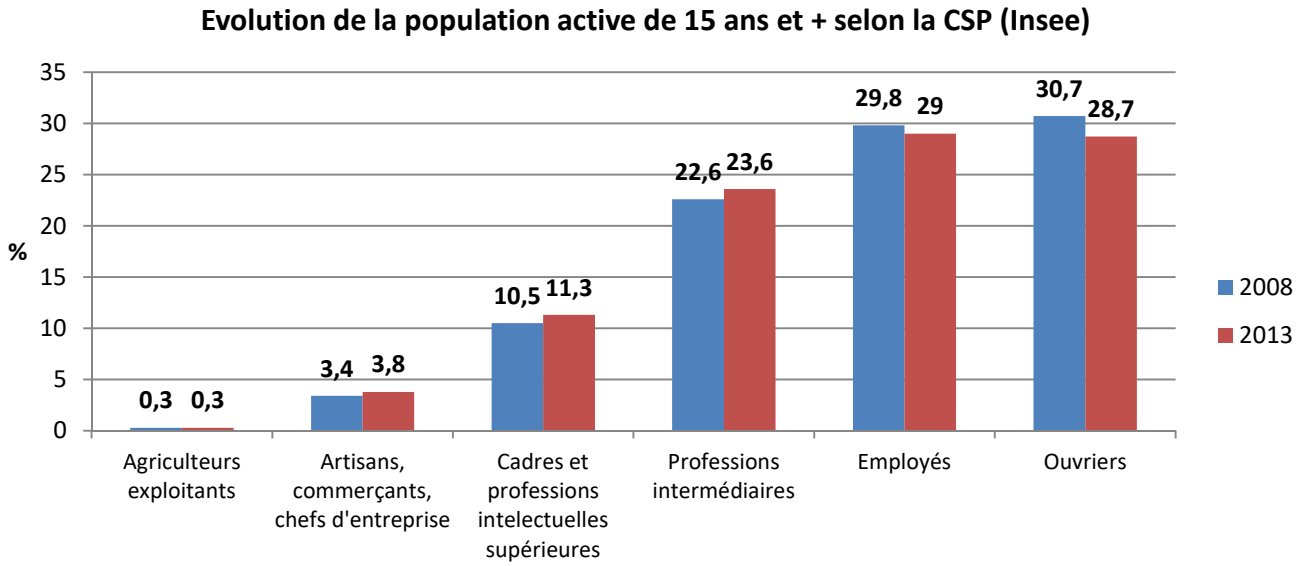

SYNTHESE

ATOUTS

> Une dynamique de création d'entreprises qui participe à l'attractivité du territoire

> Un rayonnement économique à l'échelle locale, régionale et internationale grâce aux pôles d'excellence entre autre

> Des pôles économiques identifiés et structurés

> De nombreux sites et zones d'activités implantés

> Un développement de l'économie touristique grâce à des équipements adaptés

> Une hausse du niveau de qualification des habitants

> Un territoire pourvoyeur d'emplois

FAIBLESSES

> Une augmentation forte du chômage

> Un contexte de crise du secteur industriel lié à une concurrence territoriale nationale et internationale accrue

OPPORTUNITÉS

> Des opérations qui renforcent les filières d'excellence

> De nouveaux secteurs de développement : les services à la personne, ...

MENACES

> Une poursuite de l'augmentation du chômage liée à la problématique de reconversion économique

> Un développement économique consommateur d'espaces

ENJEUX

- **Accompagner le développement des filières d'excellence et soutenir les dynamiques locales (artisanat, agriculture, commerce, …).**

- **Poursuivre les opérations de développement multimodal grâce aux modes fluviaux et routiers.**

- **Poursuivre un développement coordonné des ports en optimisant leurs capacités foncières : développement des activités logistiques bord à voie d'eau, développement de zones logistiques multimodales embranchées.**

- **Définir une stratégie économique qui vise en premier lieu une limitation de consommation foncière et en second lieu une définition de la vocation des espaces afin de répondre à tous les besoins (zones d'activités, activité de proximité…)**

- **Identifier les emprises foncières liées à la réalisation du contournement nord, à la liaison Valenciennes-Mons, …**

- **Dévier les flux de transit de marchandises des secteurs urbanisés.**

- **Pour le transport de marchandises en ville, prévoir des possibilités de dégroupage et de circulation propre avec accès à des solutions multimodales.**

- **Avoir une vigilance sur les emprises foncières de développement du commerces (Drive, Discounts, …)**

- **Contribuer à la valorisation et au rayonnement des pôles commerciaux majeurs et favoriser la revitalisation du commerce de proximité et l'accueil de commerces au cœur des bourgs.**

- **Anticiper les espaces nécessaires au développement touristique.**

Valenciennes Métropole

Version Approbation
Mars 2021

PLUi
Plan Local d'Urbanisme intercommunal
des 35 communes de
Valenciennes Métropole

1.1.1

Diagnostic équipement

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du : 11 mars 2021

Le Président,

Le président :

Laurent DEGALLAIX

2014-2020
VERS UNE COOPÉRATION RENFORCÉE

VERDI Designer de territoires

MÉDITERRE

Basset & Macagno
AVOCATS ASSOCIÉS

AGRICULTURES & TERRITOIRES

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2
CE QUE DIT LE SCOT 3
CE QUE DIT LE PROJET D'AGGLOMERATION 4
ANALYSE 5
1. Un territoire intercommunal bien pourvu en équipements d'usage quotidien à destination des habitants 5
a. Une répartition inégale des équipements scolaires 5
b. De nombreux équipements sanitaires 10
c. Un territoire intercommunal densément pourvu en équipements culturels et socio-culturels 14
d. Un taux d'équipements sportifs favorable aux communes rurales 15
e. Les espaces naturels supports de développement d'équipements de loisir de plein-air 18
f. La couverture numérique 19
2. Des grands équipements qui font de la CAVM un pôle régional voir national 21
SYNTHESE 38
ENJEUX 39

CE QUE DIT LE SCOT

- Favoriser le rapprochement de l'habitat, des services, des emplois, des équipements à proximité des transports en commun.

- Implanter les nouveaux projets d'équipements structurants en priorités dans les communes pôles de l'armature urbaine.

- Prévoir le raccordement au Très Haut Débit dans les grands pôles d'équipements.

- Mutualiser les réseaux, les équipements et les moyens de production d'énergie.

- Respecter le compte foncier établi : environ 240 ha en extension pour l'habitat, les équipements et services de proximité.

- Renforcer les équipements existants en permettant et en favorisant leur développement.

- Développer de nouveaux équipements en les implantant sur le territoire de manière cohérente.

- Renforcer le développement des équipements universitaires et les équipements touristiques et de loisirs.

- Développer de nouveaux équipements dans un souci de développement durable.

CE QUE DIT LE PROJET D'AGGLOMERATION

- Développer l'attractivité d'Agglomération par la culture, le sport et le tourisme.
- Accroître le rayonnement de l'Agglomération grâce à une programmation culturelle de qualité.
- Valoriser et promouvoir le territoire par le sport, en mettant notamment à disposition des équipements sportifs performants et modernes.
- Resserrer le lien social et offrir à tous des services de qualité.
- Définir une politique de prévention et de promotion de la santé (pôle de santé à Condé-sur-l'Escaut).
- Renforcer les solidarités territoriales notamment en développant la mutualisation des équipements et matériels sportifs.
- Amplifier la réhabilitation thermique des bâtiments publics.

ANALYSE

Pour l'analyse, les données sont issues de la base permanente des équipements 2015 de l'Insee et de la CAVM.

1. Un territoire intercommunal bien pourvu en équipements d'usage quotidien à destination des habitants

a. Une répartition inégale des équipements scolaires

Selon la base de données de l'INSEE, on identifie **238 équipements à vocation d'enseignement** sur le territoire de Valenciennes Métropole (écoles, collèges, lycées, enseignement supérieur ainsi que les services liés).

Sur l'ensemble de la CAVM, on compte 1,14 équipement scolaire pour 1000 habitants. A titre de comparaison, ce taux est plus important que celui des territoires voisins à l'instar de la Communauté de Communes du Pays de Mormal (1,09), de la Communauté de Communes du Pays Solesmois (1,03) et celui de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (1,11).

La couverture des établissements scolaires élémentaires (premier et second degrés) est satisfaisante. En effet, la plupart des communes disposent d'un établissement scolaire maternel ou primaire. **Sur les 17 communes du secteur rural, 14 ont un taux au moins équivalent à 1 équipement pour mille habitants**. **Ce maillage maintien un dynamisme local et un cadre de vie agréable. Il permet également aux communes de conserver une certaine autonomie.**

Ecole de Crespin

Source: Ville de Crespin

Cependant, **une vigilance particulière devra être portée sur l'avenir des écoles.** En effet, 16 communes de l'intercommunalité ont connu entre 2008 et 2013 une variation annuelle négative de leur population. Cette donnée est donc à mettre en perspective avec les effectifs des écoles et donc leur maintien.

Contrairement aux écoles élémentaires, les équipements scolaires du secondaire se situent principalement au sein des communes les plus urbaines. Les collèges, propriété du département, se concentrent sur Valenciennes, Saint-Saulve, Aulnoy-lez-Valenciennes, Condé-sur-Escaut…. Parmi les communes rurales, seules Sebourg dispose d'un collège. Les lycées, régis par la région, sont présents sur 5 communes. Ainsi, on en recense notamment 9 à Valenciennes et 1 à Condé-sur-l'Escaut, Anzin, Marly et Famars (lycée public, privé, professionnel, ...). L'implantation actuelle des équipements scolaires du secondaire renforce la centralité des communes de l'agglomération centrale et de Valenciennes.

Lycée de l'Escaut, Valenciennes.

Source: Structurae

De manière générale, si l'on reprend les secteurs du PLH, le secteur le mieux pourvu en équipement d'enseignement du primaire et du secondaire est **l'agglomération centrale avec en moyenne 9,9 établissements par commune**. Au sein de cet espace fortement urbanisé, la commune d'**Aulnoy-lez-Valenciennes** dispose d'un taux d'équipement particulièrement important. Pas moins de **33 équipements** sont recensés, parmi lesquels se trouvent le collège Madame d'Epinay et l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis (à cheval sur Aulnoy-lez-Valenciennes et Famars).

Plusieurs équipements scolaires supérieurs se trouvent également sur Valenciennes parmi lesquels nous citerons l'école Rubika implantée au sein des Serres Numériques (spécialisée dans le domaine de la création numérique appliquée à l'animation, au jeu vidéo et au design), l'Ecole Nationale des Techniciens de l'Equipement et enfin l'Ecole Supérieure d'Art et de Design de Valenciennes (ESAD)… Ces pôles universitaires permettent à Valenciennes, Famars et Aulnoy-lez-Valenciennes

d'étendre leur influence sur les territoires voisins et d'appuyer leurs spécificités notamment dans les domaines industriels et les domaines artistiques (art, design, jeu vidéo …).

Le secteur du pôle d'agglomération du Pays de Condé possède lui, en moyenne, **7,5 équipements par commune**. Sur ce secteur, les établissements scolaires s'échelonnent de la maternelle au lycée. Cependant, le lycée du Pays de Condé propose plusieurs filières post-bac (BTS et FCIL).

Au niveau du secteur Est, 21 infrastructures sont identifiées sur l'ensemble des communes (5), soit en moyenne **4,2 équipements par commune**. **Ramené à la population, le secteur Est est le moins équipé en termes d'établissements d'enseignement.**

Enfin, pour le secteur rural la moyenne s'élève à 2,2 équipements par commune soit 37 établissements pour 17 communes.

La couverture en établissements scolaires sur le territoire est donc satisfaisante bien que centralisée sur Valenciennes et l'agglomération centrale. En effet, les habitants peuvent suivre un cursus scolaire allant de la maternelle aux études supérieures sans quitter le territoire. Cette diversité permet de fixer les tranches d'âge les plus jeunes sur l'intercommunalité.

Localisation des équipements scolaires sur le CAVM en 2015

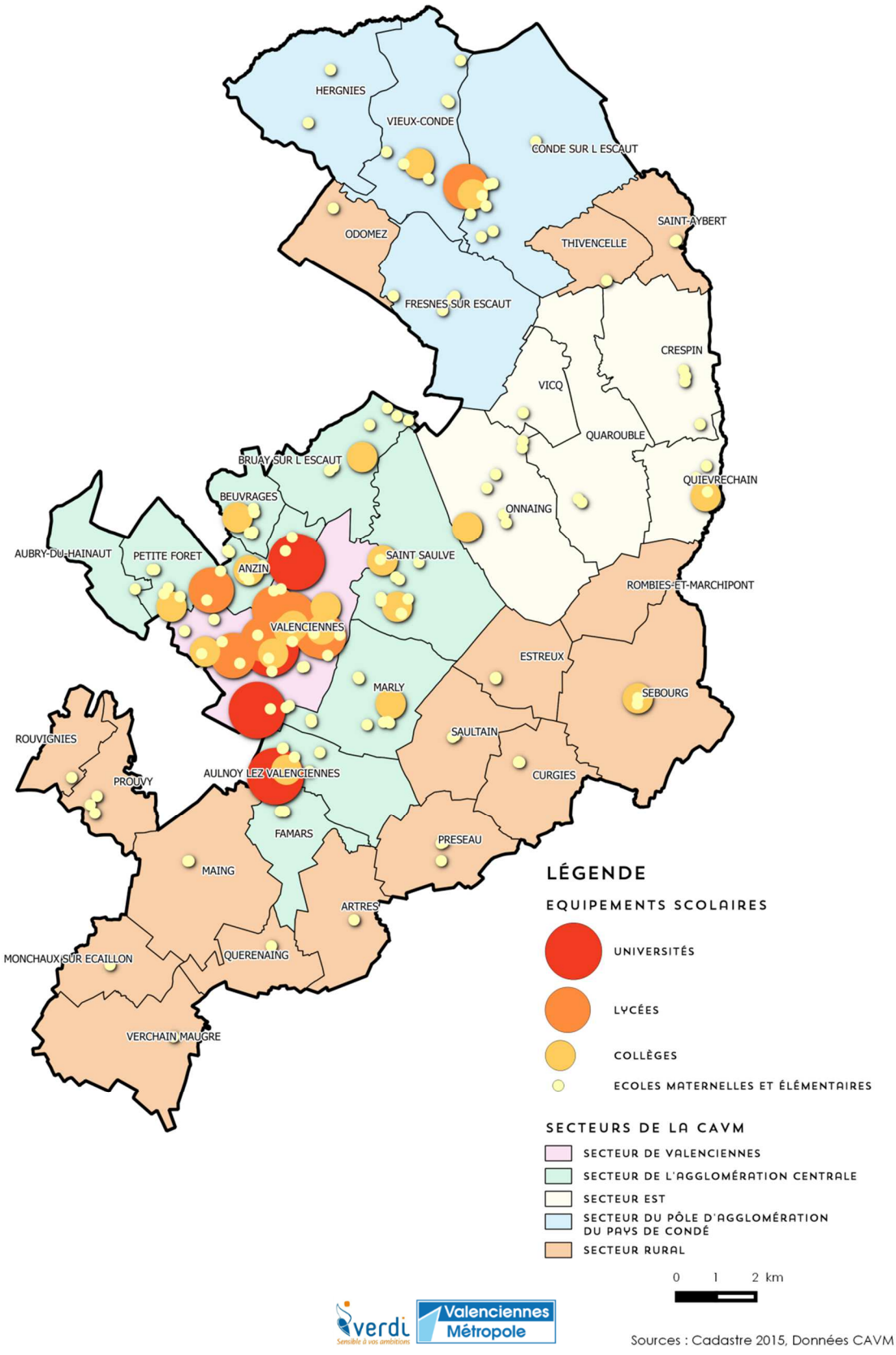

Taux d'équipements de l'enseignement par commune en 2015

En 2015, on recensait 238 équipements de l'enseignement sur le territoire intercommunal.

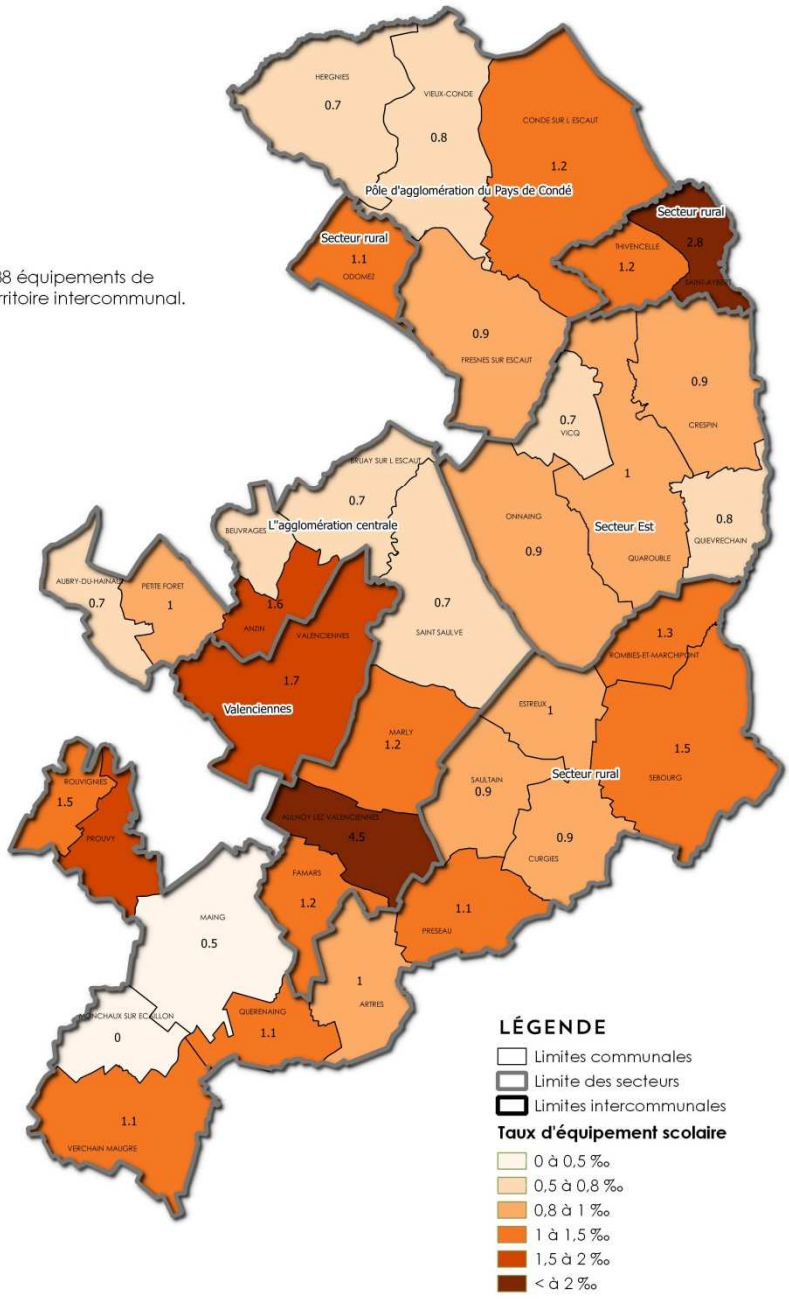

0 1 2 km

Sources : Cadastre 2015, Données INSEE

b. De nombreux équipements sanitaires

En 2015, on dénombre **1 359 équipements ou services à vocation médicale sur le territoire intercommunal**, répartis sur **31 des 35 communes de la CAVM** (hôpitaux, infirmiers, médecins généralistes ou spécialistes…). En effet, seulement 4 communes rurales (Thivencelle, Rombies-et-Marchipont, Rouvignies et Monchaux-sur-Ecaillon) ne sont pourvues d'aucun équipements sanitaires (source : Géoclip).

L'analyse des données INSEE révèle que l'agglomération centrale concentre 54.5 structures médicales et paramédicales par commune contre 48,5 pour le pôle du Pays de Condé, 27,6 pour le secteur Est et 9,5 au niveau du secteur rural. C'est également sur le territoire de l'agglomération centrale que l'on retrouve **les taux d'équipements les plus élevés**. Aubry-du-Hainaut, Saint Saulve et Famars sont les communes les mieux équipées (sur un ratio de mille habitants). Ces chiffres contrastent nettement avec le reste de l'intercommunalité.

Trois communes font figure de pôles en termes d'offre médicale. Il s'agit d'Anzin, de Saint-Saulve et de Valenciennes. Elles concentrent les équipements les plus structurants : le centre hospitalier de Valenciennes, la polyclinique Vauban, la clinique Dentellières, la clinique Tessier, la polyclinique du Parc… A l'exception de la polyclinique du Parc (située sur Saint-Saulve), ces hôpitaux sont regroupés à l'Ouest de Valenciennes, à la frontière avec Anzin. Ils concentrent des services médicaux spécifiques (maternité, chirurgie, centre d'imagerie, urgence …) et génèrent de nombreuses activités connexes (pharmacies, logistique, administratif…). Le centre hospitalier de Valenciennes par exemple, constitue une centralité de par sa situation au sein de l'intercommunalité, sa capacité d'accueil, son organisation multi-site (plusieurs bâtiments) et ses services tant sur le plan médical qu'universitaire.

Centre Hospitalier de Valenciennes, Valenciennes

Source: www.ch-valenciennes.fr

Localisation des lieux d'accueil départementaux sur le territoire de Valenciennes Métropole - 2020

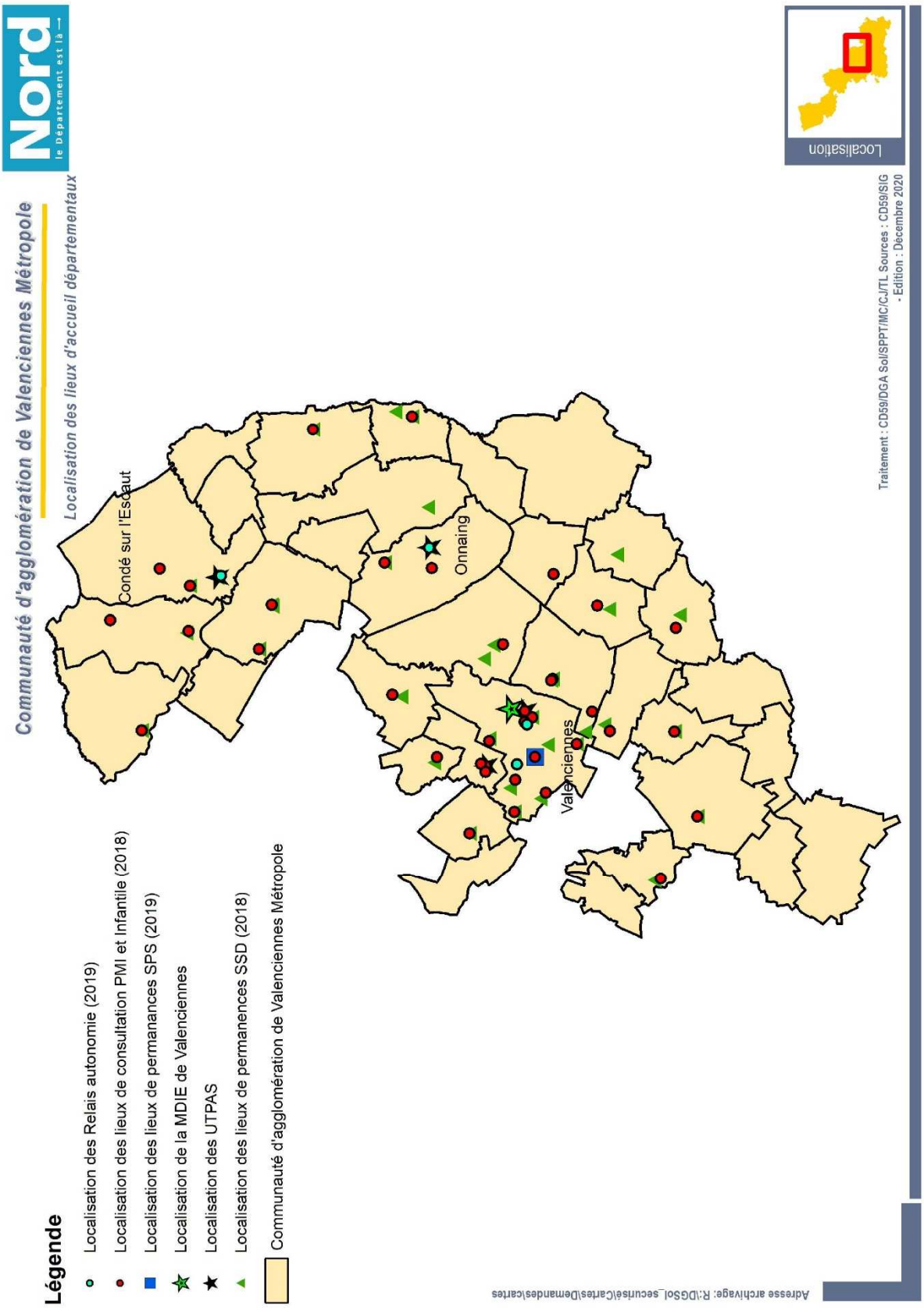

Bien que Valenciennes soit la commune la mieux dotée en infrastructures médicales avec ses 429 équipements et services, c'est **Anzin qui possède le plus fort taux pour mille habitants** avec 157 infrastructures sur le territoire communal. Ces chiffres illustrent parfaitement **l'organisation centralisée** du territoire autour de Valenciennes et du secteur de l'agglomération qui concentrent les équipements les plus structurants.

Selon une étude menée par l'ARS, Condé sur l'Escaut, Fresnes-sur-Escaut, Saint-Aybert, Hergnies, Créspin, Vieux-Condé, Thivencelle, Odomez, Vicq, Artres, Prouvy, Aulnoy-lez-Valenciennes, Famars, Rouvignies, Monchaux-sur-Ecaillon, Verchain-Maugré et Maing sont des communes en difficulté au regard de l'accès aux soins.

Outre le fait qu'il y ait un nombre inférieur d'infrastructures de la santé dans les communes plus rurales, elles sont également moins diversifiées. Les professions plus spécifiques se localisent ainsi plus spécifiquement au niveau de l'agglomération centrale et de Valenciennes. Par exemple, en 2015, les 21 ophtalmologues recensés sur Valenciennes Métropole sont identifiés à Anzin et Valenciennes.

Face à ce constat et conscients des enjeux liés à la raréfaction médicale des milieux ruraux, à l'enclavement des populations en difficulté sociale et économique et aux enjeux relatifs au vieillissement de la population (assistance médicale, soin à domicile …), les élus développent des réflexions sur la mise en place du pôle santé comme à Condé-sur-l'Escaut, Prouvy ...

Taux d'équipements et de services de la santé par commune en 2015

En 2015, on recensait 1 359 services ou équipements de santé sur le territoire intercommunal.

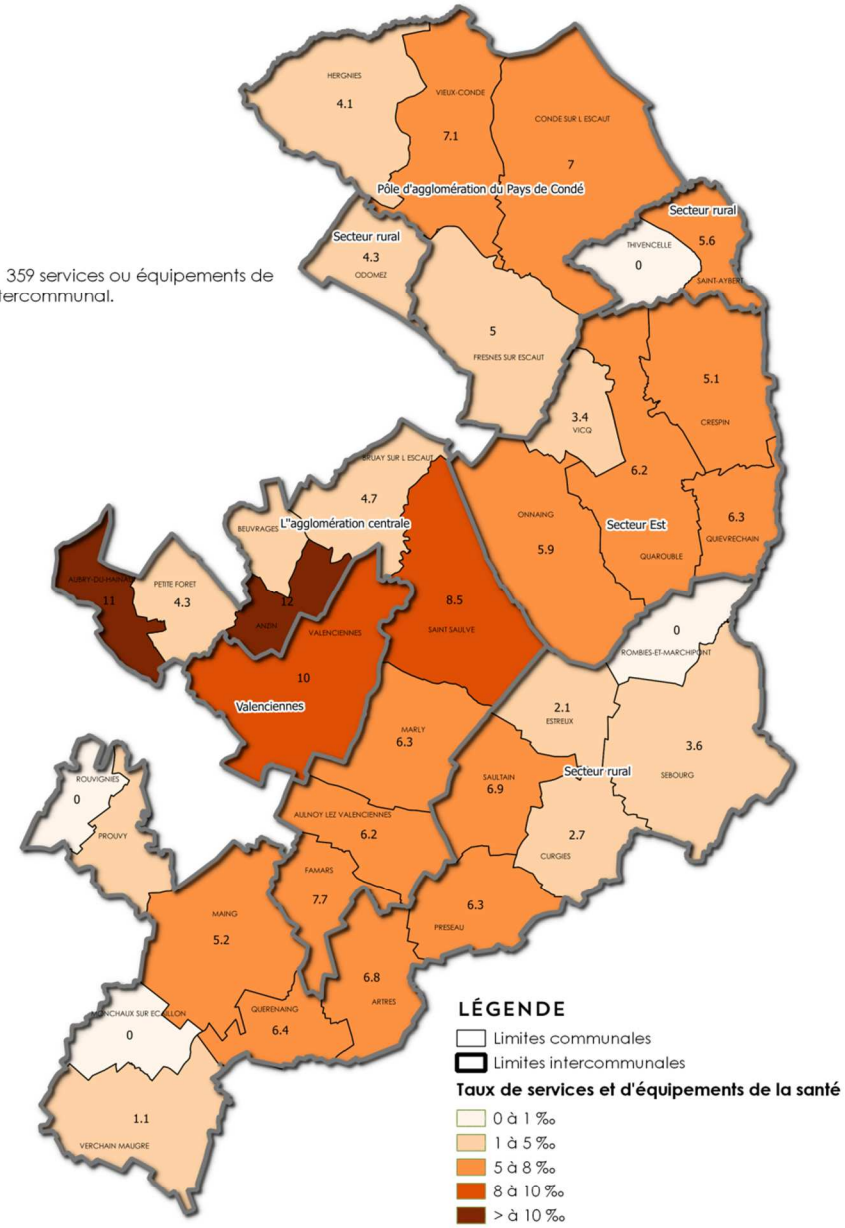

0 1 2 km

Sources : Cadastre 2015, Données INSEE

c. Un territoire intercommunal densément pourvu en équipements culturels et socio-culturels

On compte globalement sur l'ensemble du territoire de nombreuses bibliothèques et médiathèques, salles polyvalentes accueillant des festivités, Maison de la Culture et de la Jeunesse etc… Mise à part quelques communes rurales, la quasi-totalité des communes de la CAVM est **dotée d'équipements publics à vocation culturelle**.

Depuis 2005, des cyber-bases et des espaces numériques sont mis en place sur le territoire. Ce concept s'est **principalement développé dans les communes rurales**. Ces bases se sont développés dans **11 communes** : Artres, Crespin, Estreux, Famars, Maing, Préseau, Quarouble, Quérénaing, Rombies-et-Marchipont, Saultain, Vicq.

Cyber base d'Artres, Source: ville de Artres

Auditorium Saint-Nicolas, Source: Valenciennes Tourisme

Parallèlement à cette offre de proximité, **plusieurs grands équipements culturels sont implantés sur Valenciennes et des communes centrales**. Parmi eux, nous pouvons citer (liste non (exhaustive) :

- Les théâtres : un à Anzin (municipal) et deux à Valenciennes (le Phénix et l'Espace Pasolini)
- Les musées : le musée des Beaux-Arts à Valenciennes et le musée Théophile-Jouglet à Anzin.
- Le cinéma de Valenciennes.
- Le conservatoire de Valenciennes.
- L'auditorium Saint-Nicolas de Valenciennes.
- Les salles de spectacles : « Les arènes » (la plus grande salle de spectacle privée du Valenciennois), le Centre National des Arts de la Rue « **Le Boulon** » (un espace de vie et de création artistique, ouvert à tous, tourné vers le champ des arts vivants en espaces publics.)
- …

Au travers de ces différents grands équipements, l'intercommunalité affirme son rayonnement à l'échelle **régionale voire nationale**. Le projet de territoire est donc de conforter cette position en renforçant les partenariats et la mise en réseau des structures. Par ailleurs, la CAVM souhaite diversifier son panel de programmation en **développant les musiques actuelles**.

d. Un taux d'équipements sportifs favorable aux communes rurales

On compte, **295 équipements sportifs répartis sur l'intégralité du territoire**. Ces infrastructures sportives peuvent prendre plusieurs formes. Aux salles et terrains de sports traditionnels s'ajoutent des boulodromes, skate park, piscines, plateaux multisports etc. Ainsi, chacune **des 35 communes de l'intercommunalité compte au moins un équipement sportif**.

Le développement d'équipements sportifs est une action soutenue par Valenciennes Métropole qui fait du sport un **élément moteur dans le développement de la santé des habitants et la création du lien social**. Cela s'est traduit dans les faits par l'aménagement de plateaux sportifs sur 19 communes rurales et par la construction et la rénovation de différents grands équipements sur le territoire : le dojo de Vieux-Condé, la patinoire Valigloö, le stade du Hainaut, la salle du Hainaut du complexe sportif Pierre-Carous.

En outre, un nouveau centre aquatique sera aménagé sur la friche du stade Nungesser. Le projet est ici de remplacer l'ancienne piscine de Valenciennes, détruite par un incendie en 2014, par un nouvel équipement sportif de rayonnement communautaire mêlant espace sportif, espace de restauration et espace de détente.

Bien que l'ensemble du territoire soit équipé en infrastructures sportives, on remarque des **différences spatiales** concernant le taux d'équipements sportifs pour mille habitants. Ainsi, si l'on étudie la carte des taux d'équipements sportifs par commune, on remarque que sur les 11 communes ayant un taux supérieur à 3 ‰ habitants, **10 sont des communes rurales** : 7,4 ‰ habitants pour Monchaux-sur-Ecaillon qui dispose de 4 équipements avec une population de 539 habitants en 2013, 5,1 ‰ et 5,2 ‰ pour Estreux et Rombies-et-Marchipont avec des populations respectives de 973 et 775 habitants (2013). **En effet, au sein des milieux ruraux, l'accès des équipements est facilité par le nombre d'habitants plus faible que dans les villes.**

Taux d'équipements sportifs par commune en 2015

En 2015, on recensait 295 équipements sportifs sur le territoire intercommunal.

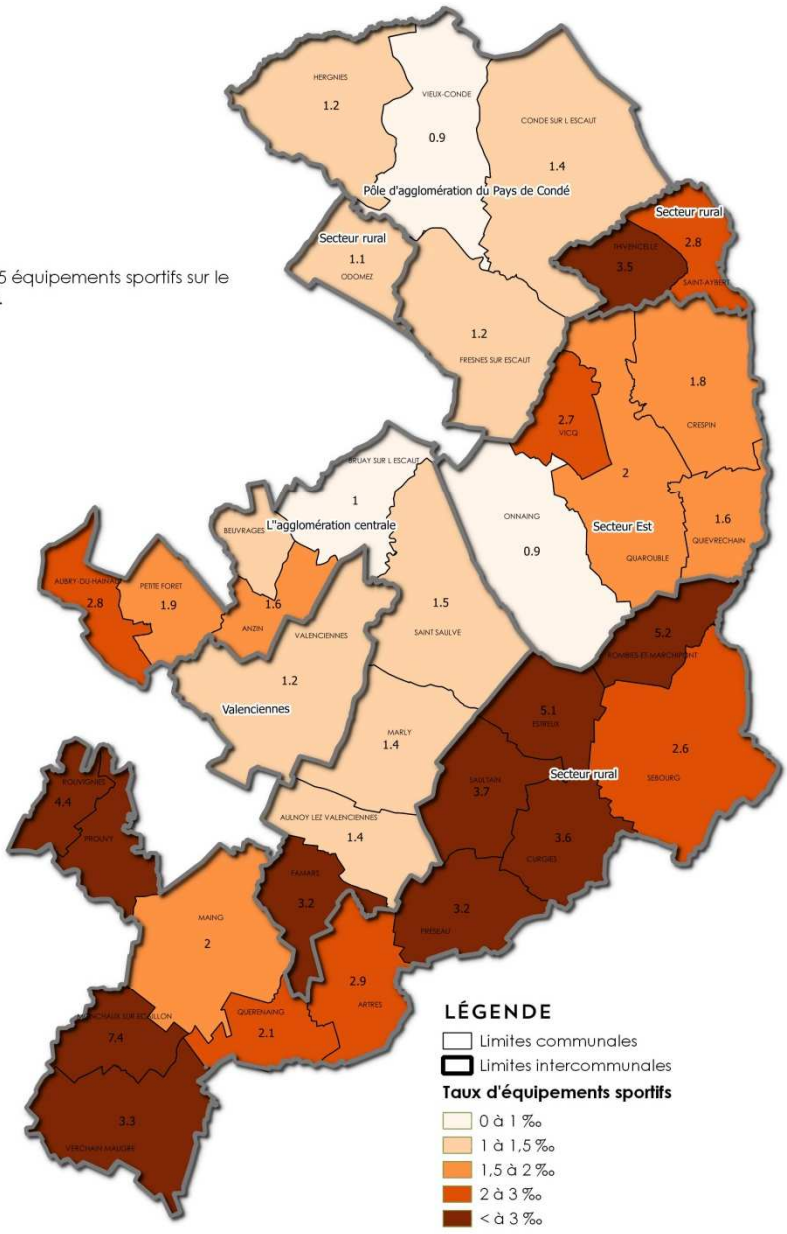

Malgré un taux d'équipements par habitant supérieur dans les communes rurales, la question de la diversification de l'offre se pose, puisqu'on y retrouve les mêmes types d'infrastructures: terrains de football, plateaux multisports, salles de sport, boulodromes.

Une offre plus diversifiée se trouve au sein des communes de Valenciennes et du secteur de l'agglomération centrale. Par exemple, on recense une Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) à

Saint-Saulve (Espace Athéna), deux piscines à Saint-Saulve et Quiévrechain, un golf et une patinoire à Marly et enfin un centre équestre sur Saultain. Notons également la construction récente de la cité des congrès à Anzin qui permet d'accueillir des spectacles, des expositions, des évènements… Ces équipements sont implantés à proximité des foyers de population importants et des réseaux de transport en commun ce qui facilite leur accessibilité et leur visibilité.

Plateau sportif

Source: Ville de Quérénaing

Skate Park de Valenciennes

source: Valenciennes Tourisme

Les grands équipements sportifs au rayonnement supra intercommunal se situent principalement sur la commune de Valenciennes. On citera notamment le stade du Hainaut (aussi bien à vocation sportive qu'évènementielle), le Palais des Sports, la Base Nautique du Vignoble, le complexe cinématographique et de loisirs… Ces infrastructures attirent de nombreux sportifs (compétitions nationales) et spectateurs chaque année ce qui permet d'accroître l'attractivité de l'intercommunalité ainsi que son influence.

e. Les espaces naturels supports de développement d'équipements de loisir de plein-air

En plus des équipements sportifs, l'intercommunalité dispose d'infrastructures de loisirs en extérieur. Au nombre de trois, elles s'inscrivent au sein **d'espaces naturels de qualité**. On distingue ainsi :

- **La base nautique du Vignoble** à Valenciennes : située au niveau de l'étang du Vignoble (54 ha), elle sert de « **poumon vert** » urbain à l'agglomération. Le long des 4 750 m de berges, il est ainsi possible à chacun de pratiquer différentes activités de plein air, de la pêche au footing, et de profiter d'un cadre naturel de qualité. La base nautique offre également la possibilité de prendre des cours de voile, d'aviron et de canoé kayak.
- **La base de loisirs d'Amaury à Hergnies** : sur une étendue de 170 hectares de nature dont 60 ha de plan d'eau, ce site se trouve à cheval sur les communes d'Hergnies, Vieux-Condé, Odomez et Bruille-Saint-Amand (CAPH). Le plan d'eau trouve son origine suite à l'arrêt de l'exploitation minière qui a provoqué l'effondrement des galeries souterraines et des affaissements de terrains en surface. Ce site est aujourd'hui **classé au patrimoine mondial de l'UNESCO** ce qui lui confère une visibilité importante sur le territoire. Différentes activités peuvent y être pratiquées, notamment des activités nautiques et de découverte de la nature. La base de loisirs est en effet dotée d'un centre d'éducation à l'environnement.
- **La base de loisirs Chabaud-Latour à Condé-sur-l'Escaut**. Sur les berges d'un plan d'eau de 68 ha prolongé par les marais de la Canarderie et l'ancien site minier Ledoux. Ce site entouré d'une forêt propose 7 km de berges et 34 km de promenades à pied, à cheval ou en VTT. Il est également possible d'y pratiquer des activités nautiques telles que le canoë, la voile, du pédalo…. Equipée de jeux de plein air et d'aires de pique-nique, cette base de loisirs permet la découverte du patrimoine naturel de ce site classé UNESCO. D'après l'office de tourisme de Valenciennes, **ce plan d'eau figure parmi les plus fréquentés de la région.**

Le territoire de Valenciennes Métropole est ceinturé par plusieurs espaces naturels et anthropiques qui proposent un panel d'activités de loisirs de plein-air au rayonnement régional. Ils permettent la découverte des territoires du Nord-Pas-de-Calais, la pratique d'activités sportives et ludiques et le **développement des activités touristiques**. Bien qu'extérieur au périmètre intercommunal, ces infrastructures ont une influence positive sur les communes de Valenciennes Métropole et participent à l'attractivité du territoire.

Tout d'abord, l'intercommunalité est bordée à l'Est par plusieurs massifs forestiers. Ainsi, la forêt de Raismes, la forêt de Saint-Amand et la forêt de Bonsecours regroupent de nombreuses activités de plein air (mini-golf, tyrolienne, pédalos à Raismes …) de parcours de randonnées et de vélo, de parcours nautiques (canoë, kayak, aviron …) …

Situé à une dizaine de kilomètre de la CAVM, est également établi **le plus grand massif forestier du Nord : la forêt de Mormal**. Elle présente une richesse écologique remarquable sur lequel s'appuie le Parc Naturel Régional de l'Avesnois. De la même manière que les massifs précédents, la forêt de Mormal abrite des activités de plein air (randonnées, circuits VTT, un arboretum …) ainsi que des commerces et services dédiés au tourisme (gîtes, restauration …).

Enfin, **le territoire du bassin minier**, inscrit au Patrimoine Mondial de l'Unesco, propose une offre conséquente d'activités liant la découverte du passé industriel de la région, tourisme, activités de plein air … Par exemple, des ballades et rencontres sportives sont organisées sur les terrils situés sur Valenciennes Métropoles (Anzin, Condé-sur-l'Escaut, Quiévrechain …) ainsi que sur les territoires limitrophes (Denain, Wallers …).

f. La couverture numérique

La stratégie de la CAVM est de s'inscrire comme un pôle numérique national, grâce notamment à l'aménagement des Rives Créatives. Au-delà, l'ambition est de connecter l'ensemble du territoire, grâce à un déploiement des NTIC et du très haut débit sur l'intégralité des communes. Enfin, un Schéma Directeur des Usages Numériques et Services Numériques (SDUS) est à mettre en œuvre afin de faciliter le déploiement d'offre de services numériques innovants à destination des habitants et des entreprises (accès internet, cloud computing, open data, big data, …).

Le déploiement de très haut débit à destination des habitants est aussi une priorité. D'ici fin 2020, l'ensemble du territoire doit avoir accès au très haut débit (objectif de 92 400 foyers raccordés au très haut débit en 2020). Cette politique de solidarité territoriale et sociale volontariste a pour objectif de répondre aux besoins numériques actuels et futurs des habitants et des entreprises, d'améliorer la qualité de vie et de gommer les inégalités à l'échelle de territoire.

L'un des objectifs du projet de territoire est également de déployer le haut débit, dans le cadre de développement de compétitivité et d'attractivité du territoire. Ainsi, le but est de connecter l'ensemble des zones d'activité. Aujourd'hui 8 zones sont déjà labellisées « zones d'activité très haut débit » par le Ministère de l'Industrie (la CAVM est le deuxième territoire labellisé à l'échelle nationale).

Couverture numérique du territoire au 1e décembre 2016

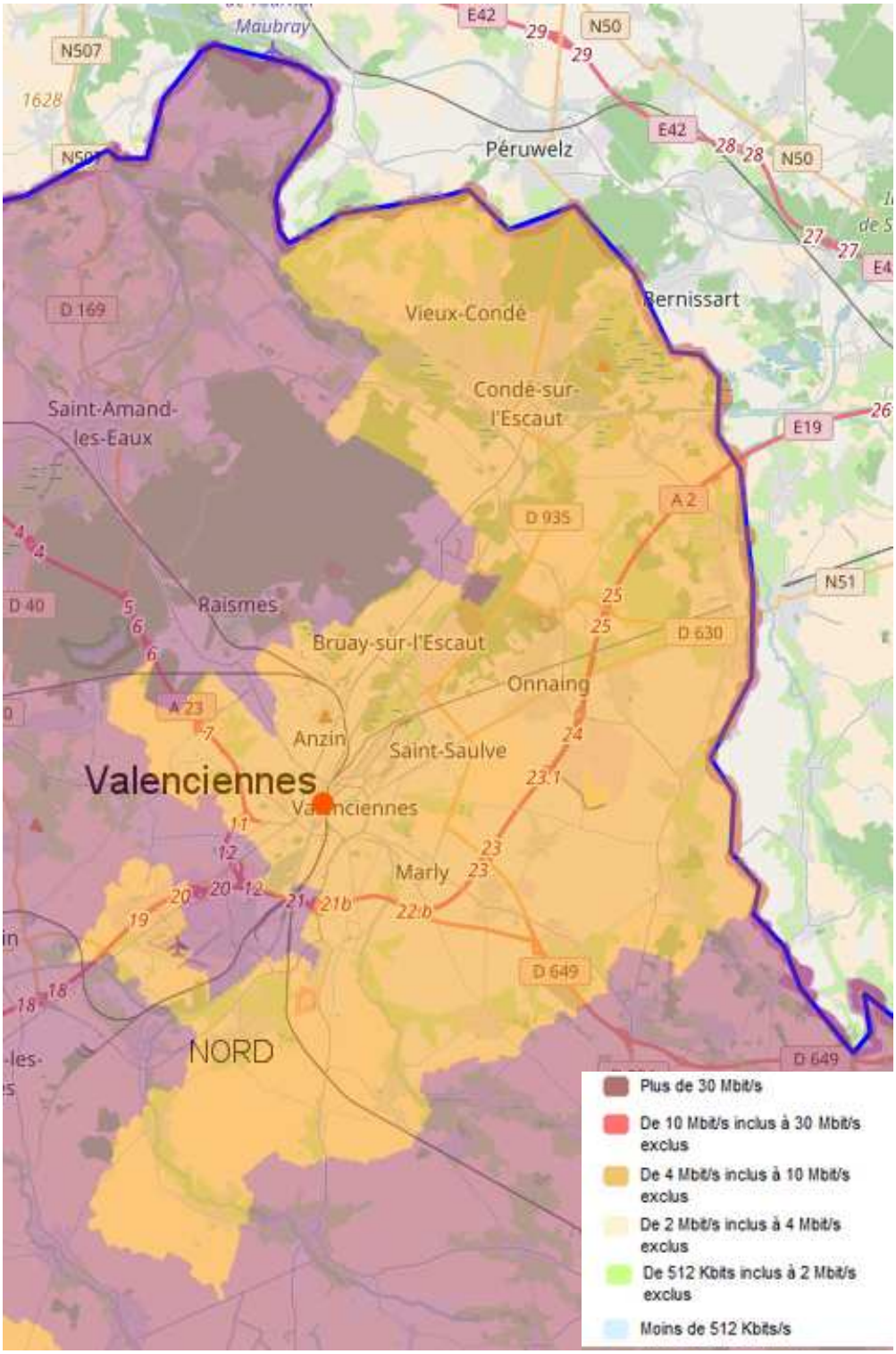

Source : la fibre numérique 59/62

2. Des grands équipements qui font de la CAVM un pôle régional voir national

Plusieurs **grands équipements** sont implantés sur Valencienne Métropole. Ils permettent de placer l'agglomération comme un **pôle régional voire national**. En effet, qu'ils soient à vocation sportive, touristique, d'enseignement… par leur capacité et leur utilisation, ils confèrent à l'intercommunalité une **visibilité et une attractivité source de renouveau pour l'image du territoire**. Ils sont principalement situés sur la frange ouest du territoire.

Ci-après, les principaux éléments structurants de Valenciennes Métropole et leur localisation.

Stade du Hainaut

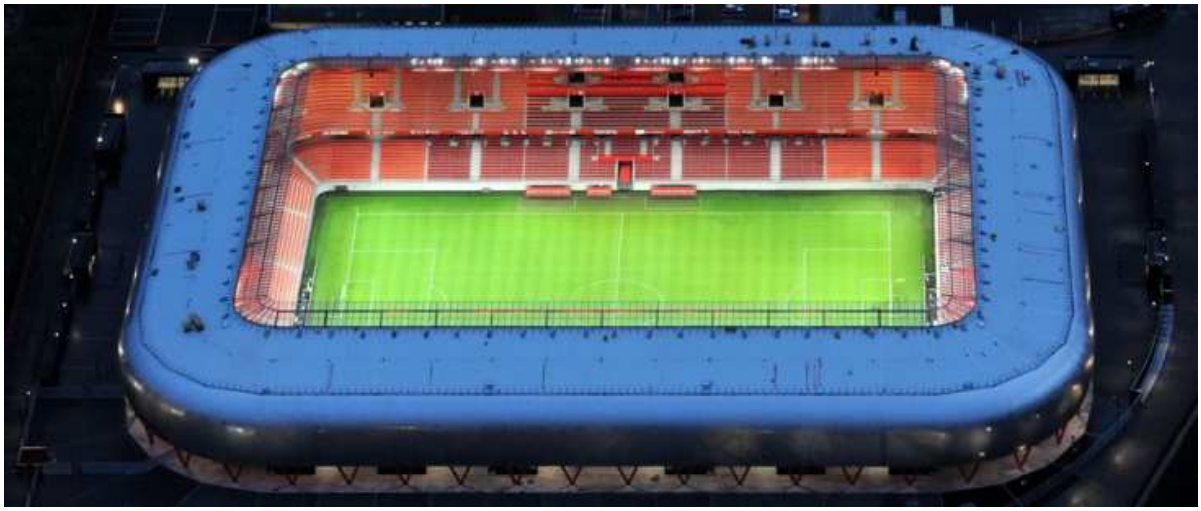

Source : Va-fc.com

Nom	Stade du Hainaut
Domaine	Sport
Date d'inauguration	Juillet 2011
Localisation	Valenciennes
Accessibilité	Accès automobile par l'A2 Accès transport en commun : Tramway T1 – Arrêt Nungesser / Bus ligne 103
Affluence / Capacité	La capacité est de 25 000 places pour les rencontres sportives et de 35 000 places pour les concerts
Evènements majeurs	Le stade accueille des événements sportifs (matchs de football et de rugby de niveau national et international), culturels (concerts, spectacles) et professionnels (colloques, séminaires).
Equipements similaires dans la région	2 stades ont une capacité supérieure dans la région. Il s'agit du stade Pierre Mauroy (Villeneuve d'Ascq) et du stade Bollaert-Delelis (Lens).

La Cité des Congrès

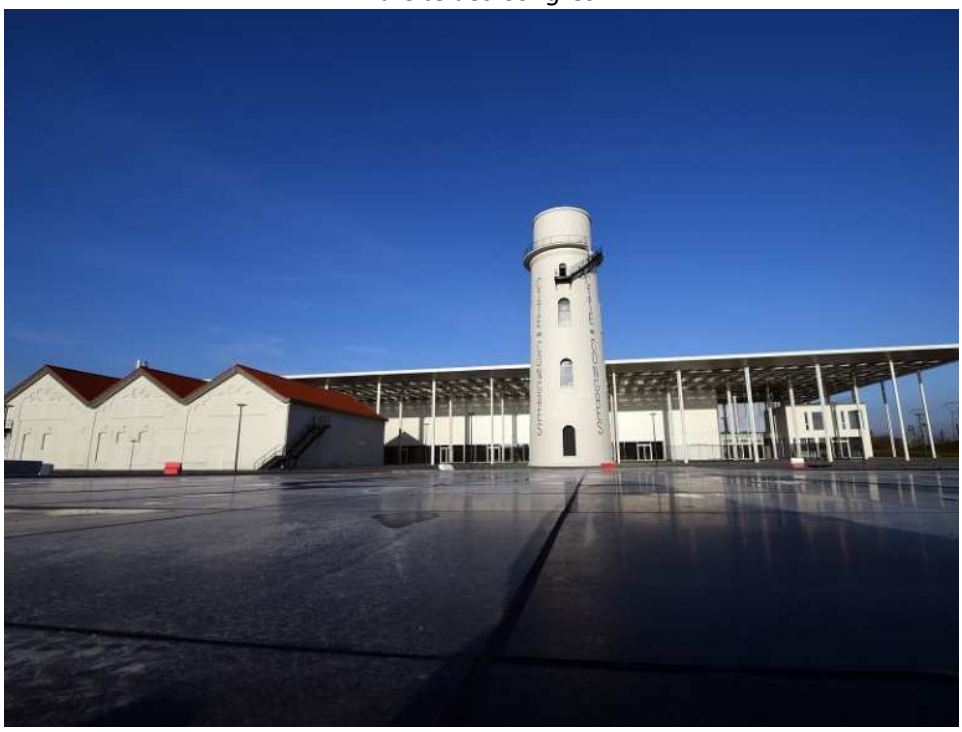

Source: TourMag (journal des professionnels du tourisme)

Nom	La Cité des Congrès (sur le Parc des Rives Créatives de l'Escaut)
Domaine	Tourisme d'affaire, numérique
Date d'ouverture	Ouverture prévue en janvier 2017
Localisation	Sur les Rives créatives de l'Escaut à Anzin
Accessibilité	Accès automobile par la RD935a Accès transport en commun : Tramway T2 – Arrêt Centre des Congrès
Capacité	- Congrès, séminaires et conférences : 3 auditoriums (150 à 800 places) et 14 salles de commission de 20 à 150 personnes (650 personnes en simultané). - Salons, foires et expositions : 2 espaces modulables de 400 m² à 2 400 m². - Spectacles et loisirs : jusqu'à 2 000 places assises et 4 800 debout.
Activités / Evènements majeurs	Objectif de programmation à vitesse de croisière : - 7 congrès et conventions - 14 salons professionnels et grands publics - 84 évènements d'entreprises, séminaires, réunions, galas - 10 spectacles
Equipements similaires dans la région	Lille Grand Palais

Serres Numériques

Source: Serrenumerique.fr

Nom	La Serre numérique (sur le Parc des Rives Créatives de l'Escaut)
Domaine	Numérique
Date d'inauguration	Avril 2015
Localisation	Sur les Rives créatives de l'Escaut à Anzin
Accessibilité	Accès automobile par la RD935a Accès transport en commun : Tramway T2 – Arrêt Centre des Congrès
Accessibilité	Accès automobile par la RD935a Accès transport en commun : Tramway T2 – Arrêt Centre des Congrès
Surface	17 000 m²
Activités	Structure dédiée aux métiers de l'image et de la création numérique. Elle réunira au sein d'un bâtiment 3 écoles du groupe Rubika, un espace d'entreprises de 3 000 m², un centre de recherche appliquée et de transfert de technologies de pointe, et des espaces collaboratifs de travail et de convivialité.
Equipements similaires dans la région	Aucun équipement n'est similaire dans la région. Avec cette serre, le Valenciennois conforte sa position d'acteur majeur de la création numérique en France. Depuis 2008, le territoire est labellisé au titre du Pôle d'excellence Régional Pictanovo. De plus, les écoles du groupe Rubika, dont le seul campus français est à Valenciennes, font partie de l'élite internationale en matière de numérique.

Université de Valenciennes

Source : univ-valenciennes.fr

Nom	Université de Valenciennes
Domaine	Enseignement
Date de fondation	1968
Localisation	3 campus sur la CAVM sur les communes de Famars et Valenciennes. Ainsi que 2 antennes en dehors de l'intercommunalité (Cambrai et Maubeuge).
Accessibilité	Famars : Accès automobile par l'A2, RD958 Accès Transports en commun : Tramway T1 – Arrêts Campus Mont Houy / Moriamez Recherch / Université / Chemin Vert Bus, lignes 104 Gare TER de Trith Le Poirier Université Valenciennes : Accès Transports en commun : Bus lignes 1-15-16-103-131-401-403-450-451
Nombre d'étudiants	10 850 étudiants en 2015/2016
Activités	Activités liées à l'enseignement. Différentes formations sont dispensées : - Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieure en Informatique, Automatique, Mécanique, Energétique et Electronique (ENSIAME) - Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion (FDEG) - Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines (FLLASH) - Faculté des Sciences et des Métiers du Sport (FSMS) - IAE Valenciennes Ecole Universitaire de Management (IAE) - Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) - Institut des Sciences et Technologies de Valenciennes (ISTV) - Institut Universitaire de Technologie (IUT)
Equipements similaires dans la région	Il existe 3 autres universités publiques dans la région : - L'université de Lille - L'université d'Artois - L'université du Littoral

Le Boulon

Source : 59.agendaculturel.59

Nom	Le Boulon
Domaine	Culture
Date d'inauguration	2011
Localisation	Vieux-Condé
Accessibilité	Accès automobile par la RD935 depuis Valenciennes Accès transport en commun : Tramway T2 – Arrêt Le Boulon / Bus lignes 14 et 109
Superficie	4 700 m²
Activités / Evènements majeurs	Espace de vie et de création artistique, ouvert à tous, tourné vers le champ des arts vivants en espace public. Cela passe par le soutien à la création, la diffusion à travers une saison annuelle des arts de la rue et la mise en place d'actions culturelles. Cette structure organise tous les ans le festival d'arts de rue « Les Turbulentes ».
Label	« Centre National des Arts de la Rue (CNAR) » par le Ministère de la Culture et de la Communication en septembre 2013.
Equipements similaires dans la région	Seul CNAR de la région Hauts-de-France

Le Phénix

Source: panoramio.com

Nom	Le Phénix
Domaine	Culture
Date d'inauguration	1998
Localisation	Valenciennes
Accessibilité	Accès Transports en commun : Bus lignes 1-15-16-103-131-401-403-450-451
Capacité	Environ 750 places
Activités	Evènements pluridisciplinaires et internationaux : théâtre, danse, musique, jeune public, rencontres sur la pensée et la littérature, permanences artistiques….
Label	Structure labélisée « Scène Nationale ». Elle développe également un projet-pilote « le pôle européen de création ».

Patinoire Valigloö

Nom	Patinoire Valigloö
Domaine	Sport
Date d'inauguration	Septembre 2008
Localisation	Marly
Accessibilité	Accès automobile par l'A2 Accès transport en commun : Tramway T1 – Arrêt Vosges / Arrêt La Briquette
Affluence / Capacité	1 200 places assises dans les tribunes
Activités / Evènements majeurs	Pratique du patinage pour les particuliers. Evènement sportifs (hockey sur glace et patinage artistique de niveau national) et festifs.
Equipements similaires dans la région	Il existe également des patinoires olympiques à Wasquehal et Amiens. Une patinoire est en projet à Dunkerque.

Dojo Jean-Louis Borloo

Source : Valenciennes Métropole

Nom	Dojo Jean-Louis Borloo
Domaine	Sport
Date d'inauguration	2006
Localisation	Vieux-Condé
Accessibilité	Accès automobile par la RD935 depuis Valenciennes Accès transport en commun : Tramway T2 – Arrêt Le Boulon / Bus lignes 14 et 133
Capacité	750 spectateurs
Activités / Evènements majeurs	Utilisation par les clubs d'arts martiaux locaux. Compétitions d'arts martiaux de niveau national
Equipements similaires dans la région	Seul dojo ayant l'homologation régionale à son inauguration en 2006.

Golf de Marly

Source : rb59.au.golf.over-blog.com

Nom	Golf
Domaine	Sport
Date d'aménagement	1910
Localisation	Marly
Accessibilité	Transports en commun : Bus lignes S1, 1, 131, 401, 403
Affluence / Capacité	
Activités / Evènements majeurs	Pratique du golf pour les particuliers et accueil de compétitions nationales.
Label	L'école de golf possède un label national
Equipements similaires dans la région	22 golfs sont recensés en région Nord-Pas-de-Calais. Il s'agit du 9ème golf de la région à l'obtenir le label national.

Port fluvial de Valenciennes

Source: Croix du Nord

Nom	Le port de plaisance
Domaine	Tourisme fluvial
Date d'inauguration	Mai 2015
Localisation	Valenciennes
Accessibilité	Accès automobile par la RD935a, RD169 Accès transport en commun : Tramway T1 : Pont Jacob / T2 :André Parent
Capacité	64 emplacements pour l'accueil des bateaux de plaisance
Activités / Evènements majeurs	Accueil des plaisanciers navigant sur l'Escaut
Label	« Eco-port » labellisé « Port de plaisance exemplaire ».
Equipements similaires dans la région	11 ports de plaisance sont recensés dans la Région. Cependant, seulement 2 dont celui de Valenciennes sont localisés sur les rives de l'Escaut.

Aéroport de Valenciennes Denain - Charles Nungesser

Source : Ville de Prouvy

Nom	Aéroport de Valenciennes Denain – Charles Nungesser
Domaine	Fret, Aviation d'affaire et loisirs
Date d'ouverture	1937
Localisation	Prouvy
Accessibilité	Accès automobile par l'A2, RD630 Accès transport en commun : Bus « Navette Aérodrome »
Capacité	3 pistes (une en bitume et 2 en herbes)
Activités / Evènements majeurs	L'aérodrome sert pour les activités de fret et l'aviation d'affaire. Il dispose également d'un aéroclub qui permet de réaliser des baptêmes de l'air, de prendre des cours de pilotage. Tous les ans sont organisés un Meeting aérien et les Mongolfiades.
Equipements similaires dans la région	14 aérodromes sont identifiés dans la région

Centre hospitalier de Valenciennes – Clinique Tessier

Source : ch-valenciennes.fr

Nom	Centre hospitalier de Valenciennes – Clinique Tessier
Domaine	Médical
Date d'ouverture	2008
Localisation	Valenciennes
Accessibilité	Accès automobile par l'A23, D13 Accès transport en commun : Bus L1 et L2 – Arrêt Hôpital ou Saint-Waast Place
Capacité	1 900 lits
Activités / Evènements majeurs	Le centre hospitalier de Valenciennes – Clinique Tessier offre plusieurs services : chirurgie, cardiologie, gériatrie, dermatologie, imagerie et radiologie, neurologie, laboratoire, ophtalmologie …
Equipements similaires dans la région	114 hôpitaux et cliniques sur la région Nord-Pas-de-Calais.

Polyclinique Vauban

Source: vauban.groupe-elsan.com

Nom	Polyclinique Vauban
Domaine	Médical
Date d'ouverture	-
Localisation	Valenciennes
Accessibilité	Accès automobile par l'A23, D935A Accès transport en commun : Bus L1, L30 et S1 – Arrêt Vauban
Capacité	-
Activités / Evènements majeurs	La polyclinique Vauban offre plusieurs services : chirurgie, urologie, ophtalmologie, esthétique, vasculaire …
Equipements similaires dans la région	114 hôpitaux et cliniques sur la région Nord-Pas-de-Calais.

Polyclinique du Parc

Source : vauban.groupe-elsan.com

Nom	Polyclinique du parc
Domaine	Médical
Date d'ouverture	1971
Localisation	Saint-Saulve
Accessibilité	Accès automobile par la D630 et D75 Accès transport en commun : Bus S1 – Arrêt St-Saulve-Place
Capacité	289 lits
Activités / Evènements majeurs	La polyclinique Vauban offre plusieurs services : clinique et maternité.
Equipements similaires dans la région	114 hôpitaux et cliniques sur la région Nord-Pas-de-Calais.

Centre pénitentiaire pour mineurs

Source : ch-valenciennes.fr

Nom	Centre pénitentiaire pour mineurs de Quiévrechain
Domaine	Justice
Date d'ouverture	2007
Localisation	Quiévrechain
Accessibilité	Accès automobile par la D230 Accès transport en commun : Bus L109 et L5 – Arrêt Quiévrechain Calvaire
Capacité	53 places
Activités / Evènements majeurs	Accueil de personnes détenues mineures âgées de 13 à 18 ans. L'action éducative est au cœur du projet afin de préparer à la sortie et prévenir de la récidive.
Equipements similaires dans la région	Seul dans la région

Maison d'arrêt de Valenciennes

Source : googlemaps

Nom	Maison d'arrêt de Valenciennes
Domaine	Justice
Date d'ouverture	1964
Localisation	Valenciennes
Accessibilité	Accès automobile par l'autoroute A23 et la D470, D13 et D935A Accès transport en commun : Bus L20 et S1 – Arrêt Canton brulé
Capacité	212 places
Activités / Evènements majeurs	Accueil de personnes détenues. Des activités sont proposées aux détenus comme des ateliers, des formations professionnelles, des activités culturelles et sportives.
Equipements similaires dans la région	15 maisons d'arrêt dans la région Nord-Pas-de-Calais.

Localisation des grands équipements sur le territoire

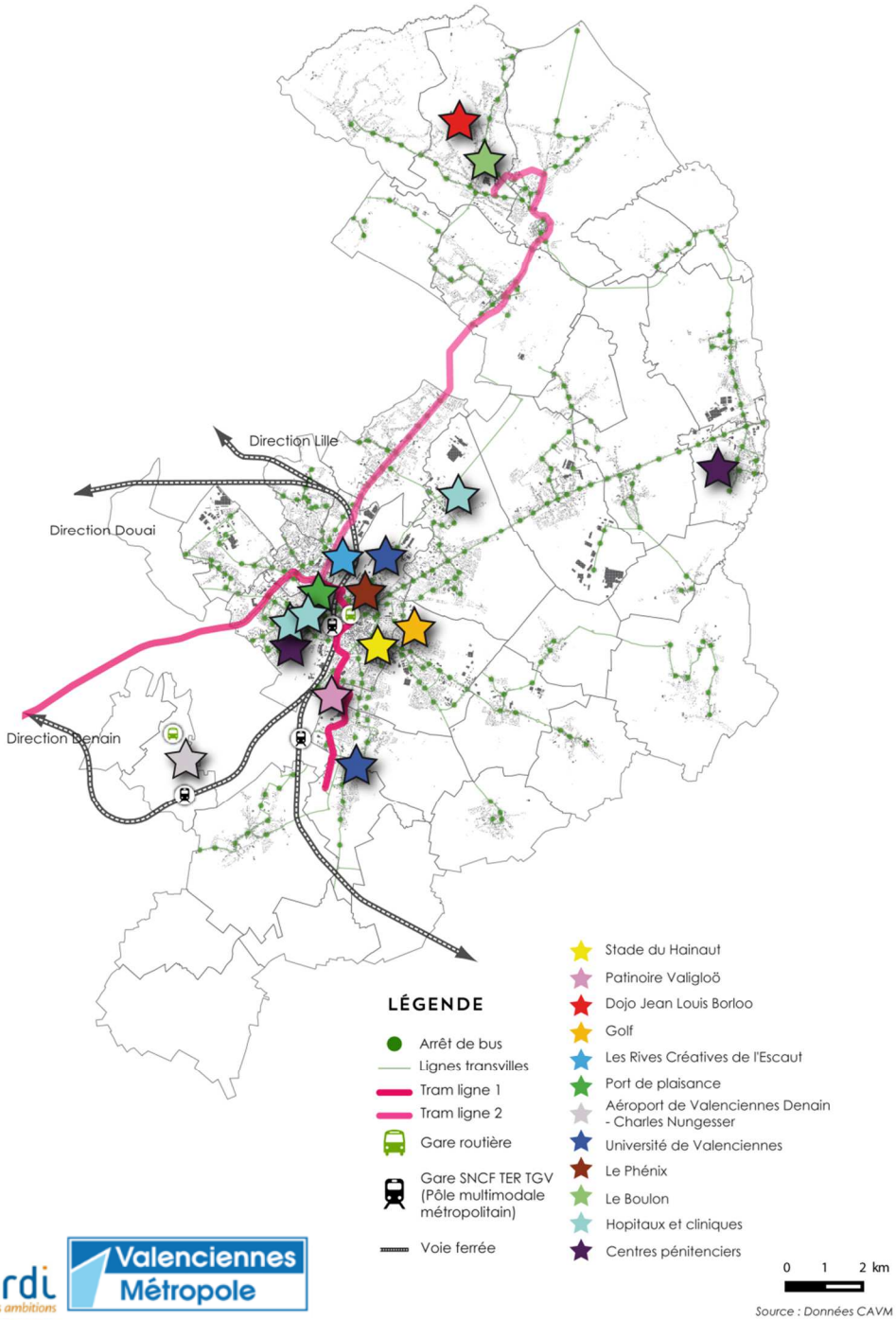

SYNTHESE

ATOUTS

> Une centralisation des équipements structurants sur Valenciennes et sa périphérie : Universités, Ecoles (ESAD, Rubika ...), la cité des congrès ...

> Des communes rurales dotées d'équipements scolaires élémentaires et sportifs nombreux

> Une pratique de mutualisation des équipements déjà engagée

> Des équipements structurants qui conférent à la CAVM une visibilité régionale et nationale

FAIBLESSES

> Des équipements communaux parfois vieillissants

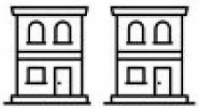

> Un manque de diversité des équipements dans les communes plus rurales

OPPORTUNITÉS

> Le développement de nouvelles structures médicales et paramédicales permettant de répondre aux enjeux du vieillissement de la population

> Le déploiement du très haut débit

MENACES

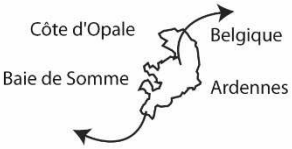

> Une concurrence territoriale accentuée, notamment pour le développement du tourisme et des grands équipements

> Une fermeture des services et des équipements au sein du territoire rural

> La faible capacité d'investissement des collectivités

ENJEUX

- ➔ **Anticiper le vieillissement de la population en adaptant et développant les établissements médicaux et paramédicaux et en multipliant les services de santé à domicile.**

- ➔ **Conforter l'armature d'équipements en veillant au maintien de l'équité territoriale actuelle.**

- ➔ **Poursuivre les investissements faits en faveur notamment des équipements sportifs, culturels et touristiques pour renforcer le rayonnement de la CAVM.**

- ➔ **Promouvoir la notion de « cadre de vie au vert », en accentuant le renouvellement des centres historiques, en incitant aux découvertes des atouts naturels et ruraux du territoire, …**

Valenciennes Métropole

Version Approbation

Mars 2021

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal des 35 communes de Valenciennes Métropole

Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du : 11 mars 2021

Le Président,

Le président :

Laurent DEGALLAIX

2014-2020 VERS UNE COOPÉRATION RENFORCÉE

VERDI Designer de territoires

MEDIATERRE Conseil

Basset & Macagno AVOCATS ASSOCIÉS

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE RÉGION NORD-PAS DE CALAIS

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2
PREAMBULE 3
Méthodologie 4
1. Première étape : connaître l'agriculture et ses spécificités 4
2. Deuxième étape : définir les enjeux et les besoins sur le territoire 6
PREMIERE PARTIE: CONNAISSANCE DE L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE 9
1. L'agriculture: entre zone périurbaine et zone à dominante rurale 11
2. L'Agriculture dans le territoire 56
DEUXIÈME PARTIE : ANALYSE DU TERRITOIRE ET DÉFINITION DES BESOINS ET ENJEUX 67
1. Analyse du territoire et définition des enjeux 68
2. Spatialisation des enjeux 81
Annexe 86
1. GLOSSAIRE, SIGLES et ABBRÉVIATIONS 87
2. ANNEXE 1 : Questionnaire utilisé pour les enquêtes sur la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole 91
3. ANNEXE 2 : Cartes des enjeux agricoles 99
4. ANNEXE 3 : Réseaux et associations en lien avec le développement des activités de diversification 102
5. ANNEXE 4 : La Chambre d'agriculture dans l'installation des jeunes exploitants 104

PREAMBULE

Ce diagnostic agricole est à l'échelle des 35 communes de la CAVM. Au total, 113 exploitations ont été enquêtées sur les 150 exploitations recensées, soit un taux d'enquête de 75%.

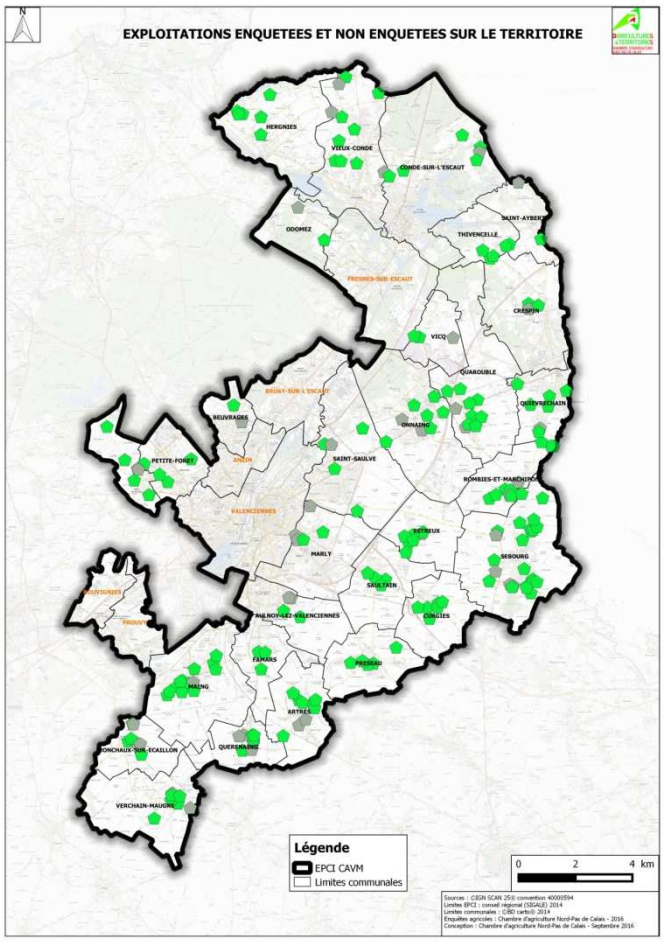

L'étude présente les résultats du diagnostic agricole sur la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole et se décline en deux étapes :

- La première étape comprend trois parties :
  - Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole et ses principales caractéristiques ;
  - L'agriculture du territoire dans toutes ses dimensions : humaines, foncières et économiques ;
  - L'agriculture par rapport à l'environnement et les difficultés qu'elle rencontre sur le territoire.
- La seconde étape identifie les enjeux et les besoins concernant l'agriculture sur le territoire.

Le dossier est composé d'un rapport, d'un atlas cartographique : des cartes thématiques et des cartes à enjeux.

MÉTHODOLOGIE

Le présent rapport a été élaboré par le pôle « Études SIG » de la Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais.

1. Première étape : connaître l'agriculture et ses spécificités

Information et sensibilisation des agriculteurs

Dans un premier temps, deux réunions d'information auprès des agriculteurs, Maires ou de leurs représentants ont été organisées par la CAVM en collaboration avec le Bureau d'Etudes Verdi et la Chambre d'Agriculture. Suite à des échanges avec la CAVM le territoire a été divisé en deux parties : partie Nord et partie Sud. Chaque réunion concerne un groupe de communes correspondant aux secteurs prédéfinis. Les réunions se sont déroulées fin juin et fin août 2016 pour éviter le plus possible les périodes de récoltes.

Les réunions sont animées par les représentants de Valenciennes Métropole en liaison avec le Bureau d'Etudes VERDI et de la Chambre d'Agriculture. A l'ordre du jour de ces réunions :

- Des informations sur le PLUi :
  - Présentation de la démarche d'élaboration du PLUi par un représentant de la CAVM,
  - Intervention du Bureau d'Etudes sur quelques données du territoire,
  - Présentation par la Chambre d'agriculture de l'intérêt du diagnostic agricole, de son contenu et de la méthode de travail,
  - Temps d'échange avec les participants.
- Début des enquêtes individuelles auprès des agriculteurs

Malgré une période un peu délicate, le taux de participation aux deux réunions était de 40%.

Collecte des informations et des données

- Recueil et analyse des données disponibles

Les données globales proviennent de plusieurs sources : les données internes de la Chambre d'Agriculture et d'autres sources : le Recensement Général Agricole[32*] (RGA), de la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI), de la Mutualité Sociale Agricole[24] (MSA).

* se référer au glossaire

- Réalisation des enquêtes individuelles

Suite aux réunions d'information, des permanences dans différentes communes du territoire ont été tenues fin juin / début juillet puis fin août / début septembre afin de rencontrer les exploitants agricoles individuellement. Pour atteindre l'objectif de 75% des exploitations à enquêter, de nombreuses relances ont été faites.

Lors des entretiens, différents thèmes sont abordés dans un questionnaire spécifique à l'étude (*voir annexe 1*). Pour que l'agriculteur puisse préparer le travail, le questionnaire a été joint au courrier d'invitation. Il est ensuite rempli avec l'exploitant au cours d'un entretien individuel.

Un travail cartographique important est également mené afin de localiser notamment les sièges et les sites d'exploitation, les projets de bâtiments ainsi que les difficultés de circulation.

Traitement des données

Les données récoltées sont traitées à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole ainsi qu'à l'échelle des deux secteurs définis. Les résultats présentés dans ce rapport portent principalement sur les exploitations enquêtées.

Des données provenant d'autres territoires ayant également fait l'objet d'un diagnostic agricole dans le cadre d'un PLUi par la Chambre d'Agriculture sont intégrées afin de donner des points de comparaison avec les résultats obtenus.

Dans le cadre du groupe de travail « *Développement rural et agriculture* » organisé par Valenciennes Métropole en octobre, une présentation de l'état des lieux a été faite avec un temps d'échange avec les participants.

2. Deuxième étape : définir les enjeux et les besoins sur le territoire

Suite à l'analyse des données, deux réunions de travail ont été organisées par la Chambre d'agriculture en novembre 2016 afin d'enrichir les enjeux liés à l'agriculture sur le territoire. Les personnes invitées étaient des responsables agricoles répartis sur l'ensemble du territoire et représentants des différentes composantes de l'agriculture.

Pour chacune des dimensions (humaine – foncière – économique – environnementale) une analyse A.F.O.M. (Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces) est faite.

Deux cartes à enjeux ont été réalisées portant sur différentes thématiques : une sur le foncier, une sur les productions.

Étape 1 :
Phase préparatoire et état des lieux
(Juin – octobre 2016)

Étape 2 :
Définition des enjeux et des besoins
finalisation de l'étude
(Fin octobre – fin décembre 2016)

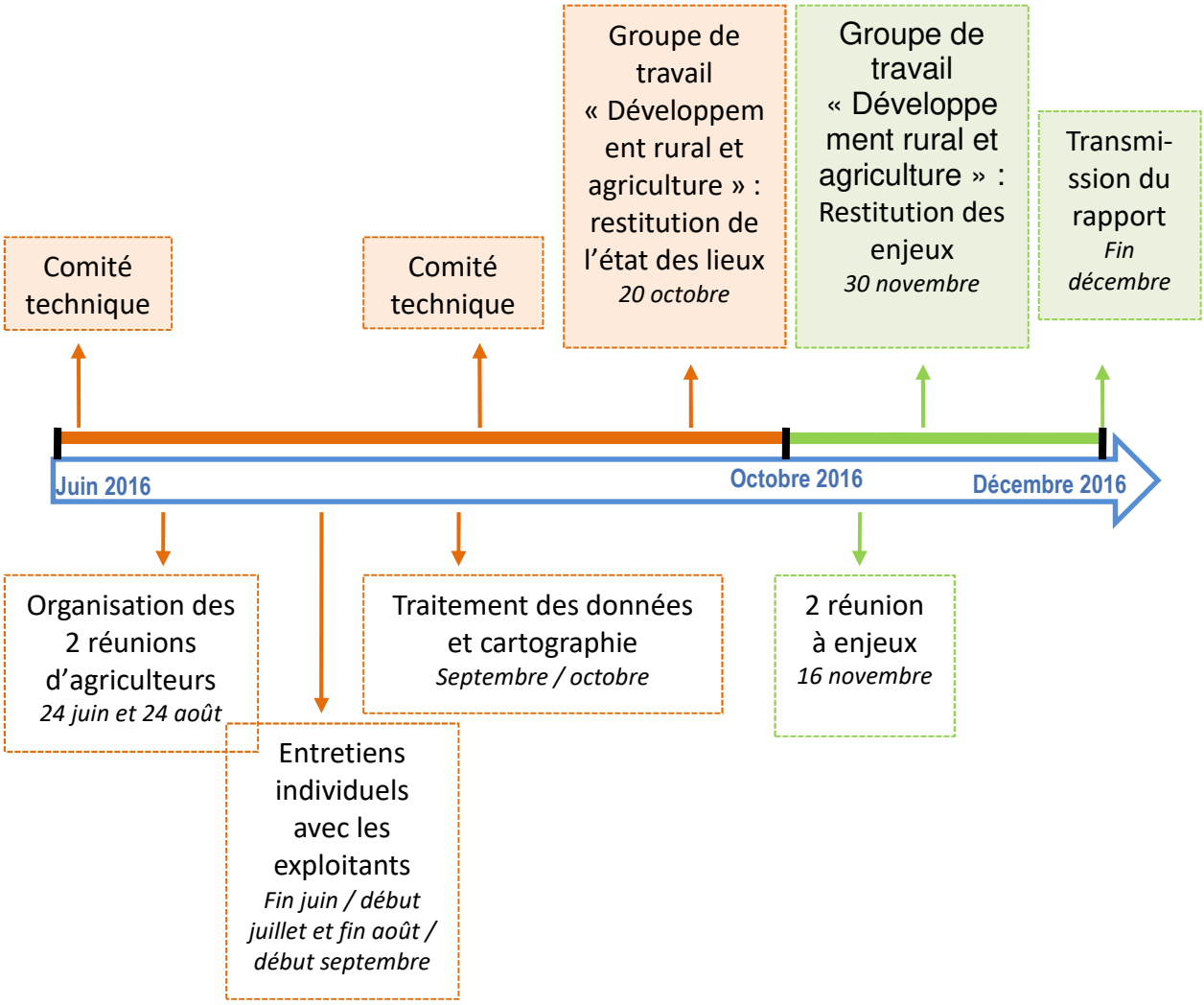

Avertissements sur les données présentées

Définition de l'exploitation agricole

Il existe une différence de définition de l'exploitation agricole entre celle utilisée dans le cadre du Recensement Général de l'Agriculture et celle utilisée par la Chambre d'agriculture pour les enquêtes.

Dans la définition utilisée dans le cadre du RGA, trois conditions doivent être réunies :

- avoir une activité agricole c'est à dire produire des produits agricoles ou maintenir des terres dans de bonnes conditions agronomiques et environnementales ;
- l'exploitation doit avoir une dimension supérieure à 1ha de SAU[36] ou 0,2ha de cultures spécialisées ;
- l'exploitation est soumise à une gestion courante indépendante c'est-à-dire avoir un numéro SIRET ou pacage.

Cette source d'information exhaustive et non nominative permet de comparer les données entre plusieurs territoires et de constater des évolutions dans le temps (1979-1988-2000-2010). Cependant, les données étant anonymes, les informations ne sont donc pas disponibles pour certaines communes en raison du secret statistique. Par ailleurs, les dernières données du RGA ayant été récoltées en 2009, certaines exploitations ont pu évoluer depuis.

Dans la définition utilisée par la Chambre d'agriculture pour les enquêtes, sont concernés :

- les exploitations agricoles en activité, (n'ont pas été reprises les exploitations tenues par un retraité ayant gardé une parcelle de subsistance) ;
- les centres équestres (relevant de l'activité agricole depuis la loi du 23 février 2005, article L 311-1 du code rural) ;
- les maraîchers ;
- les horticulteurs/pépiniéristes.

Validité des données

Ces données n'ont pas de valeur juridique. Elles correspondent à la situation de l'exploitation au moment des enquêtes et nécessitent donc une actualisation dans le temps.

Les données cartographiques se sont basées sur le RPG 2014 précisant l'occupation du sol par les agriculteurs.

PREMIERE PARTIE:CONNAISSANCE DE L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE

Carte 1 : Présentation générale du territoire

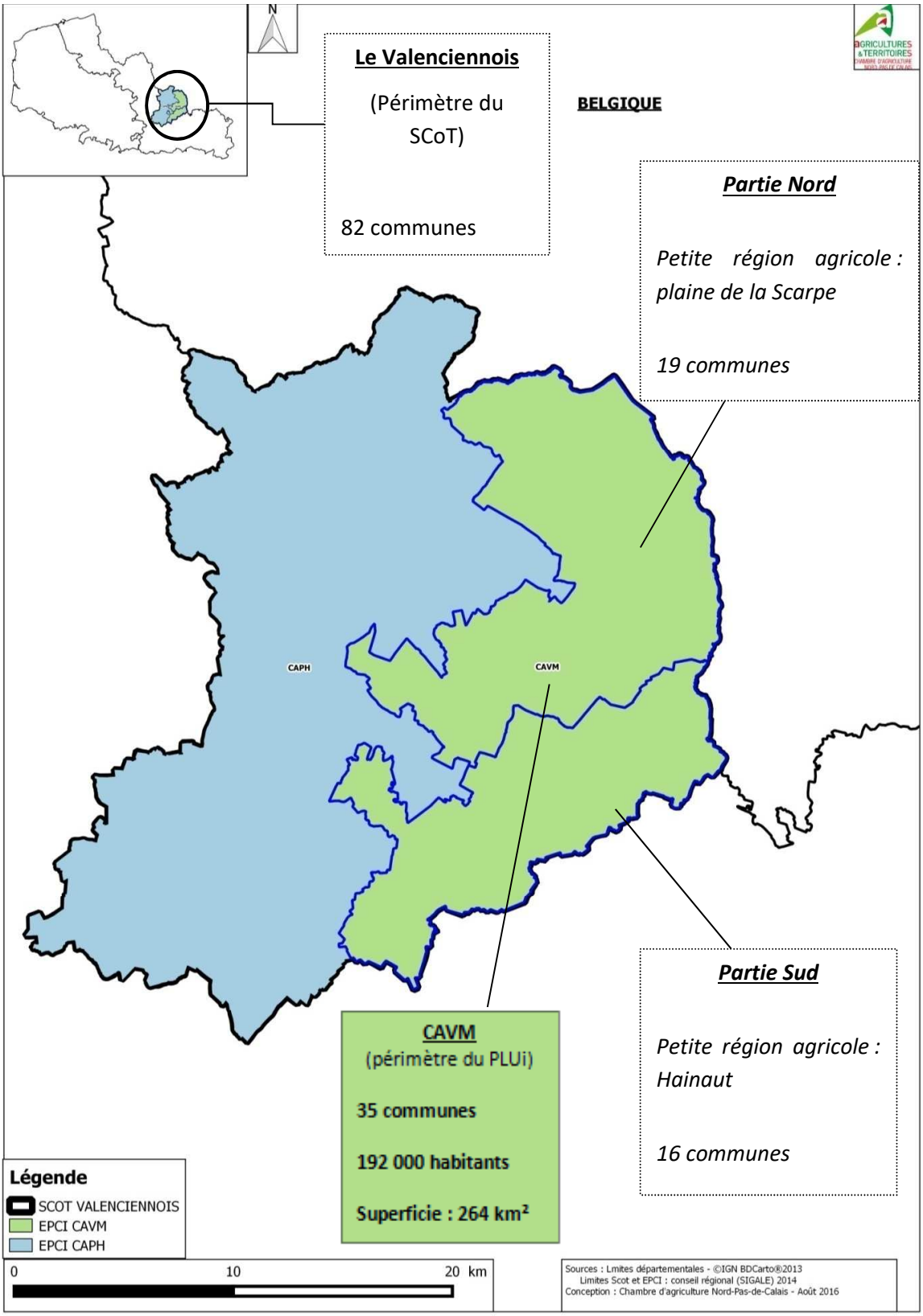

1. L'agriculture: entre zone périurbaine et zone à dominante rurale

a. Présentation générale de l'agriculture sur le territoire

Un territoire contrasté

L'espace agricole et naturel est essentiel au cadre de vie des habitants de cette agglomération. A proximité de cette zone urbaine dense, il joue un rôle important dans l'identité du territoire.

Une particularité sur ce territoire est la taille très hétérogène des communes, allant de 290ha à 1 800ha.

Les éléments présentés ci-après se basent principalement sur les résultats des enquêtes effectuées auprès des agriculteurs du territoire. Par ailleurs, ces données sont complétées par des données générales provenant de plusieurs sources (RGA, MSA, nos données internes …) et des données de diagnostics agricoles réalisés sur d'autres territoires afin de faire des comparaisons.

Près de la moitié du territoire mis en valeur par l'activité agricole

L'agriculture occupe 11 864 ha, soit près de 45 % de l'occupation du sol et est exploitée par 213 exploitations en 2010 *(source : RGA 2010).*

Occupation du sol

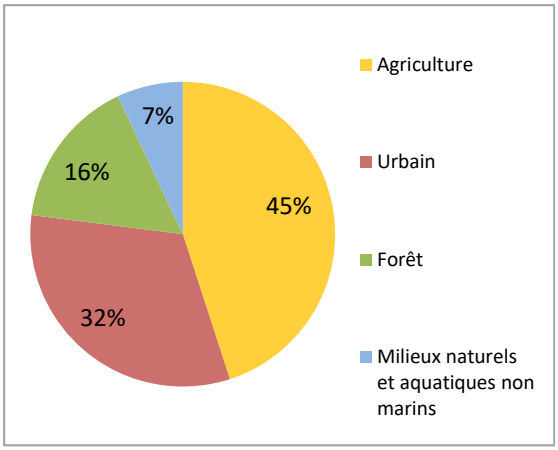

Sources : IGN/IFN, RPG 2014, Sigale, Occupation du sol 2009

Sur cet espace agricole, les ¾ sont cultivés par les 150 exploitations recensées lors des enquêtes et ayant leur siège sur la CAVM. Le reste est cultivé par une centaine d'exploitants venant d'autres territoires.

Une activité répartie sur le territoire

On recense en moyenne 5 sièges d'exploitation par commune. Ce chiffre étant compris entre 0 et 9 sur la partie Nord et entre 0 et 15 dans la partie Sud.

6 communes n'ont plus de siège d'exploitation sur le territoire. Parmi celles-ci, 2 n'ont quasiment pas de terres agricoles : Valenciennes et Anzin. Pour les autres communes (Rouvignies, Prouvy, Bruay sur Escaut et Fresnes), la surface agricole varie entre 5 à 33% de la surface totale communale. Sur ces communes, malgré l'absence de siège d'exploitation, les surfaces agricoles sont

exploitées (par des agriculteurs de communes voisines notamment).

D'après les données du RGA de 2010, en Nord-Pas-de-Calais, on compte en moyenne 1,64 exploitation pour 100ha de SAU. Plus la densité d'exploitation pour 100ha de SAU est élevée, plus la SAU par exploitation est faible.

Globalement, dans la partie Nord, ce chiffre est compris entre 1,9 et 2,3 alors que dans la partie Sud il est compris entre 1,9 et 2,3 exploitations pour 100ha de SAU.

Carte 1 : Pourcentage de la SAU par commune

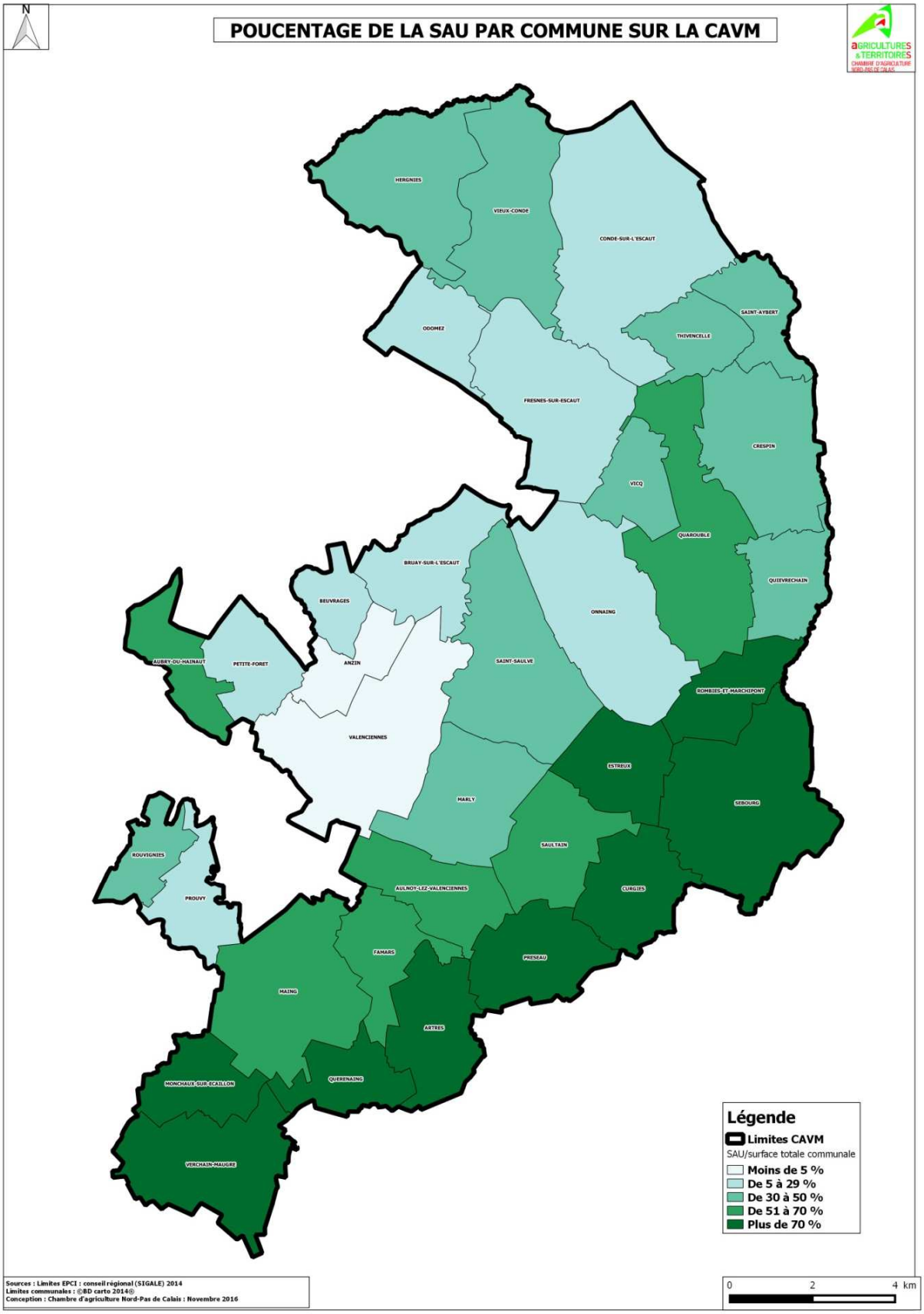

Carte 3 : Caractéristiques de l'agriculture sur le territoire

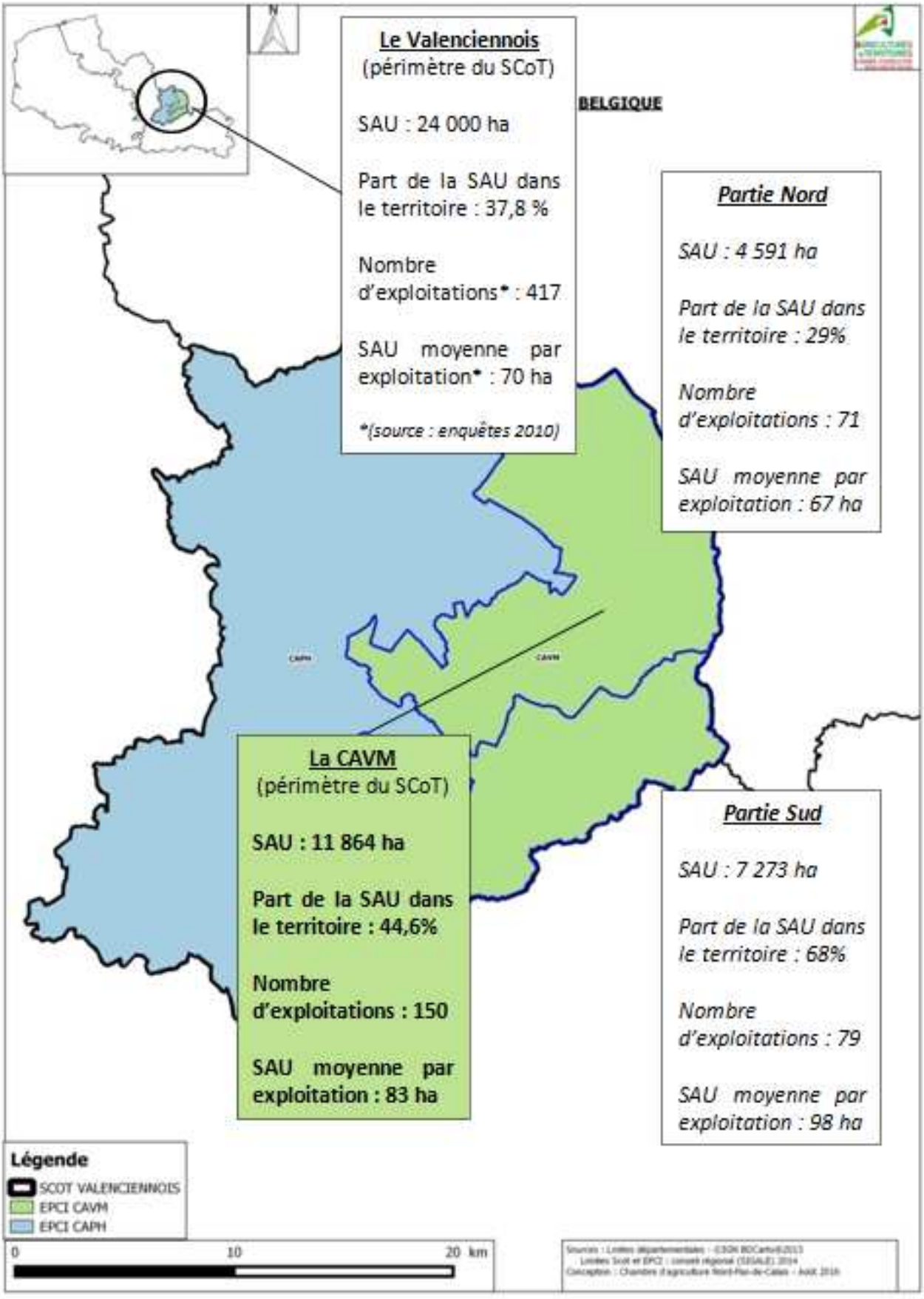

Carte 4 Orientation technico-économique des exploitations

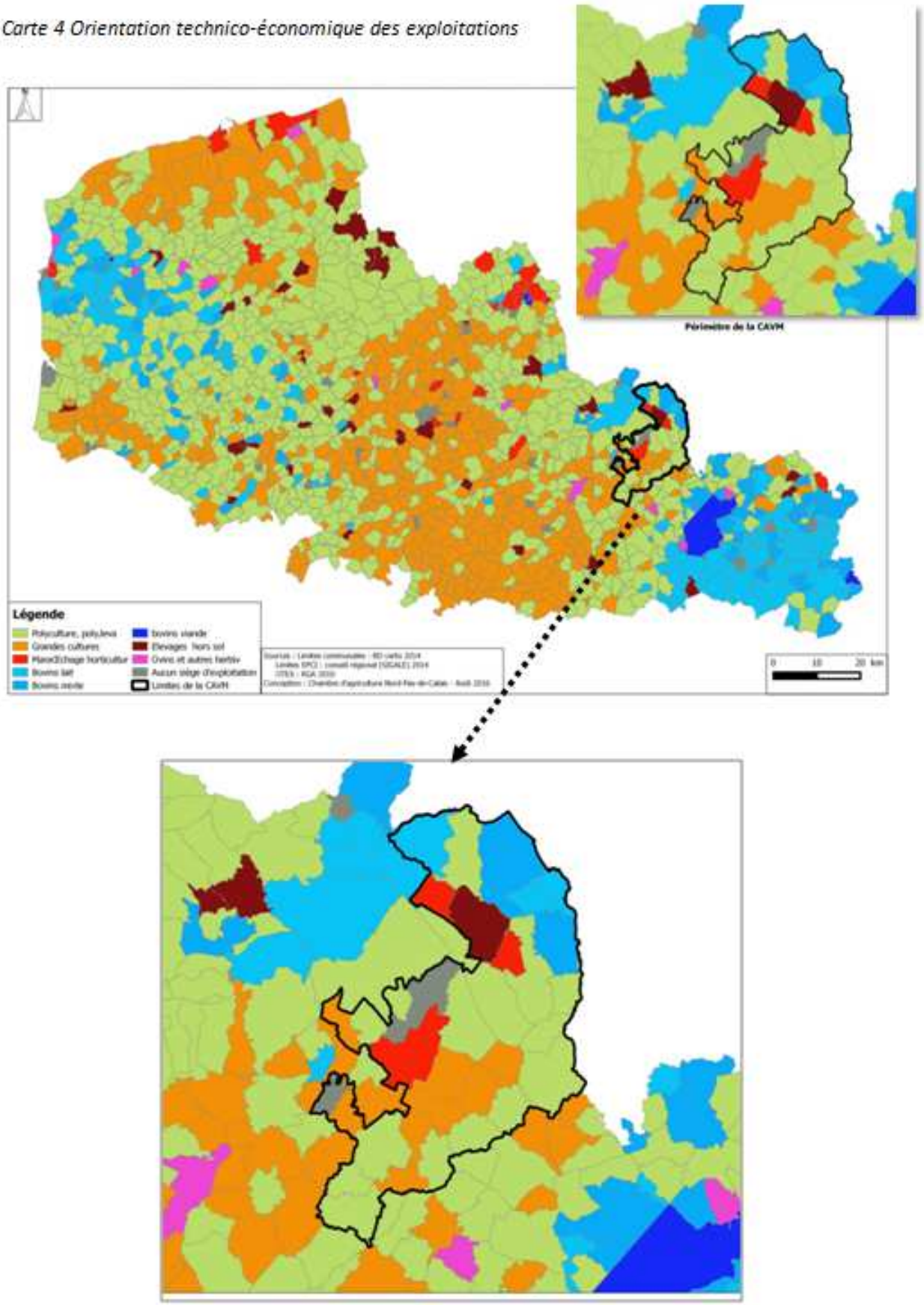

Un nombre d'exploitations en diminution

Le nombre d'exploitations présentes sur le territoire évolue constamment. D'une manière générale, on assiste à une diminution du nombre d'exploitations associée à une augmentation de la taille des exploitations. Cette tendance à la diminution du nombre d'exploitations est générale dans les pays industrialisés.

D'après le RGA, en trente ans, le territoire de la CAVM a perdu 66 % de ses exploitations (64 % à l'échelle du Nord – Pas de Calais sur la même période).

Sur le territoire de l'étude, cette baisse s'est accélérée entre 1988 et 2000 (-45 %) et s'est

poursuivie depuis de façon plus modérée : - 23 % entre 2000 et 2010.

La diminution du nombre d'exploitations s'est naturellement accompagnée d'une diminution du nombre d'exploitants et co-exploitants : le nombre de chefs d'exploitation a également chuté, de moitié quasiment, passant de 650 en 1979 à 331 en 2000. Cette diminution est à mettre en relation avec l'évolution du statut des exploitations.

A l'inverse, la SAU par exploitation a augmenté : +29% entre 2000 et de 2010 (+31% sur le Nord-Pas-de-Calais). Cette évolution fait écho à la professionnalisation du métier, la modernisation des techniques et l'augmentation des performances économiques. Les structures se sont agrandies au détriment du nombre d'exploitations présentes. Aujourd'hui, avec un métier qui se complexifie (réglementation, technicité, investissements nécessaires), l'agriculteur est devenu un véritable chef d'entreprise.

Un territoire dominé par des exploitations de type polyculture-élevage

D'après le RGA de 2010, l'Orientation Technico-Économique[26] (OTEX) dominant sur le territoire correspond à des exploitations de type « polyculture-polyélevage » (carte ci-contre).

Le graphique suivant reprend les résultats obtenus lors des enquêtes avec les exploitants : 66% des exploitations agricoles rencontrées sont de type polyculture-élevage et 27% uniquement en polyculture.

Orientation des productions sur les exploitations enquêtées

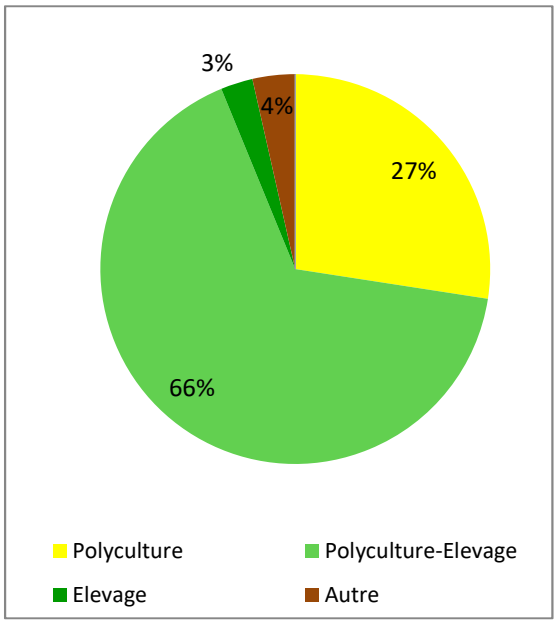

Source : Enquêtes agricoles 2016

A noter que la définition des OTEX du RGA intègre une notion économique alors que les résultats basés sur les enquêtes prennent uniquement en compte la présence ou non d'un élevage pour les exploitations en polyculture-élevage.

POINTS DE REPÈRE

Les exploitations

150 exploitations recensées

113 exploitations enquêtées

→ *Soit un taux de réponse de 75%*

Une densité d'exploitations légèrement au-dessus de la moyenne régionale

→ **entre 1,9 et 2,3 exploitations pour 100ha de SAU**

5 exploitations en moyenne **par commune –** 6 communes sans siège d'exploitation

Des exploitations en évolution

Un nombre d'exploitations en diminution

-23% entre 2000 et 2010

Une augmentation de la SAU moyenne par exploitation

+42% entre 2000 et 2010

Un territoire dominé par des exploitations de type polyculture et polyculture-élevage

66% des exploitations enquêtées en **polyculture-élevage**

72 % dans la Partie Nord - 62 % dans la partie Sud

27% des exploitations enquêtées en **polyculture**

22 % dans la Partie Nord - 34 % dans la partie Sud

En résumé

Un territoire contrasté :

- **Une dominante urbaine au nord et une dominante rurale au sud**
- **Des communes de taille très variable dont 6 d'entre elles n'ont plus de siège d'exploitation**
- **L'appartenance à deux régions agricoles naturelles bien distinctes : la plaine de la Scarpe et le Hainaut**

b. Identité agricole du territoire : Exploitations / exploitants

Les chefs d'exploitation[6],

Les 113 exploitations enquêtées comptent 153 chefs d'exploitation et associés.

Parmi ces chefs d'exploitation, les femmes représentent en moyenne 22 %. Ce chiffre est inférieur à la moyenne régionale (29% au RGA de 2010) mais est quasi similaire à celui rencontré sur le Pays de Mormal : 23% en 2016.

Sur une exploitation, l'épouse peut être chef d'exploitation et apporter une contribution (en tant que salariée ou conjoint collaborateur par exemple).

Le degré d'implication est variable ; elle peut :

- travailler à plein temps sur l'exploitation,
- être impliquée dans un atelier de diversification sur l'exploitation,
- venir en appui pour les démarches administratives et / ou travailler à l'extérieur (afin de réduire les risques de difficultés économiques).

L'âge des chefs d'exploitation légèrement au-dessus de la moyenne

L'âge moyen des chefs d'exploitation est de 50 ans, la moyenne sur le Nord-Pas de Calais d'après le RGA de 2010 étant de 47 ans. A titre de comparaison, sur les territoires du Pays de Mormal et de Flandre Intérieure, l'âge moyen des chefs d'exploitation est de 48 ans et sur la Métropole Européenne Lilloise (MEL) de 49 ans.

23% des chefs d'exploitation sont considérés comme des jeunes agriculteurs (moins de 40 ans) ; 37% ont entre 40 et 55 ans et 40% ont plus de 55 ans (*graphique suivant*). Comparée à d'autres territoires, la part de plus de 55 ans est plus élevée (33% sur le Pays de Mormal).

Age des chefs d'exploitation

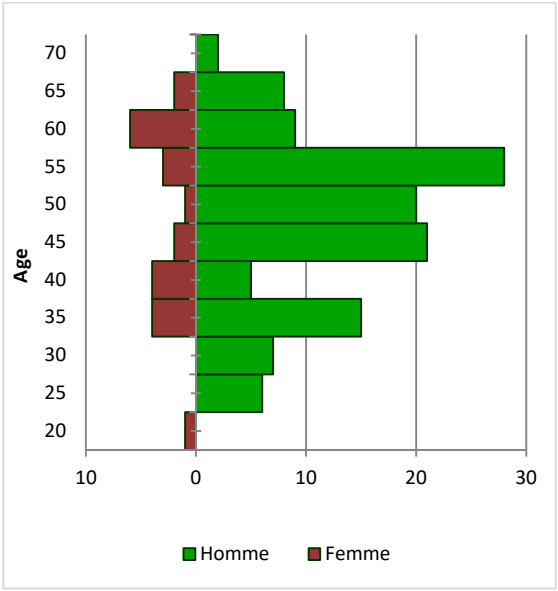

Source : enquêtes agricoles 2016

Des installations plus tardives

L'âge moyen à l'installation par période a progressé de 66% en l'espace d'une génération, passant de 21 ans à 35 ans.

Ces chiffres sont quasi similaires à ceux de la MEL (*en gris sur le graphique*).

Moyenne d'âge d'installation

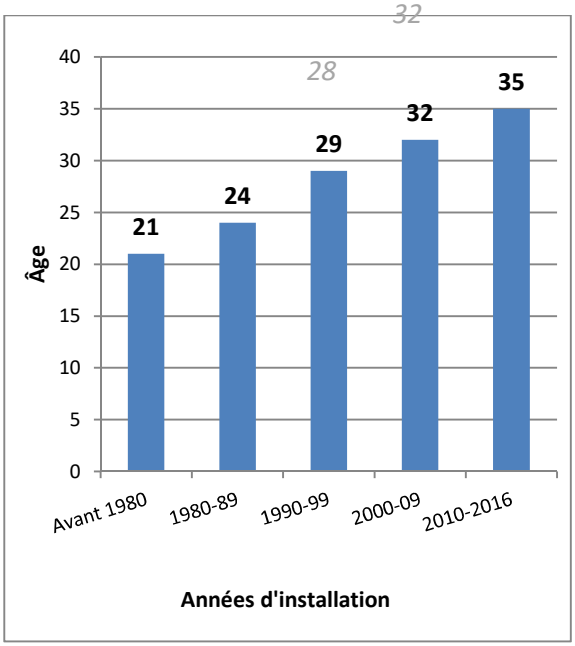

Source : enquêtes agricoles 2016

Certaines épouses s'installent sur l'exploitation en relais de leur conjoint qui prend sa retraite. La durée d'activité ne dure alors que quelques années. Ainsi, près de 16% des exploitants s'installant après 40 ans sont des femmes.

La transmission des exploitations est traitée au paragraphe « perspectives d'évolution des exploitations », page 56

Une activité agricole parfois gérée en pluriactivité

Un chef d'exploitation « double actif » gère une exploitation agricole en même temps qu'une activité professionnelle extérieure à son exploitation. Elle peut être à titre principale ou secondaire.

Sur la CAVM, 12 % de chefs d'exploitation pluriactifs ont été recensés : 10 % dans la partie Nord contre 14 % dans la partie Sud. Cela s'explique par la présence plus importante de l'élevage dans la partie Nord qui demande d'être présent à plein temps.

Dans près de 2/3 des cas, l'agriculture constitue l'activité principale et dans 1/3 des cas, elle constitue l'activité secondaire.

Il existe plusieurs explications possibles à la pluriactivité :

- Une SAU de l'exploitation insuffisante ;
- L'exploitation est sous forme sociétaire, et un ou plusieurs associés travaillent partiellement à l'extérieur ;
- L'exploitant exerce une autre activité mais souhaite conserver le patrimoine de l'exploitation ;
- Le développement en parallèle d'une autre activité, en entreprises de travaux agricoles par exemple.

La double activité peut être permanente ou temporaire, par exemple dans la perspective d'un départ en retraite prochain du chef d'exploitation. La double activité contribue à maintenir un certain nombre d'exploitations qui est facilitée par la mécanisation.

Le statut des exploitations : un développement des formes sociétaires

D'après le RGA, sur le territoire, le pourcentage d'exploitations en statut individuel était de :

- 96% en 1979 ;
- 92% en 1988 ;
- 80% en 2000
- *La donnée de 2010 n'est pas disponible*

Statut des exploitations

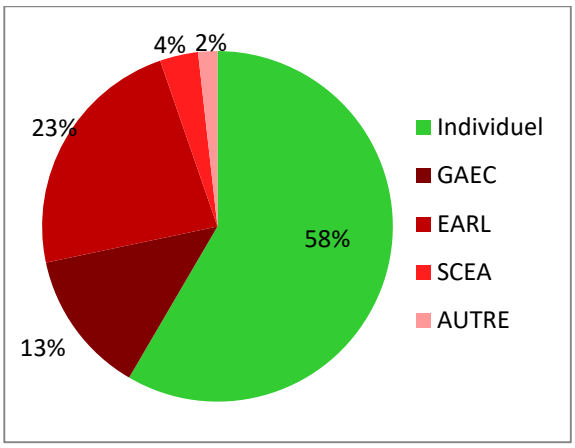

Source : enquêtes agricoles 2016

Globalement, le nombre d'exploitations sous statut individuel a donc tendance à diminuer. En effet, la mise en société permet à la fois de mutualiser des moyens humains, financiers et matériels au sein d'une entité juridique à part entière.

Deux formes sociétaires dominent :

- L'EARL[10] (Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée), qui offre l'avantage de pouvoir être constituée par une seule personne tout en dissociant le patrimoine privé du patrimoine professionnel ;

- Le GAEC[15] (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun), qui offre une transparence juridique, sociale et fiscale et se compose d'au moins deux associés sur une même structure.

En élevage, la forme sociétaire est quasiment « obligatoire », surtout si l'épouse travaille à l'extérieur. Parmi les exploitations qui font de l'élevage, 44% sont sous forme sociétaire.

Enfin, il convient toutefois de préciser qu'une exploitation n'a pas obligatoirement plusieurs chefs d'exploitation ; c'est notamment le cas des EARL et des SCEA[37] (Société Civile d'Exploitation Agricole).

Quant au statut « d'exploitation individuelle[13] », il offre l'avantage d'une plus grande liberté d'action.

Différents intervenants pour faciliter l'organisation du travail

Mutualisation du matériel par le biais de Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) [8]

Elles sont plus développées dans les secteurs où l'élevage est plus présent.

Sur la CAVM, 14% des exploitations ont recours à une CUMA dans l'organisation de leur travail. Dans la partie Nord la dynamique est un peu meilleure que dans la partie Sud puisque 20% des exploitations y font appel contre 8%.

Faciliter le travail en faisant appel à des Entreprises de Travaux Agricoles (ETA) [12]

Les ETA sont des prestataires de services privés. Elles permettent de bénéficier de matériels spécifiques. 57% des exploitations font appel à une ETA ; plus précisément, 62% dans la Partie Nord et 52% dans la Partie Sud.

Enfin, 10% des exploitations ont à la fois recours aux ETA et aux CUMA (15% dans la partie Nord ; 5 % dans la partie Sud).

Carte page suivante

Service de remplacement

Les services de remplacement mis en place en 1972, sont dirigés par des agriculteurs bénévoles. Ils ont pour mission de proposer des salariés, agents de remplacement, aux adhérents qui souhaitent s'absenter de leur exploitation ou qui sont contraints de limiter momentanément leur activité (maladie ou accident, congés, formation, responsabilité professionnelle, congé paternité ou maternité, etc.)

Sur le territoire, ce service est insuffisamment structuré à cause probablement du potentiel économique pour le faire vivre.

Carte 1 - Localisation des CUMA et ETA sur le territoire

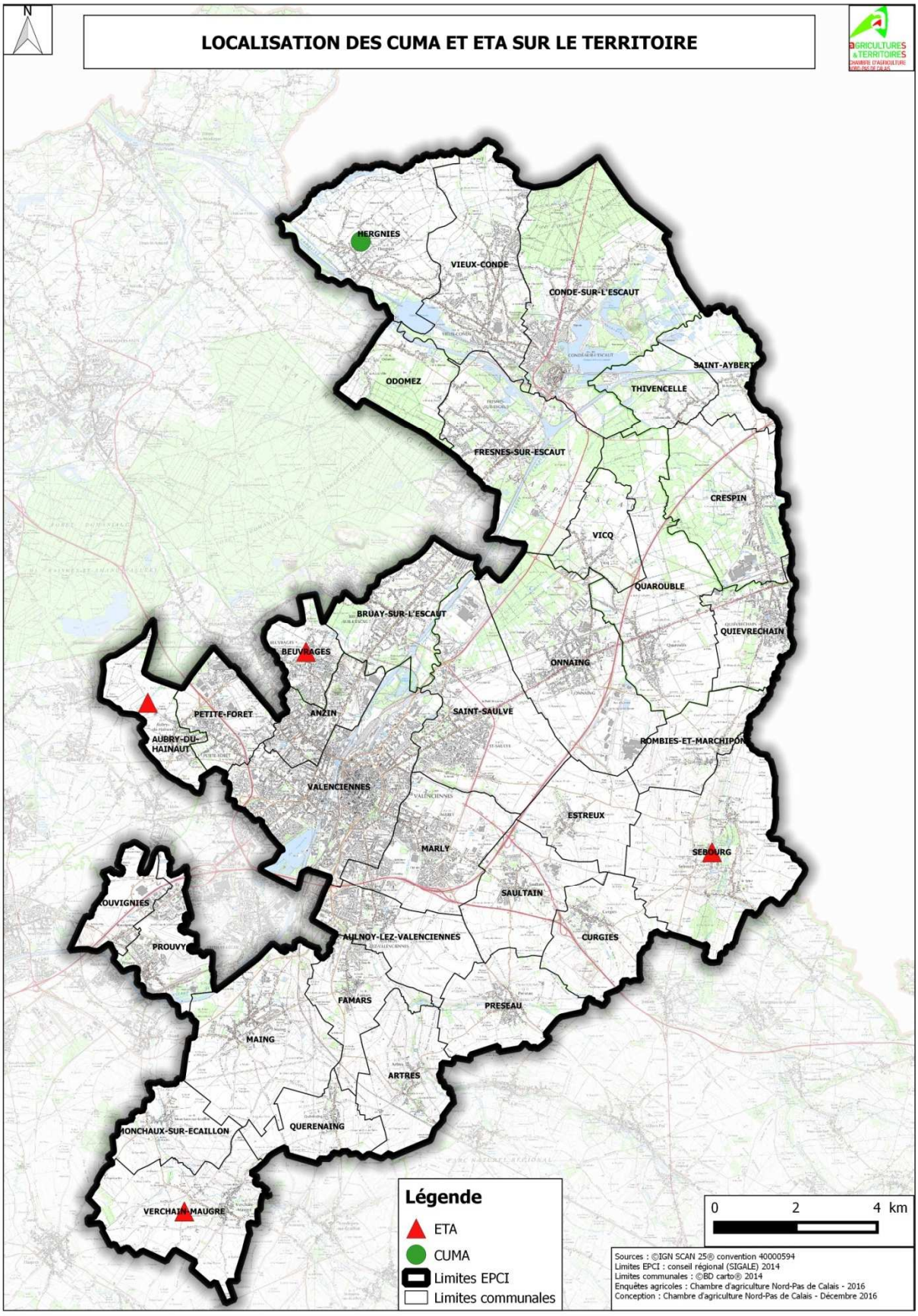

POINTS DE REPÈRE

Les chefs d'exploitation

153 chefs d'exploitations dans les 113 exploitations enquêtées

Age moyen : 50 ans

22% de femmes

12% sont pluriactifs

82 exploitations ont un unique chef d'exploitation (dont 16 en société)

L'installation

Une moyenne d'âge à l'installation de 35 ans, *ces 5 dernières années*

72% des exploitants s'installent avant 30 ans

Présence de services

Des services qui interviennent pour améliorer les conditions d'exploitation

Appel CUMA : 14% des exploitations

Appel ETA : 57% des exploitations

En résumé

Le parcours de l'agriculteur est moins linéaire que pour la génération des parents

Les jeunes s'installent plus tard

L'agriculture est un véritable choix de « carrière » et les exploitants ont un esprit de chef d'entreprise

Les formes sociétaires et la pluriactivité se développent

c. Organisation et gestion de l'espace - Un foncier agricole très convoité

Un rythme de consommation foncière agricole en légère diminution sur la période 2005 – 2015

D'une manière générale le contexte législatif ainsi que les objectifs fixés par le SCoT tendent vers une diminution des projets d'urbanisation sur les terres agricoles.

Toutefois, entre 2005 et 2015, ce sont près de 500 ha qui ont été consommés. Cette artificialisation s'est essentiellement effectuée sur les espaces agricoles (avec 351 ha d'espaces artificialisés) au profit de l'habitat et d'activité.

La consommation foncière de ces 10 dernières années s'est principalement faite sur la première couronne de Valenciennes mais également au niveau de pôles de Condé-sur-Escaut / Vieux-Condé et Crespin / Quiévrechain).

Evolution de la surface agricole

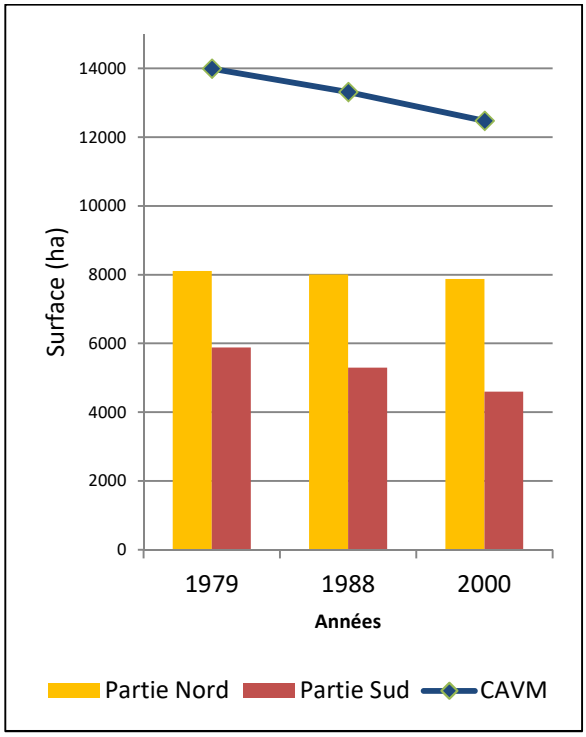

Source : RGA 1979 à 2000

Un SAU par exploitation en augmentation

La SAU moyenne des exploitations enquêtées est de 67 ha dans la partie Nord et de 98 ha dans la partie sud, soit une moyenne de 83 ha sur l'ensemble de la CAVM. A titre de comparaison, la moyenne sur la Communauté de communes du Pays de Mormal, est de 79 ha et de 61 ha dans le Nord-Pas-de-Calais (RGA 2010).

L'évolution de la SAU moyenne par exploitation s'explique par plusieurs raisons :

- Entre le RGA 2010 et les données de l'enquête, la définition n'est pas la même *(voir page 5)*. Il faut également tenir compte le décalage dans le temps (7 ans)
- Un regroupement des exploitations sous formes sociétaires
- La réduction du nombre d'exploitations et l'absence de successeur pour diverses raisons : des exploitations fortement touchées par l'urbanisation, des exploitations de taille insuffisante, pas d'enfant pour succéder.

La SAU moyenne enquêtée est supérieure à celle enregistrée au RGA 2010 en raison des critères de détermination de l'échantillon, des 6 ans de décalage entre les deux enquêtes et des différences dans les définitions d'une exploitation agricole.

Evolution de la SAU moyenne par exploitation

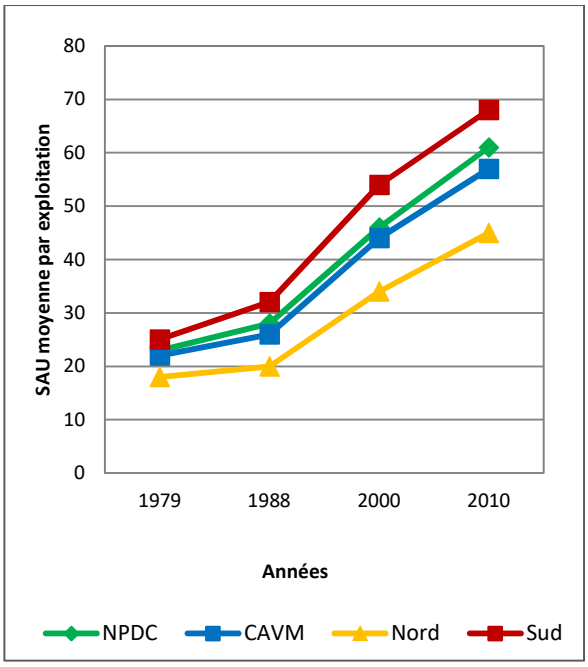

Source : RGA 1979 à 2010

Carte 2 - Aménagements fonciers sur le territoire

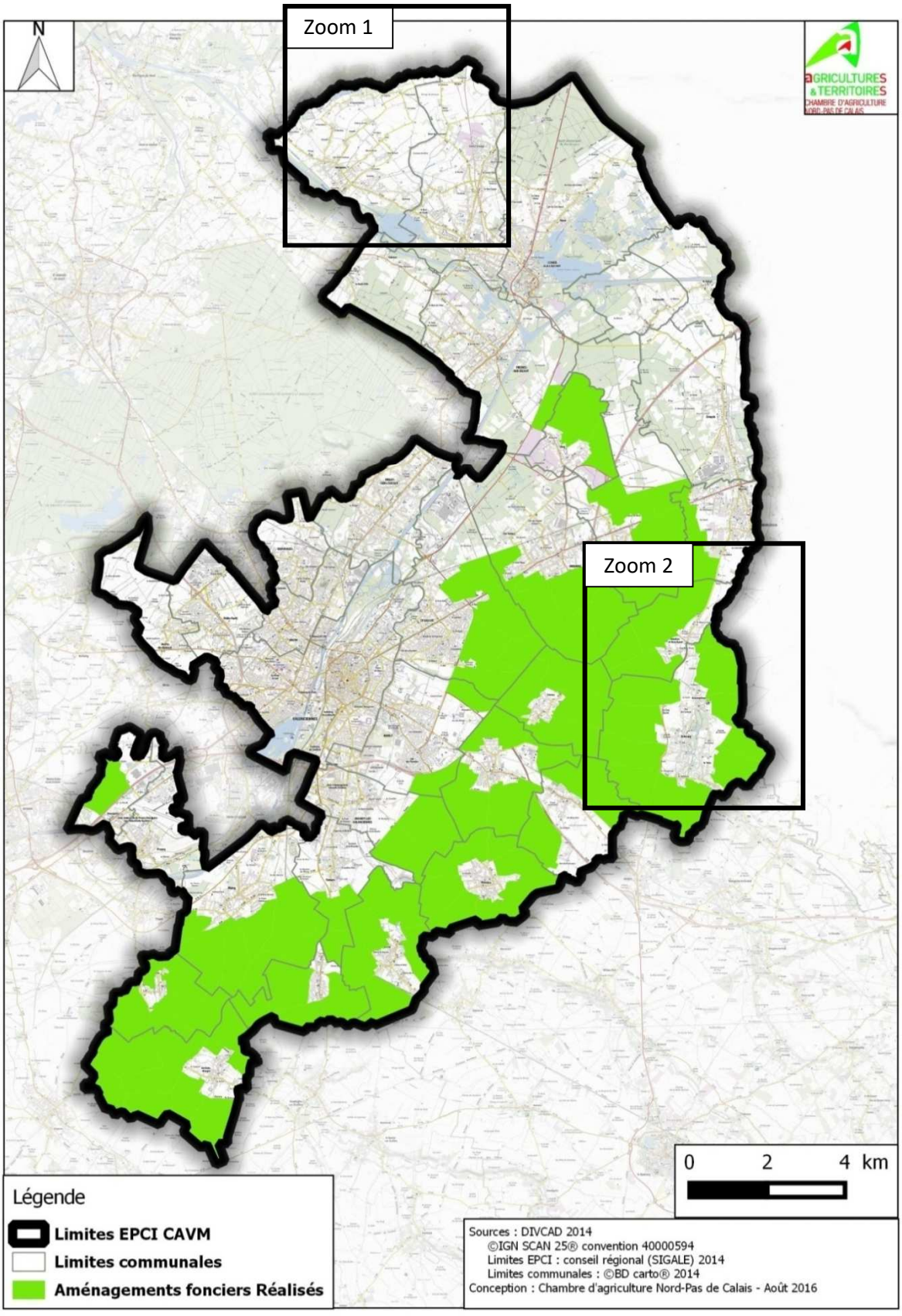

L'espace agricole et ses aménagements

Les bénéfices des aménagements fonciers sur la structure du parcellaire

L'aménagement foncier, autrefois appelé remembrement, est une opération de restructuration foncière et de l'espace rural réalisé pour réduire le morcellement et les échanges culturaux.

Une dispersion des îlots d'exploitation induit des coûts d'exploitation plus élevés. Face à cette situation, les agriculteurs se sont mobilisés pour améliorer leurs conditions de travail et réduire les charges (moins de déplacement, …) en optant pour des remembrements sur une partie du territoire :

- Le territoire du sud est en grande partie remembré : 15 communes sont concernées pour une surface de 6 653 ha, soit 91% de la SAU
- Par contre, le nord est beaucoup moins remembré : six communes sont concernées
- pour une surface de 1 877 ha, soit 41% de la SAU.

Le plus grand morcellement du parcellaire au Nord s'explique par trois facteurs : une zone plus urbanisée, un réseau hydraulique dense et une part faible de la SAU remembrée. *(Carte page ci-contre)*

L'aménagement du réseau hydraulique pour de meilleures conditions de travail

L'aménagement foncier n'est pas le seul facteur permettant une amélioration des conditions de travail : l'aménagement des réseaux hydrauliques en fait également parti. De nombreux aménagements ont été rendus indispensables dans la Plaine de la Scarpe. Le bon entretien du réseau (cours d'eau, …) est indispensable au maintien d'une activité agricole performante s'appuyant sur les notions de viabilité et de « vivabilité » des exploitations. De ces conditions, dépend le renouvellement des générations.

Le drainage des parcelles [9]

Le drainage consiste à évacuer le surplus d'eau afin de mieux structurer le sol et le rendre propice aux différentes cultures.

Sur le territoire, 23% des exploitations déclarent drainer au moins une parcelle. La moyenne de surface drainée est d'environ 13ha.

Plus précisément :

- Dans la partie nord : 20% des exploitations agricoles ont réalisé du drainage, sur une surface moyenne de 13,4ha
- Dans la partie sud : 26% des exploitations agricoles drainent leur parcelle, sur une surface moyenne de 13,4ha.

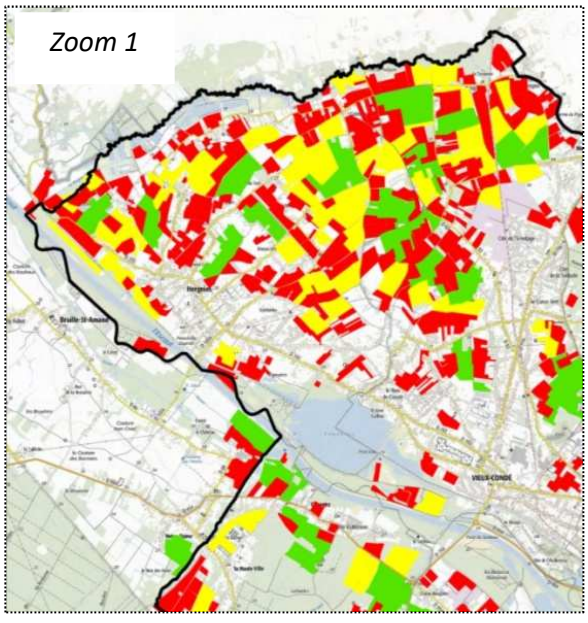

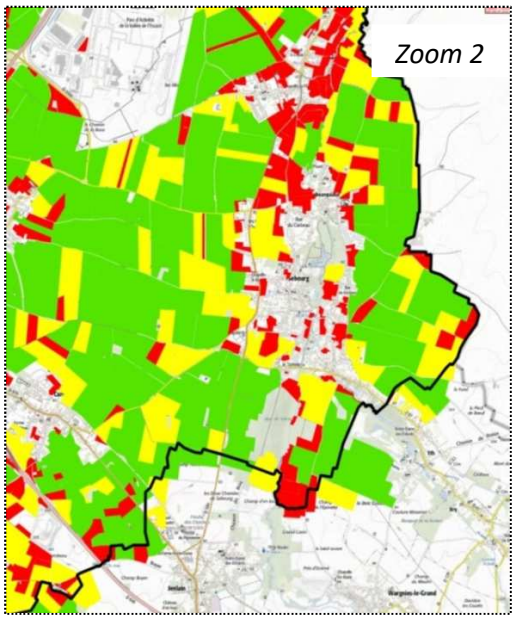

Carte 7 Surfaces drainées

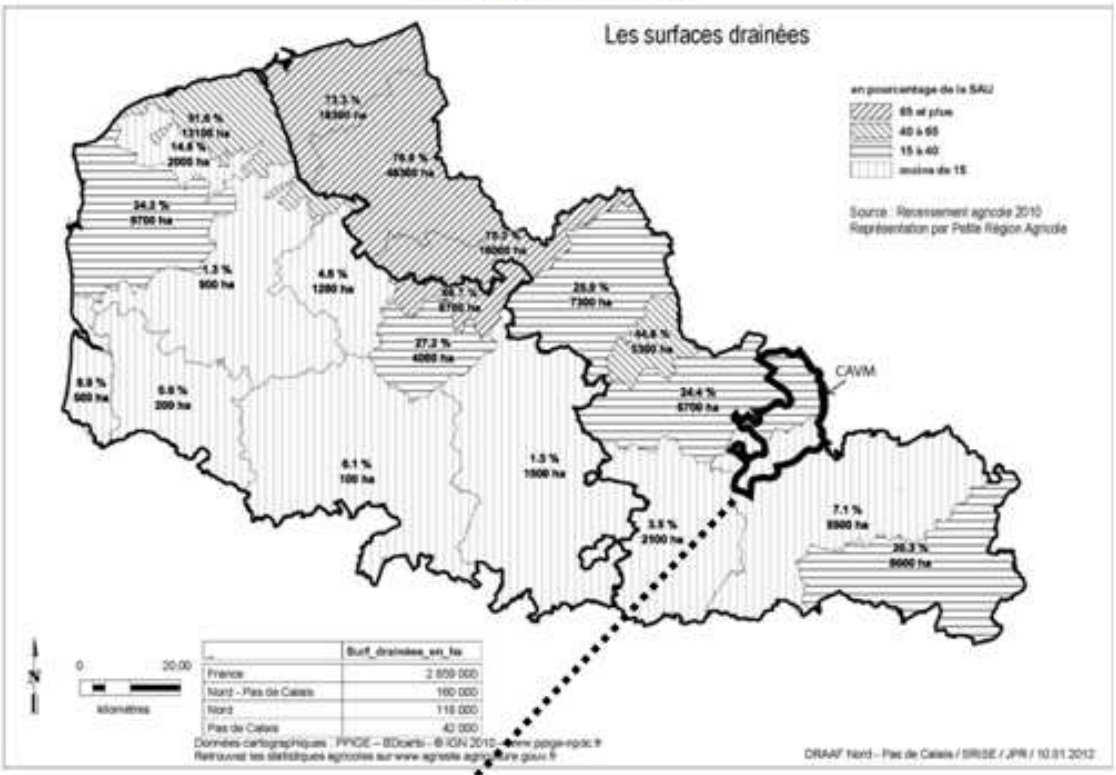

Partie Nord

Petite région agricole : Plaine de la Scarpe
Surfaces drainées : 15 à 40 % de la SAU

Partie Sud

Petite région agricole : Hainaut
Surfaces drainées : moins de 15% de la SAU

- *L'irrigation*[20]

Elle permet d'améliorer ou de stabiliser les rendements et/ou la qualité de la production.

Parmi les agriculteurs enquêtés près de 5% des exploitations de la partie Nord irriguent au moins une parcelle, sur une surface moyenne de 2,5ha.

Dans la partie Sud, seulement 2% des exploitations irriguent sur une surface moyenne de 2ha, ce qui est très peu.

Il s'agit le plus souvent soit d'irrigation en maraîchage ou en lien avec des contrats de culture (légumes, pommes de terre, ...)

Carte 8 Surfaces irrigables

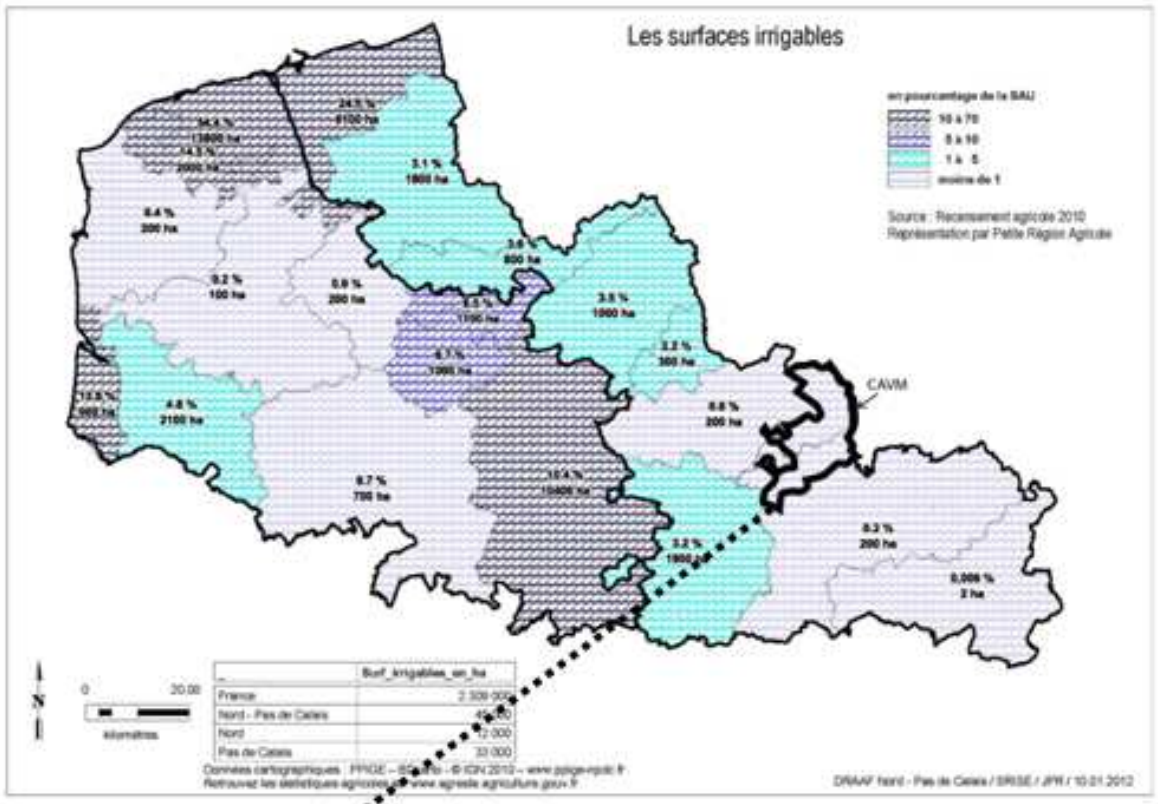

Partie Nord

Petite région agricole : Plaine de la Scarpe
Surfaces irrigables : moins de 1% de la SAU

Partie Sud

Petite région agricole : Hainaut
Surfaces irrigables: moins de 1% de la SAU

- *L'érosion des sols*

L'érosion des sols est un phénomène naturel provoqué par la pluie (ruissellement de l'eau), le relief, le type de sol (les sols limoneux et sablo-limoneux notamment), l'occupation du sol, etc.

Les bassins versants des affluents de l'Escaut sont particulièrement concernés par un risque d'érosion fort à très fort. Le risque de coulées de boues consécutives se localise dans les vallées.

Lors des enquêtes, 5% des exploitations de la partie Nord et 17% de la partie Sud ont indiqué rencontrer des problèmes d'érosion. Plus largement, c'est l'ensemble du plateau agricole du Hainaut – Cambrésis (qui regroupe les territoires du Valenciennois, Cambrésis et Sambre Artois) qui est touché par l'érosion, le ruissellement et les coulées de boues. La « catastrophe » d'Estreux en 2007 (importantes coulées de boue) a révélé la vulnérabilité des territoires ruraux face à des évènements météorologiques violent.

Carte 3 - Sensibilité du Nord Pas-de-Calais à l'érosion en automne

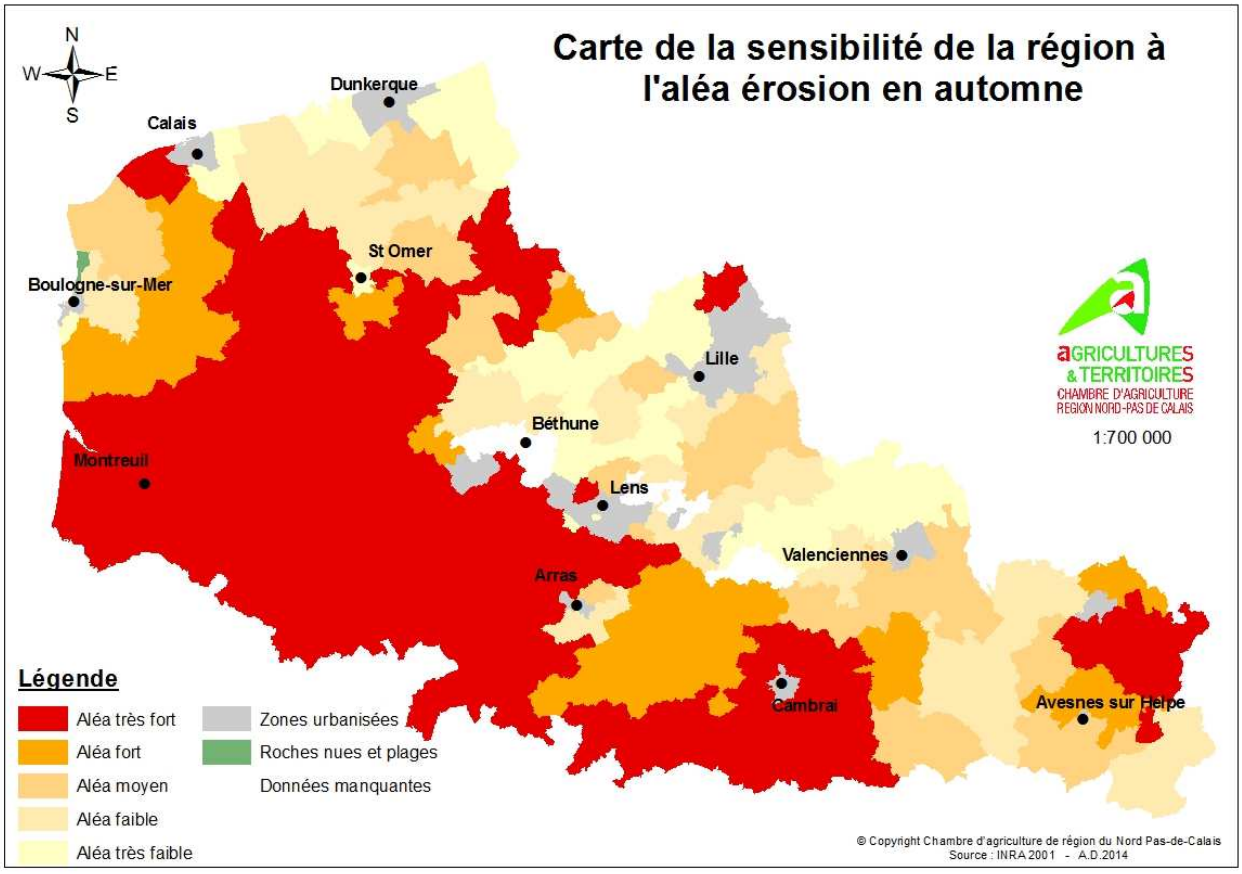

Carte 4 Exploitations enquêtées et non enquêtées

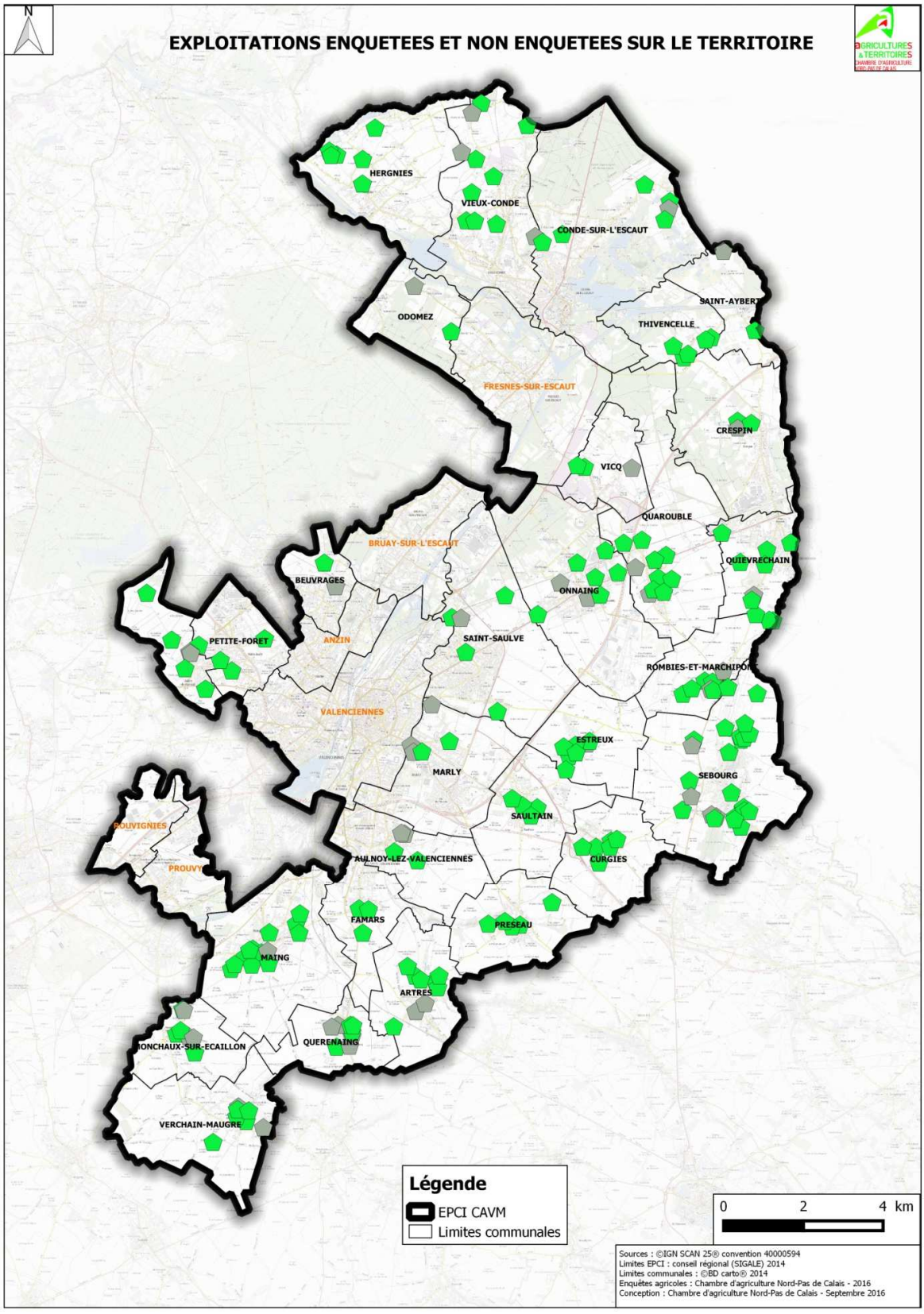

Caractéristiques du foncier sur le territoire

Un foncier agricole réparti sur plusieurs communes

62% de la SAU est située sur la commune du siège. Le reste se répartie sur 3 à 4 communes. C'est légèrement moins que sur d'autres territoires comme la Communauté Urbaine d'Arras (5) mais quasi similaire à la Communauté de Communes du Pays de Mormal (4). Par ailleurs, on compte en moyenne 18 îlots par exploitation. Un îlot correspond au regroupement de parcelles cadastrales. La taille moyenne d'un îlot est de 4 ha (partie Nord) à 6,2 ha (partie Sud).

Dispersion du parcellaire agricole

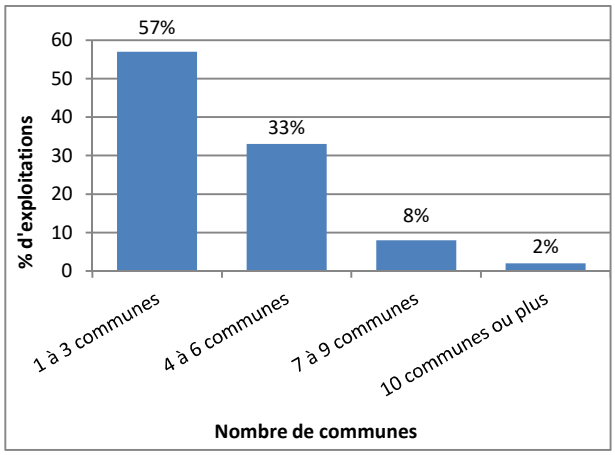

Source: enquêtes agricoles 2016

Lecture du graphique : 33% des exploitions enquêtées ont leur parcellaire agricole réparti sur 4 à 6 communes.

Un fermage largement dominant

La majeure partie des terres des exploitations est en location (72% de la SAU). Elle est légèrement inférieure à la part en fermage sur le Pays de Mormal (78%).

Un peu plus de 245 ha en occupation précaire ont été recensés lors des enquêtes (soit 4% de la SAU). Cela peut concerner des surfaces en attente de changement de destination ou pour une occupation à l'année.

Sur le territoire de la CAVM, on compte en moyenne 23 propriétaires fonciers par exploitation, ce qui est bien plus que sur d'autres territoires comme la CU d'Arras (15), et la CC du Pays de Mormal (14).

Le bâti rural et agricole

Des bâtiments d'exploitation principalement regroupés

Les bâtiments d'exploitation regroupent aussi bien le siège d'exploitation que les différents sites secondaires. Leurs usages sont variés et peuvent service en tant que :

- stockage (de récolte ou de matériel),
- atelier d'élevage (étable, poulailler),
- atelier de diversification (accueil, hébergement, vente directe, atelier de transformation)…

La maison d'habitation fait généralement partie du siège d'exploitation.

Près de 2 exploitations sur 3 ont l'ensemble de ses bâtiments regroupés sur le siège de l'exploitation *(graphique ci-dessous)*. Pour les autres exploitations, on trouve un siège et un, voire deux sites secondaires.

Localisation des bâtiments

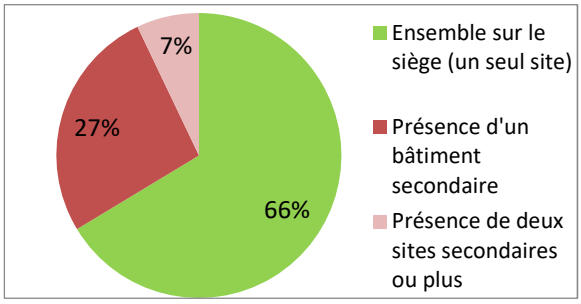

Source : enquêtes agricoles 2016

Disposer d'un seul site facilite grandement l'organisation du travail. Il est toutefois important dans cette configuration que l'exploitation ait des possibilités d'évolution sur place en étant par exemple propriétaire des bâtiments et des terres attenantes.

Une telle organisation peut avoir plusieurs origines : obligation de mise aux normes avec la nécessité de sortir du tissu urbain, être propriétaire de la parcelle qui va supporter le bâtiment, héritage de biens familiaux, exploitation sociétaire, etc.

Au total, 198 sièges et sites secondaires ont été recensés sur le territoire de la CAVM *(carte page de gauche).*

La présence de bâtiments spécifiques

Certaines exploitations ont des bâtiments spécifiques pour leurs productions. Ainsi, parmi les exploitations enquêtées :

- 10 ont un silo à grains (notamment utilisés pour stocker les céréales sur l'exploitation) et 1 a un séchoir pour les céréales. Ces exploitations ont leurs sièges situés sur les communes de Curgies, Estreux Hergnies, Maing, Quarouble, Quérénaing, Rombies-et-Marchipont et Sebourg ;
- 11 ont un bâtiment pommes de terre. Ces exploitations sont situées sur les communes de Aubry-du-Hainaut, Curgies, Estreux, Famars, Maing, Marly et Thivencelle ;
- 1 a une forcerie d'endives sur la commune d'Aubry-du-Hainaut ;
- 10 ont des serres ou tunnels. Ces exploitations sont situées sur les communes d'Aubry-du-Hainaut, Crespin, Estreux, Maing, Petite-Forêt, Quarouble, Quérénaing, Quiévrechain et Vieux-Condé.

Une part importante des bâtiments en propriété

Sur le territoire de la CAVM, 71% des exploitants sont propriétaires de la totalité de leurs bâtiments d'exploitation (*graphique ci-dessous*). A titre de comparaison, ce chiffre est de 72% sur le Pays de Mormal.

Dans la plupart des cas, le jeune exploitant est au moins propriétaire des nouveaux bâtiments.

6% ont une situation mixte : ils possèdent une partie de leurs bâtiments, tandis que l'autre partie est en location et/ou en indivision.

Enfin, 6% des exploitations ont un bâtiment en indivision.

Modes de faire-valoir du bâti agricole

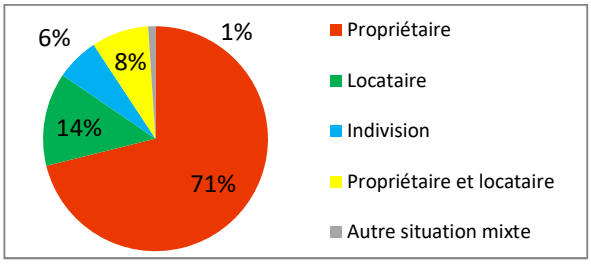

Source : enquêtes agricoles 2016

Les parcelles attenantes aux bâtiments, un enjeu majeur pour les exploitations

Les parcelles dites de proximité, situées dans un rayon de 500m des bâtiments d'exploitation, sont importantes au bon fonctionnement de l'exploitation (circulation, cheptel, nuisances, etc.) ainsi que pour le développement des structures avec agrandissement ou construction de nouveaux bâtiments sur le site existant (modernisation, mise aux normes, agrandissement, etc.).

Parmi ces parcelles, il faut préserver au maximum celles attenantes aux bâtiments. Elles sont essentielles au bon fonctionnement de l'exploitation (circulation des animaux, possibilités d'agrandissement, etc.). Elles le sont d'autant plus que l'exploitation présente une activité d'élevage (surveillance du troupeau, déplacement des animaux, réduction des nuisances, etc.).

Sur la CAVM, 76% des exploitations ont au moins une parcelle attenante aux bâtiments (graphique ci-dessous). Les surfaces exploitées attenantes aux bâtiments sont très variables d'une exploitation à l'autre.

Une particularité sur la CAVM : 24 % n'ont pas de parcelles attenantes car l'exploitation est imbriquée dans le tissu urbain ; d'où prévoir la nécessité de se délocaliser.

Surfaces attenantes aux bâtiments

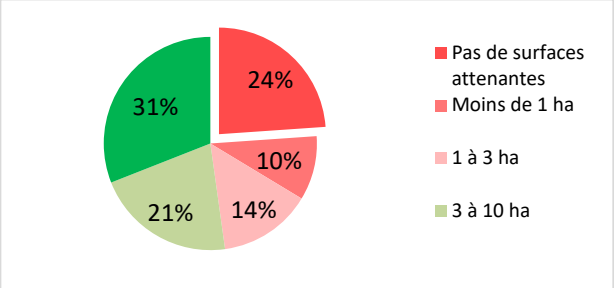

Source : enquêtes agricoles 2016

Pour 16% des exploitations, la surface attenante est de plus de 10ha. Dans les 2/3 des cas il s'agit de prairies.

Tout empiétement sur ces parcelles est une difficulté pour le fonctionnement courant de l'exploitation. C'est pourquoi il est important de préserver les parcelles à proximité des exploitations et des bâtiments d'élevage.

POINTS DE REPÈRE

Le foncier non bâti

SAU moyenne : 83 ha

Partie Nord : 67ha – Partie Sud : 98 ha

47 ha sur la commune du siège d'exploitation

Partie Nord : 38ha – Partie Sud : 55 ha

Répartie sur **3 à 4 communes** en moyenne

17 îlots en moyenne par exploitation

Taille moyenne d'un îlot sur le territoire : **5,2 ha**

75% de la SAU en **fermage**

23 propriétaires en moyenne

Les bâtiments d'exploitation

2 exploitations sur 3 ont **l'ensemble de leurs bâtiments** regroupés sur le **siège d'exploitation**

2/3 sont **propriétaires** de l'ensemble de leurs bâtiments

Les parcelles attenantes aux bâtiments

76% des exploitations ont au moins une **parcelle attenante** à leurs bâtiments

64% des exploitations ont au moins une **prairie permanente attenante** à leurs bâtiments

En résumé

Des bâtiments agricoles en évolution : mises aux normes, modernisation, projets innovants…

Les parcelles attenantes sont nécessaires au bon fonctionnement et au potentiel de développement des exploitations

Une bonne structuration du parcellaire facilite les conditions d'exploitation

Carte 5 Utilisation des sols

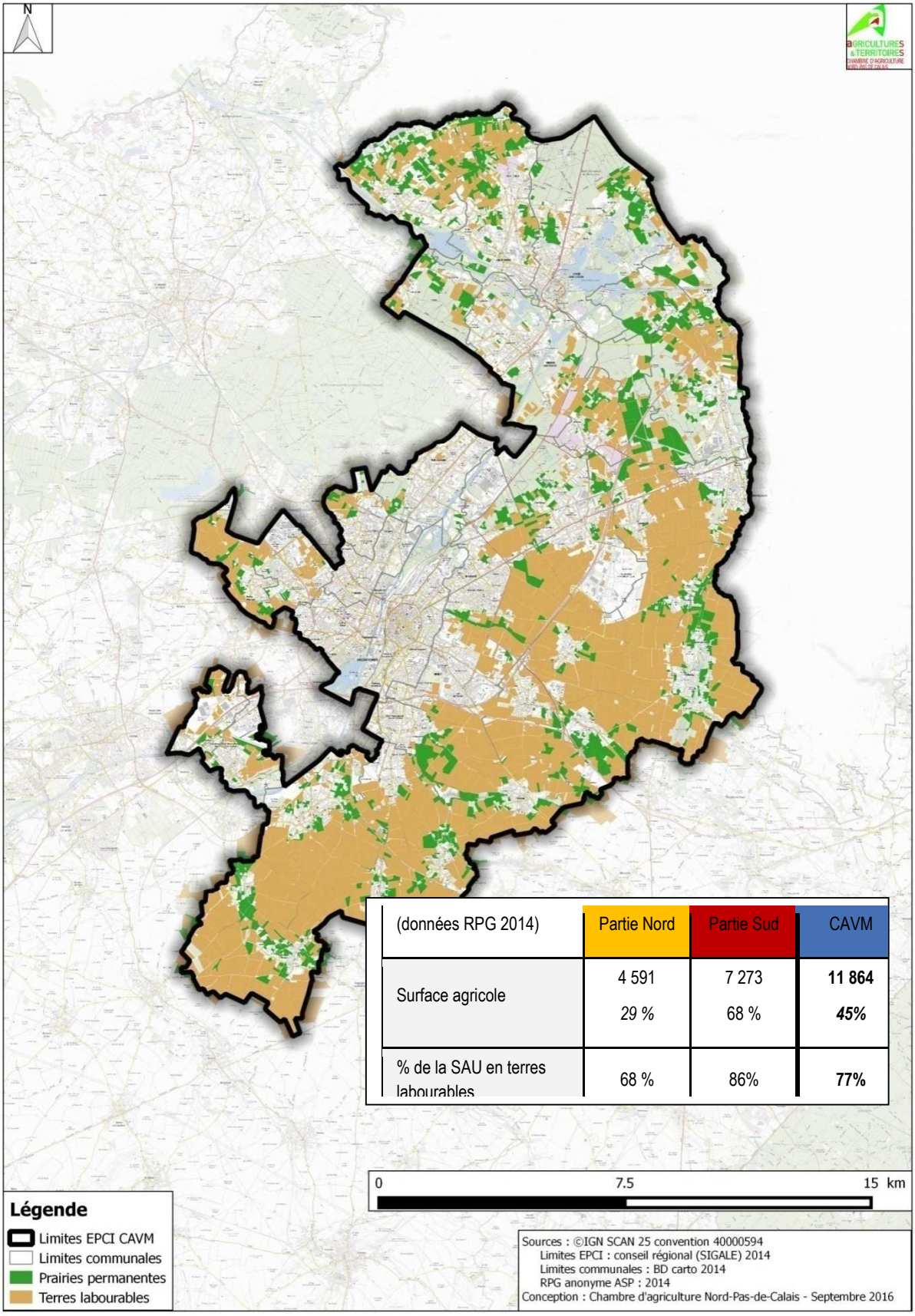

(données RPG 2014)	Partie Nord	Partie Sud	CAVM
Surface agricole	4 591 *29 %*	7 273 68 %	**11 864** ***45%***
% de la SAU en terres labourables	68 %	86%	**77%**

d. Types et systèmes de productions

Productions végétales

Sur les 113 exploitations enquêtées, 110 ont des productions végétales. 3 exploitations pratiquent l'élevage hors sol.

Parmi les productions végétales on retrouve :

- Des céréales (blé, maïs grain), et du colza sur près de la moitié de la SAU,
- Des prairies et cultures fourragères (pour l'alimentation des bovins) sur 1/3 de la SAU,
- Des cultures sous contrat parmi lesquels des légumes de plein champ, des betteraves, des pommes de terre, etc. sur 14% de la SAU.
- Le reste est constitué de cultures maraîchères, de pépinières, etc.

Assolement des exploitations

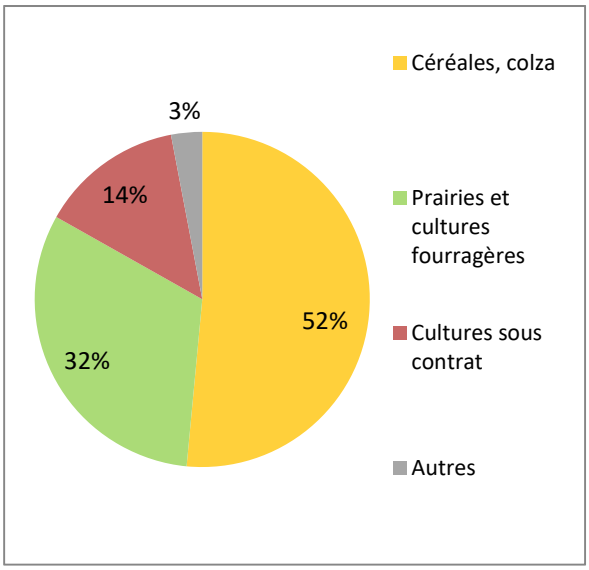

Source : enquêtes agricoles 2016

La polyculture

La polyculture est basée sur la production de différentes cultures au sein d'une même exploitation. Dans ce système de production agricole, l'assolement de l'exploitation est principalement constitué de céréales, de maïs grains et de colza.

20 % des exploitations en polyculture/élevage et polyculture utilisent ces 3 cultures dans leur rotation. D'une manière plus générale : 94 % font des céréales, 29 % font du maïs grain et 52 % font du colza.

Les cultures sous contrat

Un contrat de culture est lié à un cahier des charges qui détermine les méthodes de production que l'agriculteur est tenu de respecter afin de répondre aux demandes de l'industriel. La contrepartie pour l'exploitant est une garantie d'écouler l'ensemble de sa production au prix convenu dans ce contrat.

Pour l'accréditation d'un contrat il est nécessaire d'avoir des parcelles d'une superficie minimum de 4 / 5 ha, facilement accessible, irriguée, et des cultures de longue rotation.

Parmi ces cultures sous contrat on peut trouver des betteraves sucrières, des pommes de terre ou encore des légumes de plein champ.

Près d'un tiers des exploitations en polyculture / élevage et en polyculture en intègrent dans leur rotation. Ces exploitations sont un peu plus situées sur le secteur Sud (70%) que sur le secteur Nord (63%).

Les cultures fourragères

En polyculture-élevage, les cultures fourragères, comme le maïs ensilage, sont utilisées pour l'alimentation des bovins. Récoltées et conservées pour une consommation pendant l'hiver, elles permettent d'augmenter l'autonomie fourragère de l'exploitation et de limiter les coûts de production.

Ces céréales sont utilisées dans l'alimentation humaine et animale. La paille, quant à elle, est utilisée pour l'élevage.

Les exploitations maraîchères et arboricoles

La surface moyenne d'une exploitation en maraîchage et en arboriculture est plus faible Cependant, la valeur ajoutée à l'hectare est beaucoup plus forte qu'en grandes cultures, ce qui permet à l'exploitant de dégager un revenu suffisant pour vivre même si elle nécessite beaucoup de main d'œuvre.

Productions animales

79 exploitations sur les 113 enquêtées ont au moins un atelier d'élevage, soit 70% des exploitations rencontrées. L'élevage est donc bien présent sur le territoire de la CAVM.

Comparé à d'autres secteurs ce chiffre se situe dans la moyenne. Par exemple, sur la Communauté urbaine d'Arras, 46% des exploitations ont un atelier d'élevage, sur le Pays de Mormal 83%.

Sur certaines exploitations il est possible de retrouver le cumul de plusieurs ateliers.

L'élevage bovin

Parmi les exploitations faisant de l'élevage, l'élevage bovin est le plus présent sur le territoire : 82% des exploitations ont un atelier bovin, ce qui explique le taux élevé important de prairies dans la partie Nord (32% de la SAU).

D'après le RGA de 2010, la taille moyenne d'un élevage bovin sur le Nord-Pas-de-Calais est de 93,5 UGBTA (Unité Gros Bétail Tous Aliments). Sur le territoire de la CAVM, la taille des élevages bovins est similaire à la moyenne régionale, avec entre 80 et 100 UGBTA (Unité Gros Bétail Tout Aliments) en moyenne.

L'élevage sur la CAVM

Atelier	% d'exploitations en ayant	Nb. moyen d'animaux
Bovins	**82%**	**46**
Dont :		
Vaches laitières	*39%*	*51*
Vaches allaitantes	*36%*	*41*
Bovins engraissement	*25%*	*45*
Volailles		
Poules pondeuses	***6%***	*2764*
Volailles de chair	***4%***	*32 990*
Lapins	**2%**	**35**
Ovins	**2%**	**189**
Chevaux d'élevage	**2%**	**11**

Source : enquêtes agricoles 2016

Ateliers d'élevages bovins

Atelier	Nb. d'exploitations en ayant	
	Partie Nord	**Partie Sud**
Vaches laitières	23	16
Bovins Viande (VA + BE)	16	16
Troupeau mixte (VL + BV)	12	6

Carte 6 Taille des élevages bovins

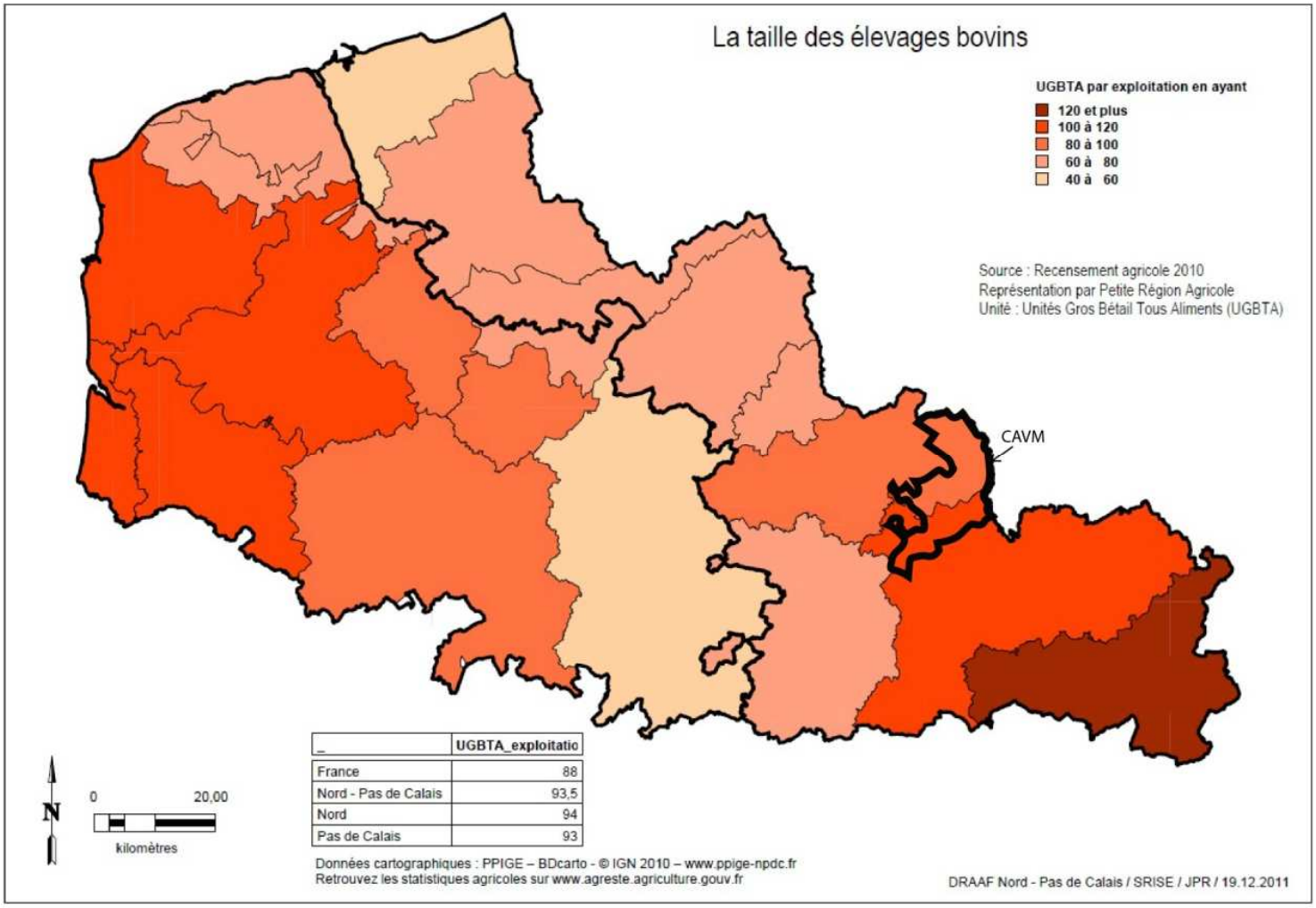

_	UGBTA_exploitatio
France	88
Nord - Pas de Calais	93,5
Nord	94
Pas de Calais	93

Le régime sanitaire des élevages et le principe de réciprocité

Selon le type d'élevage et de l'effectif (dont le seuil évolutif dans le temps), une exploitation relève soit du Régime Sanitaire Départemental[34] (RSD), soit de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement[21] (ICPE).

Le principe de réciprocité préserve l'activité d'élevage : il impose les mêmes règles de distance pour toute nouvelle construction ou changement de destination à usage non agricole, vis-à-vis des bâtiments agricoles en place. Dans le département du Nord les distances à respecter sont de 50 mètres pour les élevages relevant du Régime Sanitaire Départemental (RSD) et de 100 mètres pour les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Certaines dérogations sont possibles après avis de la Chambre d'Agriculture.

Sur le territoire de la CAVM, 65% des exploitations enquêtées ayant de l'élevage dépendent du RSD et 35% exploitations dépendant du régime des ICPE ont été recensées. *(Carte page suivante). Pour les exploitations non enquêtées, le nombre et la localisation des sites secondaires ne sont pas exhaustifs.*

Nombre d'exploitations agricoles pratiquant de l'élevage

		(données à l'échelle de l'exploitation)	
	Nb. d'exploitations agricoles pratiquant de l'élevage	% d'exploitations classées ICPE	% d'exploitations soumises au RSD
Partie Nord	41	30%	70%
Partie Sud	38	42%	58%
CAVM	**79**	**35%**	**65%**

Point d'attention : les données du précédent tableau ne reflètent pas tout à fait la réalité du terrain. Une exploitation peut disposer de plusieurs sites, avec ou sans élevage et avec un régime sanitaire différent.

La carte page 37 présente l'orientation des exploitations enquêtées, les différents sites d'exploitation et le régime sanitaire des exploitations d'élevage. Pour les exploitations non enquêtées, seule l'orientation (élevage ou non) est précisée.

L'épandage des effluents d'élevage

L'effluent d'élevage constitue un fertilisant et permet un enrichissement en matière organique pour les terres.

Les exploitants doivent respecter une distance de retrait vis-à-vis des zones urbanisées (zones d'activités, habitations…) et des cours d'eau.

L'ensemble des parcelles d'une exploitation sont potentiellement incluses dans le plan d'épandage.

En cas d'emprise foncière, la suppression de parcelles incluses dans un plan d'épandage est préjudiciable à la fonctionnalité de l'exploitation et peut générer des difficultés au niveau de l'élevage pouvant aller jusqu'à une obligation de réduction de l'effectif du cheptel alors que les investissements (notamment pour les mises aux normes) ont été dimensionnés en fonction de la taille de ce cheptel.

La réglementation, une « contrainte » pour les exploitations

La réglementation pèse fortement sur les exploitations d'élevage. C'est notamment le cas des mises aux normes des bâtiments d'élevage qui entraînent des investissements conséquents avec une durée d'amortissement relativement longue. Repérer les installations existantes et les projets permettra d'en assurer le maintien et le développement.

Carte 7 Sièges et sites des exploitations agricoles selon leur régime sanitaire

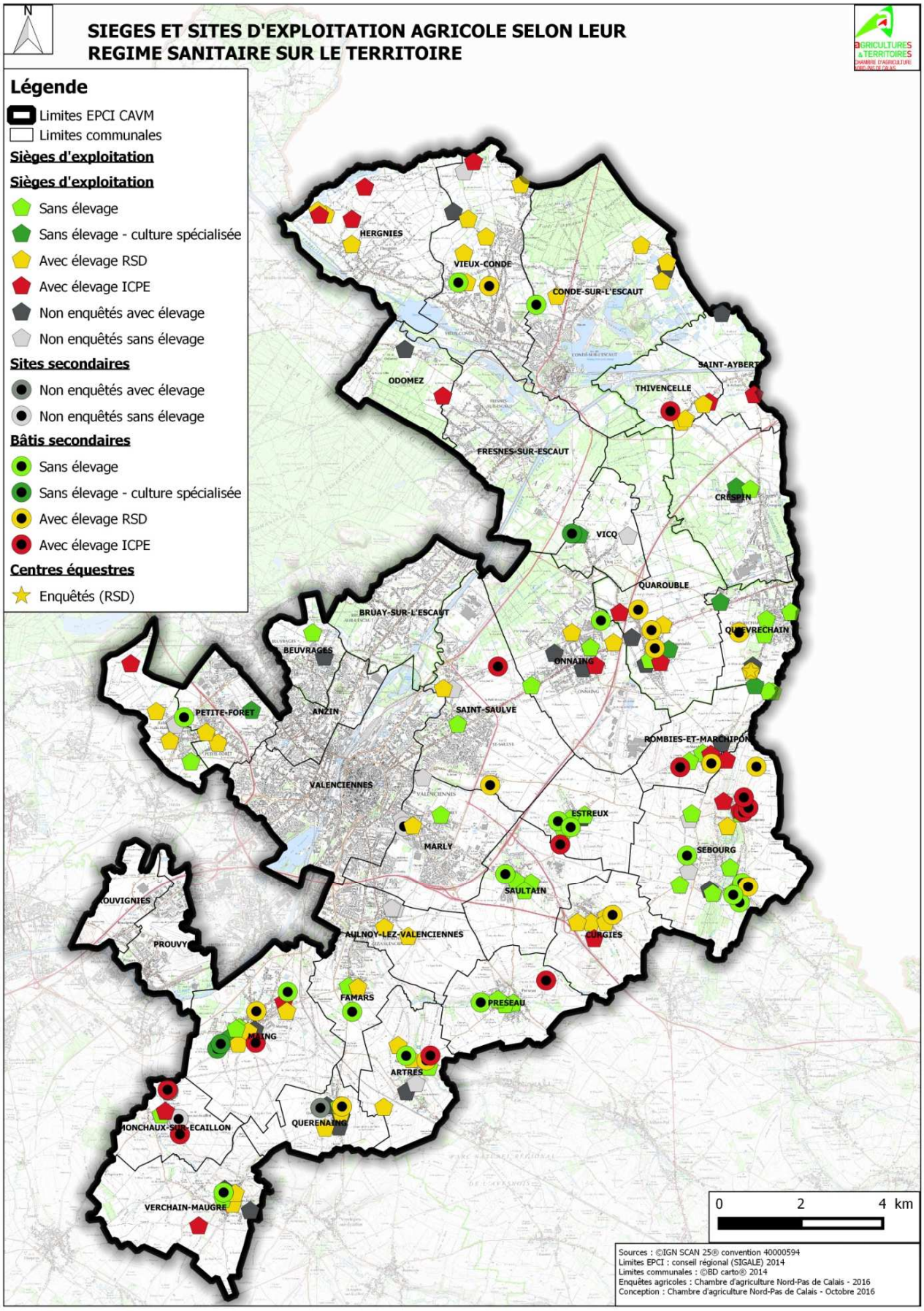

POINTS DE REPÈRE

Les cultures

Polyculture (céréales et colza) : **52%** de la SAU

Cultures sous contrat (betteraves, pommes de terre, etc.) : **14%** de la SAU

Prairies et cultures fourragères : **32%** de la SAU

L'élevage

70% des exploitations ont un **atelier animal**

La **majorité des élevages en bovin** : 82% des exploitations

39% des exploitations ayant un élevage bovin ont des **vaches laitières**

Les régimes sanitaires des élevages :

RSD : 50 exploitations

ICPE : 28 exploitations

En résumé

L'élevage bovin est encore fortement présent en zone périurbaine et met en valeur les pâtures

Il existe une diversité de productions et des cultures sous contrats

e. Filières et débouchés

De l'amont à l'aval, l'agriculture représente au total 85 500 emplois sur le Nord et le Pas-de-Calais, ce qui en fait le premier employeur régional devant la construction/BTP (*Sources : INSEE, AGRESTE).*

Au niveau agroalimentaire, Le Nord-Pas-de-Calais est la 4ème région d'emploi de province après la Bretagne, le Pays-de-la-Loire et les Rhône-Alpes. L'agriculture et les industries agroalimentaires génèrent 12 milliards de chiffre d'affaires annuel, soit 11,9% du produit intérieur brut de la région.

Différentes industries agroalimentaires sont présentes sur le territoire de la CAVM (*voir figure ci-dessous et cartes pages suivantes).*

Figure 13 – Filières sur le territoire

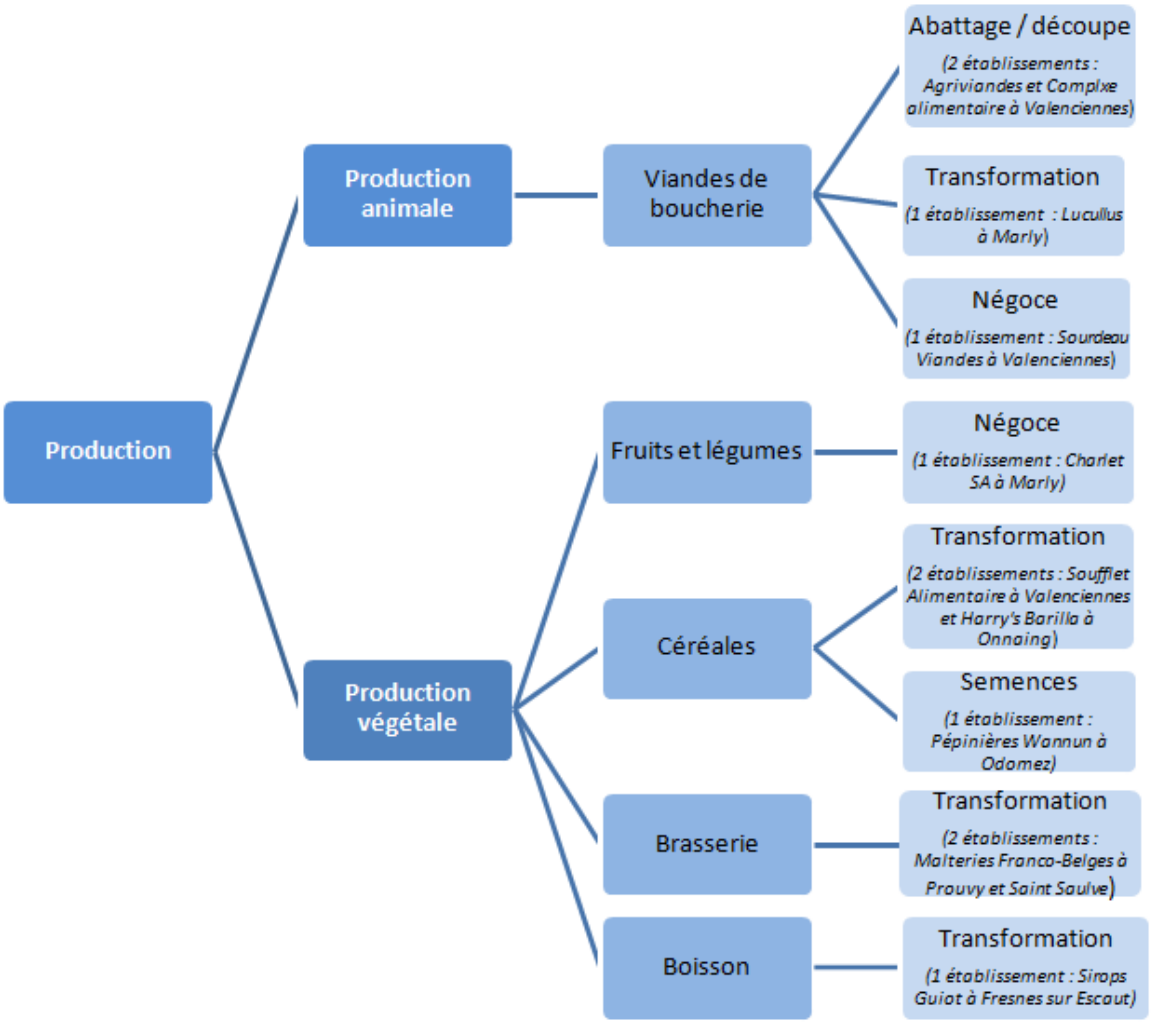

Source : Fichier Amont – Aval des Industries Agroalimentaires, service économique de la Chambre d'agriculture, 2016

Carte 8 Industries Agro-alimentaires liées à la filière végétale

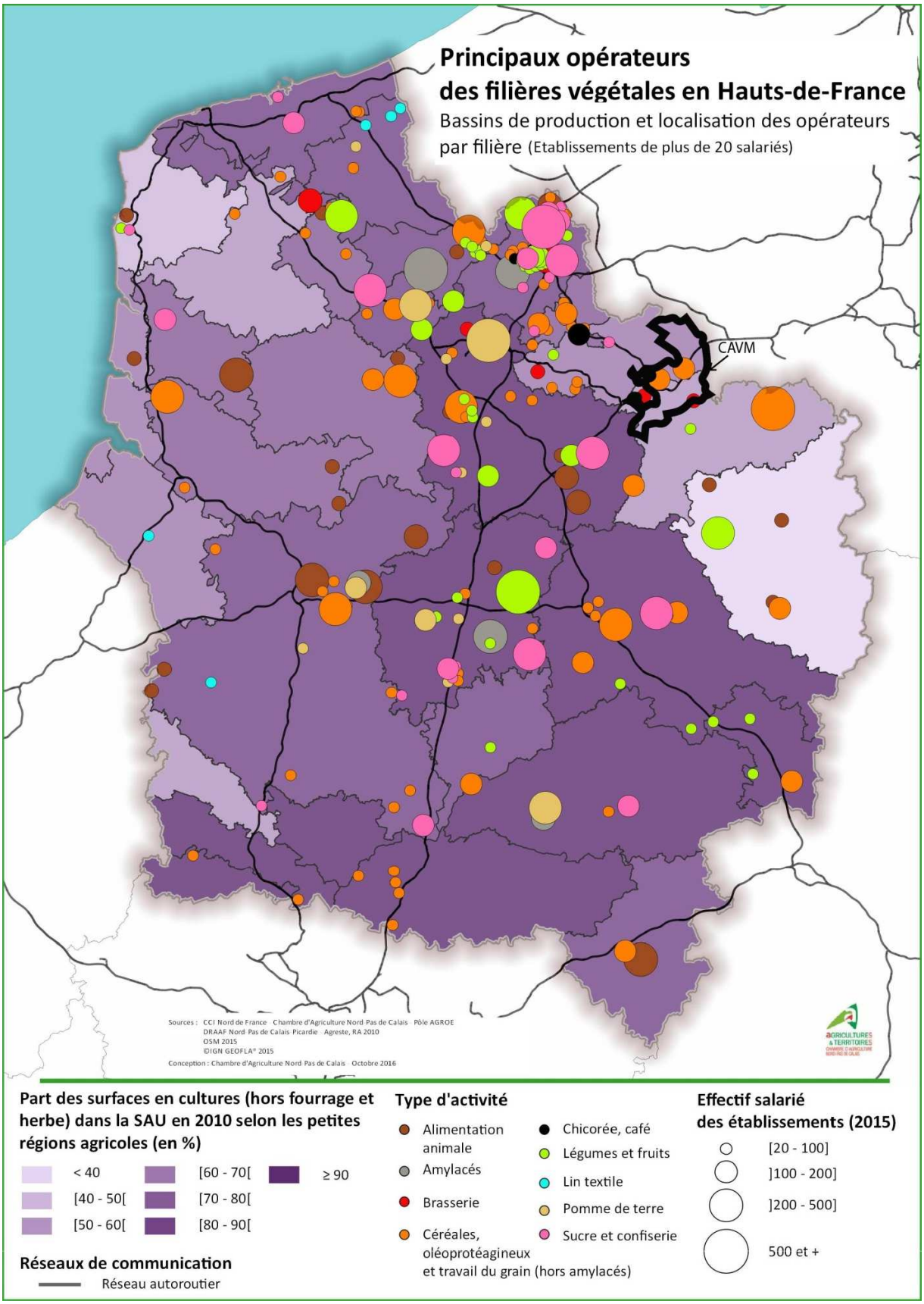

Carte 9 Industries Agroalimentaires liées à l'élevage

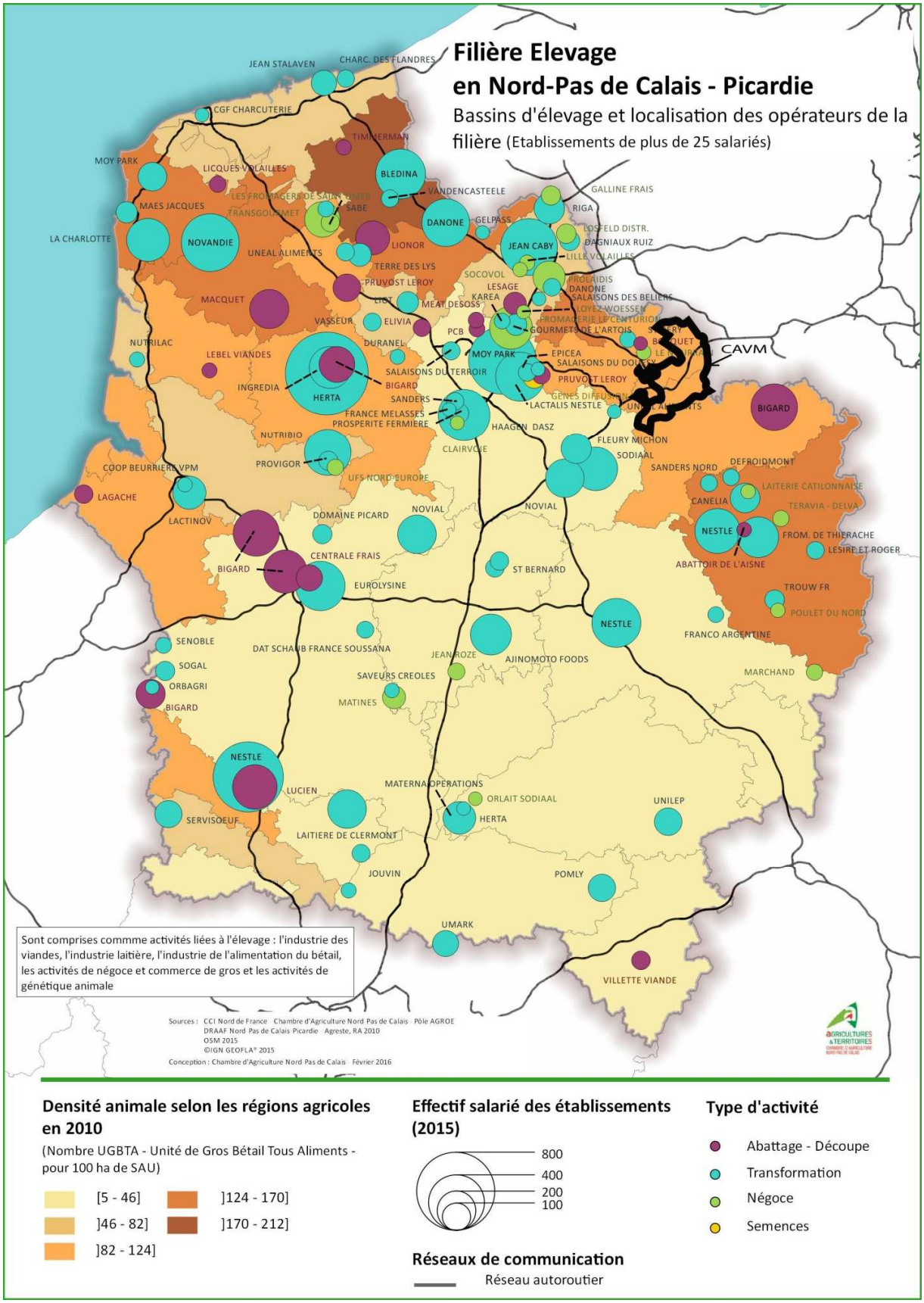

Les céréales

Grâce à ses terres riches et profondes et à son climat frais et humide, les cultures céréalières bénéficient de conditions favorables dans le Nord et le Pas-de-Calais : les céréales occupent près de 40% des surfaces cultivées (RGA 2010).

La filière est essentiellement organisée autour des coopératives et négoces qui collectent l'ensemble de la production et la diffuse sur le marché national ou international. Elles sont utilisées dans l'alimentation humaine et animale, mais également dans l'industrie agroalimentaire et non alimentaire.

Débouchés de la production :

La plupart des exploitations enquêtées qui en produisent, vendent en partie ou en totalité leur récolte à un ou plusieurs opérateurs, dont les principaux sont sont des silos bord à canal.

On retrouve notamment :

- La coopérative UNEAL ;
- Le négoce Groupe Carré ;
- Le négoce Ternoveo.

Par ailleurs une partie de la production part en Belgique, chez l'entreprise Depoortere ; le reste est autoconsommé sur l'exploitation.

La filière lait

Avec 2,32 milliard de litres, la région Hauts-de-France est la 5ème région productrice de lait en France. Le lait est valorisé pour la fabrication de laits liquides, de yaourts, de desserts lactés, de glaces et de sorbets. Pour tous ces produits, la région se situe parmi les trois premiers producteurs au niveau national.

L'innovation permanente et les techniques de pointe caractérisent cette industrie, avec notamment la présence d'Ingrédia à Saint-Pol-sur-Ternoise, spécialiste mondial du cracking du lait, ainsi que de plusieurs laboratoires d'analyses.

Débouchés de la production :

Environ 1 exploitation sur 2 livre son lait à la coopérative SODIAAL (situé à Awoingt dans le Cambraisis). Le reste est en partie livré au groupe LACTALIS (Cuincy) ou commercialisé en circuit-court.

La filière viande

En 2015, les abattages d'animaux de boucherie ont représenté un million de têtes dans le Nord et le Pas-de-Calais Picardie, soit 145 milliers de tonnes de viande.

Débouchés de la production :

Sur le territoire de la CAVM, un abattoir est présent (à Valenciennes). Mais actuellement des questions se posent quant au maintien de cet outil.

La majorité de la production part en grande majorité vers la coopérative CEVINOR (située à Haut-Lieu) et Bovi 2000 (à Warneton).

En plus de la vente auprès de ces circuits longs, quelques exploitations pratiquent la vente en circuits courts.

Les cultures sous contrat

Les betteraves sucrières

Un des atouts majeurs du Nord et du Pas de Calais réside dans la présence de 4 sucreries coopératives TEREOS, de grands confiseurs européens et d'une industrie chocolatière dynamique grâce aux structures d'import/export de sucre et de transformation du cacao à Dunkerque.

Débouchés de la production :

La production part principalement au groupe TEREOS (dont la sucrerie est implantée à Escaudoeuvre).

Les pommes de terre

Le Nord et le Pas-de-Calais sont les premiers bassins de production de pommes de terre en France en termes de volume, de surfaces et de chiffre d'affaires.

De nombreux intervenants en négoce et des usines de transformation sont présents à proximité du territoire, et absorbent une part importante des volumes de pomme de terre.

Il y a notamment *Mac Cain* à Harnes et à Tournai ou encore *Claerebout* en Belgique (à Framerie près de Mons : activité de stockage, Comines, activité de transformation).

Débouchés de la production :

Sur le territoire de la CAVM, les pommes de terre sont vendues en circuits court et auprès de l'opérateur français McCain.

Ainsi, 68% des exploitations ayant des pommes de terre vendent une très faible partie en circuits courts.

Les légumes de plein champ

En plus des exploitations spécialisées qui pratiquent le maraîchage (dont les débouchés sont le marché du frais et la vente en circuits courts), il y a celles qui cultivent des légumes de plein champ sur des grandes surfaces.

Débouchés de la production :

Pour ces exploitations, les débouchés sont en premier lieu le marché de la conserverie, puis celui du frais.

Sur le territoire, les exploitants se tournent principalement vers la Belgique, notamment Pastfrost.

Carte 10 Activités de diversification (hébergement, énergies nouvelles)

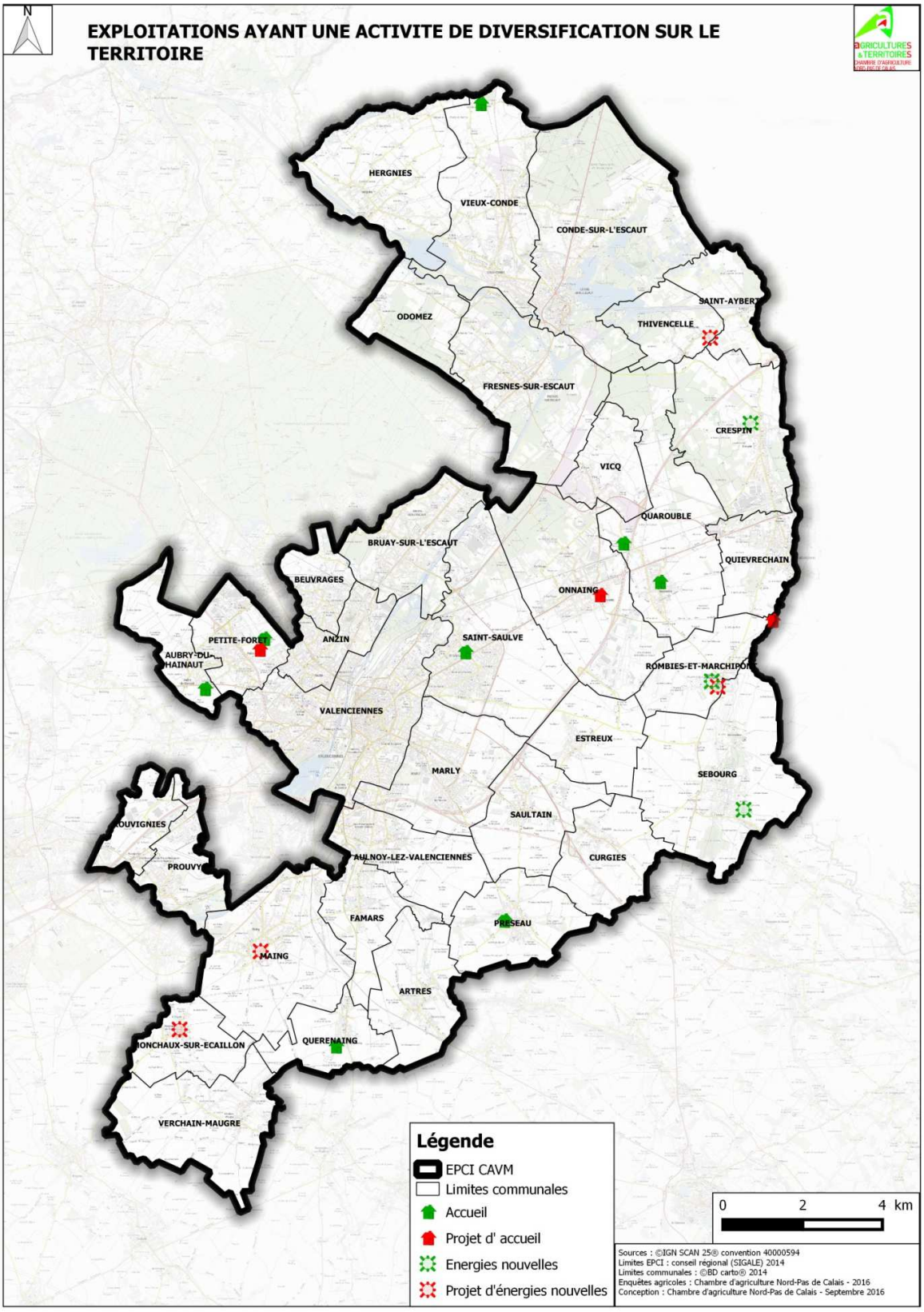

f. Les activités de diversification

Il faut entendre par diversification agricole les différentes activités qui sont indissociables de l'exploitation, donc réalisées avec les moyens humains, patrimoniaux et matériels de l'exploitation.

L'éventail des domaines de production des agriculteurs, le potentiel de leur patrimoine, ainsi que la diversité de leur situation géographique ouvrent un large champ aux activités de diversification réalisées dans les exploitations : hébergement, loisirs, visites pédagogiques, production d'énergie renouvelable...

Complément de revenu, valorisation du patrimoine, adaptation à la demande sociétale, meilleure maîtrise des aléas de production… sont autant de raisons qui poussent les agriculteurs à se diversifier.

Valorisation de l'activité agricole par la vente directe

La vente directe englobe aussi bien la vente à la ferme, sur les marchés, qu'en points de vente collectif ou encore en grandes et moyennes surfaces. Quelques exploitations pratiquent une activité de circuit court.

Parfois certaines exploitations développent un atelier de transformation sur l'exploitation.

Une étude approfondie a été menée par la collectivité sur la CAVM et la CAPH permettant de recenser tous les exploitants qui pratiquent de la vente directe (pour ceux ayant accepté de participer) afin de valoriser cette activité (via un référentiel).

Type de produits vendus

	Viande, volaille, œufs	**Légumes, pommes de terre**	**Fruits**	**Produits laitiers**	**Autres** (miel, farine, produits transformés, …)
Nombre de producteurs	15	18	8	8	9
%	*44%*	*52%*	*23%*	*23%*	*26%*

	1 catégorie	**2 catégories**	**3 catégories**	**4 catégories**	**5 catégories**
Nombre de producteurs	50%	32%	11%	5%	-

Agriculture conventionnelle / biologique

	Conventionnelle	Biologique
Nombre de producteurs	28 (83%)	6 (17%)

Source : Groupe de travail « Développement rural et agriculture », le 20 octobre 2016 à l'ENSIAME

Valorisation de l'activité agricole par la diversification des offres d'accueil

L'agritourisme ou plus communément appelé le « tourisme à la ferme », regroupe différentes activités touristiques telles que l'hébergement (chambres d'hôtes, gîtes ruraux, chambres d'étudiants, campings à la ferme...), ainsi que tout un ensemble d'activités de loisirs (fermes pédagogiques, visites à la ferme, …) fermes équestre, centres équestre et pensions de chevaux.

Au total, 8 exploitations ayant une activité d'accueil ont été recensées, soit 7% des exploitations enquêtées. (*Voir carte page précédente).*

Projets

Au total, 4 exploitations ont le projet de mettre en place une activité d'accueil. Les projets concernent la mise en place d'un hébergement (2 dont un à Onnaing et un à Rombies), d'une ferme pédagogique et/ ou de visites à la ferme (1 à Petite-Forêt) *carte page 39)*

Développement des activités de diversification grâce à l'appui de réseaux

L'adhésion à des réseaux nationaux, régionaux ou départementaux, reconnu pour leur engagement sur la qualité ainsi que la recherche de complémentarité et de synergie entre eux sur les territoires, constitue un levier fort de développement qualitatif et de promotion de ces activités. Parmi les exploitations enquêtées on retrouve les réseaux suivants (*voir annexe 2*):

- L'ARVD[4] (Association Régionale des Vendeurs Directs) : association qui participe à la mise en avant des produits laitiers fermiers par les marques « Produit à la ferme ».
- *Savoir Vert* : fermes pédagogiques qui accueillent des enfants en vue de leur faire découvrir la ferme et l'environnement agricole,
- *Bienvenue à la Ferme* : réseau national piloté par les Chambres d'agriculture regroupant la restauration, l'hébergement, l'accueil et les produits de la ferme
- *Accueil Paysan* : accueil touristique, pédagogique et hébergement,
- *Gîtes de France* : hébergement chez l'habitant contribuant à la valorisation du patrimoine et de l'environnement rural,
- *Campus Vert* : aménageant des studios pour des étudiants dans d'anciens bâtiments de corps de ferme pour des étudiants.
-

Les énergies nouvelles : des activités peu pratiquées sur le territoire

D'après une étude de l'ADEME (2012), la dépendance globale de l'agriculture à l'énergie représente entre 12 et 20% des charges variables sur une exploitation.

Les enjeux liés à l'énergie, au gaz à effet de serre (GES) et au changement climatique interpellent de plus en plus les agriculteurs. Ils sont souvent en lien avec leurs préoccupations : coûts des intrants, agronomie, réglementation…

Par ce biais, le développement d'énergies nouvelles peut donc être un moyen pour les exploitants de diminuer leurs charges.

Différents types d'énergies nouvelles peuvent être mises en place sur les exploitations : valorisation de la biomasse, panneaux

photovoltaïque, bois énergie, éolien ou encore la géothermie, méthanisation…

Sur le territoire, ont été recensés :

- 1 exploitation ayant des panneaux photovoltaïques (Sebourg),
- 2 exploitations utilisent du bois à des fins énergétiques (bois énergie) (Crespin et Rombies-et-Marchipont),
- 1 exploitation a un récupérateur de chaleur via le tank à lait (Hergnies).

Projets

Au total, 4 exploitations projettent de mettre en place des énergies nouvelles sur leur exploitation.

Les projets concernent principalement :

- la mise en place d'une unité de méthanisation par 3 exploitations (Maing, Rombies-et-Marchipont et Thivencelle)
- contribuer à un projet éolien par une exploitation (Monchaux-sur-Ecaillon).

POINTS DE REPÈRE

Filières et débouchés

Grandes cultures : circuits longs et autoconsommation « animale »

Cultures sous contrat : circuits longs majoritairement

Des industries extérieures au territoire dont une partie en Belgique

Maraîchage et arboriculture : circuits courts

Lait : circuits longs majoritairement

Viande bovine : circuits longs majoritairement

Activités d'accueil

8 exploitations ont développé une activité d'**accueil**

Principaux types : visite à la ferme, pension de chevaux, hébergement

Des réseaux : Bienvenue à la Ferme, Campus Vert…

4 exploitations ont un projet d'activité d'**accueil** *(hébergement, ferme pédagogique, accueil à la ferme)*

Énergies nouvelles

4 exploitations possèdent une source d'**énergie nouvelle :**

panneaux photovoltaïques, bois énergie, récupérateur de chaleur

4 exploitations ont un projet d'**énergie nouvelle** (méthanisation, parc éolien)

En résumé

L'agriculture est une activité économique à part entière et toujours en mouvement

Les activités de diversification sont peu présentes sur le territoire

Le transport fluvial contribue aux débouchés de certaines productions

g. L'avenir des exploitations : perspectives d'évolution

Une conjoncture difficile pèse sur le devenir des exploitations

En agriculture, il est nécessaire d'avoir des perspectives sur le long terme, ce qui est compliqué aujourd'hui. Le territoire de la CAVM est un territoire contrasté.

Dans la partie Sud, les exploitants agricoles font preuve de plus d'optimisme que dans la partie Nord où l'agriculture est rendue plus difficile en raison du cumul de contraintes (urbanisation et zones humides notamment). Dans la zone centrale, les exploitations sont moins fragilisées car, malgré le contexte périurbain présent, les contraintes liées aux zones humides sont moins importantes.

Sur la CAVM, les agriculteurs sont légèrement plus âgés que sur d'autres territoires ; ainsi la question de la transmission se pose un peu plus qu'ailleurs

En effet, cette incertitude se retrouve dans certaines exploitations, particulièrement en élevage laitier où la production est contraignante en temps de travail avec une présence permanente (365j/an) et un revenu dégagé insuffisant.

Par ailleurs, dans la partie Nord, zone fortement urbanisée où les exploitations agricoles ont subi ces 25 dernières années des emprises (dédiées à l'habitat, à des zones d'activités, à des zones commerciales, etc.), l'agriculture principalement orientée vers l'élevage, située dans des vallées où les zones humides rendent plus difficile l'exercice du métier et jouent sur la viabilité des exploitations. Cette situation est la cause principale de l'absence de repreneurs sur l'exploitation.

Le foncier rendu alors « disponible » permet de conforter certaines exploitations voisines. Toutefois, les structures de plus grande taille peuvent poser des problèmes dans la transmission compte tenu du coût de l'investissement et de la rentabilité.

Dans la partie Nord, les problèmes liés à l'excès d'eau, au morcellement parcellaire accentué par la présence de bois et de fossés influent sur les rendements et les conditions de travail. Ils constituent des handicaps naturels qui peuvent décourager des jeunes à s'installer.

Malgré une population agricole vieillissante, les jeunes qui veulent reprendre sont peu nombreux. Cela s'explique en partie au regard de la conjoncture de 2016, les effets de la crise actuelle risquent de se ressentir sur plusieurs années.

Le renouvellement des générations : installation et transmission des exploitations

Parmi les exploitations enquêtées, sur les 40 dernières années, il y a eu 136 installations (sur 113 exploitations), soit un peu plus de 3 installations par an.

Ces données sont issues des enquêtes. Les exploitants qui se sont installés durant cette période et qui ont cessé leur activité depuis n'ont donc pas été comptabilisés. C'est notamment le cas pour les agriculteurs qui se sont installés après 40 ans.

Âge moyen à l'installation

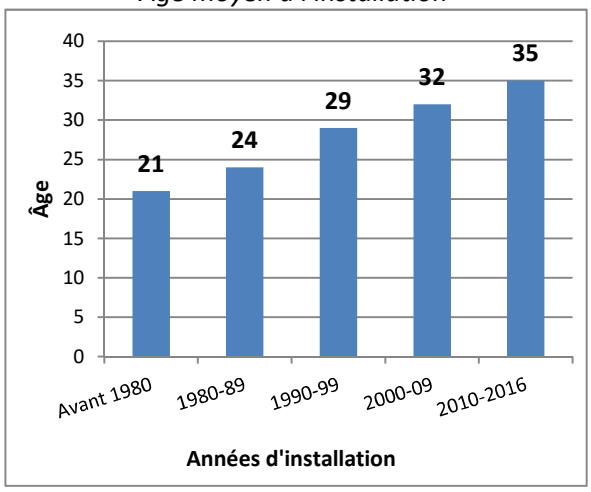

Source : enquêtes agricoles 2016

L'âge d'installation est de plus en plus tardif : le nombre d'agriculteurs qui s'installent avant 25 ans est en diminution tandis que celui pour les agriculteurs s'installant après 40 ans augmente.

Par ailleurs, le nombre d'agriculteurs s'installant sur le territoire est plutôt à la baisse depuis les années 1990.

L'absence de successeur sur certaines exploitations peut s'expliquer par le fait que les enfants ont fait de longues études et n'ont pas l'envie de revenir sur l'exploitation. Dans d'autres cas, ils reviennent mais gardent leur emploi à l'extérieur et s'installent en pluriactivité.

Parfois, des cédants travaillent au-delà de l'âge de la retraite dans l'espoir qu'un petit fils s'intéresse au métier.

L'installation en hors cadre familial semble difficile pour les raisons suivantes :

- la reprise du capital de l'exploitation : investissements fonciers (bâti et parcellaire), le matériel, etc.

- la transmission des connaissances techniques (pédologique, conduite des productions, etc..), des circuits commerciaux, etc.

En cas d'installations hors cadre familial, celles-ci s'orientent souvent vers des cultures maraîchères associées parfois à la vente directe des produits.

Connaissance d'un successeur potentiel par les exploitants de plus de 55 ans

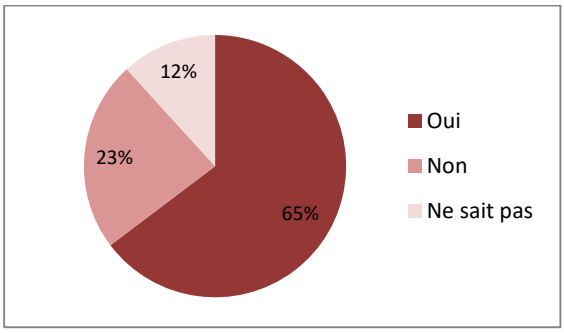

Source : enquêtes agricoles 2016

Dans la partie Sud, les exploitants ont plus de visibilité sur l'avenir de leur exploitation : parmi les exploitations ayant au moins un chef d'exploitation de plus de 55 ans, 78% ont un successeur connu dans la partie Sud contre 53% dans la partie Nord.

12% des exploitations ont indiqué n'avoir pas encore de successeur connu au moment des enquêtes. En l'absence de successeur, leur parcellaire partira pour conforter d'autres exploitations ou éventuellement pour un changement de destination.

La Chambre d'agriculture intervient dans le soutient des jeunes à l'installation, dans l'accompagnement des exploitants agricoles et dans la recherche de repreneurs. *(annexe 3 page 100)*

Le développement de l'activité : les projets de bâtiments

Les projets de construction d'un nouveau bâtiment ou d'agrandissement d'un bâtiment existant peuvent résulter de plusieurs facteurs : mise aux normes, développement d'un atelier, … elle peut se faire sur place ou en se délocalisant.

Certaines exploitations ont un projet de construction ou d'extension d'un bâtiment dans les années 5 prochaines années:

- lié à la production végétale : 15 exploitations ;

- lié à la production animale : 14 exploitations ;

- lié à la diversification : 3 exploitations.

Il est difficile d'apprécier aujourd'hui les effets de la crise actuelle sur la réalisation ou non de ces projets ou une réalisation différée dans le temps.

POINTS DE REPÈRE

Installation et transmission

65% des exploitations ayant au moins un chef d'exploitation de plus de 55 ans connaissent leur successeur

Evolution des bâtiments : des réflexions et des projets

15 exploitations ont un projet de bâtiment lié **aux productions végétales**

14 exploitations ont un projet de bâtiment lié **aux productions animales**

3 exploitations ont un projet de bâtiment lié **à la diversification**

En résumé

Les perspectives d'avenir sont contrastées entre la partie Nord et la partie Sud

Quelques exploitants ont des projets de bâtiments et / ou de diversification

Carte 11 Sensibilité de à l'érosion

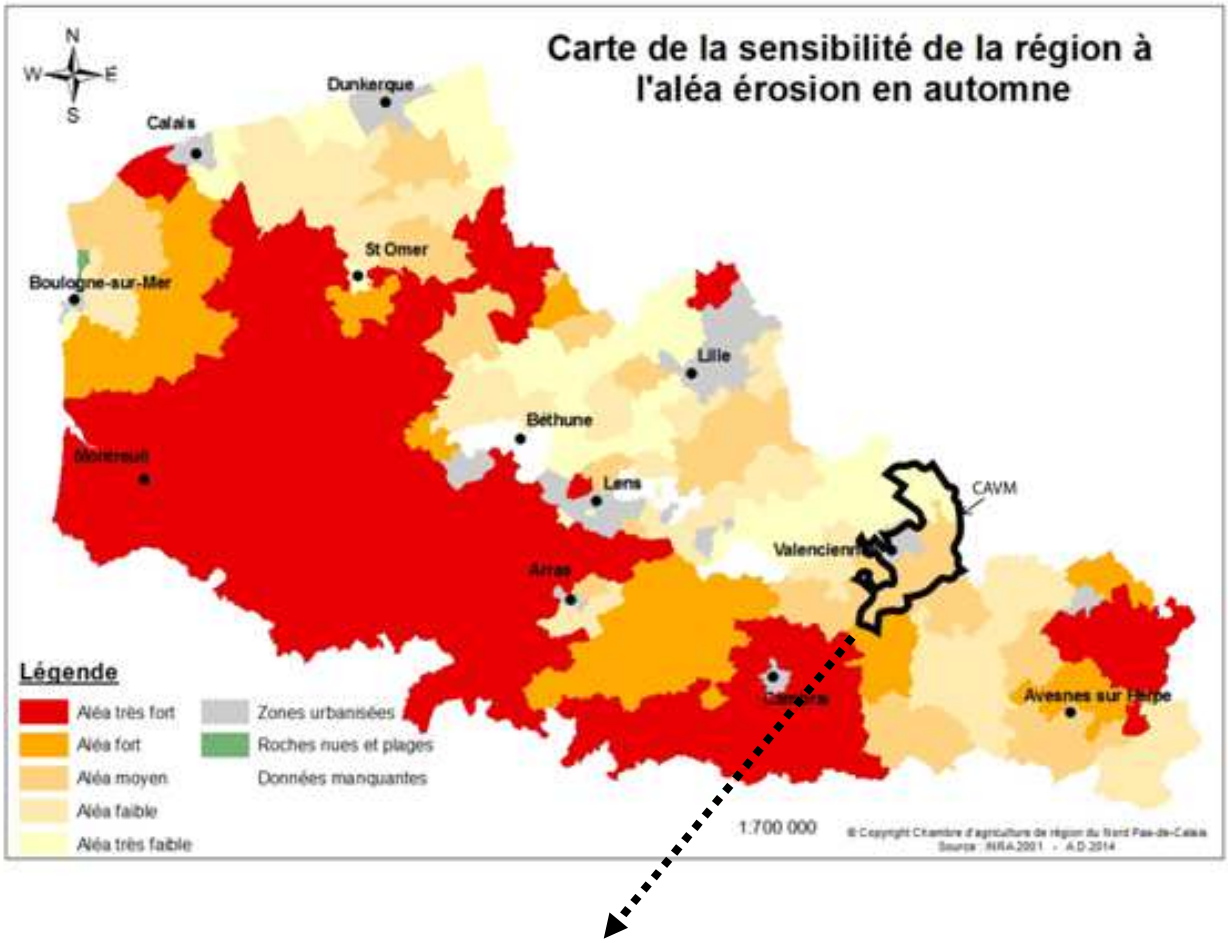

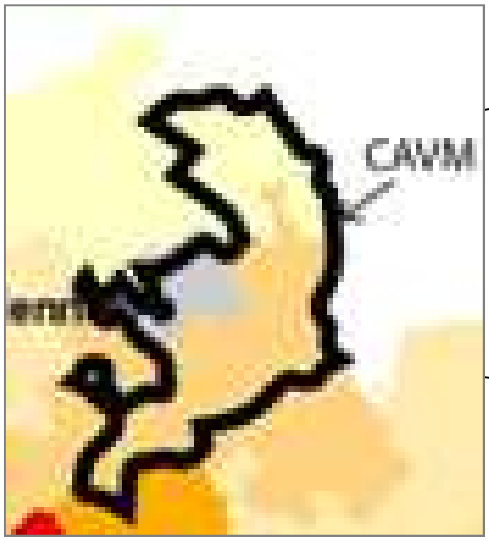

Aléas faible

Aléas moyen

2. L'Agriculture dans le territoire

a. Approche environnementale

L'eau et l'activité agricole, des liens étroits

Conditionnée par les précipitations, l'évaporation, les ruissellements, les infiltrations...), les liens entre l'eau, les sols et donc l'agriculture, sont indissociables.

Gestion, usages et besoins de l'eau en l'agriculture

La ressource en eau est encadrée par le SDAGE[39] (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Artois-Picardie et les SAGE[35] (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de l'Escaut et Scarpe Aval.

Ces documents visent à favoriser une gestion équilibrée de la ressource en eau entre tous les usagers : citoyens, industriels et agriculteurs. Ces derniers utilisent notamment l'eau pour l'irrigation des terres et l'élevage (alimentation du bétail, élimination des effluents).

L'eau et les vulnérabilités de l'agriculture

Le développement des surfaces imperméabilisées (urbanisation, zones d'activité et commerciales, parkings, …) et la réduction des prairies (emprises pour l'urbanisation, le retournement historique des prairies) et certaines pratiques culturales participent à l'aggravation des vulnérabilités de l'agriculture aux aléas météorologiques. En ce sens, le secteur de la Vallée de l'Escaut et de ses affluents présente notamment un risque d'inondation fort.

Lors des enquêtes, 5 % des exploitations de la partie Nord et 17% de la partie Sud ont indiqué rencontrer des problèmes d'érosion. Plus largement, c'est l'ensemble du plateau agricole du Hainaut - Cambrésis (qui regroupe les territoires du Valenciennois, Cambrésis et Sambre Artois) qui est touché par l'érosion, le ruissellement et les coulées de boues.

Par ailleurs, des impacts sur la qualité des cours d'eau et des zones humides, les pertes de terre, les dégradations du potentiel agronomique, etc. sont autant de conséquences que l'érosion des sols peut provoquer.

Afin de lutter contre le phénomène de l'érosion, des pratiques culturales adaptées et des aménagements sont nécessaires : haies basses, fascines, bandes enherbées sont quelques exemples d'aménagements mis en place.

La lutte contre l'érosion et le ruissellement des terres agricoles est un enjeu essentiel tant pour la préservation du sol que pour la préservation de la qualité des milieux aquatiques.

Pour y faire face, des travaux et des aménagements spécifiques ont notamment été réalisés par la Chambre d'agriculture et Valenciennes Métropole.

Le nord de l'agglomération, un territoire marqué par des zones à dominante humides

L'eau est omniprésente et marque le paysage du territoire de la partie Nord. Les zones humides concentrent les principaux enjeux du territoire en termes de biodiversité, de gestion des inondations, du paysage, de loisirs ou encore d'activités économiques dont l'agriculture.

Si elles constituent un patrimoine environnemental fort, elles permettent aux agriculteurs de vivre de leur métier mais ne doivent pas pour autant bloquer le développement des exploitations agricoles (extension de l'activité sur place ou délocalisation sur un site éloigné du siège).

Le contexte morphopédologique du territoire fait que l'élevage est très présent dans ces espaces. Cette activité agricole est importante afin de maintenir et entretenir ces zones.

Toutefois, la gestion particulière qu'imposent ces milieux humides et la pression foncière liée au caractère périurbain fragilisent l'activité agricole.

Depuis 2013, la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais et l'Agence de l'Eau Artois Picardie, en coopération avec le PNR Scarpe-Escaut et les collectivités coordonnent sur le territoire une étude de maintien de l'agriculture en zones humides (2013-2018).

L'objectif de cette étude sur les zones humides permet de trouver des solutions adaptées aux spécificités des milieux humides, afin de concilier la performance économique des exploitations pour préserver leur viabilité, le maintien des zones humides et toutes leurs fonctions. Il détermine par ailleurs le manque à gagner des exploitations.

.

Au départ peu d'agriculteurs ont voulu s'impliquer dans la démarche car ils sont souvent sollicités. De fait, l'échantillon sur le territoire étant trop limité était peu représentatif. Suite à des relances, la cible a été élargie. Aujourd'hui, lors nos enquêtes, on relève un certain découragement des agriculteurs à cause de la longueur des procédures et de la mise en œuvre d'actions dans ce programme de maintien de l'agriculture en zones humides.

Carte 12 - Zones humides

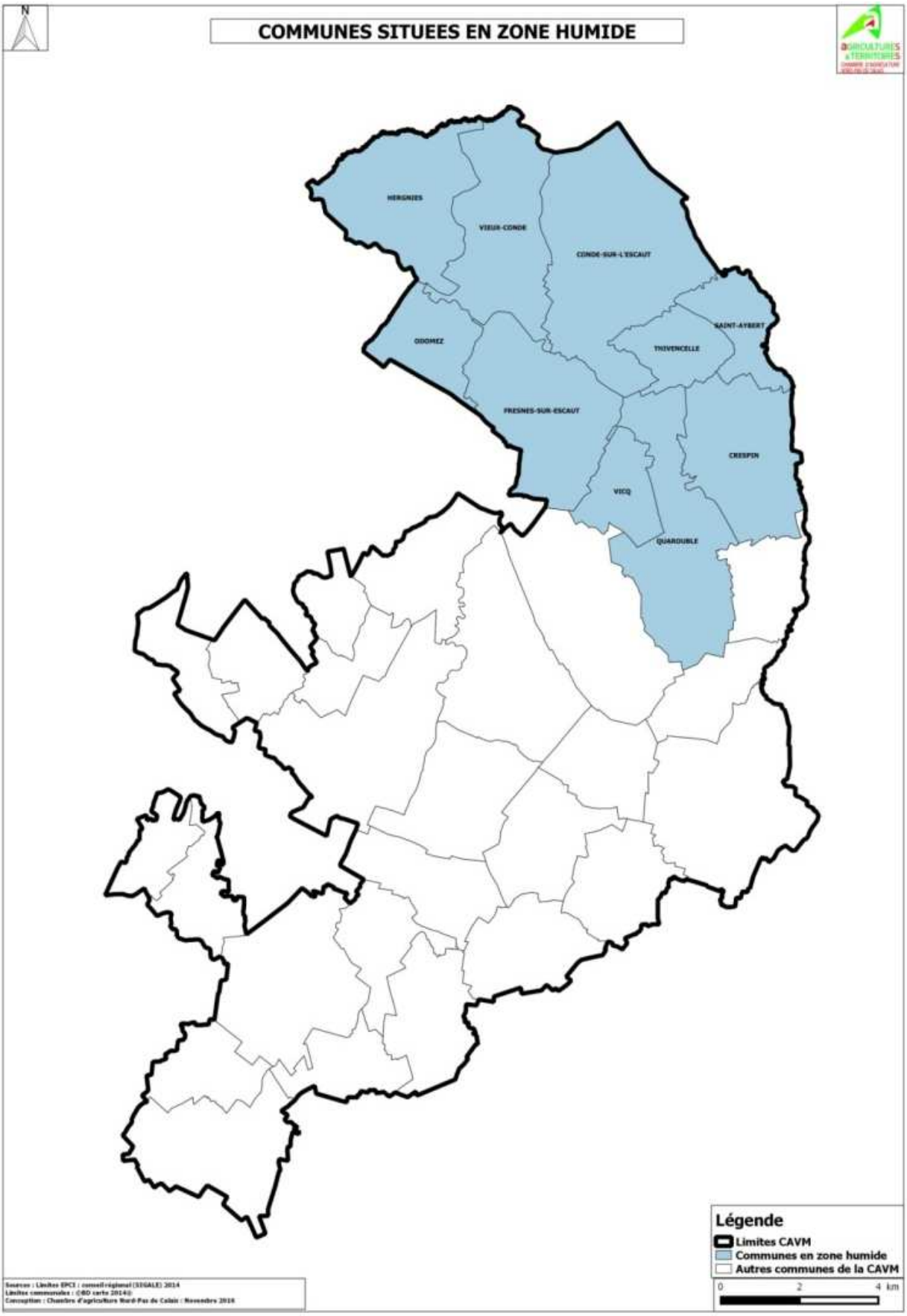

Les agriculteurs, des acteurs de la préservation de l'environnement

L'activité agricole est par nature en lien avec de nombreux enjeux environnementaux. Les interactions entre l'activité agricole et l'environnement sont en effet importantes.

Mais, qu'une exploitation soit située au sein du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, et / ou en zone Natura 2000[25] ou encore en Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique[44], cela n'a pas d'impacts directs dans les pratiques et sur la conduite des exploitations agricole

.

Toutefois, en cas de projet sur une exploitation, il est important de prendre en compte ces milieux naturels afin de prévenir les éventuels dommages et de ne pas porter atteinte aux habitats et espèces d'intérêts communautaires dans un site Natura 2000 par exemple.

De précaution peuvent être prises par les agriculteurs pour limiter les impacts sur l'eau et l'environnement. La préservation des espaces agricoles et de la diversité des productions favorisent le maintien de la biodiversité et de l'entretien du territoire

.

Carte 13 Zonages environnementaux

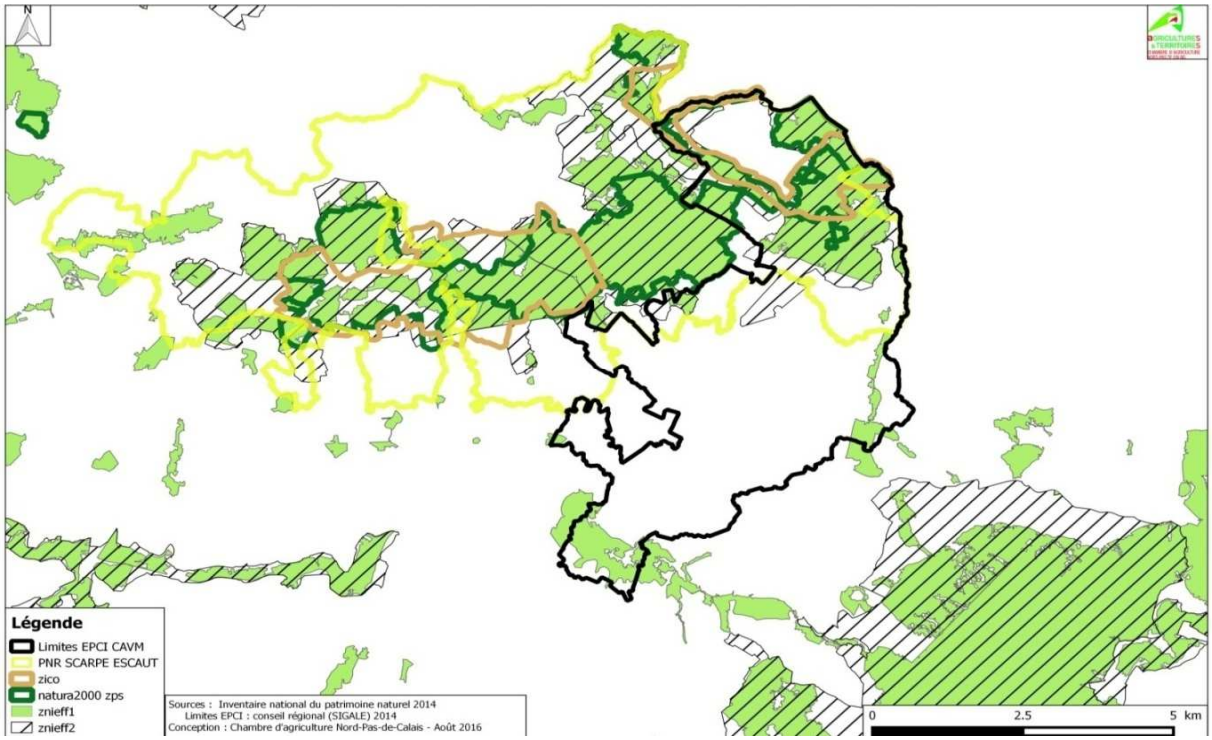

De pratiques agricoles réglementées pour préserver l'environnement

Directive nitrate : Délimitation des zones vulnérables pour de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole

La directive européenne 91/676/CEE dite Nitrate a pour objectif de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole. Cette directive se traduit par la définition de territoires (les "zones vulnérables") où sont imposées des pratiques agricoles particulières pour limiter les risques de pollution. La principale conséquence est l'interdiction de retourner les prairies permanentes sauf dérogation, l'implantation de CIPAN[7] en interculture longue et la réalisation d'un reliquat azoté sortie d'hiver, pour ajuster le plan de fumure.

Aujourd'hui, environ 55 % de la surface agricole de la France est classée en zone vulnérable ; elle correspond aux régions où l'activité agricole est la plus importante…

Une grande partie de la région Nord-Pas de Calais est classée en zones. L'ensemble du territoire de la CAVM est classé en zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole, c'est pourquoi, l'ensemble des exploitations enquêtées pratiquent des CIPAN.

Carte 14 - Zones d'application de la Directive Nitrates en France

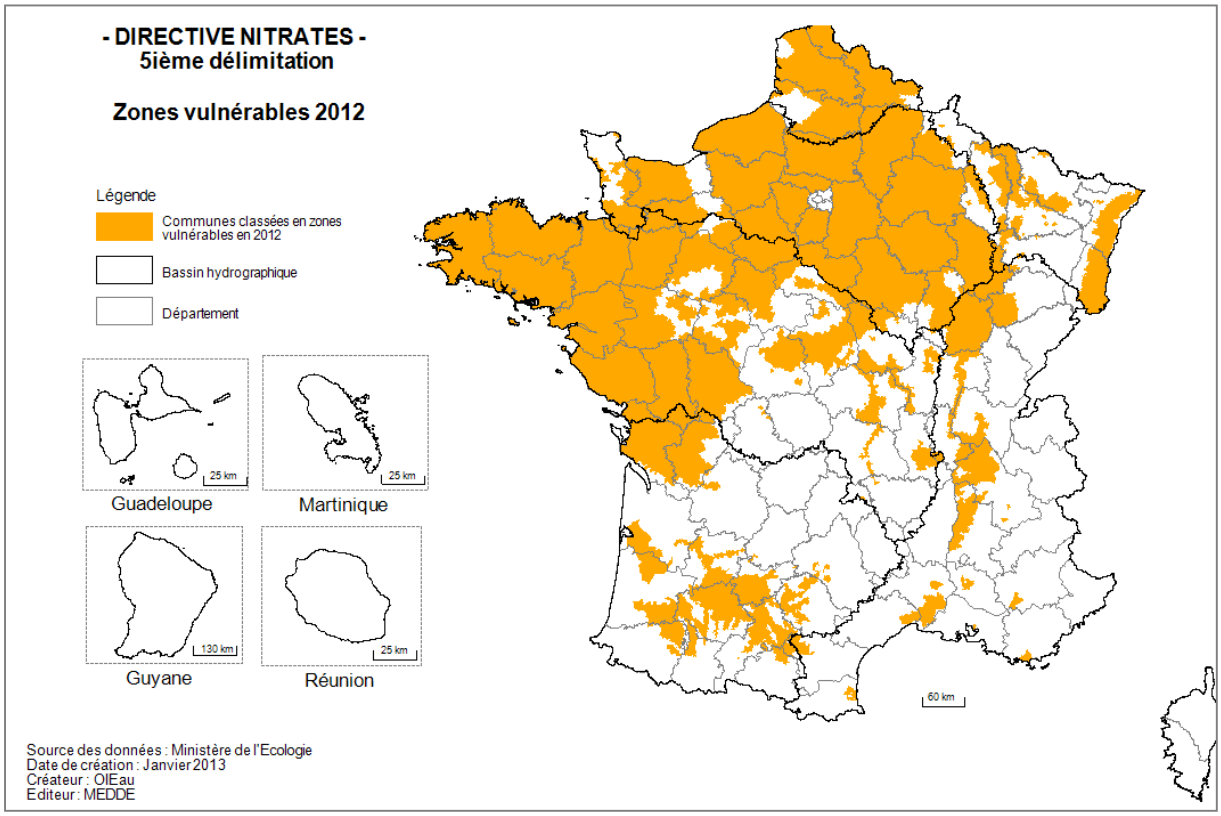

La conditionnalité des aides PAC

La conditionnalité des aides de la Politique Agricole Commune[27] (PAC) est fondée principalement sur des mesures de contrôle des prix et de subventionnement, afin de moderniser et développer l'agriculture pour en assurer la sécurité alimentaire.

Elle correspond à un ensemble de règles à respecter par les agriculteurs pour recevoir les aides liées aux surfaces ou aux cheptels. Si l'agriculteur est responsable d'un manquement à une de ces exigences, une diminution des aides est appliquée, pouvant même être associée à des pénalités.

Elle s'articule autour de deux piliers :

- Le premier pilier concerne les aides directes et les mesures de marché. Son objectif est de maintenir l'agriculture sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne en garantissant un minimum de stabilité aux revenus des agriculteurs. Le versement des aides est réalisé sous réserve du respect de normes strictes (principe de conditionnalité).

- Le second pilier est consacré au développement rural avec des mesures pluriannuelles cofinancées (Europe / France). Il prévoit notamment des mesures Agro-environnementale et Climatiques (MAEC) permettant d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition.

La réforme de la PAC en 2015 introduit un certain nombre de changements :

- Révision du système d'aides afin de tempérer les disparités entre les territoires et les types d'exploitations (grandes cultures, céréales, petites exploitations…)
- Verdissement de l'agriculture : diversification des cultures, maintien des prairies permanentes, 5% de SIE (surfaces d'intérêt écologique : haies, bandes enherbées, mares, certaines cultures…)

Des pratiques volontaires de plus en plus soucieuses de l'environnement

Les pratiques des agriculteurs évoluent et prennent de plus en plus en compte ces aspects environnementaux. Par ailleurs, la réglementation devient plus stricte, notamment dans le cadre des zones vulnérables aux nitrates : enregistrement des pratiques de fertilisation azotée en temps réel, apport raisonné de produits phytosanitaires, emploi de CIPAN, …

Sur les 102 exploitations en conduite conventionnelle, un peu plus de la moitié a des pratiques raisonnées.

Pratiques et méthodes alternatives

Le type de culture et les productions jouent un rôle dans la biodiversité ; l'élevage joue aussi un rôle dans le maintien et la valorisation des prairies et dans l'apport de matière organique dans les sols.

De plus en plus d'agriculteurs optimisent leurs pratiques et travaillent à la réduction des intrants dans le sol. Ainsi, 15 exploitations indiquent employer des méthodes alternatives (de désherbage mécanique notamment), soit 13% des exploitations.

Mesures Agro-environnementales

Dans le cadre de la PAC, les exploitants peuvent contractualiser des Mesures Agro-environnementales[23] (MAE). Ces derniers s'engagent alors, pour une période minimale de cinq ans, à adopter des techniques agricoles respectueuses de l'environnement (par exemple en préservervant la qualité de l'eau et

la biodiversité en maintenant et entretenant des éléments du paysage et en diminuant les intrants) allant au-delà des obligations légales. En contrepartie, ils perçoivent une aide financière qui compense les coûts supplémentaires et les pertes de revenus résultant de l'adoption de ces pratiques. Cette aide est prévue dans le cadre de contrats agro-environnementaux. Les enquêtes ont permis de recenser qu'environ 1 exploitant sur 9 ont des MAE.

L'Agriculture biologique[1]

L'agriculture biologique est une méthode de production qui exclut le recours aux produits chimiques de synthèse. Elle vise à gérer de façon globale la production en favorisant l'agro-système, mais aussi la biodiversité, les activités biologiques des sols et les cycles biologiques.

Le passage en agriculture biologique implique des changements techniques, économiques, organisationnels et humains très importants. Deux à trois années de conversion sont nécessaires selon les productions. Pendant cette période, le producteur met en œuvre des pratiques de production conformes aux règles de production biologique, mais les produits ne peuvent pas être commercialisés en faisant référence à ce mode de production. L'accompagnement professionnel d'un agriculteur en conversion et le soutien des politiques publiques sont donc nécessaires.

7 exploitations pratiquant l'agriculture biologique en totalité sur leur exploitation ont été rencontrées lors des enquêtes et 3 le sont partiellement.

Des acteurs impliqués pour accompagner les exploitants dans des pratiques agricoles responsables

Les GEDA[17] (Groupes d'Etude et de Développement Agricole) mènent d'importants travaux afin de valoriser les pratiques alternatives dans un souci de performances économiques et de prises en compte de l'environnement. La Chambre d'agriculture accompagne ces travaux techniques notamment d'expérimentation et joue un rôle dans la diffusion des résultats.

Des conseillers de la Chambre d'Agriculture accompagnent également les agriculteurs sur des pratiques conciliant les aspects économiques et environnementaux.

Le GABNOR[14] (Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord-Pas de Calais) s'intéresse à tout ce qui concerne l'agriculture biologique sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais : arboriculture, élevage, viandes bio, produits laitiers, maraîchage, polyculture et légumes plein champ... Il soutient et développe l'agriculture biologique de manière durable et solidaire aussi bien dans les pratiques (protection des sols, gestion de l'eau potable et des champs captant, etc.) que dans les débouchés (introduction de produits dans les cantines scolaires et la restauration collective, etc.).

La Chambre d'agriculture est également impliquée dans cette démarche.

D'autres intervenants jouent un rôle dans l'accompagnement des exploitations : le contrôle laitier, les coopératives agricoles, etc.…

POINTS DE REPÈRE

L'eau, sur le territoire

Présence de zones humides dans la partie Nord

Des **problèmes d'érosion** dans la partie sud

Des enjeux environnementaux forts

Le PRN Scarpe-Escaut

De nombreux zonages environnementaux dans la Partie Nord

Natura 2000, ZNIEFF de type I et II…

Des agriculteurs acteurs au quotidien

9% des exploitations enquêtées sont en **agriculture biologique**

13% utilisent des **méthodes alternatives**

En résumé

L'activité agricole est en lien avec de nombreux enjeux environnementaux

Elle contribue à l'identité du territoire et au cadre de vie des habitants

Une certaine fragilité des exploitations en zones humides

b. Difficultés rencontrées par les exploitations agricoles

Une forte pression sur le foncier

Constituant les bases de travail d'une exploitation, le foncier est le support indispensable qui permet à un exploitant de tirer un revenu de son activité.

Il est également le support : du développement des bâtiments, des aides de la PAC, de plans d'épandage conditionnant la détention d'un cheptel.

Les dispositions réglementaires nationales et européennes renforcent l'importance du foncier dans la fonctionnalité de l'exploitation et de son revenu. Or, le foncier agricole est un bien très convoité.

Les emprises foncières sont liées à la construction de nouvelles habitations, la création ou le développement de zones d'activités ou encore la création de routes, etc.…

Lors des enquêtes, 36 exploitations ont indiqué subir une pression foncière, soit 32% des exploitations enquêtées. Ces pressions sont ressenties de manière plus importante sur la partie Nord (44%) que la partie Sud (20%).

Elle s'explique notamment par le caractère périurbain de la partie Nord.

Lors d'une expropriation, certains exploitants préfèrent une compensation foncière au lieu d'une indemnisation.

Dans le cadre d'un projet soumis à une Déclaration d'Utilité Publique (DUP), la SAFER[34] (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) peut, si elle est sollicitée par le Maître d'Ouvrage, contribuer à la réalisation de réserves foncières pour compenser les emprises.

Dans le cadre d'expropriations, après indemnisation du propriétaire et du locataire, une convention d'occupation précaire peut être signée. Les parcelles restent exploitées en attendant la réalisation du projet.

Des problèmes de circulation

Parmi les exploitations enquêtées, 72 rencontrent des problèmes de circulation dans la pratique de leur activité agricole, soit 64% des exploitations.

Les problèmes les plus rencontrés concernent :

- La fréquentation des routes et la vitesse des automobilistes : difficulté pour traverser, risque d'accident en sortant des bâtiments… ;
- Les restrictions de voiries, avec des arrêtés de limitations de tonnage et des sens interdits.
- Les aménagements urbains (ralentisseurs, chicanes…) qui peuvent endommager les systèmes hydrauliques et les engins attelés ;
- La largeur des routes ;
- Le stationnement des voitures qui gênent le passage ;
- Les chemins communaux en mauvais état ;

Problèmes liés à la circulation agricole rencontrés par les exploitants

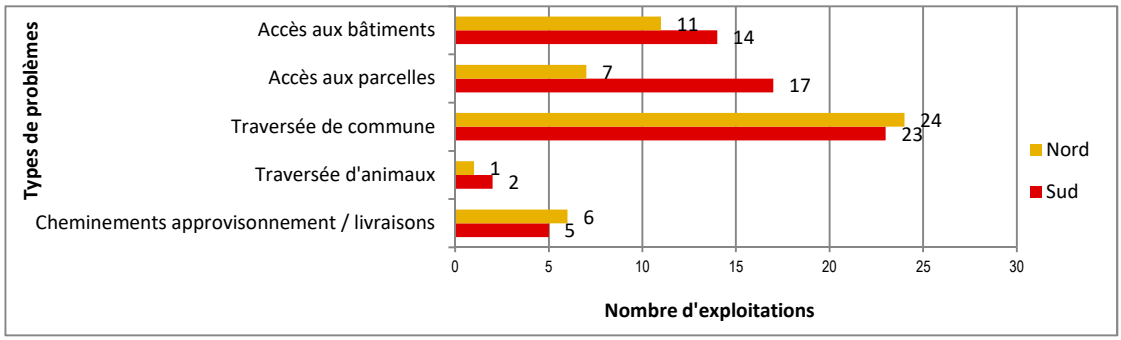

On peut voir sur le graphique que les problèmes liés à la circulation agricole sont un peu plus localisés sur la partie Sud, sauf pour la traversée des communes.

De manière générale, lors de leurs déplacements, les exploitants tiennent compte de ces facteurs et sont obligés de s'adapter à certaines gênes occasionnées. Ainsi, ils effectuent régulièrement des détours pour éviter les passages étroits, encombrés ou au niveau desquels les aménagements ne correspondent pas au gabarit du matériel. Cette situation provoque une perte de temps et un surcoût pour les exploitations ainsi que lors de l'intervention des Entreprises de Travaux Agricoles. Elle rend plus difficile les conditions de travail des exploitants.

Pour éviter ou limiter certains problèmes de traversée de commune, il est important d'associer les agriculteurs préalablement à l'élaboration de projets d'aménagement. Certains d'entre eux les concernent dans leurs déplacements quotidiens ou selon les périodes de l'année.

Dégâts de gibiers

Les dégâts de gibiers sont un problème particulièrement rencontré sur le Nord du territoire : 52 % des exploitations rencontrées déclarent avoir des dégâts de gibiers (lapins notamment) contre 25% dans la partie Sud.

Ces espèces détruisent les cultures, entraînant une perte de revenu pour les exploitants

POINTS DE REPÈRE

Une forte pression sur le foncier

32% des exploitations enquêtées

Des pressions liées au caractère périurbain du territoire

Des problèmes de circulation

64% des exploitations rencontrées

Problèmes fréquemment rencontrés : aménagements urbains, largeur des routes…

Dégâts de gibiers

Des dégâts de gibier importants : 52% des exploitations enquêtés

Conséquence principale : une perte de revenu

En résumé

Les conditions d'exploitation sont parfois difficiles en raison de la cohabitation « monde urbain-monde rural » et de l'évolution du matériel agricole

Une attention particulière est portée sur la préservation du revenu de l'exploitation : notion de viabilité et de « vivabilité »

(pressions environnementales liées aux zones humides, dégâts de gibiers, etc.)

DEUXIÈME PARTIE : ANALYSE DU TERRITOIRE ET DÉFINITION DES BESOINS ET ENJEUX

1. Analyse du territoire et définition des enjeux

A partir de l'état des lieux, une analyse et des enjeux sont étudiés sur le territoire de la CAVM.

Cette partie se décompose en trois points :

- Une analyse selon la méthode AFOM (Atouts – Faiblesse – Opportunités – Menaces)
- Une synthèse des enjeux étudiés sous deux angles :
    - Les enjeux pour le PLUi
    - Les enjeux globaux et complémentaires
- Une présentation des enjeux spatiaux et des besoins en lien avec la carte à enjeux.

a. Analyse AFOM

Une analyse AFOM (Atouts – Faiblesse – Opportunités – Menaces) est un outil d'analyse stratégique qui associe l'étude des forces et des faiblesses avec celle des opportunités et des menaces à son environnement.

Quatre dimensions sont abordées : humaine, foncière, économique et environnementale. Cette analyse sert de base pour la définition des enjeux liés à l'agriculture.

Dimension humaine	
ATOUTS	**FAIBLESSES**
Près de la moitié du territoire est mis en valeur par l'agriculture	
▪ La profession agricole **adapte son activité au contexte** « physique » du territoire. Du **Nord** au **Sud**, le territoire est contrasté. L'agriculture participe ainsi au **cadre de vie** des habitants, à l'**identité du territoire**. Elle **façonne le paysage** et contribue à son **entretien**. ▪ Malgré le caractère périurbain marqué dans la partie Nord, l'**élevage** est encore très **présent**. ▪ L'activité agricole se caractérise par un **tissu d'exploitations agricoles réparties sur l'ensemble du territoire**.	▪ En 30 ans, le territoire de la CAVM a subi une **réduction du nombre d'exploitations**. ▪ Le **nombre moyen d'exploitations par commune** est **peu élevé** ce qui agit sur le **dynamisme agricole** à l'échelon du territoire. ▪ Des **relations** parfois difficiles avec les « citadins en périurbain et à la campagne ».
Développement des formes sociétaires et organisation du travail	
▪ Les **formes sociétaires** se développent, principalement en élevage.	▪ Des **difficultés de relations humaines** sont parfois rencontrées dans les structures sociétaires.
La double activité	
▪ Elle permet d'assurer un **revenu complémentaire**, de préserver **le patrimoine familial** et de maintenir **un plus grand nombre d'exploitations**. ▪ Cette situation est par ailleurs facilitée par la **mécanisation**.	▪ La double activité peut faire apparaître un **manque de motivation** lorsqu'elle est subie. On assiste à **une baisse de la dynamique agricole**. ▪ Afin de pouvoir gérer les deux activités, souvent l'exploitant **simplifie son système d'exploitation** (en arrêtant l'élevage laitier par exemple).
Place des femmes dans les exploitations	
▪ Sur une exploitation agricole, l'épouse peut avoir un rôle de **chef d'exploitation** ou s'impliquer et **apporter une contribution**.	

<table>
<tr><td colspan="2"><u>Engagements et responsabilités</u></td></tr>
<tr><td>▪ Quelques exploitants agricoles et conjoint(e)s sont dans des conseils municipaux.

▪ Les formes sociétaires permettent dans certains cas à un associé de dégager du temps pour prendre des responsabilités à l'extérieur.</td><td>▪ On assiste à une baisse du nombre d'exploitants et/ou de conjoint dans les représentations municipales.</td></tr>
<tr><td colspan="2"><u>Perspectives d'évolution des exploitations</u></td></tr>
<tr><td>▪ Les transmissions d'exploitation se font principalement dans un cadre familial.

▪ Dans la partie Sud, les exploitants agricoles font preuve de plus d'optimisme et le taux de renouvellement dans les exploitations est plus élevé.</td><td>▪ Les installations hors cadre familiales sont rares.

▪ La partie Nord fait face à un manque de visibilité sur les perspectives d'avenir, ce qui explique son taux moyen de renouvellement.</td></tr>
<tr><td><u>OPPORTUNITES</u></td><td><u>MENACES</u></td></tr>
<tr><td colspan="2"><u>Appuis techniques et économiques</u></td></tr>
<tr><td>▪ La profession agricole est bien ancrée sur le territoire. Elle est « encadrée » par de multiples intervenants (l'Etat, les collectivités, etc.) et dispose de nombreux organismes professionnels de représentation et/ou de conseil et réseaux mis en place par la profession.
- Groupes de développement
- Organisations économiques relatives à la commercialisation
- Réseaux spécifiques principalement orientés vers la diversification
- Syndicats

▪ Par ailleurs, il existe des aides en faveur de l'installation et des mesures d'accompagnement des exploitants agricoles.</td><td>▪ Une exploitation agricole est une entreprise à part entière et est soumise à des démarches administratives qui sont de plus en plus importantes et lourdes à supporter par les exploitants.</td></tr>
</table>

Organisation professionnelle et emploi	
▪ Certains exploitants agricoles mutualisent leurs moyens et se regroupent en **Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole** ▪ Il y a notamment une bonne dynamique dans la **Vallée de la Scarpe** en lien avec l'élevage. ▪ Certaines exploitations se maintiennent grâce au recours à des E**ntrepreneurs pour des Travaux Agricoles**. ▪ L'activité agricole génère de nombreux **emplois** : dans les **exploitations**, en **amont** et en **aval**.	▪ Le **service de remplacement** présent dans la partie Nord est insuffisamment structuré sur le territoire. Il fait face probablement à un manque de potentiels économiques sur territoire pour faire vivre ce service.

ENJEUX LIES A LA DIMENSION HUMAINE

Enjeux pour le PLUi

→ Tenir compte du monde agricole dans l'élaboration du projet de territoire
→ Jouer sur l'attractivité du territoire et encourager les installations

Enjeux globaux et complémentaires

→ Encourager l'esprit d'entreprise afin de permettre le renouvellement des générations (installation, modernisation, innovation)
→ Favoriser le dialogue entre le monde agricole, la sphère politique et les habitants

Dimension foncière	
ATOUTS	**FAIBLESSES**
Un foncier principalement en fermage	
▪ La majeure partie du foncier agricole est en **location**. ▪ Avoir un nombre important de propriétaires peut être un « avantage » : en cas de vente, la **surface à acquérir est moins importante**. ▪ Avoir le statut de propriétaire exploitant permet une **meilleure maîtrise de son outil de production**. C'est notamment le cas du foncier situé à proximité des bâtiments qui permet d'**envisager des constructions**.	▪ Etre sous le statut du fermage donne **moins de sécurité** sur l'outil de travail et peut limiter les possibilités d'**évolution des exploitations**. C'est aussi une **difficulté** lors de la **transmission hors cadre familial**. ▪ L'acquisition d'une grande part de son foncier nécessite une **immobilisation forte de capitaux** qui peut ensuite **peser sur le développement économique** de l'exploitation.
Structuration des exploitations et du parcellaire	
Le bâti agricole	
▪ Les 2/3 des exploitations enquêtées sont regroupées sur **un seul site**, ce qui facilite l'**organisation du travail**. ▪ Bénéficier de plusieurs **sites d'exploitation** permet parfois de **sortir l'élevage du tissu urbain**.	▪ Dans une configuration où l'exploitant n'a qu'**un seul site**, il n'a pas toujours la possibilité d'**évoluer** sur place. ▪ En ayant **plusieurs sites**, l'**organisation** du travail est **plus complexe**.
Parcellaire	
▪ Dans la partie **Sud, l**es exploitations sont de **bonne taille** économique et le parcellaire est bien **structuré**. ▪ Dans la partie **Nord** les **échanges culturaux** permettent de pallier l'absence de remembrement. Aussi, 65% de la SAU est sur la **commune du siège d'exploitation**, ce qui limite les déplacements Sur l'ensemble du territoire le **parcellaire** agricole se répartit sur 3 à 4 communes.	Dans la partie **Nord,** ▪ les exploitations ont une surfaces plus limitée ; ▪ le foncier y est plus morcelé

Parcelles attenantes : des parcelles à fort enjeux d'exploitation

- Dans la partie **Nord**, 81 % des exploitations ont des **parcelles attenantes** pour une surface moyenne de **9ha.**
- Dans la partie **Sud**, 75% des exploitations ont des **parcelles attenantes** pour une surface moyenne **16ha**.

- **L'absence de parcelles attenantes** est une **contrainte** pour les exploitations et peut les contraindre à **construire à l'extérieur.**

Régulation de l'eau par le drainage

- Dans la partie **Nord**, le **drainage** est rendu de plus en plus **difficile**.

OPPORTUNITES	MENACES

Au nord, un territoire urbain – Au sud, une dominante plus rurale

Législation

- Une **gestion économe de l'espace agricole** rendue **obligatoire** par les lois Grenelle et ALUR.
- En élevage, la mise en œuvre du **principe de réciprocité** permet d'éloigner les nouvelles habitations des bâtiments d'élevage afin d'en limiter les nuisances.

Foncier

- Lors d'**emprises** devant la perte économique liée à la disparition des terres, des dispositifs de **compensations foncières** peuvent être mises en place. Par ailleurs, le principe « **Eviter-Réduire-Compenser** » appliqué à l'agriculture est depuis peu reconnu par la loi.

- Dans la partie **Nord**, le **foncier agricole est très convoité**.
- Les **emprises** sont parfois **élevées** par rapport à l'**occupation effective** par les entreprises.

Relations monde rural et monde urbain	
▪ La **connaissance partagée** dans le cadre du diagnostic agricole du PLUi permet de bien prendre en compte l'activité dans les aménagements du territoire de demain.	▪ L'évolution du **matériel agricole** est parfois **insuffisamment prise en compte** dans les **nouveaux aménagements de voirie** ▪ Des **conflits de voisinage** existent en raison des **nuisances** inhérentes à l'activité agricole.

ENJEUX LIES AU FONCIER

Enjeux dans le PLUi

→ Avoir une gestion économe du foncier agricole en priorisant l'urbanisation au sein de l'espace bâti (privilégier l'utilisation des friches, réhabiliter des bâtiments inoccupés voire anciens) mais aussi en augmentant la densité.

→ Eviter de déstructurer l'espace agricole et limiter le morcellement du parcellaire en s'appuyant notamment sur des limites naturelles ou diverses infrastructures

→ Préserver les parcelles attenantes aux bâtiments ainsi que les accès aux bâtiments agricoles et îlots d'exploitation

→ Permettre l'évolution des bâtiments agricoles (leur développement, leur modernisation, leur mise aux normes, …) à proximité des sites existants ou par une nouvelle implantation, grâce à une traduction réglementaire adaptée (zonage, règlement, repérage de bâtiments, …)

→ Intégrer la circulation agricole dans le PLUi du territoire et dans la conception des aménagements urbains, notamment dans le plan de déplacements urbains.

Enjeux complémentaires

→ Développer des échanges entre collectivités et monde agricole à partir du retour d'expériences et dans un souci d'anticipation (diagnostic agricole, futures études d'impacts agricoles, …)

Dimension économique	
ATOUTS	**FAIBLESSES**
Des productions végétales diversifiées	
▪ Les productions végétales sur le territoire sont **diverses** dont certaines **cultures sous contrat.** ▪ La production végétale a l'avantage d'être plus « **flexible** » que la production laitière.	▪ L'activité agricole est tributaire des **conditions climatiques**. ▪ **Peu de possibilités de faire des cultures sous contrat** en raison du **morcellement** du parcellaire dans la partie Nord.
Des productions animales principalement orientées vers l'élevage bovin	
▪ Des retours positifs des financements européens provenant de « **l'Objectif 1** » qui ont **permis de réaliser des aménagements complémentaires**. ▪ L'**élevage**, principalement bovin, **valorise les pâtures.**	▪ La période de **crise** pèse sur la **rentabilité** des exploitations et **décourage** certains éleveurs. ▪ Dans la partie Nord, ces problèmes sont cumulés avec les **zones humides**. ▪ L'activité basée sur le « monde vivant » est tributaire des **problèmes sanitaires.**
Activités de diversification	
▪ Dans la partie **Nord**, des activités de diversification sont **présentes**. ▪ Il existe un **large panel** de produits **vendus en direct.** ▪ Quelques exploitants ont des **projets** en accueil et énergies nouvelles.	▪ Dans la partie **Sud**, les activités de diversification sont un peu **moins présentes.**
OPPORTUNITES	**MENACES**
Des débouchés variés entre filières courtes et filières longues	
Production *Débouchés de proximité :* ▪ La proximité avec un **bassin de consommation** est un potentiel pour la **vente directe** et / ou **les circuits courts**.	▪ Une forte présence de la Grandes et Moyennes Surfaces sur le territoire : des **impacts potentiels** sur la vente directe ?

▪ Les exploitations faisant de la **vente directe** sont **valorisées** grâce à un **référentiel** : opération de communication mise en place par la Communauté d'Agglomération (CAVM – CAPH), la Chambre d'Agriculture et le PNR. ▪ La **restauration collective** est une opportunité de débouché. ▪ L'**abattoir de Valenciennes** est un outil mis aux normes constituant un atout pour un territoire orienté vers l'élevage. *Des débouchés pour les filières plus longues :* ▪ Des **outils de transformation** sont situés à proximité. ▪ La proximité avec la **Belgique** permet l'**écoulement** de certaines **denrées**. ▪ La **voie navigable de l'Escaut** et les **silos bord à canal** facilitent le **transport** de marchandises. *Le bio, une filière en essor :* ▪ Les **demandes** des consommateurs en produits issus de l'agriculture biologique **augmentent**. ▪ Les **produits commercialisés** sont **diversifié**s : tous les types d'activités et de productions sont concernés. ▪ Quelques exploitations sont **orientées en production biologique** sur le territoire, notamment dans la partie Nord. ▪ Valorisation du **lait bio en filières** courte et longue (des demandes par les laiteries)	▪ La **restauration collective** demande une **organisation complexe** ▪ Des **incertitudes** sur l'**avenir** de l'abattoir de Valenciennes. ▪ Le projet **du Canal Seine Nord**, une **ouverture à la concurrence** (face aux grandes plaines céréalières de la Marne) ▪ La filière biologique doit suivre « *Des **règles rigoureuses** définies dans un cahier des charges* » (source : Agence bio)
Diversification	
▪ Les **bâtiments situés en zone agricole** et à **caractère architectural** ont l'opportunité de **changer de destination** ▪ L'**Université de Valenciennes** permet de faire vivre le réseau « **Campus Vert** » ▪ Les **fermes pédagogiques** sont un moyen de **lier** le **monde agricole** et le **réseau éducatif.**	▪ Certains adhérents au réseau Campus Vert font face à des **logements vacants**.

ENJEUX LIES A LA DIMENSION ECONOMIQUE

Enjeux pour le PLUi

→ Repérer les activités existantes et les projets pour assurer leur maintien et leur développement :
- Les activités de production/stockage du territoire (bâtiments agricoles, silos, …)
- Les activités de transformation et l'agroalimentaire

→ Contribuer au développement de débouchés en lien avec la voie d'eau (Escaut)

→ Encourager la diversification de l'activité agricole et permettre le changement de destination des bâtiments agricoles (activités d'accueil, hébergement)

Enjeux globaux et complémentaires

→ Favoriser la communication afin de faire connaître et mieux accepter les nuisances inhérentes à l'activité agricole

→ Valoriser les activités de vente directe et la consommation locale en lien avec le bassin de population

→ Accompagner les activités de circuits-courts et poursuivre les opérations de communication

→ Accompagner l'activité laitière et sa filière, confrontée à de nombreux enjeux sur la frange nord du territoire pour préserver son potentiel économique

→ Encourager les projets de méthanisation collective comme possibilité de diversification/développement

→ Faciliter les démarches administratives lors d'un projet

Dimension environnementale	
ATOUTS	**FAIBLESSES**
Un paysage qui évolue	
▪ Les **paysages** qui contribuent à l'identité du territoire. Ils sont façonnés et entretenus par les **agriculteurs** et l'agriculture. ▪ La **diversité des cultures** offre des mosaïques de couleurs au fil des saisons, ce qui contribue à un **cadre de vie agréable**	▪ Des **incertitudes** sur le devenir des **prairies humides** face : - A la **réduction de la production bovine** (lait et viande) - Un **taux de renouvellement** des générations plus **faible sur certains territoires**
Des contributions à la biodiversité	
▪ Les **pratiques raisonnées** et des **pratiques en faveur de l'environnement** en pleine évolution ▪ La présence de **haies**, de **bandes enherbées**, la participation au programme d'**expérimentation des zones humides**, les **cultures diversifiées**, contribuent à la biodiversité sur le territoire. ▪ La forte présence de l'**élevage** contribue à **l'enrichissement des sols en matière organique**	▪ Identification d'un certain **découragement** des agriculteurs concernant le **programme zones humides** : lourdeurs dans la mise en place du dispositif.
OPPORTUNITES	**MENACES**
Des mesures contractuelles négociées à privilégier	
▪ Des **mesures d'accompagnement** existent : - la **conditionnalité de la PAC** - les **mesures contractuelles** : mesures agri- environnementales à adapter aux spécificités du territoire	▪ Les **bandes enherbées** imposées sont parfois **utilisée de manière inappropriée,** par des piétons notamment. ▪ Les **zonages environnementaux** sont souvent source d'**inquiétudes** en raison des contraintes potentielles sur les exploitations.
Une anticipation face aux phénomènes d'érosion	
▪ Il y a une certaine **prise en compte de la maîtrise de l'écoulement de l'eau** en conjuguant des techniques structurantes et les techniques d'hydraulique douce.	▪ Des **secteurs sont particulièrement sensibles** aux phénomènes d'érosion (dans la partie Sud notamment)

Pour lutter contre ce phénomène, des **pratiques culturales adaptées** et la **création d'aménagements** spécifiques sont mis en place : haies, fascines, … ▪ Ces aménagements peuvent aussi **contribuer à la biodiversité.**	▪ Aujourd'hui se pose la question de l'**entretien** de ces aménagements pour préserver leur **efficacité**.
La présence de Zones Humides « reconnues »	
▪ Un **travail est en cours** associant différents acteurs impliqués sur ce sujet (Agence de l'Eau, Chambre d'agriculture, les collectivités, PNR, …)	▪ L'activité agricole est **fragilisée** par un cumul de difficultés sur certains territoires. ▪ Si des **mesures compensatoires** ne sont pas mises en place rapidement sur ces zones, le **risque de développement de friches**, de **boisements** et de **décharges sauvages**…n'est pas à exclure.

ENJEUX LIES A L'ENVIRONNEMENT

Enjeux pour le PLUi

→ Adapter la traduction réglementaire aux enjeux environnementaux des espaces et apprécier ses effets sur l'activité agricole, sans porter atteinte à sa viabilité.

→ Poursuivre les démarches de lutte contre l'érosion (hydraulique douce) dans la continuité des démarches engagées

Enjeux globaux et complémentaires

→ Encourager les pratiques raisonnées et valoriser les contributions existantes

→ Encourager le programme de développement de l'agriculture biologique porté par le Parc Naturel Scarpe-Escaut

→ Préserver l'espace agricole contre les différentes formes de mitage (boisement, …)

→ Mettre en place un dispositif adapté aux zones humides de la Vallée de la Scarpe et de l'Escaut décliné en actions concrètes

- Rechercher un équilibre entre la prise en compte de l'environnement et les aspects économiques de cette activité
- Veiller à préserver la viabilité et la « vivabilité » des exploitations : conditions du renouvellement des générations

2. Spatialisation des enjeux

a. Le repérage cartographique des enjeux spatiaux

Les enjeux spatiaux (dont l'ensemble est repris dans les cartes à enjeux jointes au rapport) sont multiples et délimitent des « zones dites à enjeux agricoles ». Elles sont principalement liées au bâti agricole, au développement des exploitations, au parcellaire et aux types de productions.

L'ensemble des sièges des exploitations recensées ont été repérés, avec la présence ou non d'un atelier d'élevage. Pour les exploitations enquêtées soit 75% des exploitations, la localisation des sites et du régime sanitaire a également été indiquée.

Les éléments abordés ci-dessous concernent uniquement les exploitations enquêtées et ne sont donc pas exhaustifs.

Ils n'ont pas vocation à se substituer à une étude d'impact précise et actualisée des zones touchées par un projet.

Les espaces non repris en « zones à enjeux agricoles » ne constituent pas des espaces où le changement de destination des sols ne poserait pas de problème.

Il conviendra d'examiner si ces territoires concernent :

- des exploitations non enquêtées ;
- des terres exploitées par une exploitation qui a son siège en dehors de la CAVM

des impacts cumulés dans le temps (ex : emprises successives liées aux différents projets).

Des enjeux liés au bâti agricole et à l'hydraulique (carte A)

Sites d'exploitation

Les bâtiments composant l'exploitation ont été repérés au cours des enquêtes. Ces bâtiments comprennent le siège et les différents sites.

L'orientation technico-économique et la présence d'élevage avec le régime ont été indiquées pour les exploitations enquêtées.

Pour les exploitations non enquêtées, le siège a été repéré, ainsi que la présence ou non d'un atelier d'élevage (sans distinction du régime sanitaire).

Numérotation des bâtiments :

Exploitation monosite

Les sièges sont numérotés par commune de 1 à X.

Exploitation multisites répartis sur une même commune

Le numéro attribué à l'exploitation est suivi de d'une lettre. Le siège porte la lettre A, le site secondaire la lettre B, etc.

Exemple : Siège = 5A, site secondaire = 5B

Exploitation multisites répartis plusieurs communes

Si un site secondaire ne se trouve pas sur la même commune que le siège, son numéro est précédé du code INSEE de la commune du siège (ex : 59559_1B – le siège se trouve sur la commune de Sebourg).

Il est important d'éviter d'urbaniser à proximité des sites d'exploitation afin de ne pas porter atteinte au bon fonctionnement de l'exploitation et / ou à son développement (principe de réciprocité). Cela s'applique aussi bien en élevage qu'en production végétale (lorsqu'il y a la présence de bâtiments spécifiques comme des bâtiments de pommes de terre, voire les silos de stockage de céréales, ...).

Pour les bâtiments implantés dans le tissu urbain, il est nécessaire de permettre une alternative pour la construction d'un projet par la délocalisation.

Les équipements spécifiques : forages, points d'eau, drainage et réseau d'irrigation

Les forages et les points d'eau utilisés en élevage pour l'abreuvement des bovins ont été repérés.

Les parcelles drainées et l'irriguées ont également été repérées. En effet, compte tenu des investissements lourds et onéreux pour les exploitants de ces installations spécifiques, il est important de ne pas venir remettre en cause ces installations.

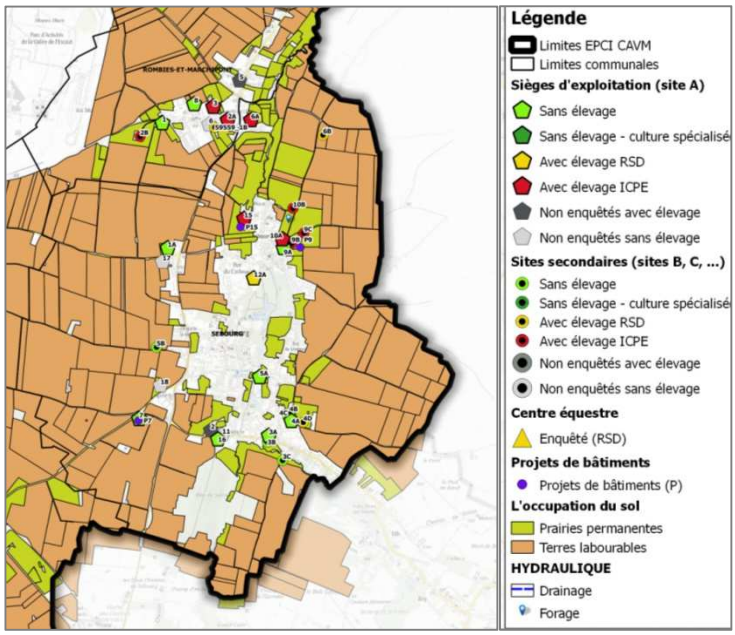

Carte 15 – Extrait de la carte à enjeux liés au bâti agricole et à l'hydraulique – Commune de Sebourg

Les emprises liées au parcellaire (carte B)

L'artificialisation de ces parcelles peut être préjudiciable au bon fonctionnement de l'exploitation. C'est pourquoi il est nécessaire de réaliser un examen particulier en cas d'emprise afin d'éviter certains problèmes et de limiter les impacts sur les exploitations.

Enjeux liés à la proximité

Les *parcelles proches* portent sur les îlots d'exploitation situés dans un rayon de 500 mètres autour des bâtiments de l'exploitation (pour les exploitations enquêtées).

Ces parcelles proches des bâtiments apparaissent comme importantes quelques soient leurs productions : elles limitent les déplacements sur la route, facilitent la surveillance du troupeau, etc. Elles nécessitent donc une attention particulière. Les prairies situées à proximité immédiate sont en ce sens des parcelles vitales l'exploitation et ces parcelles peuvent faire l'objet d'une délocalisation des bâtiments d'exploitation.

Compte tenu de ces caractéristiques, les agriculteurs cherchent à conforter leur parcellaire à proximité du siège ou des bâtiments.

Parmi les parcelles de proximité, il y a aussi *les parcelles attenantes* qui sont les parcelles présentes aux abords de l'exploitation et sont indispensables au bon fonctionnement de l'exploitation.

Pour les exploitations ayant des bovins, la proximité a un intérêt marqué car elle facilite le passage des animaux des bâtiments vers les prairies et la surveillance du troupeau. Notamment, la traite quotidienne des vaches laitières implique une liaison forte entre les bâtiments et les prairies.

Par ailleurs, ces parcelles permettent :

- la circulation des engins agricoles ;
- le stockage des récoltes (maïs ensilage) ;
- le stockage du matériel ;
- la construction de nouveaux bâtiments.

Les parcelles concernées par un projet de bâtiment

- Pour les parcelles proches des bâtiments :

Il s'agit de permettre le développement économique d'une exploitation (mises aux normes, modernisation, …) ….

Ces parcelles ont été identifiées comme support de projets de construction de bâtiments à court et moyen termes.

- Pour les parcelles plus éloignées :

Ces parcelles peuvent également servir aux délocalisations des bâtiments d'élevage pour les exploitations ne pouvant se développer sur place. Ce potentiel foncier peut également permettre l'installation d'un jeune agriculteur ou l'arrivée un nouvel associé sur l'exploitation.

Les parcelles dont l'enjeu est lié à la production de l'exploitation

Elles sont liées à la présence d'une production sur l'exploitation. Il s'agit notamment :

- des parcelles en maraîchage ;
- les cultures pérennes (pépinières, arboriculture,…)
- des vergers et des prairies plantées ;
- des parcelles cultivées en agriculture biologique.

L'enjeu porte sur la préservation de ces espaces de production.

Carte 16 Enjeux liés au parcellaire – Commune de Thivencelle

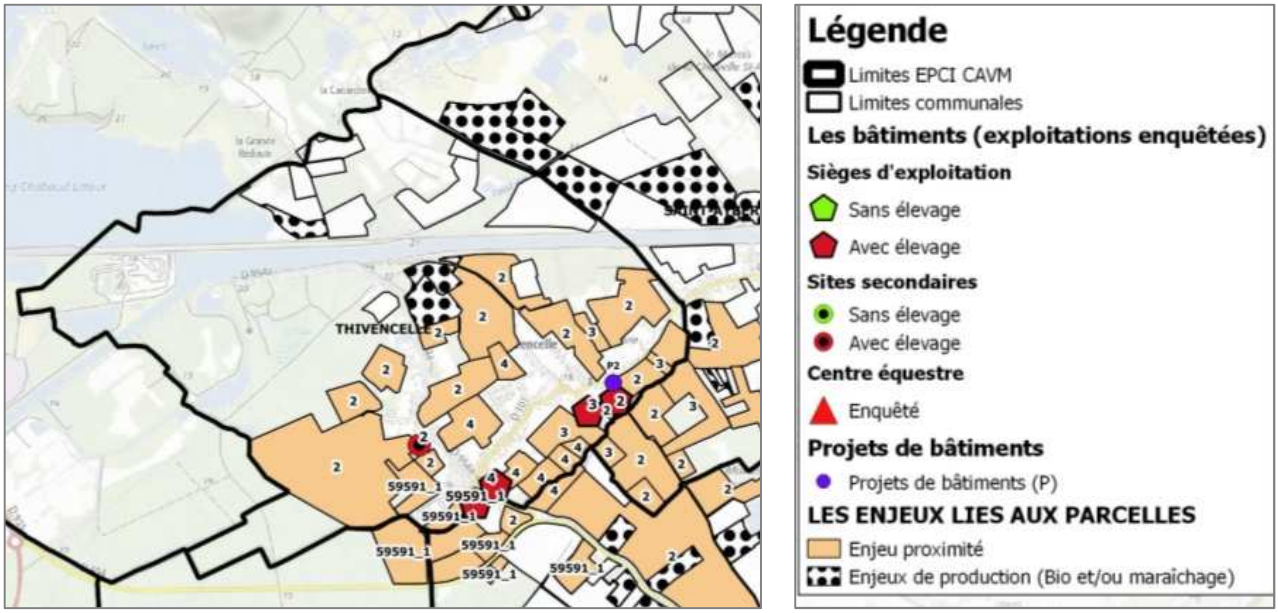

b. Enjeux liés aux circulations agricoles

Plusieurs types de difficultés rencontrées par les exploitants agricoles sont identifiés :

- La largeur de voiries inadaptées aux engins agricoles,
- Les accès des parcelles et bâtiments
- Les limitations de tonnage,
- Les ralentisseurs, etc.…

Carte 17 - Extrait des enjeux liés à la circulation *agricole*

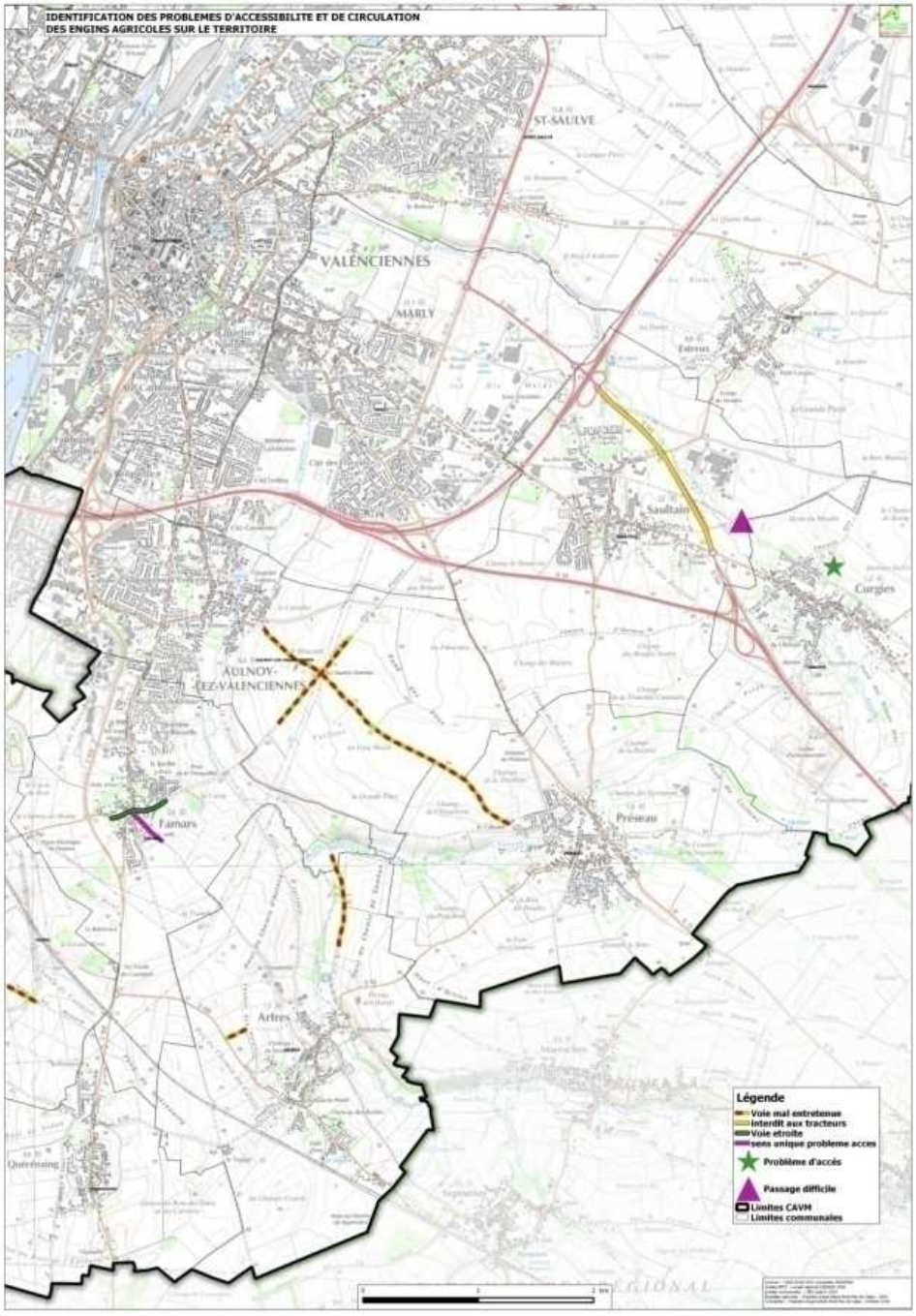

ANNEXES

1. GLOSSAIRE, SIGLES et ABBRÉVIATIONS

[1] **AB** Agriculture Biologique

L'agriculture biologique est une méthode de production qui exclut le recours aux produits chimiques de synthèse. Elle vise à gérer de façon globale la production en favorisant l'agro-système, mais aussi la biodiversité, les activités biologiques des sols et les cycles biologiques.

[2] **ALUR (loi)** Accès au Logement et un Urbanisme Rénové

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové promulguée en mars 2014 présente des mesures en matière d'urbanisme visant à freiner l'artificialisation des sols et à lutter contre l'étalement urbain.

[3] **Aménagement foncier**

L'aménagement foncier (appelé « remembrement » jusqu'en 2005) est une opération régie par le code rural qui vise à :

- *améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales, agricoles ou forestières afin de faciliter les conditions de travail, gagner du temps, etc. ;*
- *assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux ;*
- *contribuer à l'aménagement du territoire communal ou intercommunal défini dans les documents d'urbanisme.*

Il permet ainsi de regrouper le parcellaire agricole, de le rapprocher du siège d'exploitation et de le désenclaver ; il aboutit à une refonte totale du plan cadastral dans le périmètre aménagé.

Des opérations d'aménagement foncier sont également lancées pour remédier aux dommages causés par la réalisation de grands ouvrages linéaires ou encore suite à des emprises liées à des zones d'activités. Certaines dispositions permettent de compenser les emprises si la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) a pu constituer une réserve foncière.

[4] **ARVD** Association Régionale des Vendeurs Directs

[5] **CAVM** Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole

[6] **Chef d'exploitation**

Personne physique qui assure la gestion courante de l'exploitation.

[7] **CIPAN** Culture Intermédiaire Piège à Nitrates

Un CIPAN est un couvert végétal installé entre deux cultures et permet de limiter l'érosion des sols, de lutter contre les adventices et le lessivage des sols par les nitrates. Cette pratique est principalement utilisée entre une céréale et une culture de printemps. Les plantes semées à cet effet doivent avoir un développement rapide, doivent également être des cultures faciles et économiques : prix des semences peu élevé, faible sensibilité aux maladies et parasites, faibles exigences en éléments nutritifs et en eau...

[8] **CUMA** Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole

Elles relèvent d'une volonté des exploitants de se regrouper pour travailler ensemble. Elles permettent aux agriculteurs d'utiliser un matériel performant dont l'investissement ne se justifierait pas pour une

seule exploitation. Les coûts sont ainsi réduits et la quantité de travail réalisé par un même matériel optimisé.

[9] **Drainage**
Le drainage agricole est une opération foncière ayant pour but d'éliminer l'excédent d'eau par la pause de tuyaux enterrés. Sa mise en œuvre permet de mieux maîtriser le régime des eaux, faciliter la conduite des cultures et éviter les pertes de rendements dues à l'excès d'eau.

[10] **EARL** Entreprise A Responsabilité Limitée

[11] **Erosion des sols**
L'érosion des sols est un phénomène naturel qui se déroule en deux étapes : le détachement de particules et petits agrégats par l'impact des gouttes de pluie, puis l'entraînement de ce sol vers l'aval par ruissellement.
Plusieurs facteurs peuvent provoquer l'érosion : la pluie (ruissellement de l'eau), le relief, le type de sol (les sols limoneux et sablo-limoneux notamment), l'occupation du sol, etc.
Les volumes de ruissellement sont générés depuis les plateaux sur des espaces de pentes faibles, lorsque l'occupation du sol et les pratiques culturales ne permettent pas une bonne infiltration des eaux temporairement. Ces eaux de ruissellement s'accumulent et accentuent ruissellement, érosion, voire coulées de boues à l'aval.

[12] **ETA** Entreprise de Travaux Agricoles

[13] **Exploitation individuelle**
Le statut « d'exploitation individuelle » offre l'avantage d'une plus grande liberté d'action et d'une absence de formalisme (MSA). Dans ce type d'exploitations, les membres de la famille participant aux travaux de l'exploitation peuvent avoir accès à un statut social (comme « aide familiale », « associé d'exploitation » ou encore «conjoint collaborateur »).

[14] **GABNOR** Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord-Pas de Calais
Le GABNOR s'intéresse à tout ce qui concerne l'agriculture biologique sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais : arboriculture, élevage, viandes bio, produits laitiers, maraîchage, polyculture et légumes plein champ...

[15] **GAEC** Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Le GAEC offre une transparence juridique, sociale et fiscale et se compose d'au moins deux associés sur une même structure.

[16] **GMS** Grandes et Moyennes Surfaces

[17] **GEDA** Groupe d'Etude et de Développement Agricole

[18] **Grenelle (loi)**
Les lois dites Grenelle ont introduit dans les documents d'urbanisme la prise en compte de la lutte contre la diminution des surfaces agricoles, naturelles et forestières.

[19] **IAA** Industrie Agro-Alimentaire

[20] **Irrigation**

L'irrigation consiste à apporter de l'eau à des plantes cultivées pour en améliorer le rendement et la qualité. Elle peut être rendue obligatoire pour obtenir certains contrats de culture et permet dans tous les cas d'améliorer et/ou de stabiliser les rendements pour les cultures légumières, les pommes de terre et les betteraves.

[21] **ICPE** Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

Le classement éventuel dans une rubrique ICPE s'apprécie au regard de chaque activité (vaches laitières d'une part et vaches allaitantes d'autre part par exemple). Les effectifs des diverses activités ne s'additionnent pas.

Cette classification impose de respecter des distances entre les exploitations et les riverains :

- *Dans le cas d'un élevage ICPE, la distance minimale à respecter est de 100 mètres. Cette limite concerne tous les bâtiments hébergeant des animaux, les stockages de déjections, etc.*
- *Pour un élevage en RSD, la distance à respecter est de 50 mètres.*

[22] **LMAP** Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche

La Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche de 2010 comporte plusieurs dispositions en faveur de la protection des terres agricoles avec notamment une commission de consommation des espaces agricoles.

[23] **MAE** Mesure Agro-environnementale

[24] **MSA** Mutualité Sociale Agricole

[25] **NATURA 2000**

Le réseau Natura 2000 s'inscrit au cœur de la politique de conservation de la nature de l'Union Européenne. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces, de la flore et de la faune et sauvegarder des milieux naturels qu'ils abritent.

[26] **OTEX** Orientation Technico-économique des Exploitations

Notion développée par la DRAAF et permettant de classer les exploitations selon leur activité principale. L'OTEX est déterminée à partir de la part relative des Marges Brutes Standards (MBS) des différentes productions dans la MBS totale de l'exploitation.

[27] **PAC** Politique Agricole Commune

La conditionnalité des aides de la Politique Agricole Commune (PAC) est une politique mise en place à l'échelle de l'Union Européenne. À l'origine, elle est fondée principalement sur des mesures de contrôle des prix et de subventionnement, afin de moderniser et développer l'agriculture pour en assurer la sécurité alimentaire.

[28] **PLUi** Plan Local d'Urbanisme intercommunal

[29] **PNR** Parc Naturel Régional

Les PNR ont été créés afin de protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Peut être classé « Parc naturel régional » un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels

et le patrimoine culturel sont de grande qualité mais dont l'équilibre est fragile. Créé en 1968, le Parc Naturel régional Scarpe-Escaut a été le premier des PNR en France.

[30] **PP** Prairie permanente

[31] **PPRI** Plan de Prévention de Risques Inondation

Les PPRI sont destinés à repérer et à délimiter les zones exposées directement ou indirectement à un risque d'inondation afin d'y réglementer l'utilisation des sols. Il s'agit d'une servitude d'utilité publique qui s'impose à tous : particuliers, entreprises, collectivités.

Cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions. Ces documents servent aussi à informer et sensibiliser les citoyens face aux risques auxquels ils sont exposés.

[32] **RGA** Recensement Général de l'Agriculture

Collecte d'information organisée tous les 10 ans par les services de la DRAAF, auprès de l'ensemble des exploitants agricoles du territoire national et qui constitue une photographie de l'agriculture française.

[33] **RSD** Régime Sanitaire Départemental

[34] **SAFER** Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

[35] **SAGE** Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Déclinaison du SDAGE. Le SAGE doit permettre une mise en œuvre des principes de gestion équilibrée mais à l'échelle d'un bassin versant hydrographique. Les documents de planification doivent être en conformité avec ces schémas.

[36] **SAU** Surface Agricole Utile

Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes.

[37] **SCEA** Société Civile d'Exploitation Agricole

[38] **SCOT** Schéma de Cohérence Territorial

[39] **SDAGE** Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le SDAGE est un document de planification à l'échelle du bassin Artois-Picardie. Il vise à retrouver le bon état écologique des eaux. Un nouveau SDAGE qui porte sur la période 2016-2021 a été adopté en octobre 2015.

[40] **UGBTA** Unité Gros Bétail Tout Aliments

Compare les animaux selon leur consommation totale (herbe, fourrage et concentré).

[41] **ZICO** Zones d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux

[42] **ZNIEFF** Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

Espace naturel inventorié en raison de son caractère remarquable, mais n'ayant aucune portée réglementaire.

2. ANNEXE 1 : Questionnaire utilisé pour les enquêtes sur la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole

QUESTIONNAIRE **Commune de :** **EPCI :** **Date :** **Réalisé par :**								
EXPLOITATION ET COORDONNEES								
LEGENDE	**N°**	**N° RPG :**	**N°PACAGE**					
RAISON SOCIALE								
N° SIRET								
ADRESSE	du siège :		Postale (si différente du siège) :					
PERSONNE ENQUETEE	NOM : Prénom : ☏ Fixe :Portable :Mail :							
STATUT	☐ Individuel ☐ Sociétaire ☐ GAEC ☐ EARL ☐ SCEA ☐ SCL							
DIMENSION HUMAINE								
CHEF D'EXPLOI-TATION (C.E.)	**CE**	**NOM Prénom**	**Année De naissance**	**sexe**		**Année d'installation**	**Si double activité**	
				F	**H**		Agriculture Activité Principale	Agriculture Activité secondaire
	1			☐	☐		☐	☐
	2			☐	☐		☐	☐
	3			☐	☐		☐	☐
	4			☐	☐		☐	☐
ASSOCIES	1			☐	☐		☐	☐
	2			☐	☐		☐	☐
	3			☐	☐		☐	☐
SUCCESSEUR Si plus de 55 ans	☐OUI **NOM/PRENOM :** Cadre familial :☐ oui ☐ non ☐NON☐Ne sais pas **AGE** : Echéance :☐ - 5 ans ☐ + 5 ans							
ORGANISATION DU TRAVAIL	☐ Adhérent à une CUMA ☐ Appel à une entreprise							

DIMENSION FONCIERE									
BATI DE L'EXPLOITA-TION	**Différents sites**		**Com-mune**	**Faire valoir**			**Type de bâtiments**		
				Propriétaire	Locataire	Indivision	Elevage		autre
	Nom-bre : …….						ICPE	RSD	
		A siège		☐	☐	☐	☐	☐	☐
		B		☐	☐	☐	☐	☐	☐
		C		☐	☐	☐	☐	☐	☐
		D		☐	☐	☐	☐	☐	☐
	Bâtiments spécifiques		☐ Pomme de terre ☐ Forcerie d'endive		☐silos à grains		☐ Autre, à préciser		
	Serres ou tunnels		Surface totale : ……m²		Surface vitrée : ……m² Surface plastique :……m²				

Avez-vous des bâtiments susceptibles de charger de destination en zone A du PLU en vigueur : ☐ oui préciser le site (A,B,C..) :

DIMENSION FONCIERE(suite)							
FONCIER DE L'EXPLOITATION	**S.A.U . totale :**	**LOCALISATION**		**FAIRE VALOIR**			
		Surface sur la commune du siège	Nombre de communes total	Surface			Nombre de propriétaires (hors OP)
				Propriétaire	Locataire	Occupation précaire (OP)	
	…… ha	……ha	……	…… ha	……ha	……ha	……
	Nombre d'îlots PAC : ……			Surface en échanges culturaux : ……ha			

	OCCUPATION DU SOL		Surface totale :	Surface attenantes aux bâtiments :
		Terres labourables	**……ha**	**……ha**
		Prairies permanentes	…… ha	…… ..ha
	HYDRAULIQUE	Surface irriguée ……..ha	Forage : ☐ **oui** ☐ **non**	
		Surface drainée : ……..ha	Problème d'érosion : ☐**oui** ☐**non**	
	EVOLUTION DE L'EXPLOITATION	**Depuis 10 ans**		
		Diminution :……..ha	Augmentation :……ha	

DIMENSION ECONOMIQUE						
ORIENTATION TECHNICO ECONOMIQUE	☐ polyculture ☐ maraîchage ☐ horticulture ☐ polyculture-élevage ☐ élevage ☐ cultures spécialisées, précisez					
ADHESION A UN GROUPE de DEVELOPPMENT	oui	GEDA,CETA	Légumes	GABNOR	Accueil à la ferme	Autres,précisez
	☐	☐	☐	☐	☐	☐
METHODE DE PRODUCTION	☐ conventionnelle ☐ pratiques raisonnées					
	☐agriculture biologique :☐ totalité ☐ partielle ☐ en projet					

PRODUCTIONS VEGETALES

Cultures	**Surface En ha**	**Evolution**		**Circuits courts**	**Circuits longs**		
		Dvlpt	**Arrêt**		frais	Transformation	Nom de société, Négoce, localisation
Prairies permanentes		☐	☐			☐	
Cultures fourragères		☐	☐				
Céréales		☐	☐			☐	
Maïs grains		☐	☐			☐	
Colza		☐	☐			☐	
Lin		☐	☐			☐	
Betteraves sucr		☐	☐			☐	

Chicorée		☐	☐			☐	
Pomme de terre		☐	☐	☐	☐	☐	
Endives		☐	☐	☐	☐	☐	
Légumes plein ch		☐	☐	☐	☐	☐	
Maraîchage		☐	☐	☐	☐	☐	
PRODUCTIONS VEGETALES (suite)							
Fruits rouges		☐	☐	☐	☐	☐	
Arboriculture		☐	☐	☐	☐	☐	
Pépinière		☐	☐				
Horticulture		☐	☐				
Surface d'intérêt écologique (PAC)	**Surface : …….ha**						
Cultures sous contrat	**Surface :** **Type de culture :**						

PRODUCTIONS ANIMALES							
Types d'élevage	**Effectifs/an**	**Evolution**		**Circuits courts**	**Circuits longs**(destination)		
		Dvlpt	**Arrêt**		Frais	Transforma-tion	Nom de société, Négoce, localisation
Vaches laitières							
Vaches allaitantes							
Bovengraisst							
Total bovins							
Porcs naisseurs							
Porcs engraisst							
Total porcs							
Ovins							
Caprins							
Volailles pondeuses							
Volailles chair							
Lapins							
Chevaux élevage							
Autres , précisez							
Observations :							
ACTIVITES de DIVERSIFICATION							

ACCUEIL A LA FERME		Adhésion à un réseau						Evolution d'ici 5 ans		
Types	oui	Bienv. à la ferme	Gîtes de France	Accueil paysan	Savoir vert	Campus vert	Autres	Dvlpt	Création	Arrêt
Hébergement	☐									
Ferme pédagogique	☐									
Visite à la ferme	☐									
Ferme équestre	☐									
Centre équestre	☐									
Pension de chevaux	☐									
Autres, précisez	☐									
Observations :										

ACTIVITES de DIVERSIFICATION(suite)								
ENERGIES NOUVELLES		**Evolution d'ici 5ans**				**Evolution d'ici 5 ans**		
Types	**Oui**	**Dvlpt**	**Création**	**Arrêt**	**Types**	**Dvlpt**	**Création**	**Arrêt**
Méthanisation	☐				Eolien			
Photovoltaïque	☐				Géothermie			
Bois énergie	☐				Autres, précisez			

INVESTISSEMENTSDEPUIS 5 ANS et EN PROJET (hors renouvellement de matériel)			
Catégories	**Investissements récents**		**Projets dans les 5 ans**
	Année de réalisation	**Type d'investissement**	**Type d'investissement**
Matériel équipement			
Lié aux cultures			
Lié à la production animale			
Lié à la diversification			
Bâtiments			
Production végétale			
Production animale			
Diversification			

DIMENSION ENVIRONNEMENTALE					
Types	**Mesures et contributions**	☐	Surface en ha	Linéaire en Km	observations
Mesures contractuelles	Couverture hivernale (CIPAN)	☐			
	PVE	☐			
	MAE (type) :	☐			
	Plantation de haies	☐			
	Programme Eau et Agri (PEA)	☐			
	Autres, précisez	☐			
Contributions à la biodiversité sur l'exploitation	Le linéaire de haies : existant ……km planté depuis moins de 10 ans :……..km En projet : ……..Km				
	La présence d'une mare : ☐ oui - En projet ☐ oui			Des prairies fleuries : ☐ oui - en projet ☐ oui	
	Les auxiliaires des cultures : ☐ intéressé ☐ mise en oeuvre				
	Les insectes pollinisateurs (ruches) : ☐ intéressé ☐ mise en oeuvre				
	Autres initiatives, précisez :				
PRATIQUES AGRICOLES	Types	oui			
	Reliquats azotés	☐	Nombre :		Surface :
	Méthodes alternatives (désherbage,..)	☐	Type de culture :		Surface :
	Autres, précisez	☐			

PRESSIONS et DIFFICULTES RENCONTREES SUR l'EXPLOITATION			
Type		oui	Précisez
Pressions	Foncière (emprise, projet routier, ….)	☐	
	Boisement	☐	
	Zonages environnementaux	☐	
	Autres	☐	

Circulation agricole	Accès aux bâtiments	☐	
	Accès aux parcelles	☐	
	Cheminements approvisionnement/livraisons	☐	
	Traversée de commune	☐	
	Traversée d'animaux	☐	
	Autres, précisez	☐	
Dégâts de gibier		☐	

PERSPECTIVES D'AVENIR
Remarques générales :

3. ANNEXE 2 : Cartes des enjeux agricoles

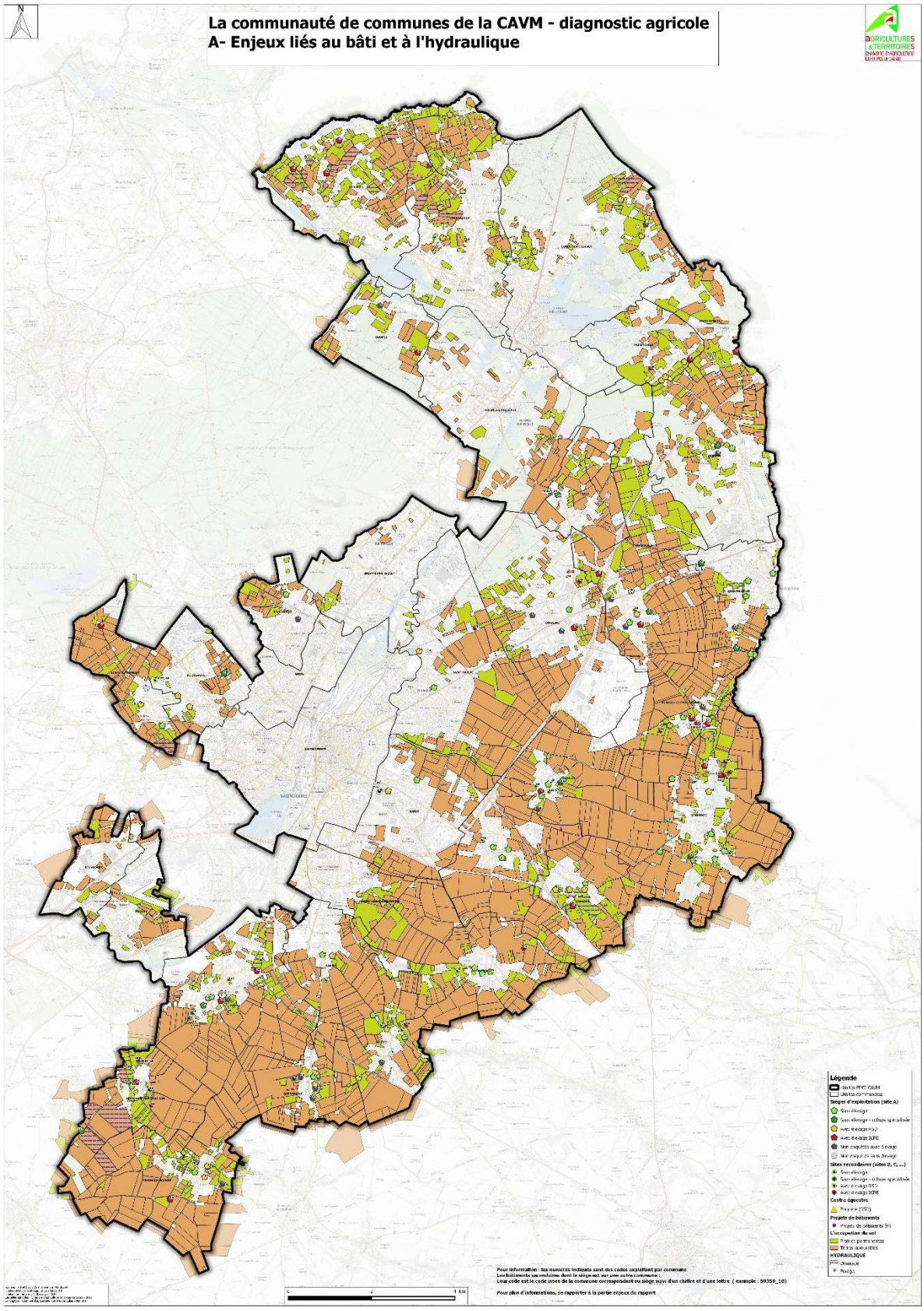

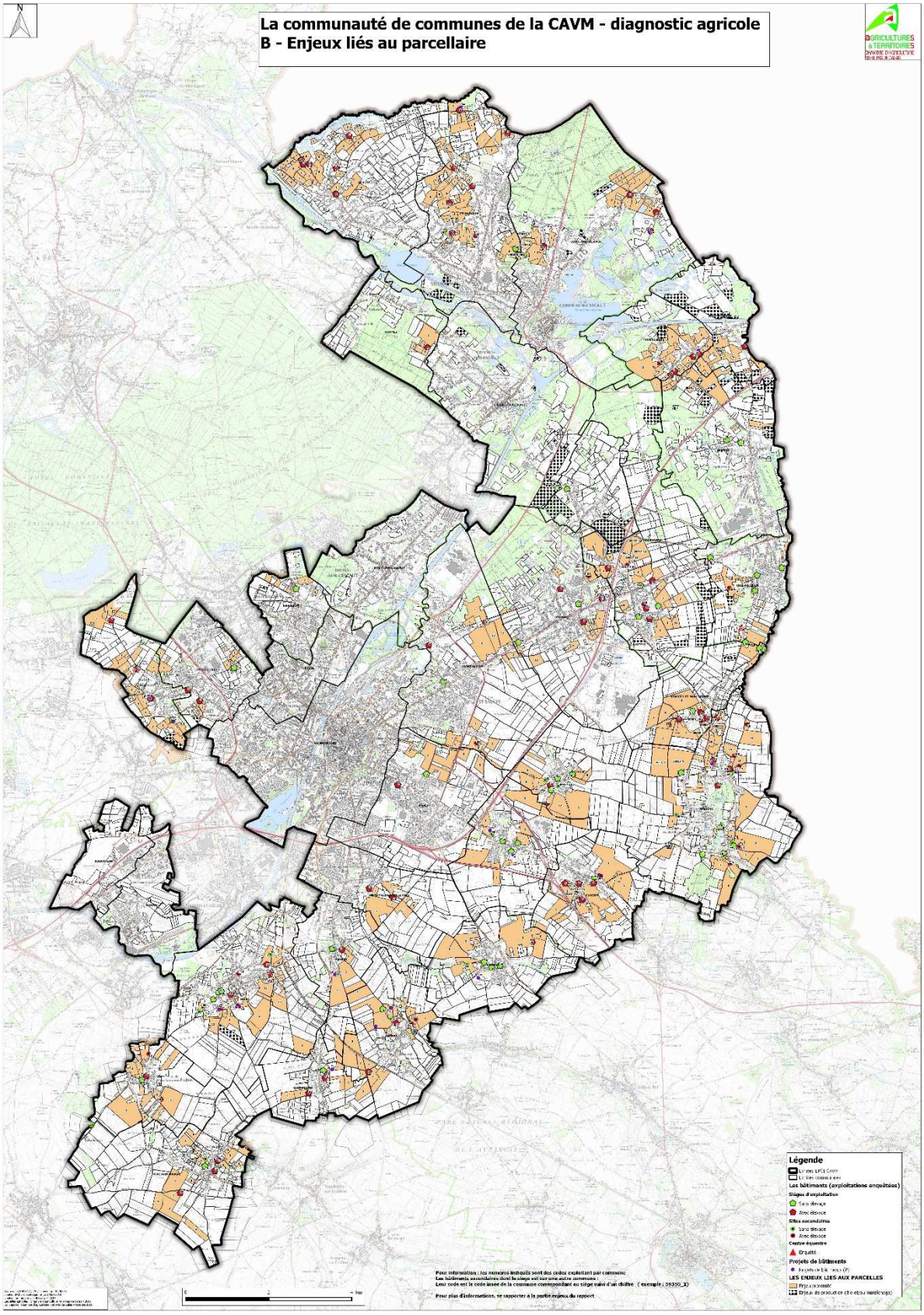
La communauté de communes de la CAVM - diagnostic agricole
B - Enjeux liés au parcellaire
AGRICULTURES & TERRITOIRES
Légende
Les bâtiments (exploitations enquêtées)
Sans élevage
Avec élevage
Sites secondaires
Sans élevage
Avec élevage
Centre équestre
Enquêté
Projets de bâtiments
LES ENJEUX LIES AUX PARCELLES
Pour informations : les numéros indiqués sont des codes exploitant par commune
Les bâtiments secondaires dont le siège est sur une autre commune :
Leur code est le code insee de la commune correspondant au siège suivi d'un chiffre (exemple : 95350_1)
Pour plus d'informations, se reporter à la partie enjeux du rapport

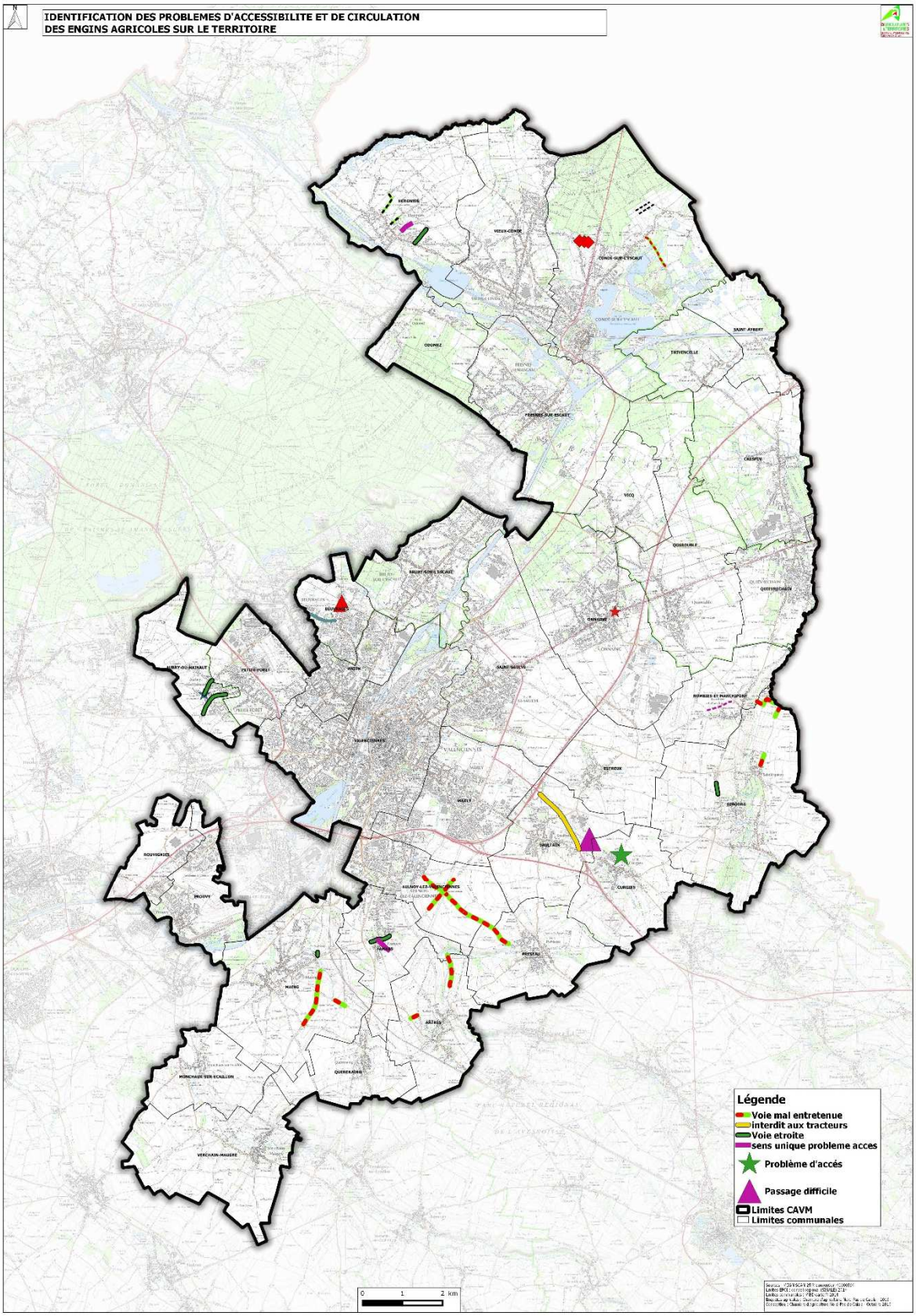
IDENTIFICATION DES PROBLEMES D'ACCESSIBILITE ET DE CIRCULATION
DES ENGINS AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE
Légende
Voie mal entretenue
interdit aux tracteurs
Voie etroite
sens unique probleme acces
Problème d'accés
Passage difficile
Limites CAVM
Limites communales
0 1 2 km

4. ANNEXE 3 : Réseaux et associations en lien avec le développement des activités de diversification

- *ARVD*

L'Association Régionale des Vendeurs Directs de produits laitiers (ARVD) est une association régionale d'éleveurs laitiers vendant en direct leurs produits transformés
Leur démarche a pour but d'assurer au client de consommer un produit de qualité fabriqué à la ferme. Les producteurs sont ainsi assurés de vendre un produit de qualité, d'être aidé à la mise en conformité des ateliers et, ils bénéficient d'une promotion des produits laitiers fermiers grâce aux supports de communication de l'association (panneau à l'entrée de la ferme, panneau affichage de prix, sachets bretelles, dépliants, étiquettes …). Une charte encadre les pratiques des adhérents.

- *Bienvenue à la Ferme*

Bienvenue à la ferme est un réseau national animé à l'échelle départementale par les Chambres d'Agriculture destiné à promouvoir l'offre des agriculteurs en termes de produits fermiers, de séjours, de restauration et d'activités de loisirs. Il est composé de près de 6500 agriculteurs adhérents qui s'engagent à respecter les chartes de qualité encadrant chacune des activités.

- *Gîtes de France*

Gîtes de France est un réseau, une marque et un label d'hébergements chez l'habitant en France et en Europe qui contribue à la valorisation du patrimoine et de l'environnement rural. C'est le premier réseau européen d'accueil chez l'habitant, avec 4 000 propriétaires, 58 000 hébergements dont 44 500 gîtes ruraux et 10 500 chambres d'hôtes.

- *Accueil paysan*

Accueil Paysan est une association qui rassemble des paysans et des acteurs ruraux, qui en prenant appui sur leur activité agricole ou leur lieu de vie mettent en place un accueil touristique, pédagogique et social dans le but de continuer à vivre décemment sur leurs terres.

Les fondements éthiques d'Accueil Paysan mettent en avant l'engagement des paysans dans un mode de production privilégiant la qualité, évoluant vers des pratiques culturales non polluantes, avec une dimension particulière de l'accueil, dans la qualité des relations humaines, égalitaires et conviviales.

- *Le Savoir vert*

Le Savoir vert compte aujourd'hui plus de 134 agriculteurs au niveau du Nord Pas de Calais. Ils accueillent des enfants dans un but pédagogique afin de leur faire découvrir la ferme et l'environnement agricole. Des classes ou des groupes sont accueillis par journée ou demi-journée par le biais d'une convention avec l'éducation nationale.

Les objectifs sont donc de différents ordres :

- offrir aux enfants un contact avec la nature à travers l'activité agricole ;
- proposer un support pédagogique et une collaboration étroite aux enseignants pour réaliser leurs projets pédagogiques en rendant les enfants actifs ;
- encourager la diversification des exploitations.

- *Campus vert*

Campus vert est la fédération des associations des fermes d'accueil en chambres d'étudiants. Ce réseau permet de mettre en relation des agriculteurs souhaitant maintenir et valoriser leur patrimoine et aménageant des studios dans d'anciens bâtiments de leurs corps de ferme et des étudiants qui recherchent une bonne qualité de vie et de travail à des prix modérés.

Cette opération participe ainsi au désengorgement du marché locatif urbain tout en apportant un dynamisme supplémentaire aux territoires périurbains. Le Campus Vert développe des studios dans un périmètre maximal de 20 minutes autour des villes étudiantes.

5. ANNEXE 4 : La Chambre d'agriculture dans l'installation des jeunes exploitants

- *Soutien à l'installation*

Il existe différentes aides afin de favoriser l'installation de porteurs de projet et des repreneurs :

- Du côté des aides nationales, il y a la Dotation Jeune Agricole et le prêt bonifié Jeunes Agriculteur. Ces aides sont attribuées aux jeunes de moins de 40 ans ayant la Capacité Professionnelle Agricole (niveau de qualification professionnelle requis) et un projet d'installation viable.

- Du côté des aides régionales, il y l'Aide Régionale au Projet d'Installation Agricole (APIA) et le prêt Programme Régional à la Création et à la Transmission (PRCTA). L'APIA est accordée à des porteurs de projet de moins de 40 ans et pas de diplôme agricole de niveau IV. Le prêt PRCTA est un prêt d'honneur à taux 0% accessible à tout porteur de projet ne pouvant pas bénéficier des aides nationales.

Dans le Nord-Pas de Calais, depuis le 1er janvier 2011, près de 550 installations ont bénéficié des aides nationales.

- *Accompagnement des exploitants agricoles*

L'accompagnement personnalisé et notamment le Plan de Professionnalisation Personnalisé est obligatoire pour être éligible à ces différentes aides.

Depuis le 1er janvier 2011, la Chambre d'Agriculture assure les activités liées à l'installation et à la transmission des exploitations agricoles. Est confiée à la Chambre d'agriculture l'information individuelle et collective sur des questions d'installation-transmission, la tenue du Répertoire Départemental à l'installation, la gestion des Déclarations d'Intention de Cessation d'Activité, la participation à l'instruction des dossiers d'installation.

L'objectif est d'accompagner les agriculteurs dans leur démarche d'installation et de tout mettre en œuvre afin que leur projet aboutisse.

Le Point Info Installation est un guichet unique présent dans chaque département. Il a pour objectif d'apporter un service à tous les porteurs de projet en agriculture, qu'ils soient demandeurs ou non des aides de l'Etat ou des collectivités.

Ce Point Info Installation est l'interlocuteur privilégié tout au long du parcours d'installation qui :

- accueille les porteurs de projet afin qu'ils accèdent à tout type d'information sur l'installation ;

- informe sur les aspects liés à une première installation (réglementation, démarches, formalités) ;

- renseigne sur les conditions d'éligibilité aux aides à l'installation de l'Etat et aux aides à l'installation du Conseil Régional ;

- participe à la mise en œuvre du Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) ;

- oriente le candidat vers les structures les plus à même de l'aider à élaborer son projet ;

- aide le candidat à compléter son autodiagnostic.

Les jeunes installés sont également suivis en accompagnement à titre individuel avec les conseillers spécialisés de la Chambre d'agriculture ou en accompagnement collectif au sein des GEDA.

- *Accompagnement dans la recherche de repreneurs*

Les Chambres d'Agriculture accompagnent les cédants d'exploitation pour la recherche d'un repreneur ou d'un associé.

Cet accompagnement comprend :

- une phase d'information téléphonique permettant de répondre aux questions simples que se pose le cédant ;

- pour aller plus loin : un conseil et un suivi personnalisés.

Plusieurs solutions sont disponibles au travers ce conseil personnalisé :

- réalisation d'un diagnostic comprenant un descriptif détaillé de l'outil de production (bâtiment, matériel, cheptel, foncier…) ainsi qu'une aide à l'évaluation de la valeur économique de reprenabilité de l'exploitation ;

- proposition de formation pour aborder l'ensemble des aspects juridiques, sociaux et fiscaux d'une transmission (baux …), mais également humain (projet de vie après la retraite) ;

- inscription au répertoire départemental installation ;

- mise en relation avec un repreneur ou un associé potentiel pour échanges directs ;

- accès aux mesures financières permettant de faciliter les installations hors cadre familial.

Ce document a été réalisé par le Service Études

de la Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais.

Valenciennes Métropole

Version Approbation
Mars 2021

PLUi
Plan Local d'Urbanisme intercommunal
des 35 communes de
Valenciennes Métropole

Diagnostic mobilité et stationnement

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du : 11 mars 2021

Le président :

Le Président,

Laurent DEGALLAIX

2014-2020
VERS UNE COOPÉRATION RENFORCÉE

VERDI Designer de territoires

Basset & Macagno
AVOCATS ASSOCIÉS

AGRICULTURES & TERRITOIRES

SOMMAIRE

SOMMAIRE **2**

CE QUE DIT LE SCOT **3**

CE QUE DIT LE PROJET D'AGGLOMERATION **6**

CE QUE DIT LE PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN **7**

MOBILITE **9**

ANALYSE 9

1. Etat des lieux du réseau routier 9
   a. Un positionnement stratégique grâce aux infrastructures routières performantes 9
   b. Une augmentation des déplacements internes source de nœuds de congestion 13
   c. Un réseau routier saturé qui engendre des problématiques de sécurité routière 15
2. Analyse des dynamiques de stationnement 17
   a. Méthodologie employée pour l'étude de stationnement 17
   b. Analyse des dynamiques de stationnement des véhicules motorisés 19
   c. Analyse par secteur du PLH 22
   d. Les places de stationnement pour les deux roues 29
3. Analyse de la problématique du stationnement à l'échelle intercommunale 30
   a. Un potentiel de développement pour le covoiturage 30
   b. Une politique d'aménagement des parkings relais en réajustement 32
   c. Les enjeux de stationnement autour des DIVAT (Disques de Valorisation des Axes de Transport) 36
4. Un maillage de transports en commun diversifié 41
5. L'Escaut, une infrastructure majeure comme alternative au transport routier 48
6. Le transport aérien 50
7. Des dynamiques de développement des mobilités douces engagées 51
8. Les caractéristiques de la mobilité 53
   a. La domination de la voiture dans les modes de déplacements 53
   b. Les déplacements liés à l'emploi 57

SYNTHESE 60

ENJEUX 62

CE QUE DIT LE SCOT

- Renforcer les liens entre l'urbanisme et les transports en commun :
    - Implanter les nouveaux projets d'aménagement à proximité des transports en commun
    - Desservir les principaux pôles générateurs (par exemple la zone industrielle et la ZACOM de Petite-Forêt, le futur centre de formation des apprentis de Bruay sur Escaut, …)
    - Aménager les abords des gares, lieux stratégiques pour le développement d'une mobilité durable (**gare TGV de Valenciennes comme pôle d'échange multimodal métropolitain**, Beuvrages comme gare de desserte locale)

- **Définir des secteurs prioritaires du développement urbain bénéficiant d'une desserte en transports en commun qualitative (DIVAT)** : Prioriser l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones en fonction de l'existence d'une desserte ou d'un projet de desserte en transport en commun urbain.

- **Développer les transports en commun et favoriser l'intermodalité** :
    - Améliorer les liaisons interterritoriales
    - Compléter et améliorer le réseau de transport urbain
    - Prévoir l'aménagement et la pérennisation des pôles d'échanges, de parking relais et des aires de stationnement (identifier dans le PLUi les emprises concernées par la réalisation de parkings relais, …)

- **Développer l'usage des modes doux pour les déplacements courts** : organiser un maillage du territoire en infrastructures cyclables (identification des anciens chemins de halages, délaissés ferroviaires, …) ; prévoir le stationnement des vélos

- **Maitriser le développement de l'offre routière en achevant le maillage routier du territoire** (identifier sur les communes concernées par le tracé du contournement nord les emprises foncières nécessaires, les parcelles situées aux abords inconstructibles, …) ; en intégrant systématiquement la réglementation concernant la prise en compte des cyclistes ; en organisant la politique de stationnement ; en améliorant le management de la mobilité et favorisant l'usage partagé de la voiture.

- **Favoriser les modes alternatifs à la route pour le transport de marchandises** : réouverture de la liaison ferrée Valenciennes-Mons (identifier les emprises ferroviaires ainsi que les zones aux abords de celles-ci et les préserver de toute urbanisation à vocation résidentielle) ; amélioration de l'articulation des infrastructures ferrées et fluviales ; réouverture du canal de Condé-Pommeroeul, **développement d'une zone logistique multimodale à Prouvy-Rouvignies-Haulchin**, …

Carte n°8 : Les Disques de Valorisation des Axes de Transports en commun (DIVAT)

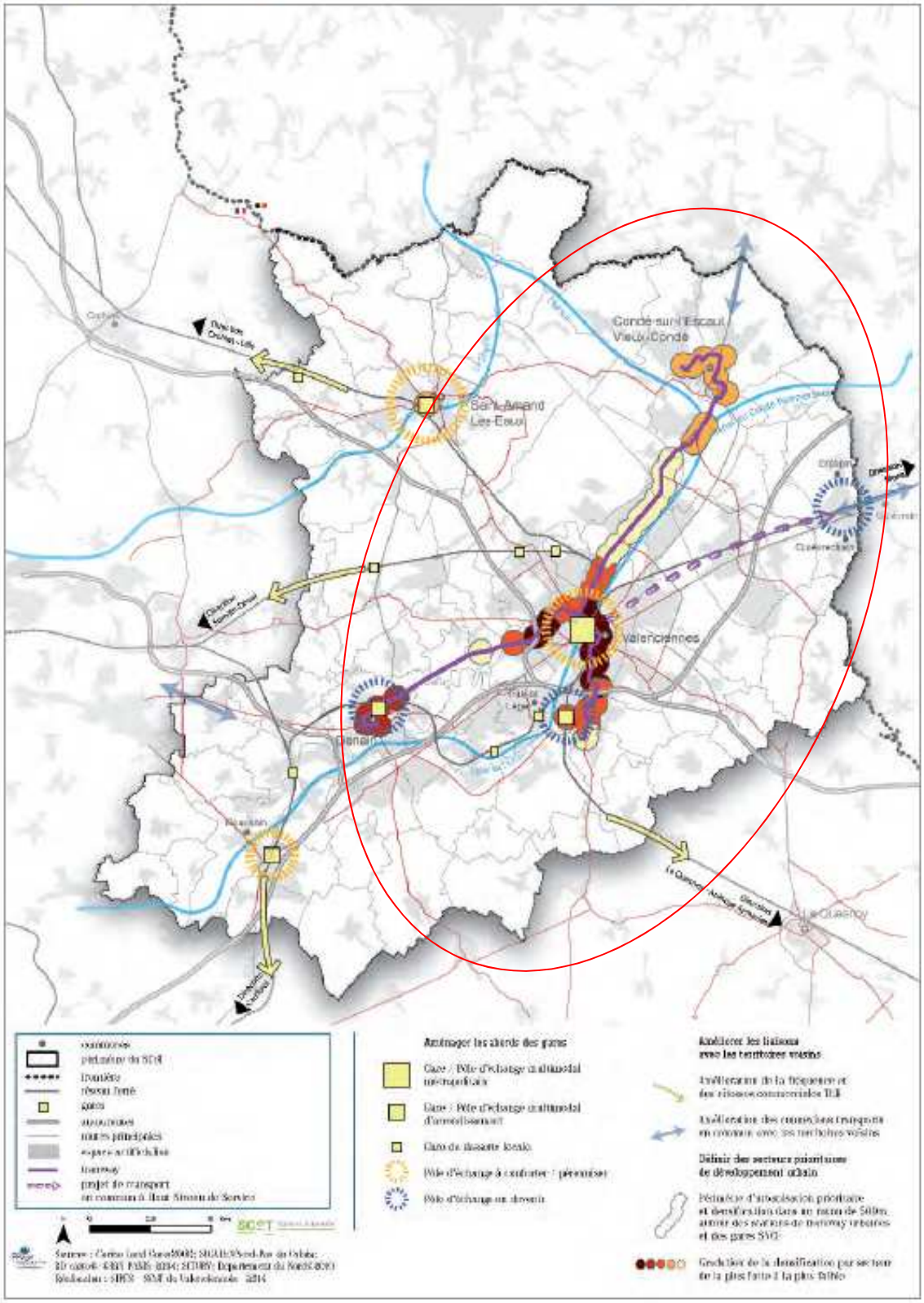

Carte n°9 : Les itinéraires cyclables

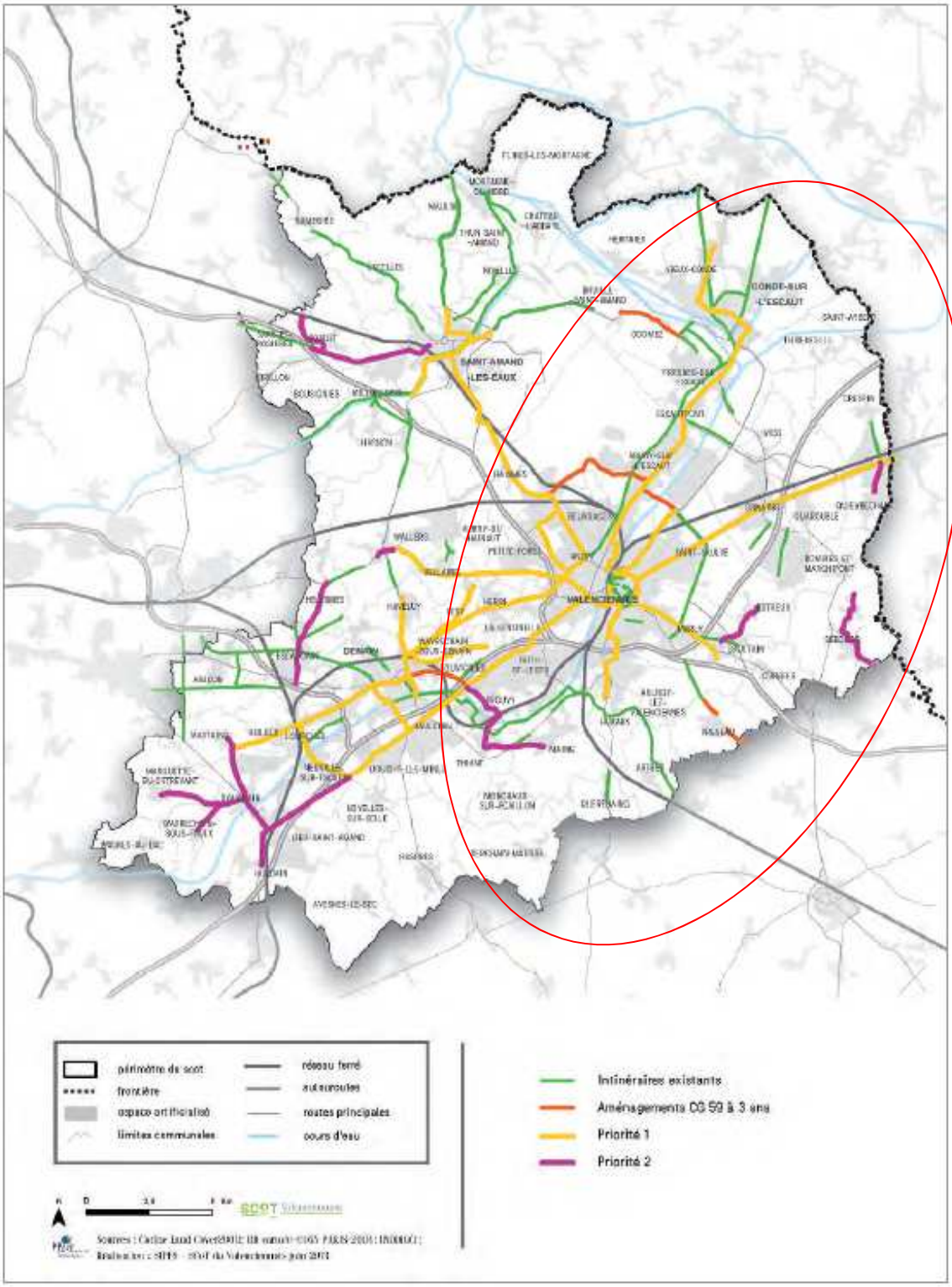

CE QUE DIT LE PROJET D'AGGLOMERATION

- **Favoriser l'ouverture et le maillage de l'agglomération par des transports multimodaux :**
  - Achever le maillage routier du territoire par le contournement nord de Valenciennes
  - Améliorer la desserte du pôle de développement économique de Petite-Forêt
  - Favoriser les modes alternatifs à la route (réouverture de la ligne ferroviaire Valenciennes-Mons, réouverture du canal Condé-Pommeroeul, …)
  - Faciliter les déplacements doux et en transports en commun vers les pôles d'activités

- **Encourager une mobilité et des transports durables :**
  - **Diminuer de 5% la part modale de la voiture individuelle et atteindre 9% de part modale pour les TC et 27% de part modale pour les déplacements piétons d'ici 2023**
  - Organiser des transports performants et connectés en cohérence avec le fonctionnement du territoire
  - Mettre en place de nouveaux services de **mobilité durable** (électromobilité, autopartage, covoiturage, schéma directeur cyclable, …)
  - **Densifier l'urbanisation aux abords des transports en commun en site propre**

LES OBJECTIFS DU PLAN CLIMAT ET DU PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS

PLAN CLIMAT 2014-2018

En termes de mobilité, le Plan climat poursuit 3 objectifs :

- Faire de l'Agglomération un territoire d'expérimentation, une vitrine des nouveaux systèmes de mobilité décarbonée
- Se déplacer mieux
- Favoriser les transports en commun et les modes doux ou actifs.

Le document inscrit 9 actions à mener :

- Faire du Technopôle une vitrine de la mobilité innovante
- Accompagner le développement de l'électromobilité dans l'Agglomération et mettre en place progressivement un réseau de bornes de recharge
- Contribuer à la mise en place du Schéma cyclable d'agglomération par l'aménagement d'infrastructures et de nouveaux services vélo
- Réaliser des liaisons douces et renforcer la place des transports collectifs dans les projets communautaires
- Accompagner le développement du covoiturage par l'aménagement d'aires
- Étudier l'opportunité de déployer de nouveaux services de mobilité (autopartage)
- Inciter les habitants à la mobilité active par des actions mobilité-santé
- Sensibiliser les habitants aux mobilités douces et aux nouvelles formes de mobilité
- Développer le transport fluvial.

PDU 2013-2023

Sa mise en œuvre repose sur 3 fondements inhérents à l'organisation de l'Agglomération :

- Renforcer la densité urbaine et la mixité fonctionnelle
- Inscrire les déplacements dans une armature territoriale multipolaire et interconnectée
- Sensibiliser, informer, communiquer pour favoriser la prise de conscience des enjeux d'une mobilité durable et encourager de nouvelles pratiques de déplacements.

Le document s'appuie sur 6 axes privilégiés déclinés en 25 fiches actions :

- Axe 1 : Articuler les politiques d'urbanisme et de mobilité
- Axe 2 : Renforcer la mobilité pour tous
- Axe 3 : Développer un système de mobilité à coûts maîtrisés
- Axe 4 : Maîtriser des circulations automobiles *via* l'ensemble des « outils » disponibles
- Axe 5 : Confirmer la mobilité dans son rôle de vecteur de dynamisme économique
- Axe 6 : Favoriser les changements de comportement de mobilité.

Extrait du projet d'Agglomération 2020

CE QUE DIT LE PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN

L'objectif général du document est de passer sous le seuil des 60 % de part modale pour la voiture individuelle afin de pouvoir doubler la part du 2 roues (de 2 à 4 %) et d'atteindre les 10 % pour les transports collectifs et les 28 % pour la marche à pied.

6 axes et 25 fiches actions ont ainsi été mis en œuvre afin d'atteindre ces objectifs.

Axe 1 – ARTICULER LES POLITIQUES D'URBANISME ET DE MOBILITE
1-1 : Desservir les principaux pôles générateurs en transports collectifs
1-2 : Définir les secteurs à urbaniser en priorité en fonction de la desserte TC
Axe 2 – RENFORCER LA MOBILITE POUR TOUS
2-3 : Prendre en compte la mobilité des séniors et des publics cibles
2-4 : Poursuivre la mise en accessibilité du réseau de TC pour les PMR
Axe 3 – DEVELOPPER UN SYSTEME DE MOBILITE A COUTS MAITRISES
3-5 : Améliorer l'accessibilité « voyageurs » au Valenciennois depuis les territoires voisins
3-5 bis : Aménager un réseau de transport collectif urbain de qualité et moins coûteux
3-6 : Améliorer l'intermodalité
3-6 bis : Inscrire et accompagner le projet de liaison douce et TC entre le terminus de tramway de Famars et la gare du Poirier Université
3-7 : Favoriser la pratique du vélo par l'aménagement d'infrastructures cyclables
3-7 bis : Développer une politique de déploiement du stationnement vélo
3-8 : Aménager un réseau de continuités piétonnes
Axe 4 – UNE GESTION DE LA MOBILITE VIA L'ENSEMBLE DES « OUTILS » DISPONIBLES
4-9 : Hiérarchiser le réseau viaire
4-10 : Revoir le jalonnement des itinéraires sur l'agglomération
4-10 bis : Implanter des outils de gestion sur le réseau autoroutier
4-11 : Inscrire et accompagner le contournement routier Nord de Valenciennes
4-12 : Aménager les entrées de ville et les boulevards
4-13 : Améliorer et rendre lisible le partage de la voirie
4-14 : Traiter les points d'insécurité routière
4-15 : Redynamiser et développer les parcs de stationnement automobile de rabattement sur les TC
4-16 : Revoir les dispositions du stationnement payant au centre de Valenciennes.
4-17 : Etendre la politique de stationnement sur d'autres secteurs de l'agglomération
4-18 : Redéfinir le stationnement privé dans les PLU
Axe 5 – CONFIRMER LA MOBILITE DES MARCHANDISES DANS SON ROLE DE VECTEUR DE DYNAMISME ECONOMIQUE
5-19 : Valoriser les alternatives modales à la route
5-20 : Mettre en place un schéma d'accessibilité pour toutes les ZA
5-21 : Organiser la logistique urbaine via une règlementation et des aménagements adaptés
5-22 : Sensibiliser les transporteurs de marchandises
5-23 : Favoriser les modes de déplacements innovants
5-24 : Proposer de nouvelles formes de service
5-25 : Sensibiliser les habitants pour promouvoir les mobilités durables pour agir sur les pratiques

Orientations d'organisation des déplacements PDU 2013-2023

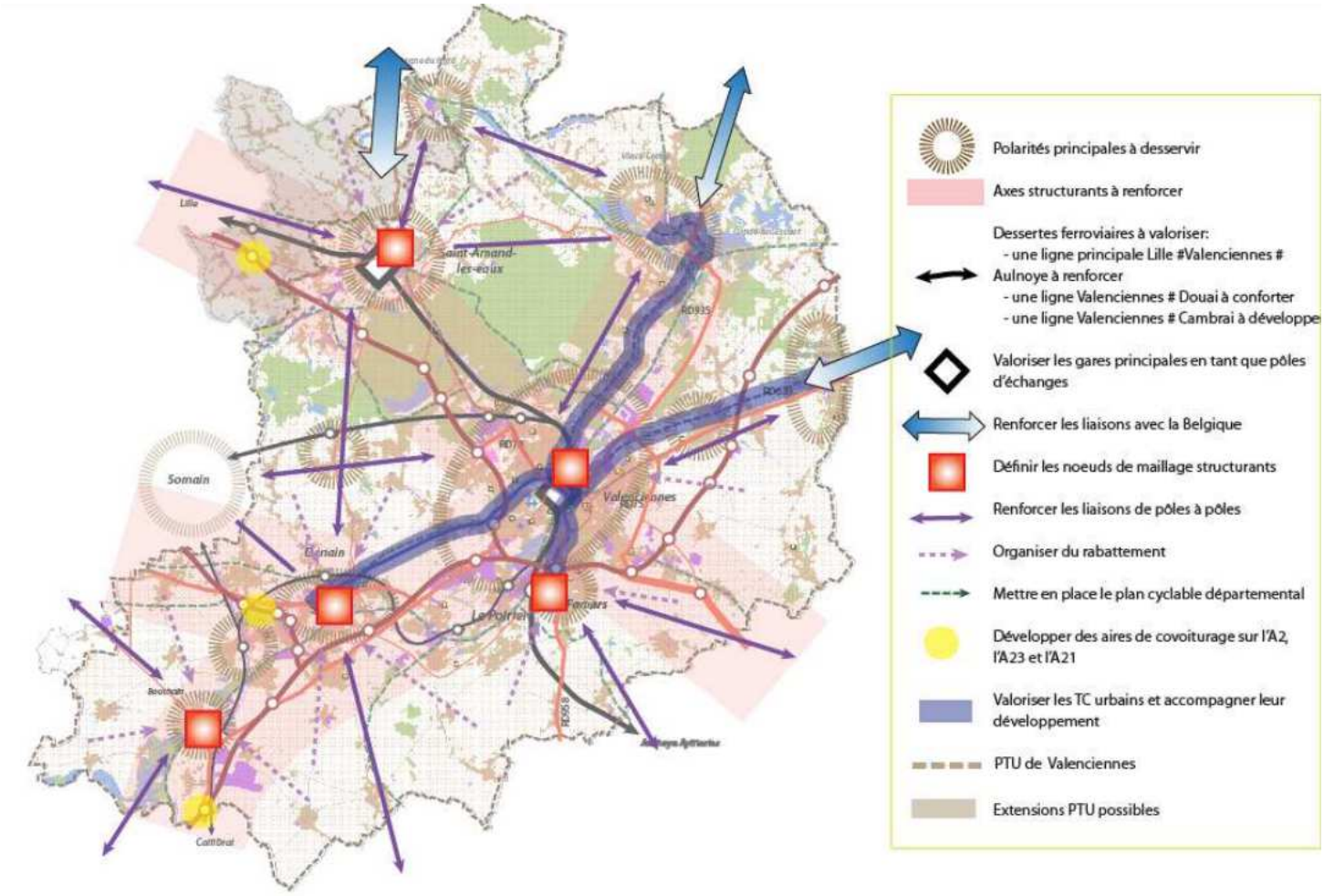

MOBILITE

ANALYSE

1. Etat des lieux du réseau routier

a. Un positionnement stratégique grâce aux infrastructures routières performantes

En plus du poids démographique et économique important qui place Valenciennes Métropole comme l'une des intercommunalités majeures du Nord-Pas-de-Calais, **la centralité de l'agglomération est également renforcée par sa position géographique stratégique**. En effet, celle-ci est localisée à proximité de grands pôles régionaux, nationaux et internationaux. Grâce à un réseau d'infrastructures routières importantes, il est ainsi aisé de connecter l'agglomération avec ces différents pôles.

Valenciennes métropole est d'une part traversée par deux autoroutes, grâce auxquelles les connexions avec des pôles régionaux, nationaux et internationaux sont possibles :

- l'A23, axe régional Est-Ouest
- l'A2 qui traverse l'agglomération selon un axe Sud-Ouest Nord-Est et permet de connecter Paris au Benelux, à la manière de l'autoroute A1 passant par l'agglomération lilloise.

Ainsi, en termes de distance et de temps de parcours, la CAVM est située :

- A 42 km de Mons via l'A2, soit 35 min de voiture ;
- A 50 km de Lille via l'A23, soit 45 min de voiture ;
- A 60 km de Lens via l'A2 et l'A21, soit 50 min de voiture ;
- A 105 km de Bruxelles via l'A2, soit 1h20 min de voiture ;

Parallèlement, un important maillage de routes départementales permet de desservir l'ensemble de l'intercommunalité :

- La RD 649 qui dessert l'Est du territoire et permet une liaison rapide vers Maubeuge (40 km pour 40 min de voiture). Au niveau régional, cet axe est notamment le plus important pour desservir l'Est du département du Nord et les territoires comme le maubeugeois, l'avesnois etc.
- La RD630, voie permettant la desserte des communes du Nord-Est du territoire comme Onnaing, Quarouble, Quiévrechain. Cet axe très fréquenté permet également de connecter rapidement l'agglomération centrale à la Belgique.
- Les RD935 et 935A, départementales traversant les communes du Nord du territoire intercommunal (Fresnes-sur-Escaut, Condé-sur-l'Escaut…), qui permettent elles aussi une liaison rapide entre les communes de l'agglomération centrale et la Belgique.
- La RD75, route de contournement Est de l'agglomération centrale.
- La RD934, pour relier les communes situées au sud-Est : Saultain, Curgies.
- La RD958, axe Nord-sud qui relie l'agglomération centrale vers le Solesmois.

- La RD50, au Nord-Est du territoire. Cette voie connecte les RD630 et 935 en desservant les communes du secteur Est. Une partie de cet axe traverse également les communes rurales situées à l'Est du territoire.

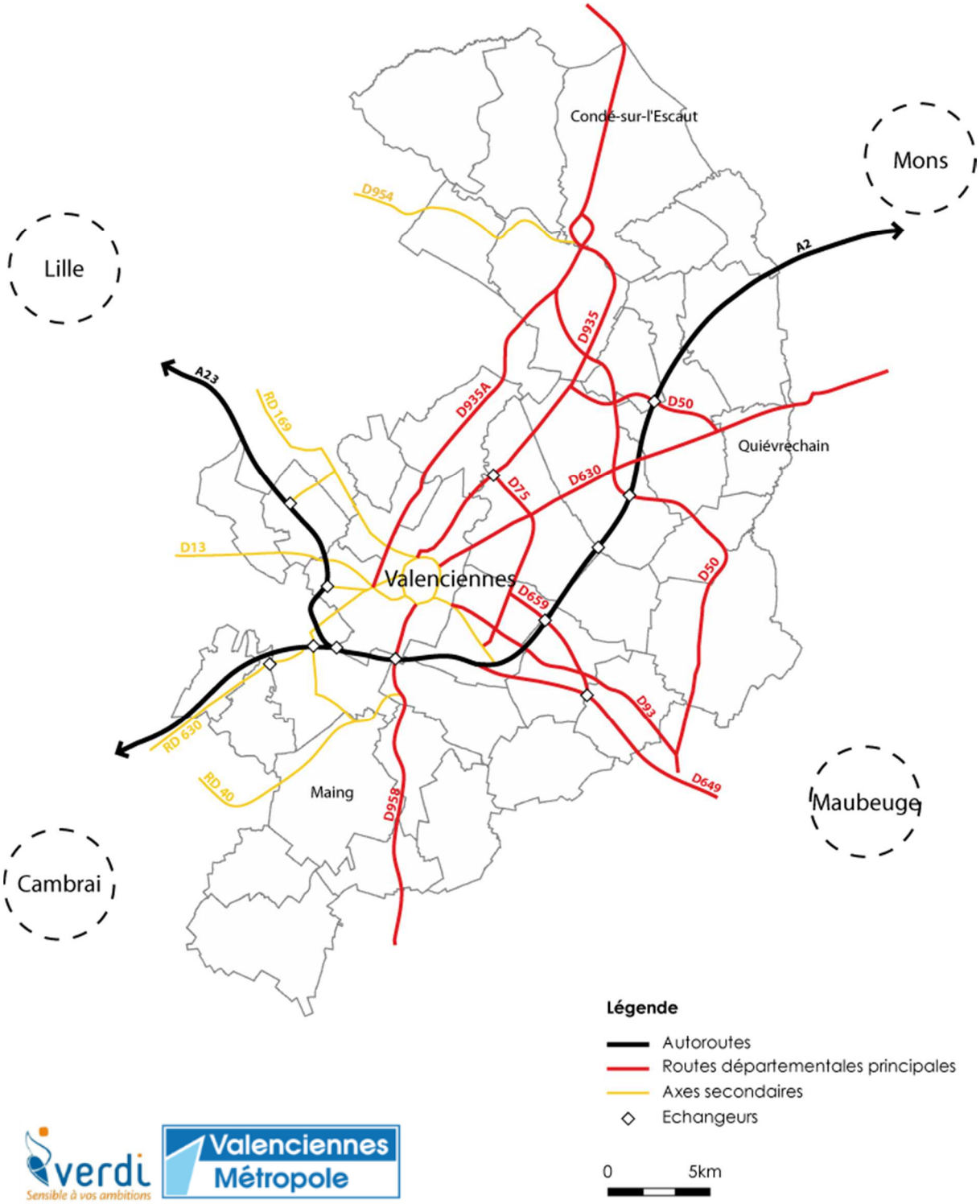

Enfin, un réseau de **voiries locales** permet la desserte des différents quartiers et communes. Cependant, on note une **disparité importante** entre le nord et le sud du territoire. Alors que le nord bénéficie d'un réseau très dense, le sud du territoire est quant à lui marqué par un réseau moins prégnant lié à une urbanisation moins marquée.

Sur Valenciennes, **le réseau routier a une capacité insuffisante pour absorber l'ensemble des flux.** Le département du Nord a donc entrepris de réaliser une nouvelle liaison est-ouest permettant de contourner par le nord de la commune.

Projet de contournement nord de Valencienne (maître d'ouvrage: Département du Nord)

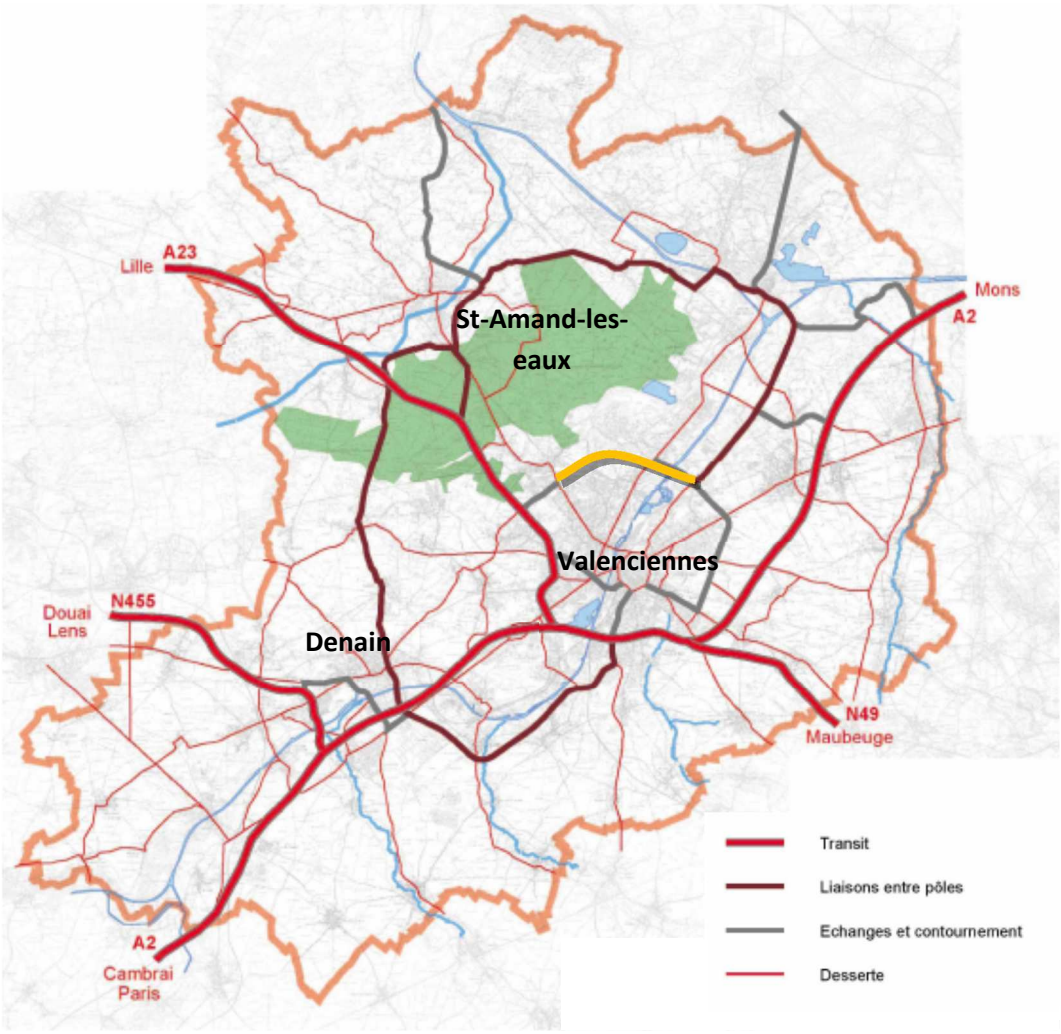

Ce projet, inscrit au sein du SCoT, poursuit plusieurs objectifs :

- **Structurer le réseau routier** départemental dans la partie Nord de l'agglomération ;
- **Privilégier la mixité modale** sur les axes de liaison et les voies de desserte inter-quartiers en proposant des aménagements cyclables ;
- **Accompagner l'évolution du territoire** notamment dans son développement économique

- **Améliorer le cadre de vie des habitants** des communes traversées par la RD 169, RD 375 et la RD 935 et qui subissaient des nuisances sonores et atmosphériques importantes. Le report du trafic permettra d'améliorer également la sécurité des riverains ;
- **Intégrer et valoriser les milieux naturels et physiques**.

La première section du projet, entre Bruay-sur-l'Escaut et Saint-Saulve, devrait être terminée entre 2016 et 2020 et la deuxième, entre Raismes et Bruay-sur-l'Escaut, entre 2021 et 2024.

Projet de contournement Nord de Valenciennes

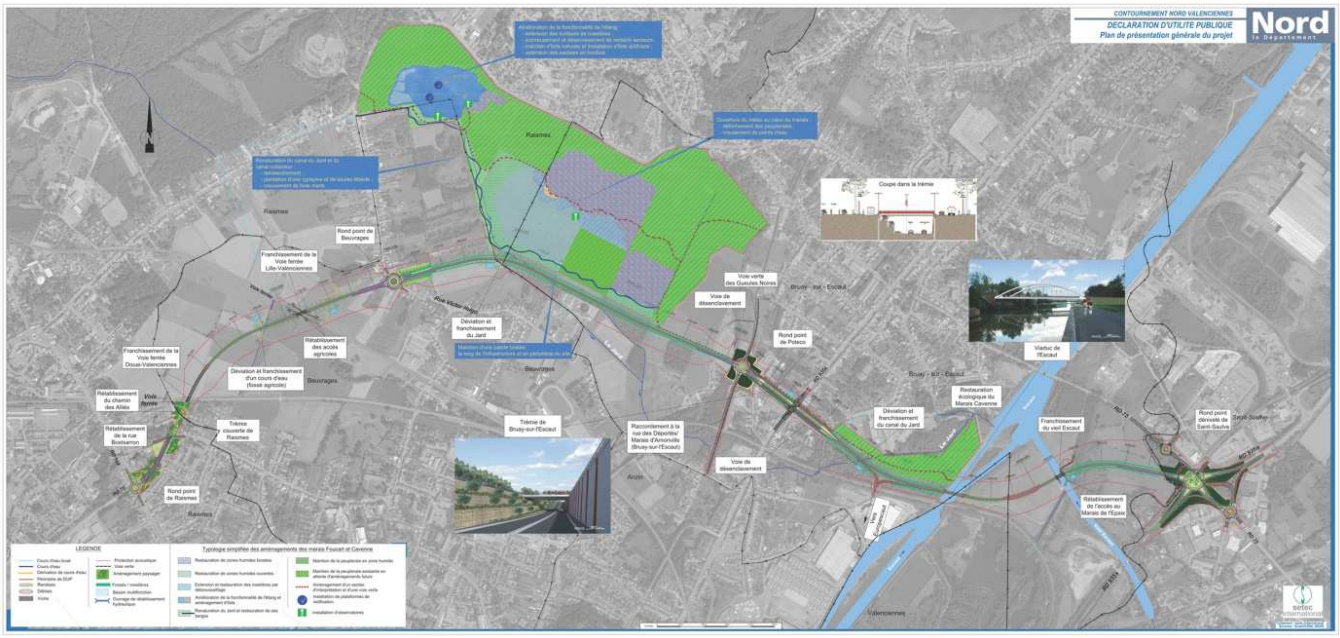

Source: LeNord.fr

La finalisation de l'aménagement de l'échangeur A2/A23 en cours, ainsi que le projet départemental de dédoublement de la RD 70 sur le territoire des communes de Raismes et de Petite-Forêt[1], participeront également à l'amélioration du réseau structurant de l'agglomération.

[1] A noter que le projet de dédoublement de la RD 70 fait l'objet d'un arrêté de Déclaration Publique (DUP) en date du 7 novembre 2019.

b. Une augmentation des déplacements internes source de nœuds de congestion

Valenciennes Métropole se place au sein **d'un bassin de vie très large** qui englobe une partie du Nord-Pas-de-Calais ainsi que la partie orientale du réseau belge. Cette attractivité génère cependant de nombreux flux entrants depuis les territoires voisins.

Ces déplacements peuvent être pendulaires et réguliers dès lors qu'il s'agit des trajets domiciles/travail ou estivaux et ponctuels quand des évènements importants se déroulent sur le territoire. **Cependant, ces déplacements s'effectuent majoritairement en voiture (65%).**

Part modale des déplacements dans le valenciennois en 2011

Mode	Part modale		Evolution
	% (1997)	% (2011)	
Voiture	60%	**65%**	▲ Augmentation
TC	7%	**7%**	= Stable
2 roues	5%	**3% (dont 2% vélo)**	▼ Diminution
Marche	27%	**24%**	▼ Diminution

Source : Réunion 3 - Le Plan Climat – La politique Climat – Energie – Qualité de l'air

Il découle un trafic de plus en plus élevé. Selon les données de la DREAL des Hauts de France, un trafic de 101 204 véhicules en moyenne par jour est enregistré sur l'autoroute A2, traversant Valenciennes. A titre de comparaison, en 2010, 97 901 véhicules en moyenne par jour étaient recensés. Parallèlement, le trafic moyen journalier annuel des poids lourd a également augmenté passant de 11 944 poids lourd en 2010 à 12 318 poids lourds en 2014.

Des problèmes de **congestion** apparaissent (notamment au niveau de l'A2, de l'A23, D935 …). Il en découle des enjeux de **sécurité routière, de pollution et de cadre de vie**. Cette situation est exacerbée par la **multitude de coupures géographiques** : l'Escaut, les voies ferrées, les infrastructures routières… Cela morcèle le territoire et créé des points de passage vers lesquels convergent les flux de circulation. Le projet de contournement Nord permettra d'assurer le **désenclavement et d'améliorer la desserte des zones d'activités**.

Saturation des axes routiers aux heures de pointe du soir (entre 16h et 19h)

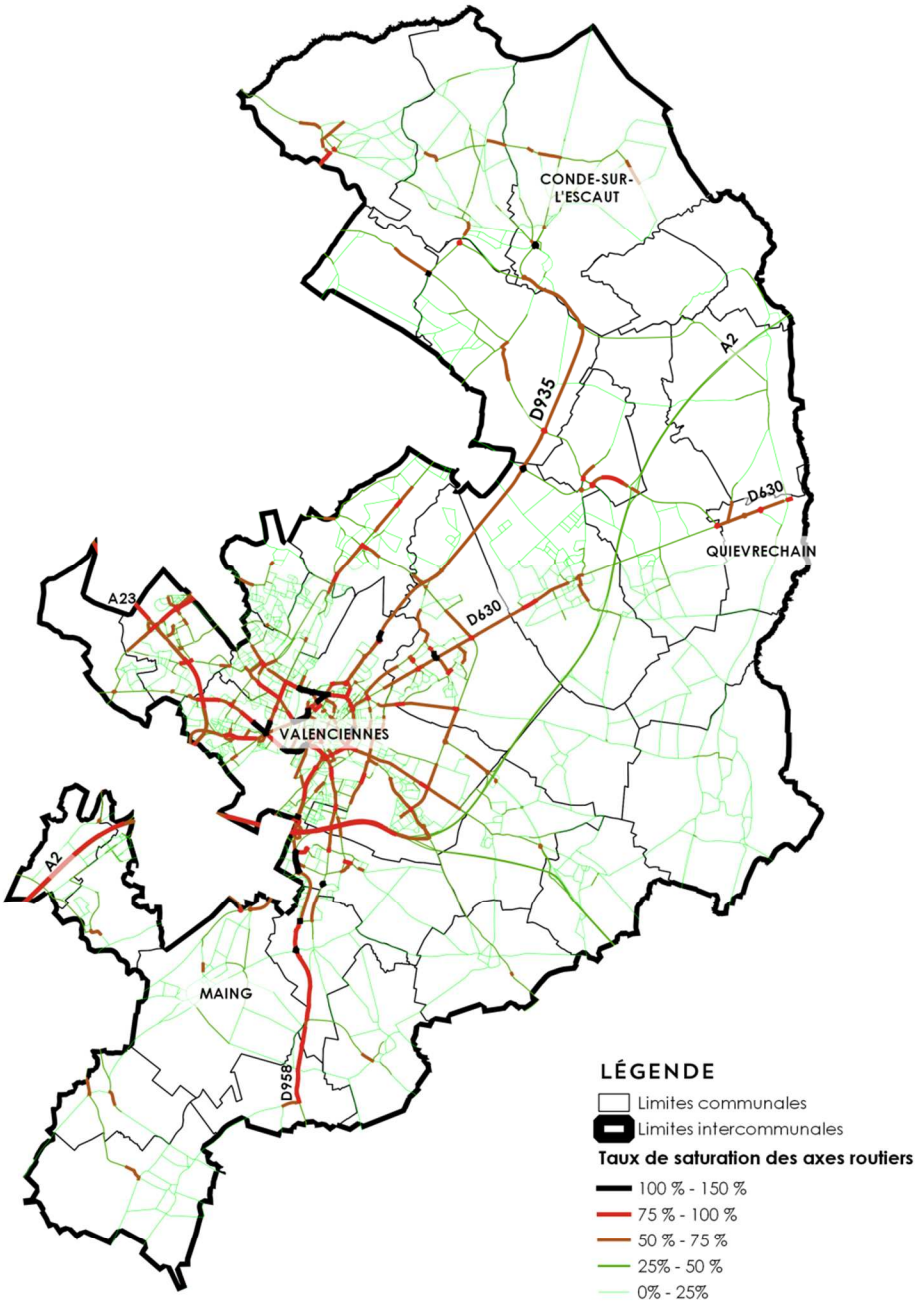

Sources : Données issues de l'étude multimodale de déplacements de l'agglomération de Valenciennes -

Face à ce constat, le développement du covoiturage est un enjeu important repris dans le projet d'agglomération. En effet, le covoiturage spontané se pratique déjà sur le territoire, en particulier dans les communes frontalières et à proximité des échangeurs routiers.

Très peu d'aires de covoiturage sont pour le moment présentes sur le territoire de Valenciennes. Sur la commune de Condé-sur-l'Escaut, Valenciennes Métropole a récemment réalisé un parking, pour l'instant insuffisamment utilisé en raison de sa méconnaissance par les riverains.

A Vicq, 3 parcs de stationnement font figure d'aires de covoiturage informelles. Celles-ci sont toutes saturées en journées (9h-19h), la semaine et/ou le week-end.

On peut également citer la commune Onnaing (environ 150 à 200 véhicules stationnés, à proximité des derniers échangeurs avant la frontière), et de façon moins importante, Saint-Aybert, Quarouble, Thivencelle, Crespin, Saultain.

Source : Etude sur enquête auprès des communes de Valenciennes Métropole, 2014

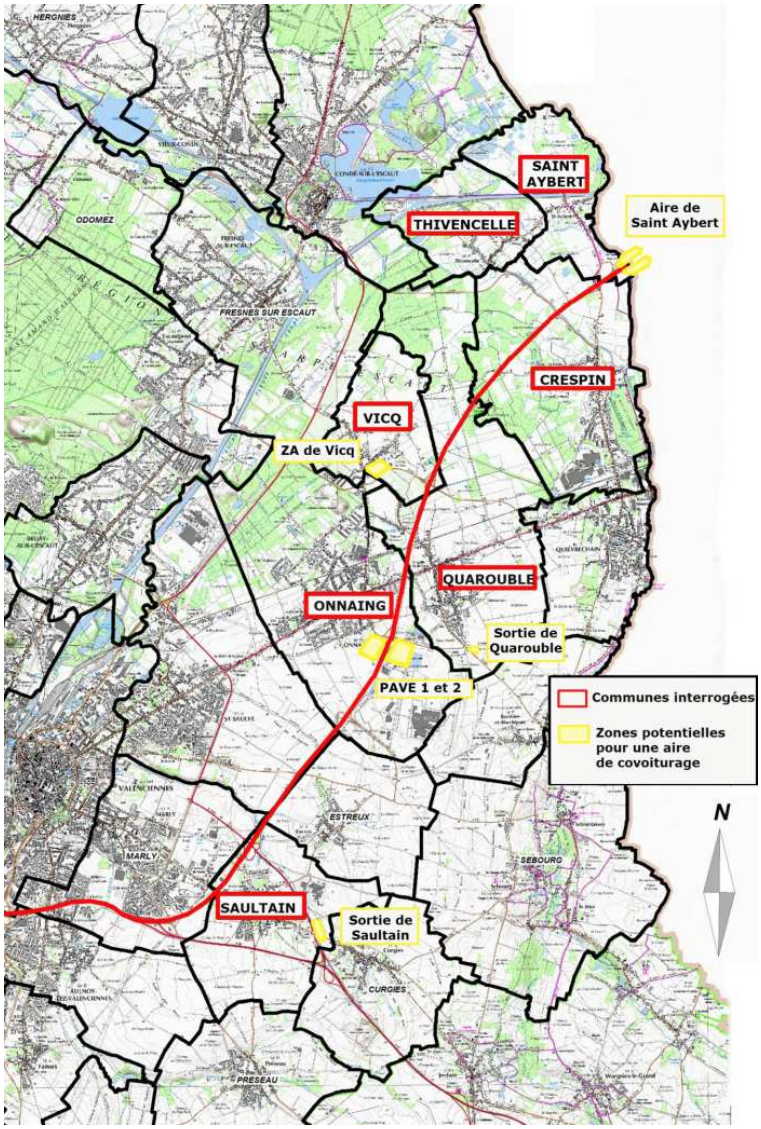

Une étude portée par le Département et alimentée par une enquête menée par la CAVM auprès de ses communes a permis de proposer une hiérarchisation des sites d'aires de covoiturage sur le Valenciennois.

c. Un réseau routier saturé qui engendre des problématiques de sécurité routière

Ce trafic toujours plus important sur les réseaux routiers de l'intercommunalité engendre des situations à risque. Entre janvier et septembre 2010, une étude a été réalisée sur les accidents survenus sur le territoire du SCoT. A partir de ces données, il est possible de constater une **concentration des accidents sur la commune de Valenciennes**. Cette dernière est le point de convergence de plusieurs voiries structurantes et des flux, ce qui engendre des situations dangereuses.

D’après la carte ci-contre (issues des données du SCoT), les voies les plus accidentogènes sont la **RD 935** (passant par Valenciennes, Saint-Saulve, Onnaing, Fresnes-sur-Escaut, Condé-sur-l’Escaut) et la **RD 630** (Onnaing, Quarouble et Quiévrechain).

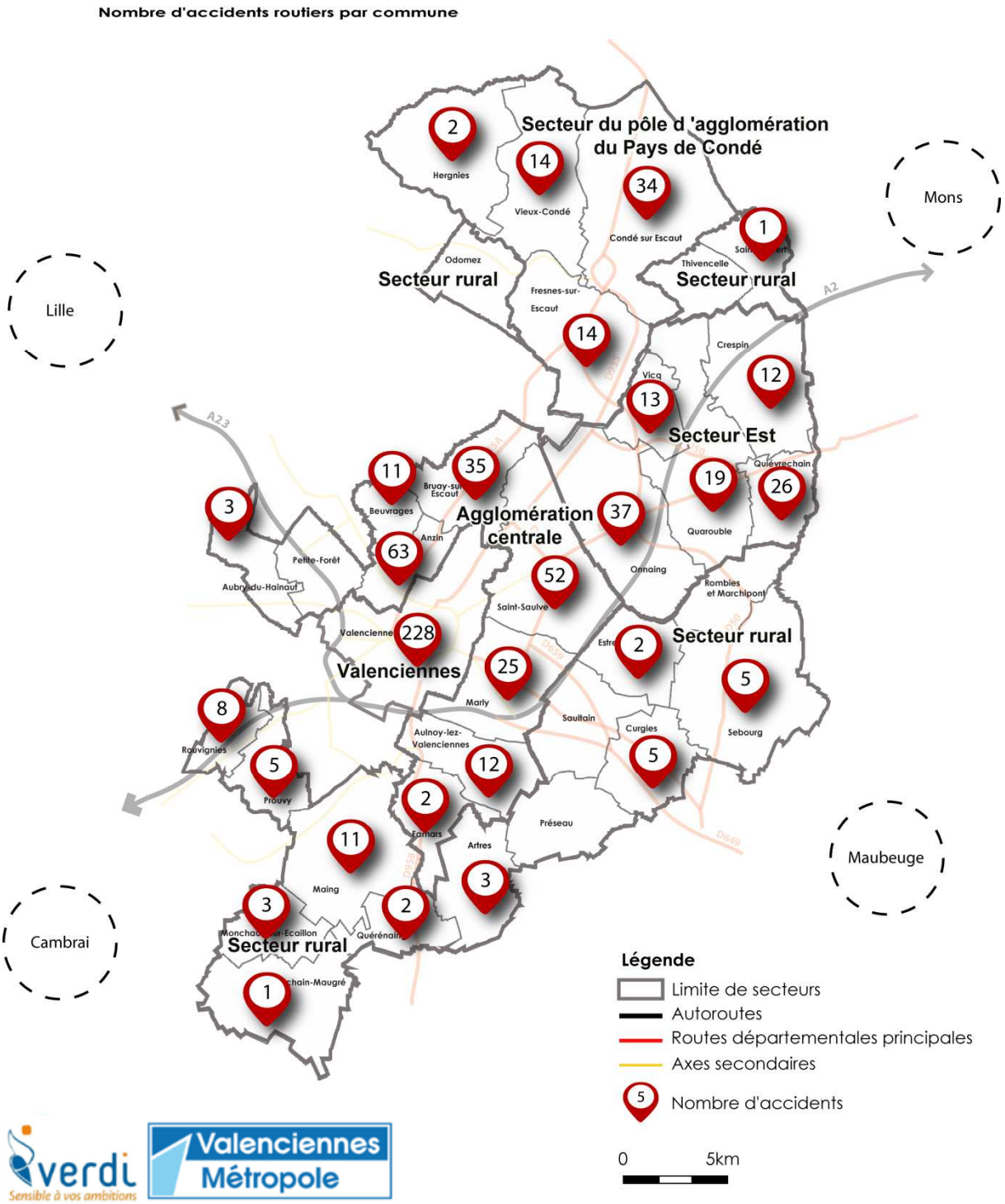

2. Analyse des dynamiques de stationnement

a. Méthodologie employée pour l'étude de stationnement

Pour la bonne compréhension de l'étude, la formulation retenue pour la définition d'un parc de stationnement ouvert au public est la suivante :

> **« Un parc de stationnement est un lieu spécialement aménagé pour le stationnement des automobiles. On distingue les parkings en surface, les parkings souterrains ou fermés, les parkings aériens à étages, les parkings ouverts, les parkings ou parcs relais (P+R). Ceux-ci peuvent être publics ou privés. ».**

Ainsi, un inventaire des parcs de stationnement a été réalisé sur la totalité du territoire de Valenciennes Métropole, en prenant en compte deux critères notamment :

- Le parc de stationnement doit être ouvert au public 24h/24h et 7j/7j, qu'il soit payant ou gratuit ;
- Avoir une capacité égale ou supérieure à 10 places de stationnement.

L'étude ne prend pas en compte les places de stationnement issues du potentiel des voies et emprises publiques. En effet, le devenir de ces places de stationnement est incertain au regard des politiques actuelles d'amélioration du cadre de vie qui entendent favoriser le réaménagement des voies, avec l'insertion des modes doux ou leur traitement paysager au détriment des places de stationnement.

A partir de ces éléments, un questionnaire d'enquête a été transmis aux 35 communes de la CAVM afin de recueillir auprès de chacune d'entre elles les données suivantes :

- La localisation ;
- Le statut (public ou privé) ;
- Le nombre de places disponibles pour les véhicules ;
- Le nombre de places équipées d'une borne électrique ;
- Le nombre de places réservé aux motos ou aux vélos, en précisant si elles sont couvertes ou non ;
- L'observation ou non d'une problématique de saturation du parc, en précisant la période de saturation le cas échéant ;
- L'observation ou non des pratiques de mutualisation, et si cette pratique serait applicable si tel n'est pas le cas ;
- L'observation ou non d'un phénomène de sous-utilisation du parc, et la raison le cas échéant.

L'analyse de la dynamique des parcs de stationnement de Valenciennes Métropole s'appuie sur le découpage territorial réalisé au sein du Plan Local de l'Habitat (2016 – 2021). La répartition des communes est la suivante :

Cartographie des secteurs de la CAVM au sein du PLH (2016-2021)

Secteur Rural

Artres, Curgies, Estreux, Maing, Monchaux-sur-Ecaillon, Odomez, Prouvy, Préseau, Quérénaing, Rouvignies, Rombies-et-Marchipont, Saint-Aybert, Saultain, Sebourg, Thivencelle, Verchain-Maugré.

Secteur Est

Crespin, Onnaing, Quarouble, Quiévrechain, Vicq

Secteur du pôle d'agglomération du Pays de Condé

Condé-sur-l'Escaut, Hergnies, Fresnes-sur-Escaut, Vieux-Condé.

Secteur de l'agglomération centrale

Anzin, Aubry-du-Hainaut, Aulnoye-lez-Valenciennes, Beuvrages, Bruay-sur-l'Escaut, Famars, Marly, Petite-Forêt, Saint-Saulve.

Secteur de Valenciennes

Valenciennes.

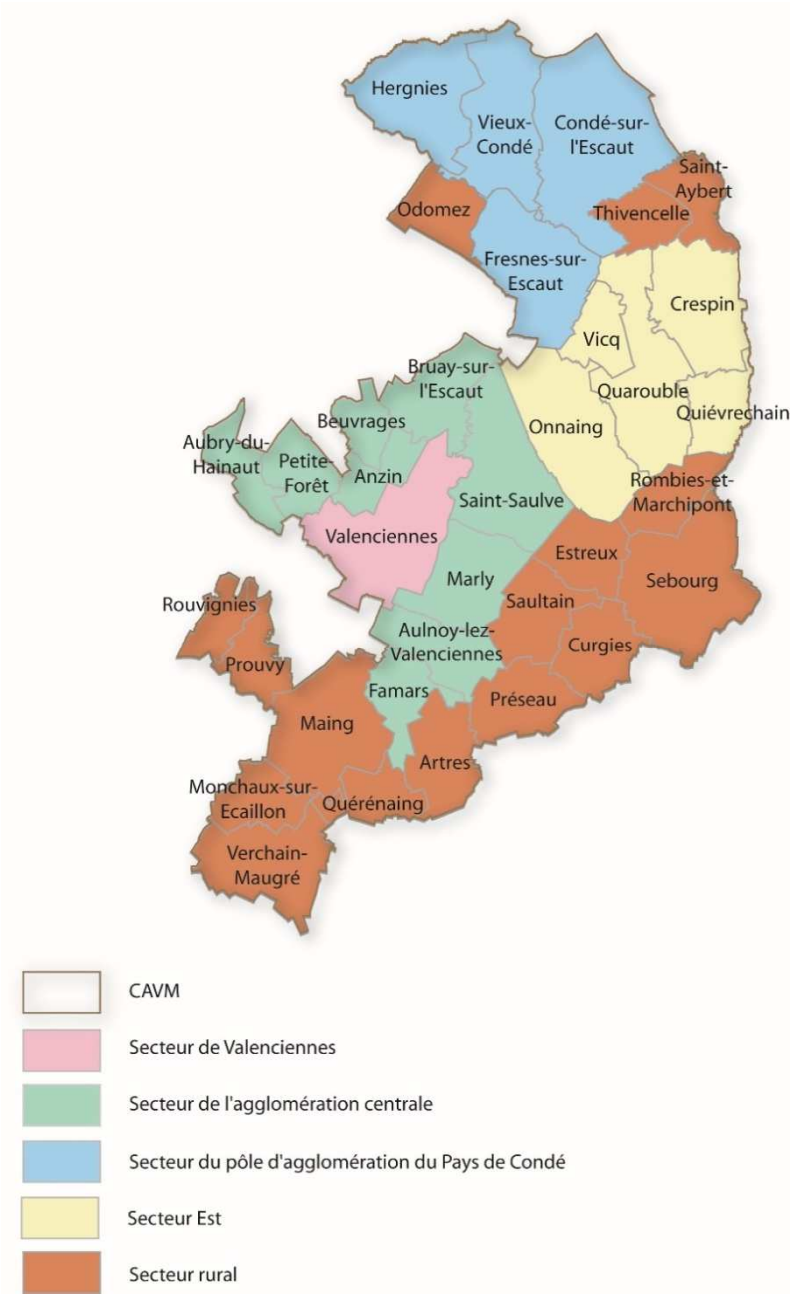

b. Analyse des dynamiques de stationnement des véhicules motorisés

Les questionnaires transmis par les communes à Valenciennes Métropole ont permis de recenser 25 327 places de stationnement pour véhicules motorisés, réparties sur 308 parcs.

Les stationnements sur le territoire en 2020

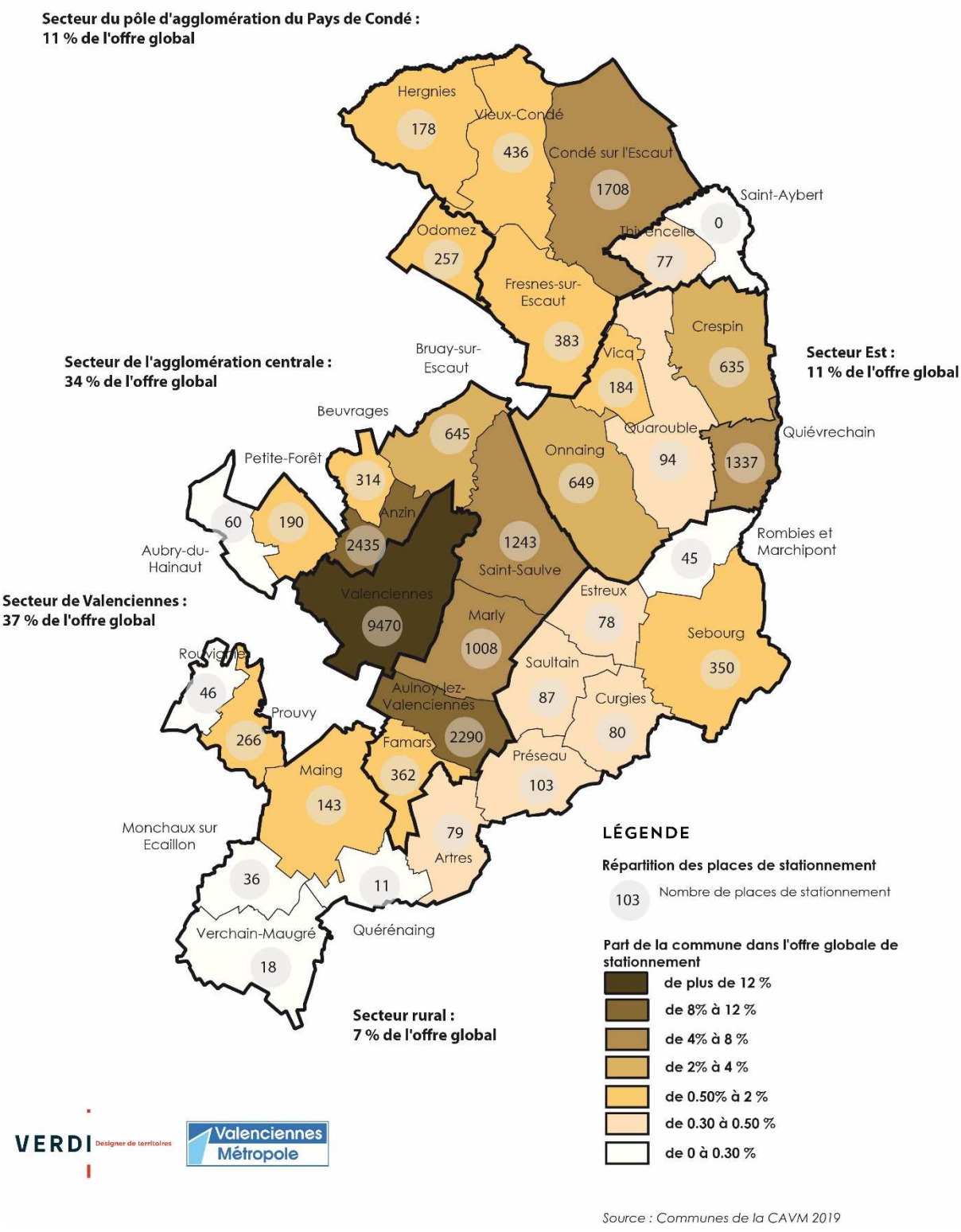

Source : Communes de la CAVM 2019

L'offre en stationnement se concentre essentiellement sur Valenciennes et sur le secteur de l'Agglomération centrale avec respectivement 37% et 34% de l'offre totale de la CAVM. Cela s'explique logiquement par le caractère très dense et urbanisé de ces communes. A noter que les communes de Valenciennes, d'Anzin et d'Aulnoy-lez-Valenciennes contribuent de façon importante à ce résultat puisqu'elles proposent à elles seules 14 200 places de stationnement.

L'offre du Pôle d'agglomération du Pays de Condé et le secteur Est représentent chacun 11% de l'offre globale de l'intercommunalité. Cette offre est très largement portée par la commune de Condé-sur-l'Escaut qui, elle seule, propose plus de la moitié des places de stationnement du pôle du Pays de Condé (1 700 places sur 2 700 places au total) et par la commune de Quiévrechain pour le secteur Est.

Enfin, le secteur Rural représente 7 % de l'offre globale de l'intercommunalité.

Les communes ayant une typologie plus urbaine détiennent une part plus importante de stationnement privé, comme la commune d'Anzin pour laquelle ce type de stationnement représente 64% des places. En comparaison, les communes bénéficiant d'une typologie rurale ne disposent que de peu voire d'aucune place de stationnement à caractère privé. C'est le cas de la commune de Curgies par exemple.

Sur l'ensemble de la CAVM, il a été recensé une vingtaine de places de stationnement munies d'une borne de recharge situées dans le secteur de l'Agglomération centrale (16 places), le Pôle d'Agglomération du Pays de Condé (3 places) et 2 places dans le secteur rural.

La répartition des places de stationnement est détaillée ci-dessous dans l'analyse par secteur.

La saturation des aires de stationnement sur le territoire en 2020

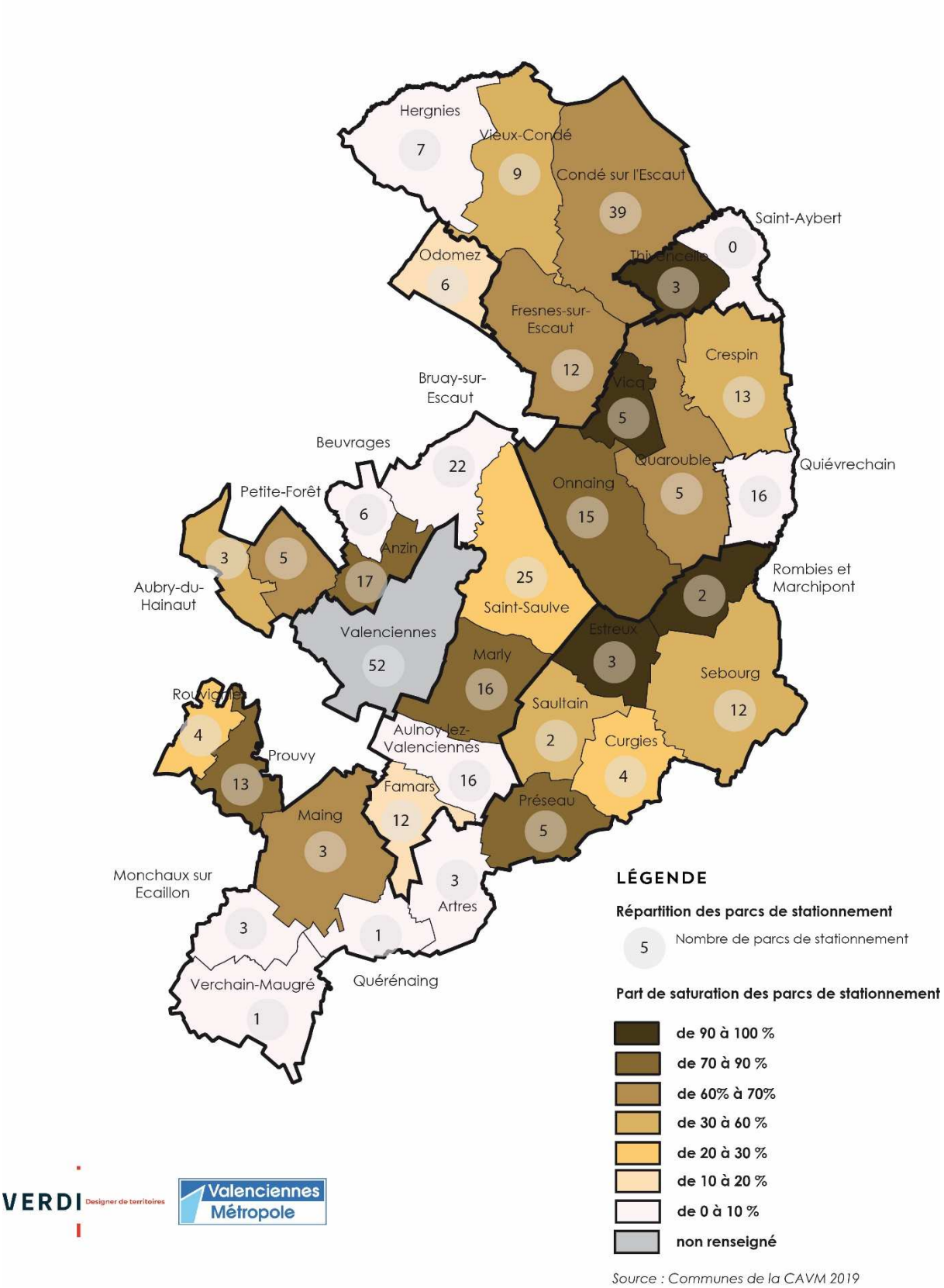

Source : Communes de la CAVM 2019

Les logiques de saturation des aires de stationnement sont détaillées par la suite pour chaque secteur.

c. Analyse par secteur du PLH

Valenciennes

La ville de Valenciennes, polarité majeure de l'intercommunalité, propose à elle seule une grande partie des places recensées au sein de l'agglomération puisque le stationnement présent à Valenciennes représente plus de 37% du total des places de la CAVM. Cela représente 9 470 places de stationnement, réparties sur 52 aires de stationnement.

Au sein de la commune centrale, les places de statut public représentent 64% de l'offre de stationnement, et 24% de l'offre à l'échelle de Valenciennes Métropole, soit 6 020 places de statut public. Ces stationnements publics sont principalement associés à des zones d'habitation et/ou des équipements publics (ex : Ecole Nationale des Techniciens de l'Equipement, complexe sportif Fort Minique…).

Les aires de stationnement privées sont généralement rattachées à des commerces et activités de service (surfaces de vente, restauration, cinémas…), ainsi qu'à des établissements spécifiques tels que le Centre Hospitalier de Valenciennes (CHV). Actuellement, les places de statut privé représentent 36 % de l'offre de la commune, soit 3 450 places.

A noter que, depuis plusieurs années, la commune mène une politique forte de limitation de la circulation automobile en centre-ville. Cela s'illustre notamment par la diminution voire la suppression de places gratuites (sur les boulevards par exemple), au profit de places payantes.

Agglomération centrale

L'agglomération centrale est composée de 9 communes regroupant 34% du total des places de la CAVM, réparties sur 122 aires de stationnement. De ce fait, il s'agit du secteur mettant à disposition le plus grand nombre de places de stationnement sur le territoire intercommunal, ce qui s'explique par la présence de la ville de Valenciennes, centralité majeure de Valenciennes Métropole.

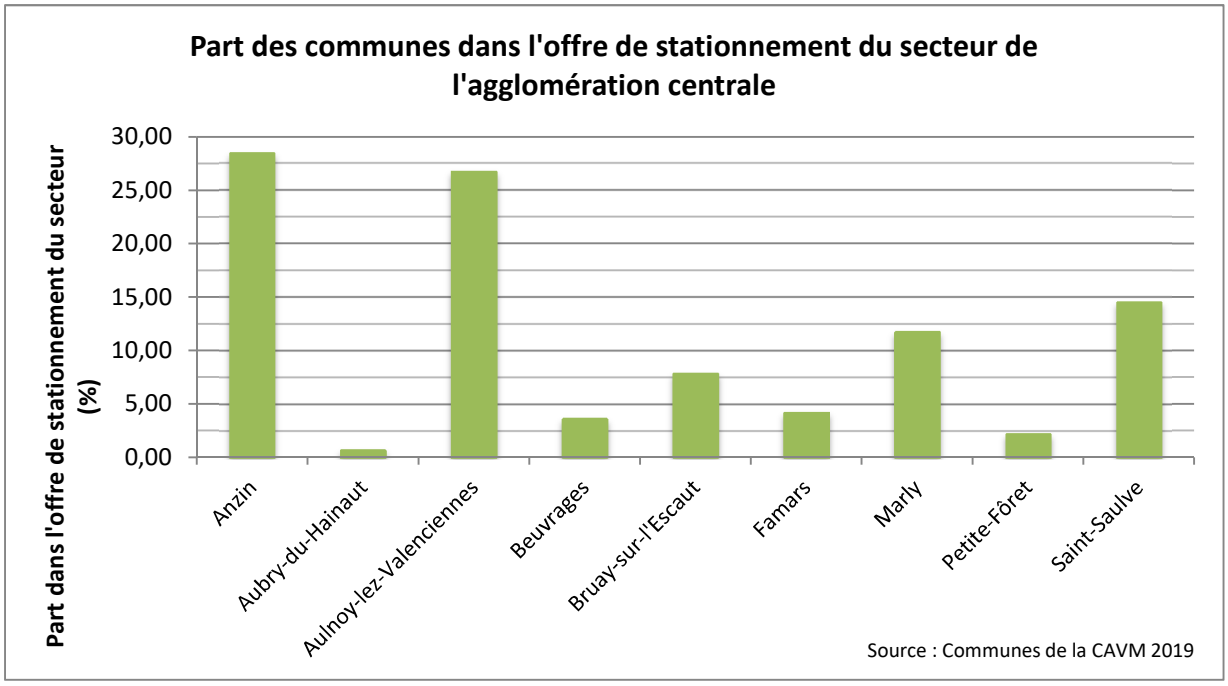

Les parcs de statut public sont généralement rattachés à des équipements publics (mairie, école, salle des fêtes, …) ou de culte. Ces aires représentent 54% des places sur le secteur, soit 4 670 places. Les 3 910 places restantes sont de statut privé et sont généralement associées à des activités tertiaires de type moyennes et grandes surfaces commerciales.

Sur ce secteur, on peut observer un phénomène de saturation principalement en semaine, de 9h à 19h, ainsi qu'aux horaires d'entrée et de sortie des écoles pour les parcs situés à proximité d'établissements d'enseignement. A noter que ce phénomène de saturation et d'engorgement de la voie publique aux horaires d'ouverture et de fermeture des écoles est globalement observé sur tous les secteurs de Valenciennes Métropole.

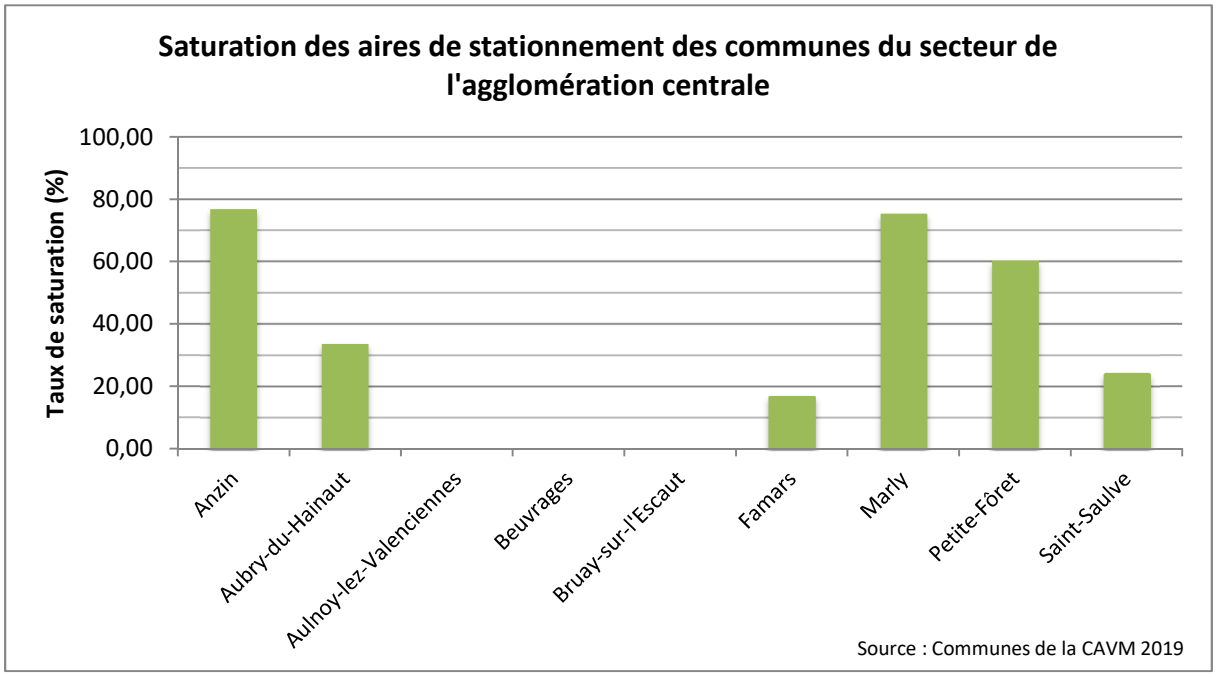

Malgré cela, les communes de Beuvrages, Famars et Petite-Forêt remontent peu de problématiques de saturation. En effet il s'agit de communes en grande partie résidentielles, où la densité est moindre en comparaison d'autres communes de la couronne de Valenciennes, et où les activités économiques ou d'enseignement générant des besoins importants en stationnement se concentrent sur des secteurs ciblés (ex : Pôle d'activités commerciales d'importance régionale et usine Alstom à Petite-Forêt, Technopôle de Famars…). Ces activités ont fait l'objet d'aménagements spécifiques et adaptés à leurs activités et aux besoins qu'ils génèrent.

Ainsi sur l'ensemble du secteur de l'agglomération centrale, la saturation des aires de stationnement est relativement peu importante, avec 30% des parcs saturés.

L'agglomération centrale dispose d'un nombre très important de places mutualisés : 4 860 places mutualisées, soit 57% des places du secteur. Sur l'ensemble de la CAVM, ce secteur compte parmi ceux présentant la part la plus importante de mutualisation (avec le secteur Rural, 91%). Cela peut s'expliquer par la rareté du foncier en ville, générant des couts fonciers relativement élevés (pression foncière) qui contraignent les porteurs de projet à penser différemment le stationnement, et à considérer la mutualisation commune une solution réelle aux contraintes posées par les villes denses.

Pôle d'Agglomération du Pays de Condé

Sur la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, l'offre du Pôle d'agglomération du Pays de Condé représente 11% des places de stationnement total de l'agglomération avec environ 2 700 places disponibles. Ces places sont réparties au sein de 67 aires de stationnement, elles-mêmes réparties sur 4 communes. Ainsi ce secteur, par rapport aux nombres de communes qui le composent, dispose d'un nombre élevé de parcs de stationnement pouvant s'expliquer par la présence de villes plus urbaines, et plus particulièrement par la commune de Condé-sur-l'Escaut qui, associée à Vieux-Condé, constitue la polarité forte du Pays de Condé, l'un des bassins de vie historique du territoire.

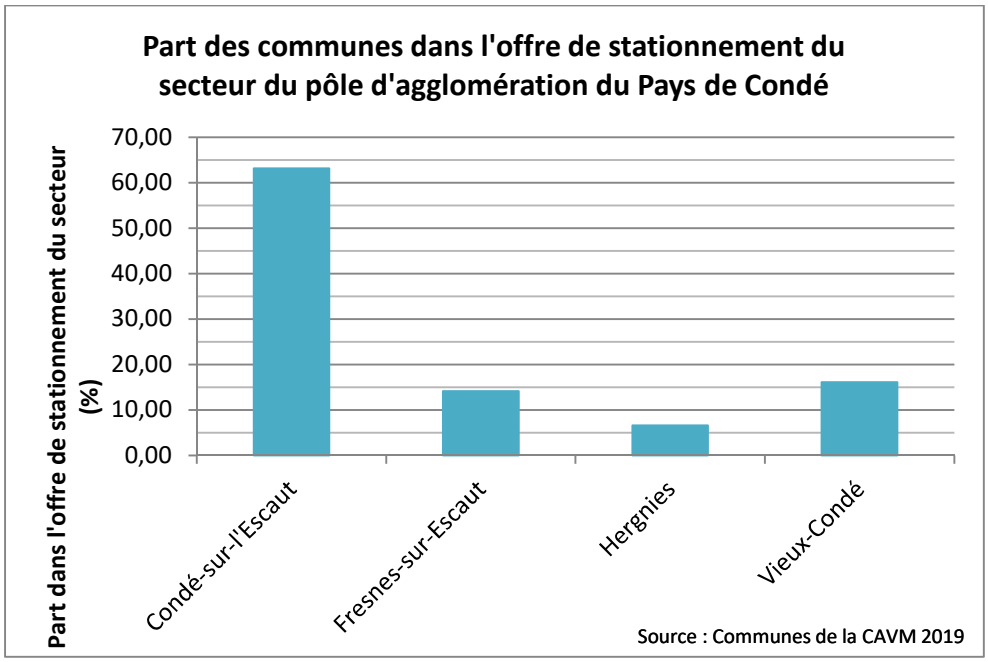

Au sein du Pôle du Pays de Condé, les places de statut public représentent 66% de l'offre de stationnement du secteur, et 7% de l'offre à l'échelle de Valenciennes Métropole, soit 1 770 places de statut public. Ces stationnements publics sont principalement associés des équipements publics. Les places détenant un statut privé sont généralement liées à des activités économiques ou résidentielles.

Sur l'ensemble du secteur, 55% des aires de stationnement sont saturées. Quel que soit leur statut, ils présentent une saturation principalement en semaine, et dans une moindre mesure le week-end. Ceci s'explique par une activité économique développée mais également par la présence de zones résidentielles. En effet les parcs stationnement situés à proximité de commerces ou d'équipements publics sont généralement saturés de 9h à 19h (heures de travail) et ceux situés à proximité de logements ou de complexe sportif sont généralement saturés pendant le week-end du fait des activités de loisirs. On constate aussi des saturations ponctuelles des parkings à proximité des lieux de culte et des cimetières ainsi que ceux situés aux abords des salles des fêtes ou des stades municipaux lors d'événements, en particulier sur la commune de Condé-sur-Escaut.

A l'image des autres secteurs, les parkings localisés à proximité d'établissements scolaire sont généralement saturés aux horaires d'entrée et de sortie.

A noter cependant que la commune d'Hergnies ne recense aucune saturation de ses aires de stationnement. Cela s'explique par la faible densité de population qui y est observée et de son caractère majoritairement résidentiel.

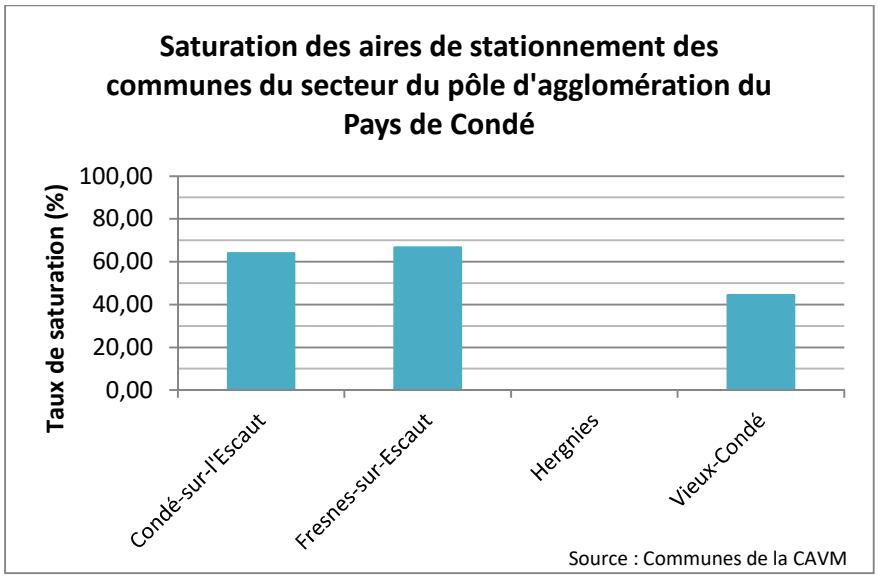

En terme de mutualisation, les communes du Pôle d'agglomération du Pays de Condé n'appliquent que peu ce principe. Seuls 34% des places sont mutualisées sur ce secteur (soit 4% du total de places mutualisées sur l'ensemble du territoire intercommunal). Ainsi ce secteur dispose du plus faible pourcentage de mutualisation parmi les secteurs d'étude.

Secteur Est

Ce secteur rassemble 2 899 places de stationnement représentant 11% du total de la CAVM, réparties sur 54 aires. Le stationnement revêt majoritairement un statut public (67% de l'offre de stationnement). Ce pourcentage est bien supérieur à celui observé au sein du secteur de l'Agglomération centrale et du secteur du Pôle du Pays de Condé. Il reste toutefois inférieur à celui observé au sein du secteur rural (95%).

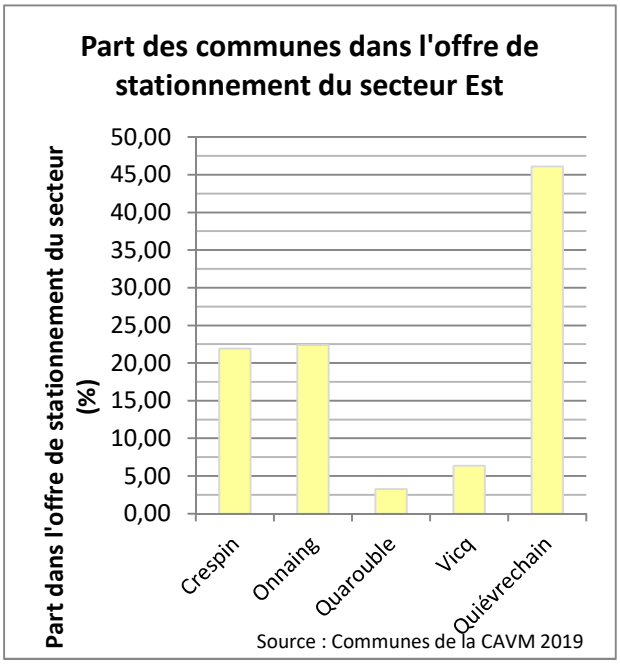

La commune de Crespin fait toutefois figure d'exception avec une majorité d'aires de statut privé. En effet, sur les 635 places de stationnement dont elle dispose, 369 sont privées. Elles sont rattachées à des aires de stationnement d'une surface commerciale, d'une entreprise ou d'une résidence de logements. Ces parkings sont généralement non mutualisés et non saturés, à l'exception du parc de stationnement ouvert de l'entreprise ANF Bombardier, mutualisé avec un restaurant et quelques logements.

Si les aires mutualisées de ce secteur ne représentent que 6% des places sur l'ensemble de l'agglomération, on peut malgré tout constater une forte pratique de la mutualisation des parkings avec 49% de places mutualisées à l'échelle intra-sectorielle. Cela s'explique par le fait que le secteur Est se compose en majorité de villes moyennes avec une majorité de parcs de stationnement situés à proximité des équipements publics et des logements individuels permettant ainsi de faciliter leur mutualisation.

Concernant la saturation des aires de stationnement dans ce secteur, on relève 46% de parcs saturés, globalement en journée (9h-19h). Cette saturation est principalement due à la présence d'activités économiques ou d'équipements publics à proximité des parcs concernés.

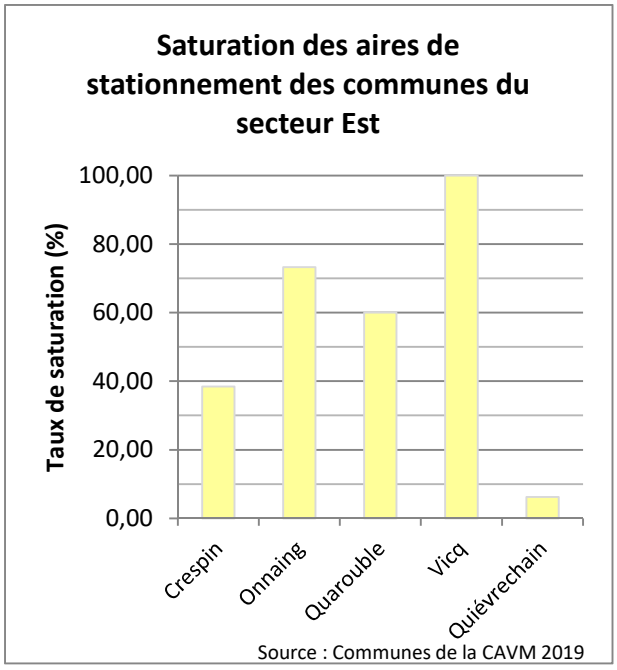

Ici aussi, les aires localisées à proximité des écoles subissent généralement un phénomène de saturation et d'engorgement de la voirie aux horaires de dépose/récupération des enfants.

Secteur rural

Les 16 communes de ce secteur sont des communes principalement résidentielles s'articulant autour d'équipements publics (Mairie, Ecole, Poste, Eglise, Cimetière, …). De ce fait, la très grande majorité (95%) des places de stationnement dans ce secteur sont de statut public avec 1 600 places sur un total de 1 680 places, réparties en 65 aires de stationnement. Les aires privées sont réparties sur les communes de Préseau et de Prouvy, et sont généralement rattachés à des commerces.

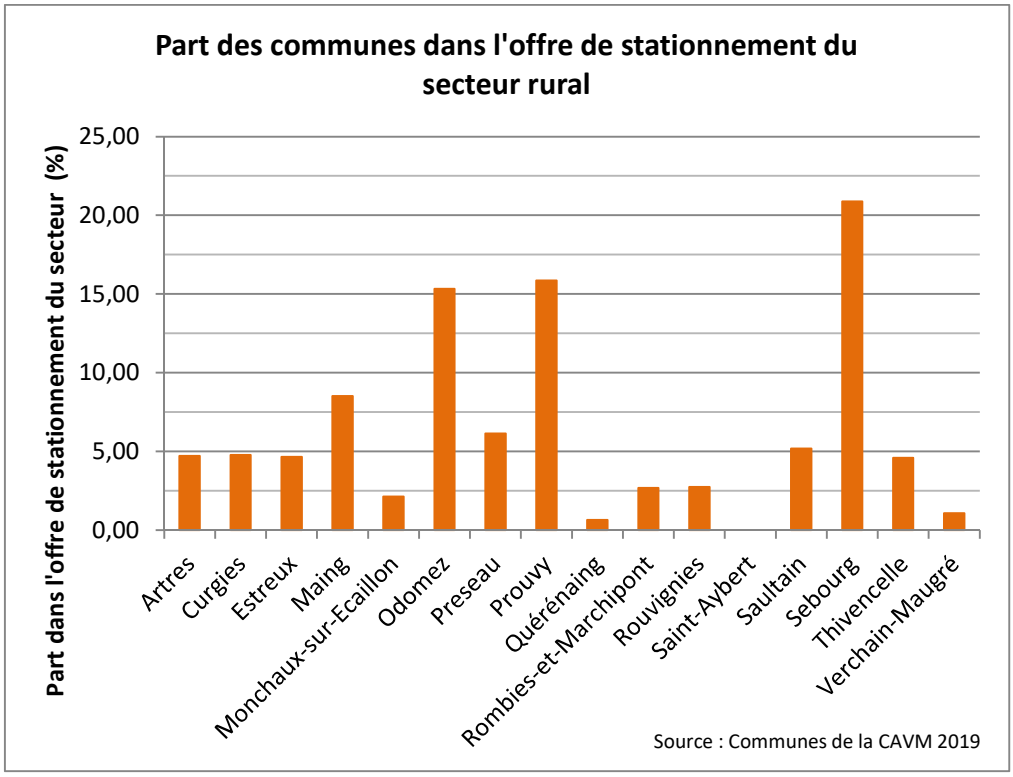

Le secteur rural est le secteur de la CAVM comportant la plus large part de places de statut public. Ceci peut s'expliquer par la moindre présence d'acteurs privés (commerces, services, artisanat etc.) plus à même d'entreprendre des aménagements privés en fonction des besoins liés à leur activité.

Ces places sont fractionnées entre une multitude de parcs de stationnement de faible superficie. A titre d'exemple, seule une poignée d'entre eux proposent plus de 60 places.

Actuellement, plus de la moitié des places se situant dans le secteur rural sont mutualisées (63%). Cela s'explique principalement par la proximité immédiate d'équipements publics (mairie, école …) ou de culte (église), situés généralement aux épicentres. A échelle intercommunale, ce secteur propose 4% du total des places mutualisées, ce qui est cohérent avec la part globale du stationnement proposé par le secteur rural (7%).

L'autre moitié des places n'est pas ou très peu mutualisée en raison de leur localisation géographique : éloignement du centre-bourg, localisation au cœur de quartiers résidentiels, positionnement à proximité de terrains sportifs excentrés etc. La mutualisation des stationnements passe principalement par la mixité des fonctions des quartiers.

Un peu plus de la moitié des aires de ce secteur est saturée (52%). Les phénomènes de saturation sont principalement constatés le soir et le week-end. Ceci s'explique notamment par le caractère

majoritairement résidentiel des communes rurales. Les communes observent également une saturation des parcs se situant à proximité immédiate des écoles, aux horaires d'entrée et de sortie. La saturation de certaines aires est également observée lors d'événements ponctuels, tels que les cérémonies religieuses ou la location de la salle des fêtes par exemple.

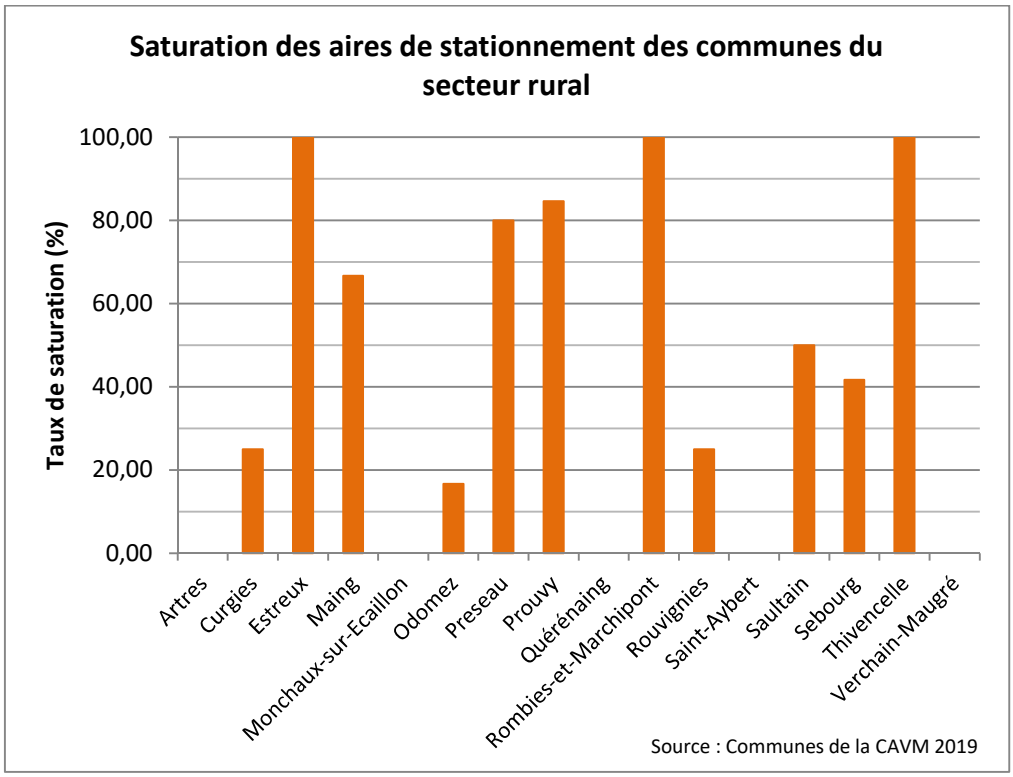

A noter toutefois qu'un important nombre de communes du secteur rural (7 sur 16[2]) n'observent que très peu voire pas du tout de problèmes de saturation de leurs aires de stationnement.

[2] Curgies, Odomez, Quérénaing, Rouvignies, Verchain-Maugré, Artres et Monchaux-sur-Ecaillon

d. Les places de stationnement pour les deux roues

La synthèse des questionnaires remis par les communes met en lumière le peu de places de stationnement prévues pour les deux roues au niveau de ses aires de stationnement ouvertes au public. En effet, on recense sur la CAVM :

- 9 places de stationnement non couvertes pour les 2 roues motorisés ;
- 46 places non couvertes pour les vélos ;
- 4 places couvertes pour les vélos.

Ainsi le secteur de l'agglomération centrale et le secteur de l'Est fournissent la majorité des stationnements pour les deux roues avec respectivement 14 places et 41 places (respectivement 1 et 6 places moto non couverte, 9 et 35 places pour vélo non couverte et 4 et 0 places pour vélo couvertes).

Ces chiffres, peu élevés, peuvent s'expliquer par une faible volonté d'attribuer une occupation précise (moto, vélo) au détriment de places de stationnement « classiques », considérant que ces types de véhicule peuvent aisément trouver où se stationner. D'autres part, il est également possible que ce type de places soit d'avantage localisé le long des routes et au sein des aires de stationnement de moins de 10 places, ce qui explique pourquoi elles n'ont pas été recensées à travers les questionnaires.

Avec les politiques actuelles de développement des modes doux, le nombre de places destiné aux 2 roues pourrait rapidement devenir insuffisant.

3. Analyse de la problématique du stationnement à l'échelle intercommunale

a. Un potentiel de développement pour le covoiturage

Face aux phénomènes de congestion routière, du manque d'aires de covoiturage et aux aires informelles, la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole souhaite **accompagner le développement du covoiturage** sur le territoire.

Le conseil Départemental et les communes associées inscrivent le covoiturage comme un axe important du projet d'agglomération. Les Départements du Nord et du Pas-de-Calais ont notamment inscrit le covoiturage dans une action commune au travers **l'élaboration d'un schéma interdépartemental de covoiturage en 2012.** Cela aboutit à une proposition de **création de 11 aires de covoiturage avec un total de 460 places** (2 aires structurantes > 50 places, 9 aires complémentaires entre 20 et 50 places) **dont 6 sur le territoire de Valenciennes Métropole.**

Source : Proposition d'aires de covoiturage pour le Valenciennois – Issues du schéma interdépartemental de covoiturage.

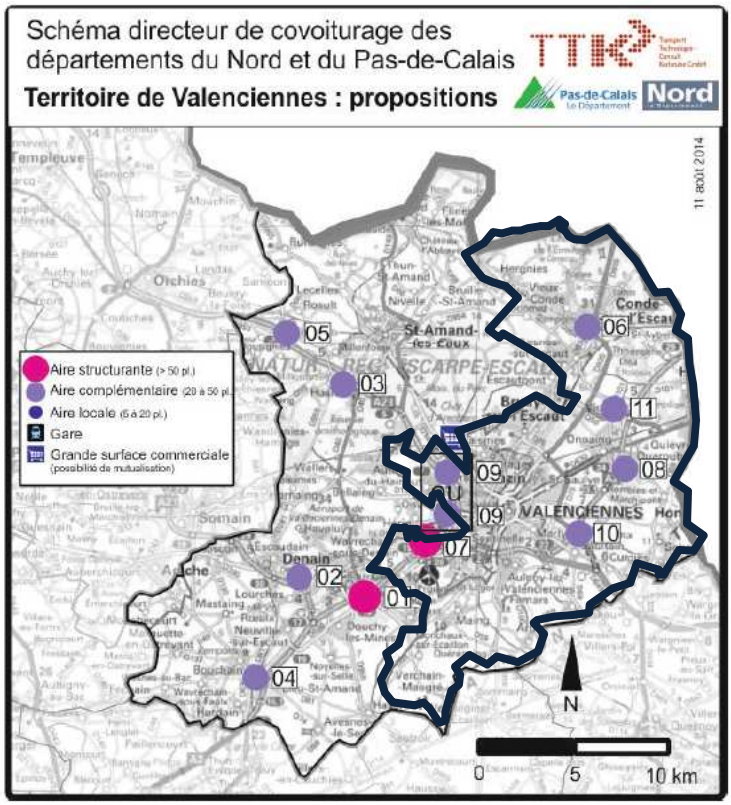

MAITRISE D'OUVRAGE	EPCI ou Département
PARTENAIRES PRINCIPAUX	CA de Valenciennes Métropole CA de la Porte du Hainaut
BUDGET PREVISIONNEL	1 238 000 € HT
ACTIONS A MENER	Réaliser 11 aires de covoiturage - 2 aires structurantes - 9 aires complémentaires Engager une réflexion avec le groupe Auchan pour la labellisation de places dans le centre commercial de Petite-Forêt

La création de ces aires répond à une problématique identifiée sur le territoire. Suite à un diagnostic, on constate en effet que le covoiturage spontané se pratique sur le territoire. En particulier dans les communes frontalières et à proximité des échangeurs routiers de l'A2. Les pratiques les plus importantes sont recensées dans les communes de Vicq et Onnaing (environ 150 à 200 véhicules stationnés sur chacune des communes), à proximité des derniers échangeurs avant la frontière. De façon moins importante, on constate des phénomènes de covoiturage spontané dans les communes de Saint-Aybert, Quarouble, Thivencelle, Crespin, Saultain.

Or, le stationnement des covoitureurs peut entrainer certaines gênes pour les riverains ou des gênes liées à la saturation de l'espace public. Ainsi, le développement du covoiturage nécessite la création de nouvelles infrastructures au niveau des sites à enjeux.

Les sites à enjeux issus du diagnostic

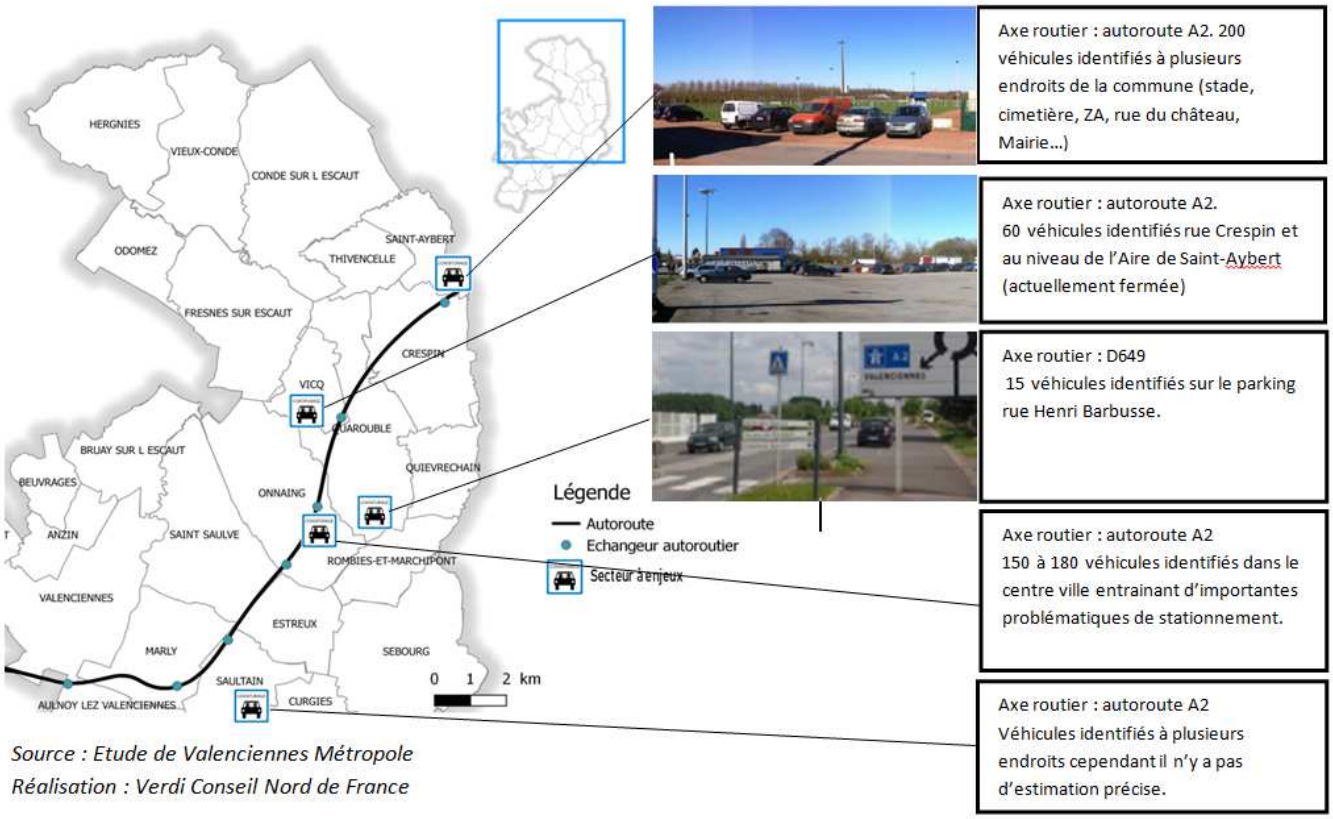

Source : Etude de Valenciennes Métropole
Réalisation : Verdi Conseil Nord de France

Globalement, les secteurs nécessitant la mise en place d'infrastructures spécifiques au covoiturage sont situés à Saint-Aybert, Vicq, Quarouble, Onnaing et Saultain, soit au nord-est de la CAVM, le long de l'A2 en direction de la Belgique.

b. Une politique d'aménagement des parkings relais en réajustement

Pour résoudre une partie des enjeux liés au stationnement et contribuer à un meilleur partage de l'espace public entre les différents usagers, le SIMOUV a aménagé **4 parkings relais** (P+R) sur les communes suivantes :

- 2 à Valenciennes (St Waast et Nungesser),
- 1 à Anzin (Anzin Hôtel de ville),
- 1 à Famars (Université).

La localisation des parkings sur le territoire

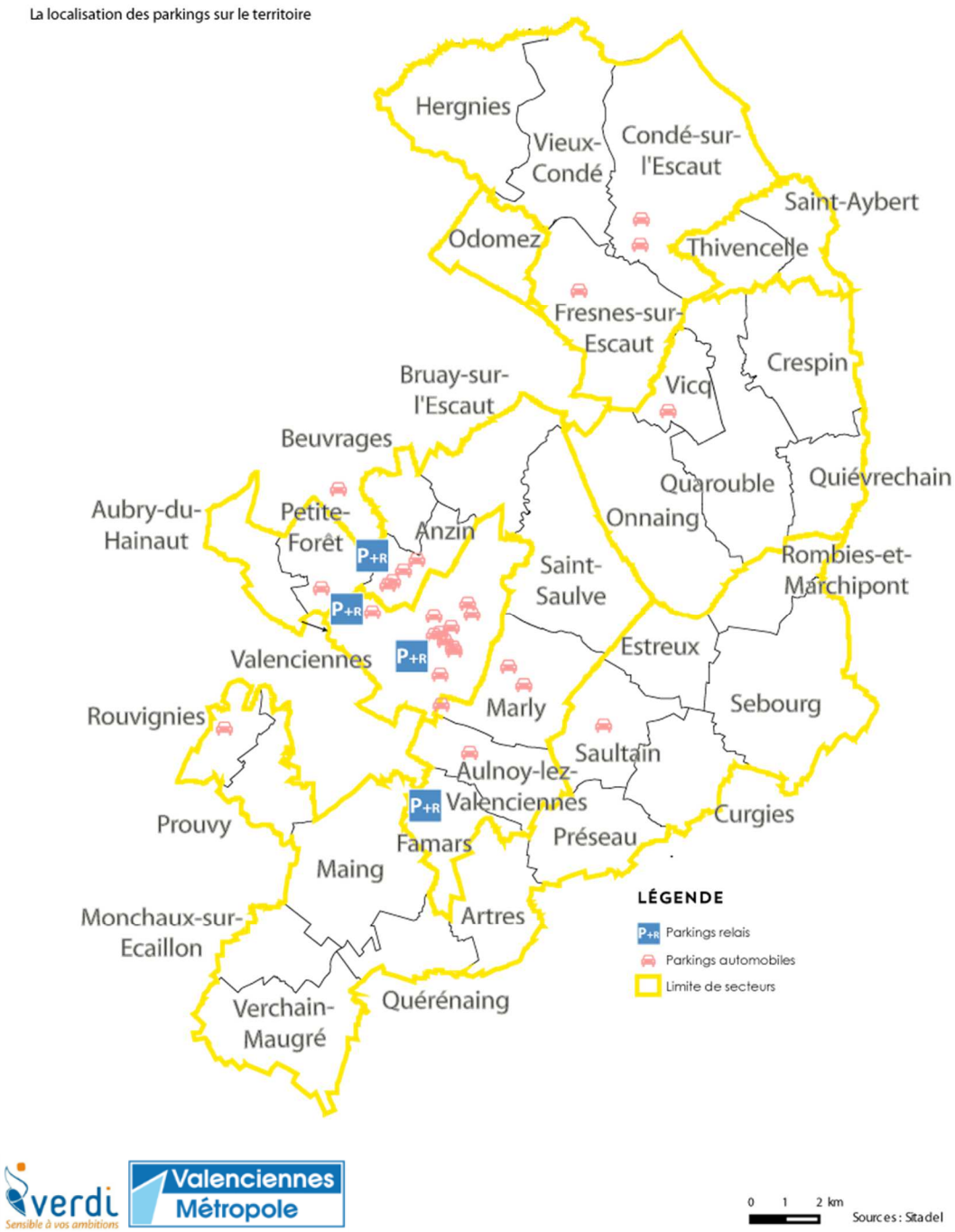

Par ailleurs, **trois parkings relais** sont situés à l'ouest de la CAVM :

- A la gare de Saint-Amand-les-Eaux
- A la gare de Bouchain
- A Denain (Bellevue)

Les P+R ont pour objectif d'accueillir les véhicules en provenance de l'autoroute A2 et A23. Ainsi, ils permettent de limiter les flux routiers des communes centrales de l'agglomération, réduire la congestion et développer une nouvelle offre de stationnement adaptée aux usages. Ce type de stationnement a pour objectif de **promouvoir l'intermodalité** en incitant les automobilistes à **stationner en périphérie** pour accéder au centre-ville en transport en commun.

Ici, les quatre P+R de la CAVM ainsi que le P+R de Bellevue sont situés à proximité des arrêts de tramway, les autres sont situés à proximité des gares.

Cependant, les parkings relais de la CAVM sont aujourd'hui peu fréquentés. Certaines caractéristiques du territoire peuvent expliquer ce phénomène :

- **l'offre relativement importante de stationnements gratuits** au sein de Valenciennes intra-muros
- **une difficile articulation entre les parkings relais, les réseaux routiers et le passage du tramway.** C'est notamment le cas des parkings relais de Saint Waast (Valenciennes), de Famars et d'Anzin. En effet, ils ne disposent pas d'un accès direct à l'autoroute et sont donc détournés des flux majeurs (A23, A2…).
- **les temps de parcours** du tramway depuis les parkings relais restent décourageants pour de nombreux utilisateurs.
- une partie des places de stationnement sont utilisées par les riverains ou par les commerces alentours. Par conséquent, la capacité des parkings relais diminuent.

Des réflexions ont ainsi été menées en 2016 par le SIMOUV et EGIS sur les parkings relais du valenciennois. Plusieurs solutions sont envisagées pour améliorer l'attractivité des parkings. Dans un premier temps, en réalisant **un travail sur l'existant** (cf. tableau page suivante).

Fonctionnement des P+R existants

P+R existants	Fonctionnement	Evaluation	Enjeux
Saint Waast	Site porche de l'autoroute mais sans accès direct. Utilisé à la fois pour sa fonction P+R mais également pour le stationnement résidentiel.	-	Redimensionner les parkings pour avoir une offre adaptée à la demande. Réaliser un meilleur partage de l'espace de stationnement. Moderniser les parkings, en implantant des bornes de recharge électrique ou en créant des parkings vélo.
Nungesser	Situé à la porte d'entrée de Valenciennes au niveau de l'A23, un axe structurant. Il est également utilisé par les riverains. Il a une réserve de capacité de 60%.	+	
Anzin	Il fonctionne comme un parking de centre-ville car trop proche de celui-ci. Il est saturé mais pas pour sa fonction de P+R.	-	
Famars	Il souffre de sa situation géographique. Une très faible utilisation pour sa fonction P+R.	-	

Dans un second temps**, en développant de nouveaux sites de parking relai.** L'étude cible 3 secteurs à enjeux, à potentiel. Ces sites bénéficient d'une bonne visibilité depuis les transports en commun (proche des arrêts de tramway) et depuis les axes structurants. Leur proximité avec Valenciennes leur confère un avantage supplémentaire (voir page suivante).

Les secteurs attractifs à potentiel de développement

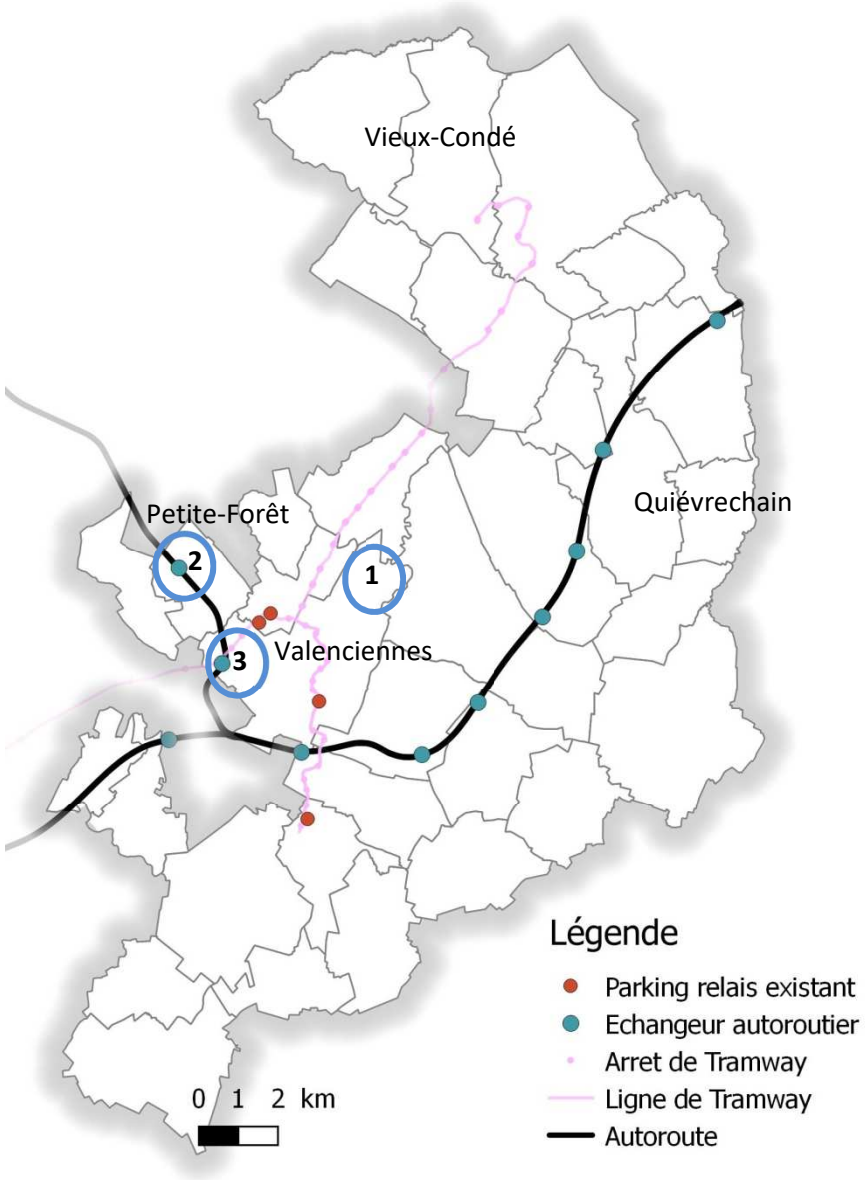

1 Le secteur du parc des rives de l'Escaut

Secteur stratégique en raison du projet des Rives de l'Escaut et de la ligne 2 du tramway. Le contournement nord renforce le rôle de « porte d'entrée » de l'axe.

2 Le secteur de Petite-Forêt

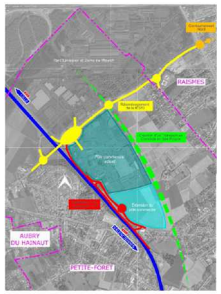

Situé à proximité de l'échangeur autoroutier de l'A23 qui capte le flux le plus important en échange avec Valenciennes.
Il y a un potentiel de mutualisation du fait de la présence du centre commerciale.

3 Le secteur de l'accès 11

Idéalement situé : à la porte d'entrée de Valenciennes et à proximité de la ligne 1 du tramway (à 10 minutes de Valenciennes) et de l'échangeur 11 de l'A23

Les parkings-relais sont globalement sous-utilisés pour leur fonction première. Ce constat pose la question de leur localisation, souvent proche du centre-ville de Valenciennes, et plus globalement de la politique de stationnement dans l'hypercentre et ses abords. Cependant, il existe de réelles pratiques intermodales sur le territoire et l'amélioration de P+R existants doit être envisagée (Nungesser à Valenciennes). Par ailleurs, une nouvelle offre de P+R sur des secteurs idéalement situés permettrait de promouvoir l'intermodalité (Petite-Forêt et Valenciennes).

c. Les enjeux de stationnement autour des DIVAT (Disques de Valorisation des Axes de Transport)

Les DIVAT (Disques de Valorisation des Axes de Transport) sont des secteurs prioritaires du développement urbain bénéficiant d'une desserte en transports en commun qualitative. Ils sont définis dans le SCoT du Valenciennois, qui définit également un ensemble de prescriptions à respecter au sein de ces secteurs spécifiques.

La Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole prévoit de densifier autour des DIVAT et notamment autour des arrêts de tramway existants afin de répondre aux objectifs fixés par le SCoT.

Cette densification nécessitera d'adapter les politiques de stationnement afin d'éviter la consommation d'espaces par de grandes surfaces de parkings au sol.

Un diagnostic et un inventaire des secteurs à enjeux ont été réalisés, en 2015, par la Fabrique de le Ville, l'Agence Laverne Paysagistes et Avant Projet autour des stations des deux lignes de tramway existantes de la CAVM.

Chaque secteur a fait l'objet d'une évaluation sur 5 critères issus du diagnostic :

- Le positionnement du secteur dans l'armature urbaine de Valenciennes Métropole
- Les formes urbaines
- La dimension paysagère
- Le contexte foncier
- Les mobilités locales et rabattements

4 secteurs composés chacun de 2 à 5 DIVAT considérés comme étant des sites à enjeux forts ont été retenus (note globale supérieure à trois sur cinq).

LES SECTEURS A ENJEUX FORTS RETENUS

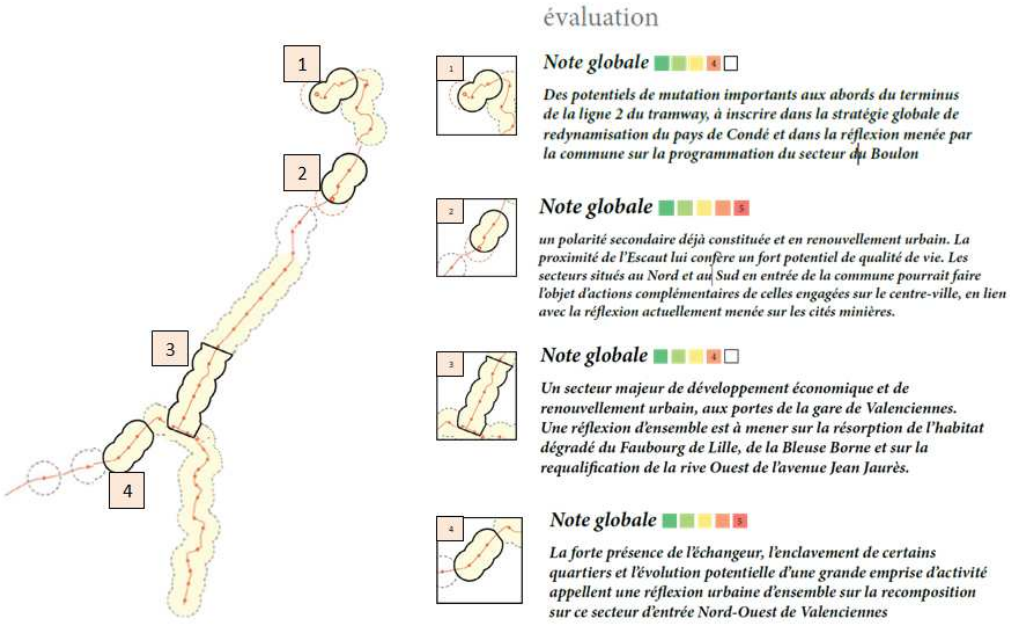

Des cartes d'enjeux d'intervention ont été réalisées sur la base des évaluations (cf cartes ci-après).

LES CARTES D'ENJEUX

1 – Vieux Condé

enjeux

Poursuivre l'aménagement d'une voie verte sur l'ancien cavalier minier

Développer la centralité de Vieux Condé et mieux la relier au Boulon et au terminus du tramway

Ouvrir la ville sur les bords de l'Escaut

Redévelopper des activités de loisirs dans le milieu naturel en rive de l'Escaut et assurer leur accessibilité

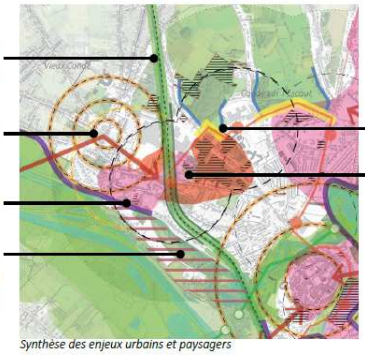

Synthèse des enjeux urbains et paysagers

Conforter le passage en coulisse du tramway

Renforcer le pôle autour du Boulon par l'implantation d'un équipement municipal, envisager l'implantation d'un parking relai

Densifier le long du cavalier ou y reconnecter les espaces de nature?

Maintenir et développer l'activité d'AGRATI, mieux l'intégrer à son environnement, en lien avec le PNRQAD et l'OPAH en cours.

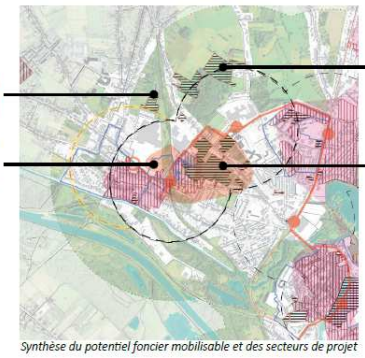

Synthèse du potentiel foncier mobilisable et des secteurs de projet

Considérer une densification en limite de DIVAT et à l'écart de la centralité à très long terme

Saisir les opportunités foncières en coeur de DIVAT et à proximité de la centralité

2 – Fresnes sur l'Escaut

SECTEUR 3 - FRESNES SUR L'ESCAUT

enjeux

Intensifier la centralité de Fresnes sur l'Escaut autour du parc du chateau et de la place de l'Hôtel de Ville

Conforter le passage en coulisse du tramway

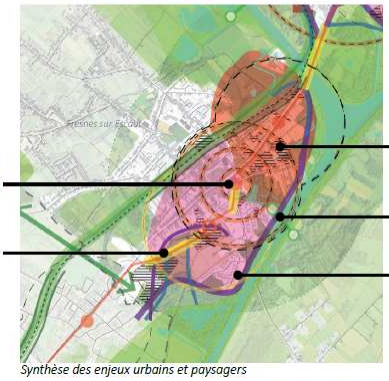

Synthèse des enjeux urbains et paysagers

Densifier les terrains disponibles à proximité de la centralité et dans une situation paysagère exceptionnelle, notamment la friche Intermarché

Mieux relier le parc du château au canal de l'Escaut et développer les loisirs sur ses berges

Ouvrir la ville sur son environnement naturel

Coordonner le projet de renouvellement urbain, le PNRQAD et un éventuel écoquartier à l'étude. Engager une diversification programmatique.

Mesurer l'intérêt d'une densification hors de la centralité et en limite de DIVAT

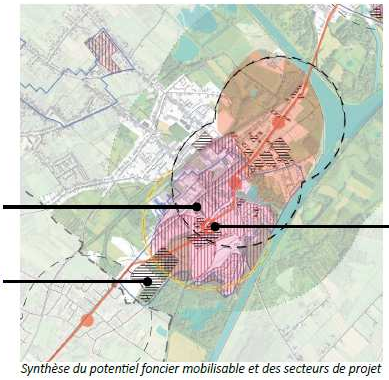

Synthèse du potentiel foncier mobilisable et des secteurs de projet

Questionner la réalisation de la station de tramway prévue à titre conservatoire.

3 – Bleuse Borne –Rives Créatives- Faubourg de Lille

enjeux

Valoriser le terril de Bleuse Borne et améliorer les liens transversaux à travers le quartier Bleuse Borne entre le cavalier et les rives de l'Escaut

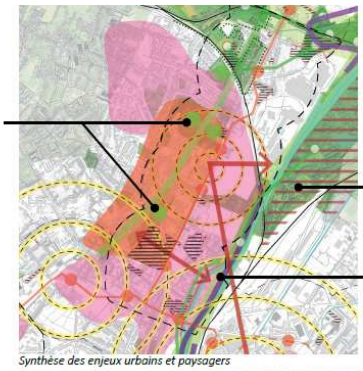

Questionner le devenir des friches en rive de l'Escaut à long terme

Développer les activités de loisirs et la continuité des déplacements en modes doux au bord de l'Escaut

Synthèse des enjeux urbains et paysagers

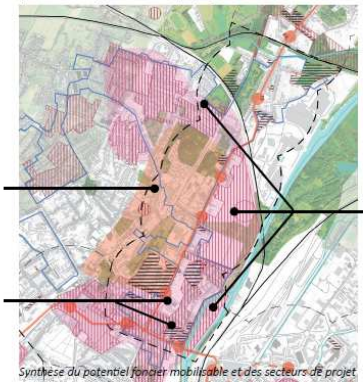

Etudier le potentiel de densification et l'intégration urbaine du quartier Bleuse Borne

Poursuivre les projets des rives créatives de l'Escaut et de l'Ilot Folien, articuler les secteurs de développement sur le commune de Valenciennes avec les secteurs de rénovation urbaine sur la commune d'Anzin

Engager la requalification de la cité du faubourg de Lille et densifier les friches d'activités à proximité de la centralité en lien avec le projet des rives créatives de l'Escaut et avec le coeur de l'agglomération

Synthèse du potentiel foncier mobilisable et des secteurs de projet

4 – St Waast – La Plaine – Dutemple - Sacsum

enjeux

Préparer la mutation éventuelle du foncier SACSUM au pied de la station de tramway La Plaine en introduisant une mixité fonctionnelle

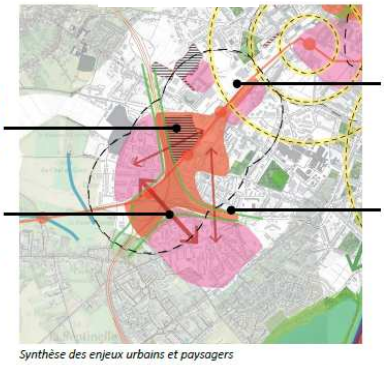

A long terme, mieux intégrer le centre de maintenance du tramway à son environnement et densifier les secteurs à proximité de la station St Waast

Réduire la coupure urbaine pour mieux relier les quartiers et en particulier faciliter l'accès au tramway depuis le quartier Chasse Royale

Traiter les espaces paysagers de l'échangeur

Synthèse des enjeux urbains et paysagers

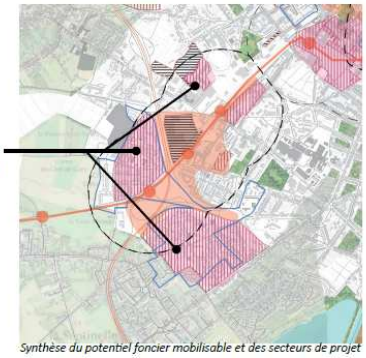

Poursuivre la rénovation urbaine des quartiers Dutemple, Chasse Royale et St Waast

Synthèse du potentiel foncier mobilisable et des secteurs de projet

Des disponibilités foncières existent dans les villes-centres, d'avantage en renouvellement urbain (friches industrielles, quartiers ANRU) qu'en extension, et la densification portera plutôt sur les sites desservis par le tramway. Pour permettre cette densification, il sera nécessaire d'adapter les règles de stationnement des véhicules particuliers et des vélos pour éviter d'encombrer l'espace urbain de ces secteurs déjà densifiés. Les objectifs de densification qui accompagnent les DIVAT nécessitent de distinguer :

- le stationnement résidentiel : privilégier l'offre privée plutôt que l'espace public et diminuer les exigences règlementaires
- le stationnement sur le lieu de travail : actions incitatives (P+R, offre TC…) et contraignantes (moindre offre, règlementation…) pour inciter au report modal (action de remplacer un mode de transport par un autre)
- le stationnement des visiteurs : le favoriser pour soutenir les commerces et services

4. Un maillage de transports en commun diversifié

En vue de limiter la congestion et dans un souci de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, Valenciennes Métropole a amorcé depuis quelques années une véritable stratégie de développement des transports en commun.

Le transport ferroviaire est l'un des modes de transport les plus efficaces et rapides pour effectuer de longues distances. La CAVM dispose d'une gare située au centre de Valenciennes, identifiée comme **un pôle multimodale métropolitain** dans le SCoT du Valenciennois. Elle est desservie par d'autres modes de transport en commun (tramway, bus …) ce qui favorise l'intermodalité, c'est-à-dire l'utilisation de plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement.

Gare de Valenciennes

Source: mapio.net

La gare de Valenciennes est une **gare TGV** assurant des liaisons Valenciennes - Paris avec une fréquence moyenne de 10 allers-retours par jour. Cette liaison reste **peu performante** en raison de la vitesse réduite du TGV entre Valenciennes et Douai. Cependant, son maintien reste primordial pour la visibilité et l'attractivité du territoire intercommunal.

Le réseau TER desservant la gare de Valenciennes se compose, lui, de 6 lignes :

- 16 : Jeumont – Aulnoye – Valenciennes - Lille
- 17 : Charleville – Hirson - Lille

- 18 : Paris – Busigny – Aulnoye - Jeumont
- 19 : Lourches – Valenciennes – Douai - Lille
- 20 : Cambrai – Valenciennes - Lille
- 21 : Valenciennes – Douai – Lens

La gare de Valenciennes se situe sur un axe stratégique de desserte de la métropole Lilloise qui attire de nombreux salariés sur l'ensemble de la région. Comme il est possible de l'observer sur la cartographie ci-dessous, à partir de la gare de Valenciennes le nombre de trains (moyenne journalière sur 5 jours ouvrables deux sens confondus) et l'occupation des trains augmentent en direction de Lille.

A l'inverse, les déplacements est/ouest sont moins attractifs. Ainsi, depuis la gare de Valenciennes, le nombre de voyageurs est de 10 001 à 15 000 en direction de Lille et de 1 001 à 2 500 en direction de Douai et Lens.

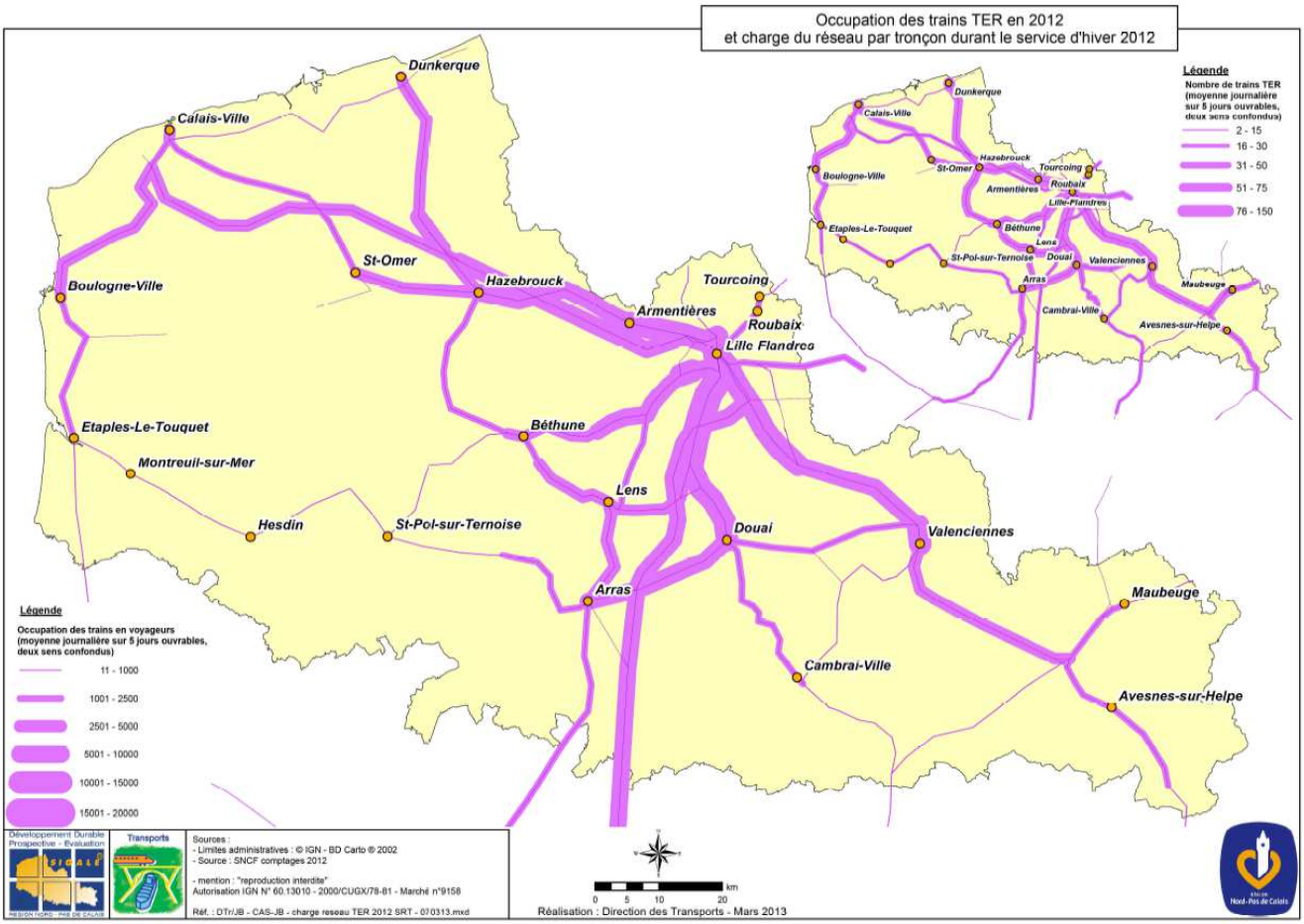

En 2015, le nombre de voyageurs était de 3 144 318 sur la gare de Valenciennes.

La gare de Valenciennes permet aux actifs d'accéder rapidement à leur lieu de travail en dehors de l'intercommunalité (métropole européenne de Lille, Communauté d'Agglomération du Hainaut, la communauté de communes du Pays de Mormal…). La fréquence des trains est satisfaisante. Pour autant, cette offre s'adresse surtout aux habitants de Valenciennes et des communes limitrophes qui

disposent de moyens de transports rapides pour y accéder (le tramway notamment). Les déplacements vers la gare de Valenciennes depuis les autres communes restent contraints par des temps de trajet très importants.

Afin d'améliorer le rayonnement et la compétitivité de la gare de Valenciennes, l'agglomération projette de rouvrir la liaison ferrée **Valenciennes-Mons**. Destinée au transport de marchandise, cette future voie constituera une alternative au transport routier vers et depuis la Belgique.

Il existe une autre gare sur le territoire intercommunal : **la gare de Prouvy-Thiant** située sur la commune de Prouvy. Cette dernière permet des déplacements vers **Valenciennes, Lille Flandres et Cambrai**. La fréquence des passages des TER est cependant assez faible. Pendant les jours ouvrables, 17 trains sont comptabilisés au départ de Prouvy :

- 6 vers Lille Flandres,
- 7 vers Cambrai,
- 4 vers Valenciennes.

Beuvrages dispose également d'une halte ferroviaire. Sa position est excentrée par rapport au centre-bourg. Les aménagements qui la composent sont sommaires (un abri, des panneaux d'information …). Cependant, cette halte ferroviaire constitue une offre intéressante pour les déplacements de proximité. Les trajets sont inférieurs à 10 minutes vers Valenciennes et inférieurs à 30 minutes vers Douai.

Pour les déplacements intercommunaux, plusieurs modes de transport existent sur le territoire. Tout d'abord, les deux lignes du tramway, créées respectivement en 2006 et 2014, desservent plusieurs communes : Famars, Aulnoy-lez-Valenciennes, Marly, Valenciennes, Anzin, Bruay-sur-Escaut, Fresnes-sur-Escaut, Condé-sur-l'Escaut et Vieux-Condé. Elles ont notamment facilité **les connexions entre la ville centre et les communes plus périphériques** (de la frontière Belge au nord à Famars au sud) en **desservant les principaux équipements** (Université, Stade de football, complexes de loisirs…) **ainsi que les pôles d'échanges de l'intercommunalité (gares, P+R)**. En outre, le tramway a permis d'appuyer le **renouvellement urbain** des communes marquées par le passé industriel minier.

Au-delà de la desserte interne de Valenciennes Métropole, le tramway dessert l'intercommunalité voisine : la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH). L'un des terminus de la ligne étant Denain, **plusieurs communes de la CAPH bénéficie de cet axe pour pouvoir se rendre sur le territoire du valenciennois**.

Le tramway permet donc une **bonne desserte de la partie Ouest** du territoire. Cependant les **connexions depuis le nord et le sud du territoire restent difficiles**. En effet, **les ruptures de charge sont trop importantes** et limitent la compétitivité du tramway. Par ailleurs, **les temps de parcours** sont élevés si bien que l'utilisation de la voiture est bien souvent plus intéressante (gain de temps, d'efficacité, d'immédiateté…). A titre d'exemple, le temps de trajet entre Vieux-Condé et Valenciennes est estimé à 1 heure en tramway contre une vingtaine de minutes en voiture.

En plus de ces lignes de tramways, le réseau Transvilles (nom commercial du réseau de transport en commun du Valenciennois), se compose de **lignes de bus classiques, de navettes et des services de transport spécifiques**.

On distingue ainsi **37 lignes de bus** desservant l'intégralité des communes du SCOT du valenciennois, Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole et Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut. Les **principales lignes s'accordent avec les plus fortes densités de population**. Les lignes régulières se distinguent par 3 niveaux de fréquences :

- Les lignes principales de bus (1, 2, 3, 4, 14, 15, 16) qui ont une fréquence de passage de 20 min ;
- 6 lignes intermédiaires (12, 13, 30, 64, S1, S2) d'une fréquence de passage de 30 min
- Des lignes complémentaires, très peu attractives en raison d'une fréquence de passage de plus de 30 minutes.

Les transports en commun de l'agglomération

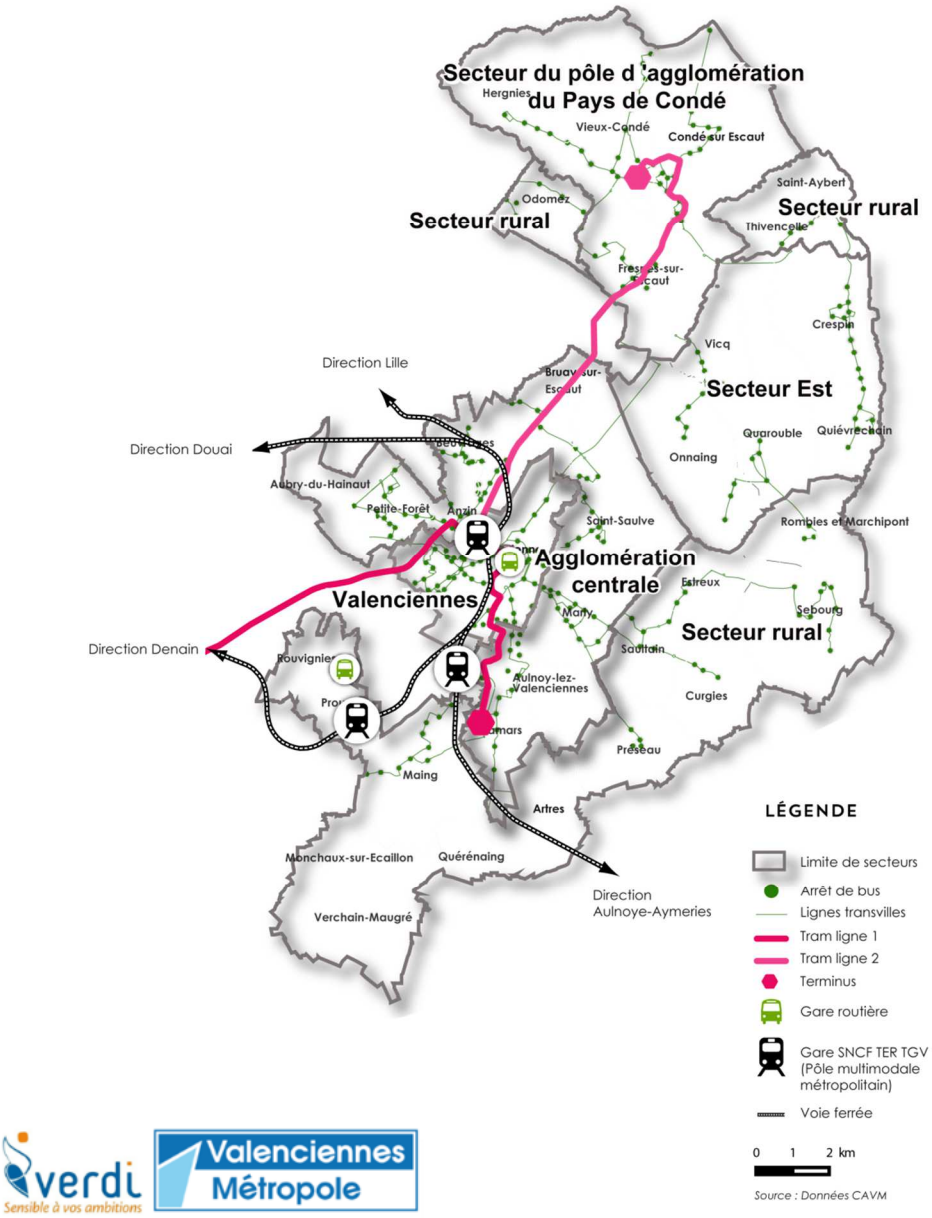

Gare de Valenciennes

Cette carte isochrone permet de visualiser les secteurs situés à 15 minutes à pied de la gare de Valenciennes.

La gare possède un large rayonnement sur les quartiers alentours, et jusqu'au centre-ville. Cette influence s'explique notamment par la présence des deux ponts traversant l'Escaut (pont Villars et D169) qui facilitent l'accès à la gare depuis la rive gauche.

Source illustration : Géoportail

Gare Trith-Saint-Léger

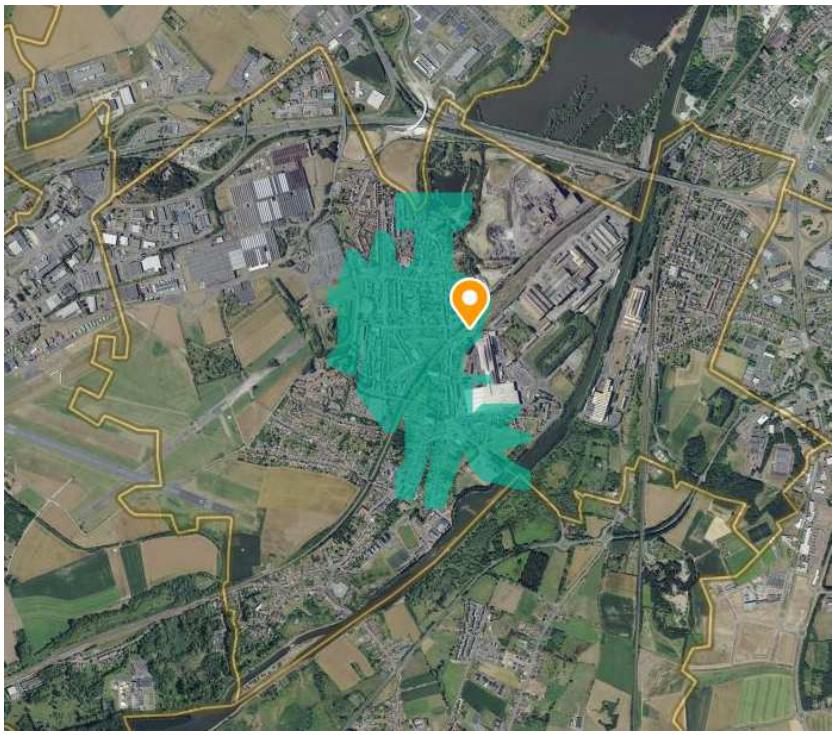

Cette carte isochrone permet de visualiser les secteurs situés à 15 minutes à pied de la gare de Trith-Saint-Léger.

Son rayonnement sur la ville est relativement important. Cependant, il est entravé par la voie ferrée ainsi que par les entreprises situées à l'Est. De fait, la gare de Trith-Saint-Léger est difficilement accessible à pied pour les habitants des communes limitrophes (Valenciennes, Famars …).

Source illustration : Géoportail

Gare de Prouvy-Thiant	
	Cette carte isochrone permet de visualiser les secteurs situés à 15 minutes à pied de la gare de Prouvy-Thiant. Contrairement aux gares de Valenciennes et de Trith-Saint-Léger, la gare de Prouvy-Thiant dispose d'un rayonnement beaucoup plus faible. En effet, les voies ferrées et le manque de voies piétonnes (trottoir, voie douce) rendent difficiles son accessibilité. *Source illustration : Géoportail*

Des études ont été menées concernant une ligne de **Bus à Haut Niveau de Service** (BHNS) entre Valenciennes et Crespin avec environ 25 arrêts le long des lignes 15 et 16 actuelles et une **ligne BHNS** de la gare SNCF de Valenciennes à la zone de Petite-Forêt/Raismes pour desservir la zone commerciale et le site ALSTOM. Toutefois, aucune mise en œuvre opérationnelle n'est programmée à ce jour.

A noter que quelques lignes du réseau Arc-en-Ciel, réseau interurbain géré par la Région des Hauts-de-France pour le transport scolaire, desservent les communes de Marly, Valenciennes, Aulnoy-lez-Valenciennes, Famars, Artres, Quérénaing et Saultain. Les bouts de lignes desservent Le Quesnoy et Valenciennes.

Afin de proposer une offre adaptée aux secteurs ruraux, moins bien desservis par le réseau classique, un système de **transport à la demande** appelé « Taxival » a été mis en place. Celui-ci permet de simplifier les déplacements internes en proposant un **complément aux lignes régulières** par l'intermédiaire d'un taxi. Les déplacements se font ensuite entre deux arrêts situés dans un des 4 secteurs définis (Amandinois, Sud, Ostrevant, Est), soit entre un arrêt du secteur et un point de correspondance au niveau des lignes régulières. Les secteurs Sud (Artres, Famars, Monchaux-sur-Ecaillon, Quérénaing, Verchain-Maugré) et Est (Curgies, Estreux, Préseau, Rombies-et-Marchipont, Sebourg et Saultain) se trouvent sur le territoire intercommunal de la CAVM. Ce service de transport à la demande s'accompagne également d'un **service spécialisé** nommé « Sésame ». Ce dernier est à destination des personnes présentant des handicaps moteurs ou visuels rendant difficile l'utilisation du réseau de transport collectif de voyageurs.

Enfin un service complémentaire aux lignes régulières a été créé. Il s'agit de **navettes spéciales qui viennent** desservir des zones d'activités habituellement peu accessibles :

- la navette « aérodrome » relie la station de tramway « Le Galibot » et le parc d'activités de l'Aérodrome de Prouvy Rouvignies ;
- la navette « hôpital » permet de se déplacer entre la station « Saint-Waast » et les différents sites de l'hôpital de Valenciennes ;
- une navette connecte le site GSK à la gare de St-Amand-les-Eaux sur le territoire de la CAPH.

5. L'Escaut, une infrastructure majeure comme alternative au transport routier

Le fleuve Escaut est également une **infrastructure importante** en termes de mobilité. Long de 355 km, il permet une **connexion transfrontalière** entre la France, la Belgique et les Pays-Bas. Il est aujourd'hui devenu un **axe de transit incontournable pour les plaisanciers d'Europe du Nord**. En effet cet axe fluvial relie notamment les villes de Cambrai, Valenciennes, Tournai, Gand et Anvers, des pôles touristiques importants du Nord de la France et de la Belgique. En 2012, 8 000 passages ont été recensés.

Cette voie navigable s'inscrivant dans un **réseau hydrographique beaucoup plus vaste** donne à Valenciennes Métropole une place centrale dans un **réseau fluvial stratégique**. En effet, ce dernier se situe à l'interface entre les voies navigables d'Europe du Nord et les canaux du Sud et du Centre de la France. Cette situation se traduit en chiffre par une augmentation de 6,7 % de secteur de la plaisance privée en Nord-Pas-de-Calais entre 2013 et 2014.

Les voies navigables du Nord de la France

Source: Valenciennes Métropole

Afin de capter les flux fluviaux, Valenciennes Métropole a inauguré en mai 2015 **un port de plaisance de 64 emplacements à Valenciennes,** le long du quai des mines. Celui-ci permet ainsi l'accueil des bateaux de plaisance jusque 10 mètres pour des escales à la journée, des courts séjours ou des amarrages à l'année. Situé directement à proximité du centre-ville et d'arrêts de transports en commun, il rend accessible aux touristes, une grande partie du territoire du valenciennois.

Par ailleurs, l'Escaut permettra une **connexion aisée avec le canal Seine-Nord-Europe**, futur axe fluvial majeur entre Le Havre et le Benelux. Dans ce cadre, le SCoT du Valenciennois fixe comme objectif de renforcer la multi-modalité aux abords de l'Escaut en valorisant la place des espaces logistiques. **A termes, le fleuve doit devenir une voie privilégiée pour le transport de marchandises**. A titre d'exemple, le trafic attendu sur l'Escaut est 7 800 000 tonnes à l'horizon 2030 (contre 4 800 000 tonnes en 2015). L'enjeu pour Valenciennes Métropole est de profiter de cette dynamique fluviale pour implanter de nouvelles polarités économiques et bénéficier d'une nouvelle visibilité.

Le projet de **réouverture du canal Condé-Pommeroeul** poursuit cet objectif en :

- Permettant une liaison fluviale directe entre le canal à grand gabarit français et le canal du centre à grand gabarit en Belgique et la navigation de grands automoteurs ou convois poussés avec un port en lourds jusqu'à 3000 tonnes,
- Réduisant les temps de parcours en évitant le canal Nimy, Blaton, Peronnes.

Ce projet permettra de renforcer la compétitivité économique du territoire.

6. Le transport aérien

L'aéroport Nungesser Valenciennes-Denain est **le deuxième aéroport régional**. L'activité est relativement élevée. On recense ainsi :

- 20 000 mouvements, dont 300 mouvements commerciaux et 500 mouvements d'affaires,
- 2300 passagers commerciaux et 100 à 300 tonnes de fret,

Cet équipement est également utilisé pour la pratique d'activité de loisirs. Deux aéroclubs comprenant 70 avions sont recensés.

Cet aéroport constitue un **nœud de transport structurant au rayonnement national**. C'est la raison pour laquelle l'agglomération souhaite y diversifier les activités et augmenter sa capacité afin **d'améliorer sa compétitivité** en :

- Consolidant les mouvements commerciaux et de loisirs,
- Développant les vols d'affaires,
- Mettant en place un programme régulier de vols charters,
- Implantant des activités industrielles complémentaires à la maintenance d'aviation générale,
- Implantant des commerces et services utiles à la métropole et aux zones industrielles,
- Développant les activités logistiques intercontinentales de la métropole.

7. Des dynamiques de développement des mobilités douces engagées

Le territoire est marqué par un recul des modes de transport actifs entre les deux enquêtes ménages-déplacement réalisées respectivement entre 1997 et 2011 (cf. Partie 1.b. « Une augmentation des déplacements internes source de nœuds de congestion »). En 2011, la part modale du vélo dans l'agglomération n'était que de 2%, celle de la marche à pied était quant à elle de 24%. On comptabilise sur le territoire du Valenciennois un total de 260 km de voies présentant un aménagement cyclable, soit seulement 8.1% des routes pouvant être aménagées.

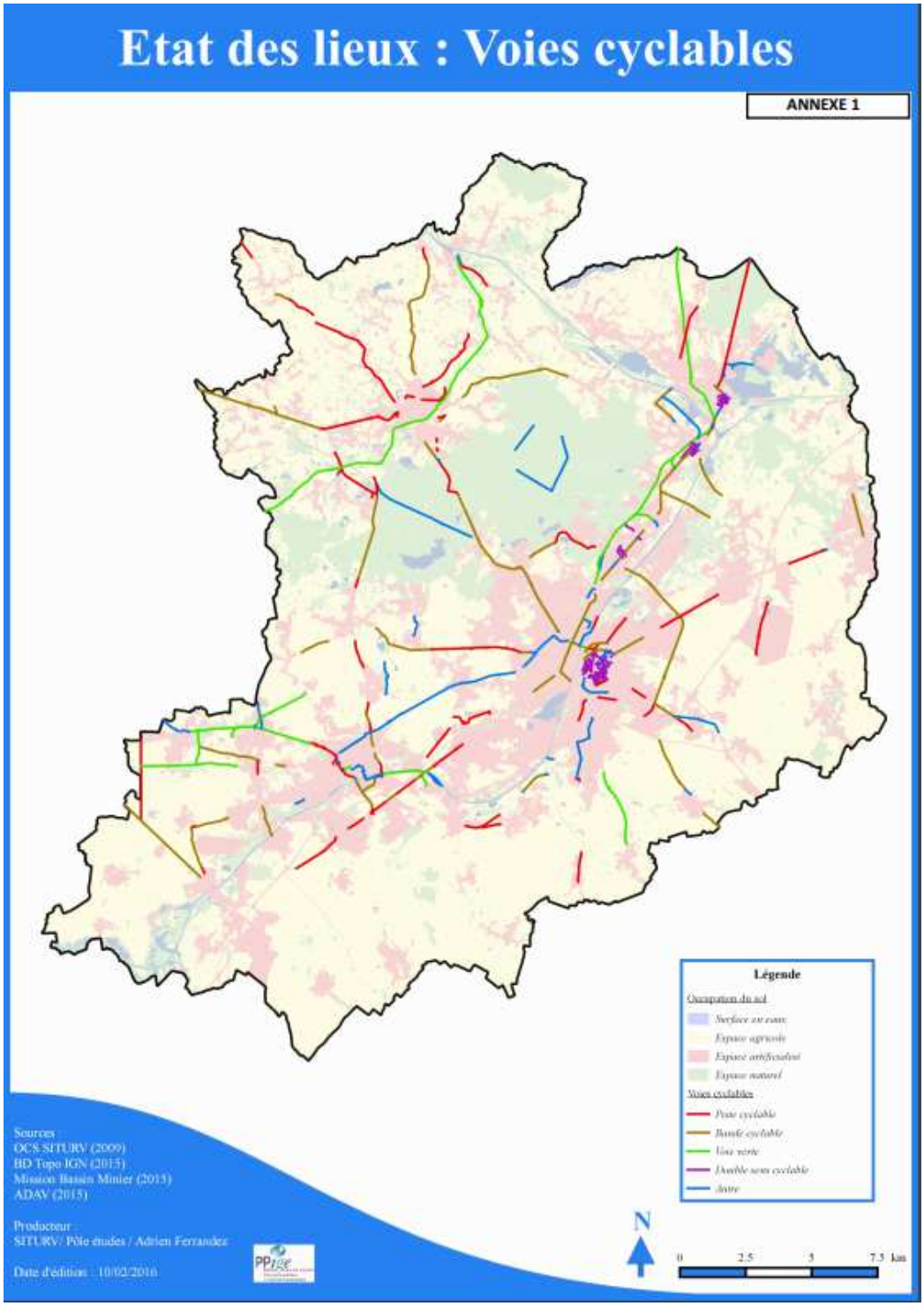

Le réseau cyclable actuel comporte de nombreuses ruptures ce qui engendre des problèmes de sécurité.

En 2016, le SIMOUV a publié son troisième schéma directeur cyclable du Valenciennois. Ses objectifs principaux sont les suivants :

- Assurer une complémentarité entre l'offre de transport collectif et l'offre cyclable en améliorant les possibilités de rabattements,
- Améliorer les dessertes cyclables du territoire et en assurer les continuités,
- Résorber les points noirs entre les aménagements cyclables existants.

Ce schéma directeur définit notamment les infrastructures cyclables à réaliser ainsi que les stationnements cyclables à mettre en place, et ce pour chaque commune du territoire.

Dans le cadre de ses projets communautaires, Valenciennes Métropole cherche à garantir un partage de la voirie entre les différents modes de déplacements, à développer des liaisons douves (vélos, piétons) et à aménager des zones de stationnement pour les deux-roues.

Une étude opérationnelle d'un projet de liaison douce et transport en commun entre le terminus de tramway « Université » à Famars et la gare du Poirier Université a été réalisée en 2013/2014. La mise en œuvre du projet n'est pas planifiée à ce jour.

Parallèlement, certaines boucles cyclables (à vocation touristique) peuvent permettre des trajets quotidiens à l'instar de la boucle Un'Escaut qui passe par le tissu urbain du corridor minier et conforte l'intermodalité avec le tramway.

8. Les caractéristiques de la mobilité

a. La domination de la voiture dans les modes de déplacements

En 2011, à l'échelle de l'arrondissement, les habitants du valenciennois (Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH) et Communauté de Communes Rurales de la Vallée de la Scarpe (CCRVS) compris) ont effectué 1,1 millions de déplacements, soit **3,43 déplacements par habitant et par jour**.

Le mode de déplacement le plus pratiqué au sein de l'intercommunalité est **la voiture** avec une part égale à 73%. Ce chiffre peut signifier que les modes de transports alternatifs (transport en commun ou modes actifs) ne répondent pas suffisamment à la demande (trajet sécurisé, horaire et fréquence de passage, …), ou bien que les lieux de travail ne sont pas suffisamment bien desservis par tous les modes de transport.

La marche à pied est le deuxième mode de déplacement le plus utilisé après la voiture. Elle est privilégiée dans les pôles, où la concentration d'emploi est la plus forte.

Bien que le réseau de transport en commun soit développé et diversifié ; notamment au niveau de l'agglomération centrale et des communes urbaines, celui-ci reste encore **peu utilisé**. En effet, selon les chiffres de l'INSEE en 2014, **la part modale des déplacements en transport en commun au sein de la CAVM n'est que de 7%.**

Enfin, la part des déplacements en deux roues est faible (4%) ce qui peut s'expliquer par les difficultés de circulation sur le réseau cyclable actuel.

Part modale des déplacements des personnes habitant et travaillant au sein de la CAVM en 2014

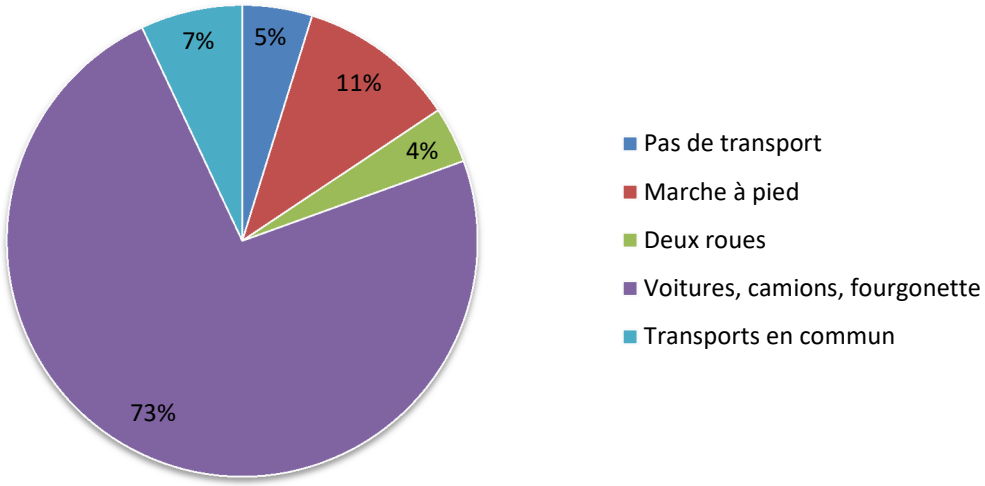

Le mode de déplacement des habitants de la CAVM vers leurs lieux de travail (situés à l'extérieur de la CAVM) reste majoritairement la voiture. La part des déplacements à pied ou en deux roues a considérablement baissé par rapport aux déplacements observés en interne. A contrario, les transports en commun sont plus attractifs pour ce type de déplacement, puisque c'est le second mode utilisé après la voiture (11%).

Part modale des déplacements des personnes habitant la CAVM et travaillant à l'extérieur de la CAVM en 2014

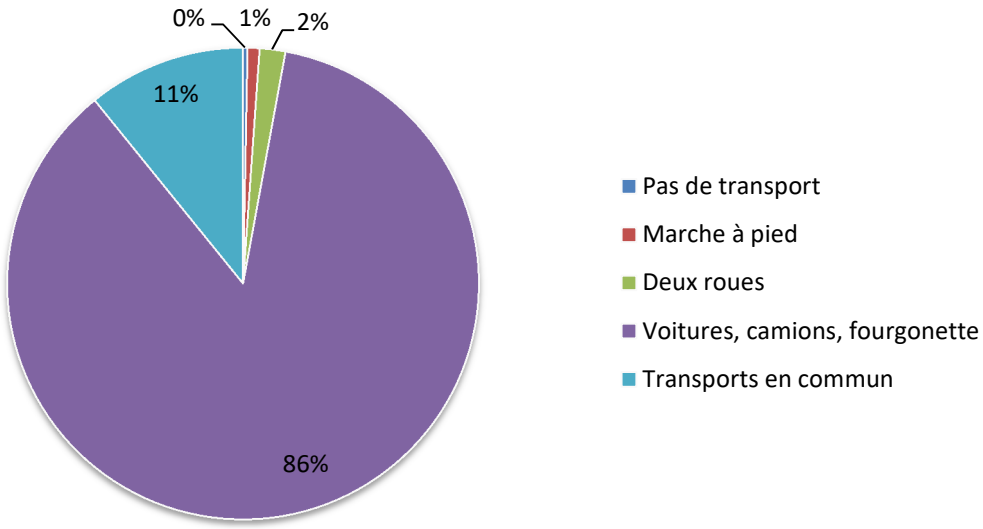

En revanche, pour les personnes venant de l'extérieur de la CAVM, la part de la voiture est très forte et atteint 90%. La part des autres modes de déplacement est quasiment inexistante à l'exception des transports en commun. Seulement, leur utilisation reste marginale (7%).

Part modale des déplacements des personnes habitant à l'extérieur de la CAVM et travaillant au sein de la CAVM en 2014

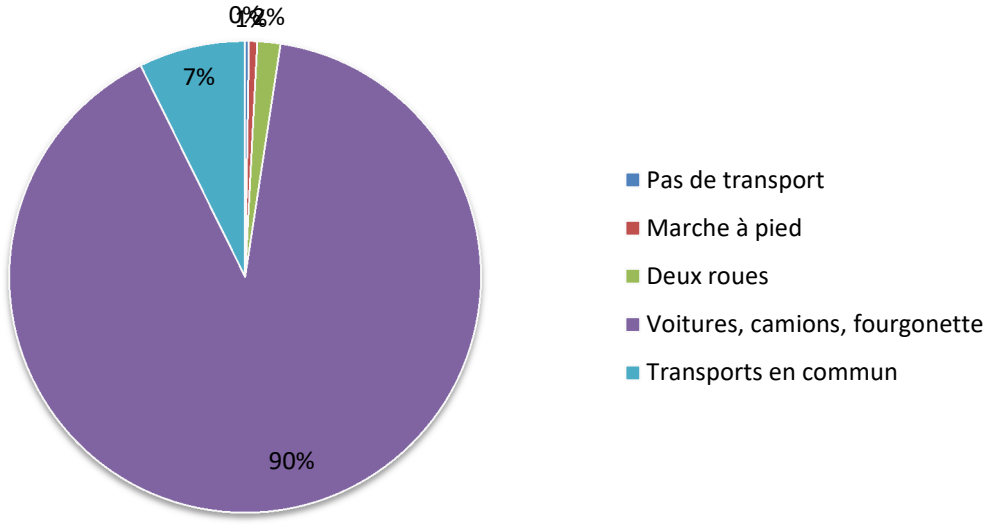

La valorisation des transports collectifs est au cœur des enjeux identifiés au sein du projet d'agglomération. L'*étude de définition d'un cadre de référence de valorisation urbaine des abords des axes de transport en commun en site propre sur le territoire de Valenciennes Métropole*, réalisée en 2015 indique que les fréquentations actuelles du réseau de tramway et des lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) est faible. Peu de pôles générateurs apparaissent hors de la ville-centre. Ainsi, les arrêts les plus pratiqués sur les lignes de tramway sont :

- Anzin hôtel de ville,
- Valenciennes Pont Jacob,
- Valenciennes gare,
- Valenciennes Clémenceau,
- Valenciennes hôtel de ville,
- Aulnoy Jules Chevalier,
- Aulnoy Campus Mont Houy,
- Famars Université.

Les autres arrêts comptabilisent moins de 500 validations par jours. Il en va de même pour les deux lignes de BHNS qui enregistrent une fréquentation élevée sur Valenciennes et faible sur les autres communes.

Cette faible fréquentation des transports en commun de l'agglomération peut notamment s'expliquer par les temps de trajet souvent trop longs, la faible amplitude horaire des lignes de bus,... De manière générale, les transports en commun souffrent d'une impopularité liée à la sensation d'inconfort et d'instabilité (retard, …). En effet, la voiture reste dans l'imaginaire collectif le meilleur moyen de se déplacer (immédiateté du déplacement, confort, rapidité …).
L'**articulation des transports en commun** avec les générateurs de déplacement est une seconde raison. En effet, les TCSP restent encore à **distance des grandes zones d'activités économiques** existantes ou en projets, pourtant **importants générateurs de déplacements**. Enfin, à l'échelle locale, certaine partie des Disques de Valorisation des Axes de Transports (DIVAT) sont **parfois inaccessibles depuis la station** en raison d'obstacles physiques (infrastructures, implantation du bâti) ou topographiques.

Par conséquent, le Plan de Déplacement Urbain, 2013 – 2023, ambitionne de **diminuer d'au moins 5 % la part modale de la voiture individuelle dans le but de doubler celle des deux-roues (de 2 à 4 %), d'atteindre les 9 % pour les transports collectifs et 27 % pour la marche d'ici 2023.**

Fréquentation des transports en commun de l'agglomération

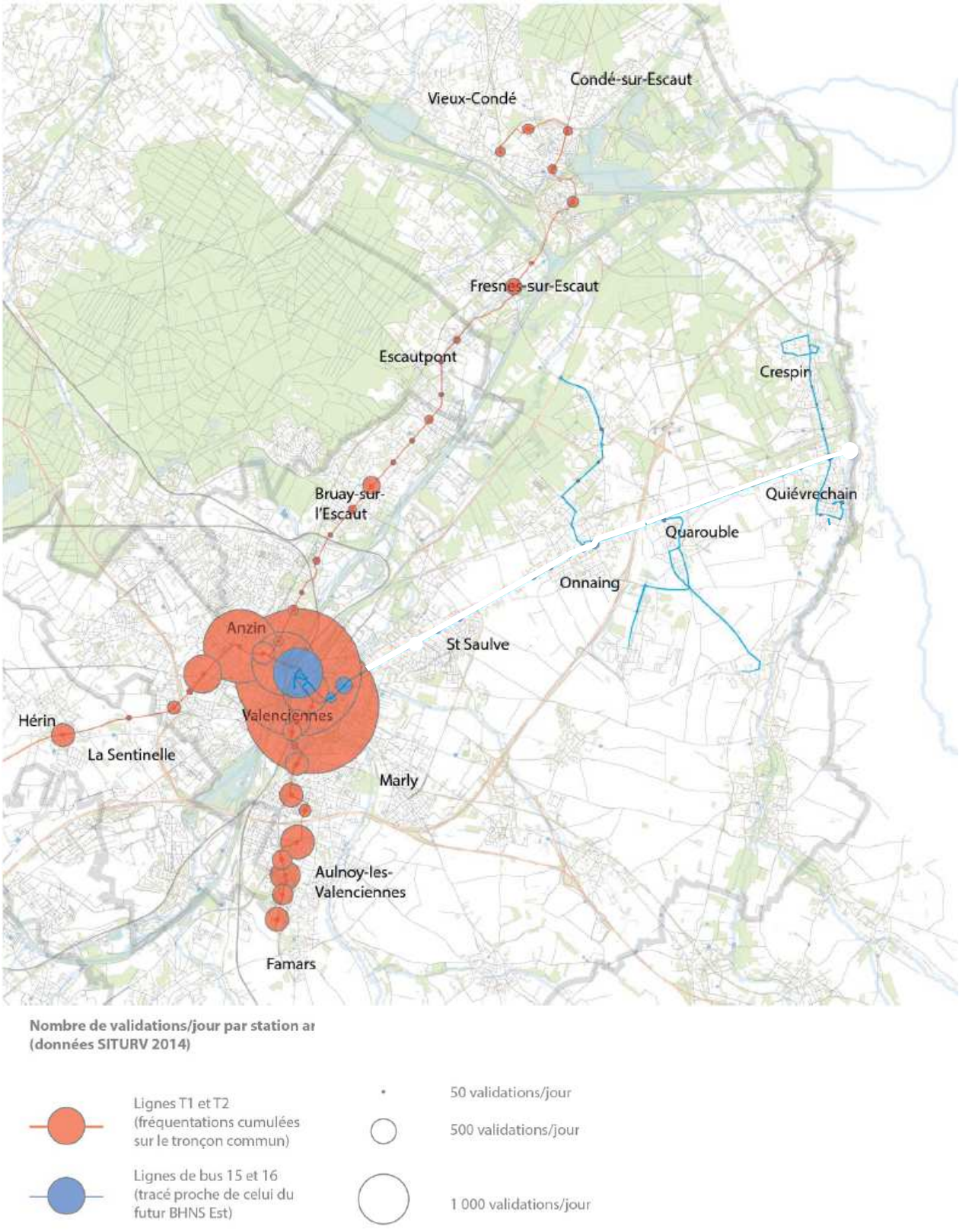

Source : Étude de définition d'un cadre de référence de valorisation urbaine autour des axes de transport en commun en site propre sur le territoire de Valenciennes Métropole

b. Les déplacements liés à l'emploi

La zone d'emploi de Valenciennes définie par l'INSEE, qui comprend Valenciennes Métropole et la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, occupe le troisième rang en région pour le nombre d'emplois présents. Redevenue attractive depuis les années 1990, **la zone génère de nombreux flux entrants domicile-travail.** D'après la Direccte (Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) Hauts de France, « *Près d'un emploi local sur quatre est occupé par des non-résidents, 6 % en provenance de Maubeuge, Douai, Cambrai, 3 % de Lille.* ».

Une majorité des déplacements domicile-travail, dites migrations pendulaires, sont effectués en **interne**. En effet, **80.6% des résidents travaillent au sein de la zone d'emploi**. La majorité des actifs occupés **travaillent en dehors de leur commune de résidence** (75,8 %). Ils convergent vers les centralités économiques du territoire, à savoir :

- Valenciennes à hauteur de 38%,
- Les communes du secteur de l'agglomération centrale,
- Onnaing où se le parc d'activités de la Vallée de l'Escaut
- Crespin où se situe l'entreprise Bombardier.

Destination des habitants de la CAVM travaillant sur le territoire en 2014

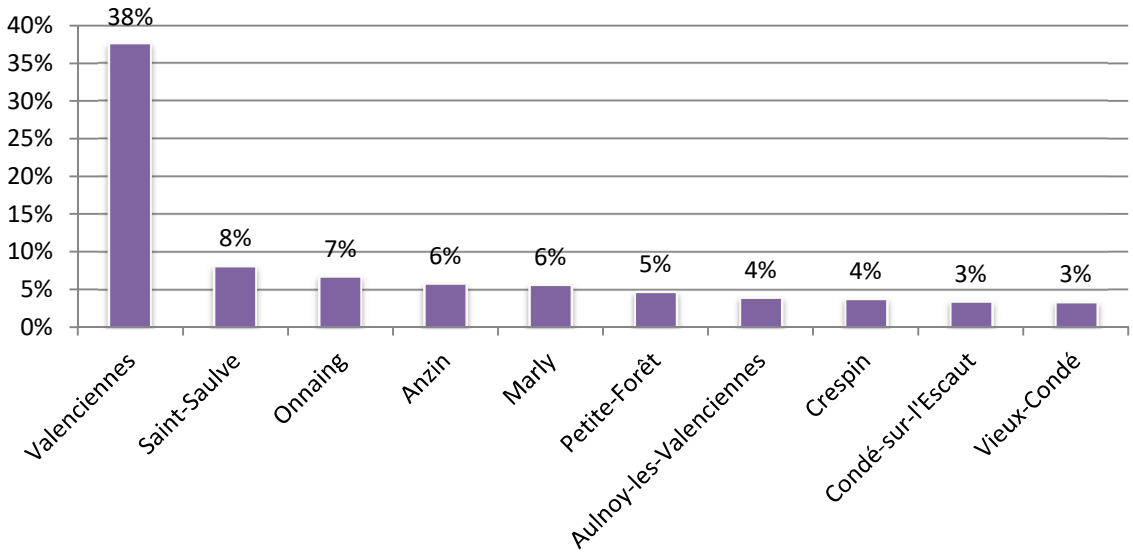

Les flux sortants sont moindres. D'après l'analyse de la Direccte Hauts de France, *« 19 % des valenciennois travaillent à l'extérieur, 7 % à Lille, 4 % à Douai, 3 % à Maubeuge, 2 % à Cambrai, vers d'autres régions, 1 % à Roubaix - Tourcoing.* ». La part des destinations vers la Belgique représente 13% (toute commune confondue). Les relations économiques et humaines entre les deux pays ne sont donc pas à négliger.

Selon l'observatoire du valenciennois, 3 profils d'actifs sortants se dégagent sur le territoire :

- ➔ Les actifs avec un niveau de diplôme travaillant dans le secteur tertiaire marchand à destination de la métropole lilloise.
- ➔ Des travailleurs transfrontaliers caractérisés par la CSP « ouvriers » (53 % des emplois frontaliers) principalement en direction de la Belgique.
- ➔ Des actifs diplômés et appartenant à la catégorie des cadres en direction de Maubeuge. Les actifs qui se rendant dans la zone d'emploi de Maubeuge travaillent majoritairement dans le secteur de l'industrie que la moyenne. Ils occupent également de nombreux postes dans le secteur tertiaire non-marchand.

Destination des habitants de la CAVM travaillant à l'extérieur du territoire

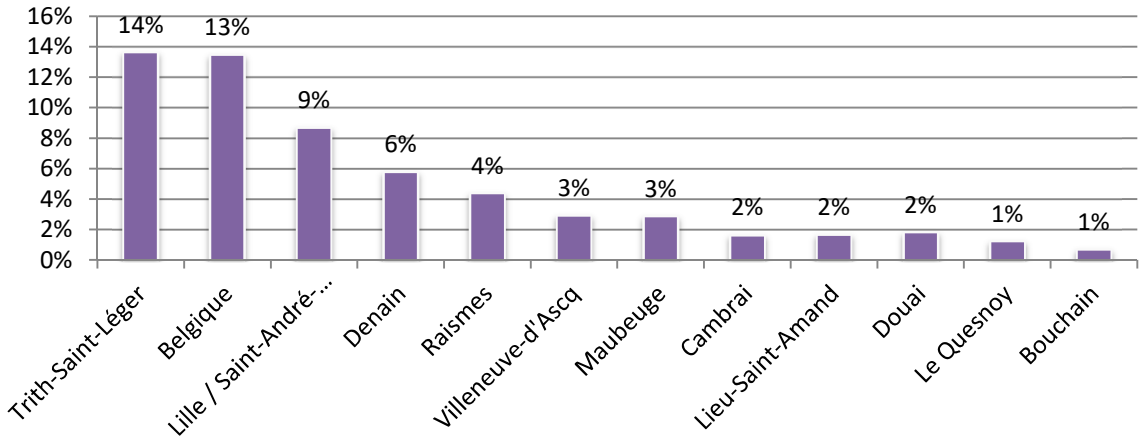

A l'échelle des secteurs, ce sont les actifs du secteur rural les plus mobiles. Seulement 15,3 % des « actifs ruraux » travaillent dans leur commune de résidence. On observe des taux similaires, bien que légèrement plus élevés, pour les autres secteurs de la CAVM. Seule Valenciennes est marquée par une proportion importante d'**actifs occupés travaillant au sein de la commune de résidence**. En effet, 42,3 % des actifs occupés de Valenciennes travaillent à Valenciennes. Ces constats sont à mettre en perspective avec l'indice de concentration de l'emploi plus élevé sur Valenciennes, et moins élevé sur les autres secteurs.

Proportion par secteur des actifs travaillant dans leur commune de résidence en 2013 (Insee)

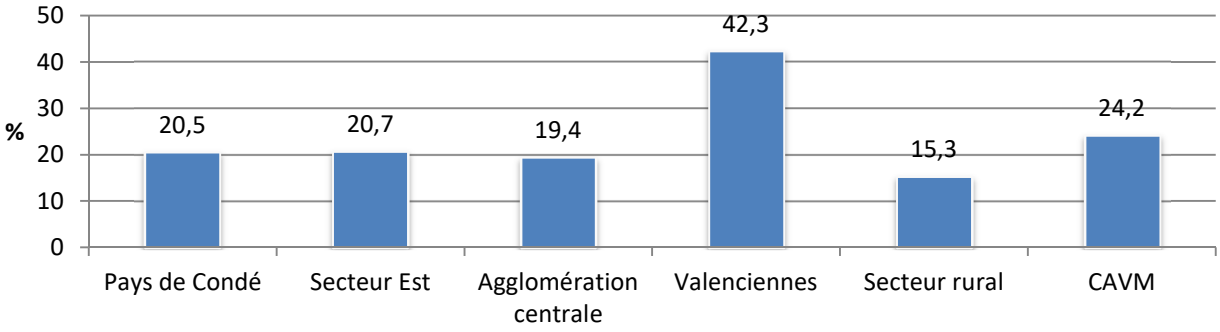

En observant la carte de la répartition modale des déplacements par commune, nous constatons que **les modes de déplacement dans les trajets domicile/travail sont beaucoup plus diversifiés sur les communes urbaines** à l'instar de Valenciennes. A l'inverse les habitants des communes du secteur rural sont beaucoup plus dépendants des transports individuels automobiles.

Répartition modale des déplacements domicile-travail des résidents de Valenciennes Métropole

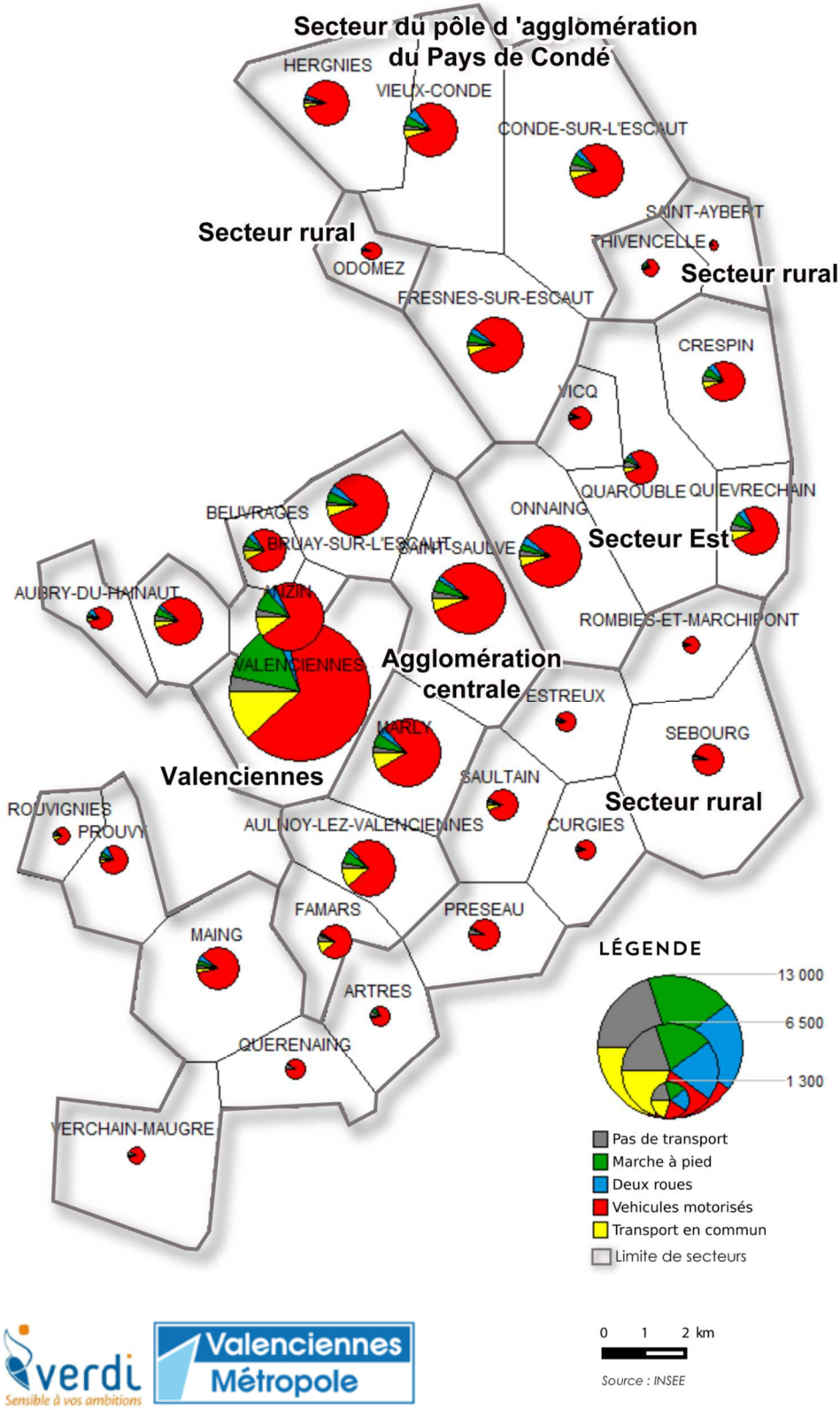

SYNTHESE

ATOUTS

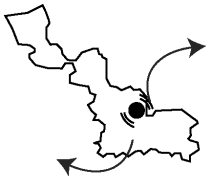

> Un territoire desservi par des réseaux routiers structurants et de grande capacité.

> Une bonne répartition des parcs de statonnement sur le territoire.

> La majorité des places de stationnement sont mutualisées, dès lors que leur localisation s'y prête.

> Un réseau de transport en commun diversifié qui converge vers Valenciennes et la gare TGV.

> Un réseau fluvial porteur de projets touristiques et économiques aux retombées bénéfiques pour l'intercommunalité.

FAIBLESSES

> Une saturation importante des parcs de stationnement dans le secteur Est.

> Peu de stationnement pour les 2 roues.

> Peu de bornes de recharge au sein des parcs de stationnement.

> Des flux de plus en plus conséquents qui entrainent le congestionnement des axes.

> Une très faible pratique des transports en commun au profit de l'utilisation de la voiture.

> Un faible usage des deux roues en raison d'un réseau de voie douce morcelé.

OPPORTUNITÉS

> L'aménagement de la voie de contournement nord de Valenciennes.

> Projet d'accompagnement du développement du covoiturage sur le territoire de la CAVM.

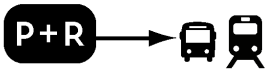

> Le déploiement des parkings relais qui permettent le report modal vers les transports en commun.

> Le développement du transport maritime de marchandise en lien avec le passage de Canal Seine Nord Europe.

> La création de nouvelles lignes de BHNS entre Valenciennes et Crespin et entre Petite-Forêt et ALSTOM.

MENACES

> L'accentuation des déplacements automobiles.

> L'accentuation du manque de places de stationnement engendrant ainsi des désordres urbains

> Le développement des voitures électriques qui engenderait une inadaptation du parc existant.

> La desserte inégale du territoire en matière de transport en commun.

ENJEUX

- ➔ **Améliorer la desserte des polarités économiques et culturelles en adaptant la desserte, la fréquence et l'amplitude horaires des bus et des tramways.**

- ➔ **Créer des centralités autour des nœuds de transport en commun en urbanisant prioritairement au sein des DIVAT.**

- ➔ **Conforter le pôle d'échanges au cœur de Valenciennes et développer des pôles intermédiaires et secondaires en bout de lignes de bus et de tramway.**

- ➔ **Lutter contre les phénomènes de congestion en valorisant les modes de transport collectif et les itinéraires doux.**

- ➔ **Anticiper l'aménagement futur des voiries pour les modes doux et le traitement paysager au détriment des places de stationnement.**

- ➔ **Renforcer le réseau de voies douces notamment au sein des centres villes et le long de l'Escaut.**

- ➔ **Développer la mobilité douce par l'installation de places de stationnement pour les vélos et les motos.**

- ➔ **Développer les aires de covoiturage et renforcer l'offre de places de stationnement munies de bornes de recharge.**

- ➔ **Résorber les coupures liées aux infrastructures où à la présence d'enclaves et améliorer la qualité des espaces publics et des cheminements.**

- ➔ **S'appuyer sur le réseau fluvial et l'ouverture du canal Seine Nord Europe pour développer le transport de marchandise maritime.**

- ➔ **Poursuivre la réflexion sur le renforcement des échanges transfrontaliers notamment avec Quiévrain.**

Valenciennes Métropole

Version Approbation

Mars 2021

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal des 35 communes de Valenciennes Métropole

Diagnostic paysager et patrimonial

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du : 11 mars 2021

Le Président,

Le président :

Laurent DEGALLAIX

2014-2020 VERS UNE COOPÉRATION RENFORCÉE

VERDI Designer de territoires

Basset & Macagno AVOCATS ASSOCIÉS

AGRICULTURES & TERRITOIRES

SOMMAIRE

Sommaire 2

Ce que dit le SCOT 3

Ce que dit le projet d'agglomération 3

Ce que dit la charte du parc Naturel Scarpe-Escaut 4

Analyse 5

1. La rencontre de 5 grands paysages 5
   a. La vallée de l'Escaut Urbain 6
   b. Les paysages de l'Escaut alluvial 8
   c. La plaine de la Hayne 10
   d. Le plateau Quercitain et la plaine agricole du sud du territoire 12
   e. Les prémices du bocage 13
2. Un territoire urbain multipolarisé et un développement le long des axes de communication 14
   a. Séquence 1 : les centres-villes 15
   b. Séquence 2 : le corridor minier 24
   c. Séquence 3 : la route de Mons 27
   d. Séquence 4 : les zones d'activités et le campus 29
3. Différentes morphologies urbaines au sein du territoire rural 30
   a. Le village rue 30
   b. Le village éclaté 31
   c. Le village en étoile 32
   e. Le bourg urbanisé 33
4. Vers l'atténuation de la dualité entre espaces naturels et espaces urbains 35
5. Un patrimoine naturel important utile au développement du tourisme et des loisirs 41
6. Le développement des mobilités douces pour valoriser le patrimoine naturel et bâti 43
7. Vers une gestion plus qualitative des entrées de ville 45
8. Un patrimoine bâti protégé important et principalement situé à Valenciennes 57
9. Un patrimoine non protégé encore important 66
10. Le patrimoine minier UNESCO 68

Synthèse 73

Enjeux 74

CE QUE DIT LE SCOT

- Préserver et valoriser le patrimoine bâti et le patrimoine naturel protégé.
- Intégrer les biens patrimoniaux inscrits au patrimoine de l'Unesco.
- Participer à l'amélioration des connexions des éléments du patrimoine minier entre eux (via les boucles recensées par la Mission Bassin Minier notamment).
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti riche et varié et le patrimoine naturel non protégé.
- Valoriser les itinéraires de randonnées.
- Préserver la qualité globale architecturale et paysagère des secteurs patrimoniaux recensés.

CE QUE DIT LE PROJET D'AGGLOMÉRATION

- Préserver et valoriser les espaces naturels et le cadre de vie.
- Mettre en valeur les espaces naturels du territoire et des lieux patrimoniaux associés à travers la création et la promotion de circuits de découverte cyclables et pédestres.

CE QUE DIT LA CHARTE DU PARC NATUREL SCARPE-ESCAUT

- Adopter une nouvelle gestion de l'espace équilibrée et volontariste
- Favoriser un « mieux-vivre » ensemble et réduire les clivages sociaux entre sous-territoires du Parc
- Développer la coopération et la solidarité territoriale
- Préserver et restaurer les réseaux écologiques
- Renforcer la gestion globale de l'eau à l'échelle transfrontalière
- Préserver et valoriser les paysages
- Lever les freins pour préserver un tissu économique dynamique, en particulier agricole
- Développer des activités valorisant l'identité et les ressources locales du territoire
- Encourager le développement de pratiques respectueuse de l'environnement
- Connaître et faire connaître pour partager les caractéristiques du territoire
- Déployer la sensibilisation et l'éducation du territoire
- Susciter l'envie d'agir et donner les moyens de développer une citoyenneté et une coopération active
- Agir avec le territoire transfrontalier à travers la coopération européenne et internationale

1. La rencontre de 5 grands paysages

Les entités paysagères

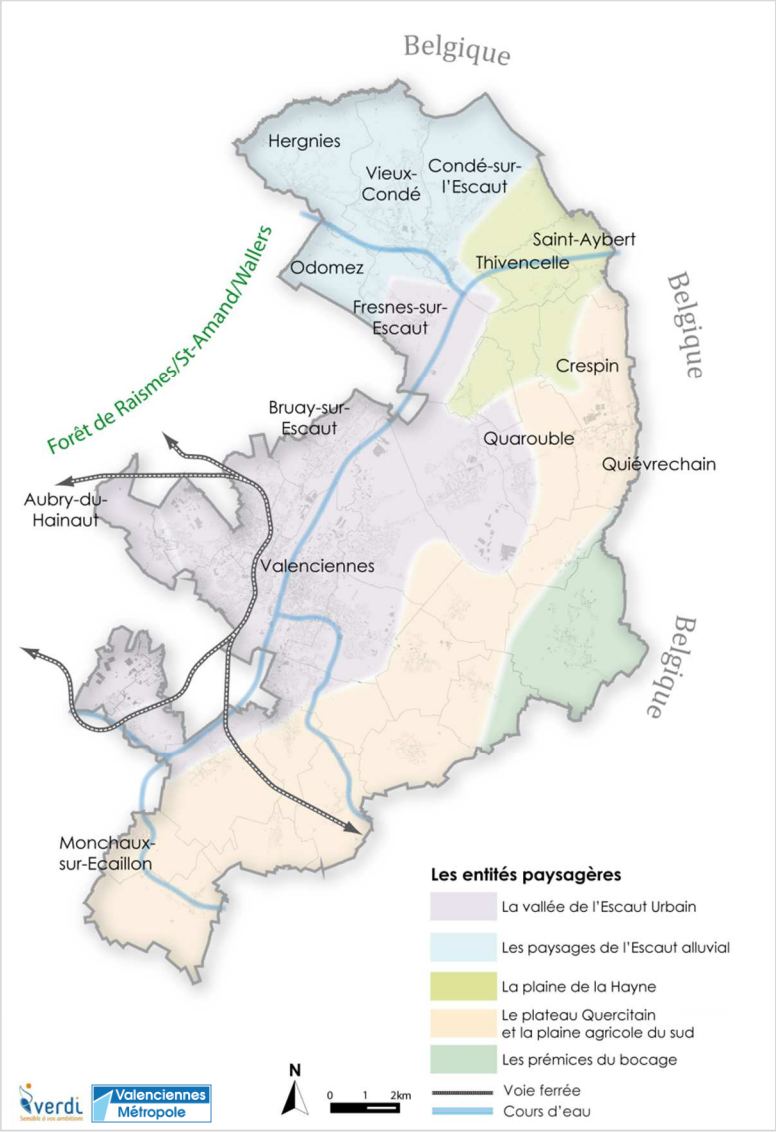

Le Valenciennois est caractérisé par une **diversité de paysages** qui s'explique notamment par son histoire, son hydrologie et sa topographie. L'étude du Porter A Connaissance élaboré par le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut ainsi que de l'Atlas des paysages du Nord-Pas-de-Calais permet d'identifier 5 entités paysagères présentes sur le territoire intercommunal :

a. La vallée de l'Escaut urbain

b. Les paysages de l'Escaut alluvial

c. La plaine de la Hayne

d. Le plateau Quercitain et la plaine agricole du sud du territoire

e. Les prémices du bocage

A noter que les documents d'urbanisme des communes signataires* de la Charte du PNR Scarpe-Escaut (2010-2022) doivent se placer dans un rapport de comptabilité avec la Charte.

**Anzin, Aubry-du-Hainaut, Beuvrage, Bruay-sur-Escaut, Condé-sur-l'Escaut, Crespin, Fresnes-sur-Escaut, Hergnies, Marly, Odomez, Petite-Forêt, Quarouble, Quiévrechain, Rombie-et-Marchipont, Thivencelle, Valenciennes, Vicq, Vieux-Condé.*

Le PNR Scarpe-Escaut a identifié un certain nombre d'**enjeux généraux** concernant l'ensemble des grands paysages présents sur le territoire de Valenciennes Métropole :

- ➔ Le développement des étangs privés
- ➔ L'implantation d'équipements de transport d'énergie ou de télécommunication
- ➔ Les dispositifs publicitaires (enjeu auquel Valenciennes Métropole entend répondre non pas via le PLUi mais via l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal – RLPi)
- ➔ Le défaut d'intégration des bâtiments d'activité agricole ou autres
- ➔ La préservation des prairies

a. La vallée de l'Escaut Urbain

Il s'agit d'un paysage très marqué par l'urbanisation en lien avec la présence de l'activité minière. La présence de certaines infrastructures telles que le canal de l'Escaut, le rail et les routes en atteste.

Le bâti minier (corons, cités-jardins…) et les anciens sites miniers (carreaux de fosses, chevalements…) laissent une forte empreinte dans le paysage de ce secteur du valenciennois. L'ensemble de ce patrimoine minier représente pour le territoire une richesse identitaire majeure.

Le bâti prend tant bien que mal place entre les berges de l'Escaut, la RD 935 (qui relie Valenciennes à Condé-sur-l'Escaut), la voie ferrée, et la forêt. Les axes de communication sont linéaires et les traversées du fleuve rares. La vallée est investie de manière asymétrique : la rive gauche du canal est urbanisée, tandis que la rive droite est occupée par des zones humides peu valorisées.

Les ripisylves naturelles et zones humides (ex : le marais de l'Epaix à Bruay-sur-l'Escaut ou le secteur des anciens méandres de l'Escaut) constituent de véritables **paysages identitaires**.

A hauteur de la commune d'Aubry-du-Hainaut, un changement paysager s'opère avec l'amorce du plateau cultivé de l'Ostrevent (paysage ouvert mais sans trace de patrimoine minier). A noter également qu'une **perspective remarquable** repérée au sein de la Charte du Parc est présente sur l'entité. Il s'agit de la route urbaine de Bruay, dont la séquence visuelle est située sur le RD935a entre Escautpont et Bruay (rue Jean Jaurès). La perspective, exclusivement urbaine, donne sur le terril de la Bleuse Borne à Anzin. Elle a été considérablement modifiée par l'arrivée du tramway.

Point de vue n° 5 de l'Observatoire Photographique Transfrontalier des Paysages : rue Jean Jaurès, (RD935) au niveau du n°383 : au niveau d'une perspective remarquable de la Charte du Parc - Printemps 2009 et été 2014

Source : Porter à Connaissance PNR Scarpe-Escaut

- **Les enjeux spécifiques au secteur :**
  - Retrouver un lien avec l'Escaut, physique ou visuel, notamment sur les communes de Bruay-sur-l'Escaut et Fresnes-sur-Escaut
  - Peu de valorisation des rives (tendance au développement des peupleraies, de la publicité…) et les perspectives visuelles sur l'eau sont peu nombreuses
  - La dénaturation des lisières du massif forestier Raismes/St-Amand/Wallers, notamment sur les communes de Bruay-sur-l'Escaut et Fresnes-sur-Escaut, due à une mauvaise interaction bâti/forêt

b. Les paysages de l'Escaut alluvial

Ce territoire se compose de plusieurs paysages, avec pour fil conducteur la présence du l'Escaut canalisé. Du nord au sud se succèdent un paysage de versant puis de « fond » de vallée, et enfin forestier avec, au sud, l'extrémité est du massif forestier Raismes/Saint-Amand/Wallers.

La vallée de l'Escaut alluvial est une vallée verte, vallonnée et boisée accompagnée de villages disposés en chapelets le long du fleuve canalisé.

Eléments structurant du paysage, l'Escaut est doublé le long de sa rive nord par le canal du Jard qui débute son parcours au niveau des fossés de fortifications de Condé-sur-l'Escaut, traverse l'étang d'Amaury (localisé au sud d'Hergnies et Vieux-Condé) et se déverse à Flines-Lès-Mortagne (au nord-ouest du périmètre de la CAVM). **L'étang d'Amaury**, ancien étang d'affaissement minier, est un **paysage identitaire de grand intérêt paysager et patrimonial**.

L'étang d'Amaury à Hergnies

Source : Porter à Connaissance PNR Scarpe-Escaut

Le cours d'eau de l'Escaut boisé est largement accompagné sur ses rives humides par des boisements linéaires, ripisylves ou peupleraies, ponctuellement entrecoupés de cultures agricoles. **Les ripisylves et zones humides sont des espaces identitaires pour le paysage de la vallée.** Certaines grandes perspectives, rares, apportent des vues remarquables sur la vallée. **L'Escaut et sa frange boisée constituent la ligne de force du paysage.**

Au sud de l'entité paysagère s'amorce le vaste massif forestier de Raismes/St-Amand/Wallers de 4 500 hectares. La petite portion de forêt du territoire de la CAVM (Odomez) est constituée de la hêtraie sur sables, de landes à bouleaux et à bruyères et de pinèdes replantés après la Première Guerre mondiale.

Point de vue n° 20 de l'Observatoire Photographique Transfrontalier des Paysages :
Pont sur l'Escaut, entrée sud d'Hergnies (RD 102) - Printemps 2011 et été 2014
Source : Porter à Connaissance PNR Scarpe-Escaut

Plus à distance du canal, du côté nord de l'entité paysagère, le versant humide de l'Escaut est un paysage de « piémont » transfrontalier. De nombreux cours d'eau parallèles à la frontière franco-belge suivent la pente en créant de petites vallées. Le paysage est très marqué par son ambiance de prairies drainées et de frênes - voire de peupliers - et les vues lointaines sont rendues impossible par la densité végétale du paysage.

Carte IGN au nord de Hergnies (à gauche) et ambiance de prairies bocagères à Hergnies (ci-dessous)

Source : Géoportail et PAC PNR Scarpe-Escaut

La mosaïque végétale constituée de prairies humides, pâtures, mares et petites cultures est ponctuée de boisements (peupleraies) et d'agglomérations parfois importantes (Condé-sur-l'Escaut). **Paysage identitaire aux lisières structurantes, la forêt domaniale de Bonsecours** (nord de Condé-sur-l'Escaut) est parcourue par un réseau routier labyrinthique traversant indifféremment la frontière, aux limites peu perceptibles.

Si le long de l'Escaut, l'urbanisation prend la forme de villages distincts qui s'étirent le long du fleuve, l'urbanisation le long des canaux proches de la frontière prend plutôt la forme de villages étirés dans le sens de la pente menant à l'Escaut. Dans un deuxième temps, des liaisons bâties se sont

développées entre les différents villages (cf. Partie 3 « Les différentes morphologies urbaines au sein du territoire rural »)**. Ainsi, l'Escaut n'est pas ou très peu perceptible depuis les espaces bâtis.**

Ville fortifiée de Condé-sur-l'Escaut

Source : Porter à Connaissance PNR Scarpe-Escaut

A noter que la **ville fortifiée de Condé-sur-l'Escaut constitue un ensemble paysager** inscrit dans la Charte du Parc. La ville fortifiée présente un double système de défense avec une enceinte médiévale et des fortifications bastionnées, des douves et un système d'inondation défensive. La structure même de la ville fortifiée est historique.

- **Les enjeux spécifiques au secteur :**
  - De fréquentes fermetures visuelles et des accès aux berges peu nombreux
  - Enjeux du maintien de la lisibilité de la forêt de Raismes-Saint-Amand-Wallers
  - Tendance à l'étirement de l'urbain lâche, avec pour conséquence la multiplication des écrans visuels sur la campagne agricole ainsi qu'une confrontation entre le bâti traditionnel et contemporain peu valorisante
  - Peu de valorisation du bâti rural de qualité
  - Un mitage important des lisières de la forêt de Bonsecours, du fait du développement tentaculaire de l'agglomération de Condé-sur-Escaut et de Vieux-Condé

c. La plaine de la Hayne

Ce paysage est marqué par la forte présence de l'eau, qui rend cette partie du territoire facilement humide et inondable. La Hayne canalisée (devenue canal de Condé-Pommeroeul, passant par Fresnes-sur-Escaut, Condé-sur-l'Escaut, Thivencelle et St-Aybert),) et l'Hogneau (Thivencelle et Crespin) endigué structurent le paysage. Ceux-ci sont complétés par un réseau complexe de fossés et de courants. Ce paysage humide, mêlé de marais et de prairies humides pâturées, présente des paysages d'eau aux ambiances variées et une relative rareté du bâti. Le sud du canal est marqué par le développement de taillis marécageux et surtout de peupleraies.

Canal de Condé-Pommeroeul à Saint-Aybert

Paysage bocager à Thivencelle

Le marais de la Canarderie est inscrit dans la Charte du Parc en tant qu'ensemble paysager d'intérêt patrimonial. Ce paysage de campagne agricole traditionnelle est composé de prairies humides, de quelques champs cultivés, étangs, taillis marécageux et peupleraies.

Vue sur le marais de la Canarderie

Source : observatoire-paysages.pnth.eu

Les villages, petits et peu nombreux, présentent un caractère « hors du temps » et rural avec une dominante du bâti du XIX siècle, dont notamment des petites cités minières.

- **Les enjeux spécifiques au secteur :**
  - Une tendance à la fermeture des paysages du fait de la profusion végétale des berges des canaux et fossés et de la forte présence de peupleraie qui masquent les eaux
  - Le fort développement des peupleraies qui compromettent les équilibres naturels et appauvrissent les milieux
  - Enjeux de préservation des voies pavées

d. Le plateau Quercitain et la plaine agricole du sud du territoire

Le plateau Quercitain est en frange de la conurbation valenciennoise. Il subit ainsi une forte pression urbaine. Ce paysage est marqué par les grandes cultures d'openfield du plateau et les agglomérations qui s'étirent le long des grands axes. **Le paysage agricole ouvert, les grandes voies rectilignes, la mémoire minière (site minier de Quiévrechain) sont les atouts du paysage et des éléments identitaires majeurs.**

Paysage d'openfield sur la commune de Quarouble

Source : Porter à Connaissance PNR Scarpe-Escaut

A noter que sa partie nord, proche de la plaine de la Hayne qui créé une forte interface végétale par la présence de peupliers, est cependant peu caractéristique de l'entité du plateau Quercitain dans sa globalité. Il s'agit d'un **paysage intermédiaire** qui longe les vallées de l'Escaut et de la Hayne est à la fois rural mais également périurbain tant la densité du bâti est forte par secteurs.

Au sud et au sud-ouest de l'intercommunalité se distingue le plateau agricole. Celui-ci est tour à tour découpé par les vallées de l'Ecaillon, de la Rhônelle et de l'Hogneau qui lui procurent une **alternance entre l'horizon ouvert** vers les espaces de grandes cultures et des **ambiances plus fermées**. On peut identifier un paysage urbain qui s'esquisse sur la frange ouest et nord. L'habitat y est **groupé**, principalement en fond de vallée.

Espace agricole ouvert et bâti traditionnel à Monchaux-sur-Ecaillon

➢ **Les enjeux spécifiques au secteur :**

- Une tendance à l'étirement de l'urbain lâche, avec pour conséquence la multiplication des écrans visuels sur les paysages de plateau
- Fragilisée dans ses franges urbanisées du fait de l'extension de la conurbation valenciennoise qui y génère un bâti dispersé, le territoire a par ailleurs du mal à tirer parti de la forte pression foncière pour s'organiser autour de vraies centralités
- Les grands axes de circulation génèrent des effets de coupure importants
- Quelques boisements ont pour effet de miter le paysage ouvert agricole. Les grandes perspectives urbaines et l'identité minière gagneront à être mises en valeur

e. Les prémices du bocage

La pointe est de l'intercommunalité se caractérise par l'apparition des prémices du bocage de l'Avesnois. Ce paysage apparait comme un **espace tampon** entre le bassin de la Sambre et celui du valenciennois. C'est un territoire à la **topographie plus marquée** où le paysage est relativement ouvert avec des éléments de structuration végétale (haies, bosquets, pâtures). L'occupation du sol y est largement consacrée à l'élevage. L'**habitat traditionnel agricole** y est important.

Bâti traditionnel à Sebourg

Paysage de bocage à Curgies

➢ **Les enjeux spécifiques au secteur :**

- L'affaiblissement du maillage bocager et notamment les auréoles bocagères qui tendent à disparaître sous la pression du développement urbain
- Le bâti agricole traditionnel vieillissant car non entretenu

2. Un territoire urbain multipolarisé et un développement le long des axes de communication

Le Valenciennois se caractérise par la présence d'importantes **conurbations** et une **structure urbaine multipolaire** très étendue.

L'analyse des différentes formes urbaines permet de distinguer 5 grandes séquences qui forment la structure de l'agglomération : les centres villes, le corridor minier, la route de Mons, les entrées de ville et les zones d'activités.

Les multipolarités du territoire

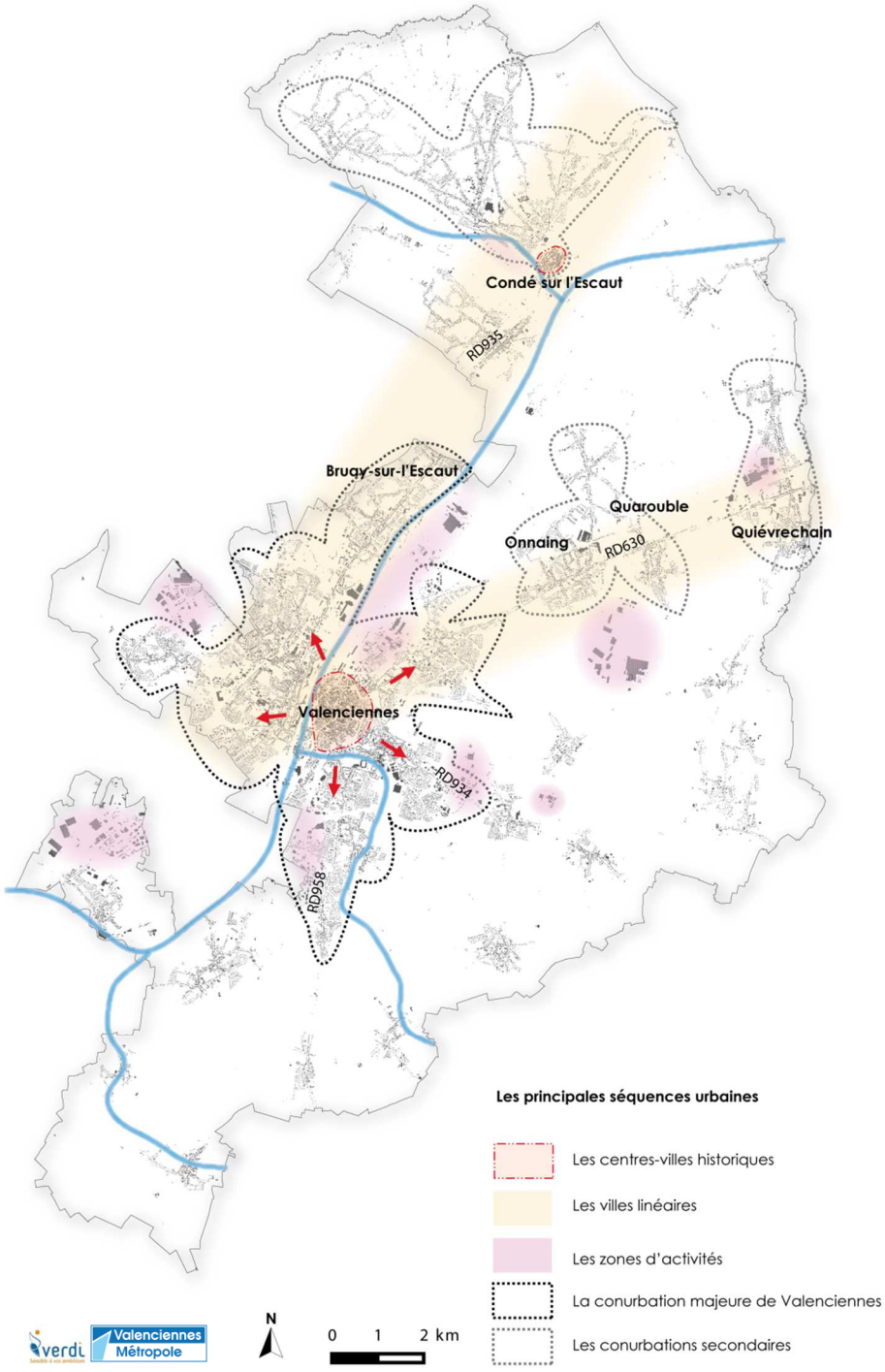

a. Séquence 1 : les centres-villes

Séquence 1 : Les centres-villes

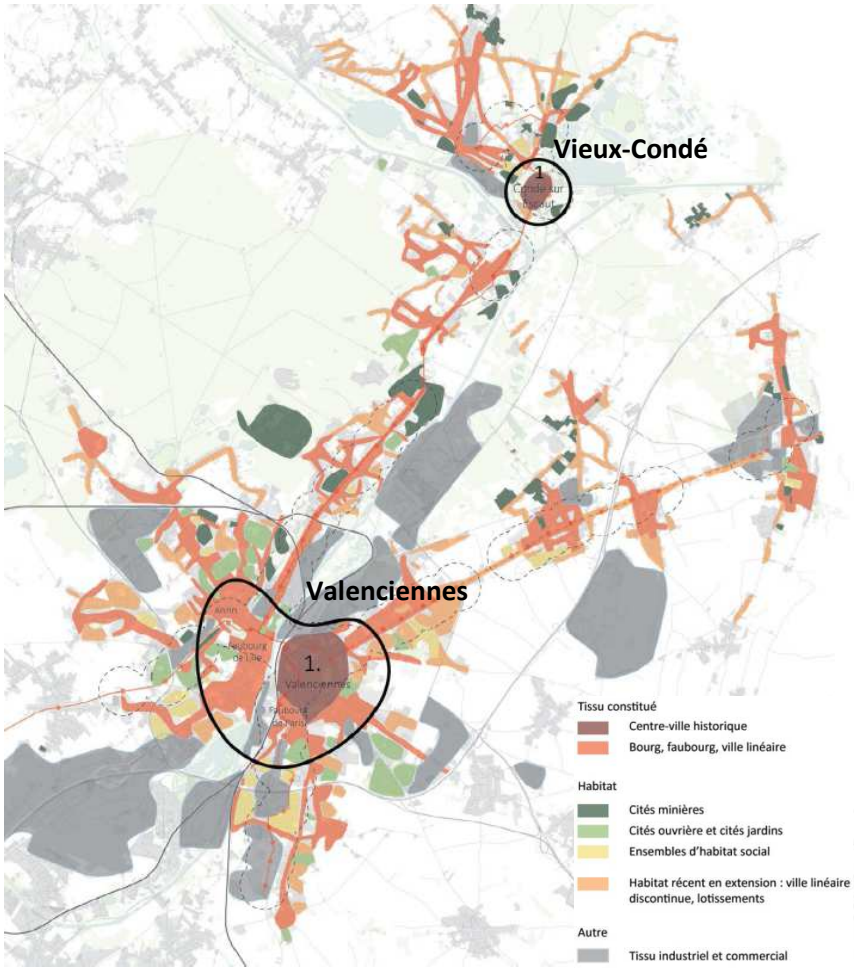

Etude DIVAT, CAVM, 2015

Situés dans la vallée de l'Escaut, les centres villes anciens de Valenciennes et de Condé-sur-l'Escaut font figure de **centralités historiques majeures** au sein d'un territoire, dont la majorité de l'urbanisation est issue de l'époque industrielle. En effet, d'abord cantonné dans le bassin de Valenciennes, la propagation des villes liées à l'extraction de « l'or noir » (le charbon) s'est très rapidement étendue de Condé-sur-l'Escaut à l'est, à Auchel à l'ouest (agglomération de Béthune). Comme le souligne l'Atlas des paysages de la région Nord-Pas-de-Calais, les formes urbaines résultantes et la fermeture massive des exploitations constituent des enjeux majeurs de la question urbaine régionale.

Les centralités historiques du territoire : Valenciennes et Condé-sur-l'Escaut

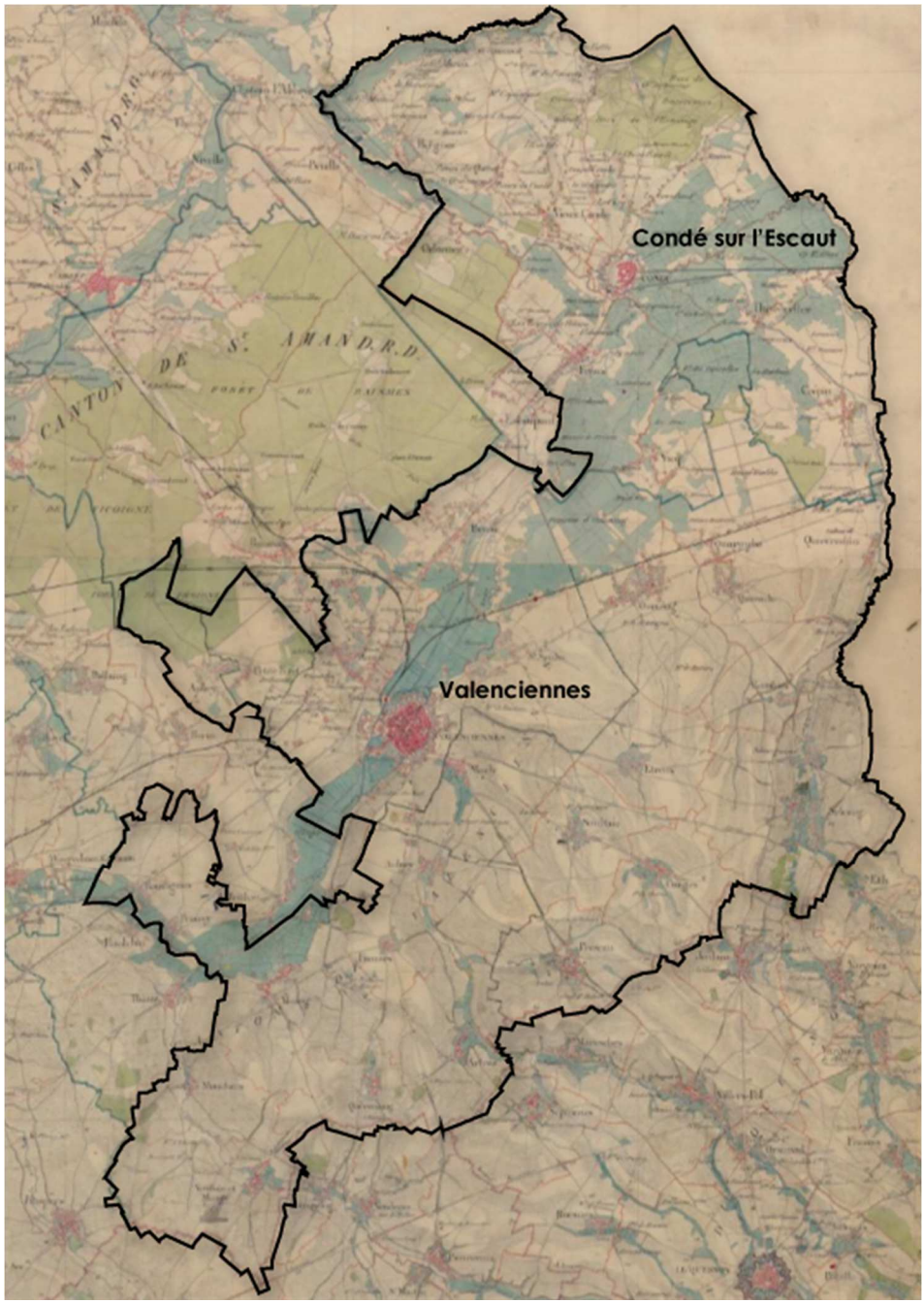

Source : Carte de Cassini – XVIII^e siècle

- **La citadelle de Valenciennes**

La première agglomération de Valenciennes est apparue à l'époque romaine, sur un site occupé antérieurement par les Gaulois. Les premières fortifications datent du Xe siècle. Les fortifications romaines englobent alors le noyau primitif composé de l'église Notre-Dame-du-Saint-Cordon, de l'église Saint-Vaast et de l'abbaye mérovingienne de Saint-Jean. Les comtes de Valenciennes construisent un château au début du IXe siècle, à l'emplacement de la future citadelle des Temps Modernes.

De nombreux travaux n'auront cessé de consolider la ville fortifiée, tels que la reconstruction du palais, l'augmentation de la superficie des défenses afin d'inclure les hameaux proches, en passant par l'amélioration des systèmes défensifs. Les premières défenses hydrauliques sont mises en place en 1544. Il s'agit, entre autres, des écluses de chasse de la Bretêche et des repentis. Leur mise en place vise également à régulariser le débit de la Rhônelle.

Fortifiée par Vauban en 1677, la ville deviendra l'une des principes places fortes française du Nord. Cette citadelle est de forme irrégulière. Un front à bastions de petites dimensions est tourné vers la ville. Deux autres fronts sont tournés vers la campagne et sont protégés par des inondations et un ouvrage à couronne doté de deux fronts.

Les fortifications furent démantelées entre 1889 et 1893. Des boulevards plantés et de nouveaux quartiers remplacèrent les remparts et la citadelle. Il ne subsiste qu'une tour médiévale, la tour de Dodenne et une écluse de chasse le long du canal de l'Escaut.

Valenciennes – Plan de 1709

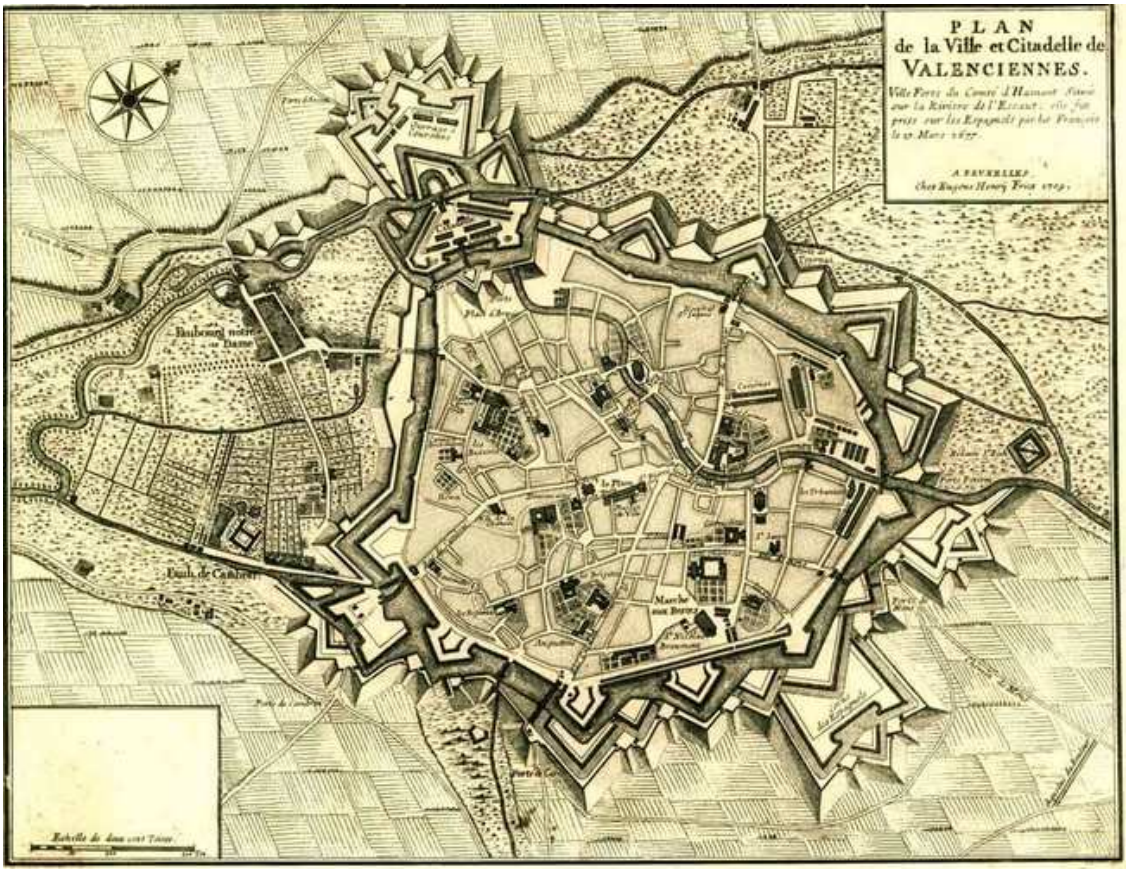

Source : sites-vauban.org

Valenciennes – Photographie aérienne actuelle

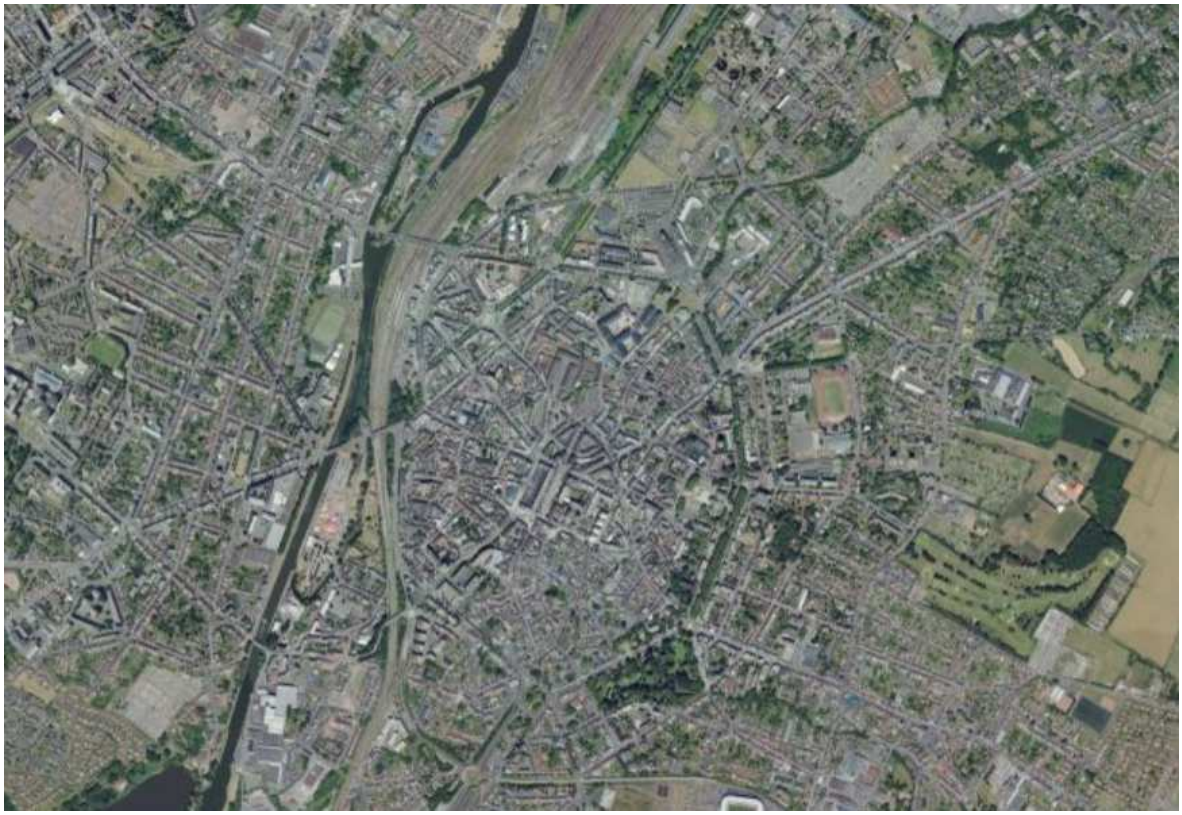

Source : googlemaps

- **L’enceinte fortifiée de Condé-sur-l’Escaut**

Ville d’origine romaine, Condé se développe au Xe siècle, lorsque des chanoines s’y installent et que le commerce par batellerie prend son essor. La fortification bastionnée remonte à l'époque des Pays-Bas, des conquêtes espagnoles et la décision prise en 1654 d'ériger la cite en place forte pour faire face à Louis XIV. Les Espagnols commencent à établir une fortification bastionnée au nord puis au sud et au sud-est. En 1674, les travaux étaient terminés.

Après la prise de Condé par Louis XIV en 1676, des améliorations sont apportées par Vauban : construction de contre gardes, renforcement de la redoute du Jard mais surtout il s'employa à murailler ce qui ne l'était pas encore. Le canal du Jard servait en partie de fossé de fortifications, en partie de canal d'inondation.

Aujourd'hui il reste onze hectares de fortifications. Après le déclassement de la place en 1901, les remparts ont subi quelques modifications et l’Escaut a été recalibré. Des fortifications de la ville, il reste le château fort dit de l’Arsenal, quatre tours de l’enceinte médiévale, six bastions construits par Vauban et l’écluse du Jard.

Condé-sur-l'Escaut – Plan de 1704

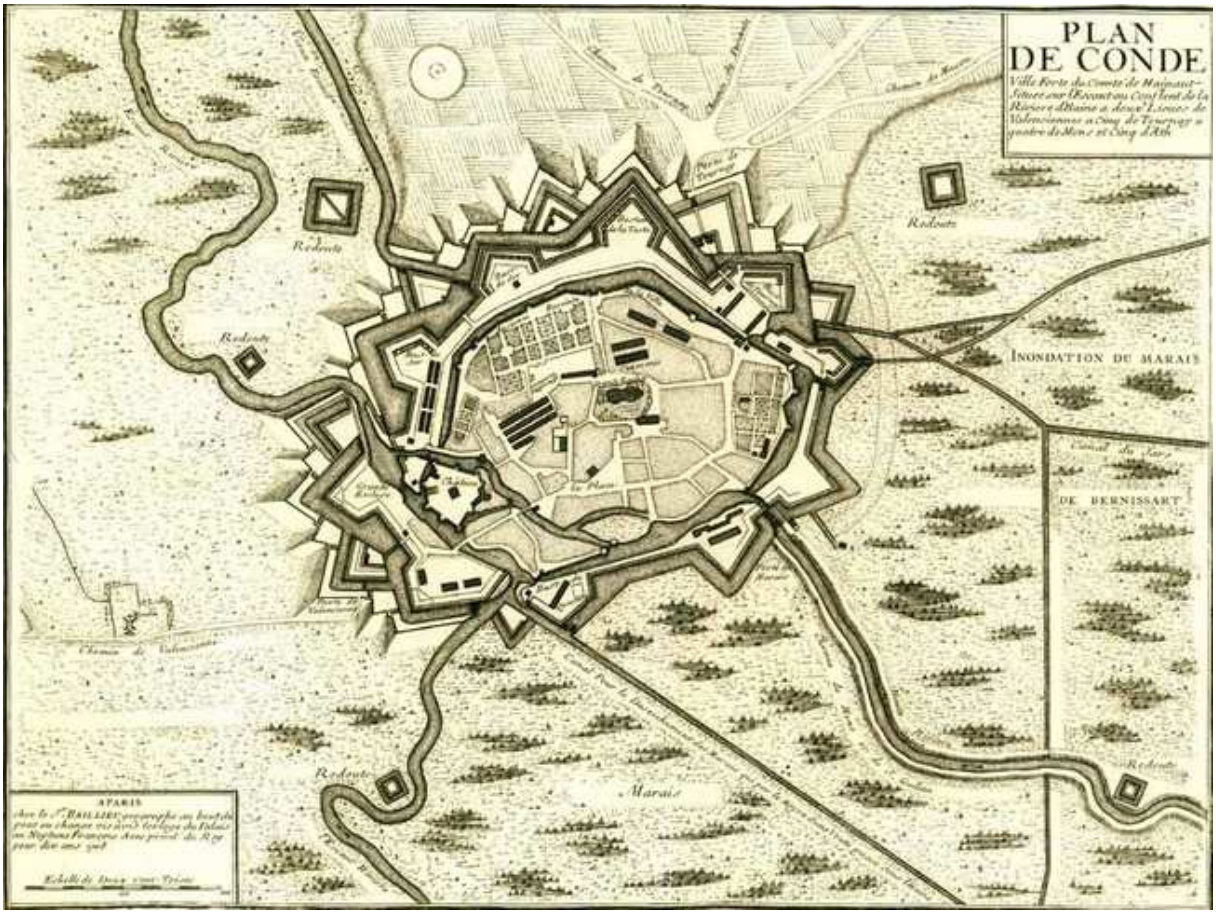

Source : sites-vauban.org

Condé-sur-l'Escaut – Photographie aérienne actuelle

Globalement, le tissu urbain des centres-villes historiques concentre une densité bâtie, une mixité fonctionnelle avec une fonction commerciale développée et la présence de grands équipements.

Place d'Armes - Valenciennes

Rue Gambetta – Condé-sur-l'Escaut

Souvent contraintes par la forme et la succession des enceintes fortifiées, la structure urbaine et le parcellaire proposent des formes exiguës et complexes. A partir d'un cœur de ville plutôt « introverti », les extensions du XIX^{e} et du XX^{e} siècle s'ancrent souvent difficilement. La création de quartiers contemporains vient ajouter une ultime adjonction renforçant ce sentiment de « collage ». Un travail de liaisonnement général, et de lisibilité de ces transitions doit accompagner toutes les réflexions de développement.

Il s'agit là d'un constat particulièrement prégnant sur la commune de Condé-sur-l'Escaut. En revanche, cette observation est moins évidente pour la commune de Valenciennes, notamment en raison de la disparition des remparts et de la citadelle, mais également de son important développement en lien avec la découverte du charbon au XVIII^{e} siècle.

Condé-sur-l'Escaut – Photographie aérienne actuelle

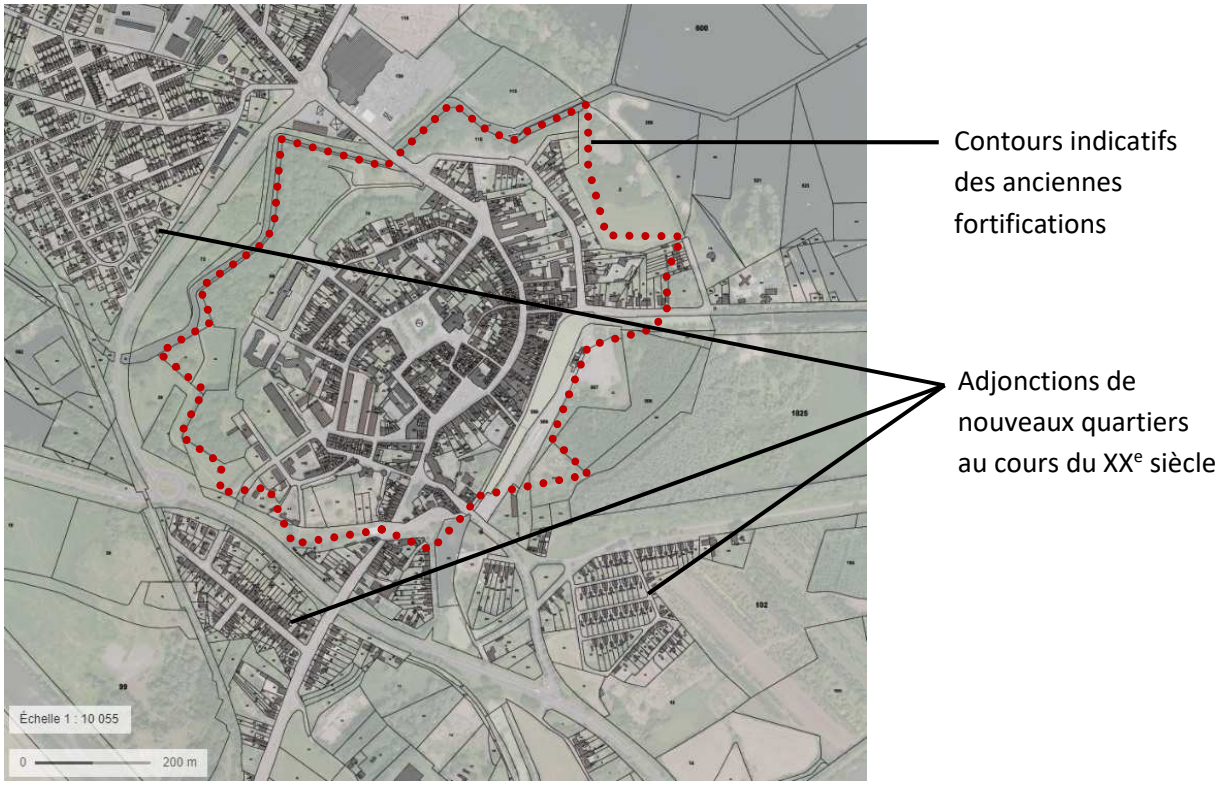

Tissu urbain de Condé-sur-l'Escaut

Source : CAUE du Nord - 2006

Tissu urbain de Valenciennes

Suite à la croissance de la ville, ce sont ensuite **les communes situées en périphérie, les bourgs et faubourgs** qui ont connu un développement important.

b. Séquence 2 : le corridor minier

Ces différentes phases d'urbanisation font ressortir des densités très variées sur le territoire. En effet, avec la découverte du charbon à Fresnes-sur-Escaut durant le XVIII^{ème} siècle, un phénomène d'**urbanisation** s'est développé le long du filon, depuis Condé-sur-l'Escaut jusque Anzin. Cette dynamique urbaine a suivi le tracé de la RD935. Différentes villes se sont alors développées : Beuvrage, Bruay-sur-Escaut, Fresnes-sur-Escaut et Condé-sur-l'Escaut.

Sur **l'axe Valenciennes/Fresnes-sur-Escaut**, le paysage est marqué par de longues rues au bâti contigu et relativement homogène, constituées principalement d'habitats individuels et de commerces en rez-de-chaussée. Le bâti, développé le long des axes, crée un réseau plus ou moins orthogonal. Ce processus à la particularité de générer des îlots de campagne encadrés de bâti. C'est par exemple le cas de Fresnes-sur-Escaut.

Séquence 2 : Le corridor minier

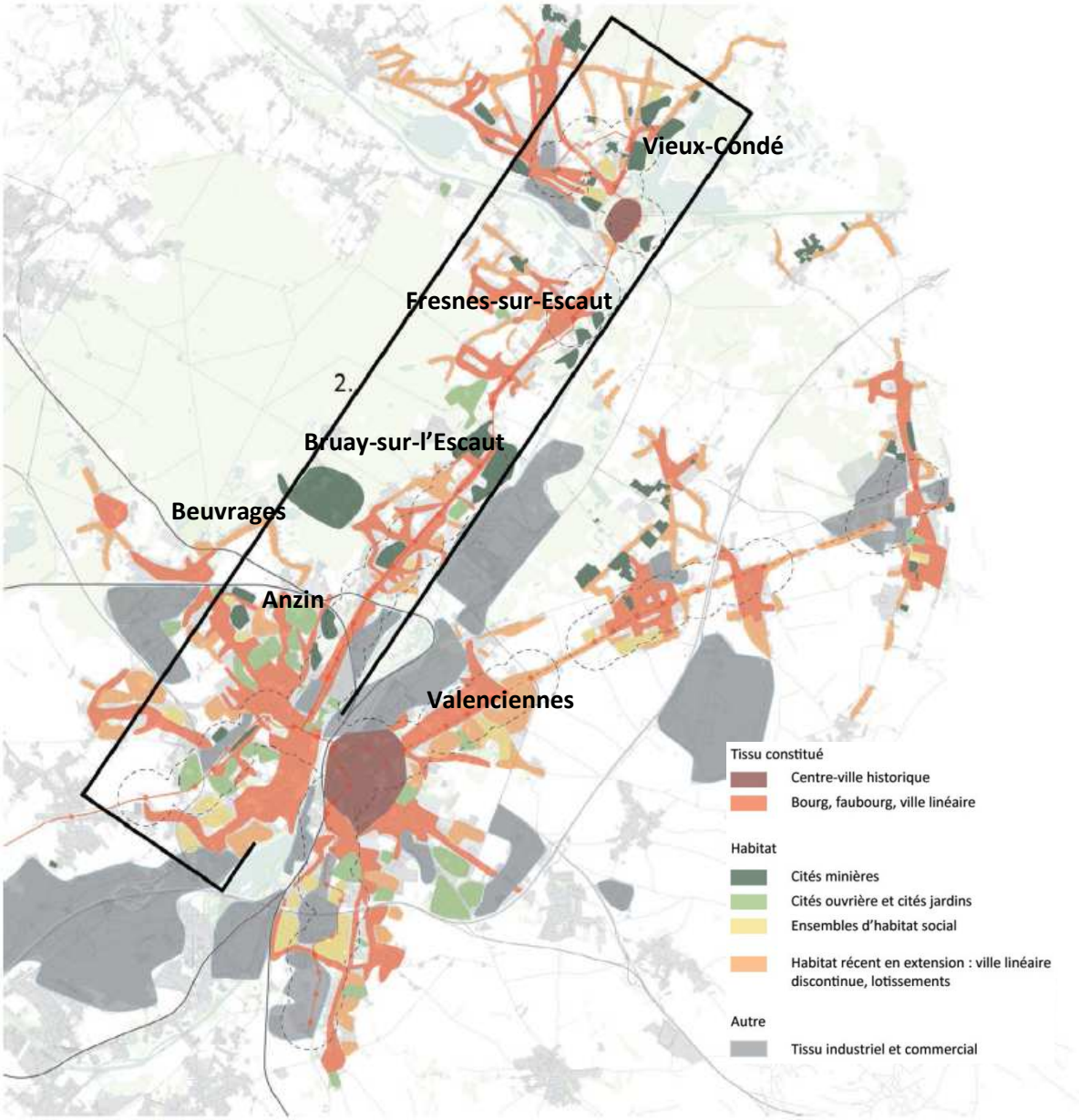

Etude DIVAT, CAVM, 2015

Tissus urbains linéaires et continus à Fresnes-sur-Escaut (à gauche) et à Bruay-sur-Escaut (à droite)

Source : google.maps

c. Séquence 3 : la route de Mons

L'activité minière s'est également développée plus à l'est. On identifie ainsi des cités minières sur les communes d'Onnaing ou de Crespin. Quelques cités minières, ouvrières et cités-jardins constituent des ensembles homogènes souvent isolés du reste du tissu urbain. L'industrie houillère a permis la croissance de ces communes situées le long de la RD630, un des axes majeurs de connexion avec la Belgique.

Séquence 3 : La route de Mons

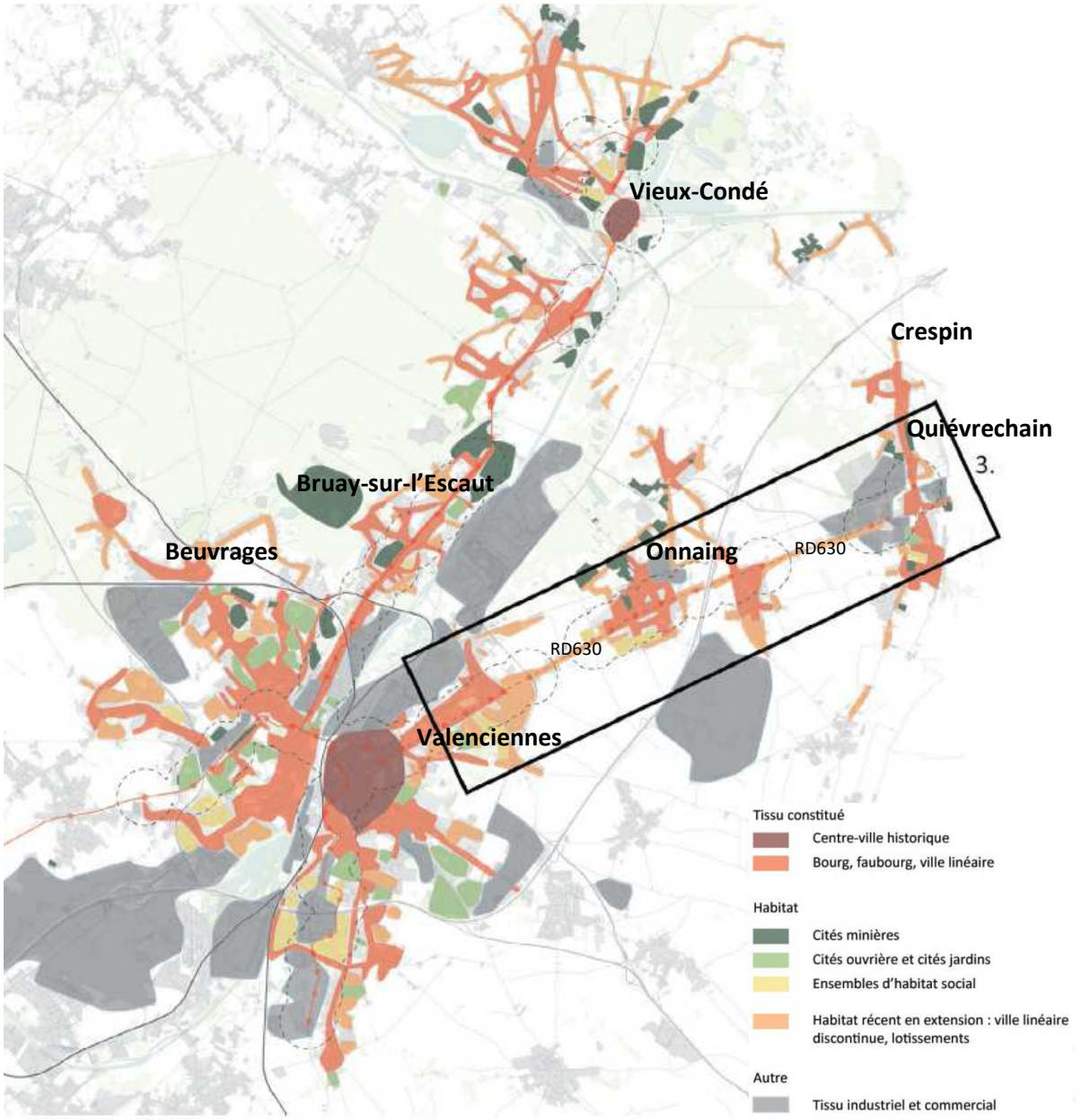

Etude DIVAT, CAVM, 2015

Cité minière d'Onnaing (à gauche) et linéaire bâti discontinu à Quarouble (à droite)

Sur **l'axe Valenciennes/Quiévrechain**, l'urbanisation se développe progressivement et devient de plus en plus linéaire. Cette urbanisation linéaire correspond à une alternance de bâti ancien et de morphologie plus contemporaine. Cette traversée laisse encore la place à quelques rares interruptions au sein de la trame bâtie permettant d'observer la plaine agricole.

Vue sur la plaine agricole - Quarouble

d. Séquence 4 : les zones d'activités et le campus

Dispersées de façon hétérogène et gravitant autour des centralités, de grandes zones d'activités se sont implantées à l'écart de la ville et des axes de transports en commun (à l'exception des zones d'activités technologiques liées à l'enseignement).

Séquence 4 : Les zones d'activités et campus

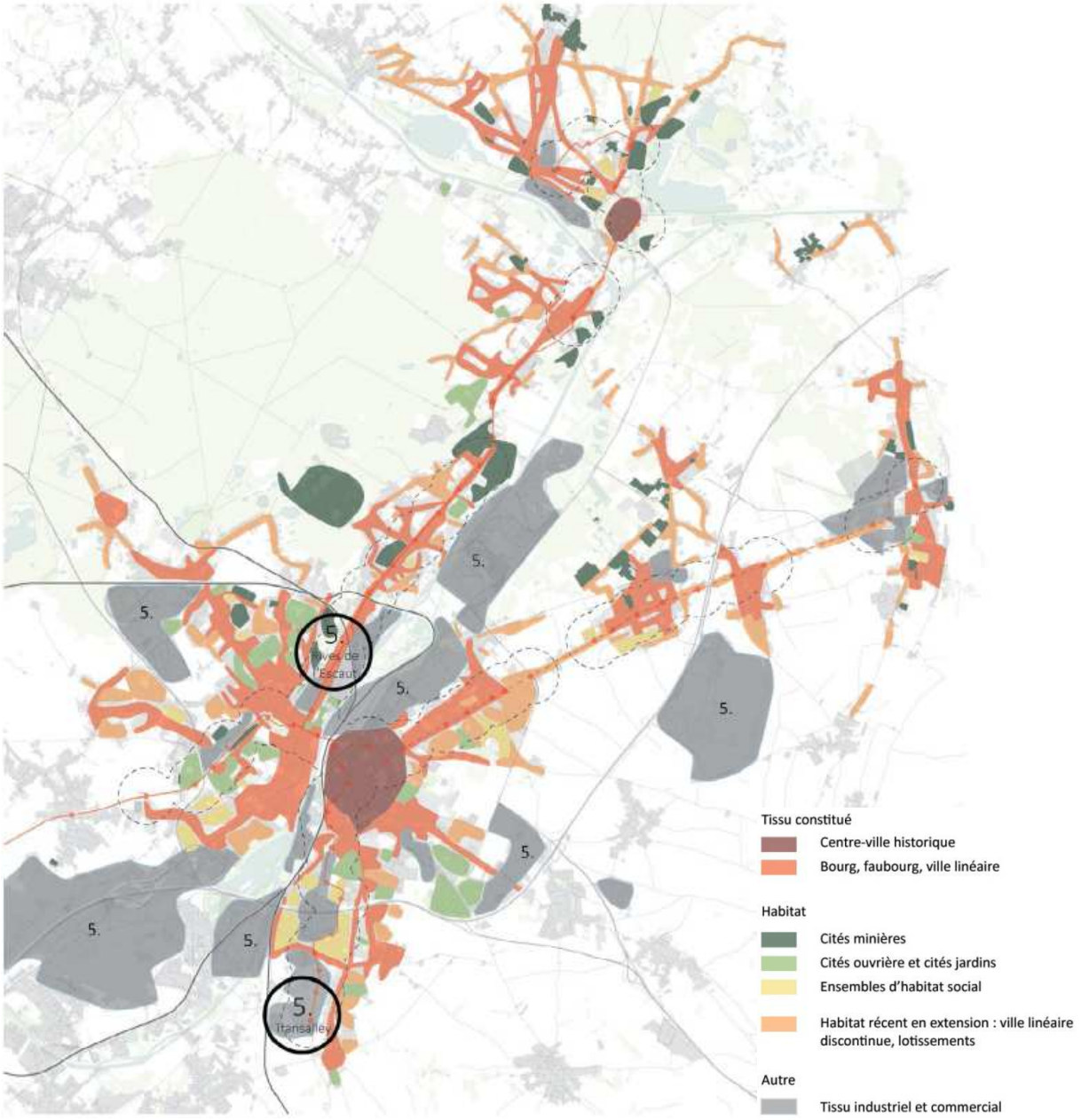

Zone d'activités - Rouvignies

Sur le reste du territoire, les communes rurales se localisent de façon **ponctuelle**. Elles sont reliées entre elles par un réseau de routes départementales de **taille moins importante**.

On retrouve donc **une diversité d'ambiances remarquables entre urbain, périurbain et interurbain.**

3. Différentes morphologies urbaines au sein du territoire rural

L'intercommunalité valenciennoise se caractérise par une multitude de communes aux **formes urbaines différentes**. En effet, on identifie plusieurs morphologies urbaines.

L'organisation des communes rurales est **multiple**. Plusieurs typologies se dégagent : les villages rues, les villages éclatés, les villages en étoile ainsi que les bourgs plus urbanisés. Pour chacune des formes identifiées, des particularités se distinguent, que ce soit en termes d'implantation de construction et de densité.

a. Le village rue

Le **village rue** désigne un **habitat groupé** où les constructions se succèdent le long d'un ou deux axes de communication. L'urbanisation y est peu « **épaisse** » et peut entrainer **différents inconvénients** : allongement de la traversée de la zone bâtie et problème de sécurité en cas de route à fort passage, absence de vues sur les espaces avoisinants, difficulté d'accès aux parcelles agricoles etc. Dans ces villages, les parcelles sont implantées de façon **perpendiculaire à la rue** et sont souvent constituées de **longues bandes étroites** de la largeur de l'habitation (parcelles en lanière). Les maisons sont bien souvent **implantées à l'alignement** montrant à la rue leur façade ou leur pignon en fonction de l'orientation, de la vue ou suivant les nuisances (axe bruyant, vis-à-vis…).

Les commerces et les équipements publics sont également généralement localisés le long de l'axe. L'église, élément de repère en raison de sa taille importante, ainsi que la mairie forment de façon symbolique l'équivalent d'un **centre**. Historiquement, ces villages résultent de l'agglomération progressive de maisons et de fermes où les propriétaires cherchaient à bénéficier d'une ouverture sur la rue mais également d'un accès direct à leur propriété agricole.

L'habitat y est souvent **individuel** et la densité de ces villages est **faible**. Elle est en effet de 12 logts/ha dans le centre-bourg d'Odomez. On retrouve cette forme de village à Rouvignies, Famars, Quérénaing, Odomez, Saint-Aybert et Thivencelle.

L'exemple d'Odomez : approche schématique

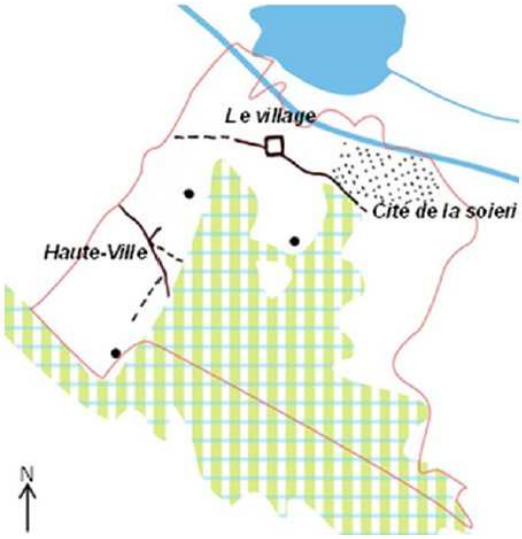

Odomez : photographie aérienne

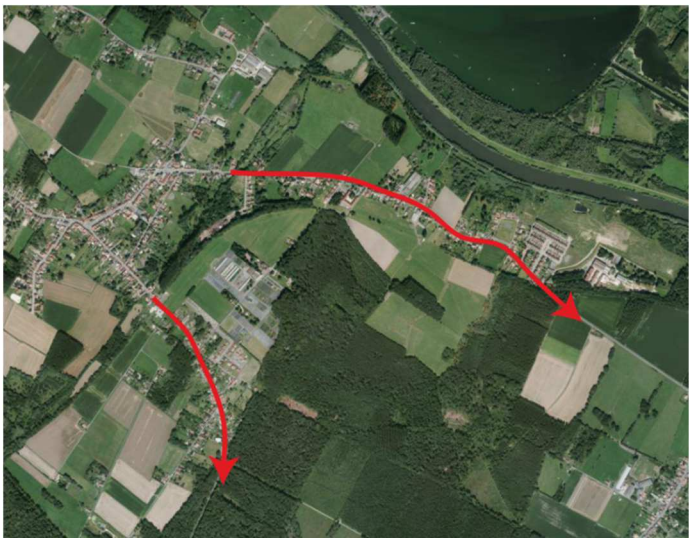

Source : Porter-à-connaissance PNR-SE

b. Le village éclaté

Sebourg : photographie aérienne

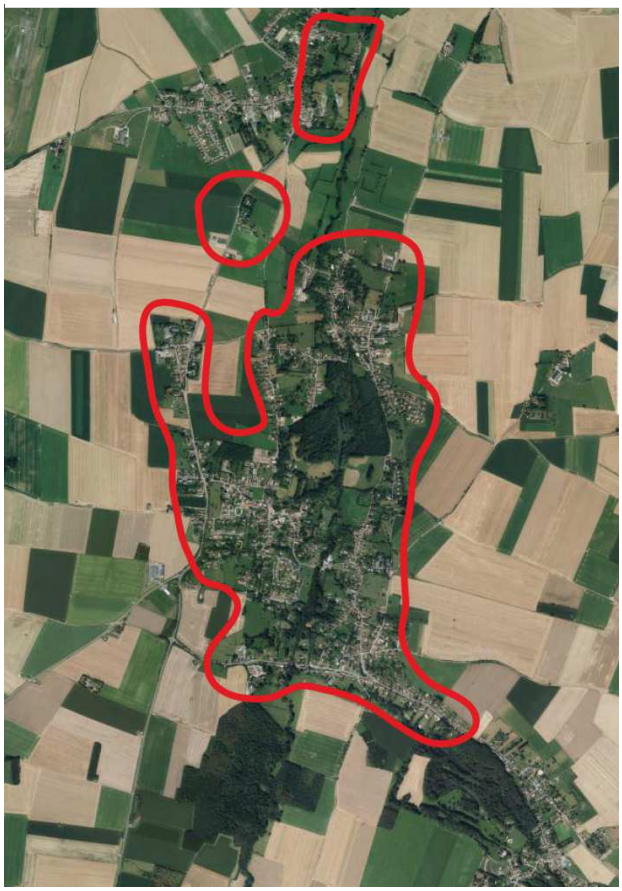

Les **villages éclatés** résultent d'une urbanisation composée de **hameaux**. En effet, au sein de cette forme urbaine il est souvent possible d'identifier un centre-village entouré de hameaux ou de lieu-dit, c'est le cas notamment à Hergnies et Sebourg. La présence de hameaux est due à des **groupes d'habitations en milieu rural**, généralement trop petits pour être considérés comme des villages. Cette forme d'urbanisation s'explique par la présence de **fermes anciennes** : au fil des années, alors que le centre bourg s'est développé, quelques habitations se sont installées autour des fermes ponctuelles, provoquant un **éclatement de l'urbanisation**. Bien que les constructions soient réparties en différents pôles, les commerces et équipements se trouvent en **centre-bourg**. Au sein de ces villages ou hameaux, l'habitat est majoritairement **individuel** et souvent **ancien** au niveau des hameaux. Ces territoires sont marqués par une **densité très faible.** On enregistre notamment une densité de 8 logts/ha en centre bourg de Sebourg et une densité moindre dans les hameaux.

Il est important de signaler que Rombies-et-Marchipont est un village éclaté car la commune était auparavant divisée en 2. En effet, jusqu'en 1806, les deux villages étaient situés de part et d'autre de la rivière Aunelle.

L'exemple de Hergnies : approche schématique

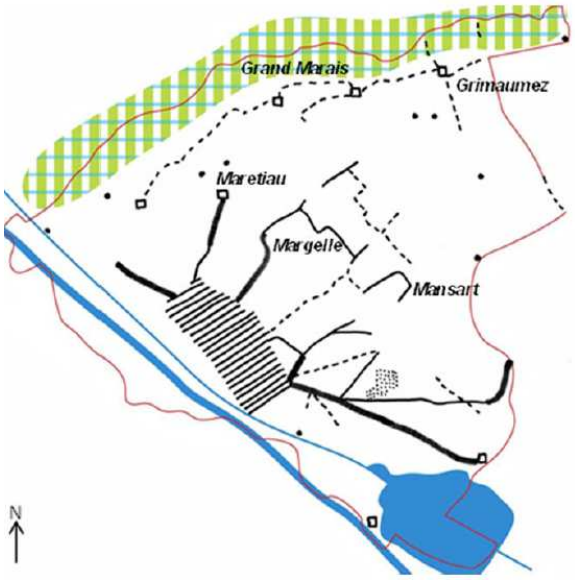

Source : Porter-à-connaissance PNR-SE

Hergnies : photographie aérienne

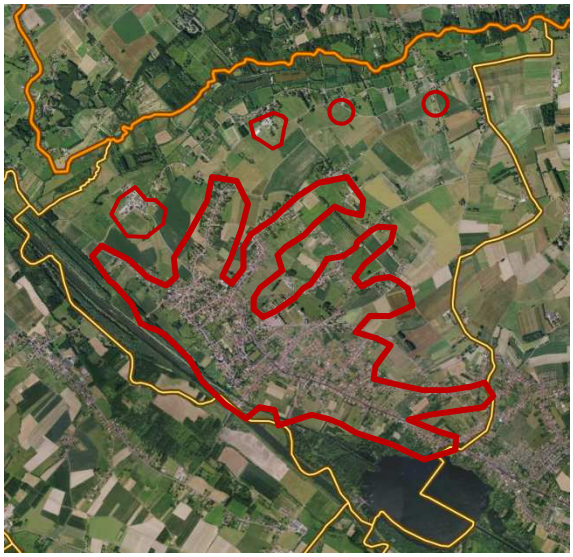

c. Le village en étoile

Le Préseau : photographie aérienne

Le **village en étoile** possède des similitudes avec le village rue mise à part qu'il se structure autour de **plusieurs axes de communication**. Les espaces situés entre ces axes sont souvent occupés par des jardins. Il peut arriver qu'ils ne soient ni urbanisés ni occupés en raison de l'urbanisation continue le long des axes. Le développement de ce **foncier** est alors très **compliqué car non accessible**. Les liaisons entre les différentes parties des villages restent **difficiles** et passent régulièrement par le **centre**. Ces villages en étoile sont souvent à l'origine des villages rues où l'urbanisation s'est étoffée le long des axes secondaires. L'habitat y est souvent **individuel** mais on notera le développement d'opérations en **lotissement**. Les densités enregistrées peuvent être **importantes** (ex : 18 logts/ha à Saultain). On retrouve cette forme de village à Artres, Curgies, Estreux, Monchaux-sur-Ecaillon, Préseau, Saultain, Verchain-Maugré et Vicq.

L'exemple de Vicq : approche schématique

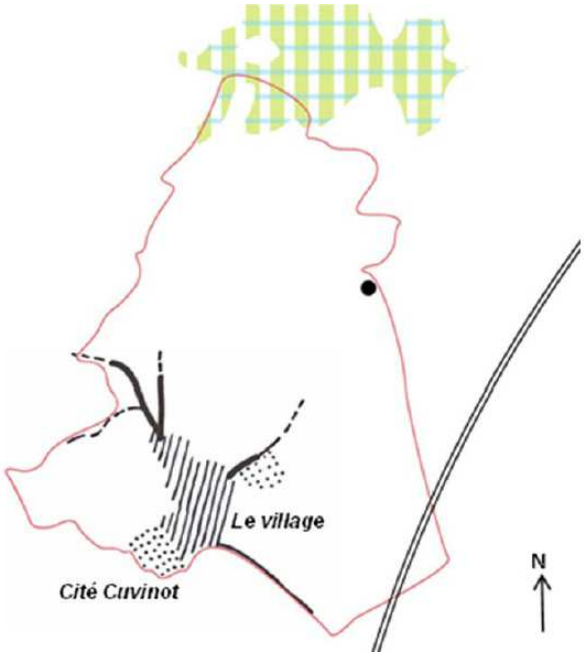

Source : Porter-à-connaissance PNR-SE

Vicq : photographie aérienne

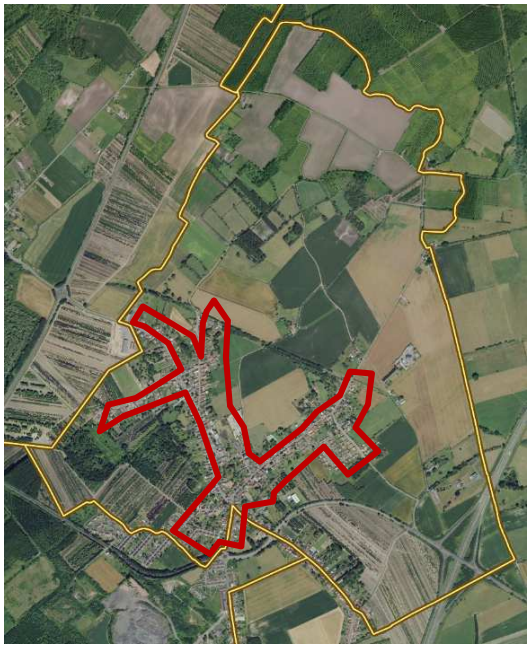

e. Le bourg urbanisé

Aubry-du-Hainaut

Enfin, on recense au sein des communes rurales des **bourgs au profil plus urbanisé**. Ces communes sont des territoires bénéficiant de tous les **équipements**, **infrastructures** des communes urbaines mais ne dépassant pas une population de **5 000 habitants**. On retrouve ainsi de nombreux commerces, et parfois des zones d'activités (Prouvy), des zones commerciales (Petite-Forêt), de grosses industries (Crespin), etc. Dans ces communes, les infrastructures de transport en commun sont **fortement développées** et l'urbanisation y est similaire aux villes. La présence de **quelques logements collectifs** induit des **densités légèrement plus importantes** que celles observées pour les autres typologies morphologiques. Les communes d'Aubry-du-Hainaut, Crespin, Maing, Petite-Forêt, Prouvy et Quarouble peuvent être considérées comme des bourgs au profil plus urbanisé.

Les différentes morphologies urbaines

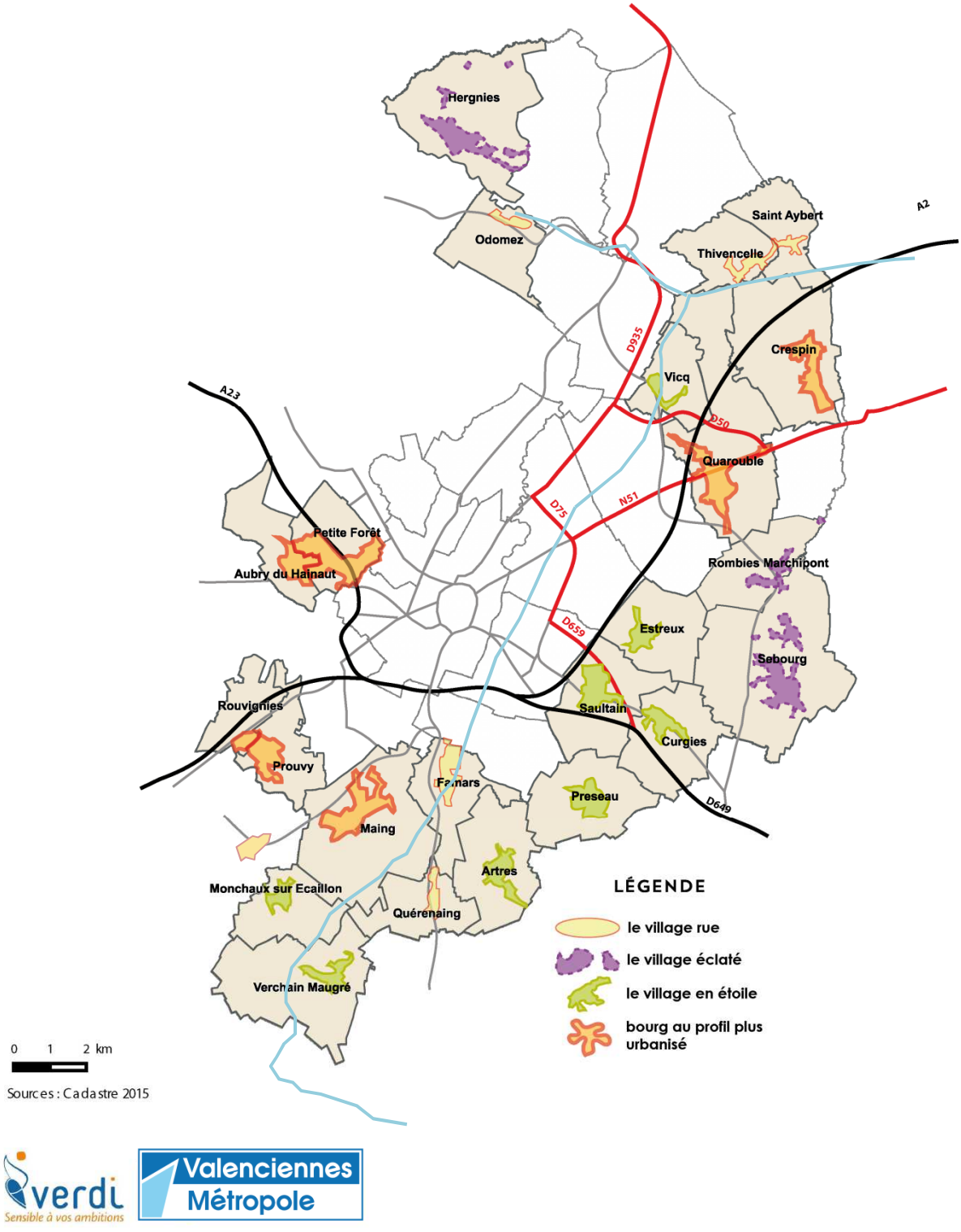

Dans le cadre du PLUi et en accord avec les principes des lois Grenelle et ALUR, le développement des communes devra en premier lieu être réalisé via le confortement des morphologies en place (densification des dents creuses et des friches), et si possible dans le respect des trames historiques. La localisation des éventuelles zones d'extension devra se faire dans un souci de cohérence avec la trame existante, d'intégration paysagère et de respect de l'environnement.

4. Vers l'atténuation de la dualité entre espaces naturels et espaces urbains

Comme évoqué précédemment, le Valenciennois est, comparativement aux intercommunalités limitrophes, le territoire le plus urbanisé.

Cependant la CAVM, située à l'interstice entre le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut et le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, occupe une place de choix dans un paysage naturel et historique qui lui donne son identité territoriale. Preuve en est l'inscription par le Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais du patrimoine minier sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, au titre des « paysages culturels évolutifs ». Cela traduit bien le fort marquage culturel et identitaire du territoire. En particulier, les cités minières, chevalements, terrils et autres symboles miniers du passé industriel sont les emblèmes de l'identité du territoire et constituent des repères singuliers du paysage.

Du point de vue paysager, le territoire de la communauté d'agglomération contient également d'importants milieux naturels, dont la richesse est reconnue par les inventaires ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) et par le classement en sites Natura 2000. Par ailleurs le territoire, traversé par l'Escaut et ses affluents, bénéficie de la proximité et de la présence de certains grands ensembles naturels (forêt domaniale de Raismes-Saint-Amand-Wallers, forêt de Bonsecours, etc.).

Limite de la forêt de Raismes à Odomez

A noter également que de nombreux alignements d'arbres et de haies sont dispersés à travers le territoire. En effet, la base de données ARCH recense 257 km de haies.

Certaines de ces haies jouent un rôle paysager important. Le PLUi devra prendre en compte la protection de ces dernières par le biais d'outils réglementaires adaptés.

Ces haies se retrouvent principalement au sein des ripisylves (ensemble des formations végétales sur les bords de cours d'eau ou des plans d'eau), mais également en accompagnement d'axes de communication, au sein des espaces de cultures ou encore le long de la voie verte des Gueules Noires.

Alignement d'arbres aux abords de la D40 à Maing

Voie verte traversant Vieux-Condé

Ripisylve et haie bocagère au nord de Saultain

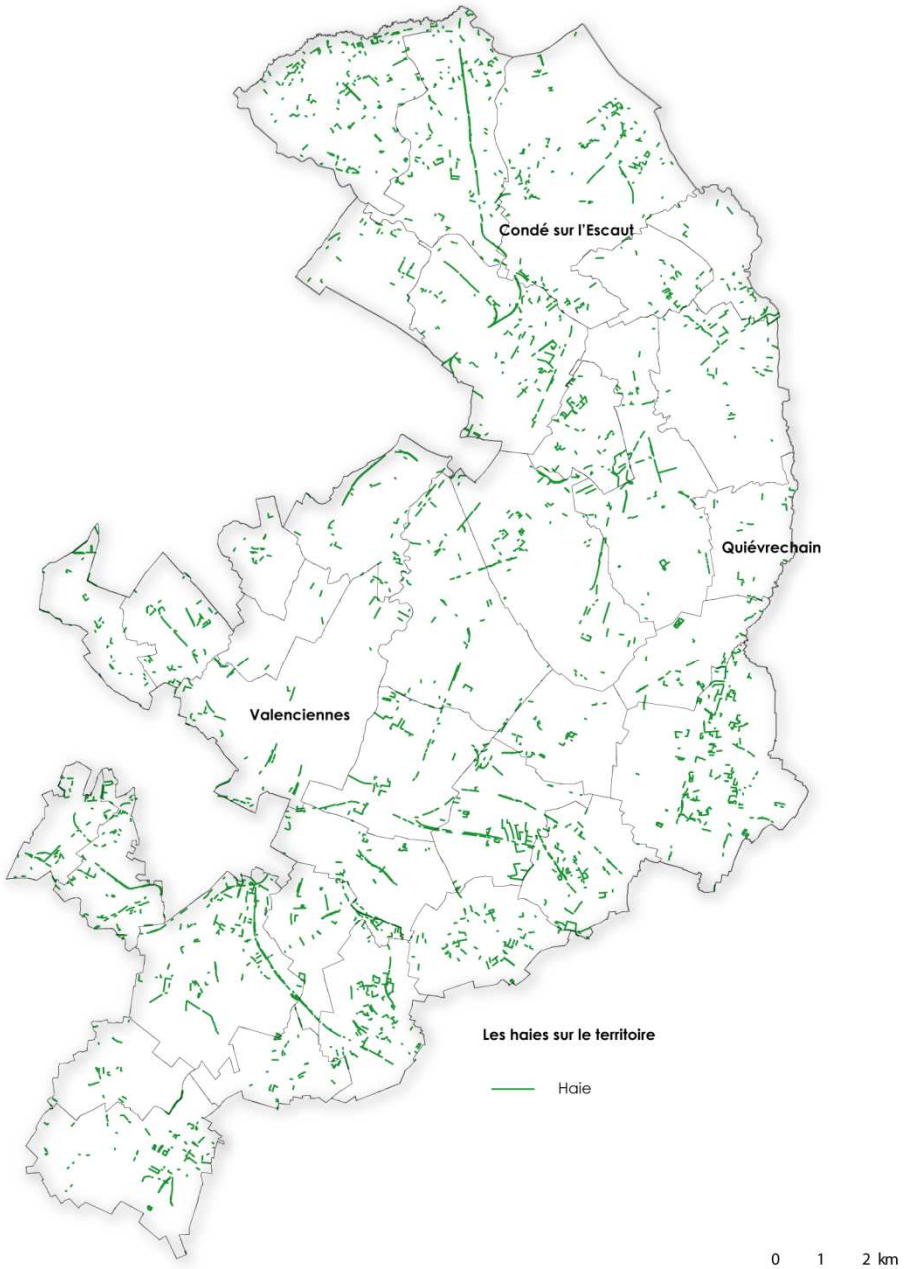

Source: Base de données ARCH; 2009

L'Escaut est devenu avec l'essor industriel, la colonne vertébrale de l'armature urbaine du territoire, mais aussi le principal trait d'union entre les espaces non artificialisés. L'Escaut permet de relier l'aire urbaine du Valenciennois, la forêt de Raismes, la plaine agricole et les quelques éléments qui gravitent autour de ces derniers. Au-delà de la valeur intrinsèque de la biodiversité, la population retire de très nombreux bénéfices directs et indirects du fonctionnement des écosystèmes (approvisionnement de biens tels que le bois, fibres textiles, substances pharmaceutiques, régularisation environnementale comme la pollinisation, cadre de vie et activités de plein air…). L'ensemble de ces composantes participe à la qualité du cadre de vie des habitants.

L'urbanisation et le développement des activités ont progressivement effacé les situations naturelles, forestières et agricoles. L'urbanisation linéaire par l'étirement des villages, notamment par du pavillonnaire, a pour corolaire une augmentation des zones de contact entre secteurs bâtis et

espaces ruraux. Perçues depuis la campagne les lisières bâties linéaires, plus ou moins intégrées, induisent souvent une banalisation des paysages ruraux.

Plus particulièrement, l'urbanisation de la conurbation de Valenciennes, s'est faite peu en lien avec l'Escaut. Le fleuve apparait plutôt comme un espace caché, délaissé par une urbanisation qui, bien qu'étirée le long de son cours, lui tourne le dos. L'enjeu est de retrouver un lien avec l'Escaut, physique ou au moins visuel. La Charte du Parc Scarpe-Escaut signale cet enjeu en le cartographiant sur les communes de Bruay-sur-l'Escaut et Fresnes-sur-Escaut. A noter toutefois que s'il existait une réelle dualité entre le fond de vallée naturel et le tissu urbain, le paysage s'est transformé au cours des dernières décennies afin de redonner plus de place et d'importance à la nature en fond de vallée permettant à l'Escaut d'être une composante naturelle majeure du territoire.

Ce patrimoine naturel et historique constitue un atout qu'il est primordial de préserver et de mettre en valeur à travers le PLUi.

Au milieu du XXème siècle

Aujourd'hui

Le PLUi devra donc s'efforcer de mettre en place des outils permettant de répondre aux enjeux suivants :

- L'amélioration de l'attractivité du territoire et du cadre de vie par la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et historique ;
- L'amélioration des interfaces entre secteurs bâtis et secteurs naturels (et agricoles), en veillant par exemple à aménager des espaces de valorisation de l'Escaut (et de ses affluents), en apportant une attention particulière au traitement des lisières de forêt et des entrées de ville, ou encore en mettant en place des dispositions adaptées en matière de traitement des clôtures ;
- La mise en valeur des paysages identitaires par le maintien des coupures d'urbanisation et des cônes de vue.

Escaut fleuve canalisé
Condé-sur-l'Escaut
canal de Mons
Fresne-sur-Escaut
Escautpont
Bruay-sur-l'Escaut
Onnaing
Quiévrechain
Quarouble
Anzin
vue aérienne
Saint-Saulve
Valenciennes

Source : Etude DIVAT, CAVM 2015

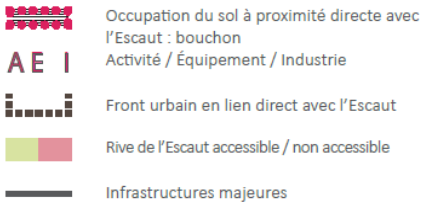

5. Un patrimoine naturel important utile au développement du tourisme et des loisirs

Le Valenciennois possède un **patrimoine naturel riche** qui lui permet de **développer de nombreuses activités de tourisme et de loisirs**.

Aujourd'hui, les activités de nature sont **bien développées** sur le territoire. La plaine agricole, et les prémices du bocage forment de parfaits territoires pour la **pratique de la randonnée**. Les étangs d'affaissements miniers sont devenus au fil des années des **sites naturels remarquables** équipés de structures et d'aménagements dédiés à la découverte, à l'observation et à la sensibilisation au milieu naturel et à l'environnement, à la lecture des paysages, etc. Ces étangs et bases de loisirs possèdent en outre un **cadre adapté aux pratiques de loisirs d'extérieurs** : canoë, planche à voile, bateau…

On distingue ainsi **3 pôles majeurs** pour la découverte du patrimoine naturel :

- **Le site de Chabaud-Latour** situé à Condé-sur-l'Escaut et Thivencelle. Ce plan d'eau d'affaissement minier d'une superficie de 400 ha est un espace naturel remarquable **classé à l'UNESCO**. Il s'agit également d'un Espace Naturel Sensible (ENS) du Département. La base de loisirs installée offre un large choix d'activités nautiques ainsi que des sentiers de balade. Ce site propose également des postes d'observation de la nature.
- **Le site d'Amaury** d'une superficie de 200 ha de nature dont 60 ha de plan d'eau d'origine minière. Cet espace se situe à cheval sur les communes de Hergnies et Vieux-Condé. Il est également **labélisé UNESCO** et classé en tant qu'espace naturel remarquable. La pratique d'activités nautiques et de découverte de la nature y est développée. On note la présence d'un Centre d'Education à l'Environnement géré par le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut.
- **L'étang du Vignoble** à Valenciennes. D'une superficie de 54 ha, il est formé de 4 750 m de berges idéales pour les activités sportives et de découverte (balades, VTT, observation de la faune et la flore…). Il est également possible d'y pratiquer diverses activités nautiques et de pêche.

Par ailleurs, les études réalisées dans le cadre de la Trame Verte et Bleue de Valenciennes Métropole identifient plusieurs pôles de nature et de loisirs majeurs reconnus actuellement ou en devenir (Cf. Cartes page suivante). Il y est en outre souligné que le renforcement de la place de la végétation et de l'eau dans l'espace public des villes de l'Agglomération répond à des objectifs d'adaptation aux évolutions climatiques en assurant une fonction de réservoir pour la faune urbaine et en luttant contre le phénomène d'îlots de chaleur.

Afin de permettre la découverte de son territoire, Valenciennes Métropole a également étudié la possibilité de réaliser des **boucles cyclables de découverte de la Trame Verte et Bleue et du patrimoine minier** (ce point est développé au sein de la partie suivante).

Le développement de la filière touristique dans le valenciennois est un enjeu en termes d'emplois non délocalisables, et également en termes d'image et d'attractivité du territoire.

.3 Les pôles de nature et de loisirs majeurs et reconnus actuellement ou en devenir, et leurs sensibilités :

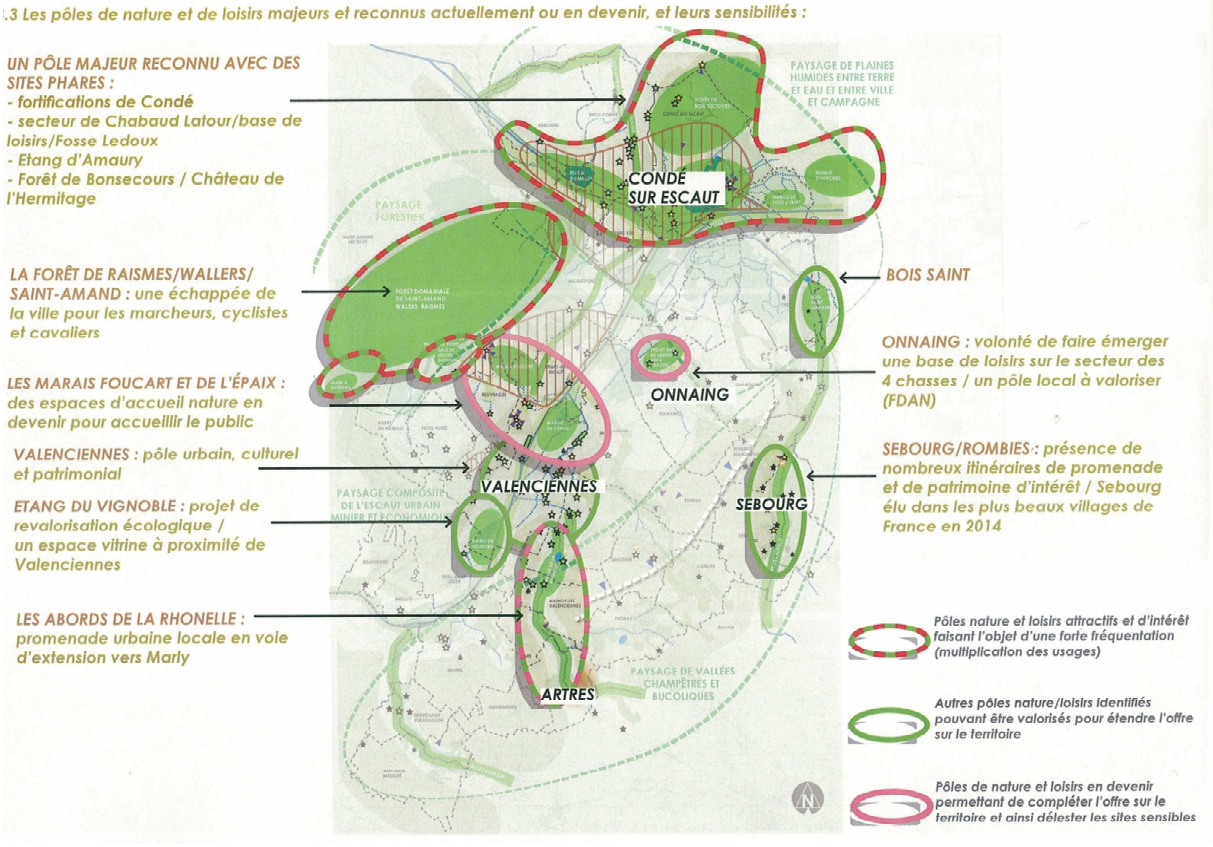

3.4 Autres pôles identifiés complémentaires pour diversifier l'offre de promenade et faire valoir toutes les facettes du territoire

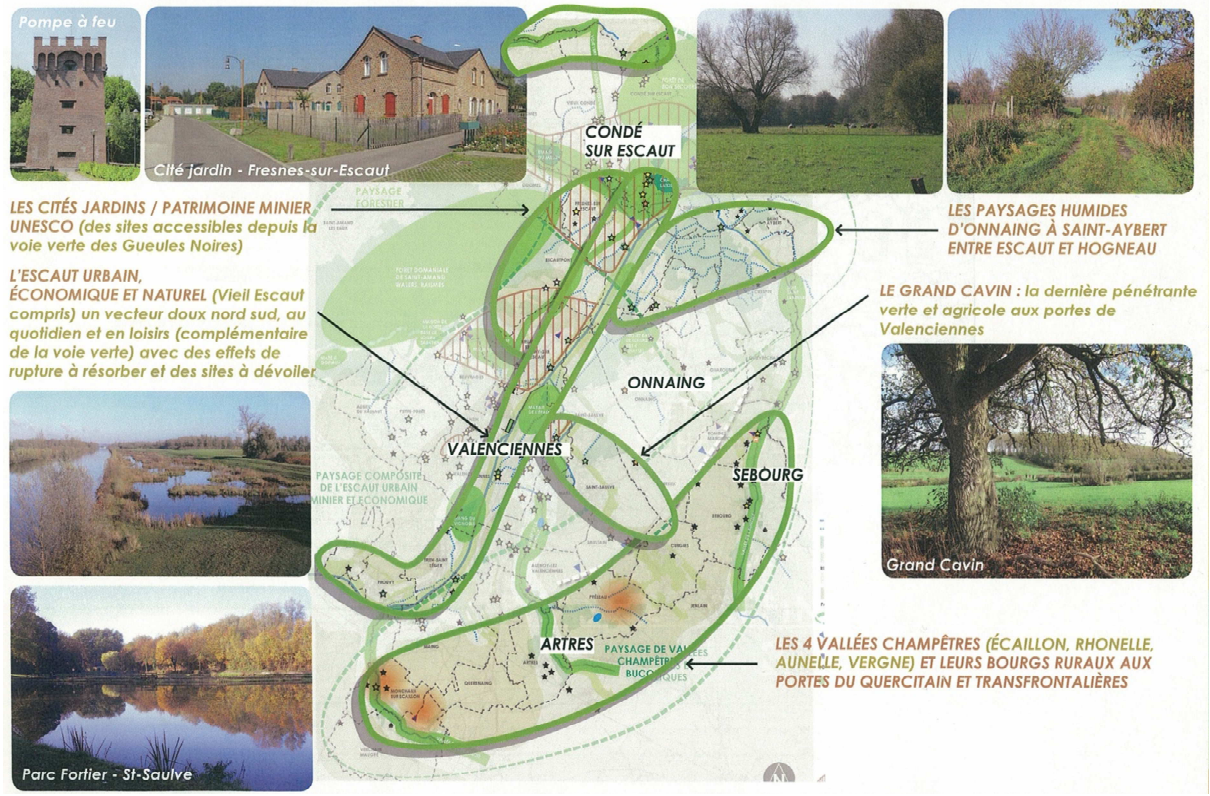

6. Le développement des mobilités douces pour valoriser le patrimoine naturel et bâti

Dans le but de développer la mobilité douce et de permettre la découverte de la trame verte et bleue (TVB) ainsi que du patrimoine minier de son territoire, Valenciennes Métropole a étudié plusieurs projets de **boucles cyclables de découverte.** Au nombre de 4, ces boucles issues de l'étude « Trame Verte et Bleue » prennent en compte les **pôles d'intérêt paysager, environnemental et patrimonial** et les **espaces de biodiversité**.

La boucle n°1 a récemment été aménagée par Valenciennes Métropole. Il s'agit d'un circuit de 29 km visant à mettre en valeur les espaces naturels et les lieux patrimoniaux associés par l'intermédiaire de circuits de découverte cyclables et pédestres.

On distingue ainsi :

- La boucle n°1 (aménagée) : l'épine dorsale Un'Escaut,
- La boucle n°2 : Escaut/Ecaillon/Rhonelle,
- La boucle n°3 : Escaut Naturel/Aunelle/Hogneau
- La boucle n°4 : Transfrontalière entre étangs, forêts et marais.

Ces projets de boucles visent à **complémenter des itinéraires pédestres** déjà répertoriés sur le territoire intercommunal. Ils sont entretenus par le Conseil Général du Nord et proposent la découverte du territoire (faune, flore, patrimoine…) au travers différents thèmes :

- « Histoires abbatiales et patrimoine minier »
- « Escaut et Sensée, deux vallées aux sources du Hainaut »
- « Etincelles d'eau et de lumières »
- « Balades en Nord »
- « Echappées belles à travers le Nord ».

Boucles cyclables issues de la trame vert et bleue

4 boucles cyclables ont été mises en évidence afin de proposer une découverte des pôles d'intérêt paysagers, environnementaux, patrimoniaux et des espaces de biodiversité

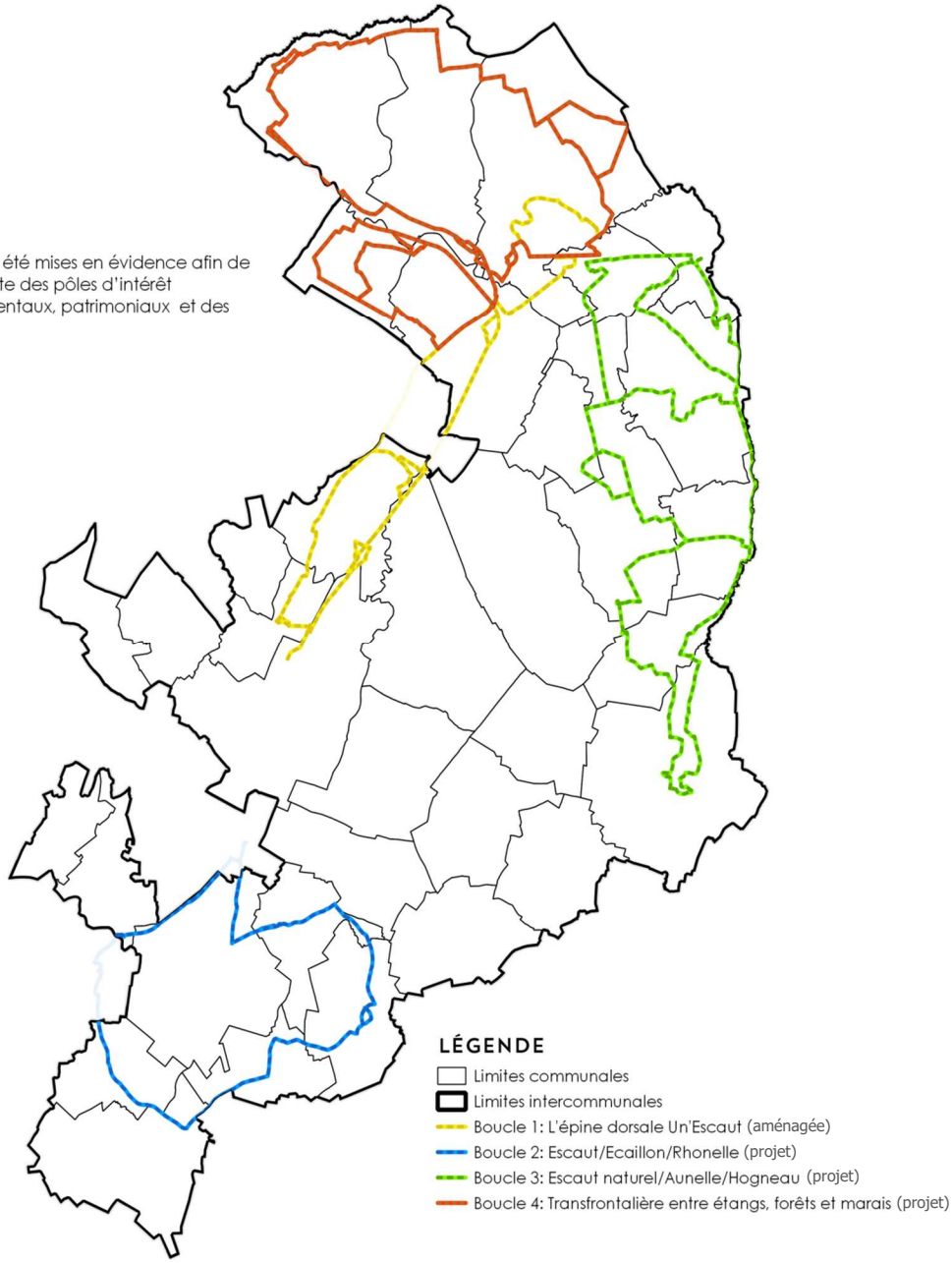

0 1 2 km

Sources : Cadastre 2015, Données CAVM

7. Vers une gestion plus qualitative des entrées de ville

L'intercommunalité est marquée par la présence de continuités bâties constituant des entités urbaines dépassant les limites administratives. De plus, on rencontre également une difficulté d'identification des entrées de ville et d'agglomération notamment du fait de la pression périurbaine élevée et du phénomène d'étalement urbain.

Par exemple, l'entrée de ville de Vieux-Condé depuis la RD102 (route de Famars) s'effectue dans la continuité du tissu urbain de Condé-sur-Escaut. L'habitat continu depuis Condé-sur-l'Escaut ne permet pas de distinguer la limite communale, alors uniquement marquée par la signalisation. Le paysage sur cette voie est complètement fermé, on y retrouve en effet un habitat mitoyen de type maisons 1930 en front à rue, en R+1+C.

Par ailleurs, la structuration urbaine du territoire et son aspect multipolarisé sont autant de caractéristiques qui multiplient les entrées de villes.

Il convient de distinguer les entrées d'agglomération et les entrées de ville :

- Les portes d'entrées de la CAVM véhiculent une image forte pour l'intercommunalité sur lesquelles une attention spécifique doit être portée.
- Les entrées de villes doivent globalement faire l'objet d'une attention particulière en maintenant certains éléments paysagers qui participent à l'intégration des espaces bâtis. Il s'agit de sous-secteurs sensibles soumis à la pression urbaine du fait de l'extension linéaire. C'est particulièrement le cas pour certaines communes rurales.

Généralement, les entrées de ville sont des secteurs sensibles soumis à la pression urbaine du fait de l'extension linéaire de l'urbanisation.

Les principales entrées d'agglomération sur le territoire de la CAVM

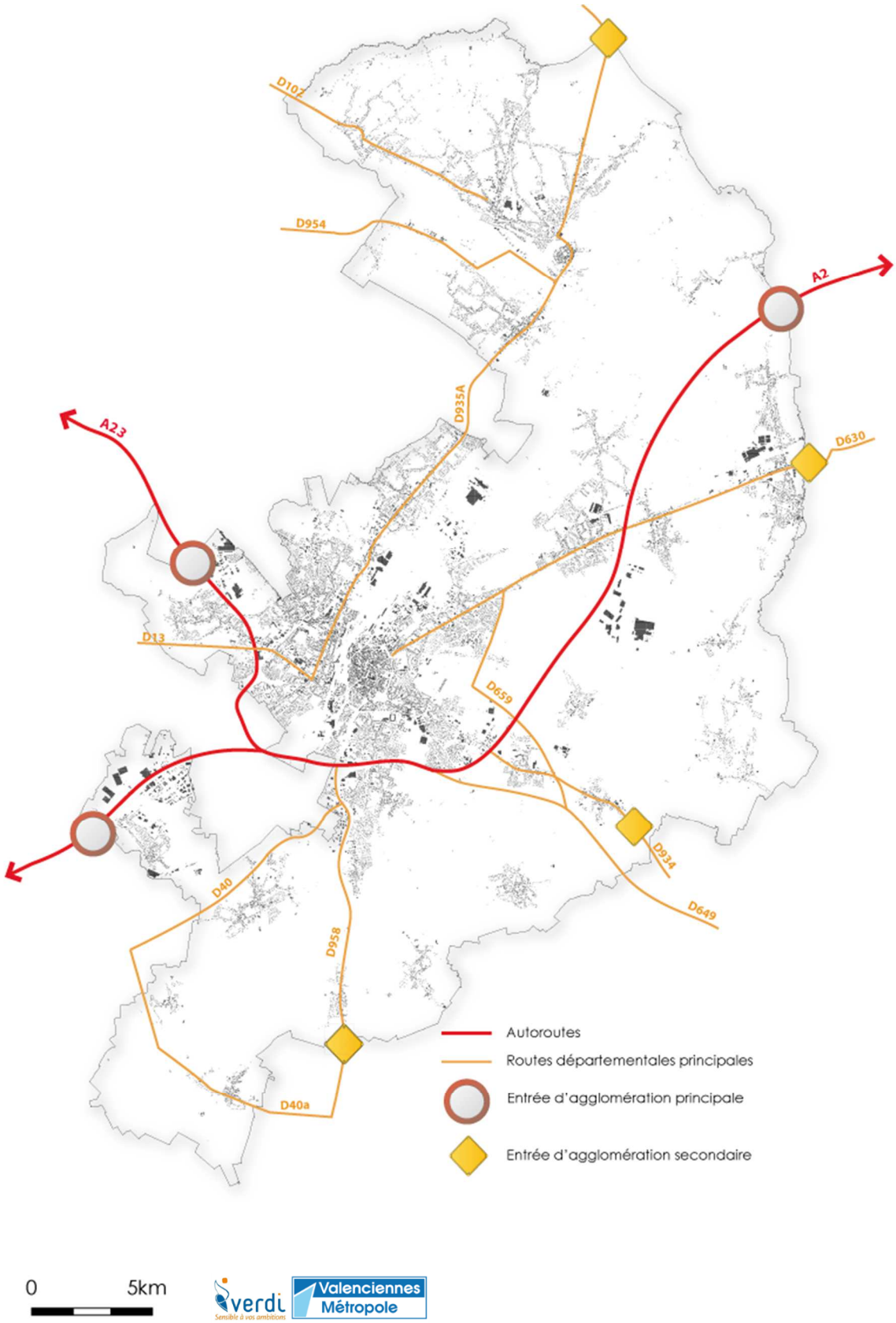

Les portes principales de l'agglomération :

On dénombre 3 entrées d'agglomération majeures depuis les axes autoroutiers.

- **La porte principale au nord-est du territoire s'effectue depuis l'autoroute A2 sur la commune de Saint-Aybert, commune transfrontalière avec la Belgique.**

Cette porte du territoire, caractérisée par le poste douanier, apparait comme un espace dégradé et peu qualifié. En effet, les vastes espaces verts, peu entretenus ni valorisés, partagent l'espace public avec les nombreux parkings/aires de repos. Ces derniers sont tous bitumés. Il s'agit d'un secteur très largement artificialisé. Quelques commerces et restaurants sont également présents mais les façades et les enseignes sont peu entretenues, contribuant ainsi à l'image dégradé du secteur.

Entrée de territoire depuis l'A2 sur Saint-Aybert

e Crespin

Aujourd'hui, la réglementation européenne permet aux communes de reprendre la main sur le développement de ce type de secteur. Ainsi, on pourrait imaginer que le règlement du PLUi prévoit le classement de ce secteur en « zone économique », ou en « zone d'activités » selon le devenir attendu de la zone.

- **L'entrée principale au sud-ouest s'effectue depuis l'autoroute A2 sur la commune de Rouvignies**.

En passant au-dessus de l'Escaut, le bâtiment des silos agricoles est le premier bâti que l'on observe du territoire. L'autoroute A2 surplombant les environs, les perspectives sont relativement lointaines malgré la présence d'alignements d'arbres.

Entrée Sud du territoire depuis l'A2 sur Rouvignies – Bâtiments de stockage

Entrée Sud du territoire depuis l'A2 sur Rouvignies – Premières habitations

Suite au passage des alignements d'arbres de part et d'autre de la voie, l'autoroute se retrouve en contrebas de son environnement. Les premiers bâtiments de la zone d'activités de Rouvignies sont perceptibles. S'observe ensuite une succession de vues sur les multiples bâtiments que compte le secteur.

Entrée Sud du territoire depuis l'A2 sur Rouvignies – Premier bâtiment d'activité visible

Entrée Sud du territoire depuis l'A2 sur Rouvignies – Bâtiments d'activité aux architectures disparates

Ces bâtiments aux architectures variées posent la problématique de leur intégration dans les zones d'activités économiques du Valenciennois. En effet ces constructions, de taille importante, sont déconnectées entre elles, parfois entrecoupées de parcelles cultivées et implantées sans grande cohérence d'ensemble. Les bâtiments d'activités, par l'importance de leurs volumes, leurs formes et les couleurs qu'elles arborent parfois, s'intègrent difficilement dans le paysage rural, se perçoivent de loin et entachent fortement la perception des espaces ruraux, surtout lorsqu'ils sont ouverts.

Dans le cadre du PLUi, l'enjeu portera prioritairement sur la façon de mieux encadrer les constructions, en terme d'implantation et d'intégration paysagère notamment.

- La dernière entrée depuis l'autoroute A23 s'effectue par l'ouest du territoire, depuis Petite-Forêt.

L'autoroute A23 permet de rejoindre Valenciennes depuis Lille. L'entrée dans l'agglomération est marquée par la fin du massif forestier de Raismes et par la traversée de la zone d'activités et de commerces de Petite-Forêt.

L’axe est confiné au cœur de la forêt de Raismes, ne laissant que très peu d’ouvertures visuelles. Le paysage est donc fermé avec un regard axé sur la perspective routière. Ce paysage offre une ambiance close et unique.

Une fois la forêt dépassée, les ouvertures visuelles se développent à la fois sur la plaine agricole sur la frange sud, et sur des bâtiments d’activités et de stockage de grande emprise au nord. Le paysage devient donc plus ouvert et laisse présager un paysage plus urbanisé. La topographie est très peu marquée sur ce secteur, favorisant ainsi les perspectives lointaines lorsqu’elles ne butent pas sur les constructions.

Ouverture visuelle sur les plaines agricoles au sud de l’autoroute

Ouverture sur les bâtiments d’activité et de stockage au nord de l’autoroute

Puis à partir de l'échangeur avec la RD70, l'autoroute s'insère dans un tissu urbain dense et marque l'une des principales portes d'entrée de l'agglomération. L'environnement devient complètement urbanisé et les perspectives se referment : au nord sont observés les premiers bâtiments de la zone commerciale de Petite-Forêt et au sud les quartiers pavillonnaires de la commune, derrière un talus boisé. A noter qu'un projet de restructuration et d'extension de la zone commerciale est à l'étude.

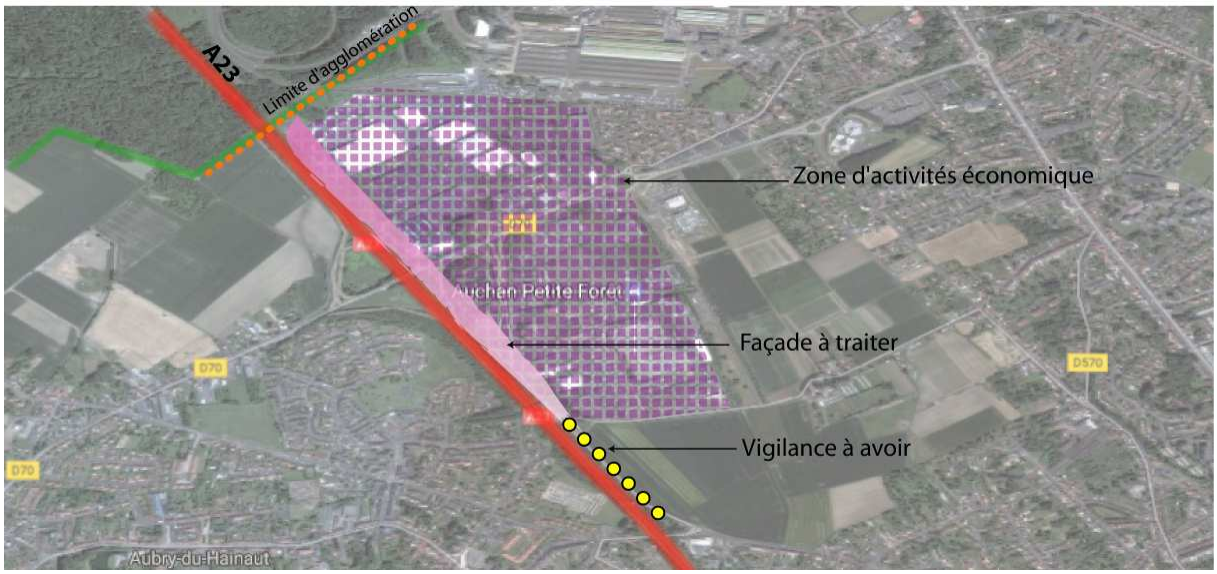

Extrait de l'étude portant sur le projet de restructuration/extension de la zone commerciale de Petite-Forêt

Aujourd'hui, l'implantation hétérogène des bâtiments et les traitements de façade disparates renvoient une image peu qualitative d'entrée d'agglomération. Les enjeux identifiés sur ce secteur sont les suivants :

- Aménager une transition paysagère de qualité depuis l'A23 ;
- Maintenir les ouvertures visuelles et les perspectives lointaines grâce à un traitement paysager adapté ;
- Conforter l'écrin végétal encerclant la zone.

Les portes secondaires de l'agglomération :

Les nombreuses routes départementales traversant le territoire offrent des entrées de ville secondaires pour l'agglomération.

Il est possible d'en distinguer quatre :

- l'entrée nord du territoire à Condé-sur-l'Escaut (RD395a)
- l'entrée est à Quiévrechain (RD630)
- l'entrée sud-est à Curgies (RD934)
- l'entrée sud à Quérénaing (RD958)

Cependant, et à l'image de ce qui a été dit en introduction pour les communes du nord, l'étirement urbain et la continuité du bâti complexifient la lecture de véritable entrée de ville.

C'est notamment le cas pour l'entrée nord depuis la RD935 à Condé-sur-l'Escaut. Le tissu urbain n'est discontinu que grâce à la présence du bois de Bonsecours. Cependant, l'urbanisation est au contact direct de la forêt. Il existe donc sur ce secteur un enjeu de préservation de la limite entre entité naturelle et urbanisation.

Entrée nord du territoire depuis la RD395a à Condé-sur-Escaut

Il en va de même pour l'entrée est depuis la RD630 où il existe une continuité forte entre le bâti de Quiévrechain en France et Quiévrain en Belgique comme le montre la photographie ci-dessous.

Entrée Est du territoire depuis la RD630 sur Quiévrechain

On retrouve ensuite les entrées sud où il est possible d'observer une ambiance beaucoup plus rurale et où la transition entre espace urbain et espace rural s'effectue en douceur grâce à la présence d'éléments naturels (haies, alignements d'arbres, etc.)

Entrée depuis la RD934 à Curgies

Entrée depuis la RD958 à Quérénaing

Un point de vigilance est à retenir concernant l'intégration d'opérations d'aménagement en extension du tissu urbain visibles depuis les entrées de villes et cela particulièrement sur l'espace rural. Les nouvelles opérations doivent permettre d'améliorer le fonctionnement et notamment de structurer le paysage.

Entrée de ville de Verchain-Maugré depuis la RD40a

La problématique des entrées de ville fait écho avec l'enjeu d'une plus grande sécurité routière. En effet, les échanges peuvent être nombreux, la circulation dense et parfois à la limite de la saturation. C'est pourquoi les entrées de ville doivent annoncer, accueillir, identifier et sécuriser afin d'assurer les fonctions de transit et de desserte dans de bonnes conditions.

Si en ville, les voies rapides sont généralement aménagées de telle sorte qu'elles soient relativement sécurisantes pour les piétons et cyclistes (barrière de sécurité, marquage au sol…), ce n'est souvent pas le cas pour les voies départementales qui sillonnent le territoire. Toutefois, cyclistes et piétons y sont d'ordinaire, plutôt rares, contrairement aux villages, traversés par ces mêmes voies. Un aménagement d'entrée de ville paraît, dans ce dernier cas, essentiel.

Caractérisation des entrées d'agglomération secondaires

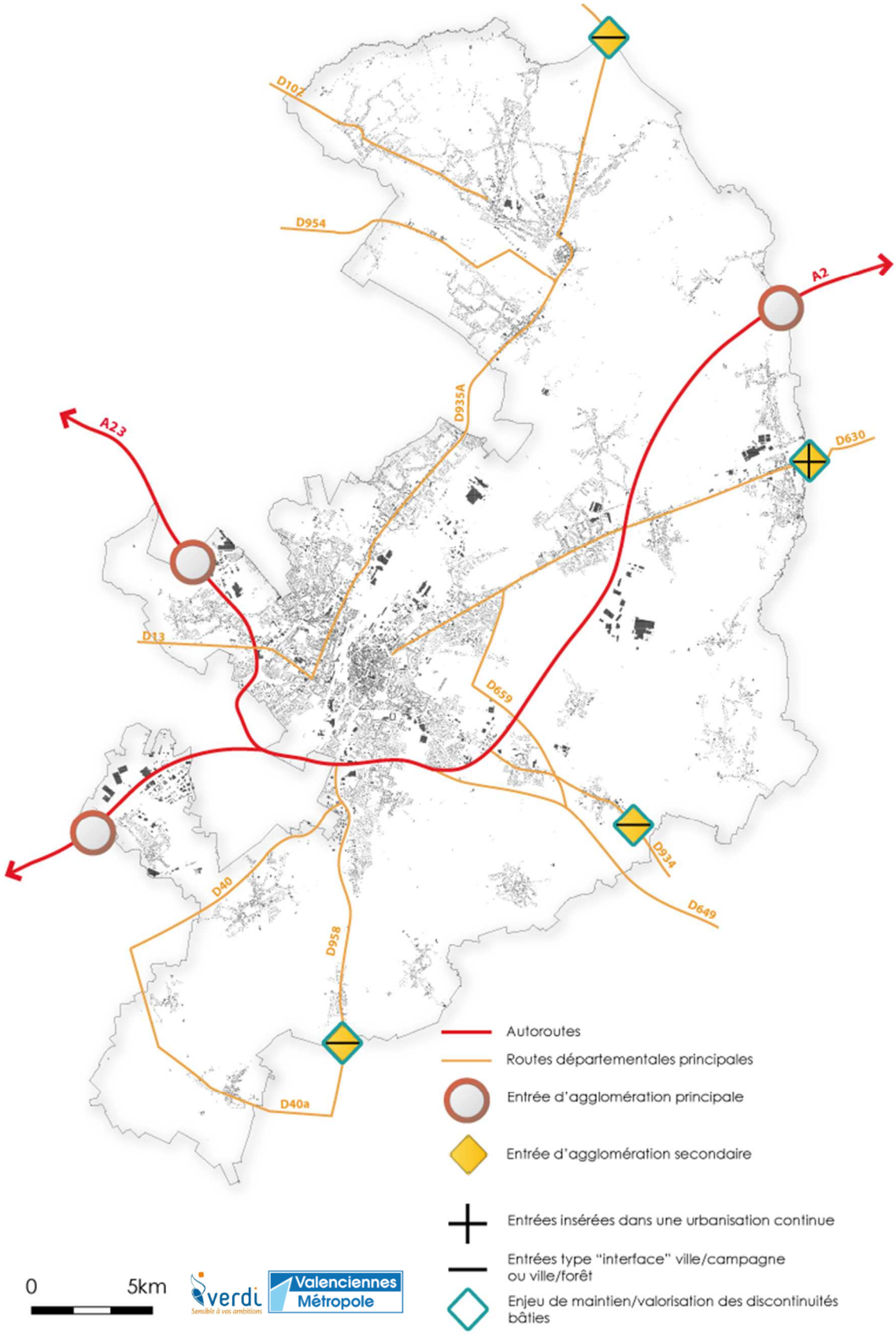

Les gares de l'agglomération :

Les gares SNCF sont aussi de véritables portes d'entrée sur le territoire. On en compte deux (Valenciennes et Prouvy) et une en limite de territoire qui dessert le pôle de l'université. Bien que située en limite du territoire de la CAVM sur la commune de Trith-Saint-Léger, la gare du Poirier-Université est également l'une des portes d'entrées stratégiques du territoire du Valenciennois : 3ème point d'arrêt SNCF en termes de nombre de TER (45 par jour en 2012) et de montées/descentes (812 M/D par jour).

Gare de Valenciennes

Gare du Poirier-Université

Gare de Prouvy

8. Un patrimoine bâti protégé important et principalement situé à Valenciennes

Le patrimoine de Valenciennes se caractérise par **une richesse d'éléments patrimoniaux bâtis protégés**.

Le territoire est tout d'abord marqué par la présence de **nombreux Monuments Historiques**. En effet, il possède un patrimoine **riche et varié** (châteaux, églises, abbayes, vestiges archéologiques, fosses…). Bien que la moitié des édifices protégés prennent place à **Valenciennes**, la ville de **Condé-sur-l'Escaut** présente elle aussi une richesse patrimoniale indéniable. En dehors de ces deux villes, les édifices protégés sont répartis de manière relativement **homogène** sur le territoire. Le classement au titre de Monument Historique entraîne une **Servitude d'Utilité Publique** dans un rayon de **500 mètres** autour du bâtiment (sauf ZPPAUP/AVAP et PPM*). Toutes les modifications de l'aspect extérieur des immeubles, les constructions neuves mais aussi les interventions sur les espaces extérieures doivent recevoir l'**autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France** (ABF). Le classement en Monument Historique peut être **total ou partiel.** Elle ne peut concerner que les façades, la toiture, les portails, etc. Ces Monuments Historiques peuvent être de 2 types :

- Les **Monuments Classés**, c'est le plus haut niveau de protection. Il s'agit d'immeubles ou objets immobiliers ayant un statut juridique particulier destiné à les protéger, en raison de leur intérêt historique, artistique, architectural, technique ou scientifique. On dénombre **16 éléments Classés** sur l'ensemble de l'intercommunalité tels que l'Hôpital Général de Valenciennes siège de Valenciennes Métropole, l'Ancienne Abbaye Bénédictine de Crespin, le Castel des Prés à Maing, l'Eglise Saint-Wasnon de Condé-sur-l'Escaut, la Tour de la Dodenne à Valenciennes…

Tour de la Dodenne, Valenciennes.
Source : Monumentum.fr

Eglise Saint-Wasnon, Condé-sur-l'Escaut
Source : Wikipédia

**Les AVAP (Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine), les ZPPAUP (Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) et les PPM (Périmètres de Protection Modifiés) correspondent à des régimes spécifiques de protection des abords des monuments historiques, qui se substituent au régime classique des 500m.*

- Les **Monuments Inscrits**. Ce sont des immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat au titre des Monuments Historiques, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation. **43 éléments Inscrits** sont identifiés au sein de Valenciennes Métropole tels que le Château Dampierre à Anzin, l'ancienne gare des houillères à Fresnes-sur-Escaut, l'hôtel de ville de Valenciennes…

Hôtel de ville de Valenciennes.

Source : communes.com

Château Dampierre à Anzin.

Source : ville d'Anzin

Liste des Monuments Historiques inscrits ou classés de la CAVM

Commune	Monument	Protection Monument Historique
Anzin	Château Dampierre	Inscrit
Condé sur Escaut	Château de Bailleul et immeubles accolés	Inscrit
Condé sur Escaut	Maison (45 rue Gambetta)	Inscrit
Condé sur Escaut	Ancien château des comtes de Hainaut dit « ancien arsenal »	Classé
Condé sur Escaut	Hôtel de ville	Inscrit
Condé sur Escaut	Corps de garde – beffroi et maisons attenantes	Inscrit
Condé sur Escaut	Monument de la Clairon	Inscrit
Condé sur Escaut	Presbytère de l'église Saint-Wasnon	Inscrit
Condé sur Escaut	Ancienne fosse Ledoux	Inscrit
Condé sur Escaut	Porte Vantourneux	Classé
Condé sur Escaut	Ancienne enceinte espagnole	Classé
Condé sur Escaut	Eglise Saint-Wasnon	Classé
Condé sur Escaut	Château de l'Hermitage	Classé
Crespin	Ancienne Abbaye Bénédictine	Inscrit
Famars	Vestiges archéologiques antiques et médiévaux	Inscrit
Fresnes sur Escaut	Château dit des douaniers	Inscrit
Fresnes sur Escaut	Ancienne gare des houillères	Inscrit
Fresnes sur Escaut	Ancien bureaux de la compagnie des mines de Thivencelle et Fresnes-midi	Inscrit
Fresnes sur Escaut	Ancienne fosse du Sarteau	Classé

Maing	Castel des Prés	Classé
Saint-Saulve	Carmel de Valenciennes	Inscrit
Sebourg	Maison Verley	Classé
Sebourg	Eglise Saint-Druon	Classé
Valenciennes	Place de l'Abbé-Thellier-de-ponchville	Inscrit
Valenciennes	Immeuble (25 rue Abel de Pujol)	Inscrit
Valenciennes	Hôtel de ville	Inscrit
Valenciennes	Immeuble (10 place d'Armes)	Inscrit
Valenciennes	Immeuble (5 rue du Béguinage)	Inscrit
Valenciennes	Immeuble (35 rue Delsaux)	Inscrit
Valenciennes	Immeuble (38 rue Delsaux)	Inscrit
Valenciennes	Immeuble (39 rue Delsaux)	Inscrit
Valenciennes	Hôtel de Barneville	Inscrit
Valenciennes	Maison en pans de bois (12 rue de Famars)	Inscrit
Valenciennes	Immeuble (46 rue de Famars)	Inscrit
Valenciennes	Auberge du Bon Fermier	Inscrit
Valenciennes	Immeuble (70 rue de Famars)	Inscrit
Valenciennes	Immeuble (84 rue de Famars)	Inscrit
Valenciennes	Immeuble (3 rue des Foulons)	Inscrit
Valenciennes	Ancien hospice de l'Hôtellerie	Inscrit
Valenciennes	Immeuble (1 rue du Grand-Fossart)	Inscrit
Valenciennes	Hôtel Mer	Inscrit
Valenciennes	Immeuble (28 rue de l'intendance)	Inscrit
Valenciennes	Ancienne faïencerie	Inscrit
Valenciennes	Château d'eau de la place Verte	Inscrit
Valenciennes	Maison en pans de bois (53 rue de Mons)	Classé
Valenciennes	Maison du Prévôt	Classé
Valenciennes	Hôtel floréal	Classé
Valenciennes	Immeuble (78 rue de Paris	Inscrit
Valenciennes	Ancien Hôtel de Lambesc	Inscrit
Valenciennes	Immeubles (35-37 rue Saint Jacques)	Inscrit
Valenciennes	Maison (13 rue des Sayneurs)	Inscrit
Valenciennes	Ancien Mont-de-Piété	Classé
Valenciennes	Ancienne fosse Dutemple	Inscrit
Valenciennes	Hôpital général	Classé
Valenciennes	Eglise Saint-Géry	Classé
Valenciennes	Ancien collège des Jésuites	Inscrit
Valenciennes	Citadelle	Inscrit
Valenciennes	Tour de Dodenne	Classé
Vieux-Condé	Chapelle de la Solitude	Inscrit

Il est également possible d'identifier deux sites classés et un inscrit. Il s'agit de lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés. L'inscription est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris. Ces sites sont au nombre de 3 sur le territoire.

Liste des sites inscrits ou classés de la CAVM

Commune	Site	Type de protection
Préseau	Château de Préseau	Inscrit
Valenciennes	Parc de la Rhônelle	Classé
Valenciennes	Square de la Dodenne	Classé

Les Monuments Historiques et les Sites Classés et Inscrits

Le territoire de la CAVM compte 42 Monuments Historiques Inscrits et 16 Classés.
On identifie également 2 Sites Classés et un Inscrit.

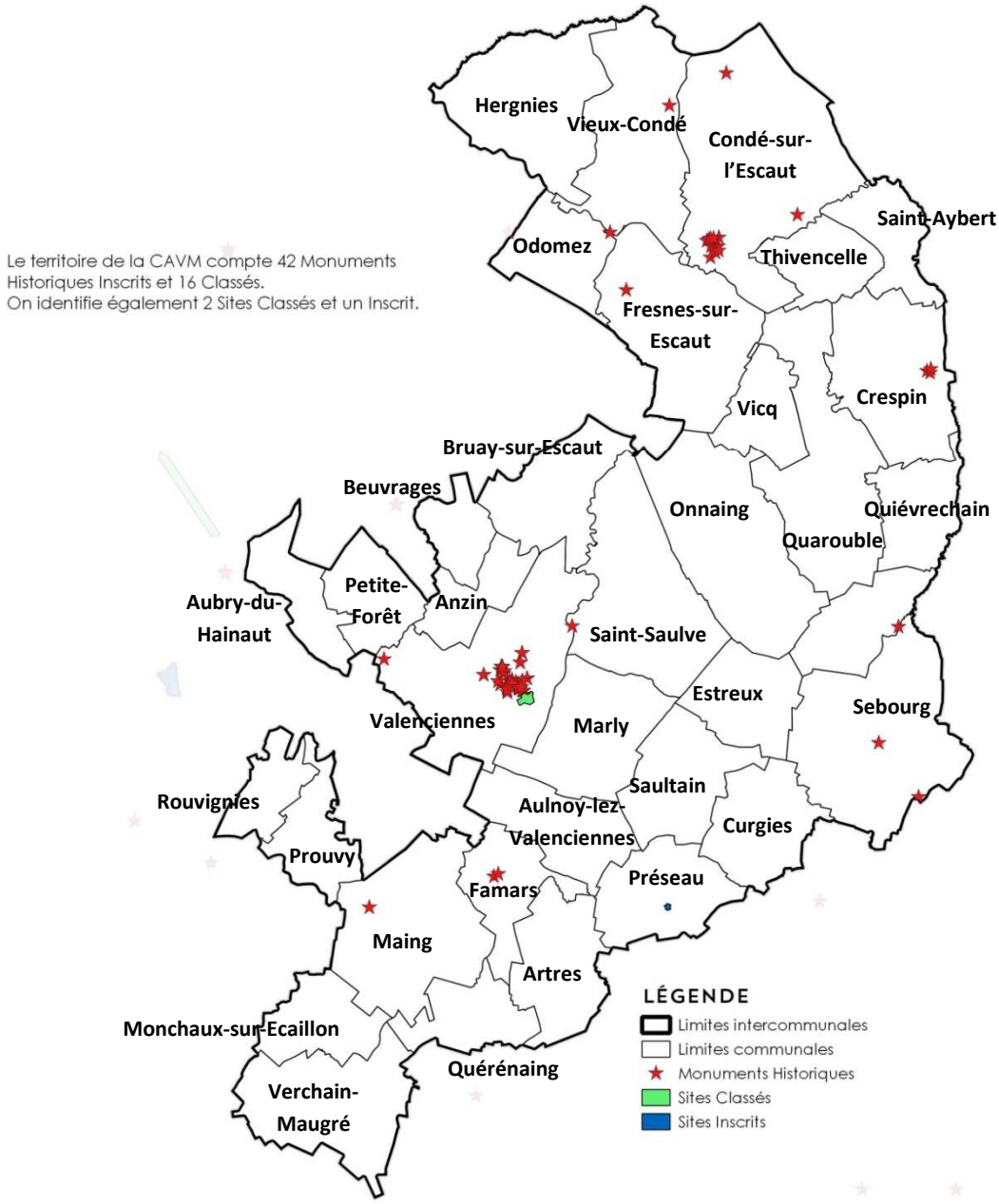

0 1 2 km

Sources : Cadastre 2015, Données CAVM et CARMEN

Château de Préseau (à gauche) et square de la Dodenne (ci-dessous)

Parc de la Rhônelle (ci-dessous)

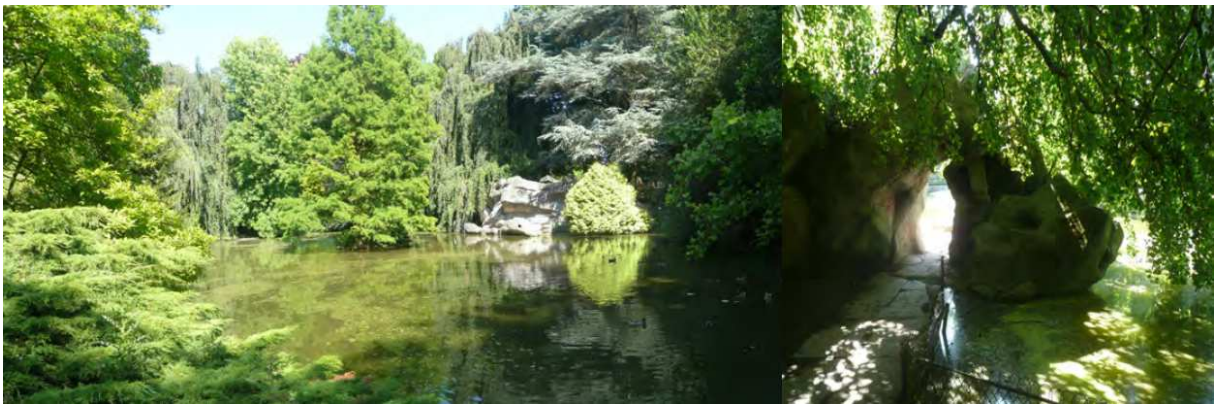

Source : Inventaire des sites classés et inscrits du Nord-Pas-de-Calais, 2015

Au-delà de ces périmètres de protection ponctuels, on identifie des **Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager** (ZPPAUP). Ce zonage est **institué autour des Monuments Historiques et dans les quartiers**, sites et espaces à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre esthétique, historique ou culturel. Là aussi, la ZPPAUP constitue une servitude sur laquelle l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) exerce un contrôle au travers de son **avis de conformité** en cas de travaux. Une seule ZPPAUP est présente sur le territoire intercommunal.

Celle-ci se situe sur le territoire de **Valenciennes** et a été créée le 25 juin 2001. D'une superficie de **1 031 ha**, elle se compose de **4 sous-zones** :

- Le centre-ville intramuros et la zone de la Belle époque ;
- Le patrimoine minier ;
- Les entrées de ville ;
- Les paysages de l'Escaut et de la Rhônelle.

Le règlement de cette ZPPAUP précise les **dispositions générales et particulières concernant les différents espaces** :

- Les toitures, les façades et les espaces publics et privés pour le centre-ville intra-muros et la zone de la belle époque ;
- La volumétrie urbaine, les couleurs et matières, la publicité, les équipements, les revêtements de sol, le mobilier urbain et les plantations pour les entrées de ville ;
- Les matériaux de construction, les façades, la volumétrie des constructions, les espaces de stationnement, la végétation, les espaces ferroviaires pour la vallée de l'Escaut et de la Rhônelle.

A noter que depuis le 7 juillet 2016 (loi sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine), les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) se substituent aux ZPPAUP et aux Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Dans tous les cas, la ZPPAUP est une servitude d'utilité publique qui s'impose au PLUi et qui remplace la protection de 500m autour des monuments historiques.

Cartographie de la ZPPAUP de Valenciennes

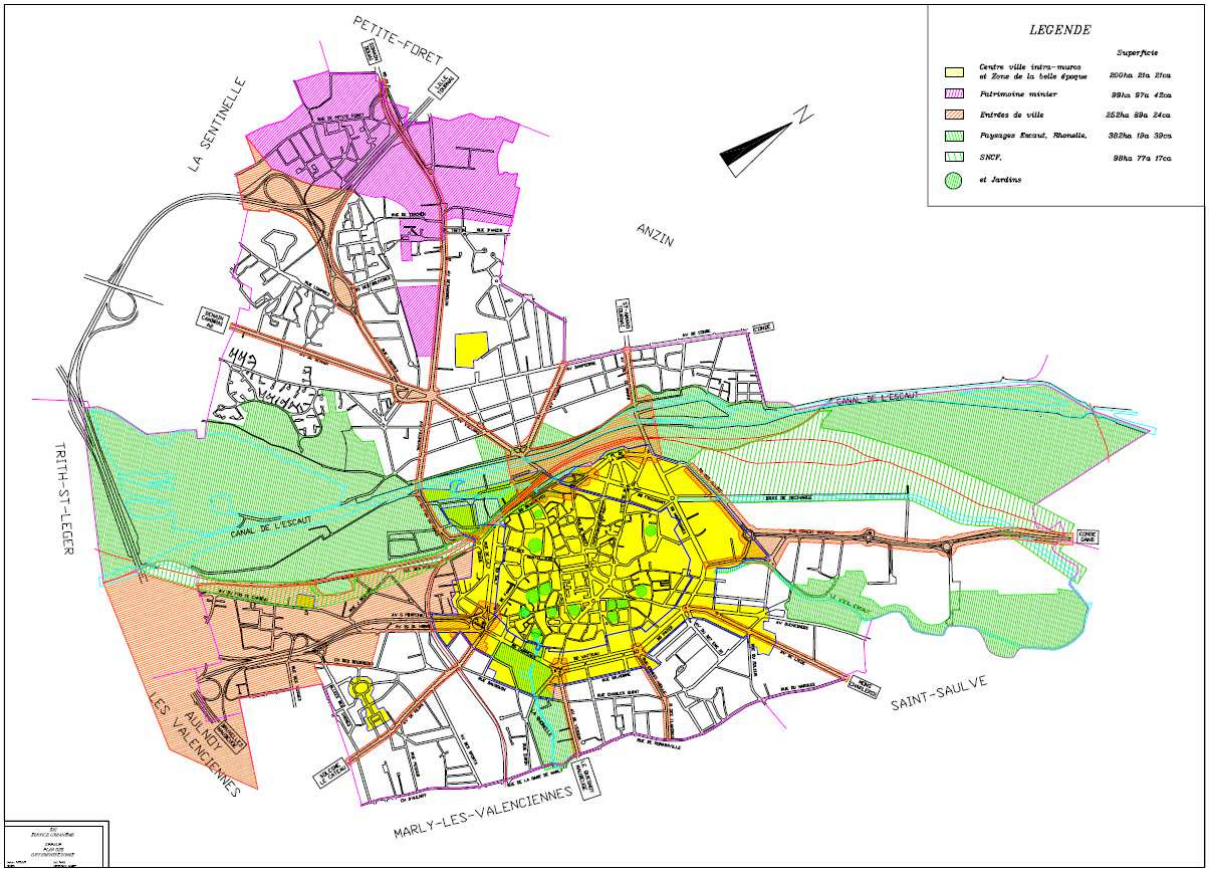

Source: Valenciennes Métropole

A noter qu'une autre procédure de ZPPAUP a été engagée sur le territoire de **Condé-sur-Escaut**. L'étude réalisée fin des années 2000 **n'a jamais abouti à l'approbation** de la zone. En plus du règlement, l'étude avait permis la rédaction de **fiches prescriptives par thématique pour les éléments bâtis** (façades, couvertures, menuiseries, clôtures). **6 secteurs** avaient été mis en évidence en fonction des spécificités historiques, architecturales, urbaines et paysagères :

- La ville (secteur urbain)
- Les lotissements (secteur urbain)
- La route de Bonsecours (secteur urbain)
- La coulée verte (secteur naturel)
- Les allées de l'Hermitage (secteur naturel)
- Les Adenrivages et Courbois (secteur naturel)

Cette ZPPAUP, bien que non approuvée, est synonyme d'enjeu patrimoniale sur le territoire condésien. Comme expliqué précédemment, la notion de Site Patrimonial Remarquable (SPR) se substituant à celle de ZPPAUP depuis le 7 juillet 2016, la commune de Condé peut envisager la création d'un SPR. A noter que la création d'un SPR constitue un mécanisme plus complexe que celui qui présidait la création d'une ZPPAUP, tout en sachant qu'un SPR peut comprendre *a minima* un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) annexé au PLUi. L'élaboration d'un PVAP et du PLUi peuvent faire l'objet d'une procédure unique et d'une même enquête publique.

Le PLUI devra donc être vigilant à la prise en compte de ce dernier. Cela pourra se faire par exemple via la création d'un secteur particulier dont les contours reprendraient ceux pressentis par

l'étude ZPPAUP. Cela permettrait la mise en œuvre de dispositions adaptées au caractère patrimonial du site. Cependant, le PLUi ne pourra pas être aussi précis que si la procédure de ZPPAUP avait été menée à son terme.

ZPPAUP de Condé-sur-l'Escaut.

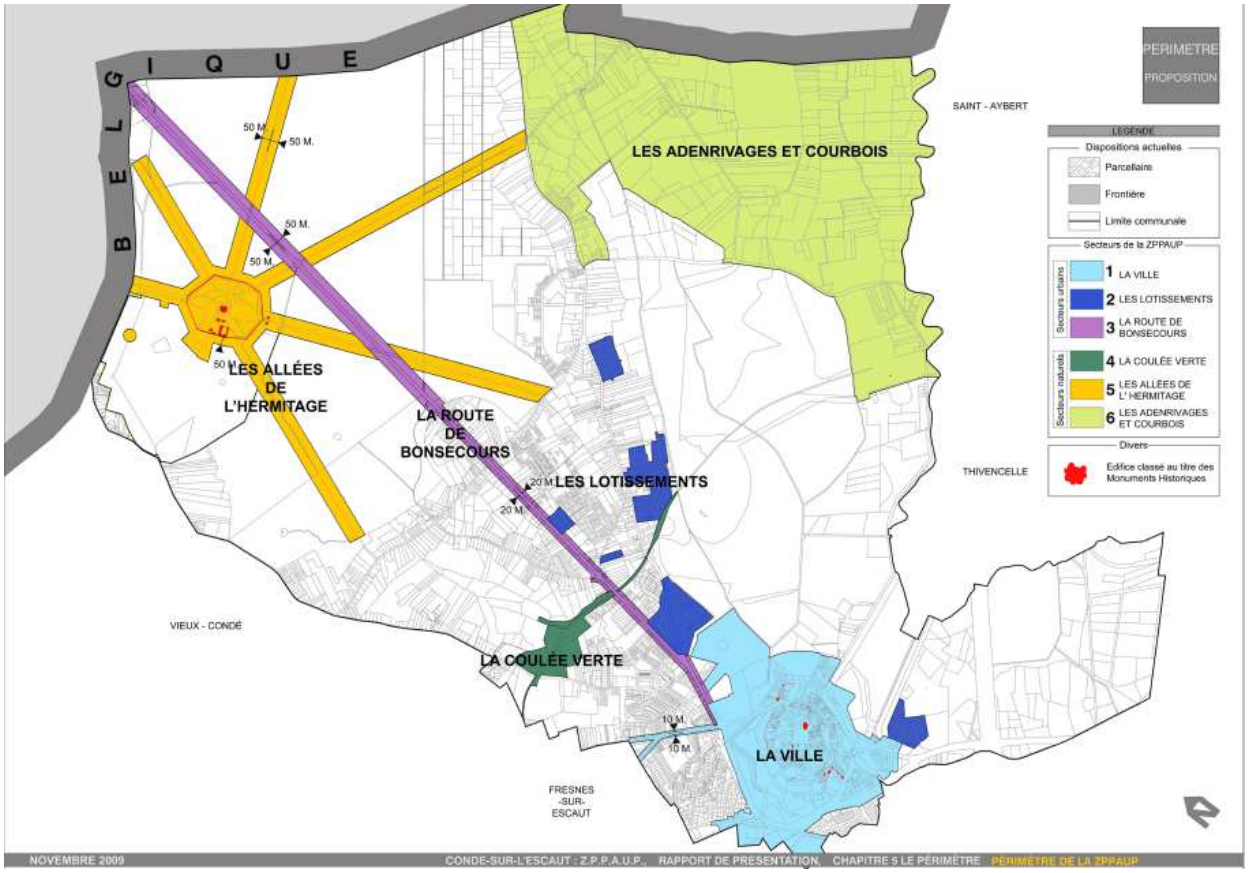

Source: CAVM

9. Un patrimoine non protégé encore important

Le territoire valenciennois est également caractérisé par une **diversité d'éléments non protégés** qu'il convient de préserver.

On distingue ainsi **148 éléments inscrits à l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel**. L'objectif de cet inventaire est de recenser, étudier et faire connaitre les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique. Les éléments identifiés au sein de l'intercommunalité relèvent de l'**architecture religieuse, domestique, agricole, scolaire, militaire et industrielle.** On retrouve notamment des parcs (parc du château de Sebourg…), des brasseries (Maing, Crespin…), de nombreuses maisons, des chapelles et églises, etc. Cet inventaire se réalise sous forme de **fiches signalétiques** élaborées à l'issue d'enquêtes menées sur le terrain par les services régionaux de l'Inventaire.

Brasserie Plichon à Maing.
Source : Base Mérimée

Eglise paroissiale St-Vincent à Anzin.
Source : Base Mérimée

Brasserie-malterie Arnould Mochez, Onnaing.
Source : Base Mérimée

A ce patrimoine, s'ajoute le **patrimoine local complémentaire**. Celui-ci est constitué d'une multitude d'**éléments de petit patrimoine** comme des calvaires, des chapelles, des murets, des chemins pavés etc. On y retrouve également de nombreux **édifices témoins du passé** : maisons de maître, corps de ferme à l'architecture vernaculaire…. Ces éléments font partie de l'identité du territoire.

Le PLUi pourra contribuer à la protection de ces éléments identitaires via plusieurs outils tels que recours à l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme permettant la création de prescriptions visant à assurer la préservation, la conservation ou la restauration du bâti jugé remarquable. Il est également possible d'élaborer des fiches patrimoniales, visant à détailler les protections du bâti intéressé, qui seront ensuite annexées au PLUi.

Chapelle à Hergnies

Maison de Maîtres à Artres

Ferme à Sebourg

Chemin pavé à Rombies-et-Marchipont

Calvaire à Thivencelle

10. Le patrimoine minier UNESCO

Une partie du territoire valenciennois a fortement été marquée et façonnée par l'**activité minière** du XVIII au XX^{ème} siècle. En effet, on retrouve de **nombreuses traces** de cette époque à travers le **patrimoine architectural minier remarquable** : cités minières, églises, écoles, usines…

Depuis 2012, porté par le Bassin Minier du Nord Pas-de-Calais, le patrimoine minier est classé au **patrimoine Mondial de l'UNESCO** en tant que **paysage culturel évolutif**. Sur le territoire valenciennois, **34 biens** ont ainsi été **inscrits au label UNESCO** : terrils, chevalements, cités minières…

Quelle que soit sa nature, le patrimoine du Bassin Minier est sans cesse tiraillé entre la nécessité de poursuivre l'évolution générale du territoire et le besoin, dans une perspective d'avenir, d'en respecter les fondements.

Il est important de noter que ce bâti ancien peut être dégradé, à l'image des cités minières. Au-delà des quartiers traités dans le cadre du renouvellement urbain, en accord avec l'ANRU (PNRU, PNRQAD), un des axes majeurs d'intervention de Valenciennes Métropole est la réhabilitation des cités minières et ouvrières les plus prioritaires. En effet, 10 cités minières ont été identifiées dont 3 pour lesquelles la phase opérationnelle est lancée dès 2016 (Mont de la Veine à Anzin, Hardy/Ballanger à Fresnes, Chabaud-Latour/Acacias à Condé-sur-l'Escaut).

Liste des biens inscrits ou classés de la CAVM

TYPE	LIBELLE	COMMUNE
Château Dampierre	Château	Anzin
Cité du Moulin	Cité Minière	Anzin
Cité du Mont de la veine	Cité minière	Anzin
T189a	Terril	Anzin
T189b	Terril	Anzin
Coron des 120	Cité minière	Anzin / Valenciennes
Dispensaire SSM	Société de secours Minière	Bruay-sur-l'Escaut
Cité Ledru Rollin	Cité minière	Bruay-sur-l'Escaut
Cité Thiers Nouvelle	Cité minière	Bruay-sur-l'Escaut / Escaupont
Cité du Rivage	Cité minière	Bruay-sur-l'Escaut
Cité des Acacias	Cité minière	Condé-sur-l'Escaut
Château de l'Ermitage	Château	Condé-sur-l'Escaut
Cité Chabaud Latour	Cité minière	Condé-sur-l'Escaut
Cité Lorette	Cité minière	Condé-sur-l'Escaut
Chevalement de l'ancienne Fosse Ledoux (puit n°1)	Chevalement	Condé-sur-l'Escaut
Etangs de Chabaud Latour et de la Digue noire	Affaissement minier	Condé-sur-l'Escaut
T195a	Terril	Condé-sur-l'Escaut
T196	Terril	Condé-sur-l'Escaut
T195	Terril	Condé-sur-l'Escaut
Stèle commémorative de la découverte du charbon	Monument commémoratif	Fresnes-sur-Escaut
Château des Douaniers	Château	Fresnes-sur-Escaut

Cité Soult Ancienne	Cité Ancienne	Fresnes-sur-Escaut
Chateau Stanislas Desandrouin et son parc	Château	Fresnes-sur-Escaut
Gare des Houllières (avec poste d'aiguillage)	Gare	Fresnes-sur-Escaut
Ancienne Fosse Soult	Ancienne fosse	Fresnes-sur-Escaut
Ancienne Fosse du Sarteau	Ancienne fosse	Fresnes-sur-Escaut
Ancienne Fosse Sophie	Ancienne Fosse	Hergnies
Etang d'Amaury	Affaissement minier	Hergnies
Chevalement de l'ancienne Fosse Dutemple	Chevalement	Valenciennes
Cité Taffin	Cité minière	Vieux-Condé
Cité de la Solitude	Cité minière	Vieux-Condé
Cabine d'aiguillage	Gare	Vieux-Condé
T192	Terril	Vieux-Condé
Tronçons des cavaliers	Cavaliers	Fresnes-sur-Escaut / Escaupont / Raismes / Vieux-Condé / Condé

Fosse Sophie, Hergnies.

Source : Atlas-patrimoines-bassin-minier.org

Cité Thiers Nouvelle, Bruay-sur-Escaut.

Source : Atlas-patrimoines-bassin-minier.org

Stèle commémorative de la découverte du charbon, Fresnes-sur-Escaut.

Source : Atlas-patrimoines-bassin-minier.org

Chevalement de l'ancienne Fosse Ledoux (puit n°1), Condé-sur-l'Escaut.

Source : Atlas-patrimoines-bassin-minier.org

Le périmètre des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, se compose de **3 zones combinant représentativité patrimoniale et paysagère**.

La première zone est le **bien inscrit au patrimoine**. Il s'agit des aires et des attributs (éléments isolés, ensembles miniers, éléments néo-naturels etc.) permettant de **représenter la valeur universelle exceptionnelle du Bassin Minie**r. Cet espace doit faire l'objet d'une **protection spécifique** dans le but de garantir la pérennité du bien inscrit selon les exigences UNESCO.

La deuxième zone est **la zone tampon**, c'est-à-dire la **zone de cohérence paysagère**. Celle-ci permet de **renforcer l'identité du bien inscrit** en participant à son interprétation. Elle permet de témoigner de l'emprise spatiale de l'histoire charbonnière, de garantir une cohérence paysagère et de préserver l'identité globale du Bassin industriel.

C'est au sein de cette zone que sont compris les **cônes de vues** depuis les grands axes de circulation du territoire mais également les **éléments intéressants de patrimoine**, qu'ils soient miniers ou non, qui participent à la qualification du bassin minier dans son ensemble. Afin de protéger cette zone il est nécessaire de mettre en place des **exigences particulières autour de la qualité paysagère**.

Enfin, la zone 3 est la **zone d'adhésion** correspondant à l'ensemble des communes minières formant le Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais et se sentant appartenir aux valeurs défendues par l'UNESCO.

Le PLUi n'est pas un outil de protection du patrimoine en tant que tel. Cependant, l'héritage minier inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO subit des pressions et menaces sur lesquelles il est possible d'agir grâce au PLUi et notamment au travers de ses documents opposables (règlement, zonage, OAP). Le PLUi pourra contribuer à la protection de ce patrimoine en prenant en compte les périmètres inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO de manière à ce que le développement urbain n'affecte ni les biens, ni leurs abords. Ils peuvent aussi réglementer les interventions sur le patrimoine bâti (notamment pour les cités minières) et préserver des cônes de vues sur le patrimoine inscrit.

Le patrimoine minier

34 biens sont inscrits à l'UNESCO sur le territoire de la CAVM

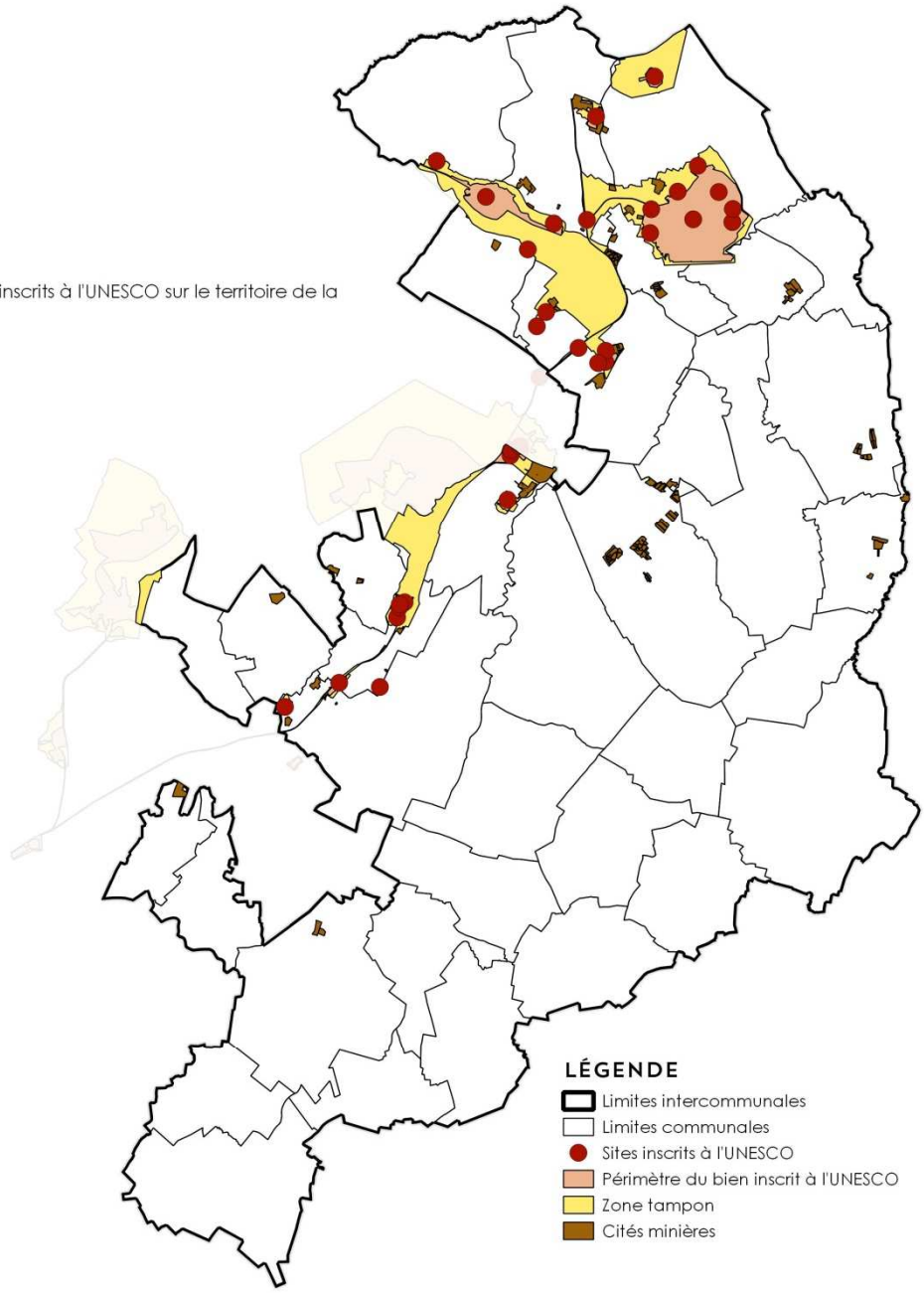

0 1 2 km

Sources : Cadastre 2015, Données CAVM

SYNTHÈSE

ATOUTS

> Un territoire marqué par différents paysages

> Des morphologies urbaines variées

> Un territoire caractérisé par un riche patrimoine bâti

> Le classement du Bassin Minier à l'UNESCO

> Un patrimoine naturel de qualité (milieu naturel, éléments naturels et ponctuels)

> Un tourisme de nature bien présent

FAIBLESSES

> Un patrimoine non protégé important

> Des cités minières et ouvrières fortement dégradées

> Des entrées d'agglomération dégradées et fortement marquées par l'activité économique

OPPORTUNITÉS

> Des potentialités de développement sur les sites d'accueil à vocation touristique et de loisirs

> Des démarches engagées mais non abouties montrant l'enjeu patrimonial sur certains secteurs (Condé-sur-l'Escaut)

> Des possibilités de valorisation des entrées de ville par la mise en valeur des paysages des zones d'activités économiques

MENACES

> Une augmentation du tourisme de nature qui peut entrainer des impacts sur le milieu naturel

> Une surprotection du patrimoine engendrant une muséification du territoire

> Une urbanisation en entrée de ville qui modifie et banalise le paysage

ENJEUX

- ➔ **Adapter les outils réglementaires aux différents patrimoines recensés sur l'intercommunalité.**
- ➔ **Prendre en compte la diversité et l'identité des paysages de l'intercommunalité.**
- ➔ **Préserver les milieux naturels, support du tourisme de nature et synonyme de la qualité du cadre de vie sur le territoire.**
- ➔ **Développer l'offre touristique et de loisirs en proposant des circuits cyclables et pédestres au sein du réseau d'espaces naturels de l'agglomération.**
- ➔ **Trouver un juste équilibre entre protection du patrimoine et « muséification » du territoire.**
- ➔ **Redonner à l'Escaut sa place d'axe naturel permettant de participer directement au cadre de vie des habitants.**
- ➔ **Préserver les ouvertures visuelles depuis la RD630 vers la plaine agricole.**
- ➔ **Profiter des zones d'activités économiques comme des opportunités de la valorisation de vitrine.**
- ➔ **Travailler sur les entrées de ville comme de véritables portes d'entrée du territoire.**

Valenciennes Métropole

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
des 35 communes de
Valenciennes Métropole

Analyse de la consommation foncière des espaces agricoles et naturels

Le Président,

Laurent DEGALLAIX

2014-2020
VERS UNE COOPÉRATION
RENFORCÉE

VERDI Designer de territoires

Basset & Macagno
AVOCATS ASSOCIÉS

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PICARDIE-NORD-PAS DE CALAIS

SOMMAIRE

SOMMAIRE **2**

CONTEXTE ET METHODOLOGIE **3**

1. CONTEXTE 3
2. METHODOLOGIE 3
   a. *Définitions* *3*
   b. *Source de données* *4*
   c. *Période d'analyse* *5*
   d. *Périmètre d'étude* *5*

L'EVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL ENTRE 2005 ET 2015 ..... **6**

1. L'OCCUPATION DU SOL EN 2015 6
2. LES PRINCIPALES EVOLUTIONS DES ESPACES ARTIFICIALISES, AGRICOLES ET NATURELS ENTRE 2005 ET 2015 8
   a. *L'évolution des espaces artificialisés* *8*
   b. *L'évolution des espaces agricoles* *9*
   c. *L'évolution des espaces naturels* *10*
   d. *Les principales mutations entre 2005 et 2015* *10*
3. LA CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS ENTRE 2005 ET 2015 11
   a. *L'origine des terres artificialisées entre 2005 et 2015* *11*
   b. *L'affectation des espaces agricoles et naturels artificialisés* *11*
   c. *La localisation des espaces artificialisés entre 2005 et 2015* *12*

L'ANALYSE DU DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL ENTRE 2005 ET 2015 ENTRE RENOUVELLEMENT URBAIN ET EXTENSION URBAINE **14**

1. LA REPARTITION DES LOGEMENTS ENTRE RENOUVELLEMENT URBAIN ET EXTENSION URBAINE 14
   a. *Méthodologie et définition* *14*
   b. *Résultats* *14*
2. L'ANALYSE DES TYPES D'HABITAT PRODUITS EN EXTENSION URBAINE 15

SYNTHESE **16**

ENJEUX **17**

CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

1. Contexte

Afin de répondre aux exigences du code de l'urbanisme en matière de consommation foncière, la présente analyse a pour but de mesurer les surfaces des espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) ayant basculé vers un usage urbain sur le territoire de Valenciennes Métropole.

L'article L151-4 du Code de l'Urbanisme dispose en effet que le rapport de présentation « analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. »

2. Méthodologie

a. Définitions

L'article L151-4 du Code de l'Urbanisme fait apparaître quatre notions qu'il est important au préalable de définir : la notion d'espace agricole, d'espace forestier, d'espace naturel et de consommation foncière.

L'espace agricole désigne un espace où s'exerce une activité agricole au sens de l'article L311-1 du code rural et de la pêche maritime[1] :

> *« Sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation. Les activités de cultures marines sont réputées agricoles, nonobstant le statut social dont relèvent ceux qui les pratiquent. Il en est de même des activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques en vue de leur exploitation, à l'exclusion des activités de spectacle. Il en est de même de la production et, le cas échéant, de la commercialisation, par un ou plusieurs exploitants agricoles, de biogaz, d'électricité et de chaleur par la méthanisation, lorsque cette production est issue pour au moins 50 % de matières provenant d'exploitations agricoles. Les revenus tirés de la commercialisation sont considérés comme des revenus agricoles, au prorata de la participation de l'exploitant agricole dans la structure exploitant et commercialisant l'énergie produite. Les modalités d'application du présent article sont déterminées par décret. »*

L'espace forestier désigne un espace *exploité ou non* caractérisé par la présence d'arbre d'essences forestières et par l'absence d'autre utilisation du sol[2].

L'espace naturel désigne un espace qui n'est ni artificialisé, ni affecté à une activité agricole ou sylvicole[3].

---

[1] Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, et de l'alimentation, Observatoire national de la consommation des espaces agricoles, « Panorama de la quantification de l'évolution nationale des surfaces agricoles », rapport de Mai 2014, p 11

[2] idem

[3] idem

La consommation d'espace désigne un changement d'usage d'espaces à dominante agricole, naturelle ou forestière vers des espaces artificialisés, et ce quel que soit le zonage réglementaire en vigueur dans les documents d'urbanisme[4]. La consommation d'espace correspond donc à l'augmentation des surfaces artificialisées. Elle se traduit par l'apparition de zones artificialisées dans les zones rurales, l'expansion des surfaces urbaines aux franges des zones artificialisées et encore par la transformation d'espaces agricoles ou naturels enclavés à l'intérieur des zones bâties existantes.

Avertissement :

L'analyse de la consommation foncière sur l'ensemble du territoire se fait indépendamment de la notion d'enveloppe urbaine définie par le SCOT du Valenciennois qui a pour unique objectif de définir le compte foncier en extension nécessaire à Valenciennes Métropole pour assurer ses besoins fonciers en matière de développement urbain.

b. Source de données

L'observation de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers sur le territoire de Valenciennes Métropole s'appuie sur la base de données diachronique d'Occupation du Sol en 2 Dimensions OCS2D de la Région des Hauts-de-France.

Cette base de données utilise des orthophotos pour décrire précisément le couvert du sol et l'usage du sol.

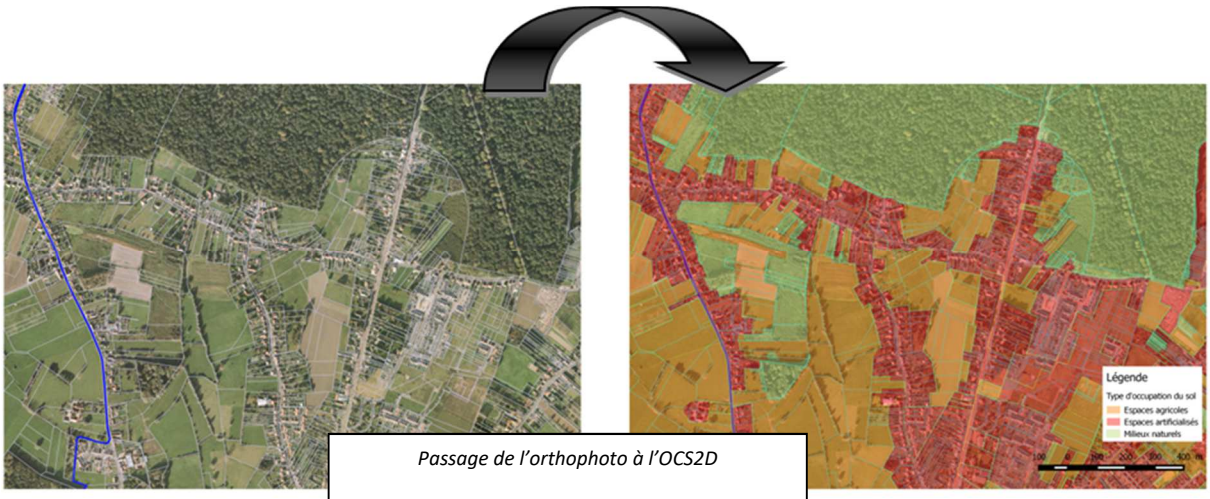

Passage de l'orthophoto à l'OCS2D

La description de l'occupation du sol utilisée dans le cadre de l'analyse de la consommation foncière est organisée autour d'une nomenclature imbriquée à trois et sept postes :

- **La nomenclature à trois postes** répartit l'occupation du sol en trois catégories « espaces artificialisés », « espaces agricoles » et « espaces naturels ». Elle repose sur la nomenclature en 4 postes de l'OCS2D *(« espaces artificialisés », « espaces agricoles » et « espaces naturels et semi-naturels » et « infrastructures »)*.
  Les deux postes « espaces artificialisés » et « infrastructures » de la nomenclature de l'OCS2D ont été fusionnés dans une seule catégorie appelée « espaces artificialisés » pour les besoins de l'analyse considérant que les infrastructures relevaient de cette catégorie.

[4] Commissariat Général au Développement Durable

- **Nomenclature à 3 postes :**

Nomenclature à 3 postes retenue dans l'analyse	Nomenclature à 4 postes de l'OCS2D
Espaces agricoles	Espaces agricoles
Espaces naturels	Espaces naturels et semi-naturels
Espaces artificialisés	Espaces artificialisés
	Infrastructures

- **La nomenclature à sept postes** correspond au niveau 1 de la nomenclature de l'usage du sol de l'OCS2D et est destinée dans cette analyse à préciser la vocation du sol des espaces artificialisé entre « habitats », « activités économiques secondaires et tertiaires », « services et usages collectifs », « réseaux et infrastructures », « usages temporaires » (principalement des zones en chantiers), « production primaire » (activités liées à l'agriculture, la sylviculture et l'industrie extractive) et « usages indéterminés ».

Nomenclature à 7 postes précisant la destination du sol des espaces artificialisés :

Catégorie d'espace	Destination du sol
Espaces artificialisés	Habitats
	Activités économiques secondaires et tertiaires
	Services et usages collectifs
	Réseaux et infrastructures
	Usages temporaires
	Production primaire
	Usages indéterminés

c. Période d'analyse

L'analyse de la consommation foncière des espaces agricoles, naturels et forestiers couvre la période 2005/2015. Elle correspond à la période de référence de la base de données OCS2D de la région Hauts-de-France.

d. Périmètre d'étude

L'analyse de la consommation foncière se fait sur le territoire de Valenciennes Métropole dans sa configuration actuelle de 35 communes et à périmètre constant : la commune d'Escautpont ayant quitté la CAVM au 01/01/2005 pour rejoindre la CAPH n'est pas prise en compte.

L'ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL ENTRE 2005 ET 2015

1. L'occupation du sol en 2015

En 2015, Valenciennes Métropole occupe 26 375 ha répartis entre les espaces agricoles, les espaces naturels et les espaces artificialisés. Les espaces agricoles occupent une part majoritaire de la superficie du territoire intercommunal en 2015 (13 129 ha soit 49,8 %) devant les espaces artificialisés (9 121 ha soit 34,6%) et les espaces naturels (4 125 ha soit 15,6%).

L'occupation du sol en 2015

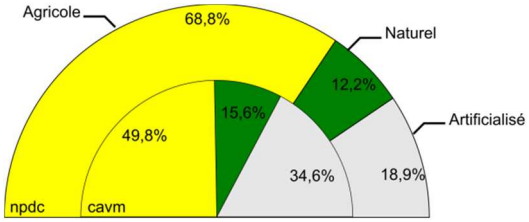

Le territoire de Valenciennes Métropole se distingue du Nord-Pas-de-Calais par une artificialisation des sols beaucoup plus importante *(34,6% du territoire contre 18,9% en moyenne sur le Nord-Pas-de-Calais).*

Malgré une forte urbanisation de son territoire, Valenciennes Métropole se caractérise également par une densité plus importante d'espaces naturels liée à la présence de massifs forestiers, de cours d'eaux et de milieux humides qui constitue la trame verte et bleue du territoire (15,6 % contre 12,2% pour le Nord-Pas-de-Calais).

Il convient cependant d'observer une inégalité de la présence de ces espaces naturels dans l'agglomération avec une opposition significative entre une partie Nord fortement dotée et une partie Sud faiblement dotée (cf. carte suivante).

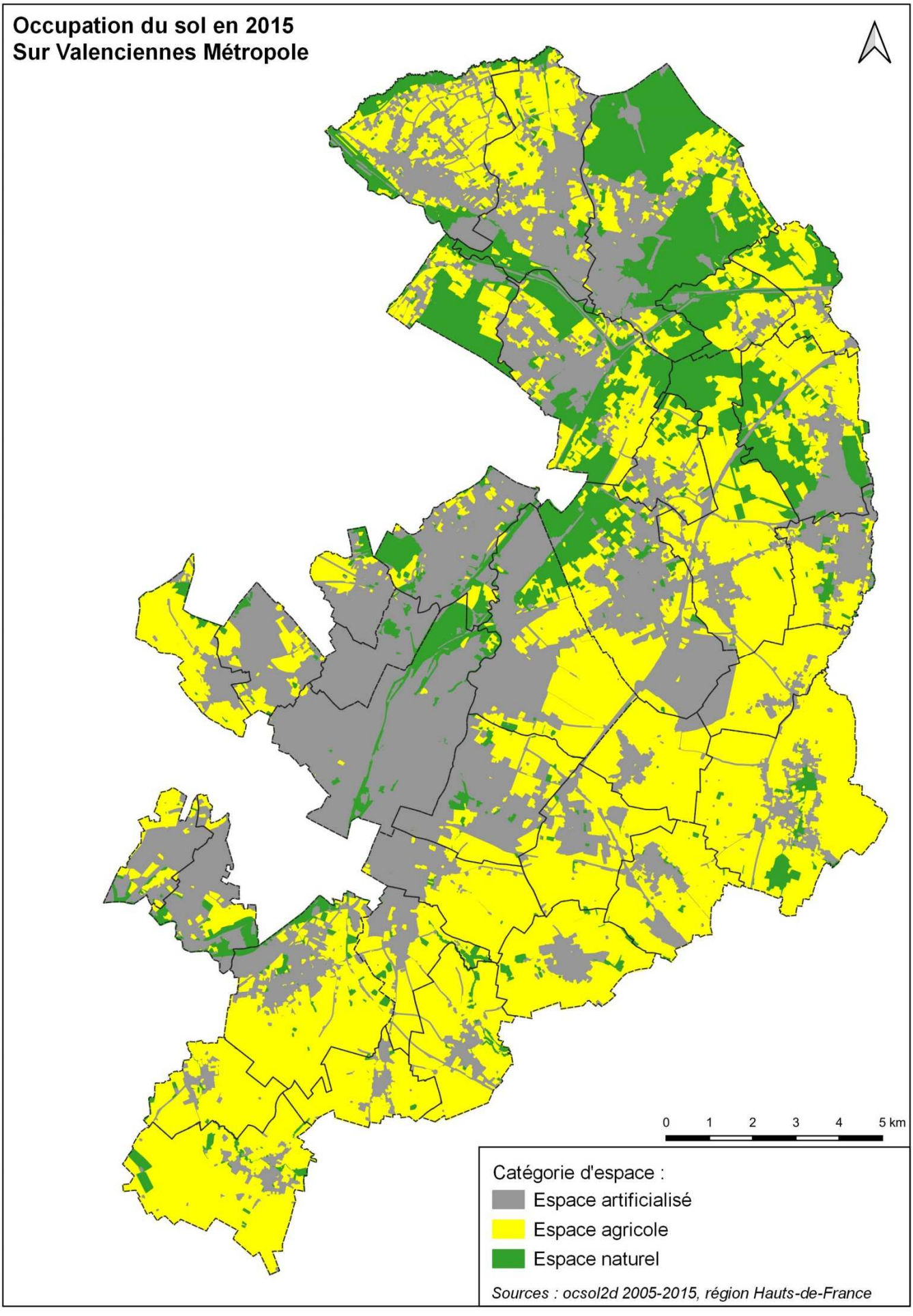
Occupation du sol en 2015
Sur Valenciennes Métropole
0 1 2 3 4 5 km
Catégorie d'espace :
Espace artificialisé
Espace agricole
Espace naturel
Sources : ocsol2d 2005-2015, région Hauts-de-France

2. Les principales évolutions des espaces artificialisés, agricoles et naturels entre 2005 et 2015

La période 2005 – 2015 est marquée par l'augmentation des espaces artificialisés (+440 ha soit +5,1% par rapport à 2005) et le recul des espaces agricoles (-454 ha soit -3,3% par rapport à 2005) qui occupent désormais moins de 50% du territoire. Les espaces naturels progressent peu (+14 ha) et leur part dans l'occupation du territoire reste stable (15,6%).

Malgré le recul des espaces agricoles, l'équilibre entre les espaces non artificialisés et les espaces artificialisés n'est pas bouleversé : les espaces agricoles et naturels bien qu'en régression représentent toujours une majorité de l'occupation du sol de la CAVM (65,4% en 2015 contre 67,1% en 2005).

Catégorie d'espace	Surface en 2005 (ha)	Part en 2005 (%)	Surface en 2015 (ha)	Part en 2015 (%)	Gain / perte entre 2005 et 2015 (ha)	Taux d'évolution entre 2005 et 2015 (%)
Espaces agricoles	13 583	51,5%	13 129	49,8%	-454	-3,3%
Espaces naturels et semi-naturels	4 111	15,6%	4 125	15,6%	+14	+0,3%
Espaces artificialisés	8 681	32,9%	9 121	34,6%	+440	+5,1%
TOTAL	26 375	100%	26 375	100%	0	0

a. L'évolution des espaces artificialisés

La progression des espaces artificialisés (+440 ha) est liée principalement à la réalisation de zones dédiées à l'habitat (+201 ha supplémentaires). Si l'on y ajoute les services et usages collectifs (+102 ha supplémentaires), le développement résidentiel et mixte représente la part majoritaire (69%) de l'accroissement des surfaces artificialisées entre 2005 et 2015 loin devant le développement économique (19% avec 85 ha supplémentaires).

Évolution des espaces artificialisés entre 2005 et 2015 selon l'usage du sol[5]

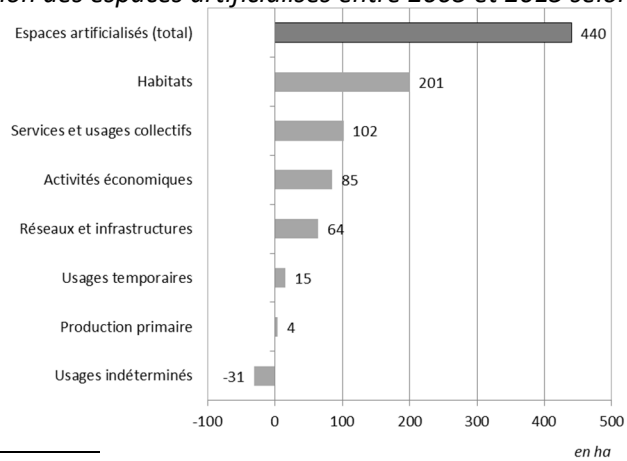

[5] L'extension du centre d'enfouissement de Curgies classée en US1.3.1 (carrière, mine) parmi les activités de production primaire dans l'OCS2D a fait l'objet d'un reclassement par la CAVM en US3.1.5 (décharge, déchetterie) parmi les services et usages collectifs. Il s'agit du seul redressement opéré par la CAVM sur la base OCS2D.

b. L'évolution des espaces agricoles

Le recul important de l'espace agricole (-454 ha) entre 2005 et 2015 masque des évolutions contrastées entre les différentes affectations des terres agricoles. Le recul des prairies à hauteur de -548 ha (soit -13,1%) est la tendance la plus significative qui affecte les espaces agricoles. Cette évolution pose l'enjeu dans le cadre du PLUi de l'accroissement des risques de lessivage des sols, d'accentuation des problématiques de ruissellement et de la banalisation des paysages. A l'inverse des prairies, les espaces cultivés sont en augmentation de 30 ha en 10 ans.

Évolution des espaces agricoles entre 2005 et 2015 selon l'usage du sol

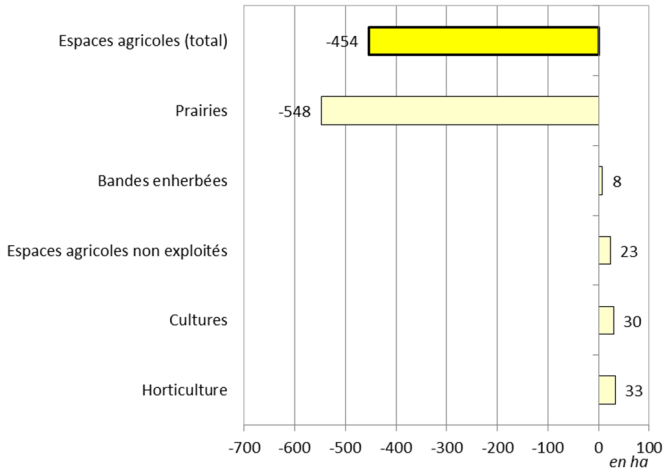

Focus sur l'évolution des prairies :

Les prairies disparues (-548 ha) sont majoritairement restées des espaces agricoles (290 ha) mais ont été reconverties vers d'autres usages (presque exclusivement une mise en culture). 37 % (soit 204 ha) ont été artificialisées, tandis que 10 % (soit 54 ha) ont été transformées en espace naturels (principalement par de nouveaux boisements).

Destination des prairies disparues entre 2005 et 2015

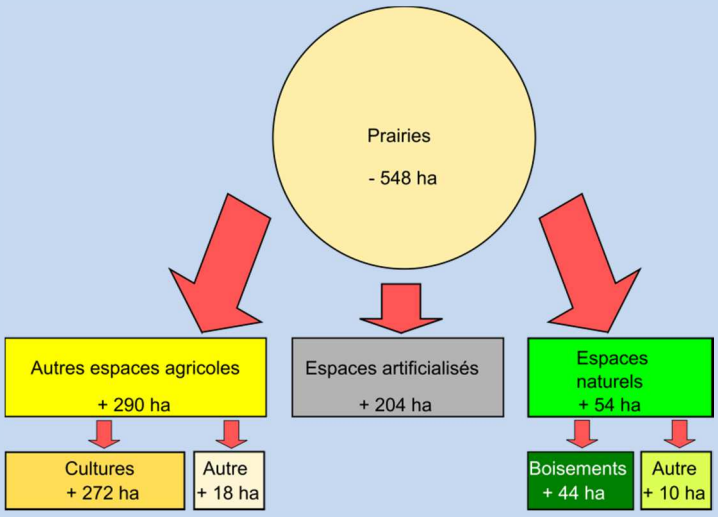

c. L'évolution des espaces naturels

Si les espaces naturels ont globalement peu évolué entre 2005 et 2015 (+14 ha), des mutations significatives ont eu lieu en termes d'usage du sol. La période est ainsi marquée par de nombreuses coupes de peupleraies ou de zones forestières d'essences indéterminées : les peupleraies ont ainsi fortement reculé sur la période (- 185 ha) de même que les zones d'essence inconnues (-75 ha) au profit de zones de coupes (+288 ha). Ce phénomène concerne presque exclusivement le secteur Est et le pays de Condé (Onnaing, Quarouble, Crespin, Condé-sur-l'Escaut, Vieux-Condé, Fresnes-sur-Escaut et Odomez).

Évolution des espaces naturels entre 2005 et 2015 selon l'usage du sol

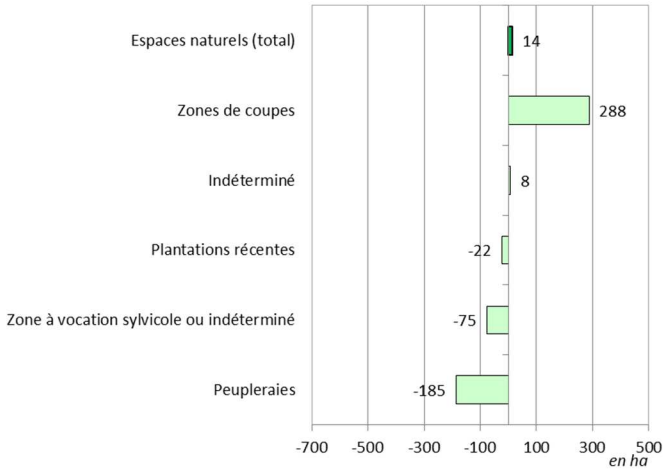

d. Les principales mutations entre 2005 et 2015

Le bilan des échanges entre les trois catégories d'espaces *(agricoles, naturels, artificialisés)* fait apparaître deux tendances majeures : d'une part une artificialisation qui porte presque exclusivement sur les espaces agricoles (410 ha sur 440 ha) et d'autre part une transformation de 44 ha d'espaces agricoles en espaces naturels.

La transformation d'espaces agricoles en espaces naturels est liée en grande majorité (80% des cas soit 35 ha sur les 44 ha concernés) au développement de boisements exploités par la sylviculture *(plantations de peupleraies et d'autres essences).* Ce phénomène concerne tout particulièrement la partie Nord de la commune de Quarouble et à l'Est de la commune de Crespin.

Le schéma suivant fait apparaître l'ensemble des échanges opérés entre les différentes catégories d'espaces entre 2005 et 2015.

Echanges entre les différentes catégories d'espaces entre 2005 et 2015

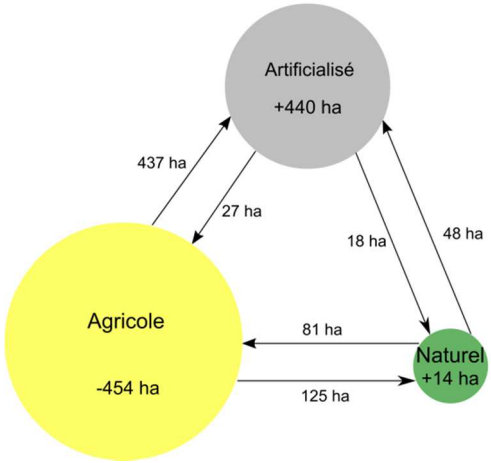

3. La consommation des espaces agricoles et naturels entre 2005 et 2015

440 ha d'espaces agricoles et naturels ont été consommés entre 2005 et 2015 à des fins d'artificialisations soit un rythme moyen de 44 hectares par an.

a. L'origine des terres artificialisées entre 2005 et 2015

La pression de l'artificialisation entre 2005 et 2015 s'est portée majoritairement sur les espaces agricoles à hauteur de 410 ha (93%), puis sur les espaces naturels à hauteur de 30 ha (soit 7%).

Les prairies représentent environ la moitié de la consommation des espaces agricoles (204 ha) comme les espaces de cultures (204 ha). Les prairies et les espaces cultivés évoluent cependant différemment entre 2005 et 2015 : si les espaces cultivés continuent globalement de voir leurs surfaces augmenter malgré l'artificialisation (+ 30 ha), les surfaces de prairies diminuent au total de 548 ha sous l'effet cumulé de l'artificialisation et de nouvelles mises en labour.

Origine des terres artificialisées entre 2005 et 2015

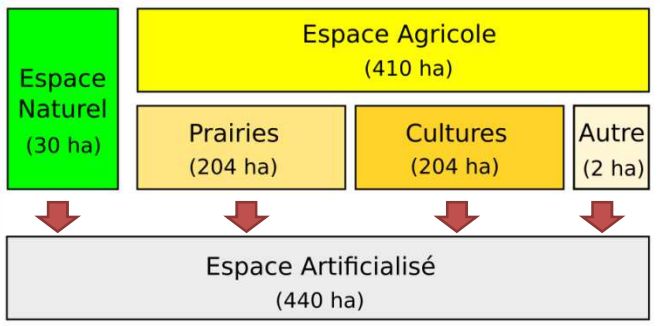

b. L'affectation des espaces agricoles et naturels artificialisés

La réalisation de programmes à usage d'habitat représente la part la plus importante de la consommation d'espaces agricoles et naturels (32%).

La réalisation d'opérations liées au développement économique représente la seconde destination de la consommation des espaces naturels et agricoles avec 113 ha (26 %).

La réalisation des programmes de services et d'usages collectifs avec 70 ha représente le troisième poste de consommation foncière (16%).

Les usages temporaires c'est-à-dire principalement des zones en chantiers en 2015 en attente d'un usage définitif du sol *(exemple : aménagement d'un lotissement à Quarouble sur le RD 630, aménagement du PAVE à Onnaing, déchetterie de Maing, etc.)* représentent 12 % de la consommation foncière.

Les réseaux et infrastructures ont également un impact non négligeable sur la consommation des espaces agricoles et naturels (10%) qu'il s'agisse de voiries internes à des zones récemment aménagées *(comme les lotissements de Saultain)* ou de nouvelles routes *(comme le raccordement de la zone de Bombardier au RD 50).*

Enfin les activités de production primaire (agriculture, sylviculture, extraction) et les usages indéterminés contribuent marginalement à hauteur de 3 % à la consommation foncière.

Destination des espaces agricoles, naturels et forestiers consommés entre 2005 et 2015[6]

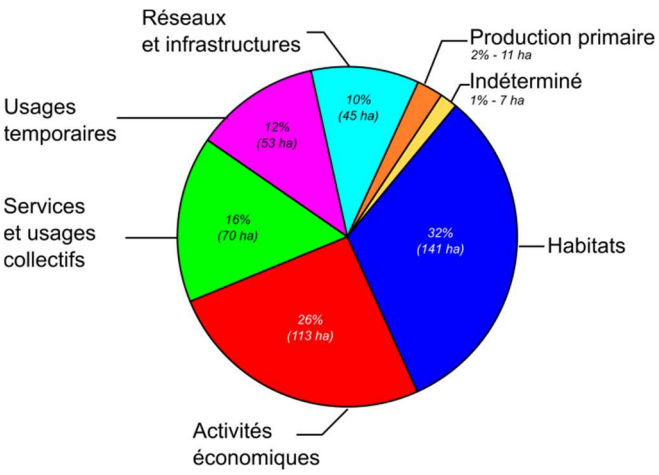

c. La localisation des espaces artificialisés entre 2005 et 2015

La carte suivante montre la localisation des zones nouvellement artificialisées entre 2005 et 2015 par catégorie d'usage.

La consommation d'espaces agricoles et naturels à vocation d'habitat (141 ha) concerne l'ensemble des secteurs de l'agglomération. Les nouvelles zones d'habitat se situent principalement aux franges des zones bâties, sous forme de lotissement.

L'urbanisation nouvelle à vocation d'habitat affecte cependant principalement l'agglomération centrale et le secteur rural. Ces deux secteurs concentrent chacun 29 % de la consommation foncière habitat. Le Pays de Condé (21%) et le secteur Est (14%) y contribuent également dans une moindre mesure. A l'inverse, le secteur de Valenciennes ne représente que 6% de la consommation foncière liée à l'habitat. Cette part relativement faible s'explique par le manque de disponibilités foncières de terres non urbanisées dans le secteur le plus urbain du territoire.

Les zones d'activités économiques qui représentent le second poste de la consommation foncière des espaces agricoles et naturels (113 ha) sont plus concentrées sur le territoire que les nouvelles zones d'habitat pour des raisons de localisation (proximité des infrastructures de transport) et de disponibilités foncières.

La seule zone de Prouvy-Rouvignies représente près de 70% de la consommation foncière économique avec 79 ha artificialisés. Si l'importance de la consommation foncière sur ce site est lié à l'accueil d'entreprises ayant nécessité des emprises foncières importantes pour leurs activités (Décathlon, Chronopost), il n'en demeure pas moins que se pose à l'avenir un enjeu d'optimisation du foncier notamment sur les plans d'aménagement des futures zones afin d'en améliorer la compacité et de limiter les espaces interstitiels non valorisables pour de nouvelles implantations.

[6] L'extension du centre d'enfouissement de Curgies classée en US1.3.1 (carrière, mine) parmi les activités de production primaire dans l'OCS2D a fait l'objet d'un reclassement par la CAVM en US3.1.5 (décharge, déchetterie) parmi les services et usages collectifs. Il s'agit du seul redressement opéré par la CAVM sur la base OCS2D.

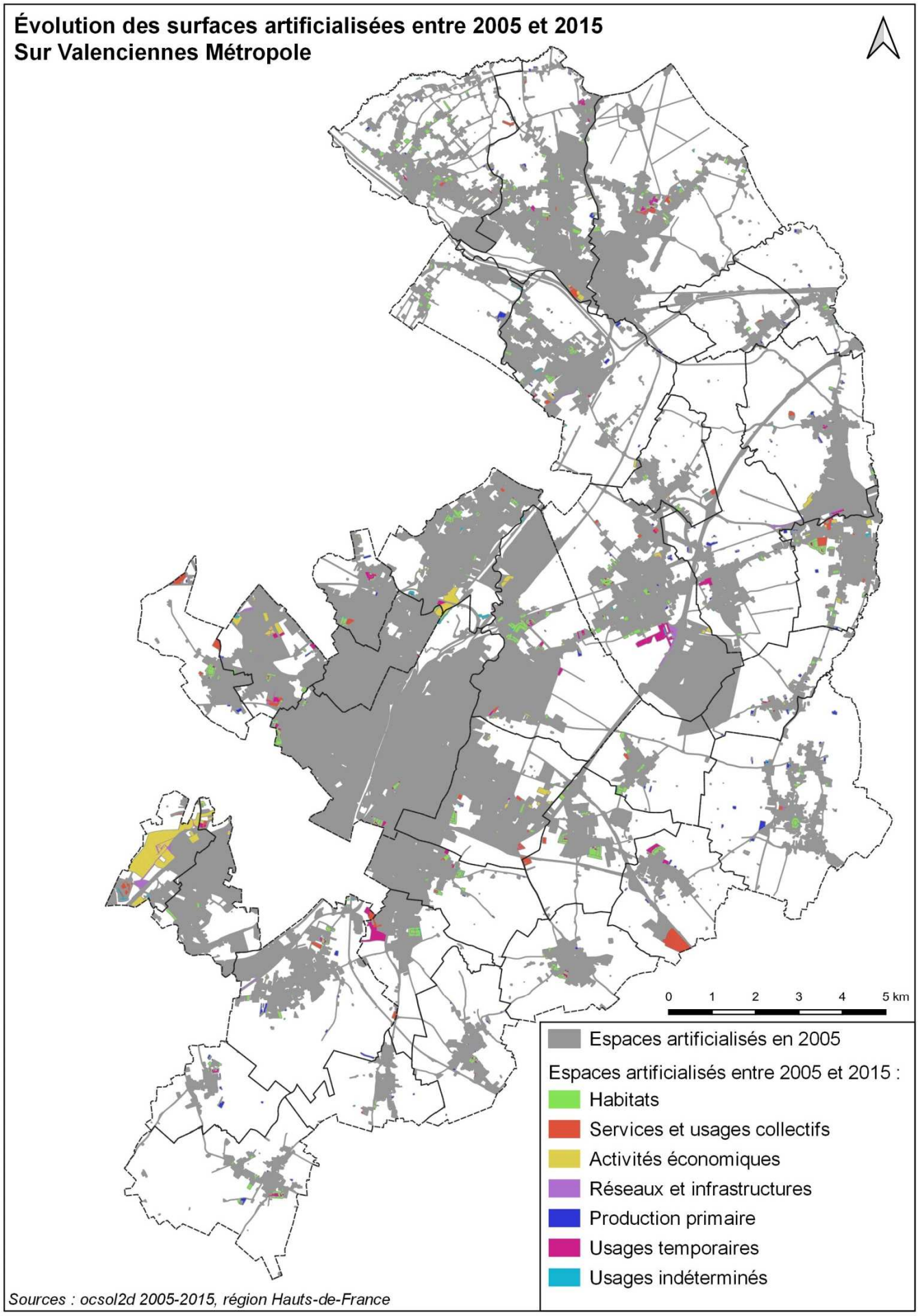
Évolution des surfaces artificialisées entre 2005 et 2015
Sur Valenciennes Métropole
0 1 2 3 4 5 km
Espaces artificialisés en 2005
Espaces artificialisés entre 2005 et 2015 :
Habitats
Services et usages collectifs
Activités économiques
Réseaux et infrastructures
Production primaire
Usages temporaires
Usages indéterminés
Sources : ocsol2d 2005-2015, région Hauts-de-France

L'ANALYSE DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ENTRE 2005 ET 2015 ENTRE RENOUVELLEMENT URBAIN ET EXTENSION URBAINE

1. La répartition des logements entre renouvellement urbain et extension urbaine

a. Méthodologie et définition

Il s'agit dans cette partie de mesurer les parts respectives du renouvellement urbain et de l'extension urbaine dans le développement de l'habitat sur le territoire communautaire. La question est essentielle eu égard à l'importance de l'habitat dans l'artificialisation du territoire.

La méthode de mesure suivie par la CAVM est constituée de deux étapes :

1. L'identification des logements produits entre le 01/01/2005 et le 31/12/2014 à travers la date de construction du logement fournie par les fichiers fonciers MAJIC

2. La répartition des logements produits entre :

    - Renouvellement urbain c'est-à-dire les logements réalisés dans des espaces classés comme déjà artificialisés en 2005 par l'OCS2D *(ne générant pas par conséquent de consommation de terres agricoles ou naturelles)*

    - Extension urbaine c'est-à-dire les logements réalisés dans des espaces classés comme agricoles ou naturels en 2005 par l'OCS2D

b. Résultats

Le renouvellement urbain représente une part importante de la production des logements réalisés sur l'agglomération : entre 2005 et 2015, la part des logements en renouvellement c'est-à-dire au sein d'espaces déjà artificialisés en 2005 représente en effet les ¾ de la production totale soit 8 600 logements (sur 11 400 logements).

Cette part élevée du renouvellement urbain est le fruit d'une stratégie volontariste en matière de renouvellement urbain conduite par Valenciennes Métropole depuis 2005 dans le cadre des programmes nationaux PNRU, PNRQAD et NPNRU mais aussi de dispositifs locaux (politique de restructuration des centres bourgs et des cités minières prioritaires) qui visent à limiter les extensions de l'urbanisation et à requalifier les secteurs urbains dégradés de l'agglomération.

La part des logements réalisés en renouvellement urbain est cependant variable selon les secteurs : elle est plus élevée dans la commune de Valenciennes (86%) et le secteur de l'agglomération centrale (79%). A l'inverse, le développement de l'habitat en renouvellement urbain est plus faible dans les secteurs Est (62%), Pays de Condé (58%) et le secteur rural (58%).

Secteur	Production totale de logements entre 2005 et 2015	Dont logement en renouvellement urbain	Dont logements en extension urbaine	Part des logements réalisés en renouvellement urbain	Part des logements réalisés en extension urbaine
Valenciennes	3980	3435	545	86%	14%
Agglomération Centrale	3951	3130	821	79%	21%
Est	1004	620	384	62%	38%
Pays de Condé	1334	771	563	58%	42%
Rural	1130	651	479	58%	42%
CAVM	**11399**	**8607**	**2792**	**76%**	**24%**

La production de logements en renouvellement urbain porte essentiellement sur des logements collectifs : ceux-ci représentent environ les deux tiers de la production de logements en renouvellement urbain. La commune de Valenciennes contribue à elle seule à 54 % de la production du collectif en renouvellement urbain.

Secteur	Production totale de logements entre 2005 et 2015 en renouvellement urbain	Dont logements collectifs en renouvellement urbain	Part des logements collectif en renouvellement urbain
Valenciennes	3435	3072	89,4%
Agglomération Centrale	3130	1987	63,5%
Pays de Condé	771	311	40,3%
Est	620	175	28,2%
Rural	651	132	20,3%
CAVM	**8607**	**5677**	**66,0%**

2. L'analyse des types d'habitat produits en extension urbaine

¼ des logements produits entre 2005 et 2015 dans l'agglomération ont été réalisés en extension urbaine et en majorité sur un modèle d'habitat peu dense et consommateur de foncier. En effet 86 % de la consommation foncière liée à l'habitat (soit 121 ha sur 141 ha) est le fait de constructions individuelles non contigues *(habitat discontinu faiblement et moyennement compact et habitat isolé)*. A l'inverse, les programmes de logements collectif ne représentent qu'une part marginale de la consommation foncière (4,6% soit 6,5 ha).

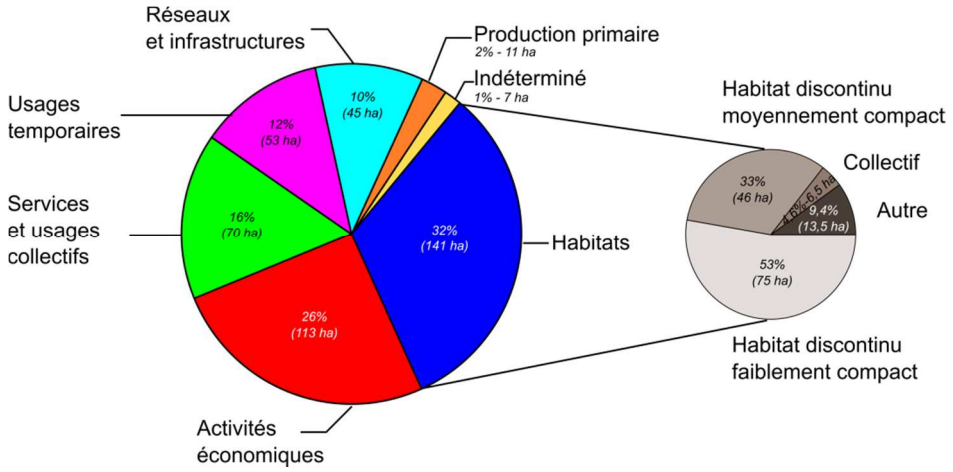

SYNTHÈSE

Atouts	Faiblesses
• Un développement de l'habitat prédominant en renouvellement urbain avec 75 % des logements produits entre 2005 et 2015 situés dans les espaces bâtis de 2005	• Une consommation foncière importante : -440 ha d'espaces agricoles et naturels entre 2005 et 2015 • La disparition des prairies parmi les espaces agricoles • Un modèle de développement de l'habitat en extension peu dense
Opportunités	**Menaces**

	• La poursuite de la disparition des prairies avec pour conséquence :
	  ○ L'aggravation du risque du ruissellement agricole
	  ○ La banalisation des paysages autour des villages

ENJEUX

➔ **S'inscrire dans une logique de diminution de la consommation foncière globale à l'échelle de l'intercommunalité dans le respect des prescriptions du SCOT.**

➔ **Maîtriser la consommation foncière et orienter le développement économique et résidentiel afin de promouvoir une organisation durable du territoire.**

➔ **Privilégier le renouvellement au sein du tissu urbain existant et la densité.**

➔ **Apporter une attention particulière sur les espaces agricoles et plus particulièrement les espaces de prairies.**

Valenciennes Métropole

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
des 35 communes de
Valenciennes Métropole

1.3.2

Analyse des capacités de densification et de mutation

Inventaire des friches

Le Président,

Laurent DEGALLAIX

2014-2020
VERS UNE COOPÉRATION
RENFORCÉE

VERDI Designer de territoires

MEDIATERRE conseil

Basset & Macagno
AVOCATS ASSOCIÉS

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE RÉGION NORD-PAS DE CALAIS

SOMMAIRE

SOMMAIRE **2**

CONTEXTE **3**

I. ANALYSE DES CAPACITES DE DENSIFICATION ET DE MUTATION 4

METHODOLOGIE **4**

1. Définitions *4*

a. L'enveloppe urbaine du SCOT 4

b. Le potentiel foncier 5

2. Un recensement en trois étapes *6*

a. L'identification « technique » d'un potentiel foncier brut 6

b. La détermination d'un potentiel foncier net 7

c. L'actualisation du potentiel foncier en fonction de l'évolution du zonage entre les documents d'urbanismes locaux et le PLUi 7

LES RESULTATS **9**

1. Les principaux résultats à l'échelle de Valenciennes Métropole *9*

a. Une importante réserve de foncier dans l'enveloppe urbaine 9

b. Un potentiel foncier qui concerne majoritairement des terrains nus 10

c. Un potentiel de foncier majoritairement pour l'urbanisation mixte 10

2. Analyse à l'échelle communale *10*

PERSPECTIVES DANS LE CADRE DU PLUI **101**

II. ANALYSE DES FRICHES SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION 101

CONTEXTE

La présente analyse a pour but d'inventorier le foncier disponible à l'urbanisation sur l'ensemble du territoire de Valenciennes Métropole conformément à l'article L151-4 du Code de l'Urbanisme qui dispose que le rapport de présentation *« analyse […] la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. »*

Cet inventaire foncier concerne l'urbanisation mixte et l'urbanisation économique conformément aux principes du SCOT du Valenciennois :

- Pour l'urbanisation mixte : *« Les PLH et les documents d'urbanisme locaux réalisent systématiquement un diagnostic foncier du territoire communal préalablement à tout projet susceptible de consommer du foncier agricole ou naturel afin d'identifier le potentiel foncier disponible et le foncier mutable ». (DOO, p544)*

- Pour l'urbanisation économique : *« Les documents d'urbanisme identifient le foncier disponible ou mutable susceptible d'accueillir prioritairement de nouvelles activités dans l'enveloppe urbaine existante » (DOO p 568)*

Cet inventaire est complété par un certain nombre de données d'analyse sur les friches présentes sur le territoire. A noter qu'une **étude spécifique sur les friches sera lancée courant 2020** par Valenciennes Métropole. Le but de cette étude, au-delà de venir préciser les chiffres actuellement connus, sera de faire émerger des zones à enjeux à l'échelle de l'agglomération.

I. Analyse des capacités de densification et de mutation

MÉTHODOLOGIE

1. Définitions

a. L'enveloppe urbaine du SCOT

La délimitation du périmètre d'étude de l'inventaire du foncier mutable repose sur la notion d'enveloppe urbaine définie par le SCOT du Valenciennois (DOO, p485). Celle-ci est constituée des zones U des PLU et des POS et des zones 1AU des PLU ou 1NA des POS, urbanisées à la date d'approbation du SCoT du Valenciennois. Les zones 1AU non urbanisées enclavées dans une zone U appartiennent également à l'enveloppe urbaine :

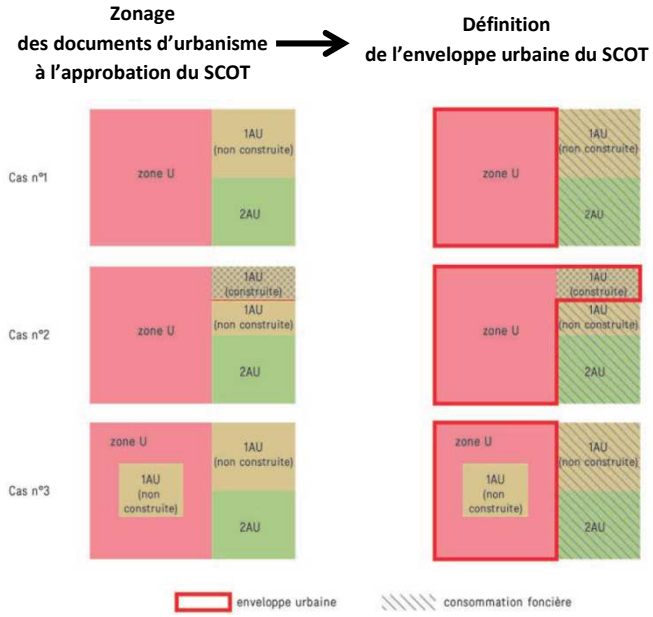

Les documents d'urbanisme pris en compte pour la définition de l'enveloppe urbaine sont ceux en vigueur à la date d'approbation du SCOT du Valenciennois (02/2014) et les enveloppes urbaines des 35 communes qui en découlent ont été définies en concertation avec le SIMOUV en charge du suivi du SCOT.

b. Le potentiel foncier

Les opportunités foncières repérées au sein de l'enveloppe urbaine du SCOT relèvent de trois catégories :

- **Le foncier non bâti** correspond à un ensemble foncier libre d'occupation et situé dans l'enveloppe urbaine du SCOT. Il peut s'agir :
  - D'une parcelle,
  - D'une unité foncière *(ensemble de parcelles d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire)*,
  - D'un ensemble d'unités foncières.
- **Les friches** correspondent à une unité foncière bâtie vacante depuis au moins deux ans et située dans l'enveloppe urbaine du SCOT.
- **Les sites en mutation** correspondent à des unités foncières partiellement ou totalement construites situés dans l'enveloppe urbaine du SCOT et visés par un projet de reconversion d'initiative publique ou privée. Les sites ciblés par une convention opérationnelle avec l'EPF (Etablissement Public Foncier) sont classés dans cette catégorie.

Les jardins, les terrains attenants à une habitation voisine et les réserves foncières des entreprises ne sont pas considérés comme mobilisables et ont été exclus de l'inventaire : la division parcellaire n'a ainsi pas été retenue comme un mode de densification des espaces bâtis dans le cadre de cette analyse que ce soit pour l'urbanisation mixte ou économique.

De même les emprises inférieures à moins de 2500 m² pour un usage économique n'ont pas été prises en compte : il s'agit en effet de fonciers qui ne présentent pas une taille suffisante pour accueillir un projet économique.

Par ailleurs, les emprises ayant fait l'objet d'un octroi de permis (de construire ou d'aménager) avant l'approbation du SCOT ne sont pas considérées comme un potentiel mobilisable sur la période 2014 – 2030.

2. Un recensement en trois étapes

L'inventaire du foncier disponible pour la période 2014 - 2030 s'est déroulé en trois étapes :

a) L'identification en première approche d'un potentiel foncier « brut » dans l'enveloppe urbaine du SCOT sur la base d'une première analyse statistique et géomatique
b) La détermination d'un potentiel foncier « net » sur les capacités réelles de mutation et de densification des emprises foncières pré-repérées dans l'étape 1 :
    - En collaboration avec les communes en ce qui concerne le foncier dédié à l'urbanisation mixte
    - En collaboration avec les services du foncier et du développement économique en ce qui concerne le foncier économique.
c) L'actualisation du potentiel foncier suite à l'évolution du zonage entre les documents d'urbanismes locaux et le PLUi

a. L'identification « technique » d'un potentiel foncier brut

Cette première étape a permis de dégager en première approche une base de données de travail recensant l'ensemble des emprises potentiellement mutables sur la base :

- d'une analyse géomatique et statistique menée par la Prospective et de l'Urbanisme de Valenciennes Métropole à partir des données cadastrales et des données MAJIC au 01/01/2014.

- d'un inventaire des friches réalisé par le service foncier de Valenciennes Métropole recensant l'ensemble des unités foncières bâties vacantes depuis au moins deux ans.

Cette approche a également été complétée par un croisement avec :

- Les données des permis de construire et des permis d'aménager qui ont permis d'exclure les emprises ayant fait l'objet d'un octroi de permis (de construire ou d'aménager) avant l'approbation du SCOT et qui par conséquent ne sont pas considérés comme mobilisables pour le PLUi sur la période 2014 - 2030.
- Les contraintes réglementaires qui ont permis d'exclure les emprises étant frappées d'inconstructibilité. Il s'agit ainsi des emprises concernées par un Plan de Prévention des Risques (PPRi, PPRm, PPRmt, PPRT), par les espaces à enjeux du SAGE Scarpe Escaut, par les zones tampons de 50 m autour des cours d'eaux et forêt (PNR), par les cœurs de nature principaux du SCOT, par les zones d'expansions de crues, par les espaces naturels sensibles du département, par un site classé, par la ZPPAUP de Valenciennes (jardins) et par un périmètre de protection immédiat des puits de captage d'eau potable.

b. La détermination d'un potentiel foncier net

La seconde étape a consisté à sélectionner les emprises réellement disponibles et mobilisables entre 2014 et 2030 pour une nouvelle urbanisation avec les communes et les services du foncier et du développement économique de Valenciennes Métropole.

Ce travail complémentaire de sélection s'est basé sur un certain nombre de critères d'exclusion :

1. L'occupation du terrain :
    - Présence d'une construction n'apparaissant pas sur le cadastre ou dans les données majic
    - Présence d'un équipement ou d'une activité non repérable sur le cadastre *(bassin de rétention, espace vert, terrain de sport, voirie, etc.)*
2. La situation des terrains au regard :
    - de leurs caractéristiques : taille et morphologie des terrains, topographie
    - et de leurs position par rapport à la voirie : accessibilité, enclavement
3. La faisabilité d'une opération à l'échéance du PLUi au regard :
    - De la dureté foncière d'un terrain en fonction d'une lecture du statut de propriété (indivision) et de la rétention foncière
    - La complexité à aménager un terrain / une friche du fait de certaines contraintes (pollution des sols, démolition) qui peuvent engendrer des surcoûts importants et un report d'urbanisation au-delà de 2030
4. La prise en compte d'un risque :
    - Risque minier / effondrement de terrain
    - Risque de ruissellement / inondation ave un rôle de zone tampon ou d'écoulement des eaux pluviales
5. La prise en compte d'enjeux agricoles et environnementaux.

Les communes ont également eu la possibilité d'ajouter des emprises bâties concernées par des projets de renouvellement urbain au regard de leurs expertise.

c. L'actualisation du potentiel foncier en fonction de l'évolution du zonage entre les documents d'urbanismes locaux et le PLUi

L'identification du potentiel foncier à partir de l'enveloppe urbaine du SCOT de 2014 a dû faire l'objet d'une actualisation pendant l'été 2019 pour tenir compte du projet propre du PLUi. En effet, le potentiel foncier repéré dans l'enveloppe urbaine du SCOT dépend d'un zonage des documents d'urbanismes locaux profondément remis en cause par le zonage du PLUi.

Le passage des documents d'urbanismes locaux au PLUi fait apparaître une forte diminution du périmètre constructible (zones U et AU) qui a pour conséquence la réduction du potentiel foncier. Au total, 188 ha d'emprises foncières disponibles pour l'urbanisation repérées dans les documents d'urbanisme sont reclassés en zone A ou en zone N dans le PLUi. Cette évolution concerne principalement le foncier urbain mixte (-128 ha) et secondairement le foncier économique (-60 ha).

Dans certaines communes, une partie importante du foncier repéré comme disponible pour de l'urbanisation nouvelle dans les documents d'urbanismes locaux disparaît par un reclassement en zone A ou en zone N dans le zonage du PLUi comme le montre les exemples suivants :

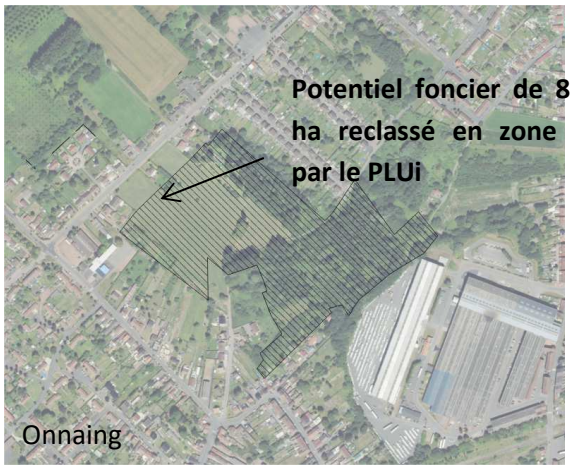

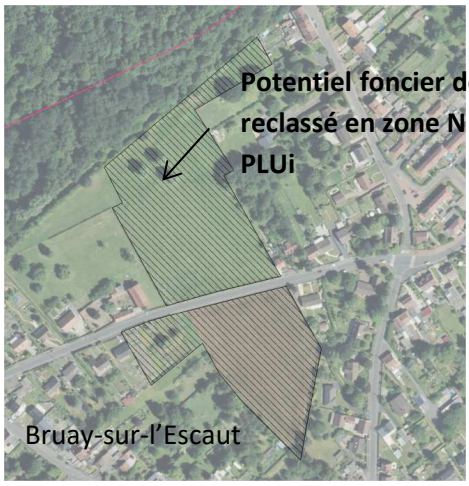

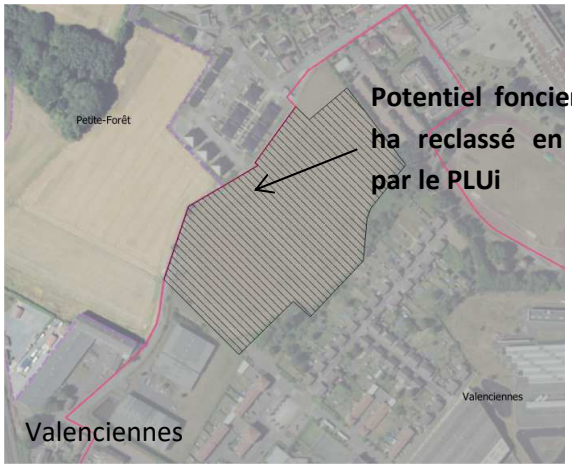

LES RÉSULTATS

1. Les principaux résultats à l'échelle de Valenciennes Métropole

a. Une importante réserve de foncier dans l'enveloppe urbaine

L'analyse a permis dans un premier temps de repérer 857 ha de potentiel foncier dans l'enveloppe urbaine du SCOT dont 570 ha (66 %) pour l'urbanisation mixte et 287 ha (34%) pour l'urbanisation économique.

Il s'agit cependant d'un potentiel foncier « brut » dont il faut déduire ensuite :

- 188 ha en raison d'un reclassement par le PLUi en zone naturelle (149 ha) et en zone agricole (39 ha),
- 23 ha en raison de la présence d'une contrainte d'inconstructibilité. Il s'agit d'emprises classées en zone urbaine ou à urbaniser par le PLUi mais concernées par un des périmètres d'inconstructibilité mentionnés plus haut[1],
- 148 ha en raison de différents motifs d'évictions *(énumérées en détail à la page suivante)*.

Ainsi, il reste in fine 498 ha de potentiel foncier disponible pour l'urbanisation toutes vocations confondues.

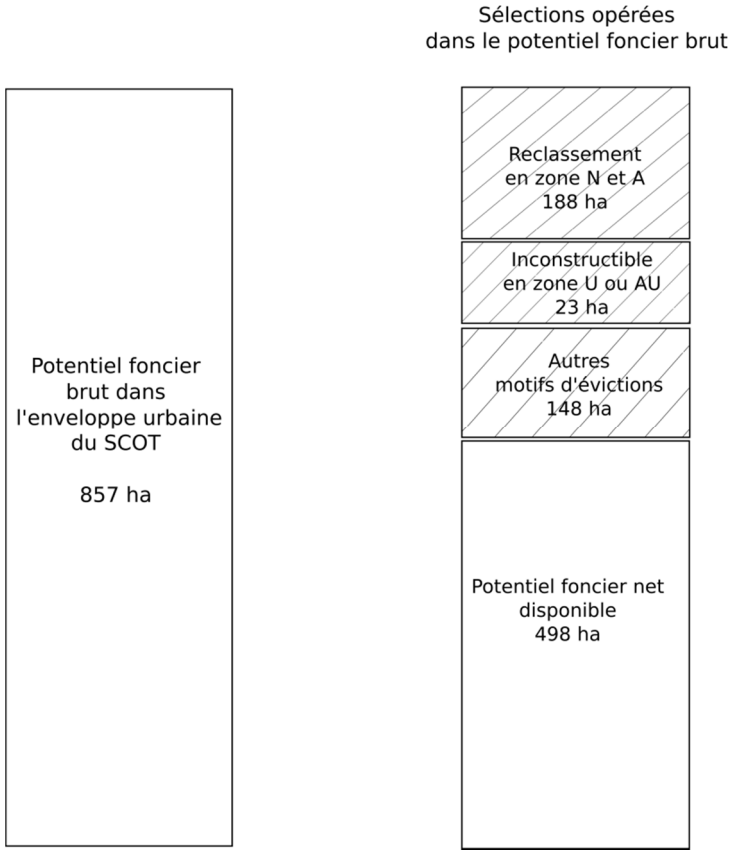

[1] Plan de Prévention des Risques (PPRi, PPRm, PPRmt, PPRT), espaces à enjeux du SAGE Scarpe Escaut, zones tampons de 50 m autour des cours d'eaux et forêt (PNR), cœurs de nature principaux du SCOT, zones d'expansions de crues, espaces naturels sensibles du département, site classé, ZPPAUP de Valenciennes (jardins), périmètre de protection immédiat des puits de captage d'eau potable.

Les différents motifs d'éviction du foncier pris en compte avec les communes conduisent à éliminer :

- 77 ha liés à l'occupation du terrain :
    - 33 ha liés à la présence d'un équipement ou d'un usage collectif (espace vert, équipement de loisir / sportif / scolaire, ouvrage, etc.)
    - 24 ha de zones faisant déjà l'objet soit d'une construction soit d'une occupation par l'habitat ou l'activité économique (jardin d'habitation, construction non repérée au cadastre, construction autorisée avant la date d'approbation du SCOT)
    - 20 ha liés à la présence d'infrastructures de transports (voirie, délaissés routiers, projet routier)
- 34 ha liés à la situation du terrain (accès, enclavement, disposition, forme, topographie) ou aux nuisances des infrastructures de transport proches
- 28 ha liés à la faisabilité des opérations à l'horizon du PLUi (friches non mobilisables à l'horizon 2030 en raison de contraintes d'aménagement trop importantes)
- 6 ha liés à la présence de risques suffisamment importants pour éviter l'urbanisation (ruissellement, présence d'une conduite de transport de gaz, mouvement de terrain)
- 3 ha liés à la présence d'enjeux agricoles (2 ha) et environnementaux (1 ha : espace boisé ou végétalisé, présence d'eau)

b. Un potentiel foncier qui concerne majoritairement des terrains nus

Sur les 498 ha disponibles, Valenciennes Métropole identifie dans le périmètre de l'enveloppe urbaine du SCOT un potentiel foncier net pour l'urbanisation de :

- 44 ha de friches et de 63 ha de sites en mutation partiellement ou totalement construits visés par un projet de reconversion d'initiative publique ou privé (22%)
- 391 ha de terrain nus libres de constructions (78%)

c. Un potentiel de foncier majoritairement pour l'urbanisation mixte

Sur les 498 ha disponibles, Valenciennes Métropole identifie dans le périmètre de l'enveloppe urbaine du SCOT un potentiel foncier net de :

- 321 ha pour l'urbanisation mixte (64%)
- 158 ha pour l'urbanisation économique (32%)
- 8 ha pour l'urbanisation commerciale (2%)
- 11 ha pour la création d'équipements (2%)

2. Analyse à l'échelle communale

L'analyse du potentiel foncier fait l'objet d'une cartographie et d'un tableau par commune dans les pages suivantes.

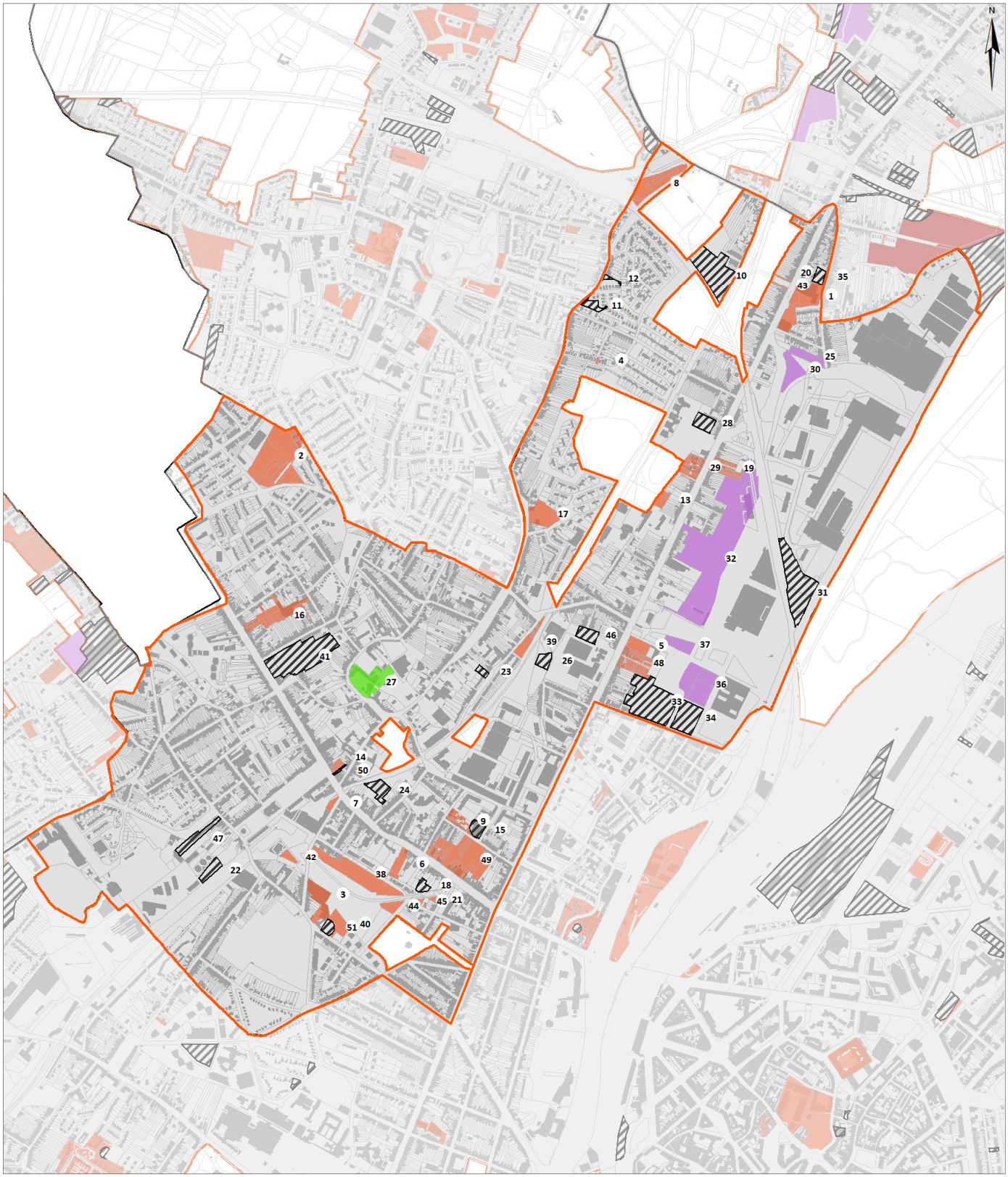

Arrêt de projet PLUi
15/10/2019

Commune :
Anzin

Objet :
Analyse des capacités de mutations et de densification de l'enveloppe urbaine

Enveloppe urbaine

Potentiel foncier par vocation
- Urbain mixte
- Équipement
- Commercial
- Économique
- Non retenu

0 50 100 200 300 Mètres

Service SIG Valenciennes Métropole 09/2019
Sources : Cadastre et fichiers fonciers - Dgfip
© Droits de l'État réservé ® 2018

Valenciennes Métropole

Anzin :

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
1	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		9466
2	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		22124
3	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		5633
4	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		188
5	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2838
6	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2716
7	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1019
8	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		7521
9	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3144
10	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	12980
11	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	1370
12	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	332
13	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1657
14	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1037
15	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	1856
16	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		8898
17	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		5896
18	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	1240
19	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3956
20	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		364
21	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		345
22	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espaces végétalisés liés à une habitation	2312
23	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Jardins collectifs	830
24	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espaces boisés/végétalisés	2967
25	Urbain mixte	Economique	Non		3171
26	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Reclassement en zone N	1840
27	Urbain mixte	Equipement	Non		8989
28	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Equipement de loisir / sportif	2847
29	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		4670
30	Economique	Economique	Non		4589
31	Economique	Economique	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	14199
32	Urbain mixte	Economique	Non		53594
33	Urbain mixte	Economique	Oui	Infrastructure / réseau routier	16358
34	Urbain mixte	Economique	Oui	Infrastructure / réseau routier	6527
35	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Equipement de loisir / sportif	1416
36	Urbain mixte	Economique	Non		10774
37	Urbain mixte	Economique	Non		3207
38	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		12298
39	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2892
40	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3226
41	Urbain mixte	Equipement	Oui	Friche non mobilisable à	16962

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
				l'horizon du PLUi	
42	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1201
43	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		460
44	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1859
45	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		758
46	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Infrastructure / réseau routier	2465
47	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Friche non mobilisable à l'horizon du PLUi	3046
48	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		6727
49	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		17194
50	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Friche non mobilisable à l'horizon du PLUi	275
51	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	1355

Arrêt de projet PLUi
15/10/2019

Commune :
Artres

Objet :
Analyse des capacités de mutations et de densification de l'enveloppe urbaine

Enveloppe urbaine

Potentiel foncier par vocation
- Urbain mixte
- Équipement
- Commercial
- Économique
- Non retenu

0 50 100 200 300 Mètres

Service SIG Valenciennes Métropole 09/2019
Sources : Cadastre et fichiers fonciers - Dgfip
© Droits de l'État réservé ® 2018

Valenciennes Métropole

Artres :

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
1	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	660
2	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Ruissellement / inondation	661
3	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	6120
4	Economique	Urbain mixte	Non		449
5	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	8244
6	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1175
7	Economique	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	34354
8	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	13401
9	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	451
10	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	999
11	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	15731
12	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Friche non mobilisable à l'horizon du PLUi	19061
13	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espaces végétalisés liés à une habitation	403
14	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		523

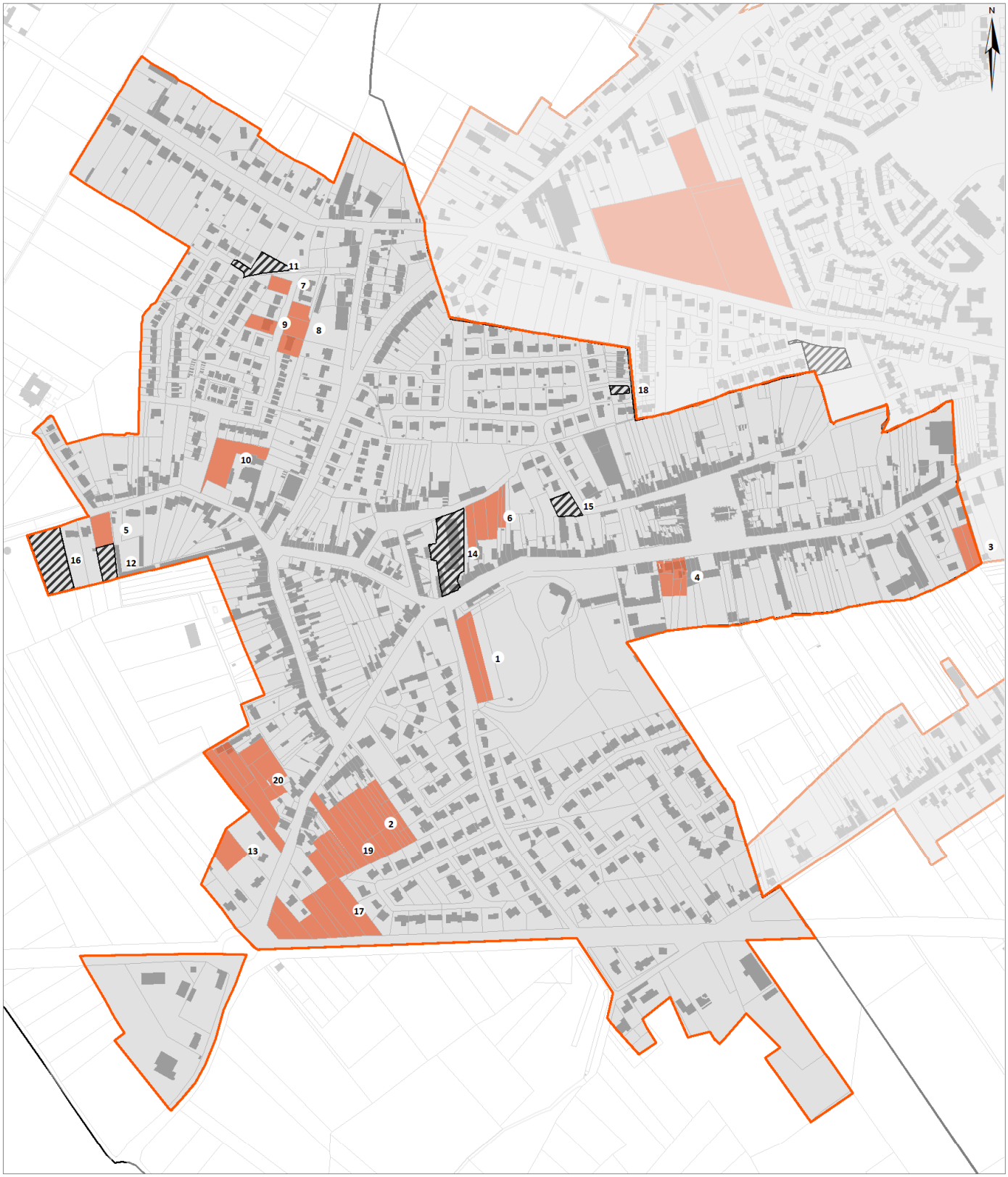

Arrêt de projet PLUi
15/10/2019

Commune :
Aubry-du-Hainaut

Objet :
Analyse des capacités de mutations et de densification de l'enveloppe urbaine

Enveloppe urbaine

Potentiel foncier par vocation
- Urbain mixte
- Équipement
- Commercial
- Économique
- Non retenu

0 50 100 200 300 Mètres

Service SIG Valenciennes Métropole 09/2019
Sources : Cadastre et fichiers fonciers - Dgfip
© Droits de l'État réservé ® 2018

Valenciennes Métropole

Aubry-du-Hainaut :

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
1	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2488
2	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		7862
3	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1257
4	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1727
5	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1003
6	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2725
7	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		540
8	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1893
9	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		672
10	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2334
11	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Infrastructure / réseau routier	1057
12	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	954
13	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1201
14	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Friche non mobilisable à l'horizon du PLUi	3449
15	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espaces végétalisés liés à une habitation	821
16	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	3162
17	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		8840
18	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	243
19	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		221
20	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		6974

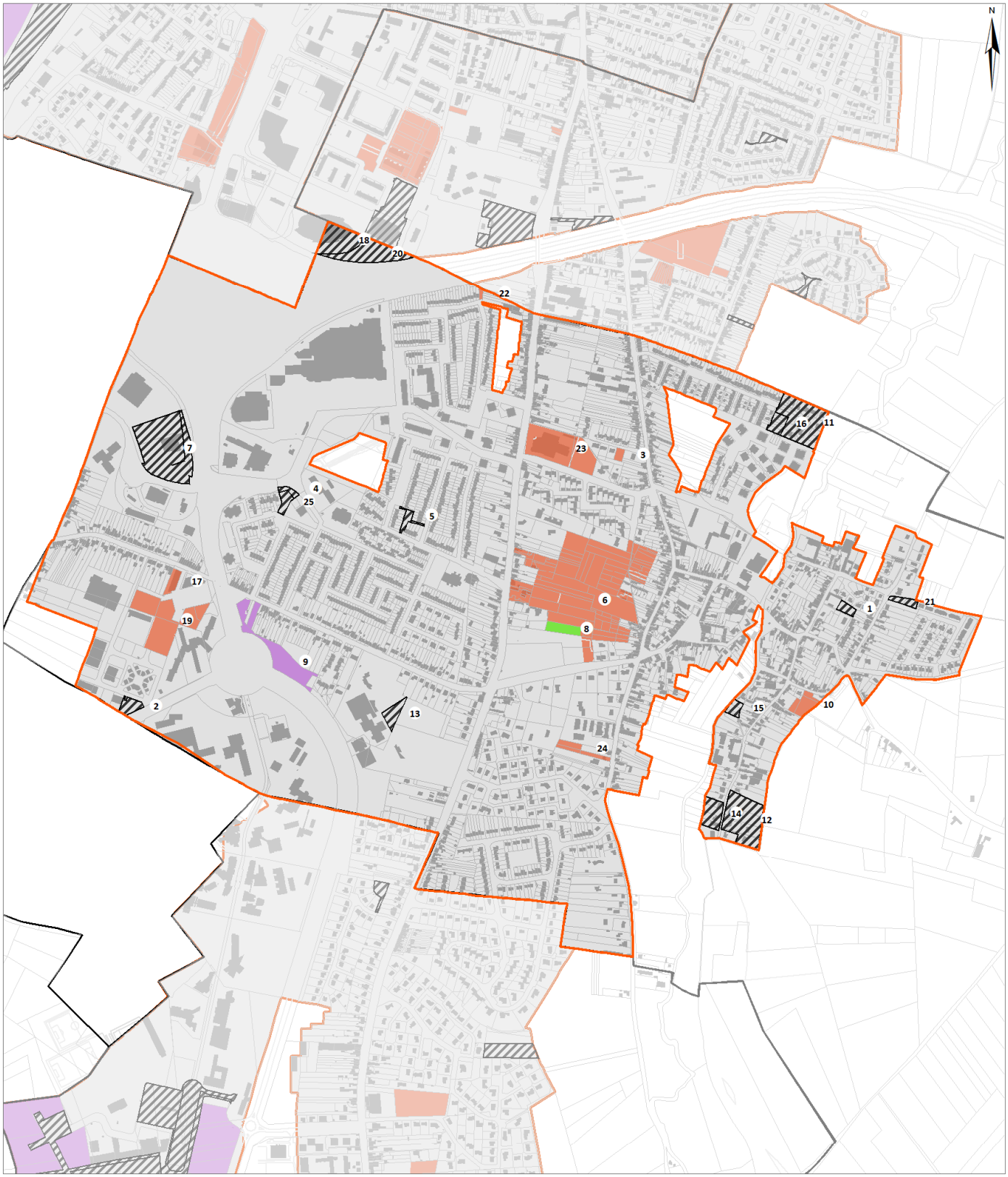

Arrêt de projet PLUi
15/10/2019

Commune :
Aulnoy-lez-Valenciennes

Objet :
Analyse des capacités de mutations et de densification de l'enveloppe urbaine

Enveloppe urbaine

Potentiel foncier par vocation
- Urbain mixte
- Équipement
- Commercial
- Économique
- Non retenu

0 50 100 200 300 Mètres

Service SIG Valenciennes Métropole 09/2019
Sources : Cadastre et fichiers fonciers - Dgfip
© Droits de l'État réservé ® 2018

Valenciennes Métropole

Aulnoy-lez-Valenciennes :

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
1	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	938
2	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	1566
3	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		581
4	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Equipement de loisir / sportif	548
5	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	922
6	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		55101
7	Economique	Commercial	Oui	PA, PC déposé avant 02/2014	16992
8	Urbain mixte	Equipement	Non		1862
9	Urbain mixte	Economique	Non		7783
10	Urbain mixte	Urbain mixte	Non	2409	
11	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	PA, PC déposé avant 02/2014	9647
12	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	PA, PC déposé avant 02/2014	9090
13	Urbain mixte	Equipement	Oui	Ouvrage	1775
14	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	PA, PC déposé avant 02/2014	3002
15	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	987
16	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espaces végétalisés liés à une habitation	1524
17	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1401
18	Economique	Equipement	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	5396
19	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		12007
20	Economique	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	6290
21	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Ouvrage	974
22	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		260
23	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		11818
24	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1849
25	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	1156

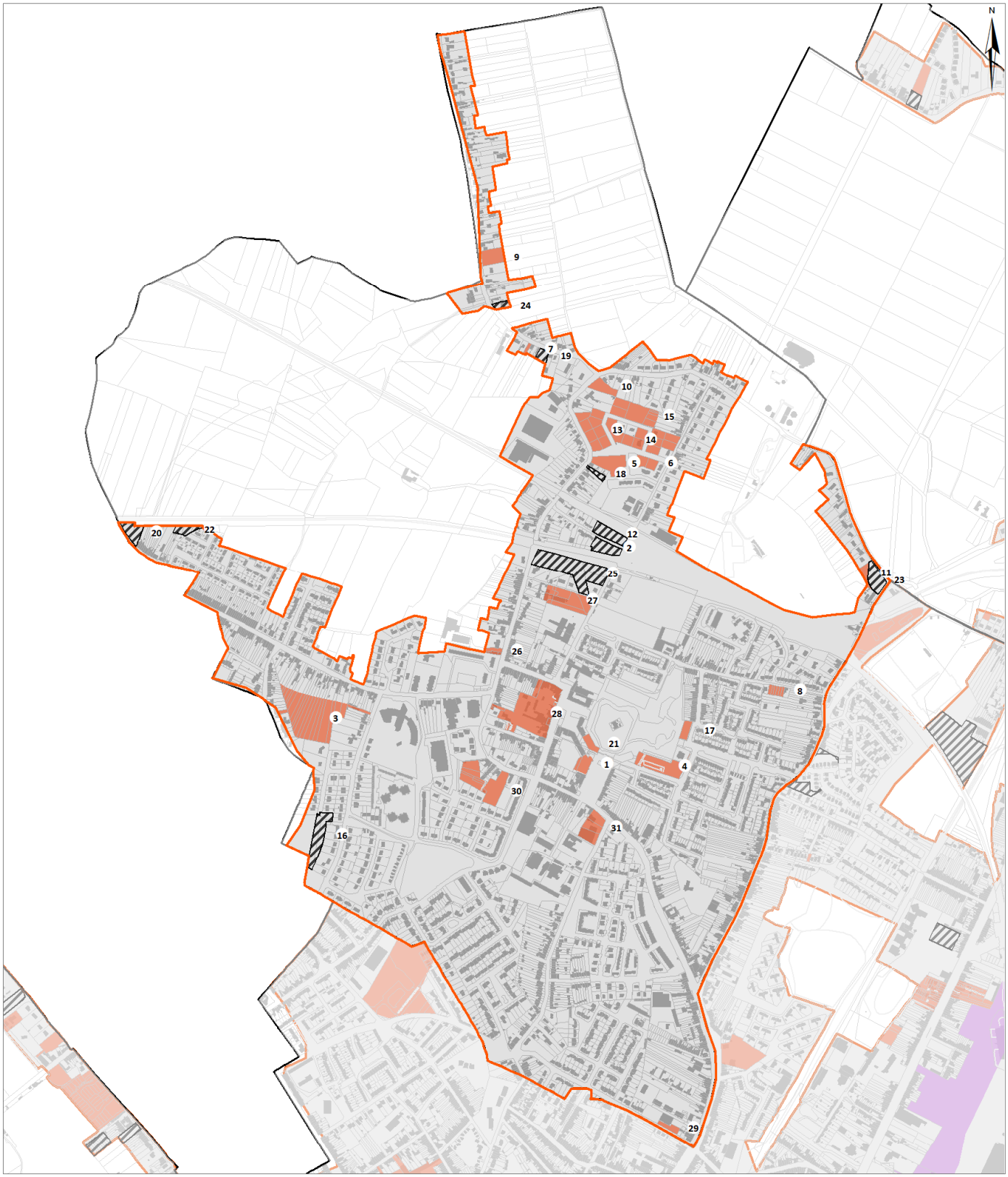

Arrêt de projet PLUi
15/10/2019

Commune :
Beuvrages

Objet :
Analyse des capacités de mutations et de densification de l'enveloppe urbaine

Enveloppe urbaine

Potentiel foncier par vocation
- Urbain mixte
- Équipement
- Commercial
- Économique
- Non retenu

0 50 100 200 300 Mètres

Service SIG Valenciennes Métropole 09/2019
Sources : Cadastre et fichiers fonciers - Dgfip
© Droits de l'État réservé ® 2018

Valenciennes Métropole

Beuvrages :

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
1	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1425
2	Urbain mixte	Equipement	Oui	Nuisance proximité infrastructure / réseau	1988
3	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		14197
4	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		4202
5	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2880
6	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1298
7	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		229
8	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		946
9	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2095
10	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1626
11	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		818
12	Urbain mixte	Equipement	Oui	Nuisance proximité infrastructure / réseau	2251
13	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		5353
14	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3423
15	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		8395
16	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Jardins collectifs	3740
17	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		946
18	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espaces végétalisés liés à une habitation	513
19	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	747
20	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	1777
21	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		844
22	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Nuisance proximité infrastructure / réseau	1215
23	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	2220
24	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	645
25	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	8733
26	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		622
27	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		5321
28	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		12543
29	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		748
30	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		6321
31	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3331

Arrêt de projet PLUi
15/10/2019

Commune :
Bruay-sur-l'Escaut

Objet :
Analyse des capacités de mutations et de densification de l'enveloppe urbaine

Enveloppe urbaine

Potentiel foncier par vocation
- Urbain mixte
- Équipement
- Commercial
- Économique
- Non retenu

0 50100 200 300 Mètres

Service SIG Valenciennes Métropole 09/2019
Sources : Cadastre et fichiers fonciers - Dgfip
© Droits de l'État réservé ® 2018

Valenciennes Métropole

Bruay-sur-l'Escaut :

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
1	Urbain mixte	Commercial	Non		16721
2	Economique	Economique	Non		22772
3	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Reclassement en zone N	1619
4	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Friche non mobilisable à l'horizon du PLUi	6540
5	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		491
6	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1241
7	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Projet d'infrastructure/réseau routier	191
8	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	1165
9	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	1004
10	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	527
11	Economique	Economique	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	3377
12	Economique	Economique	Non		7542
13	Economique	Economique	Non		6288
14	Economique	Economique	Oui	Infrastructure / réseau routier	10641
15	Economique	Economique	Non		21018
16	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1879
17	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	533
18	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	4760
19	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	7561
20	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	3957
21	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Friche non mobilisable à l'horizon du PLUi	10428
22	Economique	Economique	Oui	Projet d'infrastructure/réseau routier	6367
23	Urbain mixte	Commercial	Non		12064
24	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	3396
25	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espaces végétalisés liés à une habitation	389
26	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Jardins collectifs	1045
27	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	463
28	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	11530
29	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	6536
30	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	1398
31	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		961
32	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		600
33	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	20291
34	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	15915
35	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Jardins collectifs	2266
36	Economique	Commercial	Non		12388
37	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		330

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
38	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		446
39	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		212
40	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		370
41	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		324
42	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		912
43	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3237
44	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		750
45	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		16193
46	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		6314
47	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		4497
48	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3374
49	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1435
50	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		856
51	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1736
52	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2118
53	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		682
54	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2009
55	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Jardins collectifs	1574
56	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		5110
57	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		422
58	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		15876
59	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		56505
60	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1006
61	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2547
62	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		29878
63	Urbain mixte	Commercial	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	2781
64	Economique	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	283
65	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Friche non mobilisable à l'horizon du PLUi	1436
66	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	PA, PC déposé avant 02/2014	5726
67	Urbain mixte	Equipement	Non		2626
68	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3996
69	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	PA, PC déposé avant 02/2014	644
70	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	652
71	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	1702
72	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	357
73	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	1038
74	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	2141
75	Economique	Commercial	Oui	PA, PC déposé avant 02/2014	37675
76	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Friche non mobilisable à l'horizon du PLUi	7525
77	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Friche non mobilisable à l'horizon du PLUi	2888
78	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	749
79	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	169

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
80	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	2776
81	Economique	Economique	Non		12710
73	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	1038
74	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	2141
75	Economique	Commercial	Oui	PA, PC déposé avant 02/2014	37675
76	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Friche non mobilisable à l'horizon du PLUi	7525
77	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Friche non mobilisable à l'horizon du PLUi	2888
78	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	749
79	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	169
80	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	2776
81	Economique	Economique	Non		12710

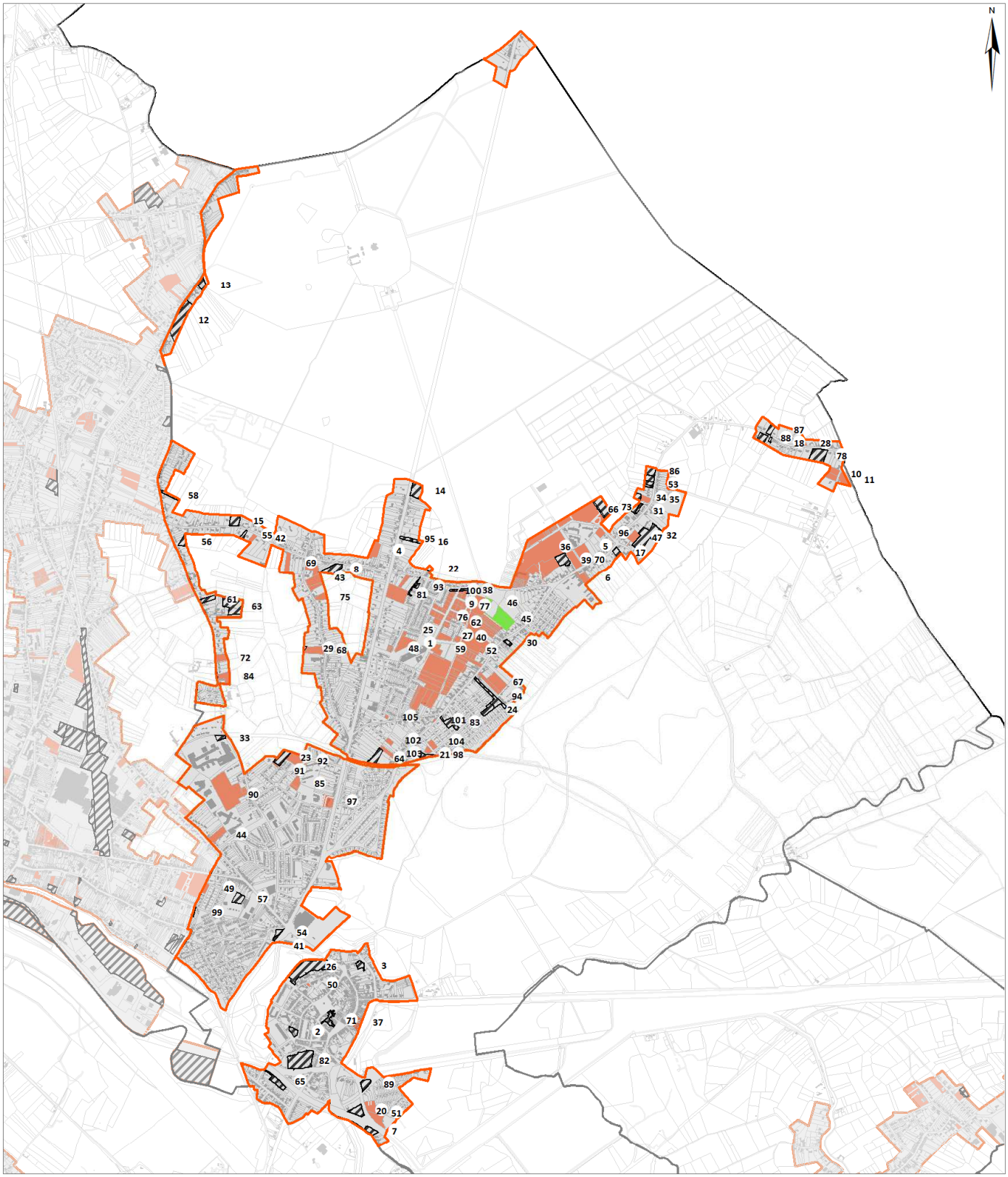

Arrêt de projet PLUi
15/10/2019

Commune :
Condé-sur-l'Escaut

Objet :
Analyse des capacités de mutations et de densification de l'enveloppe urbaine

Enveloppe urbaine

Potentiel foncier par vocation
- Urbain mixte
- Équipement
- Commercial
- Économique
- Non retenu

0 100 200 400 600 Mètres

Service SIG Valenciennes Métropole 09/2019
Sources : Cadastre et fichiers fonciers - Dgfip
© Droits de l'État réservé ® 2018

Valenciennes Métropole

Condé-sur-L'Escaut :

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
1	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		5066
2	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Friche non mobilisable à l'horizon du PLUi	1566
3	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Monument	1485
4	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		4093
5	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3874
6	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2821
7	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Projet d'infrastructure/réseau routier	1845
8	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Enjeu agricole	3636
9	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		5235
10	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3738
11	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2583
12	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	9688
13	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	1913
14	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	4421
15	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	3050
16	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	823
17	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	1436
18	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	339
19	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1266
20	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	3080
21	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	2190
22	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	621
23	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	3763
24	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	2319
25	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		563
26	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	12238
27	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2557
28	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1150
29	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	194
30	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	770
31	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	1172
32	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	10669
33	Urbain mixte	Equipement	Oui	Friche non mobilisable à l'horizon du PLUi	1228
34	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	1252

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
35	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1724
36	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		75272
37	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2951
38	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	475
39	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Friche non mobilisable à l'horizon du PLUi	3840
40	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1648
41	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	393
42	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1180
43	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		8897
44	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3893
45	Urbain mixte	Equipement	Non		8784
46	Urbain mixte	Equipement	Non		1363
47	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2958
48	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1076
49	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1326
50	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		376
51	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		7418
52	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		102899
53	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	1676
54	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Délaissés routiers	1000
55	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	790
56	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	1589
57	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	2827
58	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	1260
59	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2861
60	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	863
61	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	1824
62	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1122
63	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	8112
64	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	3256
65	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Délaissés routiers	3044
66	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	760
67	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		8635
68	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		4213
69	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2909
70	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		4886

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
71	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Friche non mobilisable à l'horizon du PLUi	2170
72	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2265
73	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	5306
74	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1844
75	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2011
76	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3775
77	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		4444
78	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	5816
79	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	530
80	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	1057
81	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		10136
82	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	10950
83	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	3437
84	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2821
85	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2943
86	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	2453
87	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	1580
88	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	2136
89	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	2119
90	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		21823
91	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		561
92	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		7113
93	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Infrastructure / réseau routier	1192
94	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Risque minier / mouvement de terrain	4347
95	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espaces végétalisés liés à une habitation	1049
96	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1882
97	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3867
98	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1086
99	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espaces végétalisés liés à une habitation	410
100	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	399
101	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		223
102	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1102
103	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2434
104	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1647
105	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		482

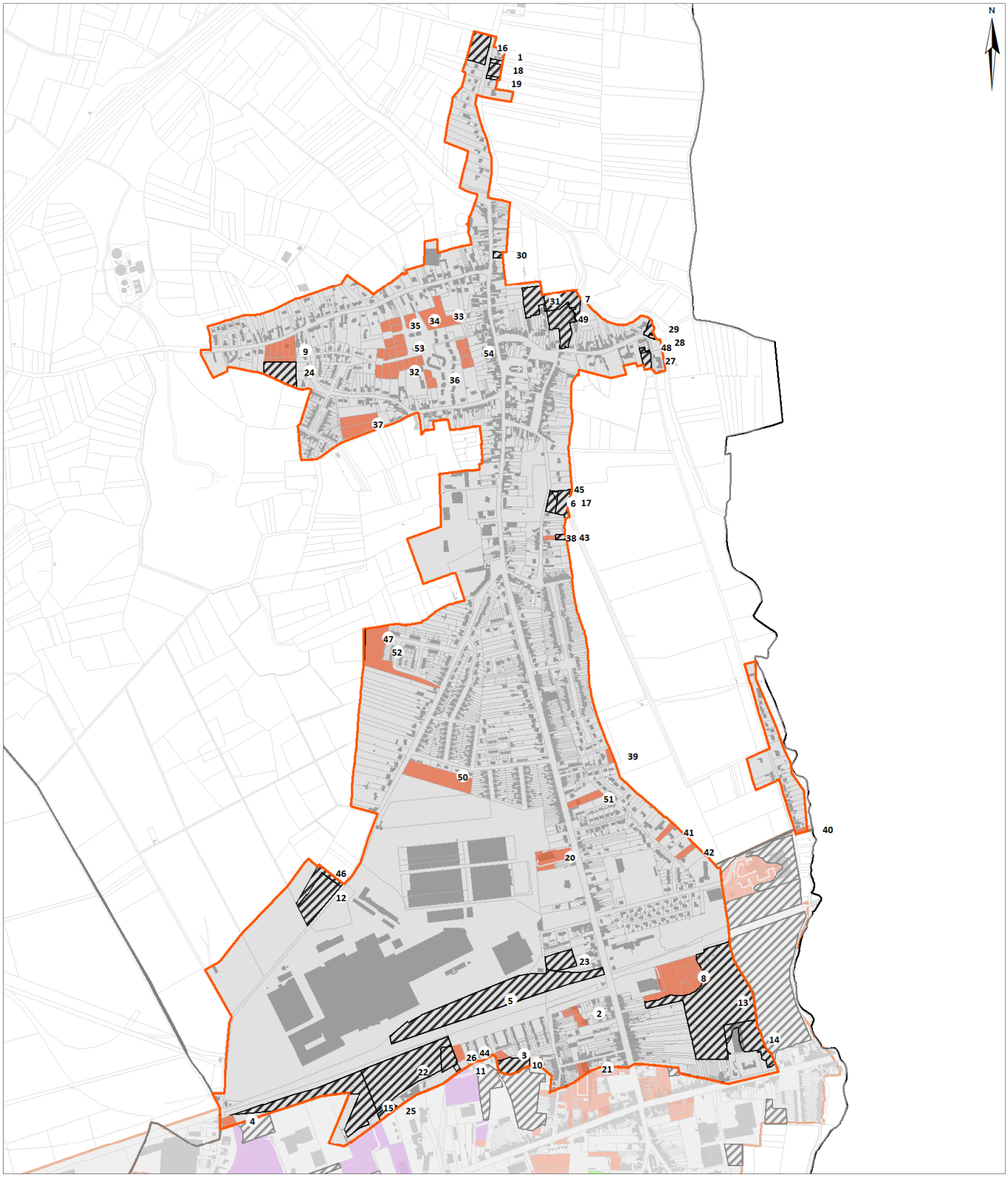

Arrêt de projet PLUi
15/10/2019

Commune :
Crespin

Objet :
Analyse des capacités de mutations et de densification de l'enveloppe urbaine

Enveloppe urbaine

Potentiel foncier par vocation
- Urbain mixte
- Équipement
- Commercial
- Économique
- Non retenu

0 50 100 200 300 Mètres

Service SIG Valenciennes Métropole 09/2019
Sources : Cadastre et fichiers fonciers - Dgfip
© Droits de l'État réservé ® 2018

Valenciennes Métropole

Crespin :

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
1	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	396
2	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2155
3	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		843
4	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1128
5	Economique	Economique	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	32906
6	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Ruissellement / inondation	1353
7	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	5159
8	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		13497
9	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		5772
10	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	3606
11	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	375
12	Economique	Economique	Oui	Infrastructure / réseau routier	8319
13	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	45507
14	Urbain mixte	Economique	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	8024
15	Urbain mixte	Economique	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	17870
16	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	4633
17	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	2583
18	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	1431
19	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	292
20	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		5470
21	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1277
22	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	24095
23	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	4031
24	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	5108
25	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	1209
26	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	2491
27	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	1205
28	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	185
29	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	830
30	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	481
31	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	4447
32	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		5306
33	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		5868
34	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1439
35	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2223
36	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1447
37	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		5962
38	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		520
39	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		679
40	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		678
41	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1019
42	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1179

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
43	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	456
44	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1300
45	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	254
46	Economique	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	2781
47	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	216
48	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	282
49	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Friche non mobilisable à l'horizon du PLUi	6046
50	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		9059
51	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2356
52	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		9702
53	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		4729
54	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2930

Arrêt de projet PLUi
15/10/2019

Commune :
Curgies

Objet :
Analyse des capacités de mutations et de densification de l'enveloppe urbaine

Enveloppe urbaine

Potentiel foncier par vocation
- Urbain mixte
- Équipement
- Commercial
- Économique
- Non retenu

0 25 50 100 150 Mètres

Service SIG Valenciennes Métropole 09/2019
Sources : Cadastre et fichiers fonciers - Dgfip
© Droits de l'État réservé ® 2018

Valenciennes Métropole

Curgies :

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
1	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	840
2	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		813
3	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2385
4	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	2522
5	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	PA, PC déposé avant 02/2014	944
6	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	PA, PC déposé avant 02/2014	1584
7	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		4121
8	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		478
9	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1874
10	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1561
11	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		780

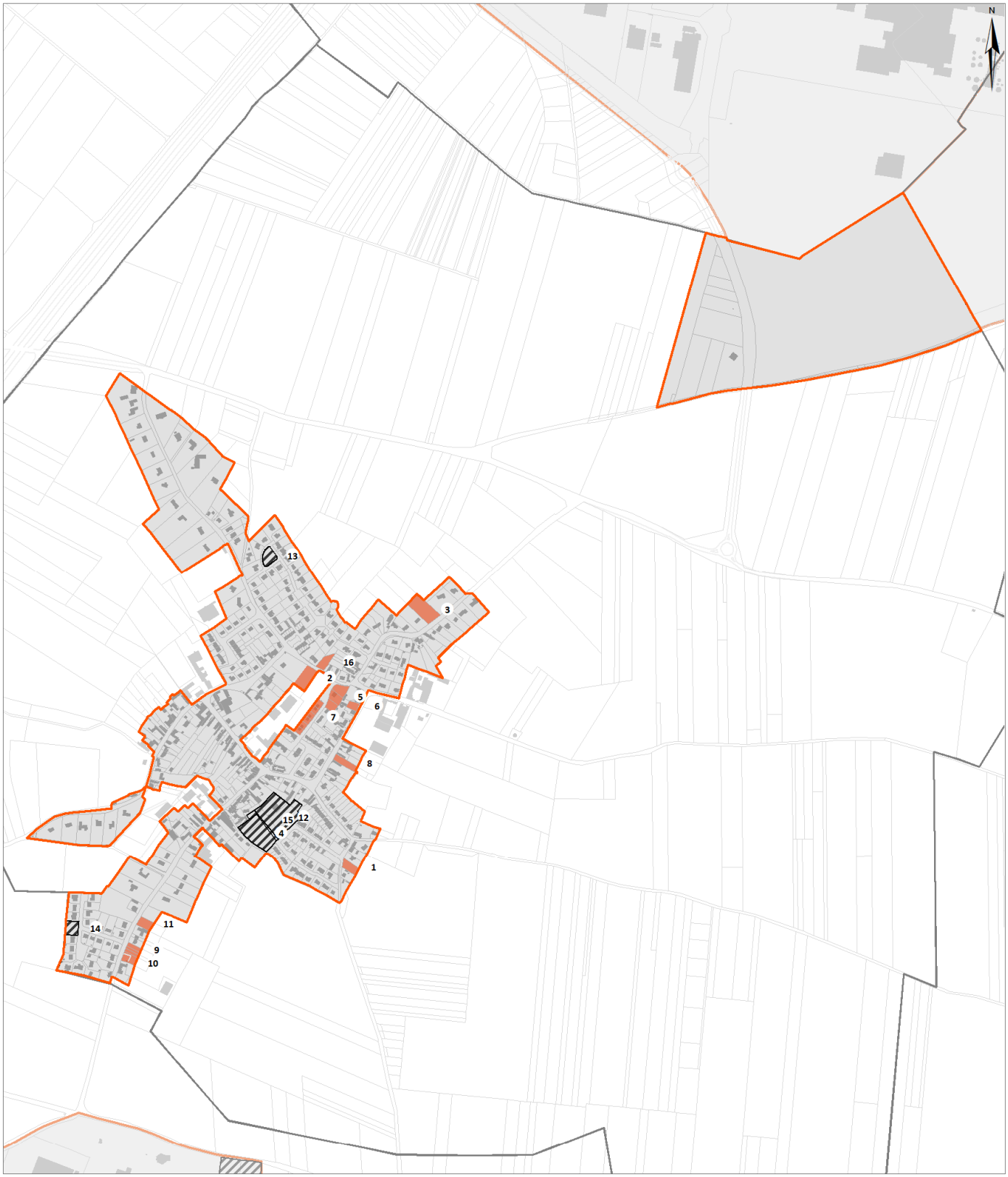

Arrêt de projet PLUi
15/10/2019

Commune :
Estreux

Objet :
Analyse des capacités de mutations et de densification de l'enveloppe urbaine

Enveloppe urbaine

Potentiel foncier par vocation
- Urbain mixte
- Équipement
- Commercial
- Économique
- Non retenu

0 50 100 200 300 Mètres

Service SIG Valenciennes Métropole 09/2019
Sources : Cadastre et fichiers fonciers - Dgfip
© Droits de l'État réservé ® 2018

Valenciennes Métropole

Estreux :

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
1	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		794
2	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1621
3	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2456
4	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	3841
5	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1962
6	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		463
7	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1602
8	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		919
9	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		781
10	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		709
11	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		766
12	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Friche non mobilisable à l'horizon du PLUi	6403
13	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	1000
14	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	951
15	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Ruissellement / inondation	586
16	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		777

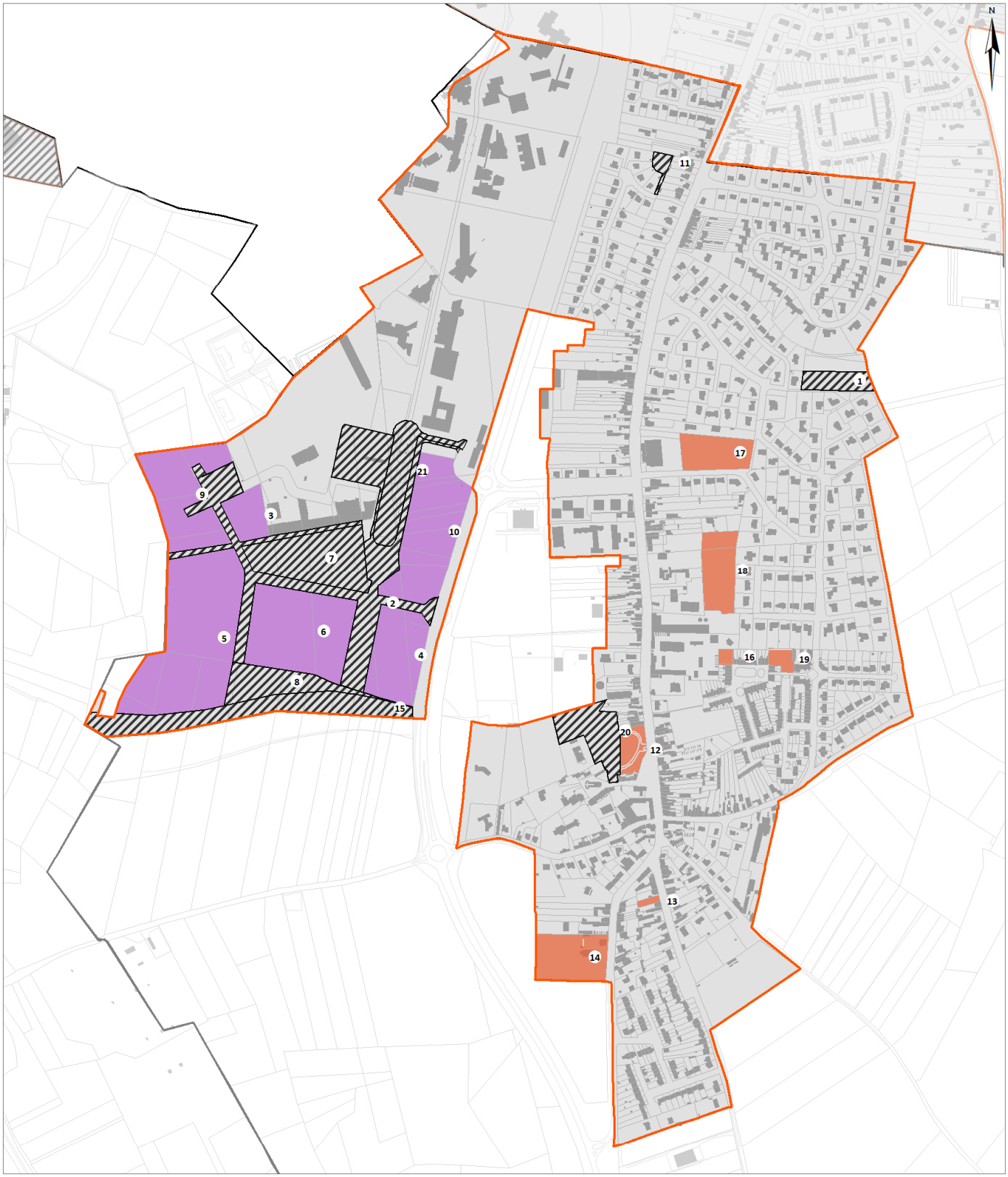

Arrêt de projet PLUi
15/10/2019

Commune :
Famars

Objet :
Analyse des capacités de mutations et de densification de l'enveloppe urbaine

Enveloppe urbaine

Potentiel foncier par vocation
- Urbain mixte
- Équipement
- Commercial
- Économique
- Non retenu

0 25 50 100 150 Mètres

Service SIG Valenciennes Métropole 09/2019
Sources : Cadastre et fichiers fonciers - Dgfip
© Droits de l'État réservé ® 2018

Valenciennes Métropole

Famars :

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
1	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	4034
2	Economique	Economique	Oui	Infrastructure / réseau routier	39022
3	Economique	Economique	Non		5395
4	Economique	Economique	Non		14233
5	Economique	Economique	Non		40124
6	Economique	Economique	Non		25189
7	Economique	Economique	Oui	Autre équipement	17087
8	Economique	Economique	Oui	Ouvrage	8944
9	Economique	Economique	Non		18515
10	Economique	Economique	Non		23212
11	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Ouvrage	1154
12	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3258
13	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		467
14	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		9962
15	Economique	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	17731
16	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		712
17	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		7172
18	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		8022
19	Urbain mixte	Urbain mixte		Non	1543
20	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	8780
21	Economique	Equipement	Oui	Infrastructure / réseau routier	9467

Arrêt de projet PLUi
15/10/2019

Commune :
Fresnes-sur-Escaut

Objet :
Analyse des capacités de mutations et de densification de l'enveloppe urbaine

Enveloppe urbaine

Potentiel foncier par vocation
- Urbain mixte
- Équipement
- Commercial
- Économique
- Non retenu

0 50100 200 300 Mètres

Service SIG Valenciennes Métropole 09/2019
Sources : Cadastre et fichiers fonciers - Dgfip
© Droits de l'État réservé ® 2018

Valenciennes Métropole

Fresnes-sur-L'Escaut :

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
1	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		6099
2	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2732
3	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	267
4	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		207
5	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3844
6	Economique	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	176922
7	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	24661
8	Urbain mixte	Equipement	Non		164
9	Urbain mixte	Equipement	Non		872
10	Urbain mixte	Equipement	Non		735
11	Economique	Economique	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	7185
12	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1383
13	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		636
14	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		25441
15	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1353
16	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2077
17	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3458
18	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		987
19	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		727
20	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		364
21	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		381
22	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1275
23	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	1328
24	Economique	Urbain mixte	Non		36182
25	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		723
26	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	4079
27	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1328
28	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	1065
29	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	937
30	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	3031
31	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	5094
32	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		29372
33	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		609
34	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		532
35	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	787
36	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		693
37	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1090
38	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		192
39	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1200

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
40	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3510
41	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1315
42	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		873
43	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		32851
44	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		35627
45	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		10173
46	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1340
47	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		224
48	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1542
49	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		368
50	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		802
51	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		6109
52	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		4731
53	Economique	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	43684
54	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	2116
55	Economique	Equipement	Oui	Autre équipement	20432
56	Economique	Economique	Non		90620
57	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1515
58	Urbain mixte	Equipement	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	1783
59	Urbain mixte	Equipement	Oui	Risque minier / mouvement de terrain	4850
60	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Equipement de loisir / sportif	4457
61	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	3423
62	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	36451
63	Economique	Economique	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	22965
64	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	1306
65	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		11934
66	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	7875
67	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		7167
68	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	456
69	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	1979
70	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	1153
71	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	5193
72	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	4081
73	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	59408
74	Economique	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	27573
75	Economique	Urbain mixte	Non		12443
76	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	64582
77	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	592
78	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Infrastructure / réseau routier	452
79	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Infrastructure / réseau routier	371
80	Economique	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	5752
81	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Infrastructure / réseau routier	1517

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
82	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Infrastructure / réseau routier	547
83	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	10875
84	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		4303
85	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1169
86	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		5286
87	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3267

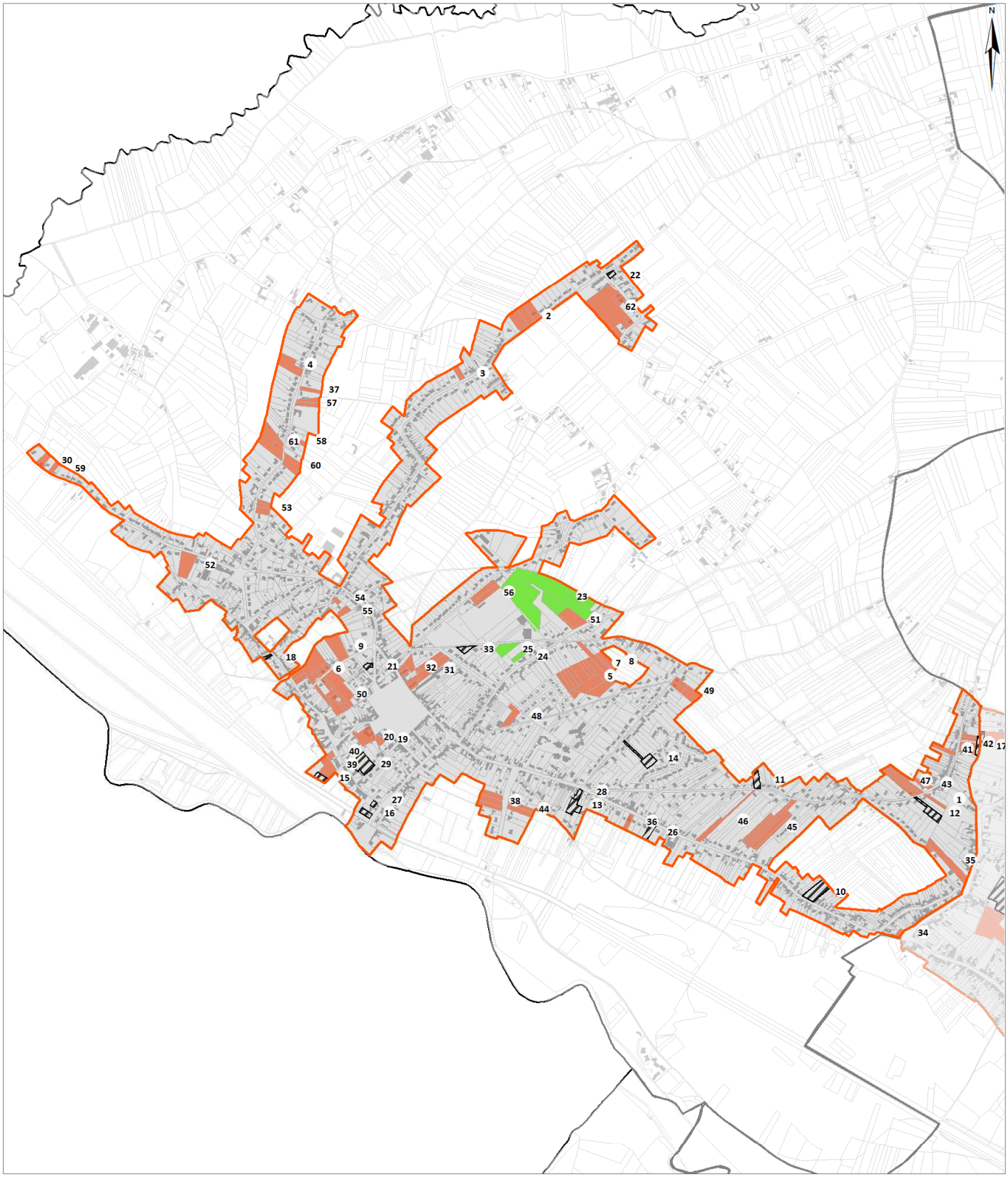

Arrêt de projet PLUi
15/10/2019

Commune :
Hergnies

Objet :
Analyse des capacités de mutations et de densification de l'enveloppe urbaine

Enveloppe urbaine

Potentiel foncier par vocation
- Urbain mixte
- Équipement
- Commercial
- Économique
- Non retenu

0 50 100 200 300 Mètres

Service SIG Valenciennes Métropole 09/2019
Sources : Cadastre et fichiers fonciers - Dgfip
© Droits de l'État réservé ® 2018

Valenciennes Métropole

Hergnies :

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
1	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1051
2	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		6313
3	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1044
4	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3632
5	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		20054
6	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		8470
7	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		649
8	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1632
9	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		4194
10	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	3472
11	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	1355
12	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	1959
13	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	1814
14	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	2041
15	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	875
16	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	807
17	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	744
18	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	269
19	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1281
20	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3167
21	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espaces végétalisés liés à une habitation	509
22	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espaces végétalisés liés à une habitation	438
23	Urbain mixte	Equipement	Non		32756
24	Urbain mixte	Equipement	Non		1010
25	Urbain mixte	Equipement	Non		2294
26	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espaces végétalisés liés à une habitation	1166
27	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espaces végétalisés liés à une habitation	279
28	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espaces végétalisés liés à une habitation	566
29	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espaces végétalisés liés à une habitation	3504
30	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1321
31	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		6900
32	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2605
33	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Infrastructure / réseau routier	783
34	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		458
35	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		4947

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
36	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1044
37	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		941
38	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		4731
39	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2715
40	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		593
41	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1292
42	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3628
43	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1023
44	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2780
45	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		11150
46	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3258
47	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		5716
48	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2390
49	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		4061
50	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		11336
51	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		4010
52	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		4194
53	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2304
54	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		496
55	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		968
56	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3893
57	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2235
58	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		955
59	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		776
60	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3001
61	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		6240
62	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		15188

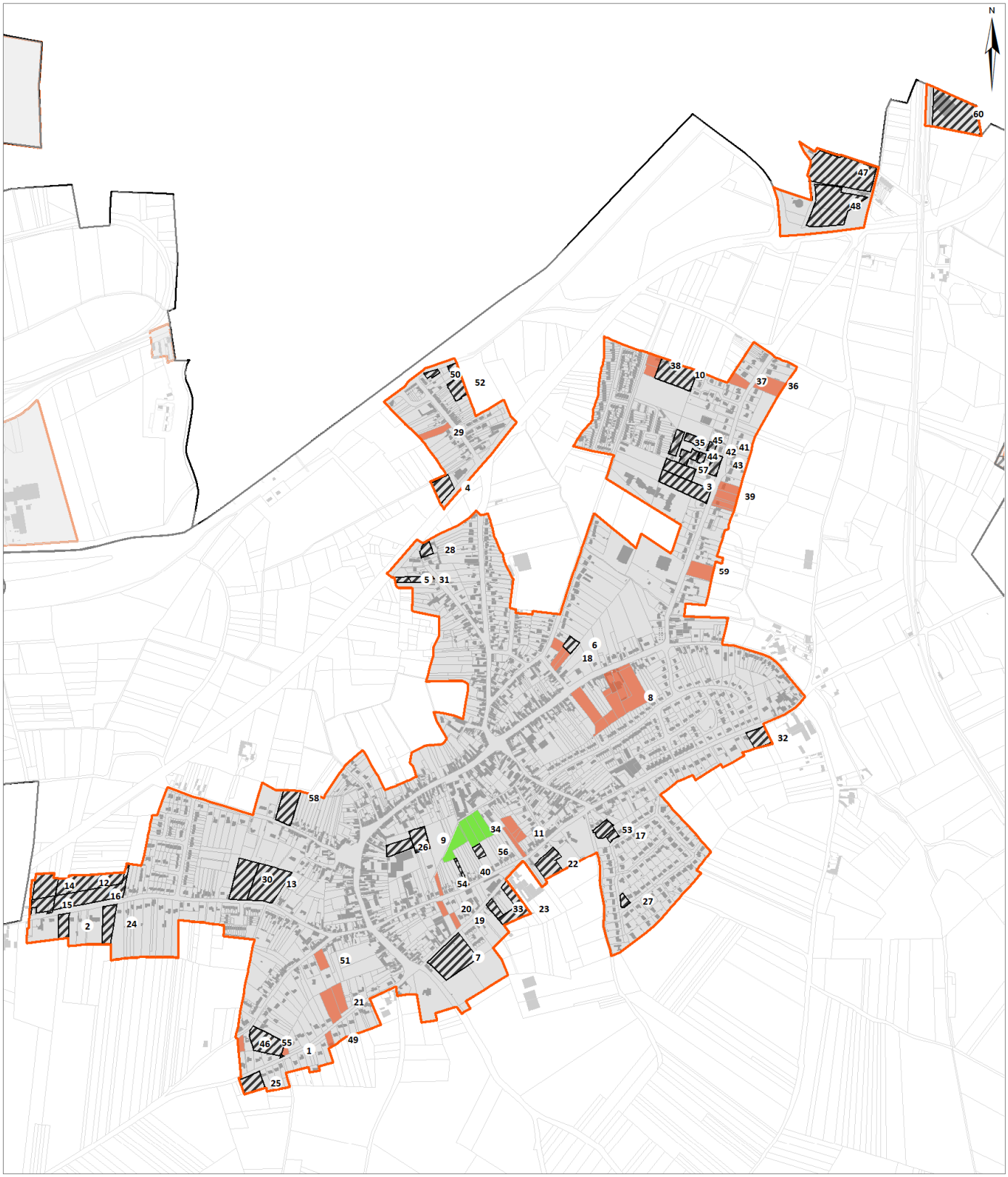

Arrêt de projet PLUi
15/10/2019

Commune :
Maing

Objet :
Analyse des capacités de mutations et de densification de l'enveloppe urbaine

Enveloppe urbaine

Potentiel foncier par vocation
- Urbain mixte
- Équipement
- Commercial
- Économique
- Non retenu

0 75 150 300 450 Mètres

Service SIG Valenciennes Métropole 09/2019
Sources : Cadastre et fichiers fonciers - Dgfip
© Droits de l'État réservé ® 2018

Valenciennes Métropole

Maing :

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
1	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		510
2	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Ruissellement / inondation	2122
3	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	5689
4	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	2875
5	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	628
6	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	1217
7	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Enjeu agricole	9501
8	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		18373
9	Urbain mixte	Equipement	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	2914
10	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Reclassement en zone N	6607
11	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3679
12	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	7829
13	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	8659
14	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	4365
15	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Ruissellement / inondation	2559
16	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Ruissellement / inondation	8342
17	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	738
18	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2759
19	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		783
20	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		845
21	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		5466
22	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	4052
23	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	4491
24	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	3474
25	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	2792
26	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	2364
27	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	725
28	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Nuisance proximité infrastructure / réseau	1137
29	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1792
30	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espaces végétalisés liés à une habitation	6378
31	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Nuisance proximité infrastructure / réseau	1000
32	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Enjeu agricole	2800
33	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Enjeu agricole	1189
34	Urbain mixte	Equipement	Non		9224
35	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	PA, PC déposé avant 02/2014	1649
36	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3326
37	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1659
38	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2317
39	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		4632
40	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	628

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
41	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	PA, PC déposé avant 02/2014	514
42	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	PA, PC déposé avant 02/2014	542
43	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	PA, PC déposé avant 02/2014	1623
44	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	PA, PC déposé avant 02/2014	1589
45	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	PA, PC déposé avant 02/2014	1138
46	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		789
47	Economique	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	14895
48	Economique	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	12265
49	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		834
50	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	637
51	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1487
52	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	3427
53	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Ouvrage	1817
54	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		811
55	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Relief	5193
56	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	911
57	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	3170
58	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	4499
59	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3258
60	Economique	Urbain mixte	Oui	Autre équipement	12789

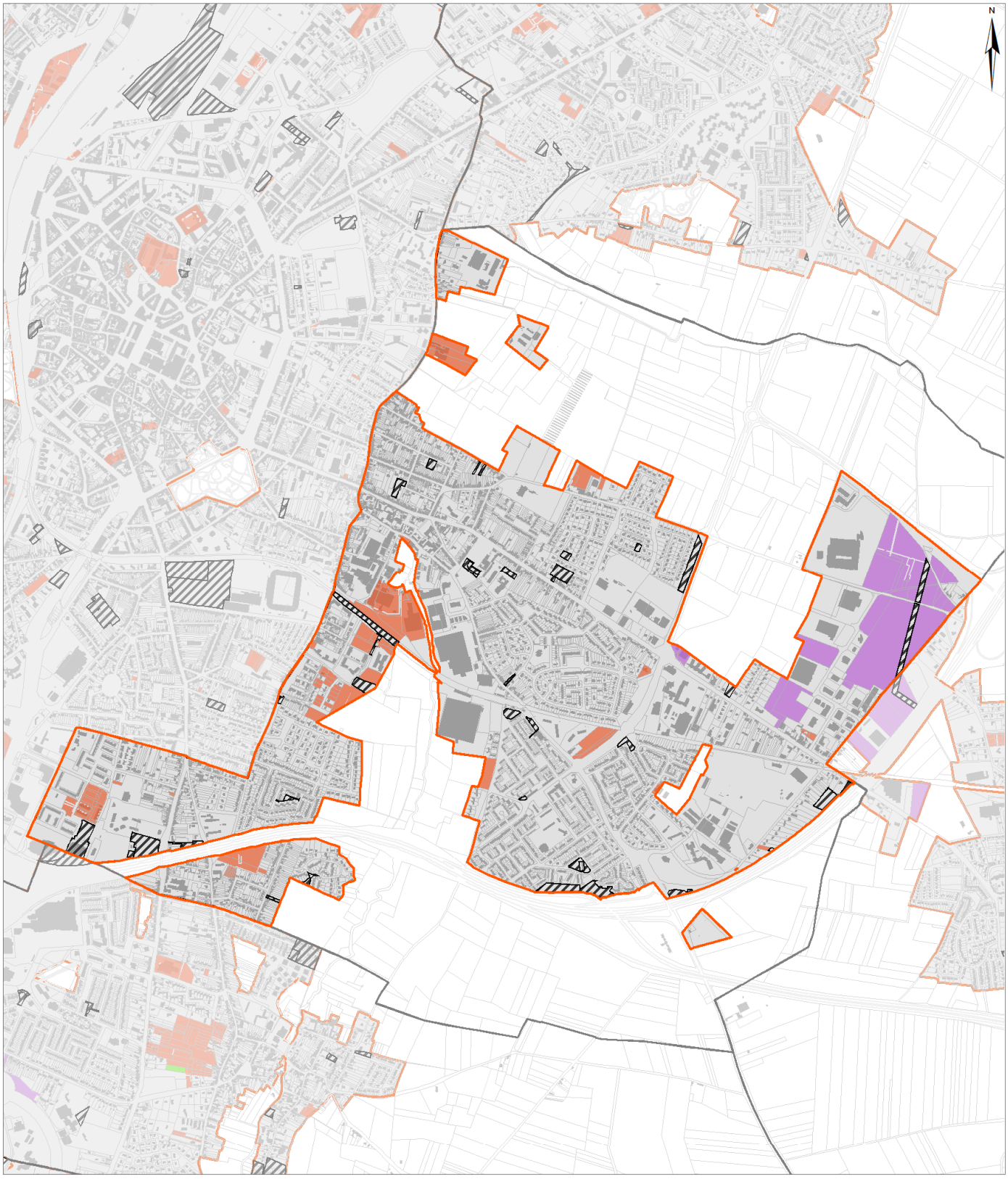

Arrêt de projet PLUi
15/10/2019

Commune :
Marly

Objet :
Analyse des capacités de mutations et de densification de l'enveloppe urbaine

Enveloppe urbaine

Potentiel foncier par vocation
- Urbain mixte
- Équipement
- Commercial
- Économique
- Non retenu

0 75 150 300 450 Mètres

Service SIG Valenciennes Métropole 09/2019
Sources : Cadastre et fichiers fonciers - Dgfip
© Droits de l'État réservé ® 2018

Valenciennes Métropole

Marly :

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
1	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	465
2	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	1140
3	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	837
4	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	990
5	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		18012
6	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Obstacle	1577
7	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Nuisance proximité infrastructure / réseau	1925
8	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		821
9	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3301
10	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espaces végétalisés liés à une habitation	2213
11	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espaces végétalisés liés à une habitation	1364
12	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Infrastructure / réseau routier	749
13	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	3793
14	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	7429
15	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Equipement scolaire	1341
16	Economique	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	1971
17	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		4607
18	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	654
19	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		4940
20	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Nuisance proximité infrastructure / réseau	807
21	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		5947
22	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		520
23	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2883
24	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Jardins collectifs	4688
25	Economique	Economique	Non		60962
26	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		697
27	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		7888
28	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1558
29	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3333
30	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1796
31	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3008
32	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		212
33	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		8586
34	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		665
35	Urbain mixte	Economique	Non		4030
36	Economique	Economique	Oui	Gaz	6101
37	Economique	Economique	Oui	Gaz	3589
38	Economique	Economique	Non		23120
39	Economique	Economique	Non		14146
40	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	365
41	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Obstacle	2417

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
42	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1648
43	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		11218
44	Economique	Economique	Non		19050
45	Economique	Economique	Non		12925
46	Economique	Economique	Non		74044
47	Economique	Economique	Non		6894
48	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	514
49	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	524
50	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	2044
51	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	337
52	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	255
53	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	1470
54	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	684
55	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1092
56	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		16049
57	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		31803
58	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		881
59	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	802
60	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		19238
61	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Friche non mobilisable à l'horizon du PLUi	9191
62	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Friche non mobilisable à l'horizon du PLUi	10039
63	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	1188
64	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		13372
65	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		373
66	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	11715
67	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	1147
68	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		9000
69	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	4731
70	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	6347
71	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	1614

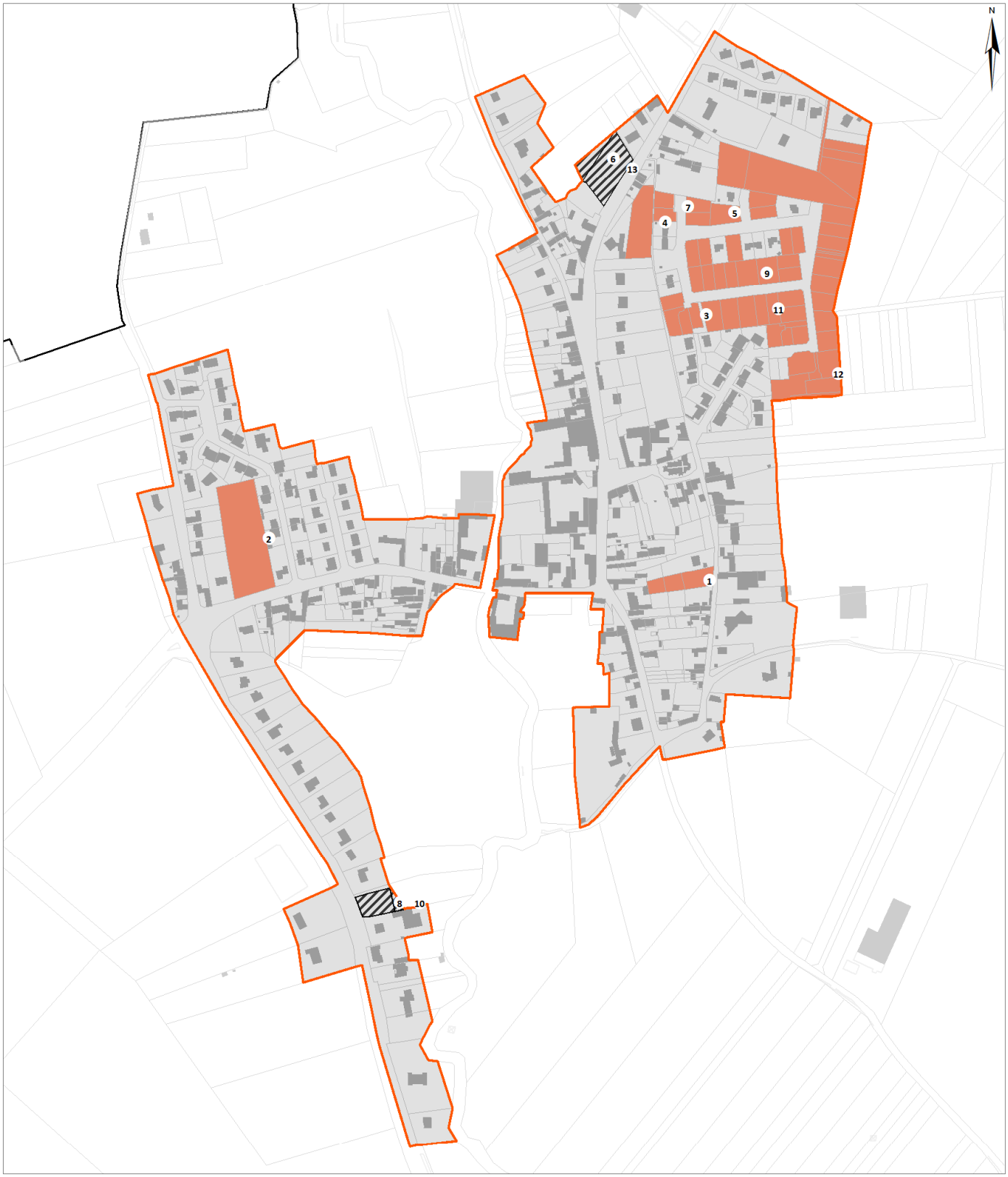

Arrêt de projet PLUi
15/10/2019

Commune :
Monchaux-sur-Écaillon

Objet :
Analyse des capacités de mutations et de densification de l'enveloppe urbaine

Enveloppe urbaine

Potentiel foncier par vocation
- Urbain mixte
- Équipement
- Commercial
- Économique
- Non retenu

0 25 50 100 150 Mètres

Service SIG Valenciennes Métropole 09/2019
Sources : Cadastre et fichiers fonciers - Dgfip
© Droits de l'État réservé ® 2018

Valenciennes Métropole

Monchaux-sur-Ecaillon :

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
1	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1420
2	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		5841
3	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1559
4	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2013
5	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1549
6	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	564
7	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		754
8	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	989
9	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		5881
10	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	160
11	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		5188
12	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		17873
13	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	2250

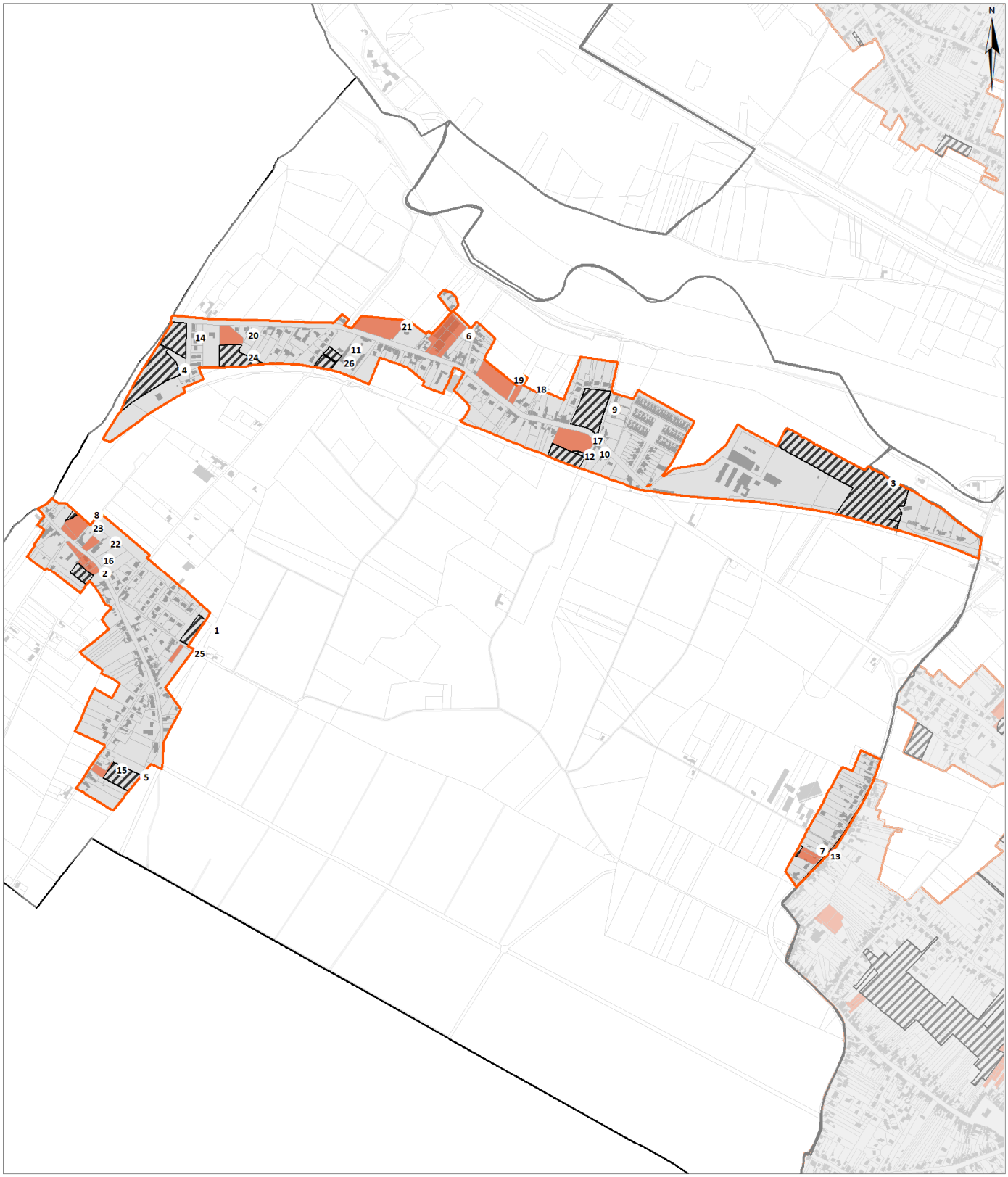

Arrêt de projet PLUi
15/10/2019

Commune :
Odomez

Objet :
Analyse des capacités de mutations et de densification de l'enveloppe urbaine

Enveloppe urbaine

Potentiel foncier par vocation
- Urbain mixte
- Équipement
- Commercial
- Économique
- Non retenu

0 75 150 300 450 Mètres

Service SIG Valenciennes Métropole 09/2019
Sources : Cadastre et fichiers fonciers - Dgfip
© Droits de l'État réservé ® 2018

Valenciennes Métropole

Odomez :

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
1	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	2109
2	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	1748
3	Economique	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	31835
4	Economique	Economique	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	9950
5	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	4125
6	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		6541
7	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	295
8	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	309
9	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Autre équipement	7773
10	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	256
11	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Equipement scolaire	940
12	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	3186
13	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1779
14	Economique	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	4535
15	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		949
16	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2411
17	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		5170
18	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1276
19	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		5021
20	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2553
21	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		5839
22	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		979
23	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3040
24	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	4482
25	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		639
26	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	1354

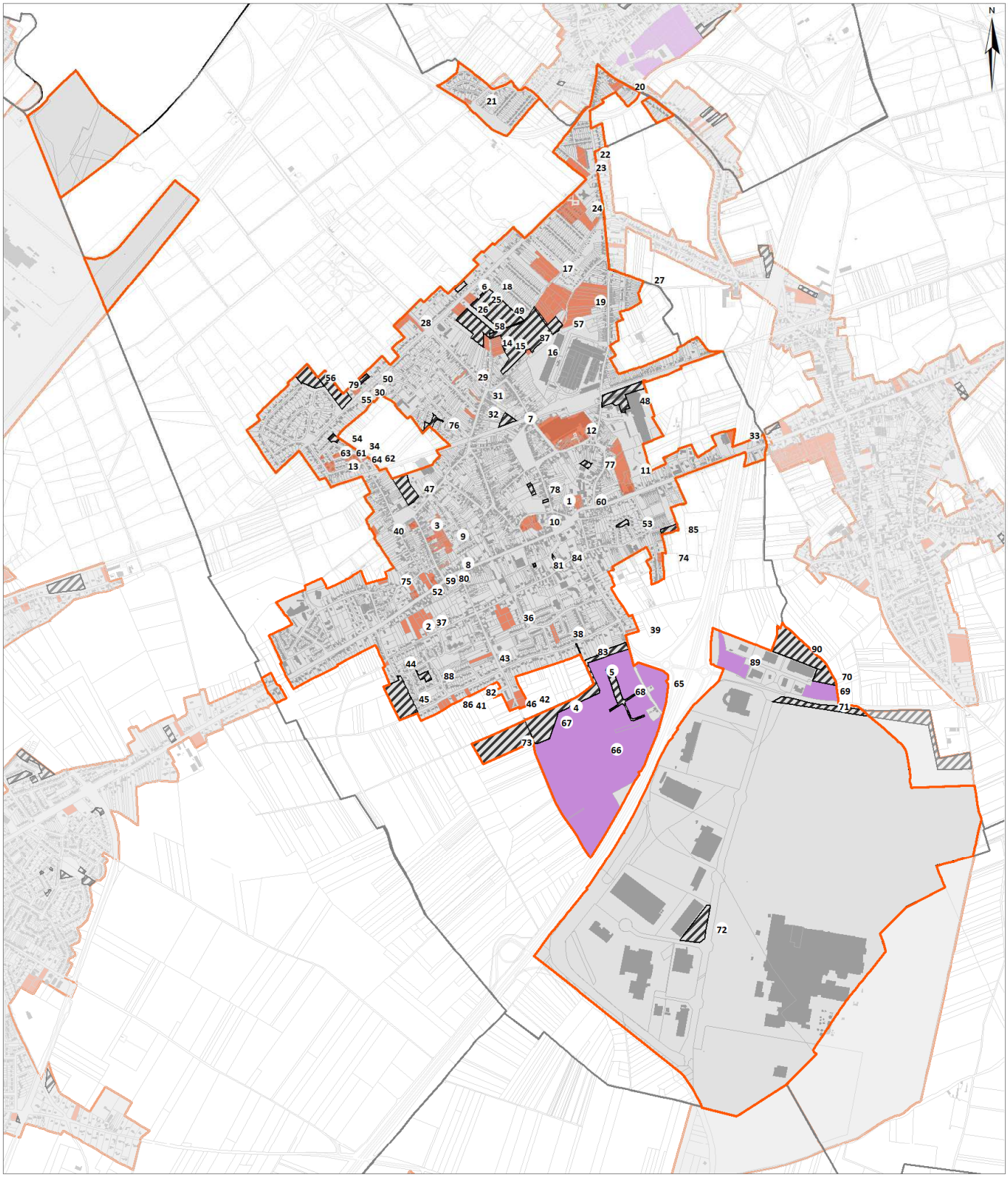

Arrêt de projet PLUi
15/10/2019

Commune :
Onnaing

Objet :
Analyse des capacités de mutations et de densification de l'enveloppe urbaine

Enveloppe urbaine

Potentiel foncier par vocation
- Urbain mixte
- Équipement
- Commercial
- Économique
- Non retenu

0 75 150 300 450 Mètres

Service SIG Valenciennes Métropole 09/2019
Sources : Cadastre et fichiers fonciers - Dgfip
© Droits de l'État réservé ® 2018

Valenciennes Métropole

Onnaing :

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
1	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Ouvrage	248
2	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1988
3	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1330
4	Economique	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	782
5	Economique	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	595
6	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	1700
7	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	2701
8	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		846
9	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		11250
10	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		5793
11	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		16131
12	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		33341
13	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2097
14	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2401
15	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		5158
16	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		606
17	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		10406
18	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		912
19	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		48583
20	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2069
21	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		683
22	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3669
23	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		4293
24	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		15946
25	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2191
26	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2654
27	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		422
28	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		4376
29	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1088
30	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1917
31	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		605
32	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1219
33	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1865
34	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		428
35	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		501
36	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		7817
37	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		8912
38	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2225
39	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		635
40	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1062
41	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		756
42	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3815
43	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2232
44	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		410

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
45	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	PA, PC déposé avant 02/2014	17676
46	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1311
47	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	9059
48	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Activité	12666
49	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	23911
50	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	1014
51	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	340
52	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2400
53	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	1127
54	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	1335
55	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	3746
56	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	8157
57	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	4308
58	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	13640
59	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2345
60	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2794
61	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		806
62	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		570
63	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		370
64	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2415
65	Economique	Economique	Non		19629
66	Economique	Economique	Non		311337
67	Economique	Economique	Oui	Ouvrage	32902
68	Economique	Economique	Oui	Infrastructure / réseau routier	8480
69	Economique	Economique	Non		12322
70	Economique	Economique	Oui	PA, PC déposé avant 02/2014	6036
71	Economique	Economique	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	11301
72	Economique	Economique	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	12165
73	Economique	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	30696
74	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1177
75	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1047
76	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	2141
77	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	1147
78	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	1218
79	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	6689
80	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1880
81	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	199
82	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		824
83	Economique	Urbain mixte	Oui	Ouvrage	247
84	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Autre équipement	292
85	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	2375
86	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2323

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
87	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	36780
88	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	1927
89	Economique	Economique	Non		15603
90	Economique	Economique	Oui	Ouvrage	24800

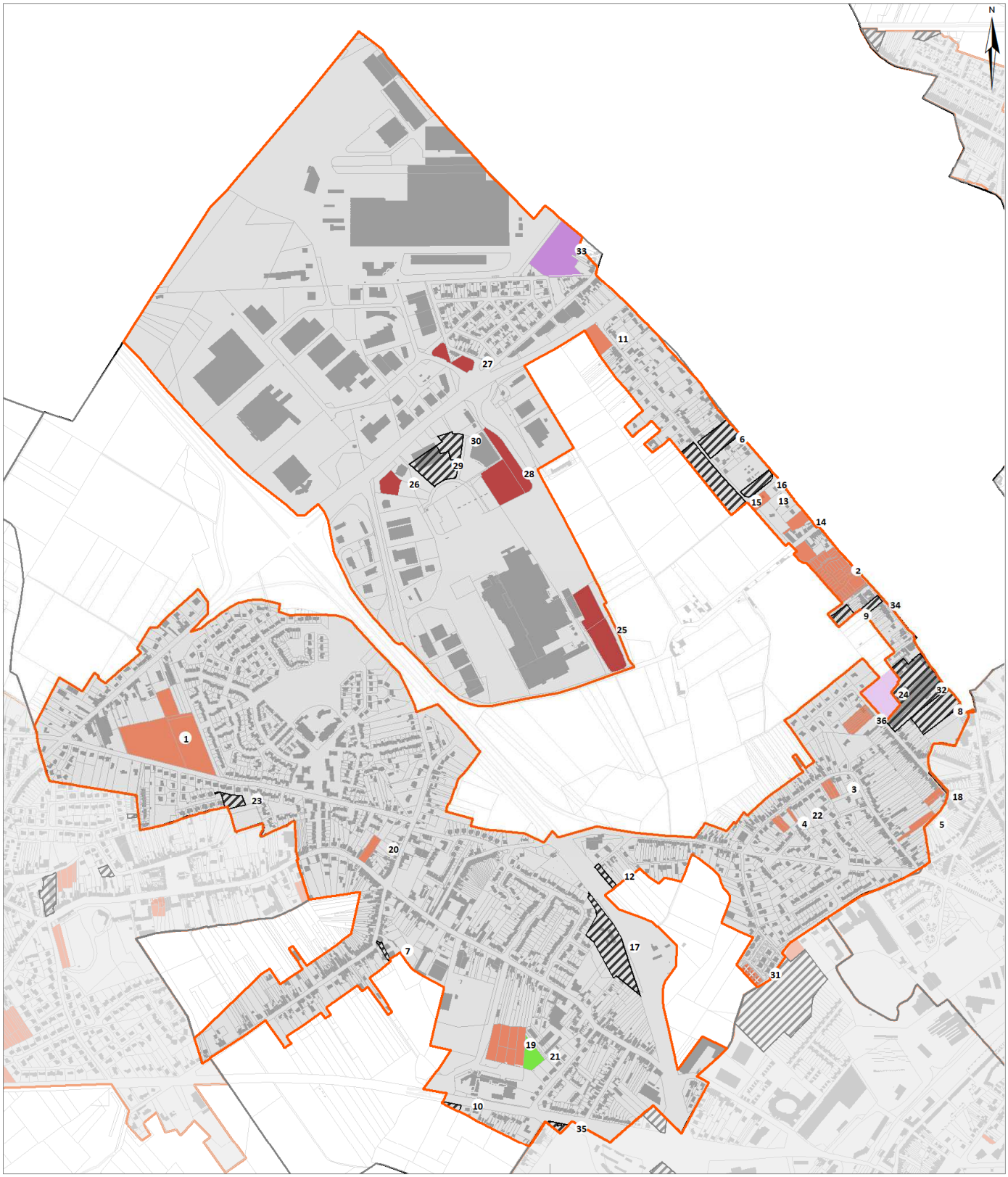

Arrêt de projet PLUi
15/10/2019

Commune :
Petite-Forêt

Objet :
Analyse des capacités de mutations et de densification de l'enveloppe urbaine

Enveloppe urbaine

Potentiel foncier par vocation
- Urbain mixte
- Équipement
- Commercial
- Économique
- Non retenu

0 75 150 300 450 Mètres

Service SIG Valenciennes Métropole 09/2019
Sources : Cadastre et fichiers fonciers - Dgfip
© Droits de l'État réservé ® 2018

Valenciennes Métropole

Petite-Forêt :

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
1	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		27866
2	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		13483
3	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1424
4	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1066
5	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1648
6	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	5166
7	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Enjeu agricole	500
8	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	7035
9	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	1832
10	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	540
11	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2955
12	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Nuisance proximité infrastructure / réseau	996
13	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1566
14	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1860
15	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	9684
16	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	2286
17	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	12500
18	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1081
19	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		9331
20	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1732
21	Urbain mixte	Equipement	Non		2915
22	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		345
23	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	1817
24	Urbain mixte	Economique	Non		7399
25	Economique	Commercial	Non		12553
26	Economique	Commercial	Non		2670
27	Economique	Commercial	Non		3092
28	Economique	Commercial	Non		12564
29	Economique	Commercial	Oui	PA, PC déposé avant 02/2014	7737
30	Economique	Commercial	Oui	Activité	3544
31	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1447
32	Urbain mixte	Economique	Oui	Friche non mobilisable à l'horizon du PLUi	16444
33	Economique	Economique	Non		12782
34	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	1139
35	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	794
36	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3085

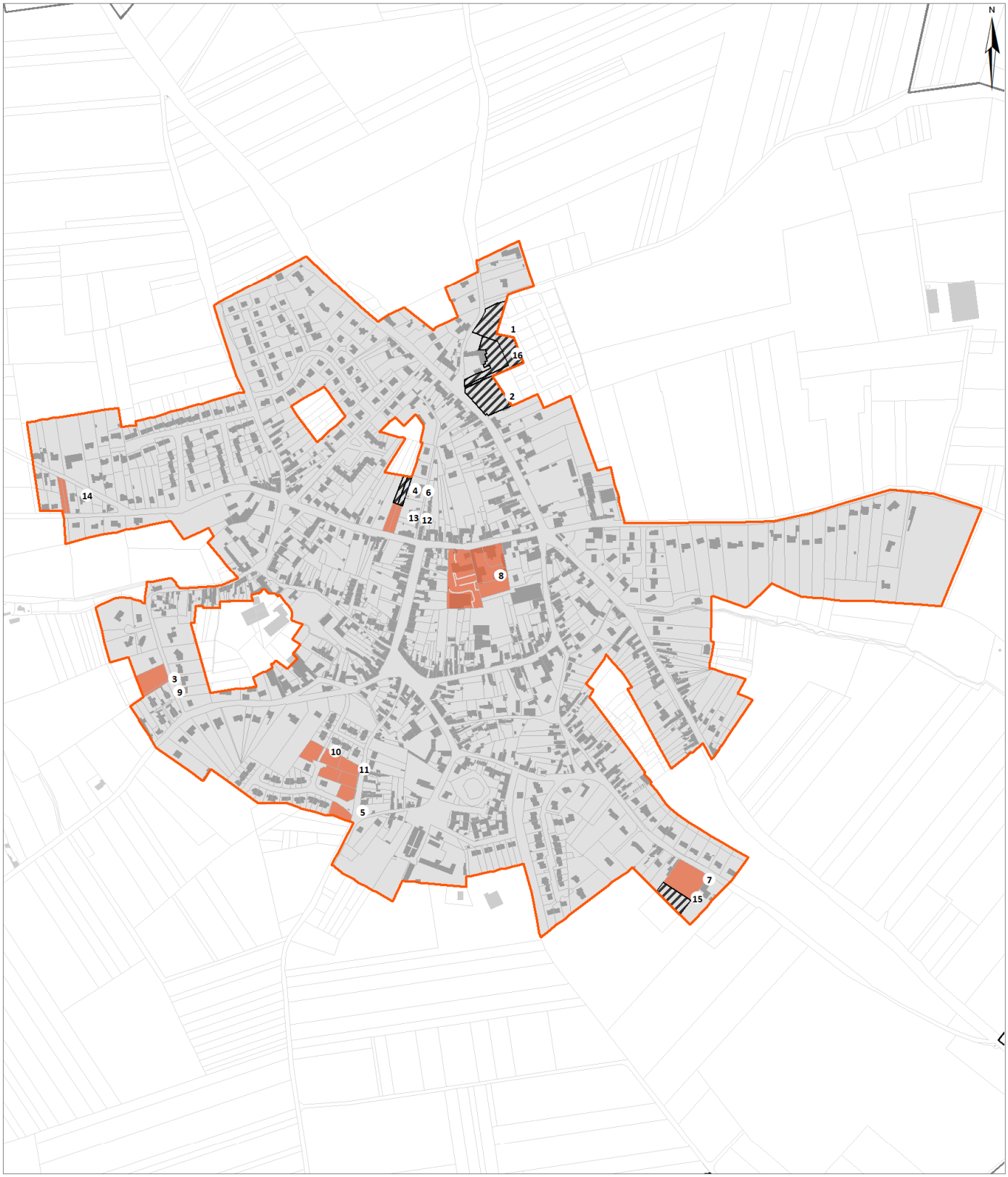

Arrêt de projet PLUi
15/10/2019

Commune :
Préseau

Objet :
Analyse des capacités de mutations et de densification de l'enveloppe urbaine

Enveloppe urbaine

Potentiel foncier par vocation
- Urbain mixte
- Équipement
- Commercial
- Économique
- Non retenu

0 25 50 100 150 Mètres

Service SIG Valenciennes Métropole 09/2019
Sources : Cadastre et fichiers fonciers - Dgfip
© Droits de l'État réservé ® 2018

Valenciennes Métropole

Préseau :

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
1	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	PA, PC déposé avant 02/2014	3638
2	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	PA, PC déposé avant 02/2014	2890
3	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1601
4	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	368
5	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		753
6	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	373
7	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2826
8	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		9338
9	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		204
10	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		907
11	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3536
12	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		451
13	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		463
14	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		748
15	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	1374
16	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espaces végétalisés liés à une habitation	2127

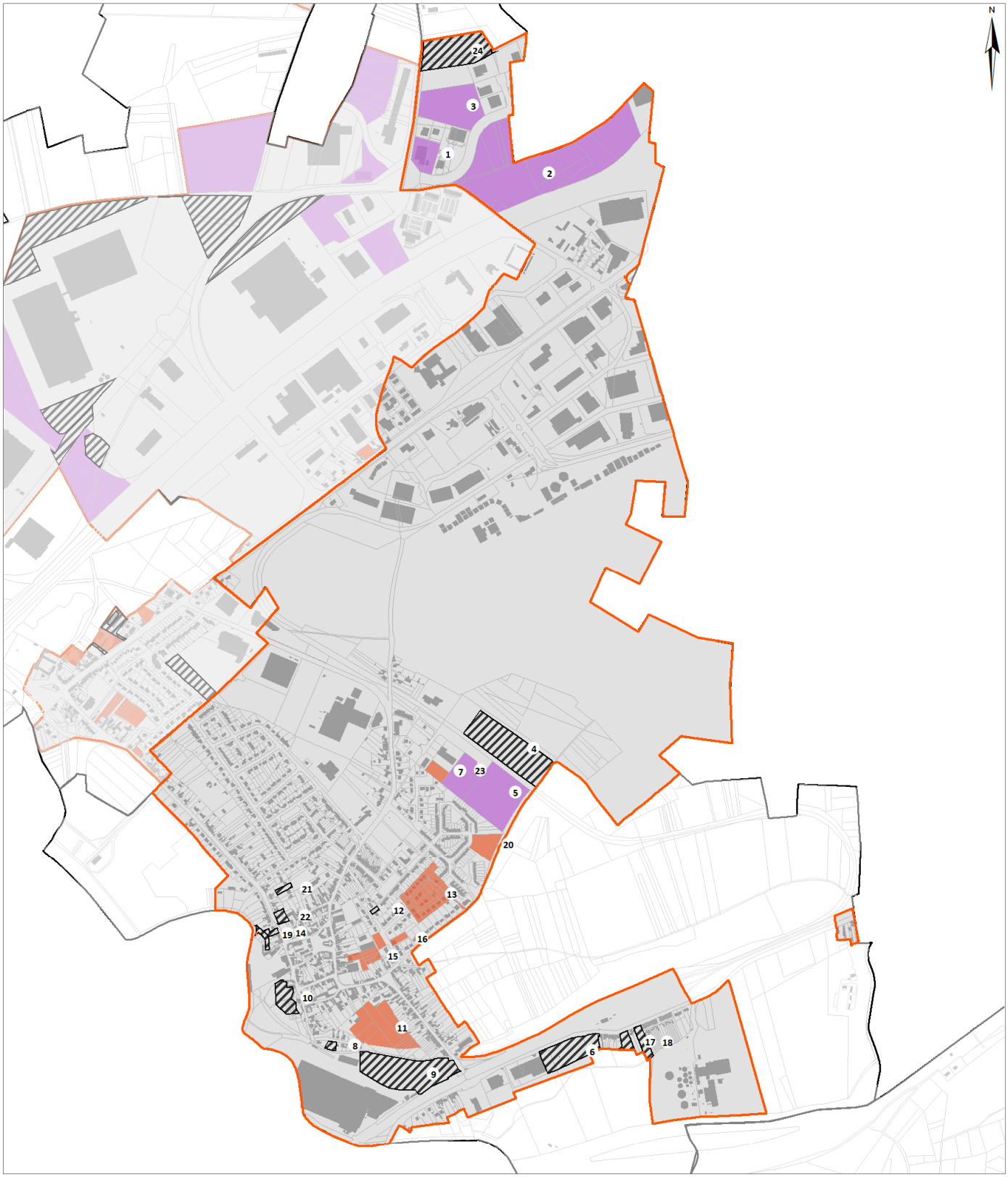

Arrêt de projet PLUi
15/10/2019

Commune :
Prouvy

Objet :
Analyse des capacités de mutations et de densification de l'enveloppe urbaine

Enveloppe urbaine

Potentiel foncier par vocation
- Urbain mixte
- Équipement
- Commercial
- Économique
- Non retenu

0 75 150 300 450 Mètres

Service SIG Valenciennes Métropole 09/2019
Sources : Cadastre et fichiers fonciers - Dgfip
© Droits de l'État réservé ® 2018

Valenciennes Métropole

Prouvy :

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
1	Economique	Economique	Non		7020
2	Economique	Economique	Non		79924
3	Economique	Economique	Non		20118
4	Urbain mixte	Economique	Oui	Risque minier / mouvement de terrain	24782
5	Urbain mixte	Economique	Non		27692
6	Urbain mixte	Economique	Oui	Friche non mobilisable à l'horizon du PLUi	11679
7	Economique	Urbain mixte	Non		2501
8	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	768
9	Economique	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	23776
10	Economique	Economique	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	4657
11	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		18296
12	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espaces végétalisés liés à une habitation	319
13	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		15168
14	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Activité	629
15	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		4965
16	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1056
17	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	1726
18	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	2393
19	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	956
20	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		5236
21	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espaces végétalisés liés à une habitation	714
22	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Relief	1244
23	Economique	Economique	Non		3524
24	Economique	Economique	Oui	Ouvrage	17908

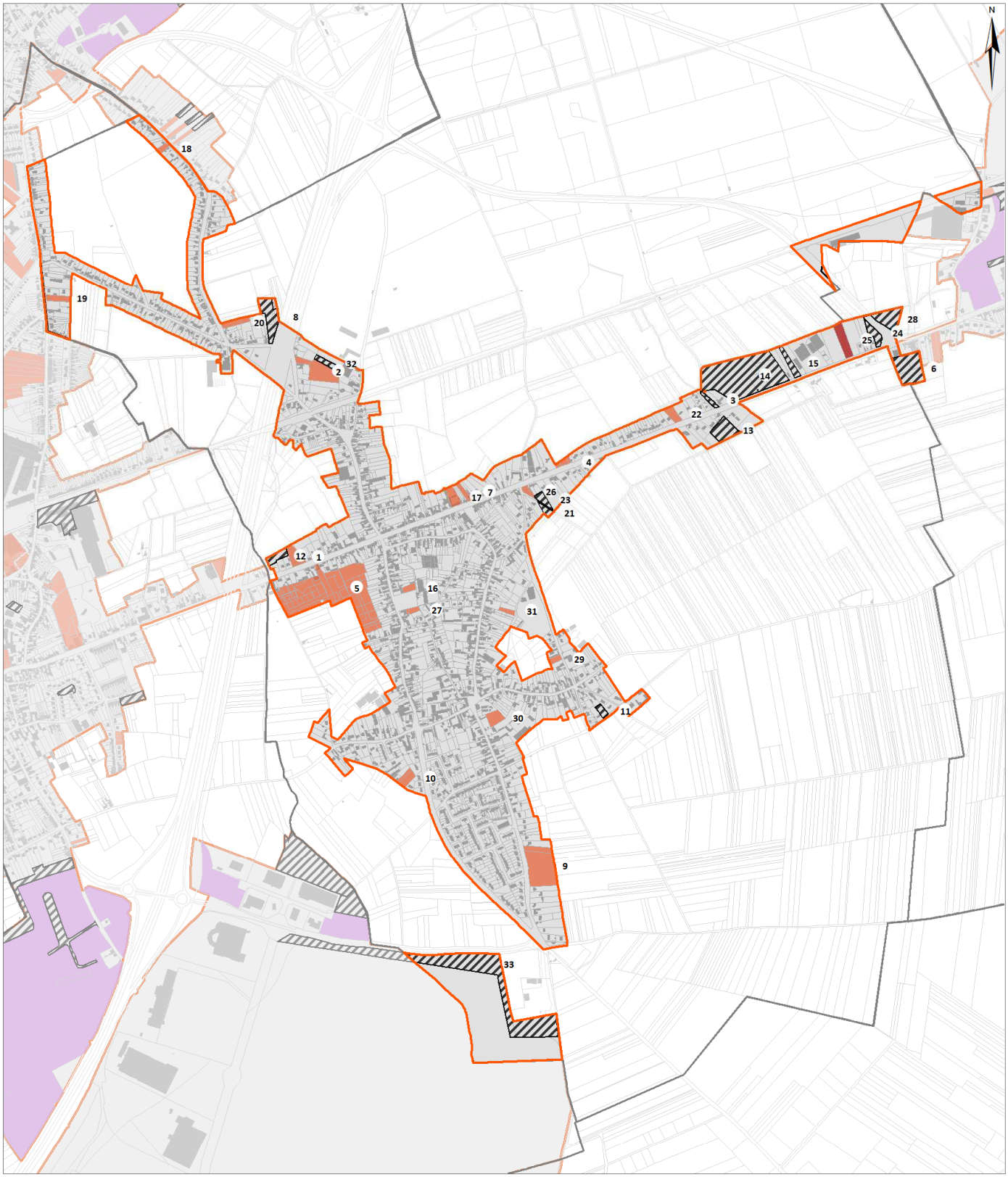

Arrêt de projet PLUi
15/10/2019

Commune :
Quarouble

Objet :
Analyse des capacités de mutations et de densification de l'enveloppe urbaine

Enveloppe urbaine

Potentiel foncier par vocation
- Urbain mixte
- Équipement
- Commercial
- Économique
- Non retenu

0 25 50 100 150 Mètres

Service SIG Valenciennes Métropole 09/2019
Sources : Cadastre et fichiers fonciers - Dgfip
© Droits de l'État réservé ® 2018

Valenciennes Métropole

Quarouble :

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
1	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2812
2	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		6804
3	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Autre équipement	877
4	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1072
5	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		41413
6	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	9066
7	Urbain mixte	Urbain mixte	Non	1137	
8	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	5801
9	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		13014
10	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2071
11	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	1068
12	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	1960
13	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	4637
14	Economique	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	32630
15	Economique	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	2049
16	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1007
17	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2202
18	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		743
19	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1833
20	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1893
21	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	983
22	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1928
23	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	1421
24	Economique	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	2265
25	Economique	Commercial	Non		3678
26	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		976
27	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		812
28	Economique	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	4871
29	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		858
30	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2336
31	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		891
32	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	1789
33	Economique	Economique	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	30343

Arrêt de projet PLUi
15/10/2019

Commune :
Quérénaing

Objet :
Analyse des capacités de mutations et de densification de l'enveloppe urbaine

Enveloppe urbaine

Potentiel foncier par vocation
- Urbain mixte
- Équipement
- Commercial
- Économique
- Non retenu

0 25 50 100 150 Mètres

Service SIG Valenciennes Métropole 09/2019
Sources : Cadastre et fichiers fonciers - Dgfip
© Droits de l'État réservé ® 2018

Valenciennes Métropole

Quérénaing :

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
1	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espaces végétalisés liés à une habitation	916
2	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1373
3	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	318
4	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		7834
5	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	978
6	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	1443
7	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Relief	351
8	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		4182
9	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		943
10	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Enjeu agricole	1843
11	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	1267
12	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1038
13	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1670

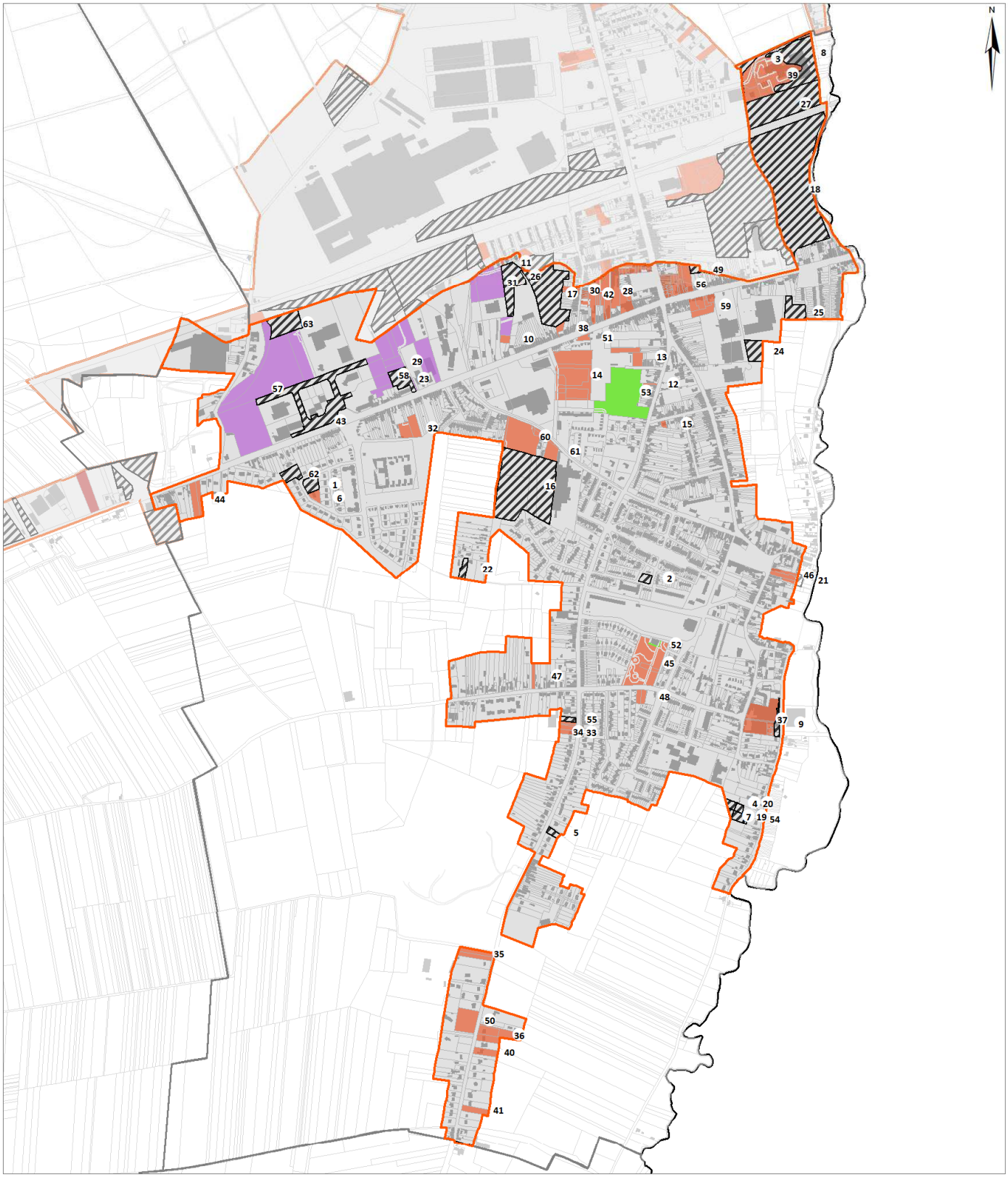

Arrêt de projet PLUi
15/10/2019

Commune :
Quiévrechain

Objet :
Analyse des capacités de mutations et de densification de l'enveloppe urbaine

Enveloppe urbaine

Potentiel foncier par vocation
- Urbain mixte
- Équipement
- Commercial
- Économique
- Non retenu

0 75 150 300 450 Mètres

Service SIG Valenciennes Métropole 09/2019
Sources : Cadastre et fichiers fonciers - Dgfip
© Droits de l'État réservé ® 2018

Valenciennes Métropole

Quiévrechain :

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
1	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	1792
2	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	828
3	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	1757
4	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	673
5	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	657
6	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		864
7	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	249
8	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	11391
9	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	993
10	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		654
11	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		153
12	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		303
13	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2476
14	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		15808
15	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		321
16	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	30968
17	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	14755
18	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	52776
19	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	922
20	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	585
21	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	584
22	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	1058
23	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	3226
24	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	2873
25	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	3181
26	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	6119
27	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	16841
28	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		15601
29	Urbain mixte	Economique	Non		15958
30	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		912
31	Urbain mixte	Economique	Non		10516
32	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3214
33	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1174
34	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		630
35	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2487
36	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		4640
37	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		8353
38	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		591
39	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		15875
40	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1436
41	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1376
42	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		476

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
43	Economique	Economique	Oui	Infrastructure / réseau routier	14198
44	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3162
45	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		12127
46	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2151
47	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		728
48	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1185
49	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Friche non mobilisable à l'horizon du PLUi	716
50	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		4135
51	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		559
52	Urbain mixte	Equipement	Non		194
53	Urbain mixte	Equipement	Non		16015
54	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	237
55	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	624
56	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		6662
57	Economique	Economique	Non		46359
58	Economique	Economique	Non		5365
59	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		4068
60	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		8937
61	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1958
62	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	2026
63	Economique	Economique	Oui	Ouvrage	5274

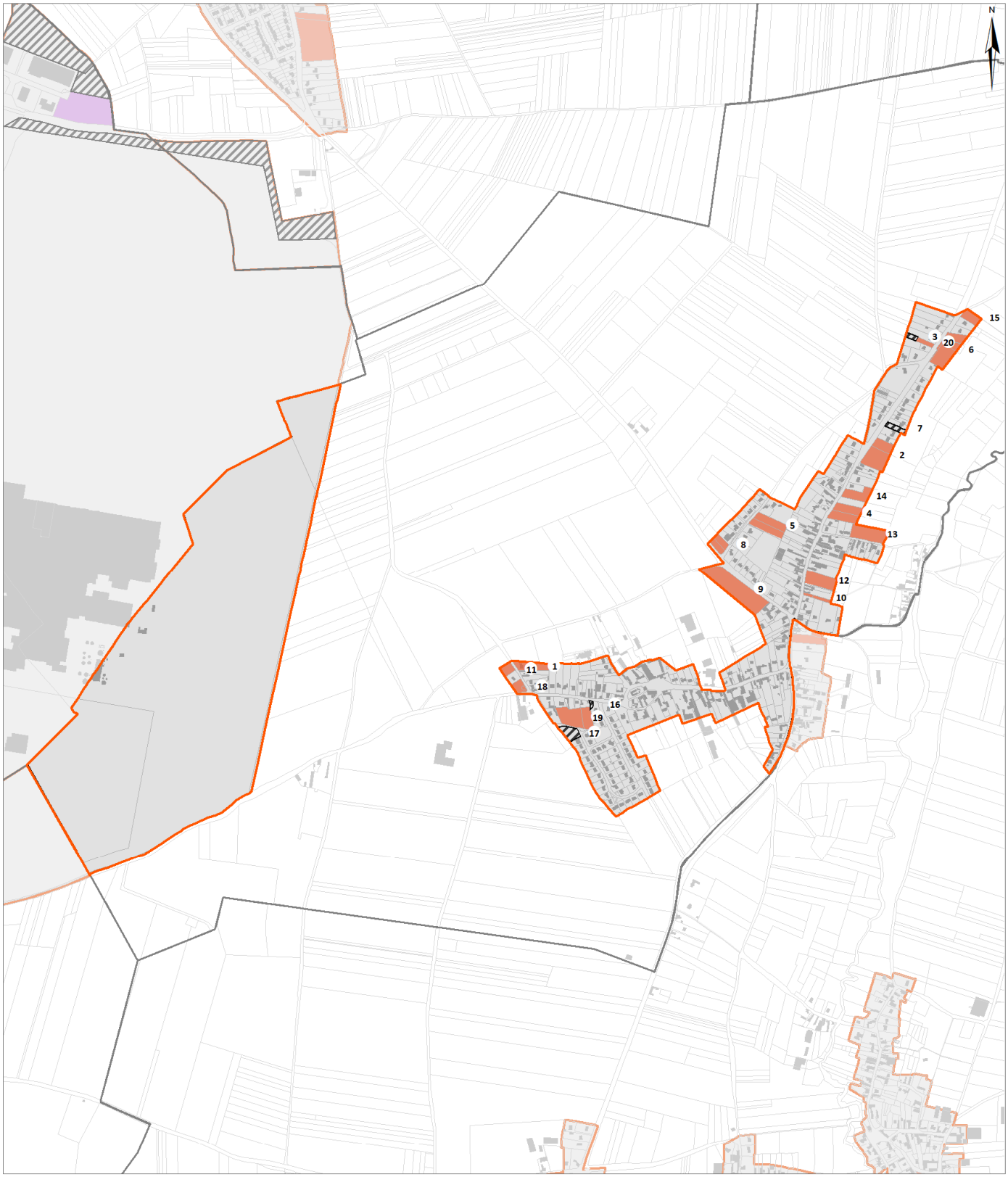

Arrêt de projet PLUi
15/10/2019

Commune :
Rombies-et-Marchipont

Objet :
Analyse des capacités de mutations et de densification de l'enveloppe urbaine

Enveloppe urbaine

Potentiel foncier par vocation
- Urbain mixte
- Équipement
- Commercial
- Économique
- Non retenu

0 75 150 300 450 Mètres

Service SIG Valenciennes Métropole 09/2019
Sources : Cadastre et fichiers fonciers - Dgfip
© Droits de l'État réservé ® 2018

Valenciennes Métropole

Rombies-et-Marchipont :

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
1	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2254
2	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		5428
3	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	425
4	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		4199
5	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		4485
6	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		5729
7	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Obstacle	859
8	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1773
9	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		9740
10	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		708
11	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		988
12	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3467
13	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		4186
14	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2426
15	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1449
16	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	199
17	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Ouvrage	1680
18	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1174
19	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		5631
20	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		658

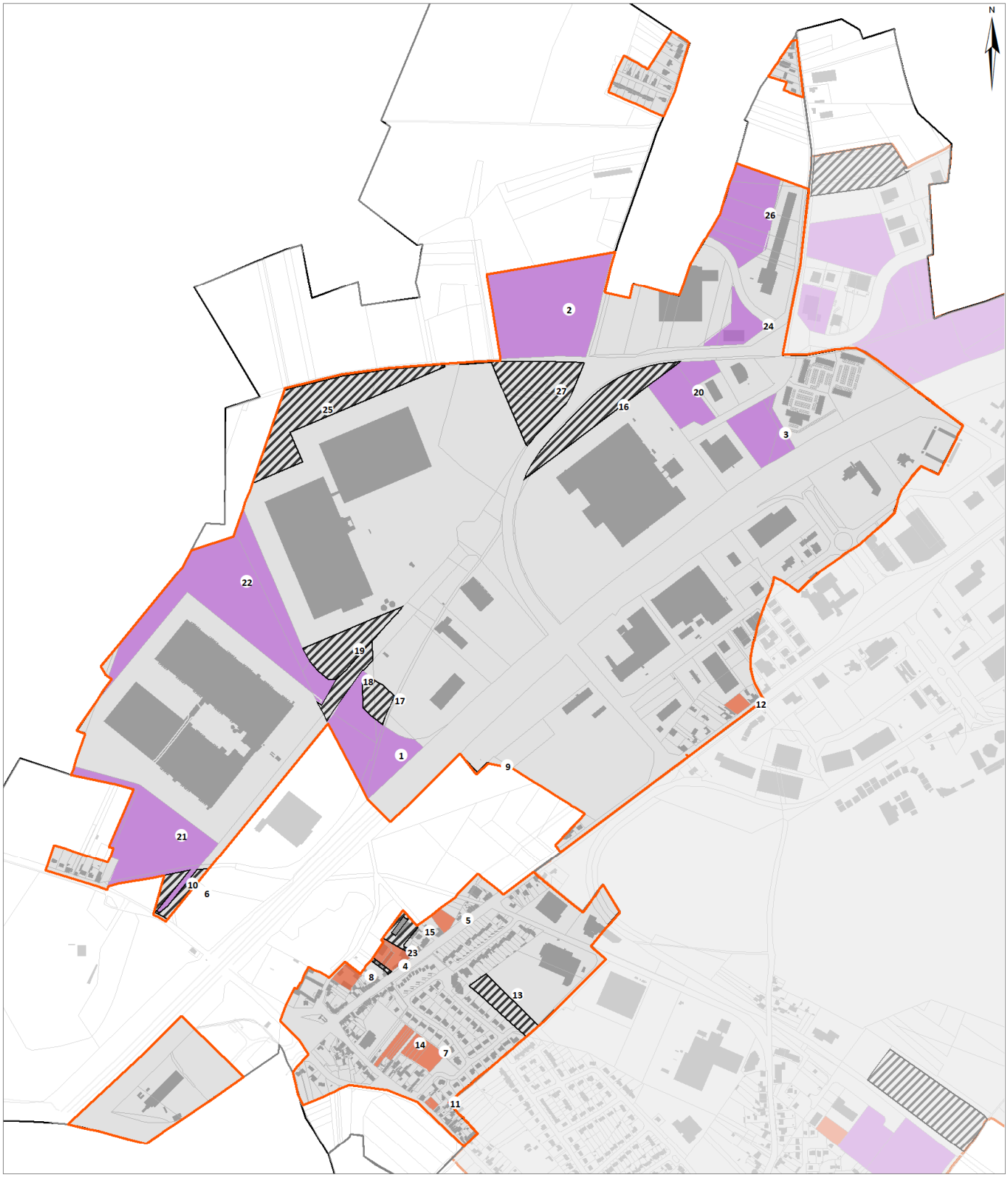

Arrêt de projet PLUi
15/10/2019

Commune :
Rouvignies

Objet :
Analyse des capacités de mutations et de densification de l'enveloppe urbaine

Enveloppe urbaine

Potentiel foncier par vocation
- Urbain mixte
- Équipement
- Commercial
- Économique
- Non retenu

0 75 150 300 450 Mètres

Service SIG Valenciennes Métropole 09/2019
Sources : Cadastre et fichiers fonciers - Dgfip
© Droits de l'État réservé ® 2018

Valenciennes Métropole

Rouvignies :

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
1	Economique	Economique	Non		25626
2	Economique	Economique	Non		51193
3	Economique	Economique	Non		13275
4	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Infrastructure / réseau routier	412
5	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1642
6	Economique	Economique	Oui	Infrastructure / réseau routier	2828
7	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		4579
8	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2157
9	Economique	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	267
10	Economique	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	2456
11	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		523
12	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1509
13	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	6981
14	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2532
15	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Friche non mobilisable à l'horizon du PLUi	3054
16	Economique	Economique	Oui	Ouvrage	17148
17	Economique	Economique	Oui	Ouvrage	4819
18	Economique	Economique	Oui	Infrastructure / réseau routier	5742
19	Economique	Economique	Oui	Ouvrage	12900
20	Economique	Economique	Non		14759
21	Economique	Economique	Non		37048
22	Economique	Economique	Non		62742
23	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3485
24	Economique	Economique	Non		7348
25	Economique	Economique	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	30256
26	Economique	Economique	Non		22844
27	Economique	Economique	Oui	Ouvrage	22774

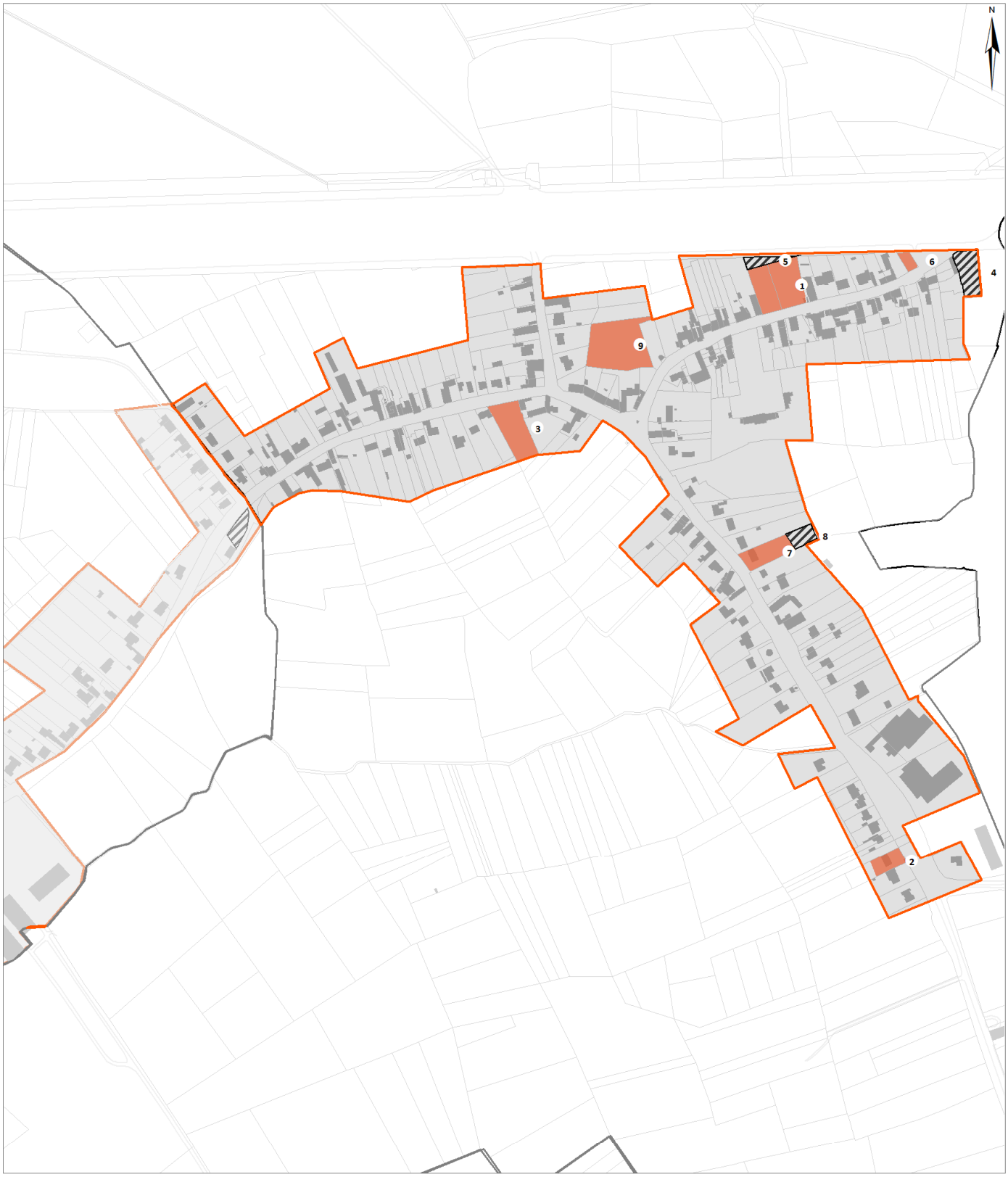

Arrêt de projet PLUi
15/10/2019

Commune :
Saint-Aybert

Objet :
Analyse des capacités de mutations et de densification de l'enveloppe urbaine

Enveloppe urbaine

Potentiel foncier par vocation
- Urbain mixte
- Équipement
- Commercial
- Économique
- Non retenu

0 25 50 100 150 Mètres

Service SIG Valenciennes Métropole 09/2019
Sources : Cadastre et fichiers fonciers - Dgfip
© Droits de l'État réservé ® 2018

Valenciennes Métropole

Saint-Aybert :

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
1	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3235
2	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		774
3	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2163
4	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	1342
5	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	453
6	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		303
7	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1381
8	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	608
9	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3884

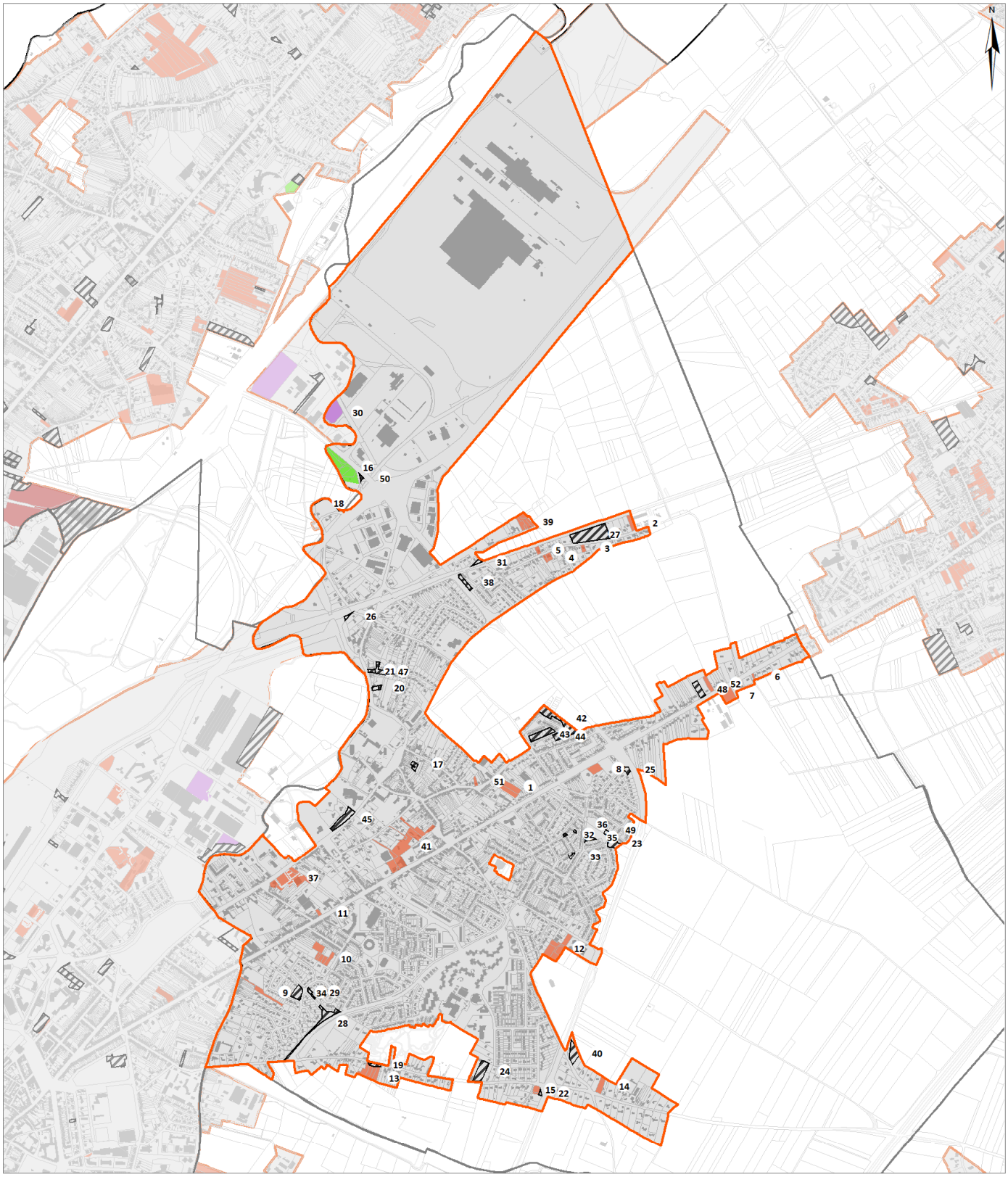

Arrêt de projet PLUi
15/10/2019

Commune :
Saint-Saulve

Objet :
Analyse des capacités de mutations et de densification de l'enveloppe urbaine

Enveloppe urbaine

Potentiel foncier par vocation
- Urbain mixte
- Équipement
- Commercial
- Économique
- Non retenu

0 75 150 300 450 Mètres

Service SIG Valenciennes Métropole 09/2019
Sources : Cadastre et fichiers fonciers - Dgfip
© Droits de l'État réservé ® 2018

Valenciennes Métropole

Saint-Saulve :

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
1	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		6411
2	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1609
3	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		710
4	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1415
5	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		760
6	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		334
7	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3453
8	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2193
9	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2662
10	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		5108
11	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		511
12	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		7299
13	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		4952
14	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2008
15	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1203
16	Economique	Equipement	Non		10273
17	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	814
18	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	680
19	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	620
20	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	511
21	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	514
22	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	224
23	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	1800
24	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	3622
25	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	969
26	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	327
27	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	10183
28	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	3842
29	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	489
30	Economique	Economique	Non		5471
31	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	438
32	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	179
33	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	333
34	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	2232
35	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	1151
36	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	162
37	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		10369
38	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Délaissés routiers	1278
39	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3953
40	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	2906
41	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		16814

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
42	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	PA, PC déposé avant 02/2014	5942
43	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	PA, PC déposé avant 02/2014	3152
44	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	PA, PC déposé avant 02/2014	859
45	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espaces végétalisés liés à une habitation	3576
46	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espaces végétalisés liés à une habitation	205
47	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espaces végétalisés liés à une habitation	1432
48	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Obstacle	2147
49	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Reclassement en zone N	575
50	Economique	Equipement	Oui	Projet d'infrastructure/réseau routier	264
51	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		651
52	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1601

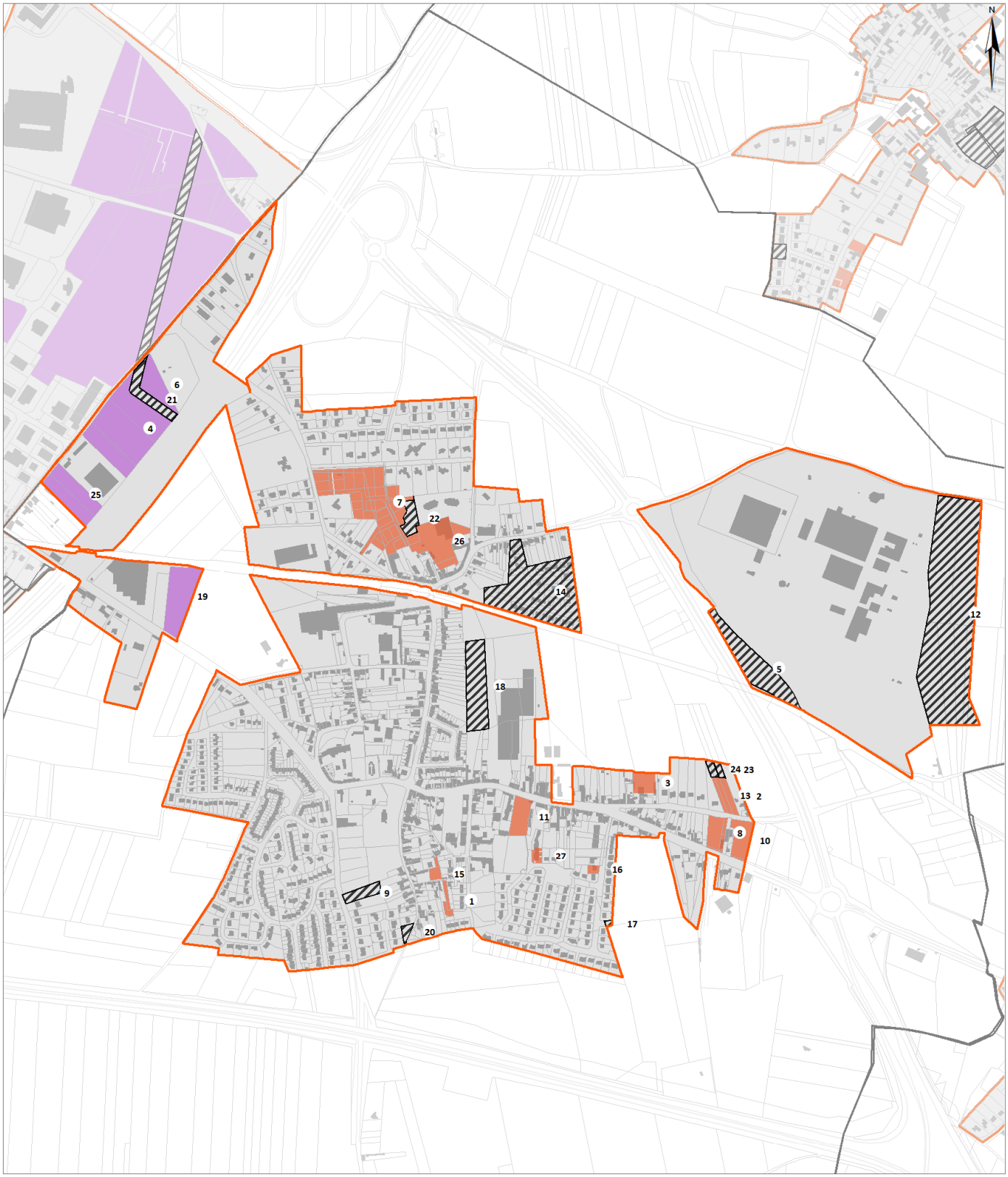

Arrêt de projet PLUi
15/10/2019

Commune :
Saultain

Objet :
Analyse des capacités de mutations et de densification de l'enveloppe urbaine

Enveloppe urbaine

Potentiel foncier par vocation
- Urbain mixte
- Équipement
- Commercial
- Économique
- Non retenu

0 75 150 300 450 Mètres

Service SIG Valenciennes Métropole 09/2019
Sources : Cadastre et fichiers fonciers - Dgfip
© Droits de l'État réservé ® 2018

Valenciennes Métropole

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
1	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		919
2	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1087
3	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2290
4	Economique	Economique	Non		20670
5	Economique	Economique	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	9924
6	Economique	Economique	Non		4311
7	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		21966
8	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2929
9	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Reclassement en zone N	1924
10	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3435
11	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3227
12	Economique	Economique	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	52723
13	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1360
14	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	PA, PC déposé avant 02/2014	24029
15	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		905
16	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		449
17	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	187
18	Economique	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	8717
19	Economique	Economique	Non		8038
20	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Infrastructure / réseau routier	611
21	Economique	Economique	Oui	Gaz	3363
22	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	2066
23	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	476
24	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	627
25	Economique	Economique	Non		7737
26	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		8120
27	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		762

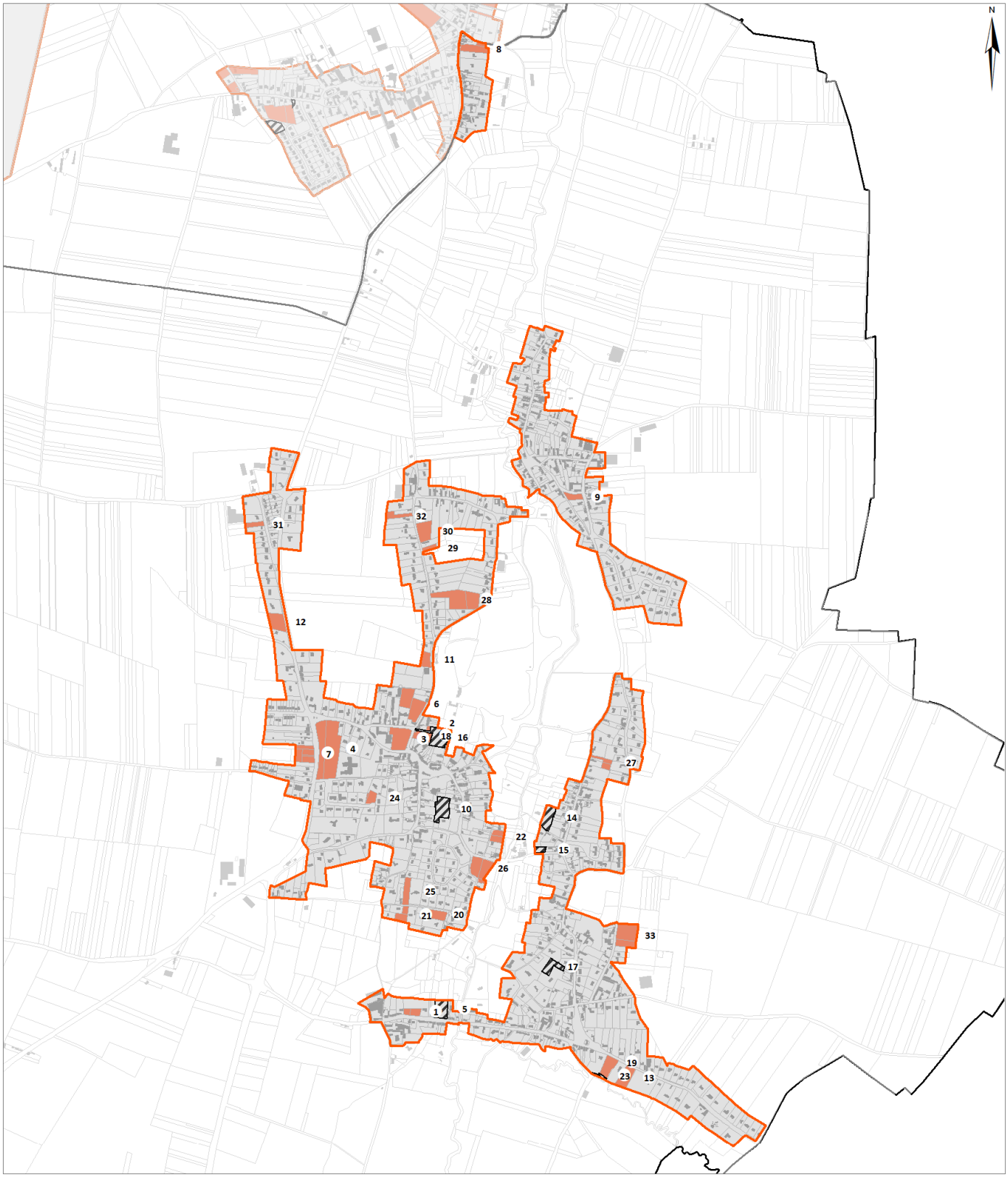

Arrêt de projet PLUi
15/10/2019

Commune :
Sebourg

Objet :
Analyse des capacités de mutations et de densification de l'enveloppe urbaine

Enveloppe urbaine

Potentiel foncier par vocation
- Urbain mixte
- Équipement
- Commercial
- Économique
- Non retenu

0 75 150 300 450 Mètres

Service SIG Valenciennes Métropole 09/2019
Sources : Cadastre et fichiers fonciers - Dgfip
© Droits de l'État réservé ® 2018

Valenciennes Métropole

Sebourg :

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
1	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1448
2	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		226
3	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		4904
4	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		15046
5	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	2838
6	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		6140
7	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3914
8	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2719
9	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1319
10	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	3685
11	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1799
12	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3140
13	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2869
14	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	2891
15	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	685
16	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	4395
17	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Relief	1876
18	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1902
19	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2733
20	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2604
21	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1713
22	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1823
23	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	325
24	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1405
25	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2114
26	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		4850
27	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1539
28	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		8058
29	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		834
30	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3171
31	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1143
32	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1536
33	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		5797

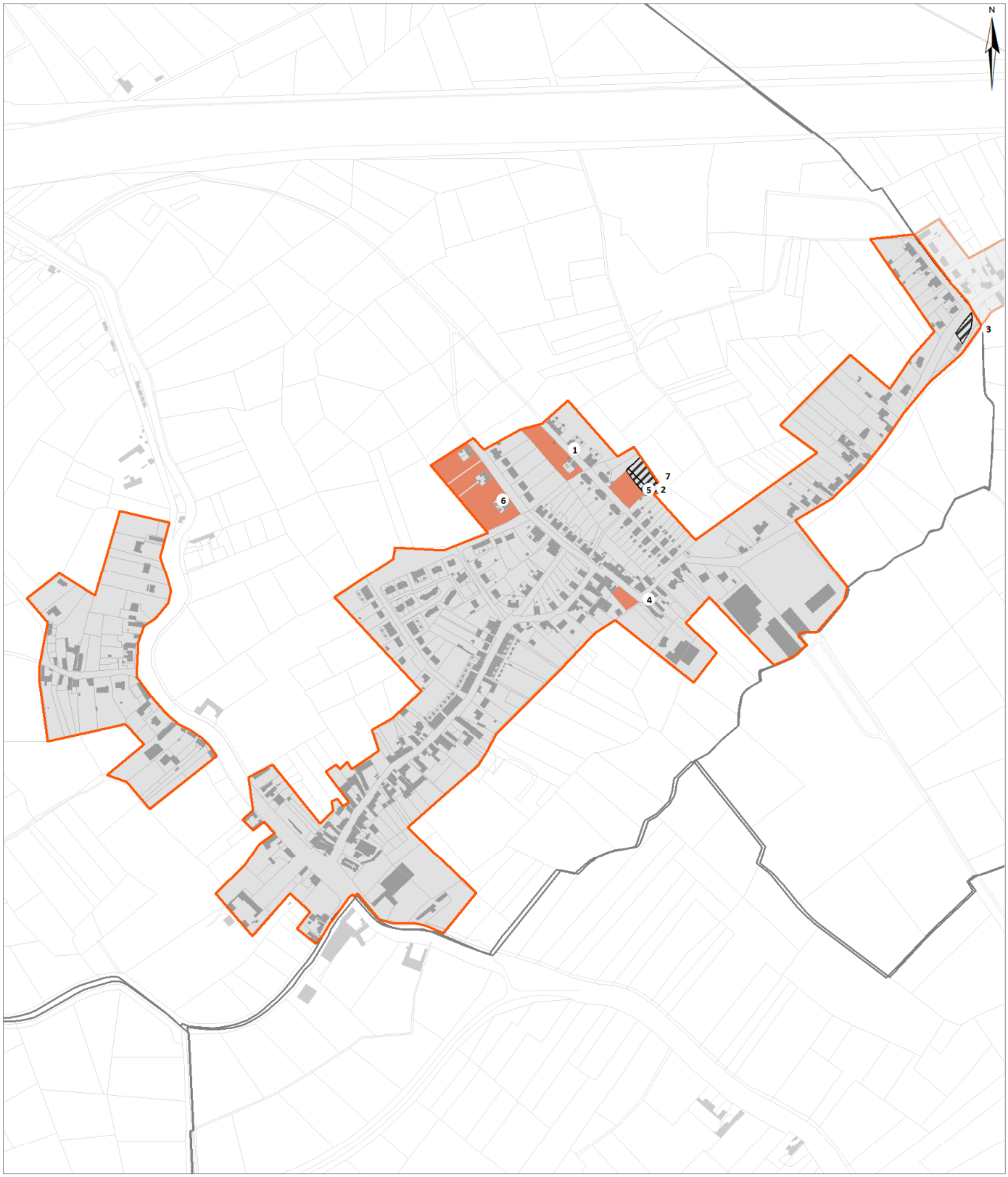

Arrêt de projet PLUi
15/10/2019

Commune :
Thivencelle

Objet :
Analyse des capacités de mutations et de densification de l'enveloppe urbaine

Enveloppe urbaine

Potentiel foncier par vocation
- Urbain mixte
- Équipement
- Commercial
- Économique
- Non retenu

0 25 50 100 150 Mètres

Service SIG Valenciennes Métropole 09/2019
Sources : Cadastre et fichiers fonciers - Dgfip
© Droits de l'État réservé ® 2018

Valenciennes Métropole

Thivencelle :

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
1	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2643
2	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	405
3	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	555
4	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		789
5	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1632
6	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		7566
7	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	1130

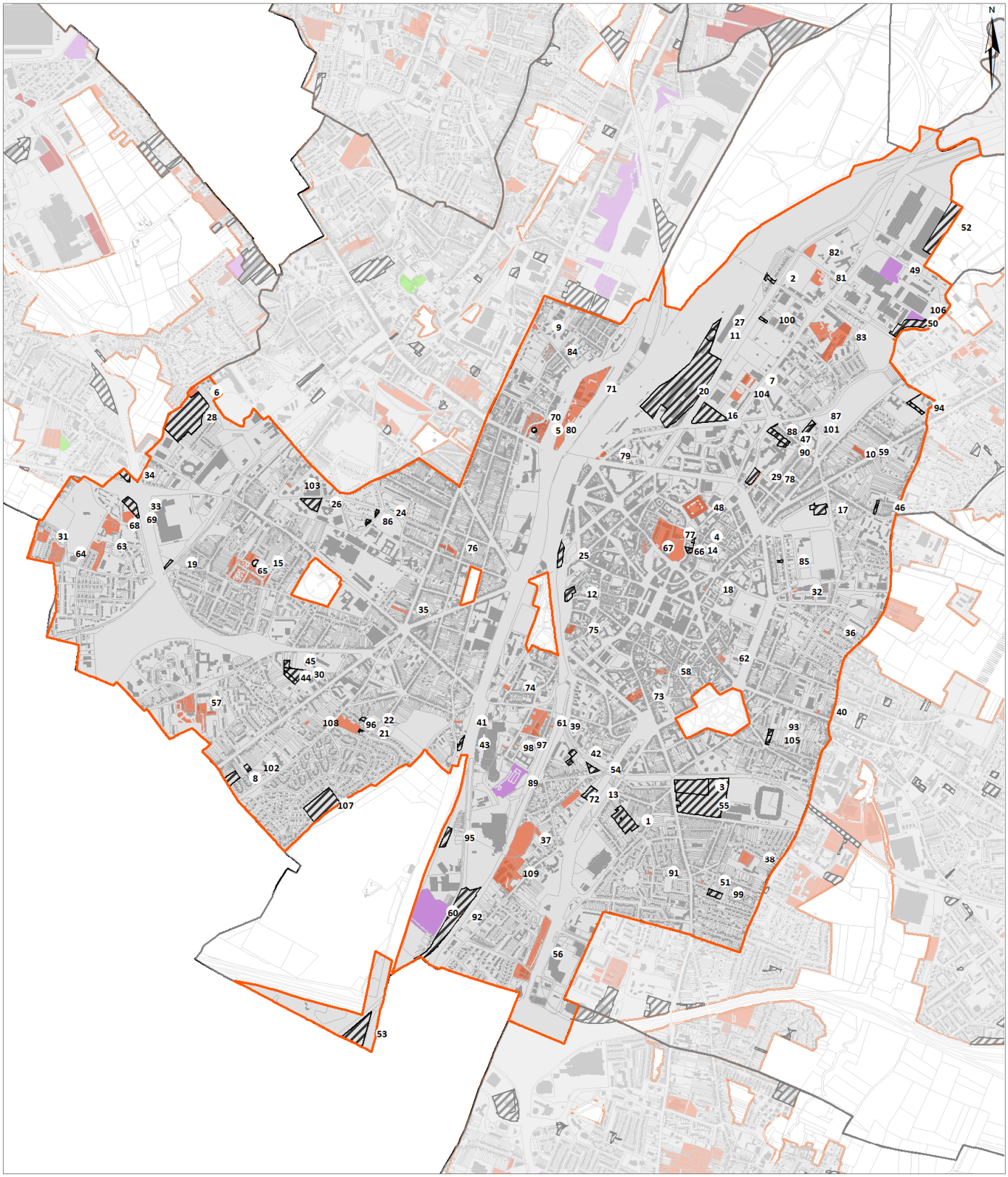

Arrêt de projet PLUi
15/10/2019

Commune :
Valenciennes

Objet :
Analyse des capacités de mutations et de densification de l'enveloppe urbaine

Service SIG Valenciennes Métropole 09/2019
Sources : Cadastre et fichiers fonciers - Dgfip
© Droits de l'État réservé ® 2018

Valenciennes Métropole

Valenciennes :

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
1	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	9935
2	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	1179
3	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Friche non mobilisable à l'horizon du PLUi	13472
4	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Autre équipement	310
5	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	527
6	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1886
7	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3826
8	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Habitat	3581
9	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		627
10	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		296
11	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	2407
12	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Friche non mobilisable à l'horizon du PLUi	2736
13	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Friche non mobilisable à l'horizon du PLUi	3396
14	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Friche non mobilisable à l'horizon du PLUi	904
15	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	566
16	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Autre équipement	11399
17	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Reclassement en zone N	3842
18	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		234
19	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Délaissés routiers	563
20	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Friche non mobilisable à l'horizon du PLUi	76953
21	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	206
22	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	932
23	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	236
24	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	528
25	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espaces en eaux	3067
26	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	4553
27	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Friche non mobilisable à l'horizon du PLUi	1438
28	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	34094
29	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	3096
30	Urbain mixte	Equipement	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	4369
31	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		4933
32	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		706
33	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Nuisance proximité infrastructure / réseau	4381

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
34	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Nuisance proximité infrastructure / réseau	2315
35	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1622
36	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		434
37	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		21062
38	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		4772
39	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		329
40	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		363
41	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		571
42	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	1745
43	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	1217
44	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	1745
45	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	1166
46	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	849
47	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	2187
48	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		10152
49	Economique	Economique	Non		10672
50	Economique	Economique	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	7233
51	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		340
52	Economique	Economique	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	18489
53	Economique	Economique	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	11854
54	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Monument	1651
55	Urbain mixte	Equipement	Oui	Friche non mobilisable à l'horizon du PLUi	37236
56	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		19212
57	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		19862
58	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2097
59	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2626
60	Urbain mixte	Economique	Non		31157
61	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		10912
62	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1456
63	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		7126
64	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		6744
65	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		26030
66	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		7043
67	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1616
68	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		7178
69	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3575

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
70	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		5386
71	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		32380
72	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3937
73	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3919
74	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		972
75	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1875
76	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2636
77	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		19389
78	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		776
79	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1488
80	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		5921
81	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		4998
82	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2993
83	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		21986
84	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1804
85	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	326
86	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	393
87	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	585
88	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	1313
89	Urbain mixte	Economique	Non		15395
90	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Infrastructure / réseau routier	1031
91	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		373
92	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	23557
93	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	677
94	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	1634
95	Urbain mixte	Economique	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	2895
96	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		7164
97	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		224
98	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		297
99	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Jardins collectifs	2431
100	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espaces végétalisés liés à une habitation	576
101	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espaces végétalisés liés à une habitation	1540
102	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espaces végétalisés liés à une habitation	840
103	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		429
104	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		4375
105	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Ruissellement / inondation	1025
106	Economique	Economique	Non		3168
107	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	17314
108	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		400

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
109	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		16981

Arrêt de projet PLUi
15/10/2019

Commune :
Verchain-Maugré

Objet :
Analyse des capacités de mutations et de densification de l'enveloppe urbaine

Enveloppe urbaine

Potentiel foncier par vocation
- Urbain mixte
- Équipement
- Commercial
- Économique
- Non retenu

0 25 50 100 150 Mètres

Service SIG Valenciennes Métropole 09/2019
Sources : Cadastre et fichiers fonciers - Dgfip
© Droits de l'État réservé ® 2018

Valenciennes Métropole

Verchain-Maugré :

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
1	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1674
2	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		821
3	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1445
4	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		728
5	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		6158
6	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2665
7	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1775
8	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	12932
9	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	831
10	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	1152
11	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	7055
12	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	1583
13	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		528
14	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1078
15	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		4680
16	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		660
17	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1002
18	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		5588
19	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	978
20	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		727
21	Urbain mixte	Equipement	Non		5614
22	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	1674
23	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2219
24	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espaces végétalisés liés à une habitation	1205
25	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1887
26	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	1501
27	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		786
28	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		731
29	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	1331
30	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	2108
31	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		737

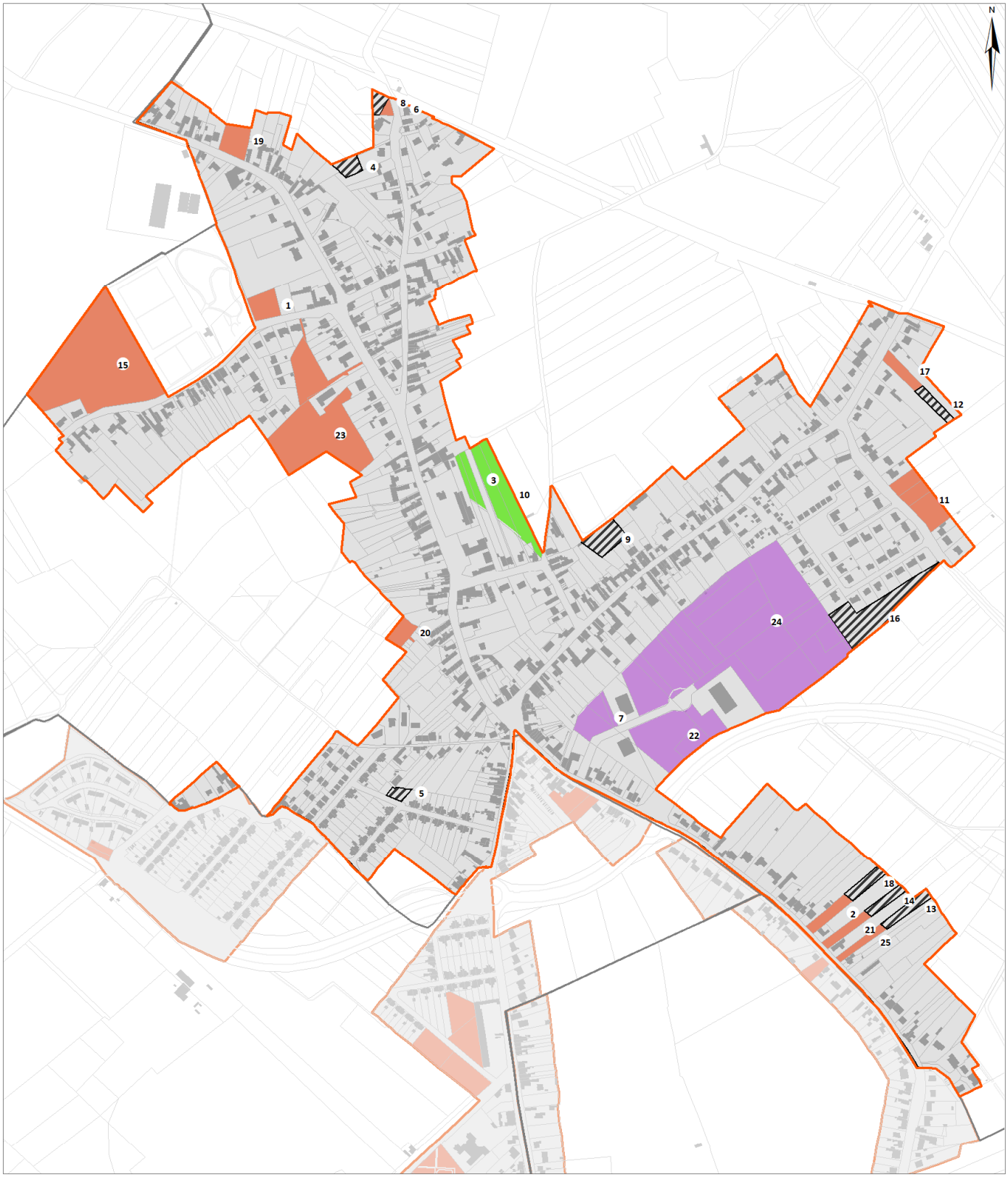

Arrêt de projet PLUi
15/10/2019

Commune :
Vicq

Objet :
Analyse des capacités de mutations et de densification de l'enveloppe urbaine

Enveloppe urbaine

Potentiel foncier par vocation
- Urbain mixte
- Équipement
- Commercial
- Économique
- Non retenu

0 25 50 100 150 Mètres

Service SIG Valenciennes Métropole 09/2019
Sources : Cadastre et fichiers fonciers - Dgfip
© Droits de l'État réservé ® 2018

Valenciennes Métropole

Vicq :

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
1	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1696
2	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1259
3	Urbain mixte	Equipement	Non		1475
4	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	898
5	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Relief	488
6	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		310
7	Economique	Economique	Non		2704
8	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	632
9	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	1999
10	Urbain mixte	Equipement	Non		5649
11	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3906
12	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	926
13	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	1221
14	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	879
15	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		20593
16	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	5219
17	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1163
18	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	1111
19	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1895
20	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1184
21	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1132
22	Economique	Economique	Non		8254
23	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		14785
24	Economique	Economique	Non		49041
25	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		914

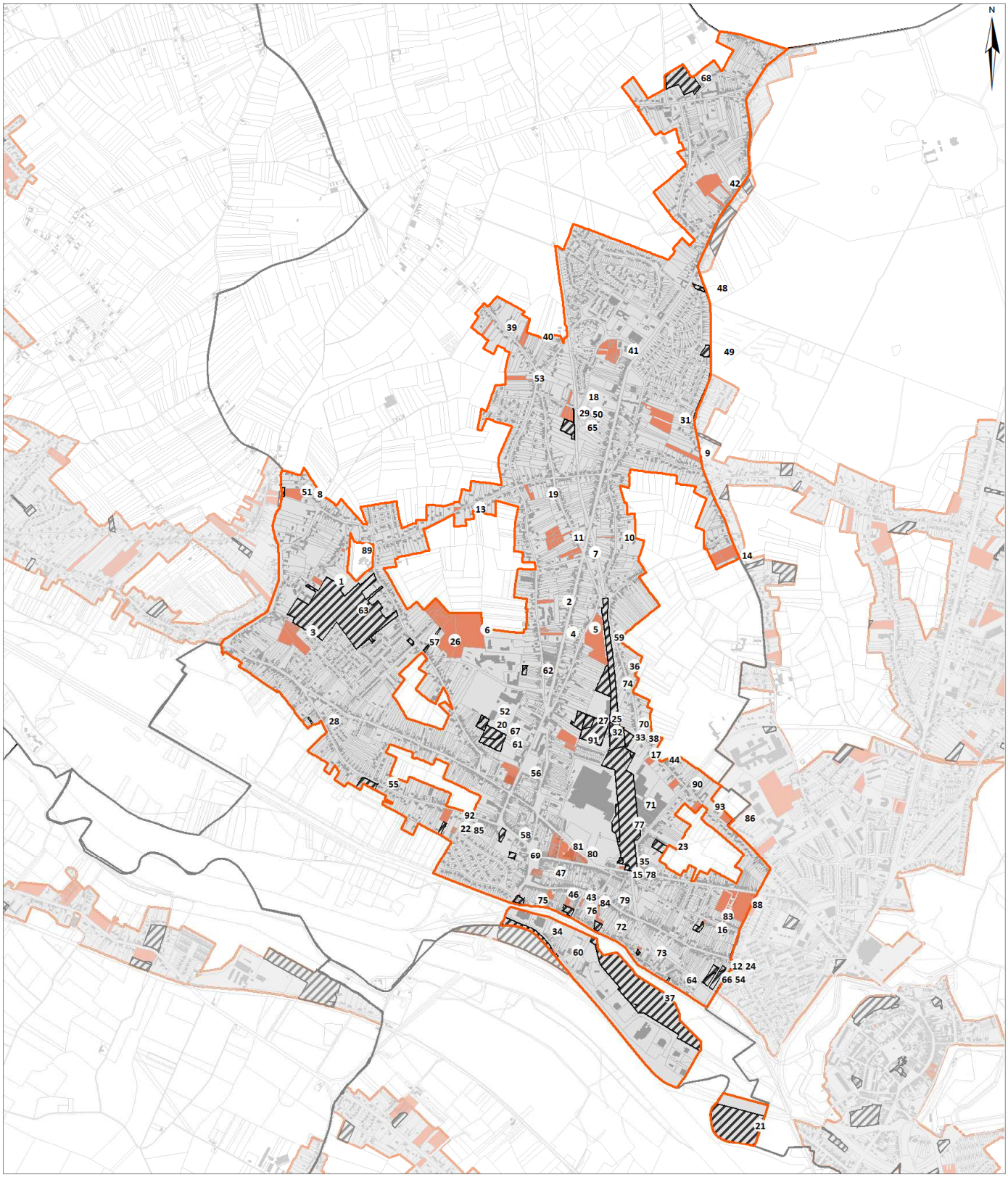

Arrêt de projet PLUi
15/10/2019

Commune :
Vieux-Condé

Objet :
Analyse des capacités de mutations et de densification de l'enveloppe urbaine

Enveloppe urbaine

Potentiel foncier par vocation
- Urbain mixte
- Équipement
- Commercial
- Économique
- Non retenu

0 100 200 400 600 Mètres

Service SIG Valenciennes Métropole 09/2019
Sources : Cadastre et fichiers fonciers - Dgfip
© Droits de l'État réservé ® 2018

Valenciennes Métropole

Vieux-Condé :

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
1	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1226
2	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1248
3	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		11313
4	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2415
5	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		559
6	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		41027
7	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2720
8	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		4596
9	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3480
10	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		558
11	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		6611
12	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	1324
13	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		448
14	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		6315
15	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		412
16	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	1112
17	Economique	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	384
18	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		798
19	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1426
20	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	1936
21	Economique	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	33390
22	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	866
23	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	2474
24	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	404
25	Economique	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	2465
26	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	1099
27	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	3127
28	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	323
29	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		3334
30	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		197
31	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		9384
32	Economique	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	9603
33	Economique	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	6885

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
34	Economique	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	4999
35	Economique	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	529
36	Economique	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	15740
37	Economique	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	58685
38	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	1951
39	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1056
40	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2609
41	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		7853
42	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		9487
43	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1350
44	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1554
45	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		165
46	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1205
47	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1659
48	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	902
49	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	1744
50	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	168
51	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	435
52	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	468
53	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2181
54	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	1729
55	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	2815
56	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		5086
57	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	512
58	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	1257
59	Economique	Urbain mixte	Non		15790
60	Economique	Urbain mixte	Non		421
61	Urbain mixte	Equipement	Oui	Equipement de loisir / sportif	4534
62	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Autre équipement	839
63	Urbain mixte	Agricole	Oui	Reclassement en zone A	83191
64	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	182
65	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	3620
66	Urbain mixte	Naturel	Oui	Reclassement en zone N	1382
67	Urbain mixte	Equipement	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	3911
68	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	PA, PC déposé avant 02/2014	12296
69	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	834

N°	Destination initiale	Destination du PLUi	Exclusion	Motif d'exclusion	Surface (m²)
70	Economique	Urbain mixte	Oui	Infrastructure / réseau routier	332
71	Economique	Urbain mixte	Oui	Infrastructure / réseau routier	46879
72	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	1087
73	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	230
74	Economique	Urbain mixte	Oui	Accès / enclavement / disposition du terrain	5430
75	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	1264
76	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Inconstructible en zone U ou AU	1456
77	Economique	Economique	Oui	Infrastructure / réseau routier	3571
78	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	405
79	Urbain mixte	Urbain mixte	Oui	Espace vert	202
80	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		8091
81	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		4604
82	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		356
83	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		290
84	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		529
85	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		547
86	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1901
87	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1667
88	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		18228
89	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		216
90	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1436
91	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		5562
92	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		2444
93	Urbain mixte	Urbain mixte	Non		1554

PERSPECTIVES DANS LE CADRE DU PLUI

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi de Valenciennes Métropole, 12 communes (Aubry-du-Hainaut, Beuvrages, Bruay-sur-l'Escaut, Condé-sur-l'Escaut, Crespin, Fresnes-sur-Escaut, Hergnies, Onnaing, Quarouble, Rombies-et-Marchipont, Saint-Saulve et Vicq) disposent de plusieurs zones à urbaniser à court terme, dites zones 1AU (pour un total de 27 zones 1AU pour ces 12 communes). Dans un souci de respect des principes du développement durable, et sous réserve d'une analyse des caractéristiques techniques en matière d'aménagement de ces zones, de temporalité d'urbanisation, les 12 communes qui possèdent plusieurs zones 1AU prioriseront l'aménagement des zones situées dans l'enveloppe urbaine au regard du SCoT du Valenciennois.

II. Analyse des friches sur le territoire de l'agglomération

CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Les données présentées ci-après sont issues de l'inventaire friche réalisé par le service foncier de Valenciennes Métropole en 2015. Cet inventaire des friches a été actualisé dans le cadre du diagnostic du PLUi par le service urbanisme en 2016-2017. A ce titre, certaines données sont reprises au sein du tome « Justifications » du PLUi.

Sont considérées comme friches des unités foncières bâties vacantes depuis au moins deux ans et située dans l'enveloppe urbaine du SCoT du Valenciennois.

Par ailleurs et comme indiqué en introduction de ce document, une **étude spécifique sur les friches sera lancée courant 2020** par Valenciennes Métropole. Le but de cette étude, au-delà de venir préciser les chiffres actuellement connus, sera de faire émerger des zones à enjeux à l'échelle de l'agglomération.

RÉSULTATS

1. Vocation d'usage des friches recensées

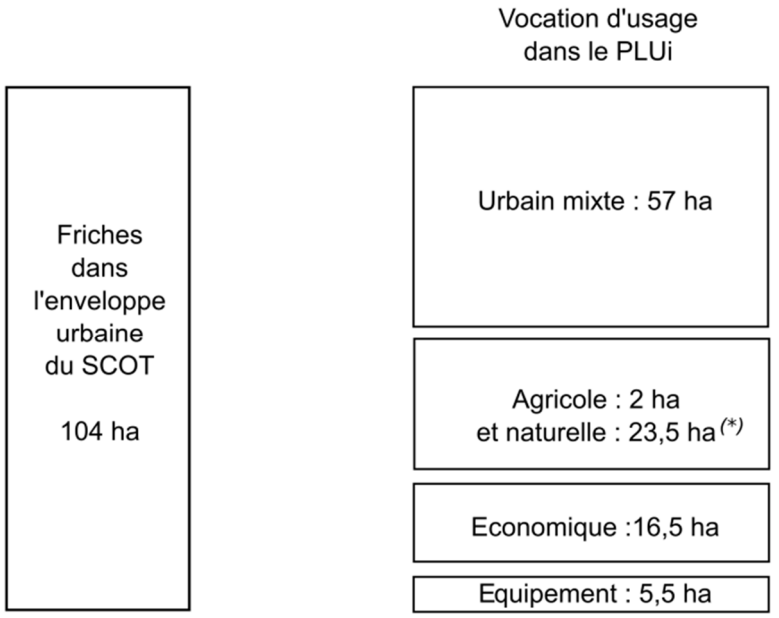

(*) 3/4 des friches reclassées en zone N sur Fresne-sur-Escaut et Crespin-Quiévrechain

2. Friches identifiées dans le tissu urbain mixte

a. Les friches à vocation urbaine/mixte

Par définition, ce foncier ne se prête pas à du développement d'activités de zones économiques. En effet, au regard des configurations propres à ces parcelles, le développement économique tel qu'attendu aujourd'hui par les porteurs de projets semble compromis. Les attentes des entreprises sont plutôt portées sur de grandes parcelles (10-15ha), situées en bordure de voies accessibles (voire rail ou fluvial pour la multimodalité), idéalement au sein de zones dédiées ou les éventuels sous-traitants et activités complémentaires sont présents.

Parmi les friches situées en zonage urbain mixte du PLUi (57 ha) :

- 27 ha ont été exclus *(friches non mobilisables, inconstructibilité règlementaire en zone U ou AU, projet d'équipement / usages collectif, zone reconvertie entre 2014 et 2019)*
- seules une vingtaine d'hectares pourraient accueillir le développement d'activités légères *(artisanat, commerce)* ou de services *(résidences, maisons médicales, hôtellerie)* dans le cadre d'un projet mixte, parmi lesquels : Ancien lycée professionnel de Quiévrechain (3 ha de projet de reconversion du site, en cours), Caserne Vincent/Arsenal à Valenciennes (2 ha réhabilité en parking, logements, résidence sénior et commerces), locaux Amival (1,7 ha), les

anciens entrepôts à Bruay-sur-l'Escaut (1,6 ha pour un projet de lotissement « le Domaine de l'Ecluse »)…

b. Les friches à vocation d'équipement

Environ 5 ha de friches avec un projet de reconversion d'équipement public (zonage UL) ont été recensés dans le tissu urbain mixte. Il s'agit principalement du l'ancien stade Nungesser (reconversion en piscine) et de l'ancien collège Anatole France à Anzin (projet de nouvel équipement scolaire.

3. Friches identifiées dans le tissu urbain mixte

Parmi les friches situées en zonage économique spécifique du PLUi (16,5ha) :

- 3.5 hectares de friches ont été exclues en raison d'une contrainte d'inconstructibilité règlementaire (ex : 0,8 ha concernées par le PPRi à Crespin) ou d'une incapacité à mobiliser le foncier avant 2030 (ex : 2,8 ha qui concernent l'ancienne papeterie Lagoda sur Prouvy , une partie de la friche Sahut Conreur à Petite Forêt).

- 13 hectares du potentiel friche est considéré comme réellement disponible à l'horizon 2030 : Les caractéristiques de ce foncier ne se prêtent cependant pas au développement d'activités industrielles et logistiques (taille, accessibilité, configuration de la parcelle…) :
    - Site Bataille à Fresnes : 9 ha (ce site est le plus propice à être développé par sa superficie, mais souffre d'un manque important d'accessibilité. En effet, le site se situe à plus de 10 km de l'A23 (en traversant Escaupont, Bruay-sur-l'Escaut, Anzin et Valenciennes) et à environ 6 km de l'A2 (en traversant Escaupont et Vicq).
    - Ancienne filature, rue du Vert gazon à Valenciennes : 3 ha (fond de parcelle peu exploitable pour une nouvelle activité).
    - Sahut Conreur à Petite-Forêt : 2,5 ha (mais seulement 1 ha disponible, géométrie intriquée en cœur d'îlot de maisons individuelles et d'une école).

Valenciennes Métropole

Version Approbation
Mars 2021

PLUi
Plan Local d'Urbanisme intercommunal
des 35 communes de
Valenciennes Métropole

1.1.10

Etat initial de l'environnement

Valenciennes Métropole

Version Approbation

Mars 2021

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal des 35 communes de Valenciennes Métropole

Milieux Physiques

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du : 11 mars 2021

Le Président,

Le président :

Laurent DEGALLAIX

2014-2020 VERS UNE COOPÉRATION RENFORCÉE

VERDI Designer de territoires

Basset & Macagno Avocats Associés

Agricultures & Territoires

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2
Contexte géographique 3
Ce que dit le SDAGE 5
Ce que dit le SAGE 6
Ce que dit le SCOT 7
Analyse 8
1/ Une topographie contrastée présentant des plaines et des espaces vallonnés 8
2/ Trois entités géologiques présentes au sein du territoire 10
3/ Deux carrières toujours en activité au sein de la CAVM 12
4/ Le territoire de la CAVM est classé en zone vulnérable à la pollution par les nitrates 14
5/ L'aquifère de craie est exploité pour l'eau potable 14
6/ Les champs captants sont étendus et vulnérables 15
Source : Agence de l'eau Artois-Picardie 16
7/ Eau potable : provenance et consommation 18
8/ Assainissement et qualité des rejets 19
9/ Une nappe d'eau souterraine en bon état chimique et quantitatif, mais vulnérable 22
10/ Un réseau hydrographique dense sur le territoire de la CAVM 25
11/ Des eaux superficielles de qualité médiocre et vulnérables à la pollution 28
12/ De nombreux plans d'eau sont présents sur le territoire 30
13/ Une meilleure gestion des sédiments des canaux 31
Synthèse 33
Enjeux 34

CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE

Source : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal incluant évaluation environnementale de Valenciennes Métropole-Cahier des Clauses Techniques

La Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole se situe dans le département du Nord (59) dans la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie. Elle compte aujourd'hui 35 communes pour environ 192 000 habitants. Son territoire s'étend sur 263,5 km². Son urbanisation s'organise principalement autour de la ville-centre de Valenciennes (43 500 habitants) dans une couronne englobant 9 communes dont plusieurs villes de plus de 10 000 habitants (Anzin, Bruay-sur-l'Escaut, Saint-Saulve, Marly). Il se compose également :

- du pôle d'agglomération du Pays de Condé limitrophe de la Belgique et constitué des communes de Condé-sur-l'Escaut, Fresnes-sur-Escaut, Vieux-Condé et Hergnies,
- d'un secteur Est composé des communes d'Onnaing, Quarouble, Vicq, Crespin et Quiévrechain également frontalier avec le territoire belge,
- et d'un arc sud composé de communes « rurales ».

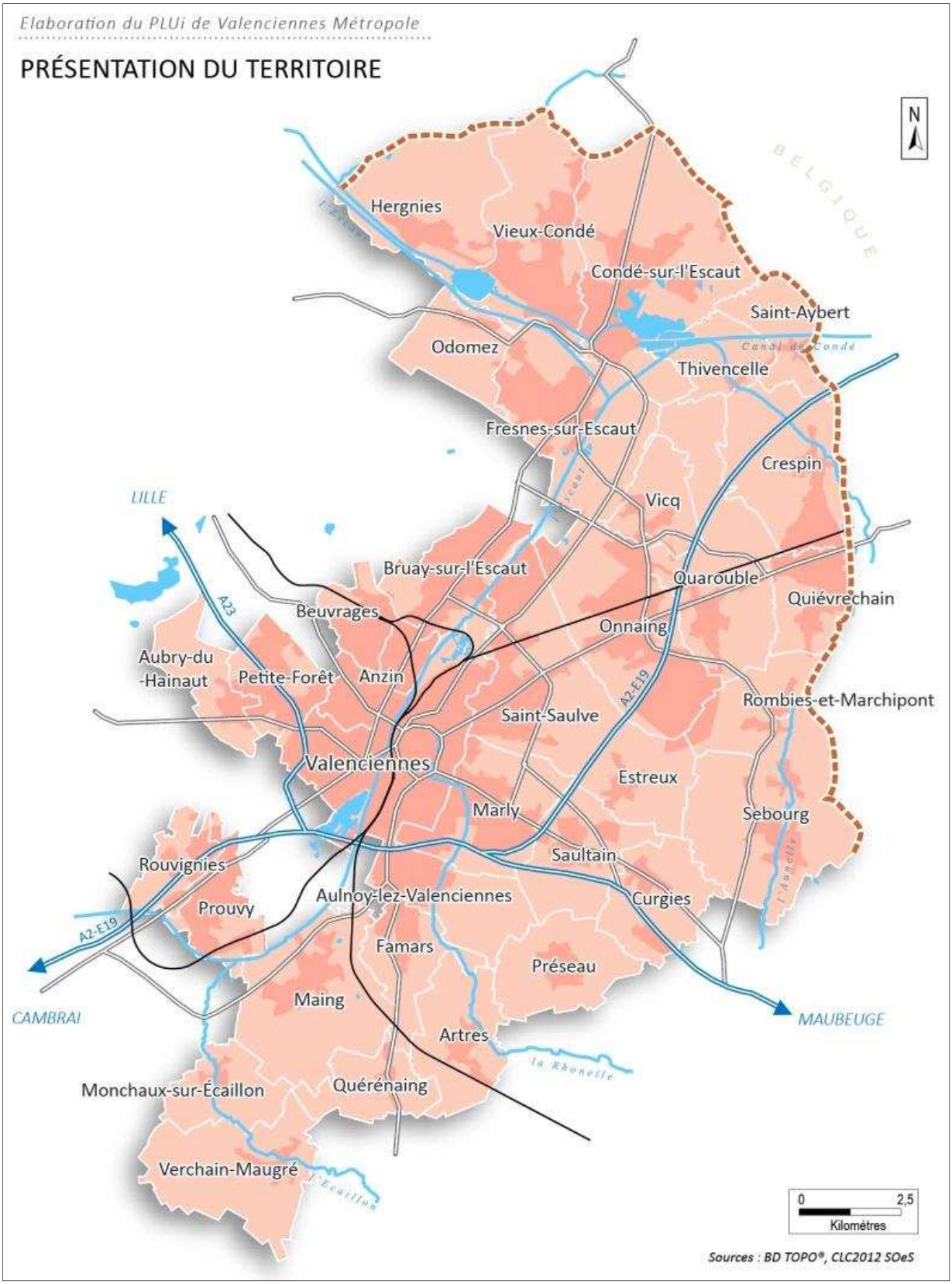

Source : Médiaterre conseil.

CE QUE DIT LE SDAGE

Source : http://www.artois-picardie.eaufrance.fr/

Un SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), est un outil de planification fixant les objectifs attendus en matière de « bon état des eaux » à l'échelle d'un bassin. Il découle de la Directive cadre sur l'eau (DCE du 23 octobre 2000).

La CAVM appartient au bassin « Artois-Picardie », dont le SDAGE 2016-2021 a été adopté le 16 octobre 2015.

Le SDAGE fixe les grandes orientations de préservation et de mise en valeur des milieux aquatiques, ainsi que des objectifs de qualité à atteindre.

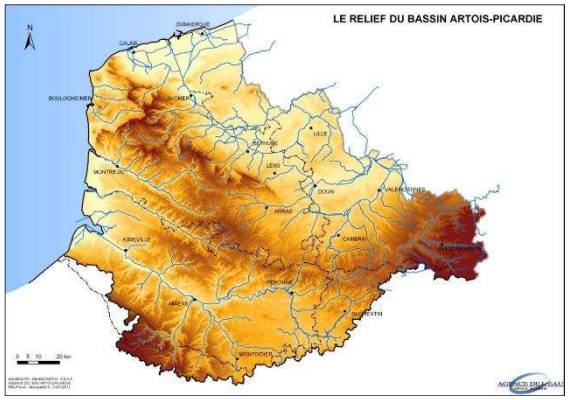

Géographie du Bassin Artois-Picardie - Source : Agence de l'eau, http://www.artois-picardie.eaufrance.fr/

Les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être « compatibles, ou rendus compatibles » avec les dispositions des SDAGE (art. L. 212-1, point XI, du code de l'environnement).

Le bassin Artois-Picardie a une superficie de 20 000 km². Il couvre les **départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et une partie des départements de l'Aisne et de l'Oise**. C'est un bassin particulier, avec des reliefs d'amplitude modérée et des cours d'eau à faibles débits. Il est densément peuplé et marqué par les activités humaines (navigation, passé industriel, activités agricoles).

Les principales orientations du SDAGE sont :

- Maintenir et améliorer la biodiversité des milieux aquatiques.
- Garantir une eau potable en qualité et en quantité satisfaisantes.
- S'appuyer sur le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations.
- Protéger le milieu marin.
- Mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes avec le domaine de l'eau.

Le SDAGE rappelle également que la **tendance globale en France pour 2050 est une baisse des débits des cours d'eau de 15 à 30%** ; le changement climatique a des impacts négatifs sur la ressource en eau. Ceci se traduit aussi par des orientations de gestion de cette ressource.

CE QUE DIT LE SAGE

Source : http://sm-escaut.fr/le-sage/

Le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) est la déclinaison du SDAGE, à l'échelle d'un bassin versant.

La CAVM est principalement concernée par le SAGE de l'Escaut, en cours d'élaboration.

Les communes d'Aubry-du-Hainaut et de Petite-Forêt sont concernées par le SAGE Scarpe Aval, approuvé le 12 mars 2009 et en révision depuis le 10 février 2014.

Le périmètre du SAGE de l'Escaut a une superficie de 2005 km² et a été arrêté à 248 communes **de l'Aisne, du Nord et du Pas-de-Calais**. Le Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut a été créé en 2014 pour porter le SAGE et mettre en place une coordination à l'échelle du bassin. Le bassin versant de l'Escaut présente une caractéristique particulière puisqu'il s'agit d'un cours d'eau transfrontalier. **L'Escaut est canalisé et navigable à partir de Cambrai, où il est rattaché au canal de Saint-Quentin**. Le territoire de ce bassin versant côté français possède deux entités distinctes : un secteur à l'aval, plutôt urbain, densément peuplé et industriel, et un secteur amont plus rural, une population moins importante et une activité agricole marquant fortement l'identité locale. Ce territoire rassemble de nombreuses activités liées à la ressource en eau que ce soit au niveau industriel ou agricole, qui ont des impacts plus ou moins importants sur la ressource.

Les problématiques majeures du territoire sont :

- La protection de la ressource en eau souterraine (quantitativement et qualitativement).
- La pollution des eaux superficielles et la gestion des pollutions passées.
- L'érosion et l'envasement des cours d'eau.
- La protection et la gestion des zones humides.
- L'assainissement urbain et rural.
- La pression anthropique.
- La gestion transfrontalière des eaux.
- Les inondations et le manque de concertation entre les différents acteurs préoccupés par la ressource en eau.

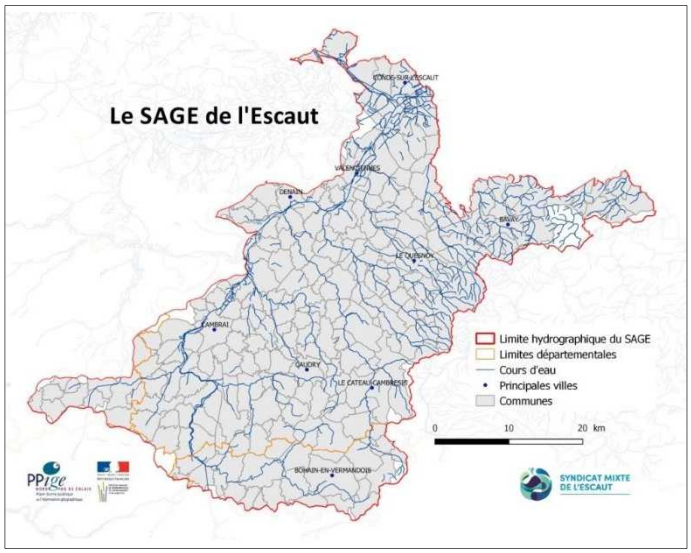

Les acteurs administratifs du SAGE de l'Escaut sont : l'Agence de l'eau Artois-Picardie et la DREAL Nord-Pas-de-Calais Picardie. Le financement du SAGE est réalisé par l'Agence de l'eau Artois-Picardie, la Région Hauts-de-France, les collectivités.

Le SAGE Scarpe Aval a analysé finement le territoire, et défini des espaces à enjeux et des espaces à enjeux prioritaires à caractère humide en fonction de trois critères principaux : le régime hydrique, la végétation hygrophile et les sols hygromorphes.

- Les espaces à enjeux sont des espaces d'intérêt pour la mise en œuvre des objectifs du SAGE tels que la préservation des zones humides, la lutte contre les pollutions et la lutte contre les inondations.
- Les espaces à enjeux prioritaires sont des espaces d'intérêt majeur pour la mise en œuvre des objectifs du SAGE et sont également des milieux humides à forte valeur biologique ou patrimoniale. Ce sont des sites de marais, de roselières, de prairies et de forêts alluviales et humides caractérisées notamment par une forte abondance d'espèces hygrophiles et une connectivité avec d'autres espaces humides à forte valeur biologique.

Les communes d'Aubry-du-Hainaut et de Petite-Forêt sont concernées par le SAGE Scarpe Aval, approuvé le 12 mars 2009 et en révision depuis le 10 février 2014.

Toutes les autres communes de la CAVM sont concernées par le SAGE Escaut en cours d'élaboration

CE QUE DIT LE SCOT

Source : http://www.scot-valenciennois.fr

Le SCOT décline les objectifs du SDAGE à travers le point 6, présenté dans le DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) : Protéger la ressource en eau :

En compatibilité avec le SDAGE Artois-Picardie et le SAGE Scarpe Aval, le SCoT prévoit de :

- 6a. Garantir une ressource en eau potable de qualité et en quantité suffisante :
  - Protéger les aires d'alimentation de captage en eau potable et les captages d'alimentation en eau potable (notamment les captages prioritaires et Grenelle[1]).
  - Prévenir les pollutions diffuses et ponctuelles
  - Améliorer le fonctionnement des stations d'épurations urbaines du territoire.
  - Adapter le développement urbain futur en fonction de la capacité de traitement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales.
  - Adapter le développement urbain futur aux capacités d'approvisionnement de la ressource.
  - Economiser la ressource en eau par une optimisation de l'usage de l'eau potable (activités, alimentation en eau potable des populations, sécurité incendie…), par une promotion de techniques alternatives (infiltration à la parcelle, réutilisation des eaux pluviales…).

[1] Le Grenelle de l'environnement a confirmé l'importance de l'enjeu de protection des captages destinés à l'alimentation en eau potable. La mise en œuvre des conclusions du Grenelle (article 27 de la loi n°2009-967 du 3 aout 2009) prévoit ainsi d'assurer dès 2012 la protection d'un peu plus de 500 captages parmi les plus menacés par les pollutions diffuses.

- 6b. Maîtriser et réduire les pollutions d'origine agricole, domestique et industrielle :
  - limiter les rejets polluants et réduire les intrants chimiques au sein des périmètres de captage.

ANALYSE

1/ Une topographie contrastée présentant des plaines et des espaces vallonnés

Source : http://fr-fr.topographic-map.com

http://www.bassinminier-patrimoinemondial.org/wp-content/uploads/2015/03/Synth%C3%A8se-du-dossier-dinscription.pdf

Le territoire de la CAVM se situe dans la vallée de l'Escaut en frange Est du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, et en bordure nord des plateaux du Hainaut. Le Bassin se trouve à la confluence de deux grandes entités physiques :

- **Au nord d'une ligne Béthune-Lens-Douai-Valenciennes, la Flandre** offre un relief de plaine.
- **Au sud, les éléments essentiels du relief sont constitués par les collines de l'Artois et les coteaux du Hainaut** qui offrent un espace légèrement vallonné. L'influence de l'Escaut sur la topographie du territoire est bien visible : on observe des entailles liées au passage de ses affluents rive droite : Aunelle, Rhonelle, Ecaillon.

L'exploitation minière a également laissé sa marque sur la topographie du territoire avec les terrils et les affaissements qui vallonnent le paysage.

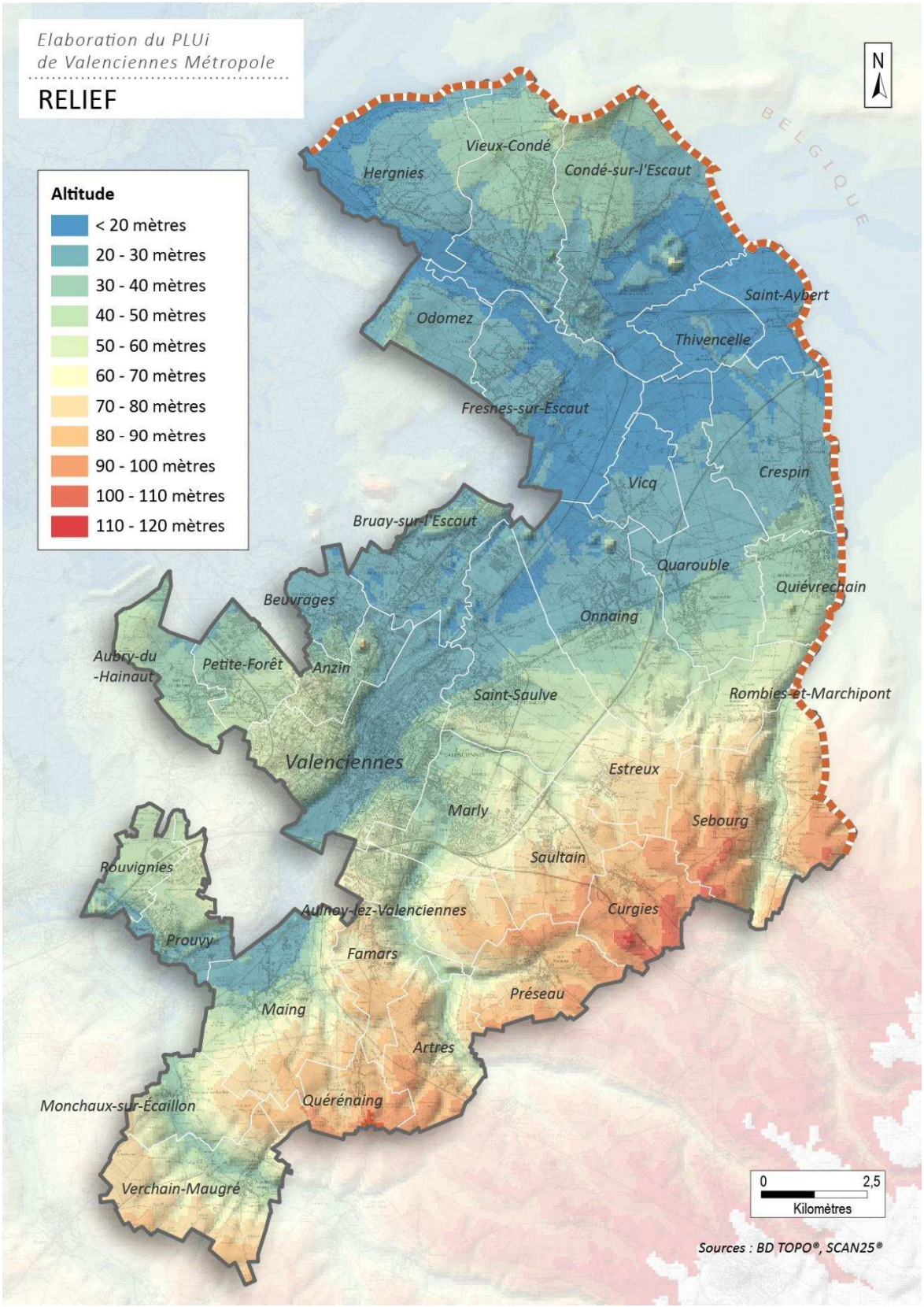

Source : Médiaterre conseil.

2/ Trois entités géologiques présentes au sein du territoire

Source : SCOT du Valenciennois

http://infoterre.brgm.fr/

Notice de la carte géologique de Valencienne au 1/50 000, BRGM

Les entités géologiques présentes sur le territoire de la CAVM sont : les plateaux crayeux du Cambrésis, la plaine de la Haine et la vallée de l'Escaut.

La CAVM se situe en zone de transition géologique où les grands plateaux crayeux du Secondaire de l'Artois et de Picardie plongent sous les horizons Tertiaires argilo-sableux de l'immense plaine du Nord de l'Europe.

Valenciennes et l'Escaut sont situés sur un axe structurant majeur, actuellement sous forme de horst avec relèvement brutal des couches, séparant le bassin d'Orchies à l'ouest, de la fosse de la Haine à l'Est. Le bassin de Mons correspond à un effondrement naturel du bassin de la Haine lié au sous-sol. Cette subsidence[2] se traduit par la présence de nombreuses failles, dont « la faille du Midi » qui passe au niveau de Valenciennes.

Les plateaux crayeux du Cambrésis sont recouverts d'un horizon plus ou moins épais de limons du Pléistocène (Quaternaire). Les rares cours d'eau et les vallons secs créent une **ondulation douce des plateaux**. Les sédiments crétacés (Secondaire) se sont déposés sur le socle hercynien (Primaire).

La plaine de la Haine s'inscrit dans un vaste bassin sédimentaire franco-belge à cœur crétacé d'environ 300 km² de superficie, dont l'axe central, orienté Est-Ouest, est localisé au droit de la Haine. Alors que ce bassin sédimentaire est supporté par le socle paléozoïque, les formations géologiques constitutives de celui-ci forment un empilement de dépôts secondaires, tertiaires et quaternaires, depuis le Cénomanien-Turonien jusqu'aux alluvions de la vallée de la Haine.

L'Escaut a créé une vallée bien dessinée, où les alluvions reposent directement sur la craie du Crétacé. Les travaux de canalisation ont entraîné des baisses successives du fleuve et de la Haine, ce qui fait qu'à ce jour l'Escaut est souvent en position de drainage de la nappe alluviale. Cette dernière est généralement alimentée par la nappe de la craie.

[2] La subsidence en géologie est un lent affaissement de la lithosphère entraînant un dépôt progressif de sédiments sous une profondeur d'eau constante.

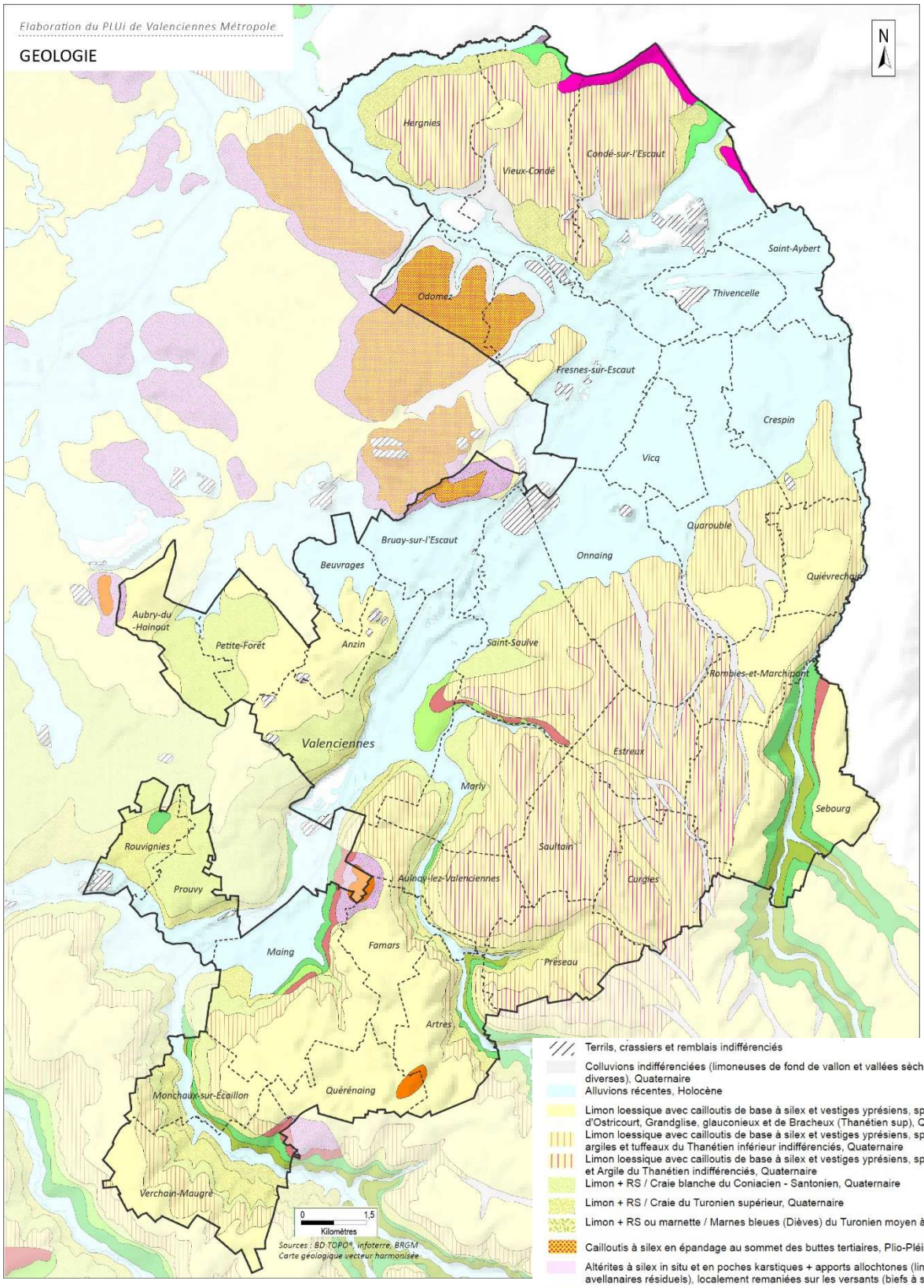

Carte géologique - Source : http://infoterre.brgm.fr/

3/ Deux carrières toujours en activité au sein de la CAVM

Source : http://infoterre.brgm.fr/

DREAL Nord-Pas-de-Calais Picardie

Plusieurs carrières, dont deux en activité, sont présentes sur le territoire de la CAVM.

Commune	Nom carrière	Activité	Produit
Vieux-Condé	Terril n°191	De 1999 à 2002	Haldes, Terrils
Condé-sur-l'Escaut	Courbois	De 1998 à 2005	Sable
Onnaing	Cuvinot Est, Terril n°201	En activité depuis 1981	Haldes, Terrils
Saint-Saulve	-	Fermée	Chaux
Marly	Les Dix-Huit	En activité depuis 1978	Tuiles et briques
Maing	-	Fermée	Sable
Artres/Quérénaing	-	Fermée	Sable, graviers

Le Schéma départemental des carrières définit les conditions générales d'implantation des carrières. Il prend en compte l'intérêt économique national, les ressources et les besoins en matériaux du département et des départements voisins, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la nécessité d'une gestion équilibrée de l'espace, tout en favorisant une utilisation économe des matières premières. Il fixe les objectifs à atteindre en matière de remise en état et de réaménagement des sites. Le schéma interdépartemental des carrières du Nord-Pas-de-Calais a été approuvé par arrêté préfectoral le 7 décembre 2015. Ce schéma se compose de neuf orientations qui visent à :

- Encourager un usage économe, durable et à juste qualité, des matériaux de carrières.
- Favoriser l'utilisation de transports à impact environnemental réduit.
- Protéger l'environnement, tant en phase d'exploitation qu'en phase de réaménagement.

CAVITÉS SOUTERRAINES ABANDONNÉES

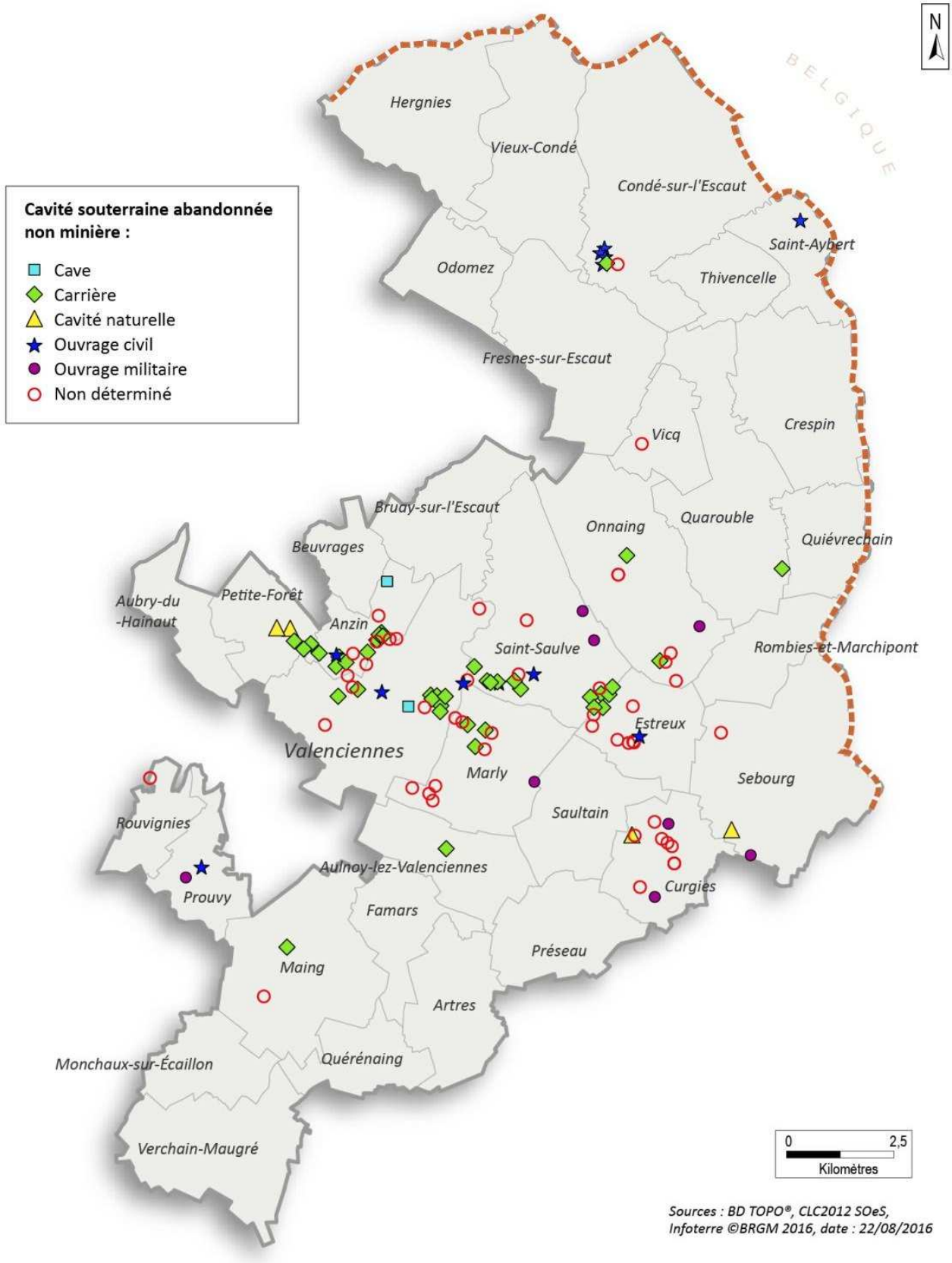

Carte des cavités souterraines abandonnées - Source: Médiaterre-Conseil.

4/ Le territoire de la CAVM est classé en zone vulnérable à la pollution par les nitrates

Source : DREAL Nord-Pas-de-Calais Picardie

La Directive Européenne « Nitrates » a pour objectif de préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques de la pollution par les nitrates d'origine agricole. Elle s'appuie sur une surveillance tous les quatre ans des eaux superficielles et souterraines, qui déterminent la délimitation des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole. Le classement en zone vulnérable implique pour les agriculteurs de respecter les mesures et actions nécessaires à une bonne maîtrise de la fertilisation azotée et à une gestion adaptée des terres agricoles.

Le territoire de la CAVM est classé en zone vulnérable par l'arrêté du 28 décembre 2012.

5/ L'aquifère de craie est exploité pour l'eau potable

Source : Notice de la carte géologique de Valencienne au 1/50 000, BRGM

http://sigesnpc.brgm.fr/

SCOT du Valenciennois

Les eaux souterraines présentent un enjeu dans le bassin, tant pour l'alimentation en eau potable que pour le fonctionnement hydrographique. Cinq grands aquifères (couche de roches permettant l'écoulement d'une nappe souterraine) sont représentés dans le bassin Artois-Picardie :

- La nappe de la craie
- Les nappes des calcaires
- La nappe captive du calcaire carbonifère de Roubaix
- La nappe des sables tertiaire.

L'aquifère de la nappe de la craie est le principal aquifère de CAVM, c'est également l'aquifère le plus exploité dans le bassin Artois-Picardie.

Dans le bassin versant de la Scarpe, la nappe de la craie s'écoule globalement du Sud-Est vers le Nord-Ouest. L'orientation de son écoulement est localement influencée par les captages de Saint-Amand. L'aquifère de la craie est libre dans une grande partie du Valenciennois (dans les plateaux crayeux et les vallées au Sud) et devient captif sous la couverture tertiaire du bassin d'Orchies au Nord. Dans la vallée de l'Escaut à l'aval de Fresnes-sur-Escaut, la nappe est libre et envahit l'aquifère supérieur très perméable, des alluvions de l'Escaut.

Ces deux nappes, alluviale et de la craie, sont ainsi en communication.

Dans le bassin d'Orchies, la nappe de la craie est captive (surmontée par une formation peu ou pas perméable) directement sous les formations tertiaires, la surface piézomètrique s'abaisse en direction du centre du bassin.

Dans la région de Condé–sur-l'Escaut et de Maulde, le réservoir diminue d'importance jusqu'à disparaître par réduction voire absence totale de la craie, et également du fait de la nature argilo-sableuse des alluvions de l'Escaut.

Dans les plateaux, l'horizon plus ou moins épais de limons du Quaternaire recouvrant la craie ralentit la migration des pollutions, mais ne constitue pas une barrière imperméable. La nappe y est donc vulnérable. Sur les versants, la couverture limoneuse diminue, la vulnérabilité de la nappe devient plus élevée. Dans les vallées, la nappe de la craie apparaît très vulnérable, notamment quand elle est en relation avec la nappe alluviale.

Les communes de Petite-Forêt et d'Aubry du Hainaut se situent au niveau de la nappe des sables Landéniens. Dans la majorité des cas, cette nappe n'est pas en communication avec la nappe de la craie, elle est isolée de celle-ci par la présence de l'argile de Louvil. Son exploitation est difficile à cause de la granulométrie fine des sables qui la composent. Ses eaux peuvent être localement séléniteuses en raison de la présence de pyrite. Ainsi, ses caractéristiques hydrauliques ne lui permettent pas d'en tirer des débits importants. Son usage est donc essentiellement domestique. La nappe du Landénien est très vulnérable aux pollutions.

6/ Les champs captants sont étendus et vulnérables

Source : Agence de l'eau Artois-Picardie

Les prélèvements à usage domestique (alimentation en eau potable) sont tous effectués dans la nappe de la craie. Les captages d'eau potable sont nombreux sur le territoire, avec de grandes surfaces d'alimentation de la nappe, à protéger pour garantir la qualité de la ressource en eau (cf. carte ci-contre). Le captage situé à Verchain-Maugré est classé prioritaire vis-à-vis des pollutions aux nitrates, il est concerné par une opération de reconquête de la qualité de l'eau depuis 2015. Sur cette zone, il conviendra de limiter les pressions de l'urbanisation afin de préserver autant que possible son aire d'alimentation

Les captages les plus importants et les plus exploités se situent au niveau de la commune de Vicq.

Les prélèvements industriels sont en forte diminution, tandis que les prélèvements collectifs ne semblent pas évoluer significativement durablement ces dernières années.

Les prélèvements agricoles apparaissent limités, mais leur recensement n'est pas exhaustif sur la carte.

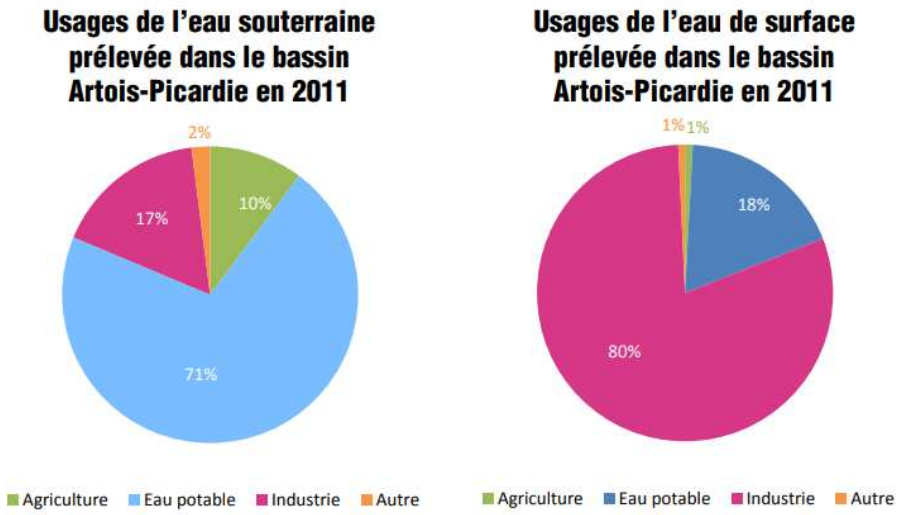

Répartition des volumes prélevés par type d'usage
Source : Agence de l'eau Artois-Picardie

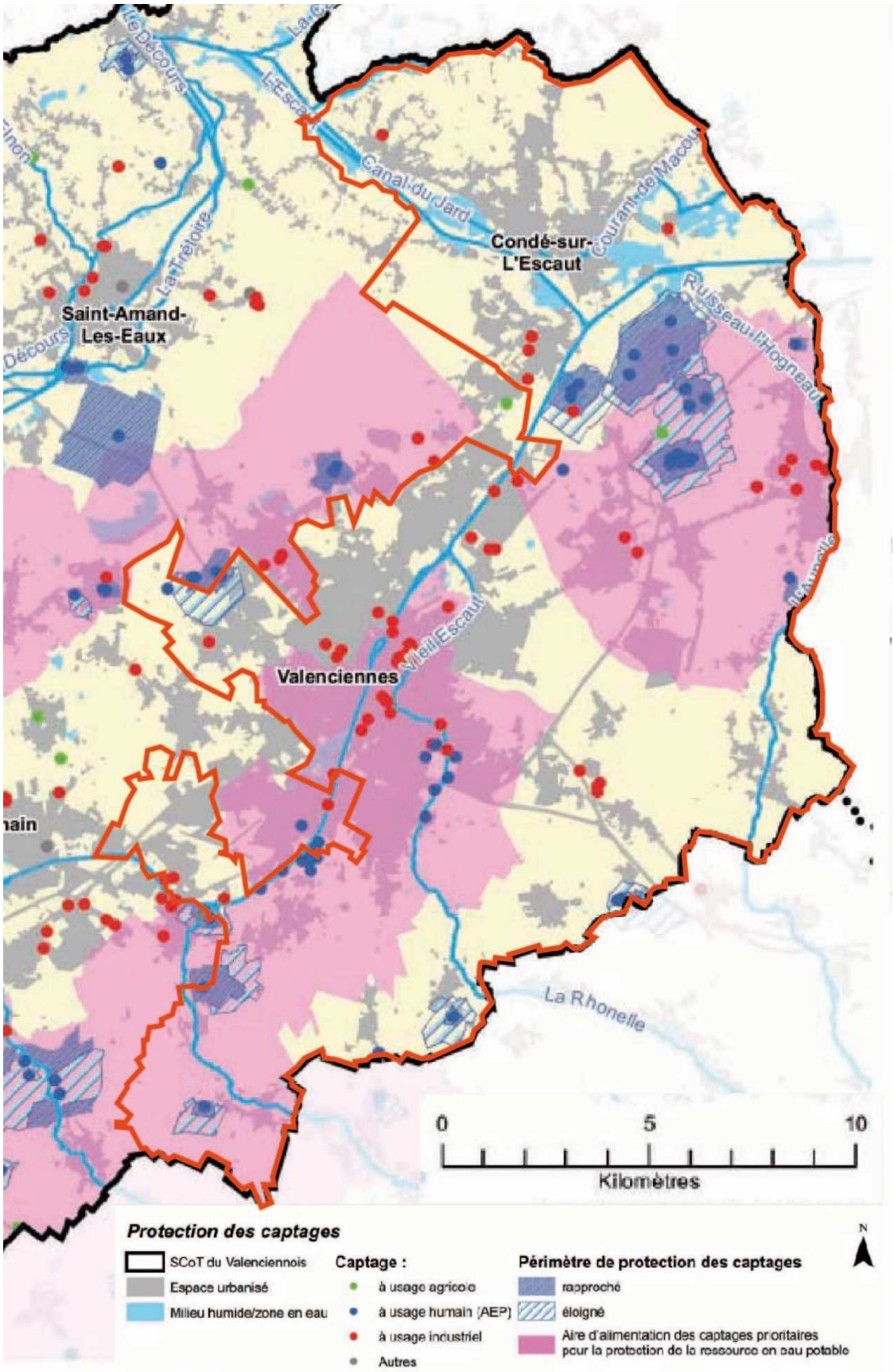

SCOT du Valenciennois /Source : Agence de l'eau Artois-Picardie /Airelle 2010.

7/ Eau potable : provenance et consommation

Source : http://www.eau-artois-picardie.fr/file/3009

Provenance/production de l'eau potable :

Par sa superficie et sa productivité, la nappe de la craie constitue le principal réservoir d'eau potable du bassin. Située à des profondeurs variables, proche de la surface dans certaines vallées (Canche, Scarpe, Escaut...), et à plus de 30 m de profondeur sous certains plateaux (Cambrésis, Artois...), la nappe de la craie a une productivité très importante, souvent supérieure à 100 m^3/h. Il existe cependant des disparités géographiques. La productivité est en effet faible sous les plateaux et en profondeur en raison d'une craie peu fissurée, et forte dans les fonds de vallée proches des terrains recouverts de sables tertiaires.

Dans le bassin Artois-Picardie, la pluviométrie moyenne est d'environ 745 mm / an, soit 186 mm / an de pluie efficace (pluie échappe à l'évaporation et au captage par les plantes, et qui s'infiltre donc pour recharger les nappes). Ceci permet d'assurer le renouvellement annuel de la ressource en eau. Dans la même année, l'alimentation des cours d'eau par les nappes va représenter un volume analogue. Autrement dit, l'eau de pluie efficace va exercer sur les eaux de pluie déjà pénétrées dans le sous-sol une pression (effet piston) qui, *in fine*, fera gonfler les nappes qui s'écoulent latéralement vers leurs exutoires, c'est-à-dire les cours d'eau.

En somme, l'infiltration moyenne d'une lame d'eau de 186 mm dans le bassin Artois Picardie assure le renouvellement de la ressource à hauteur de 3,438 milliards de m^3. Il n'est prélevé sur ce stock que 470 millions de m^3 chaque année.

Prélèvements/consommation en eau potable :

Les ressources en eau sont suffisantes pour couvrir l'ensemble des besoins en eau du bassin Artois-Picardie, en sachant que la consommation moyenne en eau potable pour une famille de 2 adultes et 2 enfants est d'environ 85 m^3/an (contre 120m^3/an au niveau national).

La Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole dispose de 32 stations de pompage en activité dédiées à l'alimentation en eau potable.

Les volumes d'eau potable prélevés sont variables selon les années comme l'illustre le graphique en page suivante. Il est important de préciser que seules 16 des 32 stations de pompages donnent accès à leurs données pour les années 2011 à 2016. Ainsi les volumes exprimés sur le graphique compris entre 1500000 et 4000000 m3 donnent une idée des prélèvements du territoire, mais ne représentent pas l'entièreté de la consommation en eau potable.

En cas de limitation de la ressource en eau lors de sécheresses par exemple, la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole peut prélever l'eau dans d'autres secteurs, et l'acheminer sur de grandes distances. Ce genre de transfert d'eau est possible entre Wandignies et Valenciennes.

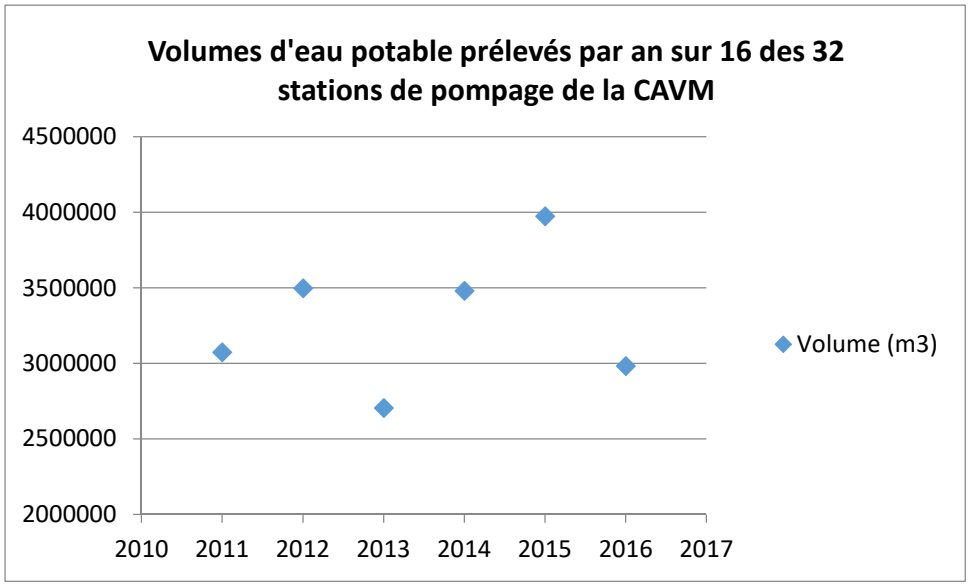

Volumes d'eau prélevés par an selon les données disponibles sur le territoire de la CAVM

Nota bene : Le graphique ne représente qu'une partie des volumes prélevés car seulement 16 des 32 stations de pompage donnent accès à leurs données

8/ Assainissement et qualité des rejets

Source : http://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr/

La Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole possède 9 stations d'épuration sur son territoire comme en témoigne la carte suivante. Le traitement des eaux usées est indispensable car il permet d'amoindrir l'impact humain sur l'environnement. En effet, les eaux usées sont les eaux qui à la suite de leur utilisation domestique, commerciale ou industrielle sont de nature à polluer les milieux dans lesquels elles seraient déversées. C'est pourquoi, dans un souci de protection des milieux récepteurs, des traitements sont réalisés sur ces effluents collectés par le réseau d'assainissement urbain.

A l'issu du traitement des eaux usées, deux types de « substances » sont produites : D'une part une eau épurée, rejetée en aval de la station, dans le milieu naturel (souvent dans les rivières), et d'autre part un concentrât désigné sous le terme de « boues » ou « boues résiduaires ».

Ces boues rejetées sont ensuite exploitées, et ce de différentes manières. La plupart sont en effet destinées à l'épandage, une partie au compostage, enfin une plus petite partie est utilisée en revalorisation industrielle.

Carte des stations d'épuration sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole

Source : http://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr/

Commune	Code station	Capacité nominale	Débit de référence	Charge maximale en entrée	Débit entrant moyen	Production de boues	Sensibilité azote (Milieu récepteur)	Sensibilité phosphores (Milieu récepteur)
Fresnes-sur-Escaut	014026100000	36533 EH	14472 m3/j	31300 EH	5266 m3/j	514.49 tMS/an	Oui	Oui
Crespin	010438400000	20000 EH	6000 m3/j	13583 EH	2336 m3/j	185.38 tMS/an	Oui	Oui
Onnaing	010250100000	10000 EH	2400 m3/j	6946 EH	2180 m3/j	103.11 tMS/an	Oui	Oui
Saint-Saulve	010794900000	1800 EH	508 m3/j	1183 EH	251 m3/j	8.80 tMS/an	Oui	Oui
Bruay-sur-l'Escaut	010270200000	16000 EH	1800 m3/j	6264 EH	1542 m3/j	86.00 tMS/an	Oui	Oui
Beuvrages	011036800000	43200 EH	14400 m3/j	38587 EH	8227 m3/j	739.17 tMS/an	Oui	Oui
Valenciennes	011033500000	63000 EH	14000 m3/j	85731 EH	12656 m3/j	1291.00 tMS/an	Oui	Oui
Rouvignies	011257000000	1800 EH	300 m3/j	836 EH	215 m3/j	8.15 tMS/an	Oui	Oui

Tableau détaillant les caractéristiques des stations d'épuration sur le territoire de la CAVM (chiffres de 2016)

Source : http://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr/

Une série d'indicateurs renseignent sur la performance épuratoire des stations d'épuration, autrement dit sur la qualité du traitement des eaux, et donc sur la qualité des rejets. Quatre indicateurs permettent de rendre compte de l'état des rejets sur les stations de la Communauté d'Agglomération, à savoir :

-DBO5 : Demande Biologique en Oxygène (Matières oxydables biodégradables)

-DCO : Demande Chimique en Oxygène (matières oxydables)

-Ngl : Azote organique et ammoniacal, nitrates et nitrites

-Pt : Phosphore total

Toutes les stations, excepté la station d'épuration de Valenciennes, respectent les exigences de qualité vis-à-vis de ces indicateurs. La station de Valenciennes, quant à elle, n'atteint pas les objectifs d'abattement de DBO5 et DCO selon le portail de l'information sur l'assainissement communal.

9/ Une nappe d'eau souterraine en bon état chimique et quantitatif, mais vulnérable

Source : http://www.artois-picardie.eaufrance.fr/, DREAL Nord-Pas-de-Calais Picardie, http://www.eau-artois-picardie.fr/etat-des-lieux, http://www.ades.eaufrance.fr/, SDAGE 2016-2021 Artois Picardie, SCOT du Valenciennois

Selon le SDAGE 2016-2021 Artois-Picardie la craie du Valenciennois avait atteint le bon état chimique et quantitatif en 2015.

Deux qualitomètres sont présents sur le territoire de la CAVM : un à Quarouble (00225X0016/F6) et l'autre à Curgies (00291X0203/F3).

La campagne de mesure de la teneur en nitrates des eaux souterraines réalisée entre 2010 et 2011 montre que les teneurs en nitrates sont comprises entre :

- 12 et 25 mg/L, selon le qualitomètre au Nord du territoire de la CAVM,
- 32 et 40 mg/L selon les qualitomètres situés au Sud de l'aire d'étude.

La comparaison avec les données de la campagne de mesure de 2004 et 2005 montre une augmentation des teneurs. Le qualitomètre de Quarouble mesure des concentrations plutôt stables entre 2003 et 2013 allant de 15 mg/L à 21 mg/L. Le qualitomètre de Curgies relève des concentrations allant 27 mg/L à 37 mg/L entre 2000 et 2014.

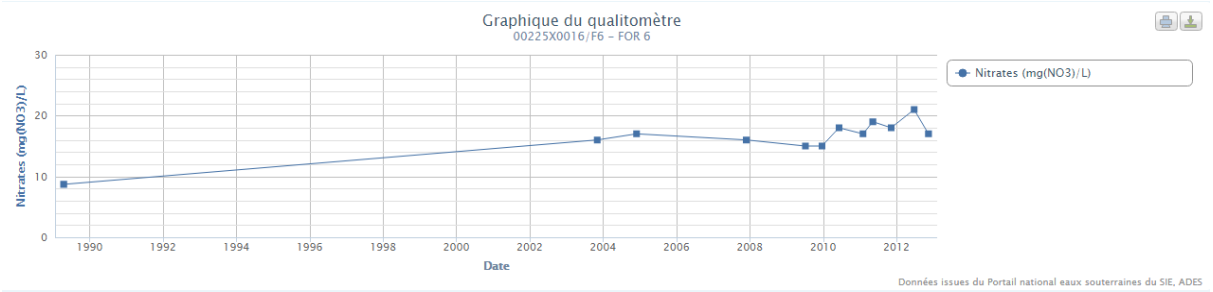

Concentrations en Nitrates - Qualitomètre de Quarouble (Source : ADES)

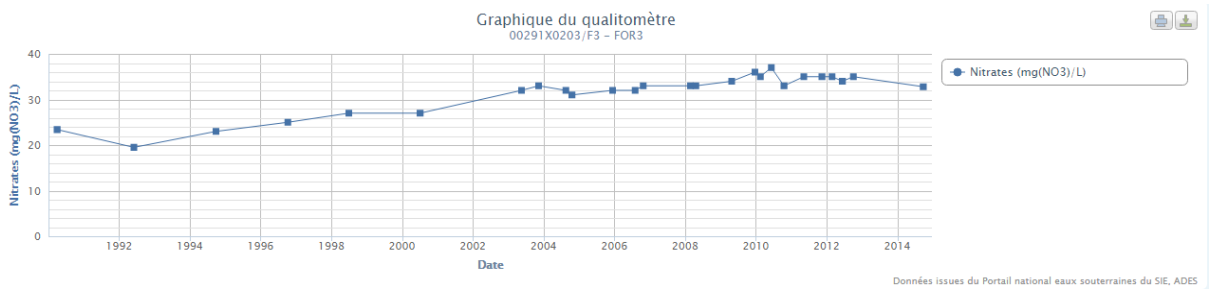

Concentrations en Nitrates - Qualitomètre de Curgies (Source : ADES)

En ce qui concerne la pollution des eaux souterraines vis-à-vis des pesticides, les mesures ont relevé des concentrations faibles sur le territoire de la CAVM en 2014 (Teneurs maximales comprises entre 0,01 µg/L et 0,05 µg/L).

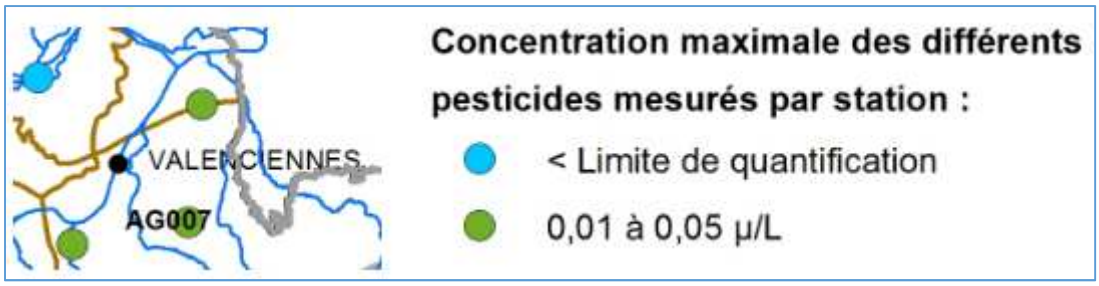

Qualité des eaux souterraines en pesticides en 2014

Source : http://www.eau-artois-picardie.fr/sites/default/files/mesout_pesticides2014.jpg

Sur la partie Ouest du territoire, la nappe est très proche de la surface ce qui la rend très sensible aux pollutions (environ 2,5 m en moyenne pour le piézomètre de Fresnes-sur-Escaut). Quand on se décale vers l'Est les piézomètres relèvent des profondeurs plus importantes (environ 20 m pour le piézomètre de Rombies-et-Marchipont).

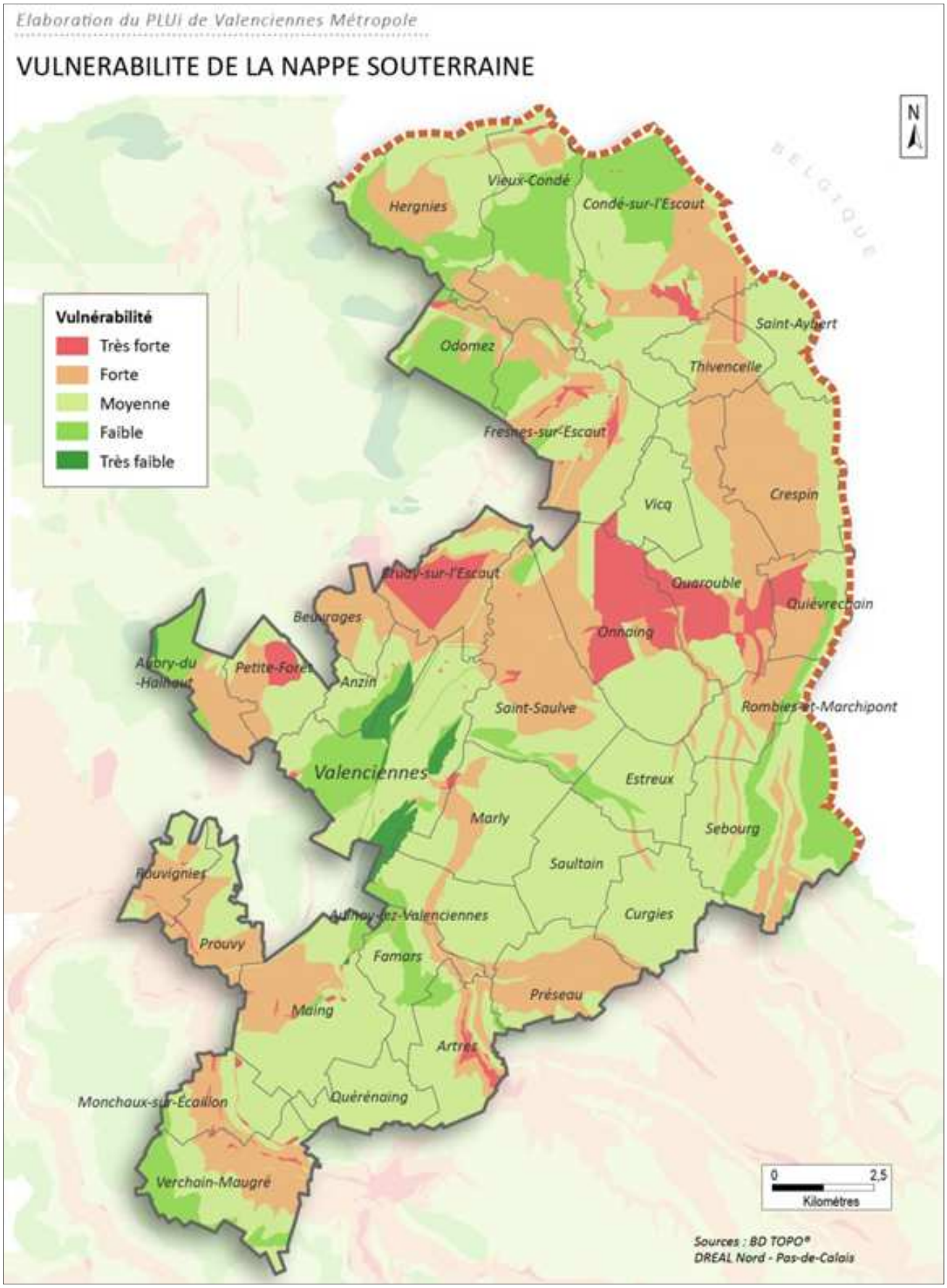

Vulnérabilité de la nappe souterraine - Source : Médiaterre-Conseil.

10/ Un réseau hydrographique dense sur le territoire de la CAVM

Source : http://www.artois-picardie.eaufrance.fr/, Géoportail, SCOT du Valenciennois

Le territoire de la CAVM est situé sur le bassin versant de l'Escaut.

- L'Escaut

L'Escaut prend sa source près de Gouy au nord de Saint-Quentin, dans l'Aisne, au pied de l'abbaye du Mont-Saint-Martin. De France, où il est canalisé à partir de Cambrai, l'Escaut traverse la Belgique et entre ensuite aux Pays-Bas où il se jette dans la mer du Nord. Dans l'arrondissement de Valenciennes, l'Escaut reçoit en rive gauche les eaux de la Sensée et de la Scarpe, et en rive droite les eaux de la Selle, de l'Ecaillon, de la Rhônelle, de la Haine (via le canal de Condé-Pommeroeul) et du Jard.

Communes de la CAVM traversées par l'Escaut : Hergnies, Odomez, Vieux-Condé, Fresnes-sur-Escaut, Bruay-sur-l'Escaut, Saint-Saulve, Anzin, Valenciennes, Maing, Prouvy, Rouvignies.

- L'Ecaillon

L'Ecaillon possède plusieurs sources à Locquignol dans la forêt de Mormal à des altitudes de l'ordre de 160 mètres. En traversant la forêt, la rivière reçoit de petits ruisseaux temporaires provenant de zones humides peu étendues. Après un parcours de 32 km environ selon une direction dominante Sud-Est Nord-Ouest, elle se jette dans l'Escaut sur la commune de Prouvy.

Communes de la CAVM traversées par l'Ecaillon : Prouvy, Monchaux-sur-Ecaillon, Verchain-Maugre.

- La Rhônelle

La Rhônelle prend sa source dans la forêt de Mormal sur la commune de Locquignol au carrefour de la Rouillie aux Equettes à une altitude de l'ordre de 165 mètres. Après un parcours de 32 km, elle se jette dans le Vieil-Escaut par le biais de deux bras.

Communes de la CAVM traversées par la Rhônelle : Valenciennes, Marly, Aulnoy-lez-Valenciennes, Famars, Artres.

- L'Hogneau et l'Aunelle

L'Hogneau prend sa source dans le bois Delhaye en limite de la forêt de Mormal à une altitude de 144 mètres. Sur un parcours de 33 km, elle se jette dans le canal de Condé-Pommereuil dans lequel elle se déverse par un seuil.

- Le Canal de Mons ou Canal de Condé-Pommereuil

Le Canal de Condé-Pommereuil également appelé Canal de Mons constitue un lien de 12 km de long entre deux canaux. Ses deux principaux affluents sont la Haine au niveau de l'Ecluse d'Hensies et l'Hogneau à Thivencelle. Le canal de Condé-Pommereuil est fermé à la navigation depuis 1992, pour cause « d'apports alluvionnaires importants déposés dans le canal ». Des études sont actuellement menées pour sa réouverture.

Communes de la CAVM traversées par le Canal de Mons : Saint-Aybert, Thivencelle, Condé-sur-l'Escaut, Fresnes-sur-Escaut.

Principaux cours d'eau - Source : Médiaterre-Conseil.

- Le Jard canalisé

Le Jard, cours d'eau évacuant le trop-plein de l'étang Chabaud-Latour à Condé-sur-l'Escaut n'assumait plus cette fonction correctement à cause d'une accumulation de vases polluées. Il a fait l'objet d'un curage avec aménagement des berges.

Commune de la CAVM traversées par le Jard canalisé : Hergnies, Vieux-Condé, Condé-sur-l'Escaut.

- Le courant de Bernissart

Le courant de Bernissart est relevé par la station de relevage au niveau de l'ancienne fosse Ledoux, puis rejoint le courant de Macou et se jette dans l'étang Chabaud-Latour à Condé-sur-l'Escaut, lequel est drainé par le Jard.

Communes de la CAVM traversées par le courant de Bernissart : Condé-sur-l'Escaut

Les risques d'inondation sont traités au chapitre « risque » ci-après.

11/ Des eaux superficielles de qualité médiocre et vulnérables à la pollution

Source : http://www.artois-picardie.eaufrance.fr/, SDAGE 2016-2021 Artois Picardie, DREAL Nord-Pas-de-Calais Picardie

http://www.artois-picardie.eaufrance.fr/, SCOT du Valenciennois

Sur la CAVM en 2012, l'état écologique des cours d'eau était globalement médiocre. Seul l'Ecaillon était classé comme état écologique moyen.

Pollution par les PCB

Par le terme « PCB » on désigne les polychlorobiphényles qui sont des composés chimiques synthétiques. Ils ont été largement utilisés pendant des décennies pour leurs qualités d'isolation électrique, de lubrification et d'ininflammabilité. Leur présence dans l'environnement est principalement due à des contaminations accidentelles et a des procédures inadéquates d'élimination qui ont eu cours dans le passé. La production et la commercialisation des PCB sont interdites en France depuis 1987.

L'Escaut est concerné par la pollution aux PCB et l'arrêté n°2014202-0003 des préfets du Nord et du Pas-de-Calais du 21 juillet 2014 interdit la consommation, la commercialisation et la détention des

anguilles et de certains poissons au-delà d'une certaine masse, dans les secteurs englobant le linéaire de l'Escaut, ses affluents, les canaux liés et les plans d'eau connectés.

Les débits des rivières de la CAVM sont faibles ce qui les rend vulnérables à la pollution.

Nom station	Finalité station	Méthode d'estimation des débits	Débit moyen inter annuel
L'Escaut canalisé à Vieux-Condé-01017000	Aval confluence avec le canal de Mons	Valeur estimée	15 à 16 m^3/s
L'Escaut canalisé à Rouvignies-01014000	Aval de Denain	Estimation des transferts	6,5 à 7,5 m^3/s
L'Escaut canalisé à Fresnes sur Escaut-01016000	Aval de Valenciennes-Amont de Points de Confluence	Estimation des transferts	8 à 9 m^3/s
Le courant de Bernissart à Condé-sur-Escaut-01001148	Aval de la frontière belge	Valeur estimée à partir du temps de fonctionnement des pompes	0,4 m^3/s
La Rhônelle à Famars-01029000	Amont de Valenciennes	Valeur estimée à partir d'une station hydrométrique selon une loi d'ajustement statistique (Estimé sur la période 1963-2010)	0,62 m^3/s
Le canal de Mons à Saint-Aybert-01030500	Aval frontière belge	Valeur estimée	3 à 4 m^3/s
L'Hogneau à Thivencelle-01032000	Amont confluence avec le canal de Mons	Valeur calculée à partir d'une station hydrométrique DIREN 59/62 selon une loi d'ajustement statistique (estimé sur la période 1972-2010)	1,97m^3/s
Le Jard canalisé à Hergnies-01033000	Amont confluence avec la Vergne Noire et l'Escaut	Valeur estimée à partir de Jaugeages ponctuels	0,8 à 1 m^3/s

12/ De nombreux plans d'eau sont présents sur le territoire

Source : SCOT du Valenciennois

De nombreux plans d'eau sont présents sur le territoire de la CAVM ; les principaux sont : l'Etang du Vignoble, l'Etang d'Amaury et l'Etang Chabaud-Latour.

- L'Etang du Vignoble (sud de Valenciennes)

L'étang est le résultat de l'exploitation du silex commencée en 1914 par les Allemands et poursuivie ensuite jusqu'en 1945. Les zones non exploitées forment aujourd'hui des îles ou des presqu'îles. Cette ancienne carrière mise en eau est alimentée par la nappe de la craie, les eaux pluviales et de nombreuses sources débouchant au bois du coteau du Vignoble sur la rive Ouest. Site de promenade et de pêche, cet étang est également valorisé par une base de voile.

Etang du Vignoble (Source : SCOT du Valenciennois)

- L'Etang d'Amaury (communes d'Hergnies et de Vieux-Condé)

Sur la rive droite de l'Escaut et à moins de 4 km de la frontière belge, le site d'Amaury étend ses 170 hectares de nature dont 60 ha de plan d'eau sur les communes de Bruille-Saint-Amand, Hergnies, Odomez et Vieux-Condé. L'étang s'est constitué à la suite d'effondrements miniers et est alimenté par la nappe alluviale de l'Escaut, le canal du Jard et les eaux pluviales.

Le site fait partie du bassin minier Nord-Pas-de-Calais, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de paysage culturel évolutif. De plus, il est reconnu au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux et bénéficie de protections à l'échelle européenne (Natura 2000). Il présente en effet une grande diversité de milieux naturels qui est à l'origine de la présence d'espèces remarquables (Balbuzard pêcheur, Triton crêté...) ainsi que d'une importante biodiversité faunistique et floristique (plus de 200 espèces végétales et 760 espèces animales y ont été recensées).

Cette richesse naturelle est un véritable atout pour les activités d'éducation à la nature par la diversité des thèmes de découverte et d'étude possibles (étangs, canaux, boisements, mares, roselière, prairies humides…), mais également pour les activités de loisirs développées par des associations locales (chasse au gibier d'eau et au gibier de plaine, activités nautiques, équestre, de pêche…) sur le site.

Enfin, il s'agit aussi d'un espace naturel fréquenté librement pour la promenade, la pratique de certains sports de nature ou de découverte naturaliste.

- L'Etang Chabaud-Latour (nord-est de Condé-sur-Escaut)

Ce plan d'eau est situé en bordure Nord (rive droite) du canal de Condé-Pommereuil sur les communes de Condé-sur-l'Escaut et Thivencelle. Il fait partie d'un complexe de milieux semi-naturels d'environ 250 hectares dont les marais de la Canarderie et l'Etang de Chabaud-Latour constituent un ensemble d'environ 150 hectares de milieux aquatiques et humides. Cet étang fait également partie des sites inclus dans les éléments patrimoniaux du bassin minier Nord-Pas-de-Calais inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Créé lui aussi à la suite d'affaissements miniers, il est alimenté essentiellement par la nappe alluviale et dans une moindre mesure par de petits cours d'eau (courants de Macou et de Bernissart) et les eaux pluviales. Son exutoire est le canal du Jard.

Le site de Chabaud-Latour constitue un site majeur de loisirs dans le Valenciennois et le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut. Circuits de randonnées, loisirs nautiques, observation de la nature, pêche et chasse valorisent le site. Plusieurs statuts de protection et d'inventaire concernent ce plan d'eau : la Zone de Protection Spéciale (ZPS) Vallée de la Scarpe et de l'Escaut, la Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) et les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 et 2.

Etang Chabaud-Latour (Source : SCOT du Valenciennois)

13/ Une meilleure gestion des sédiments des canaux

Source : DREAL Nord-Pas-de-Calais Picardie

Depuis 2008 la région Nord-Pas-de-Calais est dotée d'un Schéma Directeur Régional des Terrains de Dépôt. Ce Schéma vise à une meilleure gestion des sédiments qui ensablent régulièrement les canaux. Selon ce schéma les canaux de l'Escaut et de Condé-Pommereuil reçoivent les quantités de sédiments

les plus importantes du Nord-Pas-de-Calais. Les volumes de sédiments à curer entre 2007 et 2027 s'élèvent à environ 1 163 000 m^3 pour l'Escaut et 2 040 000 m^3 pour le canal de Condé-Pommereuil.

SYNTHÈSE

ATOUTS

Les eaux souterraines présentent un bon état quantitatif et qualitatif.

Le réseau hydrographique est dense et de nombreuses activités liées à la ressource en eau sont pratiquées.

Le SDAGE et le SAGE en projet assurent la cohérence des politiques et les actions sur l'ensemble du bassin.

Les prélèvements d'eau d'origine industrielle sont en forte diminution.

L'Escaut est un fleuve navigable.

FAIBLESSES

La CAVM est classée en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole.

Les eaux superficielles sont de qualité « médiocre », seul l'Ecaillon est classé comme fleuve d'état écologique « moyen ».

Des terrains inondables se trouvent dans l'ensemble du bassin, le risque de perte de biens est donc présent dans le territoire (cf. chapitre « risque »).

Les débits des rivières de la CAVM sont faibles, ce qui les rend vulnérables à la pollution.

OPPORTUNITES

L'amélioration de la qualité des eaux superficielles.

Les prélèvements d'origine agricole ne sont pas connus de façon exhaustive, un meilleur recensement permettrait une meilleure gestion de la ressource en eau.

MENACES

La nappe de la Craie présente un risque de pollution, car très proche de la surface.

Le changement climatique a un effet négatif sur la ressource en eau. La ressource quantitative en eau potable pourrait devenir problématique durant les épisodes de sécheresse.

ENJEUX

- Eviter les atteintes à la qualité des ressources en eau, et pour cela,
    - maintenir la bonne qualité des eaux souterraines, la nappe de Craie étant très proche de la surface, elle est très vulnérable aux pollutions
    - préserver les champs captants des forages et les aires d'alimentation des nappes
    - être vigilants face à l'augmentation de la teneur en nitrates des eaux souterraines.

- Améliorer la qualité des eaux superficielles (cours d'eau, étangs, marais) qui conditionne la richesse du milieu naturel : l'état actuel des cours d'eau est globalement médiocre : maîtriser les rejets de polluants.

- Limiter les dommages, conséquences des évènements pluvieux exceptionnels grâce à une gestion raisonnée de l'espace : maintien en zone non constructible, des zones inondables.

Valenciennes Métropole

Version Approbation
Mars 2021

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
des 35 communes de
Valenciennes Métropole

1.1.10

Milieux Naturels

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du : 11 mars 2021

Le Président,

Le président :

Laurent DEGALLAIX

2014-2020
VERS UNE COOPÉRATION RENFORCÉE

VERDI Designer de territoires

MEDIATERRE conseil

Basset & Macagno AVOCATS ASSOCIÉS

AGRICULTURES & TERRITOIRES

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2

Ce que dit le SRCE 3

1/ La trame verte et bleue - Définition et portée juridique 3

2/ Composantes de la Trame Verte et Bleue 4

Ce que dit le SCoT 7

1/ Le Document d'Orientations et d'Objectifs prône le renouvellement urbain et le développement de la trame verte et bleue 7

2/ Le PADD reprend les objectifs de développement durable 7

Ce que dit le PNR Scarpe-Escaut 10

Analyse 13

1/ Deux sites d'intérêt européen - Natura 2000 - au sein de la CAVM 13

2/ Douze Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et floristique (ZNIEFF) 16

3/ De nombreux réservoirs de biodiversité et corridors écologiques sur le territoire de la CAVM . 24

4/ D'importantes zones à dominante humide 37

Synthèse 45

Enjeux 46

CE QUE DIT LE SRCE

Source : DREAL Nord-Pas-de-Calais Picardie

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), est un document de planification régionale qui définit la trame verte et bleue à ce niveau de territoire.

1/ La trame verte et bleue - Définition et portée juridique

Le concept de Trame Verte et Bleue date des années 1980-1990 avec le Sommet de la Terre de Rio. Il a ensuite été traduit réglementairement dans le Code de l'Environnement français, avec la promulgation des lois issues du « Grenelle I » et du « Grenelle II ».

La nouvelle loi du 8 aout 2016 « Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » apporte des évolutions importantes au Code de l'Environnement, notamment en renforçant les objectifs « d'absence de perte nette de biodiversité, voire tendre vers un gain de biodiversité ».

A chaque niveau de l'aménagement du territoire (national, régional, intercommunal, communal, local) les mesures assurant la continuité écologique doivent être déployées.

La continuité écologique est définie comme un ensemble fonctionnel du point de vue des milieux naturels (faune et flore) comprenant un réseau de milieux naturels ou semi-naturels.

- terrestres : trame verte composée d'espaces en général végétalisés (forêts, prairies, prés…),
- aquatiques ou semi-aquatiques : trame bleue (cours d'eau, étangs, zones humides…)

La trame verte et bleue se compose de deux types d'espaces :

- les espaces écologiquement riches, appelés réservoirs ou « cœurs de nature »
- les continuités écologiques entre ces éléments, appelées « corridors écologiques »

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique SRCE doit identifier, maintenir et remettre en état les réservoirs de biodiversité qui concentrent l'essentiel du patrimoine naturel de la région, ainsi que les corridors écologiques qui sont indispensables à la survie et au développement de la biodiversité et assurent la connexion entre ces différents réservoirs.

Le SRCE doit ensuite se donner les moyens d'agir, au travers d'un plan d'action stratégique : en définissant des actions prioritaires, ce plan propose des mesures pour permettre la mise en œuvre du SRCE qui se décline à des échelles infra-régionales et repose sur des acteurs locaux.

2/ Composantes de la Trame Verte et Bleue

Le SRCE-TVB (Schéma Régional de Cohérence Ecologique – Trame Verte et Bleue) arrêté par le Préfet de région le 16 juillet 2014, reprend les espaces à enjeux identifiés dans le cadre de la TVB dès 2006 dans le cadre du SRADT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire) ; ceux-ci ont été ajustés, suite à une amélioration de la connaissance (notamment l'actualisation des inventaires ZNIEFF), à des évolutions sur le terrain et à une approche méthodologique différente.

Il est à noter que le Tribunal administratif de Lille, dans un jugement du 26 janvier 2017 (n°1409305 et 1500282), a conclu à l'annulation « sèche » de la délibération n°20141823 du 4 juillet 2014 du Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais approuvant le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE-TVB) du Nord-Pas-de-Calais et de l'arrêté n°2014197-0004 du 16 juillet 2014 du Préfet de Région Nord – Pas-de-Calais portant adoption du schéma Régional de Cohérence Écologique – Trame Verte et Bleue (SRCE-TVB) du Nord – Pas-de-Calais.

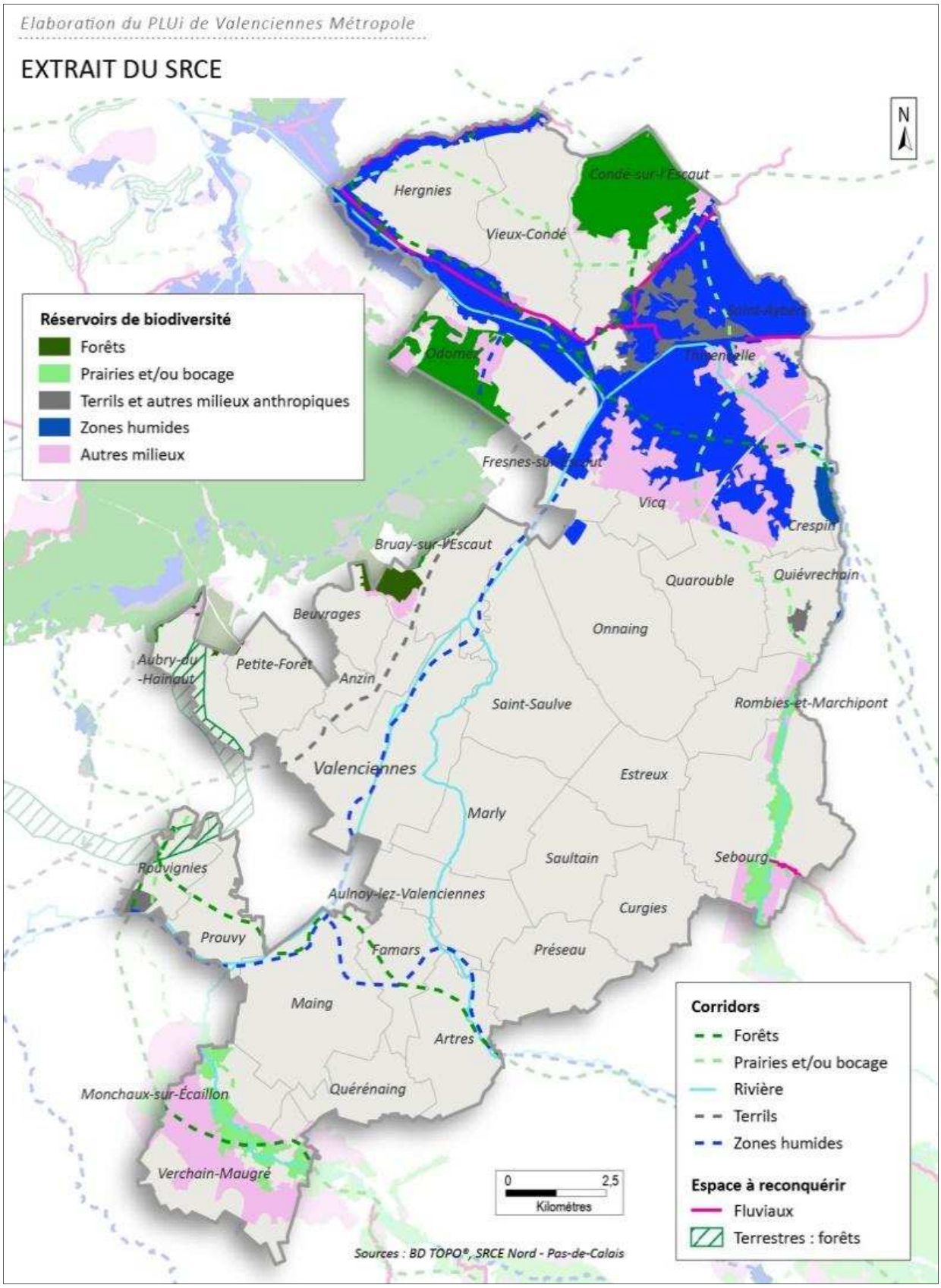

Extrait du SRCAE – Réservoirs de biodiversité - Source: Médiaterre-Conseil.

La notion de continuité écologique a été définie par la réglementation comme l'ensemble formé par les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques qui les relient. Une définition succincte de ces entités est reprise ci-dessous.

Les **réservoirs de biodiversité** sont « des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante ».

Les **corridors écologiques** sont des espaces assurant la liaison entre deux réservoirs « pour répondre aux besoins des espèces (faune et flore), faciliter leurs échanges génétiques et leur dispersion. […] La mise en œuvre de cette fonctionnalité relève de modalités dont le choix est laissé aux territoires concernés. ». Ces connexions peuvent être continues, discontinues, naturelles, semi-naturelles, permanentes ou non (migration des oiseaux, des insectes, des poissons, des amphibiens...), terrestres ou aériennes...

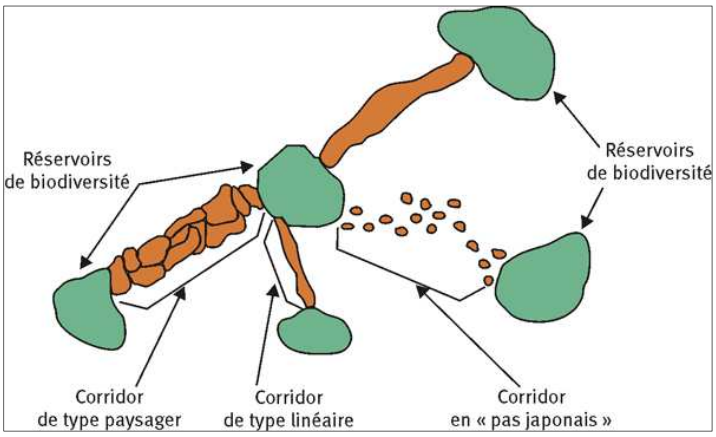

Schéma des continuités écologiques – Réservoirs de biodiversités en vert – Corridors écologiques en marron – Source SRCAE.

Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (Natura 2000, Réserve Naturelle, Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique – ZNIEFF…).

Les corridors écologiques assurent les connexions entre les réservoirs de biodiversité en s'appuyant sur des éléments de nature plus ou moins continus (haies, cours d'eau, bois, prairies) favorisant les déplacements des espèces. Il s'agit en général d'espaces agricoles où l'occupation du sol est diversifiée.

Ces liaisons peuvent être continues ou discontinues, naturelles ou semi-naturelles, permanentes ou non (migration des oiseaux, des insectes, des poissons, des amphibiens...), terrestres ou aériennes...

En complément, propre à la région Nord-Pas-de-Calais et en lien avec ses ambitions, des **espaces à renaturer** ont été identifiés. *« Ils correspondent à des espaces caractérisés par la rareté de milieux naturels et par des superficies impropres à une vie sauvage diversifiée, mais dont la fonctionnalité écologique peut être restaurée grâce à des aménagements ou des pratiques adaptés. Le schéma*

régional de trame verte et bleue précise ainsi les actions à mettre en œuvre dans le but de renaturer ces espaces.

Le SRCE a également mis en évidence les **points ou zones de conflits** : notamment des **ruptures dans les liaisons** entre les réservoirs de biodiversité, dans les continuités aquatiques, et des zones de **pollution**.

CE QUE DIT LE SCOT

1/ Le Document d'Orientations et d'Objectifs prône le renouvellement urbain et le développement de la trame verte et bleue

Le Document d'Orientations et d'Objectifs se divise en trois parties parmi lesquelles sont fixées différentes orientations en matière d'environnement.

La périurbanisation non maitrisée sur le territoire entre 1998-2009 a eu comme conséquence un éloignement croissant entre l'habitat et l'emploi, les services et les commerces. Les déplacements ont ainsi augmenté, tendance qui a engendré une augmentation des émissions de gaz à effet de serre. Un des objectifs du SCoT en termes d'environnement est **la préservation des espaces naturels et agricoles en maîtrisant l'espace urbain**, ainsi le **renouvellement urbain sera privilégié**. De plus le territoire se caractérise par un nombre élevé de logements dégradés et mal isolés.

La deuxième partie du SCoT est consacrée à la **trame verte et bleue**, les trois grands chapitres regroupant différents objectifs sont les suivants :

- Chapitre 1 : Préserver et valoriser les ressources naturelles et agricoles du Valenciennois de manière durable à travers de l'armature verte et bleue
- Chapitre 2 : Mettre en valeur les paysages et les éléments structurants du territoire, facteurs d'attractivité du Valenciennois
- Chapitre 3 : Valoriser une qualité urbaine et paysagère du territoire et adapter la ville au changement climatique pour un cadre de vie plus désirable.

2/ Le PADD reprend les objectifs de développement durable

Le SCoT se décline aussi en un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui traduit les ambitions politiques du territoire. Le PADD du Valenciennois s'articule autour de 3 axes dans lesquels se trouvent différents objectifs en matière d'environnement :

2.5 Développer les fonctions supports du développement urbain durable.

2.6 Fixer et réaliser l'armature verte et bleue du territoire comme élément structurant de son organisation, au service de la biodiversité des habitants.

2.7 Préserver et mettre en valeur les paysages et le patrimoine identitaire du Valenciennois.

3.3 Préserver les espaces naturels et agricoles de proximité et promouvoir la nature en ville.

3.4 Préserver le territoire des risques et des nuisances.

SCoT

9 Cœurs de biodiversité majeurs

2: Forêt domaniale de Raismes-St Amand-Wallers

10: Marais de Condé-sur-l'Escaut

11: Forêt domaniale de Bonsecours

12: Bois d'Emblise, Marais du Moulin et marais Loumois

13: Les Bruilles, peupleraies et prairies

14: Bois Saint-Landelin

15: vallée de l'Aunelle et ruisseau du Sart

16: vallées de l'Ecaillon

17: Marais et Terril de Wavrechain-sous-Denain et Rouvignies

5 Cœurs de biodiversité complémentaires

B: Terril et parc de l'Aunelle

C: Marais de l'Epaix

D: Etang du Vignoble

E: Peupleraies et prairies d'Onnaing

F: Prairie de Condé-Vieux Condé

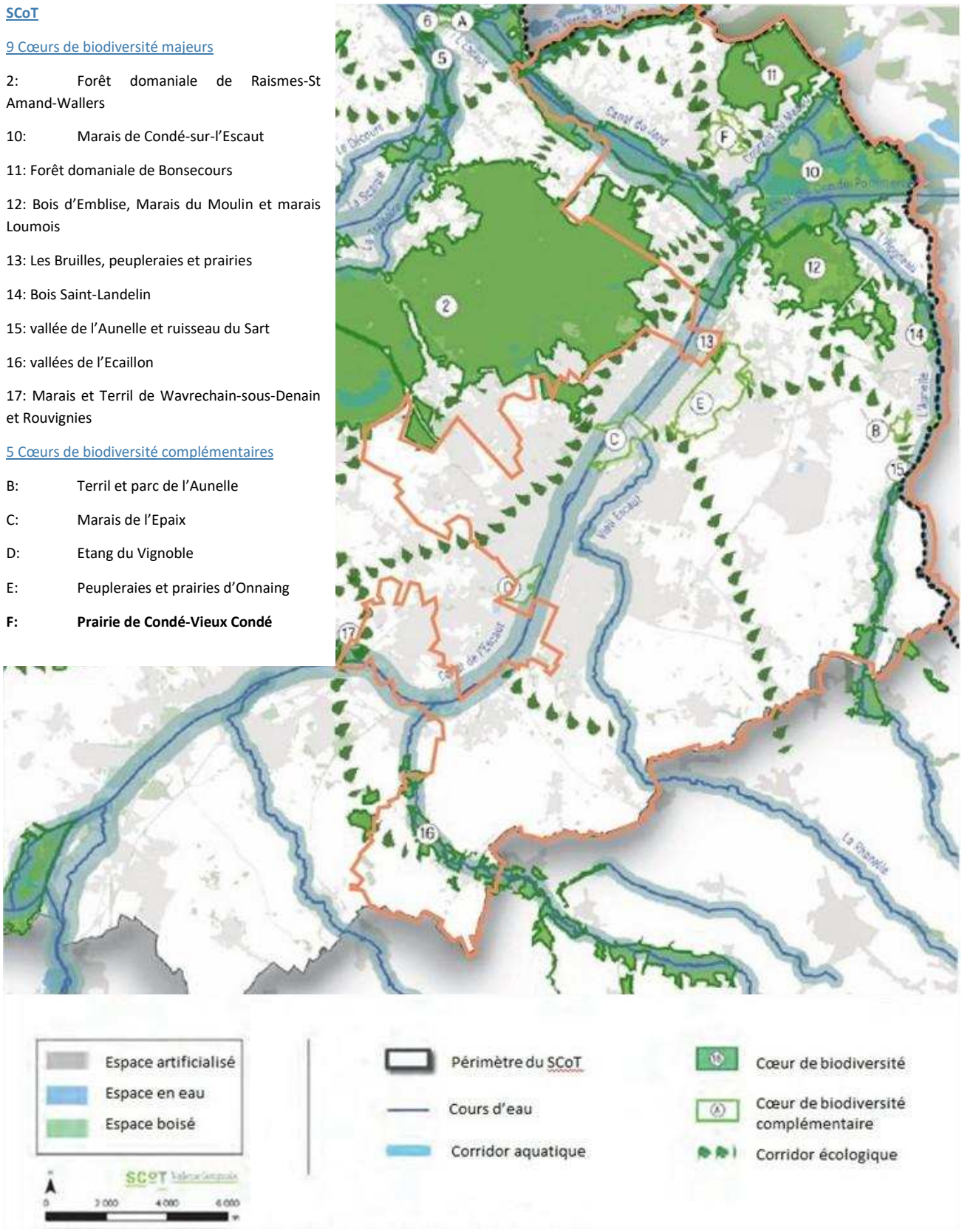

Les continuités écologiques du SCoT du Valenciennois

(Source : Document d'Orientation et d'Objectifs, SCoT du Valenciennois)

CE QUE DIT LE PNR SCARPE-ESCAUT

Source : www.pnr-scarpe-escaut.fr, http://www.parcs-naturels-regionaux.fr

Treize communes de la CAVM sont incluses dans le Parc naturel régional Scarpe-Escaut, 1 commune est associée, et 4 communes sont « villes-portes ». Le territoire est également riverain du PNR de l'Avesnois qui se développe au Sud-Est, et du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut au Nord, en Belgique. Le contexte régional est donc particulièrement riche.

Le PNR Scarpe-Escaut, conformément à l'article R333-1 du Code de l'Environnement, s'organise autour d'un projet de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel. Ses missions sont :

- protéger et restaurer ce patrimoine ; promouvoir une gestion adaptée des milieux et des ressources naturelles, du patrimoine bâti et des paysages ; lutter contre les pollutions,
- contribuer à l'aménagement du territoire aux côtés des partenaires intéressés,
- contribuer à un développement économique, social et culturel répondant à des objectifs de performance environnementale et d'intégration paysagère des activités et entreprises, d'économie des ressources naturelles et de qualité de vie sur les territoires,
- promouvoir un accueil de qualité, l'éducation et l'information du public et les démarches participatives des habitants,
- réaliser des expérimentations et des actions innovantes dans les domaines cités ci-dessus et en assurer le transfert ; contribuer à des programmes de recherche et de coopération internationale, en vertu de l'article L. 1112-1 du code général des collectivités territoriales.

La Charte du Parc Naturel Régional est un contrat collectif conclu entre de nombreux acteurs du territoire, en particulier les communes et intercommunalités, mais aussi le Conseil départemental et le Conseil régional. La Charte a été approuvée le 30 août 2010. Elle exprime un projet partagé à 12 ans (2010-2022) pour le territoire et ses habitants, que chacun met en œuvre en fonctions de ses compétences. Ce projet est décliné en quatre vocations décomposées en orientations et mesures dans lesquelles les engagements particuliers des signataires sont précisés. Ces orientations visent à :

- Développer une autre urbanisation,
- Développer une même qualité de vie pour tous,
- Coopérer dans la solidarité,
- Enrichir la biodiversité,
- Protéger la ressource en eau,
- Sauvegarder les paysages,
- Renforcer l'attractivité économique,
- S'appuyer sur les ressources locales,
- Améliorer la performance environnementale,
- Partager les valeurs locales du développement durable,
- Sensibiliser aux enjeux locaux,
- Donner les moyens d'agir,
- Transférer les savoirs vers d'autres territoires.

13 communes de la CAVM incluses dans le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut : Aubry-du-Hainaut, Beuvrages, Bruay-sur-l'Escaut, Condé-sur-l'Escaut, Crespin, Fresnes-sur-Escaut, Hergnies, Marly, Odomez, Petite-Forêt, Quarouble, Quiévrechain, Thivencelle, Vicq, Vieux-Condé.

1 commune associée : Rombies-et-Marchipont

4 « villes portes » : Anzin, Marly, Petite-Forêt, Valenciennes.

PNR Scarpe-Escaut et PNR de l'Avesnois - Source: Médiaterre-Conseil.

ANALYSE

1/ Deux sites d'intérêt européen - Natura 2000 - au sein de la CAVM

Source : DREAL Nord-Pas-de-Calais Picardie, http://www.pnr-scarpe-escaut.fr, Document d'objectif du site FR3112005 « Vallée de la Scarpe et de l'Escaut », SCOT du Valenciennois, https://inpn.mnhn.fr

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites ayant pour objectif la protection des habitats et des espèces menacées en Europe. Au sein du réseau on trouve deux types de sites, les Zones de Protection Spéciales (ZPS) et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Les ZPS sont des sites visant la protection d'espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux". Les ZSC visent la protection d'habitats et des espèces figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".

- Directive habitat

Sur le territoire de la CAVM seule la commune d'Odomez est concernée par la directive habitat « Forêts de Raismes / Saint Amand / Wallers et Marchiennes et plaine alluviale de la Scarpe ».

Le site présente une mosaïque complexe de forêts, de tourbières, de bas-marais, d'étangs, de prairies alluviales et de bois tourbeux. De nombreuses pressions d'ordre anthropique ou biotique s'exercent sur les différents habitats présents. Les activités agricoles et forestières sont celles dont les impacts sont les plus forts (drainage, remise en cultures, plantation ancienne ou actuelle de résineux et peupliers en système forestier, populiculture).

- Directive oiseaux

Sur le territoire de la CAVM les communes d'Aubry-du-Hainaut, Crespin, Fresnes-sur-Escaut, Bruay-sur-l'Escaut, Vicq, Hergnies, Vieux-Conde, Condé-sur-l'Escaut, Thivencelle, Saint-Aybert, Quarouble et Odomez sont concernées par une directive oiseaux et appartiennent à la zone d'importance pour la conservation des oiseaux « Vallées de la Scarpe et de l'Escaut ».

La Vallée de la Scarpe et de l'Escaut se caractérise par sa grande richesse en milieux humides (tourbières, marais, étangs d'effondrement minier, etc.), milieux forestiers, auxquels sont associés des éléments à caractère xérique (terrils). Le site a été identifié en 1992 comme zone humide d'intérêt national menacée. La zone est en effet soumise à de multiples pressions humaines : développement de l'urbanisation et des zones d'activités, creusement d'étangs, recalibrage de canaux et dépôts de boues de curage sur certains terrains, drainage agricole, aménagements hydrauliques. La désignation de la ZPS est justifiée par la présence de 17 espèces d'oiseaux nicheurs, listées en annexe I de la directive « Oiseaux ». Parmi ces espèces se trouvent l'Alouette lulu, le Butor étoilé, le Hibou des marais, la Pie grièche écorcheur, le Pic mar, le Pic noir, le Busard des roseaux, etc.

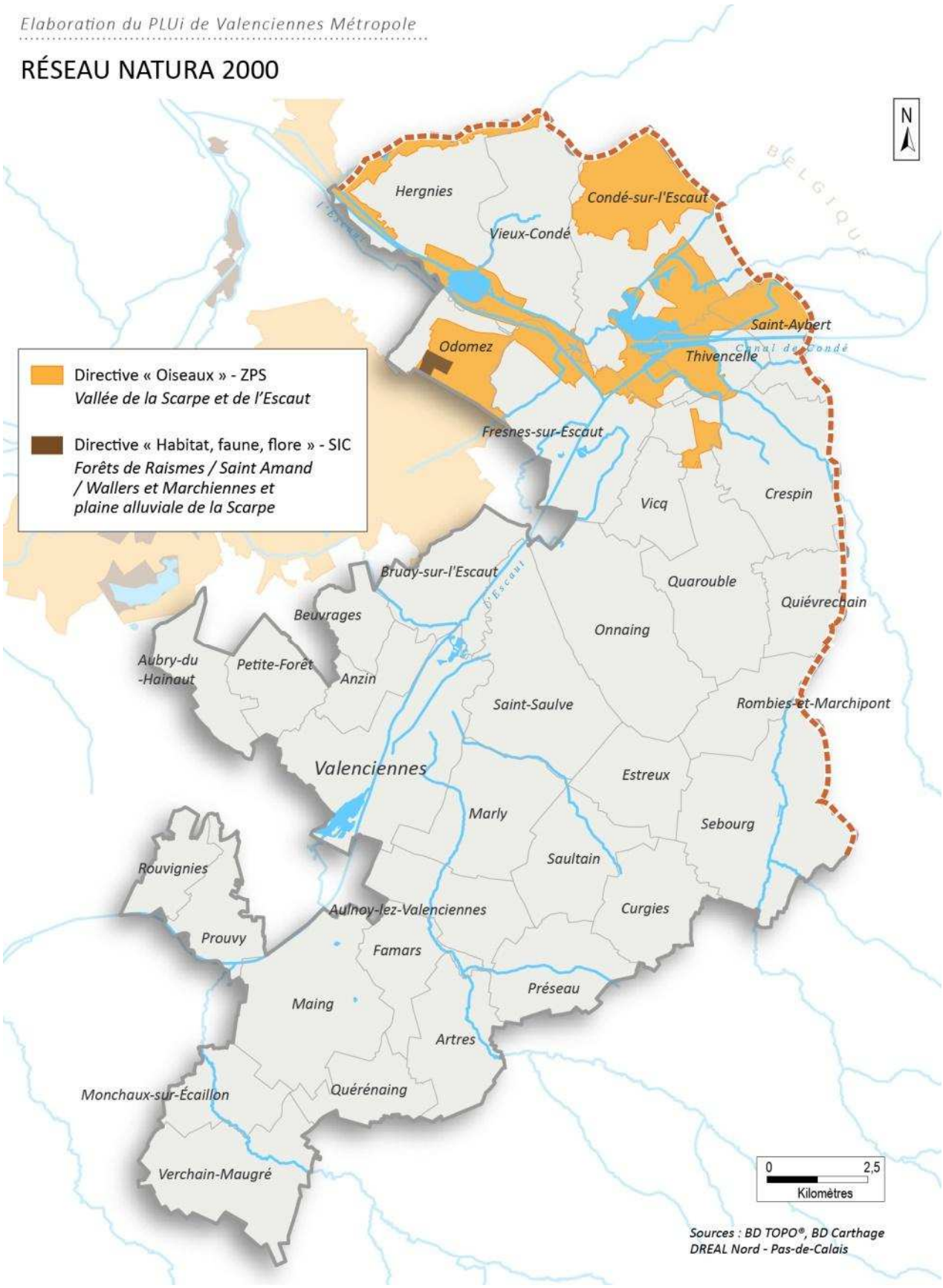

Situation des sites Natura 2000 - Source: Médiaterre conseil

Alouette lulu et Pie grièche écorcheur (Source : http://www.pnr-scarpe-escaut.fr)

Pic mar et Pic noir (Source : http://www.pnr-scarpe-escaut.fr)

Busard des roseaux et Butor étoilé (Source : http://www.pnr-scarpe-escaut.fr)

Les principaux objectifs définis dans le document d'objectif du site FR3112005 « Vallée de la Scarpe et de l'Escaut » sont le maintien, la restauration et la recréation des habitats favorables à ces espèces, notamment les forêts, les espaces ouverts agricoles et non agricoles (prairies, zones humides…), la cohérence transfrontalière, la connaissance des espèces des milieux et de leur fonctionnement, la sensibilisation et la mobilisation des acteurs locaux en faveur de la conservation des milieux.

2/ Douze Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et floristique (ZNIEFF)

Source : DREAL Nord-Pas-de-Calais Picardie

Une ZNIEFF est une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Ce zonage n'est pas un dispositif de protection réglementaire. Il est créé lors de la réalisation d'inventaires naturalistes dans le cadre de l'Inventaire national du patrimoine naturel, et reflète une richesse écologique remarquable. Une fois validées par un comité d'experts scientifiques, ces zones deviennent des instruments de connaissance et d'aménagement du territoire : la richesse et les enjeux de biodiversité qu'elles sous-tendent doivent être pris en compte dans les projets d'aménagement.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I, de dimensions réduites, mais qui accueillent au moins une espèce ou un habitat écologique patrimonial. Ces ZNIEFF peuvent aussi avoir un intérêt fonctionnel important pour l'écologie locale ;
- les ZNIEFF de type II, plus étendues, présentent une cohérence écologique et paysagère et sont riches ou peu altérées, avec de fortes potentialités écologiques.

10 ZNIEFF de type I, espaces de grand intérêt biologique ou écologique

Source : DREAL Nord-Pas-de-Calais Picardie

https://inpn.mnhn.fr

Les ZNIEFF de type I présentes sur le territoire de la CAVM sont au nombre de 10 : « Vallée de la Vergne et bois des Poteries », « Marais de Condé-sur-l'Escaut, étang d'Amaury et coupures de l'Escaut », « Forêt domaniale de Bonsecours (France) », « Bois d'Emblise, marais du moulin et marais Loumois », « Massif forestier de Saint-Amand et ses lisières », « Bois de Saint-Landelin à Crespin », «Terril de Quiévrechain », « Vallées de l'Aunelle et du ruisseau du Sart », « Marais et terril de Wavrechain-sous-Denain et Rouvignies », et « Vallée de l'Ecaillon entre Beaudignies et Thiant ».

- Vallée de la Vergne et bois des Poteries

La vallée de la Vergne héberge de nombreuses communautés végétales hygrophiles occupant les différents niveaux topographiques de la vallée. En ce qui concerne la flore il y a près d'une quarantaine de plantes déterminantes de ZNIEFF dont 17 protégées. Notamment la Laîche paradoxale (*Carex appropinquata*) et la Violette des marais (*Viola palustris*), deux espèces très rares et menacées d'extinction.

Communes de la CAVM concernées par cette ZNIEFF : Hergnies, Vieux-Condé.

- Marais de Condé-sur-l'Escaut, étang d'Amaury et coupures de l'Escaut

Le site est composé d'une mosaïque complexe et très variée de milieux alluviaux et de terrils et friches minières. On peut en particulier signaler la présence ou le maintien de végétations comportant une flore rare ou en régression dans le Nord/Pas-de-Calais telles que les prairies alluviales mésotrophes à Séneçon aquatique dans les niveaux moyens et à Oenanthe fistuleuse dans les niveaux inférieurs. La richesse floristique de ce site est remarquable, avec plus d'une quarantaine de plantes déterminantes de ZNIEFF dont 14 protégées. Les habitats aquatiques et les roselières des étangs et marais (à Condé-sur-l'Escaut, Thivencelle, Saint-Aybert, Vieux-Condé et Hergnies) abritent la plus grande partie des espèces déterminantes du site. Il en résulte que cette ZNIEFF représente un des sites majeurs régionaux pour les espèces des zones humides.

Communes de la CAVM concernées par cette ZNIEFF : Condé-sur-l'Escaut, Fresnes-sur-Escaut, Hergnies, Odomez, Saint-Aybert, Thivencelle, Vieux-Condé.

Violette des marais, Séneçon aquatique et Oenanthe fistuleuse (Source : http://florevirtuelle.free.fr/)

- Forêt domaniale de Bonsecours (France)

Diverses communautés végétales forestières et préforestières composent ce massif boisé qui renferme d'intéressantes végétations caractéristiques de modes d'exploitation variés.

Au total, 7 espèces déterminantes ont été relevées sur ce site, dont 4 protégées régionalement. Du point de vue faunistique, parmi les 12 espèces déterminantes observées dans le massif forestier de Bonsecours sur la période 1990-2007, la Pie grièche grise et la Pie-grièche écorcheur sont aujourd'hui éteintes accompagnant la forte diminution des populations régionales au cours des dernières années. Ce massif, renferme un enjeu patrimonial régional fort puisqu'il accueille des populations de Pic mar et de Pic noir (annexe I de la Directive Oiseaux) localisées dans les plus anciennes parcelles. La forêt domaniale de Bonsecours se caractérise également par la présence d'*Apatura ilia*, *Argynnis*

paphia et *Ladoga camilla*, trois espèces de papillon strictement inféodées aux zones boisées dans la région.

Commune de la CAVM concernée par cette ZNIEFF : Condé-sur-l'Escaut.

- Bois d'Emblise, Marais du Moulin et Marais Loumois

Bien qu'en grande partie drainé et parsemé de vastes peupleraies, ce marais héberge encore quelques prairies mésohygrophiles et un réseau de fossés comportant plusieurs espèces et végétations caractéristiques de zones humides en régression dans la région. Une dizaine de plantes déterminantes de ZNIEFF ont été recensées, dont 6 protégées. Ce grand complexe agro-sylvicole est complémentaire de la ZNIEFF 008 et des marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul en Belgique.

Les boisements sont principalement des peupleraies d'âges variés. Les zones agricoles sont constituées de prairies de fauche, de prairies pâturées et de champs, l'ensemble présentant un caractère humide.

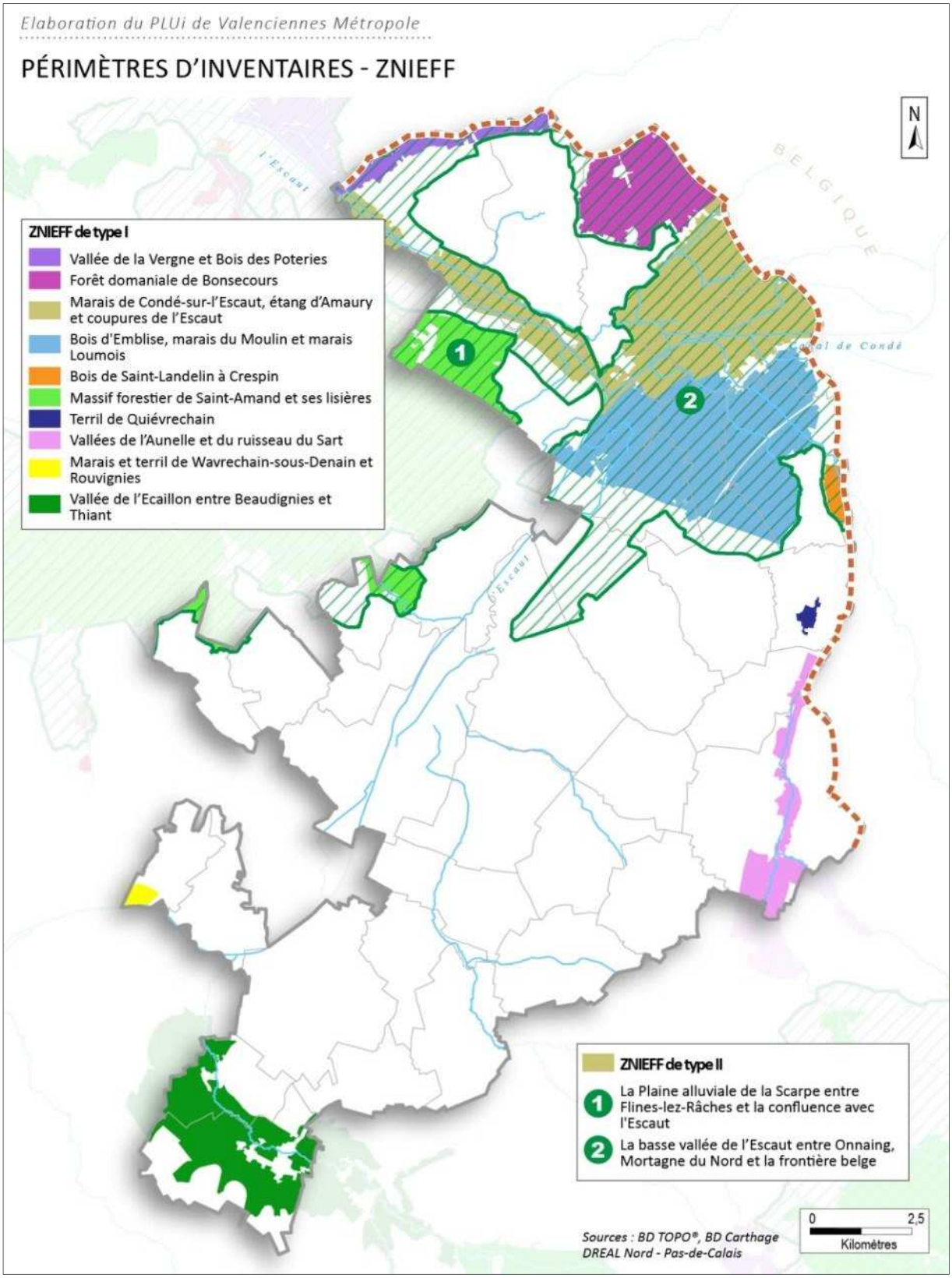

Situation des ZNIEFF - Source : Médiaterre-Conseil.

Ces zones agricoles sont des zones de gagnage essentielles pour toute l'avifaune. Cet ensemble est aussi l'un des derniers bastions occupés par la Pie-Grièche grise, aujourd'hui disparue. La batrachofaune (population de batraciens) est bien représentée et comprend deux espèces déterminantes parmi lesquelles le Triton crêté qui fait l'objet de préoccupations européennes.

Triton crêté (Source: https://inpn.mnhn.fr)

Communes de la CAVM concernées par cette ZNIEFF : Condé-sur-l'Escaut, Crespin, Fresnes-sur-Escaut, Quarouble, Saint-Aybert, Thivencelle, Vicq.

- Massif forestier de Saint-Amand et ses lisières

La forêt domaniale de St Amand-Raismes-Wallers comporte une mosaïque de végétations forestières et préforestières adaptées aux moindres variations du milieu. La diversité des habitats fait du massif un des complexes forestiers et humides majeurs de la région et lui confère un intérêt particulier pour la faune. 41 espèces déterminantes ont été recensées dans la ZNIEFF dont 4 espèces d'Amphibiens, 9 espèces de papillons, 10 espèces d'Odonates (libellules et demoiselles), 13 espèces d'Oiseaux et 2 espèces de chauves-souris.

Parmi les espèces de papillons diurnes, l'autochtonie est avérée pour l'espèce *Carterocephalus palaemon* (très rare au niveau régional) et pour le cortège des Nymphalidae forestiers (*Apatura ilia, Apatura iris, Argynnis paphia* et *Ladoga camilla*). Cette ZNIEFF est donc un enjeu pour la conservation de ces espèces de rhopalocères dans la perspective de la trame verte régionale. Les nombreuses mares et étangs forestiers et les cours d'eau associés offrent des milieux très favorables aux populations d'odonates comme *Sympetrum flaveolum, Brachytron pratense* et *Somatochlora metallica* en particulier. Toutes ces espèces ne présentent pas de populations régulières, mais les milieux de développement offrent à ces espèces des habitats de substitution pouvant jouer un rôle non négligeable dans leur conservation. Assez rare dans la région, le Lézard des murailles (seul reptile présent dans la ZNIEFF) est essentiellement circonscrit au bassin minier.

Communes de la CAVM concernées par cette ZNIEFF : Aubry-du-Hainaut, Beuvrages, Bruay-sur-l'Escaut, Fresnes-sur-Escaut, Odomez, Petite-Forêt.

Sympetrum flaveolum et Brachytron pratense (Source : https://inpn.mnhn.fr)

- Bois de St-Landelin à Crespin

Cette zone alluviale en rive gauche de l'Aunelle, a récemment fait l'objet de la mise en place d'une zone d'expansion des crues. Les anciennes peupleraies ont été exploitées et partiellement reconverties en boisements naturels diversifiés (aulnes, saules) ; des fossés et dépressions humides jalonnent le site. La flore paraît assez diversifiée, mais relativement banale. Signalons toutefois la présence d'une source à Potamot dense (*Groenlandia densa*), espèce aquatique en régression dans la région. Ce secteur proche de la frontière abrite encore des habitats aquatiques et amphibiens d'intérêt pour les invertébrés.

Commune de la CAVM concernée par cette ZNIEFF : Crespin.

- Terrils de Quiévrechain

Ce terril non requalifié présente une mosaïque de végétations illustrant les différents stades de recolonisation des déblais miniers (friches, pelouses à Piloselle, fourrés, frênaie-érablaie nitrophile, etc.). La flore est relativement peu diversifiée, avec quelques espèces déterminantes de ZNIEFF. L'enjeu patrimonial de ce site est essentiellement entomologique. Parmi les espèces remarquables se trouvent le Grillon d'Italie, le papillon Collier de corail (peu commun à l'échelle régional), le Petit nacré (assez rare au niveau régional) et la piéride soufrée (espèce rare au niveau régional).

Commune de la CAVM concernée par cette ZNIEFF : Quiévrechain.

Collier de corail et Piéride soufrée (Source : https://inpn.mnhn.fr)

- Vallées de l'Aunelle et du ruisseau du Sart

Ces petites vallées bocagères s'inscrivent dans un contexte pauvre en espaces naturels. Les pressions sont fortes sur ce site étroit, très influencé par l'agriculture intensive pratiquée sur le plateau et par l'urbanisation assez importante en périphérie du site (communes de Jeanlain, Sebourg, Wargnies-le-Grand). La présence de boisements est un atout important pour le maintien de végétations forestières et préforestières typiques des potentialités écologiques et phytogéographiques de cette petite vallée aux tonalités plus continentales. Citons en particulier les bois de Sebourg et du Grand Cavin présentant des frênaies mésophiles à Mercuriale vivace et des forêts alluviales à Cirse maraîcher (*Cirsium oleraceum*) et Reine des prés (*Filipendula ulmaria).*

Communes de la CAVM concernées par cette ZNIEFF : Rombies-et-Marchipont, Sebourg.

- Marais et terril de Wavrechain-sous-Denain et Rouvignies

Le site est constitué d'une mosaïque de milieux humides et marécageux et de terrils et friches minières. Malgré l'impact humain important, le site abrite des végétations et une flore encore typiques. Le terril et ses friches minières associés recèlent une flore caractéristique de ce milieu avec plusieurs espèces déterminantes de ZNIEFF. L'enjeu faunistique du site est essentiellement batrachologique (grenouilles, crapauds ou salamandres). Le maintien des populations dans ce secteur est donc très dépendant de la pérennité de ces sites.

Commune de la CAVM concernée par cette ZNIEFF : Rouvignies.

- Vallée de l'Ecaillon entre Beaudignies et Thiant

Cette vallée herbagère s'insère dans le secteur d'openfield du Cambrésis, voué à la culture intensive. Elle joue donc un rôle d'oasis de « nature » et un rôle majeur de corridor écologique entre l'Avesnois et la plaine de la Scarpe et de l'Escaut. Elle offre,

- de nombreux petits habitats relictuels tels que versants crayeux avec fragments de pelouses, prairies, ourlets et fruticées calcicoles ;

- des prairies alluviales mésophiles à hygrophiles semi-bocagères avec résurgences et mares, boisements alluviaux de substitution (Peupleraie à Frêne commun et Aulne glutineux).

Les pressions liées à l'agriculture intensive et à l'urbanisation sont fortes à la périphérie du site. De plus, à l'intérieur du site, les prairies subissent également une intensification avec une augmentation des intrants et de la charge de pâturage. Des remembrements ont par ailleurs dégradé le maillage bocager. Le patrimoine floristique est limité, avec seulement quelques espèces déterminantes de ZNIEFF de second ordre.

Communes de la CAVM concernée par cette ZNIEFF : Monchaux-sur-Ecaillon, Quérénaing, Verchain-Maugré.

Deux ZNIEFF de type II, espaces riches et peu modifiés

Source : DREAL Nord-Pas-de-Calais Picardie

https://inpn.mnhn.fr

Il existe deux ZNIEFF de type 2 sur le territoire de la CAVM : « La Plaine alluviale de la Scarpe entre Flines-lez-Râches et la confluence avec L'Escaut » et « La Basse Vallée de l'Escaut entre Onnaing, Mortagne du Nord et la frontière belge ».

- La Plaine alluviale de la Scarpe entre Flines-lez-Râches et la confluence avec L'Escaut

La Plaine alluviale de la Scarpe forme, dans sa partie aval, une large dépression à fond argilo-sableux renfermant localement des lits de Tourbe. La faible altitude et les pentes peu marquées associées à un réseau hydrographique d'une extrême densité sont les caractères physiques dominant de cette plaine alluviale encore aujourd'hui composée de nombreux espaces naturels d'une grande richesse biologique.

Communes de la CAVM concernées par cette ZNIEFF : Bruay-sur-l'Escaut, Fresnes-sur-Escaut, Odomez.

- La Basse Vallée de l'Escaut entre Onnaing, Mortagne du Nord et la frontière belge

La Basse Vallée de l'Escaut forme, dans sa partie avale française, une plaine alluviale assez large à fond argilosableux dominant. Une altitude modérée et des pentes faibles associées à un réseau hydrographique assez dense sont les caractères physiques marquants de ce site encore aujourd'hui composé d'espaces naturels variés et d'une grande richesse écologique.

Communes de la CAVM concernées par cette ZNIEFF : Condé-sur-Escaut, Crespin, Fresnes-sur-Escaut, Hergnies, Onnaing, Quiévrechain, Vieux-Condé, Saint-Aybert, Thivencelle, Vicq.

3/ Cinq Espaces Naturels du Nord (ENN)

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Nord ont été renommés ENN suite à la délibération départementale du 7 juillet 2019. Créées par les départements, les ENS visent à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux et habitats naturels, ainsi que les champs naturels d'expansion des crues. Ils permettent en particulier aux Conseils départementaux de créer des zones de préemption pour répondre aux enjeux paysagers, écologiques, et de prévention des risques d'inondation repérés sur ces espaces.

On retrouve cinq ENN (anciennement dénommés Espaces Naturels Sensibles) sur le territoire de la CAVM : « Chabaud-Latour » à Condé-sur-l'Escaut, « Amaury site nature » à Hergnies et Vieux-Condé, « Peupleraies du Bas Escaut » à Bruay-sur-Escaut et à Raismes, « Les Prés Lecomte » à Onnaing, et « Les Viviers » à Maing et à Prouvy.

- Chabaud-Latour à Condé-sur-l'Escaut et les prairies et marais de la fosse Saint Pierre

Le site de Chabaud-Latour est situé au Nord-Est de Condé-sur-l'Escaut, dans le PNR Scarpe-Escaut. Il s'agit d'un complexe de milieux semi-naturels d'environ 250 hectares qui comprend notamment l'étang d'affaissement minier de Chabaud-Latour. Les prairies et marais de l'ancienne mine de la fosse Saint Pierre sont fonctionnellement rattachés au site. Les milieux adjacents sont des plantations d'arbres, bois, pelouses, friches, et terrils miniers. Le site a fait l'objet d'inventaires et de classement pour sa richesse et son intérêt écologique. Il est à ce titre l'un des éléments patrimoniaux importants du PNR et de la TVB régionale et inscrit au patrimoine de l'UNESCO.

- Amaury site nature à Hergnies et Vieux-Condé

Le site d'Amaury étend ses 170 ha de nature sur les communes de Hergnies et Vieux-Condé, dans le PNR Scarpe-Escaut. Constitué d'un grand plan d'eau (60 ha), de roselières, de boisements et prairies humides, il offre par ses nombreux cheminements de nombreux points d'observations de l'avifaune nicheuse et hivernante. Par ailleurs, ce site fait partie du bassin minier Nord - Pas-de-Calais, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de paysage culturel évolutif.

- Peupleraies du Bas Escaut à Bruay-sur-Escaut et Raismes

Localisées à environ 5 km au Nord de Valenciennes dans le PNR Scarpe-Escaut, les communes de Bruay-sur-Escaut et Raismes abritent des peupleraies, qui se caractérisent par un alignement monospécifique de peupliers exploité tous les 15 à 30 ans. Malgré le caractère artificiel de ce milieu, la peupleraie conserve, à l'instar des autres milieux boisés, une bonne capacité d'absorption et de lutte contre le ruissellement. De plus, sa capacité de résistance à l'humidité du sol lui permet de jouer un rôle de zone d'expansion des crues sans diminuer de manière critique la productivité de la parcelle. Cependant, les peupleraies présentent des valeurs patrimoniales moins importantes que les forêts humides car leur plantation s'accompagne d'un assèchement et d'une homogénéisation du milieu qui entraînent un appauvrissement biologique tant floristique que faunistique.

- Les prés Lecomte à Onnaing

Onnaing est située au Nord-Est de Valenciennes, proche de la frontière belge. S'étendant sur 43 ha, 195 taxons ont été recensés dans les prés Lecomte. Ce pré abrite une biodiversité relativement riche en comparaison du nombre de taxons recensés dans les autres ENS du département du Nord.

- Les Viviers à Maing et Prouvy

S'étendant sur la rive gauche de l'Escaut sur les communes de Maing et Prouvy au Sud-Est de Valenciennes, les viviers constituent un milieu humide boisé de 17 ha.

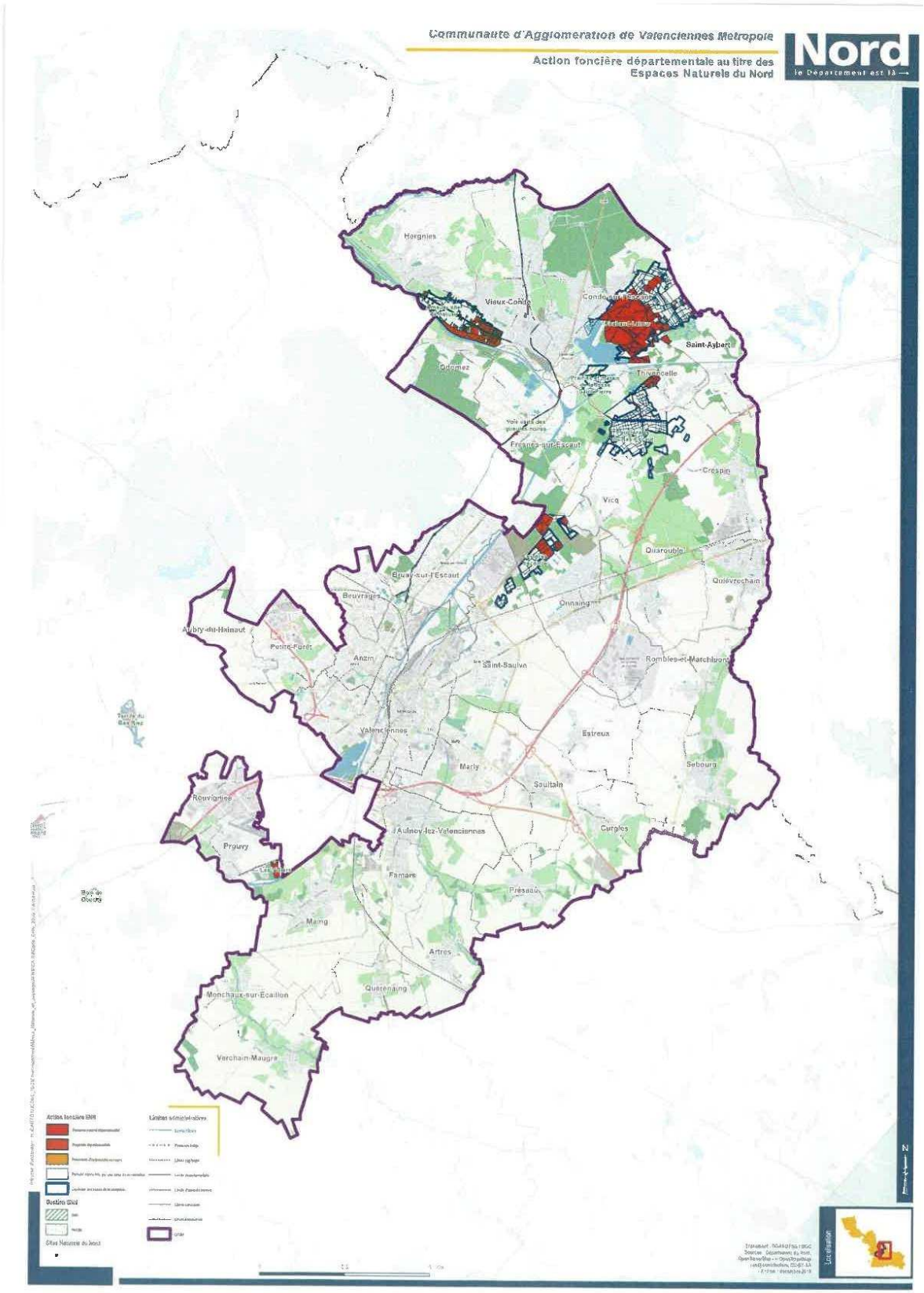

Situation des ENN sur le territoire de la CAVM - Source : Département du Nord.

4/ De nombreux réservoirs de biodiversité et corridors écologiques sur le territoire de la CAVM

Source : CAVM

Un Schéma de Trame Verte et Bleue a été étudié à l'échelle de la CAVM. Ce schéma identifie les « cœurs de nature » et les « corridors biologiques » présents sur le territoire.

Les cœurs de nature

Les cœurs de nature sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

Les cœurs de nature identifiés par le Schéma de Trame Verte et Bleue de la CAVM figurent au plan ci-contre, et sont détaillés ci-après, ce sont :

- les espaces faisant l'objet d'une protection ou d'un inventaire : zones Natura 2000 et ZNIEFF de type 1, qui apparaissent comme cœur de biodiversité majeur au SCOT :

  1 Forêt domaniale de Raismes – Saint-Amand – Wallers (Natura 2000, ZNIEFF de type 1 et 2)

  2 Forêt transfrontalière de Bonsecours et ses lisières (Natura 2000, ZNIEFF de type 1 et 2)

  3 Etang de Chabaud-Latour et milieux alluviaux transfrontaliers (marais de Condé-sur-Escaut) (Natura 2000, ZNIEFF de type 1 et 2)

  4 Etang d'Amaury et milieux alluviaux de la vallée de l'Escaut (Natura 2000, ZNIEFF 1 et 2)

  7 Vallée de l'Ecaillon (ZNIEFF de type 1)

  10 Peupleraies et prairies alluviales de Thivencelle et Crépin (Natura 2000 ponctuelle, ZNIEFF1&2)

  12 Marais transfrontalier de la vallée de la Vergne (Natura 2000, ZNIEFF de type 1 et 2)

  13 Bois de Saint-Landelin à Crespin (ZNIEFF de type 1 et 2)

  15 Vallée de l'Aunelle et vallons forestiers (ZNIEFF de type 1)

  16 Marais et terrils de Wavrechain-sous-Denain et Rouvignies (ZNIEFF de type 1)

- auxquels ont été ajoutés les espaces identifiés comme « cœurs de biodiversité complémentaire » par le SCOT, parce qu'ils jouent un rôle important, notamment pour certains en tant qu'espaces de nature proches de milieux urbains

5 Marais de l'Epaix (ZNIEFF de type 2)

6 Marais Foucart et étangs d'affaissement minier (ZNIEFF de type 1 et 2)

9 Peupleraies et prairies alluviales d'Onnaing (ZNIEFF de type 2)

11 Prairies de Condé-sur-l'Escaut

14 Etang du Vignoble

- les autres entités de grande richesse ou potentialité biologique, mises en évidence par les études complémentaires effectuées par la CAVM.

8 Vallée de la Rhonelle et ses affluents

Les corridors biologiques

Les corridors biologiques sont des espaces qui assurent des connexions entre des cœurs de nature offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors biologiques proposés ci-après, s'appuient sur les liaisons figurant à la trame verte et bleue du SCOT. Une étude de trame verte et bleue menée par la CAVM, complète les données existantes par une expertise de terrain. Sont envisagés comme corridors écologiques, les espaces présentant un intérêt stratégique de liaison entre plusieurs milieux naturels. Ils s'appuient sur les espaces ayant conservé une diversité ou une richesse biologique intéressante, notamment les vallées présentant des prairies et haies ou bois, les boisements, les marais, etc. Ces corridors écologiques figurent au plan ci-contre et sont détaillés ci-après, ils correspondent aux espaces suivants :

a : Aunelle

b : Aunelle – Thivencelle/Crespin

c : Aunelle - Onnaing

d: Onnaing - Curgies

e : Rhonelle

f : Rhonelle – Escaut

g: Escaut

h : Marais Foucart – Epaix

i : Gueules Noires

j : Escaut – Vergne

Ces tracés indicatifs sont susceptibles d'être adaptés pour tenir compte de projets environnementaux locaux tels que des aménagements d'hydraulique douce en milieu rural pour prévenir les inondations par ruissellements agricoles.

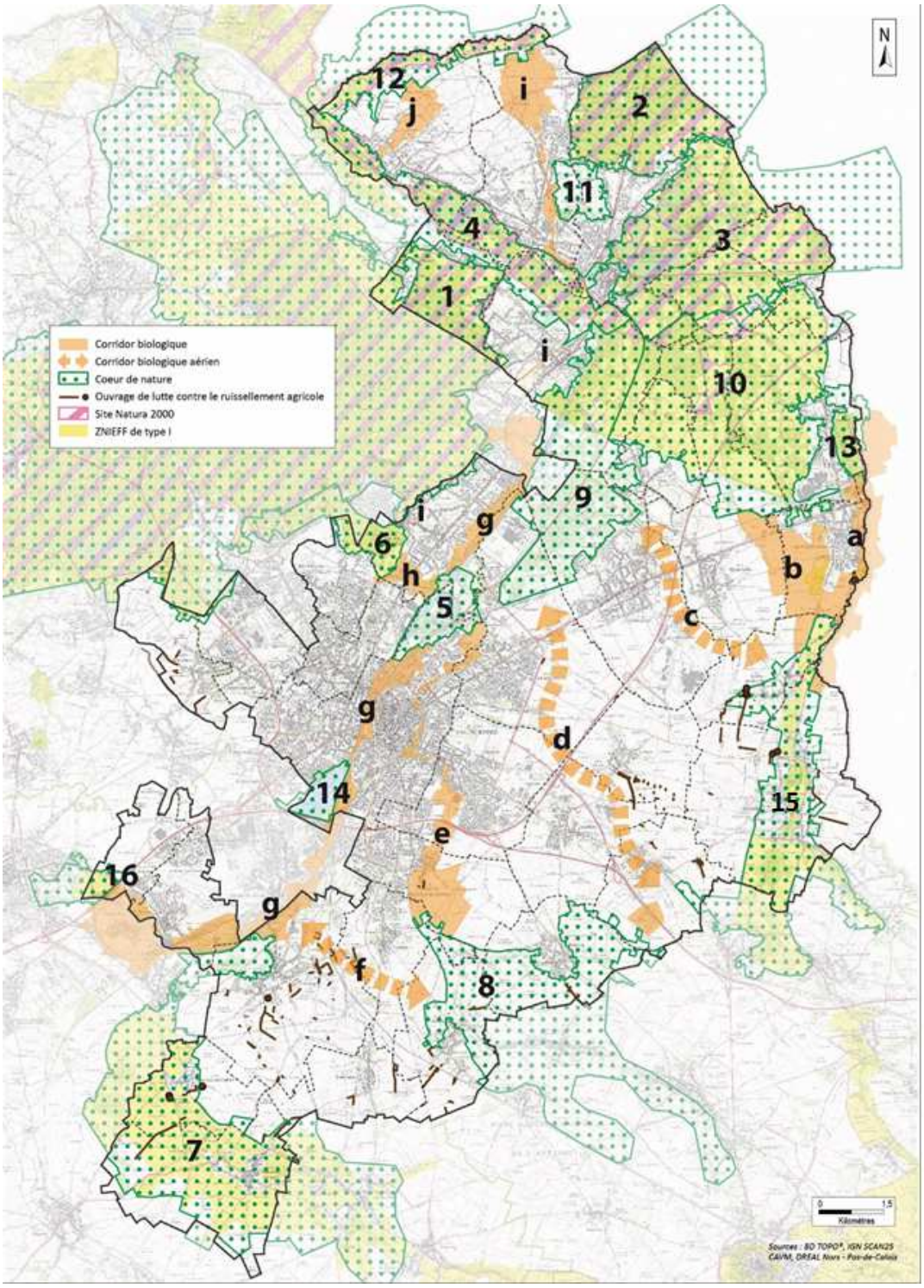

Situation des espaces « cœurs de nature » et corridors écologiques –

Source: Médiaterre-Conseil d'après la cartographie de la CAVM.

Description des cœurs de nature sur la CAVM

1. Forêt domaniale de Raismes - Saint Amand – Wallers (Natura 2000, ZNIEFF de type 1 et 2)

Ce milieu forestier est un site majeur pour la faune, notamment les grands Mammifères, les espèces cavernicoles et les oiseaux (rapaces, avifaune aquatique et paludicole).

Les pressions qui s'exercent sur ce cœur de nature sont liées au remplacement des boisements climaciques par des plantations de résineux ou de Peupliers, à l'uniformisation des stades forestiers, à la fragmentation de la forêt par des voies de communication, à l'urbanisation importante au niveau des lisières, à la fréquentation touristique localement importante et à l'eutrophisation au niveau des lisières (parcelles en cultures intensives).

Les communes de la CAVM concernées par ce cœur de nature sont : Aubry-du-Hainaut, Bruay-sur-l'Escaut, Fresnes-sur-Escaut, Odomez, Petite-Forêt.

2. Forêt transfrontalière de Bonsecours et ses lisières (Natura 2000, ZNIEFF de type 1 et 2)

Ce cœur de nature de type forestier présente une mosaïque de végétations forestières et pré-forestières. Il abrite des espèces et communautés végétales remarquables. C'est un site majeur pour la faune forestière dont les espèces cavernicoles et les oiseaux.

Les pressions qui s'exercent sur ce cœur de nature sont liées au remplacement des boisements climaciques par des plantations de résineux ou de Peupliers, au drainage des secteurs humides, à la fragmentation de la forêt par des voies de communication et à l'urbanisation importante au niveau des lisières.

Les communes de la CAVM concernées par ce cœur de nature sont : Condé-sur-l'Escaut et Vieux-Condé.

3. Etang de Chabaud-Latour et milieux alluviaux transfrontaliers (Natura 2000, ZNIEFF de type 1 et 2)

Ce cœur de nature présente une diversité importante de milieux naturels favorables à une flore riche et variée (étang d'affaissement minier, terril, marais, prairies alluviales …).

Les pressions qui s'exercent sur ce cœur de nature sont liées au comblement des zones inondables et d'étangs, au drainage des secteurs alluviaux, à l'eutrophisation des milieux, à la déprise agricole des prairies, au curage et recalibrage des fossés de la plaine alluviale limitant le développement des espèces hygrophiles, à la présence de nombreuses stations d'espèces invasives (Renouée du Japon…), à l'activité de chasse limitant l'attrait du site pour l'avifaune en période de migration et d'hivernage et à la fréquentation touristique localement importante.

Les communes de la CAVM concernées par ce cœur de nature sont : Condé-sur-l'Escaut, Saint-Aybert, Thivencelle.

4. Etang d'Amaury et milieux alluviaux de la vallée de l'Escaut (Natura 2000, ZNIEFF de type 1 et 2)

Ce cœur de nature de type milieux humides (étang d'affaissement minier – site UNESCO) abrite une diversité remarquable d'habitats naturels hygrophiles : marais, boisements hygrophiles, roselières. De nombreuses espèces animales sont recensées sur le site d'Amaury.

Les pressions qui s'exercent sur ce cœur de nature sont liées au drainage des secteurs alluviaux, à l'eutrophisation des milieux, à l'absence de gestion des zones marécageuses entraînant le développement d'une végétation ligneuse au détriment d'une végétation herbacée hygrophile d'intérêt patrimonial, à la présence de nombreuses stations d'espèces invasives notamment le long de l'Escaut (Renouée du Japon…), à l'activité de chasse limitant l'attrait du site pour l'avifaune en période de migration et d'hivernage et à la proximité de zones urbaines denses principalement au Nord du cœur de nature.

Les communes de la CAVM concernées par ce cœur de nature sont : Condé-sur-l'Escaut, Fresnes-sur-Escaut, Hergnies, Odomez, Vieux-Condé.

5. Marais de l'Epaix (ZNIEFF de type 2)

Ce marais est composé d'étangs, boisements hygrophiles de type saulaie à Saules blancs, fossés avec ripisylve ou mégaphorbiaies sur les berges, peupleraies et prairies pâturées hygrophiles.

Les pressions qui s'exercent sur ce cœur de nature sont liées à l'absence de gestion des zones marécageuses entraînant le développement d'une végétation ligneuse au détriment d'une végétation herbacée hygrophile d'intérêt patrimonial, au développement d'espèces végétales invasives et à la pression urbaine forte (partie Est du cœur de nature essentiellement).

Marais de l'Epaix (Source : SCOT du Valenciennois)

Les communes de la CAVM concernées par ce cœur de nature sont : Anzin, Bruay-sur-l'Escaut, Saint-Saulve et Valenciennes.

6. Marais Foucart et étangs d'affaissement minier (ZNIEFF de type 1 et 2)

Ce milieu humide est composé de peupleraies, étangs d'affaissement minier avec herbiers aquatiques et berges hygrophiles, boisements hygrophiles, végétation typique de terrils, mégaphorbiaies.

Les pressions qui s'exercent sur ce cœur de nature sont liées au contournement Nord de l'agglomération, à la présence d'espèces végétales invasives (Renouée du Japon, Balsamine de

l'Himalaya…), à la conversion de prairies en cultures, à l'urbanisation importante du Marais Foucart et à l'eutrophisation des milieux.

Le département du Nord a acheté le Marais Foucart pour des mesures compensatoires.

Les communes de la CAVM concernées par ce cœur de nature sont : Beuvrages et Bruay-sur-l'Escaut

7. Vallée de l'Ecaillon (ZNIEFF de type 1)

Milieu humide composé d'un complexe de prairies mésophiles à hygrophiles. Le Marais des Mansarderies présent sur le site est remarquable pour la faune et la flore typique des zones humides qu'il abrite. Une ripisylve d'intérêt est présente le long de l'Ecaillon. On retrouve quelques boisements au niveau des versants.

Les pressions qui s'exercent sur ce cœur de nature sont liées à la pression de pâturages localement trop importante, à l'amendement des prairies, à la conversion des prairies en cultures, à la destruction du réseau de haies et d'arbres remarquables et à l'urbanisation des prairies humides.

Les communes de la CAVM concernées par ce cœur de nature sont : Maing, Monchaux-sur-Ecaillon, Prouvy, Quérénaing et Verchain-Maugré.

8. Vallée de la Rhonelle et ses affluents

Ce milieu humide est composé d'un complexe de prairies mésophiles à hygrophiles dans la vallée, une ripisylve est présente le long de la Rhonelle. On retrouve également quelques boisements sur les versants. Le patrimoine rural est remarquable tant au niveau du bâti (espèces anthropophiles) que pour la préservation du bocage.

Les pressions sont liées au pâturage, à l'amendement des prairies, à la conversion des prairies en cultures, à la destruction du réseau de haies et des arbres remarquables (arbres têtards d'intérêt pour la faune cavernicole) et à la présence de parcelles cultivées au bord de la Rhonelle et de ses affluents.

Les communes de la CAVM concernées par ce cœur de nature sont : Artres, Aulnoy-lez-Valenciennes, Curgies, Famars, Préseau et Saultain.

9. Peupleraies et prairies alluviales d'Onnaing (ZNIEFF de type 2)

Ce milieu forestier possède un potentiel écologique important, mais limité par la plantation de peupliers. Le site présente quelques prairies alluviales d'intérêt floristique et des prairies humides remarquables. Le développement d'espèces végétales invasives a été constaté le long de l'Escaut.

Les pressions qui s'exercent sont liées à la plantation de peupleraies au détriment des prairies alluviales d'intérêt écologique plus élevé, à l'assèchement du secteur, à la destruction des haies, au développement d'espèces végétales invasives le long de l'Escaut et à l'urbanisation massive du secteur.

Les communes de la CAVM concernées par ce cœur de nature sont : Condé-sur-l'Escaut, Fresnes-sur-Escaut, Onnaing, Saint-Saulve et Vicq.

10. Peupleraies et prairies alluviales de Thivencelle et Crespin (Natura 2000, ZNIEFF de type 1 et 2)

Ce cœur de nature de type milieux ouverts et forestiers présente un potentiel écologique important, mais limité par la plantation de peupleraies qui uniformise le couvert végétal. Des prairies humides à inondables d'intérêt floristique et des prairies humides remarquables sont présentes.

Les pressions qui s'exercent sur ce cœur de nature sont liées à la plantation de peupleraies au détriment des prairies alluviales d'intérêt écologique plus élevé, à l'assèchement du secteur, au surpâturage des prairies, à la destruction des haies et à la conversion des prairies en cultures.

Les communes de la CAVM concernées par ce cœur de nature sont : Condé-sur-l'Escaut, Crespin, Fresnes-sur-Escaut, Quarouble, Quiévrechain, Saint-Aybert, Thivencelle et Vicq.

11. Prairies de Condé-sur-l'Escaut

Ce cœur de nature de type milieux ouverts est composé d'un complexe de prairies, boisements mésohygrophiles à hygrophiles et étangs. Des Saules têtards d'intérêt pour la faune cavernicole et des espaces bocagers de bonne qualité sont présents.

Les pressions qui s'exercent sur ce cœur de nature sont liées à une urbanisation qui entoure le milieu, à une route qui scinde en deux les prairies, au surpâturage, à l'eutrophisation des étangs qui limite fortement le développement de la végétation aquatique, à la présence de quelques peupleraies isolées et à la destruction du réseau bocager (Ouest du cœur de nature).

Les communes de la CAVM concernées par ce cœur de nature sont : Condé-sur-l'Escaut et Vieux-Condé.

12. Marais transfrontalier de la vallée de la Vergne (Natura 2000, ZNIEFF de type 1 et 2)

Ce milieu humide abrite de nombreuses communautés végétales hygrophiles à inondables : mégaphorbiaies, roselières, prairies humides à inondables, boisements hygrohiles…

Les pressions qui s'exercent sur ce cœur de nature sont liées à la chasse limitant l'attrait du site pour l'avifaune migratrice et hivernante, à l'eutrophisation des milieux en raison de l'absence de gestion, au développement d'espèces végétales invasives aquatiques comme les Elodées et l'Impatience de l'Himalaya, au comblement de zones inondables, à la création de nombreux étangs de pêche et de chasse et à l'urbanisation linéaire le long de la route qui borde la partie Sud du cœur de nature.

Les communes de la CAVM concernées par ce cœur de nature sont : Hergnies et Vieux-Condé.

13. Bois de Saint-Landelin à Crespin (ZNIEFF de type 1 et 2)

Ce cœur de nature présente une diversité intéressante de milieux humides (mégaphorbaies, roselières…). Plusieurs espèces végétales protégées et liées aux milieux humides (Scirpe des forêts, Hottonie des marais …) sont présentes sur le site, ainsi que des étangs avec une végétation aquatique remarquable.

Les pressions qui s'exercent sur ce cœur de nature sont liées à la colonisation ligneuse des mégaphorbaies et roselières, au comblement naturel des étangs, à la présence de peupleraies au Sud du cœur de nature qui favorise l'assèchement du site, à l'urbanisation croissante à l'Ouest et au Sud du site.

La commune de la CAVM concernée par ce cœur de nature est : Crespin.

14. Etang du Vignoble

Des herbiers aquatiques sont présents au sein de l'étang qui présente une végétation rivulaire remarquable.

Les pressions qui s'exercent sur ce cœur de nature sont liées au développement d'espèces végétales invasives comme la Renouée du Japon, à la fréquentation localement importante des berges, à l'érosion locale des berges et à l'urbanisation croissante.

La commune de la CAVM concernée par ce cœur de nature est : Valenciennes.

15. Vallée de l'Aunelle et vallons forestiers (ZNIEFF de type 1)

Ce cœur de nature présente une mosaïque de milieux (boisements mésophiles à hygrophiles, prairies, sources, talus boisés, étangs infra-forestiers...).

Les pressions qui s'exercent sur ce cœur de nature sont liées à la pression de pâturage localement trop importante, à l'amendement des prairies, à la conversion des prairies en culture, à la destruction du réseau de haies et des arbres remarquables (saules têtards).

Les communes de la CAVM concernées par ce cœur de nature sont : Rombies-et-Marchipont, Sebourg.

16. Marais de Denain (ZNIEFF de type 1)

Ce cœur de nature de type zone humide est un habitat remarquable pour la faune et la flore sur le terril.

Les pressions qui s'exercent sur ce cœur de nature sont liées : au développement d'espèces végétales invasives (Renouée du Japon, Balsamine de l'Himalaya…), à la pression urbaine importante.

La commune de la CAVM concernée par ce cœur de nature est: Rouvignies.

Principaux corridors biologiques

a) Aunelle

Ce corridor relie les cœurs de nature du Nord du territoire à la vallée de l'Aunelle. Il sert de couloir de déplacement pour la faune volante, renforcée par les ripisylves et éléments arborés le long du cours d'eau. Les pressions qui s'exercent sur ce corridor sont liées : aux éléments fragmentants (RN30, voie ferrée, bâti), à l'urbanisation, à la sur-fréquentation du parc de l'Aunelle ainsi qu'au développement d'espèces végétales invasives.

Les communes de la CAVM concernées par ce corridor sont : Crespin, Quiévrechain, Rombies-et-Marchipont et Sebourg.

b) Aunelle-Thivencelle/Crespin

Ce corridor relie les cœurs de nature du Nord du territoire à la vallée de l'Aunelle, à la faveur d'une coupure d'urbanisation fragile, entre Quarouble et Quiévrechain. Les pressions qui s'exercent sur ce corridor sont liées : aux éléments fragmentants (RN30, voie ferrée, routes, bâti), et surtout à l'urbanisation, qui tend à effacer la coupure d'urbanisation.

Les communes de la CAVM concernées par ce corridor sont : Quarouble, Quiévrechain et Rombies-et-Marchipont.

c) Aunelle - Onnaing

Ce corridor essentiellement aérien relie la vallée de l'Aunelle aux cœurs de nature au Nord du territoire. Les pressions qui s'exercent sur ce corridor sont liées : aux éléments fragmentants (A2, RN30, voie ferrée, routes, bâti), à l'urbanisation, et au développement de l'usine automobile au détriment des espaces verts existants sur l'emprise du Parc d'activités de la vallée de l'Escaut, et refermant l'espace entre le bourg de Quarouble et cette zone d'activités.

Les communes de la CAVM concernées par ce corridor sont : Onnaing, Quarouble et Rombies-et-Marchipont.

d) Onnaing – Curgies

Ce corridor relie les cœurs de nature du Nord à ceux du Sud du territoire et s'appuie sur plusieurs espaces figurant en tant qu'espace relais au SRCE. Les pressions qui s'exercent sur ce corridor sont liées : aux éléments fragmentants (A2, bâti, routes), et à l'urbanisation des bourgs.

Les communes de la CAVM concernées par ce corridor sont : Curgies, Estreux, Marly, Onnaing, Saint-Saulve et Saultain.

e) Rhonelle

Ce corridor assure la liaison entre la vallée de la Rhonelle et la vallée de l'Escaut. Les pressions qui s'exercent sur ce corridor sont liées : aux éléments fragmentants (RD, voie ferrée, bâti), et à l'urbanisation.

Les communes de la CAVM concernées par ce corridor sont : Famars, Aulnoy-lez-Valenciennes, Marly, Valenciennes et Saint-Saulve.

f) Rhonelle - Escaut

Ce corridor comprend des secteurs urbains et assure la connexion entre la vallée de la Rhonelle et l'Escaut. Les pressions qui s'exercent sur ce corridor sont liées aux éléments fragmentants (A2, bâti, routes), et à l'urbanisation.

Les communes de la CAVM concernées par ce corridor sont : Artres, Famars, et Maing.

g) Escaut

Ce corridor relie les cœurs de nature du Nord et du Sud du territoire. Les pressions qui s'exercent sur ce corridor sont liées : aux éléments fragmentants (obstacles à l'écoulement de l'Escaut, bâti, routes), à la canalisation de l'Escaut, à l'érosion des berges, et à l'urbanisation qui tend à supprimer les rares espaces non bâtis restants en milieu urbain ou péri-urbain.

Les communes de la CAVM concernées par ce corridor sont : Bruay-sur-l'Escaut, Maing, Prouvy, Rouvignies, Saint-Saulve et Valenciennes.

h) Marais Foucart - Epaix

Ce corridor assure une liaison aérienne, via la voie de chemin de fer notamment, entre les marais Foucart, Cavenne et de l'Epaix. Il assure également la connexion entre les zones humides et boisées du secteur. Les pressions qui s'exercent sur ce corridor sont liées : aux éléments fragmentants (RD, voie ferrée, bâti), à l'urbanisation, au projet de contournement Nord de Valenciennes et à la décharge sur le marais Cavenne.

Les communes de la CAVM concernées par ce corridor sont : Anzin, Beuvrages, Bruay-sur-l'Escaut et Valenciennes.

i) Gueules noires

Ce corridor correspond à l'ancien « cavalier » (liaison ferrée des mines – en partie transformée en liaison douce). Avec ses boisements linéaires qui se développent sur les talus et bas-cotés, il assure la connexion entre la vallée de la Vergne et la vallée de l'Escaut, ainsi qu'entre Fresnes-sur-Escaut et Anzin. Au Nord, ont été associés d'autres milieux humides attenants, dont l'intérêt écologique est important. Les pressions qui s'exercent sur ce corridor sont liées : aux éléments fragmentants (bâti, routes), et à l'urbanisation.

Les communes de la CAVM concernées par ce corridor sont : Bruay-sur-l'Escaut, Condé-sur-l'Escaut, Fresnes-sur-Escaut et Vieux-Condé.

j) Escaut-Vergne

Ce corridor assure la connexion entre le canal de l'Escaut, le canal du Jard et la vallée de la Vergne. Les pressions qui s'exercent sur ce corridor sont liées : aux éléments fragmentants (bâti, routes), à l'urbanisation, à la conversion des prairies en cultures, et à la destruction des zones humides.

La commune de la CAVM concernées par ce corridor est : Hergnies.

k) Jard et ses affluents : les deux Vergnes, le Courant de Bernissart et le Courant Macou

L'Escaut est doublé le long de sa rive Nord par le canal du Jard qui débute son parcours au niveau des fossés de fortifications de Condé-sur-l'Escaut et se déverse dans l'Escaut à Flines-Lès-Mortagne en traversant l'étang d'Amaury. Ses affluents prennent leur source en Belgique. Ce corridor joue un rôle écologique majeur dans la mesure où il fait partie des principaux espaces de biodiversité des versants humides de l'Escaut du territoire de Valenciennes Métropole. Les pressions qui s'exercent sur ce corridor sont majoritairement liées aux éléments fragmentants (bâti, routes) et à l'urbanisation.

Les communes de la CAVM traversées par le Jard sont : Hergnies, Vieux-Condé, Condé-sur-l'Escaut.

5/ D'importantes zones à dominante humide

Source : http://www.artois-picardie.eaufrance.fr/eau-et-biodiversite/zones-humides/article/cartographie-des-zones-a-dominante

Les zones humides assurent de nombreuses fonctions telles que la réduction du risque d'inondation en stockant l'eau en période de crue et en la restituant en période de sécheresse, elles assurent également la fonction de filtration des matières minérales et organiques.

Parmi les orientations du SDAGE Artois-Picardie, se trouvent la préservation, la protection et le maintien des zones humides. Le décret du 30 janvier 2007 en application de la loi DTR (développement des territoires ruraux) précise les critères de définition et de délimitation des zones humides : « *les critères à retenir pour la définition des zones humides sont relatifs à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles* ». Une cartographie des zones à dominante humide a été effectuée par les services de l'Etat à partir de photographies aériennes. Toutes les zones n'ont pas fait l'objet d'un contrôle de terrain, il s'agit donc des zones présumées humides. Cette photo-interprétation a été réalisée à partir de diverses données d'occupation du sol, de l'Atlas des Zones Inondables (AZI) et à partir d'une cartographie des zones humides effectuée préalablement dans certaines parties du territoire.

Parmi les orientations du SDAGE concernant les zones humides se trouvent :

- L'arrêt de la dégradation des zones humides et de leur disparition à l'échelle du bassin versant ainsi que la préservation de leur fonctionnalité,
- Eviter toute nouvelle implantation d'habitations, y compris les habitations légères de loisirs, dans le lit majeur des cours d'eau,
- Prendre en compte les zones humides dans les documents d'urbanisme.
- Lorsqu'un projet se trouve dans une zone humide, le pétitionnaire devra éviter d'impacter les milieux ou devra réduire l'impact en absence d'alternative. Il devra également compenser l'impact résiduel en restaurant les zones humides ou en prévoyant la création de nouvelles zones humides.

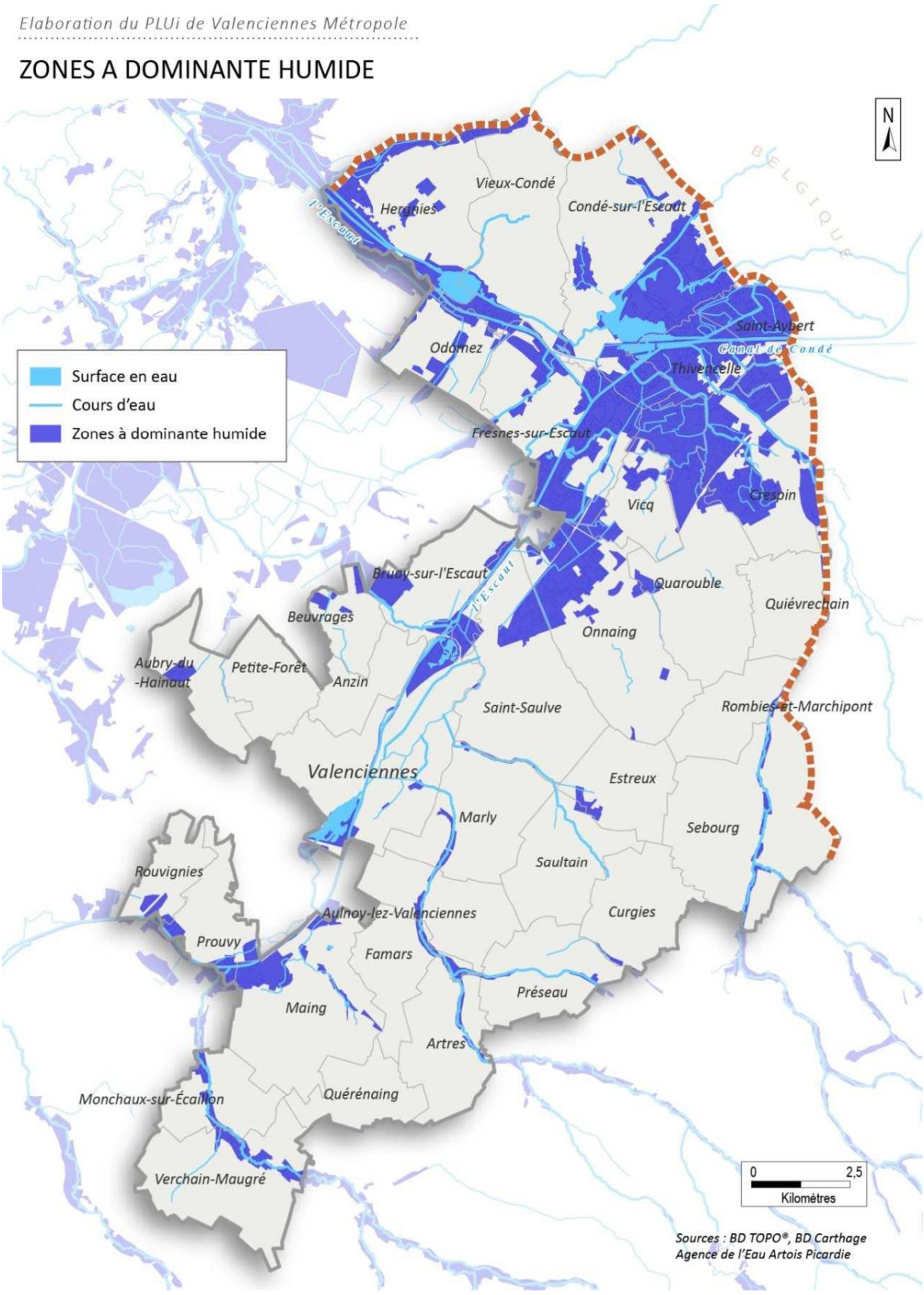

Zones à dominante humides - Source: Médiaterre-Conseil d'après les données de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

De même, un plan national Zones humides a débuté en 2014 pour une durée de 4 ans. Il s'inscrit dans les 6 orientations de la stratégie nationale pour la biodiversité. Le plan d'action en faveur des milieux humides vient en complément des outils existants (SDAGE, SAGE, Natura 2000, SRCE…).

La presque totalité des communes de la CAVM sont concernées par les zones à dominante humide (à l'exception de Quérénaing et Petite-Forêt).

Cette présence de l'eau se situe en particulier au niveau des cours d'eau, des étangs, des marais et des boisements.

Elle se traduit par des risques d'inondations : par débordement des rivières et par remontées de nappes phréatiques.

La CAVM qui prendra la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations) en janvier 2018, a d'ores et déjà lancé plusieurs opérations de lutte contre le débordement des cours d'eau et les ruissellements agricoles.

L'aléa est traité au chapitre « risques » ci-après.

Un inventaire précis des zones humides a été réalisé dans le cadre du SAGE Scarpe Aval (approuvé le 12 mars 2009) qui concerne les communes de d'Aubry-du-Hainaut et de Petite-Forêt.

De son côté, le PNR Scarpe-Escaut a réalisé un inventaire, qui complète les données, sur les communes de Beuvrages, Bruay-sur-l'Escaut, Condé-sur-l'Escaut, Crespin, Fresnes-sur-Escaut, Hergnies, Odomez, Quarouble, Saint-Aybert, Thivencelle, Valenciennes, Vicq et Vieux-Condé.

Ces deux inventaires ont précisé des zones à enjeux prioritaire, des espaces à enjeux sur 15 communes de la CAVM (cf. carte ci-contre). D'autres zones humides peuvent se trouver sur les autres communes (cf. carte du SDAGE ci-avant).

Certaines de ces zones à enjeux jouxtent des zones bâties, notamment sur les communes de Vieux-Condé, Condé-sur-l'Escaut, Thivencelle, Crespin, Bruay-sur-l'Escaut, Valenciennes…

Ces zones humides doivent être, dans toute la mesure du possible, maintenues en zone naturelle, non constructible. En effet, elles jouent un rôle primordial dans la régulation des eaux et la lutte contre les inondations et les ruissellements urbains. C'est pourquoi, règlementairement, lorsqu'une Installation, un Ouvrage, des Travaux ou une Activité (IOTA) se trouve en zone humide[1], et qu'elle/il implique, à des fins non domestiques, un prélèvement ou un rejet en eau, un impact sur le milieu aquatique, sur la sécurité publique, ou un impact sur le milieu marin, le projet fait l'objet d'un régime de contrôle particulier par l'administration, de déclaration ou d'autorisation, suivant l'importance du projet et de ses impacts.

[1] Régime IOTA : Loi sur l'eau de 1992 réformée en 2006.

Les impacts doivent être évités. Si aucune solution n'est trouvée les impacts doivent être réduits le plus possible. Les impacts résiduels doivent être compensés.

Notons que le SAGE de l'Escaut, en cours d'approbation, identifie de nombreux secteurs au sein duquel des zones humides sont à préserver au sein de son périmètre (voir carte ci-après).

Les communes de la CAVM présentant les surfaces les plus importantes de zones à dominante humide sont : Artres,Aubry-du-Hainaut, Aulnoy-lez-Valenciennes, Beuvrages, Bruay-sur-l'Escaut, Condé-sur-l'Escaut, Curgies, Crespin, Famars, Estreux, Fresnes-sur-Escaut, Hergnies, Maing, Marly, Monchaux-sur-Ecaillon, Odomez, Onnaing, Préseau, Prouvy, Quarouble, Quiévrechain, Rombies-et-Marchipont, Rouvignies, Saint-Aybert, Saint-Saulve, Saultain, Sebourg, Thivencelle, Valenciennes, Verchain-Maugré, Vicq et Vieux-Condé...

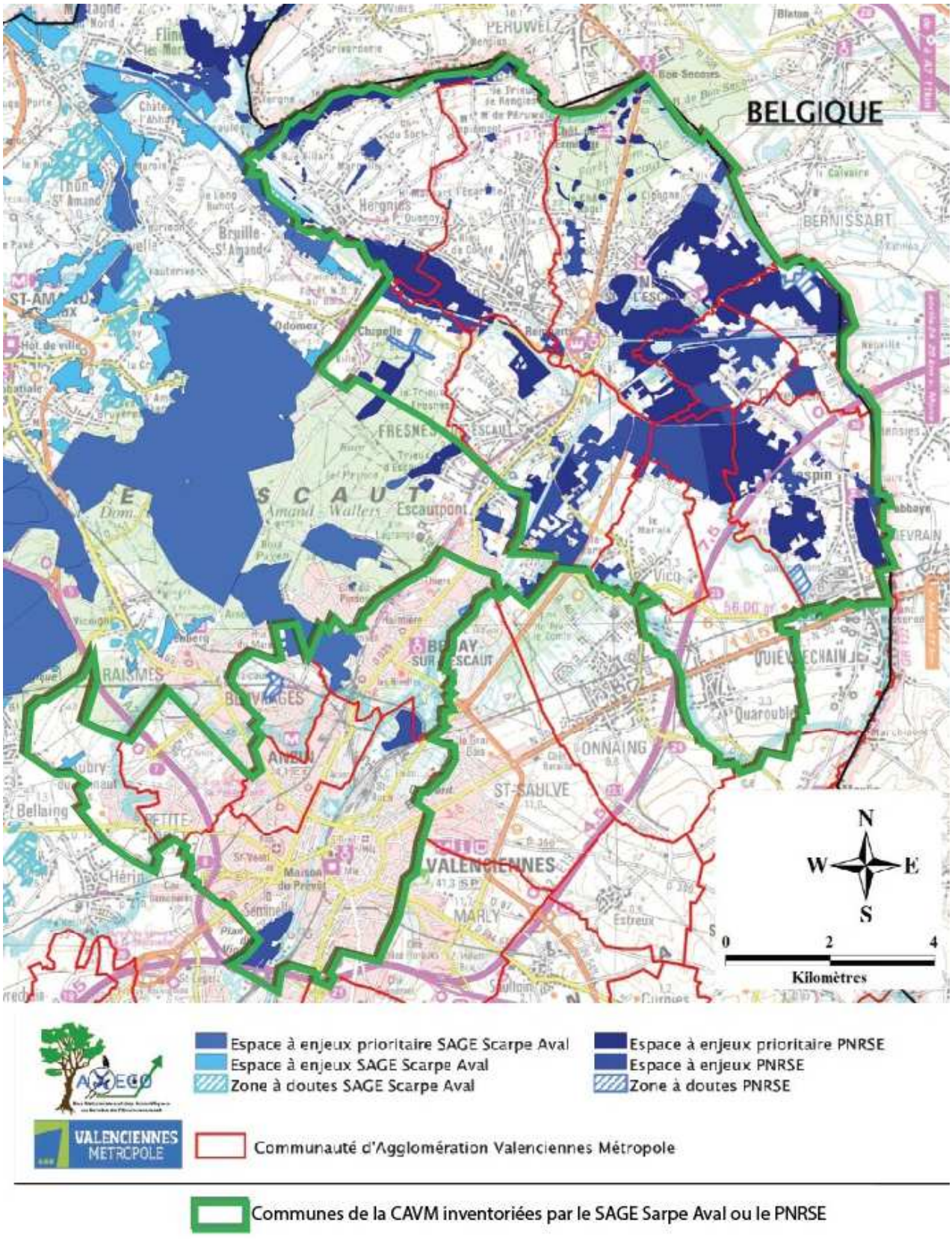

Inventaires des zones humides réalisés dans le cadre du SAGE Scarpe Aval et du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut – d'après la carte de l'étude TVB de la CAVM.

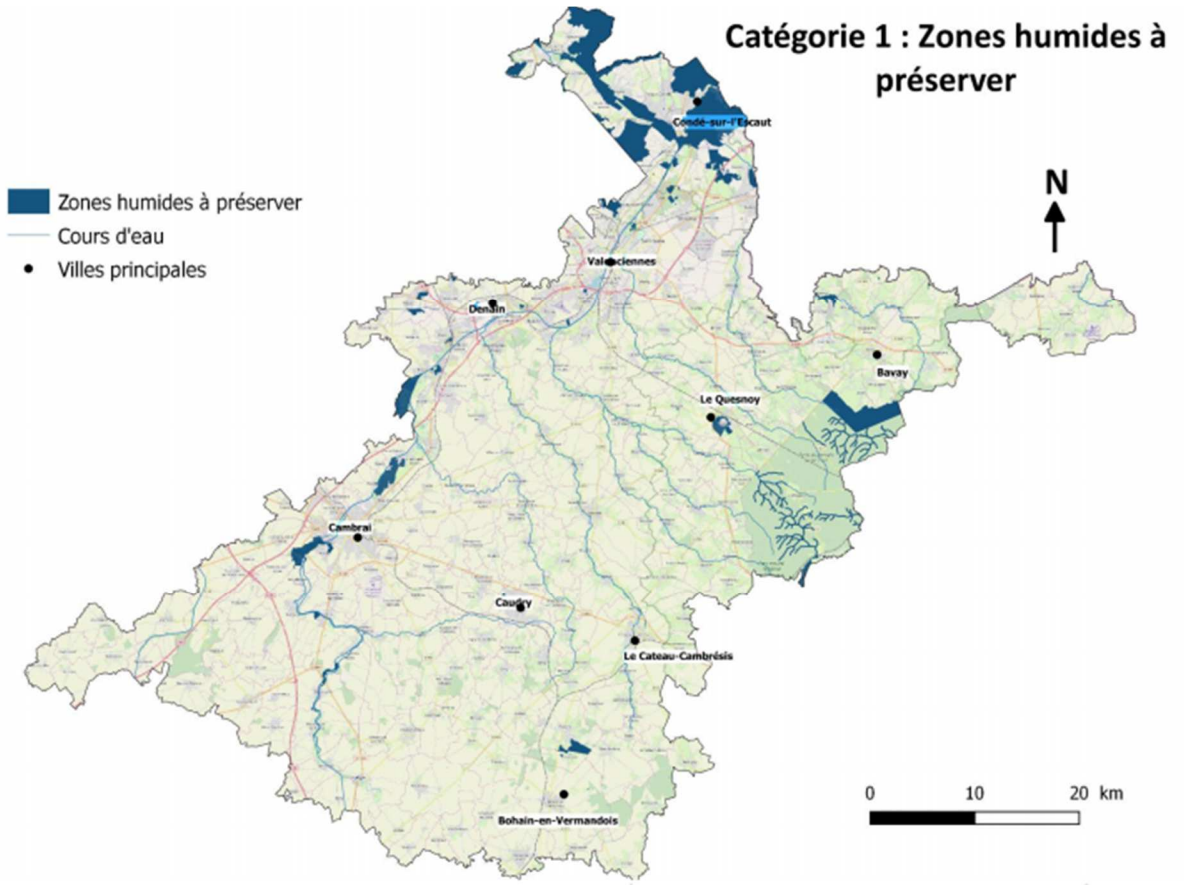

Secteurs au sein desquels des zones humides sont à préserver sur le périmètre du SAGE de l'Escaut – d'après la carte de règlement du SAGE de l'Escaut.

6/ Recensement des sites de compensation écologique

Source :
https://www.nord.gouv.fr/content/download/25595/166069/file/Recueil%20N%C2%B0%20130%20du%2017%20juin%202015.pdf

L'article 2 de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature consacre la séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) dans le corpus législatif et réglementaire. Cette séquence se met en œuvre lors de la réalisation de projets ou de plans/programmes et s'applique à l'ensemble des composantes de l'environnement (article L.122-3 du code de l'environnement).

Concernant les milieux naturels, elle a été confortée par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 08 août 2016. Cette loi complète l'article L.110-1 du code de l'environnement fixant les principes généraux sur le sujet du principe d'action préventive et de correction, par priorité à la source, des atteintes à l'environnement : « Ce principe implique d'éviter les atteintes à la biodiversité et aux services qu'elle fournit ; à défaut, d'en réduire la portée ; enfin, en dernier lieu, de compenser les atteintes qui n'ont pu être évitées ni réduites, en tenant compte des espèces, des habitats naturels et des fonctions écologiques affectées. Ce principe doit viser un objectif d'absence de perte nette de biodiversité, voire tendre vers un gain de biodiversité ».

Ainsi, tout projet d'aménagement induisant une perte nette de biodiversité n'ayant pu ni être évité ni réduit doit prévoir de compenser cet effet. Un territoire est alors identifié pour mettre en œuvre cette mesure compensatoire.

Les sites compensatoires se trouvant sur le territoire de la CAVM sont les suivants :

- Site de Marly (mesure 10242) pour restauration/réhabilitation faisant suite à la création d'une voirie « boulevard urbain » sur les communes de Marly et Valenciennes.
- Sites de Vicq (mesure 10973) pour restauration/réhabilitation faisant suite à l'extension de l'usine de potabilisation de Vicq et rejets des concentrats à l'Escaut.
- Site de Crespin en application de l'arrêté préfectoral du 08/06/2015 suite au défrichage d'une parcelle dans cette même commune. Les boisements compensateurs n'ont pas été réalisés à Saint-Saulve comme il est fait mention dans l'arrêté préfectoral mais sur la commune Crespin.

SYNTHÈSE

ATOUTS

De nombreuses ZNIEFF et Natura 2000 se trouvent sur le territoire ; la CAVM est également riche en « cœurs de nature » et « corridors écologiques ».

On constate une certaine prise de conscience de l'intérêt des continuités écologiques et de la sensibilité des zones humides.

L'agglomération est dotée d'un patrimoine riche pour le développement local, pour l'adaptation au changement climatique, pour le cadre de vie et le bien-être des habitants.

FAIBLESSES

L'agglomération montre une fragmentation des habitats importante, isolant les différentes populations et empêchant le passage de la faune et la dissémination de la flore.

Les prairies alluviales, milieux à intérêt écologique élevé, sont remplacées par des milieux anthropisés.

La plantation des peupleraies, les cultures intensives et l'imperméabilisation des sols menacent la biodiversité des sites naturels (ZNIEFF, TVB,…).

OPPORTUNITES

La mise en œuvre de mesures de réduction et de compensation dans les plans, programmes et projets, permet d'augmenter la biodiversité :

- Restauration des milieux à intérêt écologique
- Renforcement des corridors écologiques
- Gestion agricole adaptée

La sensibilisation du public aux espèces invasives permet de lutter contre les espèces indésirables.

MENACES

Les habitats naturels, notamment les prairies, sont menacés par l'urbanisation et le développement de méthodes agricoles intensives, qui se traduisent par une perte de biodiversité.

L'eutrophisation des milieux, par l'apport important de nutriments d'origine industrielle ou agricole, réduit la biodiversité des milieux aquatiques.

Le développement d'espèces invasives menace la survie des espèces indigènes.

ENJEUX

- Conserver les milieux riches : les espaces naturels majeurs (Natura 2000, ENS, ZNIEFF de type 1…) correspondant au cœur de nature, et également les prairies humides, terres non imperméabilisées ; agir contre leur remplacement par des constructions ou des cultures intensives.
- Conserver les zones humides qui remplissent des fonctions à la fois hydrologiques, épuratrices et écologiques. Les services rendus comprennent notamment la régulation des microclimats, l'amélioration de la qualité de l'eau, le maintien de la biodiversité, le stockage et transfert de l'eau, le stockage du carbone etc.
- Conserver voire renforcer les liaisons écologiques en évitant la fragmentation d'habitats et la conurbation, en lien avec l'activité agricole.
- Conserver les espèces indigènes et éviter la plantation de résineux ou peupliers
- Assurer les liaisons écologiques au sein des espaces urbains : maintien/création de corridors écologiques, notamment au sein des projets, afin de conserver/créer une forme de nature en ville et un maillage des espaces verts favorisant la biodiversité.
- Lutter contre les problèmes de ruissellements urbains : en développant la nature en ville, en positionnant de façon stratégique les nouveaux secteurs d'urbanisation.
- Limiter l'imperméabilisation et favoriser l'infiltration des eaux de pluie pour limiter les inondations et recharger les nappes.
- Economiser l'eau.
- Identifier et préserver les zones humides jouant un rôle d'éponge (stockage/restitution d'eau) grâce à la maîtrise de l'urbanisation : éviter / limiter l'urbanisation dans les zones à risque.

Valenciennes Métropole

Version Approbation
Mars 2021

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
des 35 communes de
Valenciennes Métropole

Risques

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du : 11 mars 2021

Le Président,

Le président :

Laurent DEGALLAIX

2014-2020
VERS UNE COOPÉRATION RENFORCÉE

VERDI Designer de territoires

Basset & Macagno
AVOCATS ASSOCIÉS

AGRICULTURES & TERRITOIRES

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2
Ce que disent les documents supra-communaux 3
1/ Un risque élevé d'inondation – de nombreux outils 3
2/ Un Plan de Gestion des risques (PGRI) Artois Picardie 4
3/ Un Territoire à Risque Important d'inondation (TRI de Valenciennes) 5
Analyse des risques naturels 6
1/ Une zone de la CAVM concernée par l'AZI (Atlas des Zones Inondables) Scarpe aval 6
2/ Les risques d'inondation sur le territoire 9
3/ Un risque important d'inondation par remontée de nappe 17
4/ Des actions de lutte contre les inondations 19
5/ Un risque sismique modéré 20
6/ Un risque de mouvements de terrain naturels 22
7/ La problématique du ruissellement 24
8/ Zones multi-risques 24
Analyse des risques technologiques 25
1/ Un risque lié aux carrières et cavités souterraines non minières 25
2/ Un risque important lié aux anciennes exploitations minières 27
3/ Un risque « engins de guerre » important sur l'ensemble du territoire de la CAVM 34
4/ De nombreuses communes concernées par le risque « Transports de Matières Dangereuses (TMD) » 34
5/ Un risque industriel important sur tout le territoire : 79 ICPE 35
Recensement des ICPE sur le territoire de la CAVM 36
Source : http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/ 36
6/ Des sites et sols pollués (BASIAS et BASOL) nombreux sur le territoire 37
7/ Une absence de risque lié à la rupture de barrage 39
8/ Une absence de risque nucléaire spécifique 39
Résumé des différents risques par commune 40
Synthèse 42
Enjeux 43

Le risque est la confrontation d'un aléa (possibilité qu'un phénomène affecte une zone donnée) et des enjeux. Le risque devient majeur lorsque les conséquences sur la collectivité sont importantes.

Deux types de risques doivent être distingués, les risques naturels et les risques technologiques.

Un **risque naturel** désigne un risque lié aux phénomènes naturels, tels qu'avalanche, feux de forêt, inondation, mouvement de terrain… Le produit combiné d'un aléa issu des phénomènes naturels et d'une vulnérabilité, peut mettre en péril des vies humaines, causer des dommages économiques importants, détruire des monuments et modifier les équilibres écologiques.

La notion de **risque technologique**, opposée à celle de risque naturel, regroupe les risques d'origines anthropiques. Quatre sources de risque technologique majeur sont présentes en France : installations industrielles, installations nucléaires, grands barrages et transports de matières dangereuses. Les risques miniers font partie de ces risques technologiques.

CE QUE DISENT LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

Source : DREAL des Hauts-de-France, http://www.nord.gouv.fr/,

http://www.georisques.gouv.fr

http://www.nord.gouv.fr/content/download/39707/274477/file/PGRI_Notice%20SCoT%202016-03-30_ajout.pdf

http://www.nord.gouv.fr/content/download/41472/285682/file/Escaut_Sensee_INTERACTIF.pdf

1/ Un risque élevé d'inondation – de nombreux outils

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide des terrains environnant le cours d'eau. Les inondations peuvent présenter des hauteurs d'eau et des vitesses de courant largement supérieures à la normale. Elles sont dues à une modification de débit, résultant par exemple de fortes pluies. La perméabilité des sols, la morphologie des terrains et bien d'autres prédispositions naturelles de l'environnement représentent des facteurs plus ou moins aggravants face à ce risque. Les inondations ont des conséquences parfois insignifiantes, quand elles sont lentes et présentes dans les zones naturelles sans enjeux particuliers. Mais elles peuvent avoir de lourdes conséquences quand elles se produisent en milieux fortement urbanisés et imperméables.

Différents outils ayant une portée informative ou réglementaire vis-à-vis de ce risque sont disponibles :

1. Plan de Gestion des risques (PGRI) Artois Picardie
2. Territoire à Risque Important d'inondation (TRI Valenciennes) sur lequel s'applique la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) Escaut-Sensée

3. Plan de prévention du risque inondation (PPRI), la CAVM est concernée par trois PPRI (dont 2 sont approuvés et 1 en cours d'élaboration)
4. Atlas des zones inondables (AZI Scarpe aval)
5. Contrat de rivière transfrontalier (Aunelle-Rhonelle-Hogneau).
6. Cartes informatives des risques de 2015
7. Etude de caractérisation des risques naturels (DDMT)

Notons que les risques sont méconnus sur le bassin versant du Jard et affluents.

2/ Un Plan de Gestion des risques (PGRI) Artois Picardie

Le PGRI a pour but d'augmenter la sécurité des populations partout où il existe un danger pour les vies humaines, de réduire les conséquences dommageables des inondations pour réduire le coût pour la société et d'améliorer la résilience des territoires. Le PGRI a été approuvé par le préfet de l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais, le préfet du département du Nord et le préfet coordonnateur du bassin Artois Picardie le 19 novembre 2015.

Le PGRI d'Artois-Picardie est constitué de cinq objectifs principaux :

Ce PGRI se décline en diverses dispositions dont 8 s'appliquent aux documents d'urbanisme :

- 1. Respecter les principes de prévention du risque dans l'aménagement du territoire et d'inconstructibilité dans les zones les plus exposées.
- 2. Orienter l'urbanisation des territoires en dehors des zones inondables et assurer un suivi de l'évolution des enjeux exposés dans les documents d'urbanisme.
- 3. Développer la sensibilité et les compétences des professionnels de l'urbanisme pour l'adaptation au risque des territoires urbains et des projets d'aménagement dans les zones inondables constructibles sous conditions.
- 4. Préserver et restaurer les zones naturelles d'expansion de crues.

- 5. Stopper la disparition et la dégradation des zones humides et naturelles littorales - Préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité.
- 6. Mettre en œuvre des stratégies de gestion des risques littoraux intégrant la dynamique d'évolution du trait de côte.
- 7. Favoriser le maintien des éléments du paysage participant à la maîtrise du ruissellement et de l'érosion, et mettre en œuvre des programmes d'action adaptés dans les zones à risque.
- 8. Améliorer la connaissance des phénomènes sur les territoires où l'aléa n'est pas bien connu ou consolidé et sur les territoires soumis à des phénomènes complexes.

3/ Un Territoire à Risque Important d'inondation (TRI de Valenciennes)

La Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) de la Scarpe Aval répond aux enjeux d'inondation identifiés sur le territoire en définissant à l'échelle des 82 communes de son périmètre les objectifs jugés prioritaires pour ce premier cycle de mise en œuvre de la directive européenne. Sur le territoire de la SLGRI s'applique la réglementation des **Territoires à Risque d'Inondation Important (TRI).**

Le Préfet coordonnateur de Bassin (ici celui du Bassin Artois-Picardie) détermine les **Territoires à Risque d'Inondation Important (TRI)** et cartographie ce risque, sur la base d'un diagnostic approfondi. Cette cartographie donne un premier accès à l'analyse des vulnérabilités et du fonctionnement socio-économique de la zone : exposition des établissements sensibles (hôpitaux, écoles, entreprises Seveso), emplacements stratégiques des réseaux routiers, sensibilité des réseaux d'énergie, d'eau potable ou d'assainissement etc...

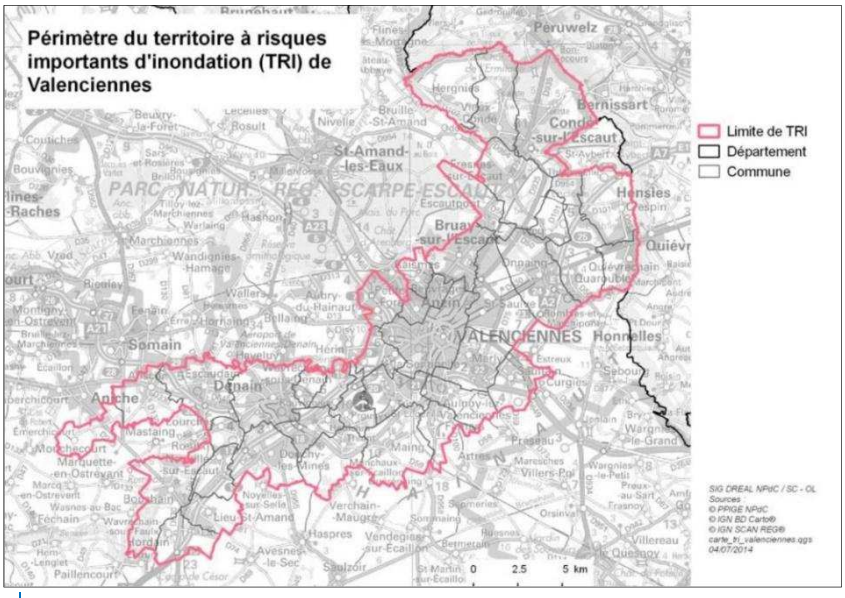

Les communes de la CAVM concernées par le TRI Valenciennes sont : Hergnies, Vieux-Condé, Condé-sur-l'Escaut, Fresnes-sur-Escaut, Vicq, Quarouble, Crespin, Quiévrechain, Onnaing, Bruay-sur-l'Escaut, Saint-Saulve, Marly, Saultain, Valenciennes, Anzin, Beuvrages, Petite-Forêt, Aulnoy-lez-Valenciennes, Famars, Maing, Prouvy et Rouvignies.

Source : DREAL des Hauts-de-France

Sur chaque TRI, une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) doit être appliquée. Il s'agit d'une déclinaison, à une échelle adaptée, de la stratégie nationale et du Plan de Gestion des

Risques d'Inondation (PGRI). Le TRI de Valenciennes est ainsi soumis à la SLGRI Escaut-Sensée dont l'objectif est de réduire les impacts nuisibles des inondations.

Pour se faire, la SLGRI Escaut-Sensée expose 4 principaux objectifs fixés par arrêté préfectoral du 10 décembre 2014, à savoir :

- 1. Améliorer la connaissance des phénomènes d'érosion et de ruissellement et approfondir la connaissance du fonctionnement hydraulique du bassin versant de la Sensée. Diffuser la connaissance acquise.
- 2. Encourager un développement durable du territoire par la bonne prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme approuvés ou en cours d'élaboration.
- 3. Développer un partenariat avec les gestionnaires de réseaux et les responsables d'activités (entreprises, services etc.) sur le territoire à enjeux et identifier les zones d'expansion des crues (ZEC) à créer ou à préserver pour réduire la vulnérabilité du territoire.
- 4. Optimiser les outils de gestion de crise pour améliorer la résilience du territoire.

ANALYSE DES RISQUES NATURELS

Source : DREAL des Hauts-de-France, http://www.nord.gouv.fr/, http://www.georisques.gouv.fr

http://www.valenciennes-metropole.fr/ruralite-en-action/lutte-contre-les-inondations/

PPRI Etat d'avancement : https://we.tl/QDPJn5x57W https://we.tl/54vdBe2Kww

1/ Une zone de la CAVM concernée par l'AZI (Atlas des Zones Inondables) Scarpe aval

Les Atlas des Zones Inondables sont des documents de connaissance des phénomènes d'inondations.

Ils sont d'abord destinés à informer et sensibiliser tout citoyen sur l'étendue et l'importance des inondations susceptibles de se produire, et également à le responsabiliser quant au rôle qu'il doit, ou peut, jouer dans la prévention du risque.

La plaine Scarpe aval entre dans le cadre de l'Atlas des Zones Inondables (AZI) Scarpe aval.

Cette dernière correspond à un bassin versant de 610 km², qui s'étend entre les massifs du Pévèle-Mélantois au nord et de l'Ostrevent au sud. Il est délimité au nord et au nord-ouest par le bassin versant topographique de la Marque, à l'ouest par celui de la Scarpe moyenne et à l'est et au sud par celui de l'Escaut. Les communes concernées sont Fresnes sur Escaut, Vieux Condé et Hergnies.

L'aléa élevé des inondations résulte de trois facteurs aggravants :

- une topographie désavantageuse : importante basse plaine alluviale entourée d'une partie collinaire d'une altitude rapidement plus élevée,
- l'influence des nappes souterraines superficielles,

- la nature des sols en particulier en rive gauche,

auxquels il faut ajouter les anthropisations successives (origine artificielle, mise en place de la navigation, passé minier et installations ouvrières dans les zones basses, urbanisation croissante, disparition des marais et zones humides…).

La pluviométrie brute moyenne sur l'ensemble du secteur d'étude est d'environ 700 mm.

Les crues les plus fortes sont généralement consécutives à des pluies hivernales longues, peu intenses et présentant des cumuls élevés. Tous les affluents secondaires sont alors en crue à la même période que la Scarpe. En aval, l'Escaut peut également être en crue et risquer de limiter la capacité d'évacuation des crues de la Scarpe. Outre les fortes pluies hivernales, plusieurs événements estivaux ont été enregistrés sur le bassin.

Les zones inondables s'étendent de Lallaing à Mortagne du Nord sur une superficie d'environ 20 km² en crue centennale et touchent en particulier la zone de cuvette centrale, vaste zone d'expansion des eaux du bassin versant. Elles sont principalement liées aux affluents de la Scarpe aval sans débordement conséquent de cette dernière.

La Scarpe aval et son réseau hydrographique, particulièrement artificialisé et complexe, ont fait l'objet de nombreux aménagements de lutte contre les inondations et de mesures de gestion des crues.

La Scarpe aval est un cours d'eau navigable géré par les Voies Navigables de France qui ont, au cours du temps, modifié la gestion des écluses pour réguler les écoulements afin de rendre possible la navigation mais aussi limiter autant que possible les inondations. Les acteurs de la gestion hydraulique locale ont par ailleurs entrepris de nombreux aménagements de lutte contre les inondations sur le réseau secondaire via notamment :

- L'optimisation des principales stations de pompage des eaux vers la Scarpe ;
- La création de coursiers hydrauliques artificiels d'évacuation des eaux ;
- L'aménagement de zones d'expansion de crues ;
- La mise en œuvre d'ouvrages de gestion des niveaux d'eau (vannes, lames déversantes, seuils…) ;
- L'établissement d'un réseau de mesure et d'automatisation au droit des principaux aménagements.

Les communes de la CAVM concernées par cette zone sont : Aubry-du-Hainaut et Petite-Forêt.

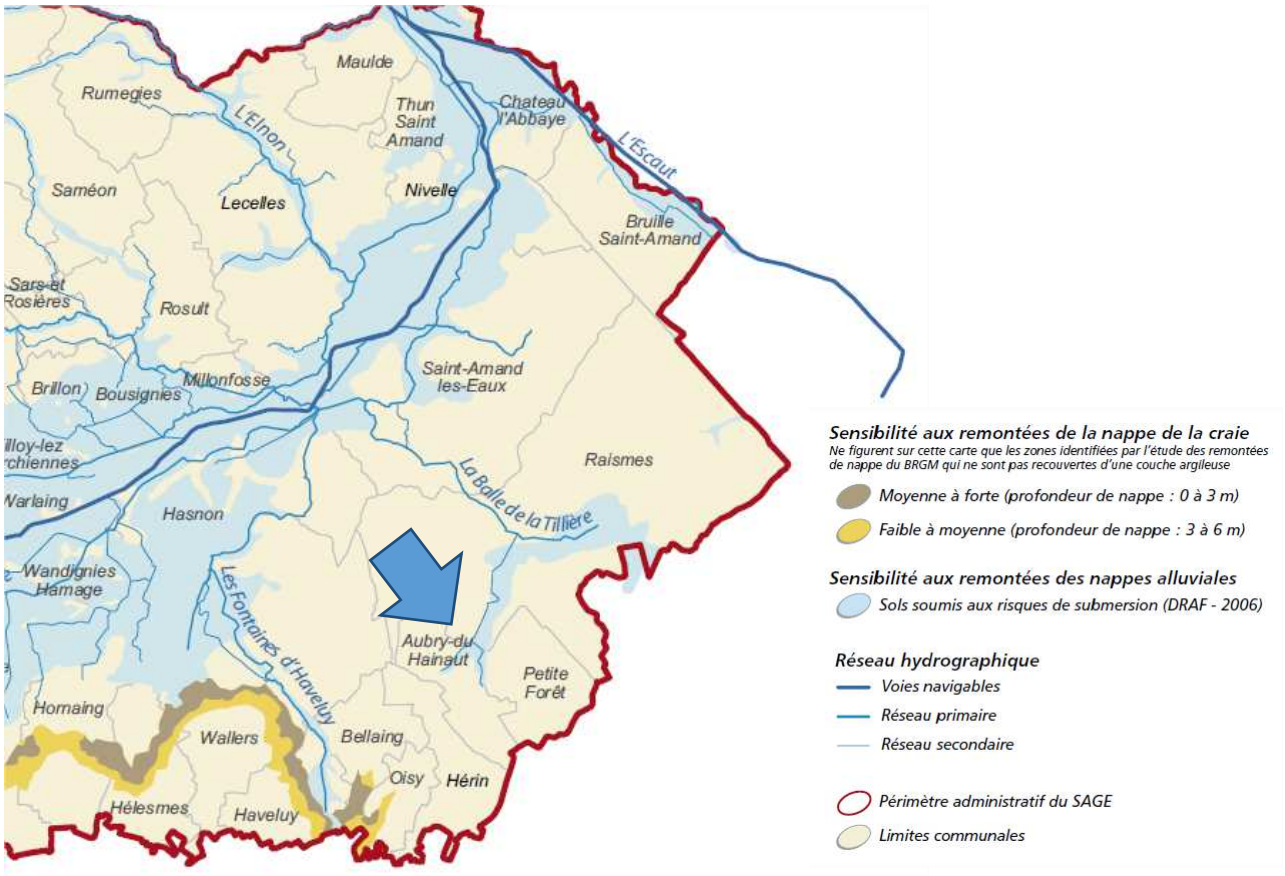

Source: SAGE Scarpe Aval Carte 23a Zones inondées et risques d'inondation sensibilité aux remontées de nappe.

2/ Les risques d'inondation sur le territoire

A/ Trois PPRI en action dans le territoire

Actuellement la CAVM est concernée par trois PPRI que sont le PPRI Aunelle- Hogneau, le PPRI Rhônelle et le PPRI Ecaillon.

- **Le PPRI Aunelle-Hogneau**, approuvé à l'été 2016, concerne les communes de Condé-sur-l'Escaut, Crespin, Fresnes-sur-Escaut, Quarouble, Quiévrechain, Rombies-et-Marchipont, Sebourg, Thivencelle et Saint-Aybert.

La vallée de l'Aunelle-Hogneau se compose essentiellement de marais et zones humides ; ce bassin versant a une superficie de 240 km². Le sous-sol se caractérise par la présence de deux grands ensembles lithologiques : la craie et les marnes.

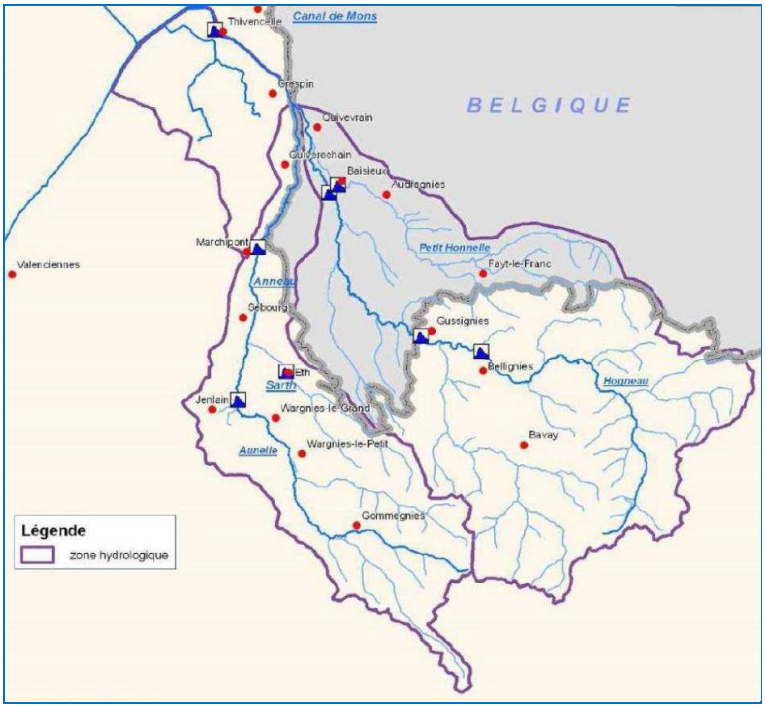

Source : PPRI de l'Aunelle-Hogneau.

La pluviométrie moyenne sur le bassin versant est de 780 mm par an. Les pluies journalières les plus fortes sont fréquemment observées en été, traduisant l'existence de phénomènes orageux notables. En période de crues, la nappe ne paraît pas contribuer à des apports importants. Les sols sont rapidement saturés lors d'épisodes pluvieux d'intensité moyenne, le ruissellement est alors important. L'histogramme de répartition des crues dans l'année révèle une nette prédominance des crues durant la saison humide. Les crues se produisent principalement entre décembre et mars (plus de 80 % des crues enregistrées). Les crues de l'Aunelle et de l'Hogneau sont en général assez brèves, d'une durée inférieure à 8 jours. Outre les précipitations, les inondations des vallées de l'Aunelle-Hogneau sont dues aussi à la capacité limitée du lit mineur, parfois endigué, inapte à évacuer les crues d'un bassin versant dont l'évolution favorise l'accroissement des ruissellements (imperméabilisation, pratiques culturales, ...). Les zones inondables de l'Aunelle-Hogneau représentent une superficie de l'ordre de 1130 hectares en crue centennale. Alors qu'elles concernent surtout des pâtures sur l'amont du bassin versant, les inondations touchent des secteurs habités à l'aval : Sebourg, Rombies-et-Marchipont, Quiévrechain, Crespin, Saint-Aybert et Thivencelle. Les zones inondables de l'Hogneau s'étendent essentiellement de Crespin à la confluence avec le canal de Mons sur une large superficie de plus de 700 hectares. L'endiguement ancien de l'Hogneau au niveau de Crespin et Thivencelle engendre pour les biens et les personnes des risques particuliers d'inondation par rupture de digues, comme ce fut le cas en 1980, 1995 et 2002. Les zones endiguées restent des zones à risque d'inondation. Les risques de rupture brutale ou de submersion des digues demeurent, quel que soit le degré de protection théorique de ces digues.

Les communes de la CAVM concernées par cette zone sont : Condé-sur-l'Escaut, Crespin, Fresnes-sur-Escaut, Quarouble,, Quiévrechain, Rombies-et-Marchipont, Sebourg, Thivencelle et Saint-Aybert.

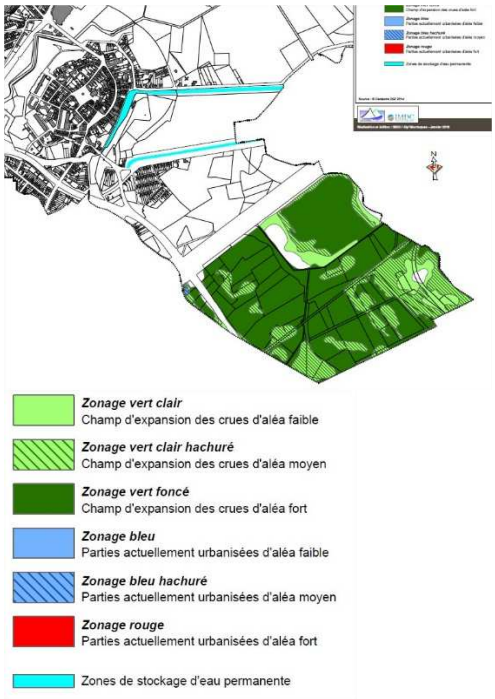

Zonage réglementaire Condé sur l'Escaut.

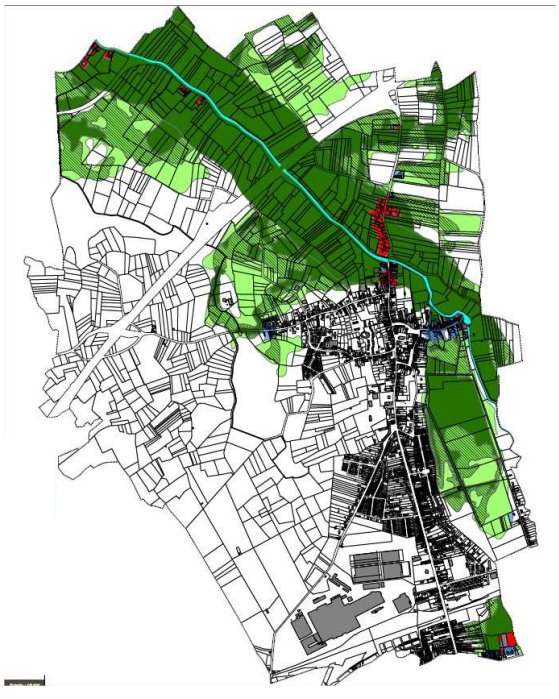

Zonage réglementaire Crespin.

Zonage réglementaire Fresnes-sur-Escaut.

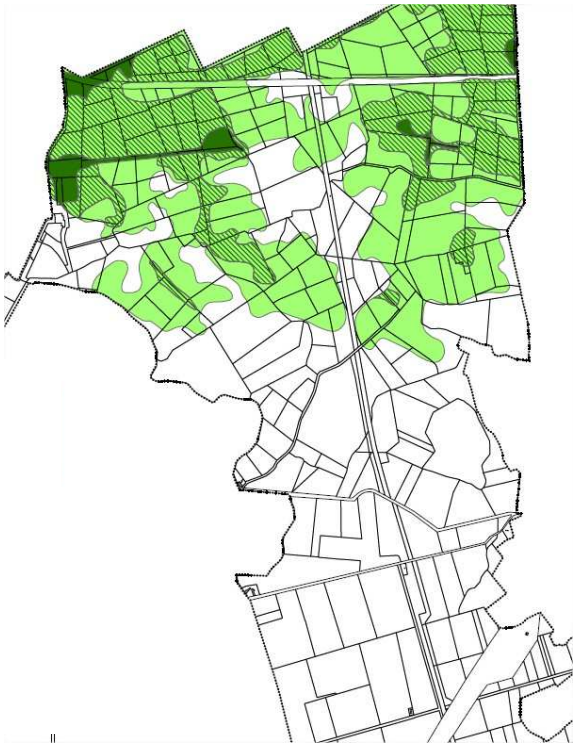

Zonage réglementaire Quarouble.

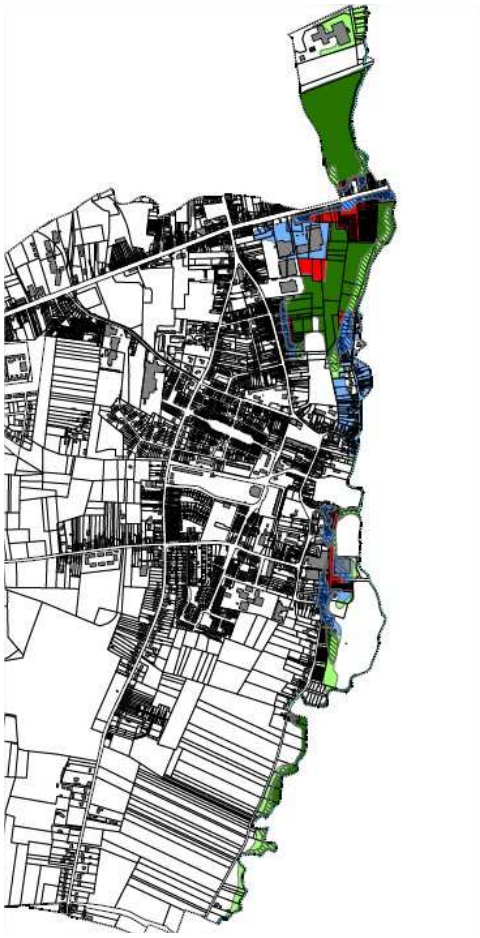

Zonage réglementaire Quiévrechain.

Zonage réglementaire Rombies-et-Marchipont.

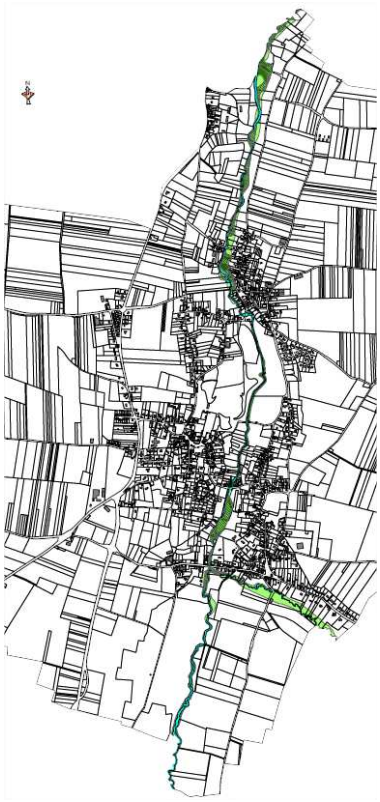

Zonage réglementaire Sebourg.

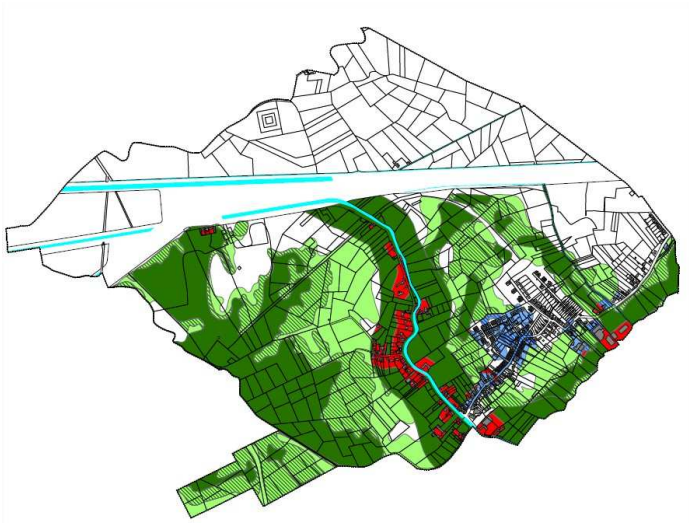

Zonage réglementaire Thivencelle.

Zonage réglementaire Saint-Aybert

- **<u>Le PPRI Rhônelle</u>,** prescrit en 2001 devrait être approuvé courant 2021. Il concerne les communes d'Artres, Aulnoy-lez-Valenciennes, Curgies, Estreux, Famars, Maing, Marly, Onnaing, Préseau, Quarouble, Querenaing, Rombies-et-Marchipont, Saint-Saulve, Saultain, Sebourg et Valenciennes.

Le bassin versant de la Rhônelle a une superficie de 92 km² et s'étend à l'est du département du Nord, de la forêt de Mormal jusqu'au Valenciennois. Il se caractérise par une dominance des cultures céréalières, entrecoupées à l'amont par des fonds de vallées bocagers, humides et riches en sources. Le remplacement progressif de prairies alluviales par des cultures intensives entraîne un accroissement du ruissellement sur le bassin. Le sous-sol se caractérise par un important réseau aquifère alimenté par les vastes plateaux crayeux environnants. Lorsque le réservoir crayeux, principale alimentation de la Rhônelle est insuffisante, seuls les aquifères superficiels de faible capacité alimentent la rivière.

La pluviométrie moyenne annuelle varie de 700 mm à Valenciennes à 760 mm à Le Quesnoy. Les pluies journalières les plus fortes sont fréquemment observées en été, traduisant l'existence de phénomènes orageux notables. En période de crue, la nappe ne paraît pas contribuer à des apports importants. Les sols sont rapidement saturés lors d'épisodes pluvieux d'intensité moyenne, le ruissellement est alors important. Plus de 70% des crues enregistrées se produisent entre novembre et mars. Outre les précipitations, les inondations de la Rhonelle sont dues à la capacité limitée du lit mineur à évacuer les crues d'un bassin versant dont l'évolution favorise l'accroissement des ruissellements (imperméabilisation, pratiques culturales…). Les zones inondables de la Rhonelle représentent une superficie de l'ordre de 180 ha en crue centennale.

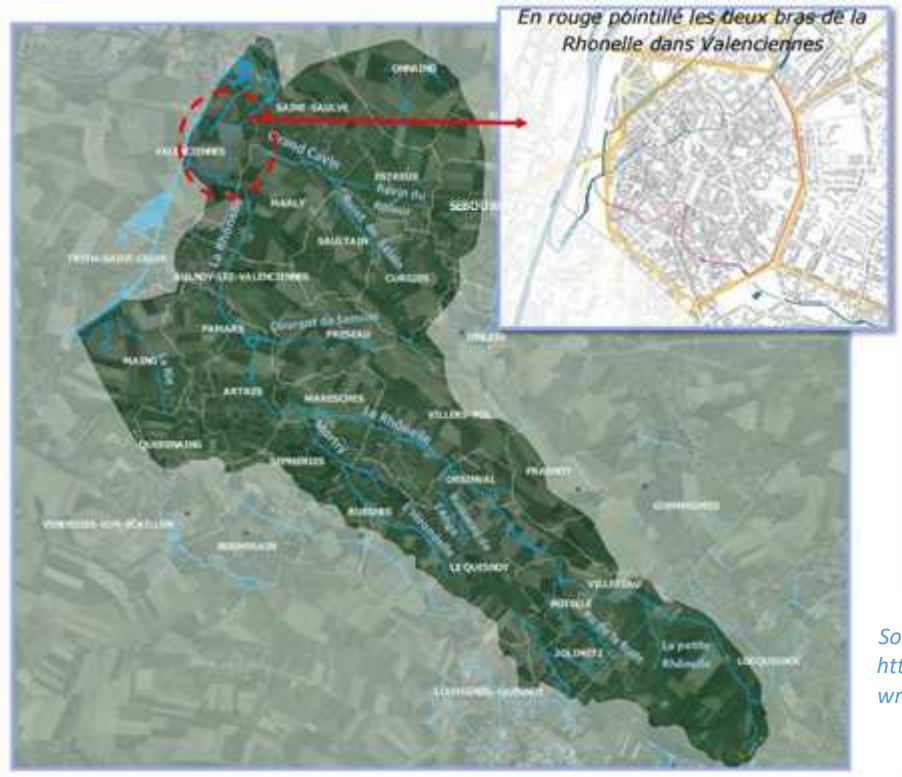

Source : PPRI de la Rhônelle (Source : http://www.nord.gouv.fr/content/download/30140/219690/file/Livrable_2%205_V1.pdf).

Les communes de la CAVM concernées par cette zone sont : Valenciennes, Marly, Aulnoy-lez-Valenciennes, Famars, Artres, Curgies, Estreux, Maing, Onnaing, Préseau, Querenaing, Rombies-et-Marchipont, Saint-Saulve et Sebourg.

- **<u>Le PPRI Ecaillon</u>,** prescrit le 17 septembre 2002, approbation prévue en 2017, concerne les communes de Monchaux-sur-Ecaillon, Quérénaing et Verchain-Maugré.

La vallée de l'Ecaillon correspond à un bassin versant d'une superficie de 175 km², situé à la limite du Cambrésis. Il se développe du pays de Mormal au plateau du Hainaut. Le relief tout d'abord relativement élevé (altitudes allant de 135 à plus de 170 m) s'abaisse nettement après Louvignies. Le bassin de l'Ecaillon présente une diversité de paysages naturels et agricoles, passant de la forêt domaniale de Mormal, où dominent le chêne, le hêtre et le charme au bocage puis aux champs ouverts, qui rappellent l'openfield cambrésien tout proche. La structure géologique se caractérise à la base, par la craie du Turonien et du Sénonien affleurant dans les vallées seulement et, au sommet, par les sables du Landénien recouverts d'un épais manteau de limons favorables aux cultures. La craie constitue un puissant aquifère alors que les sables ne renferment qu'une nappe de faible importance.

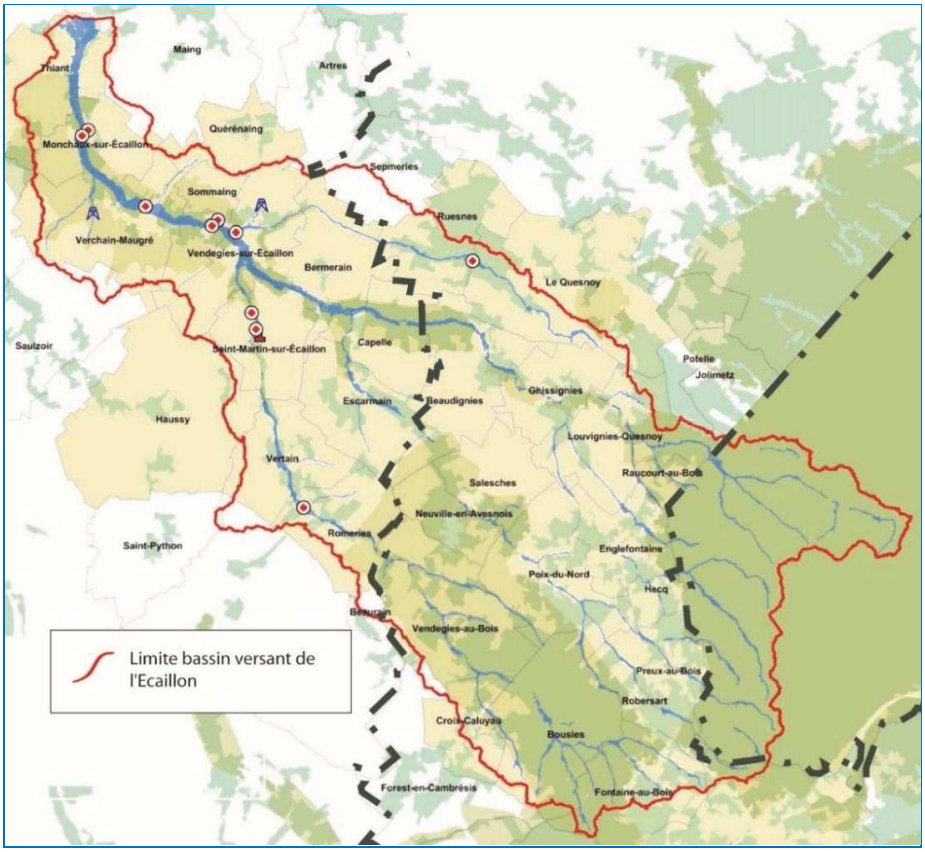

Source : PPRI de l'Ecaillon.

La pluviométrie moyenne annuelle est de 780 mm à Beaudignies. Les pluies journalières les plus fortes sont fréquemment observées en été, liées à des phénomènes orageux notables. L'occupation du sol est dominée par les cultures entrecoupées par les vallées bocagères et humides des cours d'eau. Les prairies font progressivement place aux cultures intensives (céréales), ce qui accroît le ruissellement et l'érosion des sols. La répartition des crues dans l'année révèle une nette prépondérance des crues entre décembre et mars (plus de 75% des crues enregistrées).

Outre les précipitations, les inondations de l'Ecaillon sont dues aussi à la capacité limitée du lit mineur, inapte à évacuer les crues d'un bassin versant dont l'évolution favorise l'accroissement des ruissellements (imperméabilisation, pratiques culturales...). Les zones inondables s'étendent de Louvignies-Le-Quesnoy à l'Escaut, sur une superficie de plus de 300 hectares en crue centennale. Les inondations coupent alors de nombreuses routes.

Les communes de la CAVM concernées par cette zone sont : Quérénaing, Monchaux-sur-Ecaillon et Verchain-Maugré.

Bassin versant de l'Ecaillon – connaissance des crues, PPRI prescrit le 17 septembre 2002

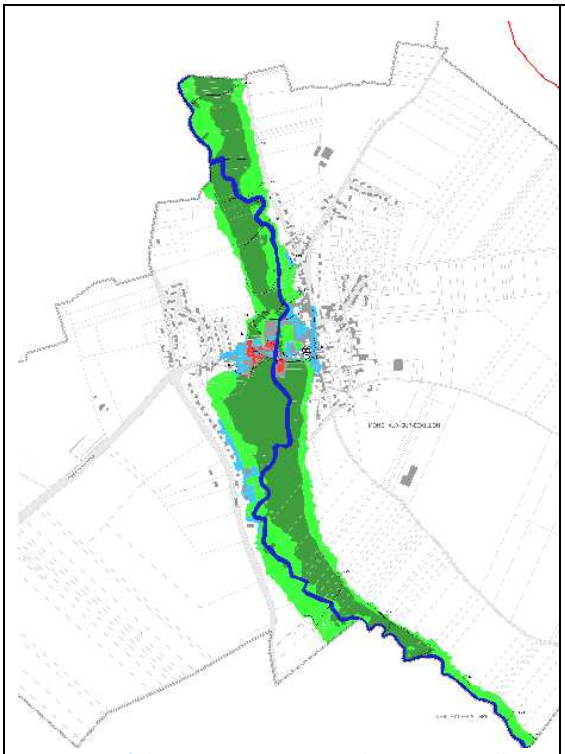

Zonage réglementaire PPRI Monchaux-Sur-Ecaillon

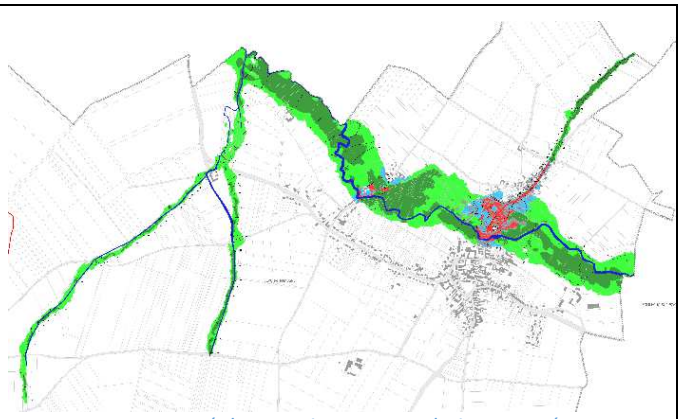

Zonage réglementaire PPRI Verchain-Maugré

Enjeux PPR / Aléa	Zone Non Actuellement Urbanisée (ZNAU)	Zone Actuellement Urbanisée (ZAU)
Aléa Très fort	Zone vert foncé	Zone rouge
Aléa Fort		
Aléa Moyen	Zone vert clair	Zone bleue
Aléa Faible		

Zonage réglementaire PPRI Quérénaing

B/ Le cas particulier de la commune de Prouvy

La commune de Prouvy semble échapper aux risques d'inondation puisqu'il n'y a pas d'aléa identifié sur cette commune (200 mètres linéaires à l'aval de l'Ecaillon avant la confluence avec l'Escaut). Cependant, l'étude de caractérisation des risques a identifié des Zones Potentiellement Inondables ainsi que des axes de ruissellement.

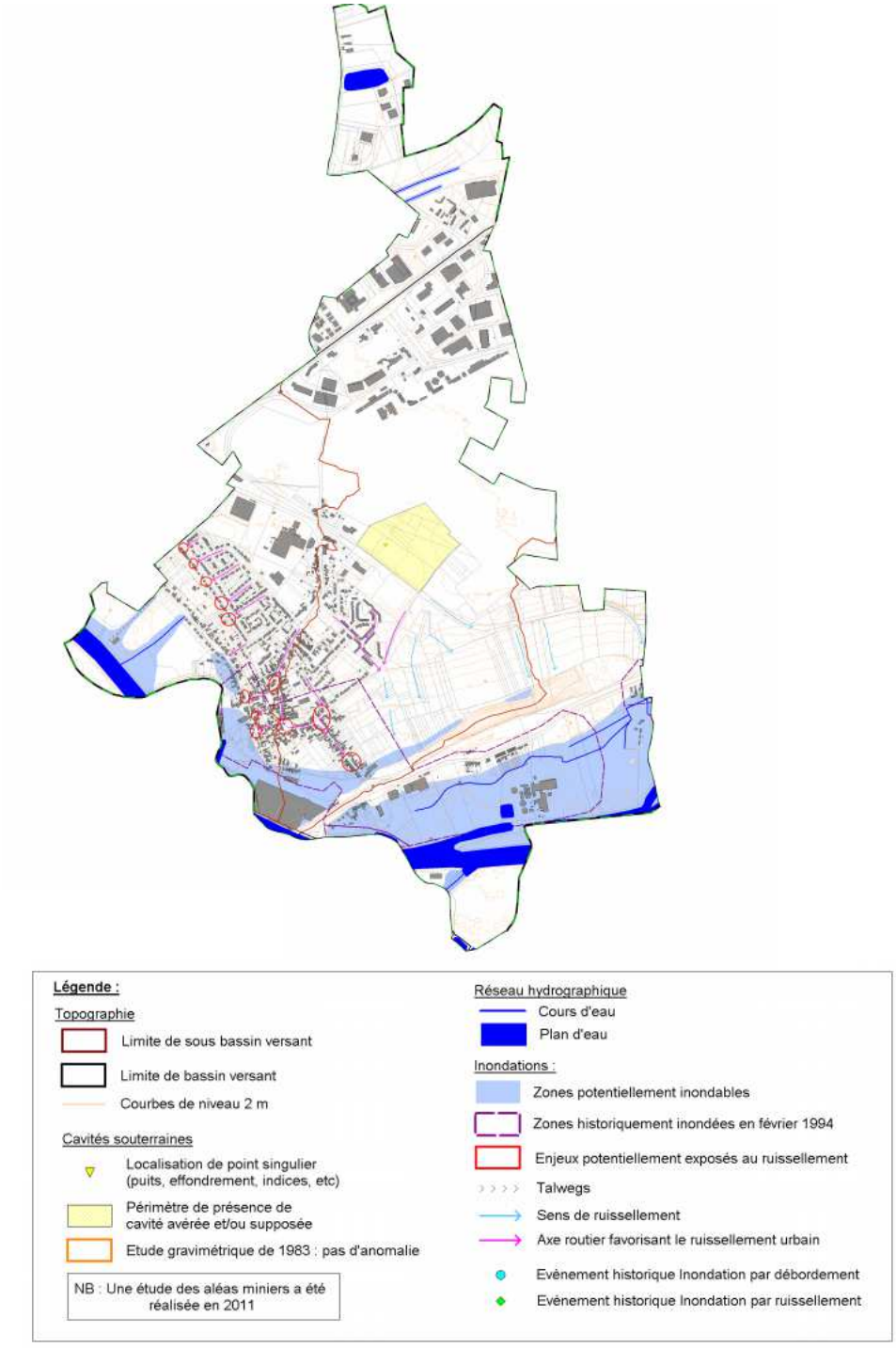

Risques naturels à Prouvy

Source : étude de caractérisation des risques naturels – Arrondissement de Valenciennes métropole

3/ Un risque important d'inondation par remontée de nappe

Le relief et la géologie du territoire se traduisent par un risque important d'inondation par remontée de nappe, dans de nombreuses communes de la CAVM, où la nappe est affleurante.

Ce risque correspond aux vallées de l'Escaut, de l'Aunelle, de l'Hogneau, de l'Ecaillon de la Rhônelle) et rejoint géographiquement les zones humides précisées au chapitre Milieu naturel.

La commune de Vicq est d'ailleurs concernée par un arrêté de catastrophe naturelle relatif aux inondations par remontées de nappe phréatique.

Les zones urbaines ne sont pas épargnées, en particulier les bourgs jouxtant ou s'étendant sur les zones de « sensibilité élevée, nappe affleurante » :

Artres, Aulnoy-lez-Valenciennes, Bruay-sur-l'Escaut, Condé-sur-l'Escaut, Crespin, Fresnes-sur-Escaut, Hergnies, Maing, Marly, Monchaux-sur-Ecaillon, Odomez, Onnaing, Préseau, Quarouble, Quiévrechain, Vieux-Condé, Saint-Saulve, Sebourg, Thivencelle, Valenciennes, Verchain-Maugré, Vicq, Vieux-Condé, Rombies-et-Marchipont, Rouvignies, Prouvy.

PHÉNOMÈNE DE REMONTÉE DE NAPPE

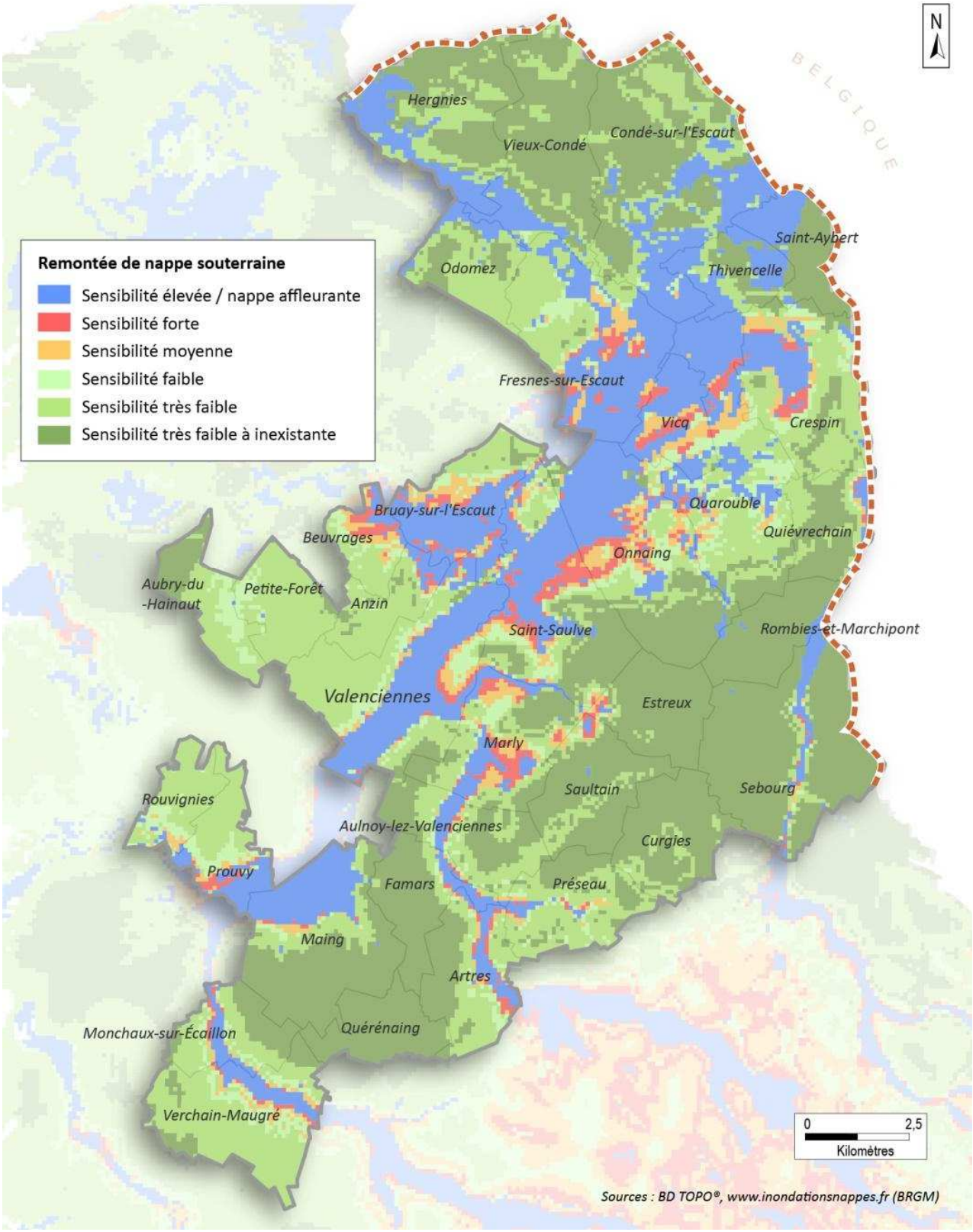

Risque de remontée de nappe souterraine - Source : Médiaterre-Conseil.

4/ Des actions de lutte contre les inondations

Valenciennes Métropole peut être amenée à intervenir sur les cours d'eau dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations). Pour lutter contre les inondations sur ces bassins-versants plusieurs mesures ont été prises en concertation avec les organismes concernés, notamment la SAFER ; elles sont décrites ci-après :

- La rive droite de l'Hogneau a été requalifiée et des zones d'expansion de crues (ZEC) ont été aménagées à Crespin et Famars. Le principe de la ZEC consiste, en cas de débit trop important, à stocker l'eau temporairement en amont, avant de la relâcher ensuite dans la rivière. La ZEC du Bois Saint-Landelin à Crespin peut stocker 180 000 m^3 d'eau, celle de Famars 100 000 m^3.
- Valenciennes-Métropole a pris en charge la conception et la réalisation des aménagements hydrauliques destinés à freiner les ruissellements en amont des zones habitées les plus exposées. L'arrêté préfectoral d'autorisation des travaux sur les bassins versants d'Estreux, Maing et Saint-Saulve a été signé le 22 décembre 2010. Les travaux ont notamment permis la réalisation de bassins de retenue d'une capacité avoisinant les 10 000 m^3, à Estreux. Les interventions sur Saint-Saulve, Maing et Curgies ont débuté au second semestre 2012, avec notamment le rehaussement de deux chemins. En complément de la création de bassins ou de merlons, des techniques douces ont été employées : plantation de haies, création de bandes enherbées et de fascines. Le coût de cette 1ère phase d'intervention s'élève à 1 M€ HT.

Aménagement d'Estreux et déversoir de la ZEC de Famars (Source : SCOT du Valenciennois).

- Une importante étude hydraulique a été menée sur 11 bassins versants (Aubry-du-Hainaut, Monchaux-sur-Ecaillon, Verchain-Maugré, Quérénaing, Artres, Préseau, Curgies, Rombies-et-Marchipont, Sebourg, Quarouble, Aulnoy-lez-Valenciennes, Quiévrechain et Onnaing). Des propositions d'aménagement ont été émises, alliant ouvrages hydrauliques (bassins, merlons, fossés…) et techniques dites d'hydraulique douce (haies, fascines, bandes enherbées, assolement concerté…). Une large phase de concertation est en cours, avec chaque commune concernée et les représentants du milieu agricole. Les études sur ces secteurs ont débuté en 2012.

  2,3 millions d'euros seront investis sur la période 2016-2018 pour la lutte contre les ruissellements agricoles.

Ces aménagements permettent de limiter les conséquences pour les événements pluvieux fréquents, mais sont insuffisants pour des pluies exceptionnelles. En conséquence, la maîtrise de l'urbanisation, notamment via le PLUi, est un enjeu crucial.

A noter que la mise en œuvre de techniques hydrauliques douces participe au développement de la trame verte et bleue avec, notamment, la plantation de haies et de bandes enherbées.

5/ Un risque sismique modéré

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface. La CAVM est située au niveau de nombreuses failles qui augmentent le risque sismique.

Le territoire de la CAVM est en **risque sismique modéré (zone de type 3)**. Les communes d'Estreux et d'Artres on fait l'objet d'un arrêté catastrophe naturelle concernant les séismes.

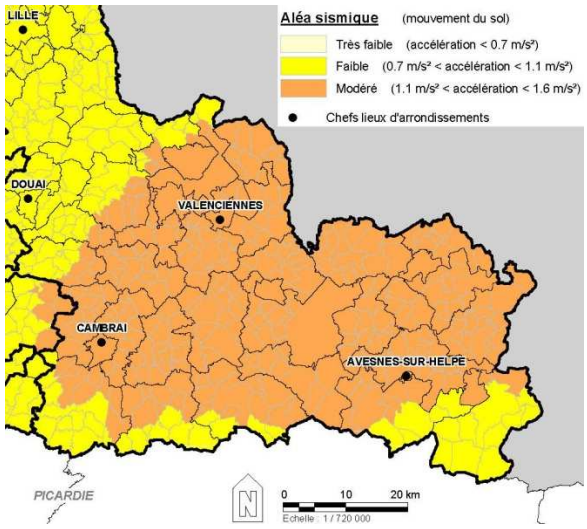

Sismicité - Source : DREAL Hauts-de-France Picardie.

Face à ces risques sismiques, des normes européennes (Eurocodes) s'appliquent en termes de conception, de dimensionnement et de justification des structures de bâtiment et de génie civil.

Ces textes, en vigueur depuis 2011 en France, exposent les règles de construction parasismique qui s'appliquent aux bâtiments de la classe dite « à risque normal », et dépendent à la fois de la catégorie d'importance du bâtiment et de la zone de sismicité (ici zone de type 3).

- **Réglementation des bâtiments neufs**

		Zones de sismicité	1	2	3	4	5
Catégories d'importance	I	Bâtiments d'importance mineure (bâtiments excluant toute activité humaine)					
	II	Maisons individuelles	Aucune obligation		Eurocode 8 ou règles PSMI 89/92 ou CPMI (zone 5) jusqu'à leur version révisée		
		Autres bâtiments					
	III	Bâtiments dont la résistance aux séismes est importante (écoles, salles de réunion, institutions culturelles, ...)		Eurocode 8 (ou PS92 jusqu'au 31 octobre 2012)			
	IV	Bâtiments d'importance vitale (hôpitaux, casernes de pompiers, centrales électriques, ...)					

Exigences sur le bâti neuf

Source : Réglementation bâtiment et risque sismique – Services de l'Etat dans le département du Nord

- **Réglementation des bâtiments existants**

Selon le niveau des travaux à réaliser, différentes démarches sont à suivre comme suit :

TRAVAUX	Principe de base	Je souhaite **améliorer le comportement** de mon bâtiment	Je réalise des **travaux lourds** sur mon bâtiment	Je crée une **extension** avec joint de fractionnement
	L'objectif minimal de la réglementation sur le bâti existant est la non-aggravation de la vulnérabilité du bâtiment.	L'Eurocode 8-3 permet au maître d'ouvrage de moduler l'objectif de confortement qu'il souhaite atteindre sur son bâtiment.	Sous certaines conditions de travaux, la structure modifiée est dimensionnée avec les mêmes règles de construction que le bâti neuf, mais en modulant l'action sismique de référence.	L'extension désolidarisée par un joint de fractionnement doit être dimensionnée comme un bâtiment neuf.

	Cat.	Travaux	Règles de construction
Zone 3	II	> 30% de SHON créée > 30% de plancher supprimé à un niveau Conditions PS-MI respectées	**PS-MI**[1] Zone 2
		> 30% de SHON créée > 30% de plancher supprimé à un niveau	**Eurocode 8-1**[3] a_{gr}=0,66 m/s²
	III IV	> 30% de SHON créée > 30% de plancher supprimé à un niveau	**Eurocode 8-1**[3] a_{gr}=0,66 m/s²

Exigences sur le bâti existant

Source : Réglementation bâtiment et risque sismique – Services de l'Etat dans le département du Nord

Afin d'harmoniser les règles techniques de construction au sein de l'Union européenne, la Commission européenne a lancé un vaste projet d'eurocodes structuraux, parmi lesquels l'Eurocode 8 relatif au calcul des structures pour leur résistance aux séismes. L'Eurocode 8 s'applique au dimensionnement et à la construction de bâtiments et d'ouvrages de génie civil en zone sismique. Il fixe des exigences de performance et des critères de conformité.

6/ Un risque de mouvements de terrain naturels

Source : Chambre d'agriculture du Nord, Scot du Valenciennois

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour), et sont fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

- **Aléa Retrait/Gonflement des argiles**

L'ensemble du territoire est concerné par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux, allant de faible à moyen. Les communes de Vieux-Condé, Anzin, Bruay-sur-l'Escaut et Petite-Forêt ont fait l'objet d'arrêtés de catastrophe naturelle « mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols ».

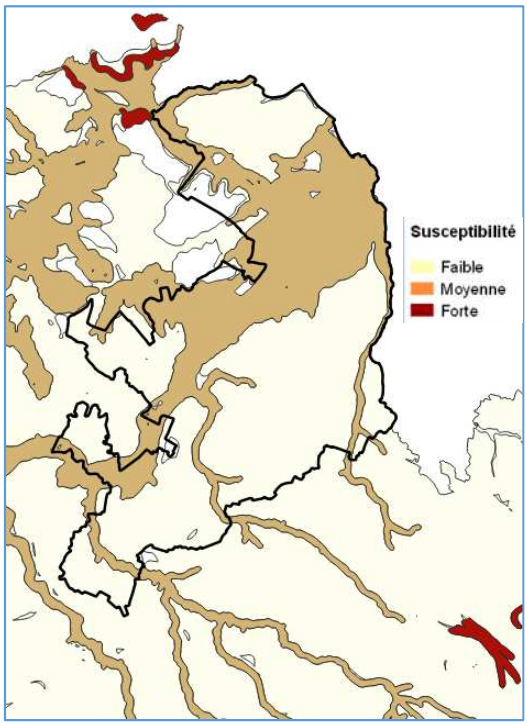

Carte d'aléa retrait-gonflement des argiles à l'échelle de la CAVM

Source : http://georisques.gouv.fr

- **Erosion et coulées de boue**

La pédologie de la région est principalement constituée d'une couverture limoneuse, d'origine éolienne assez homogène et parfois épaisse de plus de 10 m, donnant des sols d'excellente qualité agronomique. Ils sont en grande majorité fertiles, meubles, et épais, à bonne réserve hydrique. Ils peuvent toutefois, de par leur forte sollicitation, être appauvris en matières organiques (grandes cultures) et localement sensibles à l'érosion. L'érosion des sols, d'origine naturelle (action des vents, de la glace, de l'eau) est accentuée par l'activité humaine (artificialisation, travail excessif de certains sols agricoles notamment les limoneux, etc.). L'érosion apparaît lorsque les eaux de pluie ne peuvent plus s'infiltrer dans le sol : elles ruissellent et emportent des particules de terre. Au niveau du territoire de la CAVM, l'aléa d'érosion des sols va de moyen à faible.

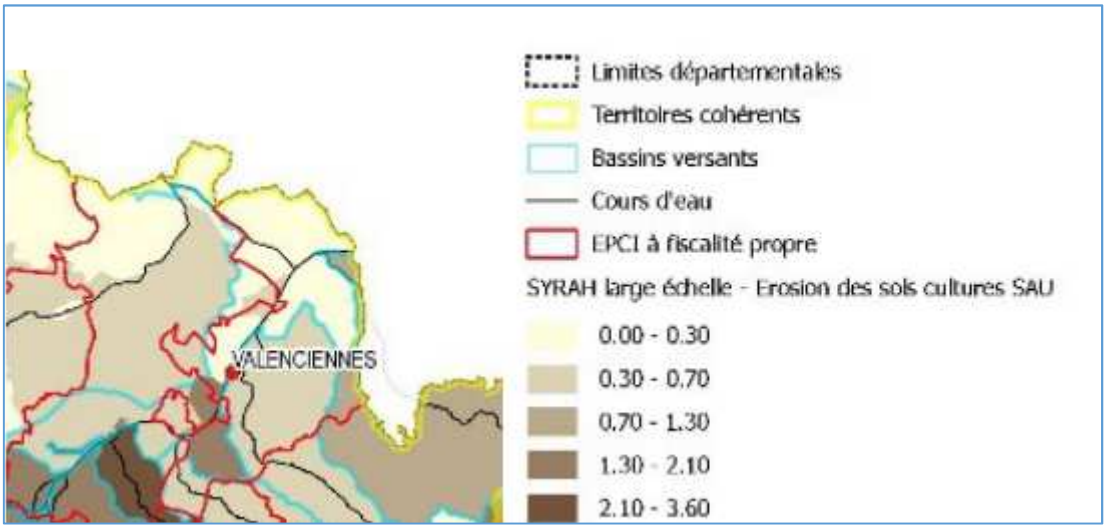

Sensibilité à l'érosion des sols et sous bassins versant du bassin Artois-Picardie

Source : Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau du bassin Artois-Picardie

Cette érosion crée une problématique de gestion des sédiments des cours d'eau issus des opérations de curage sur le territoire du Nord. La gestion à terre des sédiments implique que ces derniers soient considérés comme des déchets ; ils sont alors réglementés par la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement. Ces sédiments peuvent être considérés comme déchet inerte, déchet non inerte non dangereux ou déchet non inerte dangereux. Il existe différents types de valorisation de ces sédiments en fonction de leurs caractéristiques : la valorisation en technique routière et la valorisation en travaux maritimes, la valorisation agricole, en aménagement paysagers, en renforcement de berges, le remblaiement de carrière, la couverture d'installation de stockage de déchets, les produits de construction. Les filières d'élimination de ces sédiments sont : les installations de stockage de déchets inertes, les installations de stockages de déchets non dangereux, les installations de stockage de déchets dangereux, les terrains de dépôt sédimentaire.

La CAVM est particulièrement touchée par ce risque au niveau du plateau agricole Hainaut-Cambrésis.

L'ensemble des communes de la CAVM a fait l'objet d'arrêtés de catastrophe naturelle concernant les risques « inondation, coulées de boue et mouvement de terrain ».

7/ La problématique du ruissellement

Le ruissellement se définit comme le phénomène d'écoulement des eaux de pluie (et de fonte des neiges) à la surface des sols. Il se produit lorsque l'intensité des précipitations ou des fontes des neiges surpasse les capacités d'infiltration et de rétention des sols.

Le ruissellement peut être influencé par divers facteurs paysagers, pédologiques, topographiques et climatiques. Dans le territoire de Valenciennes Métropole, les épisodes de ruissellement sont accentués par l'imperméabilisation des sols conjuguée aux changements des pratiques agricoles qui se sont intensifiées en cultivant des parcelles de plus en plus grandes (remembrement). Le remembrement a en effet eu pour conséquence le retrait d'éléments essentiels au ralentissement de l'écoulement des eaux de surface comme les haies, les fossés et les talus. Enfin, les violents orages que subit la région ne font qu'accélérer encore un peu plus ces phénomènes de ruissellement.

Afin de lutter contre ces évènements de ruissellement pouvant être destructeurs et érosifs, divers principes sont à promouvoir et appliquer :

- Limiter plus spécifiquement l'imperméabilisation en amont des axes de ruissellement.
- Identifier et préserver les éléments du paysage dont la suppression aggraverait fortement le risque (haies, talus, fossés, pâtures, prairies, boisements situés à des nœuds hydrauliques stratégiques).
- Dans les zones d'aléa faible qui resteront constructibles, faire émerger des formes de construction adaptées au risque.
- De manière générale, privilégier une organisation des espaces et des fonctions qui anticipent la gestion de crise et favorisent la résilience.

8/ Zones multi-risques

Compte tenu que le territoire présente divers risques naturels, certaines zones peuvent être désignées comme multi-risques (indiquant donc des zones soumises à plusieurs risques en même temps). C'est le cas de Valenciennes et Saint-Saulve qui présentent à la fois des risques d'inondation (via divers facteurs tels que les remontées de nappe ou le ruissellement par exemple), et de mouvement de terrain. D'autres communes sont, elles, soumises à la fois à des risques naturels et technologiques, en faisant également des zones multi-risques (se référer au tableau chapitre « résumé des différents risques par commune »).

ANALYSE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/

http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/

http://www.mineralinfo.fr/page/legislation-reglementation-miniere

PPRM « Couronne de Valenciennes » et PPRM « Pays de Condé »

1/ Un risque lié aux carrières et cavités souterraines non minières

Le risque d'effondrement de terrain et d'affaissement de terrain, lié à des carrières souterraines (exploitation de la craie) concerne plusieurs communes de la CAVM.

On recense plusieurs effondrements sur le territoire de la CAVM : sur les communes de Petite-Forêt, Saint-Saulve, et deux évènements de type « Eboulement, glissement et affaissement de terrain » : un sur la commune de Valenciennes et un sur la commune de Marly.

Un Plan de Prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT) approuvé le 21 janvier 2008 sur les communes de Anzin, Marly, Petite-Forêt, Saint-Saulve et Valenciennes. Sur Valenciennes, le périmètre a été modifié après le comblement d'une cavité en septembre 2012 (sous le contrôle d'Inéris).

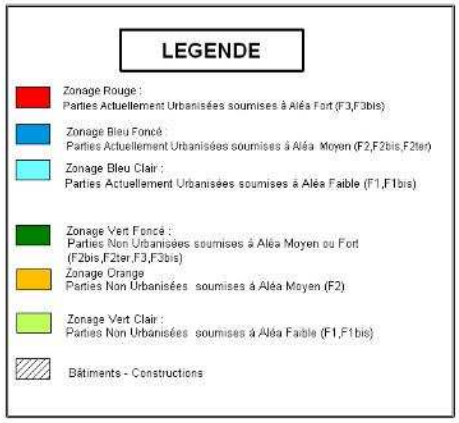

Légende des plans du PPRMT

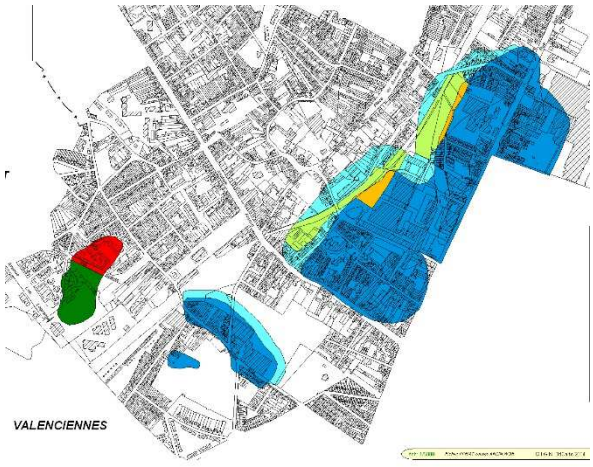

Zonage réglementaire PPRMT Anzin.

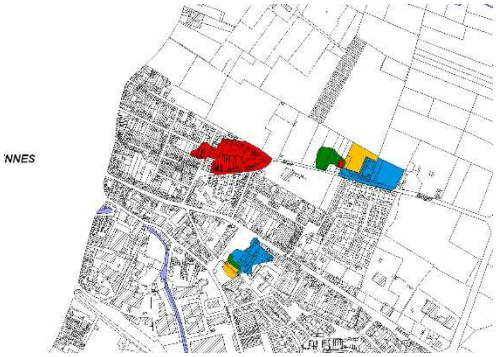

Zonage réglementaire PPRMT Marly.

Zonage réglementaire PPRMT Petite-Forêt.

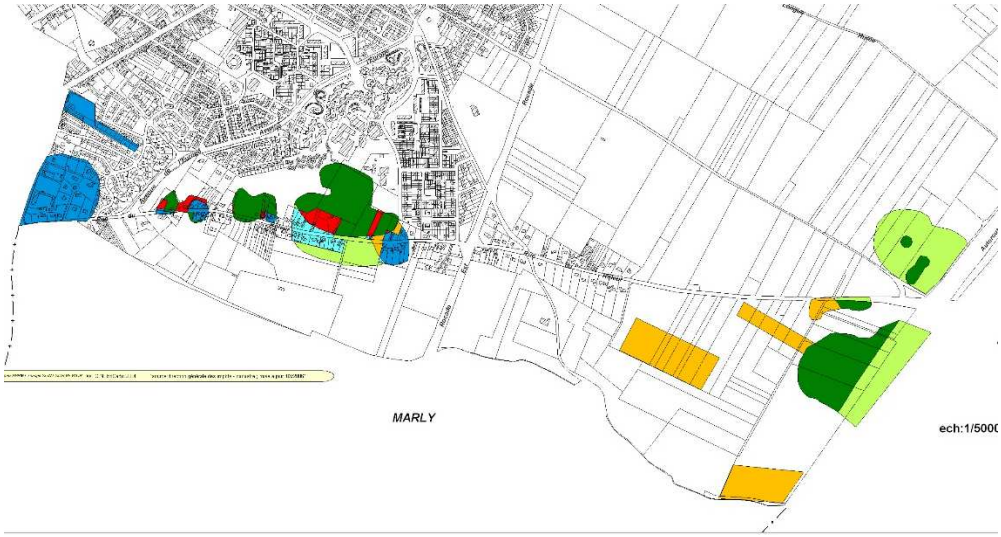

Zonage réglementaire PPRMT Saint-Saulve.

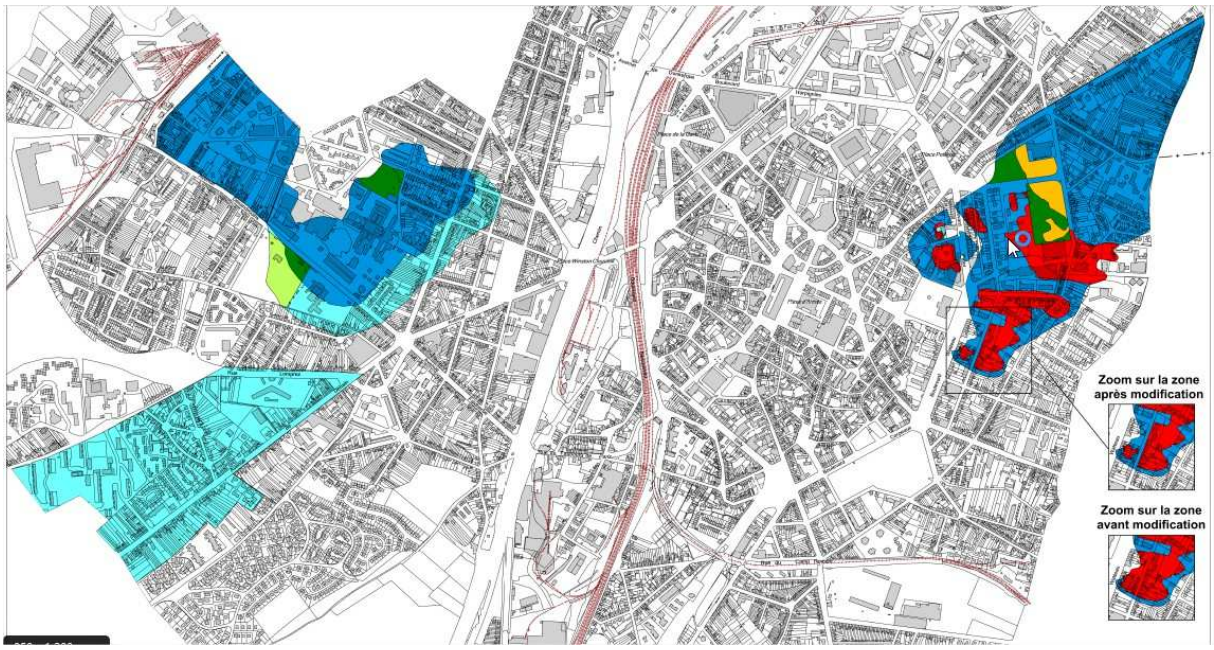

Zonage réglementaire PPRMT Valenciennes modifié.

D'autres communes sont concernées par des carrières souterraines, dont la présence doit être prise en compte avant tout projet d'urbanisation : Condé sur Escaut, Curgies, Estreux, Maing, Onnaing, Prouvy, Quérénaing, Rombies-et-Marchipont, Sebourg, Verchain-Maugré.

2/ Un risque important lié aux anciennes exploitations minières

Depuis le 16e siècle, le Nord a été le lieu de nombreuses exploitations minières de houille et de minerais de fer. Actuellement seules deux exploitations de gaz de mine par pompage persistent dans la région.

La loi de mars 1999, relative à la responsabilité en matière de dommages consécutifs à l'exploitation et à la prévention des risques miniers, transfère à l'état la surveillance et la prévention des risques miniers. En effet l'Etat doit prendre en charge les travaux d'entretien d'ouvrages de sécurité sur les anciens sites miniers, notamment ceux dont le titulaire initial a disparu, ainsi que ceux pour lesquels l'arrêt des travaux et la renonciation aux concessions de mines est intervenue depuis plus de 10 ans.

Dans le cadre de cette loi des études sur le risque minier sont donc effectuées afin d'élaborer des Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM) selon le niveau d'aléa minier résiduel sur le territoire. Les PPRM ont pour objet d'assurer la sécurité des personnes et des biens, ils peuvent donc prescrire des règles de construction, de gestion et d'usage du sol. Les études d'opportunité de l'élaboration des PPRM ont été réalisées par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM du Nord) et par la DREAL Hauts-de-France.

Les risques liés aux anciennes exploitations minières sont de nature diverse :

- L'émanation de gaz de mine :

  Certains milieux géologiques peuvent être à l'origine de propagation de gaz explosifs ou nocifs. C'est en particulier le cas des gisements de houille et donc des mines de charbon qui sont le lieu d'émanations de méthane (grisou) pouvant se propager en surface.

- L'effondrement localisé (ou fontis) :

  Il s'agit d'un mouvement de terrain plus ou moins brutal qui est lié à la présence de zones exploitées à faible profondeur, il se manifeste par l'enfoncement brutal de plusieurs mètres d'une zone relativement limitée. Ce type de phénomène peut également être lié à la présence d'un ancien puits.

- L'affaissement :

  Il s'agit d'un mouvement de terrain progressif qui est lié à la présence de grandes zones exploitées à plus grande profondeur, il se manifeste par le tassement progressif des terrains de surface et la formation d'une cuvette d'affaissement.

- Le tassement :

  Il s'agit d'un mouvement de terrain progressif qui s'apparente à un affaissement, mais avec des effets de moindre ampleur. Ce phénomène est lié à un décompactage de matériaux soit à faible profondeur, soit sur des stockages de stériles.

- Les glissements de terrain :

  Il s'agit de mouvements de terrain plus ou moins rapides entrainant un déplacement de matériaux. Les glissements de terrain sont généralement rencontrés sur les ouvrages de dépôts.

- Echauffement (Combustion) :

  Il s'agit d'un phénomène lié à la combustion des résidus de charbons contenus dans certains dépôts stériles. Des températures très élevées peuvent alors être atteintes. Le terril de Condé-sur-l'Escaut (Chabaud-Latour) est concerné par ce risque. Il s'agit d'un terril plat au Nord du site, cette zone est clôturée et interdite d'accès.

Les services de l'Etat ont définis 5 zones sur le bassin Houiller. La CAVM est concernée par le secteur 1 Valenciennes-Belgique et le secteur 3

- Le secteur 1 inclut les communes de Beuvrages, Bruay-sur-L'Escaut, Bruille-Saint-Amand, Condé-sur-L'Escaut, Crespin, Escautpont, Fresnes-sur-Escaut, Hergnies, Odomez, Onnaing, Quarouble, Quiévrechain, Thivencelle, Vieux-Condé.
- Le secteur 3 inclut les communes de Anzin, Aubry-du-Hainaut, Escaudain, Petite-Forêt, Prouvy, Rouvignies, Saint-Saulve, Valenciennes.

Pour chacune de ces communes, des cartes d'Aléas minier sont réalisées (« mouvement de terrain Ouvrages débouchant en surface Travaux souterrains », « mouvements de terrain Ouvrages de dépôts », « émission de gaz de mine avec l'influence des ouvrages de décompression » : cartes réalisées par Geoderis)

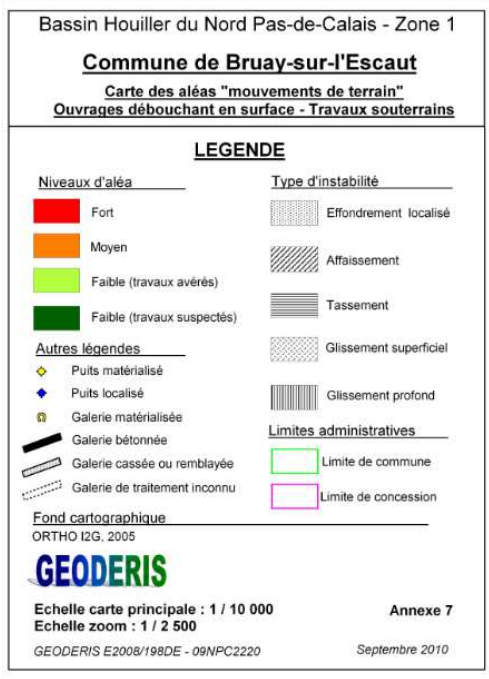

Exemple de carte d'Aléas minier – commune de Bruay-sur-L'Escaut.

La circulaire du 6 janvier 2012 relative à la prévention des risques miniers résiduels stipule que:

«La décision d'élaborer un PPRM n'est pas systématique et doit être prise en tenant compte, d'une part, du niveau d'aléa minier résiduel sur le territoire concerné, d'autre part, des enjeux associés. Elle résulte de l'analyse de la carte des aléas dressée à la demande de la DREAL par l'expert de l'administration et de l'étude préliminaire des enjeux réalisée par la DDTM ».

Le territoire de la CAVM est concerné par deux Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM) prescrits par arrêté préfectoral du 17 novembre 2014 :

- Le PPRM « Couronne de Valenciennes » regroupant les communes d'Anzin, La Sentinelle et Valenciennes.
- Le PPRM « Pays de Condé » regroupant les communes de Condé-sur-l'Escaut, Fresnes-sur-Escaut, Hergnies et Vieux-Condé.

Dans le secteur d'étude du PPRM « Couronne de Valenciennes » les travaux miniers suivants ont été inventoriés :

- des puits de mine et des avaleresses (puits borgne sans départ de galeries),
- des galeries de service,
- des terrils,
- le tunnel d'Anzin.

Les aléas miniers du PPRM « Couronne de Valenciennes » sont les suivants :

	Affaissement ou effondrement lié aux sables du Wealdien	Effondrement localisé	Tassement associé aux travaux souterrains	Tassement associé aux terrils	Glissement superficiel sur terrils	Glissement profond sur terrils	Echauffement terrils	Emission gaz de mine
Anzin	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
La Sentinelle	oui	oui	oui	non	non	non	non	non
Valenciennes	oui	oui	oui	non	non	non	non	oui

Dans le secteur d'étude du PPRM « Pays de Condé » les travaux miniers suivants ont été inventoriés :

- des travaux d'exploitation situés à moins de 50 m de profondeur,
- des puits de mine et des avaleresses dont la plupart sont anciens, peu profonds et de faible diamètre,
- une fendue matérialisée, la fendue Saint-Georges (galerie inclinée depuis la surface),
- des galeries de service,
- des terrils,
- deux ensembles de bassins à schlamms (bassins endigués qui ont permis la décantation de fines de schistes charbonneux),
- deux dynamitières et une mine-image situées sur le territoire de la concession de Vieux-Condé.

A noter que la plus vaste zone rouge du PPRM de Condé-sur-l'Escaut contient la zone de combustion mais la zone n'est pas urbanisée, l'espace est entièrement renaturé et traversé par quelques chemins.

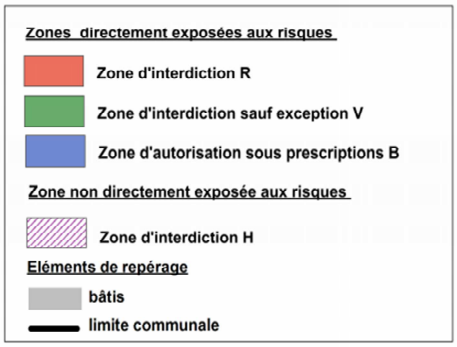

Légende des plans du PPRM

Zonage réglementaire PPRM Anzin

Zonage réglementaire PPRM Valenciennes

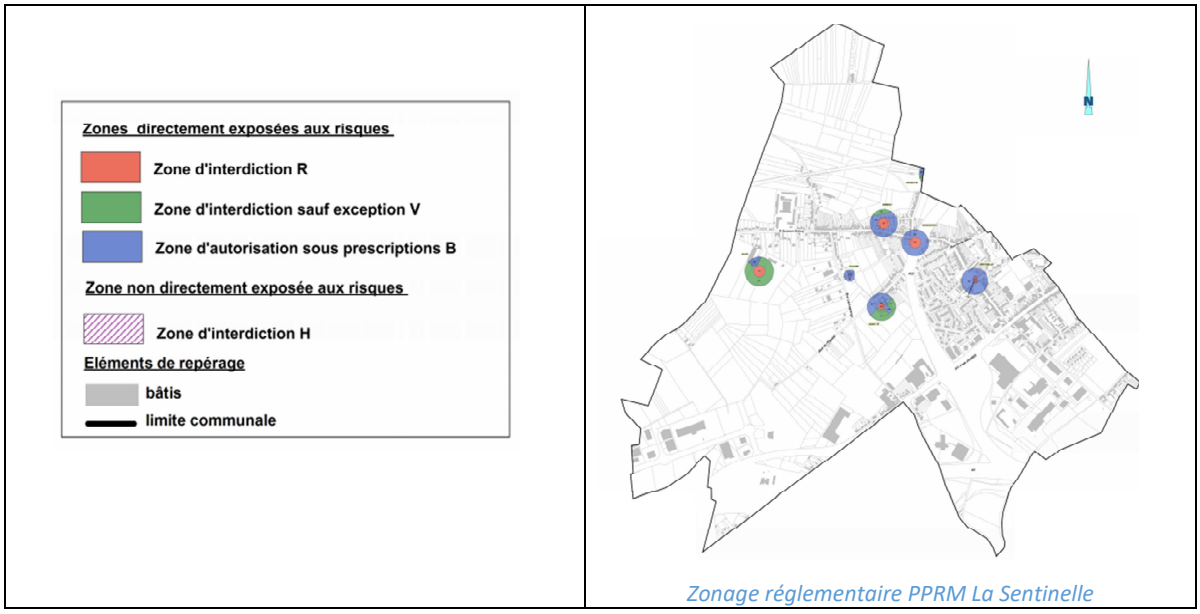

Zonage réglementaire PPRM La Sentinelle

Les aléas miniers du PPRM « Pays de Condé » sont les suivants :

	Effondrement localisé liés aux travaux à moins de 50 m de profondeur	Effondrement localisé par rupture d'une tête de puits ou d'avaleresse	Affaissement lié aux travaux souterrains	Tassement associé aux travaux souterrains	Tassement associé aux terrils	Glissement superficiel sur terrils	Glissement profond sur terrils	Echauffement terrils	Emission gaz de mine
Condé-sur-l'Escaut	oui	oui	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Fresnes-sur-Escaut	oui	oui	non	oui	oui	non	non	non	oui
Hergnies	oui	oui	non	oui	non	non	non	non	oui
Vieux-Condé	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui

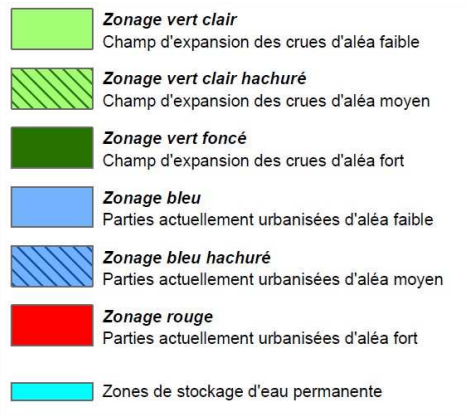

Légende des plans du PPRM en consultation.

Zonage réglementaire PPRM Condé-sur-Escaut

En consultation Septembre 2016

Zonage réglementaire PPRM Fresnes-sur-Escaut

En consultation Septembre 2016.

Zonage réglementaire PPRM Hergnies

En consultation Septembre 2016.

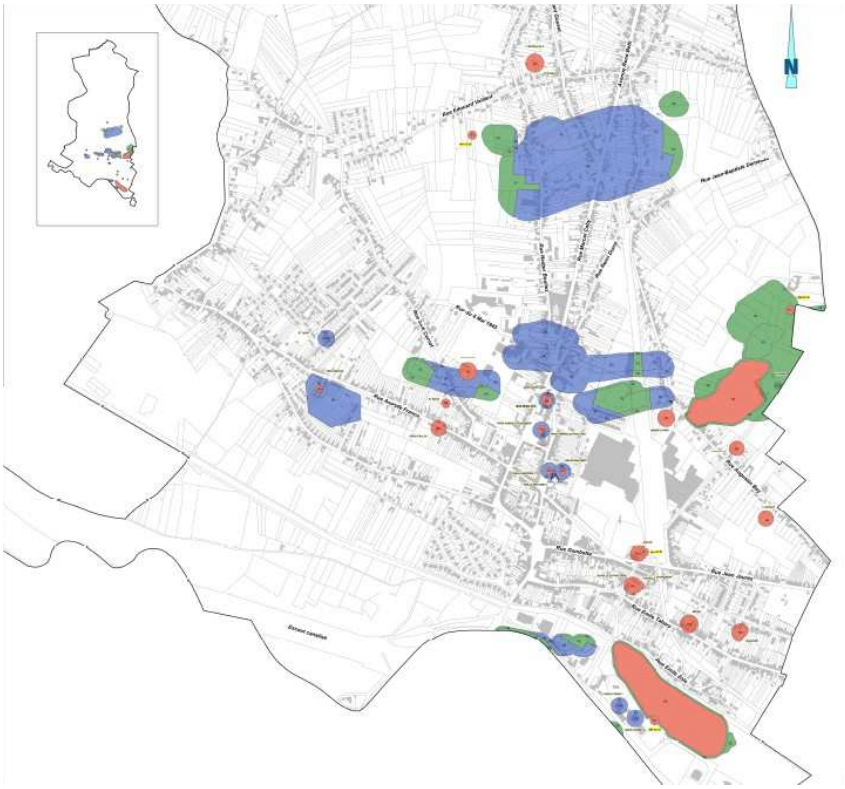

Zonage réglementaire PPRM Vieux-Condé

En consultation Septembre 2016.

L'exploitation minière a, souvent, fortement perturbé les conditions topographiques et hydrographiques originelles, entraînant de fortes répercussions sur les écoulements des eaux dans une région déjà soumise à d'importantes contraintes naturelles et humaines limitant les possibilités d'évacuation des eaux, et dans laquelle l'urbanisation s'est, le plus fréquemment, développée à proximité des grands axes de communication et de transports fluviaux (canaux, rivières canalisées), et par conséquent dans des zones très plates, mal drainées et parfois marécageuses.

Pour pallier ces problèmes, des Stations de Relevage des Eaux « pluviales » (SRE) ont été installées dans tout le bassin minier, afin de relever ces apports de ruissellement, par temps de pluie, vers les exutoires assurant le drainage effectif des secteurs sensibles, mais souvent aussi, pour assurer en période sensible l'assèchement de zones qui, naturellement, se trouveraient envahies par les remontées des nappes et les écoulements hypodermiques. On peut citer par exemple les stations de relèvement des eaux (SRE) Moulineaux et Canarderie à Condé-sur-l'Escaut, ainsi que la SRE de Vieux-Condé.

3/ Un risque « engins de guerre » important sur l'ensemble du territoire de la CAVM

On entend par risque «engins de guerre», le risque d'explosion et/ou d'intoxication lié à la manutention après découverte d'une ancienne munition de guerre (bombes, obus, mines, grenades, détonateurs...) ou lié à un choc par exemple lors de travaux de terrassement.

L'ensemble des communes de la CAVM est concerné par ce risque.

4/ De nombreuses communes concernées par le risque « Transports de Matières Dangereuses (TMD) »

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement.

Les sources de transport de matières dangereuses sur le territoire de la CAVM concernent les voies de transports routier, fluvial et les voies ferrées, selon le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) du Nord, approuvé par arrêté préfectoral le 19 avril 2011.

Les communes de la CAVM concernées par le risque TMD sont : Fresnes-sur-Escaut, Saint-Aybert, Thivencelle, Vicq, Quarouble, Crespin, Onnaing, Quiévrechain, Anzin, Valenciennes, Bruay-sur-l'Escaut, Saint-Saulve, Rombies-et-Marchipont, Estreux, Sebourg, Marly, Saultain, Curgies, Aulnoy-lez-Valenciennes, Préseau, Rouvignies, Prouvy, Famars, Artres, Maing, Quérénaing, Monchaux-sur-Ecaillon et Verchain-Maugré.

Le réseau de canalisations GRT gaz permet d'approvisionner la France en gaz naturel pour ses besoins énergétiques. L'acheminement de gaz à basse pression jusqu'au consommateur final comporte des risques. En effet la distribution de gaz par canalisations enterrées est responsable d'une vingtaine d'accidents par an en France. 75% ont pour origine des travaux effectués à proximité de ces réseaux, provoquant un percement des canalisations et une fuite de gaz naturel.

Un projet d'urbanisation comporte des risques liés à une potentielle fuite de gaz s'il est situé entre 5 et 40 mètres d'une canalisation selon son diamètre.

Les communes de la CAVM traversées par le réseau GRT gaz sont : Verchain-Maugré, Monchaux-sur-Ecaillon, Maing, Prouvy, Querenaing, Artres, Préseau, Saultain, Aulnoy-lez-Valenciennes, Marly, Curgies, Estreux, Saint-Saulve, Valenciennes, Anzin, Bruay-sur-l'Escaut, Onnaing, Fresnes-sur-Escaut, Vicq, Quarouble, Crespin et Quievrechain.

5/ Un risque industriel important sur tout le territoire : 79 ICPE

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Les générateurs de risques sont regroupés en deux familles :

- les industries chimiques produisent des produits chimiques de base, des produits destinés à l'agroalimentaire (notamment les engrais), les produits pharmaceutiques et de consommation courante (eau de javel, etc.) ;
- les industries pétrochimiques produisent l'ensemble des produits dérivés du pétrole (essences, goudrons, gaz de pétrole liquéfié).

Tous ces établissements sont des établissements fixes qui produisent, utilisent ou stockent des produits répertoriés dans une nomenclature spécifique.

Le territoire de la CAVM comporte 79 ICPE.

Un site industriel est classé SEVESO et doté d'un Plan de Prévention des Risques technologiques :

- Saultain : société PPG France Manufacturing, PPRT approuvé le 13/12/11 concerne Saultain, Estreux et Curgies.

A noter à proximité, celui correspondant aux Entrepôts Pétroliers de Valenciennes EPV et Antargaz, dont le PPRT a été approuvé le 23/08/11, et concerne les communes d'Haulchain et Thiant.

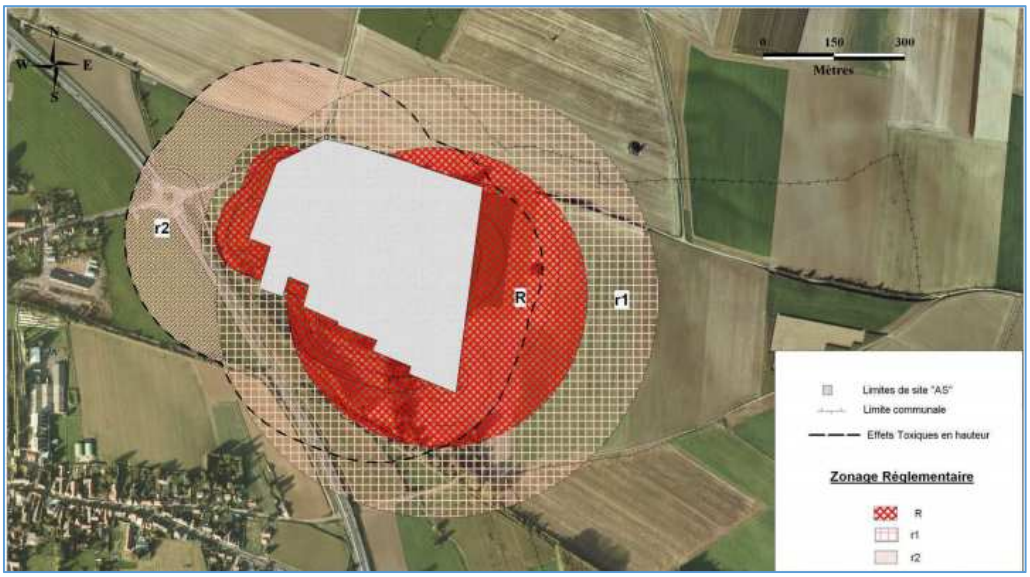

Zonage réglementaire du PPRT de la société PPG France Manufacturing sur les communes de Saultain, Estreux, Curgies

Source : PPG PPRT Zonage règlementaire

	Nombre d'ICPE	Activités
Odomez	1	Collecte des métaux
Fresnes-sur-l'Escaut	4	Fabrication matériel de transport, Fabrication de boissons (sirops), Fabrication de machines et d'équipements, Stockage de déchets type sédiments
Onnaing	12	Fabrication de panneaux composites, Industrie alimentaire, Fabrication de meubles, Sociétés de logistique, Collecte et traitement de déchets, Fabrication de produits en caoutchouc et plastiques, Carrières, Industrie automobile
Crespin	2	Industrie ferroviaire
Quiévrechain	2	Fabrication, collecte et traitement de produits métalliques
Beuvrages	2	Déchèterie, Culture et production animale
Anzin	4	Sociétés logistiques, Centre de tri
Valenciennes	22	Entreprises d'emballage, Centre hospitalier, Collecte de déchets, Fabrication, collecte et stockage de produits métalliques, Sociétés de logistique, Commerce de gros et de détail, Fabrication de produits céramique, Industrie automobile, Fabrication de machines et équipements, Industries alimentaires, Centres commerciaux
Bruay-sur-l'Escaut	1	Stockage de déchets
Sebourg	1	Bovins (élevage, vente transit, etc.)
Petite-Forêt	4	Industrie transport, Commerce de détail, Hypermarché, Stockage ferrailles, Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, et de Véhicules Hors d'Usage
Marly	9	Carrières, Fabrication d'équipements électriques, Fabrication tissus, Distribution fourniture de bureau, Laboratoire de recherche et développement de peinture, Fabrication de produits réfractaires, Matériaux de construction, Société Protectrice des Animaux
Saultain	2	Industrie chimique, Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique
Curgies	1	Déchèterie
Aulnoy-lez-Valenciennes	1	Station-service
Rouvignies	6	Société logistique, Fabrication de produits métalliques, Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles, Entrepôt de stockage de pneumatiques, Stockage de céréales et d'engrais
Prouvy	5	Décharge, Société logistique, Malterie, Collecte et traitement des eaux usées, Stockages de céréales et de carbonates
Maing	1	Stockage de déchets type sédiments
Vieux-Condé	1	Entreprise manufacturière

Recensement des ICPE sur le territoire de la CAVM

Source : http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/

6/ Des sites et sols pollués (BASIAS et BASOL) nombreux sur le territoire

Source : infoterre.brgm.fr/ https://www.georisques.gouv.fr/risques/sis/donnees/carte#/com/59606

De nombreux sites et sols pollués sont présents sur le territoire de CAVM.

- BASOL

BASOL est une base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

La pollution présente un caractère concentré, à savoir des teneurs souvent élevées et sur une surface réduite (quelques dizaines d'hectares au maximum). Elle se différencie des pollutions diffuses, comme celles dues à certaines pratiques agricoles ou aux retombées de la pollution automobile près des grands axes routiers.

Les communes concernées par un site de la base de données BASOL sont : Vieux-Condé, Fresnes-sur-Escaut, Onnaing, Quiévrechain, Anzin, Valenciennes, Marly et Saint-Saulve (carte page suivante).

- BASIAS

La France a été l'un des premiers pays européens à conduire des inventaires des sites pollués d'une façon systématique (premier inventaire en 1978). Les principaux objectifs de ces inventaires sont :

- recenser, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement,
- conserver la mémoire de ces sites,
- fournir des informations utiles aux acteurs de l'urbanisme, du foncier et de la protection de l'environnement.

La réalisation d'inventaires historiques régionaux (IHR) des sites industriels et activités de service, en activité ou non, s'est accompagnée de la création de la base de données nationale BASIAS.

Les communes concernées par un site de la base de données BASIAS sont : Hergnies, Vieux-Condé, Condé-sur-l'Escaut, Odomez, Fresnes-sur-Escaut, Thivencelle, Crespin, Quiévrechain, Vicq, Quaradouble, Onnaing, Rombies-et-Marchipont, Bruay-sur-l'Escaut, Beuvrages, Saint-Saulve, Sebourg, Valenciennes, Petite-Forêt, Aubry-du-Hainaut, Marly, Saultain, Curgies, Aulnoy-lez-Valenciennes, Préseau, Famars, Artres, Maing, Prouvy et Rouvignies (carte page suivante).

SITES BASIAS / BASOL

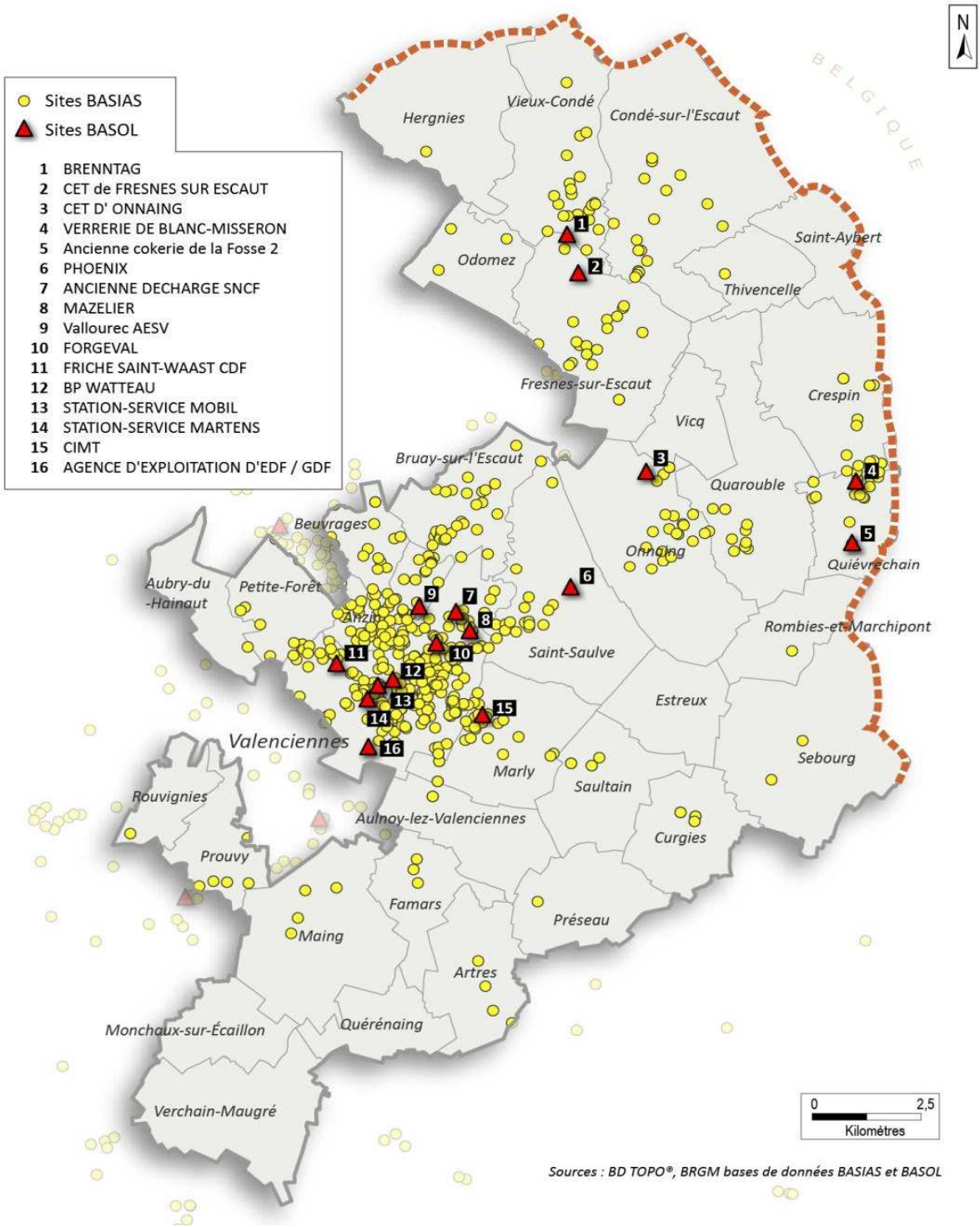

Sites BASIAS et BASOL - Source : Médiaterre-Conseil

d'après les données de la DREAL des Hauts-de-France et du BRGM.

- SIS

Les Secteurs d'Information sur les Sols comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.

Les communes concernées par la base de données SIS sont : Valenciennes, Anzin, Fresnes-sur-Escaut, Vieux-Condé, Crespin, Quiévrechain, Famars et Prouvy.

7/ Une absence de risque lié à la rupture de barrage

Un barrage est un ouvrage artificiel ou naturel (causé par l'accumulation de matériaux à la suite de mouvements de terrain) établi en travers du lit d'un cours d'eau, retenant ou pouvant retenir de l'eau.

Les barrages artificiels doivent être placés dans des cuvettes géologiquement étanches. Ils sont composés d'un corps conçu de manière spécifique à chaque type d'ouvrage, reposant sur une fondation étanche ou rendue étanche en amont. Des ouvrages annexes lui sont associés, tels que les évacuateurs de crues, les prises d'eau, les turbines, les vidanges de fond, etc.

La rupture de barrage correspond ainsi à la destruction partielle ou totale de l'ouvrage, qui entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval, voire un gigantesque torrent.

Aucune commune de la CAVM n'est concernée par ce risque.

8/ Une absence de risque nucléaire spécifique

Le risque nucléaire provient de la survenue d'accidents, conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir. Les accidents peuvent survenir :

- lors d'accidents de transport, car des sources radioactives intenses sont quotidiennement transportées par route, rail, bateau, voire avion ;
- lors d'utilisations médicales ou industrielles de radioéléments, tels les appareils de contrôle des soudures (gammagraphes) ou les aiguilles à usage médical contenant de l'iridium 192 ;
- en cas de dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire industrielle et particulièrement sur une centrale électronucléaire.

Aucune commune de la CAVM n'est concernée directement par ce risque.

RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS RISQUES PAR COMMUNE

	PPR naturels					Etat de catastrophe naturelle constaté par arrêté	
Communes	**Inondation**	**Mouvement de terrain**	**PPR technologiques**	**PPR minier prescrit**	**Sismicité**	**Arrêté du 29/12/1999**	**Autres arrêtés**
Hergnies				X	modéré	X	
Vieux-Condé	X			X	modéré	X	X
Condé-sur-l'Escaut	X			X	modéré	X	X
Odomez					modéré	X	
Fresnes-sur-Escaut	X			X	modéré	X	
Saint-Aybert	X				modéré	X	X
Thivencelle	X				modéré	X	X
Vicq	X				modéré	X	X
Quarouble	X				modéré	X	
Crespin	X				modéré	X	X
Onnaing	X				modéré	X	X
Quiévrechain	X				modéré	X	X
Beuvrages					modéré	X	
Anzin		X		X	modéré	X	X
Valenciennes	X	X		X	modéré	X	X
Bruay-sur-l'Escaut					modéré	X	X
Saint-Saulve	X	X		X	modéré	X	X
Rombies-et-Marchipont	X				modéré	X	X
Estreux	X		toxique surpression thermique		modéré	X	X
Sebourg	X				modéré	X	X
Aubry-du-Hainaut					modéré	X	
Petite-Forêt		X		X	modéré	X	X
Marly		X			modéré	X	X
Saultain	X		toxique surpression thermique		modéré	X	X
Curgies			toxique surpression thermique		modéré	X	X
Aulnoy-lez-Valenciennes	X				modéré	X	X
Préseau	X				modéré	X	X
Rouvignies					modéré	X	
Prouvy					modéré	X	X
Famars					modéré	X	X
Artres					modéré	X	X
Maing	X				modéré	X	X
Quérénaing	X				modéré	X	X

	PPR naturels					Etat de catastrophe naturelle constaté par arrêté	
Communes	**Inondation**	**Mouvement de terrain**	**PPR technologiques**	**PPR minier prescrit**	**Sismicité**	**Arrêté du 29/12/1999**	**Autres arrêtés**
Monchaux-sur-Ecaillon	X				modéré	X	X
Verchain-Maugré	X				modéré	X	X

Information sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs de Valenciennes Métropole

Source : http://www.nord.gouv.fr/content/download/32039/230456/file/Liste_risques_par_commune.pdf

SYNTHÈSE

ATOUTS

De nombreux outils ayant une portée informative ou réglementaire face au risque inondation sont disponibles dans la CAVM.

Un recensement des sites BASIAS, BASOL et ICPE a été effectué sur l'ensemble du territoire.

Une maîtrise d'ouvrage structurée sur les inondations (débordement, rupture de digue, ruissellement).

FAIBLESSES

La nappe est affleurante dans plusieurs communes.

Des sols pollués sont présents sur le territoire, il s'agit des sites BASIAS et BASOL.

L'imperméabilisation des sols augmente l'importance des inondations.

Les sols de la CAVM sont de nature limoneuse et donc sensibles à l'érosion. Cette érosion peut être accentuée par des pratiques telles que l'agriculture intensive.

Absence de gestion des cavités souterraines abandonnées du territoire.

OPPORTUNITES

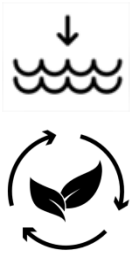

De nouvelles mesures d'aménagement d'hydraulique douce et de renaturation à proximité des cours d'eau réduiraient les risques d'inondation.

La conservation des espaces humides fait partie des dispositions nécessaires à la gestion des risques liées à l'eau.

MENACES

Plusieurs risques naturels sont présents dans le territoire :

- Risque inondation important, y compris par remontée de nappe et ruissellement
- Risque sismique modéré
- Risque mouvements de terrain modéré.

Plusieurs risques industriels importants concernent le territoire :

- risque d'anciennes carrières et risques liés aux exploitations minières
- risque d'explosion et/ou d'intoxication lié à la manutention après découverte d'une ancienne munition de guerre,
- présence de 79 ICPE – dont un classé Seveso.
- risque lié au transport de matières dangereuses.

ENJEUX

- Coordonner les actions contre les inondations sur le territoire et avec les territoires voisins (aménagement des berges, zones d'expansion de crues, préservation des zones humides, lutte contre l'imperméabilisation et les ruissellements, espaces verts urbains…).

  Les actions du PLUi sont coordonnées les unes avec les autres dans une logique de maîtrise d'ouvrage. Ainsi, par exemple, la préservation de zones humides, de haies et boisements participent à la lutte contre le ruissellement, et entrent également dans le maintien de la biodiversité, s'inscrivent dans la TVB car ils favorisent la connectivité des milieux.

- Limiter l'urbanisation des secteurs soumis au risque d'inondation.

- Prendre en compte les risques liés à la présence de carrières souterraines.

- Prendre en compte les risques miniers, les PPRM en cours et les cartes d'aléas sur l'ensemble des communes concernées.

- Prendre en compte les risques de ruissellement et les limiter en favorisant des éléments paysagers naturels plutôt que des surfaces imperméables (haies, boisements, prairies, etc…). Penser en amont du risque en développant des constructions adaptées et en adoptant une gestion des espaces fonctionnelle vis-à-vis du ruissellement.

- Assurer la solidarité amont-aval

Valenciennes Métropole

Version Approbation
Mars 2021

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
des 35 communes de
Valenciennes Métropole

Energie

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du : 11 mars 2021

Le président :

Le Président

Laurent DEGALLAIX

2014-2020
VERS UNE COOPÉRATION RENFORCÉE

VERDI Designer de territoires

Basset & Macagno
AVOCATS ASSOCIÉS

AGRICULTURES & TERRITOIRES

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2
Ce que dit le SRCAE 3
Ce que dit le PCET 5
Ce que dit le SCOT 6
Analyse 7
1/ Un bilan Carbone® territoire 2011 7
2/ Des énergies renouvelables sur le territoire Valenciennois 8
3/ Des actions en cours sur le territoire pour limiter les dépenses d'énergie et l'émission de GES 10
Synthèse 12
Enjeux 13

CE QUE DIT LE SRCAE

Source : www.valenciennes-metropole.fr/, DREAL Hauts-de-France

http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Autres-politiques-environnementales-bruit-gestion-des-dechets-air-climat-energie/Air-climat-energie/Lutter-contre-le-changement-climatique/Le-schema-regional-climat-air-energie-SRCAE-du-Nord-Pas-de-Calais

Le Schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE) du Nord-Pas-de-Calais a été approuvé par arrêté du Préfet de région le 20 novembre 2012. Il fixe à l'échelle régionale et aux horizons 2020 et 2050, 47 orientations permettant d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter conformément aux engagements internationaux de la France. Ces orientations concernent tous les secteurs et activités en région et tous les leviers permettant d'atteindre les objectifs que fixe ce document. Les principales orientations sont :

- Orientations liées à l'agriculture :
  - AGRI 1 : Réduire les apports minéraux azotés en lien avec les évolutions des pratiques agricoles (itinéraires techniques, évolutions technologiques et variétales) ;
  - AGRI 2 : Prendre en compte les enjeux de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de particules dans les pratiques agricoles relatives à l'élevage ;
  - AGRI 3 : Accompagner l'amélioration de l'efficacité énergétique et la maîtrise des rejets polluants des exploitations agricoles ;
  - AGRI 4 : Encourager le développement d'une agriculture durable, locale et productive (augmentation du rythme de création d'espaces boisés et de la part de l'agriculture biologique dans la surface agricole utile).

- Orientations transversales :
  - AT 1 : Favoriser le développement local des réseaux de chaleur et de froid privilégiant les énergies renouvelables et de récupération (connexion de 85 000 logements à des réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables ou de récupération) ;
  - AT 2 : Freiner l'étalement urbain, en favorisant l'aménagement de la ville sur elle-même (division par trois de la consommation d'espace causée notamment par l'étalement urbain et densification des villes) ;
  - AT 3 : Augmenter quantitativement et qualitativement la surface des espaces boisés et forestiers, pérenniser les surfaces de prairies et préserver les sols agricoles ;
  - AT 4 : Densifier les centralités urbaines bien desservies par les transports en commun ;
  - AT 5 : Faire progresser la mixité fonctionnelle dans les tissus urbains existants et dans les projets.

- Orientations liées au bâtiment :
  - BAT 1 : Achever la réhabilitation thermique des logements antérieurs à 1975 d'ici 20 ans (rénovation de 50 000 logements par an avec un niveau de performance énergétique garantissant l'atteinte du « Facteur 4 » en 2050) ;

- BAT 2 : Réhabiliter le parc tertiaire ;
- BAT 3 : Informer et former les acteurs du bâtiment pour accompagner une mise en œuvre rapide des futures réglementations thermiques sur les logements neufs ;
- BAT 4 : Favoriser l'indépendance aux énergies fossiles en adoptant des technologies performantes (hors bois) ;
- BAT 5 : Encourager l'amélioration de la performance et de la qualité des appareils de chauffage au bois et du bois utilisé ;
- BAT 6 : Diffuser les systèmes de production d'eau chaude sanitaire (ECS) les plus performants : solaires et thermodynamiques ;
- BAT 7 : Limiter les consommations d'électricité spécifiques par l'amélioration des équipements et l'adoption de comportements de consommation sobres ;
- BAT 8 : Développer l'usage du bois et des éco-matériaux (multiplication par trois de la production des énergies renouvelables comme l'éolien, le solaire, la méthanisation ou le bois énergie).

- Orientations liées aux énergies renouvelables :
  - ENR 1 : Atteindre les objectifs les plus ambitieux inscrits dans le Schéma Régional Eolien ;
  - ENR 2 : Développer le solaire photovoltaïque, en priorité sur toiture ;
  - ENR 3 : Développer la méthanisation ;
  - ENR 4 : Favoriser le développement du bois énergie et des filières associées à sa valorisation.

- Orientations liées au secteur industriel :
  - INDUS 1 : Mobiliser les gisements d'efficacité énergétique et amplifier la maîtrise des rejets atmosphériques dans l'industrie ;
  - INDUS 2 : Encourager et accompagner la valorisation des énergies fatales mobilisables ;
  - INDUS 3 : Accompagner les ruptures technologiques dans le secteur de l'industrie, notamment dans le choix des matières premières.

- Orientations liées aux transports :
  - TM 1 : Favoriser les alternatives au transport routier, en développant les capacités de multimodalité et les chaînes multimodales sur le territoire régional ;
  - TM 2 : Poursuivre et diffuser les démarches d'amélioration de l'efficacité énergétique et de sobriété carbone engagées par les transporteurs routiers ;
  - TM 3 : Favoriser des formes de logistique urbaine plus efficaces énergétiquement ;
  - TV 1 : Créer les conditions favorables à l'intermodalité et à un développement ambitieux de la marche à pied, et de l'usage du vélo ;
  - TV 2 : Optimiser et développer l'offre de transports en commun et leur usage par le plus grand nombre ;
  - TV 3 : Encourager l'usage des véhicules les moins émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques ;
  - TV 4 : Limiter l'usage de la voiture et ses impacts en promouvant de nouvelles pratiques de mobilité.

Le SRCAE est en accord avec la juridiction actuelle puisqu'il reste compatible avec les objectifs de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (18 août 2015) issue de la COP 21. Cette dernière marque l'engagement de la France face au réchauffement climatique. Elle vise la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'indépendance énergétique avec le développement des énergies renouvelables.

La Loi fixe des objectifs de transition énergétique pour la croissance verte :

- - 40% des GES par rapport à 1990
- - 30% des énergies fossiles par rapport à la référence 2012
- Porter la part des énergies à 32 et 40% d'énergies renouvelables
- - 50% de la consommation énergétique finale
- - 50% de déchets mis en décharge
- Réduire à 50% la part du nucléaire.

CE QUE DIT LE PCET

Un Plan Climat Energie Territorial (PCET) est un projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique. Institué par le Plan Climat national et repris par les lois Grenelle, c'est un cadre d'engagement pour le territoire. Le PCET vise deux objectifs :

- l'atténuation : limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- l'adaptation : réduire la vulnérabilité du territoire.

Les actions du PCET de Valenciennes Métropole approuvé le 19 décembre 2014 se déclinent en 7 thématiques principales :

- **L'habitat** : 8 actions prévues avec pour objectifs de faire levier pour augmenter le rythme de réhabilitation thermique du parc ancien, lutter contre la précarité énergétique, informer et sensibiliser les habitants et développer le conseil, améliorer la qualification des professionnels du bâtiment
- **La mobilité** : 9 actions prévues avec pour objectifs de faire de l'agglomération un territoire d'expérimentation, une vitrine des nouveaux systèmes de mobilité décarbonée, se déplacer mieux, favoriser les transports en commun et les modes doux ou actifs
- **La consommation** : 3 actions sont prévues avec pour objectifs de développer l'offre de produits alimentaires locaux, sensibiliser les consommateurs aux achats éco-responsables, atteindre les objectifs du plan local de prévention des déchets
- **Les entreprises et la filière verte** : 5 actions sont prévues avec pour objectif de soutenir le développement de l'écologie industrielle et des éco-entreprises, valoriser les énergies de

récupération des industries et développer les réseaux de chaleur, favoriser la valorisation énergétique des déchets sylvicoles et agricoles : bois-énergie, méthanisation.

- **Les équipements publics** : 2 actions prévues avec pour objectifs de définir des programmes d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics sur la base des préconisations du Conseil en Orientation Energétique (COE) réalisé entre 2009 et 2011, réaliser des opérations communautaires exemplaires.
- **Les actions internes** : 5 actions prévues avec pour objectifs de réduire les émissions de la Communauté d'Agglomération en agissant auprès de chaque agent et sur le fonctionnement des services, réduire les consommations énergétiques du patrimoine.
- **L'adaptation** : 2 actions sont prévues avec pour objectif d'adapter le territoire aux effets du changement climatique.

Le décret de juin 2016 fait évoluer les Plan Climat Energie Territorial (PCET) en Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), avec la préoccupation de lutte contre la pollution. La CAVM va devoir modifier son plan d'ici fin 2018 pour intégrer cette notion – le diagnostic est déjà bien engagé.

CE QUE DIT LE SCOT

Le SCOT décline les objectifs du Plan Climat Energie Territorial.

Il définit les objectifs et les principes de la politique de l'habitat

- Améliorer et réhabiliter le parc de logements existants (lutte contre les déperditions thermiques).
- Favoriser le développement de projets d'urbanisme et d'habitat durables.

Il prévoit de développer la mobilité durable en optimisant les infrastructures de transport et les déplacements

- Compléter et améliorer le réseau de transport urbain.
- Développer l'usage des modes doux pour les déplacements courts.
- Organiser le maillage du territoire en infrastructures cyclables.
- Améliorer le management de la mobilité et favoriser l'usage partagé de la voiture.
- Favoriser les modes alternatifs à la route pour le transport de marchandises.
- Améliorer et valoriser l'articulation des infrastructures ferrées et fluviales.

Il prévoit la traduction dans la planification territoriale

- Plan Climat Air Energie Territorial - PCAET
- Plan de Protection de l'Atmosphère – PPA
- PLUI

1/ Un bilan Carbone® territoire 2011

Dans le cadre du Plan Climat, un bilan carbone a été réalisé en 2011 sur le territoire. Il permet de préciser les 3 secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre sur le territoire :

- 1/ les déplacements (de personnes et de marchandises) : 54% des émissions
- 2/ le secteur résidentiel – tertiaire : 23%
- 3/ l'industrie : 21%

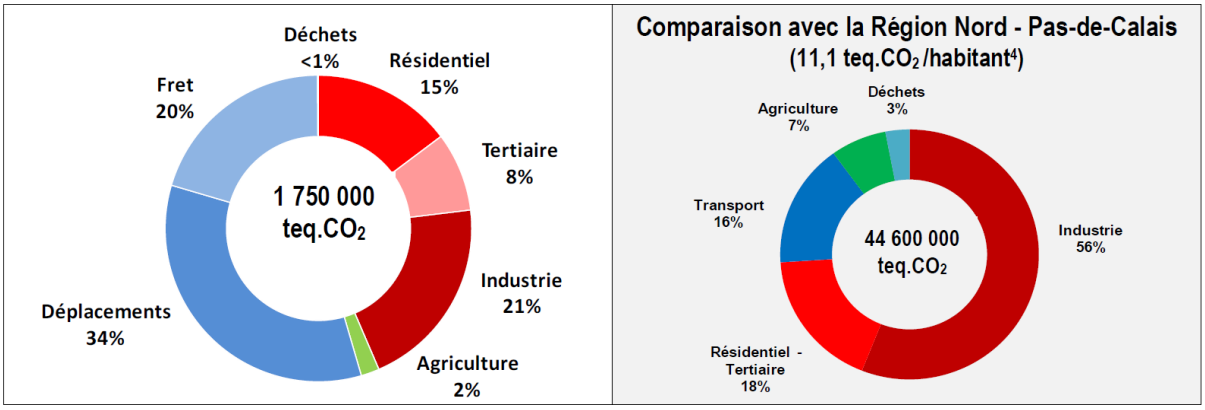

Plus précisément, le secteur de l'habitat correspond à 15% des émissions de GES sur le territoire, et on note que 65% des logements ont été construits avant toute réglementation thermique (plus de 55 000 logements) ce qui se traduit par un ratio moyen de performance énergétique des logements, médiocre : note « E » sur une échelle de 7 graduations allant de A « très bon », à G « très mauvais ».

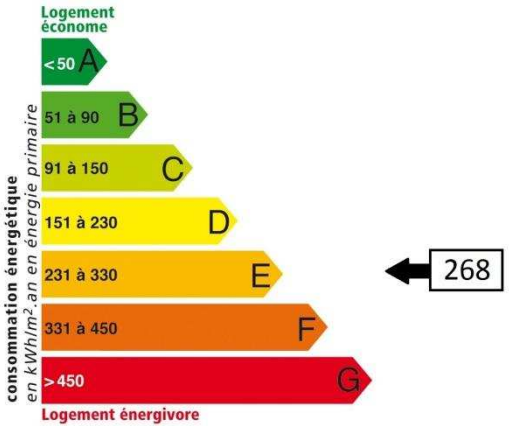

La précarité énergique touche 35% des ménages sur le Valenciennois (plus de 10% des ressources du ménage consacrées aux dépenses d'énergie).

En ce qui concerne les bâtiments publics, la facture moyenne « énergie plus eau » s'élève à 57,6 euros par habitat et par an.

Très peu d'équipements ont recours aux énergies renouvelables ; le gaz et le fioul représentent 94% du volume chauffé. Or le cout des énergies augmente chaque année de façon très significative.

2/ Des énergies renouvelables sur le territoire Valenciennois

Conformément à l'article L.101-2 du code de l'urbanisme, le PLU doit déterminer les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie, la production énergétique à partir de sources renouvelables.

Les potentielles sources d'énergie renouvelable sur le territoire de Valenciennes Métropole sont le photovoltaïque, le solaire thermique, la biomasse (bois), le biogaz (méthanisation), la géothermie (nombreux sites potentiels), l'aérothermie et l'éolien. Dans le cadre du Plan Climat de Valenciennes Métropole (2014-2018), les gisements nets plausibles de ces différentes sources d'énergie ont été estimés. Ces estimations ont pu être réalisées grâce à des données existantes (étude AXENNE pour l'ADEME et la Région réalisée en 2011, données du SRCAE de la Région Nord - Pas de Calais, données météorologiques, recensement INSEE, ainsi que sur des hypothèses concernant les potentiels d'investissement des ménages de Valenciennes Métropole).

Ces estimations sont présentées dans le tableau qui suit :

Energie	Gisement nets plausibles [8] (MWh)	Tonnes de CO_2 évitées[9]		Développement complémentaire d'ici 2020 des productions ENR prévues dans le SRCAE NPDC(MWh)	% de l'objectif SRCAE identifié en gisement sur la CAVM
Photovoltaïque	50 000	840		500 000 (puissance de 560 MWc)	10 %
Solaire thermique	11 700	2 200		500 000 (1/4 du gisement de 2 000 GWh)	2,3 %
Biomasse (Bois)	34 850	9 000		1 260 000	2,8 %
Biogaz (méthanisation) (Valorisation électrique + thermique)	71 500	13 100		1 000 000	7,2 %
Géothermie	125 000	33 000		442 000 (65% du gisement de 680 GWh)	28,3 %
Aérothermie	45 000	12 000		2 080 000 (65% du gisement de 3 200 GWh)	2,2 %

Eolien	1 900 MWh par MW installé	184 t.CO2/MW installé		1 710 000 (900 MW à installer pour atteindre 1346 MW)	-
Industrie (énergie fatale)	200 000 à 450 000 [10]	117 000		580 000	De 35 à 78 %
TOTAL	**de 540 000 à 790 000**	**187 000**		**8 652 000**	**6,2 %**

Gisements nets plausibles d'énergie renouvelable sur la CAVM

Source : Diagnostic du Plan Climat territorial

Le gisement total identifié, sur la base du tableau en page précédente, est à minima de 500 GWh, soit 18% de la consommation énergétique du territoire hors transport. Il est notable que le gisement géothermique est important sur le territoire, notamment à partir des aquifères très basse énergie (1500 à 3000 m). Le développement de l'éolien quant à lui n'a pas été identifié comme prioritaire sur le territoire. En effet, malgré des conditions à première vue favorables au développement de cette énergie verte, la répartition des habitations et les sensibilités environnementales, patrimoniales et paysagères du territoire ne permettent pas de réelles possibilités de déploiement et d'acceptation des parcs éoliens.

Des exemples de projets d'énergie renouvelable sont déjà présents sur le territoire : géothermie et récupération d'énergie des eaux usées. En effet un réseau géothermique très basse température se trouve à Anzin, les bâtiments de la ZAC des Rives Créatives sont chauffés en hiver et climatisés en été par la chaleur des eaux souterraines d'un ancien forage de 30 mètres de profondeur. Le deuxième exemple d'utilisation d'énergie renouvelable se situe à l'hôtel de Ville de Valenciennes. La chaleur des eaux usées (température entre 11 et 17 °C) permet de chauffer l'ensemble du bâtiment de 8 500 m² de surface, depuis le 5 novembre 2010.

Plusieurs autres projets d'énergie renouvelable existent sur le territoire, dont un projet d'écoquartier et un projet de valorisation de la chaleur d'une usine de traitement des déchets.

En ce qui concerne la méthanisation, la ressource existe avec beaucoup de « petits bois » non exploités (notamment la gestion des haies, déchets verts des jardins…). Toutefois, la filière est peu développée (1 chaudière en Belgique, 1 en Avesnois) et se heurte à des coûts d'investissement élevés.

Le principe de micro-méthanisation constitue également une solution intéressante : en circuit restreint elle associe par exemple une ferme et des cantines collectives (scolaires ou d'entreprises). Là aussi, le coût d'investissement nécessite des appuis financiers.

On se situe aujourd'hui dans une période d'évolution et de développement de ce secteur.

En effet, les techniques évoluent (possibilité d'envoyer directement le gaz produit dans les réseaux), et la filière devrait être développée et sécurisée grâce aux nouveaux textes réglementaires en faveur de la biomasse dont le décret (n°20161134) sorti le 19 aout 2016 « relatif à la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse et aux schémas régionaux de biomasse ». Il prévoit l'évaluation des

ressources et des besoins au niveau national, et le développement et la pérennisation de la filière biomasse.

Les énergies liées aux déplacements, à la consommation de carburants, au co-voiturage, aux déplacements doux sont traitées au chapitre « Mobilité ».

3/ Des actions en cours sur le territoire pour limiter les dépenses d'énergie et l'émission de GES

Concrètement, la CAVM s'est engagée depuis plusieurs années dans différents types d'actions en rapport direct avec les objectifs du Plan Climat Energie Territorial.

HABITAT :

- Lutte contre l'habitat indigne et accompagnement de la réhabilitation des logements privés anciens à travers le programme « Habiter Mieux » (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat et du Renouvellement Urbain du Val d'Escaut, Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat cité Kuhlmann, etc…)
- Aide à la performance énergétique des logements du parc social en réhabilitation et en construction neuve
- Rénovation des cités minières et ouvrières
- Information et sensibilisation des habitants à la maitrise de l'énergie (financement de l'Espace Info Energie, diffusion des résultats de la thermographie aérienne, etc…)

MOBILITÉ :

- Déploiement de 38 bornes de recharge pour véhicules électriques d'ici fin 2018
- Réalisation d'aménagements cyclables et piétons dans les projets communautaires
- Réalisation de la boucle cyclable Un'Escaut
- Sensibilisation des habitants aux mobilités douces (cartes de temps de parcours à pied, Val' en Cycles par exemple)
- Développement du transport fluvial (extension du terminal à conteneurs au quai Bruay-sur-l'Escaut/Saint-Saulve)

CONSOMMATION :

- Création d'un guide des producteurs du Valenciennois
- Mise en place des actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- Rationalisation de la collecte des déchets ménagers

ENERGIE :

- Mise en œuvre d'un réseau de chaleur basé sur la géothermie sur la ZAC des Rives Créatives de l'Escaut

SYNTHÈSE

ATOUTS

Valenciennes Métropole s'est dotée d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET) ayant pour finalité la lutte contre le changement climatique.

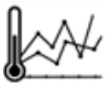

Le territoire bénéficie de nombreuses sources potentielles d'énergie renouvelables comme le photovoltaïque, le solaire thermique, la biomasse (bois), ou la géothermie par exemple. Cette dernière source d'énergie verte pourrait être porteuse pour le territoire avec un gisement net plausible d'environ 125000 MWh.

Valenciennes Métropole a mis en place un dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat.

FAIBLESSES

Le territoire est fortement dépendant des énergies fossiles.

Un grand nombre de logements sont anciens et consomment une grande quantité d'énergie.

OPPORTUNITES

Le développement de la production d'énergie renouvelable sur le territoire peut et doit être facilité.

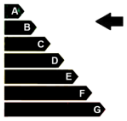

L'amélioration thermique des bâtiments et des équipements publics doit être favorisée.

ENJEUX

- Atteindre les objectifs fixés par le SRCAE en matière de GES et consommation d'énergie
- Améliorer la performance énergétique des bâtiments et réduire la précarité énergétique
- Réduire la dépendance aux énergies fossiles – développer les énergies renouvelables

Valenciennes Métropole

Version Approbation
Mars 2021

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
des 35 communes de
Valenciennes Métropole

Nuisances

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire
en date du : 11 mars 2021

Le Président,

Le président :

Laurent DEGALLAIX

2014-2020
VERS UNE COOPÉRATION
RENFORCÉE

VERDI Designer de territoires

Basset & Macagno
AVOCATS ASSOCIÉS

AGRICULTURES & TERRITOIRES

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2
Ce que dit le SRCAE 3
Ce que dit le PPA 3
Ce que dit le PCET 5
Ce que dit le PPBE 5
Ce que dit le SCOT 6
Analyse 7
1/ Qualité de l'air – des dépassements en NOX et en particules 7
2/ Des nuisances sonores importantes, en lien avec les infrastructures routières 11
3/ Le Plan d'exposition au Bruit de l'aérodrome de Valenciennes-Denain 15
4/ Une pollution lumineuse importante sur l'ensemble du territoire 16
5/ La gestion des déchets sur le territoire de la CAVM 18
Synthèse 22
Enjeux 23

CE QUE DIT LE SRCAE

Source : www.valenciennes-metropole.fr/, DREAL Hauts-de-France, Atmo Hauts-de-France

http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Autres-politiques-environnementales-bruit-gestion-des-dechets-air-climat-energie/Air-climat-energie/Lutter-contre-le-changement-climatique/Le-schema-regional-climat-air-energie-SRCAE-du-Nord-Pas-de-Calais

Le Schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE) du Nord-Pas-de-Calais (approuvé par arrêté du Préfet de région le 20 novembre 2012) comprend des objectifs spécifiques à certaines nuisances (bruits, déchets...) ; en termes de pollution de l'air, les objectifs rejoignent ceux définis pour l'énergie. En effet, c'est en réduisant les consommations énergétiques productrices de gaz à effet de serre que l'on réduira la plupart des polluants de l'air.

Ainsi, les orientations décrites au chapitre « Energie » ont une visée réduisant les risques de pollution : liées à l'agriculture, aux actions transversales sur l'énergie, sur les bâtiments (isolation thermique et consommation énergétique), au secteur industriel (rejets, énergie fatale, choix des matières premières), et au transport (modes de déplacement, choix énergétiques).

CE QUE DIT LE PPA

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) du Nord-Pas-de-Calais date de 2014. Il a pour objet de préciser les origines des pollutions naturelles (érosion des sols, pollens, incendies de forêt…) et humaines (chauffage, transport, industries, agriculture, domestique…) et de définir les actions permettant de ramener les concentrations en polluants dans l'air ambiant sous des valeurs assurant le respect de la santé des populations.

Il se décompose en 14 mesures réglementaires, 8 mesures d'accompagnement et 4 études permettant l'amélioration des connaissances.

- **Réglementaire 1** : Imposer des valeurs limites d'émissions pour toutes les installations fixes de combustion dans les chaufferies collectives ou les installations industrielles.
- **Réglementaire 2** : Limiter les émissions de particules dues aux équipements individuels de combustion au bois.
- **Réglementaire 3** : Rappeler l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts.
- **Réglementaire 4** : Rappeler l'interdiction du brûlage des déchets de chantiers.
- **Réglementaire 5** : Rendre progressivement obligatoires les Plans de Déplacements Etablissements, Administrations et Etablissements Scolaires.
- **Réglementaire 6** : Organiser le covoiturage dans les zones d'activités de plus de 5000 salariés.

- **Réglementaire 7** : Réduire de façon permanente la vitesse et mettre en place la régulation dynamique sur plusieurs tronçons sujets à congestion en région Nord – Pas-de-Calais.
- **Réglementaire 8** : **Définir les attendus relatifs à la qualité de l'air à retrouver dans les documents d'urbanisme**.
- **Réglementaire 9** : Définir les attendus relatifs à la qualité de l'air à retrouver dans les études d'impact.
- **Réglementaire 10** : Améliorer la connaissance des émissions industrielles.
- **Réglementaire 11** : Améliorer la surveillance des émissions industrielles.
- **Réglementaire 12** : Réduire et sécuriser l'utilisation de produits phytosanitaires – Actions Certiphyto et Ecophyto.
- **Réglementaire 13** : Diminuer les émissions en cas de pic de pollution : mise en œuvre de la procédure inter-préfectorale d'information et d'alerte de la population.
- **Réglementaire 14** : Inscrire des objectifs de réduction des émissions dans l'air dans les nouveaux plans de déplacements urbains (PDU) / **Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi)** et à échéance de la révision pour les PDU/PDUi existants.
- **Accompagnement 1** : Promouvoir la charte « CO_2, les transporteurs s'engagent » en région Nord-Pas-de-Calais.
- **Accompagnement 2** : Développer les flottes de véhicules moins polluants.
- **Accompagnement 3** : Promouvoir les modes de déplacements moins polluants.
- **Accompagnement 4** : Sensibilisation des particuliers concernant les appareils de chauffage.
- **Accompagnement 5** : Information des professionnels du contrôle des chaudières sur leurs obligations.
- **Accompagnement 6** : Promouvoir le passage sur banc d'essai moteur des engins agricoles.
- **Accompagnement 7** : Sensibiliser les agriculteurs et former dans les lycées professionnels.
- **Accompagnement 8** : Placer les habitants en situation d'agir dans la durée en faveur de la qualité de l'air.
- **Etude 1** : Améliorer la connaissance des pollutions atmosphériques et des techniques agricoles adaptées aux divers enjeux environnementaux.
- **Etude 2** : Évaluation de l'influence du trafic maritime et des embruns marins sur les concentrations en poussières (PM10) mesurées en région Nord-Pas-de-Calais.
- **Etude 3** : Cartographie des sources locales et longues distances à l'origine des dépassements depuis 2007 des valeurs limites journalières en PM10 dans le Nord - Pas-de-Calais.
- **Etude 4** : Caractérisation des PM10 et mesure de l'impact des actions du PPA sur la contribution des sources locales (action 2013-2015).

Il y a obligation de décliner le Plan de Protection de l'Atmosphère dans tous les outils de planification : SCOT, PLUi, PLU…

CE QUE DIT LE PCET

Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) 2014-2015 de Valenciennes Métropole présenté au chapitre « Energie », vise à lutter contre le changement climatique : il propose des actions d'atténuation qui, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES), réduisent par là même les risques de pollution de l'air (cf. ci-avant).

CE QUE DIT LE PPBE

Le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) découle de la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 et de sa transposition en droit français. La réalisation d'un tel plan s'impose sur les routes à grande circulation (plus de 3 millions de véhicules par an).

Le PPBE du département du Nord, approuvé le 8 décembre 2015, se base sur un diagnostic établi à partir de cartes de bruit stratégiques (CBS).

Il prévoit des actions afin de limiter les nuisances sonores sur le département (moins de 68 dB(A) sur une journée complète, moins de 62 dB(A) entre 22h et 6h).

- **Thème 1 : Résorption des situations critiques dans les zones à enjeux identifiées**

  Action 1 : Recherche d'une solution globale (à la source ou sur le chemin de propagation) de résorption du bruit dans les zones contenant le plus de population, donc en milieu urbain essentiellement, pour lesquelles les niveaux sonores mesurés dépassent les seuils (concerne 8 zones pour près de 2 000 logements).

  Action 2 : Traitements individuels (sur les récepteurs) dans les zones contenant peu de bâtiments et situées en milieu péri-urbain pour lesquels les niveaux mesurés dépassent les seuils (concerne 2 zones pour deux logements).

  Action 3 : Approfondissement du diagnostic (via de la mesure plus ou moins long terme) pour les zones qui n'ont pas fait l'objet de mesure à ce jour et pour celles dont la mesure n'a pas indiqué de dépassement (concerne 9 zones pour près de 6 600 logements). **Valenciennes et Aulnoy-lez-Valenciennes sont concernées par cette mesure.**

  Action 4 : Attente de la mise à jour de la carte de bruit, car les dépassements de niveaux sonores ne semblent pas justifiés à la vue de la surestimation des données ayant servi au calcul des cartes (concerne 9 zones pour près de 600 logements).

- **Thème 2 : Prévention du risque de création de nouvelles situations critiques**

  Action 5 : Prise en compte réglementaire du bruit dans les projets neufs : limitation du bruit des nouvelles infrastructures sur les bâtis existants selon les seuils fixés par la réglementation française.

  Action 6 : Sensibilisation auprès des communes sur les conséquences d'une urbanisation trop proche des voies bruyantes.

- **Thème 3 : Actions complémentaires**

  Action 7 : Actions de réflexion à des modifications de plans de circulation, déviation du trafic…

  Action 8 : Communication et sensibilisation, notamment pour circulations des poids lourds, sur des axes peu adaptés à des vitesses excessives.

  Action 9 : Réflexion avec les partenaires sur le traitement des plaintes des riverains et usagers.

  Action 10 : Réalisation de campagnes de mesures 24 h, ou pose de matériel sur plusieurs années, afin d'évaluer les niveaux sonores selon différentes conditions (climatiques, trafic…). La présentation des résultats pourrait être rendue publique.

CE QUE DIT LE SCOT

De même, le SCOT décline les objectifs du Plan Climat Energie Territorial et propose ainsi des actions qui visent à réduire les gaz à effet de serre : politique de l'habitat, mobilité durable (cf. ci-avant chapitre « Energie ») et par là même à améliorer la qualité de l'air.

Le Document d'Objectifs et d'orientations prévoit également de limiter les nuisances et les pollutions (12c) :

- Il encourage les actions de réduction de la production de déchets à la source et d'amélioration du tri (filière de recyclage) : Les déchets peuvent être valorisés comme une ressource énergétique (biogaz, énergie fatale, récupération des calories…) et organique (compost, déchet…).
- Il attire l'attention sur le respect des lois relatives au bruit, notamment pour les ICPE et les projets d'aménagement.
- Il prévoit, dans les documents d'urbanisme (PLUi notamment), de limiter l'exposition des populations dans les zones les plus exposées, en conditionnant l'ouverture à l'urbanisation à vocation résidentielle ou mixte, par des mesures de protection des habitants contre le bruit.
- Le SCoT incite à la dépollution des sites et sols pollués issus de l'activité industrielle et minière.

1/ Qualité de l'air – des dépassements en NOX et en particules

Les données disponibles sur la CAVM sont données chaque année par l'ATMO.

L'ATMO est l'Association régionale pour la surveillance et l'évaluation de l'atmosphère, sur les Hauts de France, agréée par le ministère (28 associations sont agréées en France pour couvrir le territoire national et disposent d'une méthode homogène).

Ses principaux rôles sont l'évaluation de la qualité de l'air et l'alerte par rapport aux épisodes de pics de pollution et de dépassement des normes, alerte qui permet de déclencher des mesures.

Les enjeux liés à la qualité de l'air concernent principalement :

- La santé : essoufflement, irritations, pathologies respiratoires et cardiovasculaires, cancers ;
- L'environnement : acidification des sols et des cours d'eau, noircissement des bâtiments, érosion, corrosion, perte de rendements agricoles, atteinte à la couche d'ozone, effet de serre.

Quelques chiffres repères :

- 6 mois d'espérance de vie pourraient être gagnés à Lille si les valeurs cibles en particules PM2,5 étaient respectées (programme européen Aphékom 2011).
- 42 000 décès prématurés en France chaque année dus à la pollution de l'air.
- Un coût global (santé et hors santé) de plus de 100 milliards d'euros par an en France.

En 2014, l'air (effet de serre et pollution) devient la préoccupation environnementale première des Français.

L'ATMO dispose de deux stations de mesure sur Valenciennes :

- l'une en zone « non exposée » quartier Acacia,
- l'autre proche de sources d'émissions routières : Wallon.

Situation des points de mesure - Source : ATMO NPdC.

Elle réalise des campagnes mobiles, comme en 2016 sur Hergnies pour évaluer l'apport des pollutions transfrontalières, ou à Marly sur les perturbateurs endocriniens par exemple.

Le tableau ci-dessous indique les **concentrations moyennes annuelles de 2015** des principaux polluants : le monoxyde et le dioxyde de soufre (NO et NO_2), et les particules fines (PM2.5 particules de moins de 2,5 microns et les PM10 particules de moins de 10 microns) en µg/m^3.

Les résultats les plus élevés sont enregistrés par Valenciennes Wallon, proche des axes routiers.

Station	NO (µg/m^3)	NO_2 (µg/m^3)	PM10 (µg/m^3)	PM2.5 (µg/m^3)
Valenciennes Acacias	6,0	20,7	20,3	14,3
Valenciennes Wallon	18,1	30,6	24,7	14,7

Moyennes annuelles 2015 – Données ATMO 2015.

Pour l'année 2015 les concentrations moyennes annuelles mesurées respectent les valeurs limites réglementaires de :

- Moins de 40 µg/m^3 pour le NO_2 et les PM10
- Moins de 25 µg/m^3 pour les PM2,5.

Toutefois, le bilan des mesures de 2015 permet de préciser des phénomènes de pollution assez fréquents :

- 12 épisodes de pollution sur la région
- 24 jours d'épisodes de pollution (niveau d'information et de recommandation)
- 3 jours de dépassements du niveau d'alerte, centrés sur le 1er trimestre.

Polluants	Niveau d'information et de recommandation	Niveau d'alerte
Particules PM10	●	●
Dioxyde d'azote	●	●
Ozone	●	●
Dioxyde de soufre	●	●

● : Niveau atteint ● : Niveau non atteint

Au regard de la réglementation, les polluants concernés sont principalement les particules (un contentieux européen est lié au dépassement trop fréquent de ces polluants), le monoxyde et le dioxyde de soufre (NO et NO_2) et l'ozone 0_3. Entre 2014 et 2015 l'évolution est plutôt positive, mais cette situation peut s'expliquer par les conditions météorologiques favorables :

- particules en suspension : nombre de jours en baisse 24 jours (53 jours en 2014) ;
- ozone : de retour en 2015 (2 jours durant l'été dont 1 jour mixte ozone / particules) ;
- dioxyde d'azote, dioxyde de soufre : pas de déclenchement en 2015.

Polluants	Respect des valeurs réglementaires annuelles			Episodes de pollution (4)
	Valeurs limites (1)	Valeurs cibles (2)	Objectifs de qualité / à long terme (3)	
Particules PM10	●	/	●	OUI
Particules PM2,5	●	●	●	nc
Dioxyde d'azote	●	/	/	NON
Ozone	/	●	●	OUI
Dioxyde de soufre	●	/	●	NON
Monoxyde de carbone	●	/	/	nc
Benzène	●	/	●	nc
Benzo(a)pyrène	/	●	/	nc
Métaux lourds	●	●	●	nc

Situation vis-à-vis des principaux polluants – Données Atmo 2015.

L'indice « Atmo », a été créé pour faire la synthèse des polluants, et informer la population sur la qualité globale de l'air. Valenciennes était à 70% du temps bon sur l'année, mais médiocre à mauvais le reste du temps, avec 12 jours de dépassement.

Les résultats des mesures et les alertes sont donnés sur le site internet : www.atmo-npdc.fr ainsi que sur des fascicules mis à disposition du public dans les mairies.

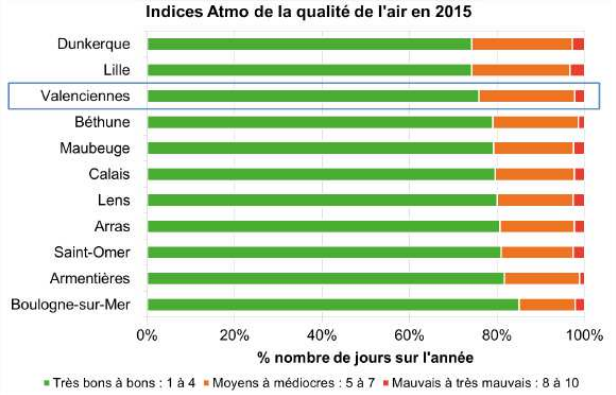

Données ATMO 2015

Dans le cadre de la mise à jour de son Plan Climat, Valenciennes Métropole a fait appel à l'association Atmo pour réaliser un diagnostic sur la qualité de l'air et les émissions de polluants du territoire.

Ce diagnostic permet de mettre en évidence les principales sources d'émissions pour chacun des polluants réglementés sur le territoire. Il met en exergue les secteurs les plus impliqués dans la pollution de l'air afin de pouvoir y porter une attention particulière à l'avenir.

Les données utilisées pour le graphique suivant sont issues de l'inventaire réalisé en 2012 sur le territoire de la CAVM.

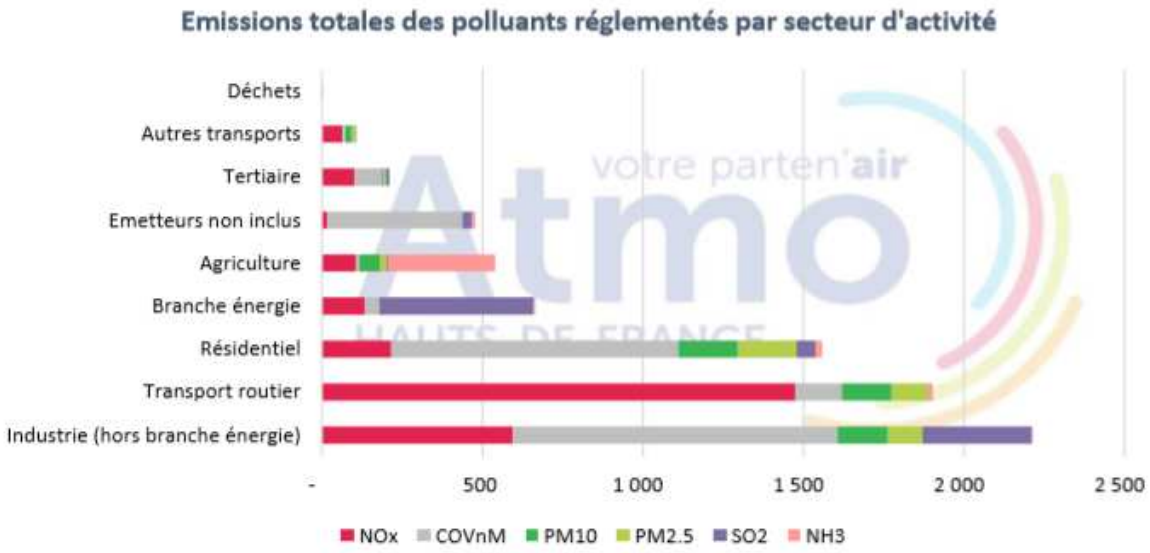

Emissions totales des polluants par secteurs d'activité sur le territoire de la CAVM

Source : ATMO 2012

Le secteur industriel représente le premier secteur émetteur de polluants du fait de divers procédés réalisés dans le cadre de leur activité, à savoir : la combustion de matières premières, les procédés industriels divers et l'utilisation de solvants.

Le transport routier arrive en seconde position au rang des pollueurs. C'est aussi le premier secteur émetteur de NOx. Ceci s'explique par la combustion de carburant, l'abrasion des pneumatiques et la remise en suspension des particules par forces mécaniques.

Le secteur résidentiel est lui aussi très polluant, le chauffage, la combustion de gaz naturels, la biomasse et les solvants étant particulièrement responsables de ces émissions.

D'autres secteurs ont également été identifiés comme polluants, bien que leurs émissions soient au moins 2 fois inférieures au secteur industriel, résidentiel et au secteur routier.

Ainsi, il ne faut pas négliger les filières énergétiques, l'agriculture, les émetteurs non inclus, le secteur tertiaire, les déchets et les transports hors transport routier.

Les politiques menées permettent d'envisager une évolution pour 2020 dans cette répartition, et surtout une réduction des quantités émises (cf. schéma ci-après).

Réduction des quantités de particules en suspension PM10 de 590 tonnes en 2010, à 410 tonnes en 2020.

Réduction des quantités d'oxyde d'azote (NO et NO_2) de 2 700 tonnes en 2010 à 1700 tonnes en 2020.

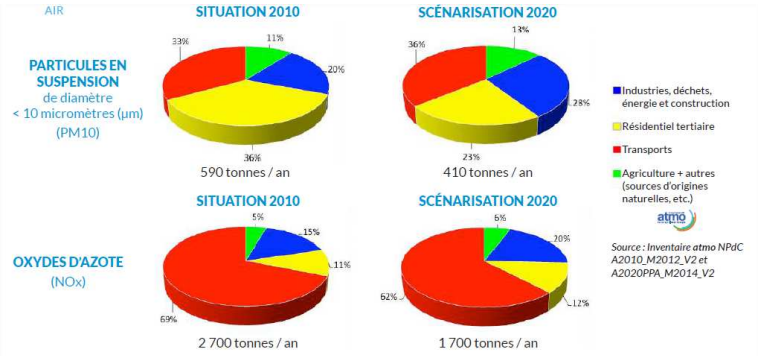

Données 2015 ATMO

2/ Des nuisances sonores importantes, en lien avec les infrastructures routières

Sources : www.valenciennes-metropole.fr/, http://www.bruit.fr/boite-a-outils-des-acteurs-du-bruit/cartes-de-bruit-et-ppbe/les-communes-concernees-par-les-cartes-de-bruit-strategiques.html?format=pdf, SCOT du Valenciennois

http://valgeo.valenciennes-metropole.fr/file/CartoBruit/

Le bruit est dû à une variation de la pression régnant dans l'atmosphère ; il peut être caractérisé par sa fréquence (grave, médium, aiguë) et par son amplitude (ou niveau de pression acoustique) exprimées en dB(A). Le bruit est permanent dans l'entourage des sites urbains. Cependant les sources de bruit et les niveaux sonores qui en découlent sont nombreux. Il convient donc de faire une échelle des niveaux de bruit.

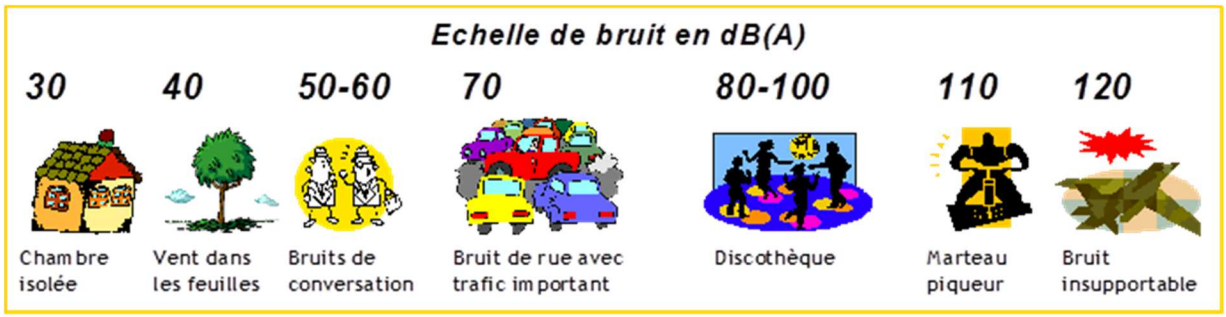

Echelle du bruit

L'une des principales sources de nuisance sonore sur le territoire de la CAVM est liée aux infrastructures de transport.

Selon la directive européenne 2002/49, les grandes agglomérations de plus de 100.000 habitants sont chargées d'établir leurs cartes de bruit. Les agglomérations concernées sont pratiquement les mêmes que celles visées par les bilans de la qualité de l'air. L'agglomération de Valenciennes est concernée.

Le diagnostic du profil environnemental de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole réalisé par le GERPA (Groupe d'Etudes Ressources Prospective Aménagement) a permis d'identifier les proportions d'habitants touchés par le bruit. Le tableau qui suit précise le nombre de personnes affecté par des niveaux sonores supérieurs à 60 dB(A) entre 22h et 6h. Il permet de constater que la principale source de nuisances sonores sur le territoire de la CAVM est le trafic routier.

	Cumul	Route	Train	Industrie
Anzin	1 984 (14.6%)	1 833 (13.5%)	125 (0.9%)	0 (0%)
Artres	25 (2.4%)	0 (0%)	25 (2.4%)	0 (0%)
Aubry-du-Hainaut	86 (5.3%)	86 (5.3%)	0 (0%)	0 (0%)
Aulnoy-lez-Valenciennes	110 (1.5%)	110 (1.5%)	0 (0%)	0 (0%)
Beuvrages	528 (7.8%)	260 (3.9%)	239 (3.5%)	0 (0%)
Bruay-sur-l'Escaut	1 961 (16.8%)	1 948 (16.7%)	0 (0%)	0 (0%)
Condé-sur-l'Escaut	1 024 (10.6%)	1 024 (10.6%)	0 (0%)	0 (0%)
Crespin	4 (0.09%)	4 (0.09%)	0 (0%)	0 (0%)
Curgies	4 (0.3%)	4 (0.3%)	0 (0%)	0 (0%)
Estreux	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)
Famars	9 (0.4%)	7 (0.3%)	2 (0.08%)	0 (0%)
Fresnes-sur-Escaut	1 416 (18.5%)	1 416 (18.5%)	0 (0%)	0 (0%)
Hergnies	92 (2.1%)	92 (2.1%)	0 (0%)	0 (0%)
Maing	92 (2.3%)	18 (0.4%)	70 (1%)	0 (0%)
Marly	1 304 (11.2%)	1 275 (11%)	0 (0%)	5 (0.04%)
Monchaux-sur-Ecaillon	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)
Odomez	114 (12.2%)	114 (12.2%)	0 (0%)	0 (0%)
Onnaing	551 (6.3%)	510 (5.8%)	0 (0%)	1 (0.01%)
Petite-Forêt	414 (8.5%)	338 (6.9%)	0 (0%)	42 (0.9%)
Préseau	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)
Prouvy	25 (1.1%)	25 (1.1%)	0 (0%)	0 (0%)
Quarouble	137 (4.5%)	133 (4.4%)	0 (0%)	0 (0%)
Quérénaing	128 (13.8%)	128 (13.8%)	0 (0%)	0 (0%)
Quiévrechain	176 (2.8%)	176 (2.8%)	0 (0%)	0 (0%)
Rombies-et-Marchipont	37 (4.8%)	35 (4.6%)	0 (0%)	0 (0%)
Rouvignies	265 (39.4%)	265 (39.4%)	0 (0%)	0 (0%)
Saint-Aybert	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)
Saint-Saulve	336 (3%)	336 (3%)	0 (0%)	0 (0%)
Saultain	164 (7.2%)	164 (7.2%)	0 (0%)	0 (0%)
Sebourg	7 (0.4%)	7 (0.4%)	0 (0%)	0 (0%)

Thivencelle	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)
Valenciennes	8 191 (18.6%)	7 553 (17.1%)	431 (1%)	0 (0%)
Verchain-Maugré	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)
Vicq	85 (5.7%)	85 (5.7%)	0 (0%)	0 (0%)
Vieux-Condé	394 (3.9%)	349 (3.4%)	0 (0%)	27 (0.3%)
Total CAVM	**19 663 (10.2%)**	**18 295 (9.5%**	**892 (0.5%)**	**75 (0.04%)**

Nombre de personnes affectées par des niveaux sonores supérieurs à 60 dB(A) entre 22h et 6h

Source : Profil environnemental de la communauté de Valenciennes-Métropole

Face à ces nuisances sonores, un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) présenté par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Nord a été établi (dernière consultation du public en date : 30 avril 2015 au mardi 30 juin 2015). Ce dernier s'inscrit dans la directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement. Il vise la réduction et la prévention du bruit dans des zones critiques où la population est soumise à des niveaux de bruits élevés dus aux routes, trains, aéronefs et industries.

Pour se faire, plusieurs démarches ont d'ores et déjà été réalisées.

La Société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France (SANEF) a par exemple réalisé un programme de protection sonore qui comprend l'ensemble des bâtiments en dépassement de seuil actuellement identifiés mais également ceux susceptibles de le devenir d'ici la fin de la concession (fin de concession actuellement fixée à fin 2029).

Une attention particulière est également portée aux voies ferrées avec de larges opérations de renouvellement, d'amélioration ou de simplification du réseau ferroviaire sur les lignes existantes. Sur les projets de nouvelles lignes, une conception technique via un axe plan et un profil en long optimisés permet de limiter l'impact acoustique.

Plusieurs chantiers sont encore prévus puisque le PPBE de 2015 planifiait déjà des actions à mener jusqu'à 2018.

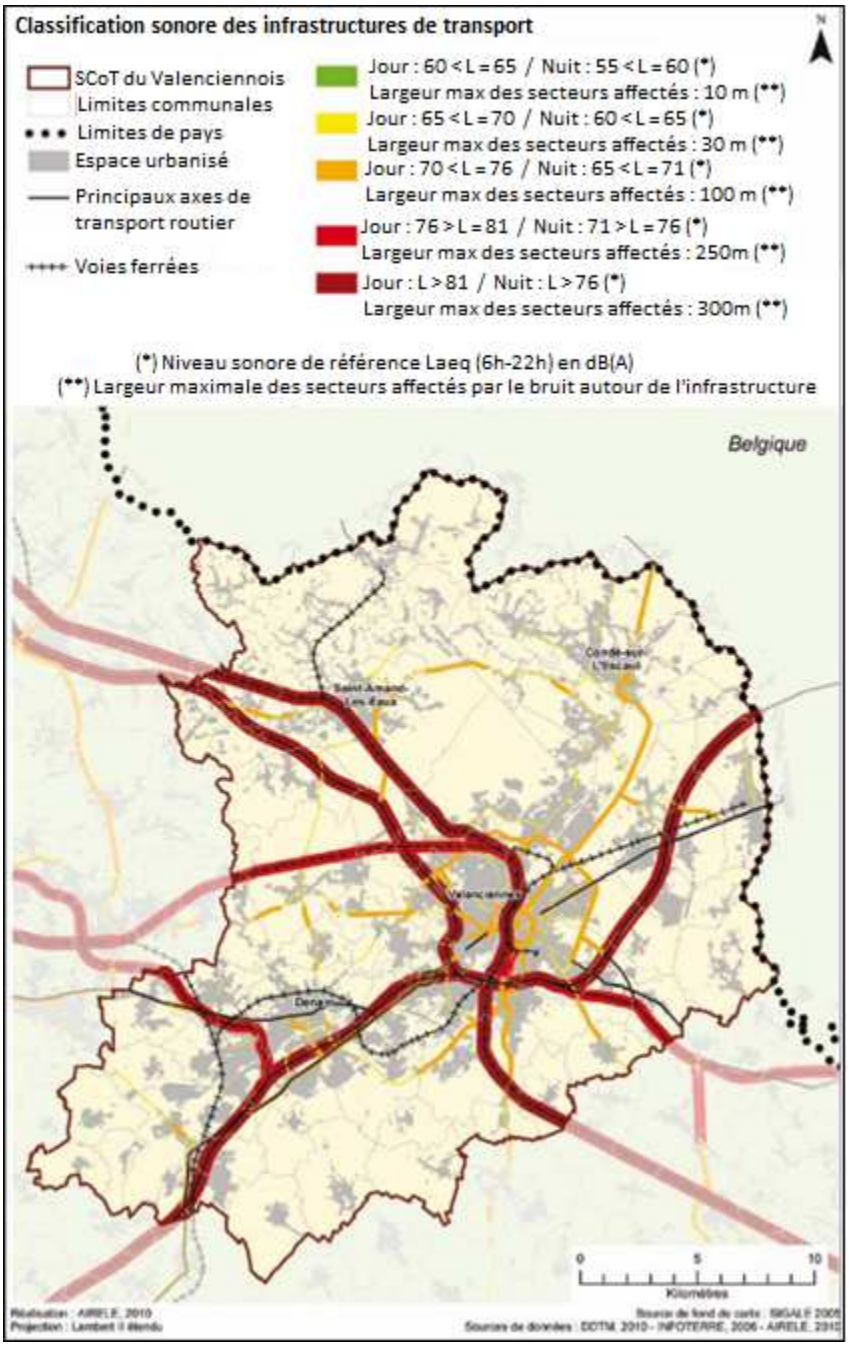

Classification sonore des infrastructures de transport - Source : SCOT du Valenciennois.

3/ Le Plan d'exposition au Bruit de l'aérodrome de Valenciennes-Denain

La révision du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome de Valenciennes-Denain a été approuvée le 26 décembre 2016. Ce projet concerne les communes de Prouvy, Rouvignies, Trith-Saint-Léger, la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM) et la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH).

La maîtrise de l'urbanisation autour des aérodromes est directement liée à l'existence d'un P.E.B qui vise un développement maîtrisé des communes autour des aéroports sans exposer de nouvelles populations au bruit.

Plusieurs grands principes sont ainsi exposés dans de PEB de l'aérodrome de Valenciennes-Delain :

- Restrictions d'urbanisation dans les zones de bruit : Le PEB prescrit des restrictions d'urbanisation pour les constructions à usage d'habitation et pour les équipements publics ou collectifs, le principe général consistant à ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances sonores.

- Renouvellement urbain : La rénovation, la réhabilitation, l'amélioration, l'extension mesurée et la reconstruction sont admises à condition qu'elles n'impliquent pas d'accroissement de la capacité d'accueil d'habitants.

- Obligation d'information : A l'intérieur des zones de bruit, tout contrat de location de biens immobiliers doit comporter une clause claire et lisible précisant la zone de bruit où se trouve localisé le bien et tout certificat d'urbanisme doit spécifier l'existence de la zone de bruit et l'obligation de respecter les règles d'isolation acoustique.

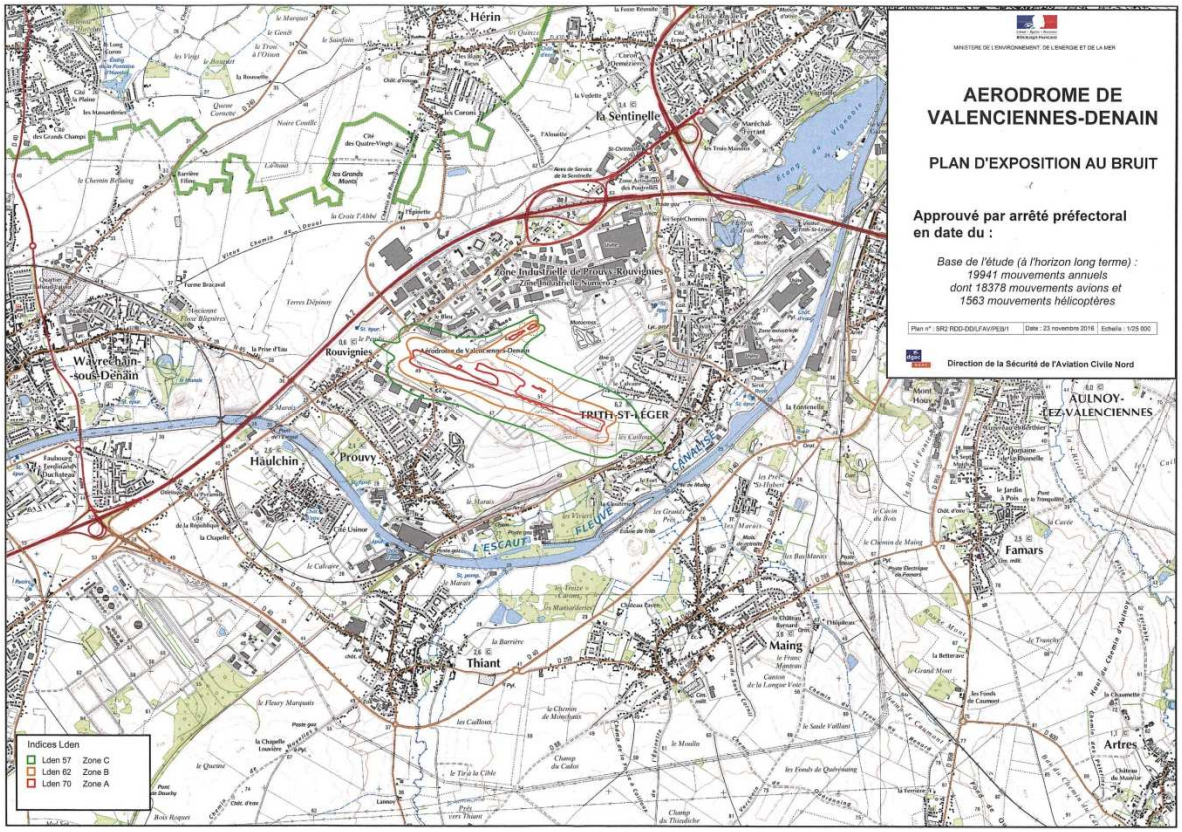

PEB de l'aérodrome de Valencienne-Denain - Source : Préfet du Nord.

4/ Une pollution lumineuse importante sur l'ensemble du territoire

Source : http://www.avex-asso.org/, http://www.valenciennes.fr/grands-projets/developpement-durable/plan-lumiere.html, http://www.bouyguesenergiesservices.com/un-plan-lumiere-ambitieux-pour-valenciennes

http://www.filiere-3e.fr/

Le territoire de la CAVM présente une pollution lumineuse importante liée à la densité d'urbanisation. L'expression « pollution lumineuse » est utilisée à la fois pour désigner la présence nocturne anormale et/ou gênante de lumière et les conséquences de l'éclairage artificiel, nocturne, sur la faune et la flore, ou parfois des effets suspectés ou avérés sur la santé humaine. Ce terme regroupe des phénomènes différents aux conséquences très variées, économiques, humaines ou sur les espèces. Pour la faune, il correspond aux perturbations endocriniennes ou comportementales, notamment liées aux phénomènes de « phototaxie positive » (attraction irrésistible vers la lumière), ou de « phototaxie négative » (répulsion). Certaines espèces sont plus photosensibles que d'autres, notamment chez les chiroptères et les insectes.

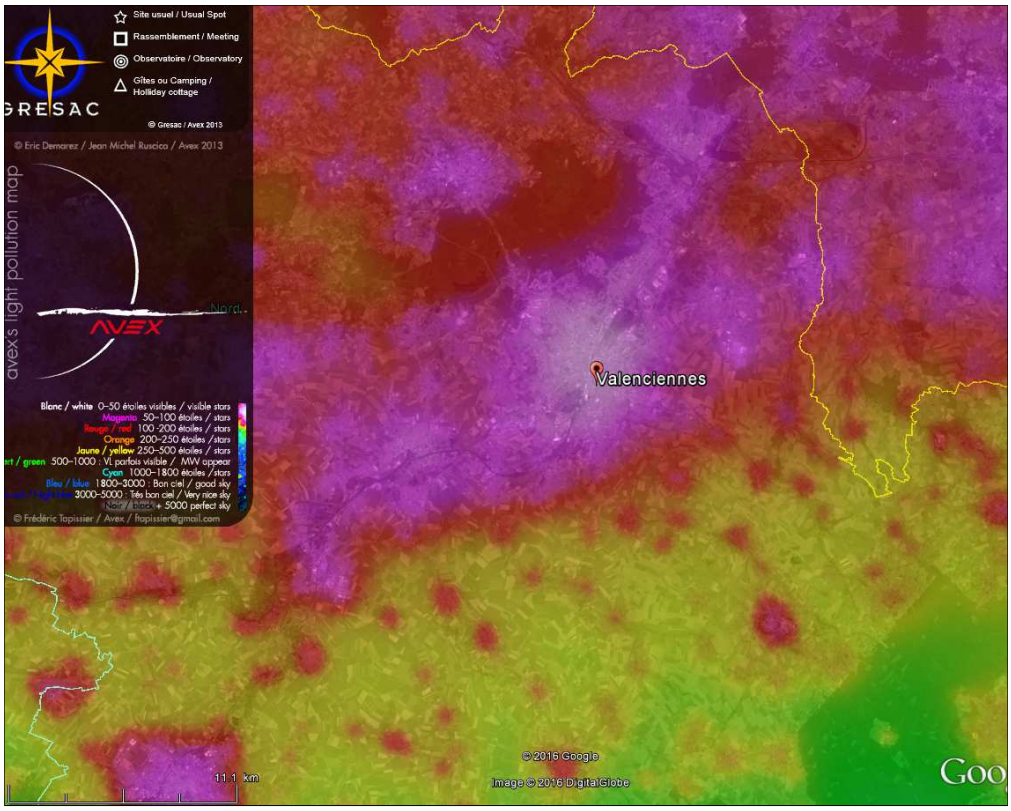

Source : http://www.avex-asso.org/

La présente carte expose les taux de pollution lumineuse d'intensité croissante selon l'ordre suivant : vert ; jaune ; orange ; rouge ; magenta. Il apparait nettement que le cœur de Valenciennes est largement soumis à la pollution lumineuse, il en va de même pour les alentours au nord de la ville.

La Ville de Valenciennes a engagé un nouveau Plan lumière avec Bouygues Énergies & Services fin juillet 2012, dans le cadre d'un partenariat public privé qui a pour ambition d'améliorer le confort visuel et le cadre de vie, de réduire le taux de pannes, de valoriser le patrimoine architectural tout en réduisant les consommations d'énergie de 33%. Le projet de rénovation du plan lumière a été réalisé par l'agence Concepto.

Plusieurs démarches sont au cœur du plan lumière parmi lesquelles se trouvent le remplacement de l'éclairage public et des feux de signalisation, la mise en valeur du patrimoine et la réduction des nuisances lumineuses dans les parcs et jardins.

Afin de rendre la ville plus attractive, une nouvelle mise en lumière de 56 sites historiques de la ville a été effectuée ainsi que la création de deux parcours nocturnes (parcours des Chalands et parcours des Arts).

Le Parc Naturel Régional (PNR) Scarpe-Escaut s'est également engagé à lutter contre la pollution lumineuse dans le cadre du programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ».

Le PNR met ainsi en avant plusieurs préconisations visant à préserver la biodiversité :

- Adapter l'éclairage ou ne plus éclairer aux abords des zones à enjeux de biodiversité ou des gîtes potentiels d'espèces animales.
- Viser un objectif de sobriété en s'interrogeant sur nos usages et nos besoins.
- Adapter l'éclairage public : orientation du flux lumineux uniquement vers le sol, optimisation du temps d'éclairage selon l'heure, réduction de la puissance lumineuse, adoption d'un choix stratégique de type de lampe, etc…

5/ La gestion des déchets sur le territoire de la CAVM

Services rendus par la CAVM

La Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole assure divers services pour gérer les déchets du Territoire :

- collecte des ordures ménagères résiduelles ;
- collecte sélective multi-matériaux, leur tri et évacuation vers les filières ;
- collecte séparative des déchets verts ;
- collecte séparative des encombrants ;
- la gestion des déchetteries (enlèvement des bennes et traitement des déchets) ;
- l'équipement en conteneurs pour les collectes ordures ménagères et sélective.

Deux modes de débarras des déchets

Les habitants des communes de la CAVM disposent de deux types d'organisation pour gérer leurs déchets. D'une part, une collecte grâce à des camions est effectuée chaque semaine sur le territoire. Cette collecte a été pensée dans une optique des respects des habitants et de l'environnement en adoptant un parcours adapté (les camions évitent par exemple de passer devant les écoles aux heures d'entrée et sortie), et en utilisant un carburant un minima respectueux de l'environnement.

Outre la collecte, les habitants peuvent passer par des points d'apport volontaires. Il existe des bornes de différents types (ordures ménagères, cartons/plastiques, verre) distribuées sur plusieurs communes, que les citoyens peuvent retrouver grâce aux plans d'implantation qui leur ont été distribués, ou sur le site des déchets en ligne mis à leur disposition. Les points d'apport volontaires sont avantageux sur plusieurs points, ils permettent en effet de réduire pollution, nuisances sonores et olfactives dues aux camions de collecte.

Les déchetteries sur le territoire de la CAVM

Le territoire de la CAVM compte 5 déchetteries réparties sur les communes de Maing, Onnaing, Quiévrechain, Valenciennes et Vieux-Condé.

Les déchetteries permettent d'accueillir des déchets d'origine variés, en notant que les pneus, batteries, DMS (peintures, huiles, solvants), et bouchons en plastique ne sont pas acceptés dans

l'ensemble des déchetteries du territoire. Un guide disponible sur le site de la CAVM permet cependant d'obtenir tous les renseignements voulus.

Il est notable que les déchetteries sont pensées durablement pour s'adapter à leur territoire, la déchetterie de Valenciennes va ainsi doubler sa capacité d'accueil, et un projet de déchetterie commune avec le Syndicat d'incinération de Douchy est envisagé à destination des habitants de Prouvy et Rouvignies.

Le traitement des déchets

Matériau	Unité de traitement localisation	Mode de traitement
Ordures ménagères résiduelles	Usine d'incinération du Syndicat ECOVALOR située à Saint-Saulve	Incinération avec Valorisation énergétique
Emballages	Centre de tri SITA NORD situé à Anzin	Tri et recyclage après évacuation vers les industriels repreneurs ou dans le cadre de la garantie de reprise ECO EMBALLAGES
Déchets verts	Site de compostage RECYDEM situé à Lourches	Compostage Valorisation organique
Encombrants	C.E.T. de SITA NORD à Curgies ou site de RECYDEM à Lourches	Mise en décharge ou pré-tri broyage avant incinération

Les unités de traitement de la CAVM

Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

Centre de tri (commune d'Anzin) :

Après la collecte des déchets, ces derniers sont triés dans le centre de tri situé sur la commune d'Anzin. Ils sont séparés selon leurs matériaux de fabrication puis expédiés vers des usines de recyclage. En moyenne, le centre de tri gère 18 400 tonnes d'emballages par an.

Ces matériaux subiront ensuite des traitements différents selon leurs composants comme l'illustre le schéma ci-dessous.

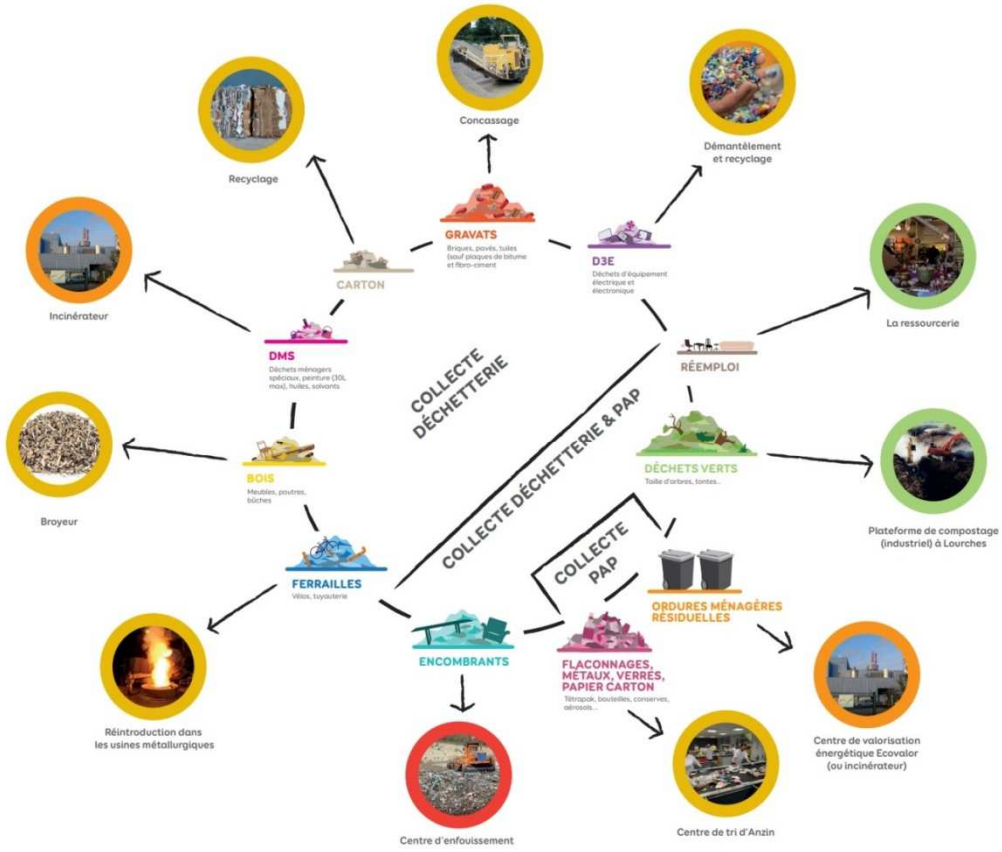

Schéma du devenir des déchets selon leur origine

Incinération (commune de Saint-Saulve) :

Les déchets ne pouvant pas être recyclés sont incinérés au sein de l'usine d'incération de la commune de Saint-Saulve. En 2015, 130.951 tonnes ont été incinérées. Pour le compte de VALENCIENNES METROPOLE, l'usine a traité 56.178,82 tonnes

Compostage des déchets verts (site de compostage de Lourches) :

En 2015, la Communauté d'Agglomération a envoyé 17.010,47 tonnes de déchets verts vers le site de compostage de Lourches. Le compost produit à partir de ces tonnages de déchets verts entrés sur le site représente environ 35% du tonnage global.

Traitement des encombrants :

Deux unités sont en charge des encombrants de la CAVM. D'une part le Centre d'Enfouissement Technique (C.E.T.), situé sur la commune de Curgies, est exploité par la Société SITA NORD et a une capacité de traitement de 80.000 tonnes par an.

D'autre part, le centre de tri de Lourches, exploité par la Société RECYDEMd ont la capacité de traitement est de 40.000 tonnes par an. Ce dernier est opérationnel depuis le 1er juillet 2004.

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le PLPDMA vise à réduire la quantité de déchets jetés chaque année sur le territoire de la CAVM.

Le programme fixe pour objectif de réduire de 10% la quantité de déchets entre 2010 et 2020, en sachant que la production de déchets en 2015 était déjà 2.62% inférieure à celle de 2010.

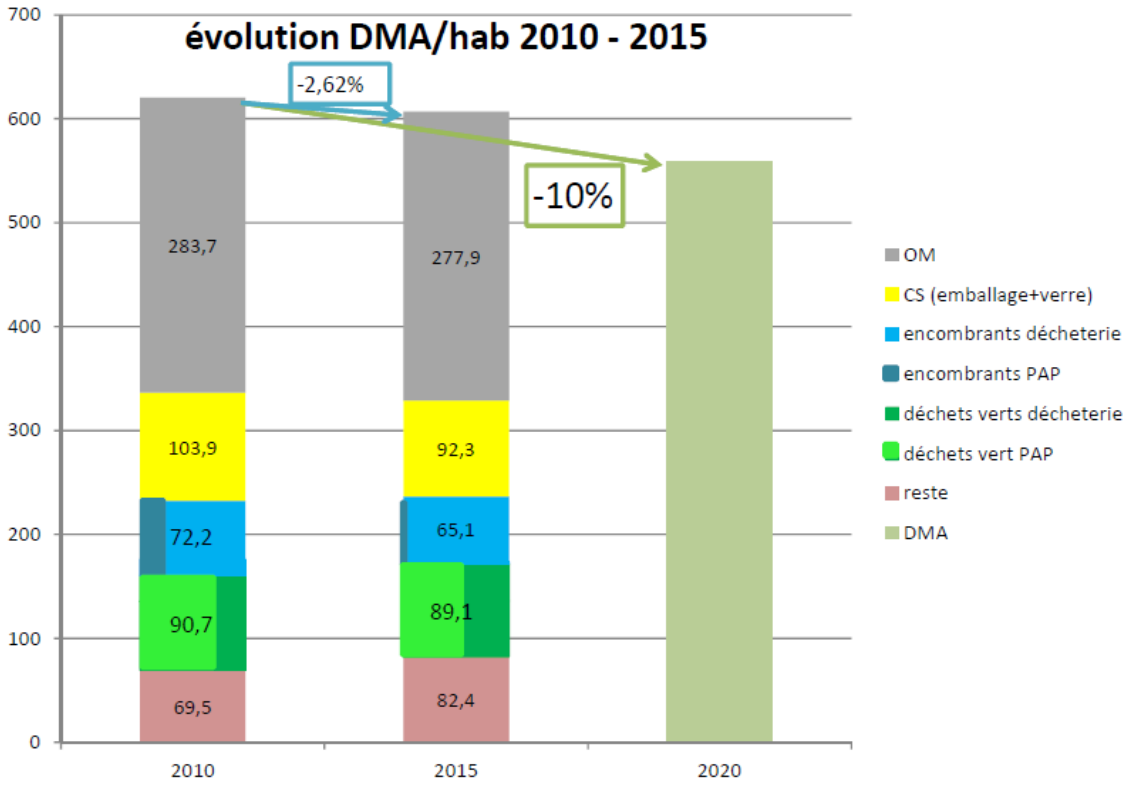

Objectifs du PLPDMA

Pour atteindre ces objectifs, le programme de prévention des déchets et assimilés fixe trois axes thématiques, à savoir :

- Réduire la quantité de bio-déchets collectés
- Réduire le gaspillage alimentaire
- Faire la promotion du réemploi

Les différents acteurs de production et gestion des déchets sont également soutenus dans ce programme qui accompagne les familles et les commerçants, qui vise à étudier et outiller les gros producteurs de déchets, et qui souhaite tendre vers une exemplarité des collectivités.

SYNTHÈSE

ATOUTS

Le Plan Climat Energie Territorial de Valenciennes Métropole engage le territoire dans de nombreuses actions en faveur de la qualité de l'air et du climat.

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du Nord permet de disposer de cartes de bruit, et d'un plan d'action contre ces nuisances.

FAIBLESSES

Le territoire est fréquemment exposé à des épisodes de pollution de l'air dont certains dépassent le seuil d'alerte.

Les nuisances sonores liées aux axes routiers sont importantes.

La pollution lumineuse est réelle sur l'ensemble du territoire.

OPPORTUNITÉS

La réduction de la pollution sonore et lumineuse sur le territoire améliorerait le cadre de vie des citoyens et permettrait de réduire les effets néfastes sur la faune et flore :

- meilleure répartition de l'éclairage public avec des sources de faible puissance
- mesures de réduction ou d'extinction dans les zones à fort enjeu environnemental
- extinction des bâtiments publics ou commerces la nuit,
- une réduction de la vitesse au niveau des zones sensibles permettrait de réduire la pollution sonore.

Les politiques menées permettent d'envisager une évolution de la répartition des polluants et une réduction des quantités émises d'ici 2020.

MENACES

La pollution de l'air entraîne des problèmes de santé, qui vont de la simple irritation à l'asthme, aux maladies respiratoires, cardio-vasculaires et aux cancers.

La pollution lumineuse peut être à l'origine de problèmes de santé (stress, fatigue...).

ENJEUX

- Limiter les nuisances sonores, la principale source de nuisance sonore sur le territoire de la CAVM est le trafic routier.
- Réduire la pollution lumineuse, la partie nord du territoire présente une pollution lumineuse plus importante.

Etude, Conseil, Milieux naturels

Diagnostic écologique

Elaboration du PLUi de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole (59)

Maître d'ouvrage : ***Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole***

RAINETTE SARL
35 Quai des Mines – 1er étage
59300 VALENCIENNES
Tel : 0359382258
info@rainette-sarl.com

Le Président,

Laurent DEGALLAIX

Septembre 2019 – Version 1.1

Contextes et objectifs de l'étude

CONTEXTE

Valenciennes Métropole est actuellement en cours d'élaboration de son futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) appelé à couvrir l'ensemble de son territoire communautaire à compter de 2020.

Le territoire de Valenciennes Métropole est soumis à de nombreuses contraintes environnementales.

Au regard de l'avancement des travaux d'élaboration du PLUi, il convient d'approfondir le degré de connaissances de ces différentes contraintes environnementales sur certaines zones d'extension urbaine actuellement ciblées mais qui sont susceptibles d'évoluer au fur et à mesure des travaux en cours.

Plus précisément, il s'agit d'étudier plus finement les futures zones d'extension urbaine, susceptibles d'être impactées en tout ou partie par des périmètres de protection existantes (zones humides, ZNIEFF).

- **Dans ce cadre, le présent document concerne le diagnostic écologique sur certaines des zones 1AU du PLUi de Valenciennes Métropole.**

CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

Les zones concernées sont situées au sein du territoire de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, dans le département du Nord (59), dans la région des Hauts-de-France.

- 🕮 Les cartes en page suivante illustrent la localisation de l'ensemble des zones d'extension urbaines, ainsi que la localisation de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole.

OBJECTIFS DE L'ETUDE

- **Dans le cadre du présent dossier, Rainette a été missionné pour réaliser un diagnostic écologique au sein des zones retenues, c'est-à-dire, une partie des zones d'extension urbaine, sur la base d'un cycle biologique complet.**
- **A noter que le présent rapport n'intègre pas les résultats des inventaires avifaune migratrice et hivernante, prévus respectivement à l'automne 2019 et l'hiver 2019-2020.**

Ainsi, un **diagnostic initial** est réalisé sur l'ensemble des zones retenues. Après un travail bibliographique (zonages de protection et d'inventaire, Trame Verte et Bleue, etc.), nous étudions les groupes suivants :

- la flore et les habitats,
- les Oiseaux,
- les Amphibiens et Reptiles,
- les Mammifères,
- les Insectes.

Localisation des zones d'extension urbaine du PLUi de Valenciennes Métropole

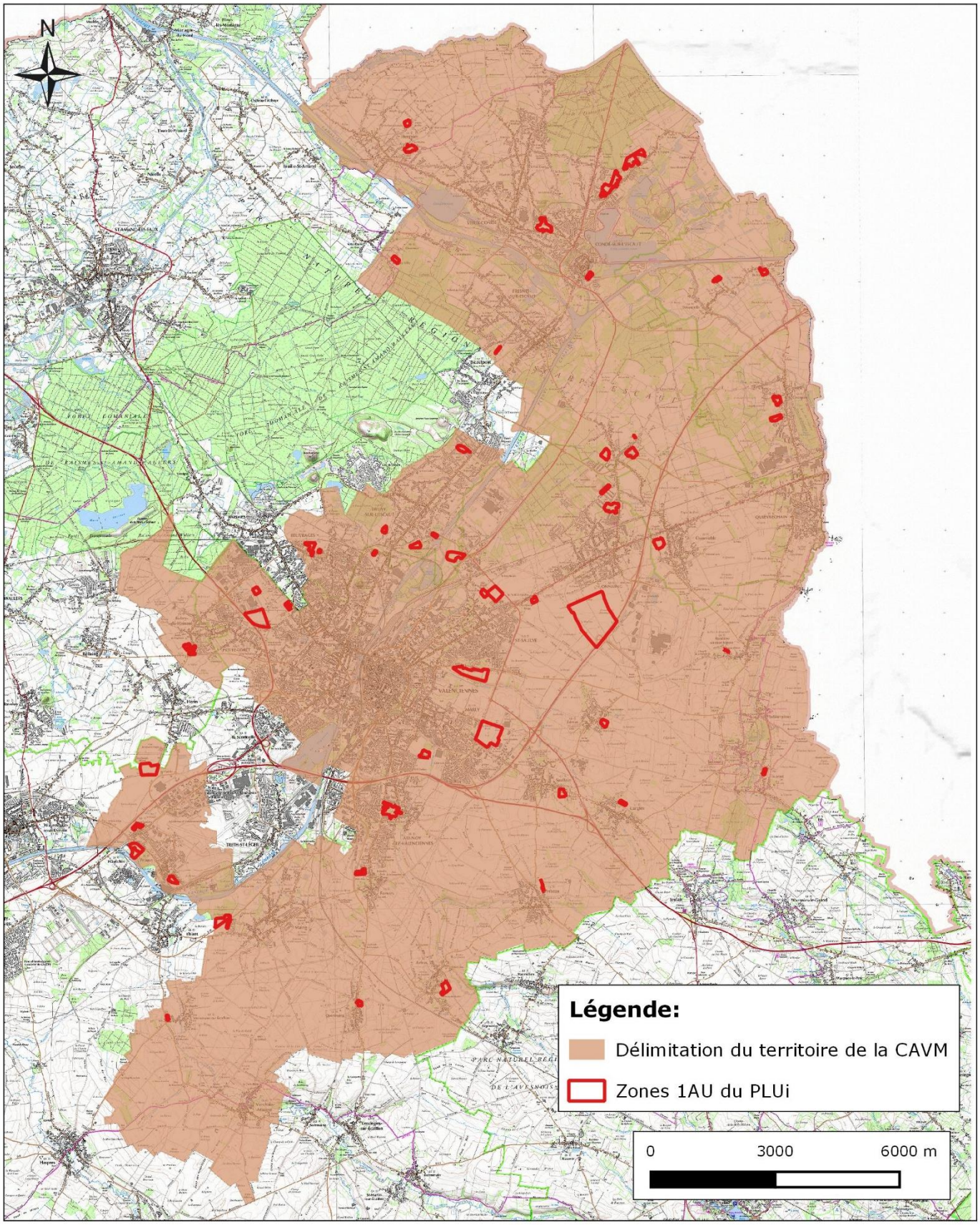

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © IGN Scan 25
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

Sommaire

CONTEXTES ET OBJECTIFS DE L'ETUDE 2

SOMMAIRE 4

SOMMAIRE DES ILLUSTRATIONS 7

1 ANALYSE DES METHODES 17

1.1 Équipe missionnée 17

1.2 Consultations et bibliographie 17

1.3 Zones d'étude 17

1.4 Méthodes pour l'expertise écologique 21

1.4.1 La flore et les habitats 21
1.4.1 L'avifaune 25
1.4.2 L'herpétofaune 25
1.4.3 L'entomofaune 26
1.4.4 La mammalofaune 27

1.5 L'évaluation patrimoniale 28

1.5.1 Textes de références pour la flore et les habitats 28
1.5.2 Textes de référence pour la faune 29
1.5.3 Méthodes d'évaluation et de hiérarchisation des enjeux 30

1.6 Évaluation des limites 31

1.6.1 Limites concernant les inventaires de terrain 31

2 SYNTHESE BIBLIOGRAPHIQUE DES ZONAGES EXISTANTS 33

2.1 Protections réglementaires et inventaires du patrimoine naturel 34

2.1.1 Rappel sur les zonages concernés 34

2.2 Continuités écologiques 45

2.2.1 Au niveau régional : le Schéma Régional de Cohérence Écologique 45
2.2.2 A l'échelle locale : la Trame Verte et Bleue du Valenciennois 49

3 DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE 51

3.1 Description globale des sites 51

3.2 Description des habitats 52

3.2.1 Végétations de friche 52
3.2.2 Végétations de pelouses et de prairies 55
3.2.3 Végétations préforestières et forestières 59
3.2.4 Végétations aquatiques ou amphibies 67
3.2.5 Autres milieux anthropogènes 69

4 EVALUATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES PAR SITE . 73

4.1 Beuvrages - zone 1 74

4.1.1 Flore 74
4.1.2 Faune 81
4.1.3 Bilan des enjeux écologiques 87

4.2 Beuvrages - zone 2 89

4.2.1 Flore 89
4.2.2 Faune 93
4.2.3 Bilan des enjeux écologiques 98

4.3 Bruay-sur-l'Escaut, zone 1 100

4.4 Bruay-sur-l'Escaut, zone 2 101
4.4.1 Flore 101
4.4.2 Faune 108
4.4.3 Bilan des enjeux écologiques 114

4.5 Bruay-sur-l'Escaut, zone 3 116
4.5.1 Flore 116
4.5.2 Faune 123
4.5.3 Bilan des enjeux écologiques 133

4.6 Bruay-sur-l'Escaut, zone 4 136
4.6.1 Flore 136
4.6.2 Faune 143
4.6.3 Bilan des enjeux écologiques 148

4.7 Condé-sur-l'Escaut, zone 1 150
4.7.1 Flore 150
4.7.2 Faune 157
4.7.3 Bilan des enjeux écologiques 165

4.8 Condé-sur-l'Escaut, zone 2 167
4.8.1 Flore 167
4.8.2 Faune 174
4.8.3 Bilan des enjeux écologiques 180

4.9 Condé-sur-l'Escaut, zone 3 183
4.9.1 Flore 183
4.9.2 Faune 195
4.9.3 Bilan des enjeux écologiques 206

4.10 Crespin, zone 2 210
4.10.1 Flore 210
4.10.2 Faune 216
4.10.3 Bilan des enjeux écologiques 224

4.11 Crespin, zone 3 226
4.11.1 Flore 226
4.11.2 Faune 231
4.11.3 Bilan des enjeux écologiques 237

4.12 Hergnies, zone 1 239
4.12.1 Flore 239
4.12.2 Faune 244
4.12.3 Bilan des enjeux écologiques 251

4.13 Odomez - zone 1 253
4.13.1 Flore 253
4.13.2 Faune 260
4.13.3 Bilan des enjeux écologiques 266

4.14 Onnaing, zone 1 268
4.14.1 Flore 268
4.14.2 Faune 277
4.14.3 Bilan des enjeux écologiques 282

4.15 Préseau, zone 1 284
4.15.1 Flore 284
4.15.2 Faune 288
4.15.3 Bilan des enjeux écologiques 293

4.16 Prouvy, zone 1 295
4.16.1 Flore 295
4.16.2 Faune 300
4.16.3 Bilan des enjeux écologiques 305

4.17 Quérénaing, zone 1 307
4.17.1 Flore 307
4.17.2 Faune 312
4.17.3 Bilan des enjeux écologiques 320

4.18 Rombies-et-Marchipont - zone 1 322
4.18.1 Flore 322
4.18.2 Faune 328
4.18.3 Bilan des enjeux écologiques 333

4.19 Rombies-et-Marchipont - zone 2 335
4.19.1 Flore 335
4.19.2 Faune 340
4.19.3 Bilan des enjeux écologiques 346

4.20 Rouvignies - zone 3 348
4.20.1 Flore 348
4.20.2 Faune 355
4.20.3 Bilan des enjeux écologiques 360

4.21 Saint-Aybert - zone 1 362
4.21.1 Flore 362
4.21.2 Faune 366
4.21.3 Bilan des enjeux écologiques 371

4.22 Sebourg - zone 1 373
4.22.1 Flore 373
4.22.2 Faune 380
4.22.3 Bilan des enjeux écologiques 388

4.23 Thivencelle - zone 1 390
4.23.1 Flore 390
4.23.2 Faune 396
4.23.3 Bilan des enjeux écologiques 403

4.24 Valenciennes - zone Ne 405
4.24.1 Flore 405
4.24.2 Faune 415
4.24.3 Bilan des enjeux écologiques 425

4.25 Vicq - zone 1 427
4.25.1 Flore 427
4.25.2 Faune 435
4.25.3 Bilan des enjeux écologiques 442

4.26 Vicq - zone 2 444
4.26.1 Flore 444
4.26.2 Faune 451
4.26.3 Bilan des enjeux écologiques 456

5 BIBLIOGRAPHIE 458

5.1 Bibliographie relative à l'expertise floristique 458

5.2 Bibliographie relative à l'expertise faunistique 459

5.3 Bibliographie relative à l'expertise faune aquatique 460

Sommaire des illustrations

TABLEAUX

Tableau 1: Liste des personnes ayant travaillé sur le projet 17
Tableau 2 : Critères retenus pour le choix des sites 1AU à inventorier 18
Tableau 3 : Dates de prospection par groupe et conditions météorologiques associées.....21
Tableau 4 : Critère d'appréciation du niveau d'enjeu d'une composante du milieu naturel 30
Tableau 6 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Beuvrages - zone 1 », d'après le zonage situé à proximité 74
Tableau 7 : Statuts de l'Arbre à papillons, EEE présente sur le secteur « Beuvrages - zone 1 »....76
Tableau 8 : Liste des habitats observés sur le secteur « Beuvrages - zone 1 » ..77
Tableau 9 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Beuvrages - zone 1 » lors des prospections floristiques 79
Tableau 10 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Beuvrages - zone 1 » 81
Tableau 11 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification.....82
Tableau 12: Tableau de bioévaluation de l'entomofaune recensée sur la zone d'étude.....84
Tableau 13: Tableau de bioévaluation des mammifères potentiels sur la zone d'étude.....86
Tableau 14 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Beuvrages - zone 1 »....87
Tableau 15 : Liste des habitats observés sur le secteur « Beuvrages - zone 2 ».91
Tableau 16 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Beuvrages - zone 2 » lors des prospections floristiques 92
Tableau 17 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Beuvrages - zone 2 » 93
Tableau 18 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification.....94
Tableau 19 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune recensée sur la zone d'étude.....96
Tableau 20 : Tableau de bioévaluation des mammifères potentiels sur la zone d'étude.....97
Tableau 21 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Beuvrages - zone 2 » 98
Tableau 22 : Statuts des EEE présentes sur le secteur « Bruay-sur-l'Escaut - zone 2 »....103
Tableau 23 : Liste des habitats observés sur le secteur « Bruay-sur-l'Escaut - zone 2 »....104
Tableau 24 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Bruay-sur-l'Escaut - zone 2 » lors des prospections floristiques 106
Tableau 25 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Bruay sur l'Escaut - zone 2 »....108
Tableau 26 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification 109
Tableau 27 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune recensée sur la zone d'étude.....111
Tableau 28 : Tableau de bioévaluation des mammifères inventoriés sur la zone d'étude.....113
Tableau 29 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Bruay-sur-l'Escaut - zone 2 » 114
Tableau 30 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Bruay-sur-l'Escaut - zone 3 », d'après le CBNBl 116
Tableau 31 : Statuts des EEE présentes sur le secteur « Bruay-sur-l'Escaut - zone 3 »....118
Tableau 32 : Liste des habitats observés sur le secteur « Bruay-sur-l'Escaut - zone 3 »....119
Tableau 33 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Bruay-sur-l'Escaut - zone 3 » lors des prospections floristiques 121
Tableau 34 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Bruay sur l'Escaut-zone 3 »....123

Tableau 35 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification 124
Tableau 36 : Bioévaluation de l'herpétofaune potentielle sur le site d'étude 126
Tableau 37 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune recensée sur la zone d'étude 128
Tableau 38 : Espèces de chiroptères présentes sur le secteur « Bruay sur l'Escaut-zone 3 » 130
Tableau 39 : Tableau de bioévaluation des Mammifères inventoriés sur la zone d'étude 130
Tableau 40 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Bruay-sur-l'Escaut - zone 3 » (1/2) 133
Tableau 41 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Bruay-sur-l'Escaut - zone 3 » (2/2) 134
Tableau 42 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Bruay-sur-l'Escaut - zone 4 », d'après les zonages situés à proximité 136
Tableau 43 : Statuts des EEE présentes sur le secteur « Bruay-sur-l'Escaut - zone 4 » 138
Tableau 44 : Liste des habitats observés sur le secteur « Bruay-sur-l'Escaut - zone 4 » 139
Tableau 45 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Bruay-sur-l'Escaut - zone 4 » lors des prospections floristiques 141
Tableau 46 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Bruay sur l'Escaut - zone 4 » 143
Tableau 47 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification 143
Tableau 48 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune recensée sur la zone d'étude 146
Tableau 49 : Tableau de bioévaluation des Mammifères inventoriés sur la zone d'étude 147
Tableau 50 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Bruay-sur-l'Escaut - zone 4 » 148
Tableau 51 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 2 », d'après le CBNBl 150
Tableau 52 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Bruay-sur-l'Escaut - zone 4 », d'après les zonages situés à proximité 150
Tableau 53 : Statuts des EEE présentes sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 1 » 152
Tableau 54 : Liste des habitats observés sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 1 » 153
Tableau 55 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 1 » lors des prospections floristiques 155
Tableau 56 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Condé sur l'Escaut-zone 1 » 157
Tableau 57 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification 158
Tableau 58 : Bioévaluation de l'herpétofaune potentielle sur le site d'étude 160
Tableau 59 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune recensée sur la zone d'étude 161
Tableau 60 : Tableau de bioévaluation des Mammifères potentielles sur la zone d'étude 163
Tableau 61 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 1 » 165
Tableau 62 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 2 », d'après le CBNBl 167
Tableau 63 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 2 », d'après les zonages situés à proximité 167
Tableau 64 : Statuts des EEE présentes sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 2 » 169
Tableau 65 : Liste des habitats observés sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 2 » 170
Tableau 66 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 2 » lors des prospections floristiques 172
Tableau 67 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Condé sur l'Escaut-zone 2 » 174
Tableau 68 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification 175
Tableau 69 : Bioévaluation de l'herpétofaune potentielle sur le site d'étude 176

Tableau 70 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune recensée sur la zone d'étude..... 177
Tableau 71 : Espèces de chiroptères présentes sur le secteur « Condé sur l'Escaut-zone 2 »..... 178
Tableau 72 : Tableau de bioévaluation des Mammifères inventoriés et potentielles sur la zone d'étude 179
Tableau 73 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 2 » (1/2)..... 180
Tableau 74 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 2 » (2/2)..... 181
Tableau 75 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 3 », d'après le CBNBl 183
Tableau 76 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 3 », d'après les zonages situés à proximité 183
Tableau 77 : Statuts de l'espèce patrimoniale présente sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 3 »..... 187
Tableau 78 : Statuts des EEE présentes sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 3 » 188
Tableau 79 : Liste des habitats observés sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 3 » 189
Tableau 80 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 3 » lors des prospections floristiques..... 192
Tableau 81 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Condé sur l'Escaut - zone 3 »..... 195
Tableau 82 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification (1/2) 196
Tableau 83 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification (2/2) 197
Tableau 84 : Bioévaluation de l'herpétofaune recensée sur la zone d'étude..... 200
Tableau 85 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune recensée sur la zone d'étude..... 202
Tableau 86 : Espèces de chiroptères présentes sur le secteur « Condé sur l'Escaut-zone 3 »..... 204
Tableau 87 : Tableau de bioévaluation des Mammifères inventoriés et potentielles sur la zone d'étude 204
Tableau 88 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 3 »(1/3)..... 206
Tableau 89 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 3 » (2/3)..... 207
Tableau 90 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 3 » (3/3)..... 208
Tableau 91 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Crespin - zone 2 », d'après le CBNBl 210
Tableau 92 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Crespin - zone 2 », d'après le zonage situé à proximité 210
Tableau 93 : Liste des habitats observés sur le secteur « Crespin - zone 2 »..... 213
Tableau 94 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Crespin - zone 2 » lors des prospections floristiques..... 214
Tableau 95 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Crespin- zone 2 » 216
Tableau 96 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification..... 217
Tableau 97 : Bioévaluation de l'herpétofaune potentielle sur le site d'étude..... 219
Tableau 98 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune recensée sur la zone d'étude..... 221
Tableau 99 : Tableau de bioévaluation des Mammifères inventoriés et potentielles sur la zone d'étude..... 223
Tableau 100 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Crespin - zone 2 » 224
Tableau 101 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Crespin - zone 2 », d'après le CBNBl 226
Tableau 102 : Liste des habitats observés sur le secteur « Crespin - zone 3 » . 229
Tableau 103 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Crespin - zone 3 » lors des prospections floristiques..... 230
Tableau 104 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Crespin- zone 3 » 231
Tableau 105 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification..... 232
Tableau 106 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune recensée sur la zone d'étude..... 234

Tableau 107 : Tableau de bioévaluation des Mammifères inventoriés et potentielles sur la zone d'étude 236
Tableau 108 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Crespin - zone 3 » 237
Tableau 109 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Hergnies - zone 1 », d'après le CBNBl 239
Tableau 110 : Liste des habitats observés sur le secteur « Hergnies - zone 1 » 242
Tableau 111 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Hergnies - zone 1 » lors des prospections floristiques 243
Tableau 112 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Hergnies » 244
Tableau 113 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification 244
Tableau 114 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune recensée sur la zone d'étude 247
Tableau 115 : Espèces de chiroptères présentes sur le secteur « Hergnies » ... 248
Tableau 116 : Tableau de bioévaluation des Mammifères inventoriés sur la zone d'étude 248
Tableau 117 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Hergnies - zone 1 » 251
Tableau 118 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Odomez - zone 1 », d'après le zonage situé à proximité 253
Tableau 119 : Statuts des EEE présentes sur le secteur « Odomez - zone 1 » . 255
Tableau 120 : Liste des habitats observés sur le secteur « Odomez - zone 1 » 256
Tableau 121 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Odomez - zone 1 » lors des prospections floristiques 258
Tableau 122 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Odomez » 260
Tableau 123 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification 260
Tableau 124 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune recensée sur la zone d'étude 263
Tableau 125 : Espèces de chiroptères présentes sur le secteur « Odomez » 264
Tableau 126 : Tableau de bioévaluation des Mammifères inventoriés sur la zone d'étude 264
Tableau 127 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Odomez - zone 1 » 266
Tableau 128 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Onnaing - zone 1 », d'après le zonage situé à proximité 268
Tableau 129 : Statuts des espèces patrimoniales présentes sur le secteur « Onnaing - zone 1 » 270
Tableau 130 : Statuts des EEE présentes sur le secteur « Onnaing - zone 1» .. 271
Tableau 131 : Liste des habitats observés sur le secteur « Onnaing - zone 1 » 272
Tableau 132 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Onnaing - zone 1 » lors des prospections floristiques 275
Tableau 133 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Onnaing » 277
Tableau 134 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification 278
Tableau 135 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune recensée sur la zone d'étude 280
Tableau 136 : Tableau de bioévaluation des Mammifères inventoriés et potentielles sur la zone d'étude 281
Tableau 137 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Onnaing - zone 1 » 282
Tableau 138 : Liste des habitats observés sur le secteur « Préseau - zone 1 ». 286
Tableau 139 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Préseau - zone 1 » lors des prospections floristiques 287
Tableau 140 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Préseau » 288
Tableau 141 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification 288
Tableau 142 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune recensée sur la zone d'étude 291
Tableau 143 : Tableau de bioévaluation des Mammifères inventoriés sur la zone d'étude 292
Tableau 144 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Préseau - zone 1 » 293
Tableau 145 : Liste des habitats observés sur le secteur « Prouvy - zone 1 » .. 298
Tableau 146 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Prouvy - zone 1 » lors des prospections floristiques 299

Tableau 147 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Prouvy »..... 300
Tableau 148 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification..... 300
Tableau 149 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune 302
Tableau 150 : Espèces de chiroptères présentes sur le secteur « Prouvy »..... 303
Tableau 151 : Tableau de bioévaluation des Mammifères inventoriés sur la zone d'étude..... 304
Tableau 152 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Prouvy - zone 1 » 305
Tableau 153 : Liste des habitats observés sur le secteur « Quérénaing - zone 1 » 310
Tableau 154 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Quérénaing - zone 1 » lors des prospections floristiques 311
Tableau 155 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Quérénaing » 312
Tableau 156 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification..... 312
Tableau 157 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune recensée sur la zone d'étude..... 315
Tableau 158 : Espèces de chiroptères présentes sur le secteur « Quérénaing »317
Tableau 159 : Tableau de bioévaluation des Mammifères inventoriés sur la zone d'étude..... 317
Tableau 160 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Quérénaing - zone 1 »..... 320
Tableau 161 : Statuts des EEE présentes sur le secteur « Rombies-et-Marchipont - zone 1 »..... 324
Tableau 162 : Liste des habitats observés sur le secteur « Rombies-et-Marchipont - zone 1 »..... 325
Tableau 163 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Rombies-et-Marchipont-zone 1 » lors des prospections floristiques 327
Tableau 164 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Rombies-et-Marchipont- zone 1 »..... 328
Tableau 165 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification..... 328
Tableau 166 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune recensée sur la zone d'étude..... 331
Tableau 167 : Espèces de chiroptères présentes sur le secteur « Rombies-et-Marchipont- zone 1 » 332
Tableau 168 : Tableau de bioévaluation des Mammifères inventoriés sur la zone d'étude..... 332
Tableau 169 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Rombies-et-Marchipont - zone 1 »..... 333
Tableau 170 : Statuts de l'EEE présente sur le secteur « Rombies-et-Marchipont - zone 2 » 337
Tableau 171 : Liste des habitats observés sur le secteur « Rombies-et-Marchipont - zone 2 »..... 337
Tableau 172 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Rombies-et-Marchipont - zone 2 » lors des prospections floristiques 339
Tableau 173 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Rombies-et-Marchipont- zone 2 », d'après le zonage situé à proximité 340
Tableau 174 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification..... 340
Tableau 175 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune recensée sur la zone d'étude..... 343
Tableau 176 : Espèces de chiroptères présentes sur le secteur « Rombies-et-Marchipont- zone 2» 344
Tableau 177 : Tableau de bioévaluation des Mammifères inventoriés sur la zone d'étude..... 344
Tableau 178 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Rombies-et-Marchipont- zone 2 » 346
Tableau 179 : Statuts des EEE présentes sur le secteur « Rouvignies - zone 3 » 350
Tableau 180 : Liste des habitats observés sur le secteur « Rouvignies - zone 3 » 351
Tableau 181 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Rouvignies - zone 3 » lors des prospections floristiques..... 353
Tableau 182 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Rouvigny »..... 355

Tableau 183 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification 355
Tableau 184 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune 357
Tableau 185 : Espèces de chiroptères présentes sur le secteur « Prouvy » 358
Tableau 186 : Tableau de bioévaluation des Mammifères inventoriés sur la zone d'étude 358
Tableau 187 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Rouvignies - zone 3 » 360
Tableau 188 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Saint-Aybert - zone 1 », d'après les zonages situés à proximité 362
Tableau 189 : Liste des habitats observés sur le secteur « Rouvignies - zone3 » 364
Tableau 190 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Saint-Aybert - zone 1 » lors des prospections floristiques 365
Tableau 191 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Saint Aybert » 366
Tableau 192 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification 366
Tableau 193 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune recensée sur la zone d'étude 369
Tableau 194 : Tableau de bioévaluation des Mammifères potentielles sur la zone d'étude 370
Tableau 195 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Saint-Aybert - zone 1 » 371
Tableau 196 : Statut de rareté et menace de la Saxifrage granulée, espèce protégée en NPdC, présente sur le secteur « Sebourg - zone 1 » 375
Tableau 197 : Liste des habitats observés sur le secteur « Sebourg - zone 1 » 377
Tableau 198 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Sebourg - zone 1 » lors des prospections floristiques 379
Tableau 199 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification 381
Tableau 200 : Bioévaluation de l'herpétofaune potentielle sur le site d'étude ... 383
Tableau 201 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune sur la zone d'étude . 385
Tableau 202 : Espèces de chiroptères présentes sur le secteur « Sebourg » 386
Tableau 203 : Tableau de bioévaluation des Mammifères inventoriés sur la zone d'étude 386
Tableau 204 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Sebourg - zone 1 » 388
Tableau 205 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Thivencelle - zone 1 », d'après les zonages situés à proximité 390
Tableau 206 : Liste des habitats observés sur le secteur « Thivencelle - zone 1 » 393
Tableau 207 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Thivencelle - zone 1 » lors des prospections floristiques 394
Tableau 208 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Thivencelle » 396
Tableau 209 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification 397
Tableau 210 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune sur la zone d'étude . 399
Tableau 211 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Thivencelle - zone 1 » 403
Tableau 212 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Valencienne - zone Ne », d'après le CBNBl 405
Tableau 213 : Statut de rareté et menace de la Gesse des bois, espèce protégée en NPdC, présente sur le secteur « Valenciennes -zone Ne » 407
Tableau 214 : Statuts de l'espèce patrimoniale présente sur le secteur « Valenciennes -zone Ne » 408
Tableau 215 : Statuts des EEE présentes sur le secteur « Valenciennes - zone Ne » 408
Tableau 216 : Liste des habitats observés sur le secteur « Valencienne - zone Ne » 409
Tableau 217 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Valencienne - zone Ne » lors des prospections floristiques 413
Tableau 218 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Valenciennes » 415
Tableau 219 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification 416
Tableau 220 : Bioévaluation de l'herpétofaune potentielle sur le site d'étude ... 418
Tableau 221 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune sur la zone d'étude . 420
Tableau 222 : Espèces de chiroptères présentes sur le secteur « Valenciennes » 422

Tableau 223 : Tableau de bioévaluation des Mammifères inventoriés sur la zone d'étude..... 422
Tableau 224 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Valenciennes - zone Ne »..... 425
Tableau 225 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Vicq - zone 1 », d'après le zonage situé à proximité..... 427
Tableau 226 : Statut de rareté et menace du Myosotis des bois, espèce protégée en NPdC, présente sur le secteur « Vicq - zone 1 »..... 429
Tableau 227 : Liste des habitats observés sur le secteur « Vicq - zone 1 »..... 431
Tableau 228 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Vicq - zone 1 » lors des prospections floristiques..... 433
Tableau 229 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Vicq - zone 1 »..... 435
Tableau 230 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification..... 435
Tableau 231 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune sur la zone d'étude. 438
Tableau 232 : Tableau de bioévaluation des Mammifères inventoriés sur la zone d'étude..... 440
Tableau 233 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Vicq - zone 1 »..... 442
Tableau 234 : Statuts de l'espèce patrimoniale présente sur le secteur « Vicq - zone 2 »..... 446
Tableau 235 : Statuts des EEE présentes sur le secteur « Vicq - zone 2 »..... 446
Tableau 236 : Liste des habitats observés sur le secteur « Vicq - zone 2 »..... 447
Tableau 237 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Vicq - zone 2 » lors des prospections floristiques..... 450
Tableau 238 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Vicq - zone 2 »..... 451
Tableau 239 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification..... 451
Tableau 240 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune sur la zone d'étude. 454
Tableau 241 : Tableau de bioévaluation des Mammifères inventoriés sur la zone d'étude..... 455
Tableau 242 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Vicq - zone 2 »..... 456

CARTES

Carte 1 : Localisation des zones d'extension urbaine du PLUi de Valenciennes Métropole 3
Carte 2 : Localisation des zones retenues pour la réalisation des inventaires faune-flore 19
Carte 3 : Zonages d'inventaires - Zoom 1 36
Carte 4 : Zonages d'inventaires - Zoom 2 37
Carte 5 : Zonages d'inventaires - Zoom 3 38
Carte 6 : Zonages de protection (hors Natura 2000) - Zoom 1 39
Carte 7 : Zonages de protection (hors Natura 2000) - Zoom 2 40
Carte 8 : Zonages de protection (hors Natura 2000) - Zoom 3 41
Carte 9 : Réseau Natura 2000 - Zoom 1 42
Carte 10 : Zonages d'inventaires - Zoom 2 43
Carte 11 : Zonages d'inventaires - Zoom 3 44
Carte 12 : SRCE – Espaces Naturels 47
Carte 13 : SRCE – Corridors terrestres et aquatiques 48
Carte 14 : Trame Verte et Bleue du Valenciennois.....50
Carte 15 : Cartographie des habitats, Beuvrages - zone 1.....75
Carte 16 : Localisation des Espèces Exotiques Envahissantes, Beuvrages - zone 1 78
Carte 17 : Localisation de l'avifaune nicheuse d'intérêt sur le site de Beuvrages – zone 1 83
Carte 18 :: Localisation de l'entomofaune d'intérêt sur le site de Beuvrages – zone 1 85
Carte 19 : Hiérarchisation des enjeux écologiques, Beuvrages - zone 1 88
Carte 20 : Cartographie des habitats, Beuvrages - zone 2.....90
Carte 21 : Localisation de l'Etourneau sansonnet sur le site de Beuvrages – zone 2 95
Carte 22 : Hiérarchisation des enjeux écologiques, Beuvrages - zone 2 99
Carte 23 : Cartographie des habitats, Bruay-sur-l'Escaut - zone 2.....102
Carte 24 : Localisation des Espèces Exotiques Envahissantes, Bruay-sur-l'Escaut - zone 2 105

Carte 25 : Localisation de l'avifaune nicheuse d'intérêt sur le site de Bruay-sur-l'Escaut – zone 2 110
Carte 26 : Localisation du Machaon sur le site de Bruay-sur-l'Escaut – zone 2. 112
Carte 27 : Hiérarchisation des enjeux écologiques, Bruay-sur-l'Escaut – zone 2 115
Carte 28 : Cartographie des habitats, Bruay-sur-l'Escaut - zone 3 117
arte 29 : Localisation des Espèces Exotiques Envahissantes, Bruay-sur-l'Escaut - zone 3..... 120
Carte 30 : Localisation de l'avifaune nicheuse d'intérêt sur le site de Bruay-sur-l'Escaut – zone 3 125
Carte 31 : Localisation de l'herpétofaune protégée sur le site de Bruay-sur-l'Escaut – zone 3..... 127
Carte 32 : Localisation du Symptétrum de Foscolombe sur le site de Bruay-sur-l'Escaut – zone 3 129
Carte 33 : Localisation des cavités sur le site de Bruay-sur-l'Escaut – zone 3 .. 132
Carte 34 : Hiérarchisation des enjeux écologiques, « Bruay-sur-l'Escaut - zone 3 » 135
Carte 35 : Cartographie des habitats, Bruay-sur-l'Escaut - zone 4 137
Carte 36 : Localisation des Espèces Exotiques Envahissantes, Bruay-sur-l'Escaut - zone 4..... 140
Carte 37 : Localisation de l'avifaune nicheuse d'intérêt sur le site de Bruay-sur-l'Escaut – zone 4 145
Carte 38 : Hiérarchisation des enjeux écologiques, « Bruay-sur-l'Escaut - zone 4 » 149
Carte 39 : Cartographie des habitats, Condé-sur-l'Escaut - zone 1..... 151
Carte 40 : Localisation des Espèces Exotiques Envahissantes, Condé-sur-l'Escaut - zone 1..... 154
Carte 41 : Localisation de l'avifaune nicheuse d'intérêt sur le site de Condé-sur-l'Escaut – zone 1 159
Carte 42 : Localisation de l'Azuré des nerpruns sur le site de Condé-sur-l'Escaut – zone 1..... 162
Carte 43 : Localisation des cavités sur le site de Bruay-sur-l'Escaut – zone 1 .. 164
Carte 44 : Hiérarchisation des enjeux écologiques, « Condé-sur-l'Escaut - zone 1 » 166
Carte 45 : Cartographie des habitats, Condé-sur-l'Escaut - zone 2..... 168
Carte 46 : Localisation des Espèces Exotiques Envahissantes, Condé-sur-l'Escaut - zone 2 171
Carte 47 : Hiérarchisation des enjeux écologiques, « Condé-sur-l'Escaut - zone 2 » 182
Carte 48 : Cartographie des habitats, Condé-sur-l'Escaut - zone 3 186
Carte 49 : Localisation des espèces patrimoniales, Condé-sur-l'Escaut - zone 3190
Carte 50 : Localisation des Espèces Exotiques Envahissantes, Condé-sur-l'Escaut - zone 3 191
Carte 51 : Localisation de l'avifaune nicheuse d'intérêt sur le site de Condé-sur-l'Escaut – zone 3..... 199
Carte 52 : Localisation de l'herpétofaune protégée sur le site de Condé-sur-l'Escaut – zone 1 201
Carte 53 : Localisation de l'entomofaune d'intérêt sur le site de Beuvrage – zone 1 203
Carte 54 : Localisation des cavités sur le site de Bruay-sur-l'Escaut – zone 3 .. 205
Carte 55 : Hiérarchisation des enjeux écologiques, « Condé-sur-l'Escaut – zone 3 » 209
Carte 56 : Cartographie des habitats, Crespin - zone 2 211
Carte 57 : Localisation de l'avifaune nicheuse d'intérêt sur le site de Crespin – zone 2 218
Carte 58 : Localisation de l'herpétofaune protégée sur le site de Crespin – zone 2 220
Carte 59 : Localisation de la Decticelle bariolée sur le site de Crespin – zone 2 222
Carte 60 : Hiérarchisation des enjeux écologiques, « Crespin - zone 2 » 225
Carte 61 : Cartographie des habitats, Crespin - zone 3 227
Carte 62 : Localisation de l'avifaune nicheuse d'intérêt sur le site de Crespin – zone 3 233
Carte 63 : Localisation du Collier de corail sur le site de Crespin – zone 3 235
Carte 64 : Hiérarchisation des enjeux écologiques, « Crespin - zone 3 » 238
Carte 65 : Cartographie des habitats, Hergnies - zone 1 240
Carte 66 : Localisation de l'avifaune nicheuse d'intérêt sur le site de Hergnies. 246
Carte 67 : Localisation des cavités sur le site de Hergnies 250
Carte 68 : Hiérarchisation des enjeux écologiques, « Hergnies - zone 1 » 252
Carte 69 : Cartographie des habitats, Odomez - zone 1 254
Carte 70 : Localisation des Espèces Exotiques Envahissantes, Odomez - zone 1 257
Carte 71 : Localisation de l'avifaune nicheuse d'intérêt sur le site de Odomez.. 262

Carte 72 : Hiérarchisation des enjeux écologiques, « Odomez - zone 1 »..... 267
Carte 73 : Cartographie des habitats, Onnaing - zone 1 269
Carte 74 : Localisation des espèces patrimoniales, Onnaing - zone 1..... 273
Carte 75 : Localisation des Espèces Exotiques Envahissantes, Onnaing - zone 1 274
Carte 76 : Localisation de l'avifaune nicheuse d'intérêt sur le site d'Onnaing ... 279
Carte 77 : Hiérarchisation des enjeux écologiques, « Onnaing - zone 1 »..... 283
Carte 78 : Cartographie des habitats, Préseau - zone 1 285
Carte 79 : Localisation de l'avifaune nicheuse d'intérêt sur le site de Préseau.. 290
Carte 80 : Hiérarchisation des enjeux écologiques, « Préseau - zone 1 » 294
Carte 81 : Cartographie des habitats, Prouvy - zone 1..... 296
Carte 82 : Hiérarchisation des enjeux écologiques, « Prouvy - zone 1 »..... 306
Carte 83 : Cartographie des habitats, Quérénaing - zone 1 308
Carte 84 : Localisation de l'avifaune nicheuse d'intérêt sur le site de Quérénaing 314
Carte 85 : Localisation du Collier de corail sur le site de Quérénaing 316
Carte 86 : Localisation des cavités sur le site de Quérénaing..... 319
Carte 87 : Hiérarchisation des enjeux écologiques, « Quérénaing - zone 1 » .. 321
Carte 88 : Cartographie des habitats, Rombies-et-Marchipont - zone 1 323
Carte 89 : Localisation des Espèces Exotiques Envahissantes, Rombies-et-Marchipont - zone 1 326
Carte 90 : Localisation de l'avifaune nicheuse d'intérêt sur le site de Rombies-et-Marchipont- zone 1 330
Carte 91 : Hiérarchisation des enjeux écologiques, « Rombies-et-Marchipont - zone 1 » 334
Carte 92 : Cartographie des habitats, Rombies-et-Marchipont - zone 2 336
Carte 93 : Localisation des Espèces Exotiques Envahissantes, Rombies-et-Marchipont - zone 2 338
Carte 94 : Localisation du Chardonneret élégant sur le site de Rombies-et-Marchipont- zone 2 342
Carte 95 : Localisation des cavités sur le site de Rombie-et-Marchipont - zone 2 345
Carte 96 : Hiérarchisation des enjeux écologiques, « Rombies-et-Marchipont - zone 2 » 347
Carte 97 : Cartographie des habitats, Rouvignies - zone 3 349
Carte 98 : Localisation des Espèces Exotiques Envahissantes, Rouvignies - zone 3 352
Carte 99 : Localisation des cavités sur le site de Rouvignies 359
Carte 100 : Hiérarchisation des enjeux écologiques, « Rouvignies - zone 3 ».. 361
Carte 101 : Cartographie des habitats, Saint-Aybert - zone 1 363
Carte 102 : Localisation de l'avifaune nicheuse d'intérêt sur le site de Saint-Aybert 368
Carte 103 : Hiérarchisation des enjeux écologiques, « Saint-Aybert - zone 1 » 372
Carte 104 : Cartographie des habitats, Sebourg - zone 1 374
Carte 105 : Localisation de a Saxifrage granulée, espèce protégée en Nord-Pas-de-Calais 378
Carte 106 : Localisation de l'avifaune nicheuse d'intérêt sur le site de Sebourg 382
Carte 107 : Localisation du Crapaud commun sur le site de Sebourg 384
Carte 108 : Localisation des cavités sur le site de Sebourg..... 387
Carte 109 : Hiérarchisation des enjeux écologiques, Sebourg - zone 1..... 389
Carte 110 : Cartographie des habitats, Thivencelle - zone 1 391
Carte 111 : Localisation de l'avifaune nicheuse d'intérêt sur le site de Thivencelle 398
Carte 112 : Localisation de l'entomofaune d'intérêt sur le site de Thivencelle .. 400
Carte 113 : Localisation des cavités sur le site de Thivencelle..... 402
Carte 114 : Hiérarchisation des enjeux écologiques, « Thivencelle - zone 1 » .. 404
Carte 115 : Cartographie des habitats, Valenciennes - zone Ne 406
Carte 116 : Localisation de la Gesse des bois, espèce protégée en Nord-Pas-de-Calais, Valenciennes - zone Ne 410
Carte 117 : Localisation des espèces patrimoniales, Valenciennes - zone Ne.... 411
Carte 118 : Localisation des Espèces Exotiques Envahissantes, Valenciennes - zone Ne 412
Carte 119 : Localisation de l'avifaune nicheuse d'intérêt sur le site de Valenciennes 417
Carte 120 : Localisation de l'herpétofaune protégée sur le site de Thivencelle.. 419
Carte 121 : Localisation de l'entomofaune d'intérêt sur le site de Valenciennes 421
Carte 122 : Localisation des cavités sur le site de Valenciennes 424
Carte 123 : Hiérarchisation des enjeux écologiques, « Valencienne - zone Ne » 426
Carte 124 : Cartographie des habitats, Vicq - zone 1..... 428

Carte 125 : Localisation de la Gesse des bois, espèce protégée en Nord-Pas-de-Calais, Valenciennes - zone Ne 432
Carte 126 : Localisation de l'avifaune nicheuse d'intérêt sur le site de Vicq – zone 1 437
Carte 127 : Localisation de l'entomofaune d'intérêt sur le site de Vicq – zone 1439
Carte 128 : Localisation de l'Ecureuil roux sur le site de Vicq – zone 1..... 441
Carte 129 : Hiérarchisation des enjeux écologiques, « Vicq - zone 1 »..... 443
Carte 130 : Cartographie des habitats, Vicq - zone 2 445
Carte 131 : Localisation des espèces patrimoniales, Vicq - zone 2..... 448
Carte 132 : Localisation des Espèces Exotiques Envahissantes, Vicq - zone 2 .. 449
Carte 133 : Localisation de l'avifaune nicheuse d'intérêt sur le site de Vicq – zone 2 453
Carte 134 : Hiérarchisation des enjeux écologiques, « Vicq - zone 2 »..... 457

PHOTOS

Photo 1 : Méthode du filet fauchoir 27
Photos 2 : Vue générale de deux sites étudiés, Rainette (2019)..... 51
Photo 3 : Friche rudérale à Renouée du Japon (en haut) ou nitrophile (en bas), Rainette (2019)..... 52
Photo 4 : Friche nitrophile piquetée (en bas) ou non (en haut), Rainette (2019) 53
Photo 5 : Friche prairiale, Rainette (2019) 54
Photo 6 : Friche vivace mésoxérophile, Rainette (2019) 55
Photo 7 : Pelouse urbaine, Rainette (2019)..... 55
Photo 8 : Pelouse sèche rudéralisée, Rainette (2019)..... 56
Photo 9 : Prairie fortement pâturée (en haut) et sous verger (en bas), Rainette (2019) 57
Photo 10 : Prairie pâturée à l'abandon, Rainette (2019) 57
Photo 11 : Prairie pâturée humide, Rainette (2019) 58
Photo 12 : Prairie de fauche, Rainette (2019)..... 59
Photo 13 : Ourlet nitrophile, Rainette (2019) 59
Photo 14 : Ourlet mésophile calcicole, Rainette (2019)..... 60
Photo 15 : Ronciers, Rainette (2019) 60
Photo 16 : Haies arbustives, Rainette (2019) 61
Photo 17 : Fourrés, Rainette (2019)..... 62
Photo 18 : Fourrés très eutrophisés (en haut) en mosaïque avec des jardins en friche (en bas), Rainette (2019)..... 62
Photo 19 : Fourrés humides, Rainette (2019) 63
Photo 20 : Aulnaie marécageuse, Rainette (2019)..... 64
Photo 21 : Bois de Bouleau, Rainette (2019) 64
Photo 22 : Bosquets de Bouleau eutrophes, Rainette (2019) 65
Photo 23 : Plantations arborées anthropiques, Rainette (2019)..... 65
Photo 24 : Alignements d'arbres, Rainette (2019) 66
Photo 25 : Plantations d'arbres, Rainette (2019)..... 67
Photo 26 : Fossé, Rainette (2019)..... 67
Photo 27 : Mégaphorbiaie, Rainette (2019) 68
Photo 28 : Cariçaie dégradée, Rainette (2019) 68
Photo 29 : Réseau de mares, Rainette (2019) 69
Photo 30 : Jachère fleurie, Rainette (2019) 69
Photo 31 : Cultures, Rainette (2019)..... 70
Photo 32 : Zones rudérales, Rainette (2019) 70
Photo 33 : Zone de défrichement, Rainette (2019)..... 71
Photo 34 : Bâti désaffecté, Rainette (2019)..... 71
Photo 35 : Route, Rainette (2019) 72
Photos 36 : Saxifrage granulée (Saxifraga granulata), espèce protégée en Nord-Pas-de-Calais, Rainette (2019) 376
Photos 37 : Gesse des bois (Lathyrus sylvestris), espèce protégée en Nord-Pas-de-Calais, Rainette (2019)..... 407
Photos 38 : Station de Myosotis des bois (Myosotis sylvatica), espèce protégée en Nord-Pas-de-Calais, en mélange avec du Myosotis des champs (Myosotis arvensis), Rainette (2019) 430

1 ANALYSE DES METHODES

1.1 Équipe missionnée

Les personnes ayant travaillé sur les investigations de terrain ainsi qu'à la rédaction de cette étude sont nommées ci-dessous :

Tableau 1: Liste des personnes ayant travaillé sur le projet

Chef de projet		Aurore POREZ
Chargés d'étude	Flore	Clélie PHILIPPE
	Faune	Julian LAZARD
	Pédologie	Hubert PERU (Agrosol) Timothée WIART (Agrosol)
Cartographes		Ensemble des personnes mobilisées sur le dossier

1.2 Consultations et bibliographie

Des organismes publics tels que la DREAL, l'INPN ou encore le MNHN sont des sources d'informations majeures dans le cadre de nos requêtes bibliographiques. Pour connaître la richesse écologique des différents zonages réglementaires situés à proximité du site d'étude, nous nous sommes basés sur les **inventaires ZNIEFF** et les **Formulaires Standards de Données (FSD)** pour les sites Natura 2000. De plus, ces données ont été analysées afin de mettre en évidence si les enjeux de ces sites sont potentiels sur la zone d'étude.

De plus, différents organismes ont été consultés afin d'effectuer des extractions de données d'inventaires d'espèces de la faune et de la flore.
Les extractions de données « flore » sont issues de **« DIGITALE, système d'information sur la flore et les habitats naturels »**. Elles ont été obtenues auprès du **Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBl)** pour les communes concernées par l'étude.

Concernant la faune, l'extraction a été effectuée directement par consultation de la base de données en ligne **SIRF** (Système d'Information Régionale sur la Faune) (www.sirf.eu), mise en place par le **GON** (Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord et du Pas-de-Calais) dans le cadre **du Réseau des Acteurs de l'Information Naturaliste (RAIN).**

1.3 Zones d'étude

Rainette a été missionné pour étudier les zones d'extension urbaines situées en tout ou partie dans des zones d'intérêt écologique particulier, notamment, zonages de protection et d'inventaires. Ces zonages sont présentés dans la partie correspondante (partie 2).

Sur cette base, une analyse des zonages a été réalisée et il a été décidé d'étendre les critères de choix des zones à étudier en fonction de plusieurs critères :

- Zone 1AU située en tout ou partie au droit d'un zonage de protection ou d'inventaire du patrimoine naturel ;
- Zone 1AU située à proximité immédiate d'un zonage de protection ou d'inventaire du patrimoine naturel ;
- Zone 1AU (ou NE Valenciennes) au droit d'une composante importante des schémas de trame verte et bleue régionale et locales (par exemple : un corridor biologique (TVB CAVM), un Espace Naturel Relai (SRCE), un réservoir de biodiversité (SRCE / TVB SCoT) ou encore un cœur de nature (TVB CAVM)).

Le tableau des critères de choix des différentes zones est présenté en page suivante.

Ensuite, la zone d'étude où sont réalisés les inventaires faune et flore comprend obligatoirement l'ensemble de la zone retenue.

- La carte en page suivante présente la localisation des zones étudiées.

Tableau 2 : Critères retenus pour le choix des sites 1AU à inventorier

Nom zone	Type de zone	Surface concernée (ha)	Arguments retenus pour la réalisation d'un diagnostic écologique
Beuvrages - zone 1	1AU	3,33	Au droit d'une ZNIEFF de type II
Beuvrages - zone 2	1AU	0,43	Au droit d'une ZNIEFF de type II
Bruay-sur-l'Escaut - zone 1	1AU	2,49	En partie au droit d'un espace naturel relai (SRCE), En partie au droit d'un réservoir de biodiversité et au droit d'un Périmètre de transition autour d'un réservoir de biodiversité de type "humide" (TVB SCoT), En partie au droit d'un corridor biologique et au droit de parcelles concernées par un plan d'action (TVB CAVM)
Bruay-sur-l'Escaut - zone 2	1AU	0,86	Au droit d'un espace naturel relai (SRCE), En partie au droit d'un Périmètre de transition autour d'un réservoir de biodiversité de type "humide" (TVB SCoT), au droit d'un corridor biologique (TVB CAVM)
Bruay-sur-l'Escaut - zone 3	1AUE	5,18	Au droit d'un espace naturel relai (SRCE), au droit d'un réservoir de biodiversité de type humide du SCoT, en partie au droit d'un cœur de nature (TVB CAVM)
Bruay-sur-l'Escaut - zone 4	1AUE	1,25	A proximité immédiate d'une ZNIEFF de type I, à proximité immédiate d'un réservoir de biodiversité (SRCE), Au droit d'un Périmètre de transition autour d'un réservoir de biodiversité de type "forestier, humide" (TVB SCoT), au droit d'un corridor biologique (TVB CAVM)
Condé sur l'Escaut - zone 1	1AU	1,45	ZPS à moins de 100 m, ZICO et ZNIEFF de type II au droit du site, ZNIEFF de type I en limite de site, Au droit d'un Périmètre de transition autour d'un réservoir de biodiversité de type "humide" (TVB SCoT) Au droit d'un cœur de nature (TVB CAVM)
Condé sur l'Escaut - zone 2	1AU	10,94	ZPS à moins de 100 m, ZICO en partie au droit du site, ZNIEFF de type II en limite de site, ZNIEFF de type I à moins de 100m, En partie au droit d'un Périmètre de transition autour d'un réservoir de biodiversité de type "humide" (TVB SCoT), Au niveau d'un corridor écologique de type "prairies et/ou bocage" (SRCE)
Condé sur l'Escaut - zone 3	1AU	8,01	ZPS à moins de 100 m, ZICO en partie au droit du site, ZNIEFF de type II en limite de site, ZNIEFF de type I à moins de 100m, En partie au droit d'un Périmètre de transition autour d'un réservoir de biodiversité de type "humide" (TVB SCoT) Au droit d'un cœur de nature (TVB CAVM), En partie au droit d'un espace naturel relai (SRCE)
Crespin - zone 2	1AU	2,4	A proximité immédiate d'une ZNIEFF de type I et II, A proximité immédiate d'un réservoir de biodiversité (SRCE), Au droit d'un Périmètre de transition autour d'un réservoir de biodiversité de type "humide" (TVB SCoT), Au droit d'un cœur de nature (TVB CAVM)
Crespin - zone 3	1AU	2,73	ZNIEFF de type I et II à moins de 200m, Au droit d'un espace naturel relai (SRCE), Au droit d'un cœur de nature (TVB CAVM)
Hergnies - zone 1	1AU	1,53	Au droit d'un Corridor biologique (TVB CAVM) importance moyenne, Au droit d'un Espace Naturel Relai (SRCE)
Marly - zone 2	1AU	3,1	Au droit d'un Corridor biologique (TVB CAVM) et de parcelles concernées par un plan d'action (TVB CAVM) + Milieu semi-boisé, en bordure de la Rhonelle + enjeu écologique connu (Lézard des murailles notamment) + projets de renaturation existants dans le secteur
Monchaux-sur-Ecaillon - zone 1	1AU	0,58	Au droit d'un cœur de nature (TVB CAVM), Au droit d'un Périmètre de transition autour d'un réservoir de biodiversité de type "humide" (TVB SCoT), A proximité immédiate de ZNIEFF de type I, Par photo-interprétation, prairie
Odomez	1AU	1,76	Au droit d'une ZNIEFF de type II, en limite d'une ZNIEFF de type I, ZPS à moins de 100m, ZSC à moins de 200m, En bordure d'un réservoir de biodiversité (SRCE), En partie au droit d'un Périmètre de transition autour d'un réservoir de biodiversité de type "humide" (TVB SCoT), En limite d'un coeur de nature (TVB CAVM)
Onnaing - zone 1	1AU	1,62	Au droit d'une ZNIEFF de type II, En partie au droit d'un Périmètre de transition autour d'un réservoir de biodiversité de type "forestier, humide" (TVB SCoT), A moins de 100m d'un espace naturel relai
Préseau - zone 1	1AU	0,36	Au droit d'un cœur de nature de la TVB de la CAVM, Au droit d'un espace naturel relai (SRCE)
Prouvy - zone 1	1AUE	7,04	Au droit d'un Corridor biologique (TVB CAVM) et de parcelles concernées par un plan d'action (TVB CAVM)
Quérénaing - zone 1	1AU	1,24	Au droit d'un espace naturel relai (SRCE), Par photo-interprétation, prairie de fauche
Rombies-et-Marchipont - zone 1	1AU	0,1	Au droit d'un cœur de nature de la TVB de la CAVM, Par photo-interprétation, prairie
Rombies-et-Marchipont - zone 2	1AU	0,12	Au droit d'un cœur de nature de la TVB de la CAVM, Par photo-interprétation, bosquets
Rouvignies - zone 3	1AUE	1,1	Au droit d'un Corridor biologique (TVB CAVM) et de parcelles concernées par un plan d'action (TVB CAVM) + prairie de fauche + bosquets par photo-interprétation
Saint-Aybert	1AU	1,8	Au droit d'une ZNIEFF de type II, En partie au droit d'une ZNIEFF de type I, Au droit d'un Périmètre de transition autour d'un réservoir de biodiversité de type "humide" (TVB SCoT), Au droit d'un cœur de nature (TVB CAVM), Au droit d'un réservoir de biodiversité
Saint-Saulve - zone 4	1AU	15,01	En partie au droit d'un espace naturel relai (SRCE)
Sebourg - zone 1	1AU	0,83	ZNIEFF de type I à moins de 60m, Au droit d'un Périmètre de transition autour d'un réservoir de biodiversité de type "humide" (TVB SCoT), Au droit d'un cœur de nature (TBV CAVM), Au droit d'un espace naturel relai (SRCE), + par photo-interprétation prairie piquetée
Thivencelle	1AU	1,31	Au droit d'une ZNIEFF de type II, En partie au droit d'une ZNIEFF de type I, En partie au droit d'un réservoir de biodiversité de type "humide" et au droit d'un Périmètre de transition autour d'un réservoir de biodiversité de type "humide" (TVB SCoT), Au droit d'un cœur de nature (TVB CAVM) En partie au droit d'un réservoir de biodiversité et en partie au droit d'un espace naturel relais + au niveau d'un corridor écologique de type "prairies et/ou bocage" (SRCE)
Valenciennes - zone Ne	Ne	7,1	En partie au droit d'un Périmètre de transition autour d'un réservoir de biodiversité de type "humide" (TVB SCoT), Au droit d'un cœur de nature (TVB CAVM), Au droit d'un corridor écologique de type "zone humide" (SRCE), Par photo-interprétation, mosaïque d'habitats, dont fourrés
Vicq - zone 1	1AU	3,47	Au droit d'une ZNIEFF de type II, En grande partie au droit d'un cœur de nature (TVB CAVM)
Vicq - zone 2	1AU	0,16	Au droit d'une ZNIEFF de type II, En grande partie au droit d'un cœur de nature (TVB CAVM)

Localisation des zones retenues pour la réalisation des inventaires faune-flore

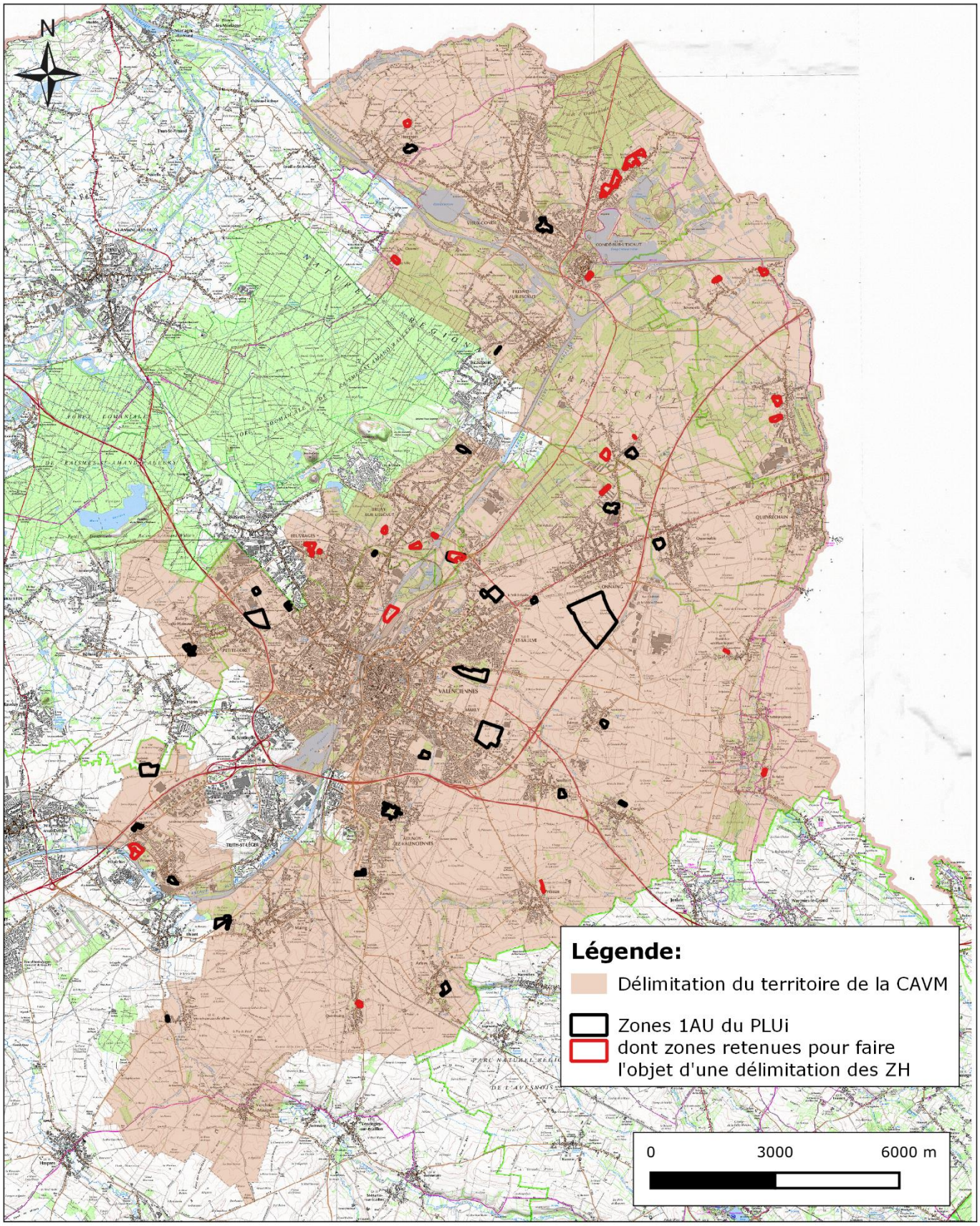

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © IGN Scan 25
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

1.4 Méthodes pour l'expertise écologique

Les dates d'inventaire et les conditions météorologiques associées sont répertoriées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Dates de prospection par groupe et conditions météorologiques associées

Date de passage	Flore/habitat	Avifaune	Amphibiens	Reptiles	Entomofaune	Mammifères	Chiroptères	Météorologie
								Journée
15,16 et 17/04/2019		X	X	X	X	X		Ensoleillé, 6 à 15°C, vent faibl
16,17 et 20/05/2019	X							Ensoleillé, 15 à 20°C
13,14,17 et 18/06/2019		X	X	X	X	X	X	Ensoleillé à averse de pluie faib 12 à 24°C, vent faible
15, 16 et 17/07/2019	X							Ensoleillé à légèrement nuageux à 25°C
02,05,06 et 08/08/2019				X	X	X	X	Peu nuageux à faible averse d pluie, 16 à 25°C, vent faible

1.4.1 La flore et les habitats

Deux phases de prospection ont été réalisées pour l'étude de la flore vasculaire et des habitats naturels. Les zones d'étude ont été parcourues à pied sur l'ensemble de leur superficie.

1.4.1.1 *Identification de la flore*

Les espèces ont été identifiées à l'aide d'ouvrages de référence tels que les flores régionales, notamment la *Nouvelle flore de la Belgique, du G.-D. de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines* (LAMBINON J., DELVOSALLE L. & DUVIGNEAUD J.,2004) et la *Flore illustrée de la région Nord-Pas-de-Calais* (DURIN L., FRANCK J. ET GEHU J.M., 1991). Pour certains groupes particuliers, comme les Poacées, nous avons également utilisé des ouvrages spécifiques (Les *Festuca*de la flore de France…).

La nomenclature principale de référence est celle du référentiel taxonomique national TAXREF 9.0 (GARGOMINY & al., 2015), modifiée dans de rares cas par des positions taxonomiques issues de ***Flora gallica*** (TISON J.-M. & DE FOUCAULT B. (coords), 2014) et retenues par le Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL).

Certaines espèces feront l'objet d'une attention particulière :

- Les espèces patrimoniales et/ou protégées,
- Les espèces exotiques envahissantes.

1.4.1.2 *Identification des habitats*

RELEVES DE VEGETATION

Afin de déterminer les différents habitats présents et évaluer l'intérêt floristique du site d'étude (espèces/habitats), nous couplerons différentes méthodes de relevés de végétation.

Nous procéderons à des **relevés phytocénotiques** (1) par types d'habitats naturels, c'est-à-dire que l'ensemble des taxons constituant la végétation typique de l'habitat ont été notés (vision exhaustive de la végétation, hors relevés phytosociologiques). Mais, bien qu'ils soient exhaustifs, ces relevés ne reflètent pas l'abondance et le taux de recouvrement de chacune des espèces au sein de la végétation. La prise en compte de ces indices peut pourtant s'avérer nécessaire pour étudier plus précisément une végétation (état de conservation, caractérisation en zone humide…).

1 Relevés phytocénotiques. Ce sont des relevés simples indiquant la présence d'une espèce au sein d'un habitat naturel ou d'une entité écologique géographique : il s'agit d'une liste d'espèces par habitat ou par secteur. Pour les habitats naturels remarquables et/ou pouvant se révéler d'intérêt communautaire, la réalisation d'un relevé phytosociologique est préférable.

Nous utiliserons donc également la **méthode de la phytosociologie sigmatiste**. Cette méthode des relevés de végétation (GUINOCHET, 1973), plus chronophage, est inspirée de la technique mise au point par Braun Blanquet et son école. Basée sur le fait que la présence d'une plante est conditionnée par le milieu et les relations interspécifiques locales, elle permet un échantillonnage représentatif de la diversité écologique et géomorphologique du site.

Pour chaque zone homogène (physionomie, composition floristique, substrat, exposition…), un ou plusieurs relevés de végétation sont effectués. La surface relevée doit cependant être suffisamment importante pour être représentative (notion d'aire minimale), ce qui limite parfois la mise en place de tels relevés (zones étroites, très perturbées…).

Au sein des différentes strates représentées (strate herbacée, arbustive ou arborée), chaque taxon observé est associé à (voir figures ci-après) :

- Un **coefficient d'abondance/dominance** prenant en compte sa densité (nombre d'individus, ou abondance) et son taux de recouvrement,
- Un **coefficient de sociabilité** qui illustre la répartition des individus entre eux au sein de la végétation.

Ces différents relevés sont ensuite référencés dans un tableau (pour analyse) où sont également précisés le numéro du relevé, le taux de recouvrement de la végétation au sein des différentes strates, ainsi que la surface relevée.

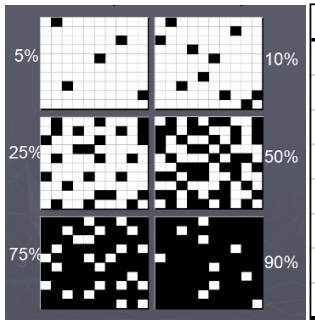

Coefficient	Recouvrement
5	75 - 100%
4	50 - 75%
3	25 - 75%
2	5 - 25%
1	< 5%
+	Peu abondant
r	Sp. rare
i	1 individu

Figure 1 : Grille d'exemple des taux de recouvrement

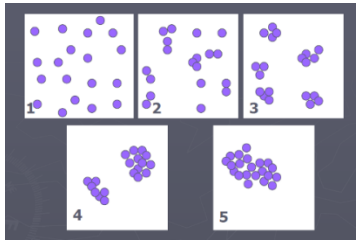

5 tapis continu
4 colonies ou tapis discontinus
3 individus groupés en tâches
2 individus répartis en petits groupes isolés
1 individus isolés

Figure 2 : Exemple des coefficients de sociabilité

Une cartographie des localisations des relevés effectués pourra être fournie au maitre d'ouvrage.
Chaque habitat identifié sera décrit, avec ses typologies CORINE ET EUNIS, associés aux espèces caractéristiques, et illustré par des photos de terrain.

Lorsque jugés pertinents, des croquis ou photos pourront être joints au relevé concerné.

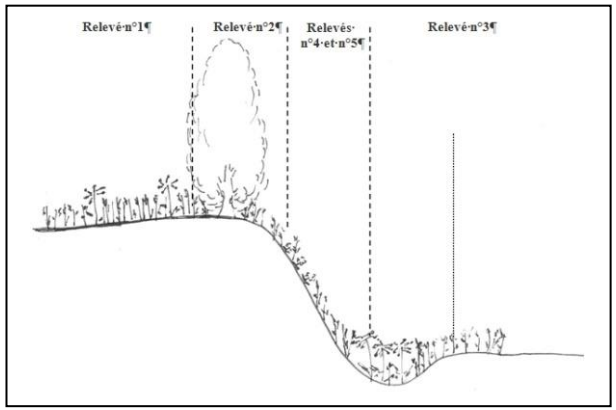

Figure 3 : Exemple de croquis permettant une meilleure compréhension…

DETERMINATION DES HABITATS

Identification des syntaxons

L'espèce végétale, et mieux encore l'association végétale, sont considérées comme les meilleurs intégrateurs de tous les facteurs écologiques (climatiques, édaphiques, biotiques et anthropiques) responsables de la répartition de la végétation (BEGUIN et *al*., 1979).

Basée sur ce postulat, la démarche phytosociologique repose sur l'identification de groupements végétaux (syntaxons) répétitifs et distincts (composition floristique, écologie, phytogéographie…), ayant une dénomination selon une nomenclature codifiée (synsystème).

A l'aide de clés de détermination, basées essentiellement sur les critères physionomiques et écologiques, il devient alors généralement possible de rattacher une végétation choisie à une unité phytosociologique définie, plus ou moins précise.

Différents ouvrages proposent des clés de détermination (plus ou moins fines). Citons notamment les ouvrages suivants (adaptés au Nord de la France) :

- Guide des groupements végétaux de la région parisienne (BOURNERIAS M., ARNAL G., BOCK C., 2001) ;
- Guide des végétations des zones humides de la Région Nord-Pas-de-Calais (CATTEAU E., DUHAMEL F., 2009) ;
- Guide des végétations forestières et préforestières de la Région Nord-Pas-de-Calais (CATTEAU E., DUHAMEL F., 2009).

En complément et pour affiner la caractérisation de la végétation étudiée, une analyse bibliographique approfondie est nécessaire. Elle doit permettre de rapprocher le(s) relevé(s) retenu(s) à un syntaxon précis (si possible au rang de l'association voire à des unités inférieures), décrit et validé par le Code International de Nomenclature Phytosociologique (CINP). Ce travail fin est indispensable pour établir au plus juste la valeur patrimoniale de l'habitat. Il est également impératif pour de nombreuses applications (mise en place de gestion en fonction d'objectifs déterminés, caractérisation de zones humides…).

La nomenclature utilisée dans le cadre de cette étude, pour les niveaux supérieurs à l'association, est celui du Prodrome des Végétations de France (BARDAT & *al*., 2004).

Systèmes de classification des habitats

Il existe une correspondance entre la typologie phytosociologique et les autres typologies décrivant les habitats. Plusieurs se sont succédé au niveau européen depuis les années quatre-vingt dix.

Dans le cadre de cette présente étude, nous utiliserons les nomenclatures : **CORINE biotopes**, **EUNIS** et, le cas échéant, **Cahiers d'habitats**.

La typologie CORINE Biotopes est la première typologie européenne utilisée. Mais cette typologie montrant des lacunes et des incohérences (absence des habitats marins…), une seconde, plus précise, vît le jour. Il s'agit de la typologie EUNIS (European Nature Information System = Système d'information européen sur la nature), qui couvre les habitats marins et les habitats terrestres. Cette classification des habitats, devenue une classification de référence au niveau européen actuellement, est une combinaison de plusieurs autres classifications d'habitats (notamment CORINE Biotopes).

Dans la mesure du possible, nous déterminerons les habitats observés avec le niveau de classification maximum de ces deux systèmes de classification.

Par ailleurs, les **Cahiers d'habitats** servent de références pour les habitats d'intérêt communautaire.

Pour nous aider dans ce travail, d**es guides de référence suivants (outre que les guides CORINE biotopes, EUNIS et les Cahiers d'habitats) seront entre autres utilisés** :

- Commission européenne, 2007. **Interprétation Manual of European Union Habitats. Version EUR 27**. Commission européenne, DG Environnement, 147p ;
- **Guide d'identification simplifiée des divers types d'habitats naturels d'intérêt communautaire présents en France**

Métropolitaine. Essais de correspondance entre les codes Corine Biotopes de l'annexe I de la Directive Habitats et la nomenclature phytosociologique sigmatiste, 56 pages, Jacques BARDAT, Muséum National d'Histoire Naturelle 1993 ;

- **Prodrome des végétations de France**, 171 pages, Jacques BARDAT, 2004 ;
- **Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000**. Guide méthodologique. MNHN, 66 pages, 2005.

Il est toutefois important de signaler que la variabilité naturelle des groupements végétaux, en fonction des paramètres stationnels notamment, peut être importante (zones perturbées, transition, surface réduite…). Dans certains cas, le rattachement à un syntaxon précis (et aux différentes nomenclatures) devient alors complexe (absence d'espèces caractéristiques…).

Évaluation de l'état de conservation

L'état de conservation d'un habitat naturel peut se définir comme l'effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les « espèces typiques » qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses « espèces typiques » (MACIEJEWSKI L., 2012).

Les nombreuses recherches et expériences sur la connaissance des milieux naturels permettent aujourd'hui de déterminer des tendances quant à l'évolution d'un grand nombre de végétations en fonction de différents facteurs (trophie, gestion…). L'étude des relevés de terrain permet alors de déterminer un état de conservation du milieu à un instant (t) par rapport à un état de référence défini (état « idéal » pour des conditions similaires). Ce concept « dynamique », qui repose sur l'évolution de la structure et de la composition d'un milieu, intègre la notion des services écosystémiques.

Cette évaluation repose sur de nombreux critères spécifiques à la nature du milieu (abondance en espèces nitrophiles, recouvrement en arbustes pour les pelouses…).

Différents ouvrages disponibles proposent des méthodes d'évaluation de l'état de conservation des habitats.

Citons notamment les ouvrages suivants, pour les habitats d'intérêt communautaire :

- Guide méthodologique pour l'Évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (BENSETTITI F., PUISSAUVE R., LEPAREUR F., TOUROULT J. ET MACIEJEWSKIL., 2012) ;
- Guide méthodologique pour l'Évaluation de l'État de conservation des Habitats et Espèces d'intérêt communautaire (COMBROUX, I., BENSETTITI F., DASZKIEWICZ, P. &MORET, J., 2006.) ;
- État de conservation des habitats d'intérêt communautaire à l'échelle du site - Méthode d'évaluation des habitats forestiers (CARNINO N., 2009).

Cet état de conservation peut s'exprimer en différents niveaux, généralement :

- Bon (ou favorable)
- Mauvais (ou altéré)
- Défavorable.

Évaluation de la dynamique spontanée

Suite à l'analyse de l'état de conservation des habitats, des facteurs influençant la gestion, les nombreuses recherches et expériences sur la connaissance des milieux (nombreux guides de références) permettront de d'évaluer la dynamique spontanée des habitats observés.

CARTOGRAPHIE DES HABITATS

Sur le terrain, chaque habitat identifié sera délimité précisément (selon l'échelle de travail) sur photographie aérienne.
L'ensemble est ensuite géo-référencé et représenté sous logiciel de cartographie.

1.4.1 L'avifaune

1.4.1.1 *Méthodes pour les espèces nicheuses*

Pour l'étude de l'avifaune nicheuse, **deux sessions d'inventaires** ont été effectuées par site sur les périodes du 15 avril au 17 avril et du 13 juin au 18 juin 2019.

Afin d'évaluer la population d'oiseaux nicheurs nous avons utilisé la **méthode des Indices Ponctuels d'Abondance** qui a été élaborée et décrite par Blondel, Ferry et Frochot en 1970.
Cette méthode consiste, aux cours de deux sessions distinctes de comptage, à noter l'ensemble des oiseaux observés et / ou entendus durant 20 minutes à partir d'un point fixe du territoire. Tous les contacts auditifs ou visuels dans un rayon d'environ 150 à 200m avec les oiseaux sont notés. Cette méthode permet de définir le cantonnement de chaque couple d'oiseaux**.**

Nous définissons ensuite le statut de nidification de chaque espèce selon des critères d'observation définie ci-dessous :

* *Nicheur potentiel*

Les oiseaux définis comme "Nicheurs potentiels" sont des espèces non observées mais dont le milieu favorable laisse penser qu'elles pourraient être nicheuses.

* *Nicheur possible*

*Est considéré comme "**Nicheur possible**" un **oiseau vu en période de nidification dans un milieu favorable** (quelle que soit son activité), ou encore **un mâle chantant en période de reproduction**.*

* *Nicheur probable*

*L'oiseau est au moins "**Nicheur probable**" dans le cas d'un **couple observé en période de reproduction**, de **chant du mâle répété sur un même site** (le chant est un mode de marquage du territoire), un **territoire occupé**, des **parades nuptiales**, des **sites de nids fréquentés** (indice surtout valable pour les espèces nichant au même endroit d'une année sur l'autre, grands rapaces, hérons coloniaux ou oiseaux marins par exemple), **comportements et cris d'alarme** (attention à certains comme le geai qui alarment en toutes saisons), **présence de plaques incubatrices sur l'oiseau tenu en main** (il s'agit de plaques de peau nues sous le ventre de l'animal. A l'approche de la reproduction, des modifications hormonales y font tomber les plumes -souvent utilisées pour garnir le nid, tandis que l'épiderme très vascularisé rougit et se réchauffe comme une plaie enflammée. Cela permet à l'oiseau qui couve de mieux réchauffer ses œufs.)*

**Nicheur certain*

*Indiquent enfin un "**Nicheur certain**" la **construction d'un nid** (ou **l'aménagement d'une cavité**, selon l'espèce), un **adulte simulant une blessure ou cherchant à détourner un intrus** (manœuvre visant à écarter un danger potentiel de la progéniture), la découverte d'un **nid vide** (de l'année, évidement!) ou de **coquilles d'œufs**, l'observation de **juvéniles NON VOLANTS**, d'un **nid fréquenté mais inaccessible**, le **transport de nourriture ou de sacs fécaux** (pelotes blanches correspondant aux excréments émis par les poussins, et évacués par les parents pour ne pas attirer les prédateurs), et bien évidement un **nid garni (d'œufs ou de poussins)**.*

En complément, des **prospections aléatoires** sont réalisées pendant lesquelles **toutes les espèces vues ou entendues**, en-dehors des points d'écoute, **sont consignées.**

Ces deux méthodes permettent d'estimer les populations d'espèces.

1.4.1.2 *Méthodes pour les espèces migratrices et hivernantes*

Concernant l'avifaune migratrice, aucun passage n'a encore été réalisé durant cette période (prévu à l'automne 2019).

Concernant l'avifaune hivernante, aucun passage n'a encore été réalisé durant cette période (prévu à l'hiver 2019-2020).

1.4.2 L'herpétofaune

1.4.2.1 *Les Amphibiens*

En ce qui concerne les Amphibiens, **deux sessions d'inventaires** ont été effectuées par site sur les périodes du 15 avril au 17 avril et du 13 juin au 18 juin 2019. Notons que la période de reproduction des amphibiens est de mars à juin.

L'inventaire des Amphibiens s'effectue de jour et/ou de nuit, l'ensemble des habitats nécessaires à leur cycle de vie est prospecté (zones de reproduction, quartiers d'été et quartiers d'hiver).

Les méthodes de prospection utilisées pour l'élaboration d'une étude sont multiples.

En milieu terrestre :
Une **prospection** des bords de mares, étangs, fossés et des zones propices est faite ainsi qu'une recherche sous les abris naturels tels que les branches mortes, les rochers, etc.

Les données récoltées nous donnent un aspect qualitatif du milieu.
Des potentialités de reproduction sont émises sur la base d'une analyse bibliographique couplée à l'analyse des habitats en présence sur la zone d'étude.

1.4.2.2 *Les Reptiles*

En ce qui concerne les Reptiles, **trois sessions d'inventaires** ont été effectuées par site sur les périodes du 15 avril au 17 avril, du 13 juin au 18 juin et du 02 août au 09 août 2019. Notons que la période d'activité des reptiles est de mars à septembre. La zone d'étude a été parcourue à pied sur l'ensemble de la superficie.

Plusieurs méthodes de recherche sont utilisées : à vue, la recherche orientée, l'identification des cadavres sur les routes et les observations inopinées.

Concernant la recherche orientée, il s'agit de recherches spécifiques sur les biotopes favorables et les zones propices aux espèces susceptibles d'être présentes. Il s'agit par exemple d'une prospection minutieuse sous les abris naturels, les pierres, les branches mortes, etc.

Une **prospection des routes à proximité** peut se révéler intéressante, entre le printemps et l'automne, les routes sont régulièrement traversées par les reptiles. Les données de cadavres retrouvés peuvent donc être des informations non négligeables.

1.4.3 L'entomofaune

L'inventaire entomologique, réalisé sur **3 sessions d'inventaire**s par site, effectué sur les périodes du 15 avril au 17 avril, du 13 juin au 18 juin et du 02 août au 09 août 2019, est axé sur trois ordres d'insectes : les Rhopalocères (papillons de jour) les Odonates (libellules) et les Orthoptères (criquets, sauterelles et grillons). Ces groupes ont l'avantage d'être bien connus et sont représentatifs du type et de l'état du milieu qu'ils occupent, ce qui permet alors d'évaluer la valeur patrimoniale du site.

Concernant les Rhopalocères, la recherche s'effectue sur tout type de milieux et principalement l'après-midi. C'est aux heures les plus chaudes que les rhopalocères sont les plus actifs. Les individus adultes sont soit déterminés à vue (jumelles) soit capturés avec un filet à papillons pour être déterminés sur place. Les comportements des individus sont notés, permettant de définir si les espèces se reproduisent ou non sur le site et donc de connaitre le type d'utilisation du site par les espèces. Les œufs, larves d'espèces patrimoniales sont recherchées quand les milieux sont propices ou que des données bibliographiques sont connues.

Pour les Odonates, les individus sont recherchés essentiellement près de l'eau (fossés, étangs, mares…), où ces derniers sont souvent en nombre. Pour les mêmes raisons que les papillons, la prospection s'effectue l'après-midi. Les individus adultes sont soit déterminés à vue (jumelles) soit capturés avec un filet à papillons pour être déterminés sur place. Comme pour les papillons, les comportements observés permettent de faire état de l'utilisation du site par les espèces. Enfin, des exuvies (dernière mue de la larve avant d'atteindre l'état adulte) sont recherchées sur la végétation du bord des eaux. Elles permettent à la fois de compléter l'inventaire mais aussi de recueillir des informations complémentaires sur le statut de reproduction des espèces sur le site et sur la qualité écologique des zones en eau.

Et enfin **concernant les Orthoptères**, la recherche s'effectue à vue, sur tous les types de milieux, les individus sont capturés à la main, au filet fauchoir ou encore au parapluie japonais. Certaines espèces sont également identifiées grâce à la reconnaissance auditive (chant) parfois aidée d'un détecteur à ultrasons. Une prospection en début de soirée est également effectuée pour ce groupe dont certaines espèces ne se manifestent qu'à la tombée de la nuit. La densité

d'individus ainsi que les comportements observés permettent souvent de savoir si les espèces se reproduisent sur le site ou non.

Photo 1 : Méthode du filet fauchoir

1.4.4 La mammalofaune

1.4.4.1 *Les Mammifères (hors Chiroptères)*

Pour les Mammifères, **trois sessions d'inventaires** ont été effectuées par site sur les périodes du 15 avril au 17 avril, du 13 juin au 18 juin et du 02 août au 09 août 2019. Du fait de leur grande discrétion, plusieurs méthodes « indirectes » sont utilisées : la recherche d'indices de présence, l'identification d'éventuels cadavres en particulier sur les routes, la pose de pièges non-vulnérants, l'installation de pièges-photographiques et les observations inopinées.

Concernant **la recherche d'indices de présence**, il s'agit de déceler et d'identifier les empreintes, les fèces, les terriers, les restes de repas, etc.

Une **prospection des routes à proximité** peut se révéler intéressante. Les routes sont régulièrement traversées par les mammifères et les collisions peuvent être fréquentes sur certains secteurs. Les cadavres retrouvés constituent donc une source d'informations non négligeable.

Enfin, les données concernant les **observations inopinées** (un mammifère traversant une route, une prairie, en fuite, etc.) sont recueillies.

1.4.4.2 *Les Chiroptères*

Une pose d'enregistreur de type SM4BAT a été effectuée sur les différents sites jugés les plus propices durant la période de juin à août, pendant une à plusieurs nuits complètes. Les balises ont été placées au sein d'habitats considérés comme favorables pour les chiroptères. Elles ont l'avantage d'inventorier l'ensemble des contacts de chiroptères sur la totalité de la nuit. L'inventaire se révèle donc qualitatif, quantitatif et permet donc d'évaluer l'activité des chiroptères sur la zone d'étude (sur un rayon d'environ 40m).

Pour la prospection des chiroptères, une méthode particulière s'avère nécessaire : l'écoute et l'analyse des ultrasons émis par ceux-ci. L'oreille humaine ne perçoit que les ondes sonores entre 20 et 20000 Hertz (20kHz) alors que les chauves-souris émettent des signaux d'écholocation entre 17 et 115 kHz. Nous utilisons un enregistreur de type SM4. Ce détecteur permet d'effectuer des enregistrements ultrasonores et de les analyser en expansion de temps sur informatique grâce à un logiciel spécialisé (Batsound). Pour de nombreuses espèces, l'utilisation de ce logiciel est obligatoire pour la détermination. Cela permet aussi de caractériser le type d'activité et la fréquentation du site par les chauves-souris.

Notons que des recherches de gîtes ont également été effectuées lors des différents passages du groupes faunistiques (bâtiments, arbres creux, loge de pic, écorce décollée, etc.).

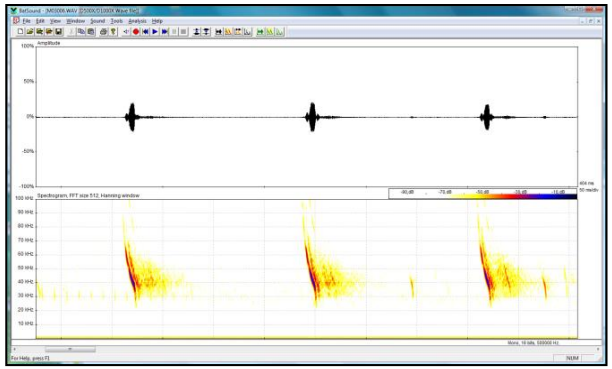

Figure 4 : Exemple d'analyse à l'aide du logiciel Batsound

1.5 L'évaluation patrimoniale

1.5.1 Textes de références pour la flore et les habitats

TEXTES LEGISLATIFS

Sont présentés ci-dessous les différents textes législatifs relatifs à la protection des espèces et des habitats, en vigueur aux niveaux européen, national et régional et sur lesquels repose l'évaluation patrimoniale.

Protection légale au niveau européen

- **Directive « Habitats-Faune-Flore »** du 21 mai 1992 92/43/CEE relative à la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune (biologie) et de la flore sauvage,
- **Convention de Berne** du 19 septembre 1979 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvage.

Protection légale au niveau national

- **Arrêté du20 janvier 1982** modifié par l'arrêté du 31 août 1995 (version consolidée au **24 février 2007**), relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national.

Protection légale au niveau régional

- Arrêté du **1er avril 1991**, relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Nord-Pas-de-Calais complétant la liste nationale.

REFERENTIELS

L'évaluation patrimoniale des habitats et des espèces repose notamment sur leur rareté (selon un référentiel géographique donné), leur sensibilité et vulnérabilité face à différentes menaces ou encore leur intérêt communautaire.
Par ailleurs, le ressenti et l'expérience du chargé d'étude permettent d'intégrer des notions difficilement généralisables au sein de référentiels fixes. Ce « dire d'expert » permet notamment d'affiner l'évaluation patrimoniale.

Relatifs aux espèces

Afin de déterminer les **statuts des différents taxons observés**, nous nous référons à la Liste des plantes vasculaires (Ptéridophytes et Spermatophytes) citées dans les Hauts-de-France (02, 59, 60, 62, 80) et en Normandie orientale (27, 76). Référentiel taxonomique et référentiel des statuts des plantes vasculaires de DIGITALE. Version 3.1. Centre Régional de Phytosociologie agrée Conservatoire Botanique National de Bailleul (Date d'extraction : 31/05/2019).

Lors de notre analyse, nous avons porté une attention particulière aux **espèces d'intérêt patrimonial**. Les termes de « plante remarquable » ou de « plante d'intérêt patrimonial » sont régulièrement utilisés par les botanistes. Il convient donc de proposer une définition à cette notion de « valeur patrimoniale », basée sur une définition du CBNBl.

Cette notion est basée sur une définition du CBNBl pour les Hauts-de-France. Ainsi, sont considérés comme d'intérêt patrimonial à l'échelle des Hauts-de-France :

- tous les taxons bénéficiant d'une PROTECTION légale au niveau national ou européen (cf. textes législatifs) ;
- tous les taxons dont l'indice de MENACE est égal à Quasi menacé (NT), Vulnérable (VU), En danger (EN), En danger critique (CR), Présumé disparu au niveau régional (CR*) dans les Hauts-de-France ou à une échelle géographique supérieure ;

- tous les taxons dont l'indice de RARETÉ est au moins Peu commun (PC) et pour lesquelles les Hauts-de-France abritent une part significativement plus importante des populations que le reste du territoire métropolitain ;
- tous les taxons dont l'indice de RARETÉ est au moins Peu commun (PC) et qui se trouvent en isolat ou en limite d'aire en Hauts-de-France ;
- tous les taxons de préoccupation mineure (LC) ou insuffisamment documenté (DD) dont l'indice de RARETÉ est égal à AR (Assez rare), R (rare), RR (très rare), E (exceptionnel), AR? (présumé assez rare), R? (présumé rare), RR? (présumé très Rare) ou E? (présumé exceptionnel) pour l'ensemble des populations de statuts I, I?, X et X? des Hauts-de-France ;
- tous les taxons LC ou DD dont l'indice de RARETÉ est égal à PC (Peu commun) et qui présentent un taux d'évolution R (régression), R? (Régression supposée), S (stable) ou S? (Présumée stable) ;
- tous les taxons déterminants de ZNIEFF.

Par défaut, on affectera le statut de plante d'intérêt patrimonial à un taxon insuffisamment documenté (menace = DD) si le taxon de rang supérieur auquel il se rattache est d'intérêt patrimonial.

Relatifs aux habitats

Par ailleurs, l'Inventaire des végétations de la région Nord-Pas-de-Calais (DUHAMEL et CATTEAU, 2016) rend compte des raretés, menaces et statuts des différentes végétations (syntaxon) déterminées.

De plus, le Guide des végétations des zones humides de la région Nord-Pas-de-Calais et le Guide des végétations forestières et préforestières de la région Nord-Pas-de-Calais, publiés par le CBNBl, rendent aussi compte de la valeur patrimoniale et de l'intérêt écologique et paysager d'une grande partie de ces végétations. Ces ouvrages nous ont également servi de référence.

1.5.2 Textes de référence pour la faune

TEXTES LEGISLATIFS

Les différents textes législatifs relatifs à la protection des espèces et des habitats, en vigueur aux niveaux européen, national et régional, et sur lesquels repose l'évaluation patrimoniale sont présentés ci-dessous.

Protection légale au niveau européen

- **Directive « Oiseaux »** (Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages),
- **Directive « Habitats-Faune-Flore »** du 21 mai 1992 92/43/CEE relative à la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune et de la flore sauvage,
- **Convention de Berne** du 19 septembre 1979 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvage.

Protection légale au niveau national

- Arrêté du 29 octobre 2009 fixant les listes des **oiseaux protégés** sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection,
- Arrêté ministériel du 19 novembre 2007 fixant la liste des **Amphibiens et Reptiles protégés** sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection,
- Arrêté ministériel du 19 novembre 2007 fixant la liste des **insectes protégés** sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection,
- Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des **Mammifères terrestres protégés** sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection

REFERENTIELS

Afin de connaître l'état des populations dans la région et en France, nous nous référons également aux différents ouvrages possédant des informations sur les répartitions et raretés :

- Liste rouge des Oiseaux de France métropolitaine, UICN, 2016,
- Liste rouge des Reptiles de France métropolitaine, UICN, 2015,
- Liste rouge des Amphibiens de France métropolitaine, UICN, 2015,
- Liste rouge des Mammifères continentaux de France métropolitaine, UICN…, 13 février 2009,
- Liste rouge des Insectes de France métropolitaine, UICN, 1994,
- Liste rouge des Papillons de jours de France métropolitaine, UICN, 15 mars 2012
- Liste rouge des Libellules de France métropolitaine, UICN, 2016
- Les Orthoptères menacés en France, Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques, ASCETE, 2004

- Les oiseaux nicheurs de la région Nord-Pas-de-Calais, période 1985-1995, GON, TOMBAL [coord.], 1996, mise à jour pour la DREAL
- Liste rouge des amphibiens et reptiles de la région Nord-Pas de Calais (GON, 2014),
- Liste rouge des Papillons de jour (Lépidoptères Papilionoidea) du Nord - Pas-de-Calais (GON, CEN & CRF, 2014) ;
- Liste rouge des Odonates du Nord-Pas-de-Calais (GON, 2014) ;
- Liste rouge des Mammifères de la région NPdC, période 1978-1999, GON, FOURNIER [coord.], 2000, mise à jour pour la DREAL
- Liste des espèces déterminantes de ZNIEFF du Nord-Pas-de-Calais

1.5.3 Méthodes d'évaluation et de hiérarchisation des enjeux

L'enjeu écologique peut se définir comme l'intérêt particulier que présente une composante du milieu naturel (habitat, espèce), à une échelle donnée (site, région).

A l'heure actuelle, pour l'identification et la hiérarchisation des enjeux écologiques, il n'existe aucune méthodologie standard validée par l'ensemble des acteurs référents en la matière. La méthode que nous proposons est **adaptée aux études réglementaires**, et **limite la part de subjectivité** par la prise en compte d'un certain nombre de **critères objectifs et de référence** (statuts de protection réglementaires, listes rouges UICN, etc.).
Les principaux critères utilisés sont listés dans le tableau ci-après (liste non exhaustive). Ils reposent à la fois sur l'appréciation de la **valeur « juridique »** (protection à différentes échelles) et de la **valeur « écologique »** de la composante étudiée.

Tableau 4 : Critère d'appréciation du niveau d'enjeu d'une composante du milieu naturel

Valeur juridique
Protection européenne (Directives "Oiseaux" et "Habitats/Faune/Flore", Convention de Berne)
Protection nationale ou régionale (totale, partielle, des spécimens et/ou des habitats d'espèces…)
Valeur écologique
D'un habitat ou d'un cortège : Indigénat / naturalité / originalité Degrés de rareté et de menace (listes rouges nationale et régionale) Patrimonialité / déterminant ZNIEFF (strict ou selon critères) Richesse et composition spécifique (habitat et/ou cortège d'espèces) Etat de conservation (surface, présence d'espèces remarquables, effectifs) Sensibilité (dynamique naturelle, restaurabilité, résilience) et fonctionnalité (connectivité)
D'une espèce : Indigénat / naturalité Degrés de rareté et de menace (listes rouges nationale et régionale) Patrimonialité / endémisme / déterminant ZNIEFF (strict ou selon critères) Etat de conservation (effectifs, conditions d'habitat) Sensibilité (capacités d'adaptation et régénération)

N.B : L'identification et la hiérarchisation des enjeux dépendent directement des référentiels disponibles à l'échelle considérée (listes rouges régionales, atlas de répartition, etc.). L'absence de tels référentiels limite le nombre de critères d'appréciation, et donc la part d'objectivité de notre analyse.
Le croisement des différents critères permet d'attribuer **un niveau d'enjeu** à chacune des composantes étudiées. Ce niveau sera d'autant plus fort que l'intérêt écologique de cette dernière sera élevé. On distinguera alors différents niveaux d'enjeux : **très faible, faible, assez faible, moyen, assez fort, fort et très fort.**

En fin de diagnostic, un **tableau de synthèse des enjeux** reprend l'ensemble des enjeux identifiés pour chaque groupe, et les met en lien avec la ou les zone(s) concernée(s) au niveau de la zone considérée.

Chaque habitat se voit alors attribuer un **niveau d'enjeu global**, correspondant par défaut à l'enjeu le plus fort identifié sur ce dernier. Notons toutefois que dans certains cas, la multiplication des enjeux sur une même zone peut aboutir à un

enjeu supérieur (ex : un habitat présentant plusieurs enjeux moyens pourra se voir attribuer un enjeu fort). Cette appréciation reste soumise au dire d'expert (expérience du chargé d'étude, ressenti de terrain). Cette cotation est par conséquent basée en partie sur un avis d'expert adapté au cas par cas. Ce jugement d'expert contient incontestablement une part de subjectivité mais reste toutefois la façon la plus pragmatique pour conclure efficacement quant au niveau à attribuer.

Notons également qu'un même habitat peut présenter différents niveaux d'enjeux selon les endroits, en fonction des enjeux détectés.

Ces enjeux sont synthétisés sur une **carte pour chaque zone 1AU** permettant de visualiser les secteurs les plus sensibles écologiquement.

1.6 Évaluation des limites

1.6.1 Limites concernant les inventaires de terrain

1.6.1.1 *Les limites de l'étude liées à la flore/habitats*

Aucun inventaire ne peut être considéré comme réellement exhaustif : les inventaires sont en effet réalisés à une date donnée et sont alors dépendants de nombreux facteurs externes.

Au total six journées de prospection ont été réalisées pour cette étude, sur deux passages. Bien que les inventaires aient été réalisés à des périodes favorables (printemps et été), il est possible que des espèces discrètes et/ou à période de visibilité limitée soient sous-échantillonnées. Il est ainsi possible que des espèces n'aient pas été inventoriées sur l'aire d'étude ou que leur répartition soit sous-estimée.
Il est à noter que certains habitats au sein de plusieurs zones, du fait de difficultés d'accès, n'ont pas pu être prospectés. Ainsi, les enjeux floristiques ne peuvent pas y être évalués. Toutes ces zones sont mises en évidence sur les cartographies des habitats associées à chaque site. En général, ces zones correspondent à des jardins privés, qui sont des lieux où les potentialités de présence d'espèces à enjeux sont relativement moindres.

Par conséquent, les inventaires réalisés pour la présente étude permettent de recenser une très grande majorité des espèces présentes, mais il est possible que certaines espèces n'aient pas été observées et/ou identifiées. **La pression d'inventaire de terrain est à considérer comme suffisante pour une expertise fiable en vue d'une évaluation des enjeux et des impacts.**

1.6.1.2 *Les limites de l'étude liées à la faune*

LIMITES LIEES A L'AVIFAUNE

Les méthodes utilisées pour le recensement des oiseaux (points d'écoute, prospections aléatoires…) connaissent des limites. Certaines espèces, en particulier les plus discrètes, peuvent ainsi avoir échappé aux inventaires pendant la période de nidification. Toutefois, le nombre de passages effectués et la pression d'observation globale permettent d'évaluer les enjeux de la zone d'étude.

LIMITES LIEES AUX AMPHIBIENS

Les méthodes utilisées pour le recensement des Amphibiens ne constituent que des techniques d'échantillonnage et ne peuvent de ce fait garantir l'exhaustivité des inventaires. En effet, certaines espèces présentes peuvent échapper aux prélèvements et aux échantillonnages (végétalisation importante ou eau trouble par exemple), même si ces derniers sont réalisés à une période propice. Cela peut signifier que la population est fortement réduite au niveau de la zone d'étude par exemple.

Une autre limite réside dans l'identification des espèces appartenant au complexe des Grenouilles vertes, peu fiable sans une analyse génétique poussée.

LIMITES LIEES AUX REPTILES

Les Reptiles sont des animaux très discrets, privilégiant les zones où le couvert végétal est important et comportant des zones de refuge telles que des tas de bois ou des pierriers. Leur observation n'est donc pas aisée et une pression de

prospection importante est nécessaire à l'étude de ce groupe. De plus, leur abondance étant relativement faible au regard des autres groupes étudiés, l'absence d'observation de reptiles n'implique pas nécessairement l'absence de ce groupe sur la zone d'étude.

Dans le cas présent, plusieurs passages ont été effectués à différentes périodes de l'année, et dans des conditions météorologiques globalement favorables à l'observation de ce groupe (beau temps et températures élevées). De plus, différentes méthodes de recherche ont été couplées, permettant de pallier à la difficulté d'observation de ces espèces. Enfin, l'analyse bibliographique permet de compléter les données d'inventaires et d'appréhender les enjeux liés à ce groupe sur la zone d'étude.

LIMITES LIEES A L'ENTOMOFAUNE

Pour les insectes, il est très difficile d'affirmer (pour n'importe quelle étude) que l'inventaire est exhaustif. Même s'il s'en approche, certaines espèces peuvent être présentes mais en effectifs limités et/ou seulement à un moment donné. Il est donc tout à fait possible que certaines espèces échappent aux inventaires. Toutefois, dans le cas présent, les inventaires ont été effectués dans de bonnes conditions météorologiques et pendant la période la plus favorable à l'observation de ce groupe.

LIMITES LIEES AUX MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)

Les Mammifères sont des animaux particulièrement discrets et aux mœurs souvent nocturnes. Leur détection est donc difficile et des moyens de recherches complémentaires les uns des autres sont alors nécessaires.

Dans le cas présent, différentes méthodes ont été employées : observations directes, recherche d'indices de présence, analyse de pelotes de réjection de rapaces, etc. De plus, bien que non exhaustives, leur couplage permet d'avoir une vision globale sur les différents groupes de mammifères étudiés. Enfin, une analyse bibliographique permet de compléter les données d'inventaire.

LIMITES LIEES AUX CHIROPTERES

En ce qui concerne les chauves-souris, la détection de certaines espèces et l'analyse des données demeurent assez complexes. Ces dernières utilisent en effet des types acoustiques différents, et la distance de détection est variable selon les espèces (de 5m pour les espèces les plus difficiles à détecter comme les Murins, à 150m pour les Noctules par exemple). Ce dernier paramètre joue un rôle important sur la représentativité des populations sur la zone d'étude, mais il est légèrement compensé par le fait que les espèces se déplacent différemment. De plus, les signaux émis par certaines espèces sont parfois très proches, et ne permettent parfois pas de différencier avec certitude des espèces émettant des signaux similaires. C'est le cas par exemple du Murin de Bechstein qui est très proche du Murin de Daubenton en milieu semi-ouvert et proche du Murin à oreilles échancrées en milieu fermé. Quelques incertitudes peuvent donc exister sur l'identification de certaines espèces.

Dernière limite concernant les chiroptères : la non-prospection de l'ensemble des sites. En tenant compte du temps imparti et du matériel disponible, une réflexion en amont du projet a dû être appliquée de façon à être le plus efficace possible. Le choix des sites est basé sur les potentialités d'accueils de chiroptères, en fonction des habitats favorables (boisement, points d'eau, friche piquetée, etc.) mais aussi par rapport à la taille de la zone d'étude et de la bibliographie déjà disponible.

Ainsi, les inventaires réalisés dans le cadre de la présente étude comportent un certain nombre de limites, mais permettent néanmoins d'appréhender les potentialités faunistiques de la zone du projet.

2 SYNTHESE BIBLIOGRAPHIQUE DES ZONAGES EXISTANTS

2.1 Protections réglementaires et inventaires du patrimoine naturel

Les différents zonages relatifs au patrimoine naturel ont été recensés sur le territoire de la CAVM.

De manière générale sont distingués :

- **Les zonages d'inventaire**, qui n'ont pas de portée réglementaire directe mais apportent une indication quant à la richesse et à la qualité des milieux qui la constituent, et peuvent alors constituer un instrument d'appréciation et de sensibilisation face aux décisions publiques ou privées suivant les dispositions législatives.
- **Les zonages de protection,** qui entraînent une contrainte réglementaire et peuvent être de plusieurs natures : protections réglementaires, protections contractuelles, protection par la maîtrise foncière, etc.

Dans le cas présent, **les zones étudiées sont directement concernées par des zonages de protection et d'inventaire du patrimoine naturel situés au droit ou à proximité de ces derniers**. Ceux-ci sont présentés ci-après puis localisés sur les cartes en fin de chapitre.

2.1.1 Rappel sur les zonages concernés

2.1.1.1 *Les ZNIEFF*

En rappel, une **ZNIEFF** (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. On distingue deux types de ZNIEFF :

- les **ZNIEFF de type I**, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
- les **ZNIEFF de type II** qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Ces zones peuvent inclure une ou plusieurs ZNIEFF de type I.

Nous noterons que cette appellation ne confère aucune protection réglementaire à la zone concernée, mais peut tout de même constituer un instrument d'appréciation et de sensibilisation face aux décisions publiques ou privées suivant les dispositions législatives.
Parallèlement, une ZICO (Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux) correspond à des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne.

2.1.1.2 *Les Parcs Naturels Régionaux*

Un **Parc Naturel Régional (PNR)** est un « territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de ce patrimoine ». Il s'appuie sur l'affirmation d'une identité forte. Il représente une entité naturelle et paysagère remarquable et ses limites peuvent être sur plusieurs cantons, départements ou régions.

2.1.1.3 *Les Réserves Biologiques Dirigées*

Une **Réserve Biologique Dirigée (RBD)** est un espace naturel forestier ou associé aux milieux boisés. Une réserve assure la conservation d'habitats et/ou d'espèces remarquables. Pour cela, la RDB est gérée au niveau local, national, communautaire ou international.

2.1.1.4 *Les Espaces Naturels Sensibles*

On considère comme **Espace Naturel Sensible** un espace de nature non exploité ou faiblement exploité par l'Homme et présentant un intérêt en termes de biodiversité ou de fonctionnalité sociale, récréative ou préventive, soit enfin dans sa vocation à la protection du paysage. Ces ENS ont été institués par la loi du 18

juillet 1985 qui dispose que « afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels… le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non ».
Dans le Nord, la mise en œuvre de la politique des ENS est assurée par le Département du Nord. Il est actuellement **propriétaire de 2500 hectares** et **gestionnaire de 900 hectares** dont 750 sont la propriété du Conservatoire du littoral, dans le but de les protéger, de les préserver de spéculation immobilière en rendant inaliénables et de permettre leur découverte par le public. Le Département du Nord compte également **7534 hectares** de zones de préemption à l'heure actuelle.

2.1.1.5 *Le réseau Natura 2000*

Le **réseau Natura** 2000 est un réseau écologique européen cohérent formé par les Zones de Protection Spéciale (ZPS) et les Zones Spéciale de Conservation (ZSC (ou SIC avant désignation finale)) classées respectivement au titre de la Directive « Oiseaux » et de la Directive « Habitats-Faune-Flore ». L'objectif est de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne. Dans ce réseau, les Etats membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire.

Zonages d'inventaires - Zoom 1

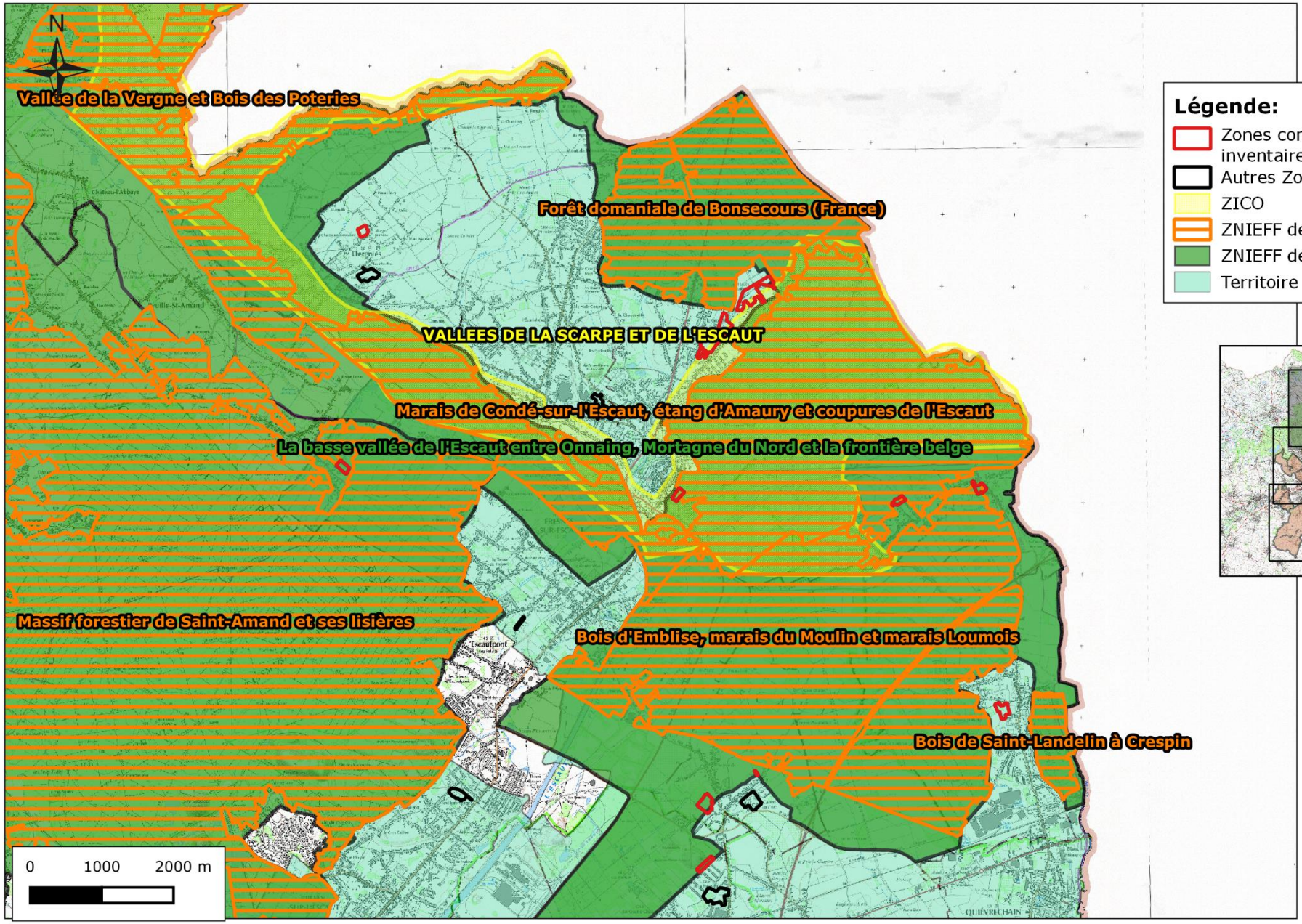

Légende:

- Zones concernées par des inventaires faune/flore
- Autres Zones 1AU
- ZICO
- ZNIEFF de type I
- ZNIEFF de type II
- Territoire de la CAVM

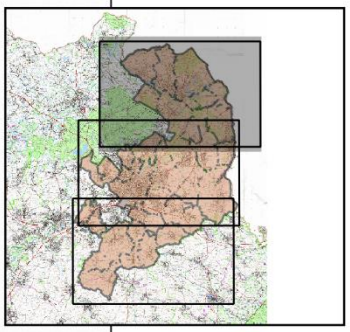

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © IGN
Dossier: PLUi CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

Zonages d'inventaires - Zoom 2

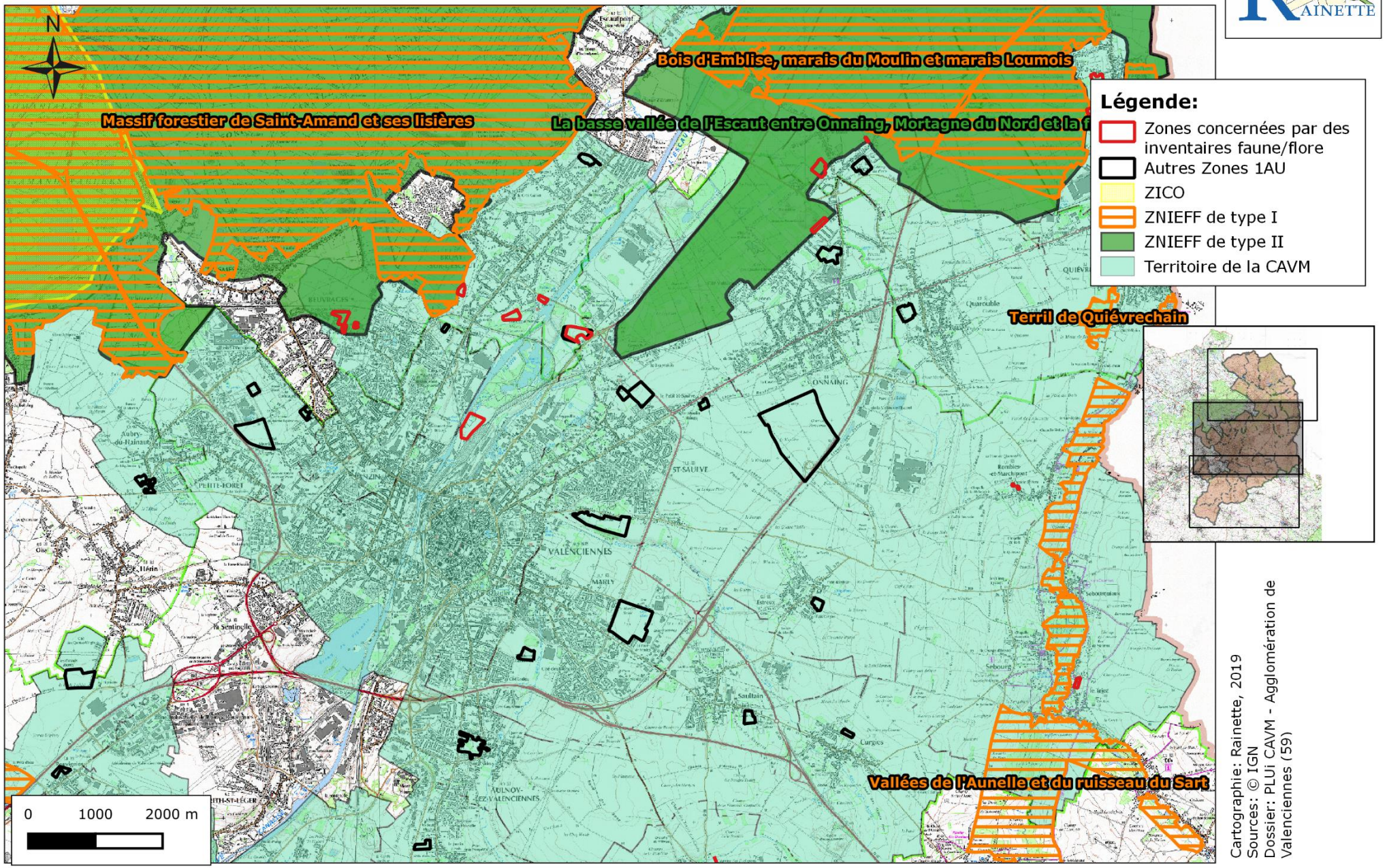

Légende:

- Zones concernées par des inventaires faune/flore
- Autres Zones 1AU
- ZICO
- ZNIEFF de type I
- ZNIEFF de type II
- Territoire de la CAVM

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © IGN
Dossier: PLUi CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

Zonages d'inventaires - Zoom 3

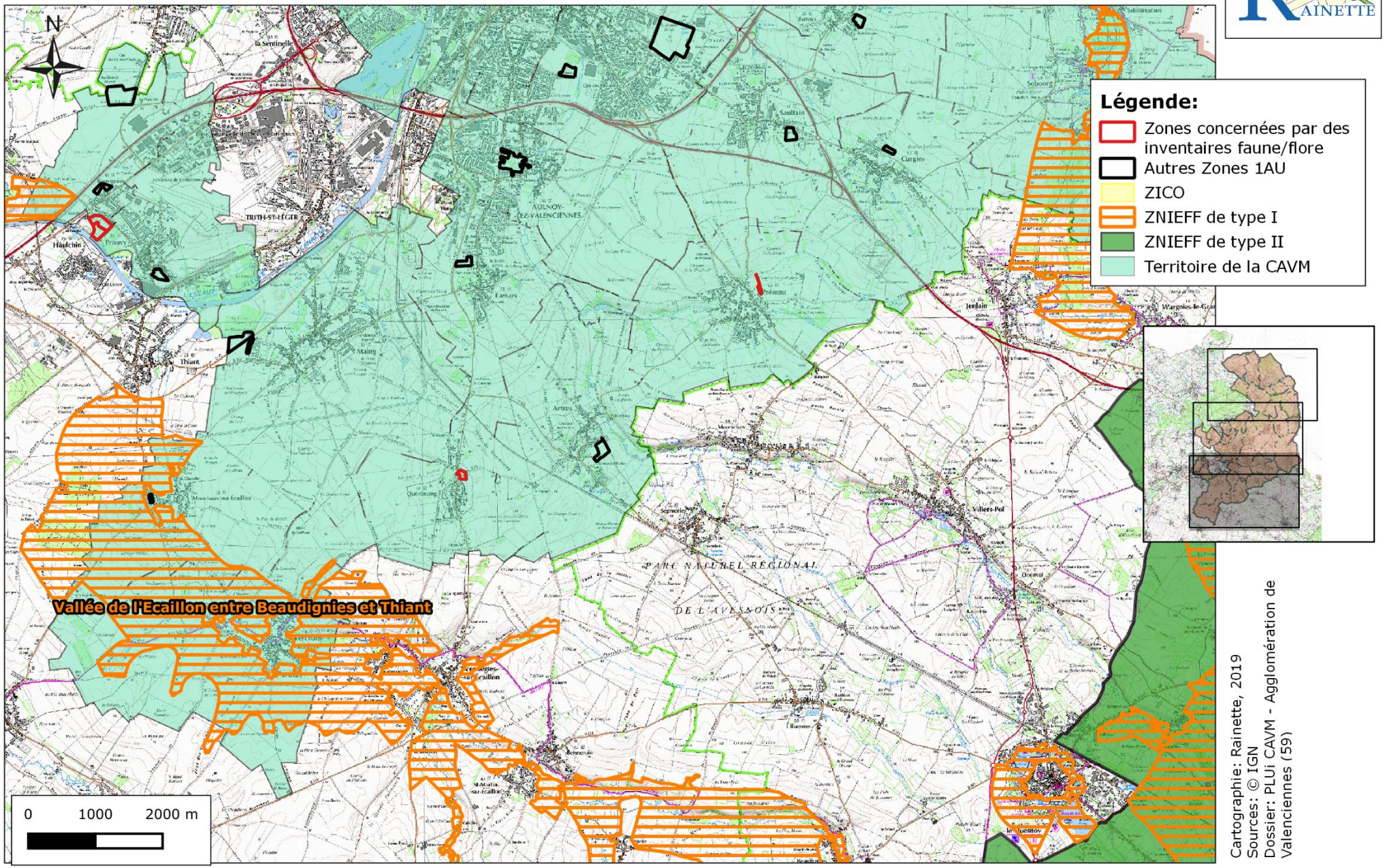

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © IGN
Dossier: PLUi CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

Zonages de protection (hors Natura 2000) - Zoom 1

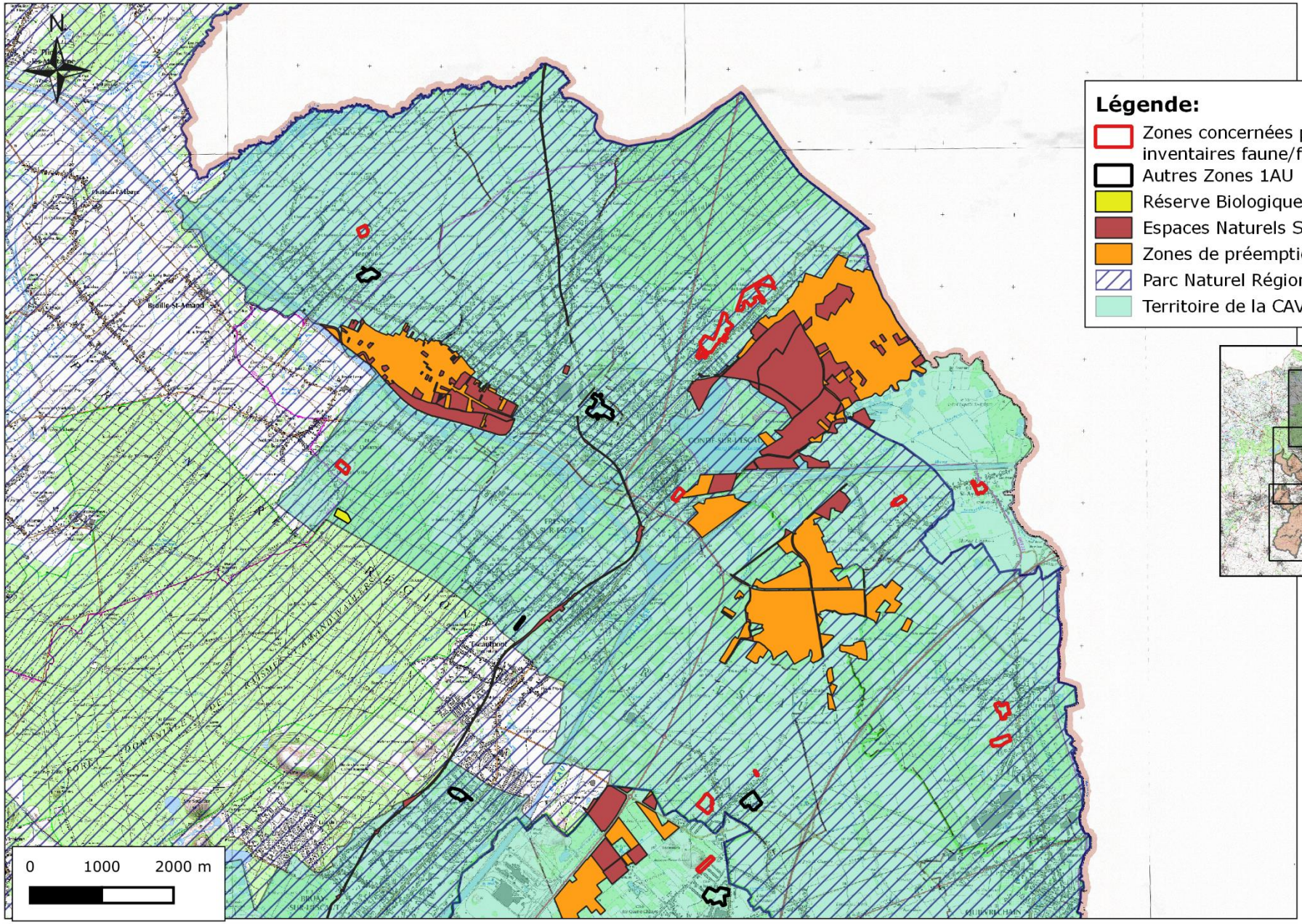

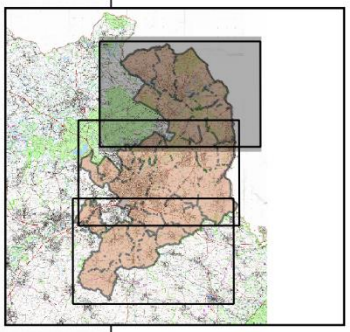

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © IGN
Dossier: PLUi CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

Zonages de protection (hors Natura 2000) - Zoom 2

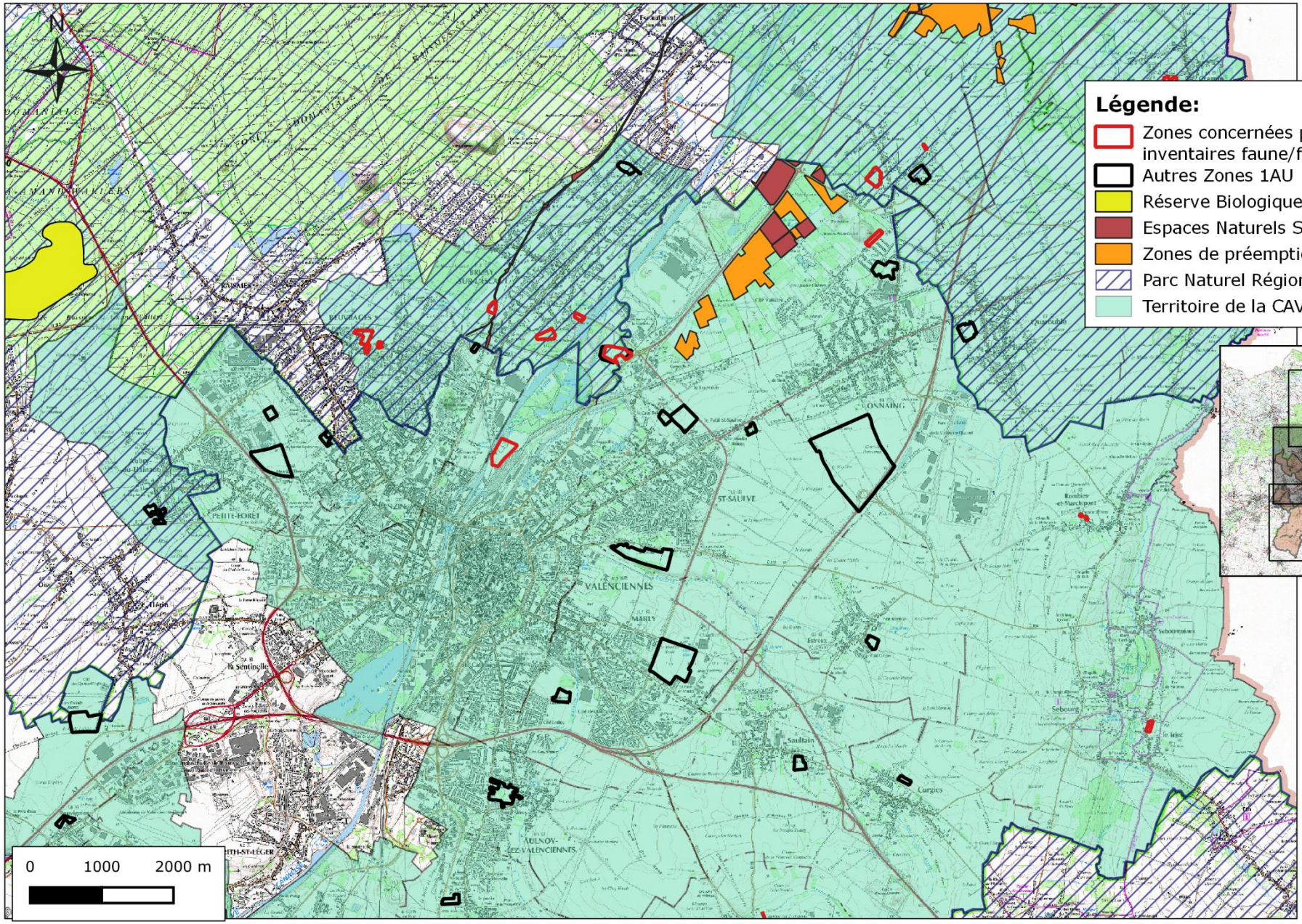

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © IGN
Dossier: PLUi CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

Zonages de protection (hors Natura 2000) - Zoom 3

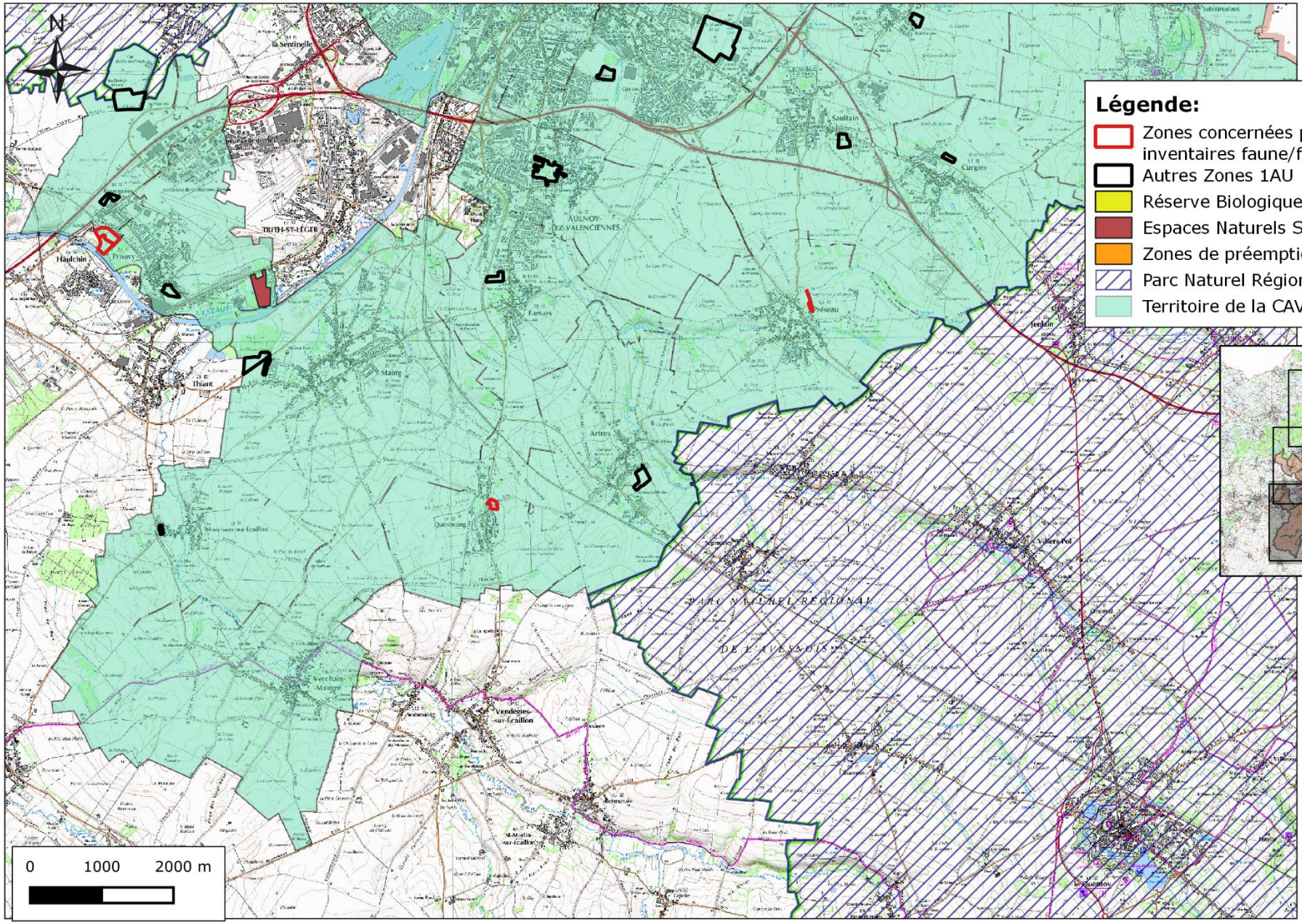

Légende:

- Zones concernées par des inventaires faune/flore
- Autres Zones 1AU
- Réserve Biologique
- Espaces Naturels Sensibles
- Zones de préemption au titre des ENS
- Parc Naturel Régional
- Territoire de la CAVM

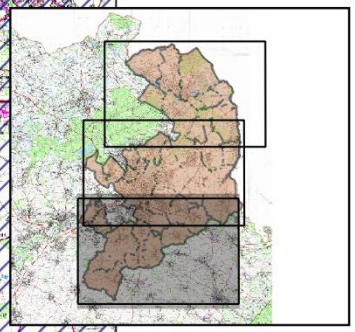

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © IGN
Dossier: PLUi CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

Réseau Natura 2000 - Zoom 1

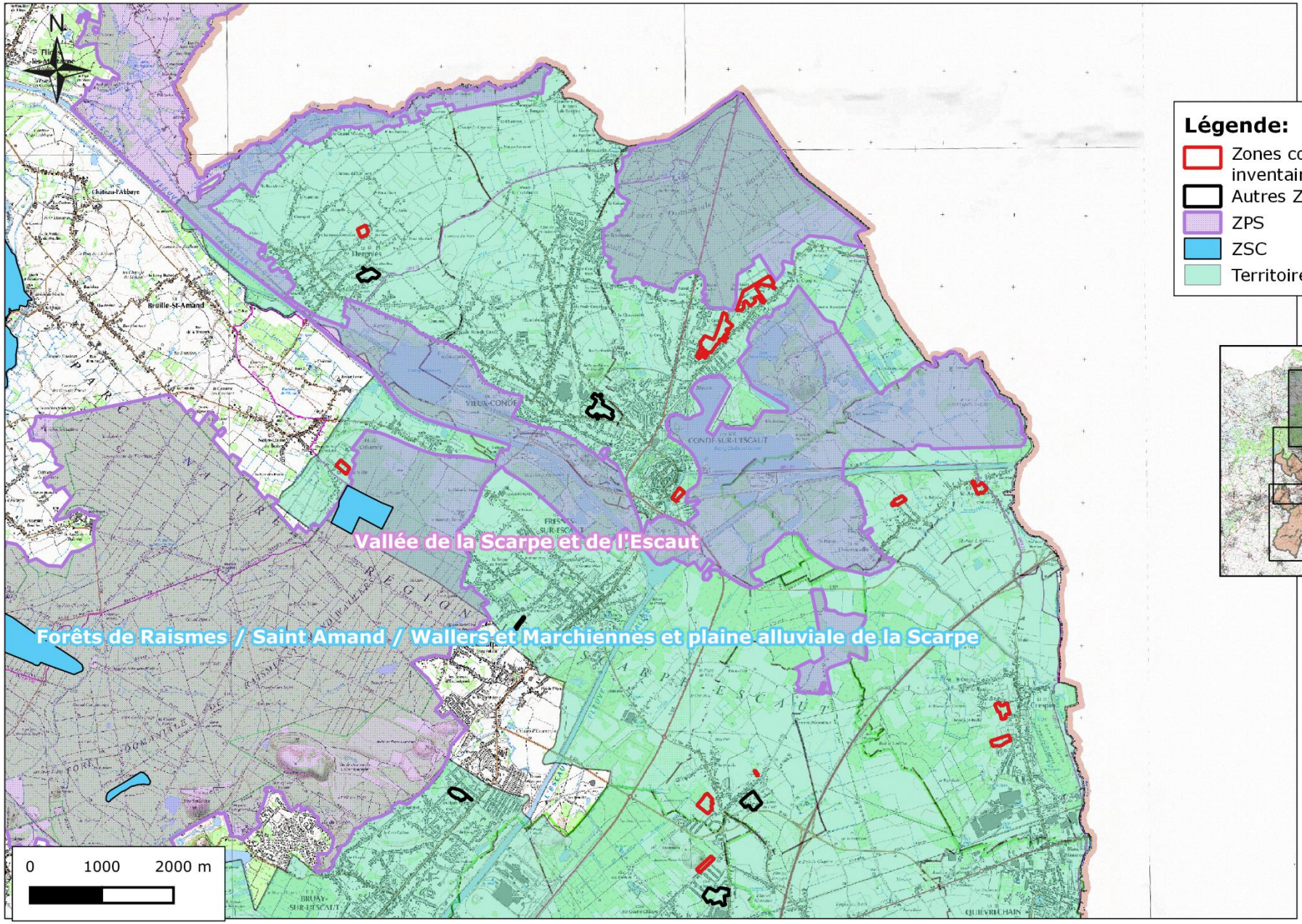

Légende:

- Zones concernées par des inventaires faune/flore
- Autres Zones 1AU
- ZPS
- ZSC
- Territoire de la CAVM

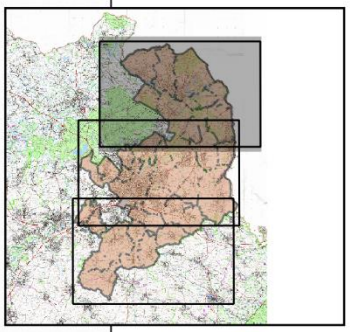

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © IGN
Dossier: PLUi CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

Réseau Natura 2000 - Zoom 2

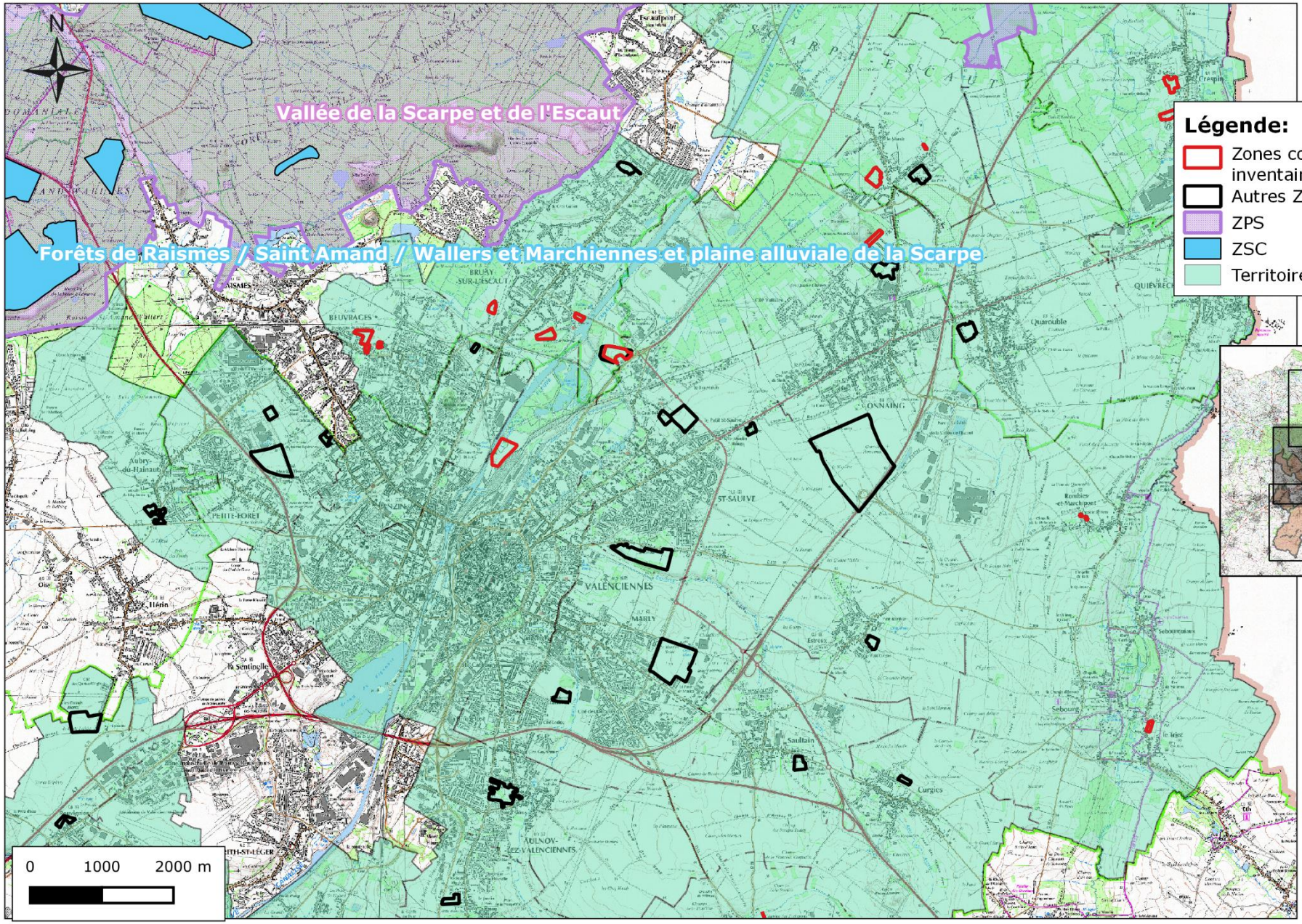

Légende:

- Zones concernées par des inventaires faune/flore
- Autres Zones 1AU
- ZPS
- ZSC
- Territoire de la CAVM

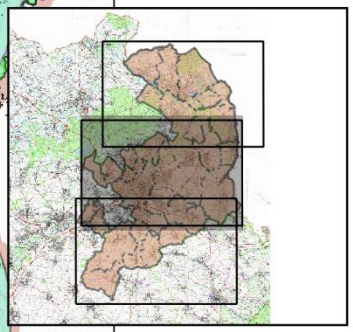

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © IGN
Dossier: PLUi CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

Réseau Natura 2000 - Zoom 3

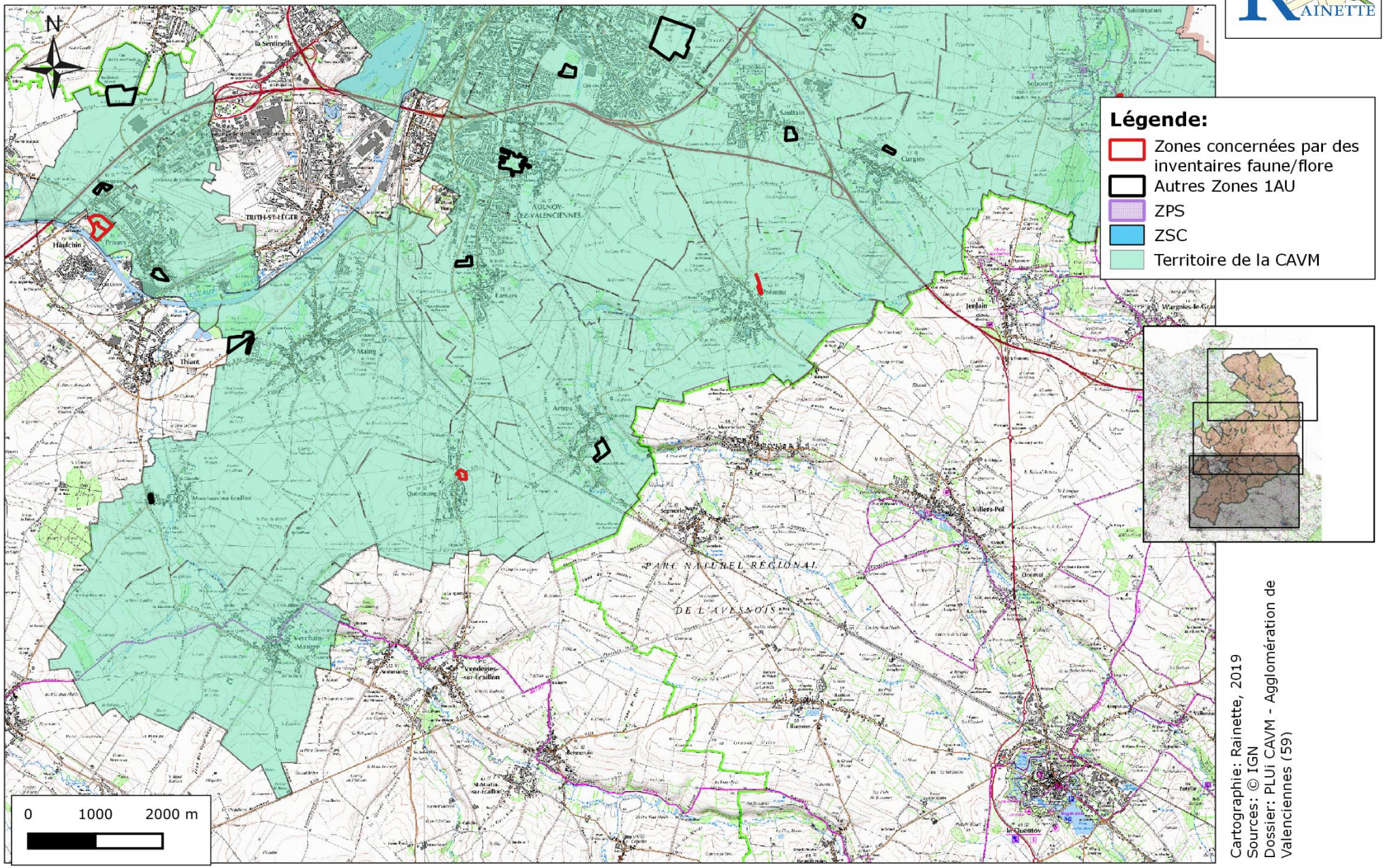

Légende:

- Zones concernées par des inventaires faune/flore
- Autres Zones 1AU
- ZPS
- ZSC
- Territoire de la CAVM

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © IGN
Dossier: PLUi CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

2.2 Continuités écologiques

2.2.1 Au niveau régional : le Schéma Régional de Cohérence Écologique

2.2.1.1 *Définition et portée juridique*

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) est un document cadre élaboré dans chaque région, mis à jour et suivi conjointement par la Région (Conseil régional) et l'État (Préfet de région), en association avec un comité régional Trame verte et Bleue.

Ce document doit **identifier, maintenir et remettre en état les réservoirs de biodiversité** qui concentrent l'essentiel du patrimoine naturel de la région, **ainsi que les corridors écologiques** qui sont indispensables à la survie et au développement de la biodiversité. **A ce titre, il constitue la déclinaison régionale de la Trame Verte et Bleue.**

Le SRCE doit ensuite se donner les moyens d'agir, au travers d'un **plan d'action stratégique** : en définissant des actions prioritaires, ce plan propose des mesures pour permettre la mise en œuvre du SRCE qui se décline à des échelles infra-régionales et repose sur des acteurs locaux.

Certaines structures publiques visées à l'art. L. 371-3 du Code de l'environnement (collectivités, groupements de collectivités et État) doivent prendre en compte, au sens juridique du terme, le SRCE dans des décisions relatives à des documents de planification, projets ou infrastructures linéaires susceptibles d'affecter les continuités écologiques.

2.2.1.2 *Situation en Nord-Pas de Calais*

En région Nord-Pas de Calais, le SRCE a pris le nom de **Schéma Régional de Cohérence Écologique – Trame Verte et Bleue (SRCE-TVB)**, pour marquer la continuité avec la TVB, pré-existante à l'obligation réglementaire d'établir dans chaque région un SRCE. Il a été arrêté par le préfet de région le 16 juillet 2014, après son approbation par le Conseil régional le 4 juillet 2014.

Le Tribunal administratif de Lille, dans un jugement du 26 janvier 2017, a procédé à l'annulation avec effet immédiat du SRCE-TVB du Nord-Pas de Calais. Une présentation du SRCE au niveau de la zone du projet est tout de même effectuée ci-après à titre d'information.

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE (TVB)

Plusieurs catégories d'espaces sont identifiées dans ce document :

- Les **réservoirs de biodiversité**, qui sont *« des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante »* ;
- Les **corridors écologiques**, qui sont des secteurs *« assurant des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie ».* Les corridors ne sont pas (sauf exception) localisés précisément par le schéma, ils doivent être compris comme des « fonctionnalités écologiques ».

Ces corridors se basent sur des **espaces naturels relais**, qui sont des espaces non retenus comme cœurs de nature, mais qui sont importants pour assurer des fonctions de corridor.

En complément, propre à la région Nord-Pas de Calais, des **espaces à renaturer** ont été identifiés, qui correspondant à des *« espaces caractérisés par la rareté de milieux naturels et par des superficies impropres à une vie sauvage diversifiée, mais dont la fonctionnalité écologique peut être restaurée grâce à des aménagements ou des pratiques adaptés »*.

Enfin, **les points et zones de conflit avec les continuités écologiques** sont également mis en évidence, dans l'optique d'assurer la préservation des corridors. Plusieurs types ont été définis :

- **Les zones de conflit terrestres**, comprenant :
    - Les **zones de conflits localisées** : élément surfacique aux contours clairement identifiés par une intersection entre un élément fragmentant et un réservoir de biodiversité,
    - Les **zones de conflits non localisées** : élément non matérialisé puisque l'intersection associée concerne un élément fragmentant et un corridor écologique (qui par définition ne peut être par un tracé précis à l'échelle du SRCE-TVB).
- **Les points et zones de conflits aquatiques**, comprenant :
    - Les **points de conflits** : éléments ponctuels et localisables compte-tenu du caractère linéaire et localisable des continuités écologiques aquatiques,
    - Les **zones de conflits** : secteurs liés à la pollution d'un tronçon de cours d'eau qui peut créer une rupture dans sa continuité écologique, les tronçons de cours d'eau les plus pollués ont été considérés comme des zones de conflit majeures ou importantes.

A noter que l'échelle de représentation des continuités écologiques dans le SCRE-TVB a été faite à l'échelle régionale au 1/100 000ème. Toutefois, il est important de rappeler les limites de ce travail (difficultés rencontrées pour représenter sur un plan des corridors qui sont multifonctionnels et multidimensionnels) et souligner l'importance de leur réappropriation à des échelles plus précises dans le cadre la mise en œuvre du schéma.

OBJECTIFS PAR MILIEU ET PAR ECOPAYSAGE

De plus, selon la loi, le schéma doit fournir un cadre de référence pour l'action. Une partie du schéma a donc pour objet de guider les acteurs concernés et les inciter à réaliser des actions volontaires. Les objectifs fixés n'ont pas de portée juridique opposable, toutefois ils inspirent l'action à conduire.

PLAN D'ACTIONS STRATEGIQUE

Pour finir, le plan d'actions stratégique propose des outils et des moyens mobilisables pour répondre aux objectifs du SRCE-TVB.

📖 **Les cartes en pages suivantes localisent les sites d'étude par rapport aux différentes entités du SRCE-TVB :**

- **Espaces naturels ;**
- **Corridors écologiques.**

SRCE - Espaces Naturels

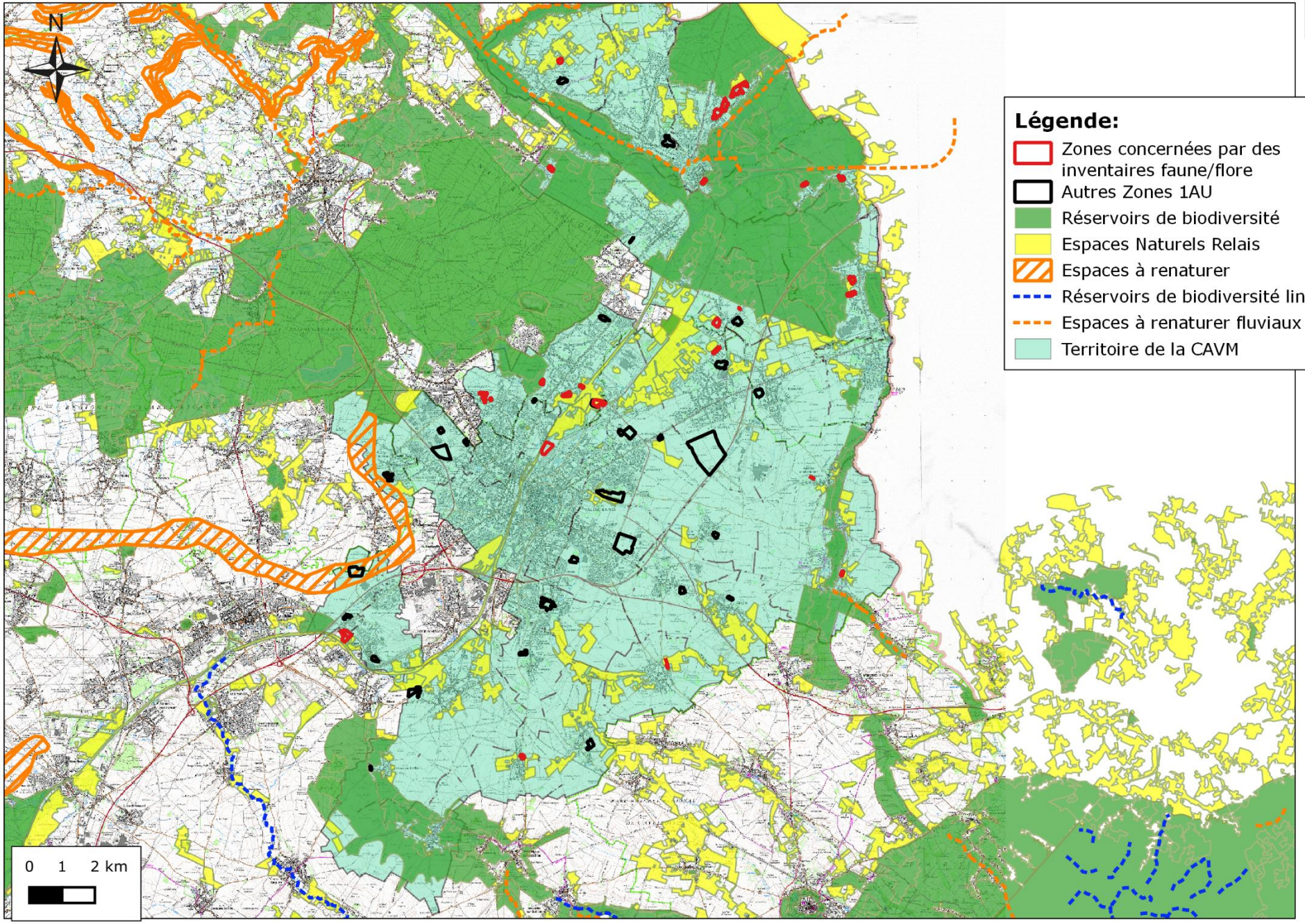

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © IGN
Dossier: PLUi CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

SRCE - Corridors terrestres et aquatiques

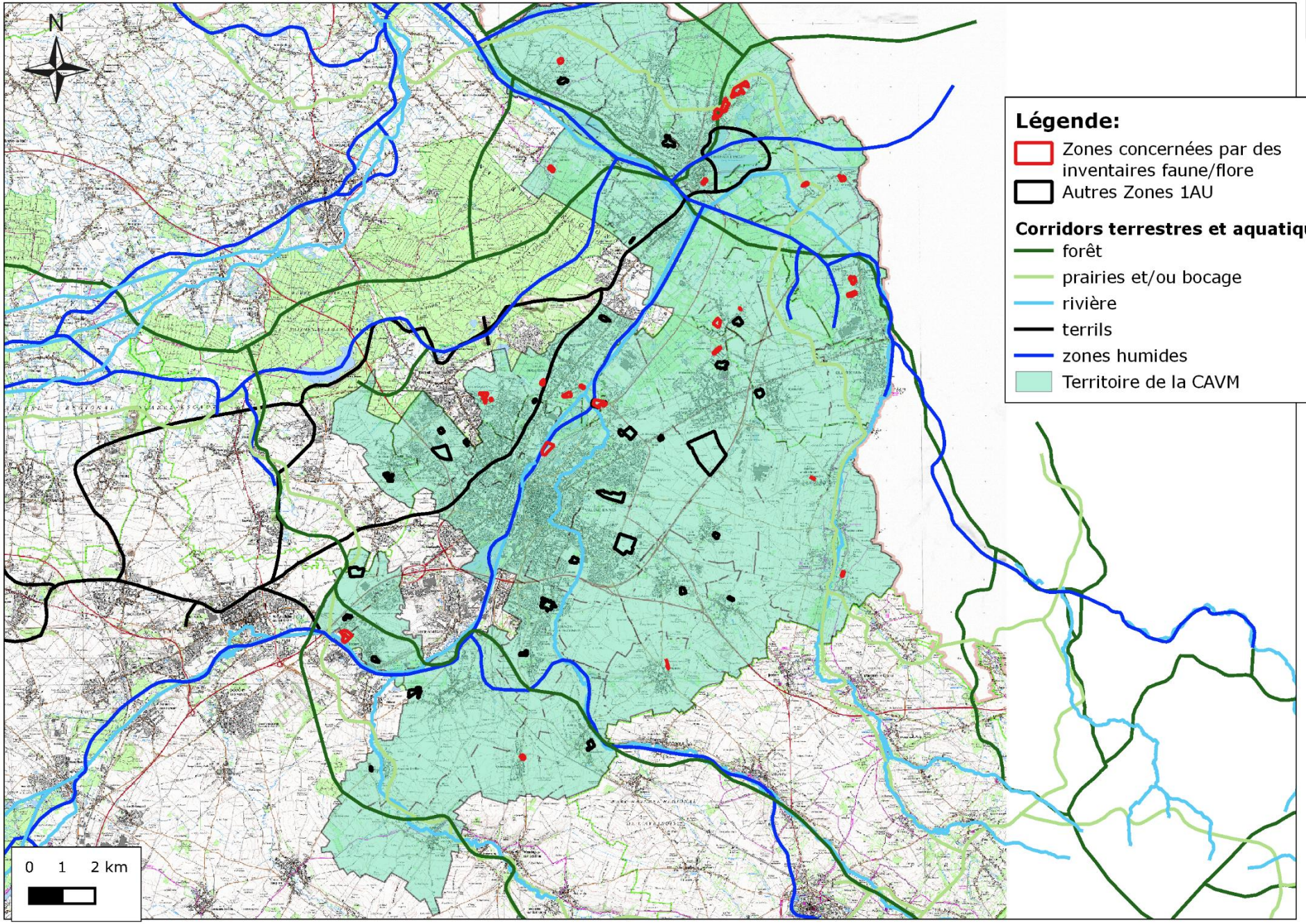

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © IGN
Dossier: PLUi CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

2.2.2 A l'échelle locale : la Trame Verte et Bleue du Valenciennois

Le Schéma de Trame verte et bleue de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole permet d'identifier, de délimiter et de hiérarchiser les cœurs de nature et corridors écologiques du territoire et de définir leurs fonctionnalités et potentialités écologiques. Ce travail a abouti à une cartographie de la trame verte et bleue de la CAVM à l'échelle du 1/5 000e.

16 cœurs de nature ont été identifiés sur la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, répartis en 3 catégories :

- les cœurs de nature de type « **Grands Ensembles écologiques** » (GE) : Cœur de nature non urbanisé concerné par des zonages patrimoniaux reconnus où on limitera voire interdira toute forme d'urbanisation. Cas des CDN de la partie Nord. - les cœurs de nature de type « **Vallées** » (V) : Cœur de nature identifié autour de la vallée d'un cours d'eau où le bâti est intégré au cœur de nature. Les aménagements feront l'objet de mesures particulières en vue de préserver les continuités écologiques et la fonctionnalité du cœur de nature.
- les cœurs de nature de type « **Urbains** » (U) : Cœur de nature soumis à de fortes pressions liées à une urbanisation sur ses lisières et de ce fait, particulièrement fragilisé. Ces cœurs de nature feront l'objet de mesures particulières visant à ne pas augmenter la pression sur les milieux naturels et à encourager la restauration des milieux concernés.

13 corridors biologiques ont été identifiés sur la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, répartis en 3 catégories :

- les corridors biologiques de type « **Milieux ouverts** » (MO) : Corridor biologique identifié en plaine ou en plateau et composé principalement de cultures et de prairies. Corridor terrestre et aérien.
- les corridors biologiques de type « **Vallées** » (V) : Corridor biologique identifié autour de la vallée d'un cours d'eau et composé principalement du ou des cours d'eau et de leurs milieux adjacents. Corridor terrestre, aquatique et aérien.
- les corridors biologiques de type « **Urbains** » (U) : Corridor biologique inséré dans l'urbain et particulièrement fragilisé. CB soumis à de fortes pressions liées à une urbanisation importante sur ses franges. Corridor majoritairement aérien.

Une carte en page suivante localise les différentes entités au sein du territoire de la CAVM et vis-à-vis des sites étudiés.

Trame Verte et Bleue du Valenciennois

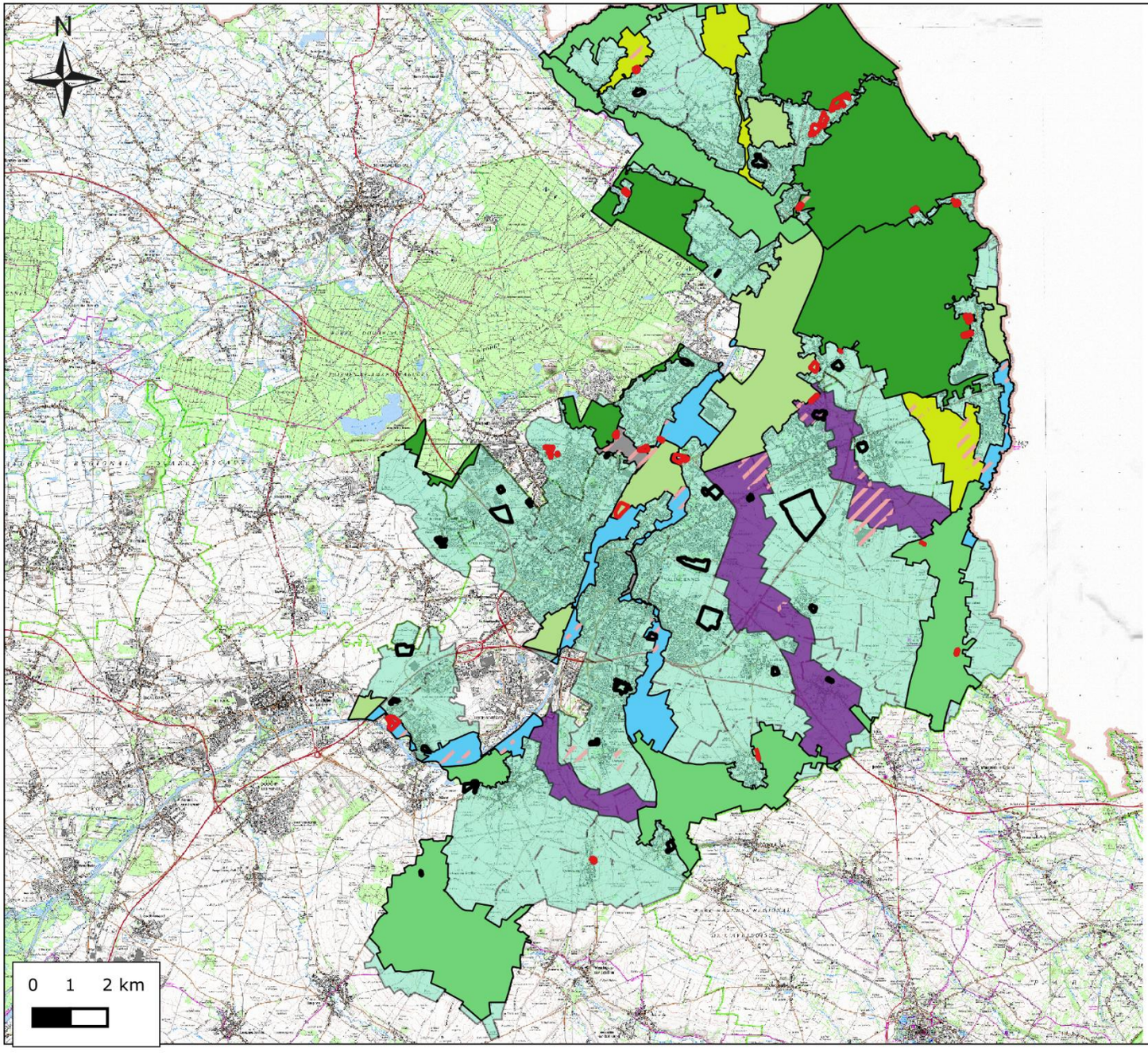

Légende:

- Zones concernées par des inventaires faune/flore
- Autres Zones 1AU

Coeur de nature

- Grands Ensembles écologiques
- Vallées
- Urbains

Corridor biologique

- Milieux ouverts
- Urbains
- Vallées
- Corridor biologique aérien
- Plan d'action à la parcelle
- Territoire de la CAVM

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © IGN
Dossier: PLUi CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

3.1 Description globale des sites

Les 26 sites d'étude sont situés sur les communes de

- Beuvrages ;
- Bruay-sur-l'Escaut (l'un des sites d'étude concerné étant également dans les limites administratives de Saint-Saulve) ;
- Condé-sur-l'Escaut ;
- Crespin ;
- Hergnies ;
- Odomez ;
- Onnaing ;
- Préseau ;
- Prouvy (le site d'étude concerné étant également dans les limites administratives de Rouvignies et d'Haulchin) ;
- Quérénaing ;
- Rombies-et-Marchipont ;
- Rouvignies (le site d'étude concerné étant également dans les limites administratives de Prouvy) ;
- Saint-Aybert ;
- Sebourg ;
- Thivencelle ;
- Valenciennes ;
- et Vicq.

Ces sites correspondent régulièrement à des pâtures, des prairies pâturées ou fauchées, à des cultures, à divers types de friche et plus rarement à des zones boisées. Quelques-uns sont également en partie artificialisés. En dehors du site de Valenciennes, qui se situe en plein milieu urbain, de celui de Beuvrages et de ceux de Bruay-sur-l'Escaut, plutôt en zone périurbaine, les autres sites d'étude se situent en contexte plutôt agricole.

Photos 2 : Vue générale de deux sites étudiés, Rainette (2019)

3.2 Description des habitats

Ci-après est proposée une description des habitats et de la flore associée, et regroupés par grands types d'habitats.
A chaque habitat est associée sa correspondance typologique (codes EUNIS, CORINE Biotopes, Natura 2000).

📖 Les cartographies des habitats et les enjeux associés à chaque site sont présentés dans la partie suivante.

3.2.1 Végétations de friche

FRICHE RUDERALES (A RENOUEE DU JAPON OU NITROPHILES)

Site(s) concerné(s) :
Friche rudérale : Bruay-sur-l'Escaut–zone 4, Odomez-zone 1, Onnaing-zone 1, Prouvy-zone 1
Friche rudérale à Renouée du Japon : Bruay-sur-l'Escaut–zone 3, Onnaing-zone 1
Friche rudérale nitrophile : Hergnies – zone 3

Description :

Ces friches correspondent à des milieux où le sol nu est très apparent, ou parfois partiellement artificialisé. Les friches rudérales nitrophiles sont particulièrement colonisées par la Grande ortie (*Urtica dioica*) et le Cirse des champs (*Cirsium arvense*), en plus des espèces rudérales communes comme la Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*), la Picride fausse-vipérine (*Helminthotheca echioides*), la Picride fausse-épervière (*Picris hieracioides*), le Mélilot blanc (*Trigonella alba*), l'Armoise commune (*Artemisia vulgaris*) ou la Matricaire inodore (*Tripleurospermum inodorum*). Elles sont souvent sujettes à la colonisation par les espèces exotiques envahissantes comme le Solidage glabre (*Solidago gigantea*) ou l'Arbre à papillons (*Buddleja davidii*).

Sur d'autres types de friches rudérales, c'est la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), espèce exotique envahissante, qui colonise le sol auparavant perturbé et laissé à nu. Celle-ci forme ainsi des peuplements presque monospécifiques. La diversité floristique de ces friches et leur intérêt écologique sont très faibles.

Correspondance typologique :

EUNIS : *E5.13 (Communautés d'espèces rudérales des constructions urbaines et suburbaines récemment abandonnées) x E5.13 (Communautés d'espèces rudérales des constructions rurales récemment abandonnées)*
CORINE biotopes : *87.1 (Terrains en friches) x 87.2 (Zones rudérales)*
UE : */*

Photo 3 : Friche rudérale à Renouée du Japon (en haut) ou nitrophile (en bas), Rainette (2019)

FRICHES NITROPHILES (PIQUETEES OU NON)

Site(s) concerné(s) :
Friche nitrophile : Beuvrages–zone 1, Bruay-sur-l'Escaut–zone 3, Onnaing-zone 1, Rouvignies-zone 3
Friche nitrophile piquetée : Beuvrages–zone 1, Vicq-zone 2

Description :

Ce type de friche diffère principalement des précédentes par le recouvrement et la densité de la strate herbacée en espèces nitrophiles. La Grande ortie (*Urtica dioica*), le Gaillet gratteron (*Galium aparine*), le Cirse des champs (*Cirsium arvense*) et quelques espèces de friche telles que le Silène à larges feuilles (*Silene latifolia*), la Tanaisie commune (*Tanacetum vulgare*), ou encore le Brome stérile (*Anisantha sterilis*) (lorsqu'elles se trouvent à proximité des cultures) sont couramment observées. Ces espèces forment ainsi généralement une strate herbacée haute et dense.

Ces friches sont parfois piquetées par des arbustes qui s'y sont développés, en particulier le Sureau noir (*Sambucus nigra*), caractéristique des sols enrichis, et parfois accompagnés de Ronce (*Rubus* sp.).

Correspondance typologique :

EUNIS : *I1.53 (Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces) x F3.11 (Fourrés médio-européens sur sols riches)*
CORINE biotopes : *87.1 (Terrains en friche) x 31.81 (Fourrés médio-européens sur sol fertile)*
UE : */*

Photo 4 : Friche nitrophile piquetée (en bas) ou non (en haut), Rainette (2019)

FRICHES PRAIRIALES (NITROPHILES OU NON, RUDERALISEE OU NON)

Site(s) concerné(s) :

Friche prairiale : Beuvrages-zone 2, Condé-sur-l'Escaut-zone 1, Condé-sur-l'Escaut-zone 2

Friche prairiale nitrophile : Beuvrages–zone 2, Bruay-sur-l'Escaut–zone 3

Friche prairiale rudéralisée : Bruay-sur-l'Escaut-zone 4

Description :

Cet habitat prairial dégradé est constitué d'un cortège graminéen correspondant à de la Fétuque des prés (*Schedonorus pratensis*), de la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), du Fromental (*Arrhenatherum elatius*), du Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*) et du Pâturin commun (*Poa trivialis*) ou des champs (*Poa pratensis*). Celui-ci est accompagné de dicotylédones prairiales telles que la Marguerite commune (*Leucanthemum ircutianum*), la Vesce cultivée (*Vicia segetalis*), le Géranium découpé (*Geranium dissectum*), le Trèfle des prés (*Trifolium pratensis*), l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), ou encore le Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*). Cependant, ces milieux non gérés (ou très peu) sont également colonisées par des espèces rudérales comme l'Armoise commune (*Artemisia vulgaris*) et la Tanaisie commune (*Tanacetum vulgare*).

Certaines friches peuvent cependant être fortement colonisées par des espèces nitrophiles comme la Grande ortie (*Urtica dioica*), la Gaillet gratteron (*Galium aparine*) et le Cirse des champs (*Cirsium arvense*). Leur cortège graminéen reste plus ou moins dense, mais les dicotylédones sont drastiquement diminuées. Les friches prairiales en bord de route sont plus rudéralisées. Des espèces comme le Plantain à larges feuilles (*Plantago major*) apparaissent, ou leur recouvrement est accru (cas du Trèfle rampant (*Trifolium repens*)), témoignant d'un piétinement.

Correspondance typologique :

EUNIS : *I1.53 (Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces) x E2.22 (Prairies de fauche planitiaires subatlantiques) x E2.13 (Pâturages abandonnés)*

CORINE biotopes : *87.1 (Terrains en friche) x 38.22 (Prairies de fauche des plaines médio-européennes) x 38.13 (Pâturages abandonnés) x 87.2 (Zones rudérales)*

UE : */*

Photo 5 : Friche prairiale, Rainette (2019)

FRICHES VIVACES MESOXEROPHILES (PIQUETE OU NON)

Site(s) concerné(s) :

Friche mésoxérophile : Condé-sur-l'Escaut-zone 3, Onnaing-zone 1, Rouvignies-zone 3

Friche mésoxérophile piquetée : Condé-sur-l'Escaut-zone 3

Description :

Ces friches correspondent à des milieux dont la diversité floristique est plutôt élevée. Elles présentent quelques espèces prairiales telles que l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), le Trèfle des prés (*Trifolium pratensis*), le Géranium découpé (*Geranium dissectum*) ou le Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*), mais ce sont principalement les espèces rudérales qui dominent. En effet, le Panais (*Pastinaca sativa*), la Picride fausse-épervière (*Picris hieracioides*), la Tanaisie commune (*Tanacetum vulgare*), le Laiteron rude (*Sonchus asper*), la Laitue scariole (*Lactuca serriola*) sont majoritaires, accompagnées d'espèces des milieux plus sec comme le Millepertuis perforé (*Hypericum vulgare*), la Molène noire (*Verbascum nigrum*), la Molène bouillon-blanc (*Verbascum thapsus*) et parfois la Vipérine commune (*Echium vulgare*). Certaines de ces friches sont sujettes à l'invasion par les espèces exotiques envahissantes, particulièrement le Solidage glabre (*Solidago glabra*).

Par ailleurs certaines de ces friches sont piquetées d'arbustes pionniers tels que le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), le Saule marsault (*Salix caprea*) ou encore le Prunellier (*Prunus spinosa*).

Correspondance typologique :

EUNIS : *I1.53 (Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces) x F3.11 (Fourrés médio-européens sur sols riches)*
CORINE biotopes : *87.1 (Terrains en friche) x 31.81 (Fourrés médio-européens sur sol fertile)*
UE : */*

Photo 6 : Friche vivace mésoxérophile, Rainette (2019)

3.2.2 Végétations de pelouses et de prairies

PELOUSES URBAINES

Site(s) concerné(s) : Condé-sur-l'Escaut-zone 1, Condé-sur-l'Escaut-zone 3, Rombies-et-Marchipont-zone 1

Description :

Ces pelouses correspondent à un habitat géré de manière intensive par de multiples tontes. Le cortège floristique se compose d'espèces à port prostré et est très peu diversifié. S'y développent le Trèfle rampant (*Trifolium repens*), la Pâquerette vivace (*Bellis perennis*), le Pissenlit (*Taraxacum* sp.), le Ray-grass anglais (*Lolium perenne*), le Pâturin commun (*Poa trivialis*), la Brunelle commune (*Prunella vulgaris*) ou encore la Renoncule âcre (*Ranunculus acris*). Les pelouses les plus piétinées voient également apparaitre le Plantain à larges feuilles (*Plantago major*).

Correspondance typologique :

EUNIS : *E2.64 (Pelouses des parcs)*
CORINE biotopes : *85.12 (Pelouses de parcs)*
UE : */*

Photo 7 : Pelouse urbaine, Rainette (2019)

PELOUSES SECHES RUDERALISEES

Site(s) concerné(s) : Valenciennes-zone Ne

Description :

Ces pelouses rudéralisées se développent sur des sols perturbés et parfois en partie artificialisés. La végétation, basse, se compose d'espèces des milieux secs calcaires à caractère rudéralisé : l'Origan (*Origanum vulgare*), le Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*), la Vipérine commune (*Echium vulgare*), la Molène noire (*Verbascum nigra*) et la Vesce hirsute (*Vicia hirsuta*) dominent. Par ailleurs, quelques lichens sont ponctuellement présents. Quelques pousses d'arbustes d'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*) et de Rosier (*Rosa* sp.) commencent également à apparaitre. Entourées de boisements, ces pelouses auront tendance à se refermer en évoluant en des ourlets secs.

Correspondance typologique :

EUNIS : *E1.2 (Pelouses calcaires vivaces et steppes riches en bases) x I1.53 (Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces)*
CORINE biotopes : *34.3 (Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes) x 87.1 (Terrains en friche)*
UE : */*

Photo 8 : Pelouse sèche rudéralisée, Rainette (2019)

PRAIRIES PATUREES (RUDERALISEE OU NON, SOUS VERGER OU NON)

Site(s) concerné(s) :
Prairie pâturée : Condé-sur-l'Escaut-zone 3, Hergnies–zone 1, Préseau-zone 1, Rouvignies-zone 3, Thivencelle–zone 1
Prairie pâturée rudéralisée : Condé-sur-l'Escaut-zone 3
Prairie pâturée sous verger : Sebourg-zone 1

Description :

Ces prairies sont pour la plupart fortement pâturées, par des bovins ou des équins, et la végétation peut y être très rase selon la période. Leur cortège floristique, peu diversifié, est constitué de graminées, principalement le Ray-grass anglais (*Lolium perenne*), puis le Brome mou (*Bromus hordeaceus*), le Pâturin commun (*Poa trivialis*) ou des prés (*Poa pratensis*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*) ou encore le Vulpin des prés (*Alopecurus pratensis*). Celui-ci est accompagné de dicotylédones prairiales qui tendent à prendre un port étalé : la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), le Trèfle rampant (*Trifolium repens*), la Pâquerette vivace (*Bellis perennis*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*) et le Pissenlit (*Taraxacum* sp.). Certaines espèces caractéristiques de milieux plus rudéralisés démontrent la dégradation de ces milieux : la Stellaire intermédiaire (*Stellaria media*), le Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*), la Capselle bourse-à-pasteur (*Capsella bursa-pastoris*), et le Cirse des champs (*Cirsium arvense*) ou commun (*Cirsium vulgare*).

Par ailleurs certaines de ces prairies sont agrémentées d'arbres fruitiers, principalement le Pommier cultivé (*Malus pumila*) et le Merisier (*Prunus avium*), sous lesquels des espèces préférant l'ombrage comme le Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*) ou le Lamier blanc (*Lamium album*) se développent plus fortement.

Correspondance typologique :

EUNIS : *E2.11 (Pâturages ininterrompus) x E5.13 (Communautés d'espèces rudérales des constructions rurales récemment abandonnées) x G1.D4 (Vergers D'arbres fruitiers)*
CORINE biotopes : *38.11 (Pâturages continus) x 87.2 (zones rudérales) x 83.15 (Vergers)*
UE : */*

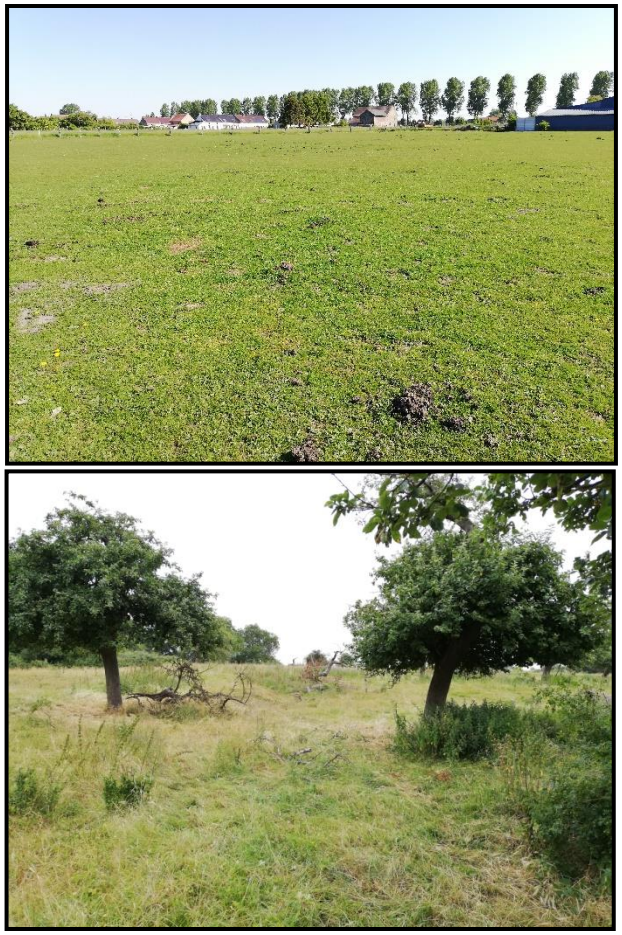

Photo 9 : Prairie fortement pâturée (en haut) et sous verger (en bas), Rainette (2019)

PRAIRIE PATUREE A L'ABANDON

Site(s) concerné(s) : Beuvrages – zone 1

Description :

Cette pâture abandonnée récemment présente encore un cortège floristique fortement marqué par cet ancien mode de gestion, similaire à celui des prairies pâturées décrites précédemment. Cependant, il est complété par la présence de nombreuses espèces rudérales et de friche qui colonisent rapidement les espaces mis à nu : la Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*), l'Armoise commune (*Artemisia vulgaris*), le Panais (*Pastinaca sativa*) ou le Silène à larges feuilles (*Silene latifolia*). Des espèces commensales y trouvent également refuge, comme le Brome stérile (*Anisantha sterilis*) ou la Moutarde des champs (*Sinapis arvensis*). Par ailleurs, quelques individus d'Arbre à papillons (*Buddleja davidii*) ont été observés et pourraient vite coloniser ce type de milieux abandonnés.

Correspondance typologique :

EUNIS : *E2.13 (Pâturages abandonnés)*
CORINE biotopes : *38.1 (Pâturages abandonnés)*
UE *:* */*

Photo 10 : Prairie pâturée à l'abandon, Rainette (2019)

PRAIRIE PATUREE HUMIDE

Site(s) concerné(s) : Hergnies – zone 1

Description :

Cet habitat de praire pâturée humide couvre une surface minime à l'intérieur des prairies pâturées du site de Hergnies – zone 1, dans une dépression centrale temporairement en eau. La végétation qui s'y développe, en plus des espèces prairiales décrites précédemment, est constituée d'espèces mésohygrophiles à hygrophiles telles que l'Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*), la Laîche hérissée (*Carex hirta*), la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), et le Jonc articulé (*Juncus articulatus*). Quelques rares individus de Lotier pédonculé (*Lotus pedunculatus*) et d'Epilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*) sont également observés. De plus, quelques pousses et jeunes arbustes de Saule cendré (*Salix cinerea*) et de Saule blanc (*Salix alba*) sont présents.

Correspondance typologique :

EUNIS : *E3.4 (Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses)*
CORINE biotopes : *37.2 (Prairies humides eutrophes)*
UE : */*

Photo 11 : Prairie pâturée humide, Rainette (2019)

PRAIRIES DE FAUCHE (AMELIOREES, DEGRADEES, OU NON)

Site(s) concerné(s) :
Prairie de fauche : Bruay-sur-l'Escaut-zone 2, Condé-sur-l'Escaut-zone 2, Condé-sur-l'Escaut-zone 3, Crespin-zone 3, Odomez-zone 1, Quérénaing-zone 1, Rouvignies-zone 3, Saint-Aybert-zone 1, Vicq-zone 2
Prairie de fauche améliorée : Condé-sur-l'Escaut-zone 2
Prairie de fauche dégradée : Condé-sur-l'Escaut-zone 2, Condé-sur-l'Escaut-zone 3, Crespin-zone 2

Description :

Les prairies de fauche sont relativement courantes dans les secteurs étudiés. Cependant, celles-ci sont souvent fertilisées et présentent un cortège floristique banalisé. La végétation se compose d'un cortège graminéen de Fromental (*Arrhenatherum elatius*), de Fétuque des prés (*Schedonorus pratensis*), de Brome mou (*Bromus hordeaceus*), de Vulpin des prés (*Alopecurus pratensis*), de Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), de Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*), de Pâturin commun (*Poa trivialis*) ou des prés (*Poa pratensis*). Celui-ci est accompagné de quelques dicotylédones prairiales très communes, peu nombreuses, comme la Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), le Cerfeuil sauvage (*Anthriscus sylvestris*) et la Berce commune (*Heracleum sphondylium*).

Par ailleurs, certaines d'entres elles présentent un état de conservation dégradé du fait de la forte présence d'espèces nitrophiles comme la Grande ortie (*Urtica dioica*) ou le Cirse des champs (*Cirsium arvense*). D'autre ont été récemment semées en Ray-grass (*Lolium perenne*) et seules quelques espèces à tendance rudérale et nitrophile s'y développent, comme le Chénopode blanc (*Chenopodium album*), le Galinsoga à petites fleurs (*Galinsoga parviflora*) et la Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*), caractéristiques des intrants apportés.

Cependant, certaines prairies de fauche qui ne semblent pas être fertilisées et qui sont fauchées plus tardivement présentent un cortège floristique plus diversifié. La Crépide bisannuelle (*Crepis biennis*), espèce d'intérêt patrimonial, se développe fortement dans ces prairies, ainsi que d'autres dicotylédone prairiales comme l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), la Centaurée trompeuse (*Centaurea decipiens*) et la Gesse des prés (*Lathyrus pratensis*). Au vu de leur mode de gestion, de leur faible eutrophisation et de la présence d'une espèce à enjeu, ces prairies peuvent être qualifiées d'habitat d'intérêt communautaire.

Correspondance typologique :

Certaines de ces prairies relèvent de l'Arrhenatherion elatioris (W. Koch 1926) « Prairies de fauche mésophiles à mésohygrophiles planitiaires à submontagnardes »

EUNIS : *E2.2 (Prairies de fauche de basse et moyennes altitudes) x I1.53 (Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces) x E2.61 (Prairies améliorées sèches ou humides)*
CORINE biotopes : *38.2 (Prairies de fauche de basse altitude) x 87.1 (Terrains en friche) x 81.1 (Prairies sèches améliorées)*
UE : */ ou 6510 (Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis))*

Photo 12 : Prairie de fauche, Rainette (2019)

3.2.3 Végétations préforestières et forestières

OURLET NITROPHILE

Site(s) concerné(s) : Onnaing-zone 1

Description :

Cet ourlet, situé en marge d'une formation anthropique arborée et proche de la route, se développe sur des sols perturbés et fortement enrichis. En effet, la végétation se compose presque intégralement d'une espèce nitrophile, la Grande ortie (*Urtica dioica*). Seules quelques espèces comme le Raifort (*Armoracia rusticana*), la Berce commune (*Heracleum sphondylium*), le Fromental (*Arrhenatherum elatius*) et la Mauve sauvage (*Malva sylvestris*) l'accompagnent. Quelques individus de Bardane tomenteuse (*Arctium tomentosum*), une espèce d'intérêt patrimonial rare mais non menacée, ont tout de même été observés.

Correspondance typologique :

EUNIS : *E5.43 (Lisières forestières ombragées)*
CORINE biotopes : *37.72 (Franges des bords boisés ombragés)*
UE : */*

Photo 13 : Ourlet nitrophile, Rainette (2019)

OURLET MESOPHILE CALCICOLE

Site(s) concerné(s) : Valenciennes - zone Ne

Description :

Cette végétation, située en marge de boisements de Bouleau secs, présente un cortège d'espèces des ourlets des sols riches en bases. En effet, l'Origan (*Origanum vulgare*), l'Aigremoine eupatoire (*Agrimonia eupatoria*), la Molène noire (*Verbascum nigrum*) ou encore le Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*) s'y développent. Ces espèces sont parfois accompagnées de Vipérine commune (*Echium vulgare*) et d'Onagre de Silésie (*Oenothera subterminalis*). De plus, de nombreux individus d'une espèce protégée en Nord-Pas-de-Calais, la Gesse des bois (*Lathyrus sylvestris*), ont été observés dans ces ourlets. Par ailleurs, ils participent à la dynamique des systèmes forestiers et jouent un rôle majeur dans les continuités écologiques. Cependant, il est à noter que ce sont des milieux sujets à la colonisation par des espèces exotiques envahissantes, notamment ici l'Arbre à papillons (*Buddleja davidii*).

Correspondance typologique :

EUNIS : *E5.43 (Ourlets mésophiles)*
CORINE biotopes : *34.42 (Lisières mésophiles)*
UE : */*

Photo 14 : Ourlet mésophile calcicole, Rainette (2019)

RONCIERS (ET HAIES DE RONCE)

Site(s) concerné(s) :
Ronciers : Condé-sur-l'Escaut-zone 3, Crespin - zone 3, Vicq - zone 1
Haie de Ronce : Condé-sur-l'Escaut-zone 2, Crespin - zone 3

Description :

Ces végétations constituent des formations presque monospécifiques de Ronce (*Rubus* sp.). Seules quelques autres espèces nitrophiles comme la Grande ortie (*Urtica dioica*) et le Cirse des champs (*Cirsium arvense*) sont observées. Quelques arbustes ou arbres de Noyer (*Juglans regia*) ou de Merisier sont également présents. Cette strate dense et haute formée par la Ronce empêche l'installation des autres espèces, constituant ainsi un milieu très appauvri. Il en va de même pour les haies de Ronce qui font parfois la limite entre des parcelles agricoles.

Correspondance typologique :

EUNIS : *F3.131 (Ronciers) x FA.4 (Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces)*
CORINE biotopes : *31.831 (Ronciers) x 84.2 (Bordures de haies)*
UE : */*

Photo 15 : Ronciers, Rainette (2019)

HAIES ARBUSTIVES ET HAIES D'ESPECES INDIGENES OU NON

Site(s) concerné(s) :

Haies arbustives : Crespin-zone 2, Prouvy-zone 1, Rouvignies-zone 3, Sebourg-zone 1

Haies d'espèces ornementales/exotiques : Condé-sur-l'Escaut-zone 2, Odomez-zone 1

Description :

Ces haies correspondent à des formations végétales d'origine anthropique pauvres en espèces. Pour les haies les plus classiques, les espèces arbustives correspondent à de l'Orme champêtre (*Ulmus minor*), du Noisetier (*Corylus avellana*), du Prunellier (*Prunus spinosa*) ou encore de l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*). La strate herbacée est généralement constituée de quelques espèces à tendance eutrophe, comme la Grande ortie (*Urtica dioica*), la Berce commune (*Heracleum sphondylium*), le Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*) ou la Ronce (*Rubus* sp.). Bien que présentant un intérêt floristique strict très limité, ces haies ont tout de même un rôle dans les continuités écologiques et en tant que zone d'abri et de nourrissage pour la faune.

Certaines haies, composées d'espèces ornementales ou exotiques comme le Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*) et le Thuja (*Thuja plicata*) présentent un intérêt floristique encore plus réduits.

Correspondance typologique :

EUNIS : *FA.4 (Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces) x FA.1 (Haies d'espèces non indigènes)*

CORINE biotopes : *31.81 (Fourrés médio-européens sur sol fertile) x 84.2 (Bordures de haies)*

UE : */*

Photo 16 : Haies arbustives, Rainette (2019)

FOURRES (TRES EUTROPHISES, EN MOSAÏQUE AVEC DES JARDINS EN FRICHE OU NON)

Site(s) concerné(s) :

Fourrés : Condé-sur-l'Escaut-zone 3, Sebourg-zone 1

Fourrés très eutrophisés : Condé-sur-l'Escaut-zone 1

Fourrés très eutrophisés en mosaïque avec des jardins en friche : Condé-sur-l'Escaut-zone 1

Description :

Ces fourrés correspondent à des formations assez pauvres floristiquement. La strate arbustive se compose principalement de Noisetier (*Corylus avellana*), d'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), de Prunellier (*Prunus spinosa*), de Saule marsault (*Salix caprea*) et de Troène (*Ligustrum vulgare*). Elle forme une strate dense très peu pénétrable qui limite souvent le développement de la strate herbacée. Celle-ci se compose d'espèces eutrophiles à nitrophiles comme la Grande ortie (*Urtica dioica*), la Ronce (*Rubus* sp.), le Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*) ou encore la Ficaire fausse renoncule (*Ficaria verna*).

Certains fourrés observés, qui se développent sur des sols particulièrement enrichis et perturbés, présentent une haute strate herbacée nitrophile, presque intégralement constituée de Grande ortie (*U. dioica*), accompagnée de Ronce (*Rubus* sp.). Ces espèces à croissance rapide forment une végétation dense qui

limite l'apparition d'autres espèces. Par ailleurs, le Sureau noir (*Sambucus nigra*), espèce arbustive caractéristique des sols enrichis est fortement présent. Sur le même site, ces fourrés sont en mosaïque avec d'anciens jardins en friche, dont les restes matériels (barrières, déchets anthropiques) sont visibles. Quelques espèces ornementales comme l'Arbre à papillons (*Buddleja davidii*), une espèce exotique envahissante, ou fruitières comme le Prunier cultivé (*Prunus domestica*) sont visibles.

Correspondance typologique :

EUNIS : *F3.11 (Fourrés médio-européens sur sols riches) x I2.3 (Zones de jardins abandonnées récemment) x F3.131 (Ronciers)*
CORINE biotopes : *31.81 (Fourrés médio-européens sur sol fertile) x 85.32 (Jardins potagers de subsistance) x 31.831 (Ronciers) x 87.1 (Terrains en friche)*
UE : */*

Photo 17 : Fourrés, Rainette (2019)

Photo 18 : Fourrés très eutrophisés (en haut) en mosaïque avec des jardins en friche (en bas), Rainette (2019)

FOURRES HUMIDES

Site(s) concerné(s) : Condé-sur-l'Escaut-zone 3

Description :

Ces fourrés se développent sur des sols perturbés et enrichis, à proximité d'un fossé. Le caractère tassé du sol provoque une stagnation de l'eau vers la surface, favorisant le développement d'espèces ligneuses à caractère hygrophile. Les fourrés sont constitués de Saule cendré (*Salix cinerea*), de Saule blanc (*Salix alba*), d'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) et de quelques individus d'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*). La strate herbacée mélange des espèces de friche, comme le Solidage glabre (*Solidago gigantea*), une espèce exotique envahissante, la Tanaisie commune (*Tanacetum vulgare*), la Calamagrostide commune (*Calamagrostis epigejos*) et le Panais (*Pastinaca sativa*), avec des espèces à tendance plus hygrophile et eutrophile telles que le Phragmite (*Phragmites australis*), l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), la Cardère sauvage (*Dipsacus fullonum*), la Consoude (*Symphytum officinale*) et le Liseron des haies (*Convolvulus sepium*). Cette strate herbacée dense et au caractère eutrophe laisse peu de potentialités à des espèces d'intérêt de s'installer.

Correspondance typologique :

EUNIS : *F9.2 (Saussaies marécageuses et fourrés des bas-marais à Salix)*
CORINE biotopes : *44.92 (Saussaies marécageuses)*
UE *:* */*

Photo 19 : Fourrés humides, Rainette (2019)

AULNAIE MARECAGEUSE

Site(s) concerné(s) : Bruay-sur-l'Escaut–zone 3

Description :

Ce boisement constitue une végétation humide assez rare et vulnérable en Nord-Pas-de-Calais, et est donc d'intérêt patrimonial. Les strates arborées à arbustives sont constituées principalement d'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et de Saule blanc (*Salix alba*), et plus rarement de Bourdaine *(Frangula alnus*) et de Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*). Selon la strate herbacée, qui diffère légèrement dans la partie Ouest du boisement, deux faciès d'engorgement du sol peuvent être observés. A l'Ouest, celle-ci est principalement recouverte de cariçaie à Laîche des marais (*Carex acutiformis*) qui témoigne de sols longuement engorgés et asphyxiants, avec quelques trouées à Lysimaque commune (*Lysimachia vulgaris*), Gaillet allongé (*Galium elongatum*) et de nombreuses pousses d'Aulne glutineux. Dans la partie Sud du boisement, l'engorgement est moins durable, le sol bien moins asphyxiant, et la minéralisation de la matière est plus rapide. Le sol y est donc beaucoup enrichi et c'est la Grande ortie (*Urtica dioica*) qui constitue la majorité de la strate herbacée, accompagnée de Gaillet gratteron (*Galium aparine*). Le Sureau noir (*Sambucus nigra*), espèce eutrophile, est également très présent dans la partie Sud alors qu'il est absent à l'Ouest.

Correspondance typologique :

EUNIS : *G1.41 (Aulnaies marécageuses ne se trouvant pas sur tourbe acide)*
CORINE biotopes : *44.91 (Bois marécageux d'Aulnes)*
UE : */*

Photo 20 : Aulnaie marécageuse, Rainette (2019)

BOIS DE BOULEAU

Site(s) concerné(s) : Valenciennes-zone Ne

Description :

Il s'agit d'un boisement pionnier, qui se développe sur des sols anthropisés perturbés. L'essence principale est le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), largement accompagné par l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*). Quelques individus de Peuplier tremble (*Populus tremula*) semblent avoir été plantés au Sud de l'habitat. La strate herbacée est plutôt éparse, avec des portions de sol à nu. Des espèces des milieux secs rudéralisés ont tendance à s'y développer, comme l'Origan (*Origanum vulgare*), le Panais (*Pastinaca sativa*), le Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*). La Clématite des haies (*Clematis vitalba*) est également très présente. Ce boisement est fortement sujet à l'invasion par la Renouée du japon (*Reynoutria japonica*), qui colonise parfois entièrement le sous-bois, et par l'Arbre à papillons (*Buddleja davidii*), plus dispersé.

Correspondance typologique :

EUNIS : *G1.91 (Boulaies des terrains non marécageux)*
CORINE biotopes : *41.B (Bois de Bouleaux)*
UE : */*

Photo 21 : Bois de Bouleau, Rainette (2019)

BOSQUETS DE BOULEAU EUTROPHES

Site(s) concerné(s) : Condé-sur-l'Escaut-zone 3

Description :

Ces petits bosquets entourent des enclos à équins pâturés intensivement. Ils se développent sur des sols fortement enrichis, caractéristique visible à leurs strates herbacée et arbustive entièrement colonisées par des espèces eutrophiles à nitrophiles. En effet, le Sureau noir (*Sambucus nigra*) occupe l'intégralité de la strate arbustive, tandis que la strate herbacée est fortement colonisée par la Grande ortie (*Urtica dioica*) accompagnée de Ronce (*Rubus* sp.) et de Gaillet grateron (*Galium aparine*). Ce genre de petit bosquet très anthropisé et enrichi offre très peu de potentialités d'installation pour des espèces d'intérêt.

Correspondance typologique :

EUNIS : *G1.91 (Boulaies des terrains non marécageux) x G5.2 (Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés)*
CORINE biotopes : *41.B (Bois de Bouleaux) x 84.3 (Petits bois, bosquets)*
UE : */*

Photo 22 : Bosquets de Bouleau eutrophes, Rainette (2019)

FORMATIONS ARBOREES ANTHROPIQUES (EN MOSAÏQUE AVEC DE LA PEUPLERAIE OU NON)

Site(s) concerné(s) :
Formations arborées anthropiques : Beuvrages–zone 1, Bruay-sur-l'Escaut–zone 2, Bruay-sur-l'Escaut–zone 3, Condé-sur-l'Escaut–zone 3, Onnaing-zone 1, Prouvy-zone 1, Rouvignies-zone 3, Vicq-zone 1
Formations arborées anthropiques x Peupleraie : Crespin-zone 2

Description :

Ces milieux boisés anthropiques qui couvrent de petites surfaces sont constitués de plusieurs essences arborées et arbustives qui sont souvent plantées à des fins de barrières visuelles et physiques. Les essences les plus communes sont le Peuplier du Canada (*Populus xcanadensis*) et le Peuplier noir (*Populus nigra*), qui peuvent avoir été plantées en formation de peupleraie, souvent accompagnées de Peuplier tremble (*Populus tremula*), de Saule blanc (*Salix alba*) et d'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*). La strate arbustive est constituée de nombreuses espèces à port buissonnant et dense telles que le Noisetier (*Corylus avellana*), l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), le Sureau noir (*Sambucus nigra*) et la Viorne lantane (*Viburnum lantana*). La strate herbacée est très pauvre, soit colonisée par le Lierre grimpant (*Hedera helix*), soit par des espèces eutrophiles à nitrophiles comme la Grande ortie (*Urtica dioica*), le Gaillet gratteron (*Galium aparine*), ou la Benoîte commune (*Geum urbanum*).

Correspondance typologique :

EUNIS : *G5.2 (Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés) x G1.C1 (Plantations de Populus)*
CORINE biotopes : *84.3 (Petits bois, bosquets) x 83.321 (Plantations de Peupliers)*
UE : */*

Photo 23 : Plantations arborées anthropiques, Rainette (2019)

ALIGNEMENTS D'ARBRES

Site(s) concerné(s) : Condé-sur-l'Escaut-zone 1, Condé-sur-l'Escaut-zone 2, Rombies-et-Marchipont-zone 2, Thivencelle-zone 1.

Description :

Ces alignements d'arbres sont généralement constitués de Peuplier noir (*Populus nigra*) ou de Peuplier du Canada (*Populus xcanadensis*) plantés. Ceux qui sont positionnés en bordure de prairies pâturées présentent une strate herbacée constituée d'espèces prairiales provenant de celles-ci. Ces alignements peuvent également être composés d'autres espèces telles que le Pin noir (*Pinus nigra*), voire même de Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), une espèce exotique envahissante. Sous ces alignements (en dehors de ceux qui sont en milieux urbains), les espèces d'ombrage ou de lisière telles que le Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*) et le Lamier blanc (*Lamium album*) sont plus fréquentes. Quelques espèces de friche comme le Silène à larges feuilles (*Silene latifolia*) et la Tanaisie commune (*Tanacetum vulgare*) s'y développent également.

Correspondance typologique :

EUNIS : *G5.1 (Alignements d'arbres)*
CORINE biotopes : *84.1 (Alignements d'arbres)*
UE : */*

Photo 24 : Alignements d'arbres, Rainette (2019)

PLANTATIONS D'ARBRES (RECENTES OU NON)

Site(s) concerné(s) :
Plantations d'arbres : Vicq-zone 1
Plantations d'arbres récentes : Vicq-zone 1

Description :

Ces plantations correspondent à de l'horticulture, et forment de grandes de surfaces de diverses essences alignées. Des individus de Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), de Chêne pédonculé (*Quercus robur*), de Merisier (*Prunus avium*) ou encore de multiples essences ornementales sont présents. La strate herbacée à physionomie prairiale est gérée par tonte. Celle-ci semble avoir été semée au vu de l'alternance de bandes de graminées aux espèces majoritaires différentes d'une bande à l'autre. Des cortèges à Vulpin des prés (*Alopecurus pratensis*), à Houlque laineuse (*Holcus lanatus*) ou à Brome mou (*Bromus hordeaceus*) sont visibles. Ces graminées sont accompagnées d'autres espèces prairiales telles que la Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), la Patience à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*), la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), la Vesce des moissons (*Vicia segetalis*), la Carotte (*Daucus carota*). Quelques espèces rudérales telles que la Laitue scariole (*Lactuca serriola*), le Laiteron rude (*Sonchus asper*), l'Euphorbe réveil-matin (*Euphorbia helioscopia*) sont également présentes.

Correspondance typologique :

EUNIS : *G1.C (Plantations forestières très artificielles de feuillus caducifoliés) x G5.72 (Stades initiaux des plantations de feuillus caducifoliés)*
CORINE biotopes : *83.32 (Plantations d'arbres feuillus)*
UE : */*

Photo 25 : Plantations d'arbres, Rainette (2019)

3.2.4 Végétations aquatiques ou amphibies

FOSSE ET VEGETATIONS ASSOCIEES

Site(s) concerné(s) : Condé-sur-l'Escaut-zone3, Prouvy-zone 1, Rouvignies-zone 3

Description :

Des fossés de drainage sont parfois observés sur les sites d'étude. Ceux-ci sont généralement en eau lors des premiers passages floristiques (mai) mais ne le sont plus au second (juillet). Certains fossés qui sont entourés par des végétations arborées ne présentent presque aucune végétation aquatique ou amphibie. Seules quelques espèces communes comme l'Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*) ou la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*) s'y développent. D'autres fossés peuvent présenter quelques faciès très peu diversifiés de roselière à Phragmite (*Phragmites australis*), accompagné de Liseron des haies (*Calystegia sepium*) et d'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*). Ces végétations, lorsqu'elles sont présentes, n'ont qu'un intérêt floristique strict limité mais peuvent tout de même jouer le rôle d'accueil et de nourrissage pour la faune.

Correspondance typologique :

EUNIS : *J5.41 (Canaux d'eau non salés complètement artificiels) x C3.21 (Phragmitaies à Phragmites australis)*
CORINE biotopes : *89.22 (Fossés et petits canaux) x 53.11 (Phragmitaies)*
UE : */*

Photo 26 : Fossé, Rainette (2019)

MEGAPHORBIAIE

Site(s) concerné(s) : Condé-sur-l'Escaut-zone3

Description :

Cette mégaphorbiaie constitue une végétation assez diversifiée et d'intérêt communautaire. Elle est dominée par l'Epilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*), accompagnée de Liseron des haies (*Convolvulus sepium*), de Salicaire commune (*Lythrum salicaria*), de Menthe aquatique (*Mentha aquatica*), d'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), ou encore de Scrofulaire noueuse (*Scrophularia nodosa*), mais aussi de Grande ortie (*Urtica dioica*) et de Cirse des champs (*Cirsium arvense*). Cependant, bien que d'intérêt communautaire, cette végétation est assez commune et non menacée, et n'est pas considérée comme d'intérêt patrimonial. En effet, elle se développe généralement au détriment d'autres végétations plus

intéressantes d'un point de vue floristique. Elle joue toutefois un rôle important comme zone d'alimentation ou de reproduction pour diverses espèces animales.

Correspondance typologique :

Cette végétation appartient à l'Epilobio hirsuti - Convolvuletum sepium (Hilbig et al. 1972) « Mégaphorbiaies à Epilobe hirsute et Liseron des haies »

EUNIS : *E5.411 (Voiles des cours d'eau (autres que Filipendula))*
CORINE biotopes : *37.715 (Ourlets riverains mixtes)*
UE : *6430 (Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin)*

Photo 27 : Mégaphorbiaie, Rainette (2019)

CARIÇAIES DEGRADEES

Site(s) concerné(s) : Bruay-sur-l'Escaut – zone 3

Description :

Cet habitat est situé en situation de clairière de l'Aulnaie marécageuse, n'est pas géré et présente une strate herbacée haute. La végétation nitrophile tend à prendre le dessus sur la végétation de cariçaie. Néanmoins, même si l'habitat est fortement dégradé par la présence de la Grande ortie (*Urtica dioica*) et le Gaillet gratteron (*Galium aparine*), la population de Laîche des marais (*Carex acutiformis*) reste fortement développée. Quelques individus de Roseau commun (*Phragmites australis*) sont également observés. La diversité floristique reste faible et diminuée par le fort recouvrement de la Grande ortie. Cet habitat constitue toutefois un abri ou une zone de reproduction pour la faune.

Correspondance typologique :

EUNIS : *D5.21 (Communautés à grands Carex (magnocariçaies))*
CORINE biotopes : *53.21 (Peuplements de grandes Laîches (Magnocariçaies))*
UE : */*

Photo 28 : Cariçaie dégradée, Rainette (2019)

RESEAU DE MARES

Site(s) concerné(s) : Bruay-sur-l'Escaut – zone 3

Description :

Ce réseau comporte un ensemble de 4 mares reliées entre elles par des fossés. Cependant, ces mares, récemment créées, ne sont pas encore fonctionnelles puisque presque aucune végétation n'est observée, que ce soit à l'intérieur des mares, sur leurs berges, où dans les fossés qui les relient. Seuls quelques individus de Cirse des champs (*Cirsium vulgare*) et de rares individus de Renoncule rampante

(*Ranunculus repens*) et de Laîche des marais (*Carex acutiformis*) sont présents. Quelques pousses de Saule blanc (*Salix alba*) commencent également à apparaître. Elles sont de plus entourées d'une zone rudérale où seul le Cirse des champs (*C. arvense*) se développe.

Correspondance typologique :

EUNIS : *C1.3 (Lacs, étangs et mares eutrophes permanents)*
CORINE biotopes : *22.13 (Eaux eutrophes)*
UE : */*

Photo 29 : Réseau de mares, Rainette (2019)

3.2.5 Autres milieux anthropogènes

JACHERE FLEURIE

Site(s) concerné(s) : Condé-sur-l'Escaut-zone 2

Description :

Cette jachère correspond à une végétation temporaire d'origine anthropique qui a vocation d'être remplacée par des cultures. Elle est issue d'un semi d'espèces fleuries telles que le Bleuet (*Cyanus segetum*), le Coquelicot (*Papaver rhoeas*), le Trèfle des prés (*Trifolium pratensis*), la Pensée des champs (*Viola arvensis*), la Vesce des moissons (*Vicia segetalis*), la Matricaire inodore (*Tripleurospermum inodorum*) ou encore le Géranium découpé (*Geranium dissectum*). Celle-ci a été fauchée avant le deuxième passage de relevés floristiques.

Correspondance typologique :

EUNIS : *I1.54 (Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles)*
CORINE biotopes : *87.1 (Terrains en friche)*
UE : */*

Photo 30 : Jachère fleurie, Rainette (2019)

CULTURES

Site(s) concerné(s) : Beuvrages – zone 1, Bruay-sur-Escaut-zone 4, Crespin-zone 2, Odomez-zone 1, Prouvy-zone 1, Rouvignies-zone 3, Saint-Aybert-zone 1

Description :

Cet habitat de très faible naturalité présente une diversité floristique extrêmement faible par rapport à la surface qu'il occupe, et est soumis aux intrants. Ainsi, en dehors des espèces cultivées, qui correspondent principalement à du Maïs (*Zea mays*) ou du Blé (*Triticum aestivum)*, seules quelques rares espèces commensales, nitrophiles ou rudérales se développent à l'intérieur des cultures : la Véronique de

Perse (*Veronica persica*), la Prêle des champs (*Equisetum arvense*), la Matricaire inodore (*Tripleurospermum inodorum*), le Séneçon commun (*Senecio vulgaris*) et le Brome stérile (*Anisantha sterilis*). Ce dernier est localisé principalement en bordure des cultures.

Correspondance typologique :

EUNIS : *I1.1 (Monocultures intensives)*
CORINE biotopes : *82.11 (Grandes cultures)*
UE : */*

Photo 31 : Cultures, Rainette (2019)

ZONES RUDERALES

Site(s) concerné(s) : Beuvrages – zone 1, Bruay-sur-l'Escaut – zone 3

Description :

Les zones rudérales sont des habitats présentant une très faible diversité floristique. Le sol y est majoritairement à nu et perturbé, ne laissant que peu d'opportunité à la flore de s'y installer. Seules quelques espèces très rudérales et dont le port devient prostré s'y développent. C'est le cas du Plantain à large feuilles (*Plantago major*), de la Capselle bourse-à-pasteur (*Capsella bursa-pastoris*), de la Matricaire inodore (*Tripleurospermum inodorum*), de la Matricaire discoïde (*Matricaria discoidea*), ou encore du Cirse des champs (*Cirsium arvense*). Lorsque le sol est légèrement artificialisé, la Saxifrage à trois doigts (*Saxifraga tridactylites*) est également observée.

Correspondance typologique :

EUNIS : *E5.13 (Communautés d'espèces rudérales des constructions rurales récemment abandonnées)*
CORINE biotopes : *87.2 (Zones rudérales)*
UE : */*

Photo 32 : Zones rudérales, Rainette (2019)

ZONE DE DEFRICHEMENT

Site(s) concerné(s) : Bruay-sur-l'Escaut-zone 2

Description :

Cette zone récemment défrichée est aujourd'hui colonisée par des espèces eutrophiles à nitrophiles et rudérales qui ont vite gagné le milieu ou se sont étendues suite à l'ouverture du milieu et à la luminosité accrue. Cette zone est principalement occupée par la Grande ortie (*Urtica dioica*), la Ronce (*Rubus* sp.), le Gaillet gratteron (*Galium aparine*), la Consoude (*Symphytum officinale*), la Grande bardane (*Arctium lappa*), et quelques graminées comme le Dactyle

agglomeré (*Dactylis glomerata*) et la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*). Quelques pousses de Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), espèce exotique envahissante, sont également visibles en marge de l'habitat, essence qui devait en partie correspondre aux espèces défrichées.

Correspondance typologique :

EUNIS : *I1.53 (Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces) x G5.81 (Coupes forestières récentes, occupées précédemment par des arbres feuillus)*
CORINE biotopes : *87.1 (Terrains en friche)*
UE : */*

Photo 33 : Zone de défrichement, Rainette (2019)

BATI DIVERS ET HABITATIONS ET JARDINS ASSOCIES

Site(s) concerné(s) :
Serre désaffectée : Odomez-zone 1
Bâti désaffecté : Condé-sur-l'Escaut-zone 1
Habitations et jardins associés : Condé-sur-l'Escaut-zone 2
Muret : Sebourg-zone 1

Description :

Le bâti correspond à des zones non favorables au développement de la flore. Les structures abandonnées, bien que généralement non favorables, peuvent cependant accueillir quelques espèces, qui restent de moindre intérêt. En effet, c'est couramment la Ronce (*Rubus* sp.) qui prend le dessus, comme dans les serres abandonnées. Les jardins associés aux habitats présentent une flore peu « naturelle », fortement gérée et souvent complétée par diverses espèces ornementales et/ou exotiques.

Correspondance typologique :

EUNIS : *J2.43 (Serres) x J2.6 (Constructions abandonnées en milieu rural) x J1.5 (Constructions abandonnées des villes et des villages) x J1.1 (Bâtiments résidentiels des villes et des centres-villes) x X24 (Jardins domestiques des villes et des centres-villes) x J1.31 (Murs des vieilles villes)*
CORINE biotopes : *86.5 (Serres et constructions agricoles) x 86.1 (Villes) x 87.1 (Terrains en friche) x 85.3 (Jardins) x 86.2 (Villages)*
UE : */*

Photo 34 : Bâti désaffecté, Rainette (2019)

RESEAU ROUTIER ET AUTRES SURFACES ARTIFICIALISEES

Site(s) concerné(s) :
Zone de construction : Bruay-sur-l'Escaut – zone 4
Zone artificielle de chantier : Bruay-sur-l'Escaut – zone 3
Surface artificialisée : Prouvy-zone 1

Routes et trottoirs : Bruay-sur-l'Escaut – zone 4, Condé-sur-l'Escaut-zone 2, Condé-sur-l'Escaut-zone 3, Crespin-zone 2, Odomez-zone 1, Onnaing-zone 1, Quérénaing-zone 1, Rombies-et-Marchipont-zone 1, Sebourg-zone 1, Thivencelle-zone 1
Route désaffectée : Condé-sur-l'Escaut-zone 3, Onnaing-zone 1

Description :

Les routes correspondent à des surfaces artificialisées non favorables au développement de la flore et où aucune espèce n'est observée. Il en va de même pour les surfaces artificialisées de port ou de chantier (Prouvy-zone 1, Bruay-sur-l'Ecaut-zone 3). Les accotements présentent souvent des faciès de friche prairiale décrits précédemment. Les chemins rudéralisés ne présentent que très peu d'espèces, surtout caractéristiques des milieux piétinés comme le Plantain à larges feuilles (*Plantago major*) et le Pâturin annuel (*Poa annua*).

Correspondance typologique :

EUNIS : *J1.6 (Sites de construction et de démolition en zones urbaines et suburbaines)*
CORINE biotopes : *86.1 (Villes)*
UE : */*

Photo 35 : Route, Rainette (2019)

HABITATS NON PROSPECTES

Site(s) concerné(s) : Condé-sur-l'Escaut-zone 2, Crespin-zone 2, Crespin-zone 3, Quérénaing-zone 1, Rombies-et-Marchipont-zone 2, Rouvignies-zone 3, Saint-Aybert-zone 1, Vicq-zone 2

Description :

En raison de difficultés d'accès, certains habitats au sein de plusieurs zones n'ont pas pu être prospectés. Les enjeux floristiques ne peuvent pas y être évalués.

Correspondance typologique :

EUNIS : */*
CORINE biotopes : */*
UE : */*

4 EVALUATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES PAR SITE

Pour plus de lisibilité, la description des habitats a été présentée de façon globale dans le chapitre précédent. Cette démarche peut toutefois restreindre l'illustration des particularités propres à chaque secteur. C'est pourquoi il nous semble indispensable de proposer par la suite un bilan des habitats et des surfaces associées, ainsi qu'une évaluation des enjeux écologiques par site d'étude, afin de traduire l'intérêt de chacun d'entre eux.

4.1 Beuvrages - zone 1

4.1.1 Flore

4.1.1.1 Bibliographie

4.1.1.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du CBNBl, en avril 2019. Il apparait que 2 taxons observés sur la commune de Beuvrages après 1990 sont considérés comme protégés et/ou menacés en Hauts-de-France. Parmi eux, aucun ne semble potentiellement observable sur la zone d'étude d'après photo-interprétation.

4.1.1.1.1 Zonages

Une ZNIEFF de type II « Plaine alluviale de la Scarpe entre Flines-lez-Raches et la confluence avec l'Escaut » est localisée au droit de la zone d'étude. Parmi les espèces référencées dans ce zonage, 5 semblent potentiellement observables sur la zone d'étude et sont listées dans le tableau suivant.

Tableau 5 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Beuvrages - zone 1 », d'après le zonage situé à proximité

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC
Cyanus segetum Hill, 1762	Bleuet	I	AR	NT	LC	Non	Oui	Non
Dianthus armeria L., 1753	Œillet velu (s.l.)	I	AR	LC	LC	R1	Oui	Oui
Galeopsis angustifolia Ehrh. ex Hoffm., 1804	Galéopsis à feuilles étroites	I	AR	NT	LC	Non	Oui	Oui
Ophrys apifera Huds., 1762	Ophrys abeille	I	AC	LC	LC	R1	Non	Non
Ranunculus arvensis L., 1753	Renoncule des champs	I	E	CR	LC	Non	(Oui)	Non

***Légende** : I = Indigène, AC = Assez commun, AR = Assez rare, E = Exceptionnel, LC = Préoccupation mineure, NT = Quasi-menacé, CR = En danger critique d'extinction, R1 = Protection régionale.*

4.1.1.2 Cartographie des habitats

📖 Les habitats présents sur le site d'étude sont présentés sur la cartographie en page suivante.

Cartographie des habitats, Beuvrages - zone 1

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.1.1.3 Evaluation patrimoniale

Le site présente une diversité spécifique moyenne. Lors des prospections, **61 taxons** ont été observés sur l'ensemble de la zone d'étude dont **5** pour lesquels la cotation UICN n'est pas applicable. Parmi ces taxons **aucune espèce n'est protégée ou d'intérêt patrimonial au niveau régional.** Le tableau en fin de partie reprend l'ensemble des taxons observés, où, pour chaque taxon, différents indices sont précisés (statut, rareté, menace, protection au niveau régional…).

La figure ci-après illustre la proportion des indices de rareté des espèces floristiques observées. Les espèces pour lesquelles l'évaluation UICN n'est pas applicable (cas des espèces adventices, subspontanées, sténonaturalisées, eurynaturalisées et des taxons indigènes hybrides…) ne sont pas intégrées au graphique suivant (5 espèces exclues).

Les degrés de rareté varient de « très commun » à « assez commun ».

Figure 5 : Proportions des degrés de rareté des espèces floristiques observées sur le secteur « Beuvrages - zone 1 »

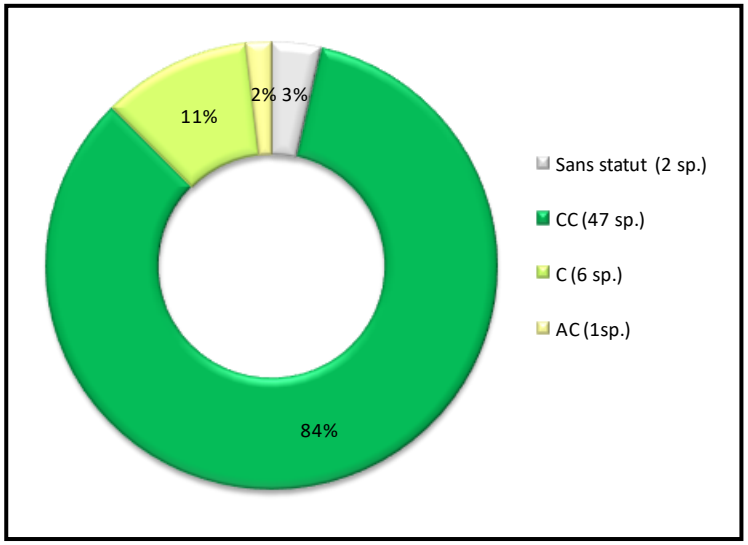

***Légende** : CC= très commun, C= commun, AC = Assez commun*

Aucune des espèces référencées dans la bibliographie n'a été observée.

Ceci peut être dû au fait que les habitats ne possèdent actuellement pas ou plus les conditions stationnelles favorables à leur accueil (habitat en cours de fermeture, état de conservation peu favorable, gestion non favorable…).

ESPECES PROTEGEES

Aucune espèce protégée n'a été observée sur la zone d'étude.

ESPECES PATRIMONIALES

Aucune espèce d'intérêt patrimonial n'a été observée sur la zone d'étude.

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Une espèce exotique envahissante a été observée sur la zone d'étude : l'Arbre à papillons (*Buddleja davidii*). Quelques arbustes sont observables dans la partie Sud du site, dans la friche nitrophile piquetée et dans la prairie pâturée à l'abandon. Le tableau suivant rend compte des différents statuts de l'espèce.

Tableau 6 : Statuts de l'Arbre à papillons, EEE présente sur le secteur « Beuvrages - zone 1 »

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Espèce Exotique Envahissante
Buddleja davidii Franch.	Buddléia de David ; Arbre aux papillons	Z	C	A

***Légende** : Z = Eurynaturalisé, C = Commun, A = Avérée.*

📖 La localisation de l'individu est visible sur une carte en fin de partie.

AUTRES ESPECES

Notons que certains taxons ne possèdent pas de statuts et d'indices de rareté car seul le genre a pu être déterminé (*Taraxacum* sp., *Rubus* sp.). Cette détermination partielle est expliquée par une complexité dans la détermination taxonomique ou par une visite de terrain en inadéquation avec la phénologie des espèces (absence des critères de reconnaissance).

HABITATS

Les habitats du site, leurs correspondances typologiques, leur surface et les enjeux floristiques associés sont récapitulés dans le tableau suivant.

Tableau 7 : Liste des habitats observés sur le secteur « Beuvrages - zone 1 »

Habitats	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Natura 2000	Surface approximative (ha)	Valeur patrimoniale	Justification
Friche nitrophile	87.1	I1.53	/	0,109	Très faible	Habitats à diversité floristique très faible, majoritairement consitués d'espèces nitrophiles. Présence d'une EEE.
Friche nitrophile piquetée	87.1 x 31.81	I1.53 x F3.11	/	0,238	Très faible	
Prairie pâturée à l'abandon	38.13	E2.13	/	0,235	Faible	Habitat au cortège floristique marqué par son ancien mode de gestion. Nombreuses espèces rudérales et espèces de friche. Présence d'une EEE.
Formation arborée anthropique	84.3	G5.2	/	0,037	Faible	Habitat d'origine anthropique aux espèces très communes et strate herbacée très pauvre et nitrophile.
Cultures	82.11	I1.1	/	2,705	Très faible	Habitat à diversité floristique extrêmement faible par rapport à la surface occupée. Soumis aux intrants.
Zones rudérales	87.2	E5.13	/	0,008	Très faible	Habitat au sol partiellement artificialisé. Très peu d'espèces, les quelques une étant caractéristiques des milieux rudéraux piétinés.

Les habitats observés sur la zone d'étude présentent ainsi des enjeux floristiques jugés très faibles à faibles.

Localisation des Espèces Exotiques Envahissantes, Beuvrages - zone 1

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

Tableau 8 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Beuvrages - zone 1 » lors des prospections floristiques

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Caract. ZH	EEE
Agrostis stolonifera L., 1753	Agrostide stolonifère	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Alopecurus pratensis L., 1753	Vulpin des prés (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Arctium lappa L., 1753	Grande bardane	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Artemisia vulgaris L., 1753	Armoise commune ; Herbe à cent goûts	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Bellis perennis L., 1753	Pâquerette vivace	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Bromus hordeaceus L., 1753	Brome mou (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Buddleja davidii Franch., 1887	Buddléia de David ; Arbre aux papillons	Z	C	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	A
Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Chelidonium majus L., 1753	Grande chélidoine (s.l.) ; Herbe aux verrues	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Draba verna L., 1753	Drave printanière ; Drave printanière	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Equisetum arvense L., 1753	Prêle des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Erigeron canadensis L., 1753	Vergerette du Canada	Z	CC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Eupatorium cannabinum L., 1753	Eupatoire chanvrine (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Festuca rubra L., 1753	Fétuque rouge (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Nat pp	N
Fraxinus excelsior L., 1753	Frêne commun	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Galium album Mill., 1768	Gaillet dressé ; Caillle-lait blanc	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Geranium dissectum L., 1755	Géranium découpé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Geranium molle L., 1753	Géranium mou	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Holcus lanatus L., 1753	Houlque laineuse (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Hordeum murinum L., 1753	Orge queue-de-rat (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Hypericum perforatum L., 1753	Millepertuis perforé ; Herbe à mille trous	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lactuca serriola L., 1756	Laitue scariole	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lamium album L., 1753	Lamier blanc ; Ortie blanche	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lolium perenne L., 1753	Ray-grass anglais ; Ray-grass commun ; Ivraie vivace	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Medicago lupulina L., 1753	Luzerne lupuline ; Minette ; Mignonnette	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Pastinaca sativa L., 1753	Panais cultivé (s.l.)	I;Z	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Picris hieracioides L., 1753	Picride fausse-épervière (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Plantago major L., 1753	Plantain à larges feuilles (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat pp	N
Poa pratensis L., 1753	Pâturin des prés (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Populus alba L., 1753	Peuplier blanc ; Ypréau	C	PC?	NAa	[LC]	Non	Non	Non	Nat	N
Ranunculus acris L., 1753	Renoncule âcre (s.l.)	I;Z?	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Reseda luteola L., 1753	Réséda des teinturiers ; Gaude	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Rubus L., 1753	Ronce (G)		P							
Rumex obtusifolius L., 1753	Patience à feuilles obtuses (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Salix caprea L., 1753	Saule marsault ; Saule des chèvres	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Schedonorus pratensis (Huds.) P.Beauv., 1812	Fétuque des prés (s.l.)	I	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Silene latifolia Poir., 1789	Silène à larges feuilles ; Compagnon blanc	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Sisymbrium officinale (L.) Scop., 1772	Sisymbre officinal ; Herbe aux chantres	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Solanum tuberosum L., 1753	Pomme de terre	C	R	NAo	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Sonchus asper (L.) Hill, 1769	Laiteron rude (s.l.) ; Laiteron épineux	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Caract. ZH	EEE
Stellaria media (L.) Vill., 1789	Stellaire intermédiaire ; Mouron des oiseaux ; Mouron blanc	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Taraxacum F.H.Wigg.	Pissenlit (G)		P							
Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Trifolium repens L., 1753	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Tripleurospermum inodorum (L.) Sch.Bip., 1844	Matricaire inodore	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Triticum aestivum L., 1753	Blé tendre (s.l.)	C	AC	NAo	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Urtica dioica L., 1753	Grande ortie (s.l.) ; Ortie dioïque (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Verbena officinalis L., 1753	Verveine officinale	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Veronica arvensis L., 1753	Véronique des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Vicia cracca L., 1753	Vesce à épis	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Vicia hirsuta (L.) Gray, 1821	Vesce hérissée	I	C	LC	NE	Non	Non	Non	Non	N
Vicia segetalis Thuill., 1799	Vesce des moissons	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Vulpia myuros (L.) C.C.Gmel., 1805	Vulpie queue-de-rat	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N

***Légende** : I = Indigène, Z = Eurynaturalisé, C (Colonne statut) = Cultivé. CC = Très commun, C (Colonne rareté) = Commun, AC = Assez commun, PC = Peu commun, R = Rare, P = Présent. LC = Préoccupation mineure, NA = Non applicable, NAo = Exclu de la liste rouge, NAa = Non applicable car taxon naturalisé, NE = Non évalué. Nat = Taxon indicateur de zone humide. A = Avérée, N = Non exotique envahissant. Un « ? » au statut signifie que celui-ci est présumé. « pp » signifie que seule une partie des (syn)taxons de rang inférieur est concerné.*

4.1.2 Faune

4.1.2.1 Bibliographie

4.1.2.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du SIRF, en avril 2019. Il apparait que 9 espèces observées sur la commune de Beuvrages de 2009 à 2019 sont considérées comme protégées et/ou menacés en Hauts-de-France et sont potentiellement présentes sur le site d'étude. Ces espèces sont listées dans le tableau suivant.

4.1.2.1.2 Zonages

Une ZNIEFF de type II « Plaine alluviale de la Scarpe entre Flines-lez-Râches et la confluence avec l'Escaut » est localisée au droit de la zone d'étude. Parmi les espèces référencées dans ce zonage, 2 semblent potentiellement observables sur la zone d'étude. Ces espèces sont listées dans le tableau suivant.

Tableau 9 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Beuvrages - zone 1 »

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Oiseau	*Carduelis carduelis*	Chardonneret élégant
Oiseau	*Falco tinnunculus*	Faucon crécerelle
Oiseau	*Passer domesticus*	Moineau domestique
Oiseau	*Pyrrhula pyrrhula*	Bouvreuil pivoine
Oiseau	*Regulus regulus*	Roitelet huppé
Reptile	*Podarcis muralis*	Lézard des murailles
Mammifère	*Erinaceus europaeus*	Hérisson d'Europe
Mammifère	*Pipistrellus pipistrellus*	Pipistrelle commune
Lépidoptère	*Aricia agestis*	Collier de corail
Lépidoptère	*Nymphalis polychloros*	Grande tortue

D'après la précédente analyse bibliographique, 10 espèces d'intérêt sont considérées comme potentielles sur la zone d'étude. Deux de ces espèces (le Moineau domestique et le Collier de corail) ont été inventoriée.

En revanche, les autres espèces n'ont pas été recensées malgré la présence d'habitats potentiellement favorables et une pression d'inventaire suffisante. Dans ce contexte, nous excluons la présence de ces espèces au sein du site dans le cadre de cette étude. Seul la Pipistrelle commune sera considérée comme encore potentielle, car aucun inventaire chiroptère n'a été réalisé sur ce site.

4.1.2.2 Evaluation patrimoniale des espèces observées

AVIFAUNE

Au total, **21 espèces** d'oiseaux ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de nidification, parmi lesquelles **2 espèces nicheuses sont d'intérêt au niveau national et/ou régional** : le **Verdier d'Europe** est considéré comme « vulnérable » en France et « quasi menacé » en région. Le **Moineau domestique** est considéré comme « préoccupation mineure » en France et « quasi menacé **»** en région. Ces deux espèces sont **protégées au niveau national.**

Tableau 10 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale (nicheur)	Déterm. ZNIEFF	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Statut de reproduction sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					Nicheur
Avifaune en période de nidification									
Avifaune nicheuse des milieux ouverts à semi-ouverts									
Sylvia communis	Fauvette grisette	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Avifaune nicheuse des milieux arborés à boisés									
Carduelis chloris	**Verdier d'Europe**	Nat.	**VU**	**NT**	AC	non		Ann. II	Probable
Columba palumbus	Pigeon ramier		LC	LC	C	non			Probable
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. III	Probable
Parus major	Mésange charbonnière	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. II	Probable
Pica pica	Pie bavarde		LC	LC	C	non			Probable
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. II	Probable
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Turdus merula	Merle noir		LC	LC	C	non		Ann. III	Probable
Avifaune nicheuse des milieux bâtis									
Passer domesticus	**Moineau domestique**	Nat.	LC	**NT**	AC	non			Certain
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque		LC	LC	AC	non		Ann. III	Probable
Avifaune de passage en période de nidification									
Apus apus	Martinet noir	Nat.	/		AC	non		Ann. III	/
Columba livia (forme urbaine	Pigeon biset domestique					non			
Corvus corone	Corneille noire				AC	non			
Corvus monedula	Choucas des tours	Nat.			AC	non			
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	Nat.			AC	non		Ann. II	
Larus ridibundus	Mouette rieuse	Nat.			C	non		Ann. III	
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet				AC	non			

Légende :

Listes rouges : VU= vulnérable, NT= quasi-menacé, LC= préoccupation mineure
Rareté régionale : AC = assez commun, C = commun
***En gras** = espèce d'intérêt patrimonial*

Localisation de l'avifaune nicheuse d'intérêt sur le site de Beuvrages - zone 1

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

HERPETOFAUNE

Aucune espèce de reptiles et d'amphibiens n'a été observée sur cette zone.

ENTOMOFAUNE

Au total, **12 espèces** d'insectes ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de reproduction, parmi lesquelles **2 espèces sont déterminantes de Znieff** : le **Collier de corail** et le **Machaon**. Ces deux espèces sont considérées comme de « préoccupation mineur » aux niveaux national et régional.

Tableau 11: Tableau de bioévaluation de l'entomofaune recensée sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Lépidoptères									
Aricia agestis	**Collier de corail**		LC	LC	AC	**oui**			Certain
Coenonympha pamphilus	Procris		LC	LC	C				Certain
Maniola jurtina	Myrtil		LC	LC	CC				probable
Papilio machaon	**Machaon**		LC	LC	C	**oui**			Possible
Pieris brassicae	Piéride du chou		LC	LC	CC				Possible
Pieris rapae	Piéride de la rave		LC	LC	CC				Probable
Polyommatus icarus	Azuré commun		LC	LC	C				Possible
Pyronia tithonus	Amaryllis		LC	LC	C				Possible
Vanessa atalanta	Vulcain		LC	NA	CC				Possible
Vanessa cardui	BelleDame		LC	NA	C				Possible
Orthoptères									
Chorthippus biguttulus	Criquet mélodieux		NM		C				Possible
Chorthippus parallelus	Criquet des pâtures		NM		CC				Certain

Légende du tableau :

Listes rouges : LC= préoccupation mineure, NM= non menacée, NA = non applicable
Rareté régionale : AC = assez commun, C = commun, CC = très commun,
***En gras** = espèce d'intérêt patrimonial et/ou déterminante de Znieff*

Localisation de l'Entomofaune d'intérêt sur le site de Beuvrages - zone 1

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)

Aucun mammifère n'a été observé.

CHIROPTERES

Aucun SM4 n'a été posé sur ce site.

Aucune cavité n'a été recensée sur la zone d'étude. Cela dit, comme expliqué précédemment, la Pipistrelle commune, espèce potentielle, sera conservée au sein du tableau de bioévaluation. En effet cette espèce est une espèce anthropophile très commune partout en France. Elle gîte généralement dans les bâtiments, derrière les volets, dans l'isolation des toitures, les fissures de maçonnerie…

Cette dernière est protégée et est considérée comme « quasi menacée » au niveau national et « indéterminée » au niveau régional.

Tableau 12: Tableau de bioévaluation des mammifères potentiels sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Chiroptères									
Pipistrellus pipistrellus	pipistrelle commune	Nat.	NT	I	C	-	Ann. IV	Ann. III	Potentielle

Légende du tableau :

Listes rouges : NT= quasi-menacé, I= indéterminé
Rareté régionale : C = Commun
En gris : espèce potentielle

4.1.3 Bilan des enjeux écologiques

Tableau 13 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Beuvrages - zone 1 »

Habitats	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude immédiate		Niveau d'enjeu global de l'habitat
	Flore	Faune	
Friche nitrophile	Habitats à diversité floristique très faible, majoritairement consitués d'espèces nitrophiles. Présence d'une EEE. **Enjeux floristiques très faibles.**	Présence de deux espèces d'oiseaux d'intérêt en période de nidification : le **Verdier d'Europe** et le **Moineau domestique**. Zone favorable à la chasse et au transit des chiroptères (Pipistrelle commune, espèce potentielle). Peu favorable au reste des groupes étudiés. **Enjeux faunistiques faibles.**	**Faible**
Friche nitrophile piquetée			
Prairie pâturée à l'abandon	Habitat au cortège floristique marqué par son ancien mode de gestion. Nombreuses espèces rudérales et espèces de friche. Présence d'une EEE. **Enjeux floristiques faibles.**	Présence de deux espèces déterminantes de ZNIEFF en région : le **Collier de corail** et le **Machaon.** Zone favorable à la chasse et au transit des chiroptères (Pipistrelle commune, espèce potentielle). Peu favorable au reste des groupes étudiés. **Enjeux faunistiques faibles.**	**Faible**
Formation arborée anthropique	Habitat d'origine anthropique aux espèces très communes et strate herbacée très pauvre et nitrophile. **Enjeux floristiques faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée. Habitat favorable au cortège des espèces de milieux arborés à boisés. **Enjeux faunistiques très faibles**.	**Faible**
Cultures	Habitat à diversité floristique extrêmement faible par rapport à la surface occupée. Soumis aux intrants. **Enjeux floristiques très faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée. Habitat peu favorable aux différents groupes d'espèces. **Enjeux faunistiques très faibles.**	**Très faible**
Zones rudérales	Habitat au sol partiellement artificialisé. Très peu d'espèces, les quelques une étant caractéristiques des milieux rudéraux piétinés. **Enjeux floristiques très faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée. Habitat peu favorable aux différents groupes d'espèces. **Enjeux faunistiques très faibles.**	**Très faible**

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le site de Beuvrages - zone 1

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.2 Beuvrages - zone 2

4.2.1 Flore

4.2.1.1 Bibliographie

4.2.1.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du CBNBl, en avril 2019. Il apparait que 2 taxons observés sur la commune de Beuvrages après 1990 sont considérés comme protégés et/ou menacés en Hauts-de-France. Parmi eux, aucun ne semble potentiellement observable sur la zone d'étude d'après photo-interprétation.

4.2.1.1.2 Zonages

Une ZNIEFF de type II « Plaine alluviale de la Scarpe entre Flines-lez-Raches et la confluence avec l'Escaut » est localisée au droit de la zone d'étude. Parmi les espèces référencées dans ce zonage, seule l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*), espèce protégée en NPdC, assez commune et non menacée semble potentiellement observable sur la zone d'étude.

4.2.1.2 Cartographie des habitats

📖 Les habitats présents sur le site d'étude sont présentés sur la cartographie en page suivante.

Cartographie des habitats, Beuvrages - zone 2

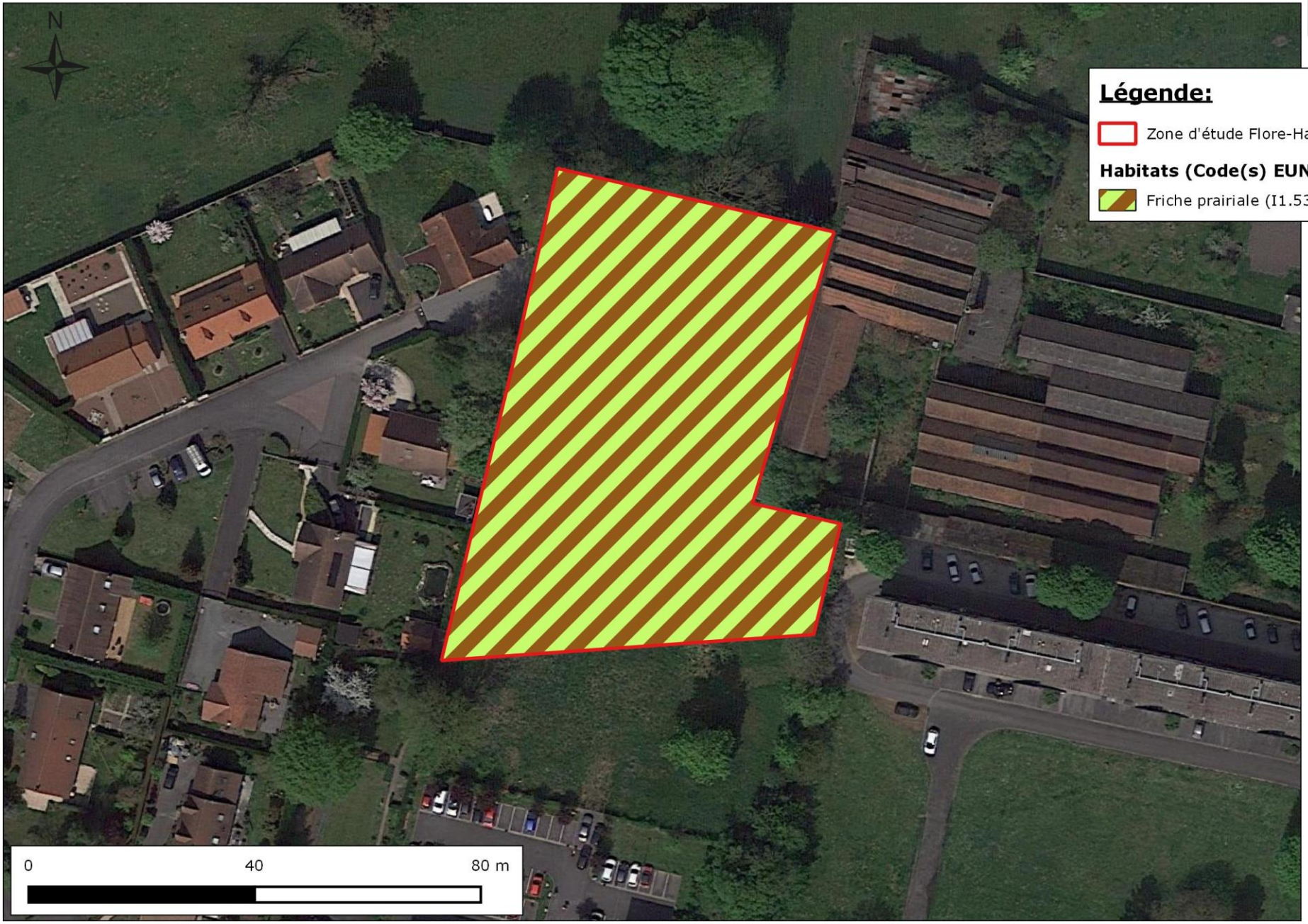

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.2.1.3 *Evaluation patrimoniale*

Le site présente une diversité spécifique moyenne. Lors des prospections, **48 taxons** ont été observés sur l'ensemble de la zone d'étude dont **1** pour lequel la cotation UICN n'est pas applicable. Parmi ces taxons **aucune espèce n'est protégée ou d'intérêt patrimonial au niveau régional.** Le tableau en fin de partie reprend l'ensemble des taxons observés, où, pour chaque taxon, différents indices sont précisés (statut, rareté, menace, protection au niveau régional…).

La figure ci-après illustre la proportion des indices de rareté des espèces floristiques observées. Les espèces pour lesquelles l'évaluation UICN n'est pas applicable (cas des espèces adventices, subspontanées, sténonaturalisées, eurynaturalisées et des taxons indigènes hybrides…) ne sont pas intégrées au graphique suivant (1 espèce exclue).

Les degrés de rareté varient de « très commun » à « assez commun ».

Figure 6 : Proportions des degrés de rareté des espèces floristiques observées sur le secteur « Beuvrages - zone 2 »

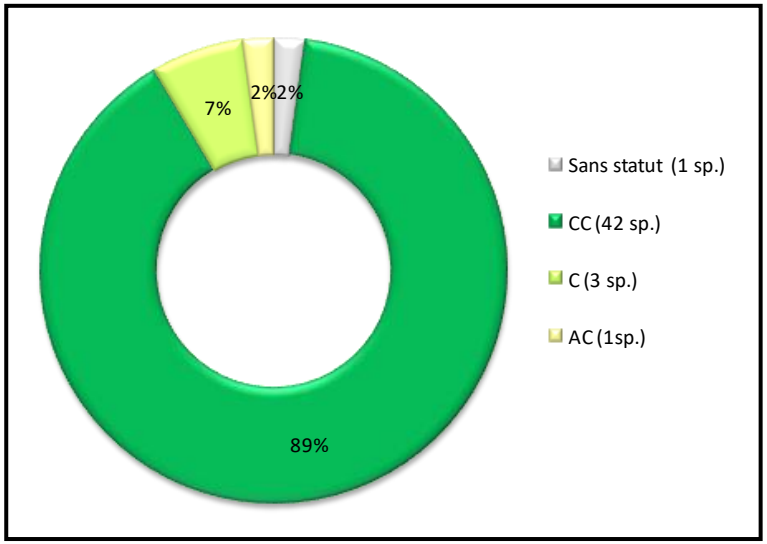

***Légende** : CC= très commun, C= commun, AC = Assez commun*

Aucune des espèces référencées dans la bibliographie n'a été observée.

Ceci peut être dû au fait que les habitats ne possèdent actuellement pas ou plus les conditions stationnelles favorables à leur accueil (habitat en cours de fermeture, état de conservation peu favorable, gestion non favorable…).

ESPECES PROTEGEES

Aucune espèce protégée n'a été observée sur la zone d'étude.

ESPECES PATRIMONIALES

Aucune espèce d'intérêt patrimonial n'a été observée sur la zone d'étude.

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Aucune espèce exotique envahissante n'a été observée sur la zone d'étude.

AUTRES ESPECES

Notons que certains taxons ne possèdent pas de statuts et d'indices de rareté car seul le genre a pu être déterminé (*Taraxacum* sp.). Cette détermination partielle est expliquée par une complexité dans la détermination taxonomique.

HABITATS

L'habitat du site, ses correspondances typologiques, sa surface et les enjeux floristiques associés sont récapitulés dans le tableau suivant.

Tableau 14 : Liste des habitats observés sur le secteur « Beuvrages - zone 2 »

Habitats	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Natura 2000	Surface approximative (ha)	Valeur patrimoniale	Justification
Friche prairiale	87.1 x 38.22	I1.53 x E2.22	/	0,431	Faible	Habitat à bonne diversité floristique. Une partie cependant semée en Fétuque des prés : cortège banalisé. Etat de conservation fortement dégradé par la présence d'espèces nitrophiles.

L'habitat observé sur la zone d'étude présente ainsi des enjeux floristiques jugés faibles.

Tableau 15 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Beuvrages - zone 2 » lors des prospections floristiques

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Caract. ZH	EEE
Acer pseudoplatanus L., 1753	Érable sycomore ; Sycomore	I?;Z	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Achillea millefolium L., 1753	Achillée millefeuille	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Aegopodium podagraria L., 1753	Égopode podagraire ; Podagraire ; Herbe aux goutteux	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Alopecurus pratensis L., 1753	Vulpin des prés (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Carpinus betulus L., 1753	Charme commun	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cerastium fontanum Baumg., 1816	Céraiste commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Convolvulus sepium L., 1753	Liseron des haies	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Cornus sanguinea L., 1753	Cornouiller sanguin (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Daucus carota L., 1753	Carotte sauvage (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Elytrigia repens (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Epilobium hirsutum L., 1753	Épilobe hérissé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Equisetum arvense L., 1753	Prêle des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Erigeron canadensis L., 1753	Vergerette du Canada	Z	CC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Eupatorium cannabinum L., 1753	Eupatoire chanvrine (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Festuca rubra L., 1753	Fétuque rouge (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Natpp	N
Fraxinus excelsior L., 1753	Frêne commun	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron (s.l.)	I	CC	LC	NE	Non	pp	pp	Non	N
Geranium dissectum L., 1755	Géranium découpé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Glechoma hederacea L., 1753	Lierre terrestre ; Gléchome lierre terrestre	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Heracleum sphondylium L., 1753	Berce commune (s.l.) ; Berce des prés ; Grande berce	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Holcus lanatus L., 1753	Houlque laineuse (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Hypericum perforatum L., 1753	Millepertuis perforé ; Herbe à mille trous	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791	Séneçon jacobée (s.l.) ; Jacobée	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lamium album L., 1753	Lamier blanc ; Ortie blanche	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lapsana communis L., 1753	Lampsane commune (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lotus corniculatus L., 1753	Lotier corniculé (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Medicago lupulina L., 1753	Luzerne lupuline ; Minette ; Mignonnette	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Picris hieracioides L., 1753	Picride fausse-épervière (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Poa pratensis L., 1753	Pâturin des prés (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Potentilla reptans L., 1753	Potentille rampante ; Quintefeuille	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Quercus robur L., 1753	Chêne pédonculé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Ranunculus acris L., 1753	Renoncule âcre (s.l.)	I;Z?	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Rubus caesius L., 1753	Ronce bleuâtre	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Rumex acetosa L., 1753	Grande oseille (s.l.) ; Oseille des prés	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Rumex obtusifolius L., 1753	Patience à feuilles obtuses (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Schedonorus pratensis (Huds.) P.Beauv., 1812	Fétuque des prés (s.l.)	I	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Scrophularia nodosa L., 1753	Scrofulaire noueuse	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Sonchus asper (L.) Hill, 1769	Laiteron rude (s.l.) ; Laiteron épineux	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Taraxacum F.H.Wigg.	Pissenlit (G)		P							
Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Tripleurospermum inodorum (L.) Sch.Bip., 1844	Matricaire inodore	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Urtica dioica L., 1753	Grande ortie (s.l.) ; Ortie dioïque (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Vicia hirsuta (L.) Gray, 1821	Vesce hérissée	I	C	LC	NE	Non	Non	Non	Non	N
Vicia segetalis Thuill., 1799	Vesce des moissons	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N

***Légende** : I = Indigène, Z = Eurynaturalisé. CC = Très commun, C = Commun, AC = Assez commun, P = Présent. LC = Préoccupation mineure, NA = Non applicable, NAa = Non applicable car taxon naturalisé, NE = Non évalué. Nat = Taxon indicateur de zone humide. N = Non exotique envahissant. Un « ? » au statut signifie que celui-ci est présumé. « pp » signifie que seule une partie des (syn)taxons de rang inférieur est concerné.*

4.2.2 Faune

4.2.2.1 Bibliographie

4.2.2.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du SIRF, en avril 2019. Il apparait que 9 espèces observées sur la commune de Beuvrages de 2009 à 2019 sont considérés comme protégés et/ou menacés en Hauts-de-France et sont potentiellement présentes sur le site d'étude. Ces espèces sont listées dans le tableau suivant.

4.2.2.1.2 Zonages

Une ZNIEFF de type II « Plaine alluviale de la Scarpe entre Flines-lez-Râches et la confluence avec l'Escaut » est localisée au droit de la zone d'étude. Parmi les espèces référencées dans ce zonage, 2 semblent potentiellement observables sur la zone d'étude. Ces espèces sont listées dans le tableau suivant.

Tableau 16 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Beuvrages - zone 2 »

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Oiseau	*Carduelis carduelis*	Chardonneret élégant
Oiseau	*Falco tinnunculus*	Faucon crécerelle
Oiseau	*Passer domesticus*	Moineau domestique
Oiseau	*Pyrrhula pyrrhula*	Bouvreuil pivoine
Oiseau	*Regulus regulus*	Roitelet huppé
Reptile	*Podarcis muralis*	Lézard des murailles
Mammifère	*Erinaceus europaeus*	Hérisson d'Europe
Mammifère	*Pipistrellus pipistrellus*	Pipistrelle commune
Lépidoptère	*Aricia agestis*	Collier de corail
Lépidoptère	*Nymphalis polychloros*	Grande tortue

D'après la précédente analyse bibliographique, 10 espèces d'intérêt sont considérées comme potentielles sur la zone d'étude. Aucune de ces espèces n'a été inventoriée malgré la présence d'habitats potentiellement favorables et une pression d'inventaire suffisante. Dans ce contexte, nous excluons la présence de ces espèces au sein du site dans le cadre de cette étude. Seul la Pipistrelle commune sera considérée comme encore potentielle, car aucun inventaire chiroptère n'a été réalisé sur ce site.

4.2.2.2 Evaluation patrimoniale des espèces observées

AVIFAUNE

Au total, **14 espèces** d'oiseaux ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de nidification, parmi lesquelles **une espèce nicheuse est d'intérêt au niveau régional** : **l'Etourneau sansonnet,** considéré comme « préoccupation mineur » en France et « vulnérable » en région. Cette espèce n'est pas protégée au niveau national.

Tableau 17 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale (nicheur)	Déterm. ZNIEFF	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Statut de reproduction sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					Nicheur
Avifaune en période de nidification									
Avifaune nicheuse des milieux arborés à boisés									
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Dendrocopos major	Pic épeiche	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. III	Possible
Parus major	Mésange charbonnière	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. II	Possible
Psittacula krameri	Perruche à collier		NA	NA	AR	non			Probable
Sturnus vulgaris	**Etourneau sansonnet**		LC	**VU**	AC	non			Possible
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. II	Probable
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Turdus merula	Merle noir		LC	LC	C	non		Ann. III	Probable
Avifaune de passage en période de nidification									
Columba livia (forme urbaine)	Pigeon biset domestique		/			non			/
Columba palumbus	Pigeon ramier				C	non			
Corvus monedula	Choucas des tours	Nat.			AC	non			
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque				AC	non		Ann. III	

Légende :

Listes rouges : VU= vulnérable, LC= préoccupation mineure, NA = non applicable
Rareté régionale : AC = assez commun, C = commun, AR = assez rare
***En gras** = espèce d'intérêt patrimonial*

Localisation de l'Etourneau sansonnet sur le site de Beuvrages - zone 2

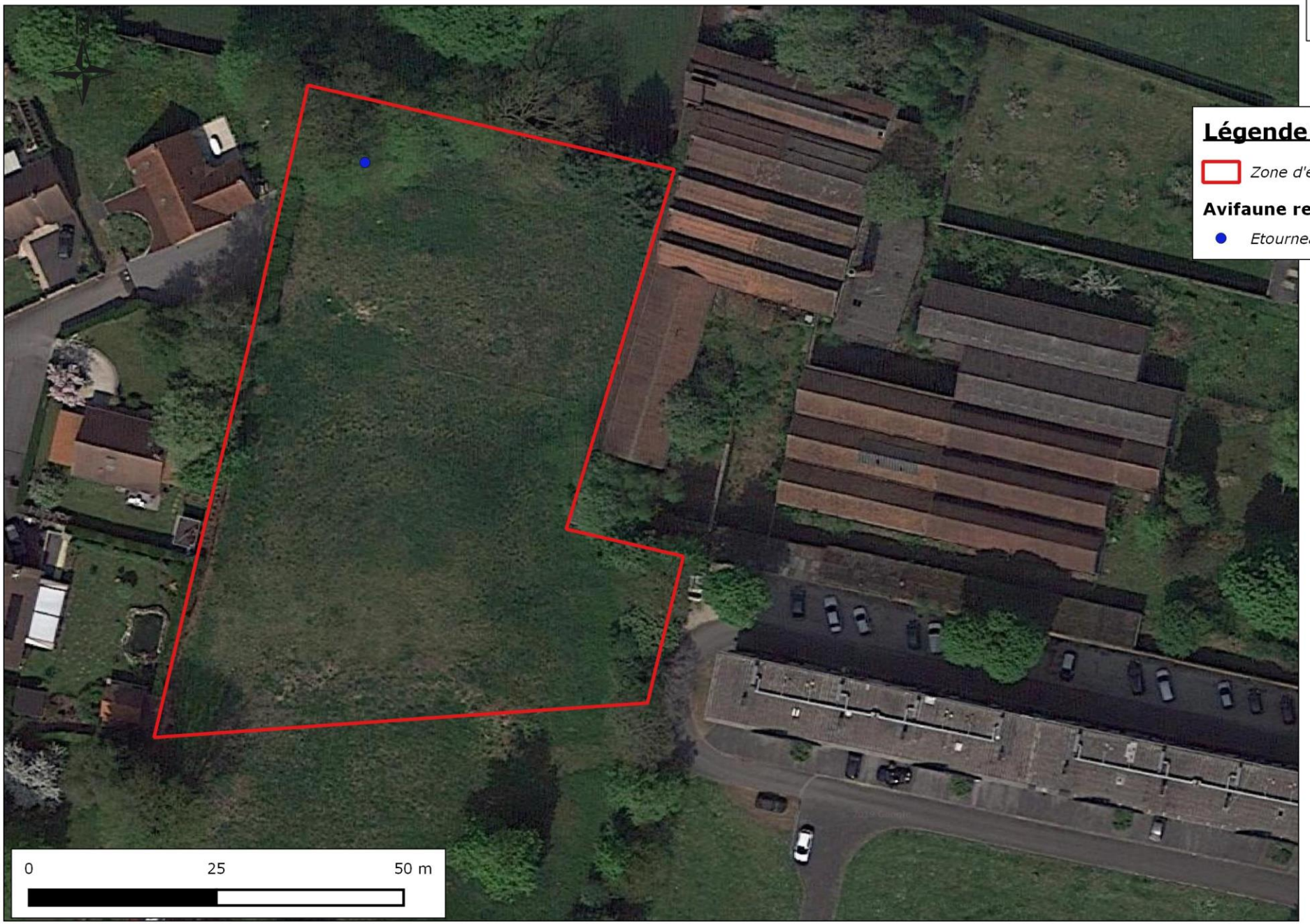

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

HERPETOFAUNE

Aucune espèce de reptiles et d'amphibiens n'a été observée sur cette zone.

ENTOMOFAUNE

Au total, **11 espèces** d'insectes ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de reproduction, mais **aucune espèce n'est d'intérêt patrimonial**.

Tableau 18 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune recensée sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Lépidoptères									
Coenonympha pamphilus	Procris		LC	LC	C				Certain
Maniola jurtina	Myrtil		LC	LC	CC				Certain
Pieris brassicae	Piéride du chou		LC	LC	CC				Possible
Pieris rapae	Piéride de la rave		LC	LC	CC				Probable
Pyronia tithonus	Amaryllis		LC	LC	C				Probable
Vanessa atalanta	Vulcain		LC	NA	CC				Probable
Odonates									
Orthetrum cancellatum	Orthetrum réticulé		LC	LC	CC				Passage
Orthoptères									
Chorthippus biguttulus	Criquet mélodieux		NM		C				Probable
Chorthippus parallelus	Criquet des pâtures		NM		CC				Certain
Conocephalus fuscus	Conocéphale bigarré		NM		CC				Possible
Tettigonia viridissima	Grande sauterelle verte		NM		C				Possible

Légende du tableau :

Listes rouges : LC= préoccupation mineure, NM= non menacée, NA = non applicable
Rareté régionale : C = commun, CC = très commun,

MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)

Aucun mammifère n'a été observé.

CHIROPTERES

Aucun SM4 n'a été posé sur ce site.

Aucune cavité n'a été recensée sur la zone d'étude. Cela dit, comme expliqué précédemment, la Pipistrelle commune, espèce potentielle, sera conservée au sein du tableau de bioévaluation. En effet cette espèce est une espèce anthropophile très commune partout en France. Elle gîte généralement dans les bâtiments, derrière les volets, dans l'isolation des toitures, les fissures de maçonnerie…

Cette dernière est protégée et est considérée comme « quasi menacée » au niveau national et « indéterminée » au niveau régional.

Tableau 19 : Tableau de bioévaluation des mammifères potentiels sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Chiroptères									
Pipistrellus pipistrellus	pipistrelle commune	Nat.	NT	I	C	-	Ann. IV	Ann. III	Potentielle

Légende du tableau :

Listes rouges : NT= quasi-menacé, I= indéterminé
Rareté régionale : C = Commun
En gris : espèce potentielle

4.2.3 Bilan des enjeux écologiques

Tableau 20 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Beuvrages - zone 2 »

Habitats	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude immédiate		Niveau d'enjeu global de l'habitat
	Flore	Faune	
Friche prairiale	Habitat à bonne diversité floristique. Une partie cependant semée en Fétuque des prés : cortège banalisé. Etat de conservation fortement dégradé par la présence d'espèces nitrophiles. **Enjeux floristiques faibles.**	Présence d'une espèce d'oiseau d'intérêt en période de nidification : l'**Etourneau sansonnet**. Zone favorable à la chasse et au transit des chiroptères (Pipistrelle commune, espèce potentielle). Site favorable à l'entomofaune et peu favorable au reste des groupes étudiés. **Enjeux faunistiques faibles.**	Faible

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le site de Beuvrages - zone 2

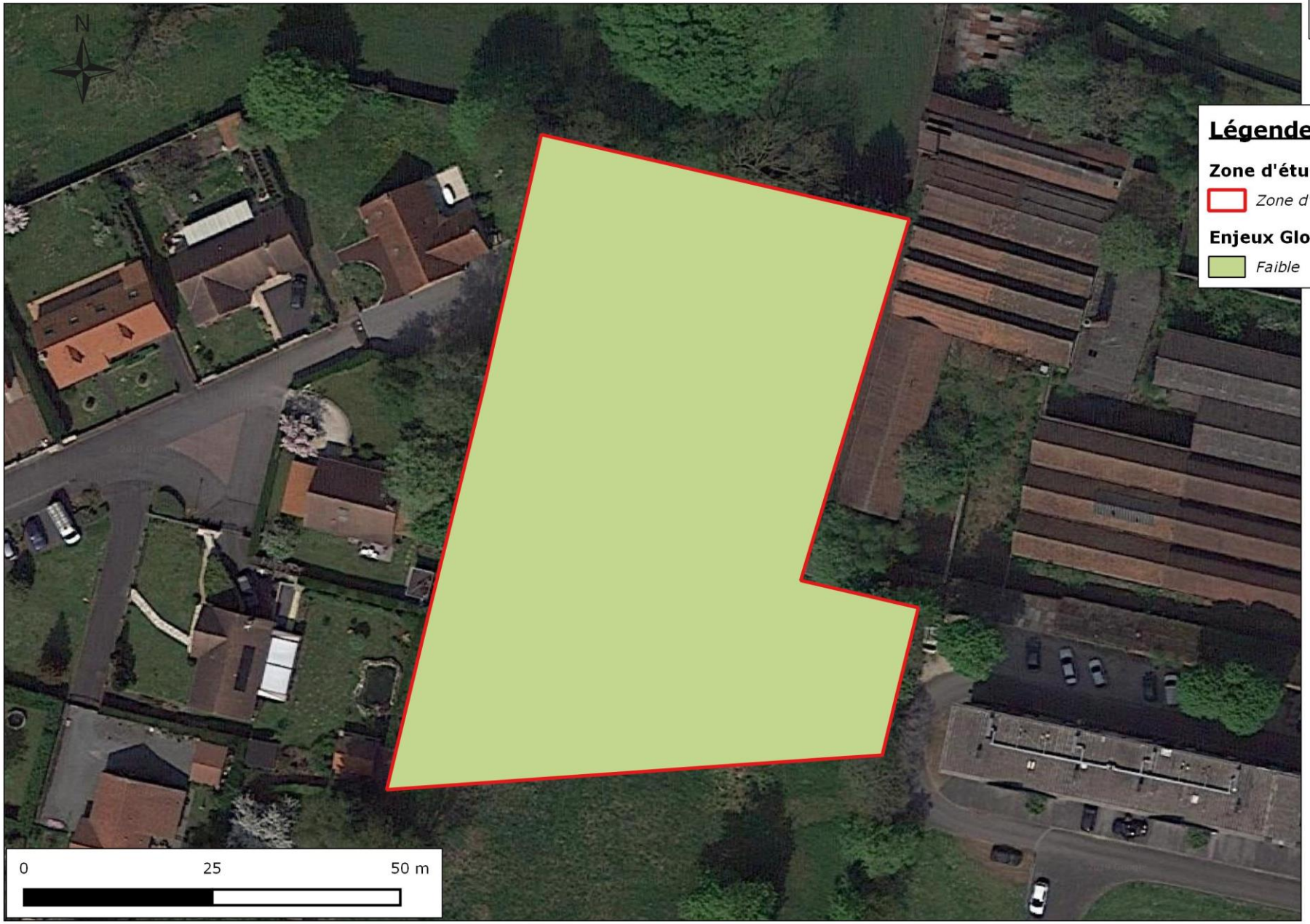

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.3 Bruay-sur-l'Escaut, zone 1

Pour des raisons de difficultés d'accès, ce site n'a pas pu être inventorié (la communauté de gens du voyage installée au sein de cette zone n'a pas permis aux chargés d'études d'y accéder).

Ainsi, aucun inventaire n'a pu être réalisé sur ce site d'étude.

4.4 Bruay-sur-l'Escaut, zone 2

4.4.1 Flore

4.4.1.1 Bibliographie

4.4.1.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du CBNBl, en avril 2019. Il apparait que 3 taxons observés sur la commune de Bruay-sur-l'Escaut après 1990 sont considérés comme protégés et/ou menacés en Hauts-de-France. Parmi eux, aucun ne semble potentiellement observable sur la zone d'étude d'après photo-interprétation.

4.4.1.1.2 Zonages

Aucune ZNIEFF ou ZPS n'est située au droit de la zone d'étude ou à proximité immédiate.

4.4.1.2 Cartographie des habitats

📖 Les habitats présents sur le site d'étude sont présentés sur la cartographie en page suivante.

Cartographie des habitats, Bruay-sur-l'Escaut - zone 2

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM -
Agglomération de Valenciennes (59)

4.4.1.3 *Evaluation patrimoniale*

Le site présente une diversité spécifique moyenne. Lors des prospections, **57 taxons** ont été observés sur l'ensemble de la zone d'étude dont **6** pour lesquels la cotation UICN n'est pas applicable. Parmi ces taxons **aucune espèce n'est protégée ou d'intérêt patrimonial au niveau régional.** Le tableau en fin de partie reprend l'ensemble des taxons observés, où, pour chaque taxon, différents indices sont précisés (statut, rareté, menace, protection au niveau régional…).

La figure ci-après illustre la proportion des indices de rareté des espèces floristiques observées. Les espèces pour lesquelles l'évaluation UICN n'est pas applicable (cas des espèces adventices, subspontanées, sténonaturalisées, eurynaturalisées et des taxons indigènes hybrides…) ne sont pas intégrées au graphique suivant (6 espèces exclues).

Les degrés de rareté varient de « très commun » à « assez commun ».

Figure 7 : Proportions des degrés de rareté des espèces floristiques observées sur le secteur « Bruay-sur-l'Escaut - zone 2 »

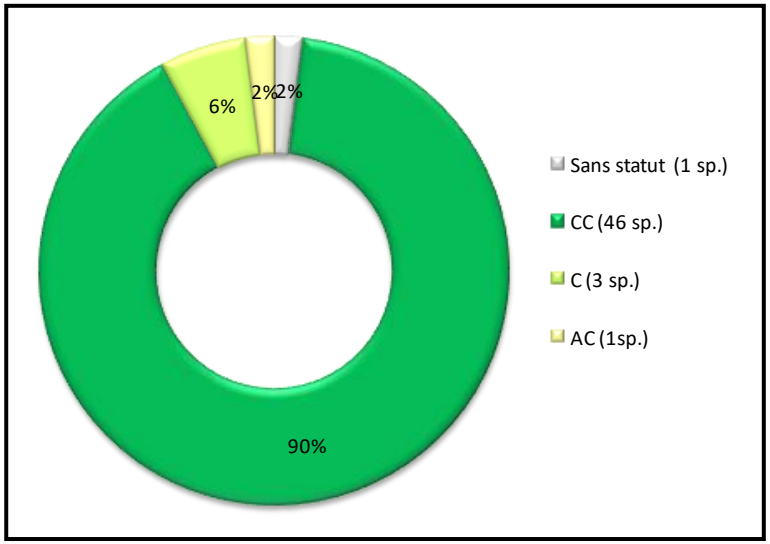

***Légende** : CC= très commun, C= commun, AC = Assez commun*

Aucune des espèces référencées dans la bibliographie n'a été observée.

Ceci peut être dû au fait que les habitats ne possèdent actuellement pas ou plus les conditions stationnelles favorables à leur accueil (habitat en cours de fermeture, état de conservation peu favorable, gestion non favorable…).

ESPECES PROTEGEES

Aucune espèce protégée n'a été observée sur la zone d'étude.

ESPECES PATRIMONIALES

Aucune espèce d'intérêt patrimonial n'a été observée sur la zone d'étude.

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Deux espèces exotiques envahissantes ont été observées sur la zone d'étude : La Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) et le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*). La Renouée est visible au Sud du site, sous la forme de petits patchs, ainsi qu'au Nord, sous la forme d'un petit linéaire en bordure de la surface défrichée (à noter qu'elle recouvre l'intégralité des berges de l'Escaut à proximité). Le Robinier est visible en marge du site, au Nord-Est (par ailleurs, de nombreux arbustes sont visibles dans la suite de surface défrichée juste au Nord du site). Le tableau suivant rend compte des différents statuts des espèces.

Tableau 21 : Statuts des EEE présentes sur le secteur « Bruay-sur-l'Escaut - zone 2 »

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Espèce Exotique Envahissante
Reynoutria japonica Houtt., 1777	Renouée du Japon	Z	CC	A
Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia	Z;C	C	A

***Légende** : Z = Eurynaturalisé, C (colonne Statut) = Cultivé, C (Colonne rareté) = Commun, A = Avérée.*

📖 La localisation des espèces est visible sur une carte en fin de partie.

AUTRES ESPECES

Notons que certains taxons ne possèdent pas de statuts et d'indices de rareté car seul le genre a pu être déterminé (*Rubus* sp.). Cette détermination partielle est expliquée par une complexité dans la détermination taxonomique ou par une visite

de terrain en inadéquation avec la phénologie des espèces (absence des critères de reconnaissance).

HABITATS

Les habitats du site, leurs correspondances typologiques, leur surface et les enjeux floristiques associés sont récapitulés dans le tableau suivant.

Tableau 22 : Liste des habitats observés sur le secteur « Bruay-sur-l'Escaut - zone 2 »

Habitats	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Natura 2000	Surface approximative (ha)	Valeur patrimoniale	Justification
Prairie de fauche	38.2	E2.2	/	0,026	Faible	Prairie de fauche au cortège appauvri. Pas de fauche tardive. Diversité moyenne, espèces toutes communes.
Formation arborée anthropique	84.3	G5.2	/	0,741	Faible	Habitat d'origine anthropique aux espèces très communes et strate herbacée très pauvre.
Zone de défrichement	87.1	I1.53 x G5.81	/	0,091	Très faible	Surface récemment défrichée ; diversité floristique très faible, colonisée par des espèces nitrophiles et rudérales. Présence d'une EEE.

Les habitats observés sur la zone d'étude présentent ainsi des enjeux floristiques jugés très faibles à faibles.

Localisation des Espèces Exotiques Envahissantes, Bruay-sur-l'Escaut - zone 2

Légende:

- Zone d'étude Flore-Habitats

Espèce exotique envahissante en linéaire (Rareté) :

- *Reynoutria japonica, Renouée du Japon (CC)*

Espèce exotique envahissante ponctuelle (Rareté) :

- *Reynoutria japonica, Renouée du Japon (CC)*
- *Robinia pseudoacacia, Robinier faux-acacia (C)*

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

Tableau 23 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Bruay-sur-l'Escaut - zone 2 » lors des prospections floristiques

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Caract. ZH	EEE
Acer pseudoplatanus L., 1753	Érable sycomore ; Sycomore	I?;Z	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Agrostis stolonifera L., 1753	Agrostide stolonifère	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire ; Alliaire officinale	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Arctium lappa L., 1753	Grande bardane	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Artemisia vulgaris L., 1753	Armoise commune ; Herbe à cent goûts	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Bellis perennis L., 1753	Pâquerette vivace	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Bromus hordeaceus L., 1753	Brome mou (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Carpinus betulus L., 1753	Charme commun	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cerastium fontanum Baumg., 1816	Céraiste commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Convolvulus arvensis L., 1753	Liseron des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Crepis capillaris (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Daucus carota L., 1753	Carotte sauvage (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Erigeron canadensis L., 1753	Vergerette du Canada	Z	CC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Eupatorium cannabinum L., 1753	Eupatoire chanvrine (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron (s.l.)	I	CC	LC	NE	Non	pp	pp	Non	N
Galium verum L., 1753	Gaillet jaune (s.l.) ; Caille-lait jaune (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Glechoma hederacea L., 1753	Lierre terrestre ; Gléchome lierre terrestre	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Holcus lanatus L., 1753	Houlque laineuse (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791	Séneçon jacobée (s.l.) ; Jacobée	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lactuca serriola L., 1756	Laitue scariole	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Linaria vulgaris Mill., 1768	Linaire commune	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lolium perenne L., 1753	Ray-grass anglais ; Ray-grass commun ; Ivraie vivace	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Myosotis arvensis (L.) Hill, 1764	Myosotis des champs (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Persicaria maculosa Gray, 1821	Renouée persicaire ; Persicaire	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Picris hieracioides L., 1753	Picride fausse-épervière (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Poa pratensis L., 1753	Pâturin des prés (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Poa trivialis L., 1753	Pâturin commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Populus x canadensis Moench, 1785	Peuplier du Canada	C	AR?	NAo	[NE]	Non	Non	Non	Non	N
Potentilla reptans L., 1753	Potentille rampante ; Quintefeuille	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Prunus avium (L.) L., 1755	Merisier (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Prunus domestica L., 1753	Prunier (s.l.) ; Prunier cultivé	C	R?	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Ranunculus acris L., 1753	Renoncule âcre (s.l.)	I;Z?	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Reynoutria japonica Houtt., 1777	Renouée du Japon	Z	CC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	A
Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia	Z;C	C	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	A
Rubus L., 1753	Ronce (G)		P							
Rumex obtusifolius L., 1753	Patience à feuilles obtuses (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Salix alba L., 1753	Saule blanc	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Schedonorus pratensis (Huds.) P.Beauv., 1812	Fétuque des prés (s.l.)	I	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Sisymbrium officinale (L.) Scop., 1772	Sisymbre officinal ; Herbe aux chantres	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Sonchus asper (L.) Hill, 1769	Laiteron rude (s.l.) ; Laiteron épineux	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Caract. ZH	EEE
Symphytum officinale L., 1753	Consoude officinale (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Trifolium repens L., 1753	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Urtica dioica L., 1753	Grande ortie (s.l.) ; Ortie dioïque (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Verbascum thapsus L., 1753	Molène bouillon-blanc (s.l.) ; Bouillon blanc	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Verbena officinalis L., 1753	Verveine officinale	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Veronica persica Poir., 1808	Véronique de Perse ; Véronique commune	Z	CC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Vicia segetalis Thuill., 1799	Vesce des moissons	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N

***Légende** : I = Indigène, Z = Eurynaturalisé, C (Colonne statut) = Cultivé. CC = Très commun, C (Colonne rareté) = Commun, AC = Assez commun, AR = Assez rare, R = Rare, P = Présent. LC = Préoccupation mineure, NA = Non applicable, NAo = Exclu de la liste rouge, NAa = Non applicable car taxon naturalisé, NE = Non évalué. Nat = Taxon indicateur de zone humide. A = Avérée, N = Non exotique envahissant. Un « ? » au statut signifie que celui-ci est présumé. « pp » signifie que seule une partie des (syn)taxons de rang inférieur est concerné.*

4.4.2 Faune

4.4.2.1 Bibliographie

4.4.2.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du SIRF, en avril 2019. Il apparait que 7 espèces observées sur la commune de Bruay sur l'Escaut entre 2009 à 2019 sont considérées comme protégées et/ou menacées en Hauts-de-France et sont potentiellement présentes sur le site d'étude.

4.4.2.1.2 Zonages

Aucune ZNIEFF ou ZPS n'est située au droit de la zone d'étude ou à proximité immédiate.

Tableau 24 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Bruay sur l'Escaut - zone 2 »

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Oiseau	*Anthus trivialis*	Pipit des arbres
Oiseau	*Phylloscopus trochilus*	Pouillot fitis
Oiseau	*Carduelis carduelis*	Chardonneret élégant
Oiseau	*Motacilla alba*	Bergeronnette grise
Reptile	*Zootoca vivipara*	Lézard vivipare
Mammifère	*Erinaceus europaeus*	Hérisson d'Europe
Mammifère	*Sciurus vulgaris*	Ecureuil roux

D'après la précédente analyse bibliographique, 7 espèces d'intérêt sont considérées comme potentielles sur la zone d'étude. Une de ces espèces (le Chardonneret élégant) a été inventoriée.
En revanche, les autres espèces n'ont pas été recensées malgré la présence d'habitats potentiellement favorables et une pression d'inventaire suffisante. Dans ce contexte, nous excluons la présence de ces espèces au sein du site dans le cadre de cette étude.

4.4.2.2 Evaluation patrimoniale des espèces observées

AVIFAUNE

Au total, **19 espèces** d'oiseaux ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de nidification, parmi lesquelles **2 espèces nicheuses sont d'intérêt au niveau national et/ou régional** : **le Chardonneret élégant et le Verdier d'Europe,** considérés comme « vulnérables »en France et « quasi menacés » en région. Ces deux espèces sont **protégées au niveau national**.

Tableau 25 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale (nicheur)	Déterm. ZNIEFF	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Statut de reproduction sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					Nicheur
Avifaune en période de nidification									
Avifaune nicheuse des milieux ouverts à semi-ouverts									
Carduelis carduelis	**Chardonneret élégant**	Nat.	**VU**	**NT**	AC	non		Ann. II	Possible
Sylvia communis	Fauvette grisette	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Avifaune nicheuse des milieux arborés à boisés									
Carduelis chloris	**Verdier d'Europe**	Nat.	**VU**	**NT**	AC	non		Ann. II	Possible
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Certain
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. III	Possible
Garrulus glandarius	Geai des chênes		LC	LC	AC	non			Possible
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. II	Probable
Pica pica	Pie bavarde		LC	LC	C	non			Certain
Psittacula krameri	Perruche à collier		NA	NA	AR	non			Probable
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. II	Possible
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Turdus merula	Merle noir		LC	LC	C	non		Ann. III	Certain
Avifaune de passage en période de nidification									
Apus apus	Martinet noir	Nat.	/		AC	non		Ann. III	/
Columba livia (forme urbaine)	Pigeon biset domestique					non			
Columba palumbus	Pigeon ramier				C	non			
Corvus monedula	Choucas des tours	Nat.			AC	non			
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque				AC	non		Ann. III	
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet				AC	non			

Légende :

Listes rouges : VU= vulnérable, NT = quasi menacé, LC= préoccupation mineure, NA = non applicable
Rareté régionale : AC = assez commun, C = commun, AR = assez rare
***En gras** = espèce d'intérêt patrimonial*

Localisation de l'avifaune nicheuse d'intérêt sur le site de Bruay-sur-l'Escaut - zone 2

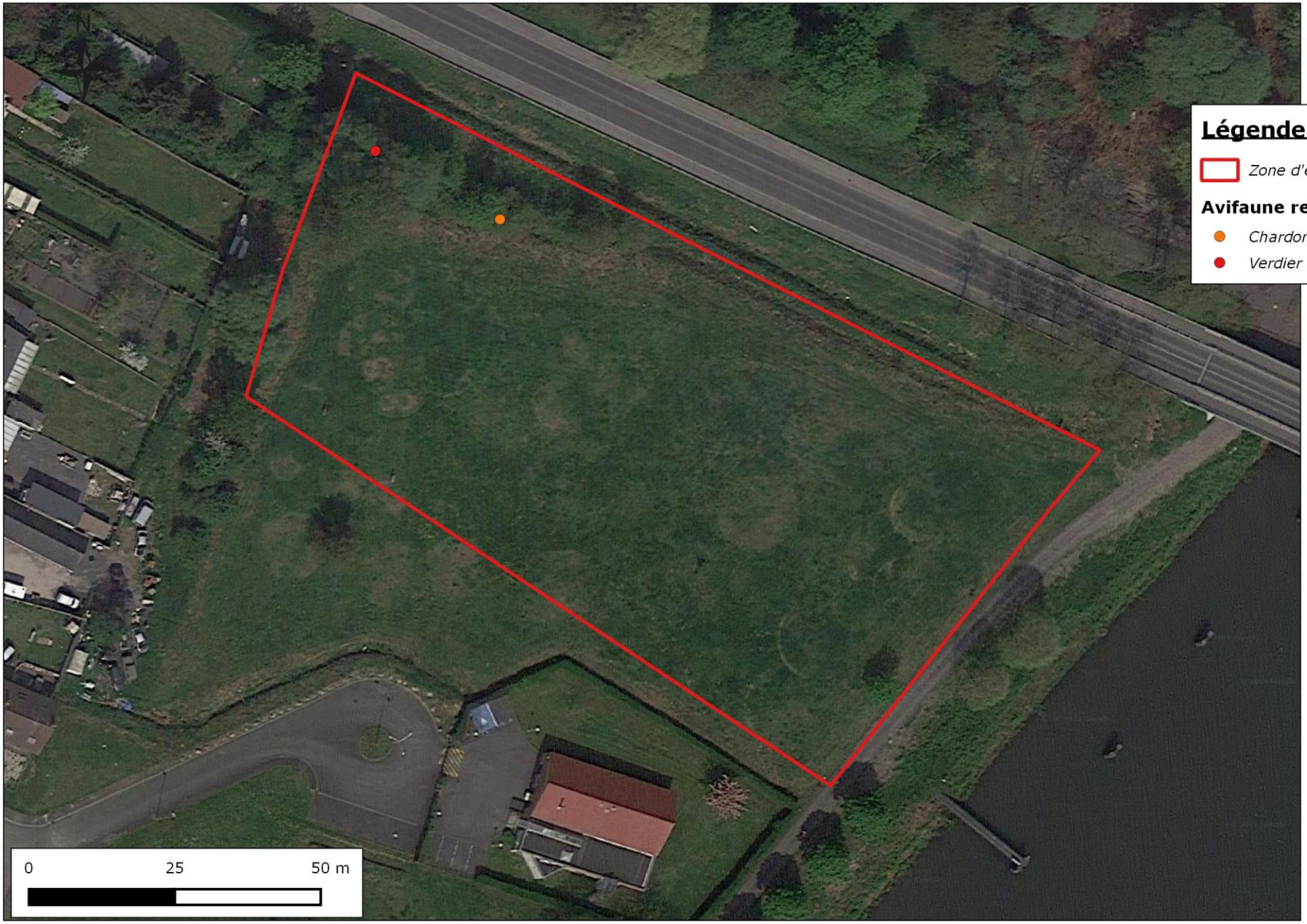

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

HERPETOFAUNE

Aucune espèce de reptiles et d'amphibiens n'a été observée sur cette zone.

ENTOMOFAUNE

Au total, **7 espèces** d'insectes ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de reproduction, parmi laquelle **1 espèce est déterminante de Znieff :** le **Machaon**. Cependant elle est considérée comme « préoccupation mineur » aux niveaux national et régional.

Tableau 26 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune recensée sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Lépidoptères									
Maniola jurtina	Myrtil		LC	LC	CC				Possible
Papilio machaon	**Machaon**		LC	LC	C	**oui**			Possible
Pieris rapae	Piéride de la rave		LC	LC	CC				Probable
Vanessa atalanta	Vulcain		LC	NA	CC				Possible
Odonates									
Orthetrum cancellatum	Orthetrum réticulé		LC	LC	CC				Passage
Orthoptères									
Chorthippus biguttulus	Criquet mélodieux		NM		C				Possible
Chorthippus parallelus	Criquet des pâtures		NM		CC				Certain

Légende du tableau :

Listes rouges : LC= préoccupation mineure, NM= non menacée, NA = non applicable
Rareté régionale : C = commun, CC = très commun,
***En gras** = espèce d'intérêt*

Localisation du Machaon sur le site de Bruay-sur-l'Escaut - zone 2

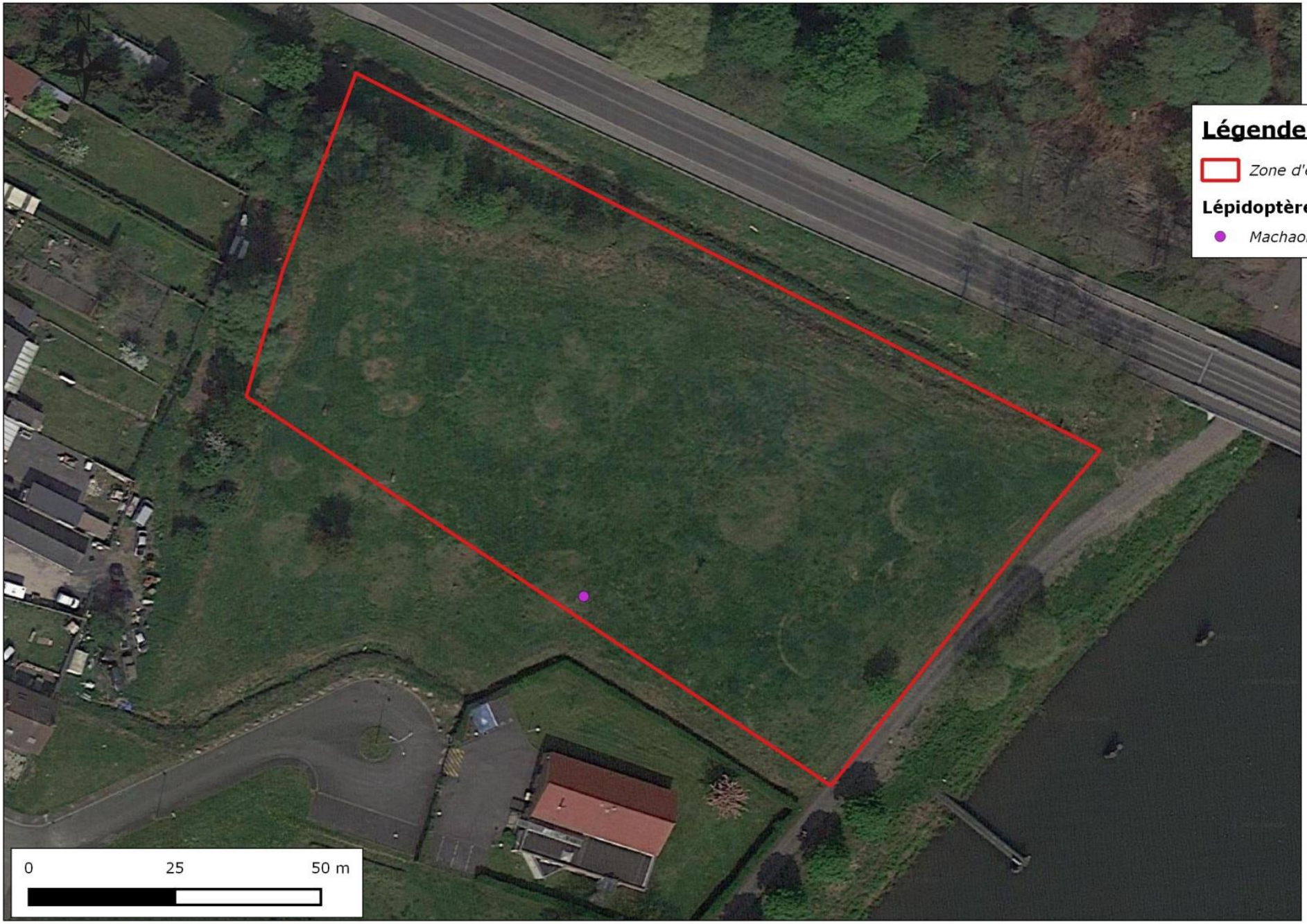

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)

Au total, **2 espèces** de mammifères ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de reproduction. **Aucune** n'est considérée comme **d'intérêt patrimonial.** En effet, même si le Lapin de garenne est considéré comme « quasi menacé » sur la liste rouge national, ce dernier est « susceptible d'occasionner des dégâts » en région et non protégée au niveau national. Ainsi il n'est pas considéré comme d'intérêt patrimonial dans le cadre de cette étude.

CHIROPTERES

Aucun SM4 n'a été posé sur ce site.
Aucune cavité n'a été recensée sur la zone d'étude.
Aucune espèce n'est présente dans la bibliographie, mais ces espèces étant peu étudiées, cela ne signifie pas forcément leur absence sur le site. Ici la zone d'étude pourrait convenir pour la chasse et le transit des chiroptères.

Tableau 27 : Tableau de bioévaluation des mammifères inventoriés sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Mammifères									
Mammifères des milieux ouverts et semi-ouverts									
Oryctolagus cuniculus	Lapin de garenne		NT		CC				Repro certain
Mammifères des milieux boisés									
Vulpes vulpes	Renard roux		LC		CC				Passage

Légende du tableau :

Liste rouge des Mammifères menacés en France et en NPdC
NT= quasi-menacé, LC= préoccupation mineure,
Rareté régionale : CC = Très commun

4.4.3 Bilan des enjeux écologiques

Tableau 28 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Bruay-sur-l'Escaut - zone 2 »

Habitats	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude immédiate		Niveau d'enjeu global de l'habitat
	Flore	Faune	
Prairie de fauche	Prairie de fauche au cortège appauvri. Pas de fauche tardive. Diversité moyenne, espèces toutes communes. **Enjeux floristiques faibles.**	Présence d'une espèce déterminante de ZNIEFF en région : le **Machaon**. Peu favorable au reste des groupes étudiés. **Enjeux faunistiques faibles**.	**Faible**
Formation arborée anthropique	Habitat d'origine anthropique aux espèces très communes et strate herbacée très pauvre. **Enjeux floristiques faibles.**	Présence de deux espèces d'oiseaux d'intérêt en période de nidification : le **Verdier d'Europe** et le **Chardonneret élégant**. Favorable aux espèces des milieux arborés à boisés. **Enjeux faunistiques faibles.**	**Faible**
Zone de défrichement	Surface récemment défrichée ; diversité floristique très faible, colonisée par des espèces nitrophiles et rudérales. Présence d'une EEE. **Enjeux floristiques très faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat peu favorable aux différents groupes d'espèces. **Enjeux faunistiques très faibles.**	**Très faible**

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le site de Bruay-sur-l'Escaut - zone 2

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.5 Bruay-sur-l'Escaut, zone 3

4.5.1 Flore

4.5.1.1 Bibliographie

4.5.1.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du CBNBl, en avril 2019. Le site est situé à la fois sur la commune de Bruay-sur-l'Escaut et sur celle de Saint-Saulve. Il apparait que 3 taxons observés sur la commune de Bruay-sur-l'Escaut après 1990 sont considérés comme protégés et/ou menacés en Hauts-de-France, tandis que 4 le sont sur Saint-Saulve. Parmi eux, 2 semblent potentiellement observables sur la zone d'étude d'après photo-interprétation. Ces 2 taxons sont inscrits dans le tableau ci-après.

Tableau 29 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Bruay-sur-l'Escaut - zone 3 », d'après le CBNBl

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Dernière date d'observation par commune	
									Bruay-sur-l'Escaut	Saint-Saulve
Achillea ptarmica L., 1753	Achillée sternutatoire (s.l.) ; Herbe à éternuer	I	PC	LC	LC	R1	Oui	Oui	2011	-
Eryngium campestre L., 1753	Panicaut champêtre ; Chardon roulant	I	C	LC	LC	R1	Non	Non	-	2000

***Légende** : I = Indigène, C = Commun, PC = Peu commun, LC = Préoccupation mineure, R1 = Protection régionale.*

4.5.1.1.2 Zonages

Aucune ZNIEFF ou ZPS n'est située au droit de la zone d'étude ou à proximité immédiate.

4.5.1.2 Cartographie des habitats

📖 Les habitats présents sur le site d'étude sont présentés sur la cartographie en page suivante.

Cartographie des habitats, Bruay-sur-l'Escaut - zone 3

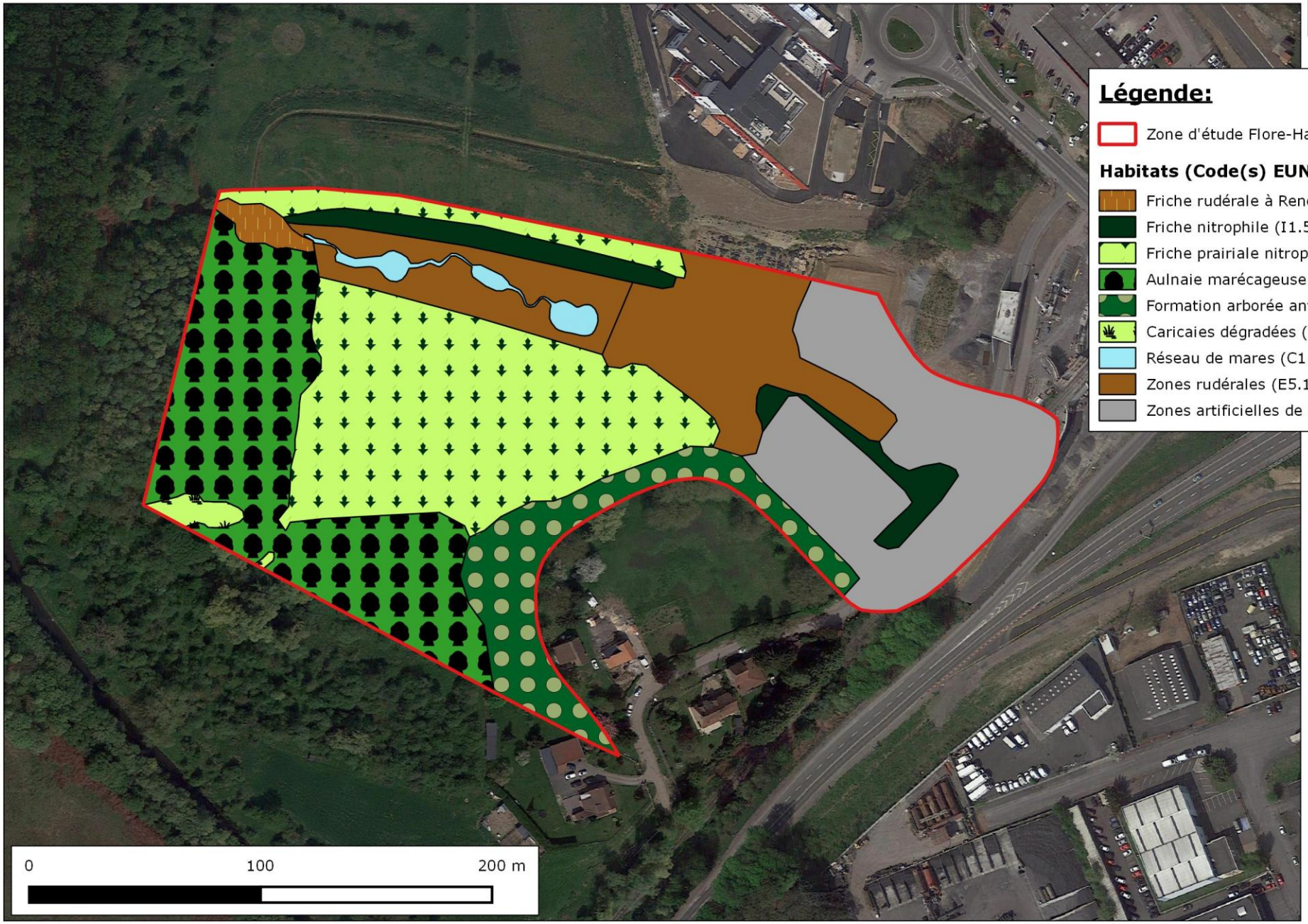

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM -
Agglomération de Valenciennes (59)

4.5.1.3 *Evaluation patrimoniale*

Le site présente une diversité spécifique moyenne. Lors des prospections, **84 taxons** ont été observés sur l'ensemble de la zone d'étude dont **7** pour lesquels la cotation UICN n'est pas applicable. Parmi ces taxons **aucune espèce n'est protégée ou d'intérêt patrimonial au niveau régional.** Le tableau en fin de partie reprend l'ensemble des taxons observés, où, pour chaque taxon, différents indices sont précisés (statut, rareté, menace, protection au niveau régional…).

La figure ci-après illustre la proportion des indices de rareté des espèces floristiques observées. Les espèces pour lesquelles l'évaluation UICN n'est pas applicable (cas des espèces adventices, subspontanées, sténonaturalisées, eurynaturalisées et des taxons indigènes hybrides…) ne sont pas intégrées au graphique suivant (7 espèces exclues).

Les degrés de rareté varient de « très commun » à « assez rare ».

Figure 8 : Proportions des degrés de rareté des espèces floristiques observées sur le secteur « Bruay-sur-l'Escaut - zone 3 »

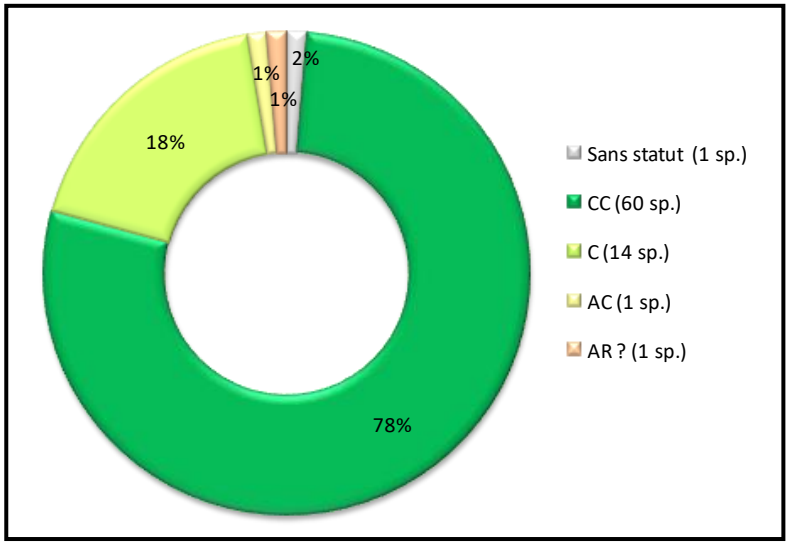

***Légende** : CC= très commun, C= commun, AC = Assez commun, AR = Assez rare.*

Aucune des espèces référencées dans la bibliographie n'a été observée.

Ceci peut être dû au fait que les habitats ne possèdent actuellement pas ou plus les conditions stationnelles favorables à leur accueil (habitat en cours de fermeture, état de conservation peu favorable, gestion non favorable…).

ESPECES PROTEGEES

Aucune espèce protégée n'a été observée sur la zone d'étude.

ESPECES PATRIMONIALES

Aucune espèce d'intérêt patrimonial n'a été observée sur la zone d'étude. Il est à noter que du Peuplier noir (*Populus nigra*) a été observé dans la formation arborée anthropique, mais celui-ci est issu de plantations et ne peut être considéré comme d'intérêt patrimonial.

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Trois espèces exotiques envahissantes ont été observées sur la zone d'étude : la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), l'Arbre à papillons (*Buddleja davidii*) et le Solidage glabre (*Solidago gigantea*). La Renouée colonise intégralement une surface au Nord-ouest du site, près du boisement, et est ponctuellement présente dans la zone de création de mare et autour. Plusieurs pousses ou jeunes arbustes d'Arbre à papillons colonisent également les zones rudéralisées autour des mares. Quelques individus de Solidage glabre ont été observés en bordure d'un patch à Renouée. Le tableau suivant rend compte des différents statuts des espèces.

Tableau 30 : Statuts des EEE présentes sur le secteur « Bruay-sur-l'Escaut - zone 3 »

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Espèce Exotique Envahissante
Buddleja davidii Franch.	Buddléia de David ; Arbre aux papillons	Z	C	A
Reynoutria japonica Houtt., 1777	Renouée du Japon	Z	CC	A
Solidago gigantea Aiton, 1789	Solidage géant ; Solidage tardif	Z	AC	A

***Légende** : Z = Eurynaturalisé, CC = Très commun, C = Commun, AC = Assez commun, A = Avérée.*

🕮 La localisation des espèces est visible sur une carte en fin de partie.

AUTRES ESPECES

Notons que certains taxons ne possèdent pas de statuts et d'indices de rareté car seul le genre a pu être déterminé (*Rubus* sp.). Cette détermination partielle est expliquée par une complexité dans la détermination taxonomique ou par une visite de terrain en inadéquation avec la phénologie des espèces (absence des critères de reconnaissance).

HABITATS

Les habitats du site, leurs correspondances typologiques, leur surface et les enjeux floristiques associés sont récapitulés dans le tableau suivant.

Tableau 31 : Liste des habitats observés sur le secteur « Bruay-sur-l'Escaut - zone 3 »

Habitats	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Natura 2000	Surface approximative (ha)	Valeur patrimoniale	Justification
Friche rudérale à Renouée du Japon	87.1 x 87.2	E5.13	/	0,05	Très faible	Habitat rudéral, portions de sol à nu et diversité floristique extrêmement faible du fait de l'invasion par une EEE.
Friche nitrophile	87.1	I1.53	/	0,242	Très faible	Habitat à diversité floristique très faible, majoritairement consitué d'espèces nitrophiles. Présence d'une EEE.
Friche prairiale nitrophile	38.13	E2.13	/	1,443	Faible	Habitat à diversité floristique faible et état de conservation dégradé. Cortège fortement graminéen et nombreux grands patchs d'Ortie.
Aulnaie marécageuse	44.91	G1.41		1,113	Moyenne	Végétation de zone humide assez rare et vulnérable en Nord-Pas-de-Calais et donc d'intérêt patrimonial. Bonne diversité floristique et potentialités d'installation pour des espèces à enjeux. Lisières très eutrophisées.
Formation arborée anthropique	84.3	G5.2	/	0,47	Faible	Habitat d'origine anthropique aux espèces très communes et strate herbacée très pauvre.
Caricaies dégradées	53.21	D5.21	/	0,042	Faible	Habitat de zone humide à état de conservation dégradé par la présence des espèces nitrophiles. Diversité floristique faible, et faibles potentialités d'installation d'espèces à enjeu.
Réseau de mares	22.13	C1.3	/	0,066	Très faible	Réseau de mare récemment créé, encore non fonctionnel. Végétation quasi-absente. Présence sur les zones rudérales environnantes d'une EEE.
Zones rudérales	87.2	E5.13	/	0,834	Très faible	Habitat presque intégralement à nu. Très peu d'espèces, seules quelques nitrophiles ponctuelles. Présence d'une EEE.
Zones artificielles de chantier	86.1	J1.6	/	0,919	Nulle	Habitat non favorable à l'accueil de la flore.

Les habitats observés sur la zone d'étude présentent ainsi des enjeux floristiques jugés nuls à moyens.

Localisation des Espèces Exotiques Envahissantes, Bruay-sur-l'Escaut - zone 3

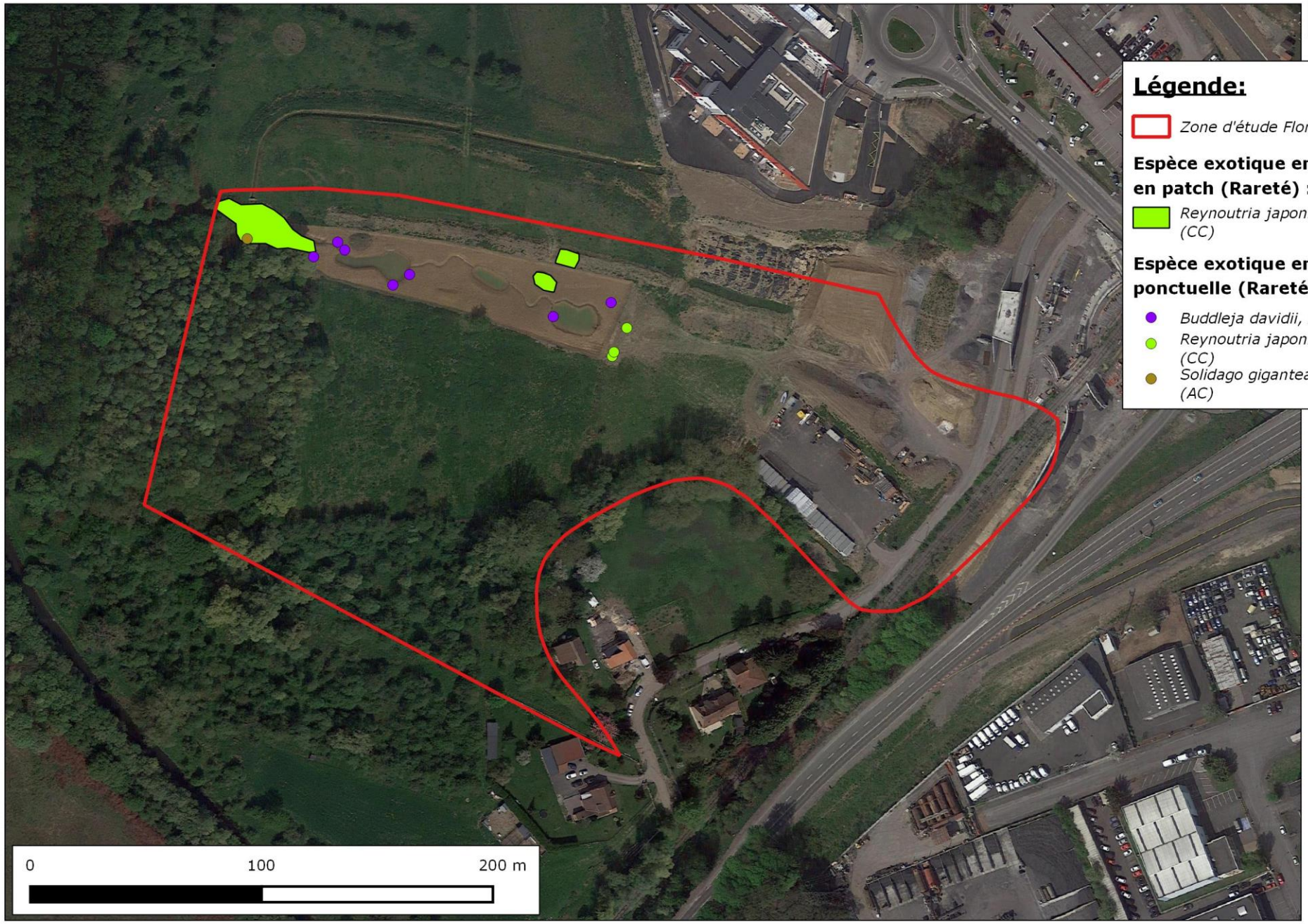

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

Tableau 32 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Bruay-sur-l'Escaut - zone 3 » lors des prospections floristiques

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Caract. ZH	EEE
Agrostis stolonifera L., 1753	Agrostide stolonifère	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Alnus glutinosa (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Alopecurus pratensis L., 1753	Vulpin des prés (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Arctium lappa L., 1753	Grande bardane	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Arum maculatum L., 1753	Gouet tacheté	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Bryonia cretica L.	Bryone	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Buddleja davidii Franch., 1887	Buddléia de David ; Arbre aux papillons	Z	C	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	A
Carex acutiformis Ehrh., 1789	Laîche des marais	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Carex hirta L., 1753	Laîche hérissée ; Laîche velue	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cerastium fontanum Baumg., 1816	Céraiste commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Chenopodium album L., 1753	Chénopode blanc (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Circaea lutetiana L., 1753	Circée de Paris	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cirsium palustre (L.) Scop., 1772	Cirse des marais	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cornus sanguinea L., 1753	Cornouiller sanguin (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Corylus avellana L., 1753	Noisetier commun ; Noisetier ; Coudrier	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Dipsacus fullonum L., 1753	Cardère sauvage ; Cabaret des oiseaux	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Epilobium hirsutum L., 1753	Épilobe hérissé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Epilobium parviflorum Schreb., 1771	Épilobe à petites fleurs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Epilobium tetragonum L., 1753	Épilobe à quatre angles (s.l.) ; Épilobe à tige carrée (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat pp	N
Erigeron canadensis L., 1753	Vergerette du Canada	Z	CC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789	Bec-de-grue à feuilles de ciguë (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Euphorbia helioscopia L., 1753	Euphorbe réveil-matin (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Frangula alnus Mill., 1768	Bourdaine (s.l.)	I	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Fraxinus excelsior L., 1753	Frêne commun	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Galeopsis tetrahit L., 1753	Galéopsis tétrahit	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron (s.l.)	I	CC	LC	NE	Non	pp	pp	Non	N
Galium elongatum C.Presl, 1822	Gaillet allongé	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Geranium dissectum L., 1755	Géranium découpé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Geum urbanum L., 1753	Benoîte commune	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Glechoma hederacea L., 1753	Lierre terrestre ; Gléchome lierre terrestre	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Helminthotheca echioides (L.) Holub, 1973	Picride fausse-vipérine	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Holcus lanatus L., 1753	Houlque laineuse (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Humulus lupulus L., 1753	Houblon grimpant	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Lamium album L., 1753	Lamier blanc ; Ortie blanche	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Ligustrum vulgare L., 1753	Troène commun	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lolium perenne L., 1753	Ray-grass anglais ; Ray-grass commun ; Ivraie vivace	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lonicera periclymenum L., 1753	Chèvrefeuille des bois (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lysimachia arvensis (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lysimachia nummularia L., 1753	Lysimaque nummulaire ; Herbe aux écus	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Lysimachia vulgaris L., 1753	Lysimaque commune ; Herbe aux corneilles	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Malus pumila Mill., 1768	Pommier commun ; Pommier cultivé	C	AR	NAo	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Mercurialis annua L., 1753	Mercuriale annuelle	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Myosotis arvensis (L.) Hill, 1764	Myosotis des champs (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Caract. ZH	EEE
Oxybasis rubra (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012	Chénopode rouge ; Ansérine rouge	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Papaver rhoeas L., 1753	Grand coquelicot	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Phalaris arundinacea L., 1753	Alpiste faux-roseau (s.l.) ; Baldingère (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Roseau commun ; Phragmite	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Picris hieracioides L., 1753	Picride fausse-épervière (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Plantago major L., 1753	Plantain à larges feuilles (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat pp	N
Poa annua L., 1753	Pâturin annuel (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Poa trivialis L., 1753	Pâturin commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Populus nigra L., 1753	Peuplier noir (s.l.)	C	AR?	DD	LC	Non	Oui	Oui	Nat	N
Quercus robur L., 1753	Chêne pédonculé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Reseda luteola L., 1753	Réséda des teinturiers ; Gaude	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Reynoutria japonica Houtt., 1777	Renouée du Japon	Z	CC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	A
Ribes rubrum L., 1753	Groseillier rouge ; Groseillier à grappes	I;C	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Rubus L., 1753	Ronce (G)		P							
Rubus caesius L., 1753	Ronce bleuâtre	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Rumex crispus L., 1753	Patience crépue	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat pp	N
Rumex obtusifolius L., 1753	Patience à feuilles obtuses (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Salix alba L., 1753	Saule blanc	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Salix cinerea L., 1753	Saule cendré	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Scrophularia nodosa L., 1753	Scrofulaire noueuse	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Senecio inaequidens DC., 1838	Séneçon du Cap	Z	AC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	P
Silene latifolia Poir., 1789	Silène à larges feuilles ; Compagnon blanc	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Sisymbrium officinale (L.) Scop., 1772	Sisymbre officinal ; Herbe aux chantres	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Solanum dulcamara L., 1753	Morelle douce-amère	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Solanum nigrum L., 1753	Morelle noire (s.l.) ; Crève-chien	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Solidago gigantea Aiton, 1789	Solidage géant ; Solidage tardif	Z	AC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	A
Sonchus asper (L.) Hill, 1769	Laiteron rude (s.l.) ; Laiteron épineux	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Stellaria media (L.) Vill., 1789	Stellaire intermédiaire ; Mouron des oiseaux ; Mouron blanc	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Symphytum officinale L., 1753	Consoude officinale (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Tripleurospermum inodorum (L.) Sch.Bip., 1844	Matricaire inodore	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Urtica dioica L., 1753	Grande ortie (s.l.) ; Ortie dioïque (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Verbascum thapsus L., 1753	Molène bouillon-blanc (s.l.) ; Bouillon blanc	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Veronica chamaedrys L., 1753	Véronique petit-chêne	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Veronica persica Poir., 1808	Véronique de Perse ; Véronique commune	Z	CC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N

***Légende** : I = Indigène, Z = Eurynaturalisé, C (Colonne statut) = Cultivé. CC = Très commun, C (Colonne rareté) = Commun, AC = Assez commun, AR = Assez rare, P = Présent. LC = Préoccupation mineure, DD = Insuffisamment documenté, NA = Non applicable, NAo = Exclu de la liste rouge, NAa = Non applicable car taxon naturalisé, NE = Non évalué. Nat = Taxon indicateur de zone humide. A = Avérée, P = Potentielle, N = Non exotique envahissant. Un « ? » au statut signifie que celui-ci est présumé. « pp » signifie que seule une partie des (syn)taxons de rang inférieur est concerné.*

4.5.2 Faune

4.5.2.1 Bibliographie

4.5.2.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du SIRF, en avril 2019. Il apparait que 16 espèces observées sur la commune de Bruay sur l'Escaut après 2009 sont considérés comme protégés et/ou menacés en Hauts-de-France et sont potentiellement présentes sur le site d'étude. Ces espèces sont listées dans le tableau ci-après.

4.5.2.1.2 Zonages

Aucune ZNIEFF ou ZPS n'est située au droit de la zone d'étude ou à proximité immédiate.

Tableau 33 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Bruay sur l'Escaut-zone 3 »

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Oiseau	*Anthus trivialis*	Pipit des arbres
Oiseau	*Falco tinnunculus*	Faucon crécerelle
Oiseau	*Muscicapa striata*	Gobemouche gris
Oiseau	*Phylloscopus trochilus*	Pouillot fitis
Oiseau	*Regulus regulus*	Roitelet huppé
Oiseau	*Saxicola rubicola*	Tarier pâtre
Oiseau	*Sylvia borin*	Fauvette des jardins
Oiseau	*Carduelis carduelis*	Chardonneret élégant
Oiseau	*Cuculus canorus*	Coucou gris
Oiseau	*Motacilla alba*	Bergeronnette grise
Oiseau	*Pyrrhula pyrrhula*	Bouvreuil pivoine
Amphibien	*Pelophylax sp*	Grenouille verte (groupe)
Amphibien	*Rana temporaria*	Grenouille rousse
Reptile	*Zootoca vivipara*	Lézard vivipare
Mammifère	*Erinaceus europaeus*	Hérisson d'Europe
Mammifère	*Sciurus vulgaris*	Ecureuil roux

D'après la précédente analyse bibliographique, 16 espèces d'intérêt sont considérées comme potentielles sur la zone d'étude. Trois de ces espèces (Chardonneret élégant et la Bergeronnette grise et la Grenouille verte) ont été inventoriées.
En revanche, les autres espèces n'ont pas été recensées malgré la présence d'habitats potentiellement favorables et une pression d'inventaire suffisante. Dans ce contexte, nous excluons la présence de ces espèces au sein du site dans le cadre de cette étude. Seul reste les amphibiens

4.5.2.2 Evaluation patrimoniale des espèces observées

AVIFAUNE

Au total, **29 espèces** d'oiseaux ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de nidification, parmi lesquelles **5 espèces nicheuses sont d'intérêt au niveau national et/ou régional** : **le Chardonneret élégant, la Perdrix grise, l'Etourneau sansonnet, la Grive draine et le Verdier d'Europe.** Le Chardonneret élégant et le Verdier d'Europe sont considérés comme « vulnérables » en France. Les autres sont classés « préoccupation mineur ». En région, seul l'Etourneau sansonnet est considéré comme « vulnérable », les autres sont considérés comme « quasi menacés ».

Tableau 34 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale (nicheur)	Déterm. ZNIEFF	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Statut de reproduction sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					Nicheur
Avifaune en période de nidification									
Avifaune nicheuse des milieux ouverts à semi-ouverts									
Carduelis carduelis	**Chardonneret élégant**	Nat.	**VU**	**NT**	AC	non		Ann. II	Probable
Sylvia communis	Fauvette grisette	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Perdix perdix	**Perdrix grise**		LC	**NT**	AC	**oui**		Ann. III	Possible
Sylvia curruca	Fauvette babillarde	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Avifaune nicheuse des milieux arborés à boisés									
Corvus corone	Corneille noire		LC	LC	AC	non			Certain
Sturnus vulgaris	**Etourneau sansonnet**		LC	**VU**	AC	non			Possible
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. II	Possible
Certhia brachydactyla	Grimpereau des jardins	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Turdus viscivorus	**Grive draine**		LC	**NT**	AC	non		Ann. III	Possible
Turdus philomelos	Grive musicienne		LC	LC	AC	non		Ann. III	Possible
Turdus merula	Merle noir		LC	LC	C	non		Ann. III	Probable
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Psittacula krameri	Perruche à collier		NA	NA	AR	non			Probable
Dendrocopos major	Pic épeiche	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Picus viridis	Pic vert	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. II	Probable
Pica pica	Pie bavarde		LC	LC	C	non			Possible
Columba palumbus	Pigeon ramier		LC	LC	C	non			Probable
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. III	Possible
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. II	Probable
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Carduelis chloris	**Verdier d'Europe**	Nat.	**VU**	**NT**	AC	non		Ann. II	Possible
Avifaune nicheuse des milieux humides à aquatiques									
Gallinula chloropus	Gallinule poule-d'eau		LC	LC	C	non		Ann. III	Possible
Avifaune de passage en période de nidification									
Motacilla cinerea	Bergeronnette des ruisseaux	Nat.	/		C	non		Ann. II	/
Motacilla alba	Bergeronnette grise	Nat.			C	oui		Ann. II	
Corvus monedula	Choucas des tours	Nat.			AC	non			
Phalacrocorax carbo	Grand cormoran	Nat.			AC	oui		Ann. III	
Riparia riparia	Hirondelle de rivage	Nat.			AC	non		Ann. II	
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	Nat.			AC	non		Ann. II	

Légende :

Listes rouges : VU= vulnérable, NT = quasi menacé, LC= préoccupation mineure, NA = non applicable
Rareté régionale : AC = assez commun, C = commun, AR = assez rare
***En gras** = espèce d'intérêt patrimonial*

Localisation de l'avifaune nicheuse d'intérêt sur le site de Bruay-sur-l'Escaut - zone 3

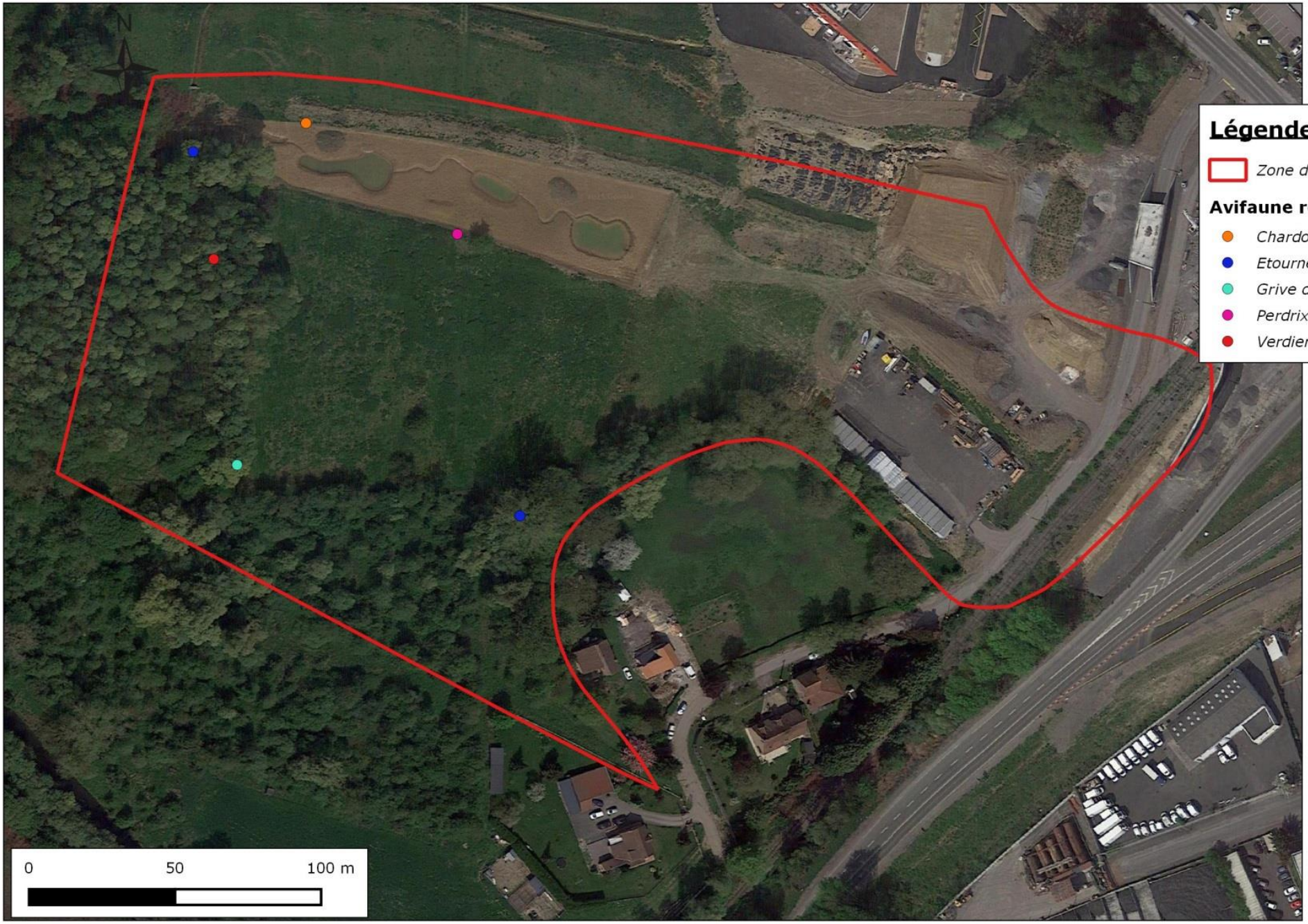

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

HERPETOFAUNE

Au total, **2 espèces** d'amphibiens ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de reproduction, les deux sont **protégées au niveau national :** la **Grenouille verte** et le **Crapaud commun**. Cependant le Crapaud commun est considéré comme « préoccupation mineur » au niveau national et régional alors que la Grenouille verte est considérée comme « quasi-menacée » au niveau national.

Tableau 35 : Bioévaluation de l'herpétofaune potentielle sur le site d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut de reproduction sur la zone
			nat.	rég.					
Amphibiens									
Bufo bufo	Crapaud commun	Nat art 3	LC	LC	CC			Ann. III	Certaine
Pelophylax kl. esculentus	Grenouille verte	Nat art 5	NT	DD	C		Ann. V	Ann. III	Possible

Légende :

Listes rouges : NT = Quasi-menacée, LC= préoccupation mineure, DD = donnée insuffisante
Rareté régionale : CC = très commun, C = commun

Localisation de l'Herpétofaune protégée sur le site de Bruay-sur-l'Escaut - zone 3

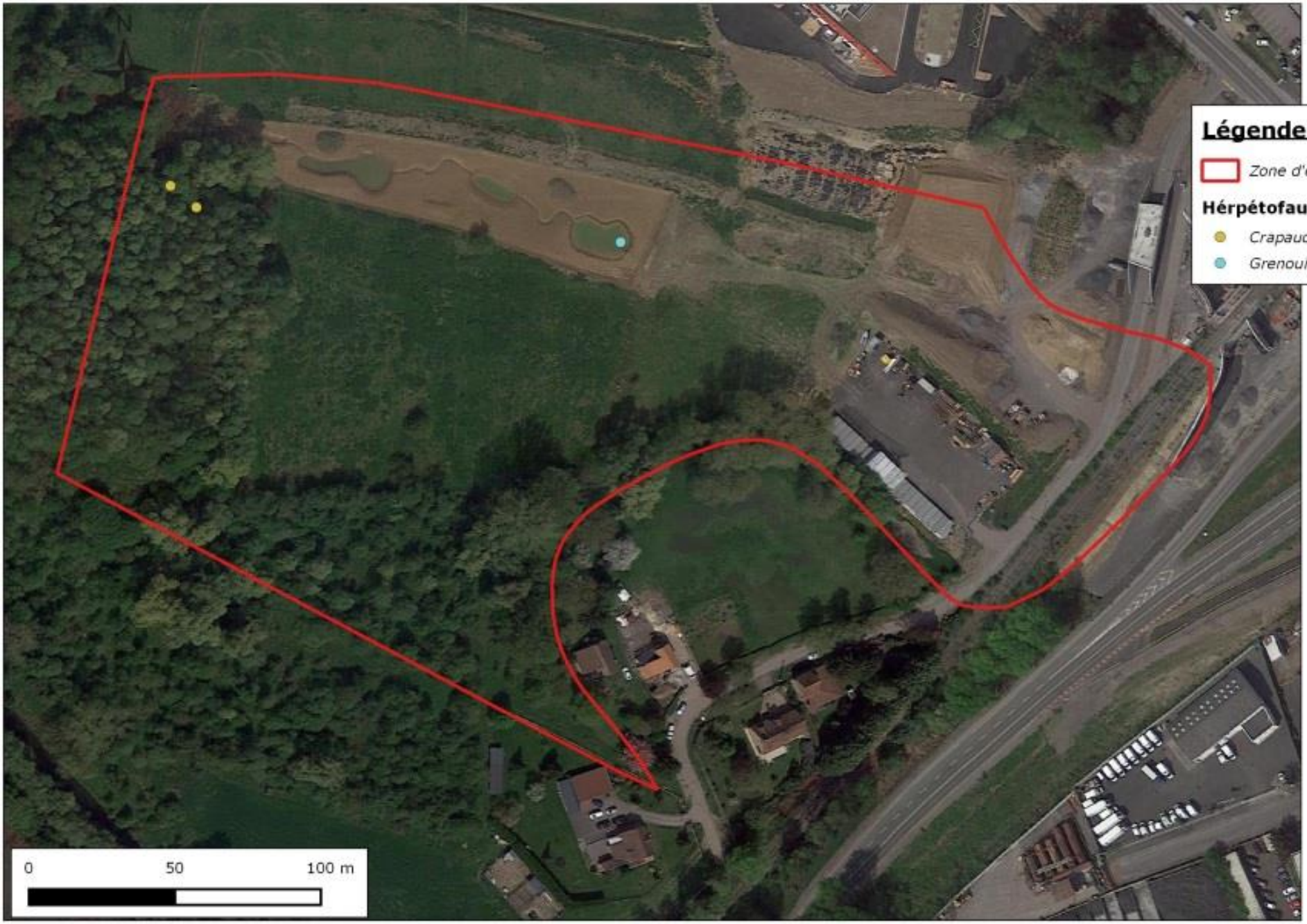

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

ENTOMOFAUNE

Au total, **16 espèces** d'insectes ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de reproduction, parmi laquelle **1 espèce est déterminante de Znieff:** le **Sympétrum de Foscolombe**. Il est considéré comme « préoccupation mineur » aux niveaux national et régional.

Tableau 36 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune recensée sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Lépidoptères									
Vanessa cardui	BelleDame		LC	NA	C				Probable
Maniola jurtina	Myrtil		LC	LC	CC				Possible
Pieris rapae	Piéride de la rave		LC	LC	CC				Certain
Polygonia calbum	Robert-le-diable		LC	LC	C				Possible
Vanessa atalanta	Vulcain		LC	NA	CC				Possible
Odonates									
Ischnura elegans	Agrion élégant		LC	LC	CC				Certain
Anax imperator	Anax empereur		LC	LC	C				Possible
Calopteryx splendens	Caloptéryx éclatant		LC	LC	AC				Certain
Libellula depressa	Libellule déprimée		LC	LC	C				Certain
Erythromma najas	Naïade aux yeux rouges		LC	LC	AC				Probable
Orthetrum brunneum	Orthetrum brun		LC	LC	R				Certain
Orthetrum cancellatum	Orthetrum réticulé		LC	LC	CC				Certain
Sympetrum fonscolombii	**Sympétrum de Fonscolombe**		LC	LC	PC	**oui**			Possible
Sympetrum sanguineum	Sympétrum rouge sang		LC	LC	C				Certain
Orthoptères									
Chorthippus parallelus	Criquet des pâtures		NM		CC				Certain
Oedipoda caerulescens	Oedipode turquoise		NM		AC				Certain

Légende du tableau :

Listes rouges : LC= préoccupation mineure, NM= non menacée, NA = non applicable
Rareté régionale : C = commun, CC = très commun, AC = assez commun, PC = peu commun, R = rare
***En gras** = espèce d'intérêt patrimonial*

Localisation du Sympétrum de Foscolombe sur le site de Bruay-sur-l'Escaut - zone 3

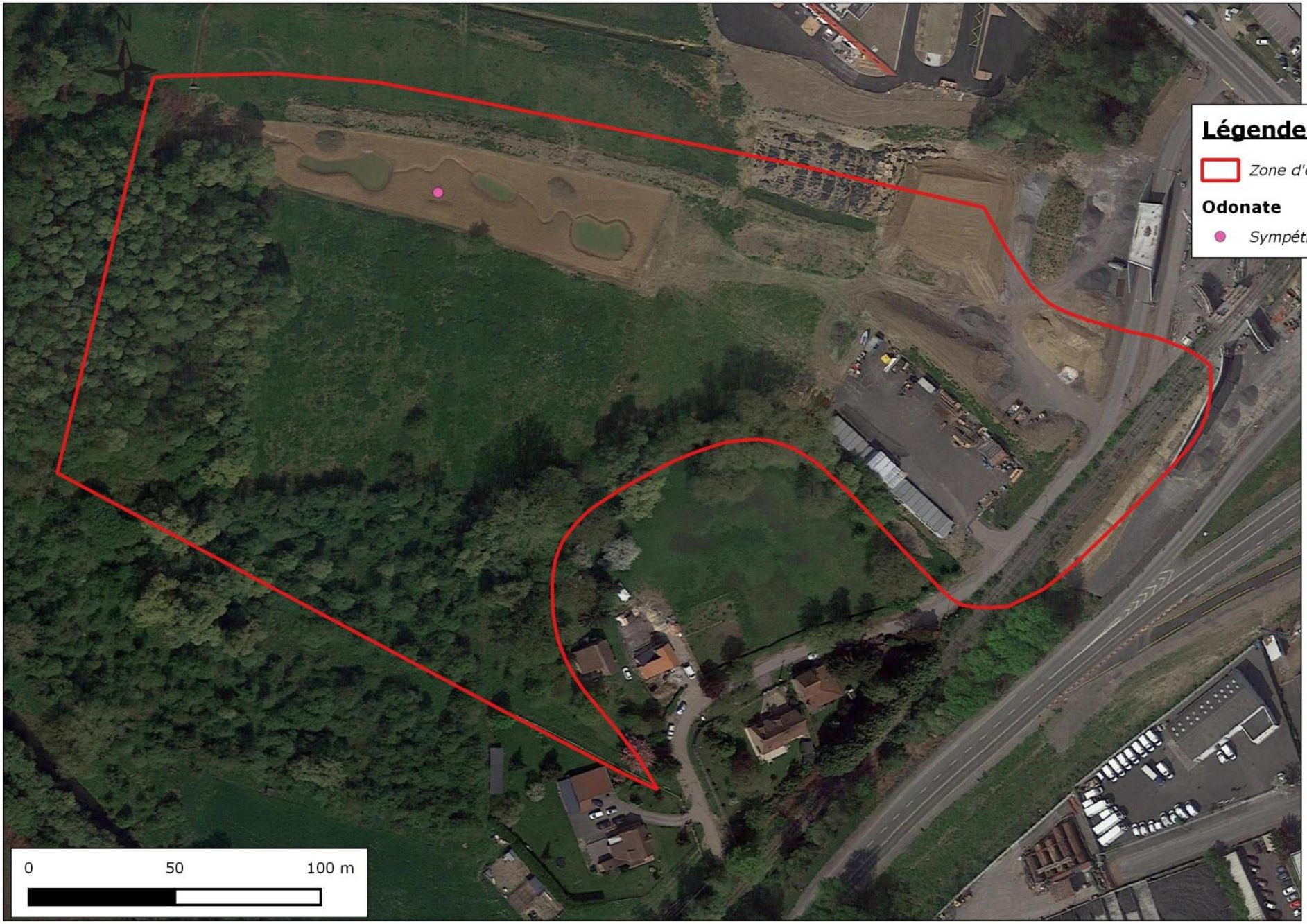

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)

Au total, **3 espèces** de mammifères ont été contactées au sein de la zone d'étude. Aucune n'est considérée comme **d'intérêt patrimonial.** En effet, même si le Lapin de garenne est considéré comme « quasi menacé » sur la liste rouge national, ce dernier est « susceptible d'occasionner des dégâts » en région et non protégé au niveau national. Ainsi il n'est pas considéré comme d'intérêt patrimonial dans le cadre de cette étude.

CHIROPTERES

Deux SM4 ont été posé sur ce site. Ils ont été placés le 02/08/2019 et retirés le 05/08/2019, soit 4 nuits entières. Deux SM4 ont été posés sur ce site. Ils ont été placés le 05/08/2019 et retirés le 06/08/2019, soit 1 nuit entière.

Suite à analyse, 8 espèces ont été recensées.
Toutes les espèces sont protégées au niveau national.

Sont considérés de « préoccupation mineure » en France : le Murin de Daubenton, le Murin à oreilles échancrées et le Murin de Natterer.
Sont considérés « quasi menacé » en France : la Sérotine commune, la Noctule de Leisler, la Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Nathusius.
Est considérée « vulnérable » en France : la Noctule commune.

Sont considérés « vulnérable » en région : le Murin de Daubenton, le Murin à oreilles échancrées, le Murin de Natterer et la Pipistrelle de Nathusius.
Sont considérés « indéterminé » en région : la Sérotine commune, la Noctule de Leisler, la Noctule commune et la Pipistrelle commune.

Tableau 37 : Espèces de chiroptères présentes sur le secteur « Bruay sur l'Escaut-zone 3 »

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Eptesicus serotinus	Sérotine commune
Myotis daubentonii	Murin de Daubenton
Myotis emarginatus	Murin à oreilles échancrées
Myotis nattereri	Murin de Natterer
Nyctalus leisleri	Noctule de Leisler
Nyctalus noctula	Noctule commune
Pipistrellus nathusii	Pipistrelle de Nathusius
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune

Quatre cavités d'origine naturelle (arbres creux, loge de pic, …) ont été recensées sur la zone d'étude (cf. cartographie suivante). Ces cavités peuvent être utilisées comme gîtes en période estivale par des individus isolés ou en petits groupes. Mais également en période hivernale par quelques espèces (comme certain(e)s Murins ou Pipistrelles) de façon occasionnelle. La zone offre donc les conditions nécessaires pour la chasse, le transit et le repos (estivale et hivernale).

Tableau 38 : Tableau de bioévaluation des Mammifères inventoriés sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Mammifères									
Mammifères des milieux ouverts et semi-ouverts									
Oryctolagus cuniculus	Lapin de garenne		NT		CC				Repro probable
Talpa europaea	Taupe d'Europe		LC		CC				Repro probable
Mammifères des milieux boisés									
Capreolus capreolus	Chevreuil européen		LC		CC			Ann. III	Passage
Chiroptères									
Eptesicus serotinus	Sérotine commune	Nat.	NT	I	AC	-	Ann. IV	Ann. II	Chasse et transit possible
Myotis daubentonii	Murin de Daubenton	Nat.	LC	VU	C	-	Ann. IV	Ann. II	Chasse et transit possible
Myotis emarginatus	Murin à oreilles échancrées	Nat.	LC	VU	PC	oui	Ann. II-IV	Ann. II	Chasse et transit possible
Myotis nattereri	Murin de Natterer	Nat.	LC	VU	AC	-	Ann. IV	Ann. II	Chasse et transit possible
Nyctalus leisleri	Noctule de Leisler	Nat.	NT	I	R	oui	Ann. IV	Ann. II	Chasse et transit possible
Nyctalus noctula	Noctule commune	Nat.	VU	I	AR	oui	Ann. IV	Ann. II	Chasse et transit possible
Pipistrellus nathusii	Pipistrelle de Nathusius	Nat.	NT	VU	AC	oui	Ann. IV	Ann. II	Chasse et transit possible
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Nat.	NT	I	C	-	Ann. IV	Ann. III	Chasse et transit possible

Légende du tableau :

Liste rouge des Mammifères menacés en France et en NPdC
VU = vulnérable, NT= quasi-menacé, LC= préoccupation mineure, I = indéterminé
Rareté régionale : CC = Très commun, C = commun, PC = peu commun, AC = assez commun, AR = assez rare, R = rare

Localisation des cavités sur le site de Bruay-sur-l'Escaut - zone 3

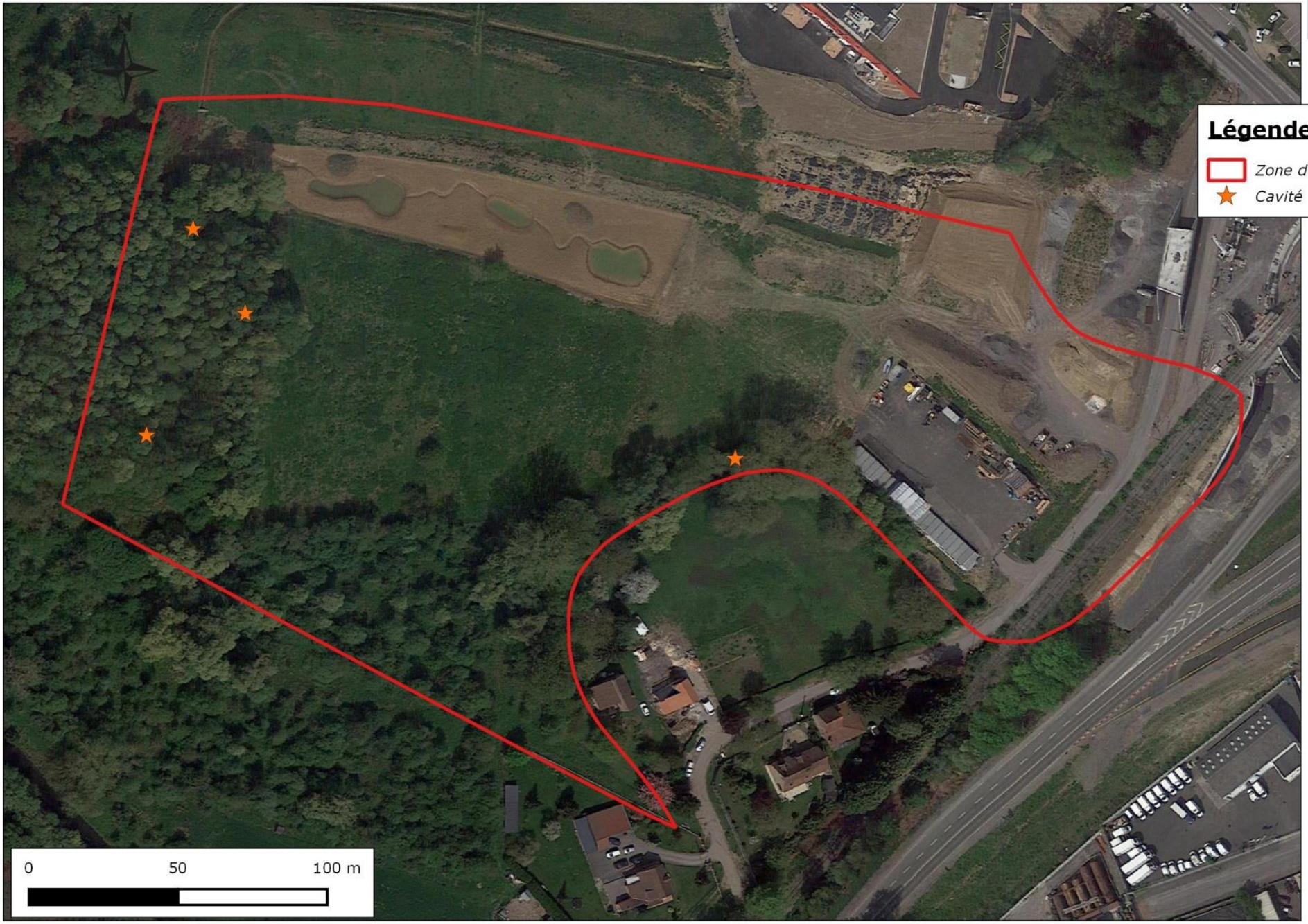

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.5.3 Bilan des enjeux écologiques

Tableau 39 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Bruay-sur-l'Escaut - zone 3 » (1/2)

Habitats	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude immédiate		Niveau d'enjeu global de l'habitat
	Flore	Faune	
Friche rudérale à Renouée du Japon	Habitat rudéral, portions de sol à nu et diversité floristique extrêmement faible du fait de l'invasion par une EEE. **Enjeux floristiques très faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée. Habitat peu favorable aux différents groupes d'espèces. **Enjeux faunistiques très faibles.**	**Très faible**
Friche nitrophile	Habitat à diversité floristique très faible, majoritairement consitué d'espèces nitrophiles. Présence d'une EEE. **Enjeux floristiques très faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat peu favorable aux différents groupes d'espèces. **Enjeux faunistiques très faibles.**	**Très faible**
Friche prairiale nitrophile	Habitat à diversité floristique faible et état de conservation dégradé. Cortège fortement graminéen et nombreux grands patchs d'Ortie. Enjeux floristiques **faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée. Habitat favorable au cortège des espèces de milieux ouverts à semi-ouverts, notamment pour l'entomofaune. **Enjeux faunistiques faibles**.	**Faible**
Aulnaie marécageuse	Végétation de zone humide assez rare et vulnérable en Nord-Pas-de-Calais et donc d'intérêt patrimonial. Bonne diversité floristique et potentialités d'installation pour des espèces à enjeux. Lisières très eutrophisées. **Enjeux floristiques moyens.**	Présence de trois espèces d'oiseaux d'intérêt en période de nidification : le **Verdier d'Europe**, l'**Etourneau sansonnet** et la **Grive draine.** Zone favorable à la chasse et au transit des chiroptères (**8 espèces rencensées**), mais également pour les périodes d'estivage et d'hivernage (3 arbres gîtes inventoriés). Reproduction certaine du **Crapaud commun** (2 zones de pontes resencées). Habitat pouvant servir également durant la période d'hivernage et d'estivage des amphibiens. **Enjeux faunistiques forts.**	**Fort**
Formation arborée anthropique	Habitat d'origine anthropique aux espèces très communes et strate herbacée très pauvre. **Enjeux floristiques faibles.**	Présence d'une espèce d'oiseaux d'intérêt en période de nidification : l'**Etourneau sansonnet**. Zone favorable à la chasse et au transit des chiroptères (**8 espèces recensées**), mais également pour les périodes d'estivage et d'hivernage (1 arbre gîte inventorié). Habitat pouvant servir également durant la période d'hivernage et d'estivage des amphibiens. **Enjeux faunistiques faibles.**	**Faible**

Tableau 40 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Bruay-sur-l'Escaut - zone 3 » (2/2)

Habitats	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude immédiate		Niveau d'enjeu global de l'habitat
	Flore	Faune	
Caricaies dégradées	Habitat de zone humide à état de conservation dégradé par la présence des espèces nitrophiles. Diversité floristique faible, et faibles potentialités d'installation d'espèces à enjeu. **Enjeux floristiques faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée. Habitat favorable au cortège des espèces de milieux ouverts à semi-ouverts, notamment pour l'entomofaune. **Enjeux faunistiques faibles**.	**Faible**
Réseau de mares	Réseau de mare récemment créé, encore non fonctionnel. Végétation quasi-absente. Présence sur les zones rudérales environnantes d'une EEE. **Enjeux floristiques très faibles.**	Présence d'une espèce d'amphibien protégée: la **Grenouille verte** (1 individu). Milieu peu végétalisé mais plusieurs espèces d'odonates s'en servent pour la reproduction (6 espèces ce reproduisent de façon certaine mais aucune n'est d'intérêt patrimonial). Zone favorable à la chasse et au transit des chiroptères (**8 espèces recensées**). Les **enjeux faunistiques sont jugés comme faibles**.	**Faible**
Zones rudérales	Habitat presque intégralement à nu. Très peu d'espèces, seules quelques nitrophiles ponctuelles. Présence d'une EEE. **Enjeux floristiques très faibles.**	Présence de deux espèces d'oiseaux d'intérêt en période de nidification: la **Perdrix grise** et le **Chardonneret élégant.** Présence également d'une espèce d'odonate déterminante de ZNIEFF: le **Sympétrum de Foscolombe**. Zone utilisée par les odonates pour la chasse ou le repos. **Enjeux faunistiques faibles**	**Faible**
Zones artificielles de chantier	Habitat non favorable à l'accueil de la flore. **Enjeux floristiques nuls.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée. Habitat non favorable aux différents groupes d'espèces. **Enjeux faunistiques nuls.**	**Nul**

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le site de Bruay-sur-l'Escaut - zone 3

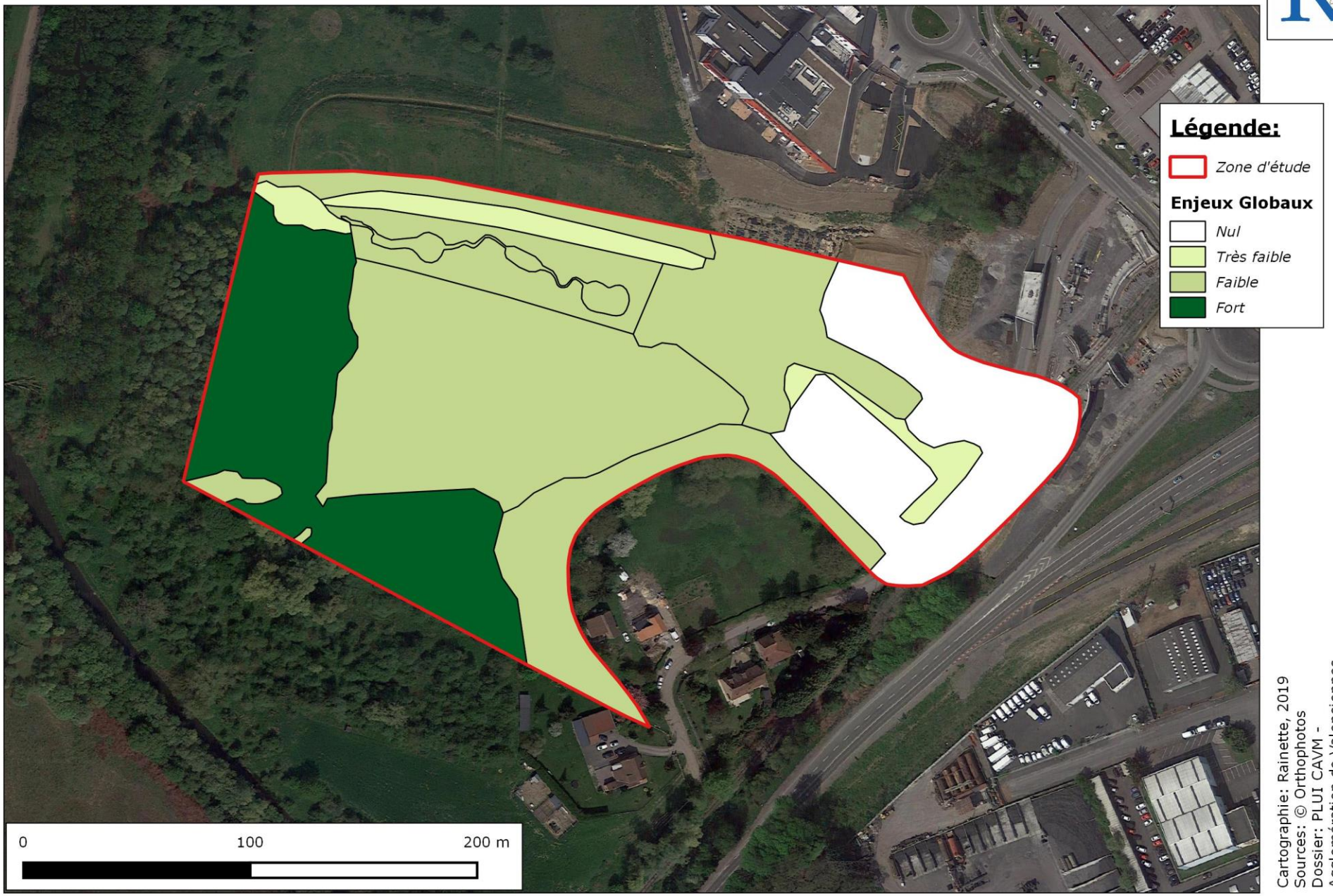

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.6 Bruay-sur-l'Escaut, zone 4

4.6.1 Flore

4.6.1.1 Bibliographie

4.6.1.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du CBNBl, en avril 2019. Il apparait que 3 taxons observés sur la commune de Bruay-sur-l'Escaut après 1990 sont considérés comme protégés et/ou menacés en Hauts-de-France. Parmi eux, aucun ne semble potentiellement observable sur la zone d'étude d'après photo-interprétation.

4.6.1.1.2 Zonages

Une ZNIEFF de type I « Massif forestier de Saint-Amand et ses lisières » ainsi qu'une ZNIEFF de type II « Plaine alluviale de la Scarpe entre Flines-lez-Râches et la confluence avec l'Escaut » sont limitrophes à la zone d'étude. Parmi les espèces référencées dans ces zonages, 3 semblent potentiellement observables sur la zone d'étude et sont listées dans le tableau suivant.

Tableau 41 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Bruay-sur-l'Escaut - zone 4 », d'après les zonages situés à proximité

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFFNPdC	Zonages	
									ZNIEFF de type I "Massif forestier de Saint-Amand et ses lisières"	**ZNIEFF de type II "Plaine alluviale de la Scarpe entre Flines-lez-Râches et la confluence avec l'Escaut"**
Cyanus segetum Hill, 1762	Bleuet	I	AR	NT	LC	Non	Oui	Oui		x
Galeopsis angustifolia Ehrh. ex Hoffm., 1804	Galéopsis à feuilles étroites	I	AR	NT	LC	Non	Oui	Oui	x	x
Ranunculus arvensis L., 1753	Renoncule des champs	I	E	CR	LC	Non	Oui	Oui	x	x

***Légende** : I = Indigène, AR = Assez rare, E = Exceptionnel, LC = Préoccupation mineure, NT = Quasi-menacé, CR = En danger critique d'extinction, R1 = Protection régionale.*

4.6.1.2 Cartographie des habitats

🕮 Les habitats présents sur le site d'étude sont présentés sur la cartographie en page suivante.

Cartographie des habitats, Bruay-sur-l'Escaut - zone 4

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.6.1.3 *Evaluation patrimoniale*

Le site présente une diversité spécifique moyenne. Lors des prospections, **61 taxons** ont été observés sur l'ensemble de la zone d'étude dont **6** pour lesquels la cotation UICN n'est pas applicable. Parmi ces taxons **aucune espèce n'est protégée ou d'intérêt patrimonial au niveau régional.** Le tableau en fin de partie reprend l'ensemble des taxons observés, où, pour chaque taxon, différents indices sont précisés (statut, rareté, menace, protection au niveau régional…).

La figure ci-après illustre la proportion des indices de rareté des espèces floristiques observées. Les espèces pour lesquelles l'évaluation UICN n'est pas applicable (cas des espèces adventices, subspontanées, sténonaturalisées, eurynaturalisées et des taxons indigènes hybrides…) ne sont pas intégrées au graphique suivant (6 espèces exclues).

Les degrés de rareté varient de « très commun » à « commun ».

Figure 9 : Proportions des degrés de rareté des espèces floristiques observées sur le secteur « Bruay-sur-l'Escaut - zone 4 »

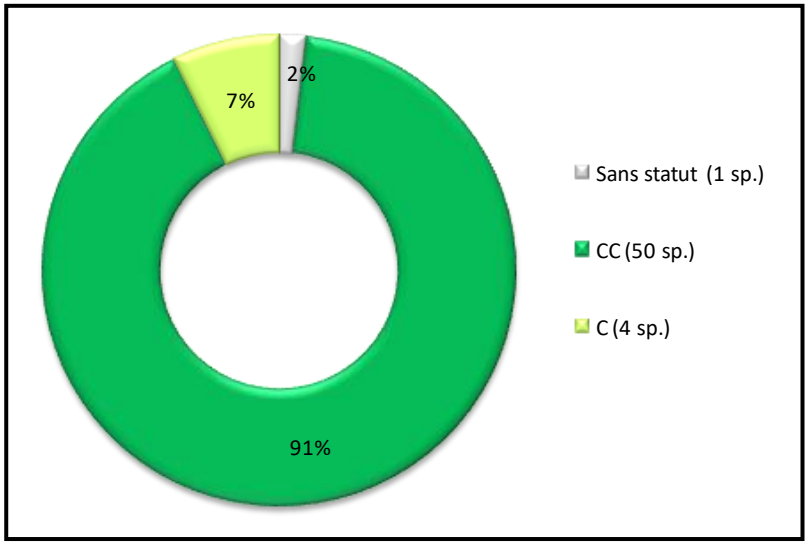

***Légende** : CC= très commun, C= commun*

Aucune des espèces référencées dans la bibliographie n'a été observée.

Ceci peut être dû au fait que les habitats ne possèdent actuellement pas ou plus les conditions stationnelles favorables à leur accueil (habitat en cours de fermeture, état de conservation peu favorable, gestion non favorable…).

ESPECES PROTEGEES

Aucune espèce protégée n'a été observée sur la zone d'étude.

ESPECES PATRIMONIALES

Aucune espèce d'intérêt patrimonial n'a été observée sur la zone d'étude.

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Deux espèces exotiques envahissantes ont été observées sur la zone d'étude : la Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*) et la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*). La Vigne-vierge colonise de façon linéaire une partie des accotements routiers prairiaux dans la moitié Nord du site. La Renouée est quant à elle observée sur un talus rudéral au Nord (à noter qu'elle recouvre entièrement celui-ci dans sa continuité Est). Le tableau suivant rend compte des différents statuts des espèces.

Tableau 42 : Statuts des EEE présentes sur le secteur « Bruay-sur-l'Escaut - zone 4 »

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Espèce Exotique Envahissante
Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune	Z;S;C	C	A
Reynoutria japonica Houtt., 1777	Renouée du Japon	Z	CC	A

***Légende** : Z = Eurynaturalisé, S = Subspontané, C (Colonne statut) = Cultivé, CC = Très commun, C (Colonne rareté) = Commun, A = Avérée.*

📖 La localisation des espèces est visible sur une carte en fin de partie.

AUTRES ESPECES

Notons que certains taxons ne possèdent pas de statuts et d'indices de rareté car seul le genre a pu être déterminé (*Taraxacum* sp.). Cette détermination partielle est expliquée par une complexité dans la détermination taxonomique.

HABITATS

Les habitats du site, leurs correspondances typologiques, leur surface et les enjeux floristiques associés sont récapitulés dans le tableau suivant.

Tableau 43 : Liste des habitats observés sur le secteur « Bruay-sur-l'Escaut - zone 4 »

Habitats	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Natura 2000	Surface approximative (ha)	Valeur patrimoniale	Justification
Friche rudérale	87.1 x 87.2	E5.12	/	0,005	Très faible	Habitat rudéralisé avec portions de sol à nu. Nombreuses espèces rudérales et eutrophiles. Présence d'une EEE.
Friche prairiale rudéralisée	87.1 x 38.2 x 87.2	I1.53 x E2.2	/	0,14	Faible	Habitat à physionomie prairiale mais faible diversité floristique, soumis au piétinement, à l'enrichissement et à la colonisation par les EEE du fait de la proximité des routes. Présence d'une EEE.
Cultures	82.11	I1.1	/	0,918	Très faible	Habitat à diversité floristique extrêmement faible par rapport à la surface occupée. Soumis aux intrants.
Zone de construction	86.1	J1.6		0,109	Nulle	Zone en cours de construction d'un bâti privé. Non favorable à l'accueil de la flore.
Routes	86.2	J4.2	/	0,082	Nulle	Surface artificialisée non favorable à l'accueil de la flore.

Les habitats observés sur la zone d'étude présentent ainsi des enjeux floristiques jugés nuls à faibles.

Localisation des Espèces Exotiques Envahissantes, Bruay-sur-l'Escaut - zone 4

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

Tableau 44 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Bruay-sur-l'Escaut - zone 4 » lors des prospections floristiques

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Caract. ZH	EEE
Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois (s.l.) ; Cerfeuil sauvage	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Arctium lappa L., 1753	Grande bardane	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Artemisia vulgaris L., 1753	Armoise commune ; Herbe à cent goûts	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Bellis perennis L., 1753	Pâquerette vivace	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Brassica napus var. napus L., 1753	Colza ; Navette	A;S;C	AC	NAa	[NE]*	Non	Non	Non	Non	N
Bromus hordeaceus L., 1753	Brome mou (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Cardamine hirsuta L., 1753	Cardamine hérissée	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Centaurea decipiens Thuill., 1799	Centaurée trompeuse	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cerastium fontanum Baumg., 1816	Céraiste commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Chenopodium album L., 1753	Chénopode blanc (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Convolvulus arvensis L., 1753	Liseron des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Crepis capillaris (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Daucus carota L., 1753	Carotte sauvage (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Echinochloa crus-galli (L.) P.Beauv., 1812	Panic pied-de-coq ; Panic des marais ; Pied-de-coq	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Echium vulgare L., 1753	Vipérine commune	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Elytrigia repens (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Equisetum arvense L., 1753	Prêle des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Erigeron canadensis L., 1753	Vergerette du Canada	Z	CC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Euphorbia helioscopia L., 1753	Euphorbe réveil-matin (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron (s.l.)	I	CC	LC	NE	Non	pp	pp	Non	N
Geranium dissectum L., 1755	Géranium découpé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Geranium molle L., 1753	Géranium mou	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Heracleum sphondylium L., 1753	Berce commune (s.l.) ; Berce des prés ; Grande berce	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Hordeum murinum L., 1753	Orge queue-de-rat (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lactuca serriola L., 1756	Laitue scariole	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lolium perenne L., 1753	Ray-grass anglais ; Ray-grass commun ; Ivraie vivace	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Mercurialis annua L., 1753	Mercuriale annuelle	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Papaver rhoeas L., 1753	Grand coquelicot	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune	Z;S;C	C	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	A
Pastinaca sativa L., 1753	Panais cultivé (s.l.)	I;Z	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Persicaria maculosa Gray, 1821	Renouée persicaire ; Persicaire	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Plantago major L., 1753	Plantain à larges feuilles (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat pp	N
Poa annua L., 1753	Pâturin annuel (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Poa pratensis L., 1753	Pâturin des prés (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Polygonum aviculare L., 1753	Renouée des oiseaux (s.l.) ; Traînasse	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Potentilla reptans L., 1753	Potentille rampante ; Quintefeuille	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Ranunculus acris L., 1753	Renoncule âcre (s.l.)	I;Z?	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Reynoutria japonica Houtt., 1777	Renouée du Japon	Z	CC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	A
Rumex obtusifolius L., 1753	Patience à feuilles obtuses (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Salix caprea L., 1753	Saule marsault ; Saule des chèvres	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Caract. ZH	EEE
Silene latifolia Poir., 1789	Silène à larges feuilles ; Compagnon blanc	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Sisymbrium officinale (L.) Scop., 1772	Sisymbre officinal ; Herbe aux chantres	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Sonchus asper (L.) Hill, 1769	Laiteron rude (s.l.) ; Laiteron épineux	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Stellaria media (L.) Vill., 1789	Stellaire intermédiaire ; Mouron des oiseaux ; Mouron blanc	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Symphytum officinale L., 1753	Consoude officinale (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Tanacetum vulgare L., 1753	Tanaisie commune ; Herbe aux vers	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Taraxacum F.H.Wigg.	Pissenlit (G)		P							
Trigonella alba (Medik.) Coulot & Rabaute, 2013	Mélilot blanc	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Tripleurospermum inodorum (L.) Sch.Bip., 1844	Matricaire inodore	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Triticum aestivum L., 1753	Blé tendre (s.l.)	C	AC	NAo	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Urtica dioica L., 1753	Grande ortie (s.l.) ; Ortie dioïque (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Veronica persica Poir., 1808	Véronique de Perse ; Véronique commune	Z	CC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Vicia cracca L., 1753	Vesce à épis	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Vicia segetalis Thuill., 1799	Vesce des moissons	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N

***Légende** : I = Indigène, Z = Eurynaturalisé, S = Subspontané, C (Colonne statut) = Cultivé, A = Accidentel. CC = Très commun, C (Colonne rareté) = Commun, AC = Assez commun, P = Présent. LC = Préoccupation mineure, NA = Non applicable, NAo = Exclu de la liste rouge, NAa = Non applicable car taxon naturalisé, NE = Non évalué. Nat = Taxon indicateur de zone humide. A = Avérée, N = Non exotique envahissant. Un « ? » au statut signifie que celui-ci est présumé. « pp » signifie que seule une partie des (syn)taxons de rang inférieur est concerné.*

4.6.2 Faune

4.6.2.1 Bibliographie

4.6.2.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du SIRF, en avril 2019. Il apparait que 10 espèces observées sur la commune de Bruay sur l'Escaut entre 2009 et 2019 sont considérés comme protégés et/ou menacés en Hauts-de-France et sont potentiellement présentes sur le site d'étude. Ces espèces sont listées dans le tableau suivant.

4.6.2.1.2 Zonages

Une ZNIEFF de type I « Massif forestier de Saint-Amand et ses lisières » ainsi qu'une ZNIEFF de type II « Plaine alluviale de la Scarpe entre Flines-lez-Raches et la confluence avec l'Escaut » sont limitrophes à la zone d'étude. Parmi les espèces référencées dans ces zonages, aucune ne semblent potentiellement observables sur la zone d'étude.

Tableau 45 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Bruay sur l'Escaut - zone 4 »

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Pyrrhula pyrrhula	Bouvreuil pivoine
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant
Cuculus canorus	Coucou gris
Sylvia borin	Fauvette des jardins
Muscicapa striata	Gobemouche gris
Anthus trivialis	Pipit des arbres
Phylloscopus trochilus	Pouillot fitis
Zootoca vivipara	Lézard vivipare
Erinaceus europaeus	Hérisson d'Europe
Sciurus vulgaris	Ecureuil roux

D'après la précédente analyse bibliographique, 10 espèces d'intérêt sont considérées comme potentielles sur la zone d'étude. Deux de ces espèces (Chardonneret élégant et la Fauvette des jardins) ont été inventoriées.
En revanche, les autres espèces n'ont pas été recensées malgré la présence d'habitats potentiellement favorables et une pression d'inventaire suffisante. Dans ce contexte, nous excluons la présence de ces espèces au sein du site dans le cadre de cette étude et en période de reproduction.

4.6.2.2 Evaluation patrimoniale des espèces observées

AVIFAUNE

Au total, **27 espèces** d'oiseaux ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de nidification, parmi lesquelles **2 espèces nicheuses sont d'intérêt au niveau national et/ou régional** : **le Chardonneret élégant et la Fauvette des jardins. L**e Chardonneret élégant est considéré comme « vulnérable » en France et « quasi menacé » en région. La Fauvette des jardins est considérée comme « quasi menacée » en France et « préoccupation mineure » en région. Ces deux espèces sont **protégées au niveau national**.

Tableau 46 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale (nicheur)	Déterm. ZNIEFF	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Statut de reproduction sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					Nicheur
Avifaune en période de nidification									
Avifaune nicheuse des milieux ouverts à semi-ouverts									
Carduelis carduelis	**Chardonneret élégant**	Nat.	**VU**	**NT**	AC	non		Ann. II	Possible
Phasianus colchicus	Faisan de Colchide		LC	LC	AC	non		Ann. III	Possible
Sylvia communis	Fauvette grisette	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Certain
Avifaune nicheuse des milieux arborés à boisés									
Aegithalos caudatus	Mésange à longue queue	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. III	Certain
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Dendrocopos major	Pic épeiche	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. III	Possible
Parus major	Mésange charbonnière	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. II	Possible
Pica pica	Pie bavarde		LC	LC	C	non			Certain
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. II	Probable
Sylvia borin	**Fauvette des jardins**	Nat.	**NT**	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Turdus merula	Merle noir		LC	LC	C	non		Ann. III	Possible
Avifaune de passage en période de nidification									
Apus apus	Martinet noir	Nat.			AC	non		Ann. III	
Buteo buteo	Buse variable	Nat.			C	non		Ann. II	
Columba livia (forme urbaine)	Pigeon biset domestique					non			
Columba palumbus	Pigeon ramier				C	non			
Corvus corone	Corneille noire				AC	non			
Corvus monedula	Choucas des tours	Nat.			AC	non			
Garrulus glandarius	Geai des chênes		/		AC	non			/
Pernis apivorus	Bondrée apivore	Nat.			AC	oui	Ann. I	Ann. II	
Phalacrocorax carbo	Grand cormoran	Nat.			AC	oui		Ann. III	
Psittacula krameri	Perruche à collier				AR	non			
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque				AC	non		Ann. III	
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet				AC	non			

Légende :

Listes rouges : VU= vulnérable, NT = quasi menacé, LC= préoccupation mineure
Rareté régionale : AC = assez commun, C = commun
***En gras** = espèce d'intérêt patrimonial*

Localisation de l'avifaune nicheuse d'intérêt sur le site de Bruay-sur-l'Escaut - zone 4

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

HERPETOFAUNE

Aucune espèce de reptiles et d'amphibiens n'a été observée sur cette zone.

ENTOMOFAUNE

Au total, **9 espèces** d'insectes ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de reproduction, parmi laquelle **une espèce est déterminante de Znieff :** le **Machaon**. Cependant elle est considérée comme « préoccupation mineure » aux niveaux national et régional.

Tableau 47 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune recensée sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Lépidoptères									
Maniola jurtina	Myrtil		LC	LC	CC				Certain
Papilio machaon	**Machaon**		LC	LC	C	**oui**			Possible
Pieris rapae	Piéride de la rave		LC	LC	CC				Probable
Pyronia tithonus	Amaryllis		LC	LC	C				Probable
Vanessa atalanta	Vulcain		LC	NA	CC				Possible
Odonates									
Crocothemis erythraea	Libellule écarlate		LC	LC	C				Passage
Orthetrum cancellatum	Orthetrum réticulé		LC	LC	CC				Passage
Orthoptères									
Chorthippus biguttulus	Criquet mélodieux		NM		C				Possible
Chorthippus parallelus	Criquet des pâtures		NM		CC				Possible

Légende du tableau :

Listes rouges : LC= préoccupation mineure, NM= non menacée, NA = non applicable
Rareté régionale : C = commun, CC = très commun
***En gras** = espèce d'intérêt patrimonial*

MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)

Au total, **2 espèces** de mammifère ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de reproduction. Aucune n'est considérée comme **d'intérêt patrimonial.** Aucun inventaire chiroptère n'a été réalisé sur ce site et aucune espèce n'est citée dans la bibliographie.

CHIROPTERE

Aucun SM4 n'a été posé sur ce site.
Aucune cavité n'a été recensée sur la zone d'étude.
Aucune espèce n'est présente dans la bibliographie, mais ces espèces étant peu étudiées, cela ne signifie pas forcément leur absence sur le site. Ici la zone d'étude pourrait convenir pour la chasse et le transit des chiroptères.

Tableau 48 : Tableau de bioévaluation des Mammifères inventoriés sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Mammifères									
Mammifères des milieux boisés									
Capreolus capreolus	Chevreuil européen		LC		CC			Ann. III	Passage
Sus scrofa	Sanglier		LC		C				Passage

Légende du tableau :

Liste rouge des Mammifères menacés en France et en NPdC
LC= préoccupation mineure,
Rareté régionale : CC = Très commun, C = commun

4.6.3 Bilan des enjeux écologiques

Tableau 49 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Bruay-sur-l'Escaut - zone 4 »

Habitats	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude immédiate		Niveau d'enjeu global de l'habitat
	Flore	Faune	
Friche rudérale	Habitat rudéralisé avec portions de sol à nu. Nombreuses espèces rudérales et eutrophiles. Présence d'une EEE. **Enjeux floristiques très faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat peu favorable aux différents groupes d'espèces. **Enjeux faunistiques très faibles.**	**Très faible**
Friche prairiale rudéralisée	Habitat à physionomie prairiale mais faible diversité floristique, soumis au piétinement, à l'enrichissement et à la colonisation par les EEE du fait de la proximité des routes. Présence d'une EEE. **Enjeux floristiques faibles.**	Présence d'une espèce d'oiseau d'intérêt en période de nidification : le **Chardonneret élégant**. Zone peu favorable au reste des groupes étudiés. **Enjeux faunistiques faibles.**	**Faible**
Cultures	Habitat à diversité floristique extrêmement faible par rapport à la surface occupée. Soumis aux intrants. **Enjeux floristiques très faibles.**	Présence d'une espèce d'oiseaux d'intérêt en période de nidification **à proximité de l'habitat** (haies longeant la culture): la **Fauvette des jardins**. Présence également d'une espèce d'insecte déterminante ZNIEFF: le **Machaon.** Zone peu favorable au reste des groupes étudiés. **Enjeux faunistiques faibles.**	**Faible**
Zone de construction	Zone en cours de construction d'un bâti privé. Non favorable à l'accueil de la flore. **Enjeux floristiques nuls.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat peu favorable aux différents groupes d'espèces. **Enjeux faunistiques très faibles.**	**Très faible**
Routes	Surface artificialisée non favorable à l'accueil de la flore. **Enjeux floristiques nuls.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat non favorable aux différents groupes d'espèces. **Enjeux faunistiques nuls.**	**Nul**

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le site de Bruay-sur-l'Escaut - zone 4

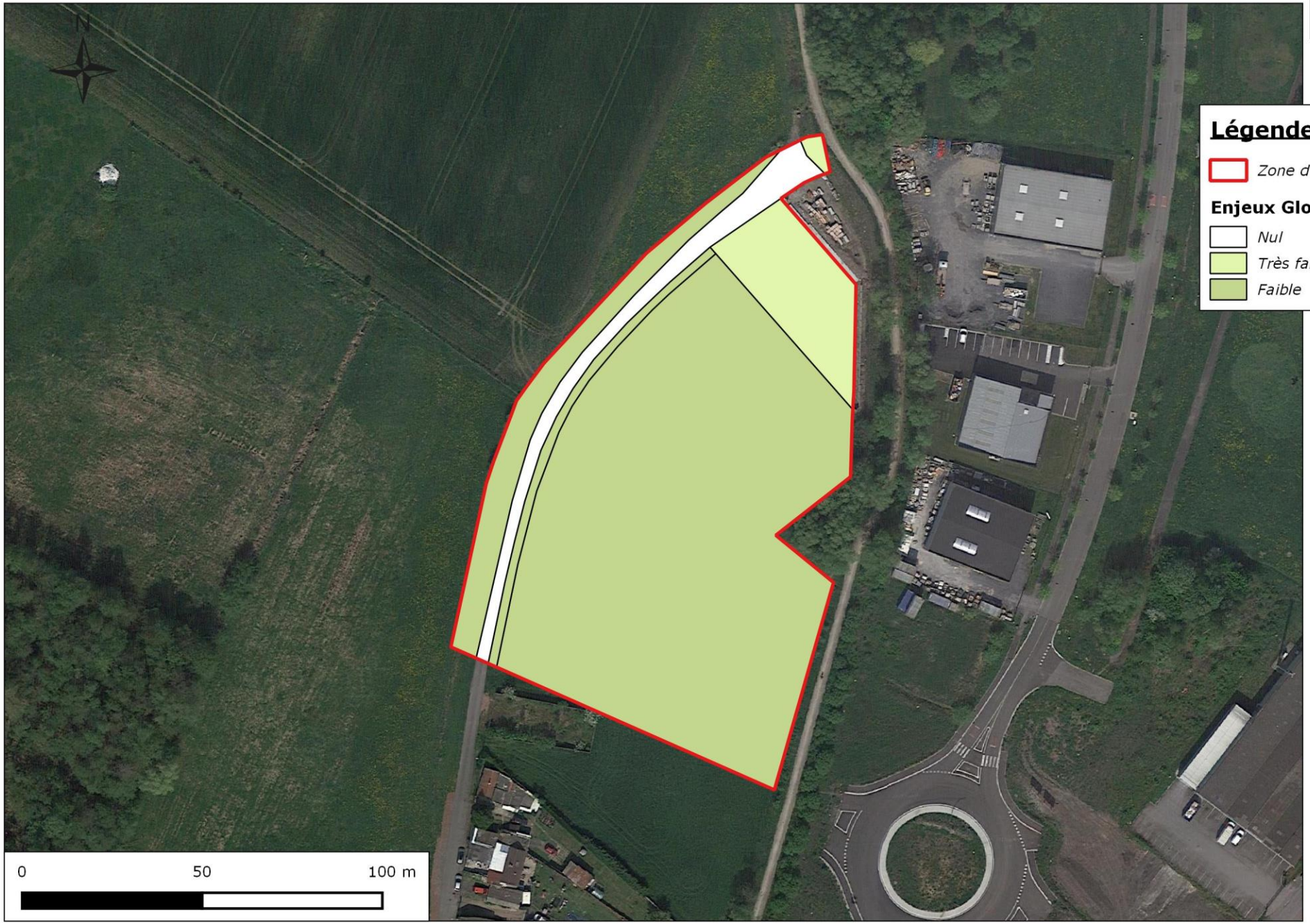

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.7 Condé-sur-l'Escaut, zone 1

4.7.1 Flore

4.7.1.1 Bibliographie

4.7.1.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du CBNBl, en avril 2019. Il apparait que 53 taxons observés sur la commune de Condé-sur-l'Escaut après 1990 sont considérés comme protégés et/ou menacés en Hauts-de-France. Parmi eux, 5 semblent potentiellement observables sur la zone d'étude d'après photo-interprétation. Ces 5 taxons sont inscrits dans le tableau ci-après.

Tableau 50 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 2 », d'après le CBNBl

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Dernière date d'observation
Astragalus glycyphyllos L., 1753	Astragale à feuilles de réglisse ; Réglisse sauvage	I	PC	LC	LC	R1	Oui	Oui	2015
Dianthus armeria L., 1753	Œillet velu (s.l.)	I	AR	LC	LC	R1	Oui	Oui	2015
Malva alcea L., 1753	Mauve alcée	I	R	DD	LC	Non	Oui	Oui	2017
Prunus mahaleb L., 1753	Bois de Sainte-Lucie	I	AC	LC	LC	R1	Non	Non	2015
Rosa tomentosa Sm., 1800	Rosier tomenteux	I	R?	LC	LC	R1	Non	Non	2015

***Légende** : I = Indigène, AC = Assez commun, PC = Peu commun, AR = Assez rare, R ? = Présumé rare, LC = Préoccupation mineure, DD = Insuffisamment documenté, R1 = Protection régionale.*

4.7.1.1.2 Zonages

Une ZNIEFF de type I « Marais de Condé-sur-l'Escaut, Etang d'Amaury et coupures de l'Escaut » ainsi qu'une ZNIEFF de type II « La basse Vallée de l'Escaut entre Onnaing, Mortagne du Nord et la frontière belge » sont situées au droit de la zone d'étude. Parmi les espèces référencées dans ces zonages, 6 semblent potentiellement observables sur la zone d'étude et sont listées dans le tableau suivant.

Tableau 51 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Bruay-sur-l'Escaut - zone 4 », d'après les zonages situés à proximité

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFFNPdC	Zonages	
									ZNIEFF de type I "Massif forestier de Saint-Amand et ses lisières"	**ZNIEFF de type II "Plaine alluviale de la Scarpe entre Flines-lez-Râches et la confluence avec l'Escaut"**
Astragalus glycyphyllos L., 1753	Astragale à feuilles de réglisse ; Réglisse sauvage	I	PC	LC	LC	R1	Oui	Oui	x	x
Dianthus armeria L., 1753	Œillet velu (s.l.)	I	AR	LC	LC	R1	Oui	Oui	x	x
Myosotis sylvatica Hoffm., 1791	Myosotis des bois	I	PC	LC	LC	R1	Oui	Oui	x	x
Ophrys apifera Huds., 1762	Ophrys abeille	I	AC	LC	LC	R1	Non	Non	x	
Prunus mahaleb L., 1753	Bois de Sainte-Lucie	I	AC	LC	LC	R1	Non	Non	x	x
Rosa tomentosa Sm., 1800	Rosier tomenteux	I	R?	LC	LC	R1	Non	Non	x	x

***Légende** : I = Indigène, AC = Assez commun, PC = Peu commun, AR = Assez rare, R ? = Présumé rare, E = Exceptionnel, LC = Préoccupation mineure, R1 = Protection régionale.*

4.7.1.2 Cartographie des habitats

📖 Les habitats présents sur le site d'étude sont présentés sur la cartographie en page suivante.

Cartographie des habitats, Condé-sur-l'Escaut - zone 1

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.7.1.3 *Evaluation patrimoniale*

Le site présente une diversité spécifique moyenne. Lors des prospections, **77 taxons** ont été observés sur l'ensemble de la zone d'étude dont **12** pour lesquels la cotation UICN n'est pas applicable. Parmi ces taxons **aucune espèce n'est protégée ou d'intérêt patrimonial au niveau régional.** Le tableau en fin de partie reprend l'ensemble des taxons observés, où, pour chaque taxon, différents indices sont précisés (statut, rareté, menace, protection au niveau régional…).

La figure ci-après illustre la proportion des indices de rareté des espèces floristiques observées. Les espèces pour lesquelles l'évaluation UICN n'est pas applicable (cas des espèces adventices, subspontanées, sténonaturalisées, eurynaturalisées et des taxons indigènes hybrides…) ne sont pas intégrées au graphique suivant (12 espèces exclues).

Les degrés de rareté varient de « très commun » à « présumé assez rare ».

Figure 10 : Proportions des degrés de rareté des espèces floristiques observées sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 1 »

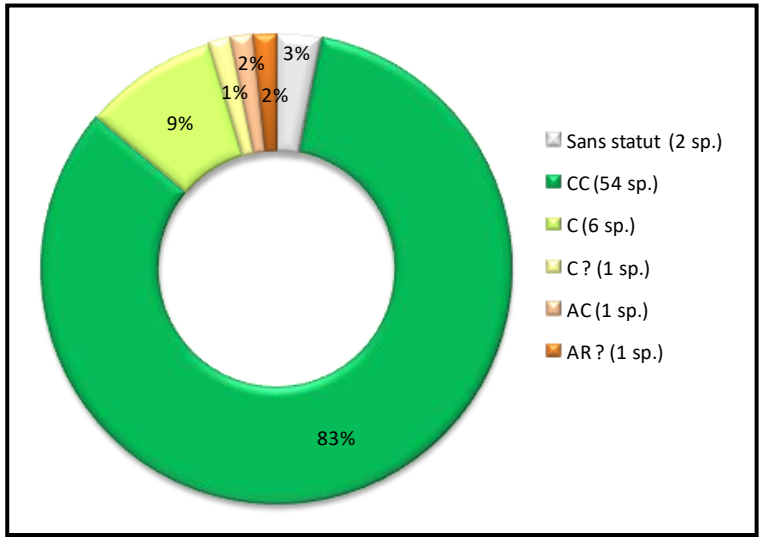

***Légende** : CC= très commun, C= commun, C ? = Présumé commun, AC = Assez commun, AR ? = Présumé assez rare.*

Aucune des espèces référencées dans la bibliographie n'a été observée.
Ceci peut être dû au fait que les habitats ne possèdent actuellement pas ou plus les conditions stationnelles favorables à leur accueil (habitat en cours de fermeture, état de conservation peu favorable, gestion non favorable…).

ESPECES PROTEGEES

Aucune espèce protégée n'a été observée sur la zone d'étude.

ESPECES PATRIMONIALES

Aucune espèce d'intérêt patrimonial n'a été observée sur la zone d'étude. Il est à noter que du Peuplier noir (*Populus nigra*) a été observé dans les fourrés, mais celui-ci est issu de plantations et ne peut être considéré comme d'intérêt patrimonial.

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Trois espèces exotiques envahissantes ont été observées sur la zone d'étude : l'Arbre à papillons (*Buddleja davidii*), la Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*) et le Rosier rugueux (*Rosa rugosa*). Seuls 2 individus d'Arbre à papillons ont été observés, l'un dans la friche prairiale, l'autre dans les fourrés. La Vigne-vierge recouvre de manière intensive les fourrés au Sud de la zone d'étude. Le Rosier rugueux est quant à lui observé en bordure du site au Sud. Le tableau suivant rend compte des différents statuts des espèces.

Tableau 52 : Statuts des EEE présentes sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 1 »

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Espèce Exotique Envahissante
Buddleja davidii Franch.	Buddléia de David ; Arbre aux papillons	Z	C	A
Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune	Z;S;C	C	A
Rosa rugosa Thunb., 1784	Rosier rugueux	C	AR	A

***Légende** : Z = Eurynaturalisé, S = Subspontané, C (Colonne statut) = Cultivé, C (Colonne rareté) = Commun, AR = Assez rare, A = Avérée.*

📖 La localisation des espèces est visible sur une carte en fin de partie.

AUTRES ESPECES

Notons que certains taxons ne possèdent pas de statuts et d'indices de rareté car seul le genre a pu être déterminé (*Rubus* sp., *Taraxacum* sp.). Cette détermination partielle est expliquée par une complexité dans la détermination taxonomique ou par une visite de terrain en inadéquation avec la phénologie des espèces (absence des critères de reconnaissance).

HABITATS

Les habitats du site, leurs correspondances typologiques, leur surface et les enjeux floristiques associés sont récapitulés dans le tableau suivant.

Tableau 53 : Liste des habitats observés sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 1 »

Habitats	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Natura 2000	Surface approximative (ha)	Valeur patrimoniale	Justification
Friche prairiale	87.1 x 38.22	I1.53 x E2.22	/	0,07	Faible	Habitat à bonne diversité floristique, mais colonisé par des espèces rudérales et/ou nitrophiles. Pas de gestion appliquée au milieu. Présence de deux EEE.
Pelouse urbaine	85.12	E2.64	/	0,094	Faible	Habitat d'origine anthropique à faible diversité du fait d'une gestion intensive par tontes. Végétation toujours maintenue à ras.
Fourrés très eutrophisés	31.81	F3.11	/	0,788	Faible	Végétation de fourrés très commune se développant sur des sols fortement enrichis. Strate herbacée presque intégralement nitrophile haute. Très faibles potentialités d'installation d'espèces d'intérêt. Une partie en mosaïque avec d'anciens jardins potagers, ajoutant des espèces cultivées (en particulier arborées fruitières) et des débris anthropiques (déchets, barrières...). Présence de plusieurs EEE.
Jardin en friche x Fourrés très eutrophisés	85.32 x 31.831 x 87.1 x 31.81	I2.3 x F3.131 x F3.11	/	0,455	Faible	
Alignements d'arbres	84.1	G5.1	/	0,007	Très faible	Végétation d'origine anthropique, espèce (Pin noir) à rôle ornemental.
Bâti désaffecté	86.1 x 87.1	J1.5	/	0,039	Nul	Bâti non favorable à l'accueil de la flore.

Les habitats observés sur la zone d'étude présentent ainsi des enjeux floristiques jugés nuls à faibles.

Localisation des Espèces Exotiques Envahissantes, Condé-sur-l'Escaut - zone 1

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

Tableau 54 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 1 » lors des prospections floristiques

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Caract. ZH	EEE
Aegopodium podagraria L., 1753	Égopode podagraire ; Podagraire ; Herbe aux goutteux	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Arctium lappa L., 1753	Grande bardane	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Artemisia vulgaris L., 1753	Armoise commune ; Herbe à cent goûts	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Arum maculatum L., 1753	Gouet tacheté	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Bellis perennis L., 1753	Pâquerette vivace	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Betula pendula Roth, 1788	Bouleau verruqueux	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Buddleja davidii Franch., 1887	Buddléia de David ; Arbre aux papillons	Z	C	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	A
Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Centaurea decipiens Thuill., 1799	Centaurée trompeuse	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cerastium fontanum Baumg., 1816	Céraiste commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Chelidonium majus L., 1753	Grande chélidoine (s.l.) ; Herbe aux verrues	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Clematis vitalba L., 1753	Clématite des haies ; Herbe aux gueux	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Convolvulus arvensis L., 1753	Liseron des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Convolvulus sepium L., 1753	Liseron des haies	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Corylus avellana L., 1753	Noisetier commun ; Noisetier ; Coudrier	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Crepis capillaris (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Daucus carota L., 1753	Carotte sauvage (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834	Fougère mâle	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Erigeron canadensis L., 1753	Vergerette du Canada	Z	CC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Eupatorium cannabinum L., 1753	Eupatoire chanvrine (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Fraxinus excelsior L., 1753	Frêne commun	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron (s.l.)	I	CC	LC	NE	Non	pp	pp	Non	N
Geranium dissectum L., 1755	Géranium découpé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Geranium molle L., 1753	Géranium mou	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Geum urbanum L., 1753	Benoîte commune	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Glechoma hederacea L., 1753	Lierre terrestre ; Gléchome lierre terrestre	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Heracleum sphondylium L., 1753	Berce commune (s.l.) ; Berce des prés ; Grande berce	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Holcus lanatus L., 1753	Houlque laineuse (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Hordeum murinum L., 1753	Orge queue-de-rat (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Humulus lupulus L., 1753	Houblon grimpant	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Hypericum perforatum L., 1753	Millepertuis perforé ; Herbe à mille trous	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Hypochaeris radicata L., 1753	Porcelle enracinée	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791	Séneçon jacobée (s.l.) ; Jacobée	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Juglans regia L., 1753	Noyer commun ; Noyer royal	Z;C	C	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Lamium album L., 1753	Lamier blanc ; Ortie blanche	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lamium purpureum L., 1753	Lamier pourpre ; Ortie rouge	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lolium perenne L., 1753	Ray-grass anglais ; Ray-grass commun ; Ivraie vivace	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lonicera japonica Thunb., 1784	Chèvrefeuille du Japon	C	E	NAo	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Medicago lupulina L., 1753	Luzerne lupuline ; Minette ; Mignonnette	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Myosotis arvensis (L.) Hill, 1764	Myosotis des champs (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune	Z;S;C	C	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	A
Pastinaca sativa L., 1753	Panais cultivé (s.l.)	I;Z	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Caract. ZH	EEE
Pinus nigra J.F.Arnold, 1785	Pin noir (s.l.)	C	AR?	NAa	[LC]	Non	Non	Non	Non	N
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Populus nigra L., 1753	Peuplier noir (s.l.)	C	AR?	DD	LC	Non	Oui	Oui	Nat	N
Prunus avium (L.) L., 1755	Merisier (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Prunus domestica L., 1753	Prunier (s.l.) ; Prunier cultivé	C	R?	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Prunus spinosa L., 1753	Prunellier ; Épine noire	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Reseda luteola L., 1753	Réséda des teinturiers ; Gaude	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Rosa canina L., 1753	Rosier des chiens	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Rosa rugosa Thunb., 1784	Rosier rugueux	C	AR	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	A
Rubus L., 1753	Ronce (G)		P							
Salix caprea L., 1753	Saule marsault ; Saule des chèvres	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Salix x sepulcralis Simonk., 1890	Saule pleureur	C	#	NAo	[NE]	Non	Non	Non	Non	N
Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Sonchus oleraceus L., 1753	Laiteron maraîcher ; Laiteron potager	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Sorbus aucuparia L., 1753	Sorbier des oiseleurs (s.l.)	I	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Stellaria media (L.) Vill., 1789	Stellaire intermédiaire ; Mouron des oiseaux ; Mouron blanc	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Symphytum officinale L., 1753	Consoude officinale (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Syringa vulgaris L., 1753	Lilas commun ; Lilas	C	AR	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Taraxacum F.H.Wigg.	Pissenlit (G)		P							
Taxus baccata L., 1753	If commun ; If	C	PC	NAa	[LC]	Non	Non	Non	Non	N
Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Trifolium repens L., 1753	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Trigonella alba (Medik.) Coulot & Rabaute, 2013	Mélilot blanc	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Urtica dioica L., 1753	Grande ortie (s.l.) ; Ortie dioïque (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Veronica arvensis L., 1753	Véronique des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Veronica hederifolia L., 1753	Véronique à feuilles de lierre	I	C?	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Veronica persica Poir., 1808	Véronique de Perse ; Véronique commune	Z	CC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Vicia hirsuta (L.) Gray, 1821	Vesce hérissée	I	C	LC	NE	Non	Non	Non	Non	N
Vicia segetalis Thuill., 1799	Vesce des moissons	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N

***Légende** : I = Indigène, Z = Eurynaturalisé, S = Subspontané, C (Colonne statut) = Cultivé. CC = Très commun, C (Colonne rareté) = Commun, AC = Assez commun, PC = Peu commun, AR = Assez rare, R = Rare, E = Exceptionnel, P = Présent. LC = Préoccupation mineure, DD = Insuffisamment documenté, NA = Non applicable, NAo = Exclu de la liste rouge, NAa = Non applicable car taxon naturalisé, NE = Non évalué. Nat = Taxon indicateur de zone humide. A = Avérée, N = Non exotique envahissant. Un « ? » au statut signifie que celui-ci est présumé. « pp » signifie que seule une partie des (syn)taxons de rang inférieur est concerné.*

4.7.2 Faune

4.7.2.1 Bibliographie

4.7.2.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du SIRF, en avril 2019. Il apparait que 20 espèces observées sur la commune de Condé sur l'Escaut après 2009 sont considérés comme protégés et/ou menacés en Hauts-de-France et sont potentiellement visibles sur le site d'étude.

4.7.2.1.2 Zonages

Une ZNIEFF de type I « Marais de Condé-sur-l'Escaut, Etang d'Amaury et coupures de l'Escaut » ainsi qu'une ZNIEFF de type II « La basse Vallée de l'Escaut entre Onnaing, Mortagne du Nord et la frontière belge » sont situées au droit de la zone d'étude. Parmi les espèces référencées dans ces zonages, 3 semblent potentiellement observables sur la zone d'étude et sont listés dans le tableau suivant.

Tableau 55 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Condé sur l'Escaut-zone 1 »

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant
Carduelis chloris	Verdier d'Europe
Motacilla alba	Bergeronnette grise
Passer domesticus	Moineau domestique
Phylloscopus trochilus	Pouillot fitis
Sturnus vulgaris	Étourneau sansonnet
Sylvia borin	Fauvette des jardins
Bufo bufo	Crapaud commun
Rana temporaria	Grenouille rousse
Anguis fragilis	Orvet fragile
Celastrina argiolus	Azuré des nerpruns
Papilio machaon	Machaon
Aricia agestis	Collier-de-corail
Acheta domesticus	Grillon domestique
Metrioptera roeselii	Decticelle bariolée
Nemobius sylvestris	Grillon des bois
Erinaceus europaeus	Hérisson d'Europe
Myotis mystacinus	Murin à moustaches
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune
Plecotus auritus	Oreillard roux
Sciurus vulgaris	Ecureuil roux

D'après la précédente analyse bibliographique, 21 espèces d'intérêt sont considérées comme potentielles sur la zone d'étude. Deux de ces espèces (Etourneau sansonnet et Azuré des nerpruns) ont été inventoriées.
En revanche, les autres espèces n'ont pas été recensées malgré la présence d'habitats potentiellement favorables et une pression d'inventaire suffisante. Dans ce contexte, nous excluons la présence de ces espèces au sein du site dans le cadre de cette étude. Seul restent potentielles l'Orvet fragile, la Grenouille rousse et le

Crapaud commun car leur détection est compliquée du fait de leur discrétion. De plus, plusieurs points d'eau sont situés à proximité de la zone d'étude et rendent le site favorable aux périodes estivale et hivernale pour les amphibiens. Enfin, les chiroptères restent aussi potentiels car aucune étude dédiée à ce groupe n'a été réalisé sur ce site.

4.7.2.1 Evaluation patrimoniale des espèces observées

AVIFAUNE

Au total, **16 espèces** d'oiseaux ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de nidification, parmi lesquelles **2 espèces nicheuses sont d'intérêt au niveau national et/ou régional** : **l'Etourneau sansonnet et la Bouscarle de Cetti.** L'Etourneau sansonnet est considéré comme « préoccupation mineure » en France et «vulnérable» en région. La Bouscarle de Cetti est considérée comme « quasi menacé » en France et « préoccupation mineure » en région. Seule cette dernière est **protégée au niveau national**.

Tableau 56 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale (nicheur)	Déterm. ZNIEFF	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Statut de Nicheur
			Nat.	Rég.					
Avifaune en période de nidification									
Avifaune nicheuse des milieux arborés à boisés									
Accipiter nisus	**Bouscarle de Cetti**	Nat.	**NT**	LC	AC	**oui**		Ann. II	Possible
Aegithalos caudatus	Merle noir		LC	LC	C	non		Ann. III	Possible
Cettia cetti	Troglodyte mignon	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Columba palumbus	Mésange charbonnière	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Certain
Cyanistes caeruleus	Mésange à longue queue	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. III	Possible
Fringilla coelebs	Pigeon ramier		LC	LC	C	non			Probable
Parus major	Mésange bleue	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Certain
Phasianus colchicus	**Etourneau sansonnet**		LC	**VU**	AC	non			Possible
Phylloscopus collybita	Pinson des arbres	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. III	Probable
Sturnus vulgaris	Epervier d'Europe	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. II	Probable
Sylvia atricapilla	Faisan de Colchide		LC	LC	AC	non		Ann. III	Possible
Troglodytes troglodytes	Pouillot véloce	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. II	Possible
Turdus merula	Fauvette à tête noire	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. II	Probable
Avifaune de passage en période de nidification									
Apus apus	Martinet noir	Nat.	/		AC	non		Ann. III	/
Corvus monedula	Choucas des tours	Nat.			AC	non			
Larus ridibundus	Mouette rieuse	Nat.			C	non		Ann. III	

Légende :

Listes rouges : VU= vulnérable, NT = quasi menacé, LC= préoccupation mineure
Rareté régionale : AC = assez commun, C = commun
***En gras** = espèce d'intérêt patrimonial*

Localisation de l'avifaune nicheuse d'intérêt sur le site de Condé-sur-l'Escaut - zone 1

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

HERPETOFAUNE

Aucune espèce n'a été recensée lors des inventaires. Cependant, 3 espèces issues de la bibliographie restent potentielles sur le site : le Crapaud commun, la Grenouille rousse et l'Orvet fragile.

Tableau 57 : Bioévaluation de l'herpétofaune potentielle sur le site d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut
			nat.	rég.					Zone d'étude
Amphibiens									
Bufo bufo	Crapaud commun	Nat - art 3	LC	LC	CC	-	-	Ann. III	Potentielle
Rana temporaria	Grenouille rousse	Nat - art 5-6	LC	LC	CC	-	Ann. V	Ann. III	Potentielle
Reptiles									
Anguis fragilis	Orvet fragile	Nat - art 3	LC	LC	AC	-	-	Ann. III	Potentielle

Légende :

Listes rouges : LC= préoccupation mineure
Rareté régionale : CC = très commun, AC = assez commun
En gris : espèce potentielle

ENTOMOFAUNE

Au total, **8 espèces** d'insectes ont été contactées au sein de la zone d'étude, parmi laquelle **une espèce est déterminante de Znieff : l'Azuré des nerpruns**. Cependant elle est considérée comme « préoccupation mineure » aux niveaux national et régional.

Tableau 58 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune recensée sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Lépidoptères									
Anthocharis cardamines	Aurore		LC	LC	C				Possible
Celastrina argiolus	**Azuré des nerpruns**		LC	LC	AC	**oui**			Possible
Maniola jurtina	Myrtil		LC	LC	CC				Certain
Pieris rapae	Piéride de la rave		LC	LC	CC				Probable
Polygonia calbum	Robert-le-diable		LC	LC	C				Probable
Pyronia tithonus	Amaryllis		LC	LC	C				Possible
Odonates									
Sympetrum sanguineum	Sympétrum rouge sang		LC	LC	C				Possible
Orthoptères									
Chorthippus parallelus	Criquet des pâtures		NM		CC				Possible

Légende du tableau :

Listes rouges : LC= préoccupation mineure, NM= non menacée, NA = non applicable
Rareté régionale : C = commun, CC = très commun
***En gras** = espèce d'intérêt patrimonial*

Localisation de l'Azuré des nerpruns sur le site de Condé-sur-l'Escaut - zone 1

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)

Aucun mammifère n'a été observé.

CHIROPTERES

Aucun SM4 n'a été posé sur ce site.
Une cavité d'origine naturelle (arbres creux, loge de pic, …) a été recensée sur la zone d'étude (cf. cartographie suivante). De plus, trois espèces issus de la bibliographie restent potentielles sur le site : le Murin à moustaches, la Pipistrelle commune et l'Oreillard roux. Elles seront donc intégrées au tableau de bioévaluation. En effet, ces espèces sont surtout anthropophile (à l'année pour la Pipistrelle commune ou en été pour le Murin à moustaches et l'Oreillard roux). Cette zone urbaine de boisement éparse convient parfaitement pour ces espèces pour la chasse et le transit.

Les cavités peuvent être utilisées comme gîtes en période estivale par des individus isolés ou en petits groupes. Mais également en période hivernale par quelques espèces (aucune présente ici) de façon occasionnelle. La zone offre donc les conditions nécessaires pour la chasse, le transit et le repos (estival)

Tableau 59 : Tableau de bioévaluation des Mammifères potentielles sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Chiroptères									
Myotis mystacinus	Murin à moustaches	Nat.	LC	VU	AC	-	Ann. IV	Ann. II	Potentielle
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Nat.	NT	I	C	-	Ann. IV	Ann. III	Potentielle
Plecotus auritus	Oreillard roux	Nat.	LC	VU	AC	oui	Ann. IV	Ann. II	Potentielle

Légende du tableau :

Liste rouge des Mammifères menacés en France et en NPdC
LC= préoccupation mineure, VU = vulnérable, NT = quasi menacé, I = indéterminé
Rareté régionale : CC = Très commun, C = commun, AC = assez commun
En gris : espèce potentielle d'intérêt

Localisation des cavités sur le site de Condé-sur-l'Escaut - zone 1

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.7.3 Bilan des enjeux écologiques

Tableau 60 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 1 »

Habitats	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude immédiate		Niveau d'enjeu global de l'habitat
	Flore	Faune	
Friche prairiale	Habitat à bonne diversité floristique, mais colonisé par des espèces rudérales et/ou nitrophiles. Pas de gestion appliquée au milieu. Présence de deux EEE. **Enjeux floristiques faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat favorable au cortège des espèces de milieux ouverts à semi-ouverts. **Enjeux faunistiques faibles**.	**Faible**
Pelouse urbaine	Habitat d'origine anthropique à faible diversité du fait d'une gestion intensive par tontes. Végétation toujours maintenue à ras. **Enjeux floristiques faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat favorable au cortège des espèces de milieux ouverts à semi-ouverts. **Enjeux faunistiques faibles**.	**Faible**
Fourrés très eutrophisés	Végétation de fourrés très commune se développant sur des sols fortement enrichis. Strate herbacée presque intégralement nitrophile haute. Très faibles potentialités d'installation d'espèces d'intérêt. Une partie en mosaïque avec d'anciens jardins potagers, ajoutant des espèces cultivées (en particulier arborées fruitières) et des débris anthropiques (déchets, barrières...). Présence de plusieurs EEE. **Enjeux floristiques faibles.**	Présence de 2 espèces d'oiseaux d'intérêt en période de nidification: la **Bouscarle de Cetti** et l'**Etourneau sansonnet.** Présence également d'une espèce déterminante de ZNIEFF en région : l'**Azuré des nerpruns**. Zone favorable à l'estivage et l'hivernage de l'herpétofaune (3 espèces potentielles: Crapaud commun, Grenouille rousse et Orvet fragile). Une cavité favorable aux chiroptères en période estivale et hivernale (3 espèces potentielles: Murin à moustaches, Pipistrelle commune et Oreillard roux). Peu favorable au reste des groupes étudiés. **Enjeux faunistiques moyens.**	**Moyen**
Jardin en friche x Fourrés très eutrophisés			
Alignements d'arbres	Végétation d'origine anthropique, espèce (Pin noir) à rôle ornemental. **Enjeux floristiques très faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat peu favorable au cortège des espèces de milieux arborés à boisés. **Enjeux faunistiques très faibles**.	**Très faible**
Bâti désaffecté	Bâti non favorable à l'accueil de la flore. **Enjeux floristiques nuls.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat non favorable aux différents groupes d'espèces. **Enjeux faunistiques nuls.**	**Nul**

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le site de Condé-sur-l'Escaut - zone 1

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.8 Condé-sur-l'Escaut, zone 2

4.8.1 Flore

4.8.1.1 Bibliographie

4.8.1.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du CBNBl, en avril 2019. Il apparait que 53 taxons observés sur la commune de Condé-sur-l'Escaut après 1990 sont considérés comme protégés et/ou menacés en Hauts-de-France. Parmi eux, 3 semblent potentiellement observables sur la zone d'étude d'après photo-interprétation. Ces 5 taxons sont inscrits dans le tableau ci-après.

Tableau 61 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 2 », d'après le CBNBl

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Dernière date d'observation
Cyanus segetum Hill, 1762	Bleuet	I	AR	NT	LC	Non	Oui	Oui	2016
Glebionis segetum (L.) Fourr., 1869	Chrysanthème des moissons	I	PC	NT	LC	Non	Oui	Oui	2015
Malva alcea L., 1753	Mauve alcée	I	R	DD	LC	Non	Oui	Oui	2017

***Légende** : I = Indigène, PC = Peu commun, AR = Assez rare, R = rare, LC = Préoccupation mineure, NT = Quasi-menacé, DD = Insuffisamment documenté.*

4.8.1.1.2 Zonages

Deux ZNIEFF de type I « Marais de Condé-sur-l'Escaut, Etang d'Amaury et coupures de l'Escaut » et « Forêt domaniale de Bonsecours (France) » ainsi qu'une ZNIEFF de type II « La basse Vallée de l'Escaut entre Onnaing, Mortagne du Nord et la frontière belge » sont situées à moins de 50 m de la zone d'étude. Parmi les espèces référencées dans ces zonages, 4 semblent potentiellement observables sur la zone d'étude et sont listées dans le tableau suivant.

Tableau 62 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 2 », d'après les zonages situés à proximité

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFFNPdC	Zonages		
									ZNIEFF de type I "Massif forestier de Saint-Amand et ses lisières"	**ZNIEFF de type I "Forêt domaniale de Bonsecours (France)"**	**ZNIEFF de type II "Plaine alluviale de la Scarpe entre Flines-lez-Râches et la confluence avec l'Escaut"**
Cyanus segetum Hill, 1762	Bleuet	I	AR	NT	LC	Non	Oui	Oui	x	x	x
Ophrys apifera Huds., 1762	Ophrys abeille	I	AC	LC	LC	R1	Non	Non	x		
Rosa tomentosa Sm., 1800	Rosier tomenteux	I	R?	LC	LC	R1	Non	Non	x		x
Saxifraga granulata L., 1753	Saxifrage granulée ; Saxifrage à bulbilles	I	AR	NT	LC	R1	Oui	Oui			x

***Légende** : I = Indigène, AC = Assez commun, AR = Assez rare, R ? = Présumé rare, LC = Préoccupation mineure, NT = Quasi-menacé, R1 = Protection régionale.*

4.8.1.2 Cartographie des habitats

📖 Les habitats présents sur le site d'étude sont présentés sur la cartographie en page suivante.

Cartographie des habitats, Condé-sur-l'Escaut - zone 2

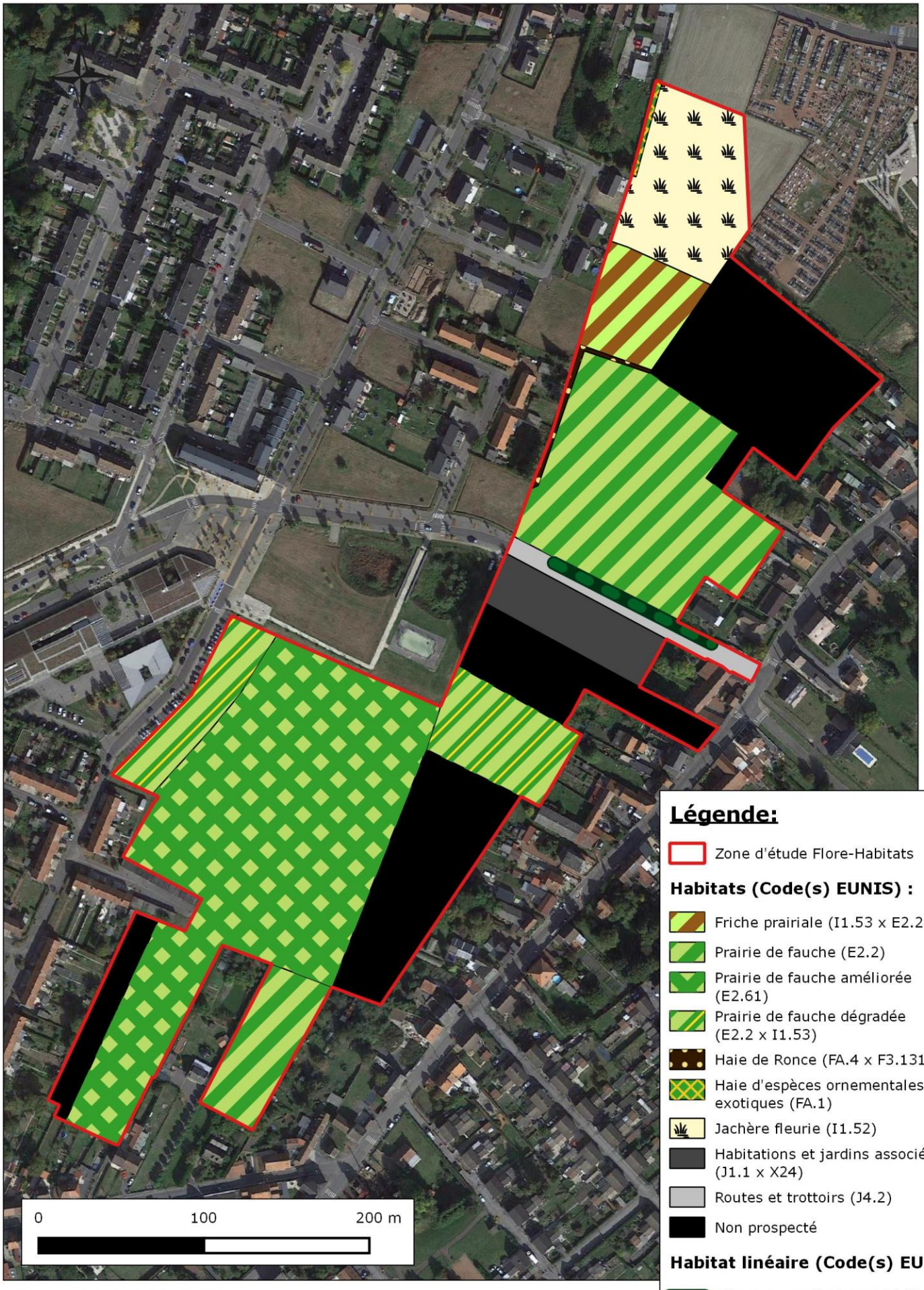

Légende:

Zone d'étude Flore-Habitats

Habitats (Code(s) EUNIS) :

- Friche prairiale (I1.53 x E2.22)
- Prairie de fauche (E2.2)
- Prairie de fauche améliorée (E2.61)
- Prairie de fauche dégradée (E2.2 x I1.53)
- Haie de Ronce (FA.4 x F3.131)
- Haie d'espèces ornementales exotiques (FA.1)
- Jachère fleurie (I1.52)
- Habitations et jardins associés (J1.1 x X24)
- Routes et trottoirs (J4.2)
- Non prospecté

Habitat linéaire (Code(s) EUNIS) :

- Alignements d'arbres (G5.1)

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.8.1.3 *Evaluation patrimoniale*

Le site présente une diversité spécifique moyenne. Lors des prospections, **79 taxons** ont été observés sur l'ensemble de la zone d'étude dont **6** pour lesquels la cotation UICN n'est pas applicable. Parmi ces taxons **aucune espèce n'est protégée ou d'intérêt patrimonial au niveau régional.** Le tableau en fin de partie reprend l'ensemble des taxons observés, où, pour chaque taxon, différents indices sont précisés (statut, rareté, menace, protection au niveau régional…).

La figure ci-après illustre la proportion des indices de rareté des espèces floristiques observées. Les espèces pour lesquelles l'évaluation UICN n'est pas applicable (cas des espèces adventices, subspontanées, sténonaturalisées, eurynaturalisées et des taxons indigènes hybrides…) ne sont pas intégrées au graphique suivant (6 espèces exclues).

Les degrés de rareté varient de « très commun » à « assez rare ».

Figure 11 : Proportions des degrés de rareté des espèces floristiques observées sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 2 »

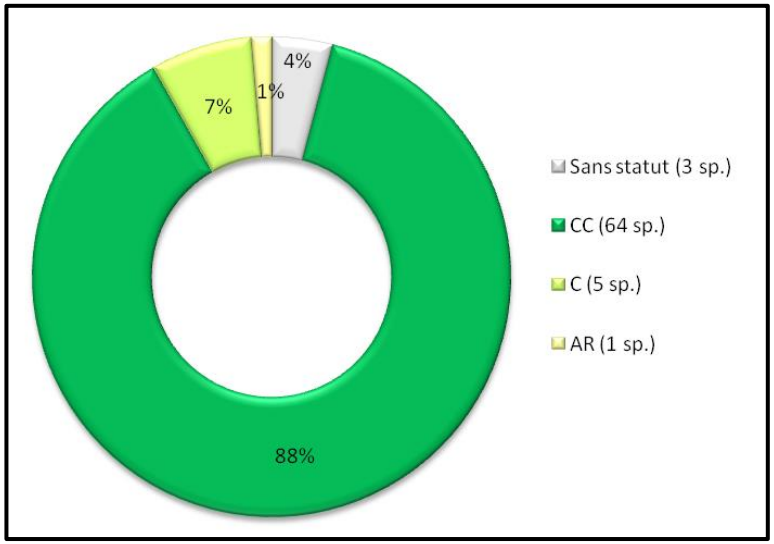

***Légende** : CC= très commun, C= commun, AC = Assez commun, AR = Assez rare.*

Aucune des espèces référencées dans la bibliographie n'a été observée.

Ceci peut être dû au fait que les habitats ne possèdent actuellement pas ou plus les conditions stationnelles favorables à leur accueil (habitat en cours de fermeture, état de conservation peu favorable, gestion non favorable…).

ESPECES PROTEGEES

Aucune espèce protégée n'a été observée sur la zone d'étude.

ESPECES PATRIMONIALES

Aucune espèce d'intérêt patrimonial n'a été observée sur la zone d'étude.

Il est en effet à noter que dans la jachère fleurie, du Bleuet (*Cyanus segetum*) est observé mais celui-ci est issu d'un semi et n'est donc pas considéré d'intérêt patrimonial.

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Une espèce exotique envahissante a été observée sur la zone d'étude : l'Arbre à papillons (*Buddleja davidii*). Un seul individu est localisé parmi une haie de ronces dans la moitié Nord du site. Le tableau suivant rend compte des différents statuts de l'espèce.

Tableau 63 : Statuts des EEE présentes sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 2 »

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Espèce Exotique Envahissante
Buddleja davidii Franch.	Buddléia de David ; Arbre aux papillons	Z	C	A

***Légende** : Z = Eurynaturalisé, C = Commun, A = Avérée.*

🕮 La localisation de l'individu est visible sur une carte en fin de partie.

AUTRES ESPECES

Notons que certains taxons ne possèdent pas de statuts et d'indices de rareté car seul le genre a pu être déterminé (*Rubus* sp.). Cette détermination partielle est expliquée par une complexité dans la détermination taxonomique ou par une visite de terrain en inadéquation avec la phénologie des espèces (absence des critères de reconnaissance).

HABITATS

Les habitats du site, leurs correspondances typologiques, leur surface et les enjeux floristiques associés sont récapitulés dans le tableau suivant.

Tableau 64 : Liste des habitats observés sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 2 »

Habitats	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Natura 2000	Surface approximative (ha sauf habitat linéaire)	Valeur patrimoniale	Justification
Friche prairiale	87.1 x 38.22	I1.53 x E2.22	/	0,361	Faible	Habitat à bonne diversité floristique, mais colonisé par de nombreuses espèces rudérales et/ou nitrophiles, se développant sur des sols perturbés.
Prairie de fauche	38.2	E2.2	/	1,853	Faible	Habitat à bonne diversité floristique mais cortège légèrement dégradé par la présence du Cirse des champs, espèce nitrophile. Pairie la plus au Sud fauchée plus tardivement, et à meilleur état de conservation (moins d'espèces nitrophiles). Potentialités d'installation pour des espèces d'intérêt.
Prairie de fauche améliorée	81.1	E2.61	/	2,817	Faible	Habitat d'origine anthropique issu d'un semi de Ray-grass, couramment fauché. Diversité floristique faible car cortège banalisé.
Prairie de fauche dégradée	38.2 x 87.2	E2.2 x I1.53	/	0,73	Faible	Habitat à bonne diversité floristique mais état de conservation dégradé par les nombreuses espèces rudérales et nitrophiles qui peuplent le cortège. Potentialités d'installation d'espèces d'intérêt réduites.
Haie de Ronce	31.831 x 84.2	FA.4 x F3.131	/	0,039	Très faible	Végétation presque monospécifique, dense, ne permettant pas aux autres espèces de s'installer. Présence d'un individu d'EEE.
Haie d'espèce ornementales/exotiques	84	FA.1	/	0,018	Très faible	Végétation d'origine anthropique taillée et très faiblement diversifiée, composée d'espèces ornementales. Presque aucune strate herbacée.
Alignements d'arbres	84.1	G5.1	/	107 m	Très faible	Alignements d'arbres en milieu urbain. Pas de strate herbacée, très faible intérêt floristique.
Jachère fleurie	87.1	I1.54	/	0,683	Très faible	Végétation d'origine anthropique issue de semis, temporaire car à vocation d'être remplacée par de la culture. Milieu fréquemment perturbé, menant à la présence d'espèces rudérales.
Habitations et jardins associés	86.1 x 85.3	J1.1 x X24	/	0,355	Très faible	Bâtiments non favorables à l'accueuil de la flore et végétation des jardins d'origine anthropique, fortement gérée. Nombreuses espèces ornementales et très faibles potentialités d'apparition d'espèces à enjeu.
Routes et trottoirs	86.1	J4.2	/	0,202	Nulle	Surfaces artificialisées non favorables à l'accueil de la flore.
Non prospecté	/	/	/	2,338	NA	/

Les habitats observés sur la zone d'étude présentent ainsi des enjeux floristiques jugés nuls à faibles.

Localisation des Espèces Exotiques Envahissantes, Condé-sur-l'Escaut - zone 2

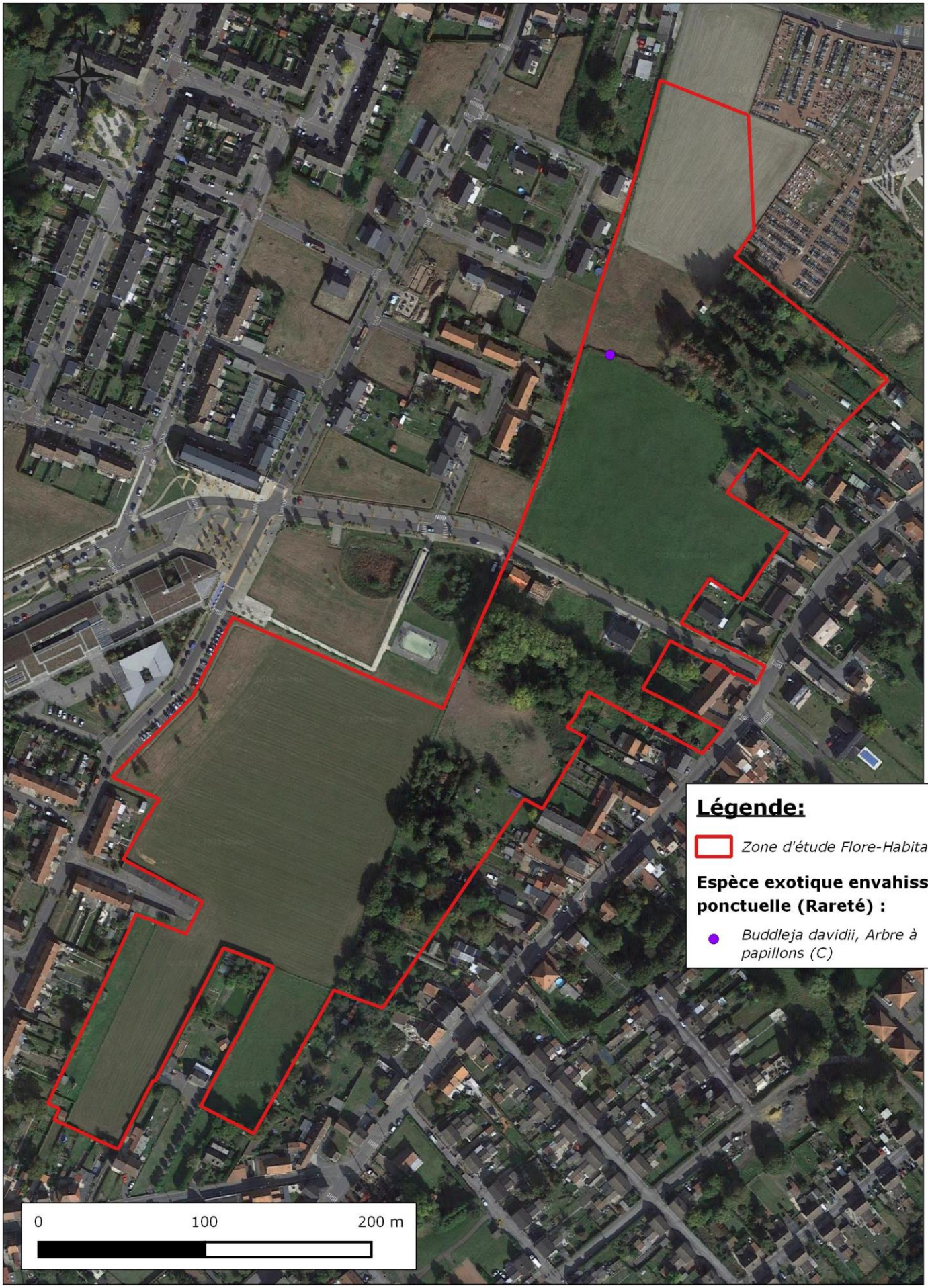

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

Tableau 65 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 2 » lors des prospections floristiques

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Caract. ZH	EEE
Acer campestre L., 1753	Érable champêtre	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Acer pseudoplatanus L., 1753	Érable sycomore ; Sycomore	I?;Z	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Achillea millefolium L., 1753	Achillée millefeuille	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Agrostis stolonifera L., 1753	Agrostide stolonifère	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Anthoxanthum odoratum L., 1753	Flouve odorante	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois (s.l.) ; Cerfeuil sauvage	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Artemisia vulgaris L., 1753	Armoise commune ; Herbe à cent goûts	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Bromus hordeaceus L., 1753	Brome mou (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Buddleja davidii Franch., 1887	Buddléia de David ; Arbre aux papillons	Z	C	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	A
Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Centaurea decipiens Thuill., 1799	Centaurée trompeuse	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Convolvulus arvensis L., 1753	Liseron des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Corylus avellana L., 1753	Noisetier commun ; Noisetier ; Coudrier	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cotoneaster Medik., 1789	Cotonéaster (G)		P							
Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Crepis capillaris (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cyanus segetum Hill, 1762	Bleuet	I	AR	NT	LC	Non	Oui	Oui	Non	N
Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Daucus carota L., 1753	Carotte sauvage (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Epilobium hirsutum L., 1753	Épilobe hérissé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Epilobium tetragonum L., 1753	Épilobe à quatre angles (s.l.) ; Épilobe à tige carrée (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat pp	N
Erigeron canadensis L., 1753	Vergerette du Canada	Z	CC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Ervum tetraspermum L., 1753	Vesce à quatre graines ; Cicérole	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Eupatorium cannabinum L., 1753	Eupatoire chanvrine (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Euphorbia helioscopia L., 1753	Euphorbe réveil-matin (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Galinsoga parviflora Cav., 1795	Galinsoga à petites fleurs	Z	PC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron (s.l.)	I	CC	LC	NE	Non	pp	pp	Non	N
Geranium dissectum L., 1755	Géranium découpé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Geranium molle L., 1753	Géranium mou	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Heracleum sphondylium L., 1753	Berce commune (s.l.) ; Berce des prés ; Grande berce	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Holcus lanatus L., 1753	Houlque laineuse (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Hypochaeris radicata L., 1753	Porcelle enracinée	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791	Séneçon jacobée (s.l.) ; Jacobée	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Juglans regia L., 1753	Noyer commun ; Noyer royal	Z;C	C	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Lactuca serriola L., 1756	Laitue scariole	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lamium album L., 1753	Lamier blanc ; Ortie blanche	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Linaria vulgaris Mill., 1768	Linaire commune	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lolium perenne L., 1753	Ray-grass anglais ; Ray-grass commun ; Ivraie vivace	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Luzula campestris (L.) DC., 1805	Luzule champêtre (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Medicago lupulina L., 1753	Luzerne lupuline ; Minette ; Mignonnette	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Medicago sativa L., 1753	Luzerne cultivée (s.l.)	I;S;C	C	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Myosotis arvensis (L.) Hill, 1764	Myosotis des champs (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Papaver rhoeas L., 1753	Grand coquelicot	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Pastinaca sativa L., 1753	Panais cultivé (s.l.)	I;Z	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Caract. ZH	EEE
Phleum pratense L., 1753	Fléole des prés	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Picris hieracioides L., 1753	Picride fausse-épervière (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Plantago major L., 1753	Plantain à larges feuilles (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat pp	N
Poa trivialis L., 1753	Pâturin commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Potentilla reptans L., 1753	Potentille rampante ; Quintefeuille	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Prunus avium (L.) L., 1755	Merisier (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Quercus robur L., 1753	Chêne pédonculé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Ranunculus acris L., 1753	Renoncule âcre (s.l.)	I;Z?	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Rubus L., 1753	Ronce (G)		P							
Rumex acetosa L., 1753	Grande oseille (s.l.) ; Oseille des prés	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Rumex obtusifolius L., 1753	Patience à feuilles obtuses (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Salix alba L., 1753	Saule blanc	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Salix caprea L., 1753	Saule marsault ; Saule des chèvres	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Sisymbrium officinale (L.) Scop., 1772	Sisymbre officinal ; Herbe aux chantres	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Sonchus asper (L.) Hill, 1769	Laiteron rude (s.l.) ; Laiteron épineux	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Stellaria graminea L., 1753	Stellaire graminée	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Stellaria media (L.) Vill., 1789	Stellaire intermédiaire ; Mouron des oiseaux ; Mouron blanc	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Symphytum officinale L., 1753	Consoude officinale (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Tanacetum vulgare L., 1753	Tanaisie commune ; Herbe aux vers	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Taraxacum F.H.Wigg.	Pissenlit (G)		P							
Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Tripleurospermum inodorum (L.) Sch.Bip., 1844	Matricaire inodore	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Triticum aestivum L., 1753	Blé tendre (s.l.)	C	AC	NAo	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Urtica dioica L., 1753	Grande ortie (s.l.) ; Ortie dioïque (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Veronica persica Poir., 1808	Véronique de Perse ; Véronique commune	Z	CC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Vicia cracca L., 1753	Vesce à épis	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Vicia segetalis Thuill., 1799	Vesce des moissons	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Viola arvensis Murray, 1770	Pensée des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N

***Légende** : I = Indigène, Z = Eurynaturalisé, S = Subspontané, C (Colonne statut) = Cultivé. CC = Très commun, C (Colonne rareté) = Commun, AC = Assez commun, PC = Peu commun, AR = Assez rare, RR = Très rare, P = Présent. LC = Préoccupation mineure, NT = Quasi-menacé, DD= Insuffisamment documenté, NA = Non applicable, NAo = Exclu de la liste rouge, NAa = Non applicable car taxon naturalisé, NE = Non évalué. Nat = Taxon indicateur de zone humide. A = Avérée, N = Non exotique envahissant. Un « ? » au statut signifie que celui-ci est présumé. « pp » signifie que seule une partie des (syn)taxons de rang inférieur est concerné.*

4.8.2 Faune

4.8.2.1 Bibliographie

4.8.2.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du SIRF, en avril 2019. Il apparait que 22 espèces observées sur la commune de Condé sur l'Escaut entre 2009 et 2019 sont considérées comme protégées et/ou menacées en Hauts-de-France et sont potentiellement présentes sur le site d'étude. Ces espèces sont listés dans le tableau suivant.

4.8.2.1.2 Zonages

Une ZNIEFF de type I « Marais de Condé-sur-l'Escaut, Etang d'Amaury et coupures de l'Escaut » ainsi qu'une ZNIEFF de type II « La basse Vallée de l'Escaut entre Onnaing, Mortagne du Nord et la frontière belge » sont situées au droit de la zone d'étude. Parmi les espèces référencées dans ces zonages, 3 semblent potentiellement observables sur la zone d'étude et sont listés dans le tableau suivant.

Tableau 66 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Condé sur l'Escaut-zone 2 »

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Oiseau	*Carduelis carduelis*	Chardonneret élégant
Oiseau	*Cuculus canorus*	Coucou gris
Oiseau	*Muscicapa striata*	Gobemouche gris
Oiseau	*Passer domesticus*	Moineau domestique
Oiseau	*Phylloscopus trochilus*	Pouillot fitis
Oiseau	*Pyrrhula pyrrhula*	Bouvreuil pivoine
Oiseau	*Saxicola torquata torqua*	Tarier pâtre
Oiseau	*Sturnus vulgaris*	Étourneau sansonnet
Oiseau	*Sylvia borin*	Fauvette des jardins
Oiseau	*Turdus pilaris*	Grive litorne
Oiseau	*Turdus viscivorus*	Grive draine
Reptile	*Anguis fragilis*	Orvet fragile
Lépidoptère	*Celastrina argiolus*	Azuré des nerpruns
Lépidoptère	*Apatura ilia*	Petit Mars changeant
Lépidoptère	*Aricia agestis*	Collier-de-corail
Orthoptère	*Acheta domesticus*	Grillon domestique
Orthoptère	*Metrioptera roeselii*	Decticelle bariolée
Orthoptère	*Nemobius sylvestris*	Grillon des bois
Mammifère	*Erinaceus europaeus*	Hérisson d'Europe
Mammifère	*Myotis mystacinus*	Murin à moustaches
Mammifère	*Pipistrellus pipistrellus*	Pipistrelle commune
Mammifère	*Plecotus auritus*	Oreillard roux
Mammifère	*Sciurus vulgaris*	Ecureuil roux

D'après la précédente analyse bibliographique, 23 espèces d'intérêt sont considérées comme potentielles sur la zone d'étude. Six de ces espèces (Chardonneret élégant, Pouillot fitis, Verdier d'Europe, Etourneau sansonnet, Moineau domestique et Pipistrelle commune) ont été inventoriées.
En revanche, les autres espèces n'ont pas été recensées malgré la présence d'habitats potentiellement favorables et une pression d'inventaire suffisante. Dans ce contexte, nous excluons la présence de ces espèces au sein du site dans le cadre de cette étude. Seul reste l'Orvet fragile car sa détection est compliquée du fait de sa grande discrétion, ainsi que les chiroptères, car ses derniers ne sont pas toujours détectables le soir de la pause de nos SM4

4.8.2.1 Evaluation patrimoniale des espèces observées

AVIFAUNE

Au total, **22 espèces** d'oiseaux ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de nidification, parmi lesquelles **5 espèces nicheuses sont protégées au niveau national et/ou régional** : **le Chardonneret élégant, le Pouillot fitis, le Verdier d'Europe, l'Etourneau sansonnet et le Moineau domestique.** L'Etourneau sansonnet et le Moineau domestique sont considérés comme « préoccupation mineur » en France. Le Chardonneret élégant et le Verdier d'Europe sont considérés comme « vulnérable » et le Pouillot fitis est considéré comme « quasi menacé ». D'un point de vue régional, le Chardonneret élégant, le Verdier d'Europe et le Moineau domestique sont considérés comme « quasi menacé ». Le Pouilot fitis et l'Etourneau sansonnet sont considérés comme « vulnérable ». Toutes ces espèces hormis l'Etourneau sansonnet sont protégées au niveau national.

Tableau 67 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale (nicheur)	Déterm. ZNIEFF	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Statut de reproduction sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					Nicheur
Avifaune en période de nidification									
Avifaune nicheuse des milieux ouverts à semi-ouverts									
Carduelis carduelis	**Chardonneret élégant**	Nat.	**VU**	**NT**	AC	non		Ann. II	Possible
Phasianus colchicus	Faisan de Colchide		LC	LC	AC	non		Ann. III	Certain
Phylloscopus trochilus	**Pouillot fitis**	Nat.	**NT**	**VU**	AC	non		Ann. II	Possible
Sylvia communis	Fauvette grisette	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Certain
Avifaune nicheuse des milieux arborés à boisés									
Carduelis chloris	**Verdier d'Europe**	Nat.	**VU**	**NT**	AC	non		Ann. II	Possible
Columba palumbus	Pigeon ramier		LC	LC	C	non			Probable
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Dendrocopos major	Pic épeiche	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. III	Probable
Garrulus glandarius	Geai des chênes		LC	LC	AC	non			Possible
Parus major	Mésange charbonnière	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Certain
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. II	Probable
Pica pica	Pie bavarde		LC	LC	C	non			Certain
Prunella modularis	Accenteur mouchet	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Certain
Sturnus vulgaris	**Etourneau sansonnet**		LC	**VU**	AC	non			Certain
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. II	Probable
Turdus merula	Merle noir		LC	LC	C	non		Ann. III	Possible
Avifaune nicheuse des milieux bâtis									
Passer domesticus	**Moineau domestique**	Nat.	LC	**NT**	AC	non			Certain
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque		LC	LC	AC	non		Ann. III	Probable
Avifaune de passage en période de nidification									
Corvus corone	Corneille noire		/		AC	non			/
Corvus monedula	Choucas des tours	Nat.			AC	non			
Larus ridibundus	Mouette rieuse	Nat.			C	non		Ann. III	

HERPETOFAUNE

Aucune espèce n'a été recensée lors des inventaires. Cependant, 1 espèce issue de la bibliographie reste potentielle sur le site : l'Orvet fragile.

Tableau 68 : Bioévaluation de l'herpétofaune potentielle sur le site d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut
			nat.	rég.					Zone d'étude
Reptiles									
Anguis fragilis	Orvet fragile	Nat - art 3	LC	LC	AC	-	-	Ann. III	Potentielle

Légende :

Listes rouges : LC= préoccupation mineure
Rareté régionale : CC = très commun, AC = assez commun
En gris : espèce potentielle

ENTOMOFAUNE

Au total, **11 espèces** d'insectes ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de reproduction. Cependant **aucune espèce d'intérêt patrimonial n'a été contactée.**

Tableau 69 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune recensée sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Lépidoptères									
Anthocharis cardamines	Aurore		LC	LC	C				Possible
Maniola jurtina	Myrtil		LC	LC	CC				Possible
Pieris rapae	Piéride de la rave		LC	LC	CC				Probable
Pyronia tithonus	Amaryllis		LC	LC	C				Certain
Vanessa cardui	BelleDame		LC	NA	C				Probable
Odonates									
Crocothemis erythraea	Libellule écarlate		LC	LC	C				Possible
Ischnura elegans	Agrion élégant		LC	LC	CC				Possible
Orthetrum cancellatum	Orthetrum réticulé		LC	LC	CC				Possible
Sympetrum sanguineum	Sympétrum rouge sang		LC	LC	C				Possible
Orthoptères									
Chorthippus biguttulus	Criquet mélodieux		NM		C				Certain
Chorthippus parallelus	Criquet des pâtures		NM		CC				Certain

Légende du tableau :

Listes rouges : LC= préoccupation mineure, NM= non menacée, NA = non applicable
Rareté régionale : C = commun, CC = très commun
***En gras** = espèce d'intérêt patrimonial*

MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)

Au total, **1 espèce** de mammifère a été contactée au sein de la zone d'étude en période de reproduction. Aucune n'est considérée comme **d'intérêt patrimonial.** En effet, même si le Lapin de garenne est considéré comme « quasi menacé » sur la liste rouge national, ce dernier est « susceptible d'occasionner des dégâts » en région et non protégée au niveau national. Ainsi elle n'est pas considérée comme d'intérêt patrimonial dans le cadre de cette étude et n'est donc pas prise en compte.

CHIROPTERES

Un SM4 a été posé sur ce site. Il a été placé le 05/08/2019 et retiré le 06/08/2019, soit 1 nuit entière.

Suite à analyse, 2 espèces ont été recensées.
Toutes les espèces sont protégées au niveau national.

Sont considérés « quasi menacé » en France : la Sérotine commune et la Pipistrelle commune

Sont considérés « indéterminé » en région : la Sérotine commune, et la Pipistrelle commune

Tableau 70 : Espèces de chiroptères présentes sur le secteur « Condé sur l'Escaut-zone 2 »

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Eptesicus serotinus	Sérotine commune
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune

Aucune cavité n'a été recensée sur la zone d'étude.
Cependant deux espèces issues de la bibliographie restent potentielles sur le site : le Murin à moustaches et l'Oreillard roux. Elles seront donc intégrées au tableau de bioévaluation. En effet ces espèces sont surtout anthropophile (été pour le Murin à moustaches et l'Oreillard roux). Cette zone urbaine avec boisement et prairie de fauche convient à ces espèces pour la chasse et le transit.

Tableau 71 : Tableau de bioévaluation des Mammifères inventoriés et potentielles sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Mammifères									
Mammifères des milieux ouverts et semi-ouverts									
Oryctolagus cuniculus	Lapin de garenne		NT		CC				Repro probable
Chiroptères									
Eptesicus serotinus	Sérotine commune	Nat.	NT	I	AC	-	Ann. IV	Ann. II	Chasse et transit possible
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Nat.	NT	I	C	-	Ann. IV	Ann. III	Chasse et transit possible
Myotis mystacinus	Murin à moustaches	Nat.	LC	VU	AC	-	Ann. IV	Ann. II	Potentielle
Plecotus auritus	Oreillard roux	Nat.	LC	VU	AC	oui	Ann. IV	Ann. II	Potentielle

Légende du tableau :

Liste rouge des Mammifères menacés en France et en NPdC
LC= préoccupation mineure, VU = vulnérable, NT = quasi menacé, I = indéterminé
Rareté régionale : CC = Très commun, C = commun, AC = assez commun
En gris : espèce potentielle,

4.8.3 Bilan des enjeux écologiques

Tableau 72 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 2 » (1/2)

Habitats	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude immédiate		Niveau d'enjeu global de l'habitat
	Flore	Faune	
Friche prairiale	Habitat à bonne diversité floristique, mais colonisé par de nombreuses espèces rudérales et/ou nitrophiles, se développant sur des sols perturbés. **Enjeux floristiques faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat favorable au cortège des espèces de milieux ouverts à semi-ouverts. Zone favorable à la chasse et au transit des chiroptères. **Enjeux faunistiques faibles**.	**Faible**
Prairie de fauche	Habitat à bonne diversité floristique mais cortège légèrement dégradé par la présence du Cirse des champs, espèce nitrophile. Pairie la plus au Sud fauchée plus tardivement, et à meilleur état de conservation (moins d'espèces nitrophiles). Potentialités d'installation pour des espèces d'intérêt. **Enjeux floristiques faibles.**		
Prairie de fauche améliorée	Habitat d'origine anthropique issu d'un semi de Ray-grass, couramment fauché. Diversité floristique faible car cortège banalisé. **Enjeux floristiques faibles.**		
Prairie de fauche dégradée	Habitat à bonne diversité floristique mais état de conservation dégradé par les nombreuses espèces rudérales et nitrophiles qui peuplent le cortège. Potentialités d'installation d'espèces d'intérêt réduites. **Enjeux floristiques faibles.**	Présence de deux espèces d'oiseaux d'intérêt en période de nidification : le **Chardonneret élégant** et le **Moineau domestique**. Zone favorable à la chasse et au transit des chiroptères. Peu favorable au reste des groupes étudiés. **Enjeux faunistiques faibles.**	**Faible**
Haie de Ronce	Végétation presque monospécifique, dense, ne permettant pas aux autres espèces de s'installer. Présence d'un individu d'EEE. **Enjeux floristiques très faibles.**	Présence de deux espèces d'oiseaux d'intérêt en période de nidification : le **Chardonneret élégant** et le **Moineau domestique**. Milieu pouvant convenir à l'Orvet fragile (espèce potentielle). Peu favorable au reste des groupes étudiés. **Enjeux faunistiques faibles.**	**Faible**
Haie d'espèce ornementales/ exotiques	Végétation d'origine anthropique taillée et très faiblement diversifiée, composée d'espèces ornementales. Presque aucune strate herbacée. **Enjeux floristiques très faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat peu favorable aux différents groupes d'espèces. **Enjeux faunistiques très faibles.**	**Très faible**
Alignements d'arbres	Alignements d'arbres en milieu urbain. Pas de strate herbacée. **Enjeux floristiques très faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat favorable au cortège des espèces de milieux arborés à boisés. **Enjeux faunistiques très faibles**.	**Très faible**

Tableau 73 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 2 » (2/2)

Habitats	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude immédiate		Niveau d'enjeu global de l'habitat
	Flore	Faune	
Jachère fleurie	Végétation d'origine anthropique issue de semis, temporaire car à vocation d'être remplacée par de la culture. Milieu fréquemment perturbé, menant à la présence d'espèces rudérales. **Enjeux floristiques très faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée. Habitat favorable au cortège des espèces de milieux ouverts à semi-ouverts. Zone favorable à la chasse et au transit des chiroptères (2 espèces recensées: **Sérotine commune et Pipistrelle commune,** plus 2 espèces potentielles: Murin à moustaches et Oreillard roux). **Enjeux faunistiques faibles**.	**Faible**
Habitations et jardins associés	Bâtiments non favorables à l'accueuil de la flore et végétation des jardins d'origine anthropique, fortement gérée. Nombreuses espèces ornementales et très faibles potentialités d'apparition d'espèces à enjeu. **Enjeux floristiques très faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat peu favorable aux différents groupes d'espèces. **Enjeux faunistiques très faibles.**	**Très faible**
Routes et trottoirs	Surfaces artificialisées non favorables à l'accueil de la flore. **Enjeux floristiques nuls.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat non favorable aux différents groupes d'espèces. **Enjeux faunistiques nuls.**	**Nul**
Non prospecté	**Non évaluable**	Présence de trois espèces d'oiseaux d'intérêt en période de nidification (contacts auditifs): le **Verdier d'Europe,** le **Pouillot fitis** et l'**Etourneau sansonnet.** Zone non prospectée pour les autres groupes (conditions d'accès). Cependant, semble pouvoir être favorable à l'Orvet fragile (espèce potentielle). **Enjeux non évaluable**	**Non évaluable**

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le site de Condé-sur-l'Escaut - zone 2

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.9 Condé-sur-l'Escaut, zone 3

4.9.1 Flore

4.9.1.1 Bibliographie

4.9.1.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du CBNBl, en avril 2019. Il apparait que 53 taxons observés sur la commune de Condé-sur-l'Escaut après 1990 sont considérés comme protégés et/ou menacés en Hauts-de-France. Parmi eux, 11 semblent potentiellement observables sur la zone d'étude d'après photo-interprétation. Ces 11 taxons sont inscrits dans le tableau ci-après.

Tableau 74 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 3 », d'après le CBNBl

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Dernière date d'observation
Achillea ptarmica L., 1753	Achillée sternutatoire (s.l.) ; Herbe à éternuer	I	PC	LC	LC	R1	Oui	Oui	2019
Astragalus glycyphyllos L., 1753	Astragale à feuilles de réglisse ; Réglisse sauvage	I	PC	LC	LC	R1	Oui	Oui	2015
Malva alcea L., 1753	Mauve alcée	I	R	DD	LC	Non	Oui	Oui	2017
Oenanthe aquatica (L.) Poir., 1798	Oenanthe aquatique	I	PC	LC	LC	R1	Oui	Oui	2019
Prunus mahaleb L., 1753	Bois de Sainte-Lucie	I	AC	LC	LC	R1	Non	Non	2015
Rosa tomentosa Sm., 1800	Rosier tomenteux	I	R?	LC	LC	R1	Non	Non	2015
Scirpus sylvaticus L., 1753	Scirpe des bois ; Scirpe des forêts	I	AC	LC	LC	R1	Non	Non	2015
Sium latifolium L., 1753	Berle à larges feuilles ; Grande berle	I	R	EN	NT	R1	Oui	Oui	2017
Stellaria palustris Ehrh. ex Hoffm., 1791	Stellaire des marais	I	AR	NT	VU	R1	Oui	Oui	2018
Thalictrum flavum L., 1753	Pigamon jaune ; Pigamon noircissant	I	PC	LC	LC	R1	Oui	Oui	2017
Veronica scutellata L., 1753	Véronique à écusson	I	PC	LC	LC	R1	Oui	Oui	2017

***Légende** : I = Indigène, PC = Peu commun, AR = Assez rare, R = rare, LC = Préoccupation mineure, NT = Quasi-menacé, DD = Insuffisamment documenté.*

4.9.1.1.2 Zonages

Une ZNIEFF de type I « Marais de Condé-sur-l'Escaut, Etang d'Amaury et coupures de l'Escaut » ainsi qu'une ZNIEFF de type II « La basse Vallée de l'Escaut entre Onnaing, Mortagne du Nord et la frontière belge » sont limitrophes à la zone d'étude. Une autre ZNIEFF de type I « Forêt domaniale de Bonsecours (France) » est située à moins de 50 m. Parmi les espèces référencées dans ces zonages, 30 semblent potentiellement observables sur la zone d'étude et sont listées dans le tableau suivant.

Tableau 75 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 3 », d'après les zonages situés à proximité

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFFNPdC	Zonages		
									ZNIEFF de type I "Massif forestier de Saint-Amand et ses lisières"	**ZNIEFF de type I "Forêt domaniale de Bonsecours (France)"**	**ZNIEFF de type II "Plaine alluviale de la Scarpe entre Flines-lez-Râches et la confluence avec l'Escaut"**
Achillea ptarmica L., 1753	Achillée sternutatoire (s.l.) ; Herbe à éternuer	I	PC	LC	LC	Oui	Oui	Oui			x
Alisma lanceolatum With., 1796	Plantain-d'eau lancéolé	I	AR	LC	LC	Oui	Oui	Oui			x
Astragalus glycyphyllos L., 1753	Astragale à feuilles de réglisse ; Réglisse sauvage	I	PC	LC	LC	Oui	Oui	Oui	x		x
Bromus racemosus L., 1762	Brome en grappe	I	AR	LC	LC	Non	Oui	Oui	x		x
Carex vesicaria L., 1753	Laîche vésiculeuse	I	AR	LC	LC	Non	Oui	Oui	x		x

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFFNPdC	Zonages		
									ZNIEFF de type I "Massif forestier de Saint-Amand et ses lisières"	**ZNIEFF de type I "Forêt domaniale de Bonsecours (France)"**	**ZNIEFF de type II "Plaine alluviale de la Scarpe entre Flines-lez-Râches et la confluence avec l'Escaut"**
Colchicum autumnale L., 1753	Colchique d'automne	I	PC	LC	LC	Oui	Oui	Oui			x
Jacobaea paludosa subsp. angustifolia (Holub) B.Nord. & Greuter, 2006	Séneçon des marais	I	R	NT	LC	Oui	Oui	Oui			x
Myosotis sylvatica Hoffm., 1791	Myosotis des bois	I	PC	LC	LC	Oui	Oui	Oui	x		x
Oenanthe aquatica (L.) Poir., 1798	Oenanthe aquatique	I	PC	LC	LC	Oui	Oui	Oui	x	x	x
Oenanthe fistulosa L., 1753	Oenanthe fistuleuse	I	PC	LC	LC	Non	Oui	Oui	x		x
Ophioglossum vulgatum L., 1753	Ophioglosse commun ; Ophioglosse Langue-de-serpent	I	AR	LC	LC	Oui	Oui	Oui			x
Ophrys apifera Huds., 1762	Ophrys abeille	I	AC	LC	LC	Oui	Non	Non	x		
Petrorhagia prolifera (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964	Œillet prolifère ; Tunique prolifère	I	PC	LC	LC	Non	Oui	Oui	x		x
Potamogeton pusillus L., 1753	Potamot fluet	I	R	DD	LC	Non	Oui	Oui			x
Prunus mahaleb L., 1753	Bois de Sainte-Lucie	I	AC	LC	LC	Oui	Non	Non	x		x
Rosa tomentosa Sm., 1800	Rosier tomenteux	I	R?	LC	LC	Oui	Non	Non	x		x
Saxifraga granulata L., 1753	Saxifrage granulée ; Saxifrage à bulbilles	I	AR	NT	LC	Oui	Oui	Oui			x
Scirpus sylvaticus L., 1753	Scirpe des bois ; Scirpe des forêts	I	AC	LC	LC	Oui	Non	Non		x	x
Silaum silaus (L.) Schinz & Thell., 1915	Silaüs des prés	I	PC	LC	LC	Oui	Oui	Oui			x
Sium latifolium L., 1753	Berle à larges feuilles ; Grande berle	I	R	EN	NT	Oui	Oui	Oui	x		x
Sonchus palustris L., 1753	Laiteron des marais	I	PC	LC	LC	Non	Oui	Oui			x
Stellaria palustris Ehrh. ex Hoffm., 1791	Stellaire des marais	I	AR	NT	VU	Oui	Oui	Oui	x		x
Thalictrum flavum L., 1753	Pigamon jaune ; Pigamon noircissant	I	PC	LC	LC	Oui	Oui	Oui	x		
Saxifraga granulata L., 1753	Saxifrage granulée ; Saxifrage à bulbilles	I	AR	NT	LC	Oui	Oui	Oui			x
Scirpus sylvaticus L., 1753	Scirpe des bois ; Scirpe des forêts	I	AC	LC	LC	Oui	Non	Non		x	x
Silaum silaus (L.) Schinz & Thell., 1915	Silaüs des prés	I	PC	LC	LC	Oui	Oui	Oui			x
Sium latifolium L., 1753	Berle à larges feuilles ; Grande berle	I	R	EN	NT	Oui	Oui	Oui	x		x
Sonchus palustris L., 1753	Laiteron des marais	I	PC	LC	LC	Non	Oui	Oui			x
Stellaria palustris Ehrh. ex Hoffm., 1791	Stellaire des marais	I	AR	NT	VU	Oui	Oui	Oui	x		x
Thalictrum flavum L., 1753	Pigamon jaune ; Pigamon noircissant	I	PC	LC	LC	Oui	Oui	Oui	x		

***Légende** : I = Indigène, AC = Assez commun, PC = Peu commun, AR = Assez rare, R = Rare, R ? = Présumé rare, LC = Préoccupation mineure, NT = Quasi-menacé, VU = Vulnérable, EN = En danger, R1 = Protection régionale.*

4.9.1.2 Cartographie des habitats

🕮 Les habitats présents sur le site d'étude sont présentés sur la cartographie en page suivante.

Cartographie des habitats, Condé-sur-l'Escaut - zone 3

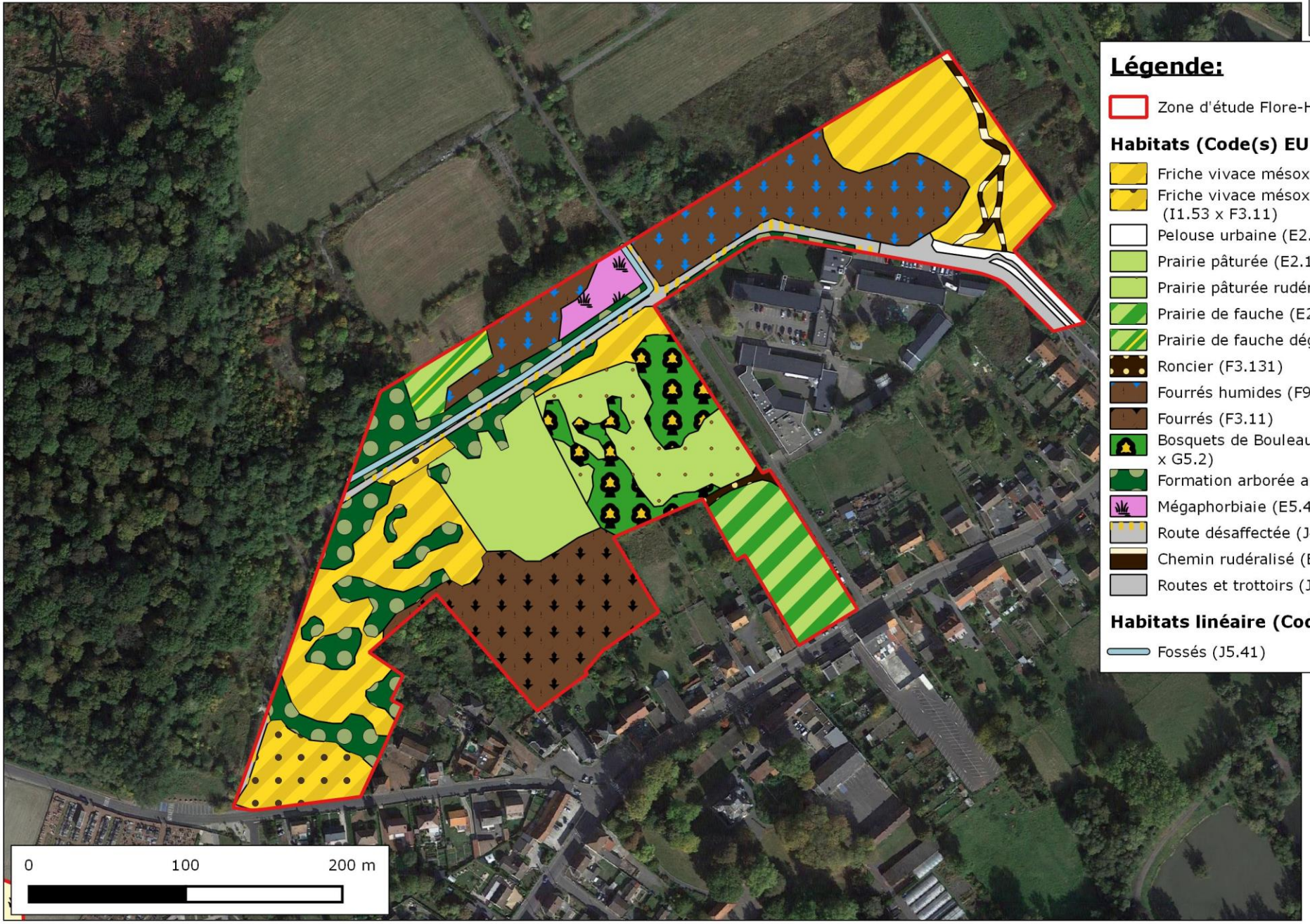

Légende:

Zone d'étude Flore-Habitats

Habitats (Code(s) EUNIS) :

- Friche vivace mésoxérophile (I1.53)
- Friche vivace mésoxérophile piquetée (I1.53 x F3.11)
- Pelouse urbaine (E2.64)
- Prairie pâturée (E2.11)
- Prairie pâturée rudéralisée (E2.11 x E5.13)
- Prairie de fauche (E2.2)
- Prairie de fauche dégradée (E2.2 x I1.53)
- Roncier (F3.131)
- Fourrés humides (F9.2)
- Fourrés (F3.11)
- Bosquets de Bouleau eutrophes (G1.91 x G5.2)
- Formation arborée anthropique (G5.2)
- Mégaphorbiaie (E5.411)
- Route désaffectée (J4.1)
- Chemin rudéralisé (E5.13)
- Routes et trottoirs (J4.2)

Habitats linéaire (Code(s) EUNIS) :

- Fossés (J5.41)

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.9.1.3 *Evaluation patrimoniale*

Le site présente une diversité spécifique moyenne. Lors des prospections, **147 taxons** ont été observés sur l'ensemble de la zone d'étude dont **15** pour lesquels la cotation UICN n'est pas applicable. Parmi ces taxons **aucune espèce n'est protégée mais une espèce est d'intérêt patrimonial au niveau régional.** Le tableau en fin de partie reprend l'ensemble des taxons observés, où, pour chaque taxon, différents indices sont précisés (statut, rareté, menace, protection au niveau régional…).

La figure ci-après illustre la proportion des indices de rareté des espèces floristiques observées. Les espèces pour lesquelles l'évaluation UICN n'est pas applicable (cas des espèces adventices, subspontanées, sténonaturalisées, eurynaturalisées et des taxons indigènes hybrides…) ne sont pas intégrées au graphique suivant (15 espèces exclues).

Les degrés de rareté varient de « très commun » à « assez rare ».

Figure 12 : Proportions des degrés de rareté des espèces floristiques observées sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 3 »

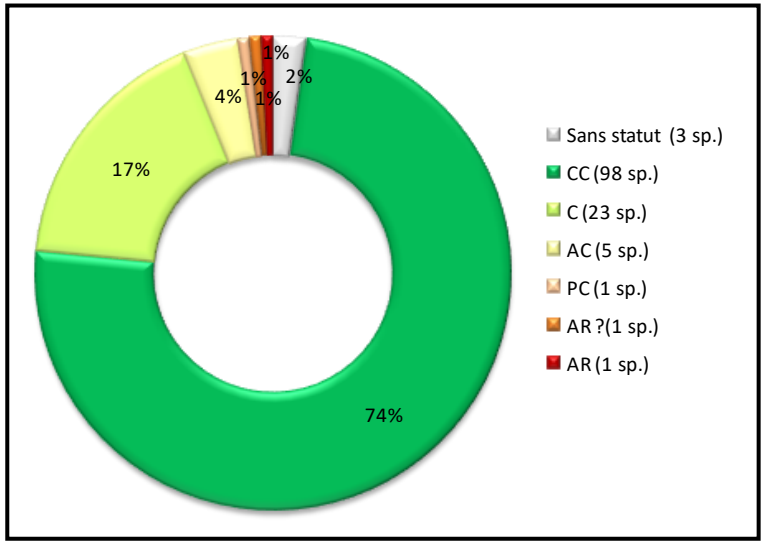

***Légende** : CC= très commun, C= commun, AC = Assez commun, PC = Peu commun, AR ? = Présumé assez rare, AR = Assez rare.*

Aucune des espèces référencées dans la bibliographie n'a été observée.
Ceci peut être dû au fait que les habitats ne possèdent actuellement pas ou plus les conditions stationnelles favorables à leur accueil (habitat en cours de fermeture, état de conservation peu favorable, gestion non favorable…).

ESPECES PROTEGEES

Aucune espèce protégée n'a été observée sur la zone d'étude.

ESPECES PATRIMONIALES

Une espèce d'intérêt patrimonial a été observée sur la zone d'étude : la Crépide bisannuelle (*Crepis biennis*). L'espèce est relativement bien présente dans une prairie de fauche du site, occupant une surface approximative de 815 m². Le tableau suivant rend compte des différents statuts de l'espèce.

Tableau 76 : Statuts de l'espèce patrimoniale présente sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 3 »

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC
Crepis biennis L., 1753	Crépide bisannuelle	I	PC	LC	LC	Non	Oui	Oui

***Légende** : I = Indigène, PC = Peu commun, LC = Préoccupation mineure.*

📖 La localisation de l'espèce est visible sur une carte en fin de partie.

Il est à noter que du Peuplier noir (*Populus nigra*) et de l'Argousier (*Hippophae rhamnoides*) ont été observés dans les formations arborées anthropiques, mais ceux-ci sont issus de plantations et ne peuvent être considérés comme d'intérêt patrimonial.

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Six espèces exotiques envahissantes ont été observées sur la zone d'étude : l'Arbre à papillons (*Buddleja davidii*), la Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*), la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), Le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), le Rosier rugueux (*Rosa rugosa*) et le Solidage glabre (*Solidago gigantea*). Quelques individus âgés d'Arbre à papillons ont été observés en bordure de la route désaffectée, dans les formations boisées anthropiques. La Vigne-vierge forme quelques petits linéaires recouvrant le sol dans le même type de milieu. De

même, le Solidage glabre est régulièrement observé au bord de l'intégralité de cette même route. Un seul individu de Rosier rugueux y a également été identifié. Quelques patchs de Renouée du Japon sont visibles dans les friches vivaces mésoxérophiles. Le Solidage forme également des patchs denses dans ces friches, particulièrement dans celles qui sont piquetée à l'extrémité Sud du site. Enfin, le Robinier constitue une des espèces majoritaires des formations arborées anthropiques du site.
Le tableau suivant rend compte des différents statuts des espèces.

Tableau 77 : Statuts des EEE présentes sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 3 »

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Espèce Exotique Envahissante
Buddleja davidii Franch.	Buddléia de David ; Arbre aux papillons	Z	C	A
Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune	Z;S;C	C	A
Reynoutria japonica Houtt., 1777	Renouée du Japon	Z	CC	A
Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia	Z;C	C	A
Rosa rugosa Thunb., 1784	Rosier rugueux	C	AR	A
Solidago gigantea Aiton, 1789	Solidage géant ; Solidage tardif	Z	AC	A

***Légende** : Z = Eurynaturalisé, S = Subspontané, C (Colonne statut) = Cultivé, CC = Très commun, C (Colonne rareté) = Commun, AC = Assez commun, AR = Assez rare, A = Avérée.*

📖 La localisation des espèces est visible sur une carte en fin de partie.

AUTRES ESPECES

Notons que certains taxons ne possèdent pas de statuts et d'indices de rareté car seul le genre a pu être déterminé (*Rubus* sp., *Taraxacum* sp., ...). Cette détermination partielle est expliquée par une complexité dans la détermination taxonomique ou par une visite de terrain en inadéquation avec la phénologie des espèces (absence des critères de reconnaissance).

HABITATS

Les habitats du site, leurs correspondances typologiques, leur surface et les enjeux floristiques associés sont récapitulés dans le tableau suivant.

Tableau 78 : Liste des habitats observés sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 3 »

Habitats	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Natura 2000	Surface approximative (ha sauf habitat linéaire)	Valeur patrimoniale	Justification
Friche vivace mésoxérophile	87.1	I1.53	/	1,639	Faible	Habitat à diversité floristique plutôt élevée (piqueté ou non), alliant quelques espèces prairiales aux nombreuses espèces de friche de milieux plus secs. Présence de plusieurs EEE, en particulier forte invasion du Solidage glabre.
Friche vivace mésoxérophile piquetée	87.1 x 31.81	I1.53 x F3.11	6510	0,349	Faible	
Pelouse urbaine	85.12	E2.64	/	0,081	Faible	Habitat d'origine anthropique à faible diversité du fait d'une gestion intensive par tontes. Végétation toujours maintenue à ras.
Prairie pâturée	38.11	E2.11	/	0,604	Faible	Prairie pâturée à diversité floristique moyenne, occupée par des équins. Présence d'espèces rudérales, et cortège floristique aux espèces communes.
Prairie pâturée rudéralisée	38.11 x 87.2	E2.11 x E5.13	/	0,546	Très faible	Prairies servant d'enclos aux équins. Pâturées intensivement et fortement piétinées. Présence d'espèces rudérales et de nombreux rejets nitrophiles.
Prairie de fauche	38.2	E2.2	/	0,468	Moyenne	Habitat à bonne diversité floristique et nombreuses dicotylédones prairiales. Pairie fauchée tardivement à bon état de conservation (moins d'espèces nitrophiles). Présence d'**une espèce d'intérêt patrimonial, la Crépide bisannuelle** (*Crepis biennis*). **Habitat qui peut être considéré comme d'intérêt communautaire** (6510 "Pelouses maigres de fauche de basse altitude"). Potentialités d'installation pour des espèces d'intérêt.
Prairie de fauche dégradée	38.2 x 87.2	E2.2 x I1.53	/	0,142	Faible	Habitat à bonne diversité floristique mais état de conservation dégradé par la grande quantité d'une espèce de friche (Tanaisie commune) qui réduit cette diversité et les potentialités d'installation d'espèce d'intérêt.
Roncier	31.831	F3.131	/	0,027	Très faible	Végétation presque monospécifique, dense, ne permettant pas aux autres espèces de s'installer.
Fourrés humides	44.92	F9.2	/	1,133	Faible	Fourrés se développant sur des sols perturbés et enrichis, tassés, ce qui provoque la stagnation de l'eau en surface.Nombreuses espèces de friche dans la strate herbacée. Présence de plusieurs EEE, dedans ou en bordure.
Fourrés	31.81	F3.11	/	0,901	Faible	Végétation de fourrés très commune se développant sur des sols moyennement enrichis. Végétation très dense qui laisse peu de place à l'expression d'une strate herbacée. Très faibles potentialités d'installation d'espèces d'intérêt.
Bosquets de Bouleau eutrophes	41.B1 x 84.3	G1.91 x G5.2		0,514	Faible	Bosquets d'origine anthropique, se développant sur des sols très enrichis (accolés aux enclos à équins). Strates herbacée et arbustive presque intégralement composées d'espèces eutrophiles à nitrophiles.
Formation arborée anthropique	84.3	G5.2		1,108	Faible	Habitat d'origine anthropique aux espèces très communes et strate herbacée très pauvre ou nitrophile. Majoritairement constitué d'EEE arborées.
Fossés	89.22	J5.41		260 m	Très faible	Fossé de drainage avec très peu de végétation, en dehors de quelques espèces très communes colonisant les berges. A sec en juillet.
Mégaphorbiaie	37.715	E5.411	6430	0,131	Moyenne	Végétation hygrophile assez commune et non menacée qui se développe parfois au détriment de végétations plus intéressantes. Mégaphorbiaie ici à bonne diversité floristique qui occupe une large surface, où les espèces nitrophiles ne sont pas majoritaires. Constitue un **habitat d'intérêt communautaire** (6430 "Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin"). Présence d'une EEE en limite de l'habitat.
Route désaffectée	87.2	J4.1		0,226	Très faible	Surfaces artificialisées généralement non favorables au développement de la flore. Fissures du revêtement colonisées par quelques espèces rudérales, et présence de quelques espèces des milieux piétinés sur les chemins. Présence d'EEE en bordure de l'habitat.
Chemin rudéralisé	87.2	E5.13		0,074		
Routes et trottoirs	86.1	J4.2		0,136	Nulle	Surfaces artificialisées non favorables au développement de la flore.

Les habitats observés sur la zone d'étude présentent ainsi des enjeux floristiques jugés nuls à moyens.

Localisation des espèces patrimoniales, Condé-sur-l'Escaut - zone 3

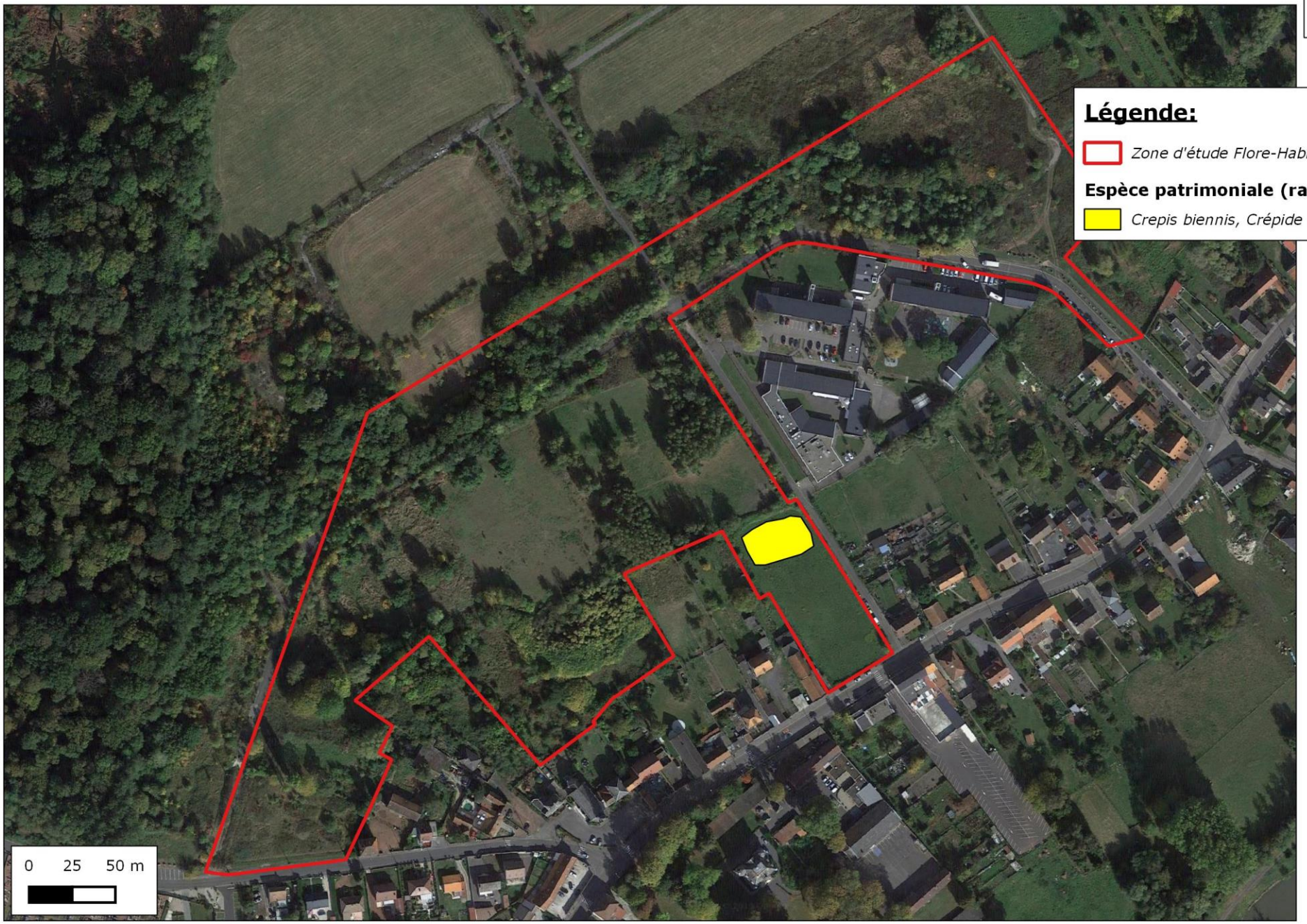

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

Localisation des Espèces Exotiques Envahissantes, Condé-sur-l'Escaut - zone 3

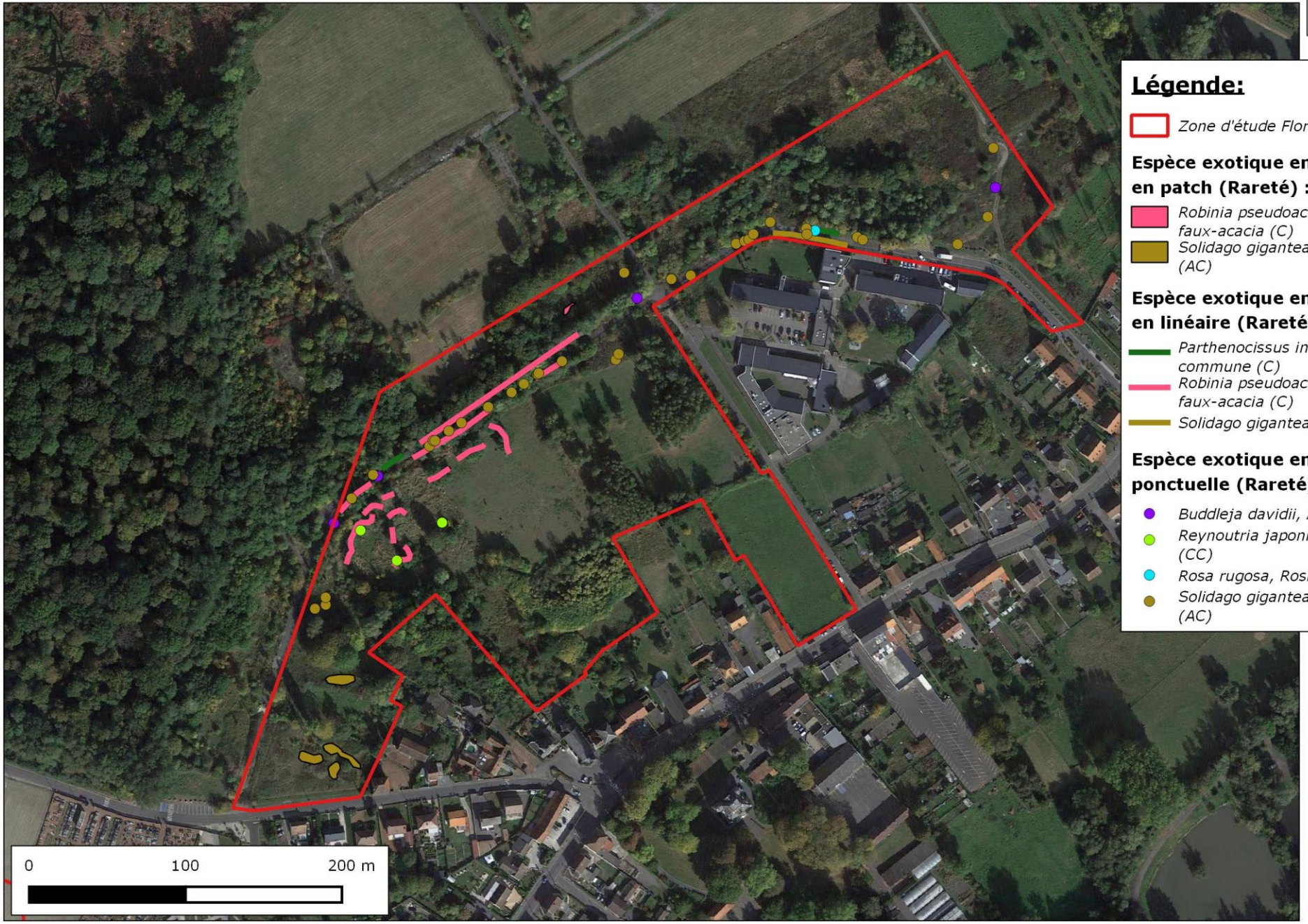

Légende:

Zone d'étude Flore-Habitats

Espèce exotique envahissante en patch (Rareté) :

- *Robinia pseudoacacia, Robinier faux-acacia (C)*
- *Solidago gigantea, Solidage géant (AC)*

Espèce exotique envahissante en linéaire (Rareté) :

- *Parthenocissus inserta, Vigne-vierge commune (C)*
- *Robinia pseudoacacia, Robinier faux-acacia (C)*
- *Solidago gigantea, Solidage géant (AC)*

Espèce exotique envahissante ponctuelle (Rareté) :

- *Buddleja davidii, Arbre à papillons (C)*
- *Reynoutria japonica, Renouée du Japon (CC)*
- *Rosa rugosa, Rosier rugueux (AR)*
- *Solidago gigantea, Solidage géant (AC)*

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

Tableau 79 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 3 » lors des prospections floristiques

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Caract. ZH	EEE
Acer campestre L., 1753	Érable champêtre	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Acer pseudoplatanus L., 1753	Érable sycomore ; Sycomore	I?;Z	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Achillea millefolium L., 1753	Achillée millefeuille	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Aegopodium podagraria L., 1753	Égopode podagraire ; Podagraire ; Herbe aux goutteux	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Agrostis stolonifera L., 1753	Agrostide stolonifère	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Alnus glutinosa (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Alopecurus pratensis L., 1753	Vulpin des prés (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Angelica sylvestris L., 1753	Angélique sauvage (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Anthoxanthum odoratum L., 1753	Flouve odorante	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois (s.l.) ; Cerfeuil sauvage	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Arctium lappa L., 1753	Grande bardane	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Argentina anserina (L.) Rydb., 1899	Potentille des oies (s.l.) ; Ansérine	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Artemisia vulgaris L., 1753	Armoise commune ; Herbe à cent goûts	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Bellis perennis L., 1753	Pâquerette vivace	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Betula pendula Roth, 1788	Bouleau verruqueux	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Brassica napus var. napus L., 1753	Colza ; Navette	A;S;C	AC	NAa	[NE]*	Non	Non	Non	Non	N
Bromus hordeaceus L., 1753	Brome mou (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Bryonia cretica L.	Bryone	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Calamagrostis epigejos (L.) Roth, 1788	Calamagrostide commune (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Cardamine hirsuta L., 1753	Cardamine hérissée	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cardamine pratensis L., 1753	Cardamine des prés ; Cresson des prés	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Carex acutiformis Ehrh., 1789	Laîche des marais	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Carex hirta L., 1753	Laîche hérissée ; Laîche velue	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Carpinus betulus L., 1753	Charme commun	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Centaurea decipiens Thuill., 1799	Centaurée trompeuse	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cerastium fontanum Baumg., 1816	Céraiste commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cirsium palustre (L.) Scop., 1772	Cirse des marais	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Convolvulus arvensis L., 1753	Liseron des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Convolvulus sepium L., 1753	Liseron des haies	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Cornus sanguinea L., 1753	Cornouiller sanguin (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Corylus avellana L., 1753	Noisetier commun ; Noisetier ; Coudrier	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cotoneaster Medik., 1789	Cotonéaster (G)		P							
Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Crepis biennis L., 1753	Crépide bisannuelle	I	PC	LC	LC	Non	Oui	Oui	Non	N
Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Daucus carota L., 1753	Carotte sauvage (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Diplotaxis tenuifolia (L.) DC., 1821	Diplotaxis à feuilles ténues ; Roquette jaune	I	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Dipsacus fullonum L., 1753	Cardère sauvage ; Cabaret des oiseaux	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834	Fougère mâle	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Epilobium hirsutum L., 1753	Épilobe hérissé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Epilobium parviflorum Schreb., 1771	Épilobe à petites fleurs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Epipactis helleborine (L.) Crantz, 1769	Épipactis à larges feuilles (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Equisetum arvense L., 1753	Prêle des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Erigeron canadensis L., 1753	Vergerette du Canada	Z	CC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Caract. ZH	EEE
Eupatorium cannabinum L., 1753	Eupatoire chanvrine (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Festuca rubra L., 1753	Fétuque rouge (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Nat pp	N
Foeniculum vulgare Mill., 1768	Fenouil commun (s.l.)	Z;S	AR?	NAa	[LC]	Non	Non	Non	Non	N
Fraxinus excelsior L., 1753	Frêne commun	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Galega officinalis L., 1753	Galéga officinal ; Sainfoin d'Espagne	Z;A	AR	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	P
Galium album Mill., 1768	Gaillet dressé ; Caillle-lait blanc	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron (s.l.)	I	CC	LC	NE	Non	pp	pp	Non	N
Geranium dissectum L., 1755	Géranium découpé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Geranium molle L., 1753	Géranium mou	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Geranium robertianum L., 1753	Géranium herbe-à-Robert ; Herbe à Robert	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Glechoma hederacea L., 1753	Lierre terrestre ; Gléchome lierre terrestre	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Heracleum sphondylium L., 1753	Berce commune (s.l.) ; Berce des prés ; Grande berce	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Hippophae rhamnoides L., 1753	Argousier faux-nerprun (s.l.)	I	AR	LC	LC	Non	pp	pp	Nat pp	N
Holcus lanatus L., 1753	Houlque laineuse (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Humulus lupulus L., 1753	Houblon grimpant	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Hypericum perforatum L., 1753	Millepertuis perforé ; Herbe à mille trous	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791	Séneçon jacobée (s.l.) ; Jacobée	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Juncus effusus L., 1753	Jonc épars	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Juncus inflexus L., 1753	Jonc glauque	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Lactuca serriola L., 1756	Laitue scariole	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lamium album L., 1753	Lamier blanc ; Ortie blanche	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lapsana communis L., 1753	Lampsane commune (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lathyrus latifolius L., 1753	Gesse à larges feuilles ; Pois vivace	N	AC	NAa	[LC]	Non	Non	Non	Non	N
Lathyrus pratensis L., 1753	Gesse des prés	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Linaria vulgaris Mill., 1768	Linaire commune	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lolium perenne L., 1753	Ray-grass anglais ; Ray-grass commun ; Ivraie vivace	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lonicera periclymenum L., 1753	Chèvrefeuille des bois (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lotus corniculatus L., 1753	Lotier corniculé (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Luzula campestris (L.) DC., 1805	Luzule champêtre (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lythrum salicaria L., 1753	Salicaire commune	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Medicago lupulina L., 1753	Luzerne lupuline ; Minette ; Mignonnette	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Medicago sativa L., 1753	Luzerne cultivée (s.l.)	I;S; C	C	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Mentha aquatica L., 1753	Menthe aquatique	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Mentha arvensis L., 1753	Menthe des champs	I	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Myosotis arvensis (L.) Hill, 1764	Myosotis des champs (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune	Z;S; C	C	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	A
Pastinaca sativa L., 1753	Panais cultivé (s.l.)	I;Z	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Persicaria maculosa Gray, 1821	Renouée persicaire ; Persicaire	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Roseau commun ; Phragmite	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Picris hieracioides L., 1753	Picride fausse-épervière (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Pinus sylvestris L., 1753	Pin sylvestre	C	AC	NAa	[LC]	Non	Non	Non	Non	N
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Plantago major L., 1753	Plantain à larges feuilles (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat pp	N
Poa annua L., 1753	Pâturin annuel (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Poa pratensis L., 1753	Pâturin des prés (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Polygonum aviculare L., 1753	Renouée des oiseaux (s.l.) ; Traînasse	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Populus alba L., 1753	Peuplier blanc ; Ypréau	C	PC?	NAa	[LC]	Non	Non	Non	Nat	N
Populus nigra L., 1753	Peuplier noir (s.l.)	C	AR?	DD	LC	Non	Oui	Oui	Nat	N
Potentilla reptans L., 1753	Potentille rampante ; Quintefeuille	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Caract. ZH	EEE
Prunus avium (L.) L., 1755	Merisier (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Prunus spinosa L., 1753	Prunellier ; Épine noire	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Quercus robur L., 1753	Chêne pédonculé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Ranunculus acris L., 1753	Renoncule âcre (s.l.)	I;Z?	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Reseda lutea L., 1753	Réséda jaune (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Reynoutria japonica Houtt., 1777	Renouée du Japon	Z	CC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	A
Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia	Z;C	C	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	A
Rosa canina L., 1753	Rosier des chiens	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Rosa rugosa Thunb., 1784	Rosier rugueux	C	AR	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	A
Rubus L., 1753	Ronce (G)		P							
Rubus caesius L., 1753	Ronce bleuâtre	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Rumex acetosa L., 1753	Grande oseille (s.l.) ; Oseille des prés	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Rumex obtusifolius L., 1753	Patience à feuilles obtuses (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Salix alba L., 1753	Saule blanc	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Salix caprea L., 1753	Saule marsault ; Saule des chèvres	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Salix cinerea L., 1753	Saule cendré	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Salix viminalis L., 1753	Saule des vanniers ; Osier blanc	I	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Sambucus nigra 'Laciniata'	Sureau noir (cultivar)	N;S	AR	NAa	[NE]*	Non	Non	Non	Non	N
Scrophularia nodosa L., 1753	Scrofulaire noueuse	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Senecio inaequidens DC., 1838	Séneçon du Cap	Z	AC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	P
Silene dioica (L.) Clairv., 1811	Silène dioïque ; Compagnon rouge	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Silene latifolia Poir., 1789	Silène à larges feuilles ; Compagnon blanc	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Solidago gigantea Aiton, 1789	Solidage géant ; Solidage tardif	Z	AC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	A
Sonchus asper (L.) Hill, 1769	Laiteron rude (s.l.) ; Laiteron épineux	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Sorbus aucuparia L., 1753	Sorbier des oiseleurs (s.l.)	I	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Spiraea douglasii Hook., 1832	Spirée de Douglas	C	E	NAo	[NA]	Non	Non	Non	Non	P
Stellaria graminea L., 1753	Stellaire graminée	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Symphytum officinale L., 1753	Consoude officinale (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Tanacetum vulgare L., 1753	Tanaisie commune ; Herbe aux vers	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Taraxacum F.H.Wigg.	Pissenlit (G)		P							
Tilia platyphyllos Scop., 1771	Tilleul à larges feuilles	I?	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Trifolium repens L., 1753	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Trigonella alba (Medik.) Coulot & Rabaute, 2013	Mélilot blanc	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Tripleurospermum inodorum (L.) Sch.Bip., 1844	Matricaire inodore	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Tussilago farfara L., 1753	Tussilage ; Pas-d'âne	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Urtica dioica L., 1753	Grande ortie (s.l.) ; Ortie dioïque (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Verbascum nigrum L., 1753	Molène noire (s.l.)	I	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Verbascum thapsus L., 1753	Molène bouillon-blanc (s.l.) ; Bouillon blanc	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Verbena officinalis L., 1753	Verveine officinale	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Veronica arvensis L., 1753	Véronique des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Veronica chamaedrys L., 1753	Véronique petit-chêne	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Viburnum lantana L., 1753	Viorne mancienne	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Vicia cracca L., 1753	Vesce à épis	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Vicia hirsuta (L.) Gray, 1821	Vesce hérissée	I	C	LC	NE	Non	Non	Non	Non	N
Vicia segetalis Thuill., 1799	Vesce des moissons	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N

***Légende** : I = Indigène, N = Sténonaturalisé, Z = Eurynaturalisé, S = Subspontané, C (Colonne statut) = Cultivé, A = Accidentel. CC = Très commun, C (Colonne rareté) = Commun, AC = Assez commun, PC = Peu commun, AR = Assez rare, E = Exceptionnel, P = Présent. LC = Préoccupation mineure, DD = insuffisamment documenté, NA = Non applicable, NAo = Exclu de la liste rouge, NAa = Non applicable car taxon naturalisé, NE = Non évalué. Nat = Taxon indicateur de zone humide. A = Avérée, P = Potentiel, N = Non exotique envahissant. Un « ? » au statut signifie que celui-ci est présumé. « pp » signifie que seule une partie des (syn)taxons de rang inférieur est concerné.*

4.9.2 Faune

4.9.2.1 Bibliographie

4.9.2.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du SIRF, en avril 2019. Il apparait que 39 espèces observées sur la commune de Condé sur l'Escaut après 2009 sont considérés comme protégés et/ou menacés en Hauts-de-France et sont potentiellement présentes sur le site d'étude. Ces espèces sont listées dans le tableau suivant.

4.9.2.1.2 Zonages

Une ZNIEFF de type I « Marais de Condé-sur-l'Escaut, Etang d'Amaury et coupures de l'Escaut » ainsi qu'une ZNIEFF de type II « La basse Vallée de l'Escaut entre Onnaing, Mortagne du Nord et la frontière belge » sont situées au droit de la zone d'étude. Parmi les espèces référencées dans ces zonages, 4 semblent potentiellement observables sur la zone d'étude et sont listées dans le tableau suivant.

Tableau 80 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Condé sur l'Escaut - zone 3 »

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Anthus pratensis	Pipit farlouse
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant
Carduelis chloris	Verdier d'Europe
Cettia cetti	Bouscarle de Cetti
Cuculus canorus	Coucou gris
Dendrocopos minor	Pic épeichette
Emberiza citrinella	Bruant jaune
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle
Motacilla alba	Bergeronnette grise
Motacilla flava	Bergeronnette printanière
Muscicapa striata	Gobemouche gris
Passer domesticus	Moineau domestique
Perdix perdix	Perdrix grise
Phylloscopus trochilus	Pouillot fitis
Pyrrhula pyrrhula	Bouvreuil pivoine
Regulus regulus	Roitelet huppé
Saxicola torquata torqua	Tarier pâtre
Streptopelia turtur	Tourterelle des bois
Sturnus vulgaris	Étourneau sansonnet
Sylvia borin	Fauvette des jardins
Turdus viscivorus	Grive draine

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Bufo bufo	Crapaud commun
Rana temporaria	Grenouille rousse
Anguis fragilis	Orvet fragile
Argynnis paphia	Tabac d'Espagne
Aricia agestis	Collier-de-corail
Celastrina argiolus	Azuré des nerpruns
Issoria lathonia	Petit nacré
Limenitis camilla	Petit sylvain
Papilio machaon	Machaon
Acheta domesticus	Grillon domestique
Conocephalus dorsalis	Conocéphale des roseaux
Metrioptera roeselii	Decticelle bariolée
Nemobius sylvestris	Grillon des bois
Erinaceus europaeus	Hérisson d'Europe
Myotis mystacinus	Murin à moustaches
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune
Plecotus auritus	Oreillard roux
Sciurus vulgaris	Ecureuil roux

D'après la précédente analyse bibliographique, 39 espèces d'intérêt sont considérées comme potentielles sur la zone d'étude. Neuf de ces espèces (Chardonneret élégant, Pouillot fitis, Verdier d'Europe, Bruant jaune, Crapaud commun, Collier de corail, Petit nacré, Machaon et Pipistrelle commune) ont été inventoriées.

En revanche, les autres espèces n'ont pas été recensées malgré la présence d'habitats potentiellement favorables et une pression d'inventaire suffisante. Dans ce contexte, nous excluons la présence de ces espèces au sein du site dans le cadre de cette étude. Seul restent potentielles l'Orvet fragile, la Grenouille rousse et le Crapaud commun car leur détection est compliquée du fait de leur discrétion. De plus, plusieurs points d'eau sont situés à proximité de la zone d'étude et rendent le site favorable aux périodes estivale et hivernale pour les amphibiens. Enfin, les chiroptères restent aussi potentiels ainsi que les chiroptères, car ses derniers ne sont pas toujours détectables le soir de la pause de nos SM4.

4.9.2.2 Evaluation patrimoniale des espèces observées

AVIFAUNE

Au total, **30 espèces** d'oiseaux ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de nidification, parmi lesquelles **4 espèces nicheuses sont d'intérêt au niveau national et/ou régional** : **le Chardonneret élégant, le Pouillot fitis, le Verdier d'Europe, et le Bruant jaune.** En France, le Chardonneret élégant, le Bruant jaune et le Verdier d'Europe sont considérés comme « vulnérables ». Le Pouillot fitis est considéré comme « quasi menacé ». D'un point de vue régional, le Chardonneret élégant et le Verdier d'Europe sont considérés comme « quasi menacés ». Le Pouillot fitis et le Bruant jaune sont considérés comme « vulnérables ».

Tableau 81 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification (1/2)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale (nicheur)	Déterm. ZNIEFF	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Statut de Nicheur
			Nat.	Rég.					
Avifaune en période de nidification									
Avifaune nicheuse des milieux ouverts à semi-ouverts									
Acrocephalus palustris	Rousserolle verderolle	Nat.	LC	LC	C	non	-	Ann. II	Possible
Carduelis carduelis	**Chardonneret élégant**	Nat.	**VU**	**NT**	AC	non	-	Ann. II	Probable
Emberiza citrinella	**Bruant jaune**	Nat.	**VU**	**VU**	CC	non	-	Ann. II	Possible
Phasianus colchicus	Faisan de Colchide	-	LC	LC	AC	non	-	Ann. III	Certain
Sylvia communis	Fauvette grisette	Nat.	LC	LC	AC	non	-	Ann. II	Probable
Avifaune nicheuse des milieux arborés à boisés									
Aegithalos caudatus	Mésange à longue queue	Nat.	LC	LC	AC	non	-	Ann. III	Possible
Carduelis chloris	**Verdier d'Europe**	Nat.	**VU**	**NT**	AC	non	-	Ann. II	Possible
Certhia brachydactyla	Grimpereau des jardins	Nat.	LC	LC	AC	non	-	Ann. II	Probable
Columba palumbus	Pigeon ramier	-	LC	LC	C	non	-	-	Probable
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	Nat.	LC	LC	AC	non	-	Ann. II	Certain
Dendrocopos major	Pic épeiche	Nat.	LC	LC	AC	non	-	Ann. II	Possible
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	Nat.	LC	LC	AC	non	-	Ann. II	Certain
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	Nat.	LC	LC	C	non	-	Ann. III	Probable
Garrulus glandarius	Geai des chênes	-	LC	LC	AC	non	-	-	Probable
Parus major	Mésange charbonnière	Nat.	LC	LC	AC	non	-	Ann. II	Probable
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	Nat.	LC	LC	C	non	-	Ann. II	Probable
Phylloscopus trochilus	**Pouillot fitis**	Nat.	**NT**	**VU**	AC	non	-	Ann. II	Probable
Pica pica	Pie bavarde	-	LC	LC	C	non	-	-	Possible
Picus viridis	Pic vert	Nat.	LC	LC	C	non	-	Ann. II	Possible
Prunella modularis	Accenteur mouchet	Nat.	LC	LC	AC	non	-	Ann. II	Certain
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	Nat.	LC	LC	C	non	-	Ann. II	Probable
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	Nat.	LC	LC	AC	non	-	Ann. II	Probable
Turdus merula	Merle noir	-	LC	LC	C	non	-	Ann. III	Possible

Légende :

Listes rouges : VU= vulnérable, NT = quasi menacé, LC= préoccupation mineure
Rareté régionale : AC = assez commun, C = commun, CC = très commun
***En gras** = espèce d'intérêt patrimonial*

Tableau 82 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification (2/2)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale (nicheur)	Déterm. ZNIEFF	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Statut de reproduction sur la zone
			Nat.	Rég.					Nicheur
Avifaune de passage en période de nidification									
Buteo buteo	Buse variable	Nat.			C	non	-	Ann. II	
Circus aeruginosus	Busard des roseaux	Nat.			C	oui	Ann. I	Ann. II	
Columba livia (forme urbaine)	Pigeon biset domestique	-			-	non	-	-	
Corvus monedula	Choucas des tours	Nat.	/		AC	non	-	-	/
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	Nat.			AC	non	-	Ann. II	
Motacilla alba	Bergeronnette grise	Nat.			C	oui	-	Ann. II	
Phoenicurus ochruros	Rougequeue noir	Nat.			AC	non	-	Ann. II	

Légende :

Listes rouges : VU= vulnérable, NT = quasi menacé, LC= préoccupation mineure
Rareté régionale : AC = assez commun, C = commun

Localisation de l'avifaune nicheuse d'intérêt sur le site de Condé-sur-l'Escaut - zone 3

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

HERPETOFAUNE

Au total, **une espèce** d'amphibien et **une espèce** de reptile ont été contactées au sein de la zone d'étude, les deux sont **protégées au niveau national :** le **Crapaud commun** et le **Lézard vivipare**. Cependant les deux espèces sont considérées comme « préoccupation mineure » au niveau national et régional. Cependant, 2 espèces issues de la bibliographie restent potentielles sur le site : la Grenouille rousse et l'Orvet fragile.

Tableau 83 : Bioévaluation de l'herpétofaune recensée sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut de reproduction sur la zone
			nat.	rég.					
Amphibiens									
Bufo bufo	Crapaud commun	Nat art 3	LC	LC	CC			Ann. III	Possible
Rana temporaria	Grenouille rousse	Nat - art 5-6	LC	LC	CC	-	Ann. V	Ann. III	Potentielle
Reptiles									
Zootoca vivipara	Lézard vivipare	Nat art 3	LC	LC	C			Ann. III	Probable
Anguis fragilis	Orvet fragile	Nat - art 3	LC	LC	AC	-	-	Ann. III	Potentielle

Légende :

Listes rouges : LC= préoccupation mineure
Rareté régionale : CC = très commun, C = commun

Localisation de l'Herpétofaune protégée sur le site de Condé-sur-l'Escaut - zone 3

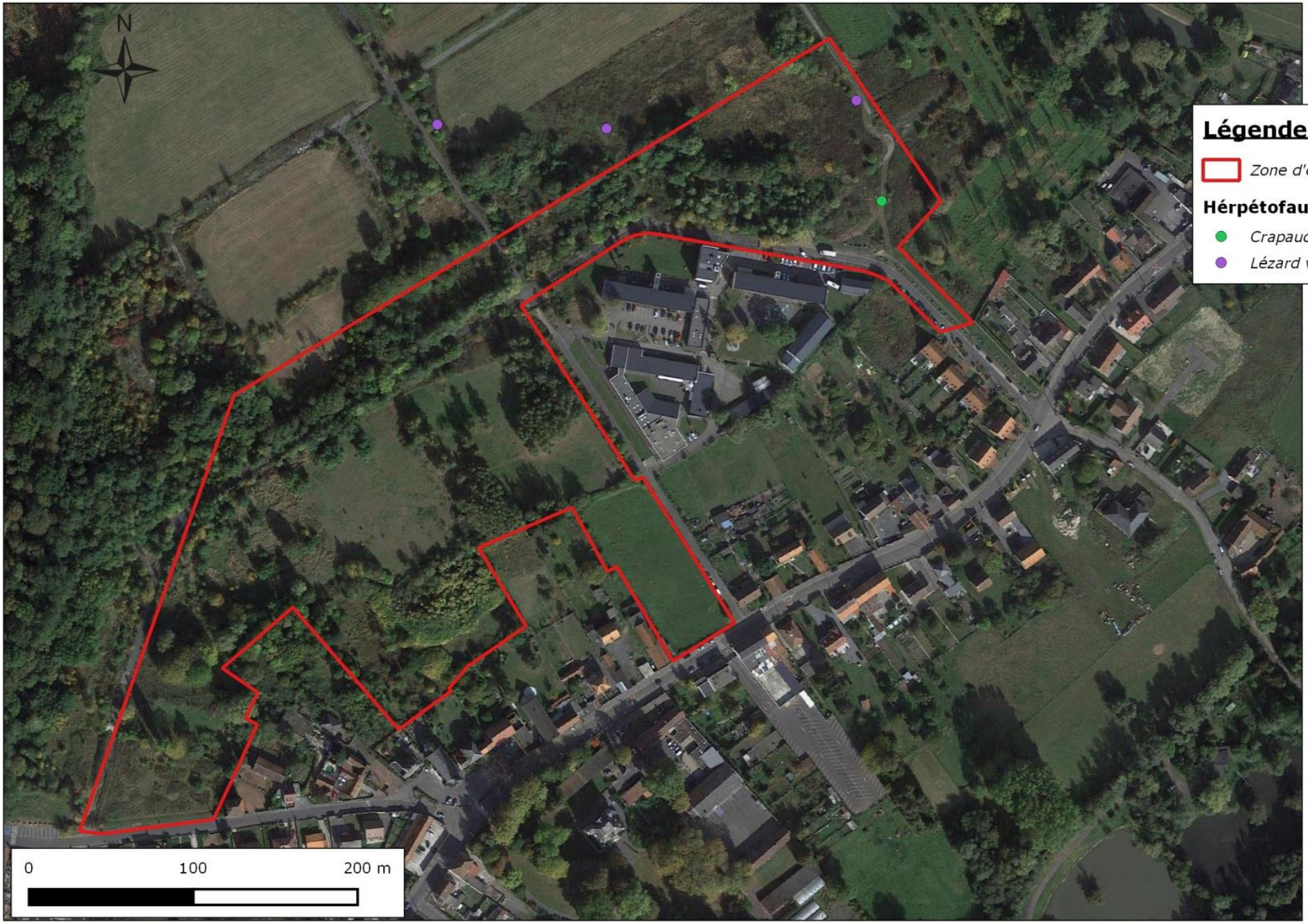

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

ENTOMOFAUNE

Au total, **24 espèces** d'insectes ont été contactées au sein de la zone d'étude. Parmi elles, **6 espèces** sont **déterminantes de Znieff** : Le **Collier de corail**, le **Petit nacré**, le **Machaon**, la **Cordulie métallique** et le **Phanéroptère commun**.

Cependant toutes ces espèces sont considérées comme « préoccupation mineure », ou « non menacée ». Deux d'entre elles sont « assez rares en région : le Petit nacré et la Cordulie métallique. L'Anax napolitain est quant à lui « rare » en région. Notons cependant la présence de l'**Anax napolitain** considéré comme « rare » dans la région.

Tableau 84 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune recensée sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Lépidoptères									
Anthocharis cardamines	Aurore		LC	LC	C				Possible
Aricia agestis	**Collier de corail**		LC	LC	AC	**oui**			Probable
Coenonympha pamphilus	Procris		LC	LC	C				Certain
Gonepteryx rhamni	Citron		LC	LC	C				Certain
Issoria lathonia	**Petit nacré**		LC	LC	AR	**oui**			Possible
Maniola jurtina	Myrtil		LC	LC	CC				Certain
Papilio machaon	**Machaon**		LC	LC	C	**oui**			Probable
Pieris rapae	Piéride de la rave		LC	LC	CC				Probable
Polyommatus icarus	Azuré commun		LC	LC	C				Probable
Pyronia tithonus	Amaryllis		LC	LC	C				Probable
Vanessa atalanta	Vulcain		LC	NA	CC				Probable
Odonates									
Anax imperator	Anax empereur		LC	LC	C				Possible
Anax parthenope	**Anax napolitain**		LC	NA	**R**				Possible
Crocothemis erythraea	Libellule écarlate		LC	LC	C				Certain
Enallagma cyathigerum	Agrion portecoupe		LC	LC	C				Probable
Ischnura elegans	Agrion élégant		LC	LC	CC				Possible
Orthetrum cancellatum	Orthetrum réticulé		LC	LC	CC				Certain
Somatochlora metallica	**Cordulie métallique**		LC	LC	AR	**oui**			Possible
Sympetrum sanguineum	Sympétrum rouge sang		LC	LC	C				Certain
Orthoptères									
Chorthippus biguttulus	Criquet mélodieux		NM		C				Certain
Chorthippus parallelus	Criquet des pâtures		NM		CC				Probable
Oedipoda caerulescens	Oedipode turquoise		NM		AC				Probable
Phaneroptera falcata	**Phanéroptère commun**		NM		AC	**oui**			Possible
Tettigonia viridissima	Grande sauterelle verte		NM		C				Possible

Légende du tableau :

Listes rouges : LC= préoccupation mineure, NM= non menacée, NA = non applicable
Rareté régionale : C = commun, CC = très commun, AR = assez rare, R = rare
***En gras** = espèce d'intérêt patrimonial*

Localisation de l'Entomofaune d'intérêt sur le site de Condé-sur-l'Escaut - zone 3

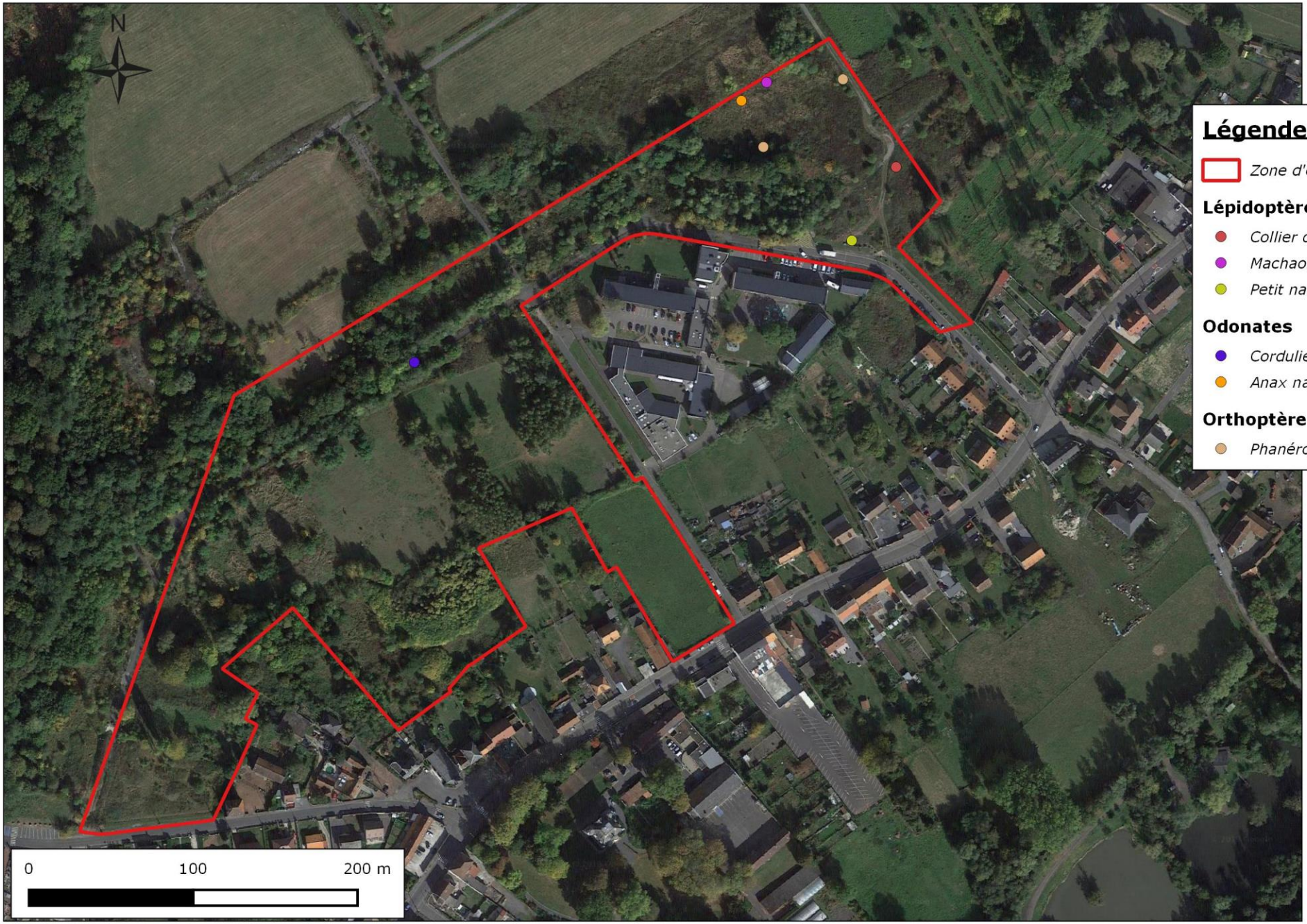

Légende:

- *Zone d'étude*

Lépidoptères

- *Collier de corail*
- *Machaon*
- *Petit nacré*

Odonates

- *Cordulie métallique*
- *Anax napolitain*

Orthoptère

- *Phanéroptère commun*

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)

Au total, **2 espèces** de mammifères ont été contactées au sein de la zone d'étude. **Aucune** n'est considérée comme **d'intérêt patrimonial.** Cependant trois espèces issues de la bibliographie restent potentielles sur le site : le Murin à moustaches, la Pipistrelle commune et l'Oreillard roux.

CHIROPTERES

Deux SM4 ont été posé sur ce site. Ils ont été placés le 05/08/2019 et retiré le 06/08/2019, soit 1 nuit entière.

Suite à analyse, 3 espèces ont été recensées.
Toutes les espèces sont protégées au niveau national.

Sont considérés « quasi menacé » en France : la Pipistrelle commune, la Sérotine commune et la Noctule de Leisler.

Sont considérés « indéterminé » en région : la Pipistrelle commune, la Sérotine commune et la Noctule de Leisler.

Tableau 85 : Espèces de chiroptères présentes sur le secteur « Condé sur l'Escaut-zone 3 »

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Eptesicus serotinus	Sérotine commune
Nyctalus leisleri	Noctule de Leisler
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune

Deux cavités d'origine naturelle (arbres creux, loge de pic, …) ont été recensées sur la zone d'étude (cf. cartographie suivante). Les cavités peuvent être utilisées comme gîte en période estivale par des individus isolés ou en petits groupes. Mais également en période hivernale par quelques espèces (aucunes présentes ici) de façon occasionnelle. La zone offre donc les conditions nécessaires pour la chasse, le transit et le repos (estival).

Tableau 86 : Tableau de bioévaluation des Mammifères inventoriés et potentielles sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Mammifères									
Mammifères des milieux arborés à boisés									
Capreolus capreolus	Chevreuil européen		LC		CC			Ann. III	Passage
Vulpes vulpes	Renard roux		LC		CC				Passage
Chiroptères									
Eptesicus serotinus	Sérotine commune	Nat.	NT	I	AC	-	Ann. IV	Ann. II	Chasse et transit possible
Nyctalus leisleri	Noctule de Leisler	Nat.	NT	I	R	oui	Ann. IV	Ann. II	Chasse et transit possible
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Nat.	NT	I	C	-	Ann. IV	Ann. III	Chasse et transit possible
Myotis mystacinus	Murin à moustaches	Nat.	LC	VU	AC	-	Ann. IV	Ann. II	Potentielle
Plecotus auritus	Oreillard roux	Nat.	LC	VU	AC	oui	Ann. IV	Ann. II	Potentielle

Légende du tableau :

Liste rouge des Mammifères menacés en France et en NPdC
LC= préoccupation mineure, VU = vulnérable, NT = quasi menacé, I = indéterminé
Rareté régionale : CC = Très commun, C = commun, AC = assez commun, R = rare
En gris : espèce potentielle

Localisation des cavités sur le site de Condé-sur-l'Escaut - zone 3

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.9.3 Bilan des enjeux écologiques

Tableau 87 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 3 »(1/3)

Habitats	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude immédiate		Niveau d'enjeu global de l'habitat
	Flore	Faune	
Friche vivace mésoxérophile	Habitat à diversité floristique plutôt élevée (piqueté ou non), alliant quelques espèces prairiales aux nombreuses espèces de friche de milieux plus secs. Présence de plusieurs EEE, en particulier forte invasion du Solidage glabre. **Enjeux floristiques faibles.**	Présence de quatre espèces d'insectes déterminantes de ZNIEFF en région : le **Collier de corail,** le **Petit nacré,** le **Phanéroptère commun** et le **Machaon.** Présence également d'une espèce protégée nationalement : **le Lézard vivipare.** Zone favorable à la chasse et au transit des chiroptères (**2 espèces protégées inventoriés et 2 espèces potentielles**). Milieux favorable à l'avifaune des zone ouvertes à semi-ouvertes. **Enjeux faunistiques moyens.**	**Moyen**
Friche vivace mésoxérophile piquetée			
Pelouse urbaine	Habitat d'origine anthropique à faible diversité du fait d'une gestion intensive par tontes. Végétation toujours maintenue à ras. **Enjeux floristiques faibles.**	**3 espèces de Chiroptères** protégées inventoriées. Zone favorable à la chasse et au transit des chiroptères (2 espèces potentielles : Murin à moustaches et Oreillard roux). Habitat favorable au cortège des espèces de milieux ouverts à semi-ouverts. **Enjeux faunistiques faibles**.	**Faible**
Prairie pâturée	Prairie pâturée à diversité floristique moyenne, occupée par des équins. Présence d'espèces rudérales, et cortège floristique aux espèces communes. **Enjeux floristiques faibles.**		
Prairie pâturée rudéralisée	Prairies servant d'enclos aux équins. Pâturées intensivement et fortement piétinées. Présence d'espèces rudérales et de nombreux rejets nitrophiles. **Enjeux floristiques très faibles.**		
Prairie de fauche	Habitat à bonne diversité floristique et nombreuses dicotylédones prairiales. Pairie fauchée tardivement à bon état de conservation (moins d'espèces nitrophiles). Présence d'**une espèce d'intérêt patrimonial, la Crépide bisannuelle** (*Crepis biennis*). **Habitat qui peut être considéré comme d'intérêt communautaire** (6510 "Pelouses maigres de fauche de basse altitude"). Potentialités d'installation pour des espèces d'intérêt. **Enjeux floristiques moyens.**		**Moyen**
Prairie de fauche dégradée	Habitat à bonne diversité floristique mais état de conservation dégradé par la grande quantité d'une espèce de friche (Tanaisie commune) qui réduit cette diversité et les potentialités d'installation d'espèce d'intérêt. **Enjeux floristiques faibles.**		**Faible**
Roncier	Végétation presque monospécifique, dense, ne permettant pas aux autres espèces de s'installer. **Enjeux floristiques très faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat favorable a l'avifaune des milieux ouverts à semi-ouverts. **Enjeux faunistiques très faibles**.	**Très faible**

Tableau 88 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 3 » (2/3)

Habitats	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude immédiate		Niveau d'enjeu global de l'habitat
	Flore	Faune	
Fourrés humides	Fourrés se développant sur des sols perturbés et enrichis, tassés, ce qui provoque la stagnation de l'eau en surface. Nombreuses espèces de friche dans la strate herbacée. Présence de plusieurs EEE, dedans ou en bordure. **Enjeux floristiques faibles.**	Présence d'une espèce d'oiseaux d'intérêt en période de nidification : le **Bruant jaune**. Milieu favorable au reste des groupes étudiés: zone d'hivernage et d'estivage pour les amphibiens (**Crapaud commun** et une espèce potentielle: Grenouille rousse), d'abris pour les reptiles (**Lézard vivipare** et Orvet fragile, espèce potentielle), de chasse et de transit pour les chiroptères (**3 espèces protégées** plus 2 espèces potentielles). **Enjeux faunistiques moyens.**	**Moyen**
Fourrés	Végétation de fourrés très commune se développant sur des sols moyennement enrichis. Végétation très dense qui laisse peu de place à l'expression d'une strate herbacée. Très faibles potentialités d'installation d'espèces d'intérêt. **Enjeux floristiques faibles.**	**3 espèces de chiroptères** protégées inventoriées. Zone favorable à la chasse et au transit des chiroptères (2 espèces potentielles: Murin à moustaches et Oreillard roux). Habitat favorable au cortège des espèces de milieux ouverts à semi-ouverts. **Enjeux faunistiques faibles**.	**Faible**
Bosquets de Bouleau eutrophes	Bosquets d'origine anthropique, se développant sur des sols très enrichis (accolés aux enclos à équins). Strates herbacée et arbustive presque intégralement composées d'espèces eutrophiles à nitrophiles. **Enjeux floristiques faibles.**	Présence de deux espèces d'oiseaux d'intérêt en période de nidification : le **Chardonneret élégant** et le **Pouillot fitis**. Milieu favorable au reste des groupes étudiés: zone d'hivernage et estivage pour les amphibiens (**Crapaud commun** et une espèce potentielle: Grenouille rousse), d'abris pour les reptiles (Orvet fragile, espèce potentielle), de chasse et de transit pour les chiroptères (**3 espèces protégées** plus 2 espèces potentielles). **Enjeux faunistiques moyens.**	**Moyen**
Formation arborée anthropique	Habitat d'origine anthropique aux espèces très communes et strate herbacée très pauvre ou nitrophile. Majoritairement constitué d'EEE arborées. **Enjeux floristiques faibles.**		
Fossés	Fossé de drainage avec très peu de végétation, en dehors de quelques espèces très communes colonisant les berges. A sec en juillet. **Enjeux floristiques très faibles.**	Présence d'une espèce déterminante de ZNIEFF en région : la **Cordulie métallique.** Zone favorable à la chasse et au transit des chiroptères (**3 espèces protégées** plus 2 espèces potentielles). Milieux favorable à l'avifaune des zone arborées à boisées. **Enjeux faunistiques faibles.**	**Faible**
Mégaphorbiaie	Végétation hygrophile assez commune et non menacée qui se développe parfois au détriment de végétations plus intéressantes. Mégaphorbiaie ici à bonne diversité floristique qui occupe une large surface, où les espèces nitrophiles ne sont pas majoritaires. Constitue un **habitat d'intérêt communautaire** (6430 "Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin"). Présence d'une EEE en limite de l'habitat. **Enjeux floristiques moyens.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat favorable au cortège des espèces de milieux ouverts à semi-ouverts. Zone favorable à la chasse et au transit des chiroptères (**3 espèces protégées** plus 2 espèces potentielles). **Enjeux faunistiques faibles**.	**Faible**

Tableau 89 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Condé-sur-l'Escaut - zone 3 » (3/3)

Habitats	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude immédiate		Niveau d'enjeu global de l'habitat
	Flore	Faune	
Route désaffectée	Surfaces artificialisées généralement non favorables au développement de la flore. Fissures du revêtement colonisées par quelques espèces rudérales, et présence de quelques espèces des milieux piétinés sur les chemins. Présence d'EEE en bordure de l'habitat. **Enjeux floristiques très faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat peu favorable aux différents groupes d'espèces. **Enjeux faunistiques très faibles.**	**Très faible**
Chemin rudéralisé		Présence d'une espèce protégée: le **Crapaud commun**. Ce dernier a été retrouvé mort écrasé, probablement par un véhicule. Cela dit l'habitat en lui-même est peu favorable aux différents groupes d'espèces. **Enjeux faunistiques très faibles.**	**Faible**
Routes et trottoirs	Surfaces artificialisées non favorables au développement de la flore. **Enjeux floristiques nuls.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat non favorable aux différents groupes d'espèces. **Enjeux faunistiques nuls.**	**Nul**

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le site de Condé-sur-l'Escaut - zone 3

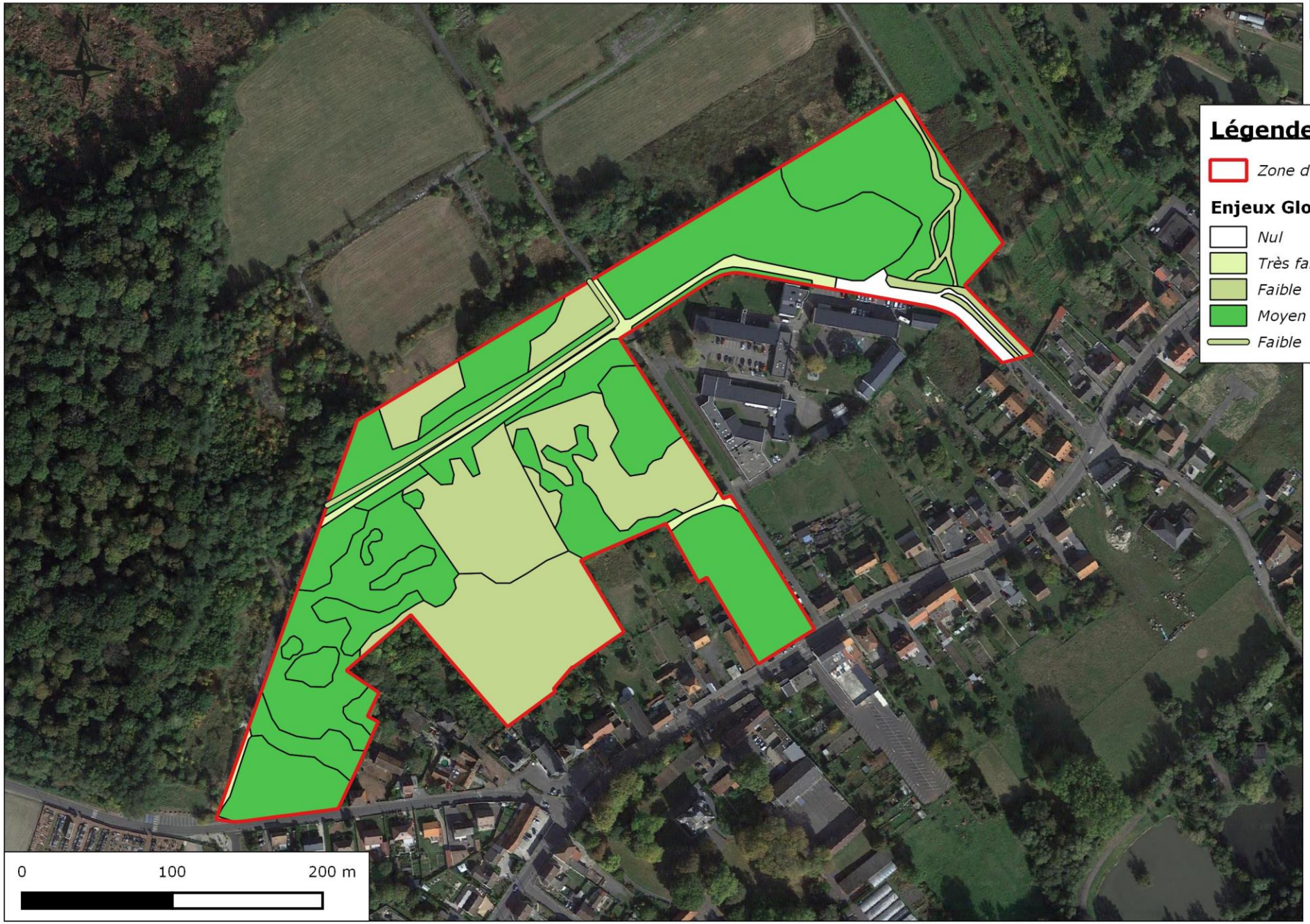

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.10 Crespin, zone 2

4.10.1 Flore

4.10.1.1 Bibliographie

4.10.1.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du CBNBl, en avril 2019. Il apparait que 13 taxons observés sur la commune de Crespin après 1990 sont considérés comme protégés et/ou menacés en Hauts-de-France. Parmi eux, 5 semblent potentiellement observables sur la zone d'étude d'après photo-interprétation. Ces 4 taxons sont inscrits dans le tableau ci-après.

Tableau 90 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Crespin - zone 2 », d'après le CBNBl

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Dernière date d'observation
Cyanus segetum Hill, 1762	Bleuet	I	AR	NT	LC	Non	Oui	Oui	2008
Lathyrus sylvestris L., 1753	Gesse des bois ; Gesse sauvage	I	PC	LC	LC	R1	Oui	Oui	2016
Malva alcea L., 1753	Mauve alcée	I	R	DD	LC	Non	Oui	Oui	2016
Primula vulgaris subsp. vulgaris Huds., 1762	Primevère acaule	I	AR	LC	LC	R1	Oui	Oui	2012
Scirpus sylvaticus L., 1753	Scirpe des bois ; Scirpe des forêts	I	AC	LC	LC	R1	Non	Non	2012

***Légende** : I = Indigène, AC = Assez commun, PC = Peu commun, AR = Assez rare, LC = Préoccupation mineure, NT = Quasi-menacé, DD = Insuffisamment documenté, R1 = Protection régionale.*

4.10.1.1.2 Zonages

Une ZNIEFF de type II « La basse Vallée de l'Escaut entre Onnaing, Mortagne du Nord et la frontière belge » est limitrophe à la zone d'étude. Parmi les espèces référencées dans ce zonage, 5 semblent potentiellement observables sur la zone d'étude et sont listées dans le tableau suivant.

Tableau 91 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Crespin - zone 2 », d'après le zonage situé à proximité

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC
Astragalus glycyphyllos L., 1753	Astragale à feuilles de réglisse ; Réglisse sauvage	I	PC	LC	LC	R1	Oui	Oui
Cyanus segetum Hill, 1762	Bleuet	I	AR	NT	LC	Non	Oui	Oui
Myosotis sylvatica Hoffm., 1791	Myosotis des bois	I	PC	LC	LC	R1	Oui	Oui
Prunus mahaleb L., 1753	Bois de Sainte-Lucie	I	AC	LC	LC	R1	Non	Non
Rosa tomentosa Sm., 1800	Rosier tomenteux	I	R?	LC	LC	R1	Non	Non

***Légende** : I = Indigène, AC = Assez commun, PC = Peu commun, AR = Assez rare, R ? = Présumé rare, LC = Préoccupation mineure, NT = Quasi-menacé, R1 = Protection régionale.*

4.10.1.2 Cartographie des habitats

📖 Les habitats présents sur le site d'étude sont présentés sur la cartographie en page suivante.

Cartographie des habitats, Crespin - zone 2

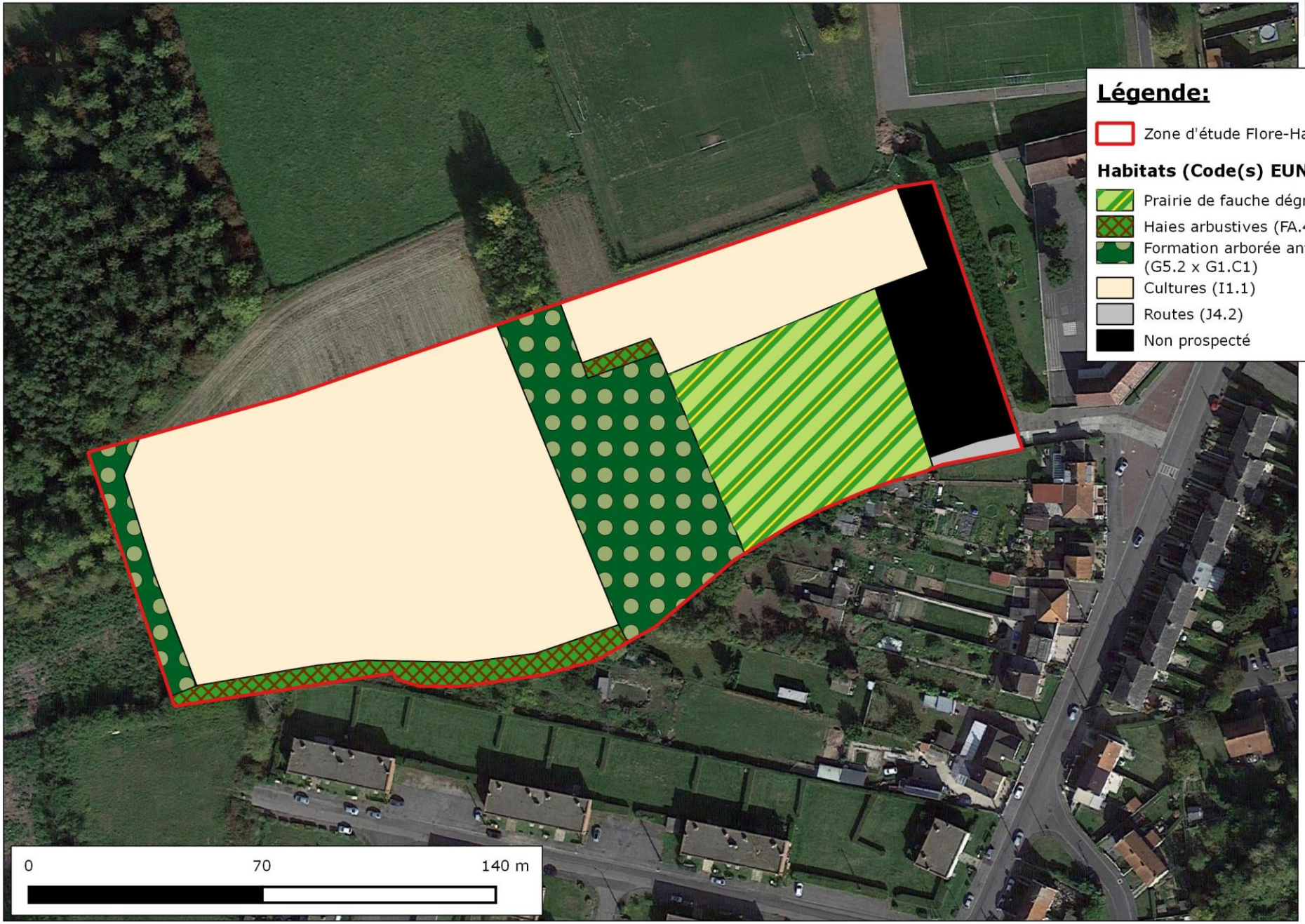

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.10.1.3 *Evaluation patrimoniale*

Le site présente une diversité spécifique moyenne. Lors des prospections, **64 taxons** ont été observés sur l'ensemble de la zone d'étude dont **5** pour lesquels la cotation UICN n'est pas applicable. Parmi ces taxons **aucune espèce n'est protégée ou d'intérêt patrimonial au niveau régional.** Le tableau en fin de partie reprend l'ensemble des taxons observés, où, pour chaque taxon, différents indices sont précisés (statut, rareté, menace, protection au niveau régional…).

La figure ci-après illustre la proportion des indices de rareté des espèces floristiques observées. Les espèces pour lesquelles l'évaluation UICN n'est pas applicable (cas des espèces adventices, subspontanées, sténonaturalisées, eurynaturalisées et des taxons indigènes hybrides…) ne sont pas intégrées au graphique suivant (5 espèces exclues).

Les degrés de rareté varient de « très commun » à « commun ».

Figure 13 : Proportions des degrés de rareté des espèces floristiques observées sur le secteur « Crespin - zone 2 »

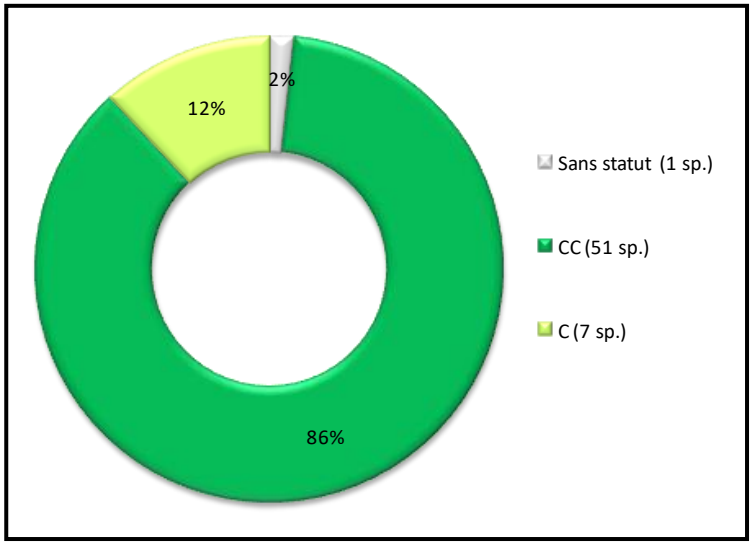

***Légende** : CC= très commun, C= commun*

Aucune des espèces référencées dans la bibliographie n'a été observée.

Ceci peut être dû au fait que les habitats ne possèdent actuellement pas ou plus les conditions stationnelles favorables à leur accueil (habitat en cours de fermeture, état de conservation peu favorable, gestion non favorable…).

ESPECES PROTEGEES

Aucune espèce protégée n'a été observée sur la zone d'étude.

ESPECES PATRIMONIALES

Aucune espèce d'intérêt patrimonial n'a été observée sur la zone d'étude.

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Aucune espèce exotique envahissante n'a été observée sur la zone d'étude.

AUTRES ESPECES

Notons que certains taxons ne possèdent pas de statuts et d'indices de rareté car seul le genre a pu être déterminé (*Rubus* sp.). Cette détermination partielle est expliquée par une complexité dans la détermination taxonomique ou par une visite de terrain en inadéquation avec la phénologie des espèces (absence des critères de reconnaissance).

HABITATS

Les habitats du site, leurs correspondances typologiques, leur surface et les enjeux floristiques associés sont récapitulés dans le tableau suivant.

Tableau 92 : Liste des habitats observés sur le secteur « Crespin - zone 2 »

Habitats	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Natura 2000	Surface approximative	Valeur patrimoniale	Justification
Prairie de fauche dégradée	38.2 x 87.2	E2.2 x I1.53	/	0,36	Faible	Habitat à bonne diversité floristique mais état de conservation dégradé par les nombreuses espèces rudérales et nitrophiles qui peuplent le cortège. Potentialités d'installation d'espèces d'intérêt réduites.
Haies arbustives	31.81 x 84.2	FA.4	/	0,094	Faible	Haies arbustives pauvres en espèces. Intérêt floristique strict de ces haies limité, mais rôle important en tant que continuité écologique.
Formation arborée anthropique x Peupleraie	84.3 x 83.321	G5.2 x G1.C1	/	0,419	Faible	Habitat d'origine anthropique aux espèces très communes et strate herbacée nitrophile. Présence de quelques espèces de milieux plus frais dues à la plantation de Peupliers.
Cultures	82.11	I1.1	/	1,349	Très faible	Habitat à diversité floristique extrêmement faible par rapport à la surface occupée. Soumis aux intrants.
Routes	86.1	J4.2	/	0,012	Nulle	Surfaces artificialisées non favorables à l'accueil de la flore.
Non prospecté	/	/	/	0,17	NA	/

Les habitats observés sur la zone d'étude présentent ainsi des enjeux floristiques jugés nuls à faible.

Tableau 93 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Crespin - zone 2 » lors des prospections floristiques

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Caract. ZH	EEE
Acer pseudoplatanus L., 1753	Érable sycomore ; Sycomore	I?;Z	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Agrostis stolonifera L., 1753	Agrostide stolonifère	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Angelica sylvestris L., 1753	Angélique sauvage (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Anthoxanthum odoratum L., 1753	Flouve odorante	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois (s.l.) ; Cerfeuil sauvage	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Arctium lappa L., 1753	Grande bardane	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Artemisia vulgaris L., 1753	Armoise commune ; Herbe à cent goûts	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Betula pendula Roth, 1788	Bouleau verruqueux	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Calamagrostis epigejos (L.) Roth, 1788	Calamagrostide commune (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Carpinus betulus L., 1753	Charme commun	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cerastium fontanum Baumg., 1816	Céraiste commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Chenopodium album L., 1753	Chénopode blanc (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cirsium palustre (L.) Scop., 1772	Cirse des marais	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Convolvulus arvensis L., 1753	Liseron des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Convolvulus sepium L., 1753	Liseron des haies	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Cornus sanguinea L., 1753	Cornouiller sanguin (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Corylus avellana L., 1753	Noisetier commun ; Noisetier ; Coudrier	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834	Fougère mâle	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Elytrigia repens (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Equisetum arvense L., 1753	Prêle des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Eupatorium cannabinum L., 1753	Eupatoire chanvrine (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Euphorbia helioscopia L., 1753	Euphorbe réveil-matin (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron (s.l.)	I	CC	LC	NE	Non	pp	pp	Non	N
Geranium dissectum L., 1755	Géranium découpé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Geranium robertianum L., 1753	Géranium herbe-à-Robert ; Herbe à Robert	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Glechoma hederacea L., 1753	Lierre terrestre ; Gléchome lierre terrestre	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Heracleum sphondylium L., 1753	Berce commune (s.l.) ; Berce des prés ; Grande berce	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Holcus lanatus L., 1753	Houlque laineuse (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791	Séneçon jacobée (s.l.) ; Jacobée	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Juglans regia L., 1753	Noyer commun ; Noyer royal	Z;C	C	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Lactuca serriola L., 1756	Laitue scariole	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Ligustrum vulgare L., 1753	Troène commun	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lolium perenne L., 1753	Ray-grass anglais ; Ray-grass commun ; Ivraie vivace	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Papaver rhoeas L., 1753	Grand coquelicot	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Picea abies (L.) H.Karst., 1881	Épicéa commun ; Pesse	C	RR	NAo	[LC]	Non	Non	Non	Non	N
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Poa pratensis L., 1753	Pâturin des prés (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Poa trivialis L., 1753	Pâturin commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Populus x canadensis Moench, 1785	Peuplier du Canada	C	AR?	NAo	[NE]	Non	Non	Non	Non	N
Prunus avium (L.) L., 1755	Merisier (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Prunus spinosa L., 1753	Prunellier ; Épine noire	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Quercus robur L., 1753	Chêne pédonculé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Ranunculus acris L., 1753	Renoncule âcre (s.l.)	I;Z?	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Caract. ZH	EEE
Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Rosa canina L., 1753	Rosier des chiens	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Rubus L., 1753	Ronce (G)		P							
Salix caprea L., 1753	Saule marsault ; Saule des chèvres	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Stellaria graminea L., 1753	Stellaire graminée	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Stellaria media (L.) Vill., 1789	Stellaire intermédiaire ; Mouron des oiseaux ; Mouron blanc	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Symphytum officinale L., 1753	Consoude officinale (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Thuja plicata Donn ex D.Don, 1824	Thuya géant ; Cèdre de l'Ouest	C	#	NAo	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Torilis japonica (Houtt.) DC., 1830	Torilis du Japon (s.l.) ; Torilis faux-cerfeuil	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Trifolium repens L., 1753	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Tripleurospermum inodorum (L.) Sch.Bip., 1844	Matricaire inodore	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Urtica dioica L., 1753	Grande ortie (s.l.) ; Ortie dioïque (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Vicia cracca L., 1753	Vesce à épis	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Vicia hirsuta (L.) Gray, 1821	Vesce hérissée	I	C	LC	NE	Non	Non	Non	Non	N
Vicia segetalis Thuill., 1799	Vesce des moissons	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Zea mays L., 1753	Maïs	C	R?	NAo	[NA]	Non	Non	Non	Non	N

***Légende** : I = Indigène, Z = Eurynaturalisé, C (Colonne statut) = Cultivé. CC = Très commun, C (Colonne rareté) = Commun, AR = Assez rare, RR = Très rare, P = Présent. LC = Préoccupation mineure, NA = Non applicable, NAo = Exclu de la liste rouge, NAa = Non applicable car taxon naturalisé, NE = Non évalué. Nat = Taxon indicateur de zone humide. N = Non exotique envahissant. Un « ? » au statut signifie que celui-ci est présumé. « pp » signifie que seule une partie des (syn)taxons de rang inférieur est concerné.*

4.10.2 Faune

4.10.2.1 Bibliographie

4.10.2.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du SIRF, en avril 2019. Il apparait que 15 espèces observées sur la commune de Crespin après 2009 sont considérés comme protégés et/ou menacés en Hauts-de-France et sont potentiellement présentes sur le site d'étude. Ces espèces sont listées dans le tableau suivant.

4.10.2.1.2 Zonages

Une ZNIEFF de type II « La basse Vallée de l'Escaut entre Onnaing, Mortagne du Nord et la frontière belge » est limitrophe à la zone d'étude. Parmi les espèces référencées dans ce zonage, une semble potentiellement observable sur la zone d'étude. Ces espèces sont listées dans le tableau suivant.

Tableau 94 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Crespin- zone 2 »

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant
Emberiza citrinella	Bruant jaune
Perdix perdix	Perdrix grise
Phylloscopus trochilus	Pouillot fitis
Saxicola torquata torquata	Tarier pâtre
Streptopelia turtur	Tourterelle des bois
Sturnus vulgaris	Étourneau sansonnet
Sylvia borin	Fauvette des jardins
Phaneroptera falcata	Phanéroptère commun
Celastrina argiolus	Azuré des nerpruns
Aricia agestis	Collier de corail
Erinaceus europaeus	Hérisson d'Europe
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune
Sciurus vulgaris	Ecureuil roux

D'après la précédente analyse bibliographique, 15 espèces d'intérêt sont considérées comme potentielles sur la zone d'étude. Deux de ces espèces (Chardonneret élégant et l'Etourneau sansonnet, de passage) ont été inventoriées. En revanche, les autres espèces n'ont pas été recensées malgré la présence d'habitats potentiellement favorables et une pression d'inventaire suffisante. Dans ce contexte, nous excluons la présence de ces espèces au sein du site dans le cadre de cette étude et en période de reproduction. Seul reste la Pipistrelle commune car aucun inventaire chiroptère n'a été effectué sur ce site.

4.10.2.2 Evaluation patrimoniale des espèces observées

AVIFAUNE

Au total, **18 espèces** d'oiseaux ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de nidification, parmi lesquelles **2 espèces nicheuses sont d'intérêt au niveau national et/ou régional** : **le Chardonneret élégant et le Verdier d'Europe.** En France, le Chardonneret élégant et le Verdier d'Europe sont considérés comme « vulnérables ». D'un point de vue régional, ces deux espèces sont considérées comme « quasi menacés ». Elles sont toutes les deux **protégées au niveau national.**

Tableau 95 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale (nicheur)	Déterm. ZNIEFF	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Statut de reproduction sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					Nicheur
Avifaune en période de nidification									
Avifaune nicheuse des milieux ouverts à semi-ouverts									
Carduelis carduelis	**Chardonneret élégant**	Nat.	**VU**	**NT**	AC	non		Ann. II	Possible
Sylvia communis	Fauvette grisette	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Avifaune nicheuse des milieux arborés à boisés									
Carduelis chloris	**Verdier d'Europe**	Nat.	**VU**	**NT**	AC	non		Ann. II	Certain
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. III	Possible
Parus major	Mésange charbonnière	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. II	Probable
Prunella modularis	Accenteur mouchet	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. II	Probable
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Turdus merula	Merle noir		LC	LC	C	non		Ann. III	Probable
Turdus philomelos	Grive musicienne		LC	LC	AC	non		Ann. III	Possible
Avifaune de passage en période de nidification									
Apus apus	Martinet noir	Nat.	/		AC	non		Ann. III	/
Columba palumbus	Pigeon ramier				C	non			
Corvus monedula	Choucas des tours	Nat.			AC	non			
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque				AC	non		Ann. III	
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet				AC	non			

Légende :

Listes rouges : VU= vulnérable, NT = quasi menacé, LC= préoccupation mineure
Rareté régionale : AC = assez commun, C = commun
***En gras** = espèce d'intérêt patrimonial*

Localisation de l'avifaune nicheuse d'intérêt sur le site de Crespin - zone 2

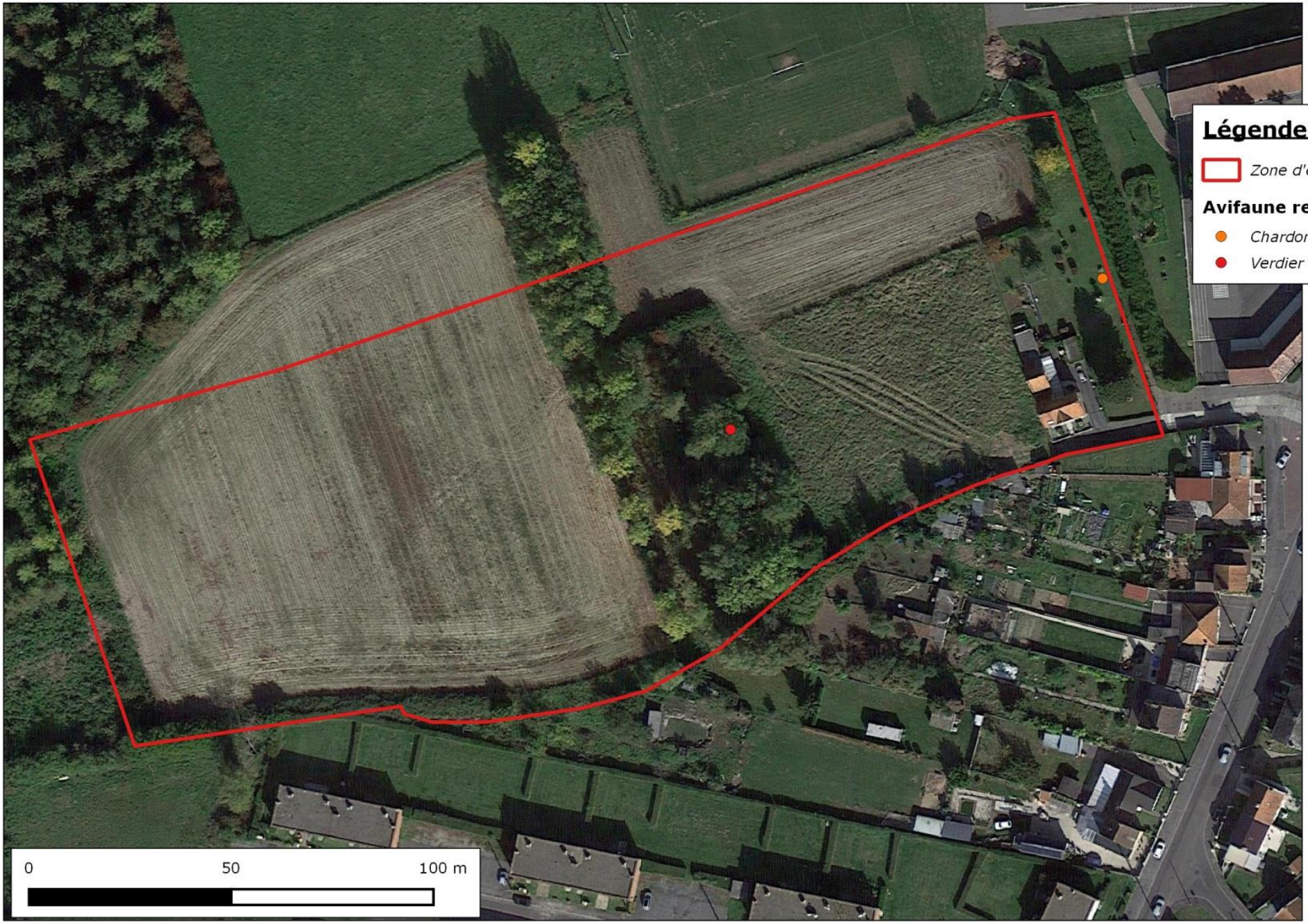

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

HERPETOFAUNE

Au total, **une espèce** d'amphibien a été contactée à proximité de la zone d'étude en période de reproduction, et elle est **protégée au niveau national :** la **Grenouille verte**. Cette dernière a été entendue au sein de la mare présente dans la cour de l'école, en limite de zone d'étude. Il est donc possible que le site serve d'abri en période estivale et hivernale. Cette espèce est considérée comme « quasi menacée » en France.

Tableau 96 : Bioévaluation de l'herpétofaune potentielle sur le site d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut de reproduction sur la zone
			nat.	rég.					
Amphibiens									
Pelophylax kl. esculentus	Grenouille verte	Nat art 5	NT	DD	C		Ann. V	Ann. III	Certaine hors zone

Légende :

Listes rouges : NT= quasi menacé, DD = donnée insuffisante
Rareté régionale : C = commun

Localisation de l'Herpétofaune protégée sur le site de Crespin - zone 2

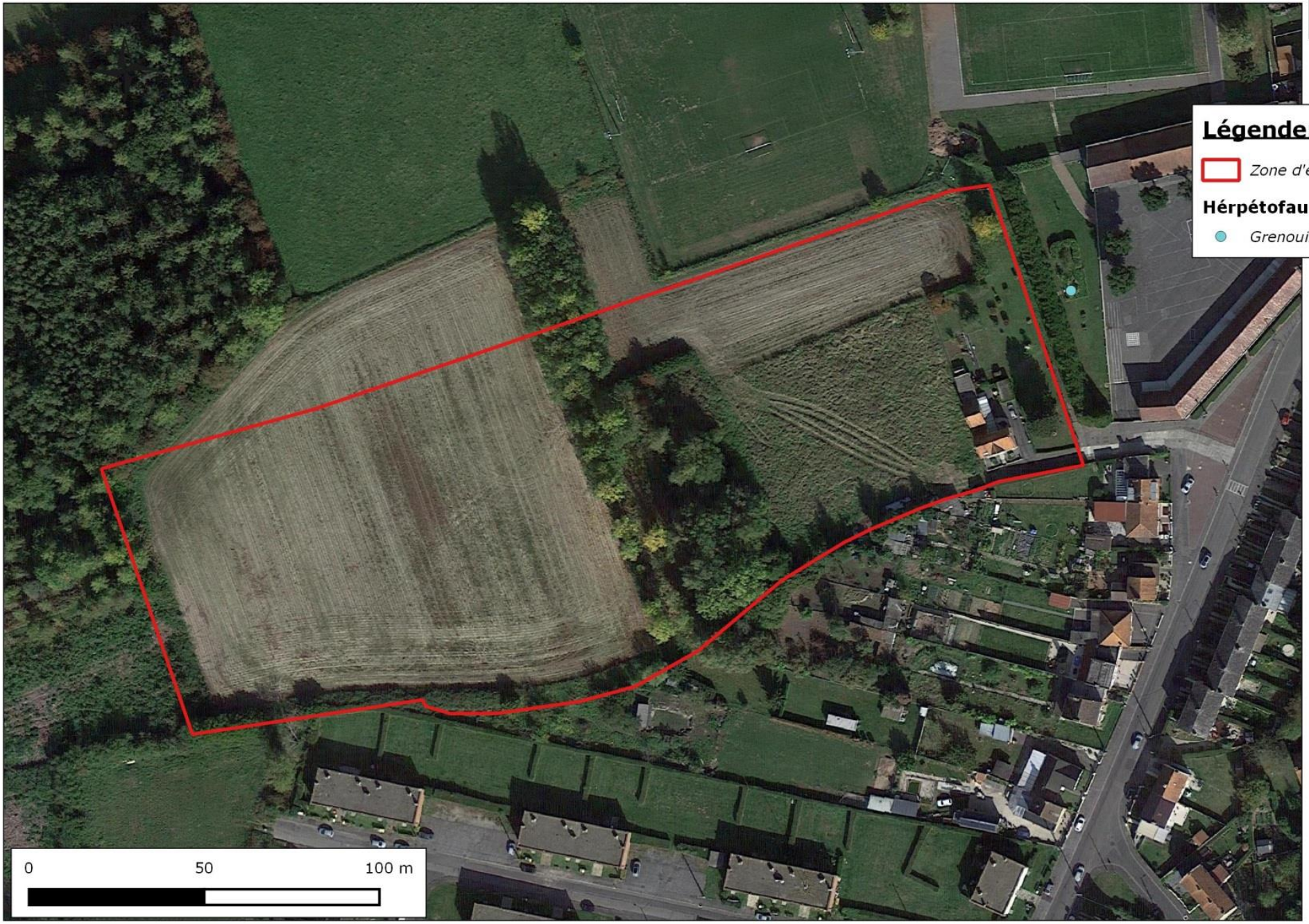

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

ENTOMOFAUNE

Au total, **8 espèces** d'insectes ont été contactées au sein de la zone d'étude. Parmi elles, **une espèce** est **déterminante de Znieff** : la **Decticelle bariolée**. Cependant cette espèce est considérée comme « non menacée » en France.

Tableau 97 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune recensée sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Lépidoptères									
Maniola jurtina	Myrtil		LC	LC	CC				Possible
Pyronia tithonus	Amaryllis		LC	LC	C				Probable
Vanessa atalanta	Vulcain		LC	NA	CC				Probable
Vanessa cardui	BelleDame		LC	NA	C				Probable
Odonates									
Enallagma cyathigerum	Agrion portecoupe		LC	LC	C				Possible
Sympetrum sanguineum	Sympétrum rouge sang		LC	LC	C				Possible
Orthoptères									
Chorthippus parallelus	Criquet des pâtures		NM		CC				Certain
Metrioptera roeselii	**Decticelle bariolée**		NM		AC	**oui**			Possible

Légende du tableau :

Listes rouges : LC= préoccupation mineure, NM= non menacée, NA = non applicable
Rareté régionale : C = commun, CC = très commun, AC = assez commun
***En gras** = espèce d'intérêt patrimonial*

Localisation de la Decticelle bariolée sur le site de Crespin - zone 2

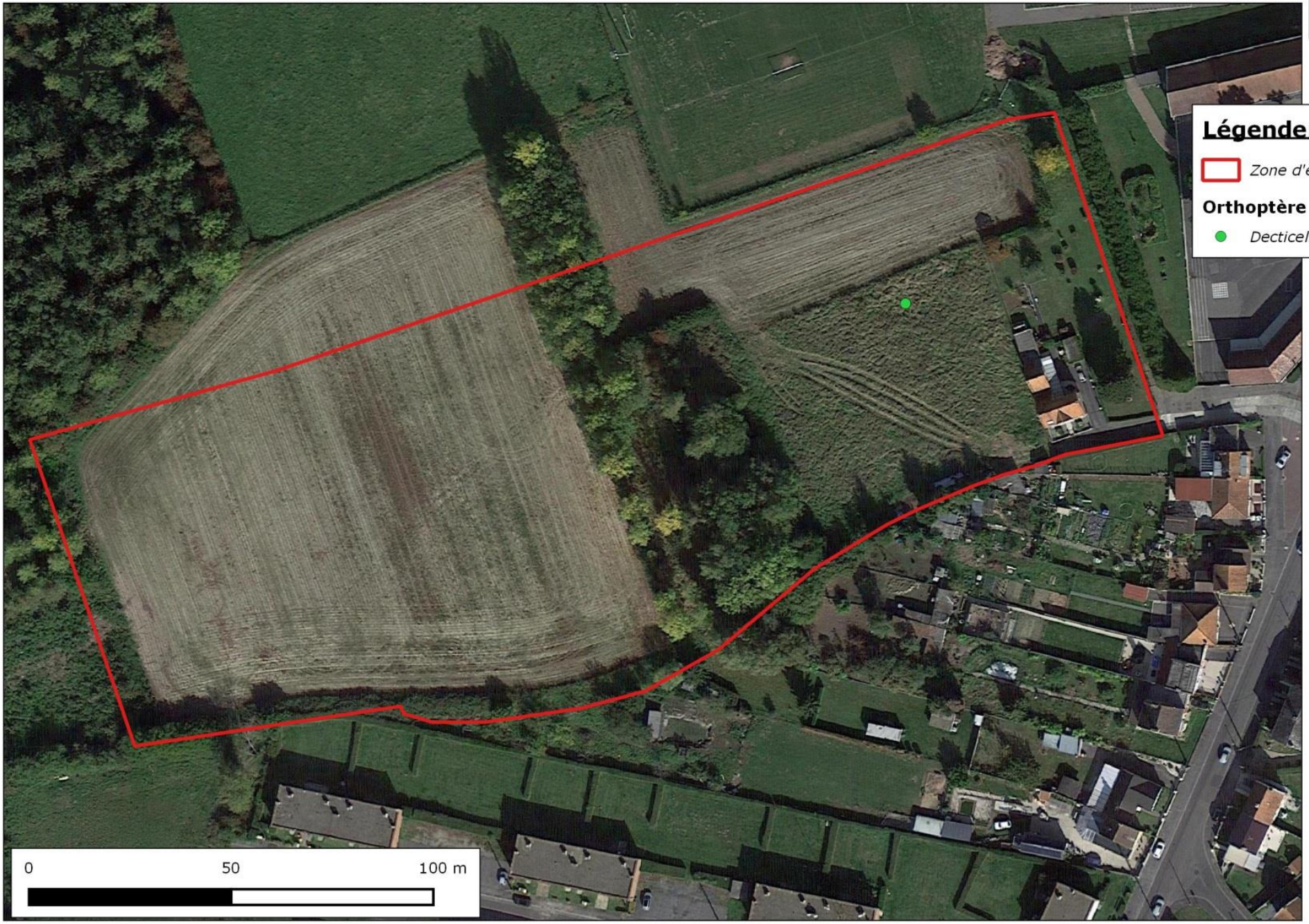

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)

Au total, **une espèce** de mammifère a été contactée au sein de la zone d'étude. **Aucune** n'est considérée comme **d'intérêt patrimonial.**

CHIROPTERES

Aucun SM4 n'a été posé sur ce site.
Aucune cavité n'a été recensée sur la zone d'étude. De plus, une espèce est issue de la bibliographie et reste potentielle sur le site : la Pipistrelle commune. Elle sera donc intégrée au sein du tableau de bioévaluation. En effet cette espèce est une espèce anthropophile très commune partout en France. Elle gîte généralement dans les bâtiments, derrière les volets, dans l'isolation des toitures, les fissures de maçonnerie…
Cette dernière est protégée et est considérée comme « quasi menacée » au niveau national et « indéterminée » au niveau régional.

Tableau 98 : Tableau de bioévaluation des Mammifères inventoriés et potentielles sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Mammifères									
Mammifères des milieux boisés									
Capreolus capreolus	Chevreuil européen		LC		CC			Ann. III	Passage
Chiroptères									
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Nat.	NT	I	C	-	Ann. IV	Ann. III	Potentielle

Légende du tableau :

Liste rouge des Mammifères menacés en France et en NPdC
LC= préoccupation mineure, NT = quasi menacé, I = indéterminé
Rareté régionale : CC = Très commun, C = commun
En gris : espèce potentielle

4.10.3 Bilan des enjeux écologiques

Tableau 99 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Crespin - zone 2 »

Habitats	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude immédiate		Niveau d'enjeu global de l'habitat
	Flore	Faune	
Prairie de fauche dégradée	Habitat à bonne diversité floristique mais état de conservation dégradé par les nombreuses espèces rudérales et nitrophiles qui peuplent le cortège. Potentialités d'installation d'espèces d'intérêt réduites. **Enjeux floristiques faibles.**	Présence d'une espèce déterminante de ZNIEFF en région : la **Decticelle bariolée.** Zone favorable à la chasse et au transit des chiroptères (Pipistrelle commune, espèce potentielle). **Enjeux faunistiques faibles.**	**Faible**
Haies arbustives	Haies arbustives pauvres en espèces. Intérêt floristique strict de ces haies limité, mais rôle important en tant que continuité écologique. **Enjeux floristiques faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat favorable au cortège des espèces de milieux ouverts à semi-ouverts, notamment pour l'avifaune. **Enjeux faunistiques faibles**.	**Faible**
Formation arborée anthropique x Peupleraie	Habitat d'origine anthropique aux espèces très communes et strate herbacée nitrophile. Présence de quelques espèces de milieux plus frais dues à la plantation de Peupliers. **Enjeux floristiques faibles.**	Présence d'une espèce d'oiseaux d'intérêt en période de nidification : le **Verdier d'Europe**. Zone favorable à la chasse et au transit des chiroptères (Pipistrelle commune, espèce potentielle). Habitat pouvant servir également durant la période d'hivernage et d'estivage des amphibiens (un hibernaculum recensé). Notons que des Grenouilles vertes ont été entendus au sein de la cour d'école primaire située à quelques dizaines de mètres de cet habitat. **Enjeux faunistiques faibles.**	**Faible**
Cultures	Habitat à diversité floristique extrêmement faible par rapport à la surface occupée. Soumis aux intrants. **Enjeux floristiques très faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat peu favorable aux différents groupes d'espèces. **Enjeux faunistiques très faibles.**	**Très faible**
Routes	Surfaces artificialisées non favorables à l'accueil de la flore. **Enjeux floristiques nuls.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat non favorable aux différents groupes d'espèces. **Enjeux faunistiques nuls.**	**Nul**
Non prospecté	**Non évaluable**	Présence d'une espèce d'oiseau d'intérêt en période de nidification (contact auditif) : le **Chardonneret élégant**. Zone favorable à la chasse et au transit des chiroptères (Pipistrelle commune, espèce potentielle). Zone non prospectée pour les autres groupes. **Enjeux faunistiques non évaluable.**	**Non évaluable**

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le site de Crespin - zone 2

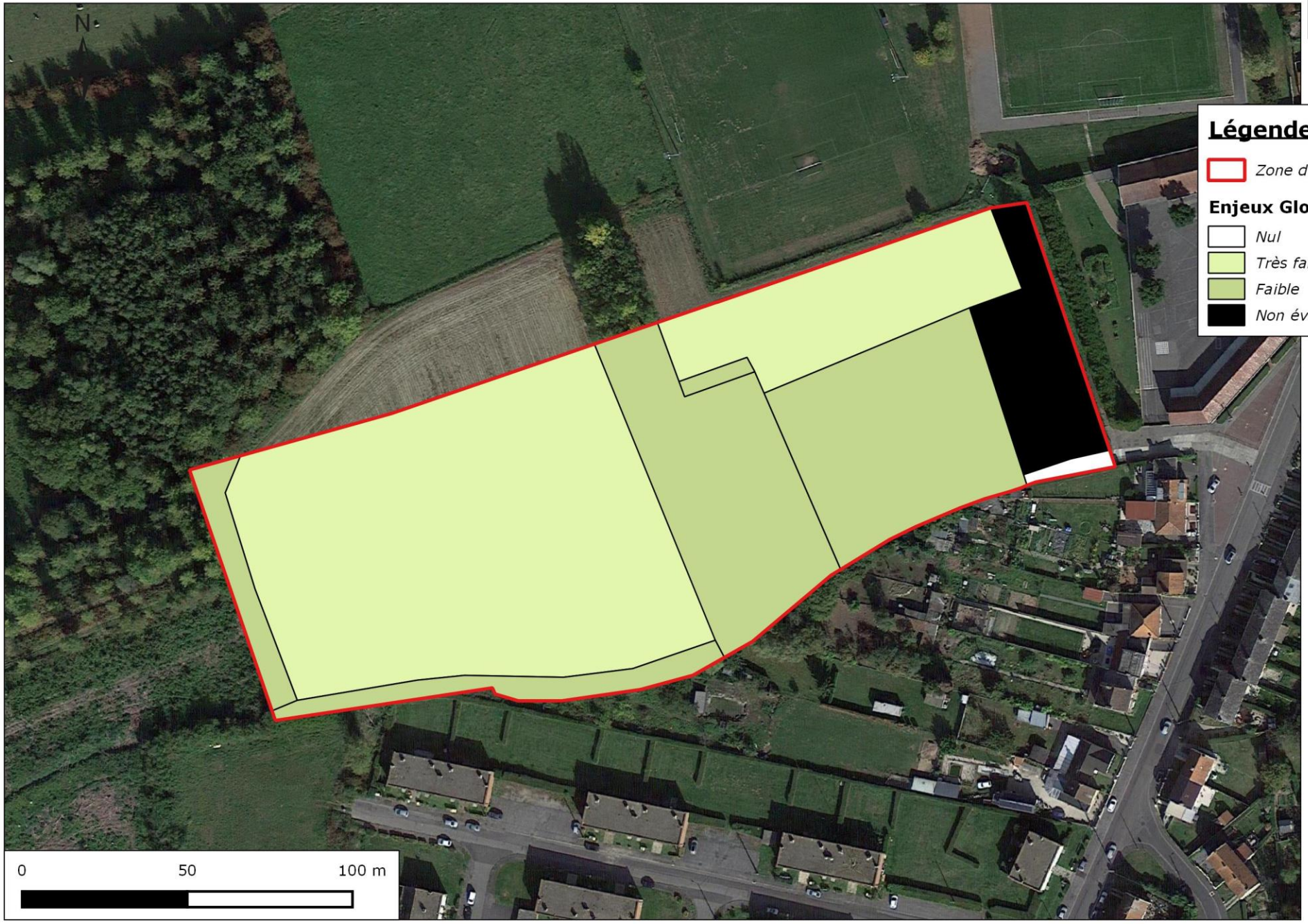

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.11 Crespin, zone 3

4.11.1 Flore

4.11.1.1 Bibliographie

4.11.1.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du CBNBl, en avril 2019. Il apparait que 13 taxons observés sur la commune de Crespin après 1990 sont considérés comme protégés et/ou menacés en Hauts-de-France. Parmi eux, 4 semblent potentiellement observables sur la zone d'étude d'après photo-interprétation. Ces 4 taxons sont inscrits dans le tableau ci-après.

Tableau 100 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Crespin - zone 2 », d'après le CBNBl

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Dernière date d'observation
Lathyrus sylvestris L., 1753	Gesse des bois ; Gesse sauvage	I	PC	LC	LC	Oui	Oui	Oui	2016
Malva alcea L., 1753	Mauve alcée	I	R	DD	LC	Non	Oui	Oui	2016
Primula vulgaris subsp. vulgaris Huds., 1762	Primevère acaule	I	AR	LC	LC	Oui	Oui	Oui	2012
Scirpus sylvaticus L., 1753	Scirpe des bois ; Scirpe des forêts	I	AC	LC	LC	Oui	Non	Non	2012

***Légende** : I = Indigène, AC = Assez commun, PC = Peu commun, AR = Assez rare, R = Rare, LC = Préoccupation mineure, NT = Quasi-menacé, DD = Insuffisamment documenté, R1 = Protection régionale.*

4.11.1.1.2 Zonages

Aucune ZNIEFF ou ZPS n'est située au droit de la zone d'étude ou à proximité immédiate.

4.11.1.2 Cartographie des habitats

📖 Les habitats présents sur le site d'étude sont présentés sur la cartographie en page suivante.

Cartographie des habitats, Crespin - zone 3

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.11.1.3 *Evaluation patrimoniale*

Le site présente une diversité spécifique faible. Lors des prospections, **33 taxons** ont été observés sur l'ensemble de la zone d'étude dont **1** pour lequel la cotation UICN n'est pas applicable. Parmi ces taxons **aucune espèce n'est protégée ou d'intérêt patrimonial au niveau régional.** Le tableau en fin de partie reprend l'ensemble des taxons observés, où, pour chaque taxon, différents indices sont précisés (statut, rareté, menace, protection au niveau régional…).

La figure ci-après illustre la proportion des indices de rareté des espèces floristiques observées. Les espèces pour lesquelles l'évaluation UICN n'est pas applicable (cas des espèces adventices, subspontanées, sténonaturalisées, eurynaturalisées et des taxons indigènes hybrides…) ne sont pas intégrées au graphique suivant (1 espèce exclue).

Les degrés de rareté varient de « très commun » à « assez commun ».

Figure 14 : Proportions des degrés de rareté des espèces floristiques observées sur le secteur « Crespin - zone 3 »

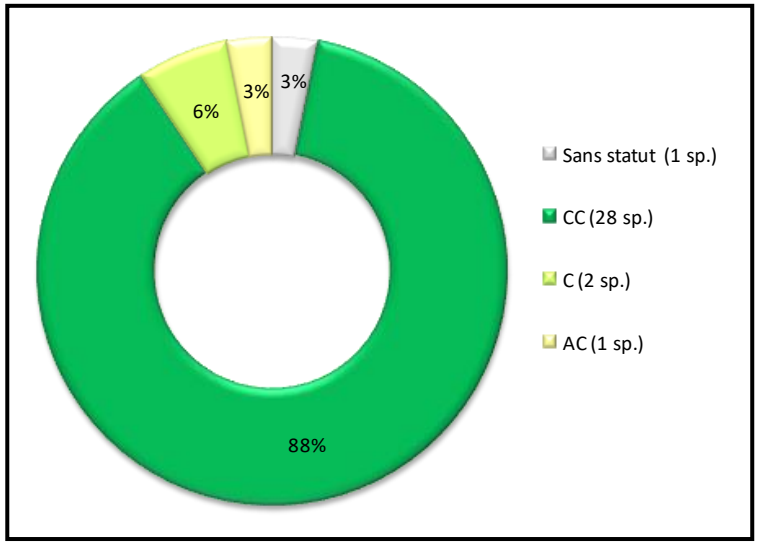

***Légende** : CC= très commun, C= commun, AC = Assez commun*

Aucune des espèces référencées dans la bibliographie n'a été observée.

Ceci peut être dû au fait que les habitats ne possèdent actuellement pas ou plus les conditions stationnelles favorables à leur accueil (habitat en cours de fermeture, état de conservation peu favorable, gestion non favorable…).

ESPECES PROTEGEES

Aucune espèce protégée n'a été observée sur la zone d'étude.

ESPECES PATRIMONIALES

Aucune espèce d'intérêt patrimonial n'a été observée sur la zone d'étude.

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Aucune espèce d'intérêt patrimonial n'a été observée sur la zone d'étude.

AUTRES ESPECES

Notons que certains taxons ne possèdent pas de statuts et d'indices de rareté car seul le genre a pu être déterminé (*Taraxacum* sp.). Cette détermination partielle est expliquée par une complexité dans la détermination taxonomique ou par une visite de terrain en inadéquation avec la phénologie des espèces (absence des critères de reconnaissance).

HABITATS

Les habitats du site, leurs correspondances typologiques, leur surface et les enjeux floristiques associés sont récapitulés dans le tableau suivant.

Tableau 101 : Liste des habitats observés sur le secteur « Crespin - zone 3 »

Habitats	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Natura 2000	Surface approximative (ha)	Valeur patrimoniale	Justification
Prairie de fauche	38.2	E2.2	/	1,748	Faible	Habitat à diversité floristique moyenne mais cortège fortement graminéen et assez banalisé. Peu de dicotylédones prairiales, prairie probablement fertilisée.
Haies de Ronce	31.831 x 84.2	FA.4 x F3.131	/	0,043	Très faible	Végétation presque monospécifique, dense, ne permettant pas aux autres espèces de s'installer.
Non prospecté	/	/	/	0,938	NA	/

Les habitats observés sur la zone d'étude présentent ainsi des enjeux floristiques jugés très faibles à faibles.

Tableau 102 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Crespin - zone 3 » lors des prospections floristiques

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Caract. ZH	EEE
Achillea millefolium L., 1753	Achillée millefeuille	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Alopecurus pratensis L., 1753	Vulpin des prés (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Bellis perennis L., 1753	Pâquerette vivace	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Bromus hordeaceus L., 1753	Brome mou (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Cerastium fontanum Baumg., 1816	Céraiste commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Convolvulus sepium L., 1753	Liseron des haies	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Equisetum arvense L., 1753	Prêle des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Geranium dissectum L., 1755	Géranium découpé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Holcus lanatus L., 1753	Houlque laineuse (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791	Séneçon jacobée (s.l.) ; Jacobée	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Juglans regia L., 1753	Noyer commun ; Noyer royal	Z;C	C	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Lamium album L., 1753	Lamier blanc ; Ortie blanche	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lamium purpureum L., 1753	Lamier pourpre ; Ortie rouge	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lolium perenne L., 1753	Ray-grass anglais ; Ray-grass commun ; Ivraie vivace	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Malva sylvestris L., 1753	Mauve sauvage	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Mercurialis annua L., 1753	Mercuriale annuelle	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Poa trivialis L., 1753	Pâturin commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Ranunculus acris L., 1753	Renoncule âcre (s.l.)	I;Z?	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Schedonorus pratensis (Huds.) P.Beauv., 1812	Fétuque des prés (s.l.)	I	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Sisymbrium officinale (L.) Scop., 1772	Sisymbre officinal ; Herbe aux chantres	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Sonchus asper (L.) Hill, 1769	Laiteron rude (s.l.) ; Laiteron épineux	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Stellaria graminea L., 1753	Stellaire graminée	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Stellaria media (L.) Vill., 1789	Stellaire intermédiaire ; Mouron des oiseaux ; Mouron blanc	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Taraxacum F.H.Wigg.	Pissenlit (G)		P							
Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Trifolium repens L., 1753	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Urtica dioica L., 1753	Grande ortie (s.l.) ; Ortie dioïque (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Vicia segetalis Thuill., 1799	Vesce des moissons	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N

***Légende** : I = Indigène, Z = Eurynaturalisé, C (Colonne statut) = Cultivé. CC = Très commun, C (Colonne rareté) = Commun, AC = Assez commun, P = Présent. LC = Préoccupation mineure, NA = Non applicable, NAa = Non applicable car taxon naturalisé. Nat = Taxon indicateur de zone humide. N = Non exotique envahissant. Un « ? » au statut signifie que celui-ci est présumé. « pp » signifie que seule une partie des (syn)taxons de rang inférieur est concerné.*

4.11.2 Faune

4.11.2.1 Bibliographie

4.11.2.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du SIRF, en avril 2019. Il apparait que 13 espèces observées sur la commune de Crespin entre 2009 et 2019 sont considérés comme protégées et/ou menacées en Hauts-de-France et sont potentiellement présentes sur le site d'étude. Ces espèces sont listées dans le tableau suivant.

4.11.2.1.2 Zonages

Aucune ZNIEFF ou ZPS n'est située au droit de la zone d'étude ou à proximité immédiate.

Tableau 103 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Crespin- zone 3 »

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant
Emberiza citrinella	Bruant jaune
Perdix perdix	Perdrix grise
Phylloscopus trochilus	Pouillot fitis
Saxicola torquata torquata	Tarier pâtre
Sturnus vulgaris	Étourneau sansonnet
Sylvia borin	Fauvette des jardins
Phaneroptera falcata	Phanéroptère commun
Celastrina argiolus	Azuré des nerpruns
Aricia agestis	Collier de corail
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune
Sciurus vulgaris	Ecureuil roux

D'après la précédente analyse bibliographique, 13 espèces d'intérêt sont considérées comme potentielles sur la zone d'étude. Deux de ces espèces (Chardonneret élégant et l'Etourneau sansonnet, de passage) ont été inventoriées. En revanche, les autres espèces n'ont pas été recensées malgré la présence d'habitats potentiellement favorables et une pression d'inventaire suffisante. Dans ce contexte, nous excluons la présence de ces espèces au sein du site dans le cadre de cette étude et en période de reproduction. Seul reste la Pipistrelle commune car aucun inventaire chiroptère n'a été effectué sur ce site.

4.11.2.2 Evaluation patrimoniale des espèces observées

AVIFAUNE

Au total, **23 espèces** d'oiseaux ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de nidification, parmi lesquelles **3 espèces nicheuses sont d'intérêt au niveau national et/ou régional** : **le Chardonneret élégant, le Moineau domestique et le Verdier d'Europe.** En France, le Chardonneret élégant et le Verdier d'Europe sont considérés comme « vulnérables », alors que le Moineau domestique est « préoccupation mineure ». D'un point de vue régional, le Chardonneret élégant, le Moineau domestique et le Verdier d'Europe sont considérés comme « quasi menacés ». Toutes ces espèces sont **protégées au niveau national**.

Tableau 104 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale (nicheur)	Déterm. ZNIEFF	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Statut de reproduction sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					Nicheur
Avifaune en période de nidification									
Avifaune nicheuse des milieux ouverts à semi-ouverts									
Carduelis carduelis	**Chardonneret élégant**	Nat.	**VU**	**NT**	AC	non		Ann. II	Possible
Avifaune nicheuse des milieux arborés à boisés									
Carduelis chloris	**Verdier d'Europe**	Nat.	**VU**	**NT**	AC	non		Ann. II	Possible
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. III	Probable
Parus major	Mésange charbonnière	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. II	Possible
Prunella modularis	Accenteur mouchet	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. II	Probable
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Turdus merula	Merle noir		LC	LC	C	non		Ann. III	Possible
Avifaune nicheuse des milieux bâtis									
Passer domesticus	**Moineau domestique**	Nat.	LC	**NT**	AC	non			Probable
Phoenicurus ochruros	Rougequeue noir	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque		LC	LC	AC	non		Ann. III	Probable
Avifaune de passage en période de nidification									
Apus apus	Martinet noir	Nat.	/		AC	non		Ann. III	/
Ardea cinerea	Héron cendré	Nat.			C	non		Ann. III	
Columba palumbus	Pigeon ramier				C	non			
Corvus corone	Corneille noire				AC	non			
Corvus frugilegus	Corbeau freux				C	non			
Corvus monedula	Choucas des tours	Nat.			AC	non			
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	Nat.			AC	non		Ann. II	
Larus ridibundus	Mouette rieuse	Nat.			C	non		Ann. III	
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet				AC	non			

Localisation de l'avifaune nicheuse d'intérêt sur le site de Crespin - zone 3

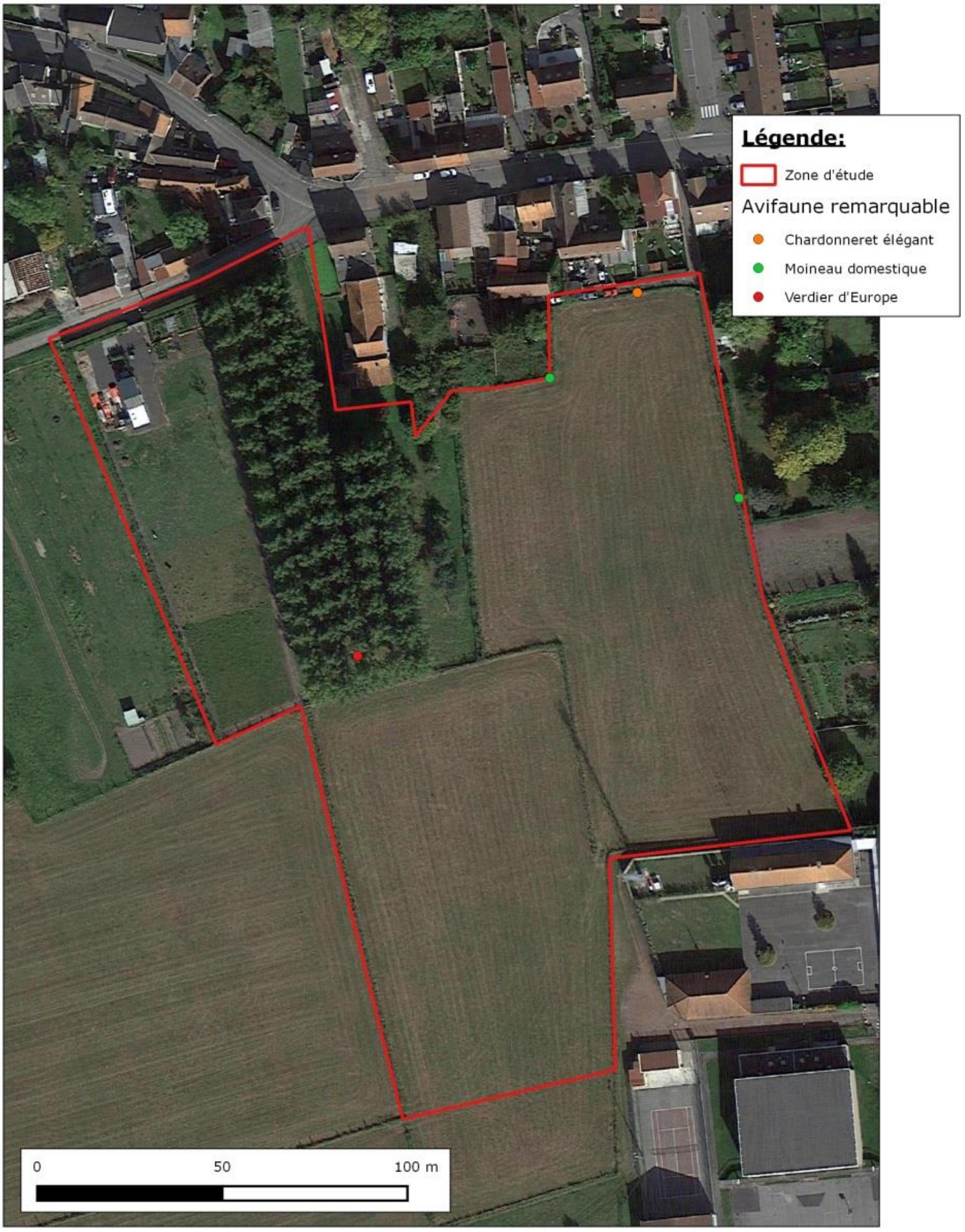

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

ENTOMOFAUNE

Au total, **6 espèces** d'insectes ont été contactées au sein de la zone d'étude. Parmi elles, **une espèce** est **déterminante de Znieff** : le **Collier de corail**. Cependant cette espèce est considérée comme « préoccupation mineure » en France.

Tableau 105 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune recensée sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Lépidoptères									
Aricia agestis	**Collier de corail**		LC	LC	AC	**oui**			Certain
Maniola jurtina	Myrtil		LC	LC	CC				Certain
Pyronia tithonus	Amaryllis		LC	LC	C				Certain
Vanessa cardui	BelleDame		LC	NA	C				Possible
Odonates									
Sympetrum sanguineum	Sympétrum rouge sang		LC	LC	C				Probable
Orthoptères									
Chorthippus parallelus	Criquet des pâtures		NM		CC				Certain

Légende du tableau :

Listes rouges : LC= préoccupation mineure, NM= non menacée, NA = non applicable
Rareté régionale : C = commun, CC = très commun, AC = assez commun
***En gras** = espèce d'intérêt*

Localisation du Collier de corail sur le site de Crespin - zone 3

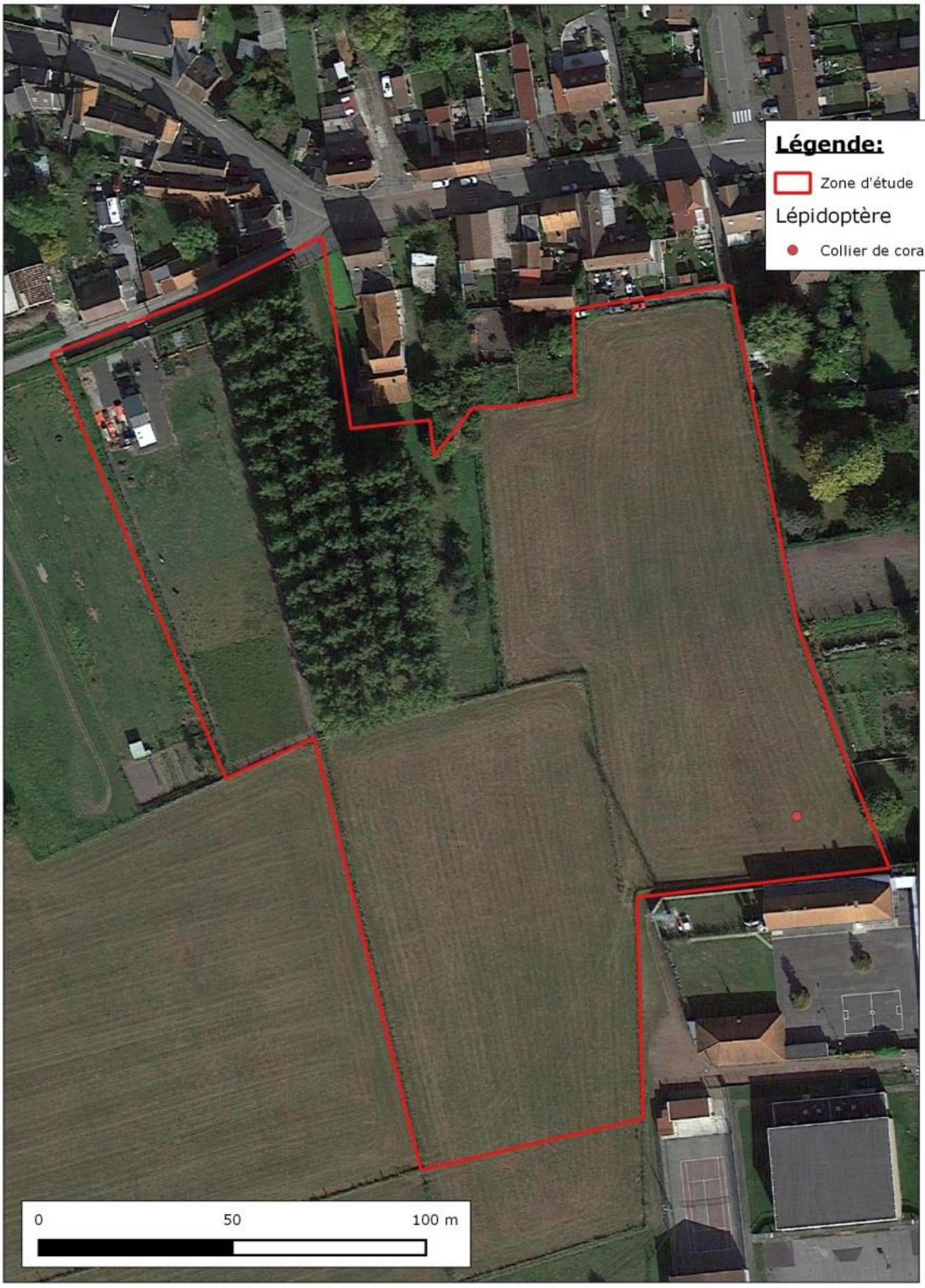

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)

Au total, **2 espèces** de mammifères ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de reproduction. **Aucune** n'est considérée comme **d'intérêt patrimonial.**

CHIROPTERES

Aucun SM4 n'a été posé sur ce site.
Aucune cavité n'a été recensée sur la zone d'étude. Cependant, une espèce est issue de la bibliographie et reste potentielle sur le site : la Pipistrelle commune. Elle sera donc intégrée au sein du tableau de bioévaluation. En effet cette espèce est une espèce anthropophile très commune partout en France. Elle gîte généralement dans les bâtiments, derrière les volets, dans l'isolation des toitures, les fissures de maçonnerie…
Cette dernière est protégée et est considérée comme « quasi menacée » au niveau national et « indéterminée » au niveau régional.

Tableau 106 : Tableau de bioévaluation des Mammifères inventoriés et potentielles sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Mammifères									
Mammifères des milieux ouverts et semi-ouverts									
Talpa europaea	Taupe d'Europe		LC		CC				Repro probable
Mammifères des milieux boisés									
Capreolus capreolus	Chevreuil européen		LC		CC			Ann. III	Passage
Chiroptères									
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Nat.	NT	I	C	-	Ann. IV	Ann. III	Potentielle

Légende du tableau :

Liste rouge des Mammifères menacés en France et en NPdC
LC= préoccupation mineure, NT = quasi menacé, I = indéterminé
Rareté régionale : CC = Très commun, C = commun
En gris : espèce potentielle

4.11.3 Bilan des enjeux écologiques

Tableau 107 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Crespin - zone 3 »

Habitats	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude immédiate		Niveau d'enjeu global de l'habitat
	Flore	Faune	
Prairie de fauche	Habitat à diversité floristique moyenne mais cortège fortement graminéen et assez banalisé. Peu de dicotylédones prairiales, prairie probablement fertilisée. **Enjeux floristiques faibles.**	Présence de deux espèces d'oiseaux d'intérêt en période de nidification : le **Chardonneret élégant** et le **Moineau domestique**. Milieu favorable aux espèces des milieux ouverts à semi-ouverts. Zone favorable à la chasse et au transit des chiroptères (Pipistrelle commune, espèce potentielle). **Enjeux faunistiques faibles.**	**Faible**
Haies de Ronce	Végétation presque monospécifique, dense, ne permettant pas aux autres espèces de s'installer. **Enjeux floristiques très faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée. Habitat peu favorable au cortège des espèces de milieux ouverts à semi-ouverts. **Enjeux faunistiques très faibles**.	**Très faible**
Non prospecté	**Non évaluable**	**Non évaluable**	**Non évaluable**

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le site de Crespin - zone 3

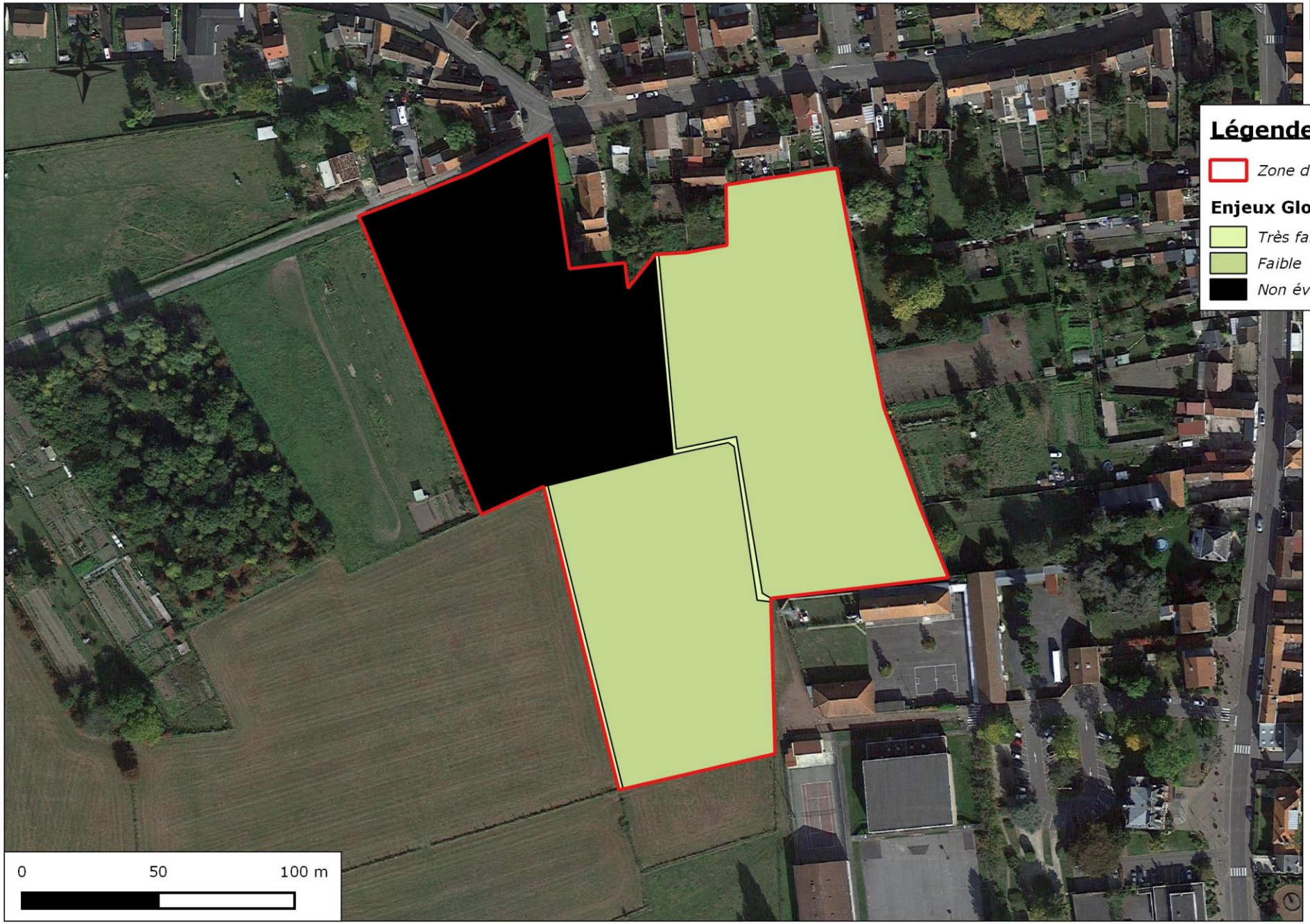

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.12 Hergnies, zone 1

4.12.1 Flore

4.12.1.1 Bibliographie

4.12.1.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du CBNBl, en avril 2019. Il apparait que 23 taxons observés sur la commune d'Hergnies après 1990 sont considérés comme protégés et/ou menacés en Hauts-de-France. Parmi eux, 7 semblent potentiellement observables sur la zone d'étude d'après photo-interprétation. Ces 7 taxons sont inscrits dans le tableau ci-après.

Tableau 108 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Hergnies - zone 1 », d'après le CBNBl

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Dernière date d'observation
Lathyrus sylvestris L., 1753	Gesse des bois ; Gesse sauvage	I	PC	LC	LC	R1	Oui	Oui	2016
Achillea ptarmica L., 1753	Achillée sternutatoire (s.l.) ; Herbe à éternuer	I	PC	LC	LC	R1	Oui	Oui	2018
Dactylorhiza majalis (Rchb.) P.F.Hunt & Summerh., 1965	Orchis de mai ; Dactylorhize de mai	I	R?	DD	LC	Non	Oui	Oui	2015
Dactylorhiza praetermissa (Druce) Soó, 1962	Orchis négligé ; Dactylorhize négligé	I	PC	LC	NT	R1	Oui	Oui	1996
Oenanthe aquatica (L.) Poir., 1798	Oenanthe aquatique	I	PC	LC	LC	R1	Oui	Oui	2015
Saxifraga granulata L., 1753	Saxifrage granulée ; Saxifrage à bulbilles	I	AR	NT	LC	R1	Oui	Oui	2017
Scirpus sylvaticus L., 1753	Scirpe des bois ; Scirpe des forêts	I	AC	LC	LC	R1	Non	Non	1996

***Légende** : I = Indigène, AC = Assez commun, PC = Peu commun, AR = Assez rare, R ? = Présumé rare, LC = Préoccupation mineure, NT = Quasi-menacé, DD = Insuffisamment documenté, R1 = Protection régionale.*

4.12.1.1.2 Zonages

Aucune ZNIEFF ou ZPS n'est située au droit de la zone d'étude ou à proximité immédiate.

4.12.1.2 Cartographie des habitats

📖 Les habitats présents sur le site d'étude sont présentés sur la cartographie en page suivante.

Cartographie des habitats, Hergnies - zone 1

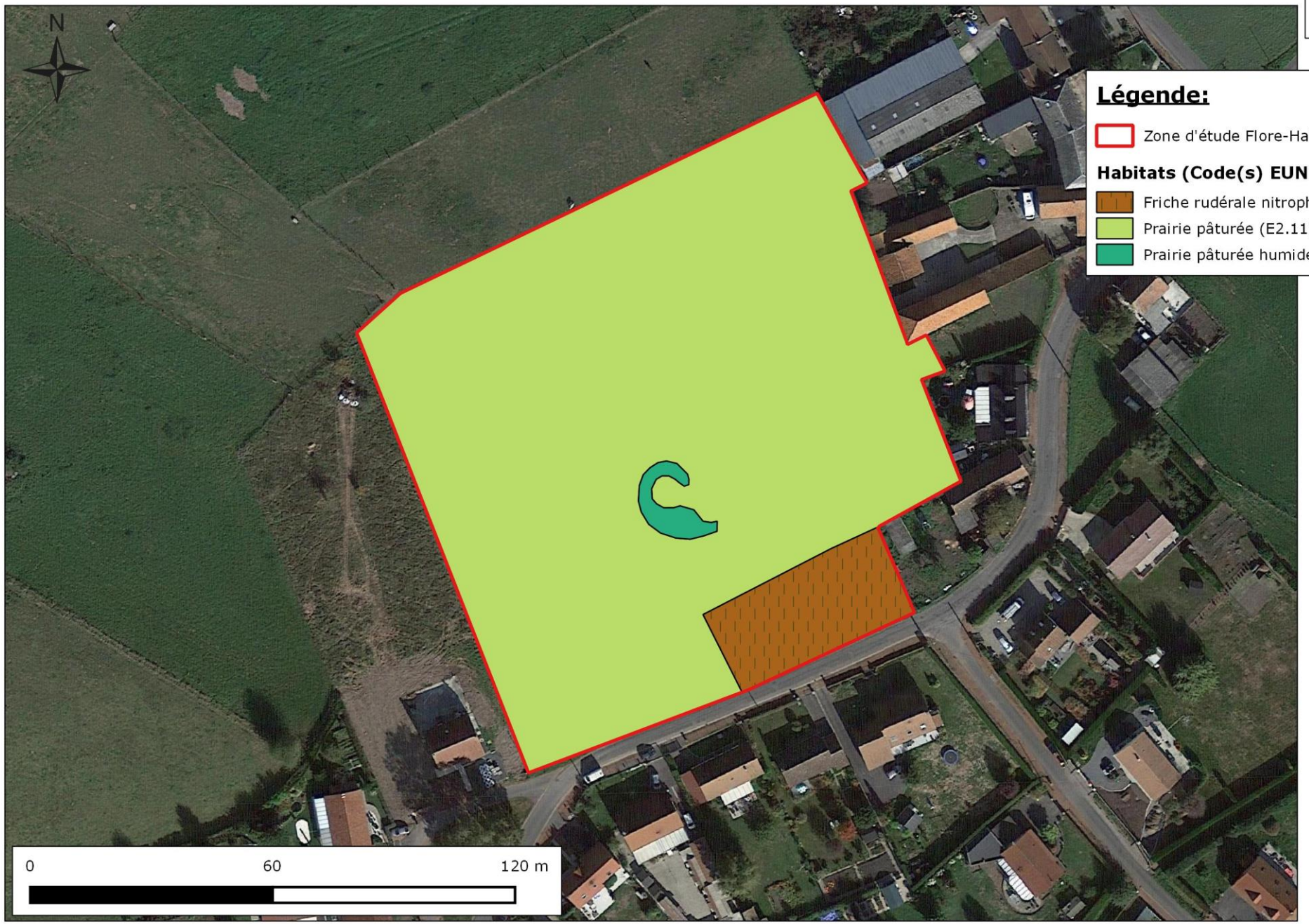

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.12.1.3 *Evaluation patrimoniale*

Le site présente une diversité spécifique moyenne. Lors des prospections, **48 taxons** ont été observés sur l'ensemble de la zone d'étude dont **1** pour lequel la cotation UICN n'est pas applicable. Parmi ces taxons **aucune espèce n'est protégée ou d'intérêt patrimonial au niveau régional.** Le tableau en fin de partie reprend l'ensemble des taxons observés, où, pour chaque taxon, différents indices sont précisés (statut, rareté, menace, protection au niveau régional…).

La figure ci-après illustre la proportion des indices de rareté des espèces floristiques observées. Les espèces pour lesquelles l'évaluation UICN n'est pas applicable (cas des espèces adventices, subspontanées, sténonaturalisées, eurynaturalisées et des taxons indigènes hybrides…) ne sont pas intégrées au graphique suivant (1 espèce exclue).

Les degrés de rareté varient de « très commun » à « commun ».

Figure 15 : Proportions des degrés de rareté des espèces floristiques observées sur le secteur « Hergnies - zone 1 »

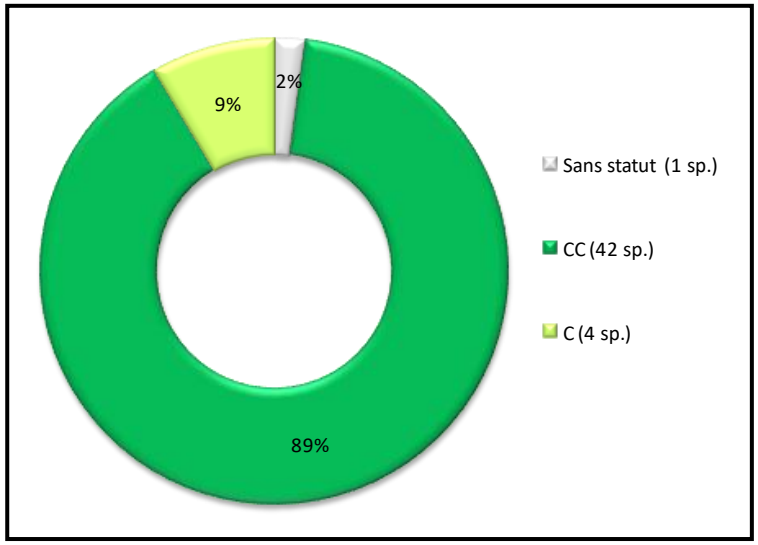

***Légende** : CC= très commun, C= commun*

Aucune des espèces référencées dans la bibliographie n'a été observée.

Ceci peut être dû au fait que les habitats ne possèdent actuellement pas ou plus les conditions stationnelles favorables à leur accueil (habitat en cours de fermeture, état de conservation peu favorable, gestion non favorable…).

ESPECES PROTEGEES

Aucune espèce protégée n'a été observée sur la zone d'étude.

ESPECES PATRIMONIALES

Aucune espèce d'intérêt patrimonial n'a été observée sur la zone d'étude.

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Aucune espèce exotique envahissante n'a été observée sur la zone d'étude.

AUTRES ESPECES

Notons que certains taxons ne possèdent pas de statuts et d'indices de rareté car seul le genre a pu être déterminé (*Taraxacum* sp.). Cette détermination partielle est expliquée par une complexité dans la détermination taxonomique ou par une visite de terrain en inadéquation avec la phénologie des espèces (absence des critères de reconnaissance).

HABITATS

Les habitats du site, leurs correspondances typologiques, leur surface et les enjeux floristiques associés sont récapitulés dans le tableau suivant.

Tableau 109 : Liste des habitats observés sur le secteur « Hergnies - zone 1 »

Habitats	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Natura 2000	Surface approximative (ha)	Valeur patrimoniale	Justification
Friche rudérale nitrophile	87.1 x 87.2	E5.13	/	0,107	Très faible	Habitat où le sol est partiellement à nu. Présence de nombreuses espèces rudérales et caractéristiques des milieux piétinés. Présence de patchs d'espèces nitrophiles.
Prairie pâturée	38.11	E2.11	/	1,41	Faible	Prairies intensément pâturées à diversité floristique faible. Cortège floristique constitué d'espèces très communes à port prostré.
Prairie pâturée humide	37.2	E3.4	/	0,017	Faible	Habitat de très petite surface, en eau au printemps et intensément pâturé en saison estivale. Diversité florististique un peu plus élevée. Présence d'espèces hygrophiles mais faibles potentialités d'installations d'espèces d'intérêt au vu du contexte.

Les habitats observés sur la zone d'étude présentent ainsi des enjeux floristiques jugés très faibles à faibles.

Tableau 110 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Hergnies - zone 1 » lors des prospections floristiques

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Caract. ZH	EEE
Achillea millefolium L., 1753	Achillée millefeuille	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Agrostis stolonifera L., 1753	Agrostide stolonifère	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois (s.l.) ; Cerfeuil sauvage	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Bellis perennis L., 1753	Pâquerette vivace	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Carex acutiformis Ehrh., 1789	Laîche des marais	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Carex hirta L., 1753	Laîche hérissée ; Laîche velue	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cerastium fontanum Baumg., 1816	Céraiste commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Chelidonium majus L., 1753	Grande chélidoine (s.l.) ; Herbe aux verrues	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Convolvulus arvensis L., 1753	Liseron des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Convolvulus sepium L., 1753	Liseron des haies	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Crepis capillaris (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Epilobium hirsutum L., 1753	Épilobe hérissé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Erigeron canadensis L., 1753	Vergerette du Canada	Z	CC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Geranium molle L., 1753	Géranium mou	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Glechoma hederacea L., 1753	Lierre terrestre ; Gléchome lierre terrestre	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Hordeum murinum L., 1753	Orge queue-de-rat (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Hypochaeris radicata L., 1753	Porcelle enracinée	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791	Séneçon jacobée (s.l.) ; Jacobée	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Juncus articulatus L., 1753	Jonc articulé	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Lamium album L., 1753	Lamier blanc ; Ortie blanche	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lolium perenne L., 1753	Ray-grass anglais ; Ray-grass commun ; Ivraie vivace	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lotus corniculatus L., 1753	Lotier corniculé (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Medicago lupulina L., 1753	Luzerne lupuline ; Minette ; Mignonnette	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Mercurialis annua L., 1753	Mercuriale annuelle	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Papaver rhoeas L., 1753	Grand coquelicot	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Pastinaca sativa L., 1753	Panais cultivé (s.l.)	I;Z	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Phleum pratense L., 1753	Fléole des prés	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Plantago major L., 1753	Plantain à larges feuilles (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Natpp	N
Poa pratensis L., 1753	Pâturin des prés (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Poa trivialis L., 1753	Pâturin commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Potentilla reptans L., 1753	Potentille rampante ; Quintefeuille	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Ranunculus acris L., 1753	Renoncule âcre (s.l.)	I;Z?	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Rumex obtusifolius L., 1753	Patience à feuilles obtuses (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Salix alba L., 1753	Saule blanc	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Salix cinerea L., 1753	Saule cendré	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Silene latifolia Poir., 1789	Silène à larges feuilles ; Compagnon blanc	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Sisymbrium officinale (L.) Scop., 1772	Sisymbre officinal ; Herbe aux chantres	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Stellaria media (L.) Vill., 1789	Stellaire intermédiaire ; Mouron des oiseaux ; Mouron blanc	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Taraxacum F.H.Wigg.	Pissenlit (G)		P							
Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Trifolium repens L., 1753	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Urtica dioica L., 1753	Grande ortie (s.l.) ; Ortie dioïque (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N

***Légende** : I = Indigène, Z = Eurynaturalisé. CC = Très commun, C = Commun, P = Présent. LC = Préoccupation mineure, NA = Non applicable, NAa = Non applicable car taxon naturalisé. Nat = Taxon indicateur de zone humide. N = Non exotique envahissant. Un « ? » au statut signifie que celui-ci est présumé. « pp » signifie que seule une partie des (syn)taxons de rang inférieur est concerné.*

4.12.2 Faune

4.12.2.1 Bibliographie

4.12.2.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du SIRF, en avril 2019. Il apparait que 7 espèces observées sur la commune de Hergnies entre 2009 et 2019 sont considérées comme protégés et/ou menacés en Hauts-de-France et sont potentiellement présentes sur le site d'étude. Ces espèces sont listées dans le tableau suivant.

4.12.2.1.2 Zonages

Aucune ZNIEFF ou ZPS n'est située au droit de la zone d'étude ou à proximité immédiate.

Tableau 111 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Hergnies »

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant
Motacilla alba	Bergeronnette grise
Passer domesticus	Moineau domestique
Saxicola torquata torquata	Tarier pâtre
Sturnus vulgaris	Étourneau sansonnet
Aricia agestis	Collier-de-corail

D'après la précédente analyse bibliographique, 7 espèces d'intérêt sont considérées comme potentielles sur la zone d'étude. Cinq de ces espèces (Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse, Moineau domestique ainsi que Bergeronnette grise et Etourneau sansonnet de passage) ont été inventoriées.
En revanche, les autres espèces n'ont pas été recensées malgré la présence d'habitats potentiellement favorables et une pression d'inventaire suffisante. Dans ce contexte, nous excluons la présence de ces espèces au sein du site dans le cadre de cette étude et en période de reproduction.

4.12.2.2 Evaluation patrimoniale des espèces observées

AVIFAUNE

Au total, **19 espèces** d'oiseaux ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de nidification, parmi lesquelles **4 espèces nicheuses sont d'intérêt au niveau national et/ou régional** : **le Chardonneret élégant, la Linotte mélodieuse, le Moineau domestique et le Verdier d'Europe.** En France, le Chardonneret élégant, la Linotte mélodieuse et le Verdier d'Europe sont considérés comme « vulnérables ». Le Moineau domestique lui est considéré comme « préoccupation mineure ». Au niveau régional, le Chardonneret élégant, le Moineau domestique et le Verdier d'Europe sont considérés comme « quasi menacés », alors que la Linotte mélodieuse est « vulnérable ». Toutes ces espèces sont protégées au niveau national.

Tableau 112 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale (nicheur)	Déterm. ZNIEFF	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Statut de reproduction sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					Nicheur
Avifaune en période de nidification									
Avifaune nicheuse des milieux ouverts à semi-ouverts									
Carduelis cannabina	**Linotte mélodieuse**	Nat.	**VU**	**VU**	AC	non		Ann. II	Possible
Carduelis carduelis	**Chardonneret élégant**	Nat.	**VU**	**NT**	AC	non		Ann. II	Possible
Avifaune nicheuse des milieux arborés à boisés									
Carduelis chloris	**Verdier d'Europe**	Nat.	**VU**	**NT**	AC	non		Ann. II	Possible
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. III	Possible
Garrulus glandarius	Geai des chênes		LC	LC	AC	non			Possible
Pica pica	Pie bavarde		LC	LC	C	non			Possible
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Turdus merula	Merle noir		LC	LC	C	non		Ann. III	Possible
Avifaune nicheuse des milieux bâtis									
Columba livia (forme urbaine	Pigeon biset domestique		NE	NA		non			Probable
Passer domesticus	**Moineau domestique**	Nat.	LC	**NT**	AC	non			Certain
Phoenicurus ochruros	Rougequeue noir	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque		LC	LC	AC	non		Ann. III	Probable
Avifaune de passage en période de nidification									
Columba palumbus	Pigeon ramier		/		C	non			/
Corvus corone	Corneille noire				AC	non			
Cygnus olor	Cygne tuberculé	Nat.			C	oui (hiv)		Ann. III	
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	Nat.			AC	non		Ann. II	
Motacilla alba	Bergeronnette grise	Nat.			C	oui		Ann. II	
Sterna hirundo	Sterne pierregarin	Nat.			PC	oui	Ann. I	Ann. II	
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet				AC	non			

Légende :

Listes rouges : VU= vulnérable, NT = quasi menacé, LC= préoccupation mineure
Rareté régionale : AC = assez commun, C = commun
***En gras** = espèce d'intérêt patrimonial*

Localisation de l'avifaune nicheuse d'intérêt sur le site de Hergnies

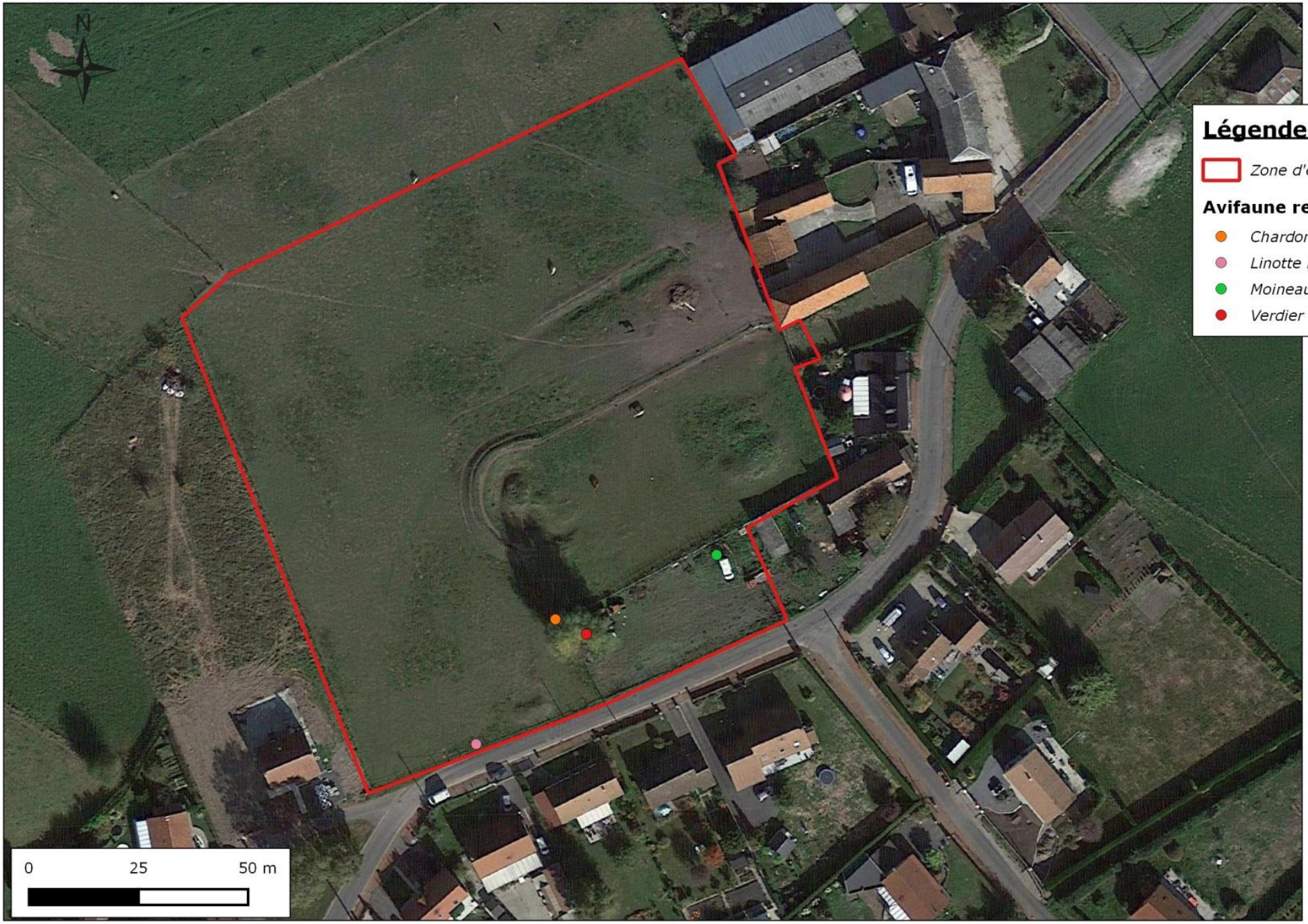

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

ENTOMOFAUNE

Au total, **7 espèces** d'insectes ont été contactées au sein de la zone d'étude.
Aucune d'entre elles n'est **d'intérêt patrimonial.**

Tableau 113 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune recensée sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Lépidoptères									
Coenonympha pamphilus	Procris		LC	LC	C				Probable
Inachis io	Paon du jour		LC	LC	CC				Certain
Maniola jurtina	Myrtil		LC	LC	CC				Probable
Polyommatus icarus	Azuré commun		LC	LC	C				Possible
Pyronia tithonus	Amaryllis		LC	LC	C				Certain
Orthoptères									
Chorthippus parallelus	Criquet des pâtures		NM		CC				Certain
Conocephalus fuscus	Conocéphale bigarré		NM		CC				Possible

Légende du tableau :

Listes rouges : LC= préoccupation mineure, NM= non menacée
Rareté régionale : C = commun, CC = très commun

MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)

Aucune espèce de mammifère n'a été contactée au sein de la zone d'étude en période de reproduction.

CHIROPTERES

Un SM4 a été posé sur ce site. Il a été placé le 06/08/2019 et retiré le 09/08/2019, soit 3 nuits entières.
Suite à l'analyse, 4 espèces ont été recensées :

Toutes les espèces sont protégées au niveau national.

Est considéré « préoccupation mineur » en France : l'Oreillard roux.
Sont considérés « quasi menacé » en France : la Sérotine commune, la Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Nathusius.

Sont considérés « vulnérable » en région : la Pipistrelle de Nathusius et l'Oreillard roux.
Sont considérés « indéterminé » en région : la Pipistrelle commune et la Sérotine commune
Ne figure sur aucune des listes rouges : la Sérotine de Nilsson.

Tableau 114 : Espèces de chiroptères présentes sur le secteur « Hergnies »

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Eptesicus serotinus	Sérotine commune
Pipistrellus nathusii	Pipistrelle de Nathusius
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune
Plecotus auritus	Oreillard roux

Une cavité d'origine naturelle (arbres creux) a été recensée sur la zone d'étude (cf. cartographie suivante). Ces cavités peuvent être utilisées comme gîtes en période estivale par des individus isolés ou en petits groupes. Mais également en période hivernale par quelques espèces (comme certain(e)s Murins ou Pipistrelles) de façon occasionnelle. La zone offre donc les conditions nécessaires pour la chasse, le transit et le repos (estivale et hivernale).

Tableau 115 : Tableau de bioévaluation des Mammifères inventoriés sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Chiroptères									
Eptesicus serotinus	Sérotine commune	Nat.	NT	I	AC	-	Ann. IV	Ann. II	Chasse et transit possible
Pipistrellus nathusii	Pipistrelle de Nathusius	Nat.	NT	VU	AC	oui	Ann. IV	Ann. II	Chasse et transit possible
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Nat.	NT	I	C	-	Ann. IV	Ann. III	Chasse et transit possible
Plecotus auritus	Oreillard roux	Nat.	LC	VU	AC	oui	Ann. IV	Ann. II	Chasse et transit possible

Légende du tableau :

Liste rouge des Mammifères menacés en France et en NPdC
LC= préoccupation mineure, NT = quasi menacé, VU = vulnérable, I = indéterminé
Rareté régionale : C = commun, AC = assez commun

Localisation des cavités sur le site de Hergnies - zone 1

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.12.3 Bilan des enjeux écologiques

Tableau 116 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Hergnies - zone 1 »

Habitats	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude immédiate		Niveau d'enjeu global de l'habitat
	Flore	Faune	
Friche rudérale nitrophile	Habitat où le sol est partiellement à nu. Présence de nombreuses espèces rudérales et caractéristiques des milieux piétinés. Présence de patchs d'espèces nitrophiles. **Enjeux floristiques très faibles.**	Présence de trois espèces d'oiseaux d'intérêt en période de nidification : le **Verdier d'Europe**, le **Chardonneret élégant** et le **Moineau domestique.** Zone favorable à la chasse et au transit des **chiroptères** (**4 espèces protégées**), mais également pour les périodes d'estivage et d'hivernage (cavités arboricoles). Cela dit, au regard de l'habitat , les **enjeux faunistiques sont jugés comme moyens.**	**Moyen**
Prairie pâturée	Prairies intensément pâturées à diversité floristique faible. Cortège floristique constitué d'espèces très communes à port prostré. **Enjeux floristiques faibles.**	Présence d'une espèce d'oiseaux d'intérêt en période de nidification : la **Linotte mélodieuse.** Zone favorable à la chasse des **chiroptères** (**4 espèces protégées**). Cela dit, au regard de l'habitat les **enjeux faunistiques sont faibles.**	**Faible**
Prairie pâturée humide	Habitat de très petite surface, en eau au printemps et intensément pâturé en saison estivale. Diversité florististique un peu plus élevée. Présence d'espèces hygrophiles mais faibles potentialités d'installation d'espèces d'intérêt au vu du contexte. **Enjeux floristiques faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat favorable au cortège des espèces de milieux ouverts à semi-ouverts. Zone favorable à la chasse des **chiroptères** (**4 espèces protégées**). Cela dit, au regard de l'habitat, les **enjeux faunistiques sont faibles**.	**Faible**

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le site de Hergnies - zone 1

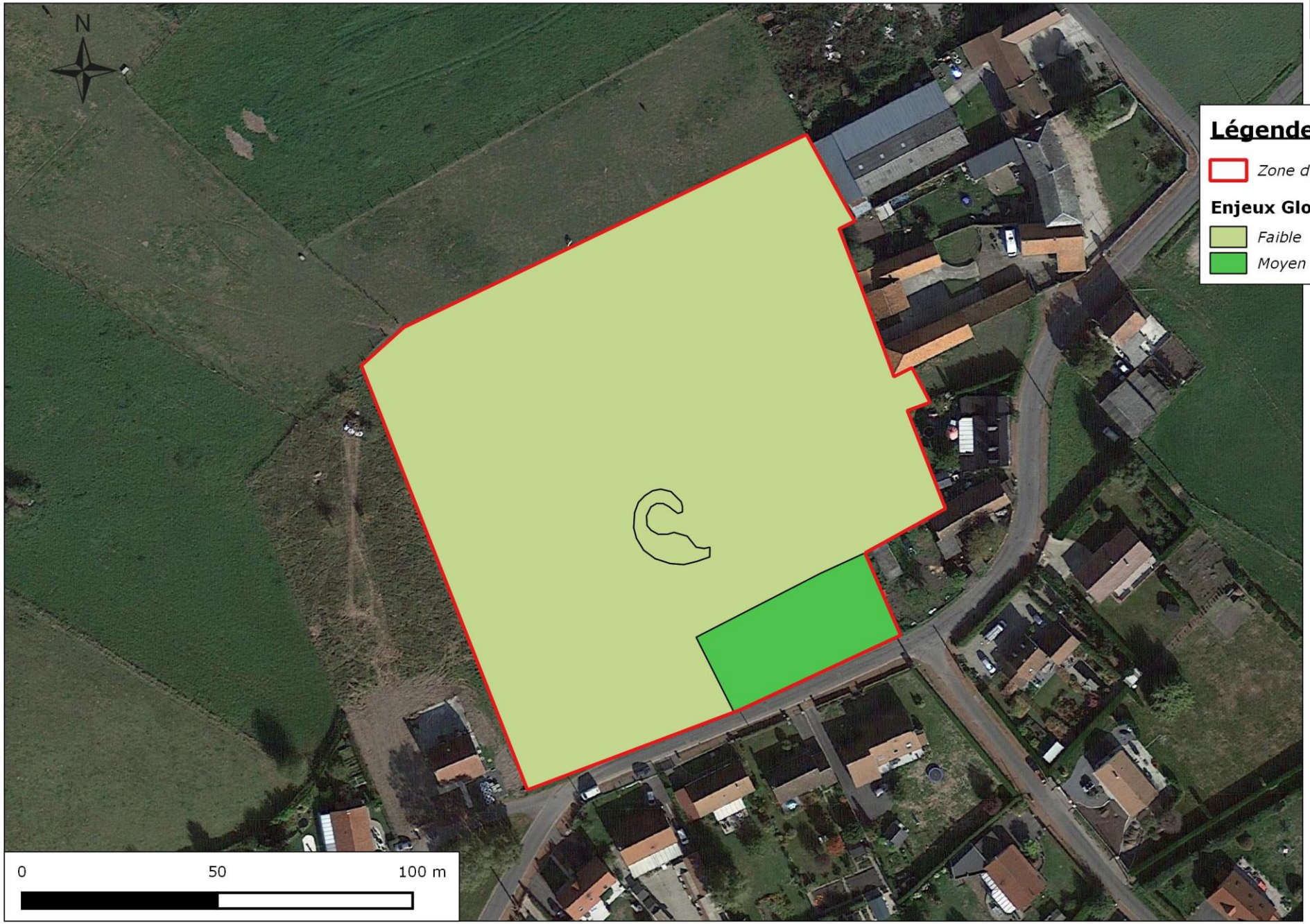

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.13 Odomez - zone 1

4.13.1 Flore

4.13.1.1 Bibliographie

4.13.1.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du CBNBl, en avril 2019. Il apparait que 30 taxons observés sur la commune d'Odomez après 1990 sont considérés comme protégés et/ou menacés en Hauts-de-France. Parmi eux, une espèce semble potentiellement observable sur la zone d'étude d'après photo-interprétation, le Bleuet (*Cyanus segetum*), assez rare et quasi-menacée en Hauts-de-France.

4.13.1.1.2 Zonages

Une ZNIEFF de type II « La basse Vallée de l'Escaut entre Onnaing, Mortagne du Nord et la frontière belge » est située au droit de la zone d'étude. Parmi les espèces référencées dans ces zonages, 6 semblent potentiellement observables sur la zone d'étude et sont listées dans le tableau suivant.

Tableau 117 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Odomez - zone 1 », d'après le zonage situé à proximité

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC
Cyanus segetum Hill, 1762	Bleuet	I	AR	NT	LC	Non	Oui	Oui
Colchicum autumnale L., 1753	Colchique d'automne	I	PC	LC	LC	R1	Oui	Oui
Cyanus segetum Hill, 1762	Bleuet	I	AR	NT	LC	Non	Oui	Oui
Rosa tomentosa Sm., 1800	Rosier tomenteux	I	R?	LC	LC	R1	Non	Non
Saxifraga granulata L., 1753	Saxifrage granulée ; Saxifrage à bulbilles	I	AR	NT	LC	R1	Oui	Oui
Silaum silaus (L.) Schinz & Thell., 1915	Silaüs des prés	I	PC	LC	LC	R1	Oui	Oui

***Légende** : I = Indigène, PC = Peu commun, AR = Assez rare, R ? = Présumé rare, LC = Préoccupation mineure, NT = Quasi-menacé, R1 = Protection régionale.*

4.13.1.2 Cartographie des habitats

📖 Les habitats présents sur le site d'étude sont présentés sur la cartographie en page suivante.

Cartographie des habitats, Odomez - zone 1

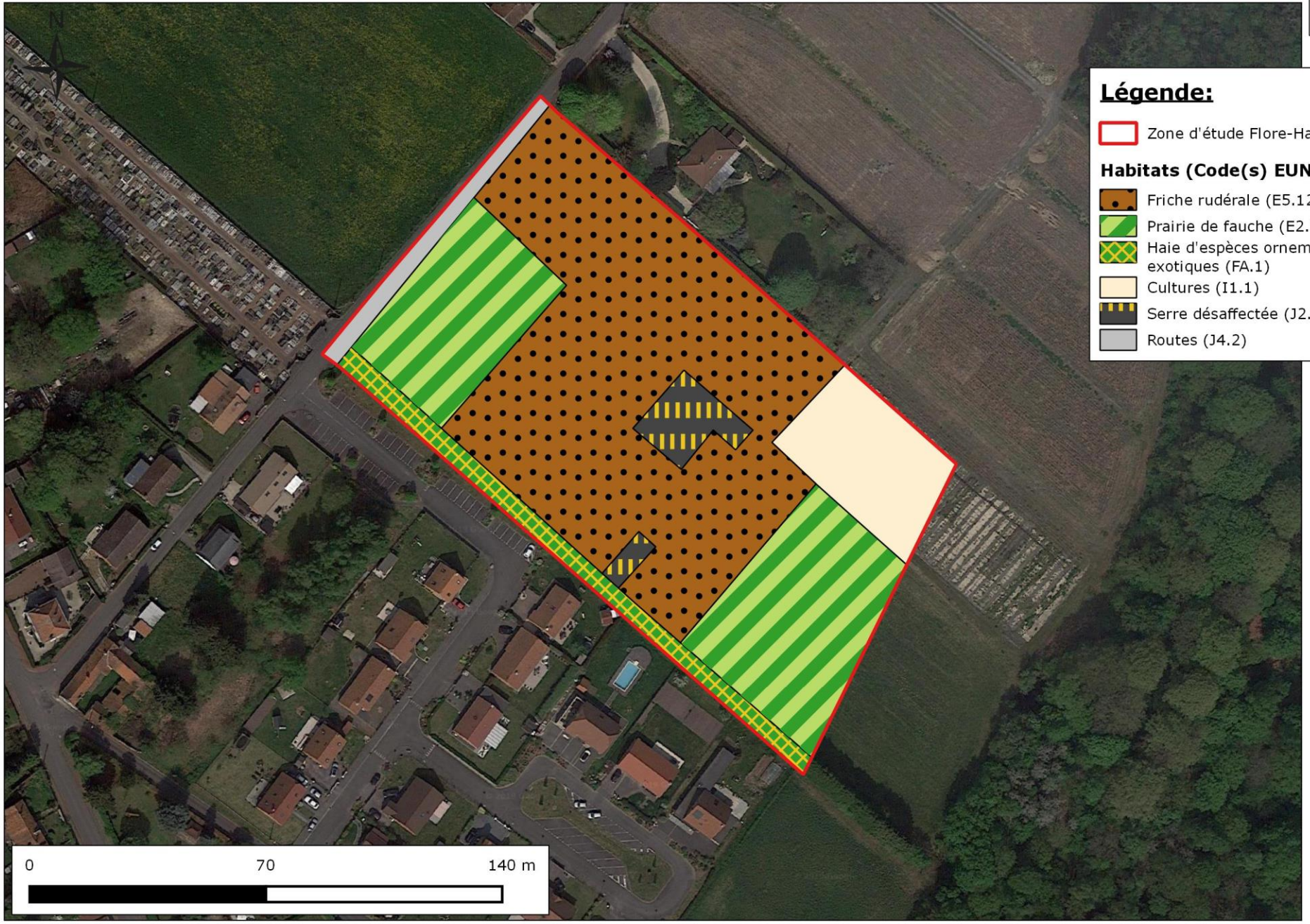

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM -
Agglomération de Valenciennes (59)

4.13.1.3 *Evaluation patrimoniale*

Le site présente une diversité spécifique moyenne. Lors des prospections, **76 taxons** ont été observés sur l'ensemble de la zone d'étude dont **8** pour lesquels la cotation UICN n'est pas applicable. Parmi ces taxons **aucune espèce n'est protégée ou d'intérêt patrimonial au niveau régional.** Le tableau en fin de partie reprend l'ensemble des taxons observés, où, pour chaque taxon, différents indices sont précisés (statut, rareté, menace, protection au niveau régional…).

La figure ci-après illustre la proportion des indices de rareté des espèces floristiques observées. Les espèces pour lesquelles l'évaluation UICN n'est pas applicable (cas des espèces adventices, subspontanées, sténonaturalisées, eurynaturalisées et des taxons indigènes hybrides…) ne sont pas intégrées au graphique suivant (8 espèces exclues).

Les degrés de rareté varient de « très commun » à « commun ».

Figure 16 : Proportions des degrés de rareté des espèces floristiques observées sur le secteur « Odomez - zone 1 »

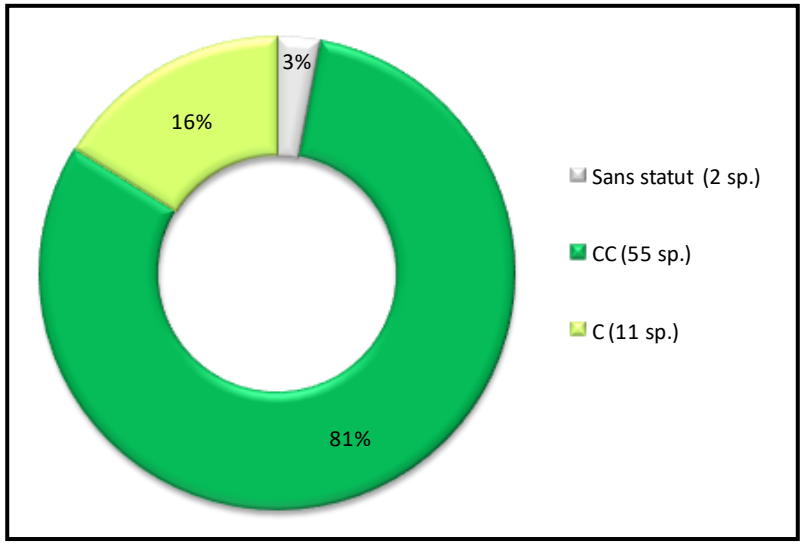

***Légende** : CC= très commun, C= commun.*

Aucune des espèces référencées dans la bibliographie n'a été observée.

Ceci peut être dû au fait que les habitats ne possèdent actuellement pas ou plus les conditions stationnelles favorables à leur accueil (habitat en cours de fermeture, état de conservation peu favorable, gestion non favorable…).

ESPECES PROTEGEES

Aucune espèce protégée n'a été observée sur la zone d'étude.

ESPECES PATRIMONIALES

Aucune espèce d'intérêt patrimonial n'a été observée sur la zone d'étude.

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Deux espèces exotiques envahissantes ont été observées sur la zone d'étude : l'Arbre à papillons (*Buddleja davidii*) et le Solidage glabre (*Solidago gigantea*). De très nombreux individus des deux espèces occupent les friches rudérales du site. Celles-ci n'étant pas gérées, les individus fructifient et se multiplient librement. Le tableau suivant rend compte des différents statuts des espèces.

Tableau 118 : Statuts des EEE présentes sur le secteur « Odomez - zone 1 »

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Espèce Exotique Envahissante
Buddleja davidii Franch.	Buddléia de David ; Arbre aux papillons	Z	C	A
Solidago gigantea Aiton, 1789	Solidage géant ; Solidage tardif	Z	AC	A

***Légende** : Z = Eurynaturalisé, C = Commun, AC = Assez commun, A = Avérée.*

📖 La localisation des espèces est visible sur une carte en fin de partie.

AUTRES ESPECES

Notons que certains taxons ne possèdent pas de statuts et d'indices de rareté car seul le genre a pu être déterminé (*Rubus* sp., *Taraxacum* sp., ...). Cette détermination partielle est expliquée par une complexité dans la détermination taxonomique ou par une visite de terrain en inadéquation avec la phénologie des espèces (absence des critères de reconnaissance).

HABITATS

Les habitats du site, leurs correspondances typologiques, leur surface et les enjeux floristiques associés sont récapitulés dans le tableau suivant.

Tableau 119 : Liste des habitats observés sur le secteur « Odomez - zone 1 »

Habitats	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Natura 2000	Surface approximative (ha)	Valeur patrimoniale	Justification
Friche rudérale	87.1 x 87.2	E5.12	/	0,91	Très faible	Habitat où le sol est partiellement artificialisé. Présence de très nombreuses espèces rudérales. Forte colonisation de 2 EEE.
Prairie de fauche	38.2	E2.2	/	0,479	Faible	Habitat à diversité floristique moyenne mais cortège fortement graminéen et assez banalisé.Quelques dicotylédones prairiales.
Haie d'espèces ornementales/exotiques	84	FA.1	/	0,106	Très faible	Haie intégralement composée de Thuja, intérêt floristique très limité.
Cultures	82.11	I1.1	/	0,157	Très faible	Habitat à diversité floristique extrêmement faible par rapport à la surface occupée. Soumis aux intrants. Présence d'une EEE en bordure de la culture.
Serre désaffectée	86.5	J2.43 x J2.6	/	0,06	Très faible	Bâti désafecté intégralement colonisé par la Ronce.
Routes	86.2	J4.2	/	0,048	Nulle	Surfaces artificialisées non favorables à l'accueil de la flore.

Les habitats observés sur la zone d'étude présentent ainsi des enjeux floristiques jugés nuls à faibles.

Localisation des Espèces Exotiques Envahissantes, Odomez - zone 1

Légende:

- *Zone d'étude Flore-Habitats*

Espèce exotique envahissante ponctuelle (Rareté) :

- *Buddleja davidii, Arbre à papillons (C)*
- *Solidago gigantea, Solidage géant (AC)*

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

Tableau 120 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Odomez - zone 1 » lors des prospections floristiques

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Caract. ZH	EEE
Acer pseudoplatanus L., 1753	Érable sycomore ; Sycomore	I?;Z	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Achillea millefolium L., 1753	Achillée millefeuille	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Agrostis stolonifera L., 1753	Agrostide stolonifère	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Angelica sylvestris L., 1753	Angélique sauvage (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Anthoxanthum odoratum L., 1753	Flouve odorante	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Argentina anserina (L.) Rydb., 1899	Potentille des oies (s.l.) ; Ansérine	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Avena fatua L., 1753	Folle-avoine (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Betula pendula Roth, 1788	Bouleau verruqueux	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Bromus hordeaceus L., 1753	Brome mou (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Buddleja davidii Franch., 1887	Buddléia de David ; Arbre aux papillons	Z	C	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	A
Calamagrostis epigejos (L.) Roth, 1788	Calamagrostide commune (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Cardamine hirsuta L., 1753	Cardamine hérissée	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cardamine pratensis L., 1753	Cardamine des prés ; Cresson des prés	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Centaurium erythraea Rafn, 1800	Petite-centaurée commune (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cerastium fontanum Baumg., 1816	Céraiste commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cerastium glomeratum Thuill., 1799	Céraiste aggloméré	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cirsium palustre (L.) Scop., 1772	Cirse des marais	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Convolvulus arvensis L., 1753	Liseron des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Convolvulus sepium L., 1753	Liseron des haies	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Crepis capillaris (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Echinochloa crus-galli (L.) P.Beauv., 1812	Panic pied-de-coq ; Panic des marais ; Pied-de-coq	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Epilobium hirsutum L., 1753	Épilobe hérissé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Epilobium tetragonum L., 1753	Épilobe à quatre angles (s.l.) ; Épilobe à tige carrée (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat pp	N
Equisetum arvense L., 1753	Prêle des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Erigeron canadensis L., 1753	Vergerette du Canada	Z	CC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Eupatorium cannabinum L., 1753	Eupatoire chanvrine (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Galinsoga parviflora Cav., 1795	Galinsoga à petites fleurs	Z	PC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron (s.l.)	I	CC	LC	NE	Non	pp	pp	Non	N
Holcus lanatus L., 1753	Houlque laineuse (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lactuca serriola L., 1756	Laitue scariole	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lamium amplexicaule L., 1753	Lamier embrassant	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lamium purpureum L., 1753	Lamier pourpre ; Ortie rouge	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lolium perenne L., 1753	Ray-grass anglais ; Ray-grass commun ; Ivraie vivace	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lotus corniculatus L., 1753	Lotier corniculé (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Luzula campestris (L.) DC., 1805	Luzule champêtre (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Malva moschata L., 1753	Mauve musquée	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Medicago lupulina L., 1753	Luzerne lupuline ; Minette ; Mignonnette	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Myosotis arvensis (L.) Hill, 1764	Myosotis des champs (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Papaver rhoeas L., 1753	Grand coquelicot	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Phleum pratense L., 1753	Fléole des prés	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Picris hieracioides L., 1753	Picride fausse-épervière (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Plantago major L., 1753	Plantain à larges feuilles (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat pp	N
Poa pratensis L., 1753	Pâturin des prés (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Caract. ZH	EEE
Populus alba L., 1753	Peuplier blanc ; Ypréau	C	PC?	NAa	[LC]	Non	Non	Non	Nat	N
Portulaca gr. oleracea	Pourpier maraîcher (groupe)	Z	C							N
Ranunculus acris L., 1753	Renoncule âcre (s.l.)	I;Z?	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Rubus L., 1753	Ronce (G)		P							
Rumex acetosa L., 1753	Grande oseille (s.l.) ; Oseille des prés	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Rumex obtusifolius L., 1753	Patience à feuilles obtuses (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Salix caprea L., 1753	Saule marsault ; Saule des chèvres	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Senecio inaequidens DC., 1838	Séneçon du Cap	Z	AC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	P
Senecio vulgaris L., 1753	Séneçon commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Solanum nigrum L., 1753	Morelle noire (s.l.) ; Crève-chien	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Solidago gigantea Aiton, 1789	Solidage géant ; Solidage tardif	Z	AC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	A
Sonchus arvensis L., 1753	Laiteron des champs (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Sonchus asper (L.) Hill, 1769	Laiteron rude (s.l.) ; Laiteron épineux	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Sonchus oleraceus L., 1753	Laiteron maraîcher ; Laiteron potager	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Taraxacum F.H.Wigg.	Pissenlit (G)		P							
Thuja plicata Donn ex D.Don, 1824	Thuya géant ; Cèdre de l'Ouest	C	#	NAo	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Trifolium repens L., 1753	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Urtica dioica L., 1753	Grande ortie (s.l.) ; Ortie dioïque (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Veronica arvensis L., 1753	Véronique des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Veronica persica Poir., 1808	Véronique de Perse ; Véronique commune	Z	CC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Vicia cracca L., 1753	Vesce à épis	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Vicia hirsuta (L.) Gray, 1821	Vesce hérissée	I	C	LC	NE	Non	Non	Non	Non	N
Vicia segetalis Thuill., 1799	Vesce des moissons	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Vulpia myuros (L.) C.C.Gmel., 1805	Vulpie queue-de-rat	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N

***Légende** : I = Indigène, Z = Eurynaturalisé, C (Colonne statut) = Cultivé. CC = Très commun, C (Colonne rareté) = Commun, AC = Assez commun, PC = Peu commun, P = Présent. LC = Préoccupation mineure, NA = Non applicable, NAo = Exclu de la liste rouge, NAa = Non applicable car taxon naturalisé, NE = Non évalué. Nat = Taxon indicateur de zone humide. A = Avérée, P = potentiel, N = Non exotique envahissant. Un « ? » au statut signifie que celui-ci est présumé. « pp » signifie que seule une partie des (syn)taxons de rang inférieur est concerné.*

4.13.2 Faune

4.13.2.1 Bibliographie

4.13.2.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du SIRF, en avril 2019. Il apparait que 5 espèces observées sur la commune de Odomez entre 2009 et 2019 sont considérés comme protégés et/ou menacés en Hauts-de-France et sont potentiellement présentes sur le site d'étude. Ces espèces sont listées dans le tableau suivant.

4.13.2.1.2 Zonages

Une ZNIEFF de type II « La basse Vallée de l'Escaut entre Onnaing, Mortagne du Nord et la frontière belge » est située au droit de la zone d'étude. Parmi les espèces référencées dans ces zonages, une semble potentiellement observable sur la zone d'étude, elle est listée au sein du tableau suivant.

Tableau 121 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Odomez »

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant
Carduelis chloris	Verdier d'Europe
Motacilla alba	Bergeronnette grise
Passer domesticus	Moineau domestique
Sturnus vulgaris	Étourneau sansonnet
Aricia agestis	Collier de corail

D'après la précédente analyse bibliographique, 6 espèces d'intérêt sont considérées comme potentielles sur la zone d'étude. Trois de ces espèces (Chardonneret élégant, Moineau domestique et le Verdier d'Europe) ont été inventoriées.
En revanche, les autres espèces n'ont pas été recensées malgré la présence d'habitats potentiellement favorables et une pression d'inventaire suffisante. Dans ce contexte, nous excluons la présence de ces espèces au sein du site dans le cadre de cette étude.

4.13.2.2 Evaluation patrimoniale des espèces observées

AVIFAUNE

Au total, **17 espèces** d'oiseaux ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de nidification, parmi lesquelles **5 espèces nicheuses sont d'intérêt au niveau national et/ou régional** : **le Chardonneret élégant, la Linotte mélodieuse, le Moineau domestique, le Pouillot siffleur et le Verdier d'Europe.** En France, le Chardonneret élégant, la Linotte mélodieuse et le Verdier d'Europe sont considérés comme « vulnérables ». Le Moineau domestique lui est considéré comme « préoccupation mineure » et le Pouillot siffleur est considéré comme « quasi menacé ». D'un point de vu régional, le Chardonneret élégant, le Moineau domestique et le Verdier d'Europe sont considérés comme « quasi menacés », alors que la Linotte mélodieuse est « vulnérable » et le **Pouillot siffleu**r « en danger ». Concernant ce dernier, il a été observé en avril et il doit très certainement **s'agir d'une espèce en halte migratoire**, car malgré des recherches plus approfondies, il n'a jamais été recontacté lors des autres inventaires. Toutes ces espèces sont protégées au niveau national.

Tableau 122 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale (nicheur)	Déterm. ZNIEFF	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Statut de reproduction sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					Nicheur
Avifaune en période de nidification									
Avifaune nicheuse des milieux ouverts à semi-ouverts									
Carduelis cannabina	**Linotte mélodieuse**	Nat.	**VU**	**VU**	AC	non		Ann. II	Possible
Carduelis carduelis	**Chardonneret élégant**	Nat.	**VU**	**NT**	AC	non		Ann. II	Certain
Avifaune nicheuse des milieux arborés à boisés									
Carduelis chloris	**Verdier d'Europe**	Nat.	**VU**	**NT**	AC	non		Ann. II	Probable
Columba palumbus	Pigeon ramier		LC	LC	C	non			Probable
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Dendrocopos major	Pic épeiche	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. III	Probable
Garrulus glandarius	Geai des chênes		LC	LC	AC	non			Possible
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. II	Probable
Turdus merula	Merle noir		LC	LC	C	non		Ann. III	Possible
Turdus philomelos	Grive musicienne		LC	LC	AC	non		Ann. III	Possible
Avifaune nicheuse des milieux bâtis									
Columba livia (forme urbaine	Pigeon biset domestique		NE	NA		non			Probable
Passer domesticus	**Moineau domestique**	Nat.	LC	**NT**	AC	non			Certain
Avifaune de passage en période de nidification									
Corvus corone	Corneille noire		/		AC	non			/
Dryocopus martius	Pic noir	Nat.			PC	oui	Ann. I	Ann. II	
Phylloscopus sibilatrix	Pouillot siffleur	Nat.			AR	non		Ann. II	

Légende :

Listes rouges : EN = en danger, VU= vulnérable, NT = quasi menacé, LC= préoccupation mineure
Rareté régionale : AR = assez rare, AC = assez commun, C = commun, PC = peu commun
***En gras** = espèce d'intérêt patrimonial*

Localisation de l'avifaune nicheuse d'intérêt sur le site de Odomez

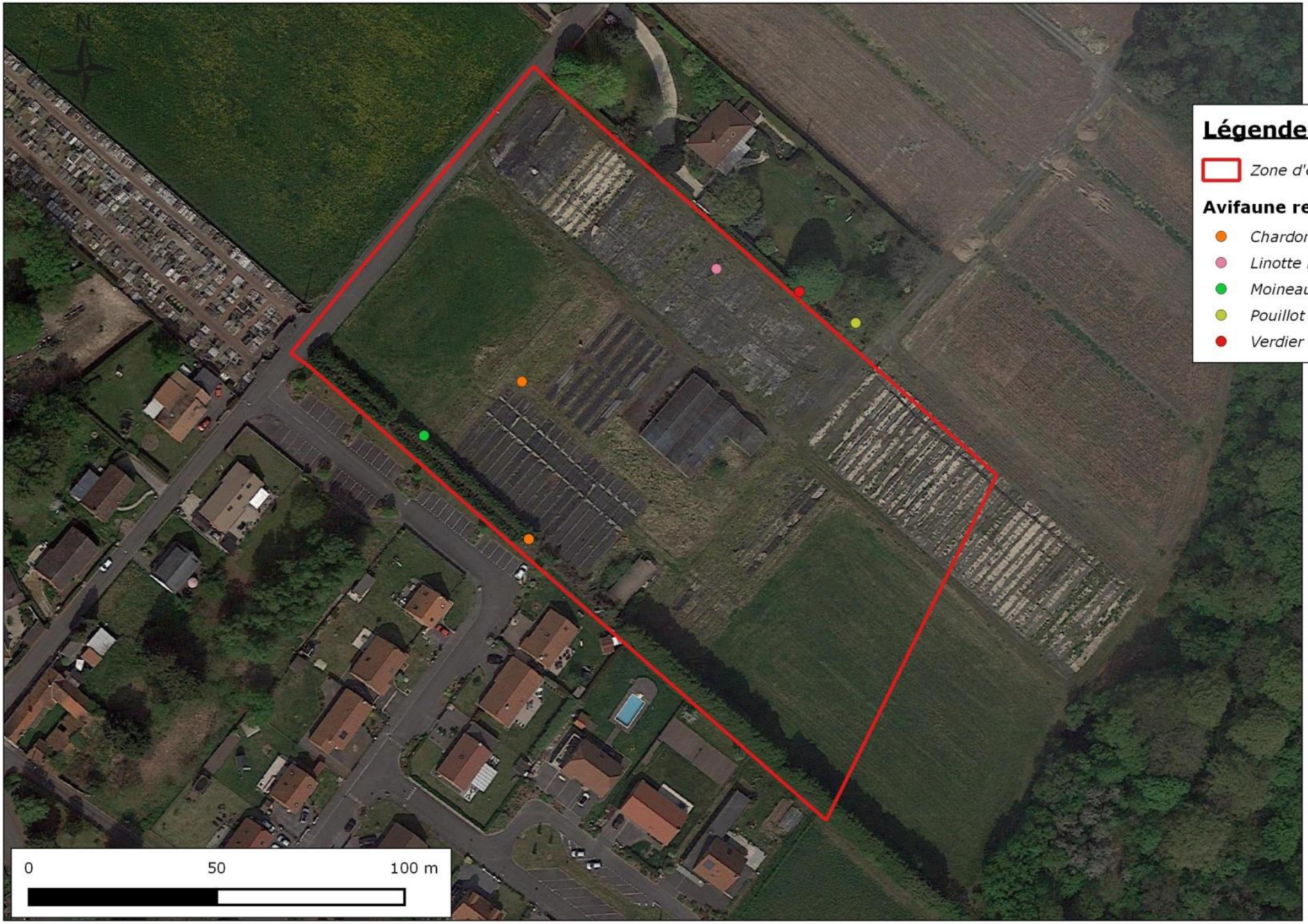

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

ENTOMOFAUNE

Au total, **14 espèces** d'insectes ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de reproduction. Cependant **aucune** d'entre elles n'est **d'intérêt patrimonial.** Toutes les espèces sont considérées comme « préoccupation mineure », « non applicable » ou « non menacée ».

Tableau 123 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune recensée sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Lépidoptères									
Anthocharis cardamines	Aurore		LC	LC	C				Possible
Colias crocea	Souci		LC	NA	C				Possible
Gonepteryx rhamni	Citron		LC	LC	C				Probable
Maniola jurtina	Myrtil		LC	LC	CC				Probable
Pieris brassicae	Piéride du chou		LC	LC	CC				Certain
Pieris rapae	Piéride de la rave		LC	LC	CC				Probable
Pyronia tithonus	Amaryllis		LC	LC	C				Certain
Vanessa cardui	BelleDame		LC	NA	C				Probable
Odonates									
Orthetrum cancellatum	Orthetrum réticulé		LC	LC	CC				Passage
Sympetrum sanguineum	Sympétrum rouge sang		LC	LC	C				Passage
Orthoptères									
Chorthippus biguttulus	Criquet mélodieux		NM		C				Probable
Chorthippus parallelus	Criquet des pâtures		NM		CC				Possible
Conocephalus fuscus	Conocéphale bigarré		NM		CC				Possible
Oedipoda caerulescens	Oedipode turquoise		NM		AC				Certain

Légende du tableau :

Listes rouges : LC= préoccupation mineure, NM= non menacée, NA = non applicable
Rareté régionale : AC = assez commun, C = commun, CC = très commun

MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)

Au total, **une espèce** de mammifère a été contactée au sein de la zone d'étude en période de reproduction. **Aucune** n'est considérée comme **d'intérêt patrimonial.**

CHIROPTERES

Un SM4 a été posé sur ce site. Il a été placé le 06/08/2019 et retiré le 09/08/2019, soit 3 nuits entières.
Suite à analyse, 5 espèces ont été recensées :

Toutes les espèces sont protégées au niveau national.

Sont considérés « préoccupation mineur » en France : le Murin à oreilles échancrées et le Murin à moustaches.
Sont considérés « quasi menacé » en France : la Pipistrelle commune et la Sérotine commune.
Est considérée « vulnérable » en France : la Noctule commune

Sont considérés « vulnérable » en région : le Murin à oreilles échancrées et le Murin à moustaches.
Sont considérés « indéterminé » en région : la Pipistrelle commune, la Noctule commune et la Sérotine commune

Tableau 124 : Espèces de chiroptères présentes sur le secteur « Odomez »

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Eptesicus serotinus	Sérotine commune
Myotis emarginatus	Murin à oreilles échancrées
Myotis mystacinus	Murin à moustaches
Nyctalus noctula	Noctule commune
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune

Aucune cavité n'a été recensée sur la zone d'étude.

Tableau 125 : Tableau de bioévaluation des Mammifères inventoriés sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Mammifères									
Mammifères des milieux ouverts et semi-ouverts									
Lepus europaeus	Lièvre d'Europe		LC	I	CC				Repro probable
Chiroptères									
Eptesicus serotinus	Sérotine commune	Nat.	NT	I	AC	-	Ann. IV	Ann. II	Chasse et transit possible
Myotis emarginatus	Murin à oreilles échancrées	Nat.	LC	VU	PC	oui	Ann. II-IV	Ann. II	Chasse et transit possible
Myotis mystacinus	Murin à moustaches	Nat.	LC	VU	AC	-	Ann. IV	Ann. II	Chasse et transit possible
Nyctalus noctula	Noctule commune	Nat.	VU	I	AR	oui	Ann. IV	Ann. II	Chasse et transit possible
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Nat.	NT	I	C	-	Ann. IV	Ann. III	Chasse et transit possible

Légende du tableau :

Liste rouge des Mammifères menacés en France et en NPdC
LC= préoccupation mineure, NT = quasi menacé, VU = vulnérable, I = indéterminé
Rareté régionale : CC = très commun, C = commun, PC = peu commun, AC = assez commun, AR = assez rare

4.13.3 Bilan des enjeux écologiques

Tableau 126 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Odomez - zone 1 »

Habitats	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude immédiate		Niveau d'enjeu global de l'habitat
	Flore	Faune	
Friche rudérale	Habitat où le sol est partiellement artificialisé. Présence de très nombreuses espèces rudérales. Forte colonisation de 2 EEE. **Enjeux floristiques très faibles.**	Présence de deux espèces d'oiseaux d'intérêt en période de nidification : le **Chardonneret élégant** et la **Linotte mélodieuse**. Milieu favorable a la chasse et au transit pour les **chiroptères (5 espèces protégés**), ainsi qu'aux espèces des milieux ouverts à semi-ouverts. Les **enjeux faunistiques sont jugés comme faibles**.	**Faible**
Prairie de fauche	Habitat à diversité floristique moyenne mais cortège fortement graminéen et assez banalisé.Quelques dicotylédones prairiales. **Enjeux floristiques faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée. Habitat favorable au cortège des espèces de milieux ouverts à semi-ouverts. Le**s enjeux faunistiques sont jugés comme faibles.**	**Faible**
Haie d'espèces ornementales/exotiques	Haie intégralement composée de Thuja, intérêt floristique très limité. **Enjeux floristiques très faibles.**	Présence de trois espèces d'oiseaux d'intérêt en période de nidification : le **Chardonneret élégant**, le **Moineau domestique** et le **Verdier d'Europe**. Zone assez favorable à la chasse et au transit des **chiroptères (5 espèces protégés**). **Enjeux faunistiques faibles.**	**Faible**
Cultures	Habitat à diversité floristique extrêmement faible par rapport à la surface occupée. Soumis aux intrants. Présence d'une EEE en bordure de la culture. **Enjeux floristiques très faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat peu favorable aux différents groupes d'espèces. **Enjeux faunistiques très faibles.**	**Très faible**
Serre désaffectée	Bâti désafecté intégralement colonisé par la Ronce. E**njeux floristiques très faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat peu favorable aux différents groupes d'espèces. **Enjeux faunistiques très faibles.**	**Très faible**
Routes	Surfaces artificialisées non favorables à l'accueil de la flore. **Enjeux floristiques nuls.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat non favorable aux différents groupes d'espèces. **Enjeux faunistiques nuls.**	**Nul**

Cartographie des enjeux globaux sur le site de Odomez - zone 1

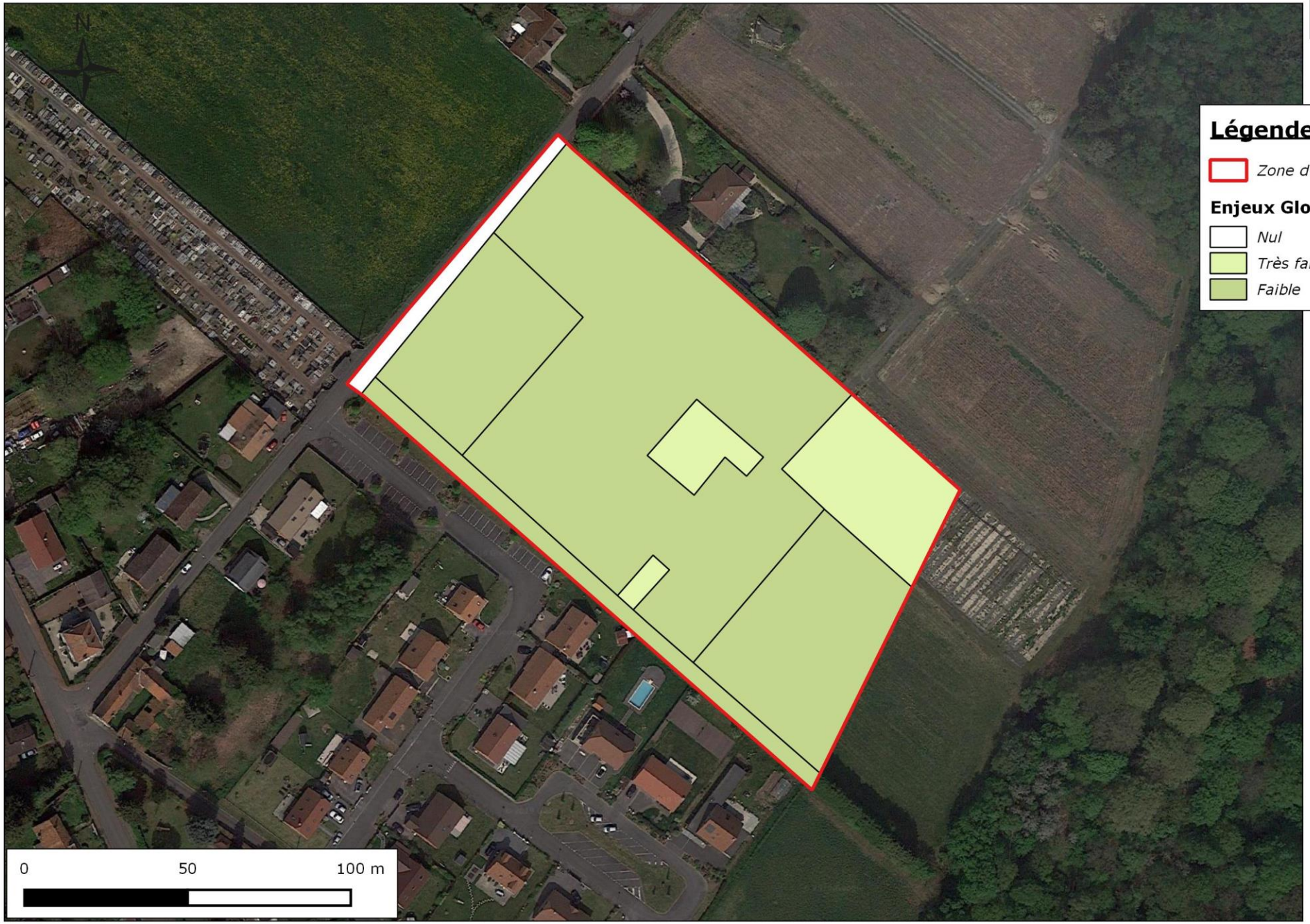

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.14 Onnaing, zone 1

4.14.1 Flore

4.14.1.1 Bibliographie

4.14.1.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du CBNBl, en avril 2019. Il apparait que 4 taxons observés sur la commune d'Onnaing après 1990 sont considérés comme protégés et/ou menacés en Hauts-de-France. Parmi eux, aucun ne semble potentiellement observables sur la zone d'étude d'après photo-interprétation.

4.14.1.1.2 Zonages

Une ZNIEFF de type II « La basse Vallée de l'Escaut entre Onnaing, Mortagne du Nord et la frontière belge » est située au droit de la zone d'étude. Parmi les espèces référencées dans ces zonages, 5 semblent potentiellement observables sur la zone d'étude et sont listées dans le tableau suivant.

Tableau 127 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Onnaing - zone 1 », d'après le zonage situé à proximité

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC
Astragalus glycyphyllos L., 1753	Astragale à feuilles de réglisse ; Réglisse sauvage	I	PC	LC	LC	R1	Oui	Oui
Dianthus armeria L., 1753	Œillet velu (s.l.)	I	AR	LC	LC	R1	Oui	Oui
Myosotis sylvatica Hoffm., 1791	Myosotis des bois	I	PC	LC	LC	R1	Oui	Oui
Prunus mahaleb L., 1753	Bois de Sainte-Lucie	I	AC	LC	LC	R1	Non	Non
Rosa tomentosa Sm., 1800	Rosier tomenteux	I	R?	LC	LC	R1	Non	Non

***Légende** : I = Indigène, AC = Assez commun, AR = Assez rare, R ? = Présumé rare, LC = Préoccupation mineure, R1 = Protection régionale.*

4.14.1.2 Cartographie des habitats

📖 Les habitats présents sur le site d'étude sont présentés sur la cartographie en page suivante.

Cartographie des habitats, Onnaing - zone 1

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM -
Agglomération de Valenciennes (59)

4.14.1.3 *Evaluation patrimoniale*

Le site présente une diversité spécifique moyenne. Lors des prospections, **101 taxons** ont été observés sur l'ensemble de la zone d'étude dont **13** pour lesquels la cotation UICN n'est pas applicable. Parmi ces taxons **aucune espèce n'est protégée mais deux espèces sont d'intérêt patrimonial au niveau régional.**
Le tableau en fin de partie reprend l'ensemble des taxons observés, où, pour chaque taxon, différents indices sont précisés (statut, rareté, menace, protection au niveau régional…).
La figure ci-après illustre la proportion des indices de rareté des espèces floristiques observées. Les espèces pour lesquelles l'évaluation UICN n'est pas applicable (cas des espèces adventices, subspontanées, sténonaturalisées, eurynaturalisées et des taxons indigènes hybrides…) ne sont pas intégrées au graphique suivant (13 espèces exclues).

Les degrés de rareté varient de « très commun » à « rare ».

Figure 17 : Proportions des degrés de rareté des espèces floristiques observées sur le secteur « Onnaing - zone 1 »

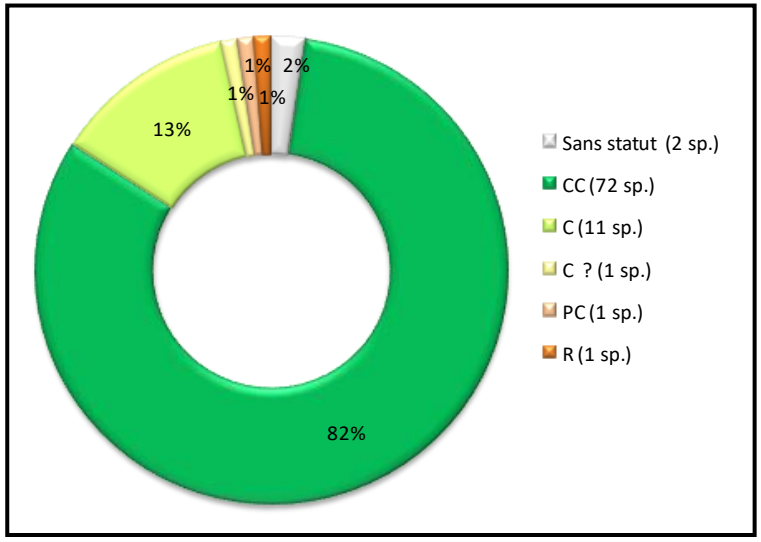

***Légende** : CC= très commun, C= commun, C ? = Présumé commun, PC = Peu commun, R = rare*

Aucune des espèces référencées dans la bibliographie n'a été observée.
Ceci peut être dû au fait que les habitats ne possèdent actuellement pas ou plus les conditions stationnelles favorables à leur accueil (habitat en cours de fermeture, état de conservation peu favorable, gestion non favorable…).

ESPECES PROTEGEES

Aucune espèce protégée n'a été observée sur la zone d'étude.

ESPECES PATRIMONIALES

Deux espèces d'intérêt patrimonial ont été observées sur la zone d'étude : le Passerage champêtre (*Lepidium campestre*) et la Bardane tomenteuse (*Arctium tomentosum*). Les quelques individus de Passerage champêtre ont été observé sur un talus en friche rudérale au centre du site. La Bardane tomenteuse a quant à elle été observée en linéaire en bordure de l'ourlet nitrophile. Le tableau suivant rend compte des différents statuts de ces espèces.

Tableau 128 : Statuts des espèces patrimoniales présentes sur le secteur « Onnaing - zone 1 »

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC
Arctium tomentosum Mill., 1768	Bardane tomenteuse	I?	R	LC	LC	Non	Oui	Oui
Lepidium campestre (L.) R.Br., 1812	Passerage champêtre	I	PC	LC	LC	Non	Oui	Oui

***Légende** : I = Indigène, I ? = Présumé indigène, PC = Peu commun, R = Rare, LC = Préoccupation mineure.*

🕮 La localisation des espèces est visible sur une carte en fin de partie.

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Quatre espèces exotiques envahissantes ont été observées sur la zone d'étude : l'Arbre à papillons (*Buddleja davidii*), la Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*), la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) et le Solidage glabre (*Solidago gigantea*).
Quelques individus âgés d'Arbre à papillons sont localisés en bordure des formations arborées anthropiques (ceux à l'Ouest étant issus de plantations ornementales). La Vigne vierge recouvre tout le sous-bois de ces mêmes

formations, du côté Nord-Est du site. La Renouée est observée en formations denses presque monospécifique au centre et au Nord-Est du site, et colonise également le sous-bois des formations arborées au Nord. Enfin, quelques patchs de Solidage glabre sont visibles dans la friche vivace mésoxérophile au Sud.
Le tableau suivant rend compte des différents statuts des espèces.

Tableau 129 : Statuts des EEE présentes sur le secteur « Onnaing - zone 1»

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Espèce Exotique Envahissante
Buddleja davidii Franch.	Buddléia de David ; Arbre aux papillons	Z	C	A
Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune	Z;S;C	C	A
Reynoutria japonica Houtt., 1777	Renouée du Japon	Z	CC	A
Solidago gigantea Aiton, 1789	Solidage géant ; Solidage tardif	Z	AC	A

***Légende** : Z = Eurynaturalisé, S = Subspontané, C (Colonne statut) = Cultivé, CC = Très commun, C (Colonne rareté) = Commun, AC = Assez commun, A = Avérée.*

- 🕮 La localisation des espèces est visible sur une carte en fin de partie.

AUTRES ESPECES

Notons que certains taxons ne possèdent pas de statuts et d'indices de rareté car seul le genre a pu être déterminé (*Rubus* sp., *Taraxacum* sp.,...). Cette détermination partielle est expliquée par une complexité dans la détermination taxonomique ou par une visite de terrain en inadéquation avec la phénologie des espèces (absence des critères de reconnaissance).

HABITATS

Les habitats du site, leurs correspondances typologiques, leur surface et les enjeux floristiques associés sont récapitulés dans le tableau suivant.

Tableau 130 : Liste des habitats observés sur le secteur « Onnaing - zone 1 »

Habitats	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Natura 2000	Surface approximative (ha)	Valeur patrimoniale	Justification
Friche rudérale	87.1 x 87.2	E5.12	/	0,042	Faible	Habitat où le sol est partiellement à nu. Présence de très nombreuses espèces rudérales. Présence tout de même de quelques individus d'une **espèce patrimoniale, le Passerage champêtre** (*Lepidium campestre*), **peu commune et non menacée.**
Friche rudérale à Renouée du Japon	87.1 x 87.2	E5.12	/	0,241	Très faible	Habitat rudéral, portions de sol à nu et diversité floristique extrêmement faible du fait de l'invasion par une EEE.
Friche nitrophile	87.1	I1.53	/	0,1	Très faible	Végétation à diversité spécifique extrêmement faible du fait de la colonisation par la Grande ortie. Espèces nitrophiles à croissance rapide et dense ne permettant pas aux autres espèces de s'installer.
Friche vivace mésoxérophile	87.1	I1.53	/	0,087	Faible	Habitat à diversité floristique plutôt élevée, alliant quelques espèces prairiales aux nombreuses espèces de friche de milieux plus secs. Présence d'une EEE.
Ourlet nitrophile	37.72	E5.43	/	0,068	Faible	Végétation faiblement diversifiée caractéristique des lisières eutrophisées, fortement dominée par la Grande ortie. Présence tout de même de quelques individus de **Bardane tomenteuse** (*Arctium tomentosum*), **espèce patrimoniale rare mais non menacée.**
Formation arborée anthropique	84.3	G5.2	/	0,918	Faible	Habitat d'origine anthropique aux espèces très communes et strate herbacée nitrophile. Présence de plusieurs EEE.
Route désaffectée	87.2	J4.1	/	0,019	Très faible	Surfaces artificialisées généralement non favorables au développement de la flore. Fissures du revêtement colonisées par quelques espèces rudérales.
Routes et trottoirs	86.1	J4.2	/	0,147	Nul	Surfaces artificialisées non favorables au développement de la flore.

Les habitats observés sur la zone d'étude présentent ainsi des enjeux floristiques jugés nuls à faibles.

Localisation des espèces patrimoniales, Onnaing - zone 1

Légende:

- *Zone d'étude Flore-Habitats*

Espèce patrimoniale (rareté, menace) :

- *Actium tomentosum, Bardane tomenteuse (R, LC)*
- *Lepidium campestre, Passerage champêtre (PC, LC)*

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

Localisation des Espèces Exotiques Envahissantes, Onnaing - zone 1

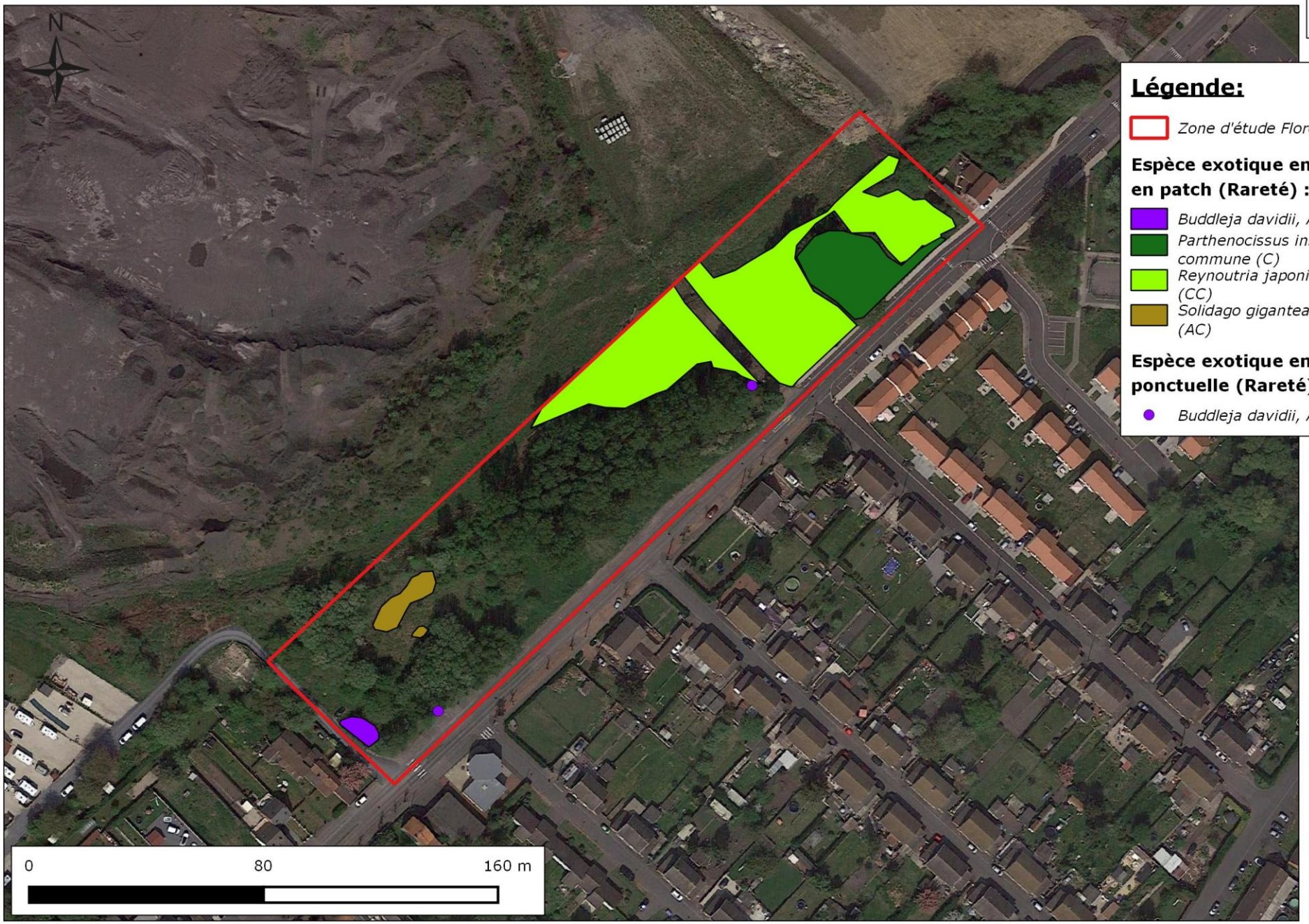

Légende:

Zone d'étude Flore-Habitats

Espèce exotique envahissante en patch (Rareté) :

- *Buddleja davidii, Arbre à papillons (C)*
- *Parthenocissus inserta, Vigne-vierge commune (C)*
- *Reynoutria japonica, Renouée du Japon (CC)*
- *Solidago gigantea, Solidage géant (AC)*

Espèce exotique envahissante ponctuelle (Rareté) :

- *Buddleja davidii, Arbre à papillons (C)*

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

Tableau 131 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Onnaing - zone 1 » lors des prospections floristiques

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Caract. ZH	EEE
Acer pseudoplatanus L., 1753	Érable sycomore ; Sycomore	I?;Z	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Aconitum napellus subsp. napellus L., 1753	Aconit napel	C	RR?	NAa	[NT]	Non	Non	Non	Nat	N
Aegopodium podagraria L., 1753	Égopode podagraire ; Podagraire ; Herbe aux goutteux	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire ; Alliaire officinale	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Alopecurus pratensis L., 1753	Vulpin des prés (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois (s.l.) ; Cerfeuil sauvage	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Arctium lappa L., 1753	Grande bardane	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Arctium tomentosum Mill., 1768	Bardane tomenteuse	I?	R	LC	LC	Non	Oui	Oui	Non	N
Armoracia rusticana G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1800	Raifort ; Cranson	Z;S	AR	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Artemisia vulgaris L., 1753	Armoise commune ; Herbe à cent goûts	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Ballota nigra L., 1753	Ballote noire (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Barbarea vulgaris W.T.Aiton, 1812	Barbarée commune	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Betula pendula Roth, 1788	Bouleau verruqueux	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Brassica napus var. napus L., 1753	Colza ; Navette	A;S;C	AC	NAa	[NE]*	Non	Non	Non	Non	N
Bromus hordeaceus L., 1753	Brome mou (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Bryonia cretica L.	Bryone	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Buddleja davidii Franch., 1887	Buddléia de David ; Arbre aux papillons	Z	C	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	A
Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Carex hirta L., 1753	Laîche hérissée ; Laîche velue	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Chelidonium majus L., 1753	Grande chélidoine (s.l.) ; Herbe aux verrues	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Convolvulus sepium L., 1753	Liseron des haies	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Cornus sanguinea L., 1753	Cornouiller sanguin (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Corylus avellana L., 1753	Noisetier commun ; Noisetier ; Coudrier	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Daucus carota L., 1753	Carotte sauvage (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Dipsacus fullonum L., 1753	Cardère sauvage ; Cabaret des oiseaux	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Epilobium hirsutum L., 1753	Épilobe hérissé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Epipactis helleborine (L.) Crantz, 1769	Épipactis à larges feuilles (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Eupatorium cannabinum L., 1753	Eupatoire chanvrine (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Fragaria vesca L., 1753	Fraisier sauvage	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Fraxinus excelsior L., 1753	Frêne commun	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Galega officinalis L., 1753	Galéga officinal ; Sainfoin d'Espagne	Z;A	AR	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	P
Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron (s.l.)	I	CC	LC	NE	Non	pp	pp	Non	N
Geranium robertianum L., 1753	Géranium herbe-à-Robert ; Herbe à Robert	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Geum urbanum L., 1753	Benoîte commune	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Glechoma hederacea L., 1753	Lierre terrestre ; Gléchome lierre terrestre	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Heracleum sphondylium L., 1753	Berce commune (s.l.) ; Berce des prés ; Grande berce	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Holcus lanatus L., 1753	Houlque laineuse (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Hordeum murinum L., 1753	Orge queue-de-rat (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Hypericum perforatum L., 1753	Millepertuis perforé ; Herbe à mille trous	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Juglans regia L., 1753	Noyer commun ; Noyer royal	Z;C	C	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Lactuca serriola L., 1756	Laitue scariole	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lamium album L., 1753	Lamier blanc ; Ortie blanche	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lamium purpureum L., 1753	Lamier pourpre ; Ortie rouge	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lapsana communis L., 1753	Lampsane commune (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lepidium campestre (L.) R.Br., 1812	Passerage champêtre	I	PC	LC	LC	Non	Oui	Oui	Non	N
Leucanthemum ircutianum DC., 1838	Grande marguerite (tétraploïde)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Ligustrum vulgare L., 1753	Troène commun	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Caract. ZH	EEE
Linaria vulgaris Mill., 1768	Linaire commune	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lolium perenne L., 1753	Ray-grass anglais ; Ray-grass commun ; Ivraie vivace	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Malva sylvestris var. mauritiana (L.) Boiss., 1867	Mauve sauvage (var.)	C	#	NAo	[NE]*	Non	Non	Non	Non	N
Medicago lupulina L., 1753	Luzerne lupuline ; Minette ; Mignonnette	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Medicago sativa L., 1753	Luzerne cultivée (s.l.)	I;S;C	C	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Papaver rhoeas L., 1753	Grand coquelicot	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune	Z;S;C	C	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	A
Pastinaca sativa L., 1753	Panais cultivé (s.l.)	I;Z	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Persicaria maculosa Gray, 1821	Renouée persicaire ; Persicaire	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Picris hieracioides L., 1753	Picride fausse-épervière (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Plantago major L., 1753	Plantain à larges feuilles (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Natpp	N
Poa pratensis L., 1753	Pâturin des prés (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Polygonum aviculare L., 1753	Renouée des oiseaux (s.l.) ; Traînasse	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Populus x canadensis Moench, 1785	Peuplier du Canada	C	AR?	NAo	[NE]	Non	Non	Non	Non	N
Potentilla reptans L., 1753	Potentille rampante ; Quintefeuille	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Prunus avium (L.) L., 1755	Merisier (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Prunus spinosa L., 1753	Prunellier ; Épine noire	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Quercus robur L., 1753	Chêne pédonculé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Ranunculus acris L., 1753	Renoncule âcre (s.l.)	I;Z?	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Reseda lutea L., 1753	Réséda jaune (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Reseda luteola L., 1753	Réséda des teinturiers ; Gaude	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Reynoutria japonica Houtt., 1777	Renouée du Japon	Z	CC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	A
Rosa canina L., 1753	Rosier des chiens	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Rubus L., 1753	Ronce (G)		P							
Rumex obtusifolius L., 1753	Patience à feuilles obtuses (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Salix alba L., 1753	Saule blanc	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Salix caprea L., 1753	Saule marsault ; Saule des chèvres	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Senecio inaequidens DC., 1838	Séneçon du Cap	Z	AC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	P
Senecio vulgaris L., 1753	Séneçon commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Silene latifolia Poir., 1789	Silène à larges feuilles ; Compagnon blanc	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Sisymbrium officinale (L.) Scop., 1772	Sisymbre officinal ; Herbe aux chantres	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Solidago gigantea Aiton, 1789	Solidage géant ; Solidage tardif	Z	AC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	A
Sonchus asper (L.) Hill, 1769	Laiteron rude (s.l.) ; Laiteron épineux	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Tanacetum vulgare L., 1753	Tanaisie commune ; Herbe aux vers	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Taraxacum F.H.Wigg.	Pissenlit (G)		P							
Torilis japonica (Houtt.) DC., 1830	Torilis du Japon (s.l.) ; Torilis faux-cerfeuil	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Trifolium repens L., 1753	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Tripleurospermum inodorum (L.) Sch.Bip., 1844	Matricaire inodore	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Tussilago farfara L., 1753	Tussilage ; Pas-d'âne	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Urtica dioica L., 1753	Grande ortie (s.l.) ; Ortie dioïque (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Verbena officinalis L., 1753	Verveine officinale	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Veronica hederifolia L., 1753	Véronique à feuilles de lierre	I	C?	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Veronica persica Poir., 1808	Véronique de Perse ; Véronique commune	Z	CC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Vicia hirsuta (L.) Gray, 1821	Vesce hérissée	I	C	LC	NE	Non	Non	Non	Non	N
Vicia segetalis Thuill., 1799	Vesce des moissons	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N

***Légende** : I = Indigène, Z = Eurynaturalisé, S = Subspontané, C (Colonne statut) = Cultivé, A = Accidentel. CC = Très commun, C (Colonne rareté) = Commun, AC = Assez commun, PC = Peu commun, AR = Assez rare, R = Rare, RR = très rare, P = Présent. LC = Préoccupation mineure, NA = Non applicable, NAo = Exclu de la liste rouge, NAa = Non applicable car taxon naturalisé, NE = Non évalué. Nat = Taxon indicateur de zone humide. A = Avérée, P = Potentiel, N = Non exotique envahissant. Un « ? » au statut signifie que celui-ci est présumé. « pp » signifie que seule une partie des (syn)taxons de rang inférieur est concerné.*

4.14.2 Faune

4.14.2.1 Bibliographie

4.14.2.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du SIRF, en avril 2019. Il apparait que 14 espèces observées sur la commune de Onnaing entre 2009 et 2019 sont considérées comme protégées et/ou menacées en Hauts-de-France et sont potentiellement présentes sur le site d'étude. Ces espèces sont listées dans le tableau ci-après.

4.14.2.1.2 Zonages

Une ZNIEFF de type II « La basse Vallée de l'Escaut entre Onnaing, Mortagne du Nord et la frontière belge » est située au droit de la zone d'étude. Parmi les espèces référencées dans ces zonages, 2 semblent potentiellement observables sur la zone d'étude et sont listées dans le tableau suivant.

Tableau 132 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Onnaing »

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant
Carduelis chloris	Verdier d'Europe
Cuculus canorus	Coucou gris
Emberiza citrinella	Bruant jaune
Muscicapa striata	Gobemouche gris
Passer domesticus	Moineau domestique
Phylloscopus trochilus	Pouillot fitis
Regulus regulus	Roitelet huppé
Sturnus vulgaris	Étourneau sansonnet
Sylvia borin	Fauvette des jardins
Conocephalus fuscus	Gonocéphale bigarré
Phaneroptera falcata	Phanéroptère commun
Apatura ilia	Petit Mars changeant
Celastrina argiolus	Azuré des nerpruns
Erinaceus europaeus	Hérisson d'Europe

D'après la précédente analyse bibliographique, 15 espèces d'intérêt sont considérées comme potentielles sur la zone d'étude. Trois de ces espèces (Moineau domestique, Coucou gris et le Verdier d'Europe) ont été inventoriées.
En revanche, les autres espèces n'ont pas été recensées malgré la présence d'habitats potentiellement favorables et une pression d'inventaire suffisante. Dans ce contexte, nous excluons la présence de ces espèces au sein du site dans le cadre de cette étude et en période de reproduction.

4.14.2.2 Evaluation patrimoniale des espèces observées

AVIFAUNE

Au total, **25 espèces** d'oiseaux ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de nidification, parmi lesquelles **5 espèces nicheuses sont d'intérêt au niveau national et/ou régional** : **le Bouvreuil pivoine, le Coucou gris, le Moineau domestique, l'Etourneau sansonnet et le Verdier d'Europe.**
En France, le Bouvreuil pivoine et le Verdier d'Europe sont considérés comme « vulnérables ». Le Moineau domestique, le Coucou gris et l'Etourneau sansonnet sont considérés comme « préoccupation mineure ». D'un point de vu régional, le Moineau domestique, le Bouvreuil pivoine et le Verdier d'Europe sont considérés comme « quasi menacés », alors que le Coucou gris et l'Etourneau sansonnet sont « vulnérables ». Toutes ces espèces hormis l'Etourneau sansonnet sont protégées au niveau national.

Tableau 133 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale (nicheur)	Déterm. ZNIEFF	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Statut de reproduction sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					Nicheur
Avifaune en période de nidification									
Avifaune nicheuse des milieux ouverts à semi-ouverts									
Sylvia communis	Fauvette grisette	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Avifaune nicheuse des milieux arborés à boisés									
Prunella modularis	Accenteur mouchet	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Pyrrhula pyrrhula	**Bouvreuil pivoine**	Nat.	**VU**	**NT**	C	non		Ann. III	Possible
Cuculus canorus	**Coucou gris**	Nat.	LC	**VU**	AC	non		Ann. III	Possible
Sturnus vulgaris	**Etourneau sansonnet**		LC	**VU**	AC	non			Possible
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. II	Certain
Garrulus glandarius	Geai des chênes		LC	LC	AC	non			Probable
Turdus merula	Merle noir		LC	LC	C	non		Ann. III	Probable
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Dendrocopos major	Pic épeiche	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Pica pica	Pie bavarde		LC	LC	C	non			Probable
Columba palumbus	Pigeon ramier		LC	LC	C	non			Certain
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. III	Probable
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. II	Probable
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Sitta europaea	Sittelle torchepot	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Certain
Carduelis chloris	**Verdier d'Europe**	Nat.	**VU**	**NT**	AC	non		Ann. II	Possible
Avifaune nicheuse des milieux bâtis									
Passer domesticus	**Moineau domestique**	Nat.	LC	**NT**	AC	non			Certain
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque		LC	LC	AC	non		Ann. III	Possible
Avifaune de passage en période de nidification									
Buteo buteo	Buse variable	Nat.	/		C	non		Ann. II	/
Corvus monedula	Choucas des tours	Nat.			AC	non			
Corvus corone	Corneille noire				AC	non			
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	Nat.			C	non		Ann. II	
Apus apus	Martinet noir	Nat.			AC	non		Ann. III	

Légende :

Listes rouges : EN = en danger, VU= vulnérable, NT = quasi menacé, LC= préoccupation mineure
Rareté régionale : AR = assez rare, AC = assez commun, C = commun
***En gras** = espèce d'intérêt patrimonial*

Localisation de l'avifaune nicheuse d'intérêt sur le site de Onnaing

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

HERPETOFAUNE

Aucune espèce de reptile ou d'amphibien n'a été inventoriée au sein de ce site.

ENTOMOFAUNE

Au total, **6 espèces** d'insectes ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de reproduction. Cependant a**ucune** d'entre elles n'est **d'intérêt patrimonial.** Toutes les espèces sont considérées comme « préoccupation mineure », « non applicable » ou « non menacée ».

Tableau 134 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune recensée sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Lépidoptères									
Gonepteryx rhamni	Citron		LC	LC	C				Probable
Pieris brassicae	Piéride du chou		LC	LC	CC				Probable
Vanessa cardui	BelleDame		LC	NA	C				Probable
Orthoptères									
Conocephalus fuscus	Conocéphale bigarré		NM		CC				Possible
Chorthippus parallelus	Criquet des pâtures		NM		CC				Probable
Chorthippus biguttulus	Criquet mélodieux		NM		C				Probable

Légende du tableau :

Listes rouges : LC= préoccupation mineure, NM= non menacée, NA = non applicable
Rareté régionale : AC = assez commun, C = commun, CC = très commun

MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)

Au total, **une espèce** de mammifère a été contactée au sein de la zone d'étude en période de reproduction. **Aucune** n'est considérée comme **d'intérêt patrimonial.**
Aucune étude sur les chiroptères n'a été réalisée sur ce site.

CHIROPTERES

Aucun SM4 n'a été posé sur ce site.
Aucune cavité n'a été recensée sur la zone d'étude.
Aucune espèce n'est présente dans la bibliographie, mais ces espèces étant peu étudiées, cela ne signifie pas forcément leur absence sur le site. Ici la zone d'étude pourrait convenir pour la chasse et le transit des chiroptères.

Tableau 135 : Tableau de bioévaluation des Mammifères inventoriés et potentielles sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Mammifères									
Mammifères des milieux ouverts et semi-ouverts									
Lepus europaeus	Lièvre d'Europe		LC	I	CC				Repro probable

Légende du tableau :

Liste rouge des Mammifères menacés en France et en NPdC
LC= préoccupation mineure, NT = quasi menacé, I = indéterminé
Rareté régionale : CC = Très commun, C = commun
En gris : espèce potentielle

4.14.3 Bilan des enjeux écologiques

Tableau 136 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Onnaing - zone 1 »

Habitats	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude immédiate		Niveau d'enjeu global de l'habitat
	Flore	Faune	
Friche rudérale	Habitat où le sol est partiellement à nu. Présence de très nombreuses espèces rudérales. Présence tout de même de quelques individus d'une **espèce patrimoniale, le Passerage champêtre** (*Lepidium campestre*), **peu commune et non menacée. Enjeux floristiques faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat favorable au cortège des espèces de milieux ouverts à semi-ouverts. Zone favorable à la chasse et au transit des chiroptères. **Enjeux faunistiques faibles**.	**Faible**
Friche rudérale à Renouée du Japon	Habitat rudéral, portions de sol à nu et diversité floristique extrêmement faible du fait de l'invasion par une EEE. **Enjeux floristiques très faibles.**	Présence d'une espèce d'oiseau d'intérêt en période de nidification : le **Bouvreuil pivoine**. Peu favorable au reste des groupes étudiés. **Enjeux faunistiques faibles.**	**Faible**
Friche nitrophile	Végétation à diversité spécifique extrêmement faible du fait de la colonisation par la Grande ortie. Espèces nitrophiles à croissance rapide et dense ne permettant pas aux autres espèces de s'installer. **Enjeux floristiques très faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat favorable au cortège des espèces de milieux ouverts à semi-ouverts. Zone favorable à la chasse et au transit des chiroptères. **Enjeux faunistiques faibles**.	**Faible**
Friche vivace mésoxérophile	Habitat à diversité floristique plutôt élevée, alliant quelques espèces prairiales aux nombreuses espèces de friche de milieux plus secs. Présence d'une EEE. **Enjeux floristiques faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat favorable au cortège des espèces de milieux ouverts à semi-ouverts. Zone favorable à la chasse et au transit des chiroptères. **Enjeux faunistiques faibles**.	**Faible**
Ourlet nitrophile	Végétation faiblement diversifiée caractéristique des lisières eutrophisées, fortement dominée par la Grande ortie. Présence tout de même de quelques individus de **Bardane tomenteuse** (*Arctium tomentosum*), **espèce patrimoniale rare mais non menacée. Enjeux floristiques faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat favorable au cortège des espèces de milieux ouverts à semi-ouverts. Zone favorable à la chasse et au transit des chiroptères. **Enjeux faunistiques faibles**.	**Faible**
Formation arborée anthropique	Habitat d'origine anthropique aux espèces très communes et strate herbacée nitrophile. Présence de plusieurs EEE. **Enjeux floristiques faibles.**	Présence de quatre espèces d'oiseaux d'intérêt en période de nidification : le **Verdier d'Europe**, l'**Etourneau sansonnet**, le **Moineau domestique** et le **Coucou gris.** Zone favorable à la chasse et au transit des chiroptères. Peu favorable au reste des groupes étudiés. **Enjeux faunistiques faibles.**	**Faible**
Route désaffectée	Surfaces artificialisées généralement non favorables au développement de la flore. Fissures du revêtement colonisées par quelques espèces rudérales. **Enjeux floristiques très faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat peu favorable aux différents groupes d'espèces. **Enjeux faunistiques très faibles.**	**Très faible**
Routes et trottoirs	Surfaces artificialisées non favorables au développement de la flore. **Enjeux floristiques nuls.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat non favorable aux différents groupes d'espèces. **Enjeux faunistiques nuls.**	**Nul**

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le site de Onnaing - zone 1

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.15 Préseau, zone 1

4.15.1 Flore

4.15.1.1 Bibliographie

4.15.1.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du CBNBl, en avril 2019. Il apparait qu'un seul taxon observé sur la commune de Préseau après 1990 est considéré comme protégé et/ou menacé en Hauts-de-France, mais celui-ci ne semble pas pouvoir être potentiellement présent sur le site d'après photo-interprétation.

4.15.1.1.2 Zonages

Aucune ZNIEFF ou ZPS n'est située au droit de la zone d'étude ou à proximité immédiate.

4.15.1.2 Cartographie des habitats

🕮 Les habitats présents sur le site d'étude sont présentés sur la cartographie en page suivante.

Cartographie des habitats, Préseau - zone 1

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.15.1.3 *Evaluation patrimoniale*

Le site présente une diversité spécifique faible. Lors des prospections, **25 taxons** ont été observés sur l'ensemble de la zone d'étude. Parmi ces taxons **aucune espèce n'est protégée ou d'intérêt patrimonial au niveau régional.** Le tableau en fin de partie reprend l'ensemble des taxons observés, où, pour chaque taxon, différents indices sont précisés (statut, rareté, menace, protection au niveau régional…).

La figure ci-après illustre la proportion des indices de rareté des espèces floristiques observées.

Les degrés de rareté varient de « très commun » à « assez rare ».

Figure 18 : Proportions des degrés de rareté des espèces floristiques observées sur le secteur « Préseau - zone 1 »

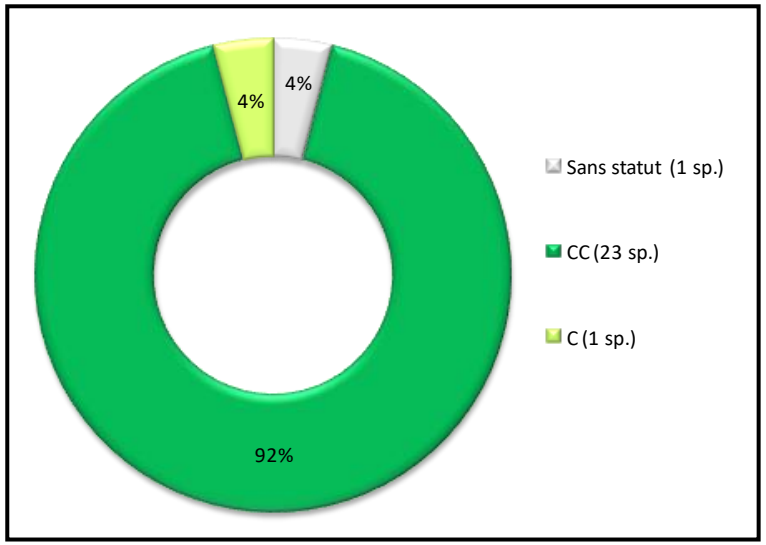

***Légende** : CC= très commun, C= commun*

Aucune des espèces référencées dans la bibliographie n'a été observée.

Ceci peut être dû au fait que les habitats ne possèdent actuellement pas ou plus les conditions stationnelles favorables à leur accueil (habitat en cours de fermeture, état de conservation peu favorable, gestion non favorable…).

ESPECES PROTEGEES

Aucune espèce protégée n'a été observée sur la zone d'étude.

ESPECES PATRIMONIALES

Aucune espèce d'intérêt patrimonial n'a été observée sur la zone d'étude.

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Aucune espèce exotique envahissante n'a été observée sur la zone d'étude.

AUTRES ESPECES

Notons que certains taxons ne possèdent pas de statuts et d'indices de rareté car seul le genre a pu être déterminé (*Taraxacum* sp.). Cette détermination partielle est expliquée par une complexité dans la détermination taxonomique ou par une visite de terrain en inadéquation avec la phénologie des espèces (absence des critères de reconnaissance).

HABITATS

Les habitats du site, leurs correspondances typologiques, leur surface et les enjeux floristiques associés sont récapitulés dans le tableau suivant.

Tableau 137 : Liste des habitats observés sur le secteur « Préseau - zone 1 »

Habitats	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Natura 2000	Surface approximative (ha)	Valeur patrimoniale	Justification
Prairie pâturée	38.11	E2.11	/	0,357	Faible	Prairie pâturée par les équins, à diversité floristique faible. Cortège floristique constitué d'espèces très communes, et présence de rejets nitrophiles.

Les habitats observés sur la zone d'étude présentent ainsi des enjeux floristiques jugés très faibles à faibles.

Tableau 138 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Préseau - zone 1 » lors des prospections floristiques

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Caract. ZH	EEE
Achillea millefolium L., 1753	Achillée millefeuille	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Agrostis stolonifera L., 1753	Agrostide stolonifère	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Alopecurus pratensis L., 1753	Vulpin des prés (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Bellis perennis L., 1753	Pâquerette vivace	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Cerastium fontanum Baumg., 1816	Céraiste commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Geranium molle L., 1753	Géranium mou	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Holcus lanatus L., 1753	Houlque laineuse (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lactuca serriola L., 1756	Laitue scariole	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lamium album L., 1753	Lamier blanc ; Ortie blanche	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lolium perenne L., 1753	Ray-grass anglais ; Ray-grass commun ; Ivraie vivace	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Plantago major L., 1753	Plantain à larges feuilles (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat pp	N
Polygonum aviculare L., 1753	Renouée des oiseaux (s.l.) ; Traînasse	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Ranunculus acris L., 1753	Renoncule âcre (s.l.)	I;Z?	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Rumex obtusifolius L., 1753	Patience à feuilles obtuses (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Sisymbrium officinale (L.) Scop., 1772	Sisymbre officinal ; Herbe aux chantres	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Sonchus arvensis L., 1753	Laiteron des champs (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Stellaria media (L.) Vill., 1789	Stellaire intermédiaire ; Mouron des oiseaux ; Mouron blanc	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Taraxacum F.H.Wigg.	Pissenlit (G)		P							
Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Trifolium repens L., 1753	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Urtica dioica L., 1753	Grande ortie (s.l.) ; Ortie dioïque (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Veronica arvensis L., 1753	Véronique des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N

***Légende** : I = Indigène, Z = Eurynaturalisé. CC = Très commun, C = Commun, P = Présent. LC = Préoccupation mineure. Nat = Taxon indicateur de zone humide. N = Non exotique envahissant. Un « ? » au statut signifie que celui-ci est présumé. « pp » signifie que seule une partie des (syn)taxons de rang inférieur est concerné.*

4.15.2 Faune

4.15.2.1 Bibliographie

4.15.2.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du SIRF, en avril 2019. Il apparait que 10 espèces observées sur la commune de Préseau après 2009 sont considérés comme protégés et/ou menacés en Hauts-de-France et sont potentiellement présentes sur le site d'étude. Ces espèces sont listées dans le tableau ci-dessous.

4.15.2.1.2 Zonages

Aucune ZNIEFF ou ZPS n'est située au droit de la zone d'étude ou à proximité immédiate.

Tableau 139 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Préseau »

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Anthus pratensis	Pipit farlouse
Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant
Emberiza calandra	Bruant proyer
Emberiza citrinella	Bruant jaune
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle
Passer domesticus	Moineau domestique
Perdix perdix	Perdrix grise
Saxicola rubicola	Tarier pâtre
Sturnus vulgaris	Étourneau sansonnet

D'après la précédente analyse bibliographique, 10 espèces d'intérêt sont considérées comme potentielles sur la zone d'étude. Quatre de ces espèces (Moineau domestique, Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse et l'Etourneau sansonnet de passage) ont été inventoriées.
En revanche, les autres espèces n'ont pas été recensées malgré la présence d'habitats potentiellement favorables et une pression d'inventaire suffisante. Dans ce contexte, nous excluons la présence de ces espèces au sein du site dans le cadre de cette étude et en période de reproduction.

4.15.2.2 Evaluation patrimoniale des espèces observées

AVIFAUNE

Au total, **18 espèces** d'oiseaux ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de nidification, parmi lesquelles **2 espèces nicheuses sont d'intérêt au niveau national et/ou régional** : **le Moineau domestique et le Chardonneret élégant.**
En France le Chardonneret élégant est considéré comme « vulnérable ». Le Moineau domestique est considéré comme « préoccupation mineure ». D'un point de vue régional, le Moineau domestique et le Chardonneret élégant. Enfin le Moineau domestique et le Chardonneret élégant sont protégés au niveau national.

Tableau 140 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale (nicheur)	Déterm. ZNIEFF	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Statut de reproduction sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					Nicheur
Avifaune en période de nidification									
Avifaune nicheuse des milieux ouverts à semi-ouverts									
Carduelis carduelis	**Chardonneret élégant**	Nat.	**VU**	**NT**	AC	non		Ann. II	Possible
Avifaune nicheuse des milieux arborés à boisés									
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. III	Possible
Parus major	Mésange charbonnière	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. II	Possible
Prunella modularis	Accenteur mouchet	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Turdus merula	Merle noir		LC	LC	C	non		Ann. III	Possible
Avifaune nicheuse des milieux bâtis									
Columba livia (forme urbaine	Pigeon biset domestique		NE	NA		non			Certain
Passer domesticus	**Moineau domestique**	Nat.	LC	**NT**	AC	non			Possible
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque		LC	LC	AC	non		Ann. III	Possible
Avifaune de passage en période de nidification									
Alauda arvensis	Alouette des champs				AC	oui		Ann. III	
Athene noctua	Chevêche d'Athéna	Nat.			AC	non		Ann. II	
Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse	Nat.			AC	non		Ann. II	
Columba palumbus	Pigeon ramier		/		C	non			/
Corvus monedula	Choucas des tours	Nat.			AC	non			
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	Nat.			AC	non		Ann. II	
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet				AC	non			

Légende :

Listes rouges : VU= vulnérable, NT = quasi menacé, LC= préoccupation mineure, NE = non évaluable, NA = non applicable
Rareté régionale : AC = assez commun, C = commun
***En gras** = espèce d'intérêt patrimonial*

Localisation de l'avifaune nicheuse d'intérêt sur le site de Préseau

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

HERPETOFAUNE

Aucune espèce de reptile et d'amphibiens n'a été inventoriée sur ce site.

ENTOMOFAUNE

Au total, **6 espèces** d'insectes ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de reproduction. Cependant a**ucune** d'entre elles n'est **d'intérêt patrimonial.** Toutes les espèces sont considérées comme « préoccupation mineure », « non applicable » ou « non menacée ».

Tableau 141 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune recensée sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Lépidoptères									
Maniola jurtina	Myrtil		LC	LC	CC				Certain
Pieris rapae	Piéride de la rave		LC	LC	CC				Possible
Vanessa atalanta	Vulcain		LC	NA	CC				Probable
Orthoptères									
Chorthippus parallelus	Criquet des pâtures		NM		CC				Probable
Conocephalus fuscus	Conocéphale bigarré		NM		CC				Possible
Pholidoptera griseoaptera	Decticelle cendrée		NM		C				Possible

Légende du tableau :

Listes rouges : LC= préoccupation mineure, NM= non menacée, NA = non applicable
Rareté régionale : C = commun, CC = très commun

MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)

Au total, **3 espèces** de mammifères ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de reproduction. **Aucune** n'est considérée comme **d'intérêt patrimonial.** Aucune étude sur les chiroptères n'a été réalisée sur ce site.

CHIROPTERES

Aucun SM4 n'a été posé sur ce site.
Aucune cavité n'a été recensée sur la zone d'étude.
Aucune espèce n'est présente dans la bibliographie, mais ces espèces étant peu étudiées, cela ne signifie pas forcément leur absence sur le site. Ici la zone d'étude pourrait convenir pour la chasse et le transit des chiroptères.

Tableau 142 : Tableau de bioévaluation des Mammifères inventoriés sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Mammifères									
Mammifères des milieux ouverts et semi-ouverts									
Lepus europaeus	Lièvre d'Europe		LC	I	CC				Repro probable
Talpa europaea	Taupe d'Europe		LC		CC				Repro probable
Mammifères des milieux boisés									
Capreolus capreolus	Chevreuil européen		LC		CC			Ann. III	Passage

Légende du tableau :

Liste rouge des Mammifères menacés en France et en NPdC
LC= préoccupation mineure, I = indéterminé
Rareté régionale : CC = Très commun

4.15.3 Bilan des enjeux écologiques

Tableau 143 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Préseau - zone 1 »

Habitats	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude immédiate		Niveau d'enjeu global de l'habitat
	Flore	Faune	
Prairie pâturée	Prairie pâturée par les équins, à diversité floristique faible. Cortège floristique constitué d'espèces très communes, et présences de rejets nitrophiles. **Enjeux floristiques faibles.**	Présence de deux espèces d'oiseaux d'intérêt en période de nidification : le **Chardonneret élégant** et le **Moineau domestique**. Plusieurs espèces d'intérêt nichent à proximité du site où se nourrissent sur la zone d'étude (Linotte mélodieuse, Alouette des champs, Chevêche d'Athéna). Peu favorable au reste des groupes étudiés. **Enjeux faunistiques faibles.**	**Faible**

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le site de Préseau- zone 1

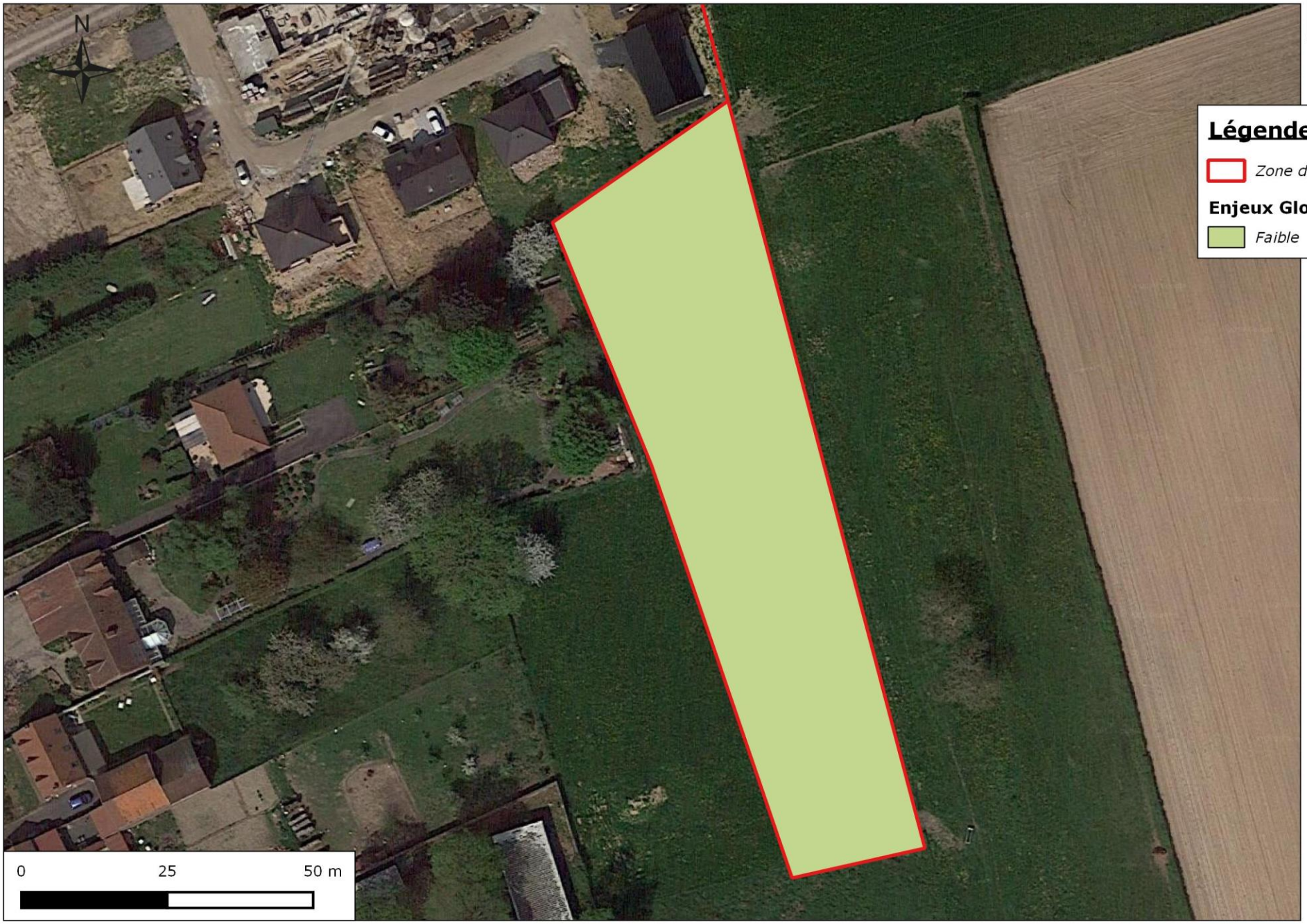

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.16 Prouvy, zone 1

4.16.1 Flore

4.16.1.1 Bibliographie

4.16.1.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du CBNBl, en avril 2019. Le site est à la fois situé sur la commune de Prouvy et sur celles de Rouvignies et d'Haulchin. Il apparait que 2 taxons observés sur la commune de Prouvy après 1990 sont considérés comme protégés et/ou menacés en Hauts-de-France, 1 l'est sur celle de Rouvignies et 2 le sont sur celle d'Haulchin. Parmi eux, seul le Bois de Sainte-Lucie (*Prunus mahaleb*), espèce protégée en Nord-Pas-de-Calais, assez commune mais non menacée, semble potentiellement observable sur la zone d'étude d'après photo-interprétation.

4.16.1.1.2 Zonages

Aucune ZNIEFF ou ZPS n'est située au droit de la zone d'étude ou à proximité immédiate.

4.16.1.2 Cartographie des habitats

🕮 Les habitats présents sur le site d'étude sont présentés sur la cartographie en page suivante.

Cartographie des habitats, Prouvy - zone 1

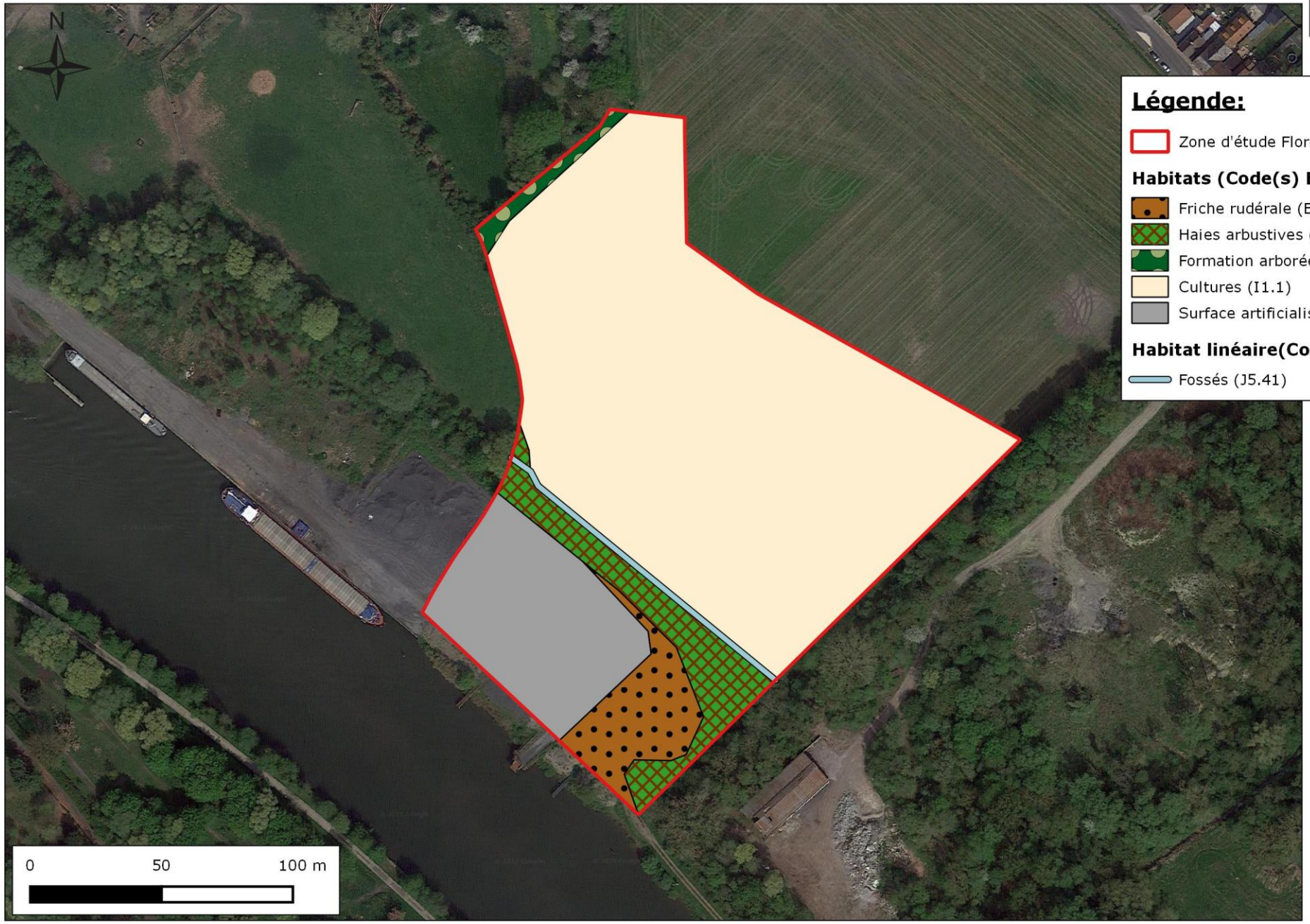

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.16.1.3 *Evaluation patrimoniale*

Le site présente une diversité spécifique moyenne. Lors des prospections, **51 taxons** ont été observés sur l'ensemble de la zone d'étude dont **4** pour lequel la cotation UICN n'est pas applicable. Parmi ces taxons **aucune espèce n'est protégée ou d'intérêt patrimonial au niveau régional.** Le tableau en fin de partie reprend l'ensemble des taxons observés, où, pour chaque taxon, différents indices sont précisés (statut, rareté, menace, protection au niveau régional…).

La figure ci-après illustre la proportion des indices de rareté des espèces floristiques observées. Les espèces pour lesquelles l'évaluation UICN n'est pas applicable (cas des espèces adventices, subspontanées, sténonaturalisées, eurynaturalisées et des taxons indigènes hybrides…) ne sont pas intégrées au graphique suivant (4 espèces exclues).

Les degrés de rareté varient de « très commun » à « assez rare ».

Figure 19 : Proportions des degrés de rareté des espèces floristiques observées sur le secteur « Prouvy - zone 1 »

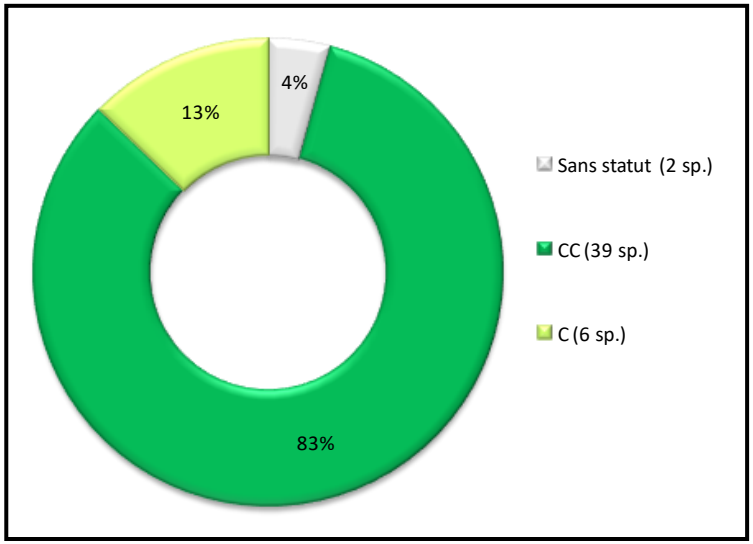

***Légende** : CC= très commun, C= commun*

Aucune des espèces référencées dans la bibliographie n'a été observée.

Ceci peut être dû au fait que les habitats ne possèdent actuellement pas ou plus les conditions stationnelles favorables à leur accueil (habitat en cours de fermeture, état de conservation peu favorable, gestion non favorable…).

ESPECES PROTEGEES

Aucune espèce protégée n'a été observée sur la zone d'étude.

ESPECES PATRIMONIALES

Aucune espèce d'intérêt patrimonial n'a été observée sur la zone d'étude.

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Aucune espèce exotique envahissante n'a été observée sur la zone d'étude.

AUTRES ESPECES

Notons que certains taxons ne possèdent pas de statuts et d'indices de rareté car seul le genre a pu être déterminé (*Rubus* sp., *Taraxacum* sp.). Cette détermination partielle est expliquée par une complexité dans la détermination taxonomique ou par une visite de terrain en inadéquation avec la phénologie des espèces (absence des critères de reconnaissance).

HABITATS

Les habitats du site, leurs correspondances typologiques, leur surface et les enjeux floristiques associés sont récapitulés dans le tableau suivant.

Tableau 144 : Liste des habitats observés sur le secteur « Prouvy - zone 1 »

Habitats	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Natura 2000	Surface approximative (ha sauf habitat linéaire)	Valeur patrimoniale	Justification
Friche rudérale	87.1 x 87.2	E5.12	/	0,176	Très faible	Habitat où le sol est partiellement à nu et partiellement artificialisé. Présence de très nombreuses espèces rudérales.
Haies arbustives	31.81 x 84.2	FA.4	/	0,242	Faible	Haies arbustives pauvres en espèces. Intérêt floristique strict de ces haies limité, mais rôle important en tant que continuité écologique.
Formation arborée anthropique	84.3	G5.2	/	0,038	Faible	Habitat d'origine anthropique aux espèces très communes et strate herbacée nitrophile.
Fossés	89.22	J5.41	/	132 m	Très faible	Fossé de drainage avec très peu de végétation, en dehors de quelques espèces très communes colonisant les berges. A sec en juillet.
Cultures	82.11	I1.1	/	2,131	Très faible	Habitat à diversité floristique extrêmement faible par rapport à la surface occupée. Soumis aux intrants.
Surface artificialisée	86.3	E5.12	/	0,428	Nulle	Surface artificialisée du port non favorable à l'accueil de la flore et présence de tas de graviers.

Les habitats observés sur la zone d'étude présentent ainsi des enjeux floristiques jugés nuls à faibles.

Tableau 145 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Prouvy - zone 1 » lors des prospections floristiques

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Caract. ZH	EEE
Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Arctium lappa L., 1753	Grande bardane	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Artemisia vulgaris L., 1753	Armoise commune ; Herbe à cent goûts	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Betula pendula Roth, 1788	Bouleau verruqueux	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Bryonia cretica L.	Bryone	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Chenopodium album L., 1753	Chénopode blanc (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cirsium palustre (L.) Scop., 1772	Cirse des marais	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Dipsacus fullonum L., 1753	Cardère sauvage ; Cabaret des oiseaux	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Draba verna L., 1753	Drave printanière ; Drave printanière	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Erigeron canadensis L., 1753	Vergerette du Canada	Z	CC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Festuca rubra L., 1753	Fétuque rouge (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Natpp	N
Fraxinus excelsior L., 1753	Frêne commun	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron (s.l.)	I	CC	LC	NE	Non	pp	pp	Non	N
Glechoma hederacea L., 1753	Lierre terrestre ; Gléchome lierre terrestre	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Humulus lupulus L., 1753	Houblon grimpant	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Hypericum perforatum L., 1753	Millepertuis perforé ; Herbe à mille trous	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lactuca serriola L., 1756	Laitue scariole	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lipandra polysperma (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012	Chénopode à graines nombreuses	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Mercurialis annua L., 1753	Mercuriale annuelle	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Myosotis arvensis (L.) Hill, 1764	Myosotis des champs (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Pastinaca sativa L., 1753	Panais cultivé (s.l.)	I;Z	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Picris hieracioides L., 1753	Picride fausse-épervière (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Potentilla reptans L., 1753	Potentille rampante ; Quintefeuille	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Prunus avium (L.) L., 1755	Merisier (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Prunus domestica L., 1753	Prunier (s.l.) ; Prunier cultivé	C	R?	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Ranunculus acris L., 1753	Renoncule âcre (s.l.)	I;Z?	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Rosa canina L., 1753	Rosier des chiens	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Rubus L., 1753	Ronce (G)		P							
Rumex crispus L., 1753	Patience crépue	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Natpp	N
Salix alba L., 1753	Saule blanc	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Salix caprea L., 1753	Saule marsault ; Saule des chèvres	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Salix cinerea L., 1753	Saule cendré	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Sisymbrium officinale (L.) Scop., 1772	Sisymbre officinal ; Herbe aux chantres	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Solanum nigrum L., 1753	Morelle noire (s.l.) ; Crève-chien	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Sonchus asper (L.) Hill, 1769	Laiteron rude (s.l.) ; Laiteron épineux	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Symphytum officinale L., 1753	Consoude officinale (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Taraxacum F.H.Wigg.	Pissenlit (G)		P							
Trigonella alba (Medik.) Coulot & Rabaute, 2013	Mélilot blanc	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Tripleurospermum inodorum (L.) Sch.Bip., 1844	Matricaire inodore	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Urtica dioica L., 1753	Grande ortie (s.l.) ; Ortie dioïque (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Verbascum thapsus L., 1753	Molène bouillon-blanc (s.l.) ; Bouillon blanc	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Veronica persica Poir., 1808	Véronique de Perse ; Véronique commune	Z	CC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Zea mays L., 1753	Maïs	C	R?	NAo	[NA]	Non	Non	Non	Non	N

***Légende** : I = Indigène, Z = Eurynaturalisé, C (Colonne statut) = Cultivé. CC = Très commun, C (Colonne rareté) = Commun, R = Rare, P = Présent. LC = Préoccupation mineure, NA = Non applicable, NAo = Exclu de la liste rouge, NAa = Non applicable car taxon naturalisé, NE = Non évalué. Nat = Taxon indicateur de zone humide. N = Non exotique envahissant. Un « ? » au statut signifie que celui-ci est présumé. « pp » signifie que seule une partie des (syn)taxons de rang inférieur est concerné.*

4.16.2 Faune

4.16.2.1 Bibliographie

4.16.2.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du SIRF, en avril 2019. Il apparait que 3 espèces observées sur la commune de Prouvy entre 2009 et 2019 sont considérés comme protégés et/ou menacés en Hauts-de-France et sont potentiellement présentes sur le site d'étude. Ces espèces sont listées dans le tableau ci-après.

4.16.2.1.2 Zonages

Aucune ZNIEFF ou ZPS n'est située au droit de la zone d'étude ou à proximité immédiate.

Tableau 146 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Prouvy »

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Oiseau	*Cettia cetti*	Bouscarle de Cetti
Reptile	*Podarcis muralis*	Lézard des murailles
Mammifère	*Erinaceus europaeus*	Hérisson d'Europe

D'après la précédente analyse bibliographique, 3 espèces d'intérêt sont considérées comme potentielles sur la zone d'étude. Cependant aucune de ces espèces n'a pu être observée lors de nos inventaires malgré la présence d'habitats potentiellement favorables et une pression d'inventaire suffisante. Dans ce contexte, nous excluons la présence de ces espèces au sein du site dans le cadre de cette étude et en période de reproduction.

4.16.2.2 Evaluation patrimoniale des espèces observées

AVIFAUNE

Au total, **23 espèces** d'oiseaux ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de nidification. Cependant toutes **les espèces recensées sont considérées** sur les listes rouges nationales et/ou régionales **comme « préoccupation mineure »**. Aucune espèce nicheuse sur site, ne présente d'intérêt patrimonial.

Tableau 147 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale (nicheur)	Déterm. ZNIEFF	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Statut de reproduction sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					Nicheur
Avifaune en période de nidification									
Avifaune nicheuse des milieux arborés à boisés									
Aegithalos caudatus	Mésange à longue queue	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. III	Possible
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. III	Probable
Garrulus glandarius	Geai des chênes		LC	LC	AC	non			Possible
Parus major	Mésange charbonnière	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. II	Probable
Pica pica	Pie bavarde		LC	LC	C	non			Possible
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Turdus merula	Merle noir		LC	LC	C	non		Ann. III	Certain
Avifaune nicheuse des milieux humides à aquatiques									
Fulica atra	Foulque macroule		LC	LC	C	oui (hiv)		Ann. III	Certain
Gallinula chloropus	Gallinule poule-d'eau		LC	LC	C	non		Ann. III	Certain
Avifaune de passage en période de nidification									
Anas platyrhynchos	Canard colvert				C	non		Ann. III	
Apus apus	Martinet noir	Nat.			AC	non		Ann. III	
Columba livia (forme urbaine	Pigeon biset domestique					non			
Columba palumbus	Pigeon ramier				C	non			
Corvus frugilegus	Corbeau freux				C	non			
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	Nat.	/		AC	non		Ann. II	/
Larus argentatus	Goéland argenté	Nat.			AC	oui			
Larus michahellis	Goéland leucophée	Nat.			PC	oui		Ann. III	
Larus ridibundus	Mouette rieuse	Nat.			C	non		Ann. III	
Phalacrocorax carbo	Grand cormoran	Nat.			AC	oui		Ann. III	
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet				AC	non			

Légende :

Listes rouges : LC= préoccupation mineure
Rareté régionale : PC = peu commun, AC = assez commun, C = commun

HERPETOFAUNE

Aucune espèce d'amphibiens et de reptiles n'a été inventoriée au sein de ce site.

ENTOMOFAUNE

Au total, **7 espèces** d'insectes ont été contactées au sein de la zone d'étude. Cependant a**ucune** d'entre elles n'est **d'intérêt patrimonial.** Toutes les espèces sont considérées comme « préoccupation mineure », « non applicable » ou « non menacée ».

Tableau 148 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Lépidoptères									
Pieris rapae	Piéride de la rave		LC	LC	CC				Probable
Pieris brassicae	Piéride du chou		LC	LC	CC				Possible
Polygonia calbum	Robert-le-diable		LC	LC	C				Possible
Vanessa atalanta	Vulcain		LC	NA	CC				Probable
Orthoptères									
Chorthippus biguttulus	Criquet mélodieux		NM		C				Certain
Chorthippus brunneus	Criquet duettiste		NM		AC				Possible
Chorthippus parallelus	Criquet des pâtures		NM		CC				Certain

Légende du tableau :

Listes rouges : LC= préoccupation mineure, NM= non menacée, NA = non applicable
Rareté régionale : AC = assez commun, C = commun, CC = très commun

MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)

Au total, **2 espèces** de mammifères ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de reproduction. **Aucune** n'est considérée comme **d'intérêt patrimonial.** En effet, même si le Lapin de garenne est considéré comme « quasi menacé » sur la liste rouge national, ce dernier est « susceptible d'occasionner des dégâts » en région et non protégée au niveau national. Ainsi elle n'est pas considérée comme d'intérêt patrimonial dans le cadre de cette étude.

CHIROPTERES

Un SM4 a été posé sur ce site. Il a été placé le 16/08/2019 et retiré le 18/08/2019, soit 2 nuits entières.
Suite à analyse, 1 espèce a été recensée :

Toutes les espèces sont protégées au niveau national.

La Pipistrelle commune est considérée « quasi menacé » en France et « indéterminé » en région.

Tableau 149 : Espèces de chiroptères présentes sur le secteur « Prouvy »

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune

Aucune cavité n'a été recensée sur la zone d'étude.

Tableau 150 : Tableau de bioévaluation des Mammifères inventoriés sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Mammifères									
Mammifères des milieux ouverts et semi-ouverts									
Lepus europaeus	Lièvre d'Europe		LC	I	CC				Repro probable
Oryctolagus cuniculus	Lapin de garenne		NT		CC				Repro probable
Chiroptères									
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Nat.	NT	I	C	-	Ann. IV	Ann. III	Chasse et transit possible

Légende du tableau :

Liste rouge des Mammifères menacés en France et en NPdC
NT = quasi menacé, LC= préoccupation mineure, I = indéterminé
Rareté régionale : CC = Très commun, C = commun

4.16.3 Bilan des enjeux écologiques

Tableau 151 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Prouvy - zone 1 »

Habitats	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude immédiate		Niveau d'enjeu global de l'habitat
	Flore	Faune	
Friche rudérale	Habitat où le sol est partiellement à nu et partiellement artificialisé. Présence de très nombreuses espèces rudérales. **Enjeux floristiques très faibles.**	**1 espèces de Chiroptères** protégées inventoriée. Zone favorable à la chasse et au transit des chiroptères. Habitat favorable au cortège des espèces de milieux ouverts à semi-ouverts. Les **enjeux faunistiques sont faibles**.	**Faible**
Haies arbustives	Haies arbustives pauvres en espèces. Intérêt floristique strict de ces haies limité, mais rôle important en tant que continuité écologique. **Enjeux floristiques faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat favorable au cortège des espèces de milieux ouverts à semi-ouverts. **Enjeux faunistiques faibles**.	**Faible**
Formation arborée anthropique	Habitat d'origine anthropique aux espèces très communes et strate herbacée nitrophile. **Enjeux floristiques faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat favorable au cortège des espèces de milieux arborés à boisés. **Enjeux faunistiques faibles**.	**Faible**
Fossés	Fossé de drainage avec très peu de végétation, en dehors de quelques espèces très communes colonisant les berges. A sec en juillet. **Enjeux floristiques très faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat peu favorable aux différents groupes d'espèces. **Enjeux faunistiques très faibles.**	**Très faible**
Cultures	Habitat à diversité floristique extrêmement faible par rapport à la surface occupée. Soumis aux intrants. **Enjeux floristiques très faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat peu favorable aux différents groupes d'espèces. **Enjeux faunistiques très faibles.**	**Très faible**
Surface artificialisé	Surface artificialisée du port non favorable à l'accueil de la flore et présence de tas de graviers. **Enjeux floristiques nuls.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat non favorable aux différents groupes d'espèces. **Enjeux faunistiques nuls.**	**Nul**

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le site de Prouvy - zone 1

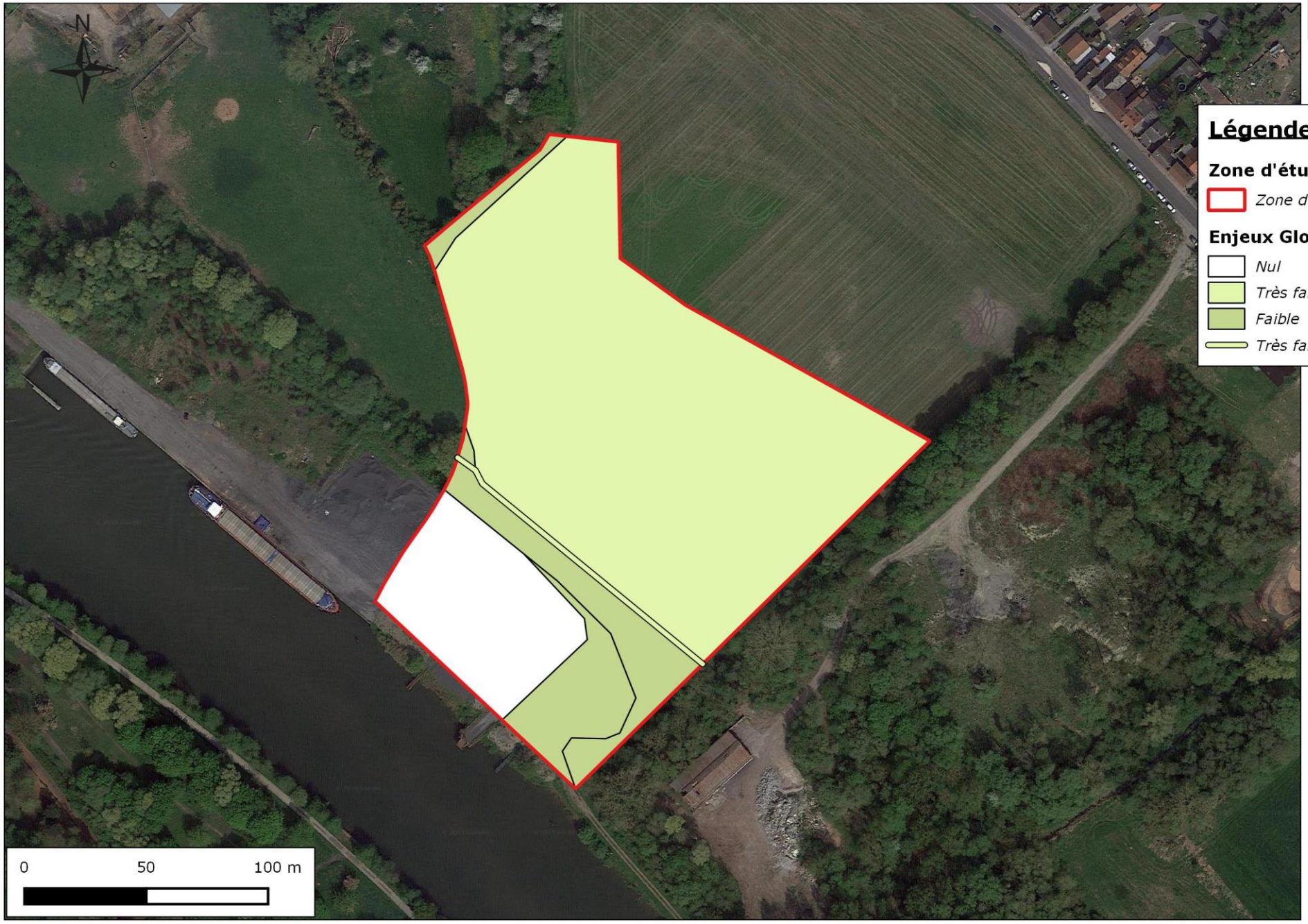

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.17 Quérénaing, zone 1

4.17.1 Flore

4.17.1.1 Bibliographie

4.17.1.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du CBNBl, en avril 2019. Il apparait qu'un seul taxon observé sur la commune de Quérénaing après 1990 est considéré comme protégé et/ou menacé en Hauts-de-France, mais ce taxon ne semble pas pouvoir être potentiellement présent sur la zone d'étude d'après photo-interprétation.

4.17.1.1.2 Zonages

Aucune ZNIEFF ou ZPS n'est située au droit de la zone d'étude ou à proximité immédiate.

4.17.1.2 Cartographie des habitats

🕮 Les habitats présents sur le site d'étude sont présentés sur la cartographie en page suivante.

Cartographie des habitats, Quérénaing - zone 1

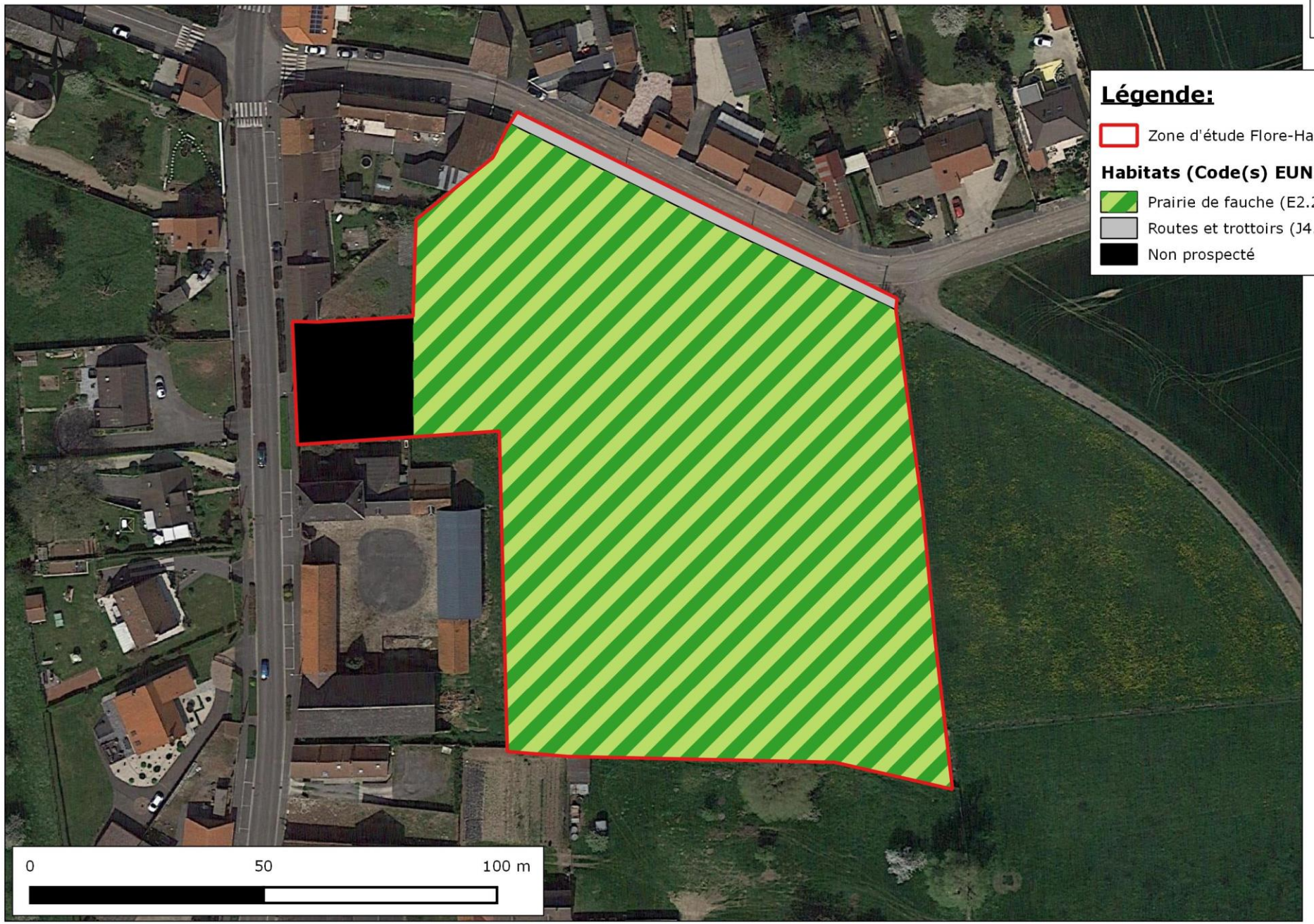

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.17.1.3 *Evaluation patrimoniale*

Le site présente une diversité spécifique moyenne. Lors des prospections, **41 taxons** ont été observés sur l'ensemble de la zone d'étude dont **2** pour lequel la cotation UICN n'est pas applicable. Parmi ces taxons **aucune espèce n'est protégée ou d'intérêt patrimonial au niveau régional.** Le tableau en fin de partie reprend l'ensemble des taxons observés, où, pour chaque taxon, différents indices sont précisés (statut, rareté, menace, protection au niveau régional…).

La figure ci-après illustre la proportion des indices de rareté des espèces floristiques observées. Les espèces pour lesquelles l'évaluation UICN n'est pas applicable (cas des espèces adventices, subspontanées, sténonaturalisées, eurynaturalisées et des taxons indigènes hybrides…) ne sont pas intégrées au graphique suivant (2 espèce exclue).

Les degrés de rareté varient de « très commun » à « assez commun ».

Figure 20 : Proportions des degrés de rareté des espèces floristiques observées sur le secteur « Quérénaing - zone 1 »

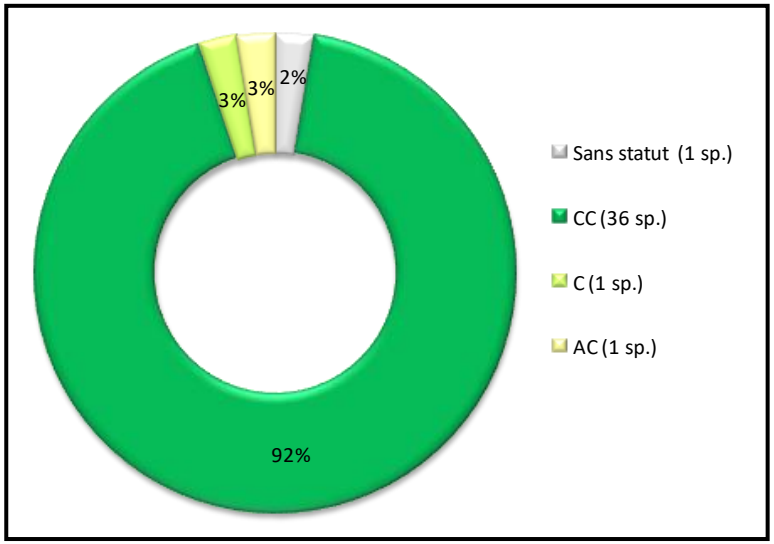

***Légende** : CC= très commun, C= commun, AC = Assez commun*

Aucune des espèces référencées dans la bibliographie n'a été observée.

Ceci peut être dû au fait que les habitats ne possèdent actuellement pas ou plus les conditions stationnelles favorables à leur accueil (habitat en cours de fermeture, état de conservation peu favorable, gestion non favorable…).

ESPECES PROTEGEES

Aucune espèce protégée n'a été observée sur la zone d'étude.

ESPECES PATRIMONIALES

Aucune espèce d'intérêt patrimonial n'a été observée sur la zone d'étude.

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Aucune espèce exotique envahissante n'a été observée sur la zone d'étude.

AUTRES ESPECES

Notons que certains taxons ne possèdent pas de statuts et d'indices de rareté car seul le genre a pu être déterminé (*Taraxacum* sp.). Cette détermination partielle est expliquée par une complexité dans la détermination taxonomique ou par une visite de terrain en inadéquation avec la phénologie des espèces (absence des critères de reconnaissance).

HABITATS

Les habitats du site, leurs correspondances typologiques, leur surface et les enjeux floristiques associés sont récapitulés dans le tableau suivant.

Tableau 152 : Liste des habitats observés sur le secteur « Quérénaing - zone 1 »

Habitats	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Natura 2000	Surface approximative (ha)	Valeur patrimoniale	Justification
Prairie de fauche	38.2	E2.2	/	1,148	Faible	Habitat à diversité floristique moyenne mais cortège fortement graminéen et assez banalisé. Peu de dicotylédones prairiales, prairie probablement fertilisée.
Routes et trottoirs	86.2	J4.2	/	0,026	Nulle	Surfaces artificialisées non favorables à l'accueil de la flore.
Non prospecté	/	/	/	0,066	NA	/

Les habitats observés sur la zone d'étude présentent ainsi des enjeux floristiques jugés très faibles à faibles.

Tableau 153 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Quérénaing - zone 1 » lors des prospections floristiques

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Caract. ZH	EEE
Achillea millefolium L., 1753	Achillée millefeuille	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Alopecurus pratensis L., 1753	Vulpin des prés (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois (s.l.) ; Cerfeuil sauvage	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Bromus hordeaceus L., 1753	Brome mou (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Chenopodium album L., 1753	Chénopode blanc (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Convolvulus arvensis L., 1753	Liseron des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Daucus carota L., 1753	Carotte sauvage (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Echinochloa crus-galli (L.) P.Beauv., 1812	Panic pied-de-coq ; Panic des marais ; Pied-de-coq	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Elytrigia repens (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Erigeron canadensis L., 1753	Vergerette du Canada	Z	CC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Euphorbia helioscopia L., 1753	Euphorbe réveil-matin (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron (s.l.)	I	CC	LC	NE	Non	pp	pp	Non	N
Geranium dissectum L., 1755	Géranium découpé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Heracleum sphondylium L., 1753	Berce commune (s.l.) ; Berce des prés ; Grande berce	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Holcus lanatus L., 1753	Houlque laineuse (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Juglans regia L., 1753	Noyer commun ; Noyer royal	Z;C	C	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Lamium purpureum L., 1753	Lamier pourpre ; Ortie rouge	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Medicago lupulina L., 1753	Luzerne lupuline ; Minette ; Mignonnette	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Persicaria maculosa Gray, 1821	Renouée persicaire ; Persicaire	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Plantago major L., 1753	Plantain à larges feuilles (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat pp	N
Poa pratensis L., 1753	Pâturin des prés (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Poa trivialis L., 1753	Pâturin commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Polygonum aviculare L., 1753	Renouée des oiseaux (s.l.) ; Traînasse	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Ranunculus acris L., 1753	Renoncule âcre (s.l.)	I;Z?	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Rumex acetosa L., 1753	Grande oseille (s.l.) ; Oseille des prés	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Rumex obtusifolius L., 1753	Patience à feuilles obtuses (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Schedonorus pratensis (Huds.) P.Beauv., 1812	Fétuque des prés (s.l.)	I	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Senecio vulgaris L., 1753	Séneçon commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Silene latifolia Poir., 1789	Silène à larges feuilles ; Compagnon blanc	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Stellaria media (L.) Vill., 1789	Stellaire intermédiaire ; Mouron des oiseaux ; Mouron blanc	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Taraxacum F.H.Wigg.	Pissenlit (G)		P							
Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Trifolium repens L., 1753	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Tripleurospermum inodorum (L.) Sch.Bip., 1844	Matricaire inodore	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Urtica dioica L., 1753	Grande ortie (s.l.) ; Ortie dioïque (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N

***Légende** : I = Indigène, Z = Eurynaturalisé, C (Colonne statut) = Cultivé. CC = Très commun, C (Colonne rareté) = Commun, AC = Assez commun, P = Présent. LC = Préoccupation mineure, NA = Non applicable, NAa = Non applicable car taxon naturalisé, NE = Non évalué. Nat = Taxon indicateur de zone humide. N = Non exotique envahissant. Un « ? » au statut signifie que celui-ci est présumé. « pp » signifie que seule une partie des (syn)taxons de rang inférieur est concerné.*

4.17.2 Faune

4.17.2.1 Bibliographie

4.17.2.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation des données a été effectuée auprès du SIRF, en avril 2019. Il apparait que 2 espèces observées sur la commune de Quérénaing entre 2009 et 2019 sont considérées comme protégées et/ou menacées en Hauts-de-France et sont potentiellement présentes sur le site d'étude. Ces espèces sont listées au sein du tableau suivant.

4.17.2.1.2 Zonages

Aucune ZNIEFF ou ZPS n'est située au droit de la zone d'étude ou à proximité immédiate.

Tableau 154 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Quérénaing »

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse
Perdix perdix	Perdrix grise

D'après la précédente analyse bibliographique, 2 espèces d'intérêt sont considérées comme potentielles sur la zone d'étude. Une de ces espèces (Linotte mélodieuse) a été inventoriée.
En revanche, l'autre espèce n'a pas été recensée malgré la présence d'habitats potentiellement favorables et une pression d'inventaire suffisante. Dans ce contexte, nous excluons la présence de cette espèce au sein du site dans le cadre de cette étude et en période de reproduction.

4.17.2.2 Evaluation patrimoniale des espèces observées

AVIFAUNE

Au total, **26 espèces** d'oiseaux ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de nidification, parmi lesquelles **4 espèces nicheuses sont d'intérêt au niveau national et/ou régional** : **le Chardonneret élégant, la Linotte mélodieuse, le Moineau domestique et le Verdier d'Europe.** En France, le Chardonneret élégant, la Linotte mélodieuse et le Verdier d'Europe sont considérés comme « vulnérables ». Le Moineau domestique lui est considéré comme « préoccupation mineure ». Au niveau régional, le Chardonneret élégant, le Moineau domestique et le Verdier d'Europe sont considérés comme « quasi menacés ». Enfin, la Linotte mélodieuse est considérée comme « vulnérable ». Toutes ces espèces **sont protégées au niveau national.**

Tableau 155 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale (nicheur)	Déterm. ZNIEFF	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Statut de reproduction sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					Nicheur
Avifaune en période de nidification									
Avifaune nicheuse des milieux ouverts à semi-ouverts									
Carduelis cannabina	**Linotte mélodieuse**	Nat.	**VU**	**VU**	AC	non		Ann. II	Possible
Carduelis carduelis	**Chardonneret élégant**	Nat.	**VU**	**NT**	AC	non		Ann. II	Possible
Sylvia communis	Fauvette grisette	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Avifaune nicheuse des milieux arborés à boisés									
Carduelis chloris	**Verdier d'Europe**	Nat.	**VU**	**NT**	AC	non		Ann. II	Possible
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. III	Possible
Parus major	Mésange charbonnière	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Prunella modularis	Accenteur mouchet	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. II	Possible
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Turdus merula	Merle noir		LC	LC	C	non		Ann. III	Probable
Avifaune nicheuse des milieux bâtis									
Columba livia (forme urbaine)	Pigeon biset domestique		NE	NA		non			Possible
Passer domesticus	**Moineau domestique**	Nat.	LC	**NT**	AC	non			Certain
Phoenicurus ochruros	Rougequeue noir	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque		LC	LC	AC	non		Ann. III	Possible
Avifaune de passage en période de nidification									
Alauda arvensis	Alouette des champs				AC	oui		Ann. III	
Ardea cinerea	Héron cendré	Nat.			C	non		Ann. III	
Columba palumbus	Pigeon ramier				C	non			
Corvus corone	Corneille noire				AC	non			
Delichon urbica	Hirondelle de fenêtre	Nat.			AC	non		Ann. II	
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	Nat.	/		C	non		Ann. II	/
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	Nat.			AC	non		Ann. II	
Motacilla alba	Bergeronnette grise	Nat.			C	oui		Ann. II	
Pica pica	Pie bavarde				C	non			
Psittacula krameri	Perruche à collier				AR	non			
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet				AC	non			

Légende :

Listes rouges : VU= vulnérable, NT = quasi menacé, LC= préoccupation mineure, NE = non évaluable, NA = non applicable
Rareté régionale : AR = assez rare, AC = assez commun, C = commun
***En gras** = espèce d'intérêt patrimonial*

Localisation de l'avifaune nicheuse d'intérêt sur le site de Quérénaing

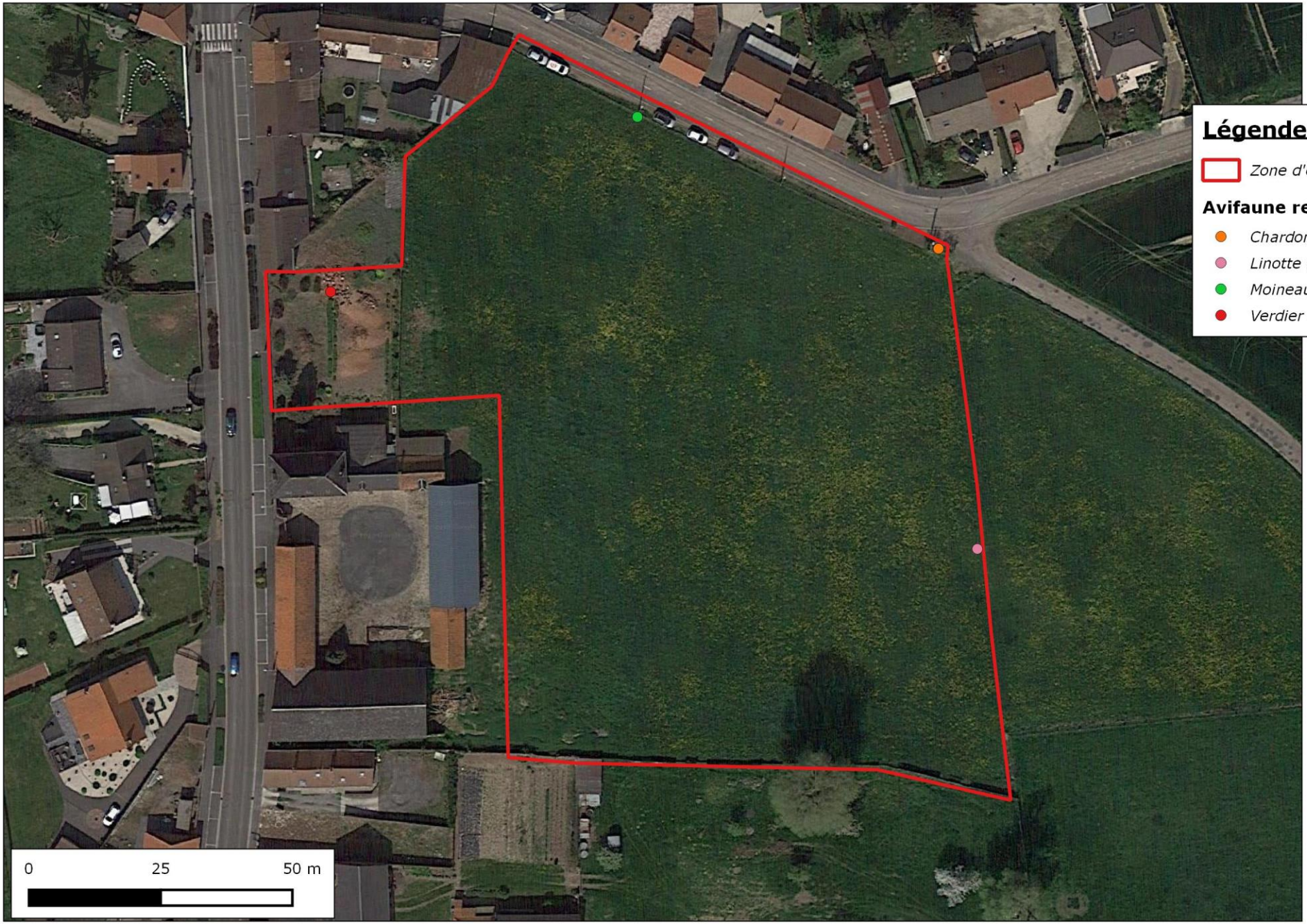

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

HERPETOFAUNE

Aucune espèce d'amphibiens et de reptiles n'a été inventoriée sur ce site.

ENTOMOFAUNE

Au total, **7 espèces** d'insectes ont été contactées au sein de la zone d'étude. Parmi elles, **une espèce** est **déterminante de Znieff** : Le **Collier de corail**. Cependant cette espèce est considérée comme « non menacée » en France.

Tableau 156 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune recensée sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Lépidoptères									
Aricia agestis	**Collier de corail**		LC	LC	AC	**oui**			Probbable
Pieris rapae	Piéride de la rave		LC	LC	CC				Probbable
Polyommatus icarus	Azuré commun		LC	LC	C				Possible
Pyronia tithonus	Amaryllis		LC	LC	C				Probbable
Orthoptères									
Chorthippus biguttulus	Criquet mélodieux		NM		C				Possible
Chorthippus brunneus	Criquet duettiste		NM		AC				Possible
Chorthippus parallelus	Criquet des pâtures		NM		CC				Probbable

Légende du tableau :

Listes rouges : LC= préoccupation mineure, NM= non menacée
Rareté régionale : C = commun, CC = très commun, AC = assez commun
***En gras** = espèce d'intérêt patrimonial*

Localisation du Collier de corail sur le site de Quérénaing

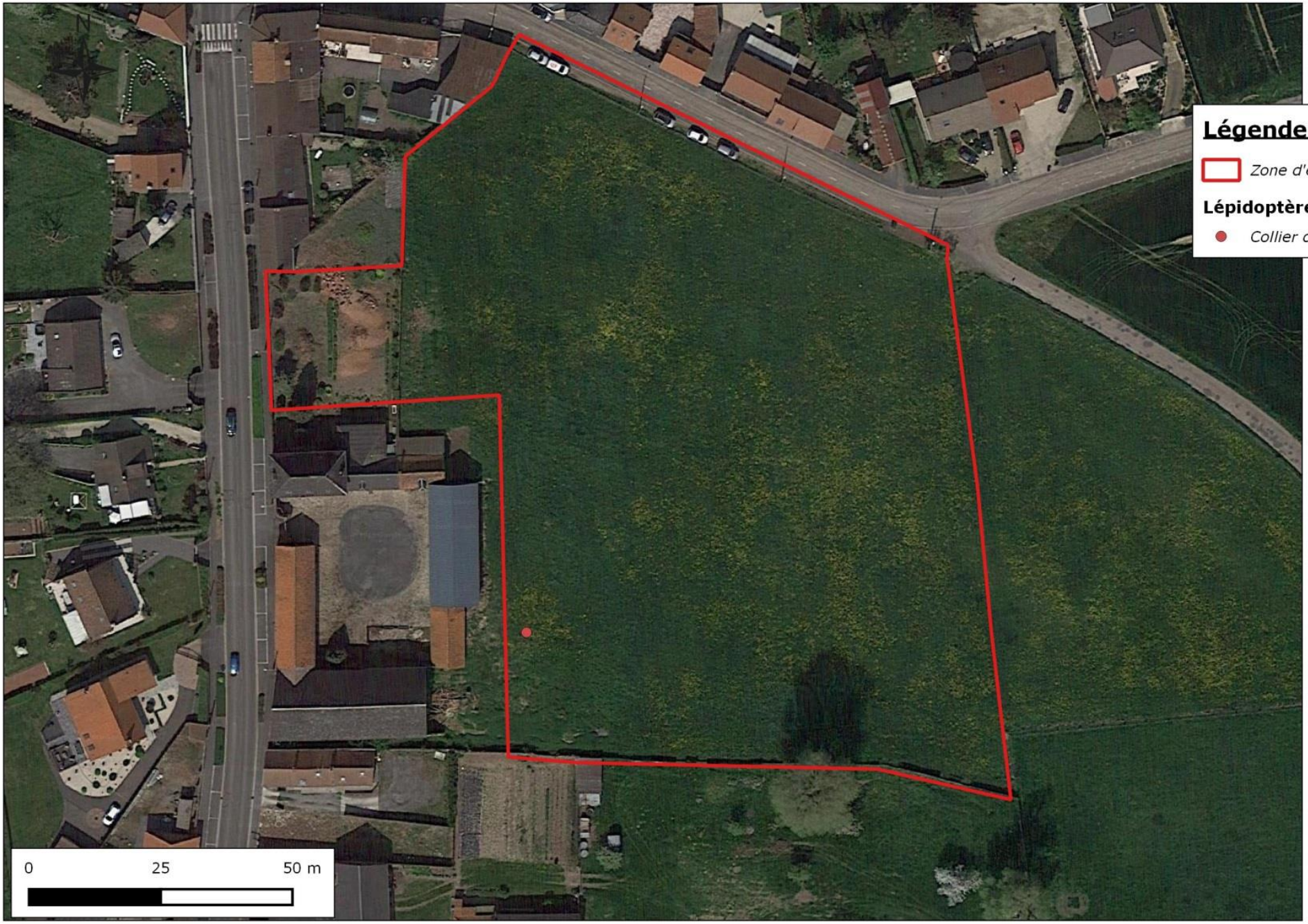

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)

Au total, **2 espèces** de mammifères ont été contactées au sein de la zone d'étude. **Aucune** n'est considérée comme **d'intérêt patrimonial.** En effet, même si le Lapin de garenne est considéré comme « quasi menacé » sur la liste rouge national, ce dernier est « susceptible d'occasionner des dégâts » en région et non protégée au niveau national. Ainsi elle n'est pas considérée comme d'intérêt patrimonial dans le cadre de cette étude.

CHIROPTERES

Un SM4 a été posé sur ce site. Il a été placé le 15/08/2019 et retiré le 16/08/2019, soit 1 nuit entière.
Suite à analyse, 3 espèces ont été recensées

Toutes les espèces sont protégées au niveau national.

Est considéré « préoccupation mineur » en France : le Murin à moustaches.
Sont considérés « quasi menacé » en France : la Pipistrelle commune et la Noctule de Leisler.

Est considéré « vulnérable » en région : le Murin à moustaches
Sont considérés « indéterminé » en région : la Pipistrelle commune la Noctule de Leisler.

Tableau 157 : Espèces de chiroptères présentes sur le secteur « Quérénaing »

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Myotis mystacinus	Murin à moustaches
Nyctalus leisleri	Noctule de Leisler
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune

Une grange à la toiture ouverte est présente à l'Ouest de la zone d'étude (cf. cartographie suivante). Ces bâtiments peuvent être utilisés comme gîte en période estivale et hivernale. La zone offre donc les conditions nécessaires pour la chasse, le transit et le repos (estivale et hivernale).

Tableau 158 : Tableau de bioévaluation des Mammifères inventoriés sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Mammifères									
Mammifères des milieux ouverts et semi-ouverts									
Talpa europaea	Taupe d'Europe		LC		CC				Repro certain
Mammifères des milieux boisés									
Vulpes vulpes	Renard roux		LC		CC				Passage
Chiroptères									
Myotis mystacinus	Murin à moustaches	Nat.	LC	VU	AC	-	Ann. IV	Ann. II	Chasse et transit possible
Nyctalus leisleri	Noctule de Leisler	Nat.	NT	I	R	oui	Ann. IV	Ann. II	Chasse et transit possible
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Nat.	NT	I	C	-	Ann. IV	Ann. III	Chasse et transit possible

Légende du tableau :

Liste rouge des Mammifères menacés en France et en NPdC
VU = vulnérable, NT = quasi menacé, LC= préoccupation mineure, I = indéterminé, DD = données insuffisantes
Rareté régionale : CC = Très commun, C = commun, AC = assez commun, AR = assez rare, R =rare

Localisation des cavités sur le site de Quérénaing - zone 1

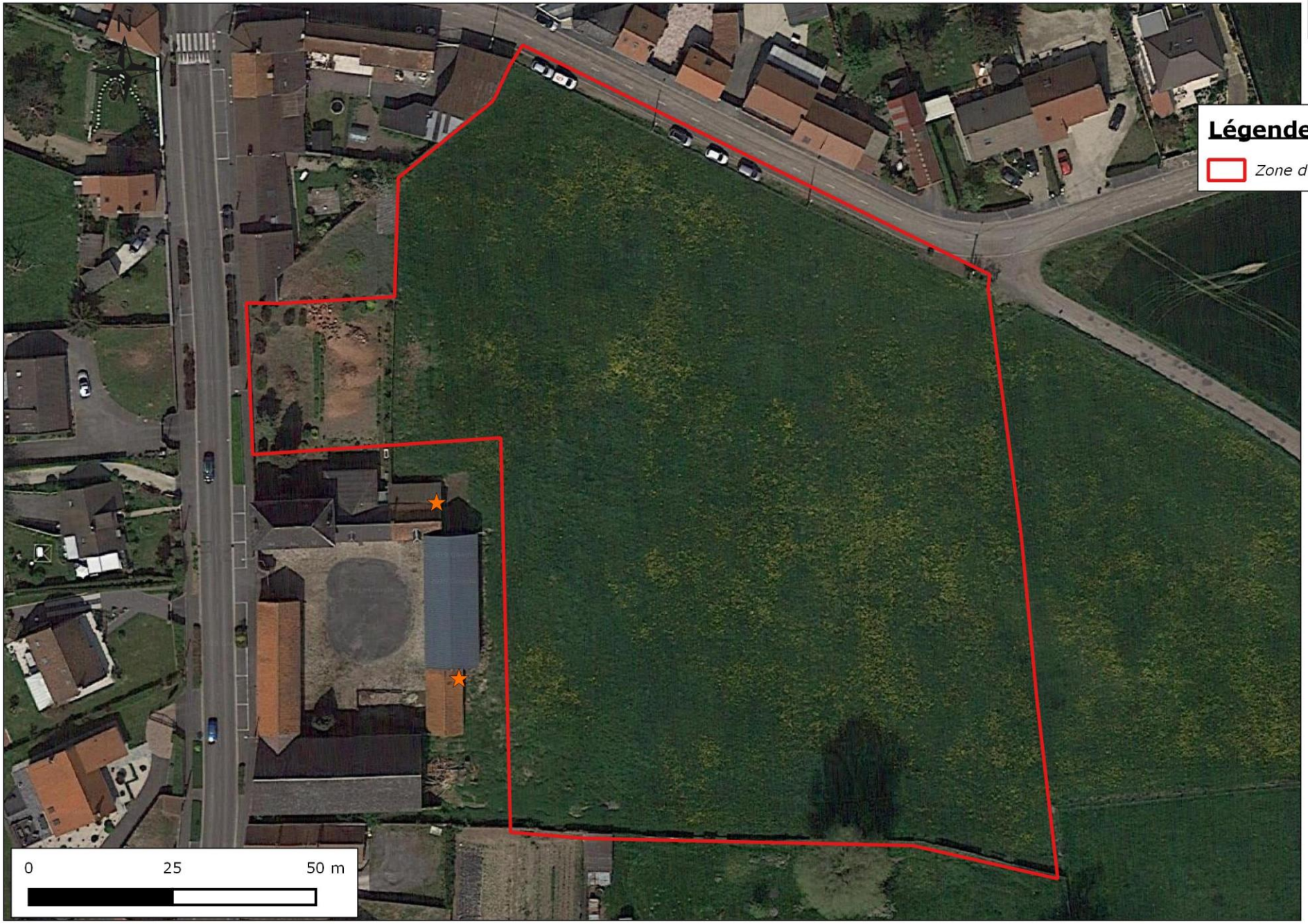

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.17.3 Bilan des enjeux écologiques

Tableau 159 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Quérénaing - zone 1 »

Habitats	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude immédiate		Niveau d'enjeu global de l'habitat
	Flore	Faune	
Prairie de fauche	Habitat à diversité floristique moyenne mais cortège fortement graminéen et assez banalisé. Peu de dicotylédones prairiales, prairie probablement fertilisée. **Enjeux floristiques faibles.**	Présence de trois espèces d'oiseaux d'intérêt en période de nidification : le **Moineau domestique**, le **Chardonneret élégant** et la **Linotte mélodieuse.** Présence également d'une espèce d'insecte déterminante de ZNIEFF en région : le **Collier de corail**. Zone favorable à la chasse et au transit des chiroptères (**3 espèces inventoriées**). **Enjeux faunistiques forts.**	**Moyen**
Routes et trottoirs	Surfaces artificialisées non favorables à l'accueil de la flore. **Enjeux floristiques nuls.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat non favorable aux différents groupes d'espèces. **Enjeux faunistiques nuls.**	**Nul**
Non prospecté	**Non évaluable**	**Présence d'une espèce d'oiseaux d'intérêt en période de nidification : le Verdier d'Europe (enjeu faible)**. Zone non prospectée pour les autres groupes (conditions d'accès). **Enjeux faunistiques non évaluable**	**Non évaluable**

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le site de Quérénaing - zone 1

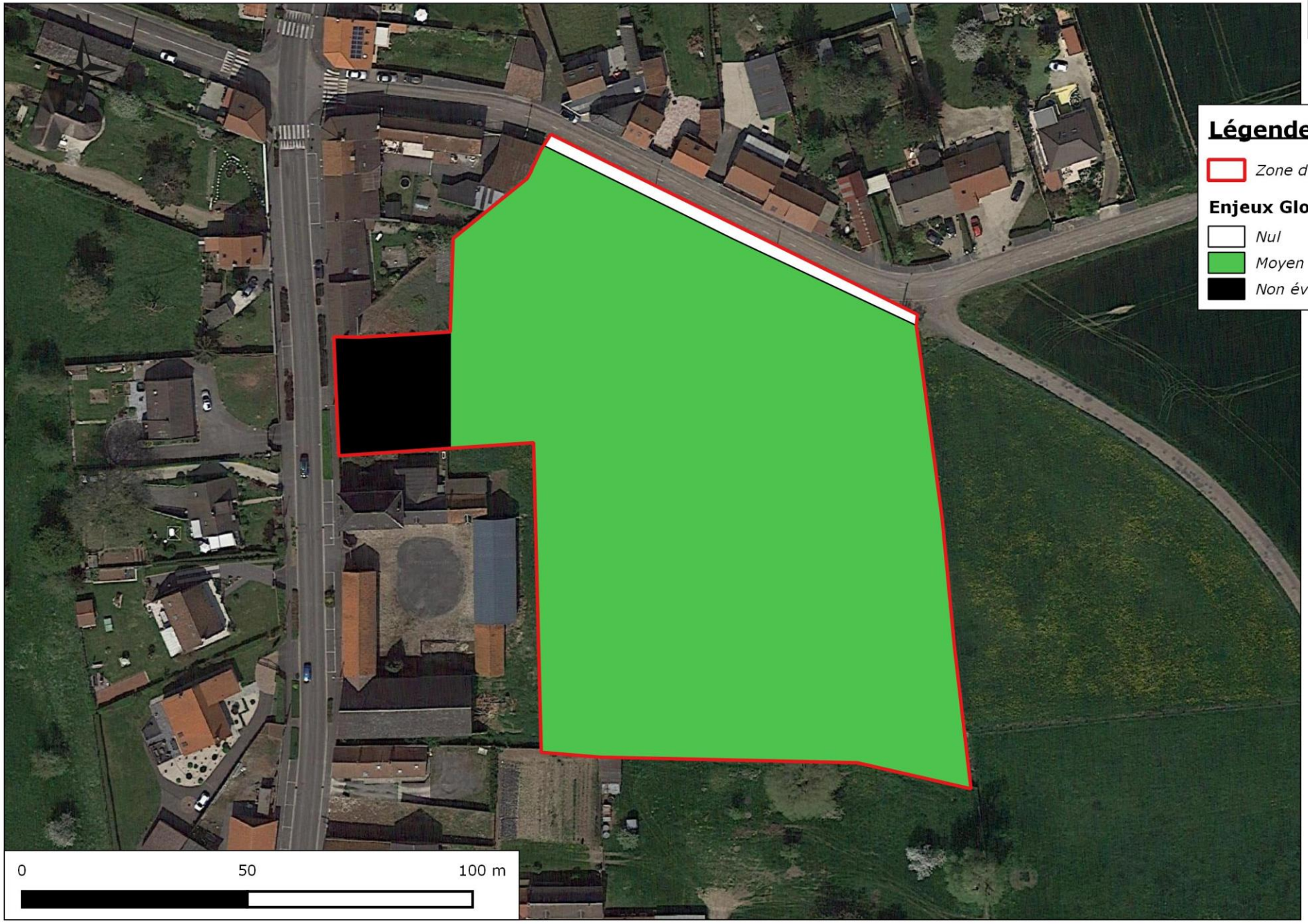

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.18 Rombies-et-Marchipont - zone 1

4.18.1 Flore

4.18.1.1 Bibliographie

4.18.1.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du CBNBl, en avril 2019. Il apparait que 2 taxons observés sur la commune de Rombies-et-Marchipont après 1990 sont considérés comme protégés et/ou menacés en Hauts-de-France, mais aucun d'entre eux ne semble potentiellement observable sur la zone projet d'après photo-interprétation.

4.18.1.1.2 Zonages

Aucune ZNIEFF ou ZPS n'est située au droit de la zone d'étude ou à proximité immédiate.

4.18.1.2 Cartographie des habitats

🕮 Les habitats présents sur le site d'étude sont présentés sur la cartographie en page suivante.

Cartographie des habitats, Rombies-et-Marchipont - zone 1

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM -
Agglomération de Valenciennes (59)

4.18.1.3 *Evaluation patrimoniale*

Le site présente une diversité spécifique moyenne. Lors des prospections, **38 taxons** ont été observés sur l'ensemble de la zone d'étude dont **5** pour lesquels la cotation UICN n'est pas applicable. Parmi ces taxons **aucune espèce n'est protégée ou d'intérêt patrimonial au niveau régional.** Le tableau en fin de partie reprend l'ensemble des taxons observés, où, pour chaque taxon, différents indices sont précisés (statut, rareté, menace, protection au niveau régional…).

La figure ci-après illustre la proportion des indices de rareté des espèces floristiques observées. Les espèces pour lesquelles l'évaluation UICN n'est pas applicable (cas des espèces adventices, subspontanées, sténonaturalisées, eurynaturalisées et des taxons indigènes hybrides…) ne sont pas intégrées au graphique suivant (5 espèces exclues).

Seules des espèces très communes constituent la végétation.

Figure 21 : Proportions des degrés de rareté des espèces floristiques observées sur le secteur « Rombies-et-Marchipont - zone 1 »

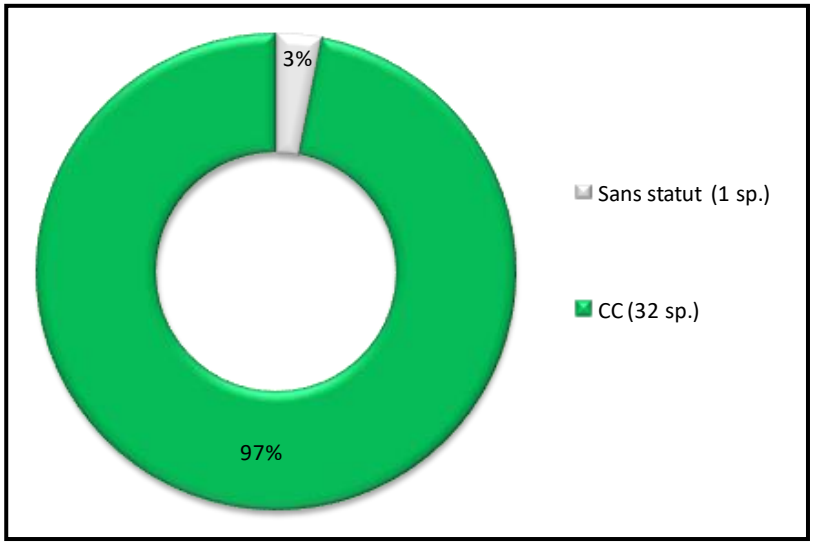

***Légende** : CC= très commun.*

Aucune des espèces référencées dans la bibliographie n'a été observée.

Ceci peut être dû au fait que les habitats ne possèdent actuellement pas ou plus les conditions stationnelles favorables à leur accueil (habitat en cours de fermeture, état de conservation peu favorable, gestion non favorable…).

ESPECES PROTEGEES

Aucune espèce protégée n'a été observée sur la zone d'étude.

ESPECES PATRIMONIALES

Aucune espèce d'intérêt patrimonial n'a été observée sur la zone d'étude.

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Une espèce exotique envahissante a été observée sur la zone d'étude : la Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*). Celle-ci recouvre une partie du muret qui fait la limite Est du site. Le tableau suivant rend compte des différents statuts de l'espèce.

Tableau 160 : Statuts des EEE présentes sur le secteur « Rombies-et-Marchipont - zone 1 »

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Espèce Exotique Envahissante
Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune	Z;S;C	C	A

***Légende** : Z = Eurynaturalisé, S = Subspontané, C (Colonne statut) = Cultivé, C (Colonne rareté) = Commun, A = Avérée.*

🕮 La localisation de l'espèce est visible sur une carte en fin de partie.

AUTRES ESPECES

Notons que certains taxons ne possèdent pas de statuts et d'indices de rareté car seul le genre a pu être déterminé (*Rubus* sp., *Taraxacum* sp., ...). Cette détermination partielle est expliquée par une complexité dans la détermination taxonomique ou par une visite de terrain en inadéquation avec la phénologie des espèces (absence des critères de reconnaissance).

HABITATS

Les habitats du site, leurs correspondances typologiques, leur surface et les enjeux floristiques associés sont récapitulés dans le tableau suivant.

Tableau 161 : Liste des habitats observés sur le secteur « Rombies-et-Marchipont - zone 1 »

Habitats	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Natura 2000	Surface approximative (ha)	Valeur patrimoniale	Justification
Pelouse urbaine	85.12	E2.64	/	0,077	Faible	Habitat d'origine anthropique à faible diversité du fait d'une gestion intensive par tontes. Végétation toujours maintenue à ras.
Muret	86.2	J1.31	/	0,004	Très faible	Mur colonisé par quelques espèces de liane. Présence d'une EEE.
Routes	86.2	J4.2	/	0,018	Nulle	Surface artificialisée non favorable à l'accueil de la flore.

Les habitats observés sur la zone d'étude présentent ainsi des enjeux floristiques jugés nuls à faibles.

Localisation des Espèces Exotiques Envahissantes, Rombies-et-Marchipont - zone 1

Légende:

Zone d'étude Flore-Habitats

Espèce exotique envahissante en linéaire (Rareté) :

Parthenocissus inserta, Vigne-vierge commune (C)

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

Tableau 162 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Rombies-et-Marchipont- zone 1 » lors des prospections floristiques

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Caract. ZH	EEE
Agrostis stolonifera L., 1753	Agrostide stolonifère	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Bellis perennis L., 1753	Pâquerette vivace	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Brassica napus var. napus L., 1753	Colza ; Navette	A;S;C	AC	NAa	[NE]*	Non	Non	Non	Non	N
Bryonia cretica L.	Bryone	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cerastium fontanum Baumg., 1816	Céraiste commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Chenopodium album L., 1753	Chénopode blanc (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Crepis capillaris (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Equisetum arvense L., 1753	Prêle des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Erigeron annuus (L.) Desf., 1804	Vergerette annuelle	Z	AC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Euphorbia lathyris L., 1753	Euphorbe épurge ; Épurge	Z	C	NAa	[LC]	Non	Non	Non	Non	N
Fraxinus excelsior L., 1753	Frêne commun	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron (s.l.)	I	CC	LC	NE	Non	pp	pp	Non	N
Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Holcus lanatus L., 1753	Houlque laineuse (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Humulus lupulus L., 1753	Houblon grimpant	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Lamium purpureum L., 1753	Lamier pourpre ; Ortie rouge	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lolium perenne L., 1753	Ray-grass anglais ; Ray-grass commun ; Ivraie vivace	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Mercurialis annua L., 1753	Mercuriale annuelle	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Myosotis arvensis (L.) Hill, 1764	Myosotis des champs (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune	Z;S;C	C	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	A
Picris hieracioides L., 1753	Picride fausse-épervière (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Plantago major L., 1753	Plantain à larges feuilles (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat pp	N
Poa trivialis L., 1753	Pâturin commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Polygonum aviculare L., 1753	Renouée des oiseaux (s.l.) ; Traînasse	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Prunella vulgaris L., 1753	Brunelle commune	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Quercus robur L., 1753	Chêne pédonculé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Ranunculus acris L., 1753	Renoncule âcre (s.l.)	I;Z?	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Senecio vulgaris L., 1753	Séneçon commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Sonchus arvensis L., 1753	Laiteron des champs (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Sonchus asper (L.) Hill, 1769	Laiteron rude (s.l.) ; Laiteron épineux	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Taraxacum F.H.Wigg.	Pissenlit (G)		P							
Trifolium repens L., 1753	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Urtica dioica L., 1753	Grande ortie (s.l.) ; Ortie dioïque (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Veronica persica Poir., 1808	Véronique de Perse ; Véronique commune	Z	CC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Vicia segetalis Thuill., 1799	Vesce des moissons	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N

***Légende** : I = Indigène, Z = Eurynaturalisé. CC = Très commun, P = Présent. LC = Préoccupation mineure, NA = Non applicable, NAa = Non applicable car taxon naturalisé, NE = Non évalué. Nat = Taxon indicateur de zone humide. A = Avérée, N = Non exotique envahissant. Un « ? » au statut signifie que celui-ci est présumé. « pp » signifie que seule une partie des (syn)taxons de rang inférieur est concerné.*

4.18.2 Faune

4.18.2.1 Bibliographie

4.18.2.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du SIRF, en avril 2019. Il apparait que 2 espèces observées sur la commune de Rombies-et-Marchipont entre 2009 et 2019 sont considérés comme protégés et/ou menacés en Hauts-de-France et sont potentiellement présentes sur le site d'étude. Ces espèces sont listées dans le tableau suivant.

4.18.2.1.2 Zonages

Aucune ZNIEFF ou ZPS n'est située au droit de la zone d'étude ou à proximité immédiate.

Tableau 163 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Rombies-et-Marchipont- zone 1 »

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant
Sturnus vulgaris	Étourneau sansonnet

D'après la précédente analyse bibliographique, 2 espèces d'intérêt sont considérées comme potentielles sur la zone d'étude. Ces deux espèces ont été inventoriées (l'Etourneau sansonnet ayant été vu de passage sur la zone d'étude).

4.18.2.2 Evaluation patrimoniale des espèces observées

AVIFAUNE

Au total, **16 espèces** d'oiseaux ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de nidification, parmi lesquelles **2 espèces nicheuses sont d'intérêt au niveau national et/ou régional** : **le Chardonneret élégant et le Moineau domestique.** En France, le Chardonneret élégant est considéré comme « vulnérable ». Le Moineau domestique lui est considéré comme « préoccupation mineure ». Au niveau régional, le Chardonneret élégant et le Moineau domestique sont considérés comme « quasi menacé ». Ces deux espèces sont **protégées au niveau national**.

Tableau 164 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale (nicheur)	Déterm. ZNIEFF	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Statut de reproduction sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					Nicheur
Avifaune en période de nidification									
Avifaune nicheuse des milieux ouverts à semi-ouverts									
Carduelis carduelis	**Chardonneret élégant**	Nat.	**VU**	**NT**	AC	non		Ann. II	Possible
Sylvia communis	Fauvette grisette	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Certain
Avifaune nicheuse des milieux arborés à boisés									
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. III	Possible
Prunella modularis	Accenteur mouchet	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. II	Possible
Turdus merula	Merle noir		LC	LC	C	non		Ann. III	Probable
Avifaune nicheuse des milieux bâtis									
Columba livia (forme urbaine	Pigeon biset domestique		NE	NA		non			Probable
Passer domesticus	**Moineau domestique**	Nat.	LC	**NT**	AC	non			Probable
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque		LC	LC	AC	non		Ann. III	Possible
Avifaune de passage en période de nidification									
Columba palumbus	Pigeon ramier		/		C	non			/
Corvus monedula	Choucas des tours	Nat.			AC	non			
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	Nat.			AC	non		Ann. II	
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet				AC	non			
Vanellus vanellus	Vanneau huppé				C	non		Ann. III	

Légende :

Listes rouges : VU= vulnérable, NT = quasi menacé, LC= préoccupation mineure, NE = non évaluable, NA = non applicable
Rareté régionale : AC = assez commun, C = commun
***En gras** = espèce d'intérêt patrimonial*

Localisation de l'avifaune nicheuse d'intérêt sur le site de Rombie-et-Marchipont - zone 1

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

HERPETOFAUNE

Aucune espèce d'amphibiens et de reptiles n'a été inventorié au sein de ce site.

ENTOMOFAUNE

Au total, **7 espèces** d'insectes ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de reproduction. Cependant a**ucune** d'entre elles n'est **d'intérêt patrimonial.** Toutes les espèces sont considérées comme « préoccupation mineure », « non applicable » ou « non menacée ».

Tableau 165 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune recensée sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Lépidoptères									
Pieris rapae	Piéride de la rave		LC	LC	CC				Probable
Polyommatus icarus	Azuré commun		LC	LC	C				Possible
Pyronia tithonus	Amaryllis		LC	LC	C				Possible
Vanessa atalanta	Vulcain		LC	NA	CC				Possible
Vanessa cardui	BelleDame		LC	NA	C				Possible
Orthoptères									
Chorthippus biguttulus	Criquet mélodieux		NM		C				Possible
Chorthippus parallelus	Criquet des pâtures		NM		CC				Possible

Légende du tableau :

Listes rouges : LC= préoccupation mineure, NM= non menacée, NA = non applicable
Rareté régionale : C = commun, CC = très commun, AC = assez commun

MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)

Aucune espèce de mammifère n'a été contactée au sein de la zone d'étude.

CHIROPTERES

Un SM4 a été posé sur ce site. Il a été placé le 15/08/2019 et retiré le 16/08/2019, soit 1 nuit entière.
Suite à analyse, 1 espèce a été recensée :

Toutes les espèces sont protégées au niveau national.

La Pipistrelle commune est considérés « quasi menacé » en France et « indéterminé » en région.

Tableau 166 : Espèces de chiroptères présentes sur le secteur « Rombies-et-Marchipont- zone 1 »

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Eptesicus nilssonii	Sérotine de Nilsson
Myotis bechsteinii	Murin de Bechstein
Myotis brandtii	Murin de Brandt
Myotis myotis	Grand murin
Pipistrellus kuhlii	Pipistrelle de Kuhl
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune

Aucune cavité n'a été recensée sur la zone d'étude.

Tableau 167 : Tableau de bioévaluation des Mammifères inventoriés sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Chiroptères									
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Nat.	NT	I	C	-	Ann. IV	Ann. III	Chasse et transit possible

Légende du tableau :

Liste rouge des Mammifères menacés en France et en NPdC
NT = quasi menacé, I = indéterminé
Rareté régionale : C = commun

4.18.3 Bilan des enjeux écologiques

Tableau 168 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Rombies-et-Marchipont - zone 1 »

Habitats	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude immédiate		Niveau d'enjeu global de l'habitat
	Flore	Faune	
Pelouse urbaine	Habitat d'origine anthropique à faible diversité du fait d'une gestion intensive par tontes. Végétation toujours maintenue à ras. **Enjeux floristiques faibles.**	**1 espèces de chiroptères** inventoriées à proximité de cet habitat. Zone peu favorable à la chasse et au transit des chiroptères car très dénaturé (gestion intensive). Habitat peu favorable aux différents groupes d'espèces. **Enjeux faunistiques faibles.**	**Faible**
Muret	Mur colonisé par quelques espèces de liane. Présence d'une EEE. **Enjeux floristiques très faibles.**	Présence de deux espèces d'oiseaux d'intérêt en période de nidification : le **Chardonneret élégant** et le **Moineau domestique**. Seule cette dernière peut potentiellement nicher qu sein de cet habitat. Peu favorable au reste des groupes étudiés. **Enjeux faunistiques faibles.**	**Faible**
Routes	Surface artificialisée non favorable à l'accueil de la flore. **Enjeux floristiques nuls**.	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat non favorable aux différents groupes d'espèces. **Enjeux faunistiques nuls.**	**Nul**

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le site de Rombies-et-Marchipont - zone 1

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.19 Rombies-et-Marchipont - zone 2

4.19.1 Flore

4.19.1.1 Bibliographie

4.19.1.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du CBNBl, en avril 2019. Il apparait que 2 taxons observés sur la commune de Rombies-et-Marchipont après 1990 sont considérés comme protégés et/ou menacés en Hauts-de-France. Seul le Myosotis des bois (*Myosotis sylvatica*), espèce protégée en Nord-Pas-de-Calais, peu commune et non menacée, pourrait potentiellement être observée sur la zone d'étude d'après photo-interprétation.

4.19.1.1.1 Zonages

Aucune ZNIEFF ou ZPS n'est située au droit de la zone d'étude ou à proximité immédiate.

4.19.1.2 Cartographie des habitats

📖 Les habitats présents sur le site d'étude sont présentés sur la cartographie en page suivante.

Cartographie des habitats, Rombies-et-Marchipont - zone 2

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.19.1.3 *Evaluation patrimoniale*

La diversité spécifique du site n'est pas évaluable, car seuls les alignements d'arbres le clôturant et leur strate herbacée ont pu être prospectés. Lors des prospections, **16 taxons** y ont été observés dont **2** pour lesquels la cotation UICN n'est pas applicable. Parmi ces taxons **aucune espèce n'est protégée ou d'intérêt patrimonial au niveau régional.** Le tableau en fin de partie reprend l'ensemble des taxons observés, où, pour chaque taxon, différents indices sont précisés (statut, rareté, menace, protection au niveau régional…).
Pour les espèces qui constituent l'alignement d'arbre qui clôture le site, les degrés de rareté varient de « très commun » à « commun ».

Aucune des espèces référencées dans la bibliographie n'a été observée sous les alignements, mais il est possible que ces espèces se trouvent à l'intérieur du site, celui-ci n'ayant pu être prospecté.

ESPECES PROTEGEES
Aucune espèce protégée n'a été observée sous les alignements d'arbres, **toutefois, il est possible que certaines soient présentes à l'intérieur du site.**

ESPECES PATRIMONIALES
Aucune espèce d'intérêt patrimonial n'a été observée sous les alignements d'arbres, **toutefois, il est possible que certaines soient présentes à l'intérieur du site.**

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES
Une espèce exotique envahissante a tout de même pu être observée : le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*). En effet, cette espèce arborées constitue l'alignement d'arbre qui fait la limite du site. Le tableau suivant rend compte des différents statuts de l'espèce.

Tableau 169 : Statuts de l'EEE présente sur le secteur « Rombies-et-Marchipont - zone 2 »

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Espèce Exotique Envahissante
Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia	Z;C	C	A

***Légende** : Z = Eurynaturalisé, C (Colonne statut) = Cultivé, C (Colonne rareté) = Commun, A = Avérée.*

📖 La localisation de l'espèce est visible sur une carte en fin de partie.

HABITATS
Les habitats du site, leurs correspondances typologiques, leur surface et les enjeux floristiques associés sont récapitulés dans le tableau suivant.

Tableau 170 : Liste des habitats observés sur le secteur « Rombies-et-Marchipont - zone 2 »

Habitats	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Natura 2000	Surface approximative (ha sauf habitat linéaire)	Valeur patrimoniale	Justification
Alignements d'arbres	84.1	G5.1	/	75 m	Très faible	Alignement d'arbres peu diversifié et à la strate herbacée constituée d'espèces eutrophiles à nitrophiles. Fonction de barrière visuelle. Strate arborée presque intégralement composée d'une EEE.
Non prospecté	/	/	/	0,121	NA	/

D'une manière globale, en dehors des alignements d'arbres aux enjeux floristiques faibles, les enjeux du site ne peuvent pas être évalués.

Localisation des Espèces Exotiques Envahissantes, Rombies-et-Marchipont - zone 2

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

Tableau 171 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Rombies-et-Marchipont - zone 2 » lors des prospections floristiques

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Caract. ZH	EEE
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Bryonia cretica L.	Bryone	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cirsium palustre (L.) Scop., 1772	Cirse des marais	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Corylus avellana L., 1753	Noisetier commun ; Noisetier ; Coudrier	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Fraxinus excelsior L., 1753	Frêne commun	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Heracleum sphondylium L., 1753	Berce commune (s.l.) ; Berce des prés ; Grande berce	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lapsana communis L., 1753	Lampsane commune (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lolium perenne L., 1753	Ray-grass anglais ; Ray-grass commun ; Ivraie vivace	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Prunus avium (L.) L., 1755	Merisier (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Prunus laurocerasus L., 1753	Laurier-cerise	C	AR	NAo	[NA]	Non	Non	Non	Non	P
Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia	Z;C	C	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	A
Urtica dioica L., 1753	Grande ortie (s.l.) ; Ortie dioïque (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N

***Légende** : I = Indigène, Z = Eurynaturalisé, C (Colonne statut) = Cultivé. CC = Très commun, C (Colonne rareté) = Commun, AR = Assez rare, P = Présent. LC = Préoccupation mineure, NA = Non applicable, NAo = Exclu de la liste rouge, NAa = Non applicable car taxon naturalisé. Nat = Taxon indicateur de zone humide. A = Avérée, P = Potentielle, N = Non exotique envahissant. Un « ? » au statut signifie que celui-ci est présumé. « pp » signifie que seule une partie des (syn)taxons de rang inférieur est concerné.*

4.19.2 Faune

4.19.2.1 Bibliographie

4.19.2.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du SIRF, en avril 2019. Il apparait que 3 espèces observées sur la commune de Rombies-et-Marchipont entre 2009 et 2019 sont considérées comme protégées et/ou menacées en Hauts-de-France et sont potentiellement présentes sur le site d'étude.

4.19.2.1.2 Zonages

Aucune ZNIEFF ou ZPS n'est située au droit de la zone d'étude ou à proximité immédiate.

Tableau 172 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Rombies-et-Marchipont- zone 2 », d'après le zonage situé à proximité

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Oiseau	*Carduelis carduelis*	Chardonneret élégant
Oiseau	*Carduelis chloris*	Verdier d'Europe
Oiseau	*Sturnus vulgaris*	Étourneau sansonnet

D'après la précédente analyse bibliographique, 3 espèces d'intérêt sont considérées comme potentielles sur la zone d'étude. Une de ces espèces (Chardonneret élégant) a été inventoriée.
En revanche, les autres espèces n'ont pas été recensées malgré la présence d'habitats potentiellement favorables et une pression d'inventaire suffisante. Dans ce contexte, nous excluons la présence de ces espèces au sein du site dans le cadre de cette étude et en période de reproduction.

4.19.2.2 Evaluation patrimoniale des espèces observées

AVIFAUNE

Au total, **17 espèces** d'oiseaux ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de nidification, parmi lesquelles **une espèce nicheuse est d'intérêt au niveau national et régional** : **le Chardonneret élégant.** En France, le Chardonneret élégant est considéré comme « vulnérable » et protégé. Au niveau régional, le Chardonneret élégant est considéré comme « quasi menacé ».

Tableau 173 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale (nicheur)	Déterm. ZNIEFF	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Statut de reproduction sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					Nicheur
Avifaune en période de nidification									
Avifaune nicheuse des milieux ouverts à semi-ouverts									
Carduelis carduelis	**Chardonneret élégant**	Nat.	**VU**	**NT**	AC	non		Ann. II	Possible
Phasianus colchicus	Faisan de Colchide		LC	LC	AC	non		Ann. III	Possible
Avifaune nicheuse des milieux arborés à boisés									
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. III	Probable
Garrulus glandarius	Geai des chênes		LC	LC	AC	non			Possible
Parus major	Mésange charbonnière	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. II	Probable
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Turdus merula	Merle noir		LC	LC	C	non		Ann. III	Possible
Avifaune de passage en période de nidification									
Corvus monedula	Choucas des tours	Nat.	/		AC	non			/
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet				AC	non			
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	Nat.			AC	non		Ann. II	
Apus apus	Martinet noir	Nat.			AC	non		Ann. III	
Columba livia (forme urbaine)	Pigeon biset domestique					non			
Columba palumbus	Pigeon ramier				C	non			
Phoenicurus ochruros	Rougequeue noir	Nat.			AC	non		Ann. II	
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque				AC	non		Ann. III	

Légende :

Listes rouges : VU= vulnérable, NT = quasi menacé, LC= préoccupation mineure
Rareté régionale : AC = assez commun, C = commun
***En gras** = espèce d'intérêt patrimonial*

Localisation du Chardonneret élégant sur le site de Rombie-et-Marchipont - zone 2

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

HERPETOFAUNE

Aucune espèce d'amphibiens ou de reptiles n'a été inventoriée au sein de ce site.

ENTOMOFAUNE

Au total, **4 espèces** d'insectes ont été contactées au sein de la zone d'étude. Cependant a**ucune** d'entre elles n'est **d'intérêt patrimonial.** Toutes les espèces sont considérées comme « préoccupation mineure », « non applicable » ou « non menacée ».

Tableau 174 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune recensée sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Lépidoptères									
Maniola jurtina	Myrtil		LC	LC	CC				Possible
Pieris rapae	Piéride de la rave		LC	LC	CC				Probable
Orthoptères									
Chorthippus biguttulus	Criquet mélodieux		NM		C				Probable
Chorthippus parallelus	Criquet des pâtures		NM		CC				Probable

Légende du tableau :

Listes rouges : LC= préoccupation mineure, NM= non menacée
Rareté régionale : C = commun, CC = très commun

MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)

Aucune espèce de mammifère n'a été contactée au sein de la zone d'étude en période de reproduction.

CHIROPTERES

Un SM4 a été posé sur ce site. Il a été placé le 15/08/2019 et retiré le 16/08/2019, soit 1 nuit entière.
Suite à analyse, 1 espèce a été recensée :

Toutes les espèces sont protégées au niveau national.

La Pipistrelle commune est considérée « quasi menacé » en France et « indéterminé » en région.

Tableau 175 : Espèces de chiroptères présentes sur le secteur « Rombies-et-Marchipont- zone 2»

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune

Une grange à la toiture ouverte est présente au Nord de la zone d'étude (cf. cartographie suivante). Ces bâtiments peuvent être utilisés comme gîte en période estivale et hivernale. La zone offre donc les conditions nécessaires pour la chasse, le transit et le repos (estivale et hivernale

Tableau 176 : Tableau de bioévaluation des Mammifères inventoriés sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Chiroptères									
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Nat.	NT	I	C	-	Ann. IV	Ann. III	Chasse et transit possible

Légende du tableau :

Liste rouge des Mammifères menacés en France et en NPdC
NT = quasi menacé, I = indéterminé
Rareté régionale : C = commun

Localisation des cavités sur le site de Rombies-et-Marchipont - zone 2

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.19.3 Bilan des enjeux écologiques

Tableau 177 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Rombies-et-Marchipont- zone 2 »

Habitats	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude immédiate		Niveau d'enjeu global de l'habitat
	Flore	Faune	
Alignements d'arbres	Alignement d'arbres peu diversifié et à la strate herbacée constituée d'espèces eutrophiles à nitrophiles. Fonction de barrière visuelle. Strate arborée presque intégralement composée d'une EEE. **Enjeux floristiques très faibles.**	Présence d'une espèce d'oiseaux d'intérêt en période de nidification : le **Chardonneret élégant.** **Z**one favorable à la chasse et au transit des chiroptères (**1 espèces inventoriées**). Peu favorable au reste des groupes étudiés. Notons qu'une vieille grange se trouve à proximité directe du site et possède quelques ouvertures dans sa toiture (gîtes possibles). **Enjeux faunistiques faibles.**	**Faible**
Non prospecté	**Non évaluable**	**Non évaluable**	**Non évaluable**

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le site de Rombies-et-Marchipont - zone 2

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.20 Rouvignies - zone 3

4.20.1 Flore

4.20.1.1 Bibliographie

4.20.1.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du CBNBl, en avril 2019. Le site est situé à la fois sur la commune de Rouvignies et sur celle de Prouvy. Il apparait qu'un seul taxon observé sur la commune de Rouvignies après 1990 est considéré comme protégé et/ou menacé en Hauts-de-France et 2 le sont celle de Prouvy. Parmi eux, seul le Bois de Sainte-Lucie (*Prunus mahaleb*), espèce protégée en Nord-Pas-de-Calais, assez commune mais non menacée, semble potentiellement observable sur la zone d'étude d'après photo-interprétation.

4.20.1.1.2 Zonages

Aucune ZNIEFF ou ZPS n'est située au droit de la zone d'étude ou à proximité immédiate.

4.20.1.2 Cartographie des habitats

🕮 Les habitats présents sur le site d'étude sont présentés sur la cartographie en page suivante.

Cartographie des habitats, Rouvignies - zone 3

Légende:

Zone d'étude Flore-Habitats

Habitats (Code(s) EUNIS) :

- Friche nitrophile (I1.53)
- Friche vivace mésoxérophile (I1.53)
- Prairie pâturée (E2.11)
- Prairie de fauche (E2.2)
- Haies arbustives (FA.4)
- Formation arborée anthropique (G5.2)
- Cultures (I1.1)
- Non prospecté

Habitat linéaire (Code(s) EUNIS) :

- Fossés (J5.41)

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.20.1.3 *Evaluation patrimoniale*

Le site présente une diversité spécifique moyenne. Lors des prospections, **74 taxons** ont été observés sur l'ensemble de la zone d'étude dont **7** pour lesquels la cotation UICN n'est pas applicable. Parmi ces taxons **aucune espèce n'est protégée ou d'intérêt patrimonial au niveau régional.** Le tableau en fin de partie reprend l'ensemble des taxons observés, où, pour chaque taxon, différents indices sont précisés (statut, rareté, menace, protection au niveau régional…).

La figure ci-après illustre la proportion des indices de rareté des espèces floristiques observées. Les espèces pour lesquelles l'évaluation UICN n'est pas applicable (cas des espèces adventices, subspontanées, sténonaturalisées, eurynaturalisées et des taxons indigènes hybrides…) ne sont pas intégrées au graphique suivant (7 espèces exclues).

Les degrés de rareté varient de « très commun » à « commun ».

Figure 22 : Proportions des degrés de rareté des espèces floristiques observées sur le secteur « Rouvignies - zone 3 »

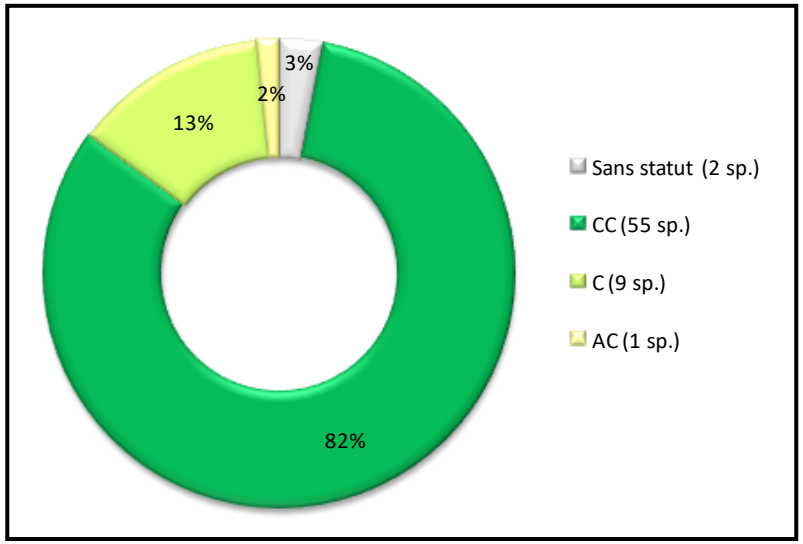

***Légende** : CC= très commun, C= commun.*

Aucune des espèces référencée dans la bibliographie n'a été observée.

Ceci peut être dû au fait que les habitats ne possèdent actuellement pas ou plus les conditions stationnelles favorables à leur accueil (habitat en cours de fermeture, état de conservation peu favorable, gestion non favorable…).

ESPECES PROTEGEES

Aucune espèce protégée n'a été observée sur la zone d'étude.

ESPECES PATRIMONIALES

Aucune espèce d'intérêt patrimonial n'a été observée sur la zone d'étude.

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Une espèce exotique envahissante a été observée sur la zone d'étude : l'Arbre à papillons (*Buddleja davidii*). En effet, quelques individus se développent en bordure d'une friche vivace mésoxérophile à l'Ouest du site. Le tableau suivant rend compte des différents statuts de l'espèce.

Tableau 178 : Statuts des EEE présentes sur le secteur « Rouvignies - zone 3 »

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Espèce Exotique Envahissante
Buddleja davidii Franch.	Buddléia de David ; Arbre aux papillons	Z	C	A

***Légende** : Z = Eurynaturalisé, C = Commun, A = Avérée.*

📖 La localisation des individus est visible sur une carte en fin de partie.

AUTRES ESPECES

Notons que certains taxons ne possèdent pas de statuts et d'indices de rareté car seul le genre a pu être déterminé (*Rubus* sp., *Taraxacum* sp., ...). Cette détermination partielle est expliquée par une complexité dans la détermination taxonomique ou par une visite de terrain en inadéquation avec la phénologie des espèces (absence des critères de reconnaissance).

HABITATS

Les habitats du site, leurs correspondances typologiques, leur surface et les enjeux floristiques associés sont récapitulés dans le tableau suivant.

Tableau 179 : Liste des habitats observés sur le secteur « Rouvignies - zone 3 »

Habitats	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Natura 2000	Surface approximative (ha sauf habitat linéaire)	Valeur patrimoniale	Justification
Friche nitrophile	87.1	I1.53	/	0,066	Très faible	Végétation à diversité spécifique extrêmement faible du fait de la colonisation par la Grande ortie. Espèces nitrophiles à croissance rapide et dense ne permettant pas aux autres espèces de s'installer.
Friche vivace mésoxérophile	87.1	I1.53	/	0,217	Faible	Habitat à diversité floristique plutôt élevée (piqueté ou non), alliant quelques espèces prairiales aux nombreuses espèces de friche de milieux plus secs. Présence d'une EEE.
Prairie pâturée	38.11	E2.11	/	0,189	Faible	Prairie pâturée à diversité floristique moyenne, occupée par des équins. Présence d'espèces rudérales, et cortège floristique aux espèces communes.
Prairie de fauche	38.2	E2.2	/	1,091	Faible	Habitat à diversité floristique moyenne mais cortège fortement graminéen et assez banalisé. Très peu de dicotylédones prairiales, prairie fertilisée.
Haies arbustives	31.81 x 84.2	FA.4	/	0,173	Faible	Haies arbustives pauvres en espèces. Intérêt floristique strict de ces haies limité, mais rôle important en tant que continuité écologique.
Formation arborée anthropique	84.3	G5.2	/	0,432	Faible	Habitat d'origine anthropique aux espèces très communes et strate herbacée nitrophile.
Fossés	89.22 x 53.11	J5.41 x C3.21	/	126 m	Faible	Fossé sans végétation aquatique, mais bordé de quelques formations de roselière peu diversifiées. Faibles potentialités d'installation d'espèces à enjeu .
Cultures	82.11	I1.1	/	1,802	Très faible	Habitat à diversité floristique extrêmement faible par rapport à la surface occupée. Soumis aux intrants.
Non prospecté	/	/	/	0,114	NA	/

Les habitats observés sur la zone d'étude présentent ainsi des enjeux floristiques jugés très faibles à faibles.

Localisation des Espèces Exotiques Envahissantes, Rouvignies - zone 3

Légende:

Zone d'étude Flore-Habitats

Espèce exotique envahissante ponctuelle (Rareté) :

Buddleja davidii, Arbre à papillons (C)

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

Tableau 180 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Rouvignies - zone 3 » lors des prospections floristiques

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Caract. ZH	EEE
Achillea millefolium L., 1753	Achillée millefeuille	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Agrostis stolonifera L., 1753	Agrostide stolonifère	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Alopecurus pratensis L., 1753	Vulpin des prés (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Anthoxanthum odoratum L., 1753	Flouve odorante	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois (s.l.) ; Cerfeuil sauvage	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Arctium lappa L., 1753	Grande bardane	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Artemisia vulgaris L., 1753	Armoise commune ; Herbe à cent goûts	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Bromus hordeaceus L., 1753	Brome mou (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Bryonia cretica L.	Bryone	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Buddleja davidii Franch., 1887	Buddléia de David ; Arbre aux papillons	Z	C	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	A
Calamagrostis epigejos (L.) Roth, 1788	Calamagrostide commune (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Cerastium fontanum Baumg., 1816	Céraiste commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Chenopodium album L., 1753	Chénopode blanc (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cirsium palustre (L.) Scop., 1772	Cirse des marais	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Convolvulus sepium L., 1753	Liseron des haies	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Crepis capillaris (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Elytrigia repens (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Epilobium hirsutum L., 1753	Épilobe hérissé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Epilobium parviflorum Schreb., 1771	Épilobe à petites fleurs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Equisetum arvense L., 1753	Prêle des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Eupatorium cannabinum L., 1753	Eupatoire chanvrine (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Festuca rubra L., 1753	Fétuque rouge (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Nat pp	N
Fraxinus excelsior L., 1753	Frêne commun	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Galeopsis tetrahit L., 1753	Galéopsis tétrahit	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron (s.l.)	I	CC	LC	NE	Non	pp	pp	Non	N
Glechoma hederacea L., 1753	Lierre terrestre ; Gléchome lierre terrestre	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Heracleum sphondylium L., 1753	Berce commune (s.l.) ; Berce des prés ; Grande berce	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Holcus lanatus L., 1753	Houlque laineuse (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791	Séneçon jacobée (s.l.) ; Jacobée	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Juglans regia L., 1753	Noyer commun ; Noyer royal	Z;C	C	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Lactuca serriola L., 1756	Laitue scariole	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lamium album L., 1753	Lamier blanc ; Ortie blanche	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lathyrus latifolius L., 1753	Gesse à larges feuilles ; Pois vivace	N	AC	NAa	[LC]	Non	Non	Non	Non	N
Lolium perenne L., 1753	Ray-grass anglais ; Ray-grass commun ; Ivraie vivace	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Malus pumila Mill., 1768	Pommier commun ; Pommier cultivé	C	AR	NAo	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Mercurialis annua L., 1753	Mercuriale annuelle	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Pastinaca sativa subsp. sativa L., 1753	Panais cultivé	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Persicaria maculosa Gray, 1821	Renouée persicaire ; Persicaire	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Phalaris arundinacea L., 1753	Alpiste faux-roseau (s.l.) ; Baldingère (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Phleum pratense L., 1753	Fléole des prés	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Caract. ZH	EEE
Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Roseau commun ; Phragmite	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Picris hieracioides L., 1753	Picride fausse-épervière (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Poa pratensis L., 1753	Pâturin des prés (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Poa trivialis L., 1753	Pâturin commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Populus alba L., 1753	Peuplier blanc ; Ypréau	C	PC?	NAa	[LC]	Non	Non	Non	Nat	N
Populus tremula L., 1753	Peuplier tremble ; Tremble	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Prunus avium (L.) L., 1755	Merisier (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Prunus domestica L., 1753	Prunier (s.l.) ; Prunier cultivé	C	R?	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Quercus robur L., 1753	Chêne pédonculé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Ranunculus acris L., 1753	Renoncule âcre (s.l.)	I;Z?	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Rubus L., 1753	Ronce (G)		P							
Rumex conglomeratus Murray, 1770	Patience agglomérée	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Rumex obtusifolius L., 1753	Patience à feuilles obtuses (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Salix alba L., 1753	Saule blanc	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Schedonorus pratensis (Huds.) P.Beauv., 1812	Fétuque des prés (s.l.)	I	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Stellaria media (L.) Vill., 1789	Stellaire intermédiaire ; Mouron des oiseaux ; Mouron blanc	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Symphytum officinale L., 1753	Consoude officinale (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Tanacetum vulgare L., 1753	Tanaisie commune ; Herbe aux vers	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Taraxacum F.H.Wigg.	Pissenlit (G)		P							
Torilis japonica (Houtt.) DC., 1830	Torilis du Japon (s.l.) ; Torilis faux-cerfeuil	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Trifolium repens L., 1753	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Urtica dioica L., 1753	Grande ortie (s.l.) ; Ortie dioïque (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Veronica chamaedrys L., 1753	Véronique petit-chêne	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Zea mays L., 1753	Maïs	C	R?	NAo	[NA]	Non	Non	Non	Non	N

***Légende** : I = Indigène, N = Sténonaturalisé, Z = Eurynaturalisé, C (Colonne statut) = Cultivé. CC = Très commun, C (Colonne rareté) = Commun, AC = Assez commun, PC = Peu commun, AR = Assez rare, R = Rare, P = Présent. LC = Préoccupation mineure, NA = Non applicable, NAo = Exclu de la liste rouge, NAa = Non applicable car taxon naturalisé, NE = Non évalué. Nat = Taxon indicateur de zone humide. A = Avérée, N = Non exotique envahissant. Un « ? » au statut signifie que celui-ci est présumé. « pp » signifie que seule une partie des (syn)taxons de rang inférieur est concerné.*

4.20.2 Faune

4.20.2.1 Bibliographie

4.20.2.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du SIRF, en avril 2019. Il apparait que 5 espèces observées sur la commune de Rouvignies de 2009 à 2019 sont considérées comme protégées et/ou menacées en Hauts-de-France et sont potentiellement présentes sur le site d'étude. Ces espèces sont listées dans le tableau suivant.

4.20.2.1.2 Zonages

Aucune ZNIEFF ou ZPS n'est située au droit de la zone d'étude ou à proximité immédiate.

Tableau 181 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Rouvigny »

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Oiseau	*Cettia cetti*	Bouscarle de Cetti
Oiseau	*Sturnus vulgaris*	Étourneau sansonnet
Oiseau	*Carduelis cannabina*	Linotte mélodieuse
Oiseau	*Phylloscopus trochilus*	Pouillot fitis
Oiseau	*Carduelis chloris*	Verdier d'Europe

D'après la précédente analyse bibliographique, 5 espèces d'intérêt sont considérées comme potentielles sur la zone d'étude. Une seule de ces espèces a été observée (l'Etourneau sansonnet, de passage sur la zone d'étude). En revanche, l'autre espèce n'a pas été recensée malgré la présence d'habitats potentiellement favorables et une pression d'inventaire suffisante. Dans ce contexte, nous excluons la présence de cette espèce au sein du site dans le cadre de cette étude et en période de reproduction.

4.20.2.2 Evaluation patrimoniale des espèces observées

AVIFAUNE

Au total, **23 espèces** d'oiseaux ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de nidification. Cependant toutes **les espèces recensées sont considérées** sur les listes rouges national et/ou régional **comme « préoccupation mineure »**. Aucune espèce nicheuse sur site, ne présente d'intérêt patrimonial.

Tableau 182 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale (nicheur)	Déterm. ZNIEFF	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Statut de reproduction sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					Nicheur
Avifaune en période de nidification									
Avifaune nicheuse des milieux arborés à boisés									
Aegithalos caudatus	Mésange à longue queue	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. III	Possible
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Dendrocopos major	Pic épeiche	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. III	Probable
Parus major	Mésange charbonnière	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. II	Probable
Picus viridis	Pic vert	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. II	Possible
Psittacula krameri	Perruche à collier		NA	NA	AR	non			Possible
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. II	Probable
Turdus merula	Merle noir		LC	LC	C	non		Ann. III	Certain
Avifaune de passage en période de nidification									
Apus apus	Martinet noir	Nat.	/		AC	non		Ann. III	/
Ardea cinerea	Héron cendré	Nat.			C	non		Ann. III	
Columba livia (forme urbaine)	Pigeon biset domestique					non			
Columba palumbus	Pigeon ramier				C	non			
Corvus corone	Corneille noire				AC	non			
Corvus frugilegus	Corbeau freux				C	non			
Corvus monedula	Choucas des tours	Nat.			AC	non			
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	Nat.			AC	non		Ann. II	
Larus argentatus	Goéland argenté	Nat.			AC	oui			
Larus michahellis	Goéland leucophée	Nat.			PC	oui		Ann. III	
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque				AC	non		Ann. III	
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet				AC	non			

Légende :

Listes rouges : LC= préoccupation mineure, NA = non applicable
Rareté régionale : AR = assez rare, PC = peu commun, AC = assez commun, C = commun

HERPETOFAUNE

Aucune espèce d'amphibien et de reptile n'a été inventoriée au sein de ce site.

ENTOMOFAUNE

Au total, **7 espèces** d'insectes ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de reproduction. Cependant a**ucune** d'entre elles n'est **d'intérêt patrimonial.** Toutes les espèces sont considérées comme « préoccupation mineure », « non applicable » ou « non menacée ».

Tableau 183 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Lépidoptères									
Pieris rapae	Piéride de la rave		LC	LC	CC				Possible
Pieris brassicae	Piéride du chou		LC	LC	CC				Possible
Vanessa atalanta	Vulcain		LC	NA	CC				Probable
Odonates									
Sympetrum sanguineum	Sympétrum rouge sang		LC	LC	C				Passage
Orthoptères									
Chorthippus biguttulus	Criquet mélodieux		NM		C				Possible
Chorthippus parallelus	Criquet des pâtures		NM		CC				Probable
Conocephalus fuscus	Conocéphale bigarré		NM		CC				Possible

Légende du tableau :

Listes rouges : LC= préoccupation mineure, NM= non menacée, NA = non applicable
Rareté régionale : C = commun, CC = très commun

MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)

Au total, **3 espèces** de mammifères ont été contactées au sein de la zone d'étude. **Aucune** n'est considérée comme **d'intérêt patrimonial.** En effet, même si le Lapin de garenne est considéré comme « quasi menacé » sur la liste rouge national, ce dernier est « susceptible d'occasionner des dégâts » en région et non protégée au niveau national. Ainsi il n'est pas considéré comme d'intérêt patrimonial dans le cadre de cette étude.

CHIROPTERES

Un SM4 a été posé sur ce site. Il a été placé le 16/08/2019 et retiré le 18/08/2019, soit 2 nuits entières.

Suite à analyse, 1 espèce a été recensée :

Toutes les espèces sont protégées au niveau national.

La Pipistrelle commune est considérée « quasi menacé » en France et « indéterminé » en région.

Tableau 184 : Espèces de chiroptères présentes sur le secteur « Prouvy »

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune

Une cavité d'origine naturelle (arbres creux, loge de pic, …) a été recensée sur la zone d'étude (cf. cartographie suivante).
Les cavités peuvent être utilisées comme gîte en période estivale par des individus isolés ou en petits groupes. Mais également en période hivernale par quelques espèces (aucunes présentes ici) de façon occasionnelle. La zone offre donc les conditions nécessaires pour la chasse, le transit et le repos (estival)

Tableau 185 : Tableau de bioévaluation des Mammifères inventoriés sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Mammifères									
Mammifères des milieux ouverts et semi-ouverts									
Lepus europaeus	Lièvre d'Europe		LC	I	CC				Repro probable
Oryctolagus cuniculus	Lapin de garenne		NT		CC				Repro probable
Chiroptères									
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Nat.	NT	I	C	-	Ann. IV	Ann. III	Chasse et transit possible

Légende du tableau :

Liste rouge des Mammifères menacés en France et en NPdC
NT = quasi menacé, LC= préoccupation mineure, I = indéterminé
Rareté régionale : CC = Très commun, C = commun

Localisation des cavités sur le site de Rouvignies - zone 3

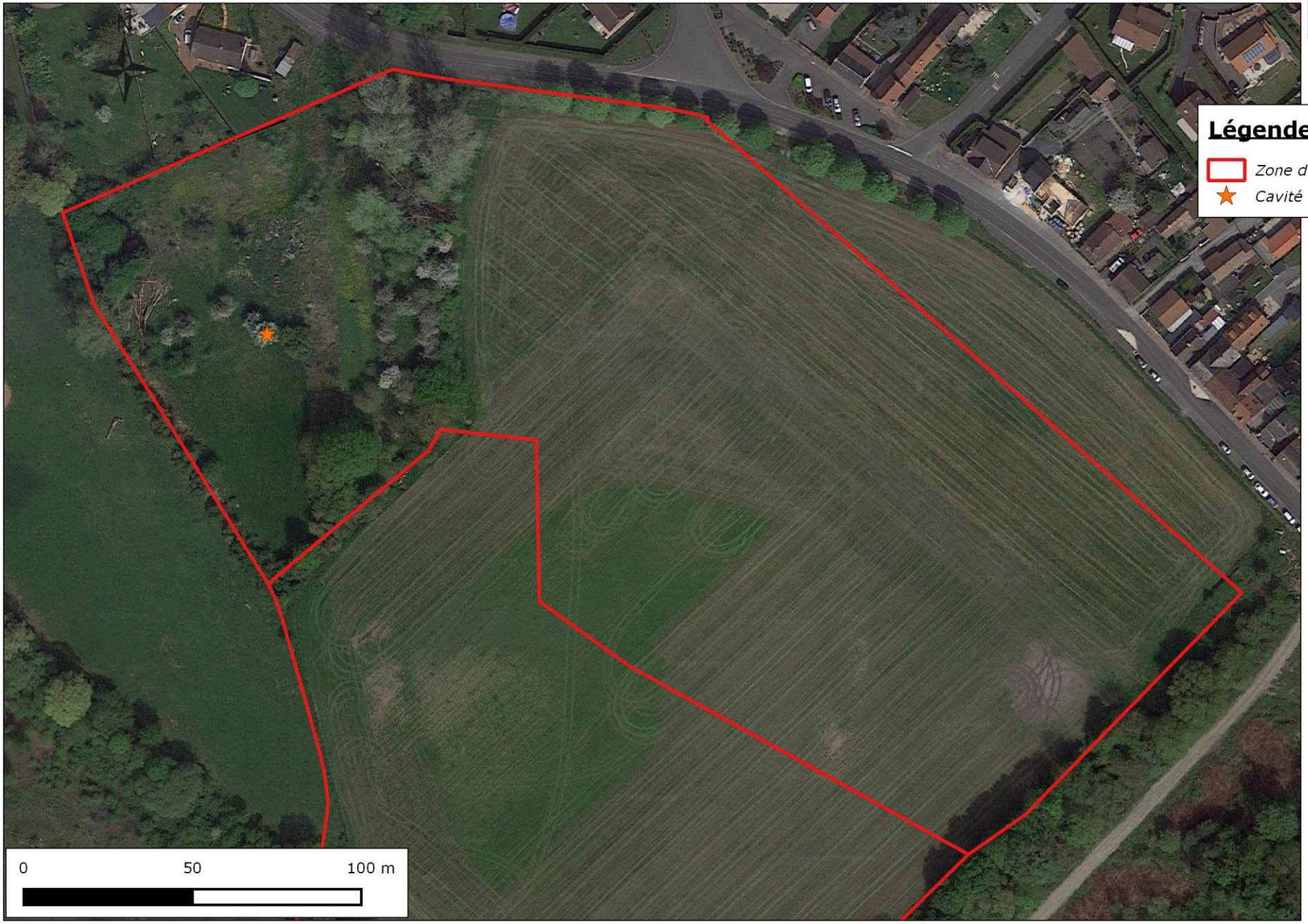

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.20.3 Bilan des enjeux écologiques

Tableau 186 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Rouvignies - zone 3 »

Habitats	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude immédiate		Niveau d'enjeu global de l'habitat
	Flore	Faune	
Friche nitrophile	Végétation à diversité spécifique extrêmement faible du fait de la colonisation par la Grande ortie. Espèces nitrophiles à croissance rapide et dense ne permettant pas aux autres espèces de s'installer. **Enjeux floristiques très faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée. Habitat favorable au cortège des espèces de milieux ouverts à semi-ouverts, notamment pour l'entomofaune. **Enjeux faunistiques faibles**.	**Faible**
Friche vivace mésoxérophile	Habitat à diversité floristique plutôt élevée (piqueté ou non), alliant quelques espèces prairiales aux nombreuses espèces de friche de milieux plus secs. Présence d'une EEE. **Enjeux floristiques faibles.**		
Prairie pâturée	Prairie pâturée à diversité floristique moyenne, occupée par des équins. Présence d'espèces rudérales, et cortège floristique aux espèces communes. **Enjeux floristiques faibles.**		
Prairie de fauche	Habitat à diversité floristique moyenne mais cortège fortement graminéen et assez banalisé. Très peu de dicotylédones prairiales, prairie fertilisée. **Enjeux floristiques faibles.**		
Haies arbustives	Haies arbustives pauvres en espèces. Intérêt floristique strict de ces haies limité, mais rôle important en tant que continuité écologique. **Enjeux floristiques faibles.**	**1 espèces de chiroptères inventoriées**. Zone favorable à la chasse et au transit des chiroptères**.** Habitat favorable au cortège des espèces de milieux ouverts à semi-ouverts. Notons la présence d'une cavités. Cela dit, au regard de l'habitat, les **enjeux faunistiques sont faibles**.	**Faible**
Formation arborée anthropique	Habitat d'origine anthropique aux espèces très communes et strate herbacée nitrophile. **Enjeux floristiques faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat favorable au cortège des espèces de milieux arborés à boisés. **Enjeux faunistiques faibles**.	**Faible**
Fossés	Fossé sans végétation aquatique, mais bordé de quelques formations de roselière peu diversifiées. Faibles potentialités d'installation d'espèces à enjeu. **Enjeux floristiques faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée. Habitat peu favorable aux différents groupes d'espèces. **Enjeux faunistiques très faibles.**	**Faible**
Cultures	Habitat à diversité floristique extrêmement faible par rapport à la surface occupée. Soumis aux intrants. **Enjeux floristiques très faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat peu favorable aux différents groupes d'espèces. **Enjeux faunistiques très faibles.**	**Très faible**
Non prospecté	**Non évaluable**	**Non évaluable**	**Non évaluable**

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le site de Rouvignies - zone 3

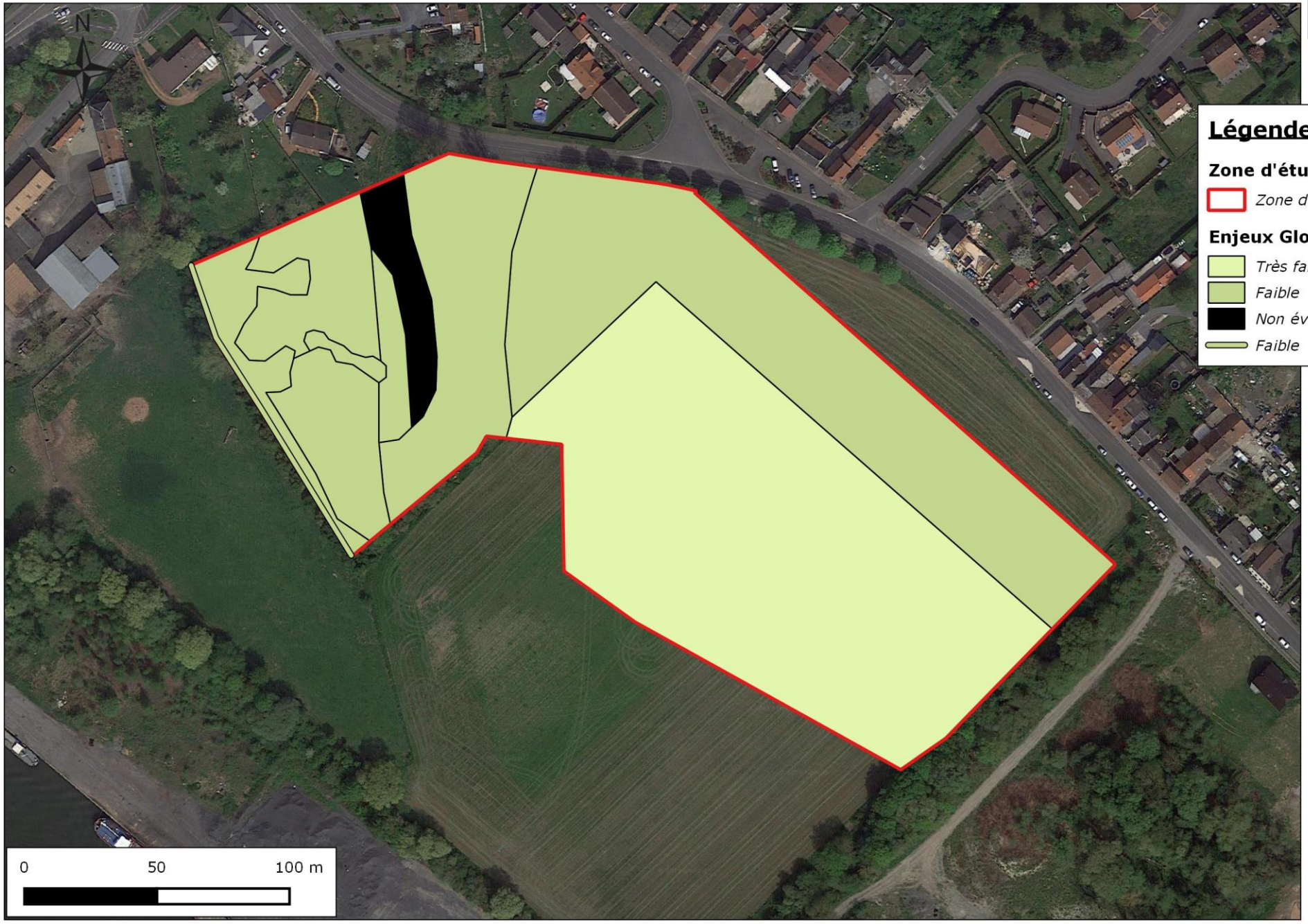

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.21 Saint-Aybert - zone 1

4.21.1 Flore

4.21.1.1 Bibliographie

4.21.1.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du CBNBl, en avril 2019. Il apparait que 10 taxons observés sur la commune de Saint-Aybert après 1990 sont considérés comme protégés et/ou menacés en Hauts-de-France, mais aucun d'entre eux ne semble potentiellement observable sur la zone d'étude d'après photo-interprétation.

4.21.1.1.2 Zonages

Une ZNIEFF de type I « Bois d'Emblise, Marais du Moulin et Marais Loumois » et une ZNIEFF de type II « La basse Vallée de l'Escaut entre Onnaing, Mortagne du Nord et la frontière belge » sont situées au droit de la zone d'étude. Parmi les espèces référencées dans ces zonages, 2 semblent potentiellement observables sur la zone d'étude et sont listées dans le tableau suivant.

Tableau 187 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Saint-Aybert - zone 1 », d'après les zonages situés à proximité

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFFNPdC	Zonages	
									ZNIEFF de type I "Bois d'Emblise, Marais du Moulin et Marais Loumois"	**ZNIEFF de type II "La basse Vallée de l'Escaut entre Onnaing, Mortagne du Nord et la frontière belge"**
Cyanus segetum Hill, 1762	Bleuet	I	AR	NT	LC	Non	Oui	Oui		x
Saxifraga granulata L., 1753	Saxifrage granulée ; Saxifrage à bulbilles	I	AR	NT	LC	R1	Oui	Oui	x	x

***Légende** : I = Indigène, AR = Assez rare, LC = Préoccupation mineure, R1 = Protection régionale.*

4.21.1.2 Cartographie des habitats

📖 Les habitats présents sur le site d'étude sont présentés sur la cartographie en page suivante.

Cartographie des habitats, Saint-Aybert - zone 1

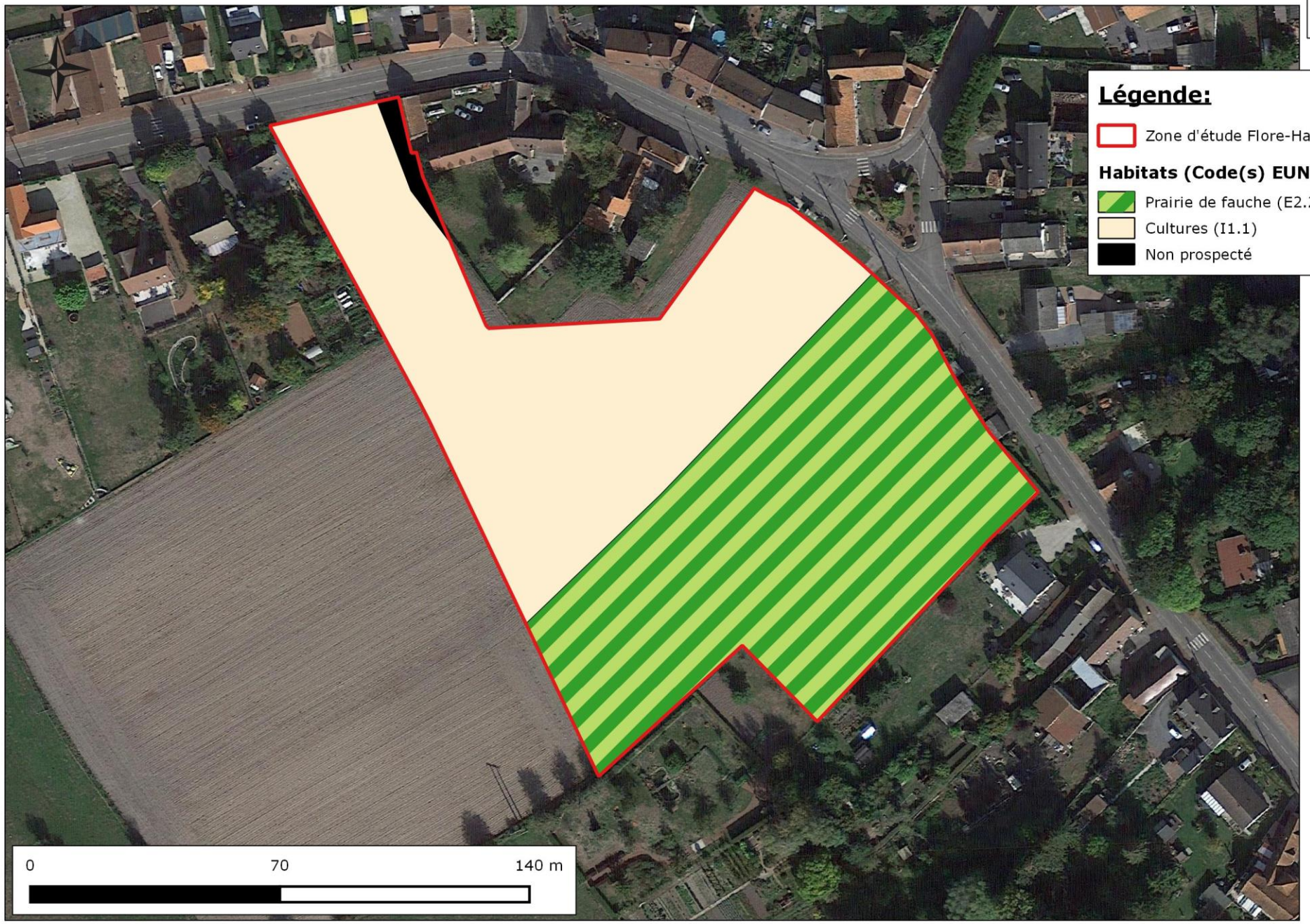

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM -
Agglomération de Valenciennes (59)

4.21.1.3 *Evaluation patrimoniale*

Le site présente une diversité spécifique faible. Lors des prospections, **32 taxons** ont été observés sur l'ensemble de la zone d'étude dont **2** pour lesquels la cotation UICN n'est pas applicable. Parmi ces taxons **aucune espèce n'est protégée ou d'intérêt patrimonial au niveau régional.** Le tableau en fin de partie reprend l'ensemble des taxons observés, où, pour chaque taxon, différents indices sont précisés (statut, rareté, menace, protection au niveau régional…).

La figure ci-après illustre la proportion des indices de rareté des espèces floristiques observées. Les espèces pour lesquelles l'évaluation UICN n'est pas applicable (cas des espèces adventices, subspontanées, sténonaturalisées, eurynaturalisées et des taxons indigènes hybrides…) ne sont pas intégrées au graphique suivant (2 espèces exclues).

Les degrés de rareté varient de « très commun » à « assez commun ».

Figure 23 : Proportions des degrés de rareté des espèces floristiques observées sur le secteur « Saint-Aybert - zone 1 »

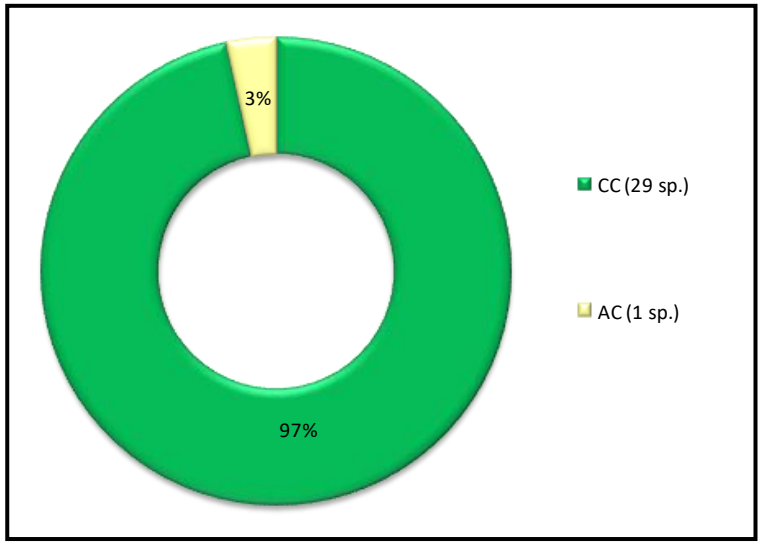

***Légende** : CC= très commun, AC= Assez commun.*

Aucune des espèces référencée dans la bibliographie n'a été observée.

Ceci peut être dû au fait que les habitats ne possèdent actuellement pas ou plus les conditions stationnelles favorables à leur accueil (habitat en cours de fermeture, état de conservation peu favorable, gestion non favorable…).

ESPECES PROTEGEES

Aucune espèce protégée n'a été observée sur la zone d'étude.

ESPECES PATRIMONIALES

Aucune espèce d'intérêt patrimonial n'a été observée sur la zone d'étude.

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Aucune espèce exotique envahissante n'a été observée sur la zone d'étude.

HABITATS

Les habitats du site, leurs correspondances typologiques, leur surface et les enjeux floristiques associés sont récapitulés dans le tableau suivant.

Tableau 188 : Liste des habitats observés sur le secteur « Rouvignies - zone3 »

Habitats	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Natura 2000	Surface approximative (ha)	Valeur patrimoniale	Justification
Prairie de fauche	38.2	E2.2	/	0,933	Faible	Habitat à diversité floristique moyenne mais cortège fortement graminéen et assez banalisé. Très peu de dicotylédones prairiales, prairie fertilisée.
Cultures	82.11	I1.1	/	0,851	Très faible	Habitat à diversité floristique extrêmement faible par rapport à la surface occupée. Soumis aux intrants.
Non prospecté	/	/	/	0,017	NA	/

Les habitats observés sur la zone d'étude présentent ainsi des enjeux floristiques jugés très faibles à faibles.

Tableau 189 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Saint-Aybert - zone 1 » lors des prospections floristiques

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Caract. ZH	EEE
Achillea millefolium L., 1753	Achillée millefeuille	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Bromus hordeaceus L., 1753	Brome mou (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Cerastium fontanum Baumg., 1816	Céraiste commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Chenopodium album L., 1753	Chénopode blanc (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Convolvulus arvensis L., 1753	Liseron des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Echinochloa crus-galli (L.) P.Beauv., 1812	Panic pied-de-coq ; Panic des marais ; Pied-de-coq	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Elytrigia repens (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Equisetum arvense L., 1753	Prêle des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Fallopia convolvulus (L.) Á.Löve, 1970	Renouée faux-liseron	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Heracleum sphondylium L., 1753	Berce commune (s.l.) ; Berce des prés ; Grande berce	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Holcus lanatus L., 1753	Houlque laineuse (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lolium perenne L., 1753	Ray-grass anglais ; Ray-grass commun ; Ivraie vivace	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Medicago lupulina L., 1753	Luzerne lupuline ; Minette ; Mignonnette	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Mercurialis annua L., 1753	Mercuriale annuelle	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Persicaria maculosa Gray, 1821	Renouée persicaire ; Persicaire	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Poa pratensis L., 1753	Pâturin des prés (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Polygonum aviculare L., 1753	Renouée des oiseaux (s.l.) ; Traînasse	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Rumex obtusifolius L., 1753	Patience à feuilles obtuses (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Schedonorus pratensis (Huds.) P.Beauv., 1812	Fétuque des prés (s.l.)	I	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Sonchus asper (L.) Hill, 1769	Laiteron rude (s.l.) ; Laiteron épineux	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Stellaria media (L.) Vill., 1789	Stellaire intermédiaire ; Mouron des oiseaux ; Mouron blanc	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Tanacetum vulgare L., 1753	Tanaisie commune ; Herbe aux vers	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Tripleurospermum inodorum (L.) Sch.Bip., 1844	Matricaire inodore	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Veronica arvensis L., 1753	Véronique des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Veronica persica Poir., 1808	Véronique de Perse ; Véronique commune	Z	CC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Vicia cracca L., 1753	Vesce à épis	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Zea mays L., 1753	Maïs	C	R?	NAo	[NA]	Non	Non	Non	Non	N

***Légende** : I = Indigène. CC = Très commun, AC = Assez commun, PC = Peu commun, AR = Assez rare, R = Rare, P = Présent. LC = Préoccupation mineure, NAa = Non applicable car taxon naturalisé. Nat = Taxon indicateur de zone humide. N = Non exotique envahissant. Un « ? » au statut signifie que celui-ci est présumé. « pp » signifie que seule une partie des (syn)taxons de rang inférieur est concerné.*

4.21.2 Faune

4.21.2.1 Bibliographie

4.21.2.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du SIRF, en avril 2019. Il apparait que 7 espèces observées sur la commune de Saint Aybert de 2009 à 2019 sont considérées comme protégées et/ou menacées en Hauts-de-France et sont potentiellement présentes sur le site d'étude. Ces espèces sont citées dans le tableau ci-après.

4.21.2.1.2 Zonages

Une ZNIEFF de type I « Bois d'Emblise, Marais du Moulin et Marais Loumois » et une ZNIEFF de type II « La basse Vallée de l'Escaut entre Onnaing, Mortagne du Nord et la frontière belge » sont situées au droit de la zone d'étude. Parmi les espèces référencées dans ces zonages, aucune ne semble potentiellement présente sur la zone d'étude.

Tableau 190 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Saint Aybert »

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Oiseau	*Carduelis carduelis*	Chardonneret élégant
Oiseau	*Alauda arvensis*	Alouette des champs
Oiseau	*Anthus pratensis*	Pipit farlouse
Oiseau	*Motacilla flava*	Bergeronnette printanière
Oiseau	*Saxicola rubicola*	Tarier pâtre
Mammifère	*Plecotus austriacus*	Oreillard gris
Mammifère	*Pipistrellus pipistrellus*	Pipistrelle commune

D'après la précédente analyse bibliographique, 7 espèces d'intérêt sont considérées comme potentielles sur la zone d'étude. Trois de ces espèces (Chardonneret élégant, Pipit farlouse et Moineau domestique) ont été inventoriées.
En revanche, les autres espèces n'ont pas été recensées malgré la présence d'habitats potentiellement favorables et une pression d'inventaire suffisante. Dans ce contexte, nous excluons la présence de ces espèces au sein du site dans le cadre de cette étude et en période de reproduction. Seul l'Oreillard gris et la Pipistrelle commune seront intégrés à l'évaluation patrimoniale car aucun inventaire chiroptère n'a été effectué sur ce site.

4.21.2.2 Evaluation patrimoniale des espèces observées

AVIFAUNE

Au total, **22 espèces** d'oiseaux ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de nidification, parmi lesquelles **4 espèces nicheuses sont d'intérêt au niveau national et/ou régional** : **le Chardonneret élégant, le Pipit farlouse, le Verdier d'Europe, et le Moineau domestique.** En France, le Chardonneret élégant, le Pipit farlouse et le Verdier d'Europe sont considérés comme « vulnérables ». Le Moineau domestique est considéré comme « préoccupation mineure ». Au niveau régional, le Chardonneret élégant, le Moineau domestique et le Verdier d'Europe sont considérés comme « quasi menacés ». Le Pipit farlouse est considéré comme « vulnérable ». Toutes ces espèces **sont protégées au niveau national**.

Tableau 191 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale (nicheur)	Déterm. ZNIEFF	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Statut de reproduction sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					Nicheur
Avifaune en période de nidification									
Avifaune nicheuse des milieux ouverts à semi-ouverts									
Anthus pratensis	**Pipit farlouse**	Nat.	**VU**	**VU**	AC	non		Ann. II	Possible
Carduelis carduelis	**Chardonneret élégant**	Nat.	**VU**	**NT**	AC	non		Ann. II	Possible
Avifaune nicheuse des milieux arborés à boisés									
Carduelis chloris	**Verdier d'Europe**	Nat.	**VU**	**NT**	AC	non		Ann. II	Possible
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. III	Probable
Parus major	Mésange charbonnière	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Passer domesticus	**Moineau domestique**	Nat.	LC	**NT**	AC	non			Certain
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. II	Probable
Pica pica	Pie bavarde		LC	LC	C	non			Probable
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Turdus merula	Merle noir		LC	LC	C	non		Ann. III	Possible
Turdus philomelos	Grive musicienne		LC	LC	AC	non		Ann. III	Probable
Avifaune de passage en période de nidification									
Anas platyrhynchos	Canard colvert		/		C	non		Ann. III	/
Columba palumbus	Pigeon ramier				C	non			
Corvus frugilegus	Corbeau freux				C	non			
Corvus monedula	Choucas des tours	Nat.			AC	non			
Cuculus canorus	Coucou gris	Nat.			AC	non		Ann. III	
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	Nat.			AC	non		Ann. II	
Phalacrocorax carbo	Grand cormoran	Nat.			AC	oui		Ann. III	
Phoenicurus ochruros	Rougequeue noir	Nat.			AC	non		Ann. II	
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque				AC	non		Ann. III	
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet				AC	non			

Légende :

Listes rouges : VU= vulnérable, NT = quasi menacé, LC= préoccupation mineure
Rareté régionale : AC = assez commun, C = commun
***En gras** = espèce d'intérêt patrimonial*

Localisation de l'avifaune nicheuse d'intérêt sur le site de Thivencelle

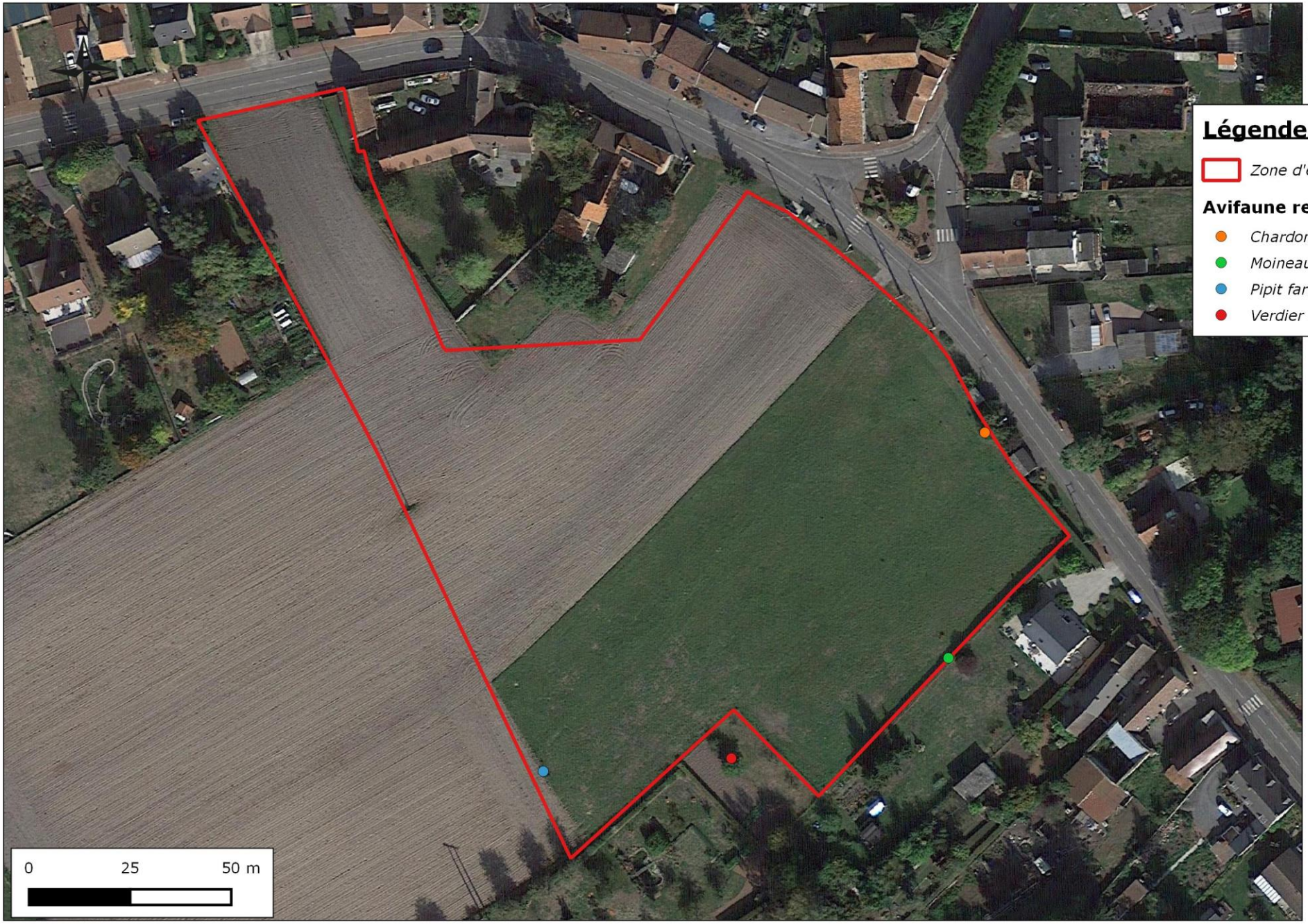

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

HERPETOFAUNE

Aucune espèce d'amphibiens et de reptiles n'a été inventoriée au sein de ce site.

ENTOMOFAUNE

Au total, **7 espèces** d'insectes ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de reproduction. Cependant **aucune** d'entre elles n'est **d'intérêt patrimonial.** Toutes les espèces sont considérées comme « préoccupation mineure », « non applicable » ou « non menacée ».

Tableau 192 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune recensée sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Lépidoptères									
Colias crocea	Souci		LC	NA	C				Possible
Pieris brassicae	Piéride du chou		LC	LC	CC				Possible
Polyommatus icarus	Azuré commun		LC	LC	C				Possible
Pyronia tithonus	Amaryllis		LC	LC	C				Probable
Vanessa atalanta	Vulcain		LC	NA	CC				Probable
Vanessa cardui	BelleDame		LC	NA	C				Probable
Odonates									
Sympetrum sanguineum	Sympétrum rouge sang		LC	LC	C				Possible
Orthoptères									
Chorthippus biguttulus	Criquet mélodieux		NM		C				Certain

Légende du tableau :

Listes rouges : LC= préoccupation mineure, NM= non menacée, NA = non applicable
Rareté régionale : C = commun, CC = très commun, AR = assez rare, R = rare

MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)

Aucune espèce de mammifère n'a été contactée au sein de la zone d'étude. Cependant deux espèces issues de la bibliographie restent potentielles sur le site : la Pipistrelle commune et l'Oreillard gris.

CHIROPTERES

Aucun SM4 n'a été posé sur ce site.

Aucune cavité n'a été recensée sur la zone d'étude. Cependant, deux espèces sont issues de la bibliographie et restent potentielles sur le site : la Pipistrelle commune et l'Oreillard gris. Elles seront donc intégrées au sein du tableau de bioévaluation. En effet ces espèces sont surtout anthropophiles (à l'année pour la Pipistrelle commune ou en été pour l'Oreillard gris). Cette zone urbaine présentant des zones ouvertes, convient parfaitement pour ces espèces pour la chasse et le transit.

Tableau 193 : Tableau de bioévaluation des Mammifères potentielles sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Chiroptères									
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Nat.	NT	I	C	-	Ann. IV	Ann. III	Potentielle
Plecotus austriacus	Oreillard gris	Nat.	LC	VU	PC	oui	Ann. IV	Ann. II	Potentielle

Légende du tableau :

Liste rouge des Mammifères menacés en France et en NPdC
LC= préoccupation mineure, VU = vulnérable, NT = quasi menacé, I = indéterminé
Rareté régionale : PC = peu commun, C = commun
En gris : espèce potentielle

4.21.3 Bilan des enjeux écologiques

Tableau 194 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Saint-Aybert - zone 1 »

Habitats	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude immédiate		Niveau d'enjeu global de l'habitat
	Flore	Faune	
Prairie de fauche	Habitat à diversité floristique moyenne mais cortège fortement graminéen et assez banalisé. Très peu de dicotylédones prairiales, prairie fertilisée. **Enjeux floristiques faibles.**	Présence de trois espèces d'oiseaux d'intérêt en période de nidification : le **Chardonneret élégant**, le **Pipit farlouse** et le **Moineau domestique**. Favorable à l'entomofaune et à la chasse et transit des chiroptères (2 espèces potentielles : Pipistrelle commune et Oreillard gris). Peu favorable au reste des groupes étudiés. **Enjeux faunistiques faibles.**	**Faible**
Cultures	Habitat à diversité floristique extrêmement faible par rapport à la surface occupée. Soumis aux intrants. **Enjeux floristiques très faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat peu favorable aux différents groupes d'espèces. **Enjeux faunistiques très faibles.**	**Très faible**
Non prospecté	**Non évaluable**	**Non évaluable**	**Non évaluable**

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le site de Saint-Aybert - zone 1

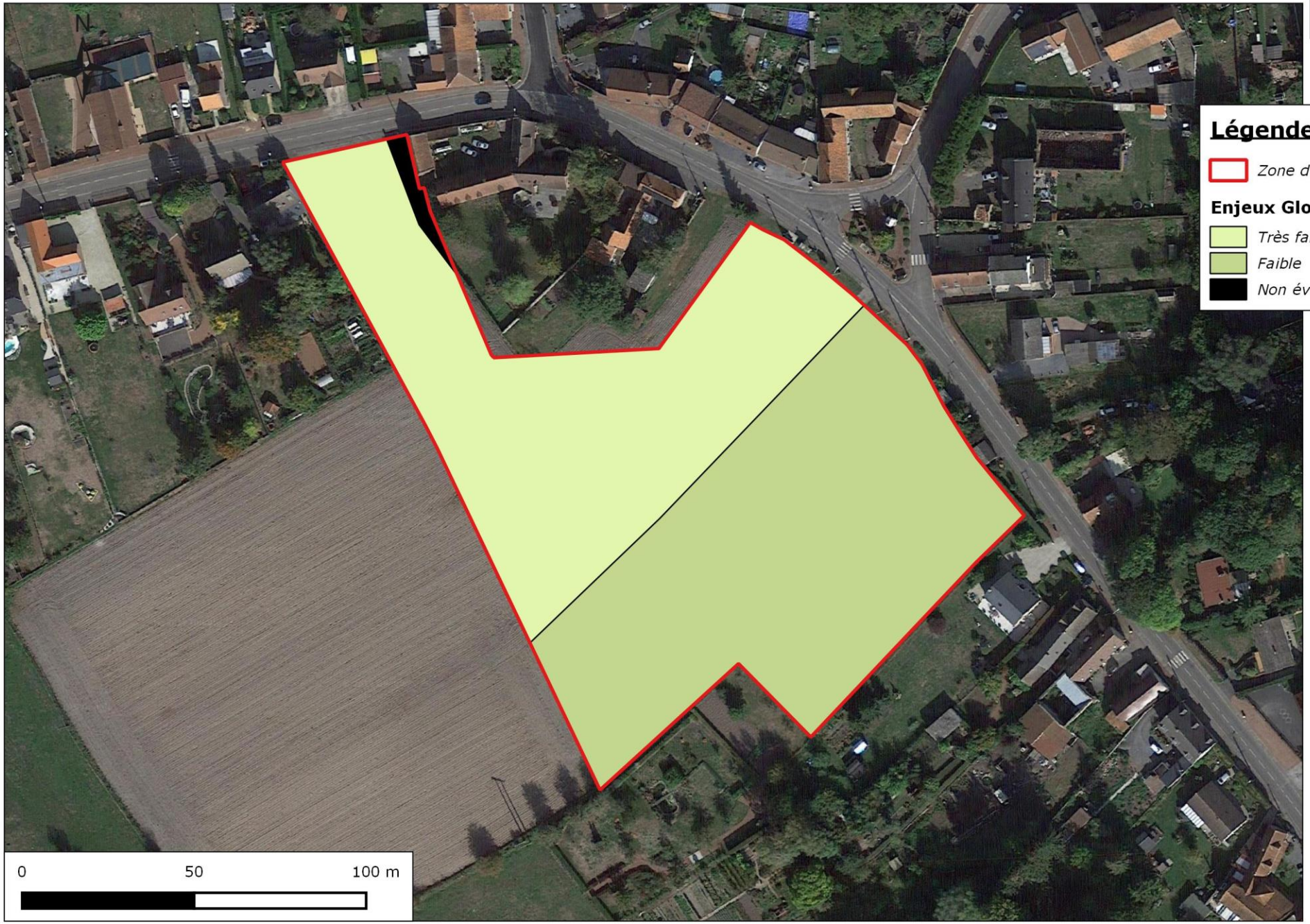

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.22 Sebourg - zone 1

4.22.1 Flore

4.22.1.1 Bibliographie

4.22.1.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du CBNBl, en avril 2019. Il apparait que 6 taxons observés sur la commune de Sebourg après 1990 sont considérés comme protégés et/ou menacés en Hauts-de-France. Parmi eux, seule la Saxifrage granulée (*Saxifraga granulata*), espèce protégée assez rare et quasi-menacée semble potentiellement observable sur la zone d'étude d'après photo-interprétation.

4.22.1.1.2 Zonages

Une ZNIEFF de type I « Vallées de l'Aunelle et du Ruisseau du Sart » est localisée à moins de 100 m de la zone d'étude. Parmi les espèces référencées dans ce zonage, seule la Saxifrage granulée (*Saxifraga granulata*), espèce protégée assez rare et quasi-menacée semble potentiellement observable sur la zone d'étude.

4.22.1.2 Cartographie des habitats

📖 Les habitats présents sur le site d'étude sont présentés sur la cartographie en page suivante.

Cartographie des habitats, Sebourg - zone 1

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.22.1.3 Evaluation patrimoniale

Le site présente une diversité spécifique moyenne. Lors des prospections, **53 taxons** ont été observés sur l'ensemble de la zone d'étude dont **1** pour lequel la cotation UICN n'est pas applicable. Parmi ces taxons **une espèce est protégée au niveau régional.** Le tableau en fin de chapitre reprend l'ensemble des taxons observés, où, pour chaque taxon, différents indices sont précisés (statut, rareté, menace, protection au niveau régional…).

La figure ci-après illustre la proportion des indices de rareté des espèces floristiques observées. Les espèces pour lesquelles l'évaluation UICN n'est pas applicable (cas des espèces adventices, subspontanées, sténonaturalisées, eurynaturalisées et des taxons indigènes hybrides…) ne sont pas intégrées au graphique suivant (1 espèce exclue).

Les degrés de rareté varient de « très commun » à « assez rare ».

Figure 24 : Proportions des degrés de rareté des espèces floristiques observées

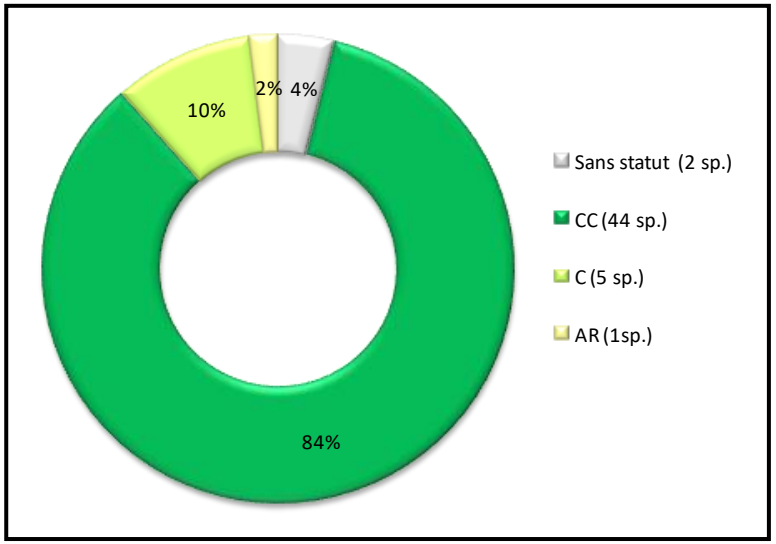

***Légende** : CC= très commun, C= commun, AR = Assez rare*

La Saxifrage granulée, référencée dans la bibliographie comme présente dans la ZNIEFF à moins de 100 m du site, mais surtout comme présente sur la commune a effectivement été observée sur une prairie du site.

ESPECES PROTEGEES

Parmi les taxons observés sur l'ensemble de la zone d'étude, **une espèce, la Saxifrage granulée (*Saxifraga granulata*) est protégée au niveau régional.** Le tableau suivant rend compte des différents statuts de l'espèce.

Tableau 195 : Statut de rareté et menace de la Saxifrage granulée, espèce protégée en NPdC, présente sur le secteur « Sebourg - zone 1 »

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC
Saxifraga granulata L., 1753	Saxifrage granulée ; Saxifrage à bulbilles	I	AR	NT	LC	R1	Oui	Oui

***Légende** : I = Indigène, AR = Assez rare, NT = Quasi-menacé, LC = Préoccupation mineure, R1 = Protection régionale.*

Un individu a été observé dans la prairie pâturée du site, en bordure de fourrés épineux. Ceux-ci ont peut-être eu une action de protection vis-à-vis de cet individu, et il est possible que la population du site ait été sous-observée en raison d'une entrée en pâture avant les premières prospections floristiques.

🕮 La localisation de l'individu est visible sur une carte en fin de chapitre.

Photos 36 : Saxifrage granulée (Saxifraga granulata), espèce protégée en Nord-Pas-de-Calais, Rainette (2019)

ESPECES PATRIMONIALES

Aucune espèce d'intérêt patrimonial n'a été observée sur la zone d'étude.

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Aucune espèce exotique envahissante n'a été observée sur la zone d'étude.

AUTRES ESPECES

Notons que certains taxons ne possèdent pas de statuts et d'indices de rareté car seul le genre a pu être déterminé (*Taraxacum* sp., *Rubus* sp.). Cette détermination partielle est expliquée par une complexité dans la détermination taxonomique ou par une visite de terrain en inadéquation avec la phénologie des espèces (absence des critères de reconnaissance).

HABITATS

Les habitats du site, leurs correspondances typologiques, leur surface et les enjeux floristiques associés sont récapitulés dans le tableau suivant.

Tableau 196 : Liste des habitats observés sur le secteur « Sebourg - zone 1 »

Habitats	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Natura 2000	Surface approximative (ha)	Valeur patrimoniale	Justification
Prairie pâturée x Verger	38.1 x 83.15	E2.11 x G1.D4	/	0,559	Faible	Prairie pâturée à diversité floristique moyenne, occupée par des bovins. Etat de conservation dégradé par la présence de plusieurs patchs d'espèces nitrophiles. Cortège floristique aux espèces communes, mais présence tout de même d'**un individu de Saxifrage granulée** (*Saxifraga granulata*), **espèce protégée au niveau régional, assez rare et quasi-menacée.** 1ère prospection effectuée après l'entrée des animaux, donc possible présence de plus d'individus de Saxifrage. Par ailleurs, une meilleure gestion de la prairie permettrait de préserver et d'augmenter la population. Toute fois, la prairie présente un état de conservation trop dégradé et les enjeux relatifs à l'habitat sont réduits.
Haies arbustives	31.81 x 84.2	FA.4	/	0,053	Faible	Haies arbustives pauvres en espèces. Intérêt floristique strict de ces haies limité, mais rôle important en tant que continuité écologique.
Fourrés	31.81	F3.11	/	0,103	Faible	Jeune végétation de fourrés très commune se développant sur des sols moyennement enrichis. Végétation très dense qui laisse peu de place à l'expression d'une strate herbacée. Très faibles potentialités d'installation d'espèces d'intérêt.
Muret	86.2	J1.31	/	0,002	Très faible	Petit muret en pierre non favorable à l'accueil de la flore. Présence de mousses.
Routes	86.2	J4.2	/	0,107	Nulle	Surface artificialisée non favorable à l'accueil de la flore.

Les habitats observés sur la zone d'étude présentent ainsi des enjeux floristiques jugés nuls à faibles.

Localisation de la Saxifrage granulée, espèce protégée en Nord-Pas-de-Calais, Sebourg - zone 1

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

Tableau 197 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Sebourg - zone 1 » lors des prospections floristiques

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Caract. ZH	EEE
Aegopodium podagraria L., 1753	Égopode podagraire ; Podagraire ; Herbe aux goutteux	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Agrostis stolonifera L., 1753	Agrostide stolonifère	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Alopecurus pratensis L., 1753	Vulpin des prés (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois (s.l.) ; Cerfeuil sauvage	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Bellis perennis L., 1753	Pâquerette vivace	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Carpinus betulus L., 1753	Charme commun	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Centaurea decipiens Thuill., 1799	Centaurée trompeuse	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cerastium fontanum Baumg., 1816	Céraiste commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cirsium palustre (L.) Scop., 1772	Cirse des marais	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Corylus avellana L., 1753	Noisetier commun ; Noisetier ; Coudrier	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Crepis capillaris (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cynosurus cristatus L., 1753	Crételle des prés	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Fraxinus excelsior L., 1753	Frêne commun	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron (s.l.)	I	CC	LC	NE	Non	pp	pp	Non	N
Geranium dissectum L., 1755	Géranium découpé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Geranium molle L., 1753	Géranium mou	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Glechoma hederacea L., 1753	Lierre terrestre ; Gléchome lierre terrestre	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Heracleum sphondylium L., 1753	Berce commune (s.l.) ; Berce des prés ; Grande berce	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Holcus lanatus L., 1753	Houlque laineuse (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Hordeum murinum L., 1753	Orge queue-de-rat (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Hypochaeris radicata L., 1753	Porcelle enracinée	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lamium album L., 1753	Lamier blanc ; Ortie blanche	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lolium perenne L., 1753	Ray-grass anglais ; Ray-grass commun ; Ivraie vivace	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Malus pumila Mill., 1768	Pommier commun ; Pommier cultivé	C	AR	NAo	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Phleum pratense L., 1753	Fléole des prés	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Poa trivialis L., 1753	Pâturin commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Prunella vulgaris L., 1753	Brunelle commune	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Prunus avium (L.) L., 1755	Merisier (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Prunus spinosa L., 1753	Prunellier ; Épine noire	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Ranunculus acris L., 1753	Renoncule âcre (s.l.)	I;Z?	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Rosa canina L., 1753	Rosier des chiens	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Rubus L., 1753	Ronce (G)		P							
Rumex obtusifolius L., 1753	Patience à feuilles obtuses (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Saxifraga granulata L., 1753	**Saxifrage granulée ; Saxifrage à bulbilles**	**I**	**AR**	**NT**	**LC**	**R1**	**Oui**	**Oui**	**Non**	**N**
Sisymbrium officinale (L.) Scop., 1772	Sisymbre officinal ; Herbe aux chantres	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Stellaria media (L.) Vill., 1789	Stellaire intermédiaire ; Mouron des oiseaux ; Mouron blanc	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Taraxacum F.H.Wigg.	Pissenlit (G)		P							
Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Trifolium repens L., 1753	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Tripleurospermum inodorum (L.) Sch.Bip., 1844	Matricaire inodore	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Ulmus minor Mill., 1768	Orme champêtre	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Urtica dioica L., 1753	Grande ortie (s.l.) ; Ortie dioïque (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Veronica chamaedrys L., 1753	Véronique petit-chêne	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Vicia segetalis Thuill., 1799	Vesce des moissons	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N

***Légende** : I = Indigène, Z = Eurynaturalisé, C (Colonne statut) = Cultivé. CC = Très commun, C (Colonne rareté) = Commun, AR = Assez rare, P = Présent. LC = Préoccupation mineure, NT = Quasi-menacé, NA = Non applicable, NAo = Exclu de la liste rouge, NE = Non évalué. Nat = Taxon indicateur de zone humide. N = Non exotique envahissant. Un « ? » au statut signifie que celui-ci est présumé. « pp » signifie que seule une partie des (syn)taxons de rang inférieur est concerné.*

4.22.2 Faune

4.22.2.1 Bibliographie

4.22.2.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du SIRF, en avril 2019. Il apparait que 10 espèces observées sur la commune de Sebourg entre 2009 et 2019 sont considérés comme protégées et/ou menacées en Hauts-de-France et sont potentiellement présentes sur le site d'étude. Ces espèces sont listées dans le tableau suivant.

4.22.2.1.2 Zonages

Une ZNIEFF de type I « Vallées de l'Aunelle et du Ruisseau du Sart » est localisée à moins de 100 m de la zone d'étude. Parmi les espèces référencées dans ce zonage, 3 espèces protégées semblent potentiellement observables sur la zone d'étude.

Tableau 8 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Sebourg »

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Anthus pratensis	Pipit farlouse
Athene noctua	Chevêche d'Athéna
Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant
Carduelis chloris	Verdier d'Europe
Emberiza citrinella	Bruant jaune
Passer domesticus	Moineau domestique
Phylloscopus trochilus	Pouillot fitis
Sturnus vulgaris	Étourneau sansonnet
Sylvia borin	Fauvette des jardins
Erinaceus europaeus	Hérisson d'Europe
Sciurus vulgaris	Ecureuil roux

D'après la précédente analyse bibliographique, 12 espèces d'intérêt sont considérées comme potentielles sur la zone d'étude. Cinq de ces espèces (Chardonneret élégant, Moineau domestique, Chevêche d'Athéna, Linotte mélodieuse et le Verdier d'Europe) ont été inventoriées.

En revanche, les autres espèces n'ont pas été recensées malgré la présence d'habitats potentiellement favorables et une pression d'inventaire suffisante. Dans ce contexte, nous excluons la présence de ces espèces au sein du site dans le cadre de cette étude et en période de reproduction.

4.22.2.2 Evaluation patrimoniale des espèces observées

AVIFAUNE

Au total, **27 espèces** d'oiseaux ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de nidification, parmi lesquelles **6 espèces nicheuses sont d'intérêt au niveau national et/ou régional** : **le Chardonneret élégant, la Linotte mélodieuse, la Tourterelle des bois, la Chevêche d'Athéna, le Gobemouche gris et le Verdier d'Europe.** En France, le Chardonneret élégant, la Linotte mélodieuse, la Tourterelle des bois et le Verdier d'Europe sont considérés comme « vulnérables ». La Chevêche d'Athéna elle, est considérée comme « préoccupation mineure » et le Gobemouche gris est considéré comme « quasi menacé ». Au niveau régional, le Chardonneret élégant, la Chevêche d'Athéna et le Verdier d'Europe sont considérés comme « quasi menacés », alors que la Linotte mélodieuse est « vulnérable », le Gobemouche noir est de « préoccupation mineure » et la Tourterelle des bois est « en danger ». Concernant cette dernière, elle a été observée une fois sur site et plusieurs mâles chanteurs ont été vus hors de la zone d'étude, plus au Nord. Il est donc possible que cette dernière niche au sein de la zone d'étude ou à proximité immédiate.

Toutes ces espèces hormis la Tourterelle des bois sont protégées au niveau national.

Tableau 198 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale (nicheur)	Déterm. ZNIEFF	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Statut de reproduction sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					Nicheur
Avifaune en période de nidification									
Avifaune nicheuse des milieux ouverts à semi-ouverts									
Athene noctua	**Chevêche d'Athéna**	Nat.	**LC**	**NT**	AC	non		Ann. II	Possible
Carduelis cannabina	**Linotte mélodieuse**	Nat.	**VU**	**VU**	AC	non		Ann. II	Possible
Carduelis carduelis	**Chardonneret élégant**	Nat.	**VU**	**NT**	AC	non		Ann. II	Possible
Phasianus colchicus	Faisan de Colchide		LC	LC	AC	non		Ann. III	Possible
Avifaune nicheuse des milieux arborés à boisés									
Carduelis chloris	**Verdier d'Europe**	Nat.	**VU**	**NT**	AC	non		Ann. II	Possible
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. III	Possible
Muscicapa striata	**Gobemouche gris**	Nat.	**NT**	LC	C	non		Ann. II	Possible
Parus major	Mésange charbonnière	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. II	Possible
Picus viridis	Pic vert	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. II	Possible
Streptopelia turtur	**Tourterelle des bois**		**VU**	**EN**	AC	non		Ann. III	Possible
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet		LC	VU	AC	non			Probable
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. II	Probable
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Turdus merula	Merle noir		LC	LC	C	non		Ann. III	Probable
Turdus philomelos	Grive musicienne		LC	LC	AC	non		Ann. III	Possible
Avifaune de passage en période de nidification									
Anas platyrhynchos	Canard colvert		/		C	non		Ann. III	/
Ardea cinerea	Héron cendré	Nat.			C	non		Ann. III	
Columba palumbus	Pigeon ramier				C	non			
Corvus corone	Corneille noire				AC	non			
Cuculus canorus	Coucou gris	Nat.			AC	non		Ann. III	
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	Nat.			AC	non		Ann. II	
Motacilla alba	Bergeronnette grise	Nat.			C	oui		Ann. II	
Passer domesticus	Moineau domestique	Nat.			AC	non			
Pica pica	Pie bavarde				C	non			
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque				AC	non		Ann. III	

Légende :

Listes rouges : EN = en danger, VU= vulnérable, NT = quasi menacé, LC= préoccupation mineure
Rareté régionale : AC = assez commun, C = commun
***En gras** = espèce d'intérêt patrimonial*

Localisation de l'avifaune nicheuse d'intérêt sur le site de Sebourg

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

HERPETOFAUNE

Au total, **une espèce** d'amphibien a été contactée au sein de la zone d'étude et est **protégée :** le **Crapaud commun**. Cependant le Crapaud commun est considéré comme « préoccupation mineur » aux niveaux national et régional. L'individu recensé a été retrouvé écraser sur la route passant à l'Ouest du site. Il est possible que le site serve d'axe de déplacement pour les amphibiens, lors des périodes de reproduction.

Tableau 199 : Bioévaluation de l'herpétofaune potentielle sur le site d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut
			nat.	rég.					Zone d'étude
Amphibiens									
Bufo bufo	Crapaud commun	Nat art 3	LC	LC	CC			Ann. III	mort hors zone

Légende :

Listes rouges : LC= préoccupation
Rareté régionale : CC = très commun

Localisation du Crapaud commun sur le site de Sebourg

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

ENTOMOFAUNE

Au total, **8 espèces** d'insectes ont été contactées au sein de la zone d'étude. Cependant a**ucune** d'entre elles n'est **d'intérêt patrimonial.** Toutes les espèces sont considérées comme « préoccupation mineure », « non applicable » ou « non menacée ».

Tableau 200 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Lépidoptères									
Colias crocea	Souci		LC	NA	C				Possible
Maniola jurtina	Myrtil		LC	LC	CC				Probable
Pieris rapae	Piéride de la rave		LC	LC	CC				Probable
Polyommatus icarus	Azuré commun		LC	LC	C				Possible
Pyronia tithonus	Amaryllis		LC	LC	C				Certain
Vanessa atalanta	Vulcain		LC	NA	CC				Possible
Odonates									
Platycnemis pennipes	Agrion à larges pattes		LC	LC	AC				Possible
Orthoptères									
Chorthippus parallelus	Criquet des pâtures		NM		CC				Probable

Légende du tableau :

Listes rouges : LC= préoccupation mineure, NM= non menacée, NA = non applicable
Rareté régionale : AC = assez commun, C = commun, CC = très commun

MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)

Au total, **une espèce** de mammifère a été contactée au sein de la zone d'étude. **Aucune** n'est considérée comme **d'intérêt patrimonial.**

CHIROPTERES

Un SM4 ont été posé sur ce site. Il a été placé le 16/08/2019 et retiré le 19/08/2019, soit 3 nuits entières.
Suite à analyse, 1 espèce a été recensée

Toutes les espèces sont protégées au niveau national.

La Pipistrelle commune est considérée « quasi menacé » en France et « indéterminé » en région.

Tableau 201 : Espèces de chiroptères présentes sur le secteur « Sebourg »

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune

Cinq cavités d'origine naturelle (arbres creux, loge de pic, …) ont été recensées sur la zone d'étude (cf. cartographie suivante). Ces cavités peuvent être utilisées comme gîte en période estivale par des individus isolés ou en petits groupes. Mais également en période hivernale par quelques espèces (comme certain(e)s Murins ou Pipistrelles) de façon occasionnelle. La zone offre donc les conditions nécessaires pour la chasse, le transit et le repos (estivale et hivernale).

Tableau 202 : Tableau de bioévaluation des Mammifères inventoriés sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Mammifères									
Mammifères des milieux ouverts et semi-ouverts									
Lepus europaeus	Lièvre d'Europe		LC	I	CC				Possible
Chiroptères									
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Nat.	NT	I	C	-	Ann. IV	Ann. III	Chasse et transit possible

Légende du tableau :

Liste rouge des Mammifères menacés en France et en NPdC
EN = en danger, VU = vulnérable, NT = quasi menacé, LC= préoccupation mineure, I = indéterminé
Rareté régionale : CC = Très commun, C = commun, PC = assez commun, PC = peu commun, RR = très rare

Localisation des cavités sur le site de Sebourg - zone 1

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.22.3 Bilan des enjeux écologiques

Tableau 203 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Sebourg - zone 1 »

Habitats	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude immédiate		Niveau d'enjeu global de l'habitat
	Flore	Faune	
Prairie pâturée x Verger	Prairie pâturée à diversité floristique moyenne, occupée par des bovins. Etat de conservation dégradé par la présence de plusieurs patchs d'espèces nitrophiles. Cortège floristique aux espèces communes, mais présence tout de même d'**un individu de Saxifrage granulée** (*Saxifraga granulata*), **espèce protégée au niveau régional, assez rare et quasi-menacée.** 1ère prospection effectuée après l'entrée des animaux, donc possible présence de plus d'individus de Saxifrage. Par ailleurs, une meilleure gestion de la prairie permettrait de préserver et d'augmenter la population. Toute fois, la prairie présente un état de conservation trop dégradé et les enjeux relatifs à l'habitat sont réduits. **Enjeux floristiques faibles.**	**1 espèces de chiroptères** inventoriée. Zone favorable à la chasse et au transit des chiroptères, mais également en période d'estivage (quelques cavités arboricoles assez favorables) Habitat favorable au cortège des espèces de milieux ouverts à semi-ouverts, notamment pour l'entomofaune. **Enjeux faunistiques faibles**.	**Faible**
Haies arbustives	Haies arbustives pauvres en espèces. Intérêt floristique strict de ces haies limité, mais rôle important en tant que continuité écologique. **Enjeux floristiques faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée au sein du site, mais deux espèces se trouve dans le prolongement de ces haies (**Gobemouche gris** et **Tourterelle des bois**). Il n'est donc pas impossible qu'elles utilisent ces mêmes haies, au sein du site. Habitat favorable au cortège des espèces de milieux ouverts à semi-ouverts. **Enjeux faunistiques moyens**.	**Moyen**
Fourrés	Jeune végétation de fourrés très commune se développant sur des sols moyennement enrichis. Végétation très dense qui laisse peu de place à l'expression d'une strate herbacée. Très faibles potentialités d'installation d'espèces d'intérêt. **Enjeux floristiques faibles.**	Présence de trois espèces d'oiseaux d'intérêt en période de nidification : le **Chardonneret élégant**, la **Linotte mélodieuse** et la **Chevêche d'Athéna**. Zone favorable à la chasse et au transit des chiroptères (**1 espèces recensées**). Favorable au reste des groupes étudiés, avec possibilité de zone d'estivage et d'hivernage pour les amphibiens ou d'abris pour les reptiles. **Enjeux faunistiques moyens.**	**Moyen**
Muret	Petit muret en pierre non favorable à l'accueil de la flore. Présence de mousses. **Enjeux floristiques très faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat assez favorable aux reptiles mais peu pour le reste des groupes étudiés. **Enjeux faunistiques très faibles**.	**Très faible**
Routes	Surface artificialisée non favorable à l'accueil de la flore. **Enjeux floristiques nuls.**	Présence d'une espèce protégée: le **Crapaud commun**. Ce dernier a été retrouvé mort écrasé, probablement par un véhicule. Cela dit l'habitat en lui-même est non favorable aux différents groupes d'espèces. Enjeux faunistiques nuls.	**Nul**

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le site de Sebourg - zone 1

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.23 Thivencelle - zone 1

4.23.1 Flore

4.23.1.1 Bibliographie

4.23.1.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du CBNBl, en avril 2019. Il apparait que 9 taxons observés sur la commune de Thivencelle après 1990 sont considérés comme protégés et/ou menacés en Hauts-de-France. Parmi eux, seule l'Achillée sternutatoire (*Achillea ptarmica*), espèce protégée peu commune mais non menacée, semble potentiellement observable sur la zone d'étude d'après photo-interprétation.

4.23.1.1.2 Zonages

Une ZNIEFF de type I « Bois d'Emblise, Marais du Moulin et Marais Loumois » ainsi qu'une ZNIEFF de type II « La basse Vallée de l'Escaut entre Onnaing, Mortagne du Nord et la frontière belge » sont situées au droit de la zone d'étude. Parmi les espèces référencées dans ces zonages, 4 semblent potentiellement observables sur la zone d'étude et sont listées dans le tableau suivant.

Tableau 204 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Thivencelle - zone 1 », d'après les zonages situés à proximité

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFFNPdC	Zonages	
									ZNIEFF de type I "Bois d'Emblise, Marais du Moulin et Marais Loumois"	**ZNIEFF de type II "La basse Vallée de l'Escaut entre Onnaing, Mortagne du Nord et la frontière belge"**
Achillea ptarmica L., 1753	Achillée sternutatoire (s.l.) ; Herbe à éternuer	I	PC	LC	LC	R1	Oui	Oui	x	x
Dactylorhiza praetermissa (Druce) Soó, 1962	Orchis négligé ; Dactylorhize négligé	I	PC	LC	NT	R1	Oui	Oui		x
Saxifraga granulata L., 1753	Saxifrage granulée ; Saxifrage à bulbilles	I	AR	NT	LC	R1	Oui	Oui	x	x
Scirpus sylvaticus L., 1753	Scirpe des bois ; Scirpe des forêts	I	AC	LC	LC	R1	Non	Non		x

***Légende** : I = Indigène, AC = Assez commun, PC = Peu commun, AR = Assez rare, LC = Préoccupation mineure, NT = Quasi-menacé, R1 = Protection régionale.*

4.23.1.2 Cartographie des habitats

📖 Les habitats présents sur le site d'étude sont présentés sur la cartographie en page suivante.

Cartographie des habitats, Thivencelle - zone 1

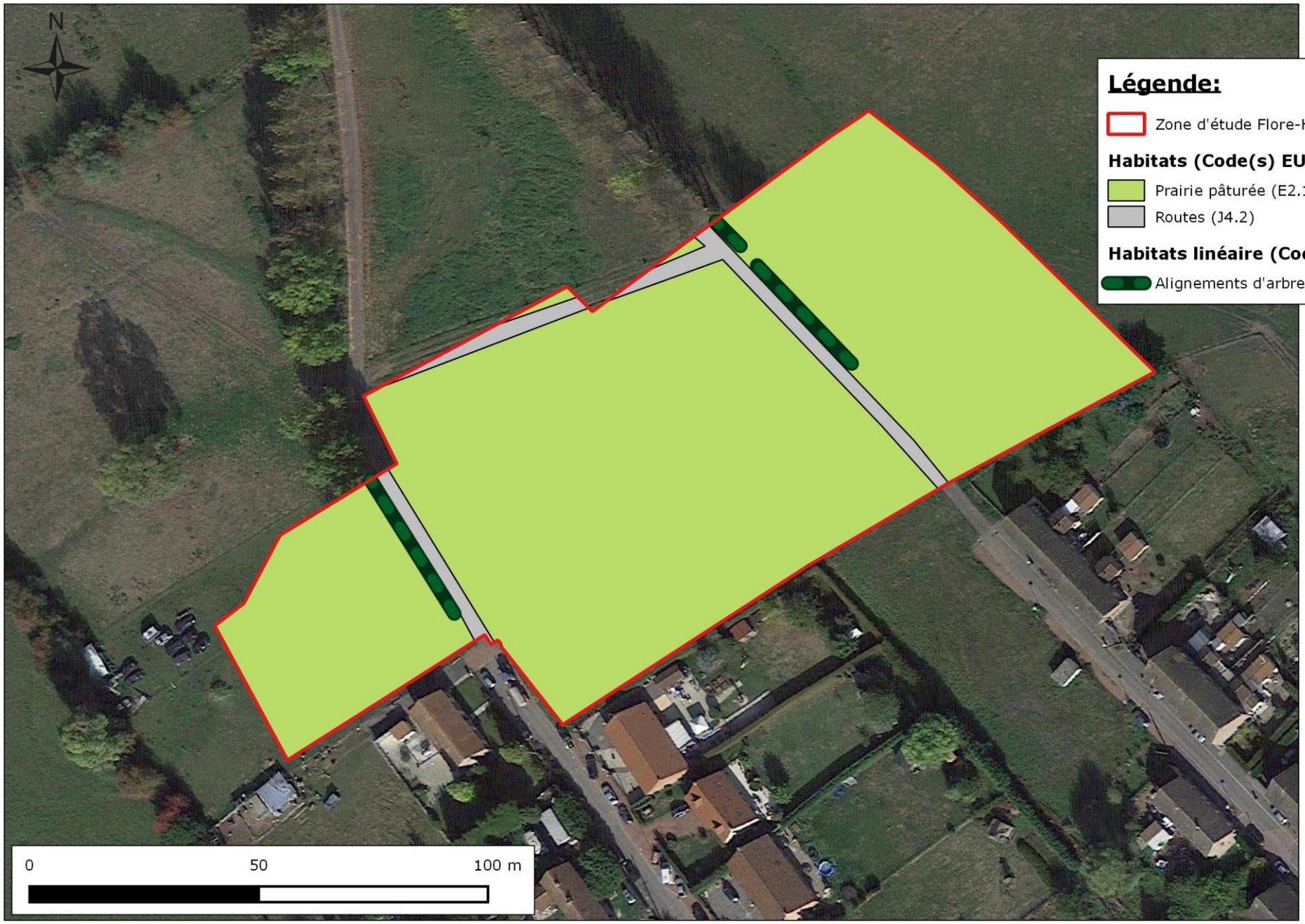

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM -
Agglomération de Valenciennes (59)

4.23.1.3 *Evaluation patrimoniale*

Le site présente une diversité spécifique moyenne. Lors des prospections, **59 taxons** ont été observés sur l'ensemble de la zone d'étude dont **2** pour lesquels la cotation UICN n'est pas applicable. Parmi ces taxons **aucune espèce n'est protégée ou d'intérêt patrimonial au niveau régional.** Le tableau en fin de partie reprend l'ensemble des taxons observés, où, pour chaque taxon, différents indices sont précisés (statut, rareté, menace, protection au niveau régional…).

La figure ci-après illustre la proportion des indices de rareté des espèces floristiques observées. Les espèces pour lesquelles l'évaluation UICN n'est pas applicable (cas des espèces adventices, subspontanées, sténonaturalisées, eurynaturalisées et des taxons indigènes hybrides…) ne sont pas intégrées au graphique suivant (2 espèces exclues).

Les degrés de rareté varient de « très commun » à « présumé peu commun ».

Figure 25 : Proportions des degrés de rareté des espèces floristiques observées sur le secteur « Thivencelle - zone 1 »

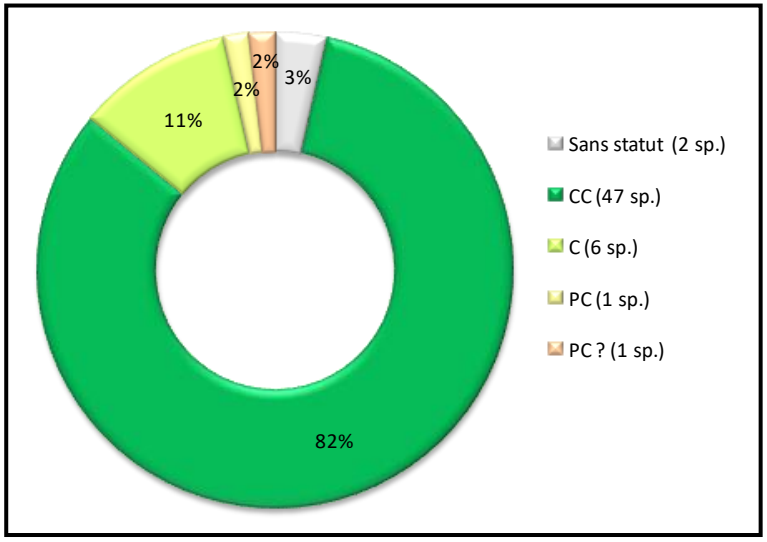

***Légende** : CC= très commun, C= commun, PC = Peu commun, PC ? = Présumé peu commun.*

Aucune des espèces référencées dans la bibliographie n'a été observée.
Ceci peut être dû au fait que les habitats ne possèdent actuellement pas ou plus les conditions stationnelles favorables à leur accueil (habitat en cours de fermeture, état de conservation peu favorable, gestion non favorable…).

ESPECES PROTEGEES

Aucune espèce protégée n'a été observée sur la zone d'étude.

ESPECES PATRIMONIALES

Aucune espèce d'intérêt patrimonial n'a été observée sur la zone d'étude.

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Aucune espèce exotique envahissante n'a été observée sur la zone d'étude.

AUTRES ESPECES

Notons que certains taxons ne possèdent pas de statuts et d'indices de rareté car seul le genre a pu être déterminé (*Rubus* sp., *Taraxacum* sp., ...). Cette détermination partielle est expliquée par une complexité dans la détermination taxonomique ou par une visite de terrain en inadéquation avec la phénologie des espèces (absence des critères de reconnaissance).

HABITATS

Les habitats du site, leurs correspondances typologiques, leur surface et les enjeux floristiques associés sont récapitulés dans le tableau suivant.

Tableau 205 : Liste des habitats observés sur le secteur « Thivencelle - zone 1 »

Habitats	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Natura 2000	Surface approximative (ha sauf habitat linéaire)	Valeur patrimoniale	Justification
Prairie pâturée	38.11	E2.11	/	1,257	Faible	Prairie pâturée à diversité floristique moyenne, occupée par des équins. Présence d'espèces rudérales, et cortège floristique aux espèces communes.
Alignements d'arbres	84.1	G5.1	/	72 m	Très faible	Habitat d'origine anthropique. Alignement d'arbres peu diversifié, formé de Peuplier, et à la strate herbacée constituée d'espèces eutrophiles à nitrophiles.
Routes	86.2	J4.2	/	0,055	Nulle	Surfaces artificialisées non favorables à l'accueil de la flore.

Les habitats observés sur la zone d'étude présentent ainsi des enjeux floristiques jugés nuls à faibles.

Tableau 206 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Thivencelle - zone 1 » lors des prospections floristiques

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Caract. ZH	EEE
Achillea millefolium L., 1753	Achillée millefeuille	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Alopecurus pratensis L., 1753	Vulpin des prés (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Anthoxanthum odoratum L., 1753	Flouve odorante	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Argentina anserina (L.) Rydb., 1899	Potentille des oies (s.l.) ; Ansérine	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Artemisia vulgaris L., 1753	Armoise commune ; Herbe à cent goûts	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Bellis perennis L., 1753	Pâquerette vivace	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Bromus hordeaceus L., 1753	Brome mou (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Cardamine pratensis L., 1753	Cardamine des prés ; Cresson des prés	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Centaurea decipiens Thuill., 1799	Centaurée trompeuse	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cerastium fontanum Baumg., 1816	Céraiste commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Crepis capillaris (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Erigeron canadensis L., 1753	Vergerette du Canada	Z	CC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Filipendula ulmaria (L.) Maxim., 1879	Reine-des-prés	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Geranium dissectum L., 1755	Géranium découpé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Geranium molle L., 1753	Géranium mou	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Glechoma hederacea L., 1753	Lierre terrestre ; Gléchome lierre terrestre	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Heracleum sphondylium L., 1753	Berce commune (s.l.) ; Berce des prés ; Grande berce	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Hypericum perforatum L., 1753	Millepertuis perforé ; Herbe à mille trous	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Hypochaeris radicata L., 1753	Porcelle enracinée	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791	Séneçon jacobée (s.l.) ; Jacobée	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lamium album L., 1753	Lamier blanc ; Ortie blanche	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lathyrus pratensis L., 1753	Gesse des prés	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lolium perenne L., 1753	Ray-grass anglais ; Ray-grass commun ; Ivraie vivace	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lotus corniculatus L., 1753	Lotier corniculé (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Luzula campestris (L.) DC., 1805	Luzule champêtre (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Medicago lupulina L., 1753	Luzerne lupuline ; Minette ; Mignonnette	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Mentha suaveolens Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes (s.l.)	I	PC?	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Mercurialis annua L., 1753	Mercuriale annuelle	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Origanum vulgare L., 1753	Origan commun (s.l.) ; Origan ; Marjolaine sauvage	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Persicaria maculosa Gray, 1821	Renouée persicaire ; Persicaire	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Plantago major L., 1753	Plantain à larges feuilles (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat pp	N
Polygonum aviculare L., 1753	Renouée des oiseaux (s.l.) ; Traînasse	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Populus x canadensis Moench, 1785	Peuplier du Canada	C	AR?	NAo	[NE]	Non	Non	Non	Non	N
Potentilla reptans L., 1753	Potentille rampante ; Quintefeuille	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Prunella vulgaris L., 1753	Brunelle commune	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Ranunculus acris L., 1753	Renoncule âcre (s.l.)	I;Z?	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Rubus L., 1753	Ronce (G)		P							
Rumex acetosa L., 1753	Grande oseille (s.l.) ; Oseille des prés	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Salix alba L., 1753	Saule blanc	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Saponaria officinalis L., 1753	Saponaire officinale	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Caract. ZH	EEE
Silene latifolia Poir., 1789	Silène à larges feuilles ; Compagnon blanc	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Stellaria media (L.) Vill., 1789	Stellaire intermédiaire ; Mouron des oiseaux ; Mouron blanc	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Tanacetum vulgare L., 1753	Tanaisie commune ; Herbe aux vers	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Taraxacum F.H.Wigg.	Pissenlit (G)		P							
Torilis arvensis (Huds.) Link, 1821	Torilis des champs (s.l.)	I	PC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Trifolium repens L., 1753	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Urtica dioica L., 1753	Grande ortie (s.l.) ; Ortie dioïque (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Veronica arvensis L., 1753	Véronique des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Vicia cracca L., 1753	Vesce à épis	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Vicia segetalis Thuill., 1799	Vesce des moissons	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N

***Légende** : I = Indigène, Z = Eurynaturalisé, C (Colonne statut) = Cultivé. CC = Très commun, C (Colonne rareté) = Commun, PC = Peu commun, AR = Assez rare, P = Présent. LC = Préoccupation mineure, NA = Non applicable, NAo = Exclu de la liste rouge, NAa = Non applicable car taxon naturalisé, NE = Non évalué. Nat = Taxon indicateur de zone humide. N = Non exotique envahissant. Un « ? » au statut signifie que celui-ci est présumé. « pp » signifie que seule une partie des (syn)taxons de rang inférieur est concerné.*

4.23.2 Faune

4.23.2.1 Bibliographie

4.23.2.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du SIRF, en avril 2019. Il apparait que 11 espèces observées sur la commune de Thivencelle de 2009 à 2019 sont considérées comme protégées et/ou menacées en Hauts-de-France et sont potentiellement présentes sur le site d'étude. Ces espèces sont listées dans le tableau suivant.

4.23.2.1.2 Zonages

Une ZNIEFF de type I « Bois d'Emblise, Marais du Moulin et Marais Loumois » ainsi qu'une ZNIEFF de type II « La basse Vallée de l'Escaut entre Onnaing, Mortagne du Nord et la frontière belge » sont situées au droit de la zone d'étude. Parmi les espèces référencées dans ces zonages, une semble potentiellement présente sur la zone d'étude.

Tableau 207 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Thivencelle »

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant
Carduelis chloris	Verdier d'Europe
Cuculus canorus	Coucou gris
Emberiza citrinella	Bruant jaune
Motacilla alba	Bergeronnette grise
Passer domesticus	Moineau domestique
Saxicola rubicola	Tarier pâtre
Sturnus vulgaris	Étourneau sansonnet
Aricia agestis	Collier de corail
Erinaceus europaeus	Hérisson d'Europe
Sciurus vulgaris	Ecureuil roux

D'après la précédente analyse bibliographique, 12 espèces d'intérêt sont considérées comme potentielles sur la zone d'étude. Trois de ces espèces (Etourneau sansonnet de passage, Moineau domestique et le Verdier d'Europe) ont été inventoriées.
En revanche, les autres espèces n'ont pas été recensées malgré la présence d'habitats potentiellement favorables et une pression d'inventaire suffisante. Dans ce contexte, nous excluons la présence de ces espèces au sein du site dans le cadre de cette étude et en période de reproduction.

4.23.2.2 Evaluation patrimoniale des espèces observées

AVIFAUNE

Au total, **20 espèces** d'oiseaux ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de nidification, parmi lesquelles **2 espèces nicheuses sont protégées au niveau national et/ou régional** : **le Moineau domestique et le Verdier d'Europe.** En France, le Verdier d'Europe est considéré comme « vulnérable ». Le Moineau domestique est considéré comme « préoccupation mineure ». Au niveau régional, le Verdier d'Europe et le Moineau domestique sont considérés comme « quasi menacés ». **Ces deux espèces sont protégées au niveau national**.

Tableau 208 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale (nicheur)	Déterm. ZNIEFF	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Statut de reproduction sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					Nicheur
Avifaune en période de nidification									
Avifaune nicheuse des milieux ouverts à semi-ouverts									
Passer domesticus	**Moineau domestique**	Nat.	LC	**NT**	AC	non			Probable
Phasianus colchicus	Faisan de Colchide		LC	LC	AC	non		Ann. III	Possible
Avifaune nicheuse des milieux arborés à boisés									
Aegithalos caudatus	Mésange à longue queue	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. III	Possible
Carduelis chloris	**Verdier d'Europe**	Nat.	**VU**	**NT**	AC	non		Ann. II	Possible
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Garrulus glandarius	Geai des chênes		LC	LC	AC	non			Possible
Parus major	Mésange charbonnière	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. II	Possible
Pica pica	Pie bavarde		LC	LC	C	non			Probable
Picus viridis	Pic vert	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. II	Possible
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Turdus merula	Merle noir		LC	LC	C	non		Ann. III	Probable
Avifaune de passage en période de nidification									
Ardea cinerea	Héron cendré	Nat.	/		C	non		Ann. III	/
Columba palumbus	Pigeon ramier				C	non			
Corvus corone	Corneille noire				AC	non			
Corvus monedula	Choucas des tours	Nat.			AC	non			
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	Nat.			AC	non		Ann. II	
Phalacrocorax carbo	Grand cormoran	Nat.			AC	oui		Ann. III	
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque				AC	non		Ann. III	
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet				AC	non			

Légende :

Listes rouges : VU= vulnérable, NT = quasi menacé, LC= préoccupation mineure
Rareté régionale : AC = assez commun, C = commun
***En gras** = espèce d'intérêt patrimonial*

Localisation de l'avifaune nicheuse d'intérêt sur le site de Thivencelle

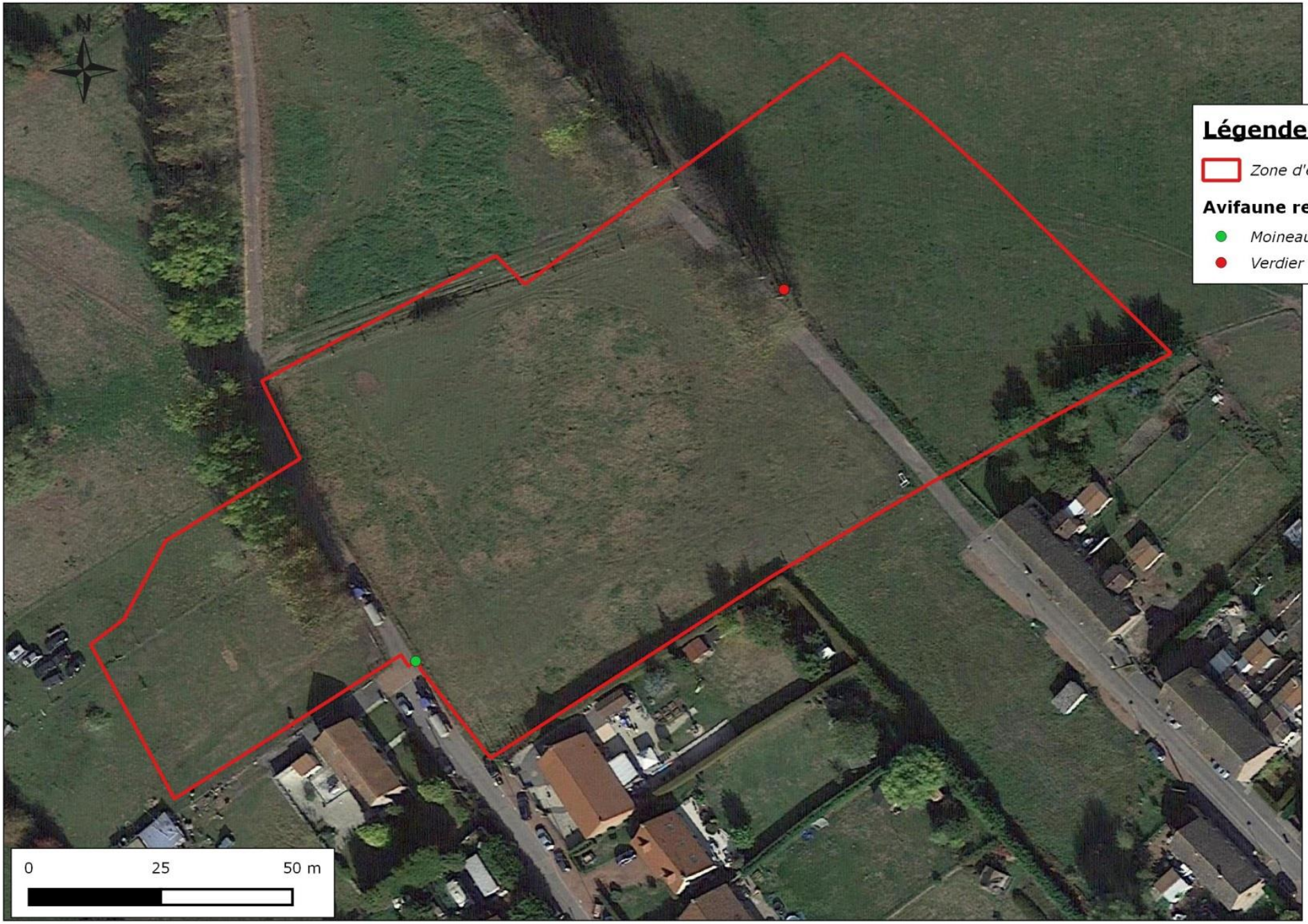

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

HERPETOFAUNE

Aucune espèce d'amphibiens et de reptiles n'a été inventoriée au sein de ce site.

ENTOMOFAUNE

Au total, **8 espèces** d'insectes ont été contactées au sein de la zone d'étude, parmi lesquelles **2 espèces sont déterminant de Znieff :** le **Collier de corail** et le **Leste brun**. Cependant les deux espèces sont considérées comme « préoccupation mineure » aux niveaux national et régional.

Tableau 209 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Lépidoptères									
Aricia agestis	**Collier de corail**		LC	LC	AC	**oui**			Possible
Gonepteryx rhamni	Citron		LC	LC	C				Possible
Pyronia tithonus	Amaryllis		LC	LC	C				Probable
Odonates									
Enallagma cyathigerum	Agrion portecoupe		LC	LC	C				Possible
Sympecma fusca	**Leste brun**		LC	LC	AC	**oui**			Possible
Sympetrum sanguineum	Sympétrum rouge sang		LC	LC	C				Possible
Orthoptères									
Chorthippus parallelus	Criquet des pâtures		NM		CC				Probable
Conocephalus fuscus	Conocéphale bigarré		NM		CC				Probable

Légende du tableau :

Listes rouges : LC= préoccupation mineure, NM= non menacée, NA = non applicable
Rareté régionale : AC = assez commun, C = commun, CC = très commun

Localisation de l'Entomofaune d'intérêt sur le site de Thivencelle

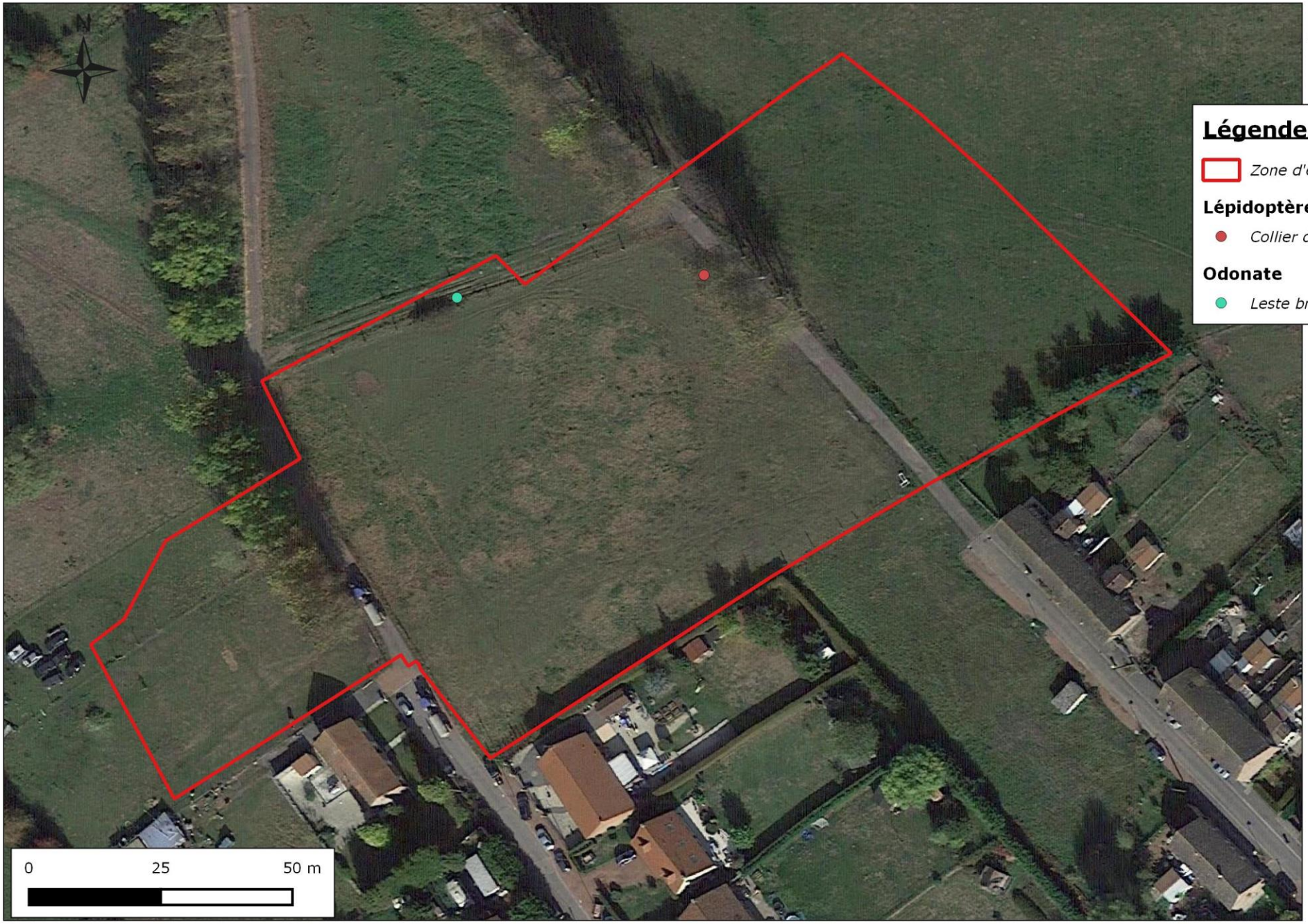

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)

Aucune espèce de mammifère n'a été contactée au sein de la zone d'étude en période de reproduction.

CHIROPTERES

Aucun SM4 n'a été posé sur ce site.
Une cavité d'origine naturelle (arbres creux, loge de pic, …) a été recensée sur la zone d'étude (cf. cartographie suivante).
Aucune espèce n'est présente dans la bibliographie, mais ces espèces étant peu étudiées, cela ne signifie pas forcément leur absence sur le site.

Les cavités peuvent être utilisées comme gîte en période estivale par des individus isolés ou en petits groupes. Mais également en période hivernale par quelques espèces de façon occasionnelle. La zone offre donc les conditions nécessaires pour la chasse, le transit et le repos (estival et/ou hivernal).

Localisation des cavités sur le site de Thivencelle - zone 1

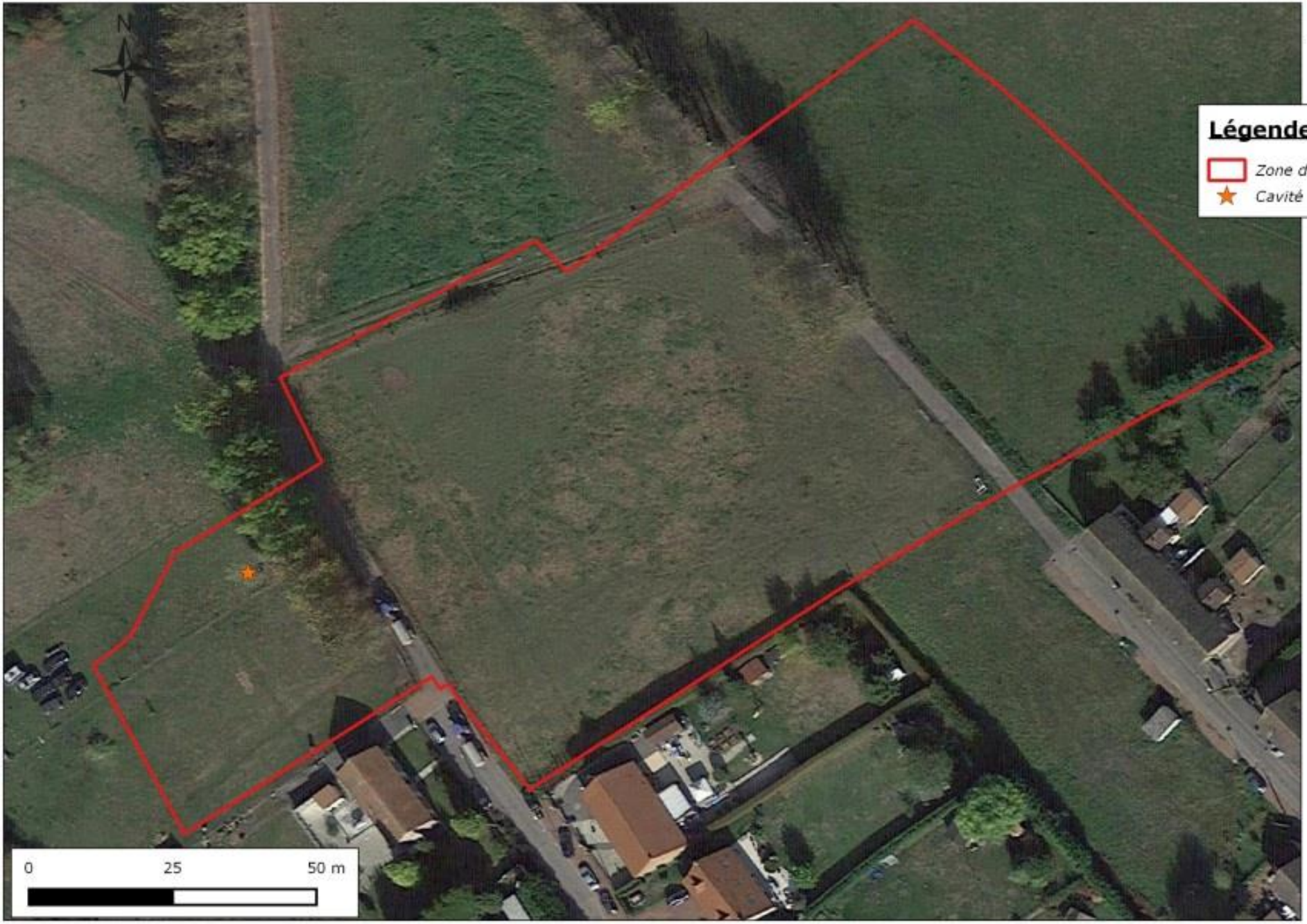

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.23.3 Bilan des enjeux écologiques

Tableau 210 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Thivencelle - zone 1 »

Habitats	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude immédiate		Niveau d'enjeu global de l'habitat
	Flore	Faune	
Prairie pâturée	Prairie pâturée à diversité floristique moyenne, occupée par des équins. Présence d'espèces rudérales, et cortège floristique aux espèces communes. **Enjeux floristiques faibles.**	Présence d'une espèce d'oiseaux d'intérêt en période de nidification : le **Moineau domestique**. Présence également de deux espèces déterminantes de ZNIEFF en région : le **Collier de corail** et le **Leste brun**. Zone favorable à la chasse et au transit des chiroptères. Peu favorable au reste des groupes étudiés. **Enjeux faunistiques faibles.**	**Faible**
Alignements d'arbres	Habitat d'origine anthropique. Alignement d'arbres peu diversifié, formé de Peuplier, et à la strate herbacée constituée d'espèces eutrophiles à nitrophiles. **Enjeux floristiques très faibles.**	Présence d'une espèce d'oiseaux d'intérêt en période de nidification : le **Verdier d'Europe**. Zone favorable à la chasse et au transit des chiroptères, mais également pour les périodes d'estivage et d'hivernage (2 arbres gîtes assez favorables inventoriés). Favorable aux insectes mais peu favorable au reste des groupes étudiés. **Enjeux faunistiques faibles.**	**Faible**
Routes	Surfaces artificialisées non favorables à l'accueil de la flore. **Enjeux floristiques nuls.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat non favorable aux différents groupes d'espèces. **Enjeux faunistiques nuls.**	**Nul**

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le site de Thivencelle - zone 1

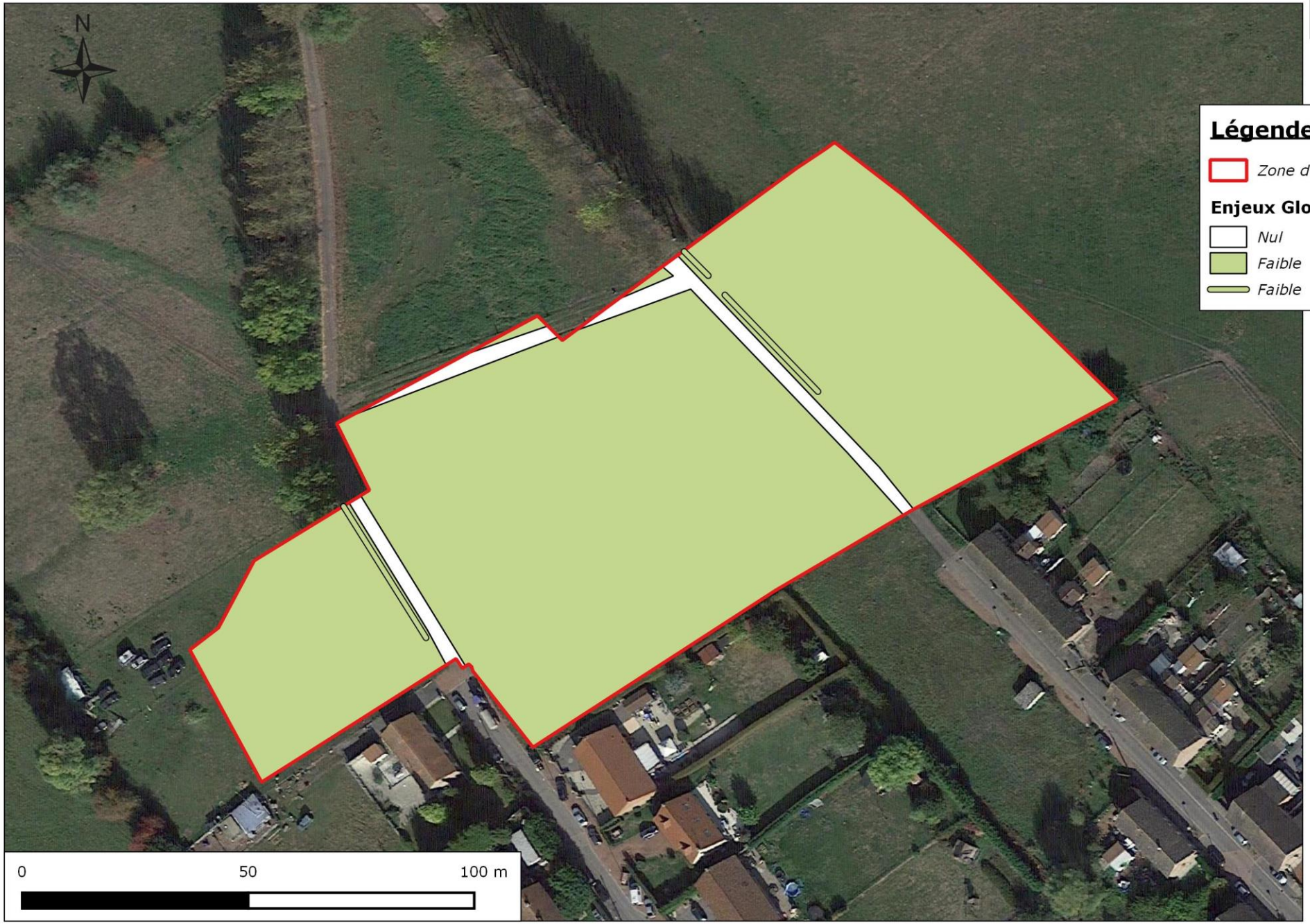

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.24 Valenciennes - zone Ne

4.24.1 Flore

4.24.1.1 Bibliographie

4.24.1.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du CBNBl, en avril 2019. Le site est situé à la fois sur la commune de Rouvignies et sur celle de Prouvy. Il apparait que 8 taxons observés sur la commune de Valenciennes après 1990 est considérés comme protégés et/ou menacés en Hauts-de-France. Parmi eux, 2 semblent potentiellement observables sur la zone d'étude d'après photo-interprétation. Ces 2 taxons sont inscrits dans le tableau ci-après.

Tableau 211 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Valencienne - zone Ne », d'après le CBNBl

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Dernière date d'observation
Lathyrus sylvestris L., 1753	Gesse des bois ; Gesse sauvage	I	PC	LC	LC	R1	Oui	Oui	2015
Linaria supina (L.) Chaz., 1790	Linaire couchée	I	PC	LC	LC	R1	Oui	Oui	2017

***Légende** : I = Indigène, PC = Peu commun, LC = Préoccupation mineure, R1 = Protection régionale.*

4.24.1.1.2 Zonages

Aucune ZNIEFF ou ZPS n'est située au droit de la zone d'étude ou à proximité immédiate.

4.24.1.2 Cartographie des habitats

📖 Les habitats présents sur le site d'étude sont présentés sur la cartographie en page suivante.

Cartographie des habitats, Valenciennes - zone Ne

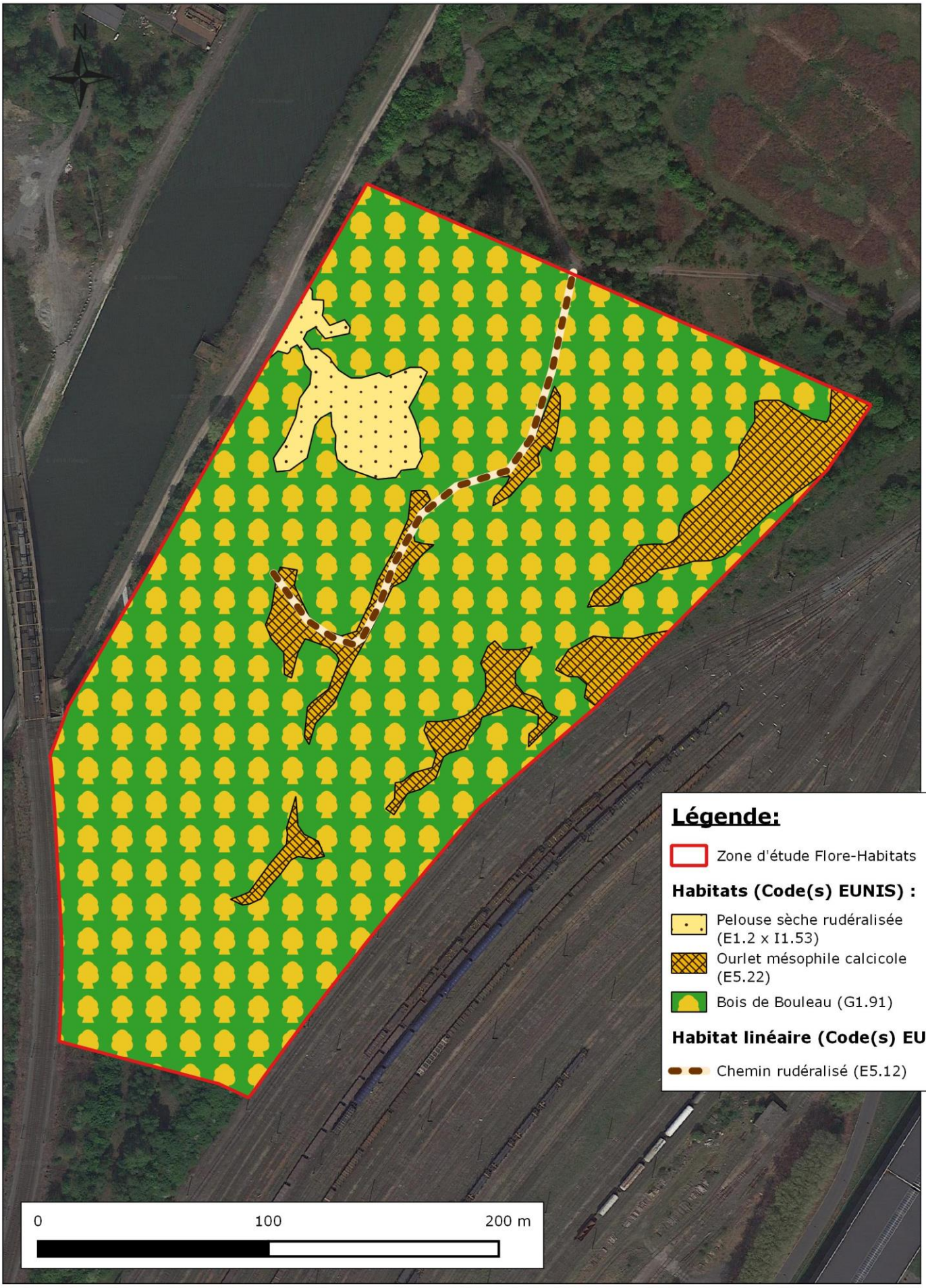

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.24.1.3 *Evaluation patrimoniale*

Le site présente une diversité spécifique moyenne. Lors des prospections, **72 taxons** ont été observés sur l'ensemble de la zone d'étude dont **8** pour lesquels la cotation UICN n'est pas applicable. Parmi ces taxons **1 espèce est protégée au niveau régional et 1 est d'intérêt patrimonial.** Le tableau en fin de partie reprend l'ensemble des taxons observés, où, pour chaque taxon, différents indices sont précisés (statut, rareté, menace, protection au niveau régional…).

La figure ci-après illustre la proportion des indices de rareté des espèces floristiques observées. Les espèces pour lesquelles l'évaluation UICN n'est pas applicable (cas des espèces adventices, subspontanées, sténonaturalisées, eurynaturalisées et des taxons indigènes hybrides…) ne sont pas intégrées au graphique suivant (8 espèces exclues).

Les degrés de rareté varient de « très commun » à « peu commun ».

Figure 26 : Proportions des degrés de rareté des espèces floristiques observées sur le secteur « Valenciennes - zone Ne »

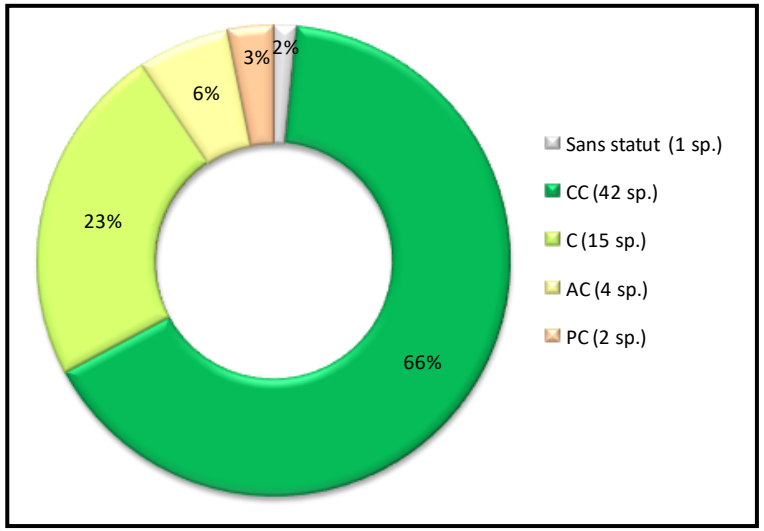

***Légende** : CC= très commun, C= commun, AC = Assez commun, PC = Peu commun.*

La Gesse des bois, référencée dans la bibliographie comme étant présente sur la commune a effectivement été observée.

ESPECES PROTEGEES

Parmi les taxons observés sur l'ensemble de la zone d'étude, **une espèce, la Gesse des bois (*Lathyrus sylvestris*) est protégée au niveau régional.** Le tableau suivant rend compte des différents statuts de l'espèce.

Tableau 212 : Statut de rareté et menace de la Gesse des bois, espèce protégée en NPdC, présente sur le secteur « Valenciennes -zone Ne »

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC
Lathyrus sylvestris L., 1753	Gesse des bois ; Gesse sauvage	I	PC	LC	LC	R1	Oui	Oui

***Légende** : I = Indigène, PC = Peu commun, LC = Préoccupation mineure, R1 = Protection régionale.*

Une soixantaine d'individu ont été observés sur le site. Ceux-ci se développent au sein d'ourlets mésophiles calcicoles, et peuvent recouvrir densément la végétation.

🕮 La localisation de l'espèce est visible sur une carte en fin de chapitre.

Photos 37 : Gesse des bois (Lathyrus sylvestris), espèce protégée en Nord-Pas-de-Calais, Rainette (2019)

ESPECES PATRIMONIALES

Parmi les taxons observés sur l'ensemble de la zone d'étude, **une espèce, le Cassis (*Ribes nigrum*) est d'intérêt patrimonial en Hauts-de-France.** Le tableau suivant rend compte des différents statuts de l'espèce.

Tableau 213 : Statuts de l'espèce patrimoniale présente sur le secteur « Valenciennes -zone Ne »

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC
Ribes nigrum L., 1753	Cassis ; Groseillier noir	I?;C	PC	LC	LC	non	Oui	Oui

***Légende** : I ? = Présumé indigène, C = Cultivé, PC = Peu commun, LC = Préoccupation mineure.*

Un individu a été observé au sein d'un ourlet mésophile calcicole du site.

📖 La localisation de l'individu est visible sur une carte en fin de chapitre.

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Trois espèces exotiques envahissantes ont été observées sur la zone d'étude : l'Arbre à papillons (*Buddleja davidii*), La Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) et le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*). La Renouée colonise intensément le site, dans le sous-bois, ou en bordure de celui-ci et des ourlets mésophiles calcicoles. De même, de nombreux individus d'Arbre à papillons se développent en bordure des ourlets, le long des layons du boisement. 3 individus de Robinier ont quant à eux été observés en bordure du site à l'Est. Le tableau suivant rend compte des différents statuts des espèces.

Tableau 214 : Statuts des EEE présentes sur le secteur « Valenciennes - zone Ne »

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Espèce Exotique Envahissante
Buddleja davidii Franch.	Buddléia de David ; Arbre aux papillons	Z	C	A
Reynoutria japonica Houtt., 1777	Renouée du Japon	Z	CC	A
Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia	Z;C	C	A

***Légende** : Z = Eurynaturalisé, C (Colonne statut) = Cultivé, CC = Très commun, C (Colonne rareté) = Commun, A = Avérée.*

📖 La localisation des espèces est visible sur une carte en fin de partie.

AUTRES ESPECES

Notons que certains taxons ne possèdent pas de statuts et d'indices de rareté car seul le genre a pu être déterminé (*Rubus* sp.). Cette détermination partielle est expliquée par une complexité dans la détermination taxonomique ou par une visite de terrain en inadéquation avec la phénologie des espèces (absence des critères de reconnaissance).

HABITATS

Les habitats du site, leurs correspondances typologiques, leur surface et les enjeux floristiques associés sont récapitulés dans le tableau suivant.

Tableau 215 : Liste des habitats observés sur le secteur « Valencienne - zone Ne »

Habitats	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Natura 2000	Surface approximative (ha sauf habitat linéaire)	Valeur patrimoniale	Justification
Ourlet mésophile calcicole	34.42	E5.22	/	0,699	Faible à moyenne	Ourlets préforestiers assez diversifiés présentant des espèces caractéristiques des sols riches en base. Présence d'une **espèce protégée au niveau régional, la Gesse des bois** (*Lathyrus sylvestris*), **peu commune et non menacée**, et d'une **espèce patrimoniale, le Cassis** (*Ribes nigrum*), **peu commune et non menacée**. Toutes deux sont situées dans une zone d'ourlet au Nord-Est du site. Présence de plusieurs EEE. Les enjeux floristiques sont moyens pour cette zone d'ourlet accueillant espèce protégée et espèce patrimoniale, et presque pas d'EEE, tandis qu'ils sont faibles pour le reste des ourlets.
Pelouse sèche rudéralisée	34.3 x 87.1	E1.2 x I1.53	/	0,258	Faible	Habitat de pelouse, non géré, à l'état de conservation dégradé. Sols anthropisés partiellement artificialisés. Présence d'espèces caratéristiques des sols riches en base mais aussi d'espèces rudérales des milieux secs. Peu de potentialités d'installation pour des espèces d'intérêt. Présence d'EEE en marge de l'habitat.
Bois de Bouleau	41.B1	G1.91	/	6,145	Faible	Boisement pionnier rudéral, se développant sur des sols perturbés. Strate herbacée peu fournie, avec quelques espèces des milieux rudéraux secs. Présence de plusieurs EEE, et sous-bois particulièrement colonisé par la Renouée. Peu de potentialités pour l'installation d'espèces d'intérêt.
Chemin rudéralisé	87.2	E5.12	/	250 m	Très faible	Surfaces artificialisées peu favorables au développement de la flore. Présence de quelques espèces des milieux piétinés. Présence d'EEE en bordure de l'habitat.

Les habitats observés sur la zone d'étude présentent ainsi des enjeux floristiques jugés très faibles à moyens.

Localisation de la Gesse des bois, espèce protégée en Nord-Pas-de-Calais, Valenciennes - zone Ne

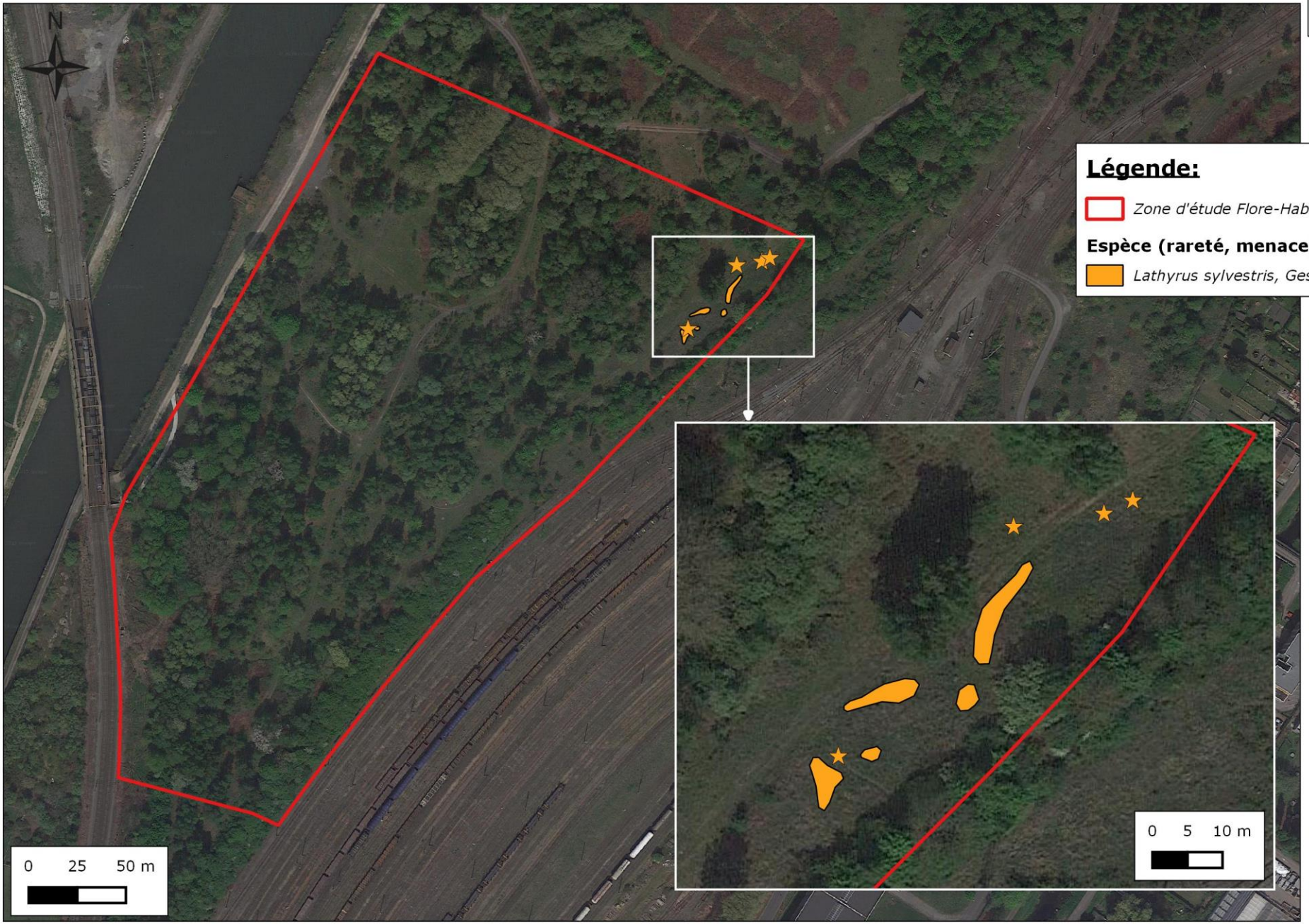

Légende:

Zone d'étude Flore-Habitats

Espèce (rareté, menace) :

Lathyrus sylvestris, Gesse des bois (PC, LC)

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

Localisation des espèces patrimoniales, Valenciennes - zone Ne

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

Localisation des Espèces Exotiques Envahissantes, Valenciennes - zone Ne

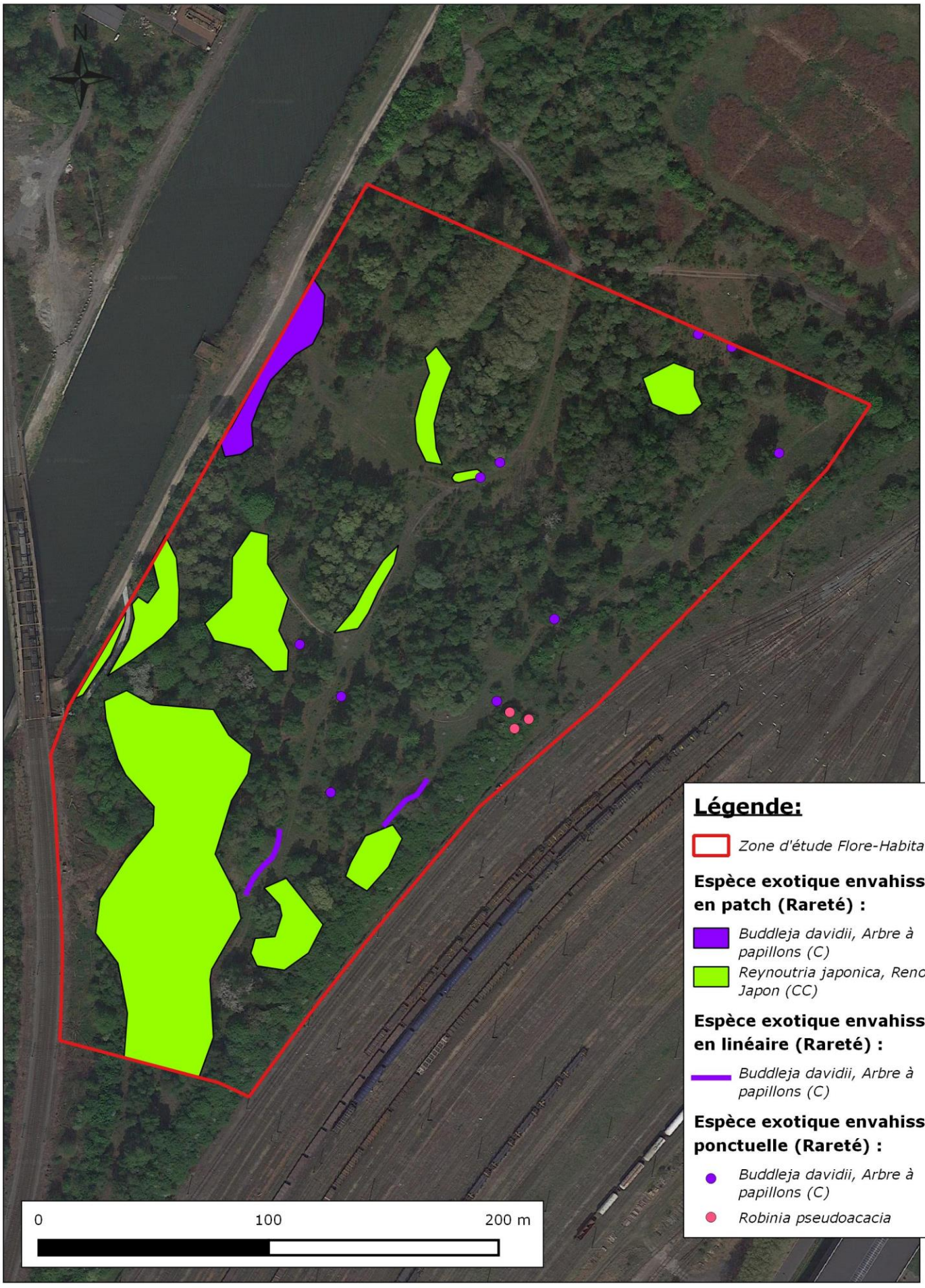

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

Tableau 216 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Valencienne - zone Ne » lors des prospections floristiques

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Caract. ZH	EEE
Achillea millefolium L., 1753	Achillée millefeuille	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Agrimonia eupatoria L., 1753	Aigremoine eupatoire (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Agrostis capillaris L., 1753	Agrostide capillaire	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois (s.l.) ; Cerfeuil sauvage	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Arctium lappa L., 1753	Grande bardane	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Ballota nigra L., 1753	Ballote noire (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Betula pendula Roth, 1788	Bouleau verruqueux	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Buddleja davidii Franch., 1887	Buddléia de David ; Arbre aux papillons	Z	C	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	A
Calamagrostis epigejos (L.) Roth, 1788	Calamagrostide commune (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Centaurea decipiens Thuill., 1799	Centaurée trompeuse	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Clematis vitalba L., 1753	Clématite des haies ; Herbe aux gueux	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Corylus avellana L., 1753	Noisetier commun ; Noisetier ; Coudrier	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cytisus scoparius (L.) Link, 1822	Genêt à balais	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Daucus carota L., 1753	Carotte sauvage (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Dipsacus fullonum L., 1753	Cardère sauvage ; Cabaret des oiseaux	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Echium vulgare L., 1753	Vipérine commune	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Epilobium angustifolium L., 1753	Épilobe en épi ; Laurier de Saint-Antoine	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Epilobium parviflorum Schreb., 1771	Épilobe à petites fleurs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Epilobium tetragonum L., 1753	Épilobe à quatre angles (s.l.) ; Épilobe à tige carrée (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Natp p	N
Epipactis helleborine (L.) Crantz, 1769	Épipactis à larges feuilles (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Erigeron annuus (L.) Desf., 1804	Vergerette annuelle	Z	AC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Eupatorium cannabinum L., 1753	Eupatoire chanvrine (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Euphorbia cyparissias L., 1753	Euphorbe petit-cyprès ; Tithymale	I;N	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Fragaria vesca L., 1753	Fraisier sauvage	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Fraxinus excelsior L., 1753	Frêne commun	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Geranium dissectum L., 1755	Géranium découpé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Geranium robertianum L., 1753	Géranium herbe-à-Robert ; Herbe à Robert	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Geum urbanum L., 1753	Benoîte commune	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Hypericum perforatum L., 1753	Millepertuis perforé ; Herbe à mille trous	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791	Séneçon jacobée (s.l.) ; Jacobée	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lactuca serriola L., 1756	Laitue scariole	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lathyrus latifolius L., 1753	Gesse à larges feuilles ; Pois vivace	N	AC	NAa	[LC]	Non	Non	Non	Non	N
Lathyrus sylvestris L., 1753	**Gesse des bois ; Gesse sauvage**	**I**	**PC**	**LC**	**LC**	**R1**	**Oui**	**Oui**	**Non**	**N**
Ligustrum vulgare L., 1753	Troène commun	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lolium perenne L., 1753	Ray-grass anglais ; Ray-grass commun ; Ivraie vivace	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Malva moschata L., 1753	Mauve musquée	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Mentha arvensis L., 1753	Menthe des champs	I	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Oenothera subterminalis R.R.Gates, 1936	Onagre de Silésie	Z	R	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Origanum vulgare L., 1753	Origan commun (s.l.) ; Origan ; Marjolaine sauvage	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Pastinaca sativa L., 1753	Panais cultivé (s.l.)	I;Z	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Picris hieracioides L., 1753	Picride fausse-épervière (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Pilosella officinarum F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	Piloselle ; Épervière piloselle	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Poa trivialis L., 1753	Pâturin commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Populus tremula L., 1753	Peuplier tremble ; Tremble	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Caract. ZH	EEE
Populus x canadensis Moench, 1785	Peuplier du Canada	C	AR?	NAo	[NE]	Non	Non	Non	Non	N
Potentilla reptans L., 1753	Potentille rampante ; Quintefeuille	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Prunus avium (L.) L., 1755	Merisier (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Prunus spinosa L., 1753	Prunellier ; Épine noire	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Quercus robur L., 1753	Chêne pédonculé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Reseda lutea L., 1753	Réséda jaune (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Reynoutria japonica Houtt., 1777	Renouée du Japon	Z	CC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	A
Ribes nigrum L., 1753	Cassis ; Groseillier noir	I?;C	PC	LC	LC	Non	Oui	Oui	Nat	N
Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia	Z;C	C	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	A
Rosa canina L., 1753	Rosier des chiens	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Rubus L., 1753	Ronce (G)		P							
Salix alba L., 1753	Saule blanc	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Salix caprea L., 1753	Saule marsault ; Saule des chèvres	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Saponaria officinalis L., 1753	Saponaire officinale	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Senecio inaequidens DC., 1838	Séneçon du Cap	Z	AC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	P
Sonchus oleraceus L., 1753	Laiteron maraîcher ; Laiteron potager	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Sorbus aucuparia L., 1753	Sorbier des oiseleurs (s.l.)	I	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Stachys sylvatica L., 1753	Épiaire des forêts ; Épiaire des bois	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Trigonella alba (Medik.) Coulot & Rabaute, 2013	Mélilot blanc	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Urtica dioica L., 1753	Grande ortie (s.l.) ; Ortie dioïque (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Verbascum nigrum L., 1753	Molène noire (s.l.)	I	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Verbena officinalis L., 1753	Verveine officinale	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Vicia cracca L., 1753	Vesce à épis	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Vicia hirsuta (L.) Gray, 1821	Vesce hérissée	I	C	LC	NE	Non	Non	Non	Non	N
Vicia segetalis Thuill., 1799	Vesce des moissons	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N

***Légende** : I = Indigène, N = Sténonaturalisé, Z = Eurynaturalisé, C (Colonne statut) = Cultivé. CC = Très commun, C (Colonne rareté) = Commun, AC = Assez commun, PC = Peu commun, AR = Assez rare, P = Présent. LC = Préoccupation mineure, NA = Non applicable, NAo = Exclu de la liste rouge, NAa = Non applicable car taxon naturalisé, NE = Non évalué. Nat = Taxon indicateur de zone humide. A = Avérée, P = Potentielle, N = Non exotique envahissant. Un « ? » au statut signifie que celui-ci est présumé. « pp » signifie que seule une partie des (syn)taxons de rang inférieur est concerné.*

4.24.2 Faune

4.24.2.1 Bibliographie

4.24.2.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du SIRF, en avril 2019. Il apparait que 16 espèces observées sur la commune de Valenciennes après 2009 sont protégées et/ou menacées en Hauts-de-France et sont potentiellement présentes sur le site d'étude. Ces espèces sont listées dans le tableau suivant.

4.24.2.1.2 Zonages

Aucune ZNIEFF ou ZPS n'est située au droit de la zone d'étude ou à proximité immédiate.

Tableau 217 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Valenciennes »

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant
Carduelis chloris	Verdier d'Europe
Cettia cetti	Bouscarle de Cetti
Cuculus canorus	Coucou gris
Luscinia megarhynchos	Rossignol philomèle
Motacilla alba	Bergeronnette grise
Muscicapa striata	Gobemouche gris
Passer domesticus	Moineau domestique
Phylloscopus trochilus	Pouillot fitis
Regulus regulus	Roitelet huppé
Scolopax rusticola	Bécasse des bois
Serinus serinus	Serin cini
Sturnus vulgaris	Étourneau sansonnet
Sylvia borin	Fauvette des jardins
Bufo bufo	Crapaud commun
Rana temporaria	Grenouille rousse
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune

D'après la précédente analyse bibliographique, 16 espèces d'intérêt sont considérées comme potentielles sur la zone d'étude. Trois de ces espèces (Pipistrelle commune, Etourneau sansonnet et Pouillot fitis) ont été inventoriées.
En revanche, les autres espèces n'ont pas été recensées malgré la présence d'habitats potentiellement favorables et une pression d'inventaire suffisante. Dans ce contexte, nous excluons la présence de ces espèces au sein du site dans le cadre de cette étude. Seul restent la Grenouille rousse et le Crapaud commun car leur détection est compliquée du fait de leur discrétion. De plus, plusieurs points d'eau sont situés à proximité de la zone d'étude et rendent le site favorable aux périodes estivale et hivernale pour les amphibiens. Enfin, les chiroptères restent aussi potentiels car ses derniers ne sont pas toujours détectables le soir de la pause de nos SM4.

4.24.2.2 Evaluation patrimoniale des espèces observées

AVIFAUNE

Au total, **23 espèces** d'oiseaux ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de nidification, parmi lesquelles **2 espèces nicheuses sont d'intérêt au niveau national et/ou régional** : **l'Etourneau sansonnet et le Pouillot fitis.**
En France, le Pouillot fitis est considéré comme « quasi menacé » alors que l'Etourneau sansonnet est considéré comme « préoccupation mineure ». Au niveau régional, l'Etourneau sansonnet et le Pouillot fitis sont considérés comme « vulnérable ». Ces deux espèces **sont protégées au niveau national.**

Tableau 218 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale (nicheur)	Déterm. ZNIEFF	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Statut de reproduction sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					Nicheur
Avifaune en période de nidification									
Avifaune nicheuse des milieux ouverts à semi-ouverts									
Phasianus colchicus	Faisan de Colchide		LC	LC	AC	non		Ann. III	Possible
Phylloscopus trochilus	**Pouillot fitis**	Nat.	**NT**	**VU**	AC	non		Ann. II	Possible
Avifaune nicheuse des milieux arborés à boisés									
Aegithalos caudatus	Mésange à longue queue	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. III	Possible
Columba palumbus	Pigeon ramier		LC	LC	C	non			Possible
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Certain
Dendrocopos major	Pic épeiche	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Garrulus glandarius	Geai des chênes		LC	LC	AC	non			Possible
Parus major	Mésange charbonnière	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Certain
Phoenicurus ochruros	Rougequeue noir	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. II	Certain
Pica pica	Pie bavarde		LC	LC	C	non			Probable
Sturnus vulgaris	**Etourneau sansonnet**		LC	**VU**	AC	non			Probable
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. II	Probable
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Turdus merula	Merle noir		LC	LC	C	non		Ann. III	Certain
Avifaune de passage en période de nidification									
Anas platyrhynchos	Canard colvert		/		C	non		Ann. III	/
Apus apus	Martinet noir	Nat.			AC	non		Ann. III	
Corvus monedula	Choucas des tours	Nat.			AC	non			
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	Nat.			C	non		Ann. II	
Gallinula chloropus	Gallinule poule-d'eau				C	non		Ann. III	
Larus ridibundus	Mouette rieuse	Nat.			C	non		Ann. III	
Phalacrocorax carbo	Grand cormoran	Nat.			AC	oui		Ann. III	

Légende :

Listes rouges : VU= vulnérable, NT = quasi menacé, LC= préoccupation mineure
Rareté régionale : AC = assez commun, C = commun
***En gras** = espèce d'intérêt patrimonial*

Localisation de l'avifaune nicheuse d'intérêt sur le site de Valenciennes

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

HERPETOFAUNE

Au total, **2 espèces** de reptiles ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de reproduction, ils sont **protégés nationalement** : le **Lézard des murailles (également déterminant ZNIEFF)** et l'**Orvet fragile**. Cependant les deux espèces sont considérées comme « préoccupation mineure » au niveau national et régional (hormis l'Orvet fragile considéré comme « non applicable » en région). Notons que plusieurs Lézard des murailles ont été vus sur l'ensemble du site (24 individus inventoriés). Un individu d'Orvet fragile a été observé sous une tôle déjà présente sur le site. De plus, 2 espèces issues de la bibliographie restent potentielles sur le site : le Crapaud commun et la Grenouille rousse.

Tableau 219 : Bioévaluation de l'herpétofaune potentielle sur le site d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut de reproduction sur la zone
			nat.	rég.					
Amphibiens									
Bufo bufo	Crapaud commun	Nat - art 3	LC	LC	CC	-	-	Ann. III	Potentielle
Rana temporaria	Grenouille rousse	Nat - art 5-6	LC	LC	CC	-	Ann. V	Ann. III	Potentielle
Reptiles									
Podarcis muralis	Lézard des murailles	Nat art 2	LC	NA	PC	oui	Ann. IV	Ann. II	Certain
Anguis fragilis	Orvet fragile	Nat art 3	LC	LC	AC			Ann. III	Probable

Légende :

Listes rouges : NA = non applicable, LC= préoccupation mineure, DD = donnée insuffisante
Rareté régionale : PC = peu commun, AC = assez commun

Localisation de l'Herpétofaune protégée sur le site de Valenciennes

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

ENTOMOFAUNE

Au total, **19 espèces** d'insectes ont été contactées au sein de la zone d'étude, dont **4 espèces sont déterminante de Znieff :** le **Collier corail,** le **Machaon**, la **Grande aeschne** et le **Phanéroptère commun**.

Cependant toutes sont considérées comme « préoccupation mineure » ou « non menacé » au niveau national et régional.

Tableau 220 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Lépidoptères									
Anthocharis cardamines	Aurore		LC	LC	C				Possible
Aricia agestis	**Collier de corail**		LC	LC	AC	**oui**			Certain
Gonepteryx rhamni	Citron		LC	LC	C				Certain
Maniola jurtina	Myrtil		LC	LC	CC				Certain
Papilio machaon	**Machaon**		LC	LC	C	**oui**			Probable
Pararge aegeria	Tircis		LC	LC	CC				Probable
Pieris napi	Piéride du navet		LC	LC	CC				Probable
Pieris rapae	Piéride de la rave		LC	LC	CC				Certain
Polygonia calbum	Robert-le-diable		LC	LC	C				Possible
Polyommatus icarus	Azuré commun		LC	LC	C				Possible
Pyronia tithonus	Amaryllis		LC	LC	C				Probable
Vanessa atalanta	Vulcain		LC	NA	CC				Probable
Odonates									
Aeshna grandis	**Grande aeschne**		LC	LC	PC	**oui**			Passage
Orthetrum cancellatum	Orthetrum réticulé		LC	LC	CC				Passage
Platycnemis pennipes	Agrion à larges pattes		LC	LC	AC				Passage
Sympetrum sanguineum	Sympétrum rouge sang		LC	LC	C				Passage
Orthoptères									
Chorthippus parallelus	Criquet des pâtures		NM		CC				Certain
Oedipoda caerulescens	Oedipode turquoise		NM		AC				Certain
Phaneroptera falcata	**Phanéroptère commun**		NM		AC	**oui**			Possible

Légende du tableau :

Listes rouges : LC= préoccupation mineure, NM= non menacée, NA = non applicable
Rareté régionale : C = commun, CC = très commun, AC = assez commun, PC = peu commun
***En gras** = espèce d'intérêt patrimonial*

Localisation de l'Entomofaune d'intérêt sur le site de Valenciennes

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)

Au total, **une espèce** de mammifère a été contactée au sein de la zone d'étude. Elle n'est pas considérée comme **d'intérêt patrimonial.** En effet, même si le Lapin de garenne est considéré comme « quasi menacé » sur la liste rouge national, ce dernier est « susceptible d'occasionner des dégâts » en région et non protégée au niveau national. Ainsi il n'est pas considéré comme d'intérêt patrimonial dans le cadre de cette étude.

CHIROPTERES

Un SM4 a été posé sur ce site. Il a été placé le 02/08/2019 et retiré le 05/08/2019, soit 3 nuit entière.
Suite à analyse, 6 espèces ont été recensées

Toutes les espèces sont protégées au niveau national.

Est considéré « préoccupation mineur » en France : le Murin à moustaches.
Sont considérées « quasi menacé » en France : la Sérotine commune, la Noctule de Leisler, la Pipistrelle de Nathusius et la Pipistrelle commune.
Est considérée « vulnérable » en France : Noctule commune.

Sont considérés « vulnérable » en région : le Murin à moustaches, la Pipistrelle de Nathusius.
Sont considérés « indéterminé » en région : la Sérotine commune, la Noctule de Leisler, la Noctule commune et la Pipistrelle commune.

Tableau 221 : Espèces de chiroptères présentes sur le secteur « Valenciennes »

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Eptesicus serotinus	Sérotine commune
Myotis mystacinus	Murin à moustaches
Nyctalus leisleri	Noctule de Leisler
Nyctalus noctula	Noctule commune
Pipistrellus nathusii	Pipistrelle de Nathusius
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune

Trois cavités d'origine naturelle (arbres creux, loge de pic, …) ont été recensées sur la zone d'étude (cf. cartographie suivante). Ces cavités peuvent être utilisées comme gîte en période estivale par des individus isolés ou en petits groupes. Mais également en période hivernale par quelques espèces (comme certain(e)s Murins ou Pipistrelles) de façon occasionnelle. La zone offre donc les conditions nécessaires pour la chasse, le transit et le repos (estivale et hivernale).

Tableau 222 : Tableau de bioévaluation des Mammifères inventoriés sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Mammifères									
Mammifères des milieux ouverts et semi-ouverts									
Oryctolagus cuniculus	Lapin de garenne		NT		CC				Repro probable
Chiroptères									
Eptesicus serotinus	Sérotine commune	Nat.	NT	I	AC	-	Ann. IV	Ann. II	Chasse et transit possible
Myotis mystacinus	Murin à moustaches	Nat.	LC	VU	AC	-	Ann. IV	Ann. II	Chasse et transit possible
Nyctalus leisleri	Noctule de Leisler	Nat.	NT	I	R	oui	Ann. IV	Ann. II	Chasse et transit possible
Nyctalus noctula	Noctule commune	Nat.	VU	I	AR	oui	Ann. IV	Ann. II	Chasse et transit possible
Pipistrellus nathusii	Pipistrelle de Nathusius	Nat.	NT	VU	AC	oui	Ann. IV	Ann. II	Chasse et transit possible
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Nat.	NT	I	C	-	Ann. IV	Ann. III	Chasse et transit possible

Légende du tableau :

Liste rouge des Mammifères menacés en France et en NPdC
VU = vulnérable, NT = quasi menacé, LC= préoccupation mineure, I = indéterminé
Rareté régionale : CC = Très commun, C = commun, AC = assez commun, AR = assez rare, R = rare

Localisation des cavités sur le site de Valenciennes - zone Ne

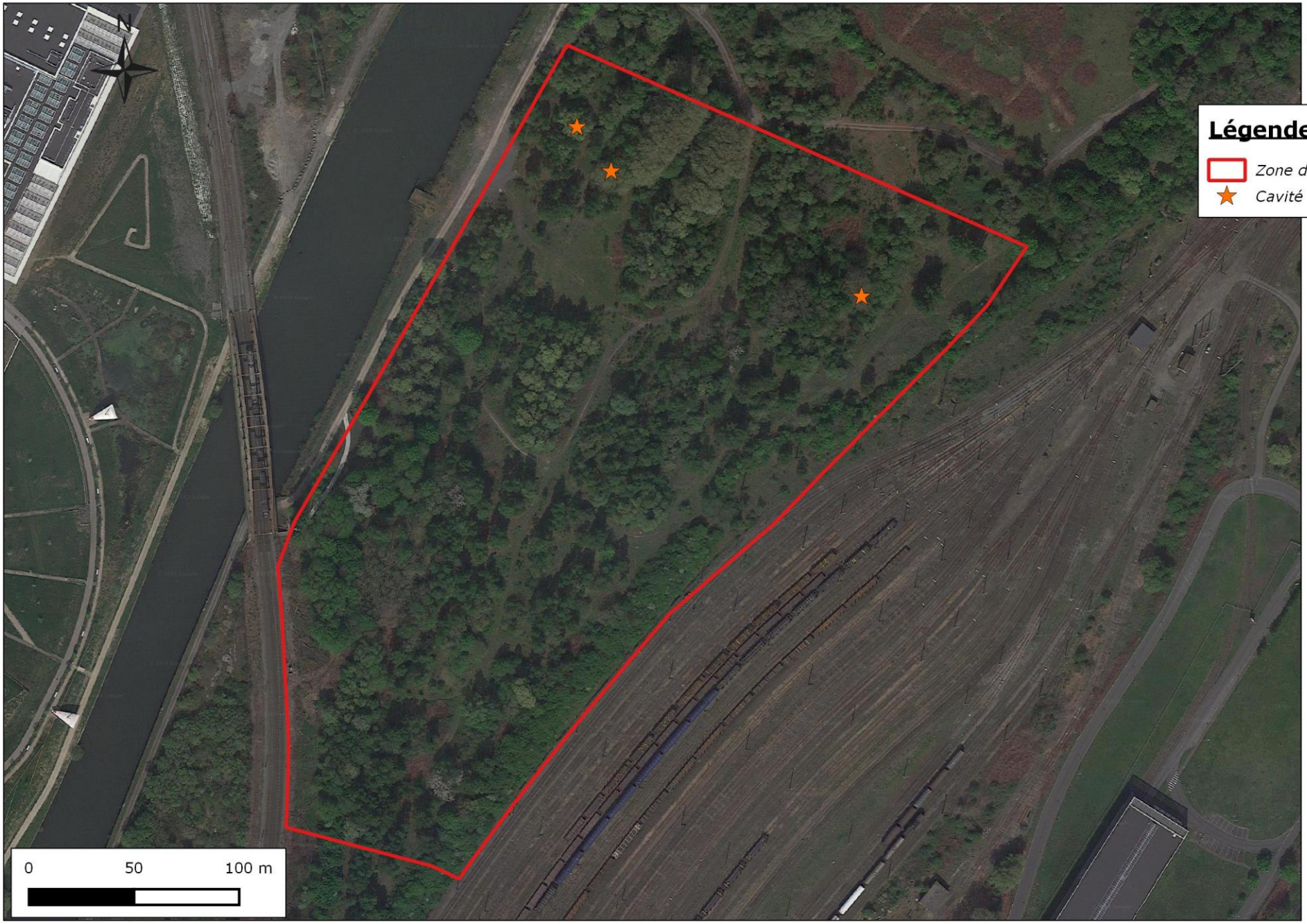

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.24.3 Bilan des enjeux écologiques

Tableau 223 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Valenciennes - zone Ne »

Habitats	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude immédiate		Niveau d'enjeu global de l'habitat
	Flore	Faune	
Ourlet mésophile calcicole	Ourlets préforestiers assez diversifiés présentant des espèces caractéristiques des sols riches en base. Présence d'une **espèce protégée au niveau régional, la Gesse des bois** (*Lathyrus sylvestris*), **peu commune et non menacée**, et d'une **espèce patrimoniale, le Cassis** (*Ribes nigrum*), **peu commune et non menacée**. Toutes deux sont situées dans une zone d'ourlet au Nord-Est du site. Présence de plusieurs EEE. Les **enjeux floristiques sont moyens pour cette zone d'ourlet** accueillant espèce protégée et espèce patrimoniale, et presque pas d'EEE, tandis qu'**ils sont faibles pour le rest des ourlets.**	Présence de deux espèces déterminantes de ZNIEFF en région : le **Collier de corail** et le **Lézard des murailles** (également protégées nationalement)**.** Une autre espèce de reptile protégée a été recensée : l'**Orvet fragile**. Zone favorable à la chasse et au transit des chiroptères (**6 espèces recensées**). Habitat favorable au cortège des espèces de milieux ouverts à semi-ouverts. **Enjeux faunistiques moyens.**	**Moyen**
Pelouse sèche rudéralisée	Habitat de pelouse, non géré, à l'état de conservation dégradé. Sols anthropisés partiellement artificialisés. Présence d'espèces caratéristiques des sols riches en base mais aussi d'espèces rudérales des milieux secs. Peu de potentialités d'installation pour des espèces d'intérêt. Présence d'EEE en marge de l'habitat. **Enjeux floristiques faibles.**		
Bois de Bouleau	Boisement pionnier rudéral, se développant sur des sols perturbés. Strate herbacée peu fournie, avec quelques espèces des milieux rudéraux secs. Présence de plusieurs EEE, et sous-bois particulièrement colonisé par la Renouée. Peu de potentialités pour l'installation d'espèces d'intérêt. **Enjeux floristiques faibles.**	Présence de deux espèces d'oiseaux d'intérêt en période de nidification : l'**Etourneau sansonnet** et le **Pouillot fitis**. Présence également d'une espèce protégée et déterminante de ZNIEFF en région : le **Lézard des murailles.** Zone favorable à la chasse et au transit des chiroptères (**6 espèces recensées**), mais également pour les périodes d'estivage et d'hivernage (3 cavités arboricoles inventoriées). Favorable également aux amphibiens en période hivernale et estivale (Grenouille rousse et Crapaud commun, espèces potentielles). Habitat favorable au cortège des espèces de milieux arborés à boisés. Les **enjeux faunistiques sont moyens.**	**Moyen**
Chemin rudéralisé	Surfaces artificialisées peu favorables au développement de la flore. Présence de quelques espèces des milieux piétinés. Présence d'EEE en bordure de l'habitat. **Enjeux floristiques très faibles.**	Présence d'une espèce d'odonate (en déplacement) déterminante de ZNIEFF en région : la **Grande aeschne.** Habitat favorable au cortège des espèces de milieux ouverts à semi-ouverts. Au regard de l'artificialisation de l'habitat, les **enjeux faunistiques sont très faibles.**	**Très faible**

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le site de Valenciennes - zone Ne

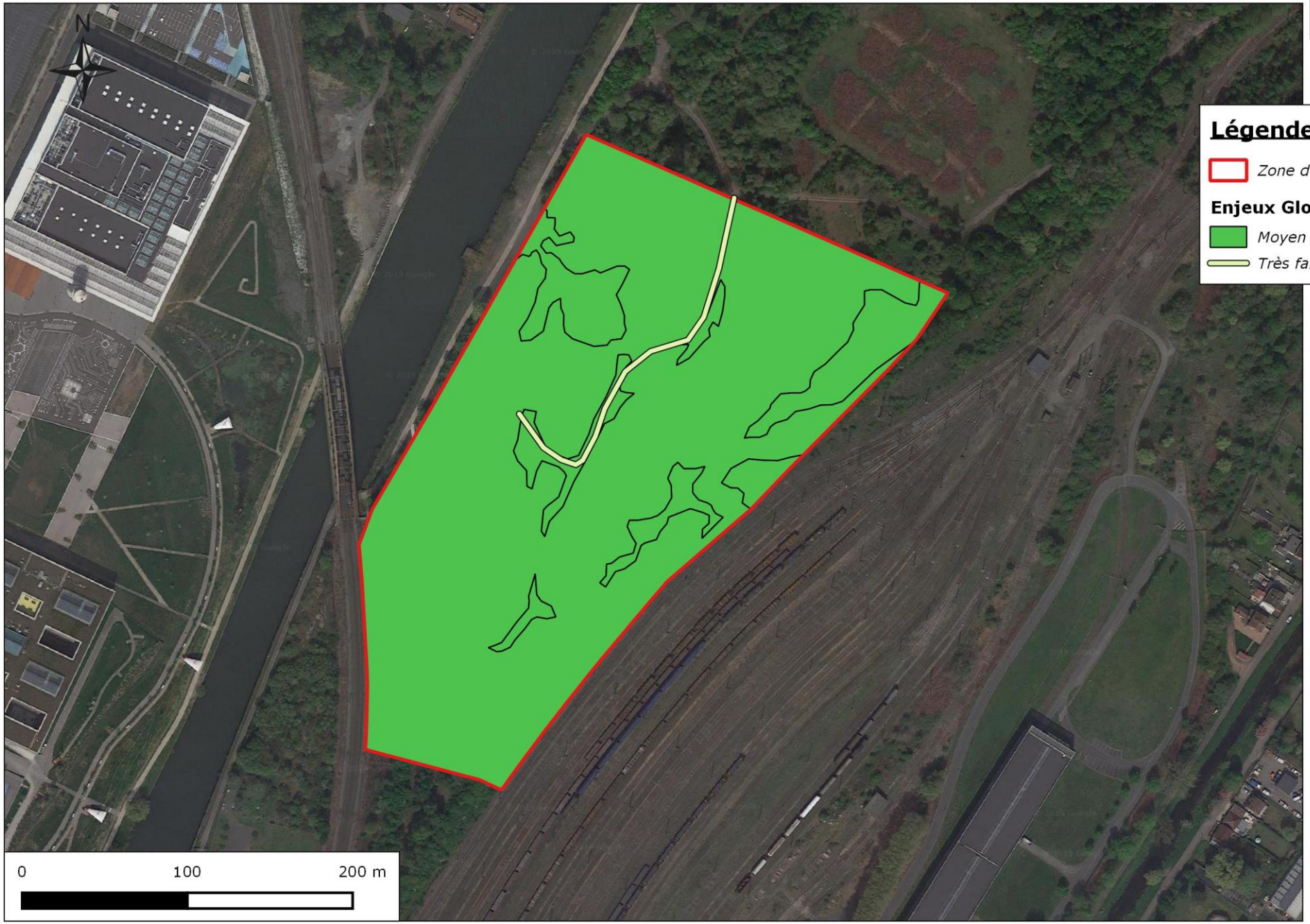

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.25 Vicq - zone 1

4.25.1 Flore

4.25.1.1 Bibliographie

4.25.1.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du CBNBl, en avril 2019. Il apparait que 10 taxons observés sur la commune de Vicq après 1990 sont considérés comme protégés et/ou menacés en Hauts-de-France. Parmi eux, seule l'Ancolie commune (*Aquilegia vulgaris*), espèce protégée peu commune mais non menacée semble potentiellement observable sur la zone d'étude d'après photo-interprétation.

4.25.1.1.2 Zonages

Une ZNIEFF de type II « La basse Vallée de l'Escaut entre Onnaing, Mortagne du Nord et la frontière belge » est située au droit de la zone d'étude. Parmi les espèces référencées dans ce zonage, 3 semblent potentiellement observables sur la zone d'étude et sont listées dans le tableau suivant.

Tableau 224 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Vicq - zone 1 », d'après le zonage situé à proximité

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC
Astragalus glycyphyllos L., 1753	Astragale à feuilles de réglisse ; Réglisse sauvage	I	PC	LC	LC	R1	Oui	Oui
Myosotis sylvatica Hoffm., 1791	Myosotis des bois	I	PC	LC	LC	R1	Oui	Oui
Rosa tomentosa Sm., 1800	Rosier tomenteux	I	R?	LC	LC	R1	Non	Non

***Légende** : I = Indigène, PC = Peu commun, R ? = Présumé rare, LC = Préoccupation mineure, R1 = Protection régionale.*

4.25.1.2 Cartographie des habitats

📖 Les habitats présents sur le site d'étude sont présentés sur la cartographie en page suivante.

Cartographie des habitats, Vicq - zone 1

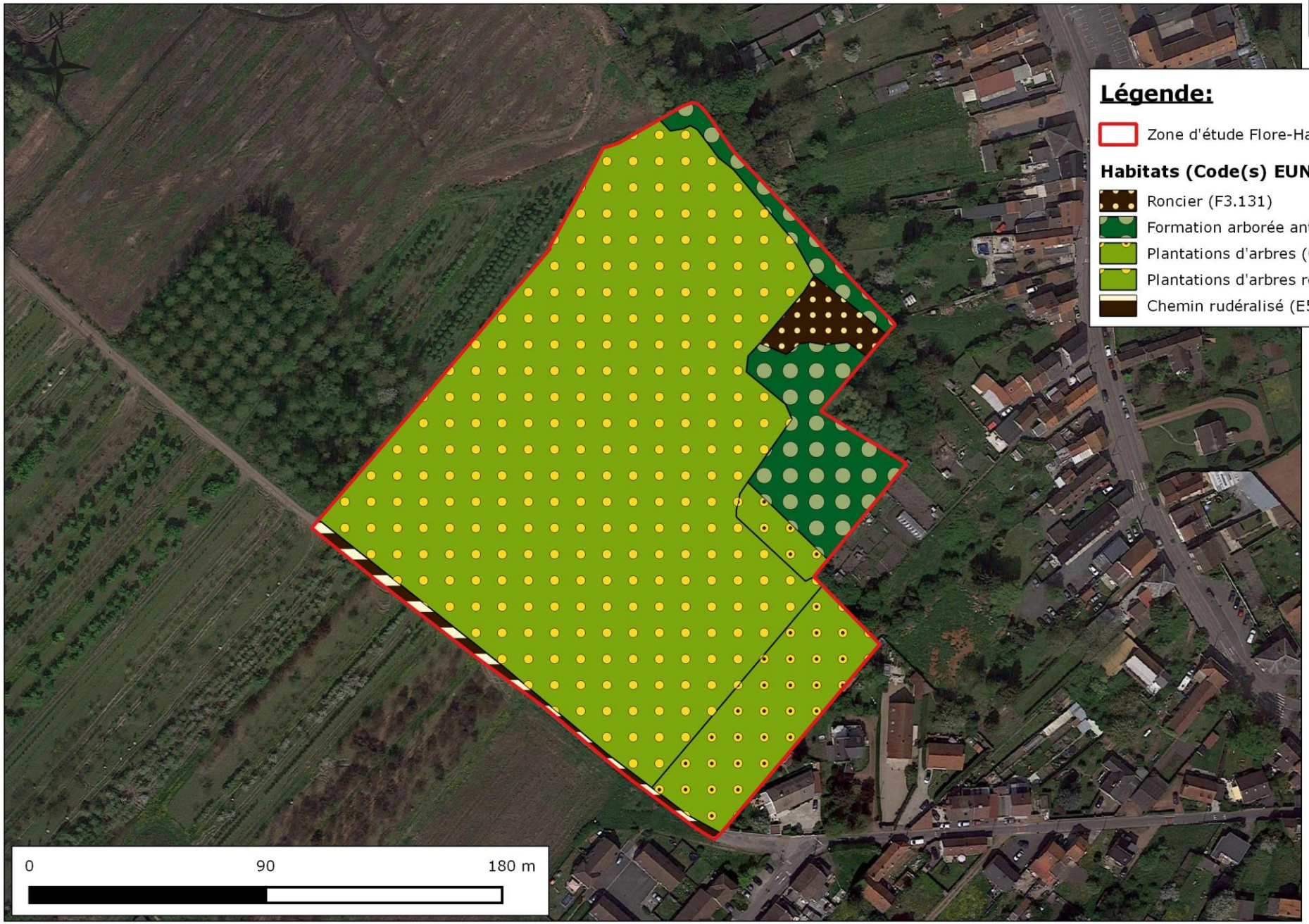

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM -
Agglomération de Valenciennes (59)

4.25.1.3 *Evaluation patrimoniale*

Le site présente une diversité spécifique moyenne. Lors des prospections, **83 taxons** ont été observés sur l'ensemble de la zone d'étude dont **12** pour lesquels la cotation UICN n'est pas applicable. Parmi ces taxons **1 espèce est protégée au niveau régional.** Le tableau en fin de partie reprend l'ensemble des taxons observés, où, pour chaque taxon, différents indices sont précisés (statut, rareté, menace, protection au niveau régional…).

La figure ci-après illustre la proportion des indices de rareté des espèces floristiques observées. Les espèces pour lesquelles l'évaluation UICN n'est pas applicable (cas des espèces adventices, subspontanées, sténonaturalisées, eurynaturalisées et des taxons indigènes hybrides…) ne sont pas intégrées au graphique suivant (12 espèces exclues).

Les degrés de rareté varient de « très commun » à « peu commun ».

Figure 27 : Proportions des degrés de rareté des espèces floristiques observées sur le secteur « Vicq - zone 1 »

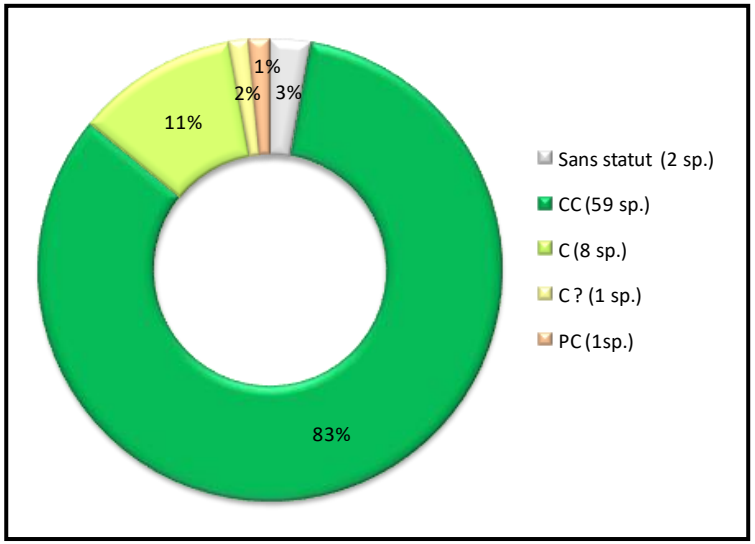

***Légende** : CC= très commun, C= commun, AC = Assez commun, PC = Peu commun.*

Le Myosotis des bois (*Myosotis sylvatica*), référencée dans la bibliographie comme étant présente sur la ZNIEFF de type II au droit du site a effectivement été observée.

ESPECES PROTEGEES

Parmi les taxons observés sur l'ensemble de la zone d'étude, **une espèce, le Myosotis des bois (*Myosotis sylvatica*) est protégée au niveau régional.** Le tableau suivant rend compte des différents statuts de l'espèce.

Tableau 225 : Statut de rareté et menace du Myosotis des bois, espèce protégée en NPdC, présente sur le secteur « Vicq - zone 1 »

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC
Myosotis sylvatica Hoffm., 1791	Myosotis des bois	I	PC	LC	LC	R1	Oui	Oui

***Légende** : I = Indigène, PC = Peu commun, LC = Préoccupation mineure, R1 = Protection régionale.*

L'espèce forme des petites touffes à l'état fragmentaire sous une plantation de Marronnier à l'extrémité Est du site. Elle est en mélange avec une autre espèce de Myosotis très commune, le Myosotis des champs (*Myosotis arvensis*). Le nombre de pieds est estimé à 200. Toutefois, au vu de sa localisation (plantation en bordure d'habitations), un doute est à émettre sur l'indigénat de l'espèce.

🕮 La localisation des individus est visible sur une carte en fin de chapitre.

Photos 38 : Station de Myosotis des bois (Myosotis sylvatica), espèce protégée en Nord-Pas-de-Calais, en mélange avec du Myosotis des champs (Myosotis arvensis), Rainette (2019)

ESPECES PATRIMONIALES

Aucune espèce d'intérêt patrimonial n'a été observée sur la zone d'étude.

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Aucune espèce exotique envahissante n'a été observée sur la zone d'étude. Il est cependant à noter que de la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) se développe de manière intensive dans une parcelle juste au Nord du site.

AUTRES ESPECES

Notons que certains taxons ne possèdent pas de statuts et d'indices de rareté car seul le genre a pu être déterminé (*Rubus* sp.). Cette détermination partielle est expliquée par une complexité dans la détermination taxonomique ou par une visite de terrain en inadéquation avec la phénologie des espèces (absence des critères de reconnaissance).

HABITATS

Les habitats du site, leurs correspondances typologiques, leur surface et les enjeux floristiques associés sont récapitulés dans le tableau suivant.

Tableau 226 : Liste des habitats observés sur le secteur « Vicq - zone 1 »

Habitats	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Natura 2000	Surface approximative (ha)	Valeur patrimoniale	Justification
Roncier	31.831	F3.131	/	0,071	Très faible	Végétation presque monospécifique, dense, ne permettant pas aux autres espèces de s'installer.
Formation arborée anthropique	84.3	G5.2	/	0,348	Faible	Habitat d'origine anthropique aux espèces très communes et strate herbacée nitrophile.
Plantations d'arbres récentes	83.32	G5.72	/	2,63	Faible	Habitat d'origine anthropique, activité de pépinière. Strate herbacée à physionomie prairiale issue de semis, et présence d'espèces rudérales dues à la perturbation des sols et au piétinement.
Plantations d'arbres	83.32	G1.C	/	0,356	Faible	Habitat d'origine anthropique, plantations plus agées. Strate herbacée très éparse, due à un fort ombrage. Majoritairement constituées d'espèces appréciant l'ombrage et de rudérales. Sol partiellement apparent. Présence de stations de **Myosotis des bois** (*Myosotis sylvatica*), **espèce protégée au niveau régional, peu commune et non menacée.** Toutefois, en dehors de cette espèce, du fait de l'origine anthropique de l'habitat, l'intérêt floristique du milieux restent faible.
Chemin rudéralisé	87.2	E5.13	/	0,061	Très faible	Surfaces artificialisées peu favorables au développement de la flore. Présence de quelques espèces des milieux piétinés.

Les habitats observés sur la zone d'étude présentent ainsi des enjeux floristiques jugés très faibles à faibles.

Localisation du Myosotis des bois, espèce protégée en Nord-Pas-de-Calais, Vicq - zone 1

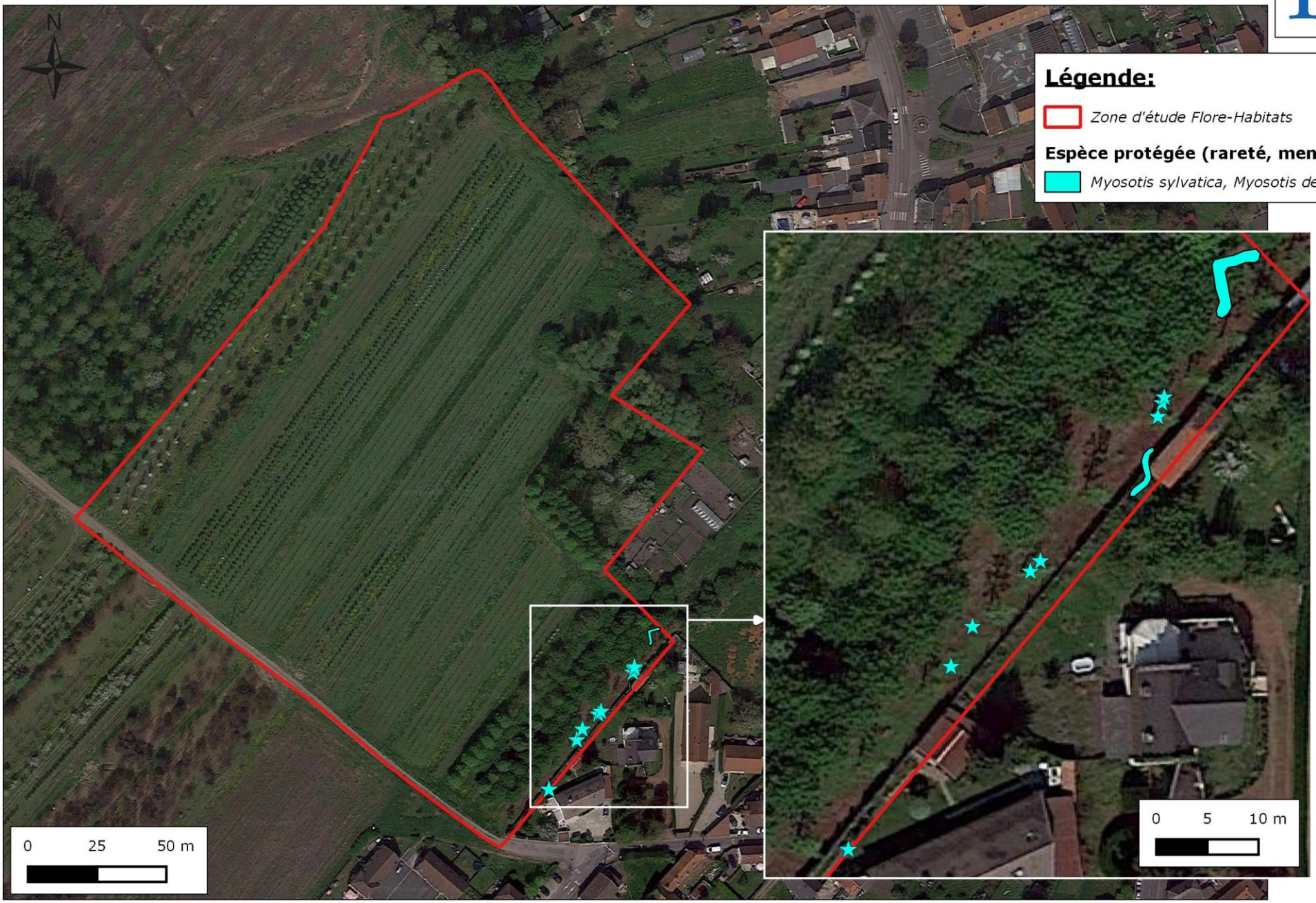

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

Tableau 227 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Vicq - zone 1 » lors des prospections floristiques

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Caract. ZH	EEE
Acer campestre L., 1753	Érable champêtre	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Acer pseudoplatanus L., 1753	Érable sycomore ; Sycomore	I?;Z	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Achillea millefolium L., 1753	Achillée millefeuille	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Aegopodium podagraria L., 1753	Égopode podagraire ; Podagraire ; Herbe aux goutteux	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Aesculus carnea Hayne, 1822	Marronnier rose	C	#	NAo	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Agrostis stolonifera L., 1753	Agrostide stolonifère	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire ; Alliaire officinale	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Alopecurus pratensis L., 1753	Vulpin des prés (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois (s.l.) ; Cerfeuil sauvage	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Bromus hordeaceus L., 1753	Brome mou (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Bryonia cretica L.	Bryone	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Calamagrostis epigejos (L.) Roth, 1788	Calamagrostide commune (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Carpinus betulus L., 1753	Charme commun	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cerastium fontanum Baumg., 1816	Céraiste commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Cornus sanguinea L., 1753	Cornouiller sanguin (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Crepis capillaris (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Daucus carota L., 1753	Carotte sauvage (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Epilobium hirsutum L., 1753	Épilobe hérissé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Epilobium tetragonum L., 1753	Épilobe à quatre angles (s.l.) ; Épilobe à tige carrée (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Natp p	N
Equisetum arvense L., 1753	Prêle des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Erigeron canadensis L., 1753	Vergerette du Canada	Z	CC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Euphorbia helioscopia L., 1753	Euphorbe réveil-matin (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Euphorbia lathyris L., 1753	Euphorbe épurge ; Épurge	Z	C	NAa	[LC]	Non	Non	Non	Non	N
Fraxinus excelsior L., 1753	Frêne commun	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron (s.l.)	I	CC	LC	NE	Non	pp	pp	Non	N
Geranium dissectum L., 1755	Géranium découpé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Geranium robertianum L., 1753	Géranium herbe-à-Robert ; Herbe à Robert	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Geum urbanum L., 1753	Benoîte commune	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Heracleum sphondylium L., 1753	Berce commune (s.l.) ; Berce des prés ; Grande berce	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Holcus lanatus L., 1753	Houlque laineuse (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Hordeum murinum L., 1753	Orge queue-de-rat (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Ilex aquifolium L., 1753	Houx	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Juglans regia L., 1753	Noyer commun ; Noyer royal	Z;C	C	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Lactuca serriola L., 1756	Laitue scariole	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lamium album L., 1753	Lamier blanc ; Ortie blanche	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lolium perenne L., 1753	Ray-grass anglais ; Ray-grass commun ; Ivraie vivace	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Malus pumila Mill., 1768	Pommier commun ; Pommier cultivé	C	AR	NAo	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Malva sylvestris L., 1753	Mauve sauvage	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Myosotis arvensis (L.) Hill, 1764	Myosotis des champs (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Myosotis sylvatica Hoffm., 1791	**Myosotis des bois**	**I**	**PC**	**LC**	**LC**	**R1**	**Oui**	**Oui**	**Non**	**N**
Papaver rhoeas L., 1753	Grand coquelicot	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Pastinaca sativa L., 1753	Panais cultivé (s.l.)	I;Z	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Plantago major L., 1753	Plantain à larges feuilles (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Natp p	N

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Caract. ZH	EEE
Platanus x hispanica Mill. ex Münchh., 1770	Platane à feuilles d'érable ; Platane commun ; Platane d'Espagne	C	E	NAo	[NE]	Non	Non	Non	Non	N
Poa annua L., 1753	Pâturin annuel (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Poa pratensis L., 1753	Pâturin des prés (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Polygonum aviculare L., 1753	Renouée des oiseaux (s.l.) ; Traînasse	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Populus x canadensis Moench, 1785	Peuplier du Canada	C	AR?	NAo	[NE]	Non	Non	Non	Non	N
Prunus avium (L.) L., 1755	Merisier (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Prunus domestica L., 1753	Prunier (s.l.) ; Prunier cultivé	C	R?	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Prunus spinosa L., 1753	Prunellier ; Épine noire	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Quercus robur L., 1753	Chêne pédonculé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Ranunculus acris L., 1753	Renoncule âcre (s.l.)	I;Z?	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Rosa canina L., 1753	Rosier des chiens	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Rubus L., 1753	Ronce (G)		P							
Rumex obtusifolius L., 1753	Patience à feuilles obtuses (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Salix alba L., 1753	Saule blanc	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Senecio inaequidens DC., 1838	Séneçon du Cap	Z	AC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	P
Senecio vulgaris L., 1753	Séneçon commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Sonchus asper (L.) Hill, 1769	Laiteron rude (s.l.) ; Laiteron épineux	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Taraxacum F.H.Wigg.	Pissenlit (G)		P							
Thuja plicata Donn ex D.Don, 1824	Thuya géant ; Cèdre de l'Ouest	C	#	NAo	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Tilia cordata Mill., 1768	Tilleul à petites feuilles ; Tilleul à feuille en cœur	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Tilia platyphyllos Scop., 1771	Tilleul à larges feuilles	I?	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Trifolium repens L., 1753	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Tripleurospermum inodorum (L.) Sch.Bip., 1844	Matricaire inodore	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Ulmus minor Mill., 1768	Orme champêtre	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Urtica dioica L., 1753	Grande ortie (s.l.) ; Ortie dioïque (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Veronica arvensis L., 1753	Véronique des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Veronica hederifolia L., 1753	Véronique à feuilles de lierre	I	C?	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Veronica persica Poir., 1808	Véronique de Perse ; Véronique commune	Z	CC	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	N
Vicia hirsuta (L.) Gray, 1821	Vesce hérissée	I	C	LC	NE	Non	Non	Non	Non	N
Vicia segetalis Thuill., 1799	Vesce des moissons	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
x Pseudosasa x japonica (Siebold & Zucc. ex Steud.) Makino ex Nakai, 1925	Bambou du Japon	C	#	NAo	[NE]	Non	Non	Non	Non	N

***Légende** : I = Indigène, Z = Eurynaturalisé, C (Colonne statut) = Cultivé. CC = Très commun, C (Colonne rareté) = Commun, AC = Assez commun, PC = Peu commun, AR = Assez rare, R = Rare, E = Exceptionnel, P = Présent, # = Thématique non applicable. LC = Préoccupation mineure, NA = Non applicable, NAo = Exclu de la liste rouge, NAa = Non applicable car taxon naturalisé, NE = Non évalué. Nat = Taxon indicateur de zone humide. P = Potentielle, N = Non exotique envahissant. Un « ? » au statut signifie que celui-ci est présumé. « pp » signifie que seule une partie des (syn)taxons de rang inférieur est concerné.*

4.25.2 Faune

4.25.2.1 Bibliographie

4.25.2.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du SIRF, en avril 2019. Il apparait que 3 espèces observées sur la commune de Vicq de 2009 à 2019 sont considérées comme protégées et/ou menacées en Hauts-de-France et sont potentiellement présentes sur le site d'étude. Ces espèces sont listées dans le tableau suivant

4.25.2.1.2 Zonages

Une ZNIEFF de type I « Bois d'Emblise, Marais du Moulin et Marais Loumois » ainsi qu'une ZNIEFF de type II « La basse Vallée de l'Escaut entre Onnaing, Mortagne du Nord et la frontière belge » sont situées au droit de la zone d'étude. Parmi les espèces référencées dans ces zonages, 2 semblent potentiellement présentes sur la zone d'étude et sont listés dans le tableau suivant.

Tableau 228 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Vicq - zone 1 »

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse
Carduelis chloris	Verdier d'Europe
Phylloscopus trochilus	Pouillot fitis
Aricia agestis	Collier de corail
Celastrina argiolus	Azuré des nerpruns

D'après la précédente analyse bibliographique, 5 espèces d'intérêt sont considérées comme potentielles sur la zone d'étude. Trois de ces espèces (Azuré des nerpruns, Linotte mélodieuse et Verdier d'Europe) ont été inventoriées.
En revanche, les autres espèces n'ont pas été recensées malgré la présence d'habitats potentiellement favorables et une pression d'inventaire suffisante. Dans ce contexte, nous excluons la présence de ces espèces au sein du site dans le cadre de cette étude et en période de reproduction.

4.25.2.2 Evaluation patrimoniale des espèces observées

AVIFAUNE

Au total, **26 espèces** d'oiseaux ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de nidification, parmi lesquelles **5 espèces nicheuses sont d'intérêt au niveau national et/ou régional** : **le Tarin des aulnes, l'Autour des palombes, le Chardonneret élégant, la Linotte mélodieuse et le Verdier d'Europe.** En France, le Verdier d'Europe, la Linotte mélodieuse et le Chardonneret élégant sont considérés comme « vulnérables ». L'Autour des palombes et le Tarin des aulnes sont considérés comme « préoccupation mineure ». Au niveau régional, le Verdier d'Europe et le Chardonneret élégant sont considérés comme « quasi menacés ». La Linotte mélodieuse et l'Autour des palombes sont considérés comme « vulnérables » et le Tarin des aulnes est considéré comme « non applicable ». Cependant ce dernier est une espèce déterminante ZNIEFF. Toutes ces espèces **sont protégées au niveau national**.

Tableau 229 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale (nicheur)	Déterm. ZNIEFF	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Statut de reproduction sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					Nicheur
Avifaune en période de nidification									
Avifaune nicheuse des milieux ouverts à semi-ouverts									
Carduelis cannabina	**Linotte mélodieuse**	Nat.	**VU**	**VU**	AC	non		Ann. II	Certain
Carduelis carduelis	**Chardonneret élégant**	Nat.	**VU**	**NT**	AC	non		Ann. II	Possible
Sylvia communis	Fauvette grisette	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Avifaune nicheuse des milieux arborés à boisés									
Accipiter gentilis	**Autour des palombes**	Nat.	LC	**VU**	PC	non		Ann. II	Possible
Carduelis chloris	**Verdier d'Europe**	Nat.	**VU**	**NT**	AC	non		Ann. II	Possible
Carduelis spinus	**Tarin des aulnes**	Nat.	LC	NA	AC	**oui**		Ann. II	Possible
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Certain
Dendrocopos major	Pic épeiche	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. III	Probable
Garrulus glandarius	Geai des chênes		LC	LC	AC	non			Possible
Parus major	Mésange charbonnière	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Certain
Pica pica	Pie bavarde		LC	LC	C	non			Probable
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. II	Certain
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Turdus merula	Merle noir		LC	LC	C	non		Ann. III	Probable
Avifaune de passage en période de nidification									
Apus apus	Martinet noir	Nat.			AC	non		Ann. III	
Columba livia (forme urbaine	Pigeon biset domestique					non			
Columba palumbus	Pigeon ramier				C	non			
Corvus corone	Corneille noire				AC	non			
Corvus monedula	Choucas des tours	Nat.			AC	non			
Delichon urbica	Hirondelle de fenêtre	Nat.	/		AC	non		Ann. II	/
Larus ridibundus	Mouette rieuse	Nat.			C	non		Ann. III	
Passer domesticus	Moineau domestique	Nat.			AC	non			
Pernis apivorus	Bondrée apivore	Nat.			AC	oui	Ann. I	Ann. II	
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque				AC	non		Ann. III	

Légende :

Listes rouges : VU= vulnérable, NT = quasi menacé, LC= préoccupation mineure, NA = non applicable
Rareté régionale : PC = peu commun, AC = assez commun, C = commun
***En gras** = espèce d'intérêt patrimonial*

Localisation de l'avifaune nicheuse d'intérêt sur le site de Vicq - zone 1

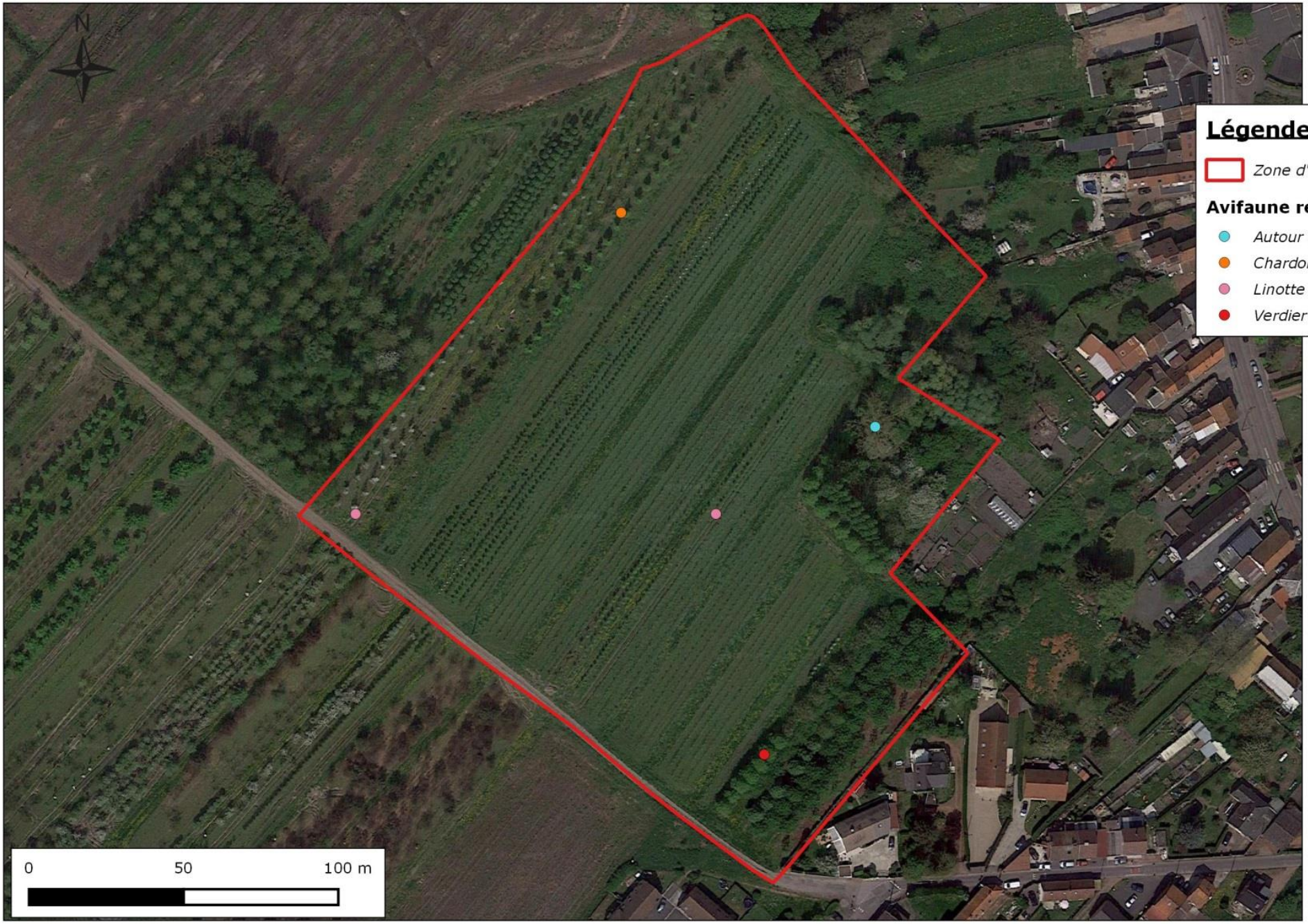

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

HERPETOFAUNE

Aucune espèce d'amphibien et de reptile n'a été inventoriée au sein de ce site.

ENTOMOFAUNE

Au total, **6 espèces** d'insectes ont été contactées au sein de la zone d'étude, parmi laquelle **une espèce est déterminante de Znieff : l'Azuré des nerpruns**. Cependant les deux sont considérés comme « préoccupation mineure » aux niveaux national et régional.

Tableau 230 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Lépidoptères									
Anthocharis cardamines	Aurore		LC	LC	C				Possible
Celastrina argiolus	**Azuré des nerpruns**		LC	LC	AC	**oui**			Possible
Maniola jurtina	Myrtil		LC	LC	CC				Probable
Pieris rapae	Piéride de la rave		LC	LC	CC				Probable
Pyronia tithonus	Amaryllis		LC	LC	C				Probable
Orthoptères									
Chorthippus biguttulus	Criquet mélodieux		NM		C				Probable

Légende du tableau :

Listes rouges : LC= préoccupation mineure, NM= non menacée
Rareté régionale : AC = assez commun, C = commun, CC = très commun
En gras : espèce d'intérêt

Localisation de l'Azuré des nerpruns sur le site de Condé-sur-l'Escaut - zone 1

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)

Au total, **4 espèces** de mammifère ont été contactées au sein de la zone d'étude.
Seule une espèce est protégée nationalement : l'Ecureuil roux.

CHIROPTERES

Aucun SM4 n'a été posé sur ce site.
Aucune cavité n'a été recensée sur la zone d'étude.
Aucune espèce n'est présente dans la bibliographie, mais ces espèces étant peu étudiées, cela ne signifie pas forcément leur absence sur le site. Ici la zone d'étude pourrait convenir pour la chasse et le transit des chiroptères.

Tableau 231 : Tableau de bioévaluation des Mammifères inventoriés sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Mammifères									
Mammifères des milieux ouverts et semi-ouverts									
Lepus europaeus	Lièvre d'Europe		LC	I	CC				Repro probable
Talpa europaea	Taupe d'Europe		LC		CC				Repro probable
Mammifères des milieux boisés									
Capreolus capreolus	Chevreuil européen		LC		CC			Ann. III	Passage
Sciurus vulgaris	**Ecureuil roux**	**Nat.**	LC	I	C			Ann. III	Repro possible

Légende du tableau :

Liste rouge des Mammifères menacés en France et en NPdC
LC= préoccupation mineure, I = indéterminé
Rareté régionale : CC = Très commun

Localisation de l'Ecureuil roux sur le site de Vicq - zone 1

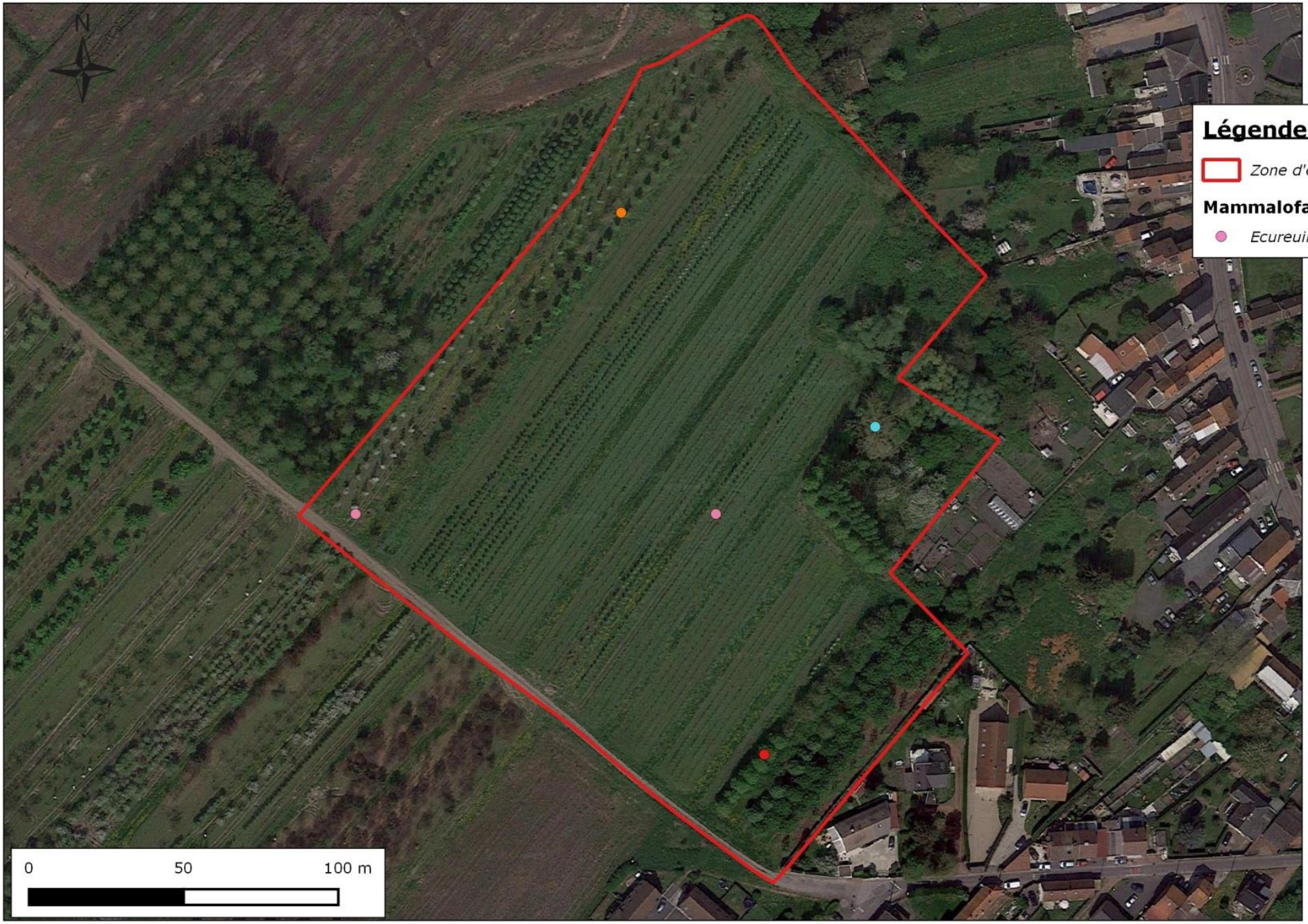

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.25.3 Bilan des enjeux écologiques

Tableau 232 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Vicq - zone 1 »

Habitats	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude immédiate		Niveau d'enjeu global de l'habitat
	Flore	Faune	
Roncier	Végétation presque monospécifique, dense, ne permettant pas aux autres espèces de s'installer. **Enjeux floristiques très faibles.**	Présence d'une espèce déterminante de ZNIEFF en région : l'**Azuré des nerpruns.** Zone favorable à la chasse et au transit des chiroptères. Peu favorable au reste des groupes étudiés. **Enjeux faunistiques faibles.**	**Faible**
Formation arborée anthropique	Habitat d'origine anthropique aux espèces très communes et strate herbacée nitrophile. **Enjeux floristiques faibles.**	Présence d'une espèce d'oiseaux d'intérêt en période de nidification : l'**Autour des palombes**. Présence égalemenet d'une espèce protégée: l'**Ecureuil roux**. Zone favorable à la chasse et au transit des chiroptères. Habitat favorable au cortège des espèces de milieux arborés à boisés. **Enjeux faunistiques faibles.**	**Faible**
Plantations d'arbres récentes	Habitat d'origine anthropique, activité de pépinière. Strate herbacée à physionomie prairiale issue de semis, et présence d'espèces rudérales dues à la perturbation des sols et au piétinement. **Enjeux floristiques faibles.**	Présence de deux espèces d'oiseaux d'intérêt en période de nidification : le **Chardonneret élégant** et la **Linotte mélodieuse**. Zone favorable à la chasse et au transit des chiroptères. Habitat favorable au cortège des espèces de milieux arborés à boisés. **Enjeux faunistiques faibles.**	**Faible**
Plantations d'arbres	Habitat d'origine anthropique, plantations plus agées. Strate herbacée très éparse, due à un fort ombrage. Majoritairement constituées d'espèces appréciant l'ombrage et de rudérales. Sol partiellement apparent. Présence de stations de **Myosotis des bois** (*Myosotis sylvatica*), **espèce protégée au niveau régional, peu commune et non menacée.** Toutefois, en dehors de cette espèce, du fait de l'origine anthropique de l'habitat, l'intérêt floristique du milieux restent faible. **Enjeux floristiques faibles.**	Présence de deux espèces d'oiseaux d'intérêt en période de nidification : le **Verdier d'Europe** et le **Tarin des aulnes**. Zone favorable à la chasse et au transit des chiroptères. Habitat favorable au cortège des espèces de milieux arborés à boisés. **Enjeux faunistiques faibles.**	**Faible**
Chemin rudéralisé	Surfaces artificialisées peu favorables au développement de la flore. Présence de quelques espèces des milieux piétinés. **Enjeux floristiques très faibles.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée. Habitat peu favorable aux différents groupes d'espèces. **Enjeux faunistiques très faibles.**	**Très faible**

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le site de Vicq - zone 1

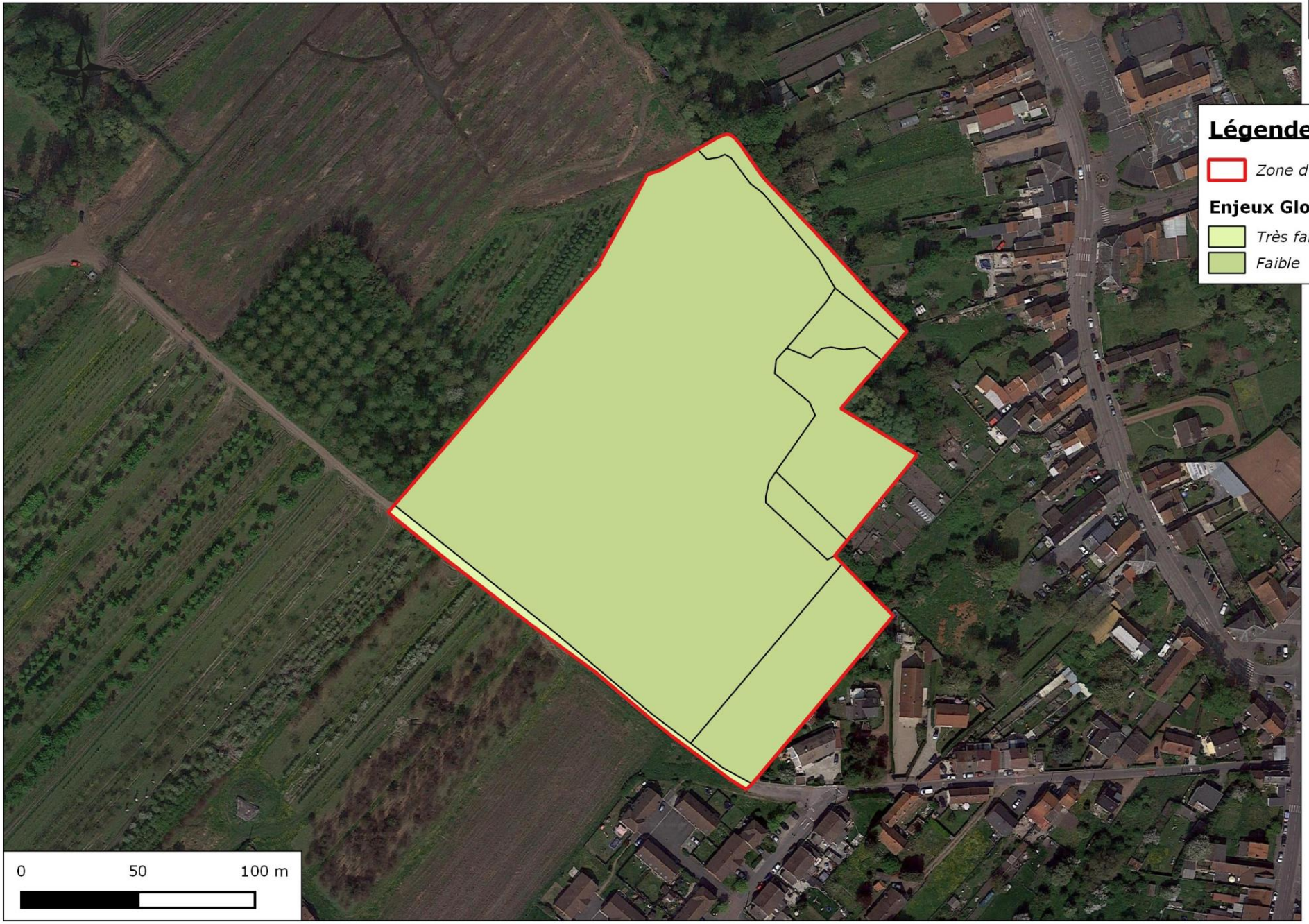

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.26 Vicq - zone 2

4.26.1 Flore

4.26.1.1 Bibliographie

4.26.1.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du CBNBl, en avril 2019. Il apparait que 10 taxons observés sur la commune de Vicq après 1990 sont considérés comme protégés et/ou menacés en Hauts-de-France. Parmi eux, seule la Saxifrage granulée (*Saxifraga granulata*), espèce protégée assez rare et quasi-menacée, semble potentiellement observable sur la zone d'étude d'après photo-interprétation.

4.26.1.1.2 Zonages

Une ZNIEFF de type II « La basse Vallée de l'Escaut entre Onnaing, Mortagne du Nord et la frontière belge » est située au droit de la zone d'étude, tandis qu'une ZNIEFF de type I « Bois d'Emblise, Marais du Moulin et Marais Loumois » est située à un peu moins de 100 m. Parmi les espèces référencées dans ces zonages, de même, seule la Saxifrage granulée (*Saxifraga granulata*), espèce protégée assez rare et quasi-menacée, semble potentiellement observable sur la zone d'étude.

4.26.1.2 Cartographie des habitats

📖 Les habitats présents sur le site d'étude sont présentés sur la cartographie en page suivante.

Cartographie des habitats, Vicq - zone 2

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

4.26.1.3 *Evaluation patrimoniale*

Le site présente une diversité spécifique faible. Lors des prospections, **35 taxons** ont été observés sur l'ensemble de la zone d'étude dont **1** pour lesquels la cotation UICN n'est pas applicable. Parmi ces taxons **aucune espèce n'est protégée au niveau régional mais une espèce est d'intérêt patrimonial.** Le tableau en fin de partie reprend l'ensemble des taxons observés, où, pour chaque taxon, différents indices sont précisés (statut, rareté, menace, protection au niveau régional…).

La figure ci-après illustre la proportion des indices de rareté des espèces floristiques observées. Les espèces pour lesquelles l'évaluation UICN n'est pas applicable (cas des espèces adventices, subspontanées, sténonaturalisées, eurynaturalisées et des taxons indigènes hybrides…) ne sont pas intégrées au graphique suivant (1 espèce exclue).

Les degrés de rareté varient de « très commun » à « peu commun ».

Figure 28 : Proportions des degrés de rareté des espèces floristiques observées sur le secteur « Vicq - zone 2 »

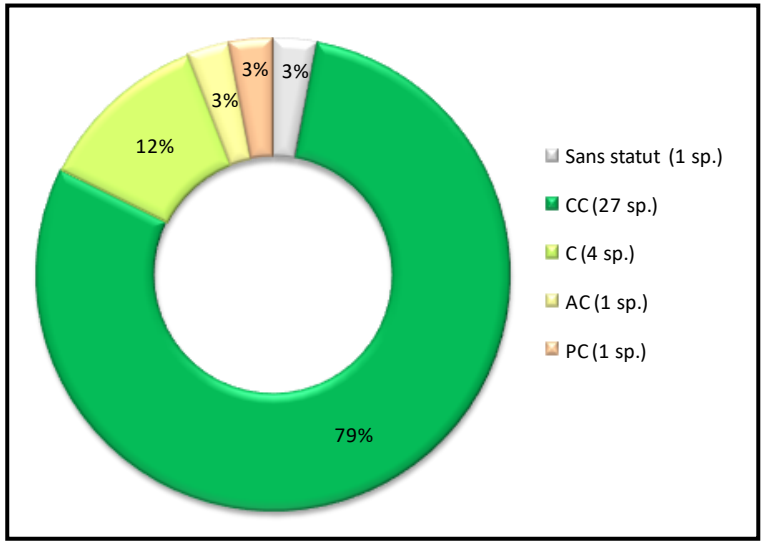

***Légende** : CC= très commun, C= commun, AC = Assez commun, PC = Peu commun.*

Aucune des espèces référencées dans la bibliographie n'a été observée.
Ceci peut être dû au fait que les habitats ne possèdent actuellement pas ou plus les conditions stationnelles favorables à leur accueil (habitat en cours de fermeture, état de conservation peu favorable, gestion non favorable…).

ESPECES PROTEGEES

Aucune espèce protégée n'a été observée sur la zone d'étude.

ESPECES PATRIMONIALES

Une espèce d'intérêt patrimonial a été observée sur la zone d'étude : la Crépide bisannuelle (*Crepis biennis*). L'espèce est relativement bien présente dans une partie du site correspondant à une prairie de fauche, et occupe une surface approximative de 190 m². Le tableau suivant rend compte des différents statuts de l'espèce.

Tableau 233 : Statuts de l'espèce patrimoniale présente sur le secteur « Vicq - zone 2 »

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC
Crepis biennis L., 1753	Crépide bisannuelle	I	PC	LC	LC	Non	Oui	Oui

***Légende** : I = Indigène, PC = Peu commun, LC = Préoccupation mineure.*

🕮 La localisation de l'espèce est visible sur une carte en fin de partie.

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Une espèce exotique envahissante a été observée sur la zone d'étude : l'Arbre à papillons (*Buddleja davidii*). En effet, deux jeunes arbustes se développent en bordure Ouest de la prairie. Le tableau suivant rend compte des différents statuts de l'espèce.

Tableau 234 : Statuts des EEE présentes sur le secteur « Vicq - zone 2 »

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Espèce Exotique Envahissante
Buddleja davidii Franch.	Buddléia de David ; Arbre aux papillons	Z	C	A

***Légende** : Z = Eurynaturalisé, C = Commun, A = Avérée.*

- La localisation de l'espèce est visible sur une carte en fin de partie.

AUTRES ESPECES

Notons que certains taxons ne possèdent pas de statuts et d'indices de rareté car seul le genre a pu être déterminé (*Taraxacum* sp.). Cette détermination partielle est expliquée par une complexité dans la détermination taxonomique ou par une visite de terrain en inadéquation avec la phénologie des espèces (absence des critères de reconnaissance).

HABITATS

Les habitats du site, leurs correspondances typologiques, leur surface et les enjeux floristiques associés sont récapitulés dans le tableau suivant.

Tableau 235 : Liste des habitats observés sur le secteur « Vicq - zone 2 »

Habitats	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Natura 2000	Surface approximative (ha)	Valeur patrimoniale	Justification
Friche nitrophile piquetée	87.1 x 31.81	I1.53 x F3.11	/	0,049	Très faible	Habitat à diversité floristique très faible, majoritairement consitué d'espèces nitrophiles (herbacées et arbustives).
Prairie de fauche	38.2	E2.2	/	0,09	Moyenne	Habitat à bonne diversité floristique et nombreuses dicotylédones prairiales. Prairie fauchée tardivement à bon état de conservation. Présence d'**une espèce d'intérêt patrimonial, la Crépide bisannuelle** (*Crepis biennis*). **Habitat qui peut être considéré comme d'intérêt communautaire** (6510 "Pelouses maigres de fauche de basse altitude"). Potentialités d'installation pour des espèces d'intérêt.
Non prospecté	/	/	/	0,02	NA	/

Les habitats observés sur la zone d'étude présentent ainsi des enjeux floristiques jugés très faibles à moyens.

Localisation des espèces patrimoniales, Vicq - zone 2

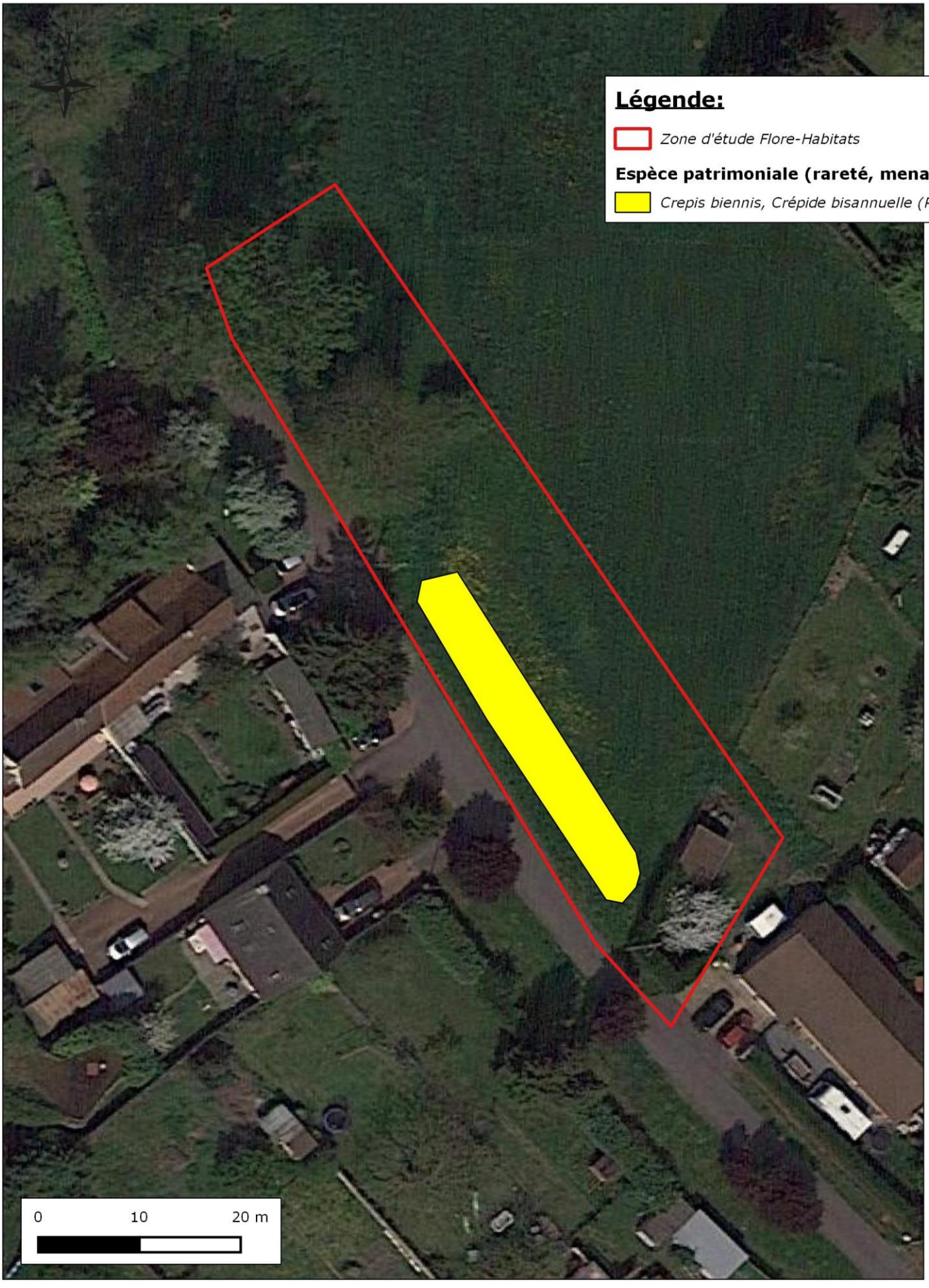

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

Localisation des Espèces Exotiques Envahissantes, Vicq - zone 2

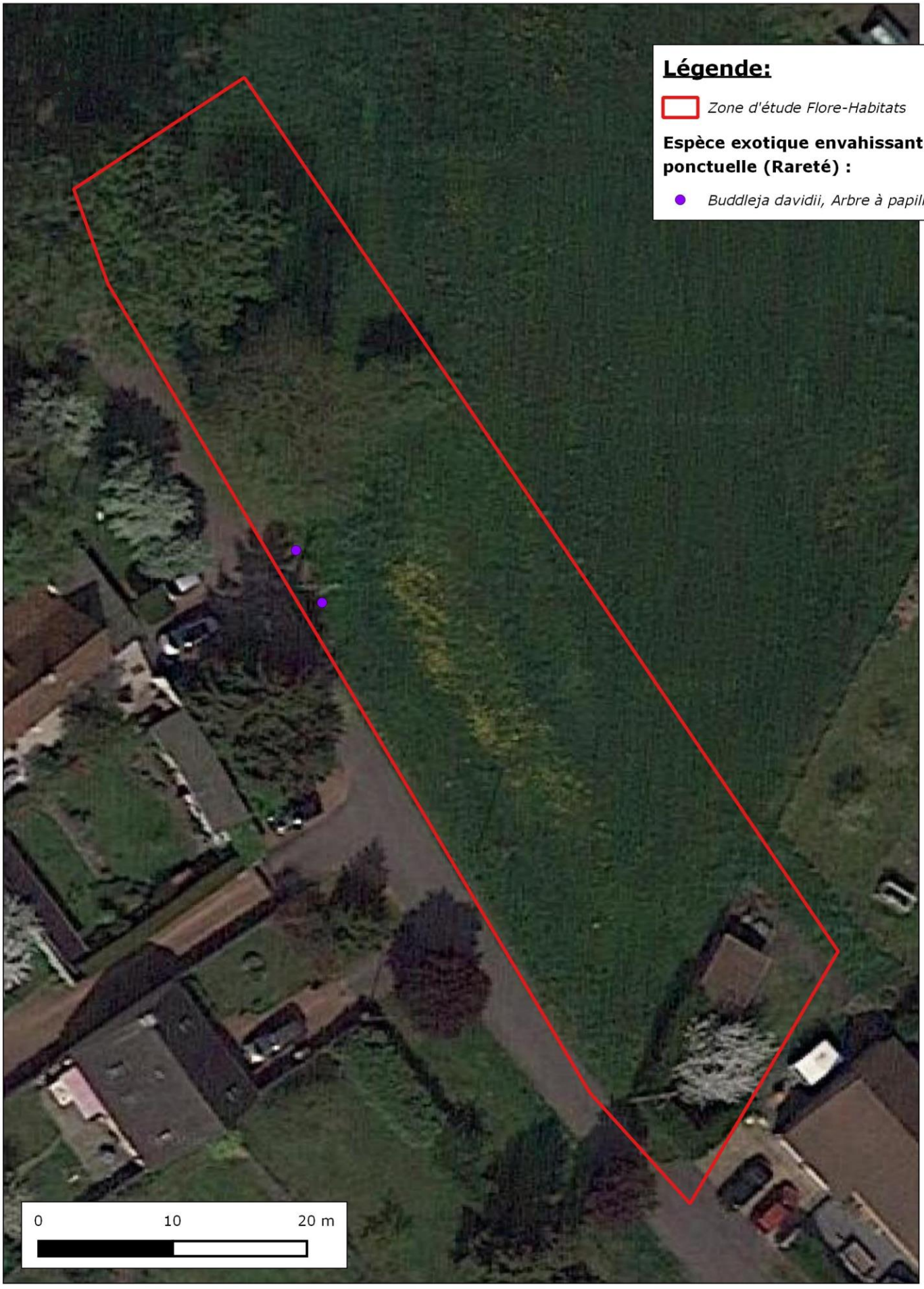

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

Tableau 236 : Liste des taxons rencontrés sur le secteur « Vicq - zone 2 » lors des prospections floristiques

Nom Scientifique	Nom Français	Statut HDF	Rareté HDF	Menace HDF	Menace France	Législation	Int. Patrim. HDF	Dét. ZNIEFF NPdC	Caract. ZH	EEE
Alopecurus pratensis L., 1753	Vulpin des prés (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois (s.l.) ; Cerfeuil sauvage	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Artemisia vulgaris L., 1753	Armoise commune ; Herbe à cent goûts	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Arum maculatum L., 1753	Gouet tacheté	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Bromus hordeaceus L., 1753	Brome mou (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Buddleja davidii Franch., 1887	Buddléia de David ; Arbre aux papillons	Z	C	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	A
Chelidonium majus L., 1753	Grande chélidoine (s.l.) ; Herbe aux verrues	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Convolvulus arvensis L., 1753	Liseron des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Crepis biennis L., 1753	Crépide bisannuelle	I	PC	LC	LC	Non	Oui	Oui	Non	N
Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Elytrigia repens (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent commun (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Fraxinus excelsior L., 1753	Frêne commun	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron (s.l.)	I	CC	LC	NE	Non	pp	pp	Non	N
Heracleum sphondylium L., 1753	Berce commune (s.l.) ; Berce des prés ; Grande berce	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Holcus lanatus L., 1753	Houlque laineuse (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Hordeum murinum L., 1753	Orge queue-de-rat (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lapsana communis L., 1753	Lampsane commune (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Lolium perenne L., 1753	Ray-grass anglais ; Ray-grass commun ; Ivraie vivace	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Malva sylvestris L., 1753	Mauve sauvage	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Papaver rhoeas L., 1753	Grand coquelicot	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Pastinaca sativa L., 1753	Panais cultivé (s.l.)	I;Z	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Poa pratensis L., 1753	Pâturin des prés (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Potentilla reptans L., 1753	Potentille rampante ; Quintefeuille	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Ranunculus acris L., 1753	Renoncule âcre (s.l.)	I;Z?	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Rumex acetosa L., 1753	Grande oseille (s.l.) ; Oseille des prés	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Schedonorus pratensis (Huds.) P.Beauv., 1812	Fétuque des prés (s.l.)	I	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Taraxacum F.H.Wigg.	Pissenlit (G)		P							
Tragopogon pratensis L., 1753	Salsifis des prés (s.l.)	I	C	LC	LC	Non	pp	pp	Non	N
Urtica dioica L., 1753	Grande ortie (s.l.) ; Ortie dioïque (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Vicia hirsuta (L.) Gray, 1821	Vesce hérissée	I	C	LC	NE	Non	Non	Non	Non	N
Vicia segetalis Thuill., 1799	Vesce des moissons	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N

***Légende** : I = Indigène, Z = Eurynaturalisé. CC = Très commun, C = Commun, AC = Assez commun, PC = Peu commun, P = Présent. LC = Préoccupation mineure, NA = Non applicable, NAa = Non applicable car taxon naturalisé, NE = Non évalué. Nat = Taxon indicateur de zone humide. A = Avérée, N = Non exotique envahissant. Un « ? » au statut signifie que celui-ci est présumé. « pp » signifie que seule une partie des (syn)taxons de rang inférieur est concerné.*

4.26.2 Faune

4.26.2.1 Bibliographie

4.26.2.1.1 Données communales

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du SIRF, en avril 2019. Il apparait que 3 espèces observées sur la commune de Vicq de 2009 à 2019 sont considérées comme protégées et/ou menacées en Hauts-de-France et sont potentiellement présentes sur le site d'étude. Ces espèces sont listées dans le tableau suivant.

4.26.2.1.2 Zonages

Une ZNIEFF de type I « Bois d'Emblise, Marais du Moulin et Marais Loumois » ainsi qu'une ZNIEFF de type II « La basse Vallée de l'Escaut entre Onnaing, Mortagne du Nord et la frontière belge » sont situées au droit de la zone d'étude. Parmi les espèces référencées dans ces zonages, 2 semblent potentiellement présentes sur la zone d'étude et sont listées dans le tableau suivant.

Tableau 237 : Espèces protégées et/ou menacées potentiellement présentes sur le secteur « Vicq - zone 2 »

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Oiseau	*Carduelis cannabina*	Linotte mélodieuse
Oiseau	*Carduelis chloris*	Verdier d'Europe
Oiseau	*Phylloscopus trochilus*	Pouillot fitis
Lépidoptère	*Aricia agestis*	Collier de corail
Lépidoptère	*Celastrina argiolus*	Azuré des nerpruns

D'après la précédente analyse bibliographique, 5 espèces d'intérêt sont considérées comme potentielles sur la zone d'étude. Une de ces espèces (Verdier d'Europe) a été inventoriée.

En revanche, les autres espèces n'ont pas été recensées malgré la présence d'habitats potentiellement favorables et une pression d'inventaire suffisante. Dans ce contexte, nous excluons la présence de ces espèces au sein du site dans le cadre de cette étude et en période de reproduction.

4.26.2.2 Evaluation patrimoniale des espèces observées

AVIFAUNE

Au total, **19 espèces** d'oiseaux ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de nidification, parmi lesquelles **3 espèces nicheuses sont d'intérêt au niveau national et/ou régional** : **le Chardonneret élégant, l'Etourneau sansonnet et le Verdier d'Europe.** En France, le Verdier d'Europe, le Chardonneret élégant est considéré comme « vulnérable ». L'Etourneau sansonnet est considéré comme « préoccupation mineure ». Au niveau régional, le Verdier d'Europe et le Chardonneret élégant sont considérés comme « quasi menacé ». L'Etourneau sansonnet est considéré comme « vulnérable ». le Chardonneret élégant et le Verdier d'Europe **sont protégés au niveau national.**

Tableau 238 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale (nicheur)	Déterm. ZNIEFF	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Statut de reproduction sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					Nicheur
Avifaune en période de nidification									
Avifaune nicheuse des milieux ouverts à semi-ouverts									
Carduelis carduelis	**Chardonneret élégant**	Nat.	**VU**	**NT**	AC	non		Ann. II	Possible
Avifaune nicheuse des milieux arborés à boisés									
Carduelis chloris	**Verdier d'Europe**	Nat.	**VU**	**NT**	AC	non		Ann. II	Probable
Columba palumbus	Pigeon ramier		LC	LC	C	non			Probable
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Dendrocopos major	Pic épeiche	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Possible
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. III	Possible
Garrulus glandarius	Geai des chênes		LC	LC	AC	non			Probable
Parus major	Mésange charbonnière	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Certain
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. II	Certain
Pica pica	Pie bavarde		LC	LC	C	non			Probable
Prunella modularis	Accenteur mouchet	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Certain
Sturnus vulgaris	**Etourneau sansonnet**		LC	**VU**	AC	non			Certain
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	Nat.	LC	LC	C	non		Ann. II	Possible
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	Nat.	LC	LC	AC	non		Ann. II	Probable
Turdus merula	Merle noir		LC	LC	C	non		Ann. III	Probable
Avifaune de passage en période de nidification									
Corvus corone	Corneille noire		/		AC	non			/
Larus ridibundus	Mouette rieuse	Nat.			C	non		Ann. III	
Passer domesticus	Moineau domestique	Nat.			AC	non			
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque				AC	non		Ann. III	

Légende :

Listes rouges : VU= vulnérable, NT = quasi menacé, LC= préoccupation mineure
Rareté régionale : AC = assez commun, C = commun
***En gras** = espèce d'intérêt patrimonial*

Localisation de l'avifaune nicheuse d'intérêt sur le site de Vicq - zone 2

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos
Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

HERPETOFAUNE

Aucune espèce d'amphibiens et de reptiles n'a été inventoriée au sein de ce site.

ENTOMOFAUNE

Au total, **2 espèces** d'insectes ont été contactées au sein de la zone d'étude.
Aucune n'est considérée comme **d'intérêt patrimonial.**

Tableau 239 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Lépidoptères									
Vanessa atalanta	Vulcain		LC	NA	CC				Probable
Orthoptères									
Chorthippus biguttulus	Criquet mélodieux		NM		C				Probable

Légende du tableau :

Listes rouges : LC= préoccupation mineure, NM= non menacée
Rareté régionale : AC = assez commun, C = commun, CC = très commun

MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)

Au total, **une espèce** de mammifère a été contactée au sein de la zone d'étude. **Aucune** n'est considérée comme **d'intérêt patrimonial. Aucun inventaire des chiroptères n'a été effectué sur ce site.**

CHIROPTERES

Aucun SM4 n'a été posé sur ce site.
Aucune cavité n'a été recensée sur la zone d'étude.
Aucune espèce n'est présente dans la bibliographie, mais ces espèces étant peu étudiées, cela ne signifie pas forcément leur absence sur le site. Ici la zone d'étude pourrait convenir pour la chasse et le transit des chiroptères.

Tableau 240 : Tableau de bioévaluation des Mammifères inventoriés sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Déterm. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone d'étude
			Nat.	Rég.					
Mammifères									
Mammifères des milieux boisés									
Vulpes vulpes	Renard roux		LC		CC				Passage

Légende du tableau :

Liste rouge des Mammifères menacés en France et en NPdC
LC= préoccupation mineure
Rareté régionale : CC = Très commun

4.26.3 Bilan des enjeux écologiques

Tableau 241 : Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le secteur « Vicq - zone 2 »

Habitats	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude immédiate		Niveau d'enjeu global de l'habitat
	Flore	**Faune**	
Friche nitrophile piquetée	Habitat à diversité floristique très faible, majoritairement consitué d'espèces nitrophiles (herbacées et arbustives). **Enjeux floristiques très faibles.**	Présence de deux espèces d'oiseaux d'intérêt en période de nidification : le **Verdier d'Europe** et l'**Etourneau sansonnet**. Zone favorable à la chasse et au transit des chiroptères. Habitat favorable au cortège des espèces de milieux ouverts à semi-ouverts. **Enjeux faunistiques faibles.**	**Faible**
Prairie de fauche	Habitat à bonne diversité floristique et nombreuses dicotylédones prairiales. Prairie fauchée tardivement à bon état de conservation. Présence d'**une espèce d'intérêt patrimonial, la Crépide bisannuelle** (*Crepis biennis*). **Habitat qui peut être considéré comme d'intérêt communautaire** (6510 "Pelouses maigres de fauche de basse altitude"). Potentialités d'installation pour des espèces d'intérêt. **Enjeux floristiques moyens.**	Aucune espèce d'intérêt inventoriée.Habitat favorable au cortège des espèces de milieux ouverts à semi-ouverts, notamment pour l'entomofaune. **Enjeux faunistiques faibles**.	**Faible**
Non prospecté	**Non évaluable**	Présence d'une espèce d'oiseau (contadct auditif) d'intérêt en période de nidification : le **Moineau domestique**. Zone non prospectée pour les autres groupes. **Enjeux faunistiques non évaluables.**	**Non évaluable**

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur le site de Vicq - zone 2

Cartographie: Rainette, 2019
Sources: © Orthophotos Dossier: PLUI CAVM - Agglomération de Valenciennes (59)

5 BIBLIOGRAPHIE

5.1 Bibliographie relative à l'expertise floristique

BEGUIN ET AL.,1979 Béguin C., Géhu J.M. &Hegg O., 1979. La symphytosociologie une approche nouvelle des paysages végétaux. Doc. Phytos., N.S., 4, 49-68. Lille.

BISSARDON M., GUIBAL L. ET RAMEAU J.C., 1997. CORINE Biotopes, Types d'habitats français. *E.N.G.R.E.F. – Nancy*, 217 p.

BARDAT J., BIORET F., BOTINEAU M., BOULLET V., DELPECH R., GEHU J.-M., HAURY J., LACOSTE A., RAMEAU J.-C., ROYER J.-M., ROUX G. ET TOUFFET J. 2004. Prodrome des végétations de France.*Museum national d'histoire naturelle*, Paris. 171 p.

BENSETTITI F., PUISSAUVE R., LEPAREUR F., TOUROULT J. ET MACIEJEWSKI L., 2012. Evaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Guide méthodologique – DHFF article 17, 2007-2012. Version 1 – Février 2012. Rapport SPN 2012-27, Service du patrimoine naturel, *Muséum national d'histoire naturelle*, Paris, 76 p. + annexes.

COMBROUX, I., BENSETTITI, F., DASZKIEWICZ, P. &MORET, J. 2006. Evaluation de l'Etat de conservation des Habitats et Espèces d'intérêt communautaire 2006-2007. Document 2. Guide Méthodologique. Muséum national d'histoire naturelle, Département Ecologie et gestion de la biodiversité, UMS 2699 Inventaire et suivi de la biodiversité. Document téléchargeable sur le site de l'INPN http://inpn.mnhn.fr. 149 pp.

CARNINO N., 2009. Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire à l'échelle du site – Méthode d'évaluation des habitats forestiers. *Museum National d'Histoire Naturelle / Office National des Forets*, 49 p. + annexes.

CATTEAU E., DUHAMEL F., BALIGA, M.-F., BASSO, F., BEDOUET, F., CORNIER, T., MULLER, B., MORA, F., TOUSSAINT, B. ET VALENTIN, B., 2009. Guide des végétations des zones humides de la Région Nord-Pas-de-Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 632 p. Bailleul.

CATTEAU E., DUHAMEL F., CORNIER T., FARVACQUES C., MORA F., DELPLANQUE S., HENRY E., NICOLAZO C., VALET J.-M., 2010. Guide des végétations forestières et préforestières de la Région Nord-Pas-de-Calais. Centre régional de phytosociologie agrée Conservatoire botanique national de Bailleul, 632 p. Bailleul.

DUHAMEL F., CATTEAU E., 2010. - Inventaire des végétations de la région Nord-Pas de Calais. Partie 1. Analyse synsystématique. Evaluation patrimoniale (influence anthropique, raretés, menaces et statuts). Liste des végétations disparues ou menacées. Centre régional de phytosociologie agrée Conservatoire botanique national de Bailleul. Bull. Soc. Bot. N. Fr., 63(1) : 1-83. Bailleul.

JULVE PH., 1998. Baseflor. Index botanique, écologique et chorologique de la flore de France. Version : 20 juillet 2007. (http://perso.wanadoo.fr/philippe.julve/catminat.htm)

LAMBINON J. , DELVOSALLE L. &DUVIGNEAUD J.,2004. Nouvelle Flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines (Ptéridophytes et Spermatophytes).*5ème éd. Jardin botanique national de Belgique*. 1167p.

MACIEJEWSKI L.,2012. État de conservation des habitats agropastoraux d'intérêt communautaire, Méthode d'évaluation à l'échelle du site. Rapport d'étude. Version 1 - Février 2012. Rapport SPN 2012-21, Service du patrimoine naturel, *Muséum national d'histoire naturelle*, Paris, 119 pages.

MULLER S. (coord.) 2004. Plantes invasives en France. Muséum national d'Histoire Naturelle, Paris, 168p. (Patrimoines naturels, 62).

5.2 Bibliographie relative à l'expertise faunistique

ACEMAV COLL., DUGUET R. & MELKI ED., 2003 – Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. *Collection Parthénope, éditions Biotope*, Mèze (France). 480p.

AGUILAR J. &DOMMANGETJ.L., 1998. Guide des libellules d'Europe et d'Afrique du Nord. *Collection les Guides Naturalistes*, *Ed. Delachaux et Niestlé*, *Paris*. 463p.

ARTHUR L. & LEMAIRE M., 2009 – Les Chauves-souris de France, Belgique et Luxembourg. *Collection Parthénope, éditions Biotope*, Mèze (France). 544p.

BARATAUD M. Ballades dans l'inaudible. Identification acoustique des chauves-souris de France. *Editions Sittelle,* 51p.

BARRETT P., DAVID W., MACDONALD D., 1993. Guide complet des mammifères de France et d'Europe. *Ed.Delachaux et Niestlé*. 305 p.

CABARET P. 2011. Bilan des connaissances sur la distribution des Orthoptères et Mantidés de la région Nord-Pas-de-Calais – Période 1999-2010, *GON, Le Héron, 43 (2).* 113-142.

CABARET P, CHEYREZY T, HOLLIDAY J, QUEVILLARD R & REY G. 2012. Clé de détermination des orthoptères du Nord-Pas-de-Calais, *GON, groupe de travail sur les Orthoptères* .52p.

CHINERY M. & CUISIN M., 2003. Les Papillons d'Europe. *Collection les Guides Naturalistes*, *Ed. Delachaux et Niestlé*, *Paris*.319p.

CHINERY M., 1988. Insectes de France et d'Europe occidentale. *Arthaud*, 320p.

COURTECUISSE R., LECURU C., MOREAU P-A., 2009 – Liste des espèces déterminantes pour la modernisation des ZNIEFF dans le Nord-Pas-de-Calais. *DREAL Nord-Pas-de-Calais*. 40p.

DECLEER K., DEVRIESE H.,HOFMANS K., KOEN L., BARENBRUG B., MAES D., 2000. Atlas et « liste rouge » provisoire des sauterelles, grillons et criquets de Belgique. *Instituut voor Natuurbehoud*, 76p.

DUBOIS J-P., LE MARECHAL P., OLIOSO G., YESOU P., 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France. *Ed. Delachaux et Niestlé*, *Paris*., 559p.

FOURNIER A. [COORD.], 2000. Les Mammifères de la région Nord-Pas-de-Calais – distribution et écologie des espèces sauvages et introduites : période 1978-1999. *Le héron, 33 n°spécial,* 192p.

GON, SfO et CRF, 2012. – Liste rouge régionale – Nord – Pas-de-Calais – Les Odonates du Nord – Pas-de-Calais. Tableaux de synthèse.

GRAND D. & BOUDOT J-P., 2006 – Les Libellules de France, Belgique et Luxembourg. *Biotope*, Mèze (Collection Parthénope). 480p.

LESCURE J. & MASSARY DE J.-C. (COORDS), 2012 – Atlas des Amphibiens et Reptiles de France. *Biotope*, Mèze ; Muséum national d'histoire naturelle, Paris (collection Inventaires & biodiversité). 272p.

Haubreux D., [Coord], 2009 - Indice de rareté des Lépidoptères diurnes (Rhopalocères) de la région Nord-Pas-de-Calais. *Groupe de Travail sur les Lépidoptères du Nord-Pas-de-Calais (in prep)*.

LAFRANCHIS T., 2000 – Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Collections Parthénope, *Editions biotope*, Mèze (France). 448p.

MAURIN H., 1998. Inventaires de la faune menacée en France. *Nathan*. 175p.

NÖLLERT ANDREAS ET CHRISTEL, 2003. Guide des Amphibiens d'Europe – Biologie, Identification, répartition. *Collection les Guides Naturalistes*, *Ed. Delachaux et Niestlé*, *Paris*.383p.

RIGAUX P &DUPASQUIER C, 2012. Clé d'identification « en main » des micromammifères de France. *SFEPM*. 56p.

SARDET E. &DEFAUT B., [Coord] 2004 – Les Orthoptères menacés de France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. *Association pour la Caractérisation et l'Etude des Entomocénoses*. 14p.

STALLEGGER P, 1998. Clef des Orthoptères de Normandie.

SVENSSON L, MULLARNEY K., ZETTERSTRÖM D ET GRANT P.J., 2000. Le guide ornitho. *Collection les Guides Naturalistes*, *Ed. Delachaux et Niestlé*, *Paris*.399p.

TOMBAL J-C, 1996. Les oiseaux de la région Nord-Pas-de-Calais, Effectifs et distribution des espèces nicheuses, Période 1985-1995. *Groupe Ornithologique Nord*. 336p.

UICN FRANCE, MNHN, SFEPM & ONCFS (2009). La liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.

UICN FRANCE, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2011). La liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.

UICN FRANCE, MNHN, OPIE& SEF (2012). La liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Papillons du jour de France métropolitaine. Dossier électronique.

UICN FRANCE, MNHN & SHF (2009). La liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France.

VACHET J-P. &GENIEZ M., 2010 – Les Reptiles de France, Belgique et Luxembourg. *Collection Parthénope, éditions Biotope*, Mèze (France). 544p.

VANAPPELGHEM C., [COORD], 2009 – Etat d'avancement de l'atlas régional des Odonates 59/62 actualisation au 31/12/2009, période 2003-9.*GON.*

WENDLER A. & NUBJ.H., 1997. Guide d'identification des libellules de France, d'Europe septentrionale et centrale. *Société Française d'Odonatologie*. 129p.

5.3 Bibliographie relative à l'expertise faune aquatique

Arrêté du 07/02/2013 portant inventaire relatif aux frayères et zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole sur les cours d'eau ou parties de cours d'eau du Nord.

NAÏADES EAU FRANCE

http://www.naiades.eaufrance.fr/acces-donnees#/hydrobiologie

Consulté le 11/12/2018 pour télécharger les données relatives aux inventaires piscicoles de l'AFB de 2010 à 2017

CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU SOUMIS A LA POLICE DE L'EAU

http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/664/CONDITIONNALITE_NORD.map

Consulté le 18/12/2018 pour déterminer la typologie des écoulements de la zone d'étude